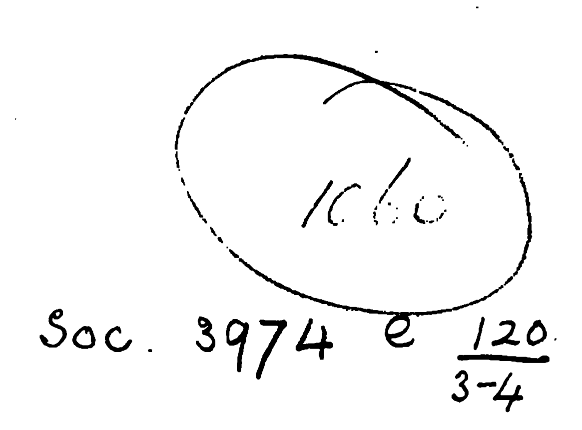
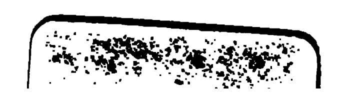



1060
Soc. 3974 e 120/3-4



SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

CHOIX DE MÉMOIRES.

III.

LOUVAIN,

CHEZ FONTEYN, LIBRAIRE, RUE DE BRUXELLES, N° 6.

—

DE L'IMPRIMERIE DE ICKX ET GEETS, RUE DE NAMUR, N° 38.

—

1845.

Opus quod inscribitur : *Société littéraire de l'Université Catholique de Louvain. — Choix de Mémoires, t. III*, ex auctoritate Eminentissimi et Reverendissimi Cardinalis Archiepiscopi Mechliniensis et legum Academicarum præscripto recognitum, quum fidei aut bonis moribus contrarium nihil continere visum fuerit, imprimi potest.

Datum Lovanii die 28 *mensis Julii* 1845.

P.-F.-X. DE RAM, RECT. UNIV.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE PENDANT L'ANNÉE 1841-1842, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1) DANS LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1842, PAR M. ÉMILE NÈVE.

—

MESSIEURS,

NOTRE Société compte aujourd'hui près de trois années d'existence. A mesure que le temps nous éloigne de l'époque de sa fondation, il devient de plus en plus utile de vous rappeler, avant d'entrer dans une année nouvelle, ce qui s'est passé dans celle qui vient de s'écouler; il nous importe davantage de vous dire ce qui était à faire et ce que nous avons fait, afin qu'en avançant toujours nous ayons sans cesse les yeux fixés vers notre but et que tous nos efforts se réunissent pour y atteindre.

Si nous parcourons les travaux qui vous ont été présentés, nous y voyons la preuve que notre Société est constamment restée fidèle aux principes qui animaient ses fondateurs. Les sujets les plus divers ont été traités, mais toujours avec cette unité de vues qui doit être notre force et notre caractère distinctif. La philosophie, la science sociale, l'histoire, les littératures étrangères comme les littératures modernes, ont été les sources où chacun de nous a puisé. La poésie est venue

(1) La commission était composée de MM. G. ARENDT, président; A. DRANIS, vice-président; EM. NÈVE, secrétaire; F. N. J. B. BAGUET, L. J. HALLARD, P. CANOY et M. DEPREZ.

revendiquer dans nos assemblées la place légitime qu'elle doit y occuper, et c'est là un progrès que nous ne pouvions nous empêcher de constater ici. On vous avait déjà fait prévoir l'appui que devait trouver la Société dans ses membres honoraires. Cette année nous avons pu nous assurer que ces espérances n'étaient pas vaines, et nous aurons à vous entretenir de deux mémoires envoyés par des membres honoraires dont l'un a longtemps pris place parmi nous.

Pour suivre l'ordre de nos séances, nous aurions à vous parler en premier lieu de deux pièces de vers (séance du 14 Novembre); mais la poésie n'est pas susceptible d'analyse, et vous n'avez pas oublié la pièce intitulée : *Rome païenne et Rome chrétienne* (1), où M. Wocquier vous faisait assister aux derniers jours du vieux monde auquel a succédé le monde chrétien ; vous n'avez pas oublié non plus cette autre composition ayant pour titre : *La Femme régénérée par le Christianisme*, composition de M. Deprez, destinée à célébrer l'une des plus belles victoires de l'Evangile sur la société ancienne.

Nous avons voulu tout d'abord répondre au vœu émis par nos prédécesseurs, et nous avons donné tous nos soins à organiser au plus tôt une thèse. Aussi une de nos premières séances, celle du 12 Décembre, a-t-elle été occupée par la défense de la thèse suivante, que M. Dhanis soutint contre de nombreux opposants : *le système prohibitif est nuisible à l'aisance générale ; il est en partie cause du malaise qui désole actuellement l'industrie.*

Dans un mémoire intitulé : *Études sur Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle* (séance du 9 Janvier 1842), M. Émile Nève s'est proposé de caractériser la littérature des trouvères au XIIIe siècle en dehors des grands romans et des chansons de

(1) Publiée par l'auteur dans ses *Préludes poétiques*, p. 167.

geste. Tracer une courte biographie du poëte parisien, en faisant ressortir le dialecte dont il s'est servi, et qui n'est autre que le plus pur dialecte roman, celui de l'Ile-de France; analyser une à une toutes ses compositions depuis la complainte jusqu'au drame, en s'arrêtant surtout à ses poésies historiques et religieuses, tel est le plan de ce travail. L'auteur a voulu prouver d'une part à quel point Rutebeuf mériterait d'être mieux connu autant sous le rapport poétique que pour l'histoire de saint Louis, des croisades et de l'Université de Paris, et d'autre part comment on a pu par des appréciations incomplètes porter sur ce poëte des jugements aussi divers que peu favorables (1).

Le 23 Janvier il vous a été donné lecture d'un mémoire intitulé : *La science, la croyance et la philosophie au point de vue du catholicisme.* L'auteur, M. Schmidt, membre honoraire de la Société, vous a retracé la nécessité pour la science de s'appuyer sur un principe supérieur, raison dernière de toute existence et de toute vérité. Sans un être absolu, sans une notion certaine de cet être, il n'y a ni connaissance, ni science possible. Or, il y a trois existences à expliquer dans l'univers, l'infini, le fini et le mal, et l'exagération d'un de ces trois termes aboutit à trois systèmes philosophiques également monstrueux, entre lesquels le système de la création constitue l'équilibre. Avec la notion d'un être absolu, personnel et libre, renaît l'ordre et l'unité dans le monde, l'unité et la vérité dans la connaissance. Or point de connaissance sans certitude, et point de certitude sans croyance, et point de croyance raisonnable sans reconnaître entre le croyant et celui en qui il a foi les rapports de la créature au Créateur.

(1) Ce travail a été inséré dans le *Choix de Mémoires*, publié par la Société, t II, p. 186.

« Dieu, voilà donc le principe de l'unité dans le monde ; Dieu, voilà le principe de l'unité dans la science. » Telle est la conclusion de la première partie de ce travail, dont nous espérons recevoir bientôt la continuation.

M. le professeur Baguet (séance du 6 Février) vous a lu un mémoire intitulé : *Réflexions sur l'enseignement moyen* (1). Il recherche les causes de la faiblesse qui a été signalée dans les études moyennes; il croit les découvrir en partie dans la marche suivie par les élèves, en partie dans la méthode d'enseignement. Il examine successivement ces causes, et propose les moyens qui lui paraissent les plus propres pour y remédier.

M. Denis (séance du 20 Février) nous a donné un travail qui nous présente le mouvement progressif que Platon imprima à la philosophie grecque. L'auteur, après avoir parcouru rapidement les différents systèmes des écoles orientales, trace un aperçu détaillé des écoles grecques antérieures au philosophe qui fait l'objet principal de son mémoire. Il s'attache surtout à faire sentir la diversité de leurs principes, et les points de contact qu'ils ont entre eux. Arrivant à Platon, il donne une esquisse générale de ses doctrines, il nous en montre la source, les rattache à celles des philosophes antérieurs ; puis choisissant parmi les écrits de Platon le dialogue de Phédon, il analyse cet ouvrage, en appuyant par des applications nombreuses les diverses assertions qu'il a émises dans le cours de son mémoire.

M. Gérard s'est occupé de *la comparaison de la philosophie de Platon et d'Aristote* (séance du 6 Mars), en caractérisant les doctrines de ces deux philosophes sur les divers points de la science, et il a fait ressortir ce qui les distingue l'un de l'autre surtout en psychologie et en métaphysique. Cet examen a

(1) Publié séparément par l'auteur, chez Vanlinthout et Vandenzande.

servi à l'auteur pour esquisser et pour expliquer la marche des deux écoles philosophiques auxquelles ils ont donné naissance et qui ont suivi des routes si différentes.

Dans la même séance, M. le professeur Nève a donné lecture d'un mémoire de littérature sanscrite sous le titre de *Damayantî dans la forêt, tableaux tirés du Nala.* L'auteur a fait choix, dans ce célèbre épisode du Mahâ-Bhârata, des passages les plus beaux, où figure l'épouse de Nala, forte de sa fidélité au milieu des malheurs. Il a voulu montrer avec quelle délicatesse de pinceau la poésie épique a mêlé à ses riches tableaux la peinture des sentiments et des affections de l'âme. Il en a pris occasion de faire apprécier la haute vénération dont les femmes ont été l'objet dans l'Inde, tant que les lois religieuses ont conservé leur ascendant moral au sein de sa civilisation.

M. Asselberghs vous a présenté un travail ayant pour titre: *Exposé des principales conceptions formulées par les philosophes grecs sur l'origine de l'univers* (séance du 24 Avril). L'auteur trouve que ces doctrines se résument à admettre deux principes éternels, indépendants l'un de l'autre, la matière et Dieu, et qu'elles ne diffèrent que par le choix du principe passif, primitif, ou la reconnaissance plus ou moins formelle d'une cause intelligente qui domine la matière. Il conclut en faisant remarquer que sans la révélation la véritable notion de la production du monde, de la création, serait restée inconnue.

On vous a lu le même jour un second mémoire intitulé : *Essai sur le livre du Prince de Nicolas Machiavel.* L'auteur, M. Chon, membre honoraire de la Société, s'est proposé d'étudier le traité *du Prince*, auquel, suivant lui, on accorde ordinairement une trop grande importance philosophique. A part quelques jugements historiques sur les affaires de son temps où l'on trouve la pénétration d'un homme d'état, d'un

diplomate, Machiavel s'élève rarement au-dessus du médiocre dans les idées politiques que son livre développe ; elles n'ont aucune profondeur, souvent même elles ne présentent d'autre caractère que la banalité. Ce qui les relève, c'est un imperturbable cynisme, dont les justificateurs du secrétaire Florentin ont en vain essayé de déguiser l'horreur, en prétendant que l'on n'avait pas saisi la véritable pensée de l'écrivain. Machiavel s'est chargé lui-même de confirmer la sincérité des affreux préceptes qu'il donne aux princes, par une lettre authentique, où il explique son intention, et où il indique le but qu'il veut atteindre. L'analyse du livre *du Prince*, la critique des justifications qui en ont été faites, quelques observations sur le caractère moral du siècle de Machiavel, des rapprochements avec Philippe de Comines, Pétrarque, B. Franklin, une courte appréciation de l'Anti-Machiavel de Frédéric II, tels sont les compléments nécessaires de cet essai. L'auteur résume ainsi l'opinion qu'il s'est formée de Machiavel par le livre *du Prince :* « Ses adversaires n'ont pas exagéré l'immora-
» lité de ses doctrines, et ses apologistes ou ses justificateurs
» ont généralement excusé ses écarts par des raisons insuffi-
» santes. D'un autre côté, amis ou ennemis ont trop vanté
» la profondeur de l'écrivain ; on lui a trop légèrement attri-
» bué le génie. J'ai trouvé dans le *Prince* beaucoup d'audace ;
» mais j'y ai cherché vainement ce que j'espérais y rencontrer
» sur ouï dire, j'entends de ces pages qui font réfléchir, parce
» qu'elles renferment un sens profond ou des raisonnements
» si adroitement spécieux qu'ils entraînent au doute les
» consciences les plus fermes, etc. »

Dans les séances du 8 et du 22 Mai M. le professeur Tits a lu un travail ayant pour titre : *Théorie de la Création* (1). L'au-

(1) *Choix de Mémoires*, t. II, p. 1.

teur s'est proposé pour but de ramener à leurs véritables principes et de présenter dans leur expression la plus simple toutes les grandes questions qui partagent de nos jours le rationalisme incrédule et la philosophie chrétienne. Il commence par comparer entre elles les vues opposées des deux écoles rivales sur l'objet propre, ainsi que sur le point de départ nécessaire des spéculations philosophiques, et il fait sentir de prime abord tout ce qu'il y a d'arbitraire, de faux, de radicalement vicieux dans la méthode suivie par le rationalisme. Passant ensuite des principes aux conséquences, il montre avec toute la précision possible par quel enchaînement rigoureux les diverses erreurs, professées aujourd'hui par les philosophes panthéistes sur la nature de Dieu et sur ses rapports avec le monde, découlent des principes posés il y a deux siècles par Descartes. Puis après avoir résumé en peu de mots les conséquences monstrueuses du panthéisme, il se demande si l'esprit humain est capable d'ajouter vraiment foi à d'aussi inconcevables extravagances; question à laquelle il laisse répondre par une foule de passages le trop célèbre Schelling, ce patriarche du rationalisme du jour, à qui la vérité chrétienne a tant de fois arraché de ces aveux forcés qui sont tout à la fois la condamnation de ses propres doctrines et l'apologie de celles qu'il ne cesse de combattre.

La seconde partie du travail a pour objet les principes et les procédés de la philosophie chrétienne. En appliquant successivement ces principes et ces procédés à l'existence et aux divers attributs de Dieu, à l'origine et à la destination de l'univers, à la liberté, qu'il considère comme la *loi suprême* de toute la création, et enfin à l'origine du mal, l'auteur fait voir comment le philosophe chrétien se trouve conduit de la manière à la fois la plus simple, la plus assurée et la plus scientifique à toutes ces grandes vérités, sans lesquelles notre exis-

tence entière serait sans but et sans intérêt ; il prouve que la vraie science se présente, et doit se présenter en dernier lieu, comme l'*écho de la nature*, comme l'expression fidèle de ce qu'il y a de plus intime dans les lois de notre esprit. Enfin, par un dernier retour sur l'impuissance, les contradictions, les incertitudes souvent avouées du rationalisme, il fait ressortir de nouveau l'incontestable supériorité de la philosophie chrétienne même au point de vue purement scientifique.

M. le professeur Nève a communiqué à la Société (séance du 5 Juin) la première partie d'un travail qu'il a depuis étendu et terminé sur les *Hymnes du Rig-Véda* (1). Il s'attachait à établir l'importance qu'ont les chants poétiques de ce livre parmi toutes les œuvres de la collection sacrée qui porte le nom de Védas, et, après des considérations sur l'âge, les auteurs et la forme de cette branche de la poésie sanscrite, il citait comme preuve la traduction de quelques hymnes.

La réunion du 19 Juin fut occupée par la lecture d'un mémoire de M. De Bullemont ayant pour titre : *Idée de la civilisation.* Il donna lieu à une discussion animée qui occupa la séance suivante. Nous sommes trop persuadés de la grande utilité dont seraient pour notre Société de semblables discussions pour ne pas y attacher le plus grand prix et pour ne pas faire appel à la bonne volonté de tous ceux qui voudraient les soutenir ou y répondre.

Dans un travail intitulé : *Études sur Reboul et Turquety considérés comme poëtes catholiques* (séance du 17 Juillet), M. C. Périn s'est proposé d'envisager ces poëtes au point de vue philosophique et littéraire. Après quelques considérations préliminaires sur l'essence de la poésie en général, sur

(1) Publié par l'auteur sous le titre d'*Etude sur les Hymnes du Rig-Véda*, chez Ansiau, à Louvain, 8°, p. VIII—120.

l'histoire de la poésie religieuse au moyen âge, sur ce qu'elle est de nos jours et sur ce qu'elle doit être, l'auteur s'est attaché à faire saisir les différences d'inspiration et de croyances qui séparent l'école poétique de Lamartine et de V. Hugo de celle dont Reboul et Turquety lui semblent être les principaux représentants. Passant ensuite à l'analyse des œuvres de ces poëtes, il a fait remarquer dans leurs écrits le développement des idées catholiques; il a montré le but qu'ils se sont proposé, la marche qu'ils ont suivie, et l'influence que les sources mêmes où ils ont puisé leurs inspirations ont exercée sur le mérite littéraire de leurs ouvrages. L'auteur termine ce travail en émettant l'espoir que la poésie catholique ne restera pas en arrière du progrès religieux de notre époque, et que bientôt encore doit s'ouvrir pour elle une nouvelle ère de splendeur et de gloire.

Il nous reste pour compléter notre examen à mentionner deux pièces de vers de M. Wocquier : l'une, *Hymne à Dieu*, a trouvé place dans les publications de la Société (1) ; l'autre, sous le titre *d'Élégie sur les ruines d'un vieux château*, imitation de F. Matthisson, nous retraçait dans notre langue cette mélancolie triste et douce de la poésie allemande.

Tel est en peu de mots le programme de nos séances pendant l'année 1841—1842, qui n'a pas été sans d'heureux résultats. Nos relations se sont étendues et multipliées dans notre patrie et en France. L'institut catholique de Lyon est entré avec nous dans des rapports qui ne peuvent manquer de nous être utiles. La Société a reçu de diverses personnes dont la bienveillance est un puissant encouragement l'hommage d'un certain nombre de leurs ouvrages dont quelques-uns se rattachent à notre histoire nationale.

(1) *Choix de Mémoires*, t. II, p. 246.

La commission n'a rien négligé pour que le cabinet de lecture de la Société continuât à être fourni des meilleures revues dans tous les genres, et elle a retardé autant qu'il lui a été possible l'heure de la fermeture de la salle. Elle est si profondément convaincue de la haute utilité de cette institution qu'elle ne craint pas d'appeler encore l'attention de la nouvelle commission sur les moyens de la perfectionner, afin que tous les membres de la Société puissent retirer du cabinet de lecture tous les avantages qu'il peut produire.

La Société avait vu accueillir avec trop de faveur le premier volume de ses publications, pour qu'elle ne crût pas de son devoir de montrer qu'elle était digne de cette estime et qu'elle continuait à la mériter. La commission n'a cru pouvoir mieux terminer son administration qu'en publiant un second volume de Mémoires. M. le Recteur, toujours disposé à concourir à nos travaux, a bien voulu seconder notre entreprise et nous mettre à même de la réaliser, tout en continuant les améliorations que l'intérêt de la Société exigeait.

Avant de terminer, permettez-nous, Messieurs, de revenir à une considération que nous vous présentions en commençant, et qui portait sur la nécessité de ne pas perdre de vue notre but. Elle s'applique avec d'autant plus de justesse à l'état actuel de notre Société que c'est à peine si nous comptons encore parmi nous quelques-uns de ses membres fondateurs. D'autres les ont remplacés, et c'est à cette génération nouvelle, pour ainsi parler, que le passé doit être à la fois un souvenir toujours présent et une exhortation à mieux faire. Notre but, Messieurs, vous le connaissez tous; nous le proclamons hautement. C'est comme on vous le disait dans le discours d'ouverture de la Société, comme on vous le répétait dans le rapport de 1840, c'est de mettre nos idées et nos études en commun, c'est de nous associer aux travaux de nos

maîtres, de nous initier à l'art de la composition et du style, de généraliser et d'approfondir nos connaissances, et cela dans une pensée unique, la défense de la vérité; c'est une noble tâche, Messieurs, et si, comme tout ce qui est noble et généreux, elle devait rencontrer bien des obstacles, nous pouvons nous avouer à nous-mêmes que ni la modération ni la constance ne nous ont fait défaut pour les surmonter. Garder une sage indépendance dans nos pacifiques travaux, marcher avec courage dans les voies que nous nous sommes tracées, prendre part dans la mesure de nos forces, mais avec dévouement, aux progrès de la science religieuse : voilà, Messieurs, comment nous répondrons aux sympathies de nos amis, voilà comment nous assurerons l'avenir de notre Société, nous souvenant toujours de ce qu'on nous disait il y a deux ans, « qu'elle ne sera jamais que ce que nous serons nous-mêmes. »

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE PENDANT L'ANNÉE 1842-1843, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1) DANS LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1843, PAR M. ÉMILE NÈVE.

MESSIEURS,

L'USAGE a consacré cette première séance à reporter notre attention sur l'état de notre Société pendant l'année qui vient de finir. Ainsi, avant de fournir une nouvelle carrière, nous nous rattachons au passé, nous nous rappelons les noms et les travaux de ceux qui ne sont plus avec nous, et nos liens se resserrent au moment où ils sembleraient devoir se relâcher.

(1) La commission était composée de MM. A. TITS, président; E. NÈVE, vice-président; L. WOCQUIER, secrétaire; C. DE COUX, H. B. WATERKEYN, M. DEPREZ, C. PÉRIN.

Les mémoires dont nous avons à vous rendre compte sont empruntés à diverses spécialités. La philosophie et son histoire, la science sociale, la critiqne historique et littéraire, les littératures étrangères et les littératures modernes, les études artistiques, ont été tour à tour la matière de ces travaux, et chacun de nous n'y a jamais négligé l'occasion de prendre la défense des saines doctrines. Avant de vous présenter l'analyse de ces mémoires, nous devons vous parler des nombreuses compositions poétiques qui ont puissamment contribué à la variété de nos assemblées. Deux séances (5 Mars et 22 Avril) ont été entièrement employées à la lecture de diverses pièces de poésie, outre celles qui ont été lues avec d'autres travaux dans les séances du 13 Novembre, du 8 Janv., du 6 et du 23 Juillet. Les sentiments d'une piété élevée ou de l'amour de nos frères, les douces émotions de la famille, les joies et les douleurs de l'amour maternel, la mélancolie qui s'inquiète et la tristesse qui espère, l'illusion aux prises avec la réalité, les souvenirs de la vie primitive des peuples, les gloires de notre histoire nationale, tels sont les sujets que vous avez vu revêtir de tous les charmes de la poésie dans les pièces dont nous allons citer les titres et les auteurs. *Près d'un berceau*, *Consolation*, *le Centenaire*, *la Fleur des ruines*, *la Pensée des montagnes*, *Rêveries d'automne*, *à une Paquerette*, *Chansonnette à bercer*, *à mon Ange*, *les Pirates de l'île de Rugen*, par M. L. Wocquier ; *la Bataille de Woeringen*, *chant des Druides*, *et Féerie*, par M. G. Mottet ; *Consolation à une mère*, *Vers adressés au Roi*, *Sur l'album d'une jeune fille*, *Voix de la Religion*, par M. Benoît Quinet; *Calme en Dieu*, *Elégie à l'hirondelle*, *Prière*, par M. J. Van Overstraeten ; *les deux Couronnes*, *Je ne suis pas savant*, par M. Antoine Clesse, membre honoraire de la Société.

Le premier mémoire qui vous a été lu (séance du 13 No-

vembre) était envoyé par un autre membre honoraire, M. Chon, qui a fait hommage à la Société des deux premiers chapitres de son travail critique *sur l'Histoire des Français par Sismonde de Sismondi.* Après avoir dans une courte préface caractérisé les études historiques à notre époque et le rôle qui appartient à tout historien vraiment impartial, il rend compte des motifs qui l'ont déterminé à choisir ce grand ouvrage dont l'auteur inspire tant de *vénération* à son école. M. Chon prend à partie toutes les assertions hasardées de l'historien genevois, et les combat par des textes plus encore que par des raisonnements. Cette critique consciencieuse se divise en trois parties distinctes : l'histoire ecclésiastique, les événements politiques proprement dits, puis les faits législatifs, littéraires... Le fragment qui vous a été lu appartient à la première division. M. Chon y montre de prime abord que Sismondi, en omettant tout récit complet sur la propagation du christianisme et sur la constitution de l'Eglise dans les Gaules, a refusé à son lecteur et s'est refusé à lui-même la clef de tous les événements qu'il raconte. S'il vient à parler de l'Eglise, au lieu de ces pages savantes, si riches en réflexions, qui se rencontrent quelquefois, « il n'y a plus ni la moindre érudition, ni la moindre recherche, ce sont des pages vides de faits et pleines de fiel. Est-il donc vrai, se demande-t-on à cette vue, que les prétentions rétrécissent à tel point un esprit distingué? y a-t il donc un intérêt philosophique à trahir volontairement la vérité. » Nous ne pouvons suivre M. Chon dans la discussion des faits et textes apportés par Sismondi ; mais nous espérons obtenir bientôt quelque autre partie de son travail, qu'il continue avec tout le zèle inspiré par une bonne cause.

M. Toussaint vous a lu dans la séance du 20 Novembre un travail *Sur l'emploi du Jugement catégorique, hypothétique et disjonctif.* Voici, d'après l'auteur, l'exposé de ce problème

logique. Une idée peut être envisagée sous une double face : dans sa compréhension ou dans son extension, dans l'unité ou dans le multiple. Si je compare deux idées sous l'une ou l'autre de ces faces, et si je saisis de suite leur rapport d'inclusion ou d'exclusion, de convenance ou de disconvenance, je fais usage du jugement catégorique. Si, envisageant deux idées quant à leur compréhension, je ne trouve qu'une inclusion partielle, j'ai recours au jugement hypothétique. Si je les envisage au point de vue de leur extension, deux cas peuvent se présenter, quand je ne saisis pas leur exclusion ou leur inclusion. D'une part, je m'aperçois uniquement que l'idée à laquelle je compare une seconde idée est *genre* relativement à celle-ci *espèce*, et alors je me sers du jugement disjonctif; d'autre part, j'observe que l'idée que je compare à une seconde idée est renfermée dans une classe des êtres compris dans celle-ci, et alors je fais usage du jugement hypothétique.

Dans la séance du 8 Janvier M. F. Lefèvre vous a lu un travail ayant pour titre : *De l'influence de l'étude des mathématiques considérées comme moyen de développement des facultés intellectuelles et morales.* L'auteur prouve d'abord que cette étude est pour l'intelligence une sorte de gymnastique attrayante, facile et graduée, d'autant plus utile qu'elle nous fait acquérir rapidement cette ténacité d'attention, première condition de succès pour tout travail sérieux et cependant très-rare chez la plupart des hommes. L'intelligence ne voit plus la vérité par intuition, elle n'arrive à sa connaissance que par une série d'opérations difficiles et pénibles; les mathématiques les facilitent singulièrement, depuis l'élaboration des notions, des jugements et des raisonnements jusqu'à l'art de la démonstration; elles habituent en outre à n'admettre que des idées précises et à les classer avec méthode. En second lieu, les mathématiques élèvent et fortifient les facultés morales, procurent à l'âme des

jouissances profondes et pures, et leurs sévères beautés sont une sauve-garde contre les écarts de l'imagination. L'auteur termine son travail par quelques réflexions qui tendent à montrer que, si les sciences exactes peuvent être utiles à l'exercice des facultés intellectuelles et morales, elles sont cependant à elles seules complétement insuffisantes pour développer les facultés de l'homme dans toute leur harmonie.

M. De Loose vous a donné lecture (séance du 5 Février) d'un mémoire intitulé : *Considérations philosophiques sur le Beau dans la nature et dans les arts.* Après avoir signalé l'opportunité des recherches métaphysiques sur le Beau, l'auteur s'attache à prouver d'abord que l'existence, la nature et la fin du Beau seraient incompréhensibles sans la création substantielle. Puis passant en revue les théories esthétiques modernes qui sont pour la plupart exclusives ou incomplètes, il croit pouvoir établir : que le Beau est distinct du vrai et du bien métaphysiques, qu'il ne consiste pas seulement dans l'unité, que la perception esthétique s'opère par l'action simultanée de l'imagination, de l'intelligence et du sentiment ou du cœur, enfin que le Beau réalisé doit réunir, comme conditions indispensables, la vérité, la bonté et l'unité. Dans la deuxième partie de son travail, l'auteur considère l'origine, la nature et la fin de la réalisation du Beau par les arts et par la littérature. Pour lui, l'art dérive à la fois de l'imperfection actuelle des choses créées et de la nature de l'homme qui tend incessamment vers le parfait, et il peut être défini en général : *l'imitation de la création divine.* En partant de ces idées, l'auteur rejette, comme contraires à l'essence de l'art et à l'unité de nos facultés intellectuelles et morales, le système *de l'art pour l'art*, et celui qui est uniquement basé sur l'imitation *de ce qui est.*

M. Emile Nève vous a lu un travail ayant pour titre : *Essai*

sur la Littérature des Croisades (séance du 19 Mars). Il entend par croisade la lutte de la société chrétienne contre la société musulmane, lutte qui se perpétue par la force des armes et l'énergie des croyances depuis Poitiers jusqu'à Lépante, où finit l'action du mahométisme sur l'Europe. De là deux grandes divisions : la croisade continentale en Espagne, en France, et les croisades proprement dites. L'auteur n'a pas tant pour objet d'en faire l'histoire ou d'indiquer leur influence sur la littérature, que de rechercher dans les monuments poétiques en langue romane ou provençale les jugements populaires sur cet âge héroïque des nations modernes. Il s'attache à faire ressortir l'idée sous laquelle les occidentaux se représentèrent la civilisation de leurs ennemis, et à quels titres ils firent intervenir les croyances chrétiennes dans ces grandes expéditions. Il analyse dans ce but un grand nombre de textes de la littérature contemporaine; puis il continue à suivre le souvenir des croisades à travers les différents âges de la littérature européenne, et il établit par des citations nombreuses qu'on rencontre dans cette recherche, ce qui a lieu seulement pour les grandes époques littéraires, pour les grands mouvements sociaux, trois phases poétiques, tantôt simultanées tantôt successives : l'épopée, le roman, la satire. Ces phases correspondent aux variations de la pensée humaine dans son expression la plus naïve et la plus franche, et mesurent le sentiment chrétien des générations sur le véritable caractère de la lutte entre les deux sociétés. L'auteur termine par quelques considérations sur la validité des témoignages qu'il invoque, et montre que les récits épiques et les mystères ont très-souvent reproduit la véritable physionomie de la *Franciade orientale.*

Dans la séance du 21 Mai, M. le professeur Ubaghs a lu la première partie d'un mémoire sur *le problème métaphysique des universaux.* Cette première partie toute historique est con-

sacrée à déterminer d'après leurs propres écrits les opinions des scolastiques sur la question qui les a si longtemps divisés en réalistes et en nominalistes, et qui peut être posée à peu près en ces termes : Tous les savants divisent les êtres connus en certaines classes ou catégories appelées *genres* et *espèces*, et rapportent à la même classe les êtres qui ont quelque chose de commun entre eux. Dès lors, s'est-on demandé, ce qui est commun aux divers êtres d'une même catégorie, est-il seulement analogue, semblable, pareil, égal; ou bien ce qui est commun, *l'universel*, est-il quelque chose de réel, de substantiel, d'identique dans tous ces êtres; est-il seul véritablement existant? En un mot : n'y a-t-il que des individus, l'universel a-t-il seul une véritable existence, ou les universaux et les individus existent-ils en même temps?.. L'auteur passe en revue les discussions soulevées par ce problème et s'attache aux principaux représentants de chaque opinion. Roscelin, le chef des nominalistes, n'admet comme criterium de vérité que le témoignage des sens; il ne reconnaît d'autre existence que celles des individus, et tire aussitôt de son système des conséquences forcées et contraires à plusieurs dogmes du christianisme. S. Anselme et Guillaume de Champeaux, les chefs du réalisme, s'appuyant sur la raison pure comme sur le seul criterium à consulter dans cette question, adoptent une opinion diamétralement opposée. Sans nier l'existence des individus, ils admettent l'existence réelle des universaux, en soutenant qu'outre les individus il existe certaines espèces ou substances communes, auxquelles participent tous les individus d'une même classe. Ils reconnaissent donc dans tous les êtres connus un élément individuel et un élément commun ou universel, ayant l'un et l'autre une existence réelle et objective. D'autre part Abailard, le chef du conceptualisme, n'employant jamais que des procédés purement logiques, distingue dans tous les

êtres corporels (car il ne veut se prononcer que sur ceux-là) ce qu'il y a de singulier ou d'individuel et ce qu'il y a de commun ou d'universel; mais en établissant sa théorie, il mêle à ses raisonnements tant de subtilités dialectiques que, tout en semblant se rapprocher des réalistes, il n'accorde jamais cependant d'une manière expresse l'existence réelle aux universaux. En analysant et en comparant ces systèmes, l'auteur établit, que ni le réalisme, ni la théorie d'Abailard n'ont rien de commun avec le panthéisme, qui apparaît au moyen-âge chez Scot Erigène, chez Amaury de Chartres, chez David de Dinant et chez quelques commentateurs arabes d'Aristote, imbus des idées néoplatoniciennes. Il termine ensuite l'histoire du réalisme et du nominalisme et de leur transformations, et il trace le plan de la seconde partie de son travail qui sera prochainement communiquée à la Société. M. Ubaghs y examine : pour quelles raisons aucune des solutions données par les scolastiques au célèbre problème n'a pu atteindre le degré de certitude dont il est susceptible, quelle méthode il conviendrait de suivre pour arriver à une solution certaine, et à quel résultat on est parvenu en suivant cette méthode.

Un second travail *Sur l'Etat de l'art religieux en France* vous a été présenté dans la même séance par M. Emile Nève. Après un court aperçu des efforts réalisés avec tant d'enthousiasme depuis plus de vingt ans pour établir les principes et faire connaître les monuments de l'art chrétien, l'auteur recherche dans ce fragment de son travail, si les œuvres des artistes qui remplissent les grandes collections, les églises de Paris et l'exposition de 1843, peuvent faire considérer la France comme étant en possession d'une école vraiment chrétienne de peinture et de statuaire. Malgré le mérite incontestable d'un grand nombre de ces productions, la plupart des artistes ont peu profité de tout ce qui a été écrit sur l'art du moyen-âge; ils

ont copié ses défauts ou imité ses formes, sans se pénétrer des véritables traditions et souvent sans comprendre leurs sujets. Cependant il est de glorieuses exceptions et tout fait croire que le moment est proche où un succès universel répondra à des espérances si légitimement conçues. La statuaire française a fait de rapides progrès, la peinture à fresque s'est élevée à une perfection inconnue dans ces contrées, et compte déjà des chefs-d'œuvre dignes du génie chrétien.

M. Charles Sainctelette nous a donné un mémoire intitulé : *Quelques mots sur les manies littéraires de notre époque* (séance du 11 Juin), mémoire dans lequel il a ébauché l'esquisse des défauts les plus saillants de l'école romantique en France. Pour lui ces défauts consistent à l'origine dans l'imitation mal comprise des littératures étrangères, et dans cet engouement subi et irréfléchi pour tout ce qui est original et bizarre, imitation et engouement qui ont souvent rendu ridicules ou incompréhensibles les principaux chefs de l'école romantique, et qui tendent à dénaturer le véritable génie de la langue et de la littérature française. Si ces tendances peuvent être déjà considérées comme de véritables manies, comment qualifier autrement les prétentions de ces poëtes incompris qui racontent des douleurs imaginaires, qui maudissent chaque jour la Société, et qui décorent leurs élucubrations larmoyantes du titre de poésie de désespoir. Cependant ils profitent des avantages de cette Société dont ils se disent les victimes, et ils ne cessent de travailler à en obtenir tout ce qui peut flatter leur ambition ou leur vanité.

L'auteur considère encore comme une véritable manie cette passion pour les allures désordonnées de la phrase poétique, et cette recherche de barbarismes, de locutions vicieuses, de métaphores absurdes qui déparent aujourd'hui la langue française. Il finit en énumérant les motifs qui lui font espérer de

voir succéder un jour à l'école romantique une poésie vraiment française par le style comme par les sentiments.

M. Benoît Quinet vous a lu dans la séance du 25 Juin un travail intitulé : *Etudes sur Lucrèce et sur les Burgraves.* L'auteur a analysé au point de vue moral ces deux pièces qui ont fait époque dans la littérature moderne. Il a pris à part les caractères des principaux personnages, pour en approfondir la nature et l'esprit, et, pour les juger plus encore d'après les principes de la raison que d'après les règles immuables de l'art. Il a montré d'une part ce que les uns ont de vrai et de grand, ce sont surtout ceux créés par M. Ponsard, et d'autre part ce qu'il y a d'invraisemblable, de faux, ce qui répugne à la dignité humaine dans l'œuvre fantastique de Victor Hugo. Il a fait ressortir ensuite comment la vérité historique avait été respectée par les deux poëtes, et quelles conséquences sociales ils avaient voulu en tirer. En somme, les deux pièces ont leurs défauts; mais la Lucrèce de M. Ponsard peut être considérée comme un retour vers les bonnes traditions, et c'est dans ce sens qu'on doit s'expliquer la faveur extraordinaire avec laquelle elle a été reçue.

Dans la séance du 9 Juillet M. Smedding nous a communiqué un fragment de ses *Etudes sur l'Edda scandinave.* L'auteur se propose de traduire dans l'ordre primitif du texte un des plus anciens chants contenus dans l'Edda, la Voluspa. Il fait précéder cette traduction de considérations philologiques et historiques sur le nom de l'Edda, sur la langue dans laquelle ce livre a été écrit, sur son âge et sur ceux qui en sont regardés comme les auteurs ou les compilateurs; il termine cette première partie de son travail en recherchant à quelles sources sont puisées les traditions contenues dans l'Edda, et il prouve qu'on ne saurait admettre l'opinion des mythologistes de l'école de Hegel qui veulent les faire regarder comme appartenant

exclusivement à la Scandinavie, et en quelque sorte comme *Autochtones*.

Dans la même séance, M. Charles Crespel vous a lu un travail intitulé : *Des oracles et des chants magiques dans la littérature de Rome païenne.* Après avoir constaté les causes qui ont arrêté chez la race guerrière des Romains dès la fondation de leur ville le développement de la poésie sacrée que nous voyons à l'origine de tous les peuples sous des formes plus ou moins brillantes, l'auteur a caractérisé d'après leurs débris peu nombreux les chants religieux de l'époque la plus ancienne de Rome. Puis il a fait choix, pour en faire l'objet d'un examen spécial, de ceux de ces chants qui étaient en dehors du culte officiel ; ce sont les chants prophétiques et magiques qui ont exercé une si grande influence sur l'esprit d'un peuple superstitieux. Il définit d'abord quelle fut la forme et quel fut l'usage des chants magiques pris comme paroles d'incantation ; il recherche ensuite quelle fut à Rome la portée des oracles publics et privés ; mais il s'attache surtout à signaler le caractère propre des oracles privés, tels que ceux des Frères Marcii rapportés textuellement dans Tite-Live, oracles rendus et propagés par des particuliers sans le contrôle du sacerdoce patricien et malgré les défenses des magistrats. En racontant l'histoire de la résistance que fit le sénat à l'introduction des cultes nouveaux et des superstitions étrangères, il prend occasion d'apprécier la haute idée que les Romains se faisaient de la religion qui était plus liée chez eux que chez les Grecs à la constitution même de l'état, et dont le nom de création nouvelle désignait une conception nouvelle aussi. Il finit en montrant le salut de l'empire attaché par la sagesse patricienne à la conservation des croyances nationales aussi bien que des anciennes mœurs.

M. Demoore vous a présenté un travail ayant pour objet l'exa-

men des ***Idées d'Hérodote sur la Divinité et sur son action dans le monde*** (séance du 16 Juillet). Sans chercher l'exposition complète d'un système religieux dans le livre de l'écrivain grec, qui, par son esprit comme par sa forme, appartient plutôt à l'épopée qu'à l'histoire, il a voulu définir, comment Hérodote concevait la Divinité et quel rôle il lui assignait dans le gouvernement des choses humaines; il l'a montré animé constamment d'un saint respect pour le pouvoir du Dieu suprême et pour l'action subordonnée des Dieux inférieurs, étendant même ce respect aux divinités des autres nations dont il avait visité les sanctuaires. Il a prouvé ensuite que, si Hérodote fait intervenir la fatalité, il ne l'a point présentée comme une puissance aveugle, supérieure et hostile à celle des Dieux, mais le plus souvent au contraire comme une manifestation de leur justice; il a pu ainsi opposer cette fatalité ***religieuse*** à l'impuissante abstraction créée plus tard sous ce nom par la philosophie ancienne. La ***jalousie*** divine, une des erreurs auxquelles Hérodote a plus d'une fois sacrifié, a trouvé son explication dans l'esprit même du polythéisme; il faut reconnaître que le père de l'histoire, dont la pensée est partout ailleurs éminemment religieuse, a cédé sur ce point aux préjugés anciens de sa nation, et que, n'entrevoyant point dans la vengeance des Dieux une juste punition de l'orgueil humain, il leur a prêté le sentiment de la crainte et de l'envie.

Notre dernière séance (23 Juillet) a été remplie par la lecture qu'a faite M. le professeur Nève de la ***Vie d'un Poëte persan***, celle de Mosli-heddin Saadi de Chirâs, dont le nom est plus populaire en Europe que celui d'aucun poëte oriental. En recueillant les traits distinctifs de la vie de Saadi dans ses biographes et surtout dans ses œuvres, il s'est proposé d'étudier en lui non-seulement le poëte fécond, le moraliste ingénieux, mais encore le sincère musulman, soumis volontaire-

ment à la règle des Sofis et des Derviches ; il l'a pris pour exemple de l'influence prépondérante que l'islamisme avait conservée au XIIIe siècle de l'ère chrétienne sur les idées et les mœurs de toutes les nations de l'Asie, influence devant les prestiges de laquelle les armes des croisés et le prosélytisme de l'Europe catholique sont alors restés impuissants; ensuite, il a cherché, en appréciant la pensée qui domine dans les poésies mystiques de Saadi, à montrer quel était à son époque le véritable esprit de la contemplation des Sofis, et dans quel rapport les règles de leur institut étaient à ses yeux avec les prescriptions positives de la religion musulmane.

Outre les compositions poétiques et les mémoires que nous venons de passer en revue, nous avons encore entendu soutenir plusieurs thèses; les propositions qui les composaient ayant été imprimées, nous nous bornerons à vous rappeler par leurs titres les thèses de M. L. Wocquier sur le *Romantisme* (séances du 4 et du 18 Décembre), celles de M. L. De Bullemont sur la *Répartition de la Richesse* (séance du 22 Janvier), celles de M. De Loose sur l'*Esthétique* (séance du 19 Février).

Ce rapide aperçu suffit pour vous montrer que nos dix-huit séances de l'année dernière ont été bien remplies.

A l'extérieur, Messieurs, nous avons continué nos rapports avec les sociétés qui se sont proposé le même but que nous. L'Institut catholique de Lyon et l'Institut catholique de Paris ont échangé leurs publications avec les nôtres, et nos relations nous ont prouvé que notre œuvre nous avait fait des amis. Nous avons encore recueilli les heureux fruits produits par elle dans les sympathies d'un certain nombre d'hommes remarquables par l'alliance de la foi et de la science. Devenus pour la plupart membres honoraires de notre Société, ils nous ont assuré leur appui, et c'est avec le plus vif empressement que nous recevrons toujours leurs communications. D'un autre

côté, les membres qui ont terminé leurs études continuent à faire partie de notre association; nous avons reçu d'un grand nombre d'entre eux la promesse de coopérer à nos travaux dans un bref délai, et nous avons confiance que ce concours donnera un nouvel intérêt à nos réunions.

Ainsi notre association s'étend de plus en plus au dehors, dans notre patrie et à l'étranger. Pour la première fois cette année, la mort est venue frapper dans nos rangs; elle a atteint un de nos membres honoraires, un membre de cette famille qui, pour vivre loin de nous, ne nous est pas moins chère. La commission a cru qu'il était de son devoir de vous présenter une courte notice sur la vie de celui que nous avons perdu.

Monsieur Léon Hayois, reçu membre honoraire de la Société le 21 Mai dernier, naquit à Bauffe, près d'Ath, le 1er Juin 1822. C'était une de ces intelligences précoces dans lesquelles le désir de savoir grandit de toutes les forces que lui donne l'amour du bien. Ses études rapides furent couronnées de succès, et ses premiers essais poétiques révélèrent un talent distingué. Plein d'enthousiasme pour ses études de prédilection, il parcourut avec un zèle infatigable toutes les littératures modernes, et surtout celles du midi de l'Europe, dont il avait acquis une connaissance approfondie. Porté dès l'enfance par une piété sincère et une vive charité vers l'état ecclésiastique, il quitta le petit séminaire de Bonne-Espérance pour aller passer quelques années au séminaire de Tournay; il en partit bientôt pour revenir comme professeur de poésie dans l'établissement qu'il chérissait et où il s'était fait de bonne heure un nom dans les lettres. Parvenu alors à la position qu'il avait toujours souhaitée, on le vit surmonter la faiblesse d'une santé déjà chancelante, pour se livrer à l'enseignement avec ce pur amour de la science et cette tendre affection qui lui attachaient si fortement ses élèves. C'est au milieu de ses utiles

travaux qu'il a été enlevé par une mort prématurée, le 6 Juillet 1843. Il ne nous a pas été donné d'apprécier personnellement les rares qualités de son cœur et de son esprit ; le témoignage de ceux d'entre nous qui l'ont connu parlera assez haut ; mais nous savons au moins quel sincère attachement il portait à notre association, et combien était vif son désir de venir quelque jour parmi nous. Il nous a entretenus de ses projets d'étude et de ses compositions, il nous en réservait une large part, et nous espérons être assez heureux pour vous communiquer bientôt un mémoire *Sur les Poëtes chrétiens des premiers siècles de l'Eglise*, et peut-être un autre sur l'*Histoire de la Littérature espagnole*. Pour nous tous, nous nous ferons une douce consolation de chérir toujours le souvenir de celui qui songeait encore à notre Société peu d'instant avant de quitter ce monde, et dont la dernière composition nous était destinée (1).

Nous venons de vous faire le récit de nos espérances et de nos regrets dans nos relations extérieures.

A l'intérieur notre Société a vu se réaliser quelques améliorations Le cabinet de lecture a été assidûment fréquenté, et l'on a profité des ressources qui s'y trouvent réunies et qui forment une des bases les plus solides de notre institution. A l'époque où nous vivons il importe plus que jamais de se tenir sans cesse au courant des questions qui s'agitent dans le domaine de la science. Près de vingt recueils dans tous les genres nous permettent de suivre utilement et sans effort le mouvement des idées. Les diverses critiques sur les productions du jour facilitent le travail de celui qui veut se rendre compte

(1) Outre quelques pièces de vers insérées dans divers recueils, M. Léon Bayois a publié un poëme *Sur l'art épistolaire* et *les Récréations poétiques de la jeunesse*.

d'un ouvrage déjà examiné par d'autres; ces critiques ou ces discussions ont d'autant plus de valeur en ce moment qu'elles s'exercent avec une prodigieuse fécondité sur tous les sujets, tantôt au profit des préjugés antichrétiens, tantôt en faveur de la vérité, et, à ce point de vue, elles correspondent parfaitement au caractère distinctif de notre institution. C'est une étude attrayante et fort instructive que celle d'observer les fluctuations des écrivains célèbres entre des théories opposées, ou leur retour vers les premiers principes; ce doit être une véritable satisfaction que de puiser dans leurs écrits apologétiques des forces nouvelles pour se confirmer dans ses propres pensées, ou pour établir l'opinion la mieux fondée en philosophie, en histoire, en littérature. N'est-ce pas là le vrai moyen de vivre au milieu des intelligences d'élite qui apparaissent dans tous les pays et d'agrandir la sphère d'activité intellectuelle où l'on est placé. Nous ne saurions trop insister, Messieurs, sur ces considérations; dans cet ordre d'idées et par ces moyens il y a matière à des travaux nombreux, courts et faciles, dont l'utilité incontestable ne peut être méconnue par aucun des membres de la Société. Des comptes-rendus, soit d'une question traitée dans les revues soit d'un ouvrage de science ou de littérature, loin d'empiéter sur le temps destiné aux études préparatoires à un examen, leur viendraient efficacement en aide, ils serviraient à faire profiter des découvertes, ils feraient saisir de nouveaux aperçus, et fourniraient en outre l'occasion de s'habituer à traiter avec méthode un point quelconque de la science qu'on doit approfondir. En s'appuyant de tous les secours offerts par notre cabinet de lecture, la composition des mémoires se ferait sans peine; il serait plus aisé de remplir, et même de remplir souvent l'obligation de l'article 13, nous aurions plus de mémoires, et ils seraient dus à un plus grand nombre d'auteurs.

Un autre motif vient s'ajouter encore à ceux que nous invoquions pour vous engager à étendre le cercle de nos travaux. M. le Recteur vient de nous donner une nouvelle preuve de tout l'intérêt qu'il porte à notre Société, en lui accordant cinq médailles qui seront décernées aux auteurs des meilleurs mémoires lus dans le courant de l'année, d'après les conditions du programme que nous vous avons présenté. Ces récompenses seront pour tous moins une distinction honorifique qu'un encouragement au travail, en même temps qu'on y attachera un nouveau prix, puisqu'on les devra à notre président d'honneur.

Nous terminons, Messieurs, en vous rappelant à combien de titres nous devons nous attacher à notre œuvre. Elle a en sa faveur le temps, qui en a montré les résultats avantageux, et l'exemple des pays voisins, où la régénération religieuse a suivi la même voie. Elle a encore en sa faveur de beaux témoignages de sympathie qui nous sont une puissante exhortation à continuer et à mieux faire encore. Il est peu de sociétés qui puissent se glorifier de compter dans leur sein des membres, tels que MM. Chateaubriand et Ballanche ; c'est à nous de prouver que nous sommes dignes de cette haute bienveillance, et qu'il est dans notre Belgique des jeunes hommes pleins de cœur et de dévouement, qui dans les luttes de la science mettront toute leur ambition à connaître la vérité, tout leur bonheur à la défendre.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE PENDANT L'ANNÉE 1843-1844, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1844, PAR M. EM. NÈVE.

MESSIEURS,

Notre séance de ce jour est destinée à vous présenter un résumé fidèle des travaux d'une année entière. Ce retour sur le passé ne sera pas seulement un dernier appel à vos souvenirs, mais il servira à constater si nos efforts ont toujours été ce qu'ils auraient pu être, et si notre Société a continué à suivre les voies qui lui avaient été tracées à l'origine; nous y trouverons encore de puissants motifs d'exciter notre ardeur et de nous unir sans cesse plus étroitement afin de mettre à profit pour notre œuvre cette force si grande de nos jours, la force des associations.

Avant de passer en revue les mémoires qui vous ont été communiqués, nous avons à mentionner diverses compositions poétiques qui vous ont été lues dans les séances du 12 Novembre, du 11 Février, du 24 Mars et du 14 Mai. Les consolations que la foi apporte au milieu des plus grandes infortunes quand les forces humaines ne peuvent plus rien pour les soulager, les hautes destinées et les devoirs des nations, les gloires de notre patrie et l'union de ses enfants, les triomphes du héros de la guerre dans sa lutte

(1) La commission était composée de MM. *G. Ubaghs*, président; *Em. Nève*, vice-président; *L. Wocquier*, secrétaire; *C. De Coux*; *H. B. Waterkeyn*, *C. A. Périn*, *Ch. Sainctelette*.

contre l'Europe, les sentiments de l'amour fraternel, voilà les sujet des pièces intitulées : *Le Prêtre du Spielberg, la France, Prière civique*, par M. B. Quinet; l'*Apothéose de Napoléon*, traduit de G. Multedo par M. L. Wocquier; *une Sœur*, par M. J. Desmet.

Dans la séance du 26 Novembre, M. L. Wocquier nous a communiqué un épisode des *Souvenirs d'un corsaire*, où il retraçait d'après les récits mêmes des victimes les souffrances et les angoisses des prisonniers français en Angleterre et leurs tentatives d'évasion.

Le premier mémoire dont il vous ait été donné lecture (séance du 12 Novembre) était dû à M. Leplae. Dans ses *Considérations sur la chute de la Pologne*, l'auteur s'est attaché à rechercher les causes de la ruine de ce vaillant peuple polonais qui a été pendant des siècles le plus ferme boulevard de la civilisation chrétienne à l'orient de l'Europe. Ces causes, il les trouve dans l'organisation politique et administrative de ce pays, dans l'absence des classes moyennes, faute d'industrie et de commerce, dans l'influence désastreuse des juifs, et enfin dans le schisme grec qui prépara l'asservissement des Slaves d'occident par les Slaves d'orient. L'auteur se livre ensuite à un examen approfondi de la constitution de la Pologne et de la Lithuanie, et il prouve, que la royauté élective, la multiplicité et l'omnipotence des fonctionnaires inamovibles, les prérogatives exorbitantes de la noblesse et des diverses assemblées nationales ont été presque toujours la source des malheurs de ce pays. L'histoire de ses relations avec les nations voisines et de leur politique ambitieuse formera la seconde partie de ce travail.

M. le professeur Waterkeyn vous a lu, dans la séance du 10 Décembre, un mémoire ayant pour titre : *Des théories scientifiques sur la formation de la terre* (1). Après avoir établi que l'on peut rechercher d'après les données de la science, quelles sont les cau-

(1) Publié par l'auteur dans la Revue catholique, I, p. 527.

ses naturelles qui ont concouru à la formation de la terre, l'auteur rappelle d'abord les observations principales qui témoignent du peu d'ancienneté de l'état actuel de notre globe. Passant à l'examen des phénomènes qui ont dû se manifester lors des époques antérieures à l'existence de l'homme, il donne un aperçu rapide des observations géognostiques concernant la composition minéralogique et la position relative des différentes roches; il montre que les substances minérales qui composent l'écorce terrestre ont été formées de différentes manières et à des époques successives, et qu'elles ont éprouvé, depuis leur première formation, des dérangements considérables. Il rappelle ensuite l'importance de l'étude des animaux et des végétaux fossiles pour l'histoire de la terre et les conclusions principales qui résultent de cette étude. Après cet exposé des caractères géognostiques et paléontologiques des roches en général, l'auteur rapporte les caractères des différents *terrains* géologiques en particulier. Il conclut de cet examen que tous les êtres organisés ont eu un commencement et que les observations de la géologie, loin de confirmer la théorie panthéistique de l'évolution spontanée des êtres, démontrent au contraire que tous ces êtres, les plus anciens comme les plus modernes, ont été créés, chacun avec les qualités et les propriétés propres à son espèce.

Dans ses *Notes sur la correspondance* de *Winckelmann*, (séance du 17 Décembre) M. Emile Nève s'est attaché à définir les croyances religieuses du patriarche de l'art antique avant et après sa conversion, pour rechercher ensuite jusqu'à quel point elles expliquent ses théories sur le beau et ses jugements sur les productions de l'art moderne. Il résulte de cet examen que Winckelmann, après avoir proclamé avant Goethe le règne nécessaire et exclusif de la mythologie dans les arts du dessin, s'est laissé entraîner par son fanatisme pour l'antiquité, et qu'il a nié la fécondité de l'inspiration chrétienne sans avoir jamais compris l'influence du

christianisme sur l'esprit et le cœur de l'homme. C'est là ce que de nombreux passages de ses lettres donnent droit de conclure, et ils se trouvent encore confirmés par les ouvrages de Raphael Mengs et de Lessing qui ont développé les principes du célèbre auteur de l'*Histoire de l'art chez les anciens.*

M. Ch. Sainctelette vous a donné dans la même séance un travail *sur le pamphlet*. Qu'est-ce que le pamphlet? quels sont ses caractères distinctifs? quel rang occupe-t-il dans la littérature? M. Sainctelette s'efforce de donner une solution à ces diverses questions. Envisagé dans son histoire, le pamphlet nous présente une des faces les plus curieuses de l'esprit français, il se nourrit de cette vieille malice gauloise, si pleine de bonhomie, et sachant donner des leçons si vraies avec une naïveté qui les rend plus piquantes. M. Sainctelette fait l'énumération des pamphlets les plus célèbres depuis la Ligue jusqu'à nos jours; il consacre la fin de son mémoire à l'appréciation critique des pamphlétaires de notre époque, et entre autres de Paul Louis Courrier, d'Armand Carrel, de Fonfrède et surtout de M. De Cormenin.

Il vous a été présenté dans la séance du 14 Janvier un travail envoyé par M. Schmit, membre honoraire de la Société, pour faire suite à ses *Études sur la science, la croyance et la philosophie au point de vue du catholicisme* (1). Dans cette seconde partie qu'on pourrait intituler : Considérations métaphysiques sur la chute et la réparation de l'homme, l'auteur commence par établir les rapports de l'Humanité avec l'Univers, d'après ceux-là même qui existent entre la matière et l'esprit, et il en déduit la responsabilité exclusive de l'homme pour tout ce qui peut altérer l'ordre non seulement dans son âme et dans ses organes, mais encore dans le monde extérieur. Après ces préliminaires, reconstruisant, sur le modèle de nos destinées, notre nature originelle et légi-

(1) Séance du 23 Janvier 1842. Rapport 1841-1842, p. 3.

time, et constatant entre le fait actuel et le fait primitif ou le droit, une immense et irrécusable contradiction, il en conclut une révolte de l'homme et une séparation d'avec Dieu; il nous conduit ainsi, par le contraste même de la chute et de la vie, dont la coexistence est aussi impossible de droit que réelle de fait, à l'idée d'une réhabilitation, et delà aux dogmes catholiques de l'Incarnation et de la Rédemption : la création ne suffit plus à expliquer l'univers, depuis que le mal s'y est introduit; le Christ explique tout, parce qu'il est à la fois Dieu et victime; il est donc véritablement le principe de l'unité dans le monde et dans la science, tels que l'abus de la liberté les a faits, et c'est par là que le second mémoire vient confirmer les conclusions du premier.

Dans la séance du 11 Février, il vous a été donné lecture d'un travail de M. Braff, sur *la littérature et la philosophie au XIX*e *siècle et sur les moyens de remédier à leurs dangereuses tendances*. Dans ce mémoire, l'auteur examinant à un point de vue général, le mouvement littéraire et philosophique de notre époque, s'attache à en déterminer les caractères distinctifs; le manque d'unité dans les principes, l'incohérence des idées et des systèmes presque toujours hostiles au catholicisme, le dévergondage de l'imagination et du style, tels lui paraissent être les défauts de la plupart des productions de notre temps. Ces défauts, il en trouve la cause dans le manque de foi, dans l'absence de ce catholicisme, qui, en fournissant à l'activité humaine un aliment infini, peut seul imposer aux facultés de l'homme ce lien moral qui les coordonne et qui les règle.

M. Nyssen, membre honoraire de la société, vous a communiqué dans les séances du 25 Février et du 19 Mai un travail ayant pour titre : *Examen critique et littéraire de la Tunisiade de Jean Ladislas Pyrker* (1). Après une courte introduction consacrée à faire

(1) Publié par l'auteur, St.-Trond, 95 p. in-8°.

la biographie de l'illustre poëte, actuellement archevêque d'Erlau en Hongrie, et à déterminer la place que ses œuvres occupent dans la littérature allemande moderne, l'auteur s'est attaché à démontrer, que la Tunisiade, ou le récit de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis pour délivrer les chrétiens captifs, réunit tous les caractères du poëme épique. Le sujet et le héros étaient dignes d'inspirer le génie du poëte ; on admirera toujours les caractères de ses personnages, les discours pleins de sentiment qu'il leur prête, ses descriptions d'une richesse encore neuve après tous les modèles qui existent dans ce genre, le goût délicat des détails, la grâce des épisodes, les rares qualités d'un style harmonieux et naturel auquel les flexibilités de la langue allemande ont donné tant de souplesse et d'élégance. On ne pourra guère lui reprocher que l'emploi trop fréquent des comparaisons et le choix d'un merveilleux tout nouveau. Dans les fictions poétiques de Pyrker, les âmes du purgatoire et celles des damnés figurent les génies du bien et du mal, et remplissent avec les anges un rôle surnaturel. Ce choix a quelque chose de bizarre, et si dans la Divine Comédie Dante a su avec un rare bonheur donner une vie nouvelle aux âmes de quelques illustres personnages de l'antiquité, le rôle de Mahomet, d'Attila, d'Annibal, comme ennemis des chrétiens, et d'Hermann, de Régulus, de Cornélie, comme leurs protecteurs, loin de convenir toujours à l'action, lui devient même inutile ou contraire. L'auteur qui n'a cessé dans tous le cours de son travail de comparer l'œuvre de Pyrker aux poëmes de Milton, de Klopstock, du Tasse, et d'appuyer ses jugements par de nombreuses citations, conclut enfin que la Tunisiade est une véritable épopée chrétienne, et qu'elle prouve même une opinion qu'il avait déjà défendue dans sa *Poétique,* à savoir : « qu'on peut traiter un sujet moderne, appartenant aux temps et aux peuples chrétiens, tont en conservant la forme *antique* et *classique*.

Dans la séance du 10 Mars, M. Wocquier vous a donné lecture

d'une *Notice biographique sur Guillaume Hauff*, jeune écrivain allemand, mort à la fleur de l'âge, à peine entré dans la carrière littéraire, où il avait débuté avec le plus grand éclat. Après quelques détails sur l'enfance, les études, le caractère de Hauff, l'auteur passe à l'examen de ses ouvrages qui sont : les *Esquisses et fantaisies*, *Souvenirs de la vie d'étudiant*, *les contes fantastiques*, son plus beau titre de gloire selon M. Woquier ; *les mémoires de Satan*, roman où le merveilleux se mêle à la vie réelle, et dont l'idée fondamentale, quoique peu neuve, a été exploitée d'une manière originale et spirituelle; des *satires*, des *nouvelles*, et enfin un roman historique intitulé : *Lichstenstein*, dont M. Wocquier fait ressortir les mérites et les défauts, dans les caractères des personnages, dans le récit, dans la conduite de l'action. En tenant compte de ces diverses productions, le biographe vous a montré tout ce que promettait un talent si jeune et si fort, tout ce que Hauff eut réalisé si la mort n'était venue le frapper à l'âge de 25 ans et enlever ainsi à l'Allemagne une de ses plus belles espérances littéraires.

M. Ch. Sainctelette vous a lu une analyse de la pièce d'*André Chénier par M. Edouard Wacken*, (séance du 24 Mars). Il a cru voir dans cet ouvrage une conséquence de la réaction opérée dans l'art dramatique par la *Lucrèce* de M. Ponsard. Il a constaté les véritables qualités poétiques de l'œuvre de M. Wacken : œuvre estimable, qui bien que semée de quelques taches semble promettre à son auteur un brillant avenir.

M. Breton, membre honoraire de la Société, nous a envoyé un travail *sur le Polythéisme et le Christianisme considérés dans leurs rapports avec la civilisation* (séance du 5 Mai). L'auteur s'est proposé d'établir un parallèle entre la société chrétienne et la société païenne, il a essayé de prouver, même à ceux qui reconnaissent la supériorité de celle où nous vivons, qu'elle ne s'est point formée par réaction, par évolution, en vertu de la loi de perfectibilité,

et que l'humanité, quoi qu'en disent certains philosophes, n'a point accueilli la foi chrétienne avec un *enthousiasme douloureux*. La conversion du monde païen atteste évidemment une action divine, et pour s'en convaincre, il suffit de considérer les principaux éléments dont se compose une civilisation. L'auteur jette un coup d'œil sur l'enseignement religieux et philosophique dans le monde ancien et dans le monde nouveau, sur les sciences, l'industrie, l'état moral des individus et des familles, l'état social des peuples; il montre ensuite comment les théories chrétiennes sur Dieu, sur ses rapports avec le monde, sur la dignité et les destinées de l'homme, sur l'égalité, sur les devoirs des époux, ont changé la face de la terre, et ont créé cette sociabilité universelle qui fait profiter le genre humain tout entier de la science, des travaux, des découvertes et même des vertus de tous les hommes.

Dans la séance du 2 Juin, M. le professeur Malou a lu un mémoire *Sur les travaux de la Société biblique*, qui exerce depuis plusieurs années son prosélytisme en Belgique. Après avoir énuméré les puissants moyens dont cette société dispose, l'auteur du mémoire a considéré le principe protestant dans son application à la conversion des infidèles; il a taché de prouver que les agents de la société biblique qui ont entrepris des missions parmi les idolâtres, n'ont obtenu jusqu'ici aucun résultat, parce que la réforme a substitué à l'apostolat institué par le Sauveur un apostolat humain auquel Dieu n'a pas attaché le don de sa grâce. Pour convertir les peuples infidèles à la foi chrétienne, les missionnaires protestants sont obligés de traduire les livres saints dans toutes les langues connues, quelque imparfaites qu'elles puissent être; or, il est prouvé aujourd'hui qu'une traduction littérale des Écritures dans certains idiomes de l'Asie est tout à fait impossible. La Société biblique marche donc vers un but qu'elle ne saurait atteindre. L'Église catholique, au contraire, fait de nombreuses conquêtes parmi les infidèles et nous fournit ainsi une preuve frappante de sa céleste origine et de sa divine mission.

M. H. Keph vous a lu un *Essai sur l'Histoire des Hymnes homériques* (séance du 16 Juin), dans lequel il s'est attaché à caractériser cette branche de la littérature grecque dans ses rapports avec l'Épopée. L'auteur, distinguant l'hymne *épique* des hymnes qui appartiennent à d'autres genres de poésies, l'a revendiqué comme une des productions de l'âge d'Homère par des raisons que lui ont fournies à la fois la philologie et l'histoire; puis il a signalé l'importance de la collection d'hymnes qui nous est parvenue sous le nom d'Homère, comme renfermant l'histoire religieuse de la Grèce vers la fin des temps héroïques; il a montré par des citations, puisées surtout dans l'hymne à Mercure, de quels traits ironiques les poëtes accompagnaient le récit des aventures des dieux, et dans quelle mesure l'indépendance d'esprit, portée par eux dans la mythologie, préludait à l'émancipation intellectuelle des Grecs, opérée bientôt après par les premières recherches du génie philosophique.

M. F. Labis s'est occupé dans la même séance de l'*Examen de la théorie philosophique de M. l'abbé Rosmini sur l'origine des idées*. L'auteur commence par retracer l'origine du système qu'il se propose de combattre. D'après lui, le rationalisme pur est la conclusion fatale et inévitable du principe des protestants en matière de religion. Si la raison individuelle, abandonnée à elle-même, est érigée en juge suprême de ce qu'il faut admettre ou rejeter, elle doit, pour parvenir à la certitude, se constituer dans le doute universel, procéder par voie de recherches, et n'admettre comme certain que ce qui est d'évidence intrinsèque. Or, l'évidence interne se bornant essentiellement à l'ordre idéal, le rationaliste est obligé de nier l'objectivité de ses idées: de là, les divers systèmes d'idéalisme et de panthéisme. Certains philosophes catholiques ne voyant pas la nécessité de l'enchaînement de ces déductions ont cru pouvoir admettre le principe de leurs adversaires et procéder logiquement de l'idée à la réalité. De ce nombre est

M. l'abbé Rosmini, dont M. Labis a voulu présenter la théorie dans un exposé simple et méthodique. D'après l'illustre philosophe italien, toutes les idées dérivent originairement de l'idée de l'être : cette idée primitive et innée ne représente que l'être possible. La perception de l'existence s'opère au moyen d'un jugement par lequel on forme une équation entre l'idée de l'être et l'appréhension sensitive. L'idée même de l'être absolu et réel, de Dieu, est une idée acquise à l'aide du raisonnement. L'auteur du mémoire s'efforce de réfuter cette théorie; il montre qu'elle ne repose que sur des assertions gratuites, et qu'elle ne s'enchaîne que par le moyen de déductions arbitraires, puis il en fait voir les tendances véritables, tendances désastreuses que M. Rosmini serait certes le premier à désavouer hautement, s'il venait à reconnaître qu'il a donné prise au scepticisme idéaliste. La conclusion de tout le travail est facile à prévoir, c'est que la philosophie, pour atteindre à ses hautes destinées, doit suivre une autre voie que celle du rationalisme.

M. Constant qui avait soutenu une thèse *sur la propriété littéraire* dans les séances du 21 et du 28 Janvier, vous a communiqué un mémoire sur le même sujet dans les séances du 30 Juin et du 7 Juillet. Avant de caractériser la propriété littéraire en elle-même, l'auteur a voulu dans la première partie de son travail établir quelques considérations générales sur la propriété. Au point de vue historique, une propriété individuelle, inégale, existe partout comme fait universel. Au point de vue de la doctrine, une opposition frappante existe entre la philosophie moderne et le christianisme. L'une considère la communauté des biens comme une condition normale de l'humanité; l'autre envisage la propriété individuelle comme nécessaire à l'existence de l'état social. Examinant les principes et les conséquences des deux systèmes, l'auteur montre que, malgré leur antithèse, il est un point sur lequel ils sont d'accord, la reconnaissance du travail individuel

comme principe générateur de toutes les richesses matérielles, intellectuelles ou morales. Or l'activité individuelle, possible dans le christianisme, étant irréalisable aux conditions posées par la philosophie, il faut en conclure que la philosophie renferme en soi un germe de destruction et de mort pour l'humanité, qui trouve dans le christianisme seul ses conditions d'existence et de progrès. L'auteur examine d'après la théorie chrétienne l'origine de la propriété foncière qui est la source de toutes les richesses matérielles; elle lui paraît résulter clairement de la loi qui a régi l'homme déchu, de la loi du travail, qui a succédé à la loi primitive qui était toute de conservation. Il montre le peu de consistance des systèmes qui, reconnaissant l'existence de la propriété individuelle, la font dériver d'une convention expresse ou tacite, ou de la loi positive. Il termine par l'analyse de la propriété individuelle sous le rapport du fait et du droit, et par celle de ses modes de transmission.

Après avoir établi les caractères et les conditions de la véritable propriété individuelle, il passe dans la seconde partie de son travail à l'étude de l'un de ses modes spéciaux, la propriété littéraire. Il établit les différences essentielles qui existent entre la conception, la production, l'original, et la reproduction ou les exemplaires. Il démontre ainsi qu'il n'y a qu'une seule production littéraire et une seule propriété dont l'original est l'objet et dont le caractère distinctif est le droit de reproduire. Les exemplaires ou les copies sont des modes de l'original; ils sont aussi une propriété mais une propriété différente, et leur transmission dans le domaine public n'implique nullement l'aliénation de la propriété littéraire proprement dite. L'auteur considère ensuite la question dans l'intérêt social, eu égard au bien-être moral et matériel qui résulte de cette propriété; puis il examine les principales objections à son système, et il les réfute dans leurs principes et dans leurs conséquences. Enfin il passe à l'étude des circonstances

qui pourraient faire en certains cas fléchir la défense de la contrefaçon, et il conclut son travail en présentant quelques considérations sur la contrefaçon en Belgique, sur ses résultats désastreux, et sur la position qu'elle a faite à la littérature nationale.

Dans un travail ayant pour titre : *Des causes du progrès ou de la décadence des Arts en Belgique*, (séances du 30 Juin et du 19 Juillet) M. Th. Smekens s'est proposé de montrer d'une part la haute influence du catholicisme dans les arts, et de prouver d'autre part combien son action a été puissante et féconde sur le sol de notre Belgique. Il s'est attaché, dans la premiere partie de son travail, à tracer le tableau général de l'état des arts depuis les monuments du moyen-âge jusqu'aux productions immortelles de notre école de peinture, en étudiant les causes principales de ce riche développement. Nos antiques libertés, l'opulence de nos cités commerçantes, la division et l'indépendance des états, le luxe de nos princes, les fastueuses rivalités de nos communes, un goût inné du beau; voilà les nombreux moyens qui amenèrent dans notre patrie la prospérité des arts à un degré presque sans égal. La pensée chrétienne ne cessa jamais d'inspirer nos grands artistes, et ce ne fut que lorsque la liberté d'expression vint à lui manquer, qu'il y eut des périodes de stérilité ou de décadence.

Dans la seconde partie, l'auteur a eu pour but de faire voir l'impuissance de l'art sous le règne des idées matérialistes. Puis, arrivant aux productions de notre temps, il en a pris occasion de remarquer, combien il est difficile malgré les plus généreux efforts du talent de réaliser de véritables progrès en dehors des grandes idées sociales propagées par le christianisme, et il en a conclu que sans revenir à ses enseignements les plus nobles et les plus hautes puissances de l'art ne peuvent être, ni dignement comprises, ni dignement encouragées.

Un mémoire sur les *Destinées du genre historique chez les Grecs* vous a été présenté par M. Poumay (séance du 7 Juin). Après

avoir recherché tous les faits qui expliquent la formation lente de ce genre littéraire depuis les premiers logographes jusqu'à Hérodote, il a apprécié le talent original des plus grands historiens de la Grèce et leur mérite de prosateurs, qui les rend dignes de l'imitation des modernes. Il a terminé son tableau par l'examen des productions des derniers siècles de l'antiquité et des causes principales de la décadence que l'historiographie a subie à son tour.

Dans la séance du 19 Juillet, M. Solvyns vous a donné lecture de son travail sur la *Vie de Rancé* par M. De Chateaubriand. Après avoir fait connaître dans une courte notice le célèbre réformateur de la Trappe et avoir présenté le récit des principaux événements de sa vie, M. Solvyns a considéré l'ouvrage de M. De Chateaubriand sous un triple point de vue : comme histoire, comme biographie et comme œuvre littéraire. Il a montré d'abord d'après les sources les plus authentiques qu'un certain nombre d'appréciations étaient au moins hasardées et que l'illustre historien n'avait pas toujours porté dans cette nouvelle production cette judicieuse critique dont il avait donné tant de preuves. S'il est permis de regretter que M. De Chateaubriand n'ait pas souvent mieux fait ressortir les rares vertus du héros de la pénitence, on doit avouer qu'il a tracé, peut-être même avec trop de vérité, un tableau fidèle de son temps. Les taches et les imperfections de ce livre ont suffi aux yeux des Rédacteurs de la *Revue indépendante* pour caractériser de l'indifférence, mais s'il faut reconnaître que la *Vie de Rancé* n'a rien ajouté à la gloire littéraire de M. De Chateaubriand, il est certain que l'illustre auteur du *Génie du christianisme* est resté le fidèle champion de la foi, et qu'en cette circonstance, comme dans toute sa noble carrière, il a toujours donné au monde chrétien le consolant exemple de la grandeur du talent unie à l'humilité du chrétien.

Cette rapide analyse de nos séances suffit pour vous montrer

qu'elles ont été remplies par des travaux utiles et variés; la ph losophie, les sciences sociales, les études artistiques et littéraire la poésie, y ont été représentées tour à tour, mais nous avoı à regretter que les études historiques aient été presque délaissée Cependant, de nos jours peut-être plus qu'à toute autre époque la science des faits humains mérite la plus haute attention. I présence des tortures que tant d'écrivains font subir à la réali au profit de telle ou telle doctrine, à la vue des leçons qu'(veut tirer pour le temps présent des récits les plus dénaturé en considérant jusqu'à quel point toutes les notions sont boul versées sur la question capitale en histoire, celle de l'impartialit c'est s'acquitter envers la société d'une dette sacrée, que (chercher la vérité, de la montrer au grand jour et d'arrach l'ivraie du champ de l'histoire qui est la propriété de tous. (commence à rencontrer en moins grand nombre ces ouvrages q se dénoncent d'eux-mêmes, et qui ne trompent que les homm qui veulent être trompés, mais il en est d'autres où une ind férence froide, un système de réticences adroites, des omissio calculées, des insinuations en apparence bienveillantes, parvie nent facilement à ajuster les événements aux besoins d'un systèn tout en conservant à l'auteur le renom d'être impartial. Vo mille occasions de venir avec bonne foi, avec courage, prend le parti de la justice.

Notre patrie, qui s'est toujours distinguée dans le genre his rique, nous a offert dès les plus anciens temps de beaux exe ples à suivre. Ses annalistes, ses chroniqueurs, ses historier sont célèbres par leur sincère exactitude, et par leur désir bien; Froissart, Monstrelet, Comines, occuperont toujours u place d'honneur parmi les écrivains de tous les pays, et si nc descendons les siècles, quelle multitude d'hommes qui ont emplo leurs veilles aux antiquités de la Belgique avec ce talent de d cussion et cette judicieuse sagacité, trop rares souvent dans

critique moderne. Si de l'histoire générale, de l'histoire de nos villes, de nos institutions, de nos princes, nous passons à l'histoire du christianisme, nous y trouverons la même richesse. Et n'est-ce pas dans notre patrie qu'a été élevé, pour la glorification de la foi chrétienne, ce monument historique que les autres peuples nous envient, le trésor de la science et de l'érudition des Bollandistes?

C'en est assez, Messieurs, pour vous rappeler à quels titres les études historiques doivent vous être chères. Nous devons les cultiver, et pour notre patrie, afin de connaître toutes ses gloires, et pour nous-mêmes, afin de discerner ce qui est de ce qui n'est pas et de pouvoir suivre à travers les âges, malgré les préventions ou les mensonges, l'action civilisatrice du christianisme. Combien y a-t-il dans notre vieille histoire de noms illustres, combien de dévouements ignorés, combien de vies consacrées aux austères travaux de la science et à la pratique des plus nobles vertus, qui attendent quelques pages de notre respect et de notre affection. On a dit que notre siècle était le siècle des réhabilitations, et pour étouffer cet élan de justice, on l'a présenté comme une réaction exagérée, comme un parti pris de contredire le passé. Repoussons toutes ces tendances destructives de la sincérité de l'historien, et soyons persuadés que l'impartialité consiste non pas dans l'insensibilité et dans l'indifférence de l'éclectisme, mais dans ce calme de la modération, cette passion de la rectitude et cette bonne foi qui sont les signes certains de la vérité même.

Nous sommes entrés dans ces considérations avec d'autant plus d'espérance d'être compris, que les études historiques, grâce aux nombreuses ressources de notre cabinet de lecture, peuvent fournir, spécialement sur les ouvrages de notre temps, la matière de mémoires du plus grand intérêt. Ayant à notre disposition toutes les revues catholiques et les principaux recueils scientifiques de toutes les opinions, nous pouvons établir notre jugement

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ (

COMMISSION DIRECTRICE (2).

Président, G. C. UBAGHS, professeur.
Vice-président, EM. NÈVE, étudiant en droit.
Secrétaire, L. WOCQUIER, étudiant en droit.
Membres : C, DE COUX, professeur; L. HALLARD, profess
L. CONSTANT, C. A. PÉRIN, étudiants en droit.

MEMBRES ACTIFS.

G. A. ARENDT, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
F. N. J. G. BAGUET, id.
J. T. BEELEN, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. B. DAVID, prof. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. DE COCK, vice-recteur de l'Université.
C. DE COUX, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
V. J. FRANÇOIS, prof. ord. à la fac. de médecine.
L. J. HALLARD, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. MALOU, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. B. J. NÈVE, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.
CH. PÉRIN, prof. extr. à la fac. de droit.
A, TITS, prof. extr. à la fac. de théologie.
G. C. UBAGHS, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

---

(1) V. les statuts arrêtés le 10 Mars et définitivement fixés le 8 Déc 1839, *Annuaire de* 1841, p. 114,
(2) Élue dans la séance du 27 Octobre 1843.

H. B. Waterkeyn, prof. extr. à la fac. des sciences.
L. Constant, étud. en droit.
A. De Becker, étud. en droit.
L. Degroux, étud. en droit.
D. Demoor, étud. en philosophie.
J. De Smet, étud. en droit.
A. J. Docq, étud. en théologie.
J. Keph, étud. en philosophie.
F. J. Labis, étud. en théologie.
N. J. Laforet, étud. en théologie.
F. Lefebvre, étud. en médecine.
C. Leplae, doct. en phil., étud. en droit.
Em. Nève, étud. en droit.
C. A. Périn, étud. en droit.
J. Poumay, étud. en philosophie.
B. Quinet, étud. en droit.
Ch. Sainctelette, étud. en droit.
Th. Smekens, étud. en droit.
E. Solvyns, étud. en droit.
L. Wocquier, doct. en phil., étud. en droit.

MEMBRES ASSISTANTS.

N. Bontems, étud. en théologie.
Th. Coursot, étud. en médecine.
N. De Kinder, étud. en philosophie.
L. Dillens, étud. en théologie.
A. Fallon, étud. en droit.
Ew. Fettweiss, étud. en philosophie.
E. Gueymard, étud. en philosophie.

L. HOMPESCH, étud. en théologie.

N. LEFEBVE, étud. en théologie.

A. LESCHEVIN, étud. en droit.

H. MAES, étud. en droit.

L. MEYSMANS, étud. en théologie.

N. POLLET, étud. en théologie.

E. RIGELÉ, étud. en philosophie

A. SEGHERS, étud. en philosophie.

N. VANDENNEUCKERE, étud. en théologie.

L. J. VANDERSTRAETEN DE PONTHOZ, étud. en droit.

X. VAN ELEWYCK, étud. en droit.

C. WATELET, étud. en droit.

MEMBRES HONORAIRES.

P. F. X. DE RAM, Recteur magnifique de l'Université, Président d'honneur de la Société.

EDM. DE CAZALÈS, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres à Montauban.

J. B. DE BRAUWER, ancien étudiant, à Ostende.

PAUL DIERCXENS, avocat, secrétaire de la Chambre de Commerce, à Anvers.

A. TROISFONTAINES, doct. en phil. et lettres, ancien étudiant, à Bruxelles.

A. DESCHAMPS, ministre des travaux publics, membre de la Chambre des Représentants.

P. DE DECKER, membre de la Chambre des Représentants, à Gand.

Le marquis de BEAUFFORT, à Bruxelles.

F. CHON, prof. d'histoire au collége royal de Lille.

L'abbé ROHRBACHER, docteur en théologie de l'Univ. de Louvain, prof. d'histoire au séminaire de Nancy.

A. J. NAMÈCHE, licencié en droit canon, directeur de l'École normale, à Nivelles.

Le comte L. DE MÉRODE, ancien membre actif, à Bruxelles.

A. J. HENROTAY, prof. au petit séminaire de St.-Trond, ancien membre actif.

L. DELGEUR, doct. en phil., prof. à l'Institut St.-Louis, à Malines, ancien membre actif.

F. WECHTER, ancien membre actif, à Rome.

L'abbé FILLION, prof. d'Écriture-Sainte au séminaire du Mans.

E. THONISSEN, avocat à Hasselt.

J. DIEDEN, doct. en phil., ancien membre actif, avocat à Bruxelles.

A. SCHMIDT, ancien membre actif, à Versailles.

Le docteur LE GLAY, archiviste général du départ. du Nord, correspondant de l'Institut de France, à Lille.

CH. BRETON, doct. en phil. de l'Univ. de Louvain, ancien membre actif, à Nancy.

P. CANOY, prof. au petit séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

E. GÉRARD, doct. en phil., prof. au collége de Tirlemont, ancien membre actif.

A. DE CLÈVES, bachel. en théologie, prof. au séminaire de Bonne-Espérance, ancien membre actif.

CH. LOOMANS, doct. en phil. et en droit, prof. agrégé à l'Université de Liége, ancien membre actif.

G. LONAY, prof. de philosophie au petit séminaire de St.-Trond.

J. J. NYSSENS, prof. au petit séminaire de St.-Trond.

EUG. BORÉ, correspondant de l'Institut de France, membre de l'Académie Arménienne de St.-Lazare.

AUG. BONNETTY, membre de l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société Asiatique de Paris, directeur des *Annales de philosophie chrétienne,* à Paris.

L'abbé HIRON, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

TH. ASSELBERGHS, doct. en phil., prof. au collége de Malines.

ANT. CLESSE, membre de la Société des sciences et des arts du Hainaut et des Sociétés littéraires de Gand, Liége et Tournay, à Mons.

Le vicomte DE CHATEAUBRIAND, de l'Académie Française, à Paris.

BALLANCHE, de l'Académie Française, à Paris.

Le baron DE GERLACHE, premier président à la Cour de Cassation, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.

M. DEPREZ, doct. en phil., ancien membre actif, avocat à Mons.

A. DHANIS, avocat à Bruxelles, ancien membre actif.

J. D. KAUDT, prof. au collége de la Haute-Colline, à Louvain.

L'abbé MAUPIED, docteur ès sciences de la faculté de Paris.

AMÉDÉE DE GABOURD, à Paris.

AUDIN, de l'Académie, du Cercle Littéraire et de l'Institut catholique de Lyon, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome, etc. à Lyon.

A. RIVET, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour royale de Lyon.

M. DELOOSE, prof. au séminaire de St.-Nicolas, ancien membre actif.

G. MOTTET, ancien membre actif, à Liége.

H. MARET, doct. en théologie de l'Univ. de Louvain, chanoine honoraire de Paris, prof. à la Sorbonne.

L'abbé DRIOUX, prof. d'histoire au séminaire de Langres.

E. QUATREMÈRE, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, prof. au collége de France, etc., à Paris.

CHOIX DE MÉMOIRES.

PHILOSOPHIE.

I.

EXAMEN

DE LA THÉORIE PHILOSOPHIQUE DE M. L'ABBÉ ROSMINI, SUR L'ORIGINE DES IDÉES.

Objectum intellectus est ens vel verum commune. S. Th. p. I, q. 55, a. 1.

I.

C'est une vérité presque généralement reconnue et avouée de nos jours, que la conséquence fatale et dernière du protestantisme est le rationalisme, et par suite l'indifférence absolue en matière de dogmes, la tolérance universelle de toutes les sectes, de toutes les opinions même les plus disparates. Ecoutez la *vénérable compagnie des pasteurs* de Genève : « Le droit d'examen, dit-elle, est » le fondement de la religion protestante, et tout ce qu'elle con- » tient d'invariable. » Par conséquent « la plus légère restriction » à la liberté de croyance, au droit d'affirmer et de nier, en ma- » tière de religion, est mortelle au protestantisme. » Or, évidemment « nul ne peut examiner qu'avec sa raison ; la raison ne peut » juger que de ce qu'elle comprend ; aucun dogme incompréhen- » sible ne saurait être admis par un protestant qui règle sa foi

» d'après les maximes fondamentales de sa religion. » Objectera-t-on l'Ecriture-Sainte? Mais en dernière analyse, « c'est toujours » notre raison, la raison de chacun de nous qui décide du sens » de l'Ecriture, et qui décide selon ce qu'elle comprend (1). » Ce raisonnement est franc et logique. Ainsi à l'autorité, quelle qu'elle soit, aux confessions de foi, aux traditions, il faut désormais substituer la raison, c'est-à-dire « cet *esprit philosophique,* » comme l'appelle M. Chenevière, cet esprit lumineux, réfléchi » conséquent, qui ne donne pour clair que ce qui est clair, qui » n'affirme que ce qui est certain, cet esprit de recherche et » de doute qui guide *seul* par une marche sûre dans la pour» suite de la vérité. » Voilà une déclaration assez explicite du rationalisme, qui en effet consiste à partir du *doute,* pour procéder, non par voie d'enseignement, mais par voie de *recherche,* et n'admettre que ce qui est *clair* et *certain* aux yeux de la raison individuelle. Jusqu'ici le protestantisme s'était épuisé en vaines disputes touchant quelques vérités particulières : aujourd'hui il jette avec dédain le manteau de la dérision sur tout ce qui a été durant dix-huit siècles l'objet de la vénération des fidèles. Nos dogmes sont traités d'*opinions étranges* (2), de *subtilités* (3), que sais-je! Ceux qui en Allemagne et en Angleterre sont à la tête du progrès *philosophique* s'accordent à penser, à la façon de Jean-Jacques, *que l'essentiel de la religion consiste dans la pratique,* et *que tel homme parvenu à la vieillesse sans croire en Dieu, ne sera pas pour cela privé de sa présence dans l'autre*

(1) Voyez *l'Univ. Cathol., recueil religieux*, etc. T. 17, page 292.

(2) Ainsi s'exprime M. Chenevière, ministre et prof. de théol. à Genève, dans sa *Lettre sur les causes qui retardent chez les réformés les progrès de la théol.*, lue en forme de discours à la cérémonie des promotions, dans le temple de Saint-Pierre, en présence du corps des Pasteurs, du conseil d'état, de l'Académie, etc., etc.

(3) Dallier, Traité de l'emploi des SS. Pères, et autres.

vie (1), si tant est qu'on en admette une. C'est ainsi que, pour ne point se renier lui-même, le protestantisme se voit forcé, après une lutte acharnée de trois siècles, de déserter le champ de la théologie, et de se retrancher sur le terrain de la philosophie. Non content d'avoir successivement mis en question et ébranlé toutes les bases de l'ordre moral et religieux, l'esprit d'examen et de doute, franchissant enfin le cercle des vérités surnaturelles, et poursuivant avec une rigueur logique sa marche négative, a osé s'attaquer aux vérités premières elles-mêmes. Le principe fondamental étant resté le même, on eut pu dire *à priori* où aboutirait cette nouvelle lutte; mais loin d'être réduits à prédire ou à conjecturer, nous n'avons que trop de faits positifs à enregistrer. Nous avons vu le protestant, devenu rationaliste, soumettre au creuset du libre examen et rejeter hardiment une à une toutes les croyances que la nature raisonnable elle-même nous impose, l'existence d'un Dieu, être infini, personnel et créateur, la distinction des êtres et l'objectivité des sensations; nous l'avons vu, impuissant à reconstruire ce qu'il avait détruit, se perdre dans un panthéisme absurde, dans un idéalisme vague, dans un sceptisme universel. Le rationalisme a donc fait en philosophie ce que le protestantisme qui l'a enfanté avait fait en théologie; il a protesté contre toutes les vérités reçues, il a tout nié pour s'abîmer dans le néant.

Pour peu qu'on veuille encore écouter le bon sens naturel on sentira tout le vide d'une pareille doctrine, si peu en harmonie avec les besoins et les tendances de l'âme, si impuissante

---

(1) Emile.

Soyez juste, il suffit, le reste est arbitraire.

VOLTAIRE.

« Le salut éternel ne dépend nullement d'une certaine persuasion théorique, » dit Weyscheider, *Instit. theol.*

à nous donner une explication satisfaisante des faits de la conscience et du sens intime. Aussi les philosophes catholiques ont-ils toujours reconnu et proclamé la nécessité de faire marcher ensemble l'ordre réel et l'ordre idéal, ils n'ont jamais douté que tout système aboutissant nécessairement à la négation de l'un ou de l'autre ne fût infecté d'un vice radical. D'accord sur le résultat, ils ont cependant varié et varient encore lorsqu'il s'agit d'indiquer la voie à suivre pour y atteindre. Quel est en effet le point de départ de la vraie philosophie, ou bien, en d'autres termes, en vertu de quelle loi, de quel principe faut-il admettre l'alliance indissoluble du monde réel avec le monde idéal? Ici une double solution se présente. Les uns, trop épris sans doute de certaines théories aussi spécieuses en apparence que fausses en réalité, ont cru pouvoir *démontrer* ce rapport mutuel, et ils en ont fait une conséquence d'un principe logique, ou d'une vérité première évidente par elle-même; tout en ne reconnaissant comme vrai que ce qui est renfermé dans l'idée claire d'une chose, en d'autres termes tout en admettant le principe fondamental des rationalistes qu'ils avaient à combattre, ils ont cru pouvoir procéder de l'idéal au réel par une déduction rigoureuse et systématique. Les autres niant la légitimité d'une telle conséquence évidemment plus étendue que l'antécédent, ont rejeté le principe même de leurs adversaires, comme entaché d'idéalisme; ils ont donc prétendu que l'esprit humain affirme la réalité *objective* en vertu d'une loi primitive de sa nature, loi qui porte l'homme à admettre indépendamment du raisonnement, la conformité du monde extérieur avec ses idées et ses représentations intellectuelles.

C'est à la première de ces deux catégories, à la catégorie des *rationalistes catholiques,* qu'on me pardonne cette expression bizarre, qu'appartient l'illustre philosophe italien dont je vais exposer les idées. L'abbé Rosmini, que la prodigieuse fé-

condité de son génie, la vogue de son système, l'étendue et la pureté de ses vues font proclamer par quelques-uns de ses concitoyens, *l'un des plus brillants flambeaux du ciel de l'Italie* (1), l'abbé Rosmini qui a imposé à sa patrie sa suprématie intellectuelle en se plaçant à la tête du mouvement philosophique, est à peine connu en-deçà des monts (2). Aussi l'Italie se plaint-elle, vous jugerez si c'est avec ou sans raison, de l'oubli auquel on condamne ses plus habiles défenseurs de la vérité, « comme si elle

---

(1) *Annal. delle scienze rel.*, vol. X, n° 28. *Esame d'una diatriba contro il R. P. Perrone.*

(2) « M. Antonio Rosmini-Serbati, appartient à l'une des premières familles du Tyrol : il est grand seigneur et cependant il a choisi de bonne » heure l'état ecclésiastique. Ses premiers travaux, imprimés en 1821, sont » des livres ascétiques ; depuis il a écrit dans les *Mémoires de religion*, » recueil publié à Modène, et dans presque tous les journaux religieux de » la Haute-Italie. Attaché au Saint-Siége et à tous les pouvoirs établis, il » n'a pas cessé de combattre pour la cause de la monarchie et de la » religion ; sa haine contre le XVIII° siècle éclate à chaque page de ses » ouvrages ; sa vie toute entière est consacrée au culte de sa foi. Jeune » encore, il refusa une haute dignité qui lui ouvrait la voie du cardinalat ; » plus tard, quand sa réputation avait grandi, on lui offrit la place de » curé dans sa ville natale : il l'a acceptée. Dans le Tyrol, on l'a vu assister des condamnés sur l'échafaud : une bulle du Pape témoigne des services qu'il a rendus à l'Église ; en Piémont, il a fondé un nouvel ordre » religieux, *l'Ordre des Pères de la charité chrétienne.* Certes ses actes » de dévouement, sa carrière ecclésiastique, n'expliquent pas son influence ; » la philosophie italienne n'a pas renoncé au voltairianisme, encore moins » aux tendances révolutionnaires. Cependant il y a des écrivains, des historiens, des poëtes, qui se sont ralliés aux doctrines de M. Rosmini : » ces doctrines sont admises ou discutées sur tous les points de l'Italie ; » des patriotes ont travaillé avec ardeur à la propagation du Rosminianisme, » tandis qu'on l'introduisait dans les écoles du Piémont et dans plusieurs » séminaires italiens. Cette contradiction apparente d'un prêtre absolutiste » qui domine le mouvement d'une littérature libérale ne s'explique qu'à la » lecture des livres de M. Rosmini. »

Cette notice, dont je ne suis pas à même de garantir en tous points l'exactitude, est empruntée à un article de M. Ferrari, publié dans la *Revue des deux Mondes*, T. I, p. 537. Brux. 1844.

» avait disparu du champ de la philosophie » (1)! C'est un des motifs qui nous ont déterminé à entreprendre ce travail.

Reconstruire la science, et par suite la morale et enfin la société elle-même, en remontant aux vérités les plus élémentaires, tel est le but que s'est proposé l'abbé Rosmini dans son *Nouvel essai sur l'origine des idées* (2).

Ses prétentions toutefois se bornent à vouloir répandre un nouveau jour sur des vérités déjà universellement connues, en les harmonisant entre elles, en les coordonnant, et en nous découvrant la véritable philosophie qui doit briller du double caractère de l'*unité* et de l'*universalité* (3). En produisant son système, il se croit, et il se dit en effet *l'interprête d'une antique et vénérable tradition* (4); aussi n'est-il pas une assertion, pas une conclusion, à l'appui de laquelle il n'ait soin d'alléguer le témoignage des SS. Pères, et surtout celui des deux grandes lumières de l'école, S. Thomas et S. Bonaventure.

Nous exposerons d'abord la théorie de l'Auteur sur l'origine des connaissances et de la certitude; ensuite nous examinerons les points fondamentaux de sa doctrine, pour en déduire les conséquences logiques.

II.

L'homme possède des connaissances, il pense, il a des idées; or, ces idées, quelle que soit leur nature, d'où lui viennent-elles? quelle cause les a suscitées ou engendrées dans l'intelligence? Si

---

(1) Voy. Perrone, *Præl. theol.* vol. IX, p. 337, not. 1. — Rosmini, *Nuovo saggio*, vol. II, facc. 9, not. 1.

(2) *Nuovo sagg.*, pref., facc. XIII.

(3) *Ib.* facc. VII, XIV.

(4) *Il rinnovamento della filos. ecc.* fac. 373.

elles sont le fruit de l'intelligence elle-même, elles ne peuvent être que le résultat du jugement ou de l'abstraction; mais ces deux opérations de l'âme, loin de produire les idées, les présupposent au contraire l'une et l'autre : l'*abstraction*, en ce qu'elle ne fait que les dégager mentalement de leurs enveloppes pour les considérer indépendamment de tout élément fourni par l'expérience; le *jugement*, en tant qu'il se borne à appliquer l'idée générale à un sujet particulier, pour le ranger dans la classe des objets circonscrits par cette idée générale (1).

Ces réflexions bien simples suffisent pour faire crouler par sa base tout système qui prétend élever l'édifice de nos connaissances à l'aide des opérations de l'entendement, ou d'une simple faculté de connaître, sans autres données que celles qui nous sont fournies par l'expérience.

Aussi les plus habiles penseurs de tous les temps ont-ils été unanimes à admettre que l'esprit humain possède un élément intellectif, inné et naturel, sans lequel il ne jouirait pas de la faculté de connaître et de penser, et par suite serait incapable de parvenir à se former des idées.

Mais, dit Rosmini, autant l'accord est parfait, aussi longtemps qu'il ne s'agit que de la partie négative de la question, autant les sentiments sont divisés lorsque nous demandons en quoi consiste cet élément nécessaire, intimement uni à notre esprit, et qui le rend apte aux opérations intellectuelles (2).

La véritable solution sera incontestablement celle, qui, tout en donnant l'explication la plus complète des faits de l'intelligence, sera en même temps la plus simple, et exigera le moins de suppositions possibles; or, sous ce rapport Kant a fait faire à la science un pas immense en distinguant dans nos connaissances

(1) Sez. sec., vol. I, facc. 11.
(2) Sez. V, vol. II, p. 9.

deux éléments, dont l'un rentre dans l'ordre des choses sen sibles, tandis que l'autre doit tirer son origine de ce que nou portons au-dedans de nous-mêmes. Le premier élément, dans l langage de Kant, c'est la *matière* de nos connaissances, le se cond en est la *forme*.

Il ne restait plus qu'à simplifier cette doctrine, selon Ros mini, c'est-à-dire, à réduire au *minimum* possible cette *parti formelle* de la connaissance qui nous a été donnée par la nature et qui est comme une semence féconde déposée dans nos âme par la main du Créateur, pour produire, en se développant l'arbre admirable de la science.

« Les recherches que nous avons faites, dit le célèbre phi losophe italien, ont eu pour résultat que la partie formell du savoir, dans son état primitif et originaire, consiste simple ment dans l'intuition permanente et naturelle de l'*être possible.* »

Rosmini reconnait la nécessité d'admettre cette *idée de l'êtr* ou de *l'existence universelle* comme innée, parce que sans ell l'intelligence serait privée de la faculté de penser, vu que nou ne pouvons idéer l'impossible ou le néant. De plus il serai superflu, d'après lui, d'admettre d'autres éléments innés, si ce *minimum* suffit pour donner une explication complète de l'origin de toutes nos idées. Remarquons en passant que le système d Rosmini est basé sur une hypothèse qu'il est impossible d démontrer *a priori*, qui par conséquent doit trouver sa preuv dans la solution satisfaisante qu'elle donnera, si tant est qu'ell y réussisse, de toutes les difficultés du grand problème e question.

Pour comprendre comment l'idée de l'être en se fécondan va engendrer tout un monde de connaissances, il faut en étu dier les caractères. L'idée de l'être, quoique n'exprimant qu'un simple possibilité, est cependant *objective :* dans l'intuition d l'être universel nous percevons un être mental, purement men

tal, qui n'a aucune subsistance en soi : toutefois ce n'est pas une simple modification de l'intelligence ; c'est, si vous voulez, un principe logique, une règle directrice de notre esprit, une essence qui n'a d'existence que dans l'esprit, mais néanmoins bien loin de n'être qu'une modification de l'intelligence qui en a l'intuition, elle est elle-même l'*objet* de l'intelligence et l'*objectivité* de toutes nos pensées ; le sujet par rapport à l'être est passif, tandis que l'être est essentiellement actif, et le sujet percevant est nécessité à le voir, comme l'œil ouvert aux rayons du soleil est contraint de recevoir la clarté qu'ils lui communiquent. L'idée de l'être est également simple, une et identique, universelle, immuable et éternelle, enfin c'est l'idée la plus indéterminée, puisqu'elle embrasse à la fois tous les genres et toutes les espèces (1).

L'idée de l'être étant donnée, toutes les autres conceptions s'acquièrent par l'application de cette idée première à la sensation, c'est-à-dire, au *sens interne* et *externe*. L'idée de l'être *forme* l'entendement et la raison humaine. L'*entendement* n'est autre chose que la faculté de voir l'être indéterminé, de le voir en soi ; la *raison* voit l'être déterminé, modifié par les sensations, et par suite change les sensations en connaissances intellectuelles : c'est la faculté de former les idées en ajoutant la forme à la matière. L'intuition de l'être est donc ce qui rend l'homme intelligent, ce qui en fait un animal raisonnable.

Cependant l'intelligence ne possède pas une énergie indépendante des stimulants extérieurs : si nul objet ne se présentait à elle, si aucune force extérieure ne venait l'affecter, elle resterait éternellement dans la plus complète inaction ; l'intellect se reposerait dans la contemplation purement passive de l'*être*

(1) Vol. II, facc. 23, e vol. III, sez. VII, cap. 4.

universel (1). Or ce stimulant extérieur varie selon les différentes opérations de l'âme.

La première de ces opérations est la *perception intellective*, l'âme exerce cet acte d'une manière *spontanée* et naturelle, aussitôt qu'elle a reçu une *sensation.*

Mais pour passer de la perception intellective aux notions ou idées générales, et ensuite aux idées abstraites et complexes, il faut le secours de la *réflexion;* or la réflexion étant sous la dépendance de la volonté, il s'agit d'assigner ici une cause capable de déterminer la volonté à réfléchir sur les perceptions acquises. Cette cause, Rosmini la trouve dans les *images corporelles,* produites par la perception intellective; ces images activent l'intelligence qui se replie sur elles, et fixe toute son attention sur la seule *appréhension* de la chose perçue, en faisant abstraction de la subsistance réelle; voilà l'idée ou notion générale formée.

Il reste à expliquer un troisième et dernier acte de l'intelligence, c'est la formation des idées abstraites. Ici il faut que l'esprit soit porté par quelque motif à limiter et à concentrer son attention sur une fraction, sur un mode d'idée. D'un côté l'esprit n'est influencé que par les objets qui se présentent à lui, de l'autre il est impossible qu'une idée abstraite, l'humanité par exemple, vienne s'offrir d'elle-même à la réflexion, il faut donc un signe qui la remplace, qui lui serve de substitut en dehors de l'esprit et au moyen duquel elle puisse s'objectiver à l'esprit; ce signe est fourni par le *langage.* Aussi Rosmini borne-t-il l'impossibilité d'inventer une langue, à cette partie du langage qui sert à exprimer les idées abstraites (2).

---

(1) Saggio sui confini-dell' umana ragione. Opusc. filos., vol. I, facc. 59.
(2) Nuovo Saggio. Sez. v, p. 1, cap. 4. Vol. II, facc. 30.

L'homme doit donc remonter, d'après le philosophe italien, des abstractions à la réalité, et franchir, à l'aide du raisonnement, l'espace immense qui sépare l'être idéal de l'être réel. M. Rosmini nous montre d'abord comment l'intelligence parvient à déduire de l'idée de l'être, les idées et les axiômes fondamentaux de tous les raisonnements, tels que les principes de connaissance, de contradiction, de substantialité et de causalité, ainsi que toutes les idées générales et nécessaires. Ensuite il explique comment s'opère le passage du monde idéal au monde réel, lequel comprend le moi, les corps et Dieu. C'est ainsi qu'il part de l'être idéal et indéterminé pour aboutir à l'Être absolu et infini.

Dans sa marche hardie il déploie tout l'appareil de la dialectique en apparence la plus séduisante et la plus rigoureuse; c'est un labyrinthe de déductions et de syllogismes encombré par des longueurs et des redites qui, à chaque pas, forcent le lecteur de se replier sur lui-même pour se demander où il est, où il va. Essayons de le suivre.

Tous les principes et toutes les idées doivent découler de l'idée de l'être. C'est une conséquence de l'hypothèse fondamentale.

L'idée de l'être constitue la possiblité de penser, et par conséquent le principe de *connaissance*. L'impossibilité de penser l'être et le non-être constitue le principe de *contradiction*, exprimé ordinairement en ces termes : l'être ne peut pas ne pas être. De ce principe il suit que ce qui n'est pas ne peut pas agir, c'est-à-dire, qu'il n'y a pas d'effet sans cause ; voilà le principe de *causalité :* il suit aussi qu'il n'y a pas d'action sans un être agissant, pas d'accident sans substance; voilà le principe de *substantialité* (1). Ainsi en suppléant l'être dans la perception des sensations, l'intelligence se forme l'idée de *substance*, et en suppléant l'être dans la perception d'une action, elle acquiert l'idée de *cause*.

---

(1) Nuovo saggio. Sez. v, p. 3. Vol. II, facc. 136.

Dans l'idée de l'être sont renfermées aussi, comme élémen constitutifs, les idées d'unité, de nombre, de possibilité, d'un versalité, de nécessité, d'immutabilité et celle de l'absolu. L idées, caractères et propriétés essentielles de l'être idéal, no sont données en lui et avec lui; l'intelligence pour avoir une connaissance explicite, n'a qu'à les remarquer, et les distinguer les unes des autres en les nommant.

Jusqu'ici il n'existe encore pour le philosophe qu'un mon idéal; la sensation, les images corporelles, les sons du langag ce sont là, pour ainsi dire, autant de phénomènes qui n'ont ser qu'à provoquer les différents actes de l'intelligence; mais u fois que celle-ci s'est mise en possession de ses idées et des pri cipes du raisonnement, une fois, dis-je, que l'homme a acq l'usage de sa raison, alors, mais alors seulement, il peut parven à la connaissance du réel.

C'est ici le point périlleux, l'écueil fatal contre lequel sont ve échouer toutes les doctrines rationalistes. Rosmini aurait-il é assez heureux pour l'éviter?

D'après lui la perception de la subsistance s'opère au moy d'un jugement par lequel on forme une équation entre l'idée et perception sensitive; l'être que nous affirmons par ce jugeme est déterminé par la nature de l'impression produite en nous.

Ce jugement, demandra-t-on, sur quoi repose-t-il? Sur la n ture de l'être possible d'une part, et celle du sujet pensant l'autre. L'être a deux modes possibles : l'*idéalité* et la *réalit* l'âme, quoique une et simple, est tout à la fois *intellective* *sensitive;* et comme elle possède l'intuition de l'être sous s mode idéal, il s'en suit que quand elle vient à éprouver u sensation, elle rapproche aussitôt l'idée et la sensation; l'équati est parfaite, car l'idée de l'être n'est que l'idée d'une action p mière ou de l'acte d'exister, et la sensation implique également u action, c'est donc identiquement le même être de part et d'autr

seulement en tant qu'il se communique à l'entendement, il est indéterminé, *idéal :* en tant qu'il agit sur le sentiment, il est déterminé et se nomme *réel.*

Nous allons voir l'application de ces principes à commencer par la génération du moi.

Jusqu'ici, avons-nous dit, nous ne possédons encore la connaissance d'aucune réalité, le moi lui-même n'existe pas encore.

A la vérité nous possédons originairement, dit Rosmini, un sentiment *fondamental* du moi, sentiment vague, continu, uniforme; mais par cela même il est inaperçu, aussi longtemps qu'il n'est pas modifié par quelque agent extérieur. Cette modification ayant lieu, l'esprit forme l'équation entre l'idée et le sentiment, et juge que celui-ci n'est qu'une réalisation de l'être qu'il percevait mentalement, que par conséquent il existe un être ou *principe sentant.*

Si au lieu d'appliquer l'être au sentiment, on en fait l'application soit à la perception du sentiment, soit à l'intuition de l'être, en un mot à la connaissance, quelle qu'elle soit, on voit la connaissance dans l'être, et l'on juge que la connaissance n'est autre chose que l'être déterminé, réalisé d'une manière particulière, d'où l'on conclut qu'il existe un *principe connaissant, percevant, intelligent,* par cela même qu'il existe une *connaissance,* une *perception,* une *intellection.*

De plus, le sujet qui unit l'idée au sentiment et à la connaissance, produit et exerce par là même une activité nouvelle; car l'activité qui forme cette double équation, n'est ni l'activité qui sent, ni l'activité qui voit l'être, qui connaît; c'est une activité qui unit les deux premières, qui a conscience des actes de l'une et de l'autre, les associe et en forme un être *idéal-réel,* qui constitue ce qu'on appelle percevoir intellectivement.

Le sujet s'apercevant de cette troisième activité qui est le principe commun des deux premières, conclut que le principe sentant

et le principe intelligent résident dans une seule et même activité à la fois sensitive et intellective.

Mais cette activité supérieure, d'abord *sentie* par le sujet, finit aussi par être *perçue* intellectivement, lorsqu'elle est mise en rapport avec l'être idéal. Or, pour que cette activité soit un être réel, il faut qu'elle ait un principe actif subsistant.

Cette activité est donc un être, une substance, un principe actif doué des facultés de *sentir, d'entendre, d'unir* et de *raisonner*, c'est un principe parfaitement un et simple, mais jouissant d'une triple activité.

Parvenu à ce point, l'homme s'est trouvé lui-même, mais sans le savoir, parce qu'il ne sait pas encore que cette substance qu'il vient de découvrir c'est lui-même; il ne s'est pas encore formé la *conscience du moi;* ce mot est encore lettre morte pour lui, il n'est pas encore en état de le prononcer.

Il n'a cependant plus qu'un pas à faire. En contemplant dans l'être l'activité qui raisonne, il s'est dit, il existe un principe raisonnant. Or, l'*acte* qui perçoit ce principe ou cette activité n'en est pas distinct, il est identique avec elle; l'homme s'en aperçoit, et dès lors il s'est perçu lui-même, il peut dire *MOI;* car ce mot mystérieux exprime identité entre le *moi* et le principe qui dit *moi*; en d'autres termes celui qui affirme le *moi* atteste qu'il a conscience d'une activité et que cette activité est celle-là même qui parle, qui se proclame elle-même, qui a conscience de sa propre existence.

En vertu de ce sens intime du *moi*, l'homme sent que l'acte de la perception et du raisonnement n'est qu'un exercice, une application partielle de l'activité fondamentale d'où procède la *réflexion* sur les perceptions, sur les raisonnements et sur les réflexions elles-mêmes; que c'est cette activité qui parle, qui se pose elle-même en disant *moi*, mot qui exprime non seulement le sujet, mais encore la relation qu'a le sujet avec lui-même

au moyen du sens intime et de ses diverses réflexions (1).

Telle est la génération du moi, substance simple, et cependant sujet des idées et du sentiment.

Mais cette substance est-elle la seule qui existe ? Les sensations ne sont-elles que des modifications résultant du *moi*, ou bien impliquent-elles la subsistance de certains êtres en dehors du moi?

Il est bien vrai que les sensations que j'éprouve n'existent que dans le *moi*, et qu'elles n'auraient jamais existé si je n'existais pas, ou si je n'étais pas doué de la faculté de sentir; mais d'un autre côté, il n'est pas moins certain, d'après Rosmini, que je distingue toujours le *moi* de la sensation, et que, en vertu de la simplicité du *moi*, qui a la conscience de tous ses actes, je suis assuré que ce n'est pas moi qui pose l'acte, par lequel les sensations existent. Mais comment en suis-je certain? Par la raison que le *moi* est un et identique, tandis que les sensations sont multiples et varient à l'infini; parce que le *moi* est toujours le même, quoique subissant des sensations diverses qui se succèdent sans relâche, toujours différentes les unes des autres; enfin parce que la sensation est sentie tandis que le moi est sentant. Il faut donc admettre que le *moi* n'est que le sujet des sensations et non l'activité qui les produit. Cette activité est donc en dehors du moi; on la nomme *qualité sensible*, et la substance dans laquelle elle réside se nomme *corps*.

Le corps est donc le foyer commun où se concentrent les qualités sensibles qui produisent en nous la sensation.

Les différences essentielles que nous avons remarquées entre le *moi* et la sensation, forment la base de la distinction spécifique entre l'esprit et le corps.

---

(1) Antropol. lib. IV, cap. 4, facc. 499.

De l'idée de corps Rosmini déduit quelques idées abstraites, savoir les notions du *temps*, du *mouvement* et de *l'espace*.

Toute action est limitée de deux manières, en intensité et en durée; ce sont là des faits attestés par la conscience que nous avons de nos propres actions; or la durée successive est ce qu'on nomme *temps*. L'idée de l'infini en durée n'existe pas : seulement nous pouvons imaginer une action se répétant indéfiniment, de là l'idée du temps pur indéfiniment long.

L'idée de continuité de temps n'est qu'une illusion qui provient de l'imperceptibilité, pour ainsi dire, des interstices qui séparent une action de celle qui la suit.

Quant au *mouvement*, il est actif ou passif; si c'est l'âme qui modifie le sentiment vital en faisant mouvoir le corps, le mouvement nous est connu par la cause et l'effet. Si c'est une cause étrangère qui nous transporte, en agissant sur nos organes sensitifs, nous sommes avertis du mouvement à l'aide de la sensation.

L'observation ne saurait nous donner aucune preuve de la continuité du mouvement, et le raisonnement nous en démontre l'impossibilité intrinsèque; car dans le mouvement, comme dans toute action qui croît et diminue, il y a succession, et par conséquent non-continuité.

L'*espace* ou l'étendue est le mode particulier du sentiment que le corps occasionne dans notre esprit; ce n'est donc que par abstraction que nous pouvons le séparer du corps, aussi bien que le temps et le mouvement. Cependant ces abstractions, une fois faites, peuvent exister dans l'intelligence indépendamment de l'idée actuelle du corps; il en est de même de toutes les abstractions.

Je puis imaginer une étendue interminable et continue : *interminable*, car je puis penser l'étendue du corps répété indéfiniment; *continue*, parce que je puis me figurer l'action d'un corps se terminant à un point quelconque de l'étendue.

Moyennant ces idées, chacun de nos sens devient apte à exciter en nous l'idée des corps. Chaque sens nous fait percevoir d'abord un être *différent* du moi, en tant qu'il nous montre une action dont nous ne sommes pas les auteurs; de plus, il nous donne la perception d'un être en dehors de nous, c'est-à-dire, en dehors de l'étendue comprise par les organes sensitifs de notre corps, puisque les sensations, à l'égard desquelles nous sommes passifs, nous forcent de conclure à l'existence d'un principe actif, d'une substance distincte de nous, et par conséquent existant en dehors de notre corps. Enfin, si au sens, qui par lui-même ne nous fait percevoir que des superficies corporelles, se joint le mouvement, nous aurons l'idée de l'étendue fournie de ses trois dimensions, la longueur, la largeur et la profondeur, c'est-à-dire l'espace solide.

Le corollaire le plus important et le plus immédiat qui découle de tout système quelconque sur l'origine des idées, c'est la solution de la grande question touchant le criterium de la certitude; c'est en effet en remontant aux sources de nos connaissances que nous pourrons en déterminer la nature et dire le degré de confiance qu'elles méritent; si la base est mal assurée, l'édifice ne saurait être inébranlable.

Nous avons vu que l'homme possède originairement deux éléments de connaissances : l'idée de l'être et la sensation, ou plutôt le sentiment fondamental et vital, qui est une sensation universelle et permanente; ce sentiment étant modifié donne lieu aux sensations accidentelles, et celles-ci aux images des choses sensibles; enfin il existe dans l'homme une force simple, un sujet doué de sentiment et d'entendement, lequel réunit la sensation et l'idée, pour en former la perception intellective des choses. L'esprit réfléchit sur ces perceptions, et en réfléchissant il exerce sur elles diverses opérations au moyen desquelles il produit les idées; puis il unit et décompose les idées et les perceptions à l'aide de jugements et de raisonnements.

Voilà en peu de mots toute la théorie de l'illustre philosophe italien.

Il lui reste à faire voir que la connaissance *formelle*, c'est-à-dire celle qui se restreint dans le cercle des idées, présente à l'homme la vérité objective et réelle, aussi bien que la connaissance *matérielle;* cette connaissance est ainsi nommée, parce qu'elle se compose de matière et de forme; elle résulte, comme nous l'avons vu, de l'application que fait l'intelligence de l'universalité, de l'objectivité, c'est-à-dire de l'*existence possible*, à la sensation.

Si dans l'un et l'autre cas l'homme est assuré de la vérité objective et réelle de sa connaissance, il possède une véritable certitude; car la certitude n'est qu'« une persuasion ferme et *raisonnable* conforme à la vérité. »

La certitude ne peut donc jamais reposer sur un fait, elle ne peut naître d'une soumission *aveugle* et *instinctive* de l'intelligence; d'où il suit que, si j'entreprends de trouver le motif de mon adhésion à une proposition quelconque, je dois remonter de raison en raison jusqu'à ce que j'aie trouvé la raison dernière, la raison suprême, le *criterium* de toute certitude, lequel doit être un et intrinsèque. Quel est-il? C'est *l'intuition de la vérité*, qui est une seule et même chose avec l'intuition de l'être.

En effet, aussi longtemps que je poursuis la vérité d'une proposition, je distingue nettement la connaissance ou la perception d'avec la certitude, touchant cette même proposition; je possède la première et je cherche la seconde. Il en est ainsi dans toute la série des raisonnements qui me conduisent à la raison dernière; mais une fois que celle-ci a lui à mon intelligence, la connaissance et la certitude s'identifient nécessairement. Je dis *nécessairement*, car qu'est-ce que la raison dernière, sinon cette vérité qui, à peine perçue, entraîne à juste titre mon adhésion en vertu de son autorité intrinsèque et de l'évidence dont elle

brille par elle-même? Je dis alors que je *vois* la *vérité* de la proposition, je m'arrête à cette vue, non-seulement parce que mon entendement est satisfait, mais parce qu'il est impossible de pousser plus loin les recherches, attendu qu'il n'y a plus rien à connaître par-delà l'évidence de la vérité. Elle est donc le plus haut degré de ma connaissance et la base de ma certitude, ou si vous le voulez, elle est le principe et comme le point de départ de l'une et de l'autre.

Il s'ensuit que le principe de certitude, s'il existe, est un pour toutes les propositions possibles, de même que le principe de connaissance, et par conséquent identique avec lui. Or le principe de connaissance, ainsi que nous l'avons démontré, est l'intuition de l'*être universel;* c'est donc cette idée merveilleuse qui nous rend tout à la fois intelligents, et capables de saisir la vérité avec certitude (1).

Faisons l'application de ce criterium à la connaissance.

L'intuition de l'être, qui est la lumière de notre intelligence, est justifiée par elle-même; on ne peut la nier sans se refuser la possibilité de penser, ici l'illusion ne peut avoir prise; se faire illusion n'est-ce pas prendre une apparence pour une réalité, et former ainsi un faux jugement? Mais où il n'y a point jugement, peut-il y avoir illusion? Or quand je pense l'être ou l'existence universelle, je n'affirme ni ne nie aucune chose, je ne pense aucune individualité; je pense, et voilà tout; l'être est l'élément essentiel et immuable de toute idée quelconque. S'il faut donner à l'intelligence quelque chose d'inné, pour la mettre en état d'agir et de se développer, n'est-ce pas là le *minimum* qu'il soit possible d'imaginer?

Telle est la base du monde intellectuel, le point d'appui de

---

(1) Nuovo saggio, vol. III, sez. VI, cap. 1 e 2.

toute certitude. En tant que l'être est apte à être appliqué aux choses, il prend le nom de *vérité*. La vérité est une idée qui sert d'exemplaire ou de type à tous les individus de même genre et de même espèce, et en vertu de laquelle nous jugeons des rapports qui existent entre plusieurs objets. Or il est une idée qui sert de type à tous les genres et à toutes les espèces possibles, une idée qui exprime le caractère unique qui soit commun à tous les êtres réels et possibles, c'est l'idée de l'être; par conséquent l'idée de l'être est la vérité de toutes les existences. Voilà comment l'idée de l'être s'identifie avec l'idée de vérité; nier l'une ou l'autre, c'est s'ôter la faculté de penser.

Les principes généraux du raisonnement, n'étant qu'une application directe et immédiate de l'idée de l'être, participent de son évidence intrinsèque (1).

Toutes les connaissances, dérivant de l'idée de l'être ou reposant sur elle, sont essentiellement *objectives* comme elle. L'objet connu et la connaissance ne sont qu'une seule et même chose dont l'attribut commun est la certitude; par conséquent si l'ordre de mes connaissances est nécessaire, force est d'avouer que leur objet est *nécessairement* tel qu'il m'est représenté. En voici un exemple qui servira de preuve : si j'éprouve une sensation dont je ne suis pas l'auteur, la force logique du principe de causalité me contraint à admettre l'existence d'une cause en dehors de moi ; car, si cette cause externe n'existait pas, il serait faux de dire que tout effet a sa cause. La nécessité *logique* et la nécessité *métaphysique* ne constituent donc à proprement parler qu'une seule et même nécessité.

La grande difficulté est de savoir comment nous nous assurons de la réalité de nos sensations et de notre sentiment.

---

(2) Nuovo saggio. Ivi, cap. 3, 4, 5.

« Le fait connu, dit Rosmini, doit former une équation avec »la forme de la raison.» Voilà le principe général; en termes plus clairs nous dirons : la perception de l'existence réelle des choses créées est le résultat d'un jugement, par lequel on établit une équation entre l'idée de l'être et l'appréhension sensitive. Cette équation peut et doit toujours avoir lieu, car la forme de la connaissance, ou l'être, embrasse, comme le dit encore Rosmini, d'une manière générale et implicite tout ce qui est compris explicitement et en particulier dans l'appréhension de ce fait, de même qu'une proposition générale résume toutes les propositions particulières qui en découlent.

Appliquons ce principe aux deux espèces d'êtres réels dont nous puissions avoir une appréhension sensitive : le moi et les corps.

En vertu du sentiment du moi, qui est fondamental, c'est-à-dire qui ne repose sur aucun autre sentiment, j'affirme que le moi est un être, une substance, un sujet; et la raison c'est que tout sentiment est une actualisation, ou un terme de l'actualisation de l'être.

Quant aux corps, je prononce de même leur subsistance réelle en conséquence d'une action qu'ils exercent sur le moi, et dont je ne suis pas l'auteur, car toute action suppose nécessairement une substance. Si un être existe et n'*est* pas l'énergie d'exister, il faut qu'il *reçoive* cette énergie d'ailleurs; dire qu'une chose existe et ne possède aucune énergie d'exister, c'est violer ouvertement le principe de contradiction, c'est fouler aux pieds, c'est anéantir toutes les lois du raisonnement (1).

Outre les corps, dont les sens font naître l'idée en nous, il existe encore en dehors du moi un Être suprême que nous parvenons à découvrir à l'aide du raisonnement. Les diverses natures qui composent cet univers ne *sont* pas l'Être, ce ne sont que

(1) Ivi, cap. 5, 7.

des existences partielles, des participations bornées de l'être; il existe donc un être par excellence qui se communique incessamment à tout ce qui existe, qui est la cause première de toutes choses; voilà Dieu. Je m'en forme la notion, en dépouillant mon intelligence de toute limitation, ou bien, comme Rosmini le dit ailleurs, en ajoutant la subsistance absolue à l'être initial qui est la forme de ma raison. Cet être, dont j'ai l'intuition sous le mode idéal, ne peut exister sans une actualisation qui lui soit propre; cette actualisation, devant réaliser toutes les propriétés de l'être idéal, est par là même nécessaire, éternelle, infinie.

Nous n'avons donc pas une idée positive et innée de Dieu, nous ne le connaissons, dit l'illustre auteur, qu'en remontant de l'effet à la cause, du fini à l'infini, de l'imparfait au parfait, en un mot, nous n'en avons qu'une idée acquise, que nous formons au moyen des relations qui existent entre Lui et ses créatures. Un système, ajoute-t-il, dans lequel l'homme s'imagine et se persuade pouvoir se former et s'être formé une idée positive de Dieu, doit produire en lui un faux enthousiasme, c'est-à-dire, une exaltation d'esprit extraordinaire (1).

Je termine cet exposé en indiquant brièvement les connaissances dans lesquelles la nature même de l'intelligence la préserve de toute erreur.

L'homme étant un être essentiellement raisonnable, la vérité exerce sur lui un empire inviolable, un droit imprescriptible, quelque effort que fasse la volonté libre pour secouer son joug; si la science a ses limites, l'erreur a aussi ses bornes également infranchissables.

Ainsi 1° l'homme est naturellement en possession de l'être, et par là même de la vérité, qui est la raison dernière de tous les raisonnements.

---

(1) Vol. III, p. 293, not. 2.

2° Les premiers principes de la raison ne sont que l'idée de l'être appliqué : évidents comme elle, comme elle ils sont inaccessibles à l'erreur.

3° L'homme ne peut se faire illusion sur sa propre existence.

4° Il ne peut errer touchant la conscience qu'il a de ses propres modifications.

5° Les sens ne peuvent induire en erreur, quand l'entendement se borne à prononcer sur ce qu'ils lui présentent, sans aller au-delà. Ce témoignage des sens fait partie de la conscience.

6° L'abstraction qui déduit des perceptions les idées, et ensuite la connaissance des *essences* des choses, est aussi exempte d'erreur. Par l'*essence* d'une chose, Rosmini comprend tout ce qui est renfermé dans l'idée que nous avons de cette chose : les idées de ce genre constituent donc les principes particuliers des sciences.

Tels sont les liens qui unissent et enchaînent la vérité à la nature humaine ; telles sont les limites que l'intelligence ne peut franchir, les digues contre lesquelles les flots impuissants de l'erreur viendront éternellement se briser. Jusqu'ici c'est la connaissance *directe* qui procède. Elle est suivie par la connaissance de *première réflexion* ou la *science populaire;* celle-ci nous enrichit de la connaissance des rapports réels, et des idées négatives d'êtres nouveaux : Dieu et les intelligences célestes. Vient enfin la science *philosophique,* dont le mérite principal est de répandre sur les vérités déjà connues un plus grand jour et un degré de persuasion plus élevé.

La science populaire et surtout la science philosophique ouvrent le champ à l'erreur, qui est fille de la réflexion, et la réflexion est d'autant plus sujette à l'erreur qu'elle s'éloigne davantage de son point de départ qui est la connaissance directe.

L'erreur ne commence donc que là où la volonté mêle son action à celle de la raison, pour l'exciter à la réflexion, contrôler ses actes, ou leur refuser son assentiment.

III.

Je me suis borné à exposer simplement et avec fidélité, j
crois, le système philosophique du célèbre penseur italien; je m
suis abstenu de toute réflexion qui aurait dû nécessairement en-
traver la marche de son développement, parce que j'aurais voul
lui conserver, s'il eut été possible, ce prestige que son ensembl
pourrait exercer au premier coup-d'œil sur l'esprit qui n'en aurai
pas encore saisi le vide. C'est un édifice dont les formes élégantes
les proportions grandioses frappent et étonnent l'imagination
mais approchez, contemplez-le de près, vous êtes bien autremen
surpris de voir qu'il menace ruine de toutes parts, que ses pa
ties sont déjointes, que ses pieds reposent sur un sable mouvant
Ce n'est pas trop dire que d'avancer que c'est là l'image de l
théorie de M. Rosmini. Les réflexions que je soumets à votre j
gement vous aideront peut-être à vous en convaincre.

On peut, avec M. Gioberti (1), résumer toute la doctrine q
nous venons d'analyser dans les quatre propositions suivantes
textuellement extraites du *Nouvel essai sur l'origine des idées.*

1° Toutes les idées dérivent originairement de l'idée de l'être.

2° L'idée primitive et innée de l'être ne représente que l'êt
possible.

3° La perception de l'existence réelle des choses créées s'opè
au moyen d'un jugement, par lequel on fait une équation ent
l'idée de l'être possible et l'appréhension sensitive.

4° L'idée de l'être absolu et réel, c'est-à-dire de Dieu, est u
idée acquise à l'aide du raisonnement.

Examinons séparément chacune de ces propositions.

---

(1) *Introd. allo stud. della filos.* T. II, p. 16.

1. *Toutes les idées dérivent originairement de l'idée de l'être.* Voyons si cela est possible. L'idée de l'être étant, de l'aveu même de l'illustre auteur, *la plus indéterminée, la plus simple et la plus vide* de toutes les notions, ne s'ensuit-il pas qu'elle en est aussi la plus stérile? J'aurai beau en faire l'objet de la *réflexion*, et l'envisager sous tous les aspects imaginables, éternellement je lui verrai la même face. Il faudrait la soumettre à l'*analyse* et au *jugement;* mais comment analyser ce qu'il y a de plus simple au monde? et qu'est-ce qu'un jugement formé d'une seule idée qui est tout à la fois *attribut* et *sujet* (1)? Rosmini ne se dissimule pas ces difficultés; mais là où nous croyons trouver des contradictions, pour ne rien dire de plus, il n'y voit, lui que des sujets d'admiration, et s'extasie, avec une bonne foi plus admirable encore, sur « les propriétés de l'*être*, qui, sans rien perdre de sa simpli- » cité, a la vertu de se multiplier, et, avec une fécondité pour » ainsi dire virginale, d'engendrer en soi le raisonnement (2). »

Passons à la seconde proposition.

2. *L'idée primitive et innée de l'être ne représente que l'être possible.* Cette assertion est aussi contraire à la raison qu'à l'expérience, qui attestent que l'idée du possible présuppose le réel, comme l'abstrait présuppose le concret. Un être possible n'est que la représentation d'un être réel dans une intelligence qui fait abstraction de sa subsistance objective. L'idée du possible présuppose donc une perception ou une intuition de la réalité, et ne se développe qu'à l'aide de la réflexion et du langage.

Dira-t-on que l'acte premier de l'intelligence se fait dans un ordre inverse? Il s'agirait de le démontrer, et c'est ce qu'on n'a pas encore fait. Nous irons plus loin, nous montrerons l'incohérence de l'hypothèse du philosophe italien. L'*être possible* dont

(1) Voy. Ancillon, *Essai sur la science et sur la foi philos.*, p. 67 suiv. Ed. de Paris, 1830.

(2) Nuovo saggio., sez. VII, cap. 7, art. 1.

il gratifie notre entendement, a son terme objectif en dehors de l'esprit, c'est une véritable entité, complètement distincte de l'esprit; elle est une pour tous les hommes, immense, éternelle, immuable, absolue (1). Mais n'est-ce pas là supposer qu'un objet peut subsister à l'état de pure possibilité? En quoi donc diffère-t-il du réel? Pour moi je n'y vois qu'un étrange et indéchiffrable abus de mots, ou pour mieux dire, j'avoue franchement que j'ai toute la peine du monde à saisir la pensée fugitive de notre philosophe, quand il parle de l'*entité objective* de l'être dont nous avons l'intuition. Ce n'est pas Dieu, et cependant il est éternel, immuable, absolu; ce n'est pas une simple modification de l'intelligence, puisqu'il existe en dehors de l'intelligence qui, à son égard, n'est que sujet et non substance; enfin il n'est ni réel, ni idéal, puisque l'idéalité et la réalité ne sont que ses deux formes particulières, possibles; pour lui, il est exempt de toute forme, de toute détermination quelconque. Voilà pourtant le *flambeau* de notre intelligence!

Mais comment nous fait-il apercevoir les différents êtres qui composent cet univers? A cette question, Rosmini répond par la proposition suivante :

3. *La perception de l'existence réelle des choses créées s'opère au moyen d'un jugement, par lequel on fait une équation entre l'idée de l'être possible et l'appréhension sensitive.* J'avoue qu'il m'est difficile, pour ne pas dire impossible, de concevoir comment une pareille équation va nous donner la perception de l'existence réelle. Toute équation suppose identité entre les deux termes qui la composent. L'idée de l'être et l'appréhension sensitive devraient donc être deux éléments purement intellectuels; car quelle identité pourrait-il y avoir entre l'idée et quelque chose de sensible? Supposez-la un instant, et l'idée devient ici inutile, puisque l'ob-

(1) Nuovo saggio., sez. v, p. 2, cap. 5, oss. 4, pass.

jet sensible et réel peut se manifester par lui-même à l'intelligence, et de sa nature devient intelligible. Ne serait-ce pas donner gain de cause aux sensualistes? Cette équation ainsi comprise est donc impossible, et renferme un véritable non-sens.

D'après M. Rosmini, me dira-t-on peut-être, le jugement dont il s'agit se forme d'une autre manière; l'esprit ayant constamment l'intuition de l'être possible, voit dans cette idée tous les objets sensibles dont il reçoit des impressions, et en les contemplant dans l'être, il connaît qu'ils existent réellement et forme son équation. Mais dès lors pourquoi tous les fantômes qui surgissent spontanément dans l'imagination ne seraient-ils pas aussi regardés comme des êtres réels, puisque nous les voyons pareillement dans l'être dont nous avons l'intuition constante et perpétuelle? D'où vient que nous ne croyons pas à leur réalité? — Il est bien clair, ce nous semble, qu'il ne suffit pas de voir les choses à travers l'idée de l'être, pour s'assurer de leur subsistance; il faut de plus leur appliquer cette idée de subsistance par un jugement exprès et positif. Et quelle règle va déterminer cette application? sera-ce la différence qui existe entre l'impression externe et sensible, et l'impression interne et fantastique? Non, sans doute; nous ne discernons au contraire la première impression de la seconde que parce que l'idée de l'être est appliquée à celle-là, et non point à celle-ci : c'est donc l'application de cette idée elle-même qui diversifie à nos yeux ces deux impressions, bien loin que la diversité de l'impression détermine l'application de l'idée.

Bien plus, pour appliquer l'idée de l'être à l'impression sensible, il faut que celle-ci soit déjà connue, à moins de dire que cette application se fait aveuglement et au hasard; mais si le terme sensible est déjà connu, l'idée a dû lui être appliquée d'après l'hypothèse; il serait donc superflu, ridicule même d'en faire une nouvelle application.

Enfin supposez même la possibilité du jugement en question, qu'en résultera-t-il? D'une part vous n'avez qu'une pure appréhension sensitive, de l'autre l'idée de l'être possible. Unissez ces deux termes, et vous trouvez l'idée d'une impression ou sensation possible. Est-ce bien là ce qu'on cherchait? Non, certes; car entre l'existence réelle ou la subsistance des choses, et la simple possibilité de l'existence, il y a un abîme immense qui ne peut être franchi que par la toute-puissance du Créateur.

De-là il résulte clairement que la persuasion de l'existence réelle et individuelle ne peut être engendrée scientifiquement et *a priori* par l'application de l'être idéal à l'impression sensitive. Non, il n'y a nulle identité, et par conséquent nulle équation possible entre l'idéal et le sensible. En outre, pour que le moi pût appliquer l'être possible à la sensation, il faudrait qu'il eût déjà quelque notion de la réalité de la sensation, et qu'il fût en état de la discerner des fantômes imaginaires. Enfin l'application de l'être possible à l'appréhension sensible ne pourra donner qu'une appréhension sensible douée d'une existence possible, de sorte que nous ne sortirons jamais de l'ordre idéal et interne. Rosmini se tourne évidemment dans un cercle vicieux, lorsqu'il suppose d'une part la connaissance certaine de la réalité de nos sensations, et qu'il soutient de l'autre que nous acquérons la connaissance et la certitude *scientifique* de la réalité objective, en appliquant l'idée de l'être à la sensation.

L'illustre philosophe est éloigné de la vérité, à notre avis, de toute la distance qui sépare la négation de l'affirmation. Si au lieu de prétendre qu'en vertu de l'identité du moi intelligent et sentant, nous avons l'évidence intrinsèque de la réalité de nos sensations, et que nous concluons légitimement à l'existence objective et individuelle des substances corporelles qui les occasionnent; si, dis-je, au lieu de baser cette réalité sur une abstraction ou un *principe logique*, il consultait cette loi irréfragable de notre

nature, qui nous force presque irrésistiblement de *croire* à l'objectivité de nos idées, ainsi qu'à la subsistance des objets que nous percevons, son système, prenant alors la réalité pour base, acquerrait une tout autre solidité. Mais aussi cette condition est-elle indispensable ; car, si nous n'avons pas l'intuition de certaines vérités objectives, quel moyen de savoir si ce qui paraît nous venir du dehors est plus qu'une apparence vaine, et si toutes les représentations que l'âme produit et combine ne sont pas un simple jeu de notions et de mots? Avec un point fixe de départ, une règle interne qui nous dicte ce que nous devons admettre ou rejeter, d'autres connaissances deviennent possibles ; mais sans cette première condition de toute science, rien de réel ne peut nous être donné, et il n'existe rien de certain.

Ces réflexions achèveront de s'éclaircir, j'espère, par ce qu'il me reste à dire en examinant la quatrième et dernière proposition.

4. *L'idée de l'être absolu et réel, c'est-à-dire de Dieu, est une idée acquise à l'aide du raisonnement.* Les raisonnements, quelque justes, quelque serrés qu'ils soient, ne pourront nous donner la réalité, ni nous conduire aux existences, s'ils ne partent que d'une idée ou notion générale et abstraite, qu'on peut appeler, si l'on veut, *principe logique* mais non pas *vérité première*. Ils ont eux-mêmes besoin, pour ne pas flotter en l'air, de reposer sur un sol ferme et immobile, d'être appuyés sur une base autre que le raisonnement et indépendante de lui. Il faut que le premier anneau de la chaîne des déductions soit une existence donnée et réelle, sinon l'on aura beau monter de prémisses en prémisses, on ne construira qu'un tout idéal, bien combiné peut-être, mais sans réalité externe et objective. C'est donc une prétention purement chimérique que de vouloir partir de l'abstrait ou du subjectif pour *inventer* Dieu. Un tel procédé conduit de force à l'idéalisme quiconque s'y laisse prendre. Les intentions les plus droites n'en ont pas

toujours préservé M. Rosmini lui-même. Que penser, par exemple, de la proposition suivante : « L'existence de Dieu, » nous dit-il, est une conséquence immédiate de la forme de la » raison, pour ne pas dire qu'elle est contenue dans la forme » même de la raison, » c'est-à-dire dans l'idée de l'être possible, *la dernière des abstractions possibles*, et *qui ne subsiste pas en dehors de l'esprit*.

Ces assertions étranges sont hautement repoussées par la raison, qui ne nous permet pas de douter de la souveraine réalité de l'idée que nous avons de Dieu.

Il faut donc croire avant que de raisonner.

Croire, dans le sens philosophique du mot, c'est admettre sans démonstration, sans raisonnement, sans déduction quelconque, la réalité objective de nos idées et de nos sensations.

Toute science doit reposer primitivement ou finalement sur des faits nécessaires et universels du sens intime, sur des faits qui nous donnent la conviction de notre existence, ainsi que de l'existence de Dieu, et des corps qui agissent sur nous.

L'existence de Dieu est une de ces vérités premières dont on ne peut pas plus raisonnablement douter qu'on ne peut les prouver *à priori*. A peine la voix de l'enseignement a-t-elle *excité* ou *éveillé* dans nos âmes l'idée d'un Être infini, personnel et moral, que nous adhérons aussitôt à sa réalité en vertu d'une impulsion aussi naturelle qu'irrésistible. Qu'on appelle cette adhésion *intuition intellectuelle*, *foi philosophique*, *naturelle* ou *rationnelle*, peu importe ; toujours est-il que l'objet de cette croyance se place au-dessus de toute démonstration par son évidence, qu'elle est essentiellement requise pour le développement et l'exercice de la raison, qu'elle est indispensable en un mot pour nous donner la science de Dieu et des existences. Aussi la rejeter c'est renoncer au sens commun, et violenter la nature raisonnable.

Le passage suivant de M. Ancillon résume et confirme admi-

rablement ce que j'ai dit jusqu'ici de la doctrine de l'illustre Abbé : « On ne peut jamais déduire d'un principe, dit M. Ancil-» lon, que ce qui y est déjà contenu en vertu de sa nature, ou » de ce qu'on y a déposé. Dans le premier cas, ce principe est » un premier principe, un principe réel, une existence; dans le » second, le principe sera purement nominal, un produit de l'art, » notre propre ouvrage, une simple *opération logique*. En éta-» blissant un principe de ce genre, on fait souvent *abstraction* de » toute espèce d'objets, et l'on n'énonce que la *forme*, afin d'a-» voir l'air de tout construire soi-même, le fondement et l'édifice, » les prémisses et les conclusions; on part du vide, et l'on y » reste, sans arriver jamais à la réalité, ou bien après l'avoir » mise et laissée de côté, on la reprend tout doucement et on la » fait rentrer d'une *manière insensible*, mais tout *arbitraire*, dans » la chaîne des idées » (1). Ne dirait-on pas que celui qui a écrit ces lignes avait sous les yeux le système du philosophe italien, pour décrire avec cette précision frappante et le principe qui lui sert de base et la nature de ses déductions ?

On se demandera sans doute comment Rosmini s'est laissé entrainer dans la fause voie où il marche avec tant de sécurité. Nous croyons découvrir la source de cette triste illusion dans cette disposition fatale de l'esprit humain qui le précipite presque toujours d'un excès dans un autre, avant qu'il parvienne à saisir le milieu précis où toutes les opinions s'effacent, où les extrémités se touchent et se donnent la main en signe d'alliance. Consultons en effet la carrière philosophique de l'illustre auteur. Rosmini fut d'abord partisan, bien plus, défenseur zélé du système de Locke sur l'origine de nos connaissances; car bien que quelques voix timides eussent déjà énoncé des craintes et des appréhensions sérieuses sur les tendances de cette philosophie, elle n'avait cepen-

(1) Essai... p. 94 et suiv.

dant pas encore fini son règne en Italie, quand Rosmini parut sur la scène. La lutte politique et religieuse était très-animée; les talents du jeune abbé s'y développèrent prodigieusement, et le placèrent bientôt à la tête du parti catholique. Mais il ne tarda point de s'apercevoir, à son grand étonnement, que sa philosophie fournissait à ses adversaires des armes puissantes, dont ceux-ci ne savaient que trop bien tirer parti. De-là il sentit le besoin d'une base plus solide et plus ferme, et il n'imagina point qu'elle pût se trouver ailleurs que dans le système diamétralement opposé à celui qu'il avait embrassé, le rationalisme. Il ne vit point de milieu entre le sensualisme grossier, pour qui toutes nos idées ne sont que des sensations transformées et généralisées, et le rationalisme pur, qui prétend démontrer l'Être et l'existence par un raisonnement. Mais l'école rationaliste est féconde, comme on sait; or, parmi tant de théories sorties de son sein depuis Descartes jusqu'à nos jours, laquelle méritera de fixer le choix du philosophe italien? Aucune, parce que toutes, à son avis, ont péché par la base, les unes en accordant trop, les autres en accordant trop peu d'éléments innés à l'intelligence, pour expliquer d'une manière complète la formation de nos connaissances. La difficulté qui se présentait tout d'abord consistait donc à fixer le point de départ de la vraie philosophie, à découvrir la pierre fondamentale de la science. Descartes ne le satisfait pas, son doute méthodique ne remonte pas assez haut, et il n'atteint le monde réel qu'à l'aide d'un cercle vicieux qu'il n'a pu se dissimuler à lui-même. Rosmini interroge la philosophie allemande. Schelling lui présente pour *vérité première* la notion de l'*absolu;* Hegel lui indique l'*idée,* et par là il entend un je ne sais quoi qui n'a pas encore de nom; c'est l'être sortant du néant, mais non encore parvenu à l'existence; c'est le point où le néant et l'être se confondent, où l'objet et le sujet ne sont pas distincts. Rosmini trouve un double reproche à adresser à ces deux systèmes. Premièrement

Schelling, d'après lui, a fait une trop large part à l'entendement en lui donnant la notion de l'être absolu, et Hegel lui a concédé trop peu en ne lui donnant que l'idée. Le philosophe italien se place entre les deux penseurs allemands, et fait consister l'*essence de la vérité*, le domaine primitif de l'intelligence dans l'idée de l'être, ou l'intuition de l'*être idéal* (1). Le second reproche qu'il croit dû, à juste titre, à la philosophie allemande porte sur la confusion qu'elle fait constamment du sujet et de l'objet, qu'elle suppose identiques : « Tout l'idéalisme transcendantal, dit-il, est fondé sur cette supposition gratuite (2). »

En faisant de l'être idéal une véritable entité objective, Rosmini a prétendu se mettre infailliblement à l'abri du panthéisme. Mais quoi! cette objectivité n'est-elle pas purement idéale? peut-on par conséquent en inférer autre chose qu'une distinction purement idéale entre le sujet et l'objet? Or, de là à la distinction réelle il y a encore un vide immense à combler. D'ailleurs la *réalité* elle-même, qu'est-elle dans le système de Rosmini, sinon une *transformation*, ou un phénomène particulier de l'être, identiquement le même sous le mode idéal et sous le mode réel? Comment la percevons-nous sinon au moyen d'une équation entre l'idée et l'appréhension sensitive? D'où il suit nécessairement que tout ce qui existe, que l'univers entier, sans en excepter Dieu, n'est autre chose que l'être *idéalisé* ou *réalisé* avec des modifications diverses, tout à la fois matériel et spirituel, sensible et intelligent, sujet et objet de la connaissance; il est clair que les dénominations d'*être réel* et d'*être idéal* ne peuvent servir ici qu'à désigner la variété fondamentale de formes ou de phénomènes sous lesquels l'être se présente à l'intelligence, tandis qu'au fond il demeure toujours essentiellement le même.

(1) *Il rinnovamento della filos*. ecc. p. 318.
(2) Ivi, p. 361.

On est effrayé de se rencontrer avec Hegel; c'est fâcheux, j'en conviens. De deux choses l'une : ou il faut abjurer le principe du rationalisme idéaliste, ou il faut transiger, s'il y a moyen, avec les lois du raisonnement ; il faut commencer par croire, ou bien se mettre en opposition flagrante avec la nature, la conscience et la raison, triple voix qui proteste en nous et hors de nous contre toute séparation violente de l'ordre idéal et de l'ordre réel, contre toute scission des facultés de l'âme. Une position anormale et contre nature ne saurait être le véritable point de départ de la philosophie; or c'est évidemment celle du rationalisme. Non content de transporter l'homme en imagination en dehors de la société, sans laquelle il saurait à peine végéter, il porte la division au sein même de son être; laissant de côté l'être moral, social et religieux, il ne retient de l'homme qu'un moi abstrait doué de la faculté de penser; il va plus loin encore, il se contente de quelque idée ou notion aussi vague, aussi indéterminée, aussi abstraite que possible. Et alors, fier d'avoir atteint les dernières limites du domaine des investigations, il va hardiment reconstruire *a priori* le monde des connaissances philosophiques, politiques, religieuses et sociales.

Tel est le but et le plan que s'est proposés M. Rosmini. Les bornes de ce mémoire ne me permettent pas de suivre le développement de son vaste système, et d'examiner l'enchaînement qu'il a prétendu établir entre sa philosophie et les autres sciences. Quoi qu'il en soit, n'est-ce pas prêter le flanc au scepticisme et à l'indifférence que de les appuyer sur une base aussi mobile et aussi arbitraire? Eh quoi! pourrait-on croire que celui dont la Providence a si largement pourvu aux moindres besoins de l'homme, lui aurait abandonné le soin de se *créer* à lui-même, avec ses faibles forces, et la connaissance et la certitude de ses destinées présentes et futures! Est-ce donc là quelque chose de si indifférent ou de si facile? Non, mille fois non! Ce n'est pas

une chose indifférente, puisqu'il y va de la vie et du bonheur du genre humain tout entier : c'est bien moins encore une chose facile et aisée, puisqu'il s'agit dans le système des rationalistes, de construire un vaste édifice dont la pierre angulaire, il faut l'avouer, est encore à trouver ; ce n'est pas là le travail d'un jour, c'est un travail qui exige de longues et de pénibles recherches, telles que les génies les plus exercés aux spéculations abstraites de la métaphysique ont seuls osé les entreprendre, sans être jamais parvenus à s'accorder entre eux. Ce n'est pas tout, il en est, parmi les humains, qui n'ont ni le loisir ni la faculté de se livrer à ce genre d'occupations ; que feront-ils ? Entre tant de penseurs profonds, qui tous prétendent faire un légitime usage de leur raison, lequel devront-ils écouter de préference ? Qui le leur indiquera ? Les voilà donc dans l'effrayante alternative ou de se laisser diriger aveuglément et au hasard, ou de rester dans la cruelle incertitude et de leur état présent et de l'avenir qui leur est réservé ; naturellement l'homme choisira le second parti, et il préfèrera le vide affreux de l'esprit et du cœur, avec la liberté de satisfaire ses passions, à la servitude arbitraire de son intelligence et de sa volonté.

Ces tristes conséquences se réalisent si souvent sous l'empire des doctrines que nous combattons, que nous ne pouvons négliger aucune occasion d'en signaler les causes aux âmes de bonne foi.

F. Labis.

HISTOIRE DU RATIONALISME.

II.

COUP-D'OEIL SUR L'EXÉGÈSE RATIONALISTE EN ALLEMAGNE.

Le père de la réforme avait, sans le prévoir, posé un principe fécond en désastreuses conséquences : pressé par les anathèmes de l'Église dont il souillait la pureté des dogmes, et sommé de renoncer à ses opinions erronées, Luther refusa de se soumettre. Jugeant plus facile et plus glorieux à la fois de devenir chef d'une religion nouvelle que de souscrire humblement aux décisions d'une autorité qui condamnait sa doctrine, il leva hardiment l'étendard de la révolte, et rejetant avec dédain la croyance unanime de tous les siècles précédents, il déclara l'Écriture la seule source, la seule règle de foi.

Dans tous les âges, la Bible avait été pour les chrétiens l'objet d'une profonde vénération ; toujours on l'avait regardée comme un livre divin, dépositaire des volontés et des oracles du Très-Haut ; mais jamais, à part quelques hérétiques des premiers temps, personne n'avait eu l'étrange folie de prétendre qu'elle doit renfermer tout ce que Dieu a voulu révéler aux hommes, et qu'elle

présente partout un sens clair et facile à saisir pour les plus faibles intelligences. Toujours on avait fait marcher la tradition, l'autorité, l'Église, à côté de l'Écriture pour en interpréter le sens; et même aucun Père n'avait considéré la Bible comme absolument essentielle à la religion de Jésus-Christ ou à son Église.

Luther parut et vint annoncer au monde chrétien qu'il était dans l'erreur : aux yeux du moine saxon, la Bible renferme d'une manière explicite et claire toutes les vérités révélées; et le fidèle toujours guidé par l'inspiration du St. Esprit, y puise infailliblement les articles de sa foi. Nulle autorité extérieure n'a le droit de contrôler les croyances du chrétien; il ne doit admettre que ce qu'il voit par lui-même clairement dans l'Écriture.

Ainsi donc, souveraineté du jugement individuel, indépendance absolue de la raison à l'égard de toute autorité, de toute règle extérieure, telle est la pensée fondamentale de la réforme, pensée aussi contraire aux lois de l'esprit humain qu'aux principes de toute religion, et qui a depuis enfanté tant d'évènements lamentables dans le monde politique comme dans le monde religieux.

Nous nous sommes proposé, dans ce court travail, d'étudier une des faces les plus importantes de cette pensée. Nous la suivrons surtout dans l'application et les développements qu'elle a reçus dans l'exégèse protestante, nous la verrons porter successivement les coups les plus funestes à l'édifice religieux, et finir par le ruiner de fond en comble, pour lui substituer un faux rationalisme qui n'a conservé de chrétien qu'une terminologie menteuse, trophée funèbre de sa malheureuse victoire.

Toutefois les grandes révolutions dans l'ordre moral et intellectuel ne s'opèrent pas en un jour, la marche de l'esprit humain est lente, et un principe demande parfois des siècles pour être appliqué dans toute son étendue. Aussi dès l'origine, les disciples de Luther et de Calvin ne comprirent pas toute la portée du

principe qui servait de base à leur religion; la nature les retint longtemps sur le bord de l'abîme. Le libre examen, l'obligation pour chaque croyant de chercher par lui-même dans l'Écriture la doctrine qu'il devait professer, étaient trop opposés aux lois les plus intimes de l'intelligence pour qu'on pût sitôt les prendre au sérieux. Il était facile de comprendre que la Bible est un livre fermé pour les hommes sans culture, qui sont toujours les plus nombreux, et que, permettre à tout homme instruit d'en déterminer le sens à son gré, c'était détruire l'unité de foi, et donner le jour à autant d'opinions différentes qu'il y avait de docteurs.

D'un autre côté, on cédait à son insu au besoin d'une autorité chargée de conserver le dogme et de l'enseigner aux peuples; et, tout en faisant sonner bien haut l'affranchissement de la prétendue servitude catholique, on subissait comme instinctivement un joug bien autrement pesant, parce que c'était l'homme qui l'imposait à l'homme. L'intolérance dogmatique de l'Église était stigmatisée; ses décisions étaient signalées comme autant d'attentats contre la liberté de penser; et les adeptes de la nouvelle doctrine se voyaient contraints de souscrire aux opinions de docteurs sans mission, qui, en dépit de leurs principes, condamnaient sans pitié quiconque ne pensait pas comme eux. Par une ridicule inconséquence, la Bible devait être entendue conformément aux *confessions de foi* rédigées par les chefs de la réforme; et le téméraire qui eût voulu user de son droit, était aussitôt voué à l'anathème et rejeté de la communion des fidèles.

Cependant les meilleurs esprits ne tardèrent pas à s'apercevoir de la fausse position où ils se trouvaient; et bientôt quelques-uns d'entre eux, fatigués de vivre dans une éternelle contradiction, adoptèrent franchement et sans réserve le principe du libre examen. Plus tolérants que leurs pères dans la foi, ils comprirent qu'il ne leur était permis de condamner personne

pour ses opinions particulières, et leur symbole qui devait être celui de tout réformé conséquent pouvait se résumer dans ces paroles du sceptique et satirique Bayle : « la porte du ciel ouverte à tout le monde. »

Mais il n'y eut d'abord que quelques voix isolées qui osèrent s'élever ainsi en faveur de la tolérance universelle. Quiconque unissait à une piété sincère un regard pénétrant s'empressait de rentrer dans les rangs du catholicisme, ou de fermer les yeux pour ne point plonger dans cet abîme sans fond qu'il avait entrevu sous ses pas. Quoiqu'il en soit, l'orthodoxie protestante avait reçu de mortelles blessures, et, dès ce moment, un observateur attentif pouvait prévoir la ruine prochaine de toute révélation. L'histoire des idées nous montre ici une lutte violente entre la logique et le sentiment religieux. Une force cachée travaille sourdement la réforme, un feu secret couve sous la cendre, et n'attend pour éclater que l'occasion favorable; elle ne tarda pas à se présenter.

La dernière moitié du XVIII[e] siècle vit fleurir en Allemagne deux hommes justement célèbres par leurs talents et leurs connaissances variées, mais qui, trop peu en garde contre les erreurs dominantes de l'époque, se laissèrent entraîner pour l'interprétation de l'Écriture dans les fausses voies d'une critique outrée et arbitraire, qui devint la source de tous les excès que nous aurons plus tard à signaler dans les trop fameuses écoles de Paulus de Heidelberg et du docteur Strauss. C'est à Semler et à Ernesti que le rationalisme exégétique doit sa naissance; le premier surtout mérite à tous égards d'en être proclamé le père. Mais, avant d'examiner leurs principes, jetons en passant un coup-d'œil rapide sur les dispositions qu'ils rencontrèrent dans les esprits, et voyons dans quelles circonstances la nouvelle exégèse a vu le jour.

Vous connaissez tous, MM., quel était l'état de la société

au milieu du siècle dernier. Le naturalisme anglais, représenté par Hobbes, Collins, Tindal, Bolingbroke...., exerçait sur le sol religieux les plus funestes ravages et menaçait de tout envahir. Ce système d'incrédulité sceptique était déjà plus ou moins connu en Allemagne, quand Voltaire, grâce à la faveur d'un roi qui se cachait aussi peu de son athéisme que de son mépris pour les bonnes mœurs, parvint à faire pénétrer partout l'esprit impie et moqueur de son école. Berlin devint le refuge des libres penseurs, et la grave Allemagne subit l'influence contagieuse de l'écrivain le plus frivole qui fut jamais. L'Angleterre et la France avaient pris les armes contre la religion du Christ, l'Allemagne dut aussi fournir son contingent. Edelmann, Bahrdt et Basedow, dignes pendants de la coterie encyclopédiste, portèrent à l'édifice religieux des coups peu importants à cause de la légèreté et de l'impudence reconnues de leurs auteurs; mais le christianisme rencontra des adversaires plus sérieux et infiniment plus redoutables dans le juif Mendelsohn, dans Reimarus et surtout dans Lessing, dont la vaste érudition et la dialectique serrée jetèrent le trouble parmi tous les théologiens de l'Allemagne. De bons écrivains protestants descendirent dans l'arène, et vinrent lutter corps à corps avec un ennemi qui faisait de si larges brèches au temple de la foi; mais la plupart d'entre eux, placés sur un faux terrain, ne sortirent pas avec honneur du combat. D'autres, voulant conserver du moins le tronc de l'arbre qu'ils vénéraient profondément, n'hésitèrent pas à en couper indistinctement toutes les branches, afin de mettre cet objet informe à l'abri des vents terribles de l'opposition.

C'est cette terreur panique, causée par la tempête que Lessing venait de soulever, qui hâta et détermina la naissance du rationalisme. Semler et Ernesti, avec d'autres savants célèbres, effrayés des prétendues difficultés insolubles que les ennemis du christianisme amoncelaient de toutes parts, crurent se rendre utiles

à la cause de la religion en transigeant avec la fausse science. Funeste compromis, qui ne tarda pas à entraîner la chûte totale de l'édifice qu'il paraissait destiné à étayer !

Ernesti fit connaître sa méthode en 1761, par la publication de son ouvrage sur les lois d'une sage interprétation (1); et depuis lors, ce fondateur de l'exégèse moderne fut suivi par tous les interprètes rationalistes. Nous nous contenterons d'indiquer l'idée fondamentale de son livre. Il pose en principe qu'il faut appliquer à l'explication de la Bible les mêmes règles que pour les auteurs profanes, c'est-à-dire s'appuyer sur l'histoire, la philologie, la manière de voir de l'époque où un livre a été écrit, et chercher la liaison de chaque article que l'on veut expliquer avec ceux qui peuvent y avoir rapport. Telle est la pensée que le savant professeur de Leipzig développe dans tout le cours de son ouvrage (2).

Assurément, cette méthode a quelque chose de vrai, le seul vice qu'on ait à reprocher à son auteur est d'avoir voulu donner trop d'extension à un moyen qui devait être plus circonscrit, et d'avoir ainsi ôté à nos Écritures tout ce qu'elles renferment de grand et de divin. Qui peut nier en effet que, pour bien entendre la Bible, il faille consulter l'histoire, les langues et la manière de voir de l'époque où elle a été écrite; qu'il faille comparer entre eux les différents endroits qui ont quelque rapport; mais qui ne voit en même temps combien ce système est incomplet, et doit par là même devenir funeste à la *Révélation*, puisqu'il refuse d'interroger les pensées spéciales que pouvait avoir l'écrivain sacré, lorsque, pour les exprimer et les rendre intelligibles, il se voyait contraint d'emprunter des termes à la vie positive? Qui ne voit qu'il tend à ruiner entièrement l'idée de l'inspiration divine,

---

(1) Institutio interpretis N. T.
(2) Cfr. Saintes. *Histoire du rationalisme.*

puisqu'il interdit à l'auteur de penser autrement que son siècle; qu'il ne tient aucun compte des vérités apportées par le Christ sur la terre, puisque les écrits de ses disciples doivent être entendus d'après les idées reçues alors parmi les peuples qui les entouraient?

Semler tenta de perfectionner ce qu'Ernesti n'avait fait qu'ébaucher. Disciple de Baumgarten, il apprit de lui à ne point connaître d'entraves dans le domaine de la critique; et, pendant plus de trente ans que dura son professorat à Halle, il travailla sans relâche à miner à son insu l'édifice chrétien jusques dans ses fondements. Saisissant le véritable point de vue du protestantisme, il commença par déclarer l'exégèse indépendante de tout *préjugé dogmatique,* principe qui sert désormais de signe de ralliement à tout le camp rationaliste, mais qui ne saurait être rejeté par aucun partisan sincère de la réforme.

Dès qu'une fois on avait secoué le joug de toute autorité extérieure, et déclaré l'Écriture unique source, unique règle de foi, il ne devait plus être permis à personne d'entreprendre la lecture de la Bible avec des *opinions préconçues*, avec des *dogmes déterminés* par avance. L'Église catholique seule peut imposer ce devoir, parce que seule elle a compris la nature, le but et la vraie portée de l'Écriture. Seule et indépendamment de l'Écriture, elle prétend avoir reçu du Christ toute grâce et toute vérité, avec ordre de les communiquer aux hommes; seule donc, elle peut exiger à bon droit que l'Écriture soit entendue en tout conformément à son propre enseignement, puisque le Christ ne peut se contredire. Mais le protestantisme ne pouvait parler ainsi sans se donner la mort; chez lui, la religion tout entière doit sortir de l'Écriture, et les livres jusqu'ici reconnus comme divins ne doivent être acceptés de chaque fidèle qu'après un examen sérieux et approfondi, car la Bible n'annonce pas elle-même sa divinité. Semler le sentit et voulut être conséquent. Les témoignages historiques

que l'on invoquait en faveur de l'authenticité de la plupart des livres saints lui parurent insuffisants, et il établit la véritable preuve de la divinité d'un livre dans la *conviction intérieure* de la vérité de ce qu'il contient, ce que la réforme a coutume d'appeler le *témoignage du St. Esprit dans l'âme du lecteur;* règle arbitraire et absurde qui abandonne la Bible aux caprices de chaque individu, et qui pourtant semblait n'avoir été dictée que par le désir de sauver le christianisme.

Mais ce n'était là que le prélude de ses erreurs. C'est dans son célèbre système d'*accommodation* que le savant professeur de Halle a déposé ces idées singulières qui lui attirent encore aujourd'hui les éloges trop bien mérités de l'exégèse rationaliste, et qui étaient destinées à exercer une si funeste influence sur toute la théologie protestante. On trouve les premières traces de ce système dans un avant-propos de Semler à sa paraphrase de l'Épître aux Romains, et il le développe ensuite dans plusieurs de ses écrits (1). L'auteur prétend que Jésus, en parlant aux Juifs, s'est accommodé sur bien des points aux idées de son époque, tantôt en passant sous silence ce qu'il n'osait pas condamner ouvertement, tantôt en donnant à entendre qu'il tenait pour vrai ce qu'il savait n'être que le produit de l'erreur ou de la superstition. Tout le monde voit que ce principe tend à jeter le plus grand discrédit sur le caractère moral du divin fondateur de notre religion. Une autre idée que Semler regarde comme fondamentale en matière d'exégèse, c'est la distinction à faire dans l'Écriture entre les choses qui ne sont que locales et temporaires, et celles qui sont de tous les lieux et de tous les temps. Il ouvrait par-là une large porte au naturalisme religieux, en permettant à chacun

---

(1) *Vorbereitung zur theol. Herm.* Halle, 176..., et *Apparatus ad liberaliorem N. T. interpretationem.* Halle, 1767.

de rejeter toutes les institutions positives du christianisme, pour n'admettre que ce qu'il a de commun avec la religion naturelle.

Toutefois ces erreurs n'étaient pas neuves. Déjà quelques gnostiques des premiers siècles, que S. Irenée appelle les plus vains des sophistes, avaient soutenu que le Christ et ses disciples n'avaient pas voulu contredire les opinions erronées des Juifs et des Païens qui les entendaient. Mais, comme le remarque le grand évêque de Lyon, pourquoi le Christ est-il venu sur la terre, si ce n'est point pour nous enseigner la vérité pure et exempte de toute altération? Du reste, poursuit-il, l'histoire de Jésus et des Apôtres prouve clairement la fausseté de cette hypothèse gratuite. Loin de trouver chez eux cette étrange condescendance qu'on veut bien leur prêter, n'est-ce point leur franchise à prêcher une doctrine contraire à toutes les opinions et à tous les intérêts qui les conduisit à la mort (1)?

Ce système d'accommodation n'est donc qu'une utopie sans fondement, une rêverie absurde que la raison réprouve et que la religion ne saurait admettre. Car cette règle une fois adoptée dans sa généralité, c'en est fait de toute la dogmatique chrétienne. Des hommes d'une conséquence inexorable trouveront que les doctrines du Sauveur, et par conséquent tout ce qui est du domaine de la dogmatique et de la morale chrétienne, n'ont été enseignées que temporairement; les vérités éternelles, dont Jésus a voulu que toutes les générations fissent leur aliment, ne seront plus que des vérités relatives et par là même transitoires; enfin le christianisme tout entier ne sera plus qu'une religion de circonstance et de localité (2).

---

(1) Iren. Contra hæreses, lib. III, 5, n° 1 seqq.

(2) Semler lui-même, en parlant de l'ouvrage d'un déiste anglais, laissa échapper ces paroles : « la religion chrétienne ayant été une religion de localité, ne peut devenir la religion universelle ».

Cependant la voie que Semler venait d'ouvrir fut bientôt suivie par les plus célèbres théologiens. Débarrassés des entraves de l'ancienne dogmatique, ils se mirent à l'œuvre dans le but d'achever, au moyen de la science, la réconciliation de la théologie avec la philosophie. Ce fut d'abord la formation du canon des saintes Écritures que l'on fit passer par le creuset de la critique; puis l'histoire du texte devint l'objet des recherches les plus savantes; puis enfin les sources des monuments sacrés furent toutes explorées avec une grande sagacité, mais en même temps avec une science effrénée, presque toujours marquée au coin de la légèreté et de la précipitation.

Le fameux Michaëlis occupe un rang distingué dans cette classe de théologiens. Savant philologue, mais trop porté à trancher les difficultés au lieu de chercher à les résoudre, il osa refuser le privilége de l'inspiration divine à S. Marc et à S. Luc, sous prétexte qu'il avait cru entrevoir dans ces deux écrivains certains passages inconciliables avec les Évangiles de S. Matthieu et de S. Jean (1). Avec un examen plus attentif, il aurait pu faire justice de ces prétendues contradictions; mais, en vrai rationaliste, il jette à peine un regard fugitif sur des choses qu'il eut fallu considérer de près; et croyant avoir tout pénétré, tout approfondi, d'un trait de plume il efface du canon deux livres qu'une tradition de dix-sept siècles avait vénérés à l'égal des autres.

Eichhorn, un des plus grands orientalistes des temps modernes, s'empressa d'offrir aussi son puissant patronage au rationalisme. Dans son Histoire primitive et son Introduction au Nouveau Testament, plus hardi et plus téméraire que tous ses devanciers, il ne craint point de rabaisser la Bible au rang de tous les autres ouvrages qui nous viennent de l'Orient. « La justice exige, dit-il,

---

(1) Introduction au N. T.

qu'on explique les écrits des Hébreux comme ceux des autres nations » : raisonnement aussi faux que spécieux. Certes, nous ne voulons point non plus qu'on blesse la justice en faveur du peuple choisi; la partialité est toujours odieuse. Mais où est la justice quand on met sur le même rang des livres dont on ne saurait raisonnablement contester l'authenticité ni la valeur historique, et des ouvrages dont l'origine est presque toujours incertaine, et dont les récits portent en mille endroits l'empreinte visible de la superstition, de l'erreur et de l'imposture? Qu'on nous montre dans la Bible ces fables ridicules, ces idées incohérentes, ces notions toujours incomplètes et souvent si absurdes sur la Divinité, ces faits merveilleux qui ne reposent sur aucun monument, et qui d'ordinaire se détruisent d'eux-mêmes; alors nous pourrons admettre le parallèle du célèbre orientaliste! En attendant, la Bible sera pour nous le canal toujours pur des vérités divines; et les monuments des peuples Païens ne seront à nos yeux que de faibles ruisseaux dont les eaux, faute d'être alimentées, vont baissant sans cesse, et ne conservent un reste de vie que pour indiquer qu'une source commune leur a donné naissance.

C'est sur ce fondement si peu rationnel que Eichhorn essaye de transformer en évènements naturels plusieurs faits miraculeux consignés dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Les histoires de Noë, d'Abraham, de Moïse, traduites dans notre langue, ne renferment plus rien d'extraordinaire et de divin; la descente visible de l'Esprit de Dieu sur les Apôtres, la conversion de l'Apôtre des gentils et les nombreuses apparitions angéliques ne sont pour lui qu'autant de traces du langage figuré de la Bible.

Ces faciles hypothèses furent accueillies avec enthousiasme par quelques écrivains; d'autres faits merveilleux paraissaient encore devoir être expliqués naturellement; l'élément divin disparaissait peu-à-peu de la Bible, et chaque jour venait ajouter aux conquêtes du rationalisme. Cependant il manquait encore d'un sys-

tème complet. Ses plus fougueux partisans avaient bien dirigé des traits épars contre le *supernaturalisme;* mais il n'avait jusqu'ici rencontré personne pour les réunir et en former un tout compact et homogène. Cette triste gloire était réservée au docteur Paulus.

Dans son Commentaire sur les Évangiles, publié à partir de l'année 1800, il établit, dès l'introduction, que le premier devoir de tout interprète est de discerner, dans l'histoire biblique, le *fait* du *jugement*. Pour lui, un *fait* est ce qui a été éprouvé, en dehors ou en-dedans d'elles-mêmes, par les personnes qui ont pris part à un événement; un *jugement* est la manière dont ces personnes ou les narrateurs ont interprété et ramené à des causes supposées ce qui a été ainsi éprouvé. Il arrive fréquemment que ces deux parties se confondent, tant dans les acteurs mêmes des événements que dans les narrateurs postérieurs, au point que le jugement ne peut plus être séparé du fait, et que l'un et l'autre sont, avec une égale assurance historique, crus et racontés ultérieurement. Cette confusion, ajoute Paulus, est surtout manifeste dans les livres historiques du nouveau Testament, parce que à l'époque où Jésus parut en Judée, la disposition dominante était d'assigner toujours une cause surnaturelle à tout incident frappant et extraordinaire. C'est au critique à dégager le fait pur des opinions des hommes et du temps comme on dégage un noyau de son écorce. Fidèle à ce principe, Paulus défend la vérité historique des récits de l'Évangile, mais il leur ôte tout le fond divin qui les distingue. A ses yeux, Jésus n'est point le fils de Dieu descendu sur la terre pour régénérer le monde, c'est un homme sage et vertueux; tous les miracles qu'il a opérés ne sont plus que des actes tantôt de bonté et de philantropie, tantôt d'habilité médicale, tantôt de hasard et de bonne fortune.

Assurément, le rationalisme ne pouvait désormais exiger davantage, son triomphe était complet. Il avait arraché au chris-

tianisme le sceau divin que la main de Dieu paraissait lui avoir imprimé ; toute la religion était réduite dans les bornes de la raison humaine, et le Christ n'était plus qu'un philosophe distingué, il est vrai, et digne d'exciter l'admiration de tous les âges, mais dont la nature n'était pas supérieure à celle du reste des hommes. Or, tel est le système qui prévalut en Allemagne depuis le commencement de ce siècle ; on le vit se reproduire avec différentes modifications dans les nombreux travaux dont les rationalistes ont enrichi l'exégèse ; toutes leurs productions présentent une teinte plus ou moins forte de naturalisme.

Mais l'esprit humain, une fois engagé dans une fausse route, ne s'arrête pas où il veut ; l'erreur peut bien l'amuser un instant, jamais elle ne le rassasiera. Pressé par la soif de la vérité, il saisit avec bonheur tout ce qui en a l'apparence, et à peine a-t-il reconnu l'illusion qu'il se hâte de poursuivre sa course vagabonde, marchant d'abîme en abîme, jusqu'à ce que Dieu vienne lui ouvrir les yeux et lui rendre l'objet de ses incessantes recherches. Voilà l'histoire de toutes les erreurs, et tel est aussi le phénomène que nous offre l'Allemagne à cette époque.

Un des plus nobles esprits de cette étonnante nation a parfaitement résumé dans une lettre la crise violente où se trouvent en ce moment ces hommes supérieurs et sérieux, dont tous les vœux sont pour le maintien du christianisme, mais qui, égarés par une fausse critique, se croient obligés d'aller toujours en avant. Schleiermacher, écrivant au docteur Lücke, lui déclare qu'attendu les progrès immenses que les sciences naturelles ont faits depuis quelque temps, il éprouve les craintes les plus vives sur le sort, non point de la théologie, c'est trop peu, mais du christianisme tout entier. « Car, dit-il, il sera désormais impossible, à moins qu'on ne consente à se laisser enterrer avec cérémonie, de se retrancher contre les sciences avec les moyens dont nous disposons actuellement. Il est vrai que le terrain de

l'histoire nous reste encore, et c'est là qu'il faudra désormais se défendre; mais que de choses ne devrons nous pas abandonner à l'ennemi ! Ce n'est pas seulement l'ouvrage des six jours, mais encore l'idée même de la création, malgré les adoucissements quelquefois peu sûrs que l'exégèse y a introduits. Et les miracles de l'Ancien et du Nouveau Testament, ne voit-on pas qu'ils s'écroulent devant les connaissances contemporaines....? Sommes-nous sûrs que l'histoire elle-même nous fournira un abri, quand nous ignorons encore quel sera le sort de tout l'ancien Testament..? Il serait très-important de déclarer dès aujourd'hui, de la manière la plus positive, que la révélation en Jésus-Christ ne dépend aucunement de la croyance à l'ancien Testament; car plus on voudra s'y tenir, plus profonde deviendra la séparation entre la science et la piété. Même sur le canon du nouveau Testament, savons-nous quelle lumière nous apportera la critique?... Et que dire de l'inspiration des saints livres, quand on ne sait pas au juste quels sont les livres qui doivent porter le nom de saints ? Non, il serait prudent de se débarrasser à temps de tout ce qui, évidemment, n'est pas de l'essence de la foi chrétienne, afin de ne pas user ses forces dans une lutte inutile, où plusieurs perdraient jusqu'à l'espérance de conserver l'essentiel (1) ».

Sans doute, ces sinistres prévisions du professeur de Berlin n'étaient nullement fondées au point de vue du vrai christianisme: la véritable science continua de marcher de pair avec la véritable piété. Mais sa position ne lui laissait voir que le côté faux de la science; et sous ce rapport la seconde phase du rationalisme, connue généralement sous le nom de *mythe,* va nous montrer de plus en plus que ses frayeurs n'étaient pas vaines et dénuées de fondement.

Le naturalisme, tel que Paulus venait de le préconiser dans

---

(1) Cette lettre est rapportée par Saintes dans l'*Histoire du rationalisme.*

l'exégèse, ne pouvait satisfaire longtemps les intelligences, o s'aperçut bientôt qu'il ne reposait que sur un fondement arbitrair et faux; car, comme l'observe De Wette, la seule source d'un histoire est dans la relation que nous en possédons, et il est im possible d'aller au-delà. Or, dans l'Écriture, la relation nous in forme d'une marche surnaturelle des choses; si nous ne l'admetto point, gardons-nous d'en imaginer une naturelle, puisque la r lation n'en dit pas un mot. D'ailleurs on sentait aussi l'imposs bilité d'expliquer d'une manière naturelle un grand nombre d faits merveilleux rapportés dans l'Ancien et le Nouveau Test ment; il fallait ou les rejeter comme manquant de base historiqu ou les adopter avec toutes leurs circonstances, et Eichhorn lu même avouait que l'explication naturelle n'était pas applicable l'histoire évangélique.

D'un autre côté, l'étude de la mythologie et les recherch sur les religions de l'antiquité faisaient chaque jour de nouvea progrès en Allemagne. Les monuments du vieux monde étaie tous explorés; les légendes des peuples anciens étaient interr gées; et la critique sacrée elle-même ne tarda pas à subir l'i fluence de cette nouvelle direction des esprits. Heyne avait que la mythologie forme le commencement, le point de dép de l'histoire comme de la philosophie des peuples anciens; Gabler, Schelling et d'autres, adoptant et commentant cette p sée, établirent l'idée du *mythe* comme une idée absolument gé rale et applicable à toute l'histoire primitive tant sacrée profane. Dès l'année 1802, Bauer avait osé publier une *Mytho gie hébraïque* de l'Ancien et du Nouveau Testament, en sorte déjà le mythe paraissait vouloir détrôner le naturalisme enc au berceau.

Au reste les naturalistes et les fauteurs du mythe partent d principe commun, la négation du surnaturel, l'impossibilité miracles. Aux yeux de tout rationaliste sincère, c'est *un fait acq*

à la science (1) que la marche de Dieu dans le monde doit toujours être uniforme ; dans aucun cas, ni pour aucun motif, il ne peut rien changer à l'ordre accoutumé de la nature : décision assez tranchante sans doute ; mais telle est la volonté de fer du rationalisme, il faut bien que Dieu s'y soumette. Les uns et les autres ne diffèrent que dans la manière d'expliquer ces miracles qui glacent d'épouvante leur froide et orgueilleuse raison. Les premiers, comme nous l'avons vu, tout en admettant les faits consignés dans nos Écritures, les dépouillent péniblement du merveilleux divin qui leur donne la vie ; les seconds, plus conséquents sans être plus vrais, ne se contentent plus d'attribuer à la poésie l'enveloppe seule des événements et de vouloir conserver les faits à l'histoire ; pour eux, l'ensemble, non moins que les détails, doit tomber dans le domaine de la poésie et du mythe.

Ce dernier système mérite de fixer particulièrement l'attention de l'observateur, tant pour ses rapports intimes avec une des plus célèbres écoles philosophiques de l'Allemagne, que pour le retentissement extraordinaire que lui a valu dans le monde savant son plus intrépide défenseur, le docteur Strauss dans sa *vie de Jésus*. Avant lui, l'exégèse, encore hésitante et se dégageant avec peine des liens du naturalisme, semblait ne marcher que d'un pas timide et chancelant sur le terrain du mythe. Il est vrai, comme nous l'avons observé, que des voix puissantes avaient protesté contre les idées de Paulus ; Vater et De Wette en avaient montré la faiblesse et l'absurdité ; Bauer même avait prétendu que l'histoire hébraïque, comme celle de tous les peuples anciens, devait être regardée comme mythique. Déjà le mythe s'était glissé dans quelques endroits de l'Ancien et du Nouveau Testament ; mais cette idée n'était pas saisie avec assez de netteté, ni embrassée dans une étendue suffisante pour former un système complet. Il

(1) Expression de Strauss.

était réservé à la philosophie spéculative de Hegel d'opérer cette dernière révolution dans les esprits ; et un jeune docteur se présenta pour en devenir l'instrument.

« Jetant un coup-d'œil pénétrant sur les systèmes de ses devanciers, a dit excellemment un écrivain, et les trouvant faibles et dépourvus de logique, quoique ingénieux, Strauss leur demanda pourquoi ces hésitations, pourquoi cette timidité? Les voyant faillir à l'œuvre, il crut se rendre utile à la cause de la religion et du christianisme, en déclarant les Évangiles l'ouvrage d'individus dont on ne connaîtra peut-être jamais les noms, individus qui non-seulement ne les ont pas écrits sous l'influence de la tradition écrite ou orale telle qu'on l'entendait, c'est-à-dire, dans les temps apostoliques, mais à une distance assez grande depuis la mort des Apôtres (1)».

Suivons un instant Strauss dans l'exposition de ses idées. Celui que les chrétiens adorent sous le nom de Fils de Dieu, dit le docteur de Tubingue, a réellement existé, la Judée fut sa patrie. Homme étonnant par sa haute sagesse, ses vertus et son dévouement pour le bonheur du monde, il surpassa tous les plus grands philosophes de l'antiquité. Son zèle pour la vérité, la sainteté de sa vie, la sublimité de sa doctrine jetèrent un vif éclat sur toute sa personne; et, comme il arrive d'ordinaire à tous les grands bienfaiteurs de l'humanité, la mort ne fit qu'accroître sa réputation, en sorte que, sa légende s'embellissant de jour en jour, on finit bientôt par le regarder comme l'idéal de la perfection, le type du genre humain, et la manifestation absolue de cet élément divin qui réside dans chacun de nous. Désireux de voir partager par d'autres la même conviction, les disciples de Jésus s'empressèrent de composer son histoire sur le modèle de l'idée

---

(1) Saintes, *Histoire du rationalisme*.... p. 172.

qu'ils en avaient conçue, et y semèrent à pleines mains tous ces récits merveilleux dont elle est remplie.

Telle est, MM., la thèse impie qu'un sceptique d'un genre nouveau a entrepris de défendre. Chacun voit sans peine qu'en parlant de la sorte, Strauss ne pouvait pas admettre que la vie de Jésus eût été écrite par des témoins oculaires ou très-rapprochés des événements, car le mythe se forme peu-à-peu et insensiblement. Aussi commence-t-il par nier l'authenticité des quatre Évangiles, avouant ingénument que sans cela son système ne peut se soutenir.

Strauss distingue deux sortes de mythes dans l'Évangile, le mythe pur et le mythe historique. Le premier, qui forme la substance même du récit (1), a deux sources qui, dans la plupart des cas, concourent simultanément à sa formation; seulement tantôt l'une, tantôt l'autre prédomine. La première de ces sources est l'attente du Messie sous toutes les formes, attente qui existait parmi le peuple Juif avant Jésus et indépendamment de lui; la seconde est l'impression particulière que laissa Jésus en vertu de sa personnalité, de son action et de sa destinée, et par laquelle il modifia l'idée que les Juifs se faisaient du Messie. Notre auteur attribue presque uniquement à la première source, qui est toute spéculative, l'histoire de la transfiguration (2). Le mythe tient à l'histoire, quand un fait particulier et précis est le thème dont l'imagination s'empare pour l'entourer de conceptions mythiques qui ont pour point de départ l'idée du Christ. Ce fait est tantôt un discours de Jésus, par exemple le discours sur les pêcheurs d'hommes et sur le figuier stérile, discours que nous lisons maintenant transformés en histoires merveilleuses : tantôt c'est un

---

(1) Vie de Jésus par le docteur Strauss, traduite de l'Allemand sur la 3me édition par E. Littré.... Introduction, p. 105.

(2) Introduction, p. 106.

acte ou une circonstance réelle de sa vie; ainsi son baptême, événement réel, a été orné des détails mythiques que racontent les Évangiles (1).

Vous le voyez, les hypothèses ne coûtent rien au docteur Strauss, il marche droit à son but, et rejette *a priori* tous les obstacles qui pourraient l'arrêter. Mais poursuivons l'exposition de ses idées. Il est, continue-t-il, certaines parties de l'Évangile qui méritent plutôt le nom de légendes que celui de mythes proprement dits. Ce sont ces passages où l'on remarque de l'indécision et des lacunes, des malentendus et des transformations de sens, de la confusion et des mélanges; résultats naturels d'une longue tradition orale; ou bien dans lesquels on trouve les caractères opposés, c'est-à-dire, de vives images et un tableau complet; caractères qui semblent indiquer aussi une origine traditionnelle. Enfin il distingue aussi bien du mythe que de la légende ce qui, ne servant pas à une idée métaphysique ni ne dérivant de la tradition, doit être considéré comme une addition de l'écrivain; addition purement individuelle et qui a pour but de rendre les objets présents au lecteur.... (2). Telles sont, conclut-il, les formes diverses que la portion non historique a revêtues dans les Évangiles.

Certes, c'est bien là le système le plus impie et le plus scandaleux qui ait jamais été proposé sur l'histoire de Jésus; mais pourtant nous devons savoir gré au docteur Strauss de l'inconcevable franchise avec laquelle il a osé réunir les idées éparses de ses devanciers, et tirer les dernières conséquences de principes que jusques là on n'avait paru proclamer qu'en tremblant. A présent du moins le masque est jeté, et l'impudence du rationalisme paraît à découvert. Il n'entre point dans le plan de ce travail de

(1) Introd. p. 106.
(2) Idem. p. 107.

réfuter le tissu d'erreurs et de résoudre les difficultés souvent puériles que l'auteur de la vie de Jésus s'est plu à amonceler contre l'authenticité des Évangiles. D'autres l'ont fait avec le succès le plus complet (1), et le camp du rationalisme même a fourni des défenseurs à la vérité. D'ailleurs je ne me sens point le courage de vous conduire à travers ce dédale immense, au risque de vous ennuyer dans ses nombreux et monotones détours. Quand on connaît la base d'un édifice, on peut juger de sa solidité; et l'exposé des principes fondamentaux de l'ouvrage suffira pour vous le faire apprécier.

Or tout ce vaste échafaudage repose sur deux idées également fausses : la première, qu'un récit n'est pas historique, quand les événements qu'il rapporte sont incompatibles avec les lois ordinaires de la nature (2) ; la seconde, que les Évangiles n'ont été rédigés qu'un siècle environ après la mort de Jésus. La première erreur, comme nous l'avons déjà remarqué, est commune à Strauss et à tous les rationalistes. Heureusement la marche de Dieu ne dépend point des décisions de l'homme, et celui qui a établi les lois de la nature peut, quand sa sagesse le demande, y déroger à son gré. Le second principe, qui sert de base à tout le livre, est aussi absurde que le premier. Mais Strauss a besoin de cette hypothèse pour étayer ses idées sur le mythe; donc elle doit être vraie. En vain lui direz-vous qu'il contredit la tradition de dix-huit siècles, que Celse, Porphyre, Julien.... n'ont jamais osé contester l'authenticité des Évangiles, que les témoignages des Pères qui avaient conversé avec les Apôtres ou avec leurs disciples immédiats sont trop formels à cet égard pour permettre la moindre hésitation; inutiles efforts! si les Évangiles ont été composés par des témoins oculaires ou très-rapprochés des évé-

(1) Kuhn, *Vie de Jésus.* — Tholuck.
(2) Introd. p. 107 et passim.

nements, le mythe est inadmissible; donc leur formation n'a
avoir lieu que plus tard!!! La conclusion peut paraître un]
dramatique, et pourtant c'est à quoi se réduisent toutes les
nibles et ridicules tentatives de l'auteur de la *vie de Jésus* p
infirmer une vérité à l'abri de toute attaque, et dans la deuxiè
édition de son ouvrage il est forcé lui-même d'avouer q
commence *à avoir quelques doutes sur la non-authenticité du q
trième Évangile.*

Apparemment, MM., après avoir entendu développer une th
rie aussi hostile à la religion révélée, vous vous êtes figuré
le but avoué de tous les efforts de Strauss était la ruine du ch
tianisme, l'anéantissement complet de toute révélation; pourt
il n'en est rien. Dans le siècle dernier, l'école encyclopédi
s'annonçait comme étant destinée à renverser une religion m
quée du sceau de la divinité; les cris insensés de *mort au Ch*
étaient répétés par tous les échos de la gent philosophique.
jourd'hui le siècle de Voltaire est passé; l'erreur a revêtu
forme nouvelle, et le rationalisme a adopté pour devise
Christ expliqué par la raison. C'est un fait qui mérite attenti
Tous les vœux des rationalistes de l'Allemagne paraissent être p
le maintien de la religion du Christ; leurs savantes recher
ne semblent avoir en vue que la réconciliation de la scie
avec la foi, et telle est aussi l'intention prétendue du docteu
Tubingue. Il sera donc curieux de voir comment, dans son
tème, il essaye de sauver la notion du Christ telle que l'Ég
l'enseigne; car, à l'entendre, les idées qu'il a émises sur
mythes évangéliques ne doivent porter aucune atteinte à la
du fidèle, elles ne blessent en rien la croyance chrétienne.

Dans sa dissertation finale, après avoir passé en revue
différents systèmes des rationalistes ses devanciers sur la ch
tologie, Strauss les juge tous incomplets et faux, en ce qu'au
d'eux n'a donné l'expression adéquate de la foi, tout en pla

cette expression en rapport avec la science. Pour lui, appuyé sur les principes de l'école spéculative de Hegel, voici la marche qu'il suit pour résoudre ces difficultés : d'accord avec Spinosa, il établit d'abord en principe qu'il n'est point nécessaire de connaître le Christ historique, mais le Christ idéal, c'est-à-dire l'éternelle sagesse de Dieu, qui s'est manifestée en toute chose, particulièrement dans le cœur humain, et surtout à un degré éminent en Jésus-Christ, et qui seule enseigne aux hommes ce qui est vrai et faux, bon et mauvais (1).

Laissant ainsi de côté l'existence historique du Christ, telle que tous les chrétiens l'admettent, il regarde comme vrais en eux-mêmes les attributs que l'Église donne à son fondateur ; seulement elle en a faussé l'application. L'idée de l'union des natures divine et humaine est sans doute une idée vraie, rationnelle, et qui par conséquent doit avoir nécessairement une existence historique ; car tout ce qui est rationnel est réel, tout ce qui est conforme à la raison existe. Mais c'est à tort que l'Église veut voir dans le Christ la réalisation complète de cette *idée*, c'est là une chose qui dépasse les conceptions du savant docteur. « Si je puis me figurer, dit-il, que l'Esprit divin, s'aliénant et s'abaissant, devient l'esprit humain, et que l'esprit humain, rentrant en lui-même et s'élevant au-dessus de lui-même, est l'esprit divin, je ne puis pas pour cela imaginer comment la nature divine et la nature humaine auraient formé les parties intégrantes, distinctes et cependant réunies d'une personne historique (2) ».

Ainsi c'est une grossière erreur de croire avec l'Église que le Verbe divin s'est incarné dans Jésus de Nazareth, et que lui seul peut être appelé Dieu et homme tout ensemble; « car, ajoute le profond philosophe, si l'on attribue de la réalité à l'idée de

(1) Ep. 21 ad Oldenburg. Opp. ed Gfrörer p. 556.
(2) Dissertation finale p. 761.

l'union des natures divine et humaine, est-ce à dire qu'il faille qu'elle soit devenue réelle en une fois, dans un individu, comme jamais elle ne l'avait été auparavant, et comme jamais elle ne le sera à l'avenir? Ce n'est pas là le procédé par lequel l'idée se réalise; elle ne prodigue point toute sa richesse à une seule copie pour être avare envers toutes les autres... Elle aime à déployer ses trésors dans une variété de copies qui se complètent réciproquement, dans une alternative d'individus qui viennent et qui passent à leur tour ». Ce n'est donc point dans un individu, mais dans l'humanité que la nature divine s'est unie à la nature humaine : « l'humanité est le Dieu fait homme, c'est-à-dire, l'esprit infini qui s'est aliéné lui-même jusqu'à la nature finie, et l'esprit fini qui se souvient de son infinité (1) ».

L'incarnation de Dieu n'a donc pas été passagère et bornée à un point donné dans le temps, c'est une incarnation permanente, éternelle; la fusion de l'élément divin et de l'élément humain continue de s'opérer au sein de l'humanité.

Tel est le flambeau panthéistique à la lueur duquel l'auteur va chercher à résoudre la grande question qu'il s'est posée, à concilier sa doctrine avec la foi du Christ; écoutons-le, car il a du moins le mérite de la clarté. Que les chrétiens timides se rassurent, nous dit-il, mon système ne blesse en rien la pureté de leur foi. Il est vrai que je ne conçois pas le Christ d'une nature supérieure à celle du reste des hommes, mais du moins jamais homme n'a pu atteindre à un si haut degré de perfection. Car dans le domaine religieux, qui est infiniment au-dessus de tous les autres domaines où l'activité de l'homme puisse s'exercer, Jésus a laissé loin derrière lui tous les fondateurs de religions. L'avenir ne doit pas nous inquiéter davantage, jamais il ne sera possible de surpas-

---

(1) Dissert. finale, p. 762.

ser le Christ. Car si, comme on doit l'avouer (sic), le terme suprême du développement religieux est l'unité du divin et de l'humain dans la conscience immédiate de soi-même, certes, quels que soient les progrès de l'humanité, jamais personne ne pourra sentir plus vivement que le Christ son union intime avec Dieu, son identité parfaite avec la nature divine (1).

La foi chrétienne doit donc être satisfaite, fière d'adorer l'homme le plus célèbre que le monde ait enfanté!

En vérité, nonobstant les nobles efforts du trop profond penseur, son Christ ne me paraît pas encore être celui de l'Église. Mais pourtant il n'est plus permis de balancer, quiconque veut suivre les riches découvertes de la science allemande doit accepter le Christ tel qu'il est sorti des mains du docteur Strauss!

Avouons-le, MM., l'esprit ne peut se défendre d'un sentiment involontaire de tristesse en voyant des hommes, doués d'ailleurs de talents remarquables, débiter du ton le plus convaincu de telles absurdités. Cependant, ne nous faisons point illusion, l'Allemagne compte plus d'un Strauss. La plupart des disciples de Hegel se repaissent de chimères analogues, et la jeune école hégélienne surtout a voué toutes ses sympathies aux idées proclamées par le grand champion du mythe.

Jalouses de les populariser de plus en plus, de brillantes imaginations ont voulu en devenir les interprètes, de mélodieuses voix ont entrepris de les chanter, et la nouvelle doctrine a trouvé ses poëtes (2).

La France aussi, où les meilleures intelligences semblent trop souvent borner leur ambition philosophique à copier servilement la nébuleuse Allemagne sans la comprendre, la France n'est peut-

---

(1) Dissert. finale, p. 770, 771....

(2) M. De Sallet dans l'*Évangile des Laïques*. M. Schefer dans le *Bréviaire des Laïques*.

être pas éloignée de voir s'implanter sur son sol les théories creuses des docteurs d'Outre-Rhin. La plume d'un célèbre écrivain laissait naguère échapper ces expressions, dignes assurément des plus hardis partisans de la gauche hégélienne : « vous cherchez le Christ dans le sépulcre du passé, dit M. Quinet, mais le Christ a quitté le sépulcre, il a marché, il a changé de place; il vit, il s'incarne, il descend dans le monde moderne (1). »

Ce rapide tableau de l'exégèse protestante a pu vous convaincre, MM., de la marche toujours incertaine et arbitraire du rationalisme. Dans ses deux phases principales que nous avons fait successivement passer sous vos yeux, vous avez vu des esprits, sans cesse ballottés sur les flots agités du doute, vouloir chercher un abri dans les opinions les plus extravagantes; vous avez vu des hommes, qui prétendent n'adorer que la raison, marcher d'hypothèses en hypothèses, et offrir plaisamment au monde, comme des vérités incontestables, comme des dogmes de la science, les idées les plus absurdes, pénibles productions d'une imagination en délire!

Cependant, disons-le en finissant, ce sont là les conséquences légitimes du principe posé par Luther. L'esprit humain ne viole pas impunément les lois de la nature. L'homme a besoin de secours extérieurs pour arriver à la connaissance de la vérité, Jésus-Christ a sanctionné cette loi dans l'ordre religieux en fondant une autorité infaillible, destinée à communiquer aux individus la plénitude de grâces et de vérités dont il était venu doter la terre; le protestantisme a méconnu cette loi, et delà ces mille systèmes contradictoires qui déchirent son sein, delà ces aberrations effrayantes de ceux de ses adeptes qui se laissent guider par une logique inflexible. Qu'il cesse donc d'obliger le fidèle à

(1) L'Ultramontanisme... par Edgar Quinet.

chercher par lui-même les articles de sa foi, qu'il cesse d'isoler l'individu, qu'il cesse de prêcher l'émancipation de la raison. Il ne lui est pas donné de vivre sans tutelle! *En matière de religion* surtout, disait S. Augustin aux rationalistes de son temps, la foi à l'autorité est indispensable, et c'est avec infiniment de raison que l'Église catholique exige avant tout une entière soumission d'esprit de la part de ceux qui aspirent à devenir ses enfants (1).

N. J. LAFORET.

(1) « Rectè igitur catholicæ disciplinæ majestate institutum est, ut accedentibus ad religionem fides persuadeatur ante omnia ». De utilitate credendi. C. XIII, 29. — Cf. C. XIV et passim.

HISTOIRE DES SCIENCES.

III.

DU PROGRÈS DES MATHÉMATIQUES AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

S'il est, dans l'histoire des connaissances humaines, des époques où les sciences ont pris sous l'influence du génie des développements prodigieux, on y rencontre aussi des siècles entiers que ni les talents ni les circonstances n'ont favorisés, et qui ont laissé dans leurs productions scientifiques l'empreinte manifeste d'une marche incertaine et quelquefois rétrograde. Il semble qu'un champ immense est abandonné à leurs fluctuations incessantes, et qu'elles aboutissent comme périodiquement à ces deux extrêmes : progrès et décadence. Les mathématiques pures n'ont point offert dans leur histoire l'exemple d'une telle fluctuation ; on les a bien vues marcher avec lenteur, rester stationnaires même, mais jamais elles ne furent rétrogrades; c'est que rien ne peut ni fausser leur logique ni anéantir leurs résultats : ni la force des préjugés, ni l'inconstance des mœurs, ni les prestiges de l'imagination. On conçoit qu'avec un tel avantage elles portèrent loin l'audace de l'investigation et la gloire des succès.

Au dix-septième siècle, elles reçurent une impulsion incroyable; une langue nouvelle supplanta la vieille argumentation des écoles; l'infini idéal fut employé comme moyen de recherche, il fut en quelque sorte soumis au calcul. Une telle prétention était inouie; aussi certains philosophes (1) s'en révoltèrent et l'exactitude des décisions de la géométrie fut contestée. C'était la première fois que la science la moins faillible avait à soutenir une imputation sérieuse d'erreur; elle n'eut toutefois qu'à exhiber ses résultats; ils mirent fin au contrôle et justifièrent ses procédés nouveaux. Jamais époque n'honora autant la science de l'étendue; depuis dix siècles on préconisait les solutions qu'avaient laissées les géomètres de l'école d'Alexandrie ; quand l'analyse algébrique eut remplacé les anciennes méthodes, on alla jusqu'à s'étonner de l'admiration qu'on avait prodiguée à leurs inventions. La période de l'école orientale avait été longue, son illustration était presque exclusivement due aux principaux adeptes de la philosophie du temps; la période caractérisée par les merveilles de l'analyse se renferme dans les limites d'un siècle, elle est pour ainsi dire la création de deux hommes d'un talent supérieur; la première, il faut en convenir, avait produit des génies transcendants, laissé des découvertes admirables, mais la seconde est venue les faire oublier par l'extension presque infinie qu'elle leur a donnée.

C'est cette dernière période dont nous allons essayer de retracer l'histoire; mais pour rester dans les bornes ordinaires d'un mémoire, nous sommes forcé de ne nous arrêter qu'aux faits principaux. Tout se tient dans la chaîne des vérités; pour suivre scientifiquement la marche progressive des mathématiques au dix-septième siècle, il faudrait relater une foule de découvertes, qui, bien que secondaires et sans intérêt propre, n'en exercèrent pas moins une influence réelle sur des progrès ultérieurs. Ce n'est

(1) Nieuwentyt, Berckley, etc.

point là notre but, ce ne pouvait guère l'être; il nous suffira d'énumérer les circonstances qui imprimèrent au dix-septième siècle une impulsion si prononcée vers les mathématiques, et de rapporter brièvement les découvertes qui ont amené et couronné la grande œuvre de leur régénération à cette époque.

Lorsque, au moyen-âge, l'Europe vit s'introduire sur son sol l'arithmétique de notation indienne (1) et l'algèbre des Arabes (2), elle appréciait à peine la science du calcul; longtemps elle resta dépositaire de ces importations scientifiques, mais sans prendre à tâche d'amplifier l'ensemble des connaissances que lui avaient léguées un pieux bénédictin (3), un savant voyageur (4) et deux écoles de philosophes (5). Soudain, au seizième siècle, une ardeur générale se manifesta pour la géométrie, et lui acquit, cent ans après, des développements prodigieux en Italie, en France, en Angleterre et en Allemagne. Longtemps auparavant les observations astronomiques avaient astreint les savants à faire de nombreux calculs. Dès l'an 1500, on s'était essayé sur un problème abordé depuis longtemps, mais resté sans solution satisfaisante : la détermination des lois mécaniques du monde. Malheureusement on avait commencé par consulter d'anciens systèmes; plusieurs de leurs hypothèses (6) restèrent accréditées, et quelques-uns de leurs préjugés (7) furent érigés en axiomes. Malgré l'autorité des opinions préexistantes, l'astronomie, secondée par quelques génies puissants, fit de grands progrès. Vers l'an 1530, Copernic composa son *Traité des mouvements célestes;* bientôt après, Tycho

(1) Vers 960.

(2) Au commencement du XIIIe siècle.

(3) Gerbert, élevé dans la suite au trône pontifical sous le nom de Sylvestre II.

(4) Léonard de Pise.

(5) L'école d'Alexandrie et l'école de Platon à Athènes.

(6) Le repos absolu de la terre.

(7) La nécessité d'un mouvement uniforme et circulaire.

introduisit dans le calcul l'effet des réfractions, il ébaucha la théorie des comètes et perfectionna celle de la lune, mais il adopta encore l'erreur fondamentale de Ptolomée. Enfin, après des hypothèses sans cesse détruites et rétablies, après des calculs nombreux, compliqués, et dont les résultats restaient toujours inconciliables avec les faits, Képler parut; il reconnut le mouvemeut elliptique et varié des planètes, il en formula les lois véritables. Le grand astronome était géomètre : ce fut lui qui le premier osa introduire l'idée de l'infini en géométrie, ce furent les problèmes de sa stéréométrie qui donnèrent lieu aux considérations les plus profondes des œuvres de Cavaleri. Cependant Galilée saisissait la loi de la chute des graves, déterminait la trajectoire des projectiles, explorait les cieux avec le télescope, réhabilitait les idées de Copernic, et étonnait son siècle prévenu et incrédule encore, en lui révélant les secrets des cieux (1). Il avait jeté les fondements de la philosophie de Newton ! Tant de travaux nécessitaient l'étude des calculs et leur donnaient une importance nouvelle aux yeux de l'époque. Toutefois on n'appliqua aux premières recherches que l'algèbre des Arabes et la géométrie des anciens; mais bientôt ces deux sciences prirent part à l'élan commun de l'astronomie et de la mécanique, et préludèrent par de rapides progrès au renouvellement complet que le dix-septième siècle devait y opérer.

Avant 1600, Viète généralisa l'algorithme de l'algèbre en y introduisant pour symboles les caractères de l'alphabet, il apprit l'usage de quelques transformations dans les équations, il effectua les opérations fondamentales sur les quantités radicales, il donna une méthode nouvelle pour résoudre les équations du troisième et quatrième degré. Enfin il enrichit la trigonométrie des

(1) Voir pour les détails Montucla, Hist. des Mathém. T. II, p. 41, 184, 278, 287 et suiv.

éléments de la théorie des sections angulaires (1), et mit sur la voie de l'analyse, en généralisant l'application de l'algèbre à la géométrie, déjà tentée dans les problèmes isolés de Bombelli et de Tartaglia. Toutefois ces essais n'étaient encore que des applications bornées du calcul algébrique, il y avait loin de là à la méthode générale de Descartes.

Cependant les mathématiques gagnaient de plus en plus en considération. Au commencement du dix-septième siècle elles reprirent dans le cercle des connaissances humaines la place que lui avaient assignée les coryphées de l'école de Platon : abstraites, elles étaient regardées comme une introduction nécessaire à l'étude de la philosophie; appliquées, elles étaient considérées comme le complément (2) de ce corps de sciences que l'on désignait, depuis le temps d'Aristote, sous la dénomination pompeuse de *philosophie naturelle*.

L'appréciation de quelques grands hommes nous suffira pour témoigner de l'esprit du siècle. Au moment où Descartes sentit le besoin d'ouvrir une carrière à son génie, il hésita; tout lui paraissait merveilleux de beauté dans la vérité, quel que fût le genre de connaissances auquel elle se rattachait; mais il avait une crainte excessive d'y tendre par une voie fallacieuse et sophistique; il pencha vers la science du calcul. On a été jusqu'à affirmer que ce philosophe n'avait point eu d'autre logique que sa géométrie; nous n'apprécierons point la valeur de cette assertion; on sait assez le temps que ce grand homme consacra aux sciences exactes, le prix qu'il attachait à la forme d'argumentation qui leur est propre, et l'influence qu'il leur attribuait sur toute la dialectique. Lorsqu'on lui demandait un moyen infaillible d'évi-

(1) L'objet de cette théorie est l'expression générale des sinus pour une suite d'arcs multiples les uns des autres, et vice-versâ.

(2) C'est ainsi que Bacon les appelait.

ter le sophisme, il renvoyait à sa *Méthode* (1), qu'il disait avoir tirée du fond des mathématiques; dans les règles qu'il donne pour diriger l'esprit dans la recherche de la vérité, il exige un mode de discussion analogue à celui qu'emploient les sciences mathématiques. Il alla plus loin encore : il voulut établir les vérités métaphysiques par la démonstration que les hommes géométriques du siècle suivant demandaient encore à la religion, la démonstration mathématique; il crut même l'avoir donnée, en liant par la déduction ce que l'infini sépare : le subjectif et l'objectif... Mais oublions les erreurs du philosophe en considération des richesses dont son génie dota si largement et l'algèbre et la géométrie.

Tous ne portaient point cet engouement dans l'appréciation de la science du calcul, mais tous convenaient de son utilité pour donner à l'esprit plus de justesse et à la dialectique plus de clarté. Qu'il nous suffise de citer encore deux philosophes : Mallebranche et Locke. Mallebranche n'estimait aucune méthode préférable à celle des géomètres dans la recherche de la vérité; Locke attribuait à la science de l'étendue l'avantage inestimable de former et de diriger l'esprit, et il affirmait que de tous ceux qui se sont formés à la méthode d'argumenter qui lui est propre, aucun ne croit devoir l'abandonner, même dans l'étude des autres sciences. Le jugement du savant anglais ne pouvait être que l'expression fidèle de ses convictions; il était trop philosophe pour l'emprunter à l'opinion de son siècle, il était trop peu géomètre pour céder à un enthousiasme excité par l'étude du calcul. Les mathématiques avaient des admirateurs hors du cercle des philosophes : l'historien De Voss les croyait utiles à toutes les sciences; Boyle, le créateur de la physique expérimentale, regrettait de n'avoir pas

---

(1) Vie de M. Descartes, Paris 1691. 1re part.

assez pénétré les secrets de l'analyse et de la géométrie; enfin Boerhave renchérissait sur les exigences d'Hippocrate, il demandait de tous ceux qui veulent exercer l'art de guérir, ce que le fondateur de la médecine n'exigeait que de son fils, une connaissance préalable et approfondie des mathématiques.

Tandis que toutes les gloires de l'époque apportaient au grand jour leur tribut d'admiration pour les sciences exactes, de beaux génies les cultivaient à l'ombre des cloîtres et dans les colléges des basiliques; c'était le P. Clavius, le Viète de l'Italie, et le P. Cavaleri, auteur de la géométrie des indivisibles; c'était l'abbé Wendelin (1), l'un des seize que Descartes jugea capables de comprendre sa géométrie, le P. Mersenne, l'inventeur de la Roulette (2) et le promoteur des défis scientifiques du temps; c'était enfin l'abbé Sluze (3), que la solution du problème des tangentes rendit le rival de Descartes, et le P. Lallouère, le même qui prit part au concours établi au sujet de la cycloïde, et qui s'y montra le plus fameux rival du célèbre Wallis.

La vogue accordée à la géométrie lui avait acquis une grande influence. Elle assurait un accueil brillant dans l'opinion de l'époque, elle était un titre honorifique pour ses principaux initiés. On a prétendu que Pascal ne s'était annoncé comme mathématicien à son siècle que pour le disposer à recevoir avidement l'ouvrage qu'il méditait sur la religion; ce fut du moins la réputation de géomètre qui prépara à Descartes la bienveillante réception dont il fut honoré dans une cour étrangère, et qui valut à Huygens l'honorable et avantageuse position que lui fit Louis XIV, pour la gloire de l'Académie des sciences qu'il venait de fonder dans sa capitale.

(1) Chanoine de Condé.

(2) Cette courbe (décrite par le mouvement d'un point fixé à la circonférence d'un cercle qui roule sur une droite) fut successivement appelée Roulette, Trochoïde et Cycloïde.

(3) Chanoine de la cathédrale de Liége.

Nous l'avons déjà insinué, ce rang qu'occupaient les mathématiques parmi les connaissances humaines, cette prétention de les associer à toutes les sciences et particulièrement à la philosophie, ne dataient point de l'époque de Descartes. Depuis les temps les plus reculés, la géométrie était l'égale de la philosophie dans l'opinion. Dans cette longue suite de philosophes grecs qui s'étend depuis Thalès jusqu'à la destruction de l'école d'Alexandrie, c'est-à-dire pendant plus de mille ans, il n'en est presque aucun qui n'ait cultivé les mathématiques. Qui ne sait la belle démonstration de Pythagore (1) et les recherches de ce philosophe sur les combinaisons des nombres? Qui n'a vu les écrits de Platon, l'inscription étalée sur la porte de son école (2), l'occupation qu'il prêtait à la divinité (3), enfin le problème proposé par un oracle de Délos (4), et la réponse de Xénocrate à celui qui voulait se faire son disciple sans être géomètre (5)?

Pour donner un caractère d'universalité à l'examen des circonstances qui eurent le plus d'influence sur la tendance et les succès des travaux scientifiques au dix-septième siècle, nous devrions faire ressortir ici toute l'excellence de la méthode qui ouvrit la voie à ses découvertes, et signaler la rivalité des individus et des nations au sujet de leurs droits à la gloire des conquêtes de la géométrie; nous remplirons la première lacune en comparant en son lieu l'analyse cartésienne avec les méthodes antérieures, et nous dirons les prétentions des grands géomètres en rapportant les problèmes qui y donnèrent lieu.

Dans ce travail, nous n'avons à examiner les diverses branches

(1) Dénomination donnée à la proposition qui exprime le rapport réciproque des carrés élevés sur les côtés d'un triangle rectangle.

(2) Elle ordonnait l'exclusion de tout prétendant qui n'eût pas été géomètre.

(3) Deum in geometriâ versari. Ainsi cité par Garnier, Arithm. Præf.

(4) La duplication du cube.

(5) I, ansam philosophiæ non habes. Garnier, Arithm. Præf.

des mathématiques pures que dans les contrées occidentales de l'Europe; elles restèrent stationnaires en Orient après que Léonard de Pise en eut exporté l'algèbre; et leur histoire, prise en Italie, en France, en Angleterre et en Allemagne, est toute leur histoire. Afin de mieux apprécier les succès de la période qui doit nous occuper, il ne sera pas inutile de rappeler en quelques mots les connaissances qui lui sont antérieures. Si l'on excepte la théorie inappréciable des logarithmes, dont Néper enrichit l'arithmétique dès l'année 1614, cette science était alors telle que Gerbert l'avait puisée en Espagne, où les Arabes dominaient au dixième siècle; la trigonométrie et l'algèbre des Arabes venaient de recevoir de Viète des développements que nous avons signalés; la géométrie élémentaire datait des écoles de la Grèce; la théorie des sections coniques, celle des lieux géométriques même, existaient depuis Platon. On avait des ouvrages d'Archimède sur la quadrature de la parabole, sur les spirales et les hélices, sur les conoïdes et les sphéroïdes (1). Le moyen-âge avait produit ou perfectionné quelques traités de géométrie, mais il n'avait rien inventé qui ait pu faire époque dans son histoire.

Tel était l'état de la science quand Descartes parut. Le début de ce grand homme dans la carrière des mathématiques eût suffi pour illustrer son siècle. Il introduisit en algèbre la notation des puissances par les *exposants;* il dévoila ce qui avait échappé à toute la sagacité de Viète : le sens véritable des racines négatives; il fit une application ingénieuse de la *méthode des indéterminées* de son illustre devancier à la résolution des équations du quatrième degré. C'était là beaucoup pour la science, mais c'était peu aux yeux du calculateur de la Touraine.

Il compulsa les traités des anciens; mais à la hauteur où le génie l'avait placé, rien ne put l'éblouir, rien ne lui parut véritable-

---

(1) Bossut, Essai sur l'hist. gén. des Mathém. T. I, Ch. II, p. 27 et suiv.

ment grand ; l'autorité de dix-neuf siècles extasiés devant la *Collection* d'Euclide, l'admiration de l'antiquité pour le fameux théorème de Pythagore n'ébranlèrent point ses convictions ; il trouva les Éléments du premier imparfaits et incomplets, il jugea la démonstration du second fort peu digne de l'hécatombe mentionnée dans l'histoire. Il reconnut bien quelques traces de la véritable mathématique dans Pappus et dans Diophante, mais il leur sut toujours mauvais gré de n'en avoir tiré que des conséquences stériles. Pour lui, doué de ce talent qui compare, coordonne et généralise toutes choses, il considéra (1) toutes les connaissances que l'on qualifie du nom générique de mathématiques, et il reconnut que leur objet, pris abstractivement, devait être identique et suivre les mêmes lois. Le nombre, la mesure, tout ce qui est susceptible d'augmenter et de diminuer devait donc rentrer sous le domaine d'une science générale, infaillible, que les Grecs comme les Arabes appelaient judicieusement science par excellence (2), et à laquelle il donna lui-même le nom de *mathématique universelle*. Le problème de la nouvelle géométrie était conçu, il ne fut point difficile alors à son auteur de le formuler : exprimer toutes les quantités par les mêmes caractères, soumettre ces symboles à des transformations d'après les lois générales et connues, *interpréter* leur expression définitive. Restait à donner une solution à ce grand problème. Descartes l'entreprit et il le résolut dans toute sa généralité. L'algèbre devint la langue de la *mathématique universelle ;* ses symboles exprimèrent les lignes ; la nature de leurs signes et le rapport des *variables,* exprimant la relation géométrique de chacun de leurs points à des *axes* arbitraires, déterminèrent leurs éléments caractéristiques : la position et la direction relativement aux axes. L'art des transformations devait

(1) Vie de Descartes, Paris 1691. 1re part. p. 114, et passim.
(2) C'est le sens de l'étymologie grecque de *mathématique* et de l'étymologie arabe d'*algèbre*.

conduire aux résultats, et ne laisser à l'esprit que le soin de leur donner un sens géométrique.

Voilà le secret fameux de l'application générale de l'algèbre à la géométrie : véritable prodige dans ses résultats, et qui ne consiste que dans l'emploi d'un langage *multiple* et infiniment supérieur à tout ce que l'on eût jamais pu attendre de la linguistique.

L'usage de la nouvelle diction géométrique en fit bientôt ressortir des avantages sans nombre : c'était particulièrement celui de la généralisation, c'était encore sa facilité étonnante, son laconisme inconcevable, l'élégance de ses formes et la multiplicité de son expression.

Les anciennes méthodes laissaient à l'intelligence un travail long et pénible. Le plus souvent elles procédaient par synthèse : cette méthode ne pouvait conduire qu'à un nombre très-limité de résultats; quelquefois elles consistaient dans l'analyse, mais dans une analyse soumise aux formes prolixes du raisonnement vulgaire; l'intelligence y était astreinte à effectuer, sur les lignes qui l'occupaient, un travail difficile et rebutant; aussi perdait-elle de vue leurs propriétés lorsqu'elles étaient élevées aux puissances ou soumises à des transformations compliquées. Quand Descartes eut appris tout le sens que l'on pouvait donner aux symboles, l'intelligence n'eut plus qu'à leur confier des données, et la main exercée à l'art de les transformer, conduisit comme en se jouant à des résultats qui eussent demandé des pages à la langue vulgaire, s'ils n'eussent pas toutefois défié tous ses efforts. Aussi le créateur de l'analyse commença-t-il sa géométrie là où les anciens s'étaient arrêtés; ses premières pages contiennent la solution d'un problème fameux, parce qu'il avait été jusque là l'écueil de tous les géomètres, le problème de Pappus (1).

---

(1) Ayant un nombre quelconque de droites données de position sur un plan, trouver un point duquel on puisse tirer une droite sur chacune des

Euclide avait laissé onze livres sur les propriétés de l'étendue, encore n'avait-il point traité des sections du cône; pour remplir cette lacune de l'ancien corps de géométrie, Apollonius y ajouta huit livres; c'était effrayant de prolixité. Descartes résuma et compléta toutes ces théories en trois livres; il sut faire voir ainsi en quel sens et jusqu'à quel point, dans les mathématiques, *tout est dans tout*. Sa méthode n'a toutefois rien de commun avec celle des esprits trop systématiques qui ont érigé naguère cette dernière assertion en maxime; elle en diffère autant par le fond qu'elle en a différé par les résultats (1). L'équation fut pour Descartes ce *tout* inépuisable; il n'y eut plus de ligne, dont les éléments fussent soumis à une loi fixe, qui ne vînt se traduire par l'une ou l'autre de ses puissances, et dès-lors on pouvait déterminer ses tangentes, ses perpendiculaires, ses branches finies ou infinies, ses points d'inflexion ou de rebroussement, en un mot toutes les propriétés qui la caractérisaient. Quand l'expression de diverses courbes appartenait au même degré, la nature et les rapports des *constantes* la restreignait à exprimer l'une ou l'autre d'entre elles. Par ce moyen de généralisation, la droite, le cercle et la parabole ne parurent plus que des particularités de l'ellipse, la tangente put être considérée comme sécante, la théorie du parallélisme se perdit dans celle des droites convergentes; quelques caractères hiérogliphiques remplacèrent des théorèmes sans fin.

La facilité et la fécondité de l'analyse nouvelle déconsidérèrent l'ancienne géométrie et frappèrent de ridicule les prétentions de ses adeptes. On sait l'assurance avec laquelle ils répondaient aux rois qui sollicitaient en leur propre faveur l'aplanissement des

lignes données avec les conditions 1° qu'elle tombe sur chacune d'elles sous un angle donné, et 2° que le produit de deux lignes ainsi tirées ait un rapport donné avec le carré de la troisième s'il n'y en a que trois, etc.

(1) La méthode de Jacotot pour l'enseignement des mathématiques est justement restée ignorée.

difficultés du calcul : *Il n'y a point de chemin particulier pour les rois* (1). Quel eût été l'étonnement de ces géomètres de l'antiquité, s'ils eussent vu le jeune Descartes pénétrant les secrets d'une analyse supérieure à toute leur science sous l'œil d'un professeur qui lui enseignait l'algèbre vulgaire, ou défiant à vingt ans les plus habiles géomètres, en parcourant l'Europe sous l'humble uniforme d'un soldat volontaire (2).

Mais quittons le grand analyste et sa patrie; il est temps de rendre au P. Cavaleri l'honneur d'avoir à la fois établi d'une manière nouvelle les propositions de l'ancienne géométrie, et jeté au milieu du monde savant l'idée qui devait conduire à l'analyse infinitésimale. Le livre du savant de Bologne parut au moment où Roberval, qui possédait une méthode analogue à la sienne, attendait, dans un transport juvénil (3) mais malheureusement trop précoce, la gloire de l'invention qu'il gardait encore dans un mystérieux *in-petto*. Avant Cavaleri, les savants et les écoles répétaient encore la série des considérations employées dans la *méthode d'exhaustion* (4) d'Archimède, lorsqu'il s'agissait de déterminer l'aire des figures curvilignes. Le géomètre italien marche plus directement au but : il va immédiatement saisir par la pensée le dernier terme des divisions et subdivisions imaginées par le défenseur de Syracuse. Ce dernier terme, selon lui, est à la fois la limite et l'élément de l'étendue : la limite, car il le suppose indivisible; l'élément, puisque, soumis à une multiplication idéale et indéfinie, il constitue les lignes, les surfaces et les volumes.

---

(1) Euclide à Ptolomée Philadelphe.

(2) Vie de M[r] Descartes. Paris 1691, 1[re] part. p. 29, 68 et suiv.

(3) C'est à peu-près en ces termes que lui-même s'exprime dans une lettre qu'il écrivit à Torricelli.

(4) En comparant, par cette méthode, les figures curvilignes à des polygones et leurs solides de révolution à des polyèdres inscrits et circonscrits, les anciens ne prétendaient déterminer qu'approximativement les dimensions de ces figures et de ces solides.

Cette manière de considérer la génération des dimensions abrégeait considérablement certains calculs, en permettant de rapporter les figures curvilignes à des polygones et leurs solides de révolution à des polyèdres ; mais il y avait, dans les termes que l'auteur employait, quelque chose de contraire à la précision géométrique, et, bien qu'il ne pût en résulter aucun danger pour la géométrie, il eût voulu présenter sa méthode sous une autre forme. Il mourut en laissant ce *nœud gordien*, comme il s'exprime, à quelque *Alexandre*. Celui que ce mot semblait définir existait déjà, il devait remplir bientôt la tâche qui lui était assignée (1). On avait donc les éléments de la *géométrie sublime* (2) qui devait succéder à d'aussi heureux commencements : l'*instrument* et la base, l'analyse algébrique et la considération de l'infiniment petit. Néanmoins l'ébauche seule de cette grande œuvre ne se réalisera qu'avec le concours des plus grands géomètres, et au prix de trente années de travaux. Il serait intéressant de suivre ici pas à pas ceux de ces hommes qui ont fait le plus d'honneur à la science, de les voir successivement rejeter et accueillir l'idée du géomètre italien, augmenter bientôt avec elle le champ de leurs recherches et de leurs connaissances, rapprocher enfin par la conception l'*analyse* de l'*indivisible*, et résoudre d'une manière générale le problème qui donne le jour au *calcul différentiel ;* mais les limites de cette esquisse ne nous permettent pas ces détails, nous devons nous borner à quelques citations.

Et d'abord, rentrons en France. Fermat et Roberval y étaient devenus les rivaux de Descartes ; ils avaient pénétré tous les secrets de son analyse, et donné au problème des tangentes des

---

(1) La *Méthode des Fluxions* de Newton a parfaitement répondu aux vœux du géomètre italien. Voir l'excellente introduction du Traité des Fluxions de Maclaurin, p. i, ij, iij, I.

(2) C'est ainsi qu'on appela, dès le principe, la géométrie où entrait la considération de l'infini.

solutions comparables à celles du grand géomètre. Roberval considérait les tangentes des courbes comme les *résultantes* de forces proportionnelles et parallèles à leurs coordonnées; Fermat établit sa méthode sur la considération des *maxima* et *minima* des *ordonnées* et des *abcisses*. On voit déjà, dans ces premiers essais, un acheminement vers les méthodes générales de Newton et de Leibnitz.

C'est ici que nous devons signaler une invention singulière, et qui témoigne assez à quel point son auteur était doué du talent des combinaisons et de l'esprit de calcul. C'est lui qui, enfant encore, s'adonnait à la science de l'étendue dont on lui faisait un mystère; qui, à l'âge de onze ans, s'était démontré, à force de travail et de génie, la XXXIIe proposition d'Euclide (1); qui, à seize ans, étonnait tous les géomètres de son temps par une théorie des sections coniques traitées à la manière des anciens; qui enfin, pendant les insomnies d'une longue convalescence, appliqua la sommation des suites à la résolution de tous les problèmes proposés sur la Cycloïde (2). A ces traits, qui ne reconnait l'auteur des *Pensées*, l'immortel Pascal? L'œuvre dont nous voulons ici donner une idée est le *triangle arithmétique*. S'il est vrai que la coincidence des découvertes n'en diminue pas le mérite, l'invention de Pascal avait plus de droits à l'admiration du dix-septième siècle que n'en avaient eu la *table* de Pythagore et le *crible* (3) d'Erathostène aux éloges de toute l'antiquité. Le triangle arithmétique, en effet, donne le rapport des quantités numériques, la somme de diverses suites, les coefficients des termes d'une puissance binomiale et le nombre des combinaisons possibles de plusieurs quantités. C'est bien là un

---

(1) Les trois angles d'un triangle réunis sont toujours équivalents à deux angles droits.

(2) Voir *le discours sur la vie et sur les ouvrages de B. Pascal*, par Bossut.

(3) Nom donné à cette invention parce qu'elle servait à trouver les nombres premiers en donnant le moyen de laisser en quelque sorte échapper tous les autres.

résumé des opérations les plus fécondes du calcul. L'expression des coefficients dans la puissance binomiale contient implicitement la formule du *binôme;* la détermination des combinaisons dont plusieurs nombres sont susceptibles renferme les éléments d'une branche d'analyse dont Pascal est regardé comme l'auteur : *Le Calcul des probabilités;* enfin, de la *sommation* des suites, dont l'auteur avait développé les éléments dans quelques écrits qui parurent en même temps que le triangle arithmétique, il n'y avait plus qu'un pas au calcul différentiel et intégral, et l'on a même présumé, avec quelque raison, que si Pascal eût pu donner encore quelque temps à la géométrie, il aurait enlevé à l'Angleterre et à l'Allemagne la gloire d'inventer ces calculs.

Pendant que le continent favorisait ainsi la régénération de toutes les parties des mathématiques, l'Angleterre ouvrait à la science des voies qu'il ne connaissait point, développait des théories qu'il n'avait fait qu'ébaucher. Cavaleri, Descartes, Fermat et Roberval avaient donné des exemples de l'application du calcul à la méthode des indivisibles en carrant d'une manière générale les paraboles de tous les ordres; mais ce n'étaient là que quelques rayons échappés d'une lumière plus grande et qu'il était réservé aux géomètres de l'Angleterre de dévoiler entièrement. Wallis y contribua puissamment par son *Arithmétique des infinis.* C'est là qu'on voit les premières applications étendues du calcul algébrique à la quadrature des espaces. Wallis commence par considérer les suites, puis il cherche à en exprimer la somme par leurs premiers et leurs derniers termes; il parvient ainsi à connaître cette somme, ou plutôt sa limite, dans le cas où le nombre des termes à sommer est infini, le dernier de ces termes ne l'étant pas. Envisageant alors, à l'instar de Cavaleri, les surfaces comme formées de lignes dont les longueurs varient suivant une certaine loi, il trouve l'expression de ces surfaces, en sommant la suite des lignes dont elles sont composées. L'auteur démontra par sa méthode la

règle fondamentale de la quadrature des courbes dont l'
est proportionnelle à une puissance quelconque de l'abcis
alors l'aire de toutes les courbes dans lesquelles l'ordc
exprimée par une suite de monomes. Enfin il imagina la
d'*interpolation* pour carrer les courbes dont l'équation se
en quelque sorte comprise entre deux autres que sa
méthode pouvait atteindre; il arriva ainsi à des expressi
remarquables de l'aire du cercle. En reculant ainsi par l
les limites de l'analyse, il ouvrait encore à ses contemp
vaste champ d'investigation et de succès. En partant du
posé par son maître (1) pour *rectifier* les courbes, Neil
premier exemple de rectification dans l'une des paraboles
au moment même où Van Heuraet résolvait ce problème
menant à celui des quadratures. Enfin Mercator et Br
l'inventeur des fractions continues, poussèrent plus loi
les découvertes de Wallis; ils parvinrent aux premièr
connues pour la quadrature du cercle et de l'hyperbole.
là les premiers pas du calcul *sommatoire* ou *intégral*,
méthodes plus générales devaient bientôt faire oublier ces
particulières et ne faire envisager que comme la dernière
ce celle qui avait été l'une des premières dans l'histoi
calcul : l'usage des suites.

Cependant Barrow avait préparé par la solution du
des tangentes une nouvelle voie vers le calcul différe
déterminant le rapport de l'ordonnée à la soustangente
bes par celui des éléments de son triangle *caractérist*
il ne manquait plus à la solution générale de ce grand
qu'un algorithme uniforme et une application indépen

(1) Wallis.

(2) Triangle qui a pour côtés l'élément de la courbe et ceux de l'
de l'ordonnée.

'équation de ces courbes. Cette découverte était réservée à son mmortel élève ; il y préludait alors en étendant la théorie de Wallis à la quadrature des courbes dont les ordonnées sont com- lexes et radicales, par le développement en suite des puissances ractionnaires d'un binôme.

En finissant le tableau des progrès antérieurs à l'analyse infini- ésimale, nous devons citer le géomètre Huygens. Huygens appar- int à toutes les écoles, il suivit tous les mouvements de la éométrie de son temps. D'abord partisan habile des méthodes e Descartes et de Wallis, il sut employer la première mieux ue son inventeur et résoudre avec elle des difficultés (1) où chouait toute l'école du grand géomètre ; devenu bientôt en pos- ssion de la méthode Leibnitienne, il fut encore l'un de ses pre- iers et de ses principaux zélateurs. Après avoir débuté par un rit contre un ouvrage (2) plus profond que fidèle à réaliser les omesses de son titre, il s'appliqua à toutes les branches des ma- ématiques et laissa dans plusieurs ouvrages un mélange admirable la mécanique la plus subtile et d'une géométrie des plus pro- ndes. Il augmenta le nombre des solutions données aux problé- s de la rectification et de la quadrature des courbes ; il trouva dimension des surfaces courbes des conoïdes et des sphéroïdes ; donna la théorie des *développées*, l'une des plus belles et des s utiles découvertes de la géométrie des temps modernes ; en- . il étendit tellement l'application du calcul à la détermination s chances, qu'on a voulu le faire l'inventeur de cette branche nalyse ; mais il en a ingénument refusé l'honneur ; l'auteur : l'*Horologium oscillatorium* n'avait en effet nul besoin qu'on i fit des présents.

---

(1) Le problème de la courbe *isochrone* en est un bel exemple, Huygens l résolu sans le secours de l'analyse infinitésimale.

(2) Opus geometricum quadraturæ circuli, auctore Gregorio a St° Vincentio.

Nous entrons à peine dans la dernière moitié du dix-septième siècle, et voici que la science perd toutes les espérances de son avenir. Tour à tour les gloires de la géométrie s'effacent : Mersenne, Torricelli, Cavaleri et Mydorge lui sont enlevés en moins de deux ans ; Pascal a déserté sa cause pour celle de la religion ; le géomètre de la Touraine a consacré son temps et son génie à l'étude de la métaphysique ; les noms de Fermat, de Roberval et de Wallis ne figurent plus dans son histoire !... Mais au moment où elle semble ainsi dépossédée de ses plus puissants appuis, à ce moment même, singulière coincidence ! elle a gagné un nouveau peuple de partisans ; ce sont les plus puissants génies de l'époque : c'est un homme qui a mérité le titre d'*encyclopédie vivante* et dont les œuvres éclipseront même les merveilles de l'analyse cartésienne ; c'est un élève qui a déjà étonné son maître à l'université de Cambridge et qui doit ramener toute l'énigme des mouvements planétaires à une simple question de calcul ; ce sont deux frères que les succès ont rendus rivaux, qui se livreront une guerre de problèmes, et qui ne demanderont rien moins que l'Europe savante pour arbitre de leurs différents scientifiques !

Le problème des tangentes fut l'occasion des dernières merveilles de l'analyse au dix-septième siècle. Plusieurs géomètres, nous l'avons vu, lui avaient donné des solutions plus ou moins simples mais toujours particulières ; il fallait que les équations des courbes qu'ils considéraient fussent préalablement délivrées de toute quantité radicale, si elles en contenaient, et cette opération exigeait quelquefois des calculs immenses ou même absolument impraticables. Restait encore à trouver une méthode générale, indépendante de ces calculs, et indifféremment applicable à toutes les courbes. Leibnitz, le premier, publia cette sublime découverte. Elle parut dans les *Actes de Leipzig* avec la méthode pour *différentier* les quantités rationnelles, fractionnaires et radicales.

L'Allemagne exaltait déjà sans mesure l'auteur du *calcul différentiel* dont elle croyait être la seule dépositaire; mais il y avait longtemps, lors des publications du savant de Leipzig, que les principes de ce calcul étaient consignés, à l'insu de l'Angleterre elle-même, dans les notes d'un jeune universitaire de Cambridge. Newton, c'est le nom du sublime élève, Newton profitait alors des moments où la nature semblait vouloir lui révéler tous ses secrets (1); la multiplicité de ses découvertes ne lui laissait pas le temps d'en soigner la rédaction. Il n'était point, comme Leibnitz, géomètre, philosophe, linguiste, jurisconsulte; mais s'il contint son génie entre des limites plus étroites, les applications qu'il fit de ses théories recèlent une profondeur et un intérêt merveilleux. Son projet, à lui, était de vérifier, en présence des faits, et par un calcul que le siècle ne possédait pas encore, la loi qu'il avait formulée comme devant régir toute matière, depuis l'atome imperceptible jusqu'à la masse des corps célestes. Mais les temps étaient mauvais pour soumettre tant de nouveautés à l'appréciation des savants. La géométrie de Descartes avait justement supplanté les écrits d'Apollonius et quoique, par une aberration inconcevable, l'ennemi des préjugés le mieux avoué eût puisé dans ces préjugés mêmes l'exposition des lois de l'univers, la célébrité méritée de son analyse n'en avait pas moins valu un accueil précipité à son système du monde. Et Newton, qui voulait le détruire, entrait à peine dans sa vingt-cinquième année; il n'avait point encore de nom parmi les savants de l'époque. Néanmoins, les rêveries d'un philosophe n'étaient point des axiomes pour l'étudiant de Woolstrop. Il avait étudié, lui aussi, les lois des phénomènes; mais il les avait étu-

(1) Newton conçut presque en même-temps le système d'émission, la méthode des fluxions et la loi de la gravitation universelle.

diées dans les phénomènes mêmes, et quand, à force de méditations et de calculs, il eut systématisé les résultats de ses observations, il les consigna dans le livre immortel auquel il donna pour titre : *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*.

L'enthousiasme prévenu de l'époque ne put rien contre la vérité ; il fallut applaudir en voyant, dans une seule proposition, la solution de la grande énigme de l'univers, et la vérification manifeste de la lettre même d'une sentence indélébile, dont la loi newtonienne ne paraît qu'une traduction mathématique : *Vous avez réglé toutes choses avec mesure, avec nombre et avec poids* (1). L'hypothèse des *tourbillons* tomba devant la loi de la gravitation universelle, et l'attention se porta bientôt vers les calculs consignés au livre des *Principes*. Mais ces calculs appartenaient à une géométrie que son auteur possédait presque seul, et vingt années se passèrent avant que l'analyse eût mis la plupart des géomètres en état de les comprendre. Dans la réalité, la méthode des fluxions de Newton ne diffère du calcul différentiel que pour la forme. La première est synthétique et liée à des considérations de mouvement ; on peut donner une explication de cette méthode par celle des *limites* si justement vantée par les géomètres du dernier siècle. La méthode leibnitienne est analytique et purement théorique, on peut la regarder comme une abréviation de celle des limites; néanmoins elle eut dans le principe d'ardents détracteurs: on trouva qu'admettre des infiniment petits, c'était introduire des quantités indéfinissables dans une science où tout doit être clair et rigoureusement défini; on prétendit qu'on ne pouvait négliger les infiniment petits d'un ordre en présence de ceux d'un ordre supérieur sans s'écarter de la rigueur géométrique. Mais ces assertions rencontraient une sérieuse difficulté dans la coincidence singulière des résultats de la méthode de Leibnitz avec

(1) Livre de la Sagesse. XI, 21.

ceux que fournissait la méthode des fluxions ; aussi les géomètres les plus scrupuleux ne tardèrent pas à comprendre que l'invention du géomètre allemand n'était qu'un moyen ingénieux de laisser les abstractions pures pour parler à l'imagination, en donnant à la limite de l'étendue des dimensions apparemment réelles (1).

Aussitôt que les premiers germes de l'analyse infinitésimale furent livrés à l'enthousiasme fécondant de trois nations rivales : la France, l'Angleterre et l'Allemagne, la rivalité fut à son comble : une dispute chaleureuse s'engagea sur les droits qu'avaient ces deux dernières nations à la gloire de l'invention des nouveaux calculs; elle ne se termina qu'après la mort des deux immortels géomètres; les *Actes de Leipzig*, les *Transactions philosophiques* et le *Journal des savants* retentirent de défis formulés et d'altercations scientifiques, s'amplifièrent de problèmes et de solutions. Leibnitz donna l'éveil et il fut puissamment secondé par les frères Bernouilli; Huygens représenta dignement la Hollande, Newton soutint l'honneur de l'Angleterre, et la France trouva dans le marquis de l'Hôpital un rival digne des autres *différentialistes*. Ce fut aux partisans de l'analyse de Descartes que les géomètres de la nouvelle école adressèrent les premiers défis. Leibnitz leur proposa publiquement (2) de trouver la courbe *Isochrone* (3). Trois années on attendit la solution de ce problème, mais les Cartésiens gardèrent un profond silence; l'analyse de leur maître, tant vantée jusque là, ne leur fournit

(1) Leibnitz ne parait point avoir supposé des dimensions réelles à ses *infiniment petits* puisqu'il écrit quelque part : « Les infiniment petits ne sont que des *fictions*, tout nombre est fini et assignable, toute ligne de même » Essai de Théod., disc. prélim. § 70. Voir l'intr. au traité des fluxions de Maclaurin, p. XLV, à la note.

(2) Nouv. de la républ. des lettres.

(3) Courbe qu'un corps pesant doit suivre pour s'éloigner ou s'approcher également en temps égaux d'un plan horizontal.

aucun moyen de répondre à cette provocation. Le géomètre de l'Allemagne n'en resta pas là, il voulut, comme il le dit, *offrir la revanche* à ses adversaires et il leur demanda la courbe *Isochrone paracentrique* (1). Ce problème était beaucoup plus difficile que le premier et la prétendue politesse de Leibnitz n'était qu'un persifflage.

De ce moment, la presse périodique devint un organe de défis et transmit les problèmes de royaume en royaume. Quelques géomètres abordèrent avec bonheur des difficultés qu'on avait regardées jusque là comme insolubles, les plus jaloux épiloguaient sur les solutions de leurs rivaux, la plupart proposaient des questions, tous étaient occupés à en résoudre. On ne demandait pour titre que le nom de géomètre, pour épitaphe qu'une combinaison symbolique de lignes (2). Pour ne point compromettre la gloire de leurs inventions, certains *différentialistes* (3) consignaient, sous des anagrammes publics, la solution des difficultés qu'ils voulaient soumettre à leurs rivaux, et, lorsqu'un géomètre dédaignait de relever les paralogismes d'un adversaire trop faible, une marquise (4), apparemment initiée aux secrets des calculs, était chargée d'en publier une réfutation ingénieuse et piquante. Cet esprit frondeur et prétentieux aidait considérablement au progrès. On apprit à différentier les quantités transcendantes, on trouva des méthodes d'intégration applicables à certaines catégories de fonctions, on rendit ainsi de moins en moins nécessaire l'emploi des méthodes primitives d'approximation. Afin de multiplier les difficultés des problèmes, les *infinitaires* y introduisirent des considérations dynamiques

---

(1) Courbe que doit suivre un corps pour s'éloigner ou s'approcher d'un point donné proportionnellement au temps.

(2) Jacques Bernouilli eût désiré la spirale logarithmitique avec l'épigraphe : *Eadem mutata resurgo,* rappelant la propriété qu'il avait trouvée appartenir à sa *développée* etc.

(3) Newton, Jacques Bernouilli.

(4) La marquise de l'Hôpital.

et firent ainsi de la dernière moitié du dix-septième siècle une des plus brillantes époques de la mécanique transcendante. On proposa de déterminer la courbure d'un arc tendu, d'une voile enflée par le vent, d'une lame ployant sous l'action d'un poids, d'un fil assujetti en deux points et s'affaissant par sa pesanteur (1); On voulut connaître le solide de moindre résistance, la courbe de plus vite descente (2) et celle d'équilibration des ponts; on s'essaya longtemps sur les problèmes des *Isopérimètres* (3), de la *rectification* de certaines courbes, et de la quadrature de divers espaces cycloïdaux (4) etc. La gloire des solutions avait d'innombrables concurrents, aussi n'échappa-t-elle jamais à leurs efforts réunis; si plusieurs fois elle fut inaccessible aux investigations de Huygens, de Tschirnausen, de Fatio de Duillier, de l'Hôpital, de Jean Bernouilli et de Newton même, elle ne fut pas au dessus de la pénétration de Leibnitz et de Jacques Bernouilli.

L'esprit de défi et de provocation se maintint jusqu'à la mort des premiers *infinitaires*. Au moment où Leibnitz pressentait sa fin, il fit proposer le problème des *trajectoires* (5) aux géomètres de l'Angleterre. C'était, comme il le dit, *pour leur tâter le pouls*. Ce problème donna lieu à une savante solution de la part de son auteur, mais les géomètres d'Outre-Manche ne purent le résoudre : celui même qu'on reconnaissait autrefois par ses solutions, *tanquam ex ungue leonem* (6), Newton ne fit qu'éluder la

---

(1) La courbe formée par ce fil a reçu le nom de *chaînette*.

(2) La brachystochrone.

(3) Ce fut ce problème qui donna lieu à la dispute des deux Bernouilli; il fut fait appel aux plus grands géomètres pour juger leurs solutions.

(4) Voir, pour l'histoire détaillée de ces problèmes : Montucla, histoire des mathématiques T. II. livr. VI, et Bossut, Essai sur l'hist. gén. des mathém. T. II. chap. I. II. III et IV.

(5) Problème qui consiste à trouver la ligne qui coupe une suite de courbes données sous un angle constant ou variable suivant une loi connue.

(6) Aveu échappé à Jean Bernouilli au sujet de la solution anonyme donnée par Newton au problème de la *Brachystochrone*.

véritable difficulté du problème dans la réponse qu'il lui donna; il abandonna dès lors le champ et l'honneur à ses disciples et termina bientôt avec Leibnitz la plus belle période de l'histoire des mathématiques.

Nous avons énuméré les tendances qui ont influé sur le progrès des mathématiques au dix-septième siècle, nous avons poursuivi, parmi des succès sans nombre, le fil des travaux et des succès qui tendaient à un même but, à une découverte unique et qui devait couronner toutes les autres : l'analyse infinitésimale; ce court aperçu suffit pour donner unei dée de l'intéressante origine de la géométrie moderne. Nous n'ignorons pas que ce que nous avons appelé période, et ce que nous avons pour ainsi dire renfermé dans les limites du dix-septième siècle, eût pu se prolonger jusqu'à nos jours, puisque les travaux postérieurs à ceux des créateurs de la géométrie transcendante ont si puissamment servi à en combler les lacunes primitives; cependant, s'il est vrai que ce qui constitue une période est un *ensemble* d'événements caractéristiques, le dix-septième siècle est à lui seul une brillante période dans l'histoire des mathématiques. Après lui, en effet, la rivalité des géomètres, maintenue encore quelque temps par Jean Bernouilli, a fini par se concentrer dans trois associations savantes : la société royale de Londres et les académies de Paris et de Saint-Pétersbourg; alors encore le nombre des géomètres a diminué avec l'appréciation de la science; ceux de ces hommes que nous avons cités, et qui sont l'apanage d'un seul siècle, l'emportent par le nombre, et plusieurs peut-être par leurs droits à l'admiration de l'avenir, sur tout ce que la science a compté de beaux génies après eux; et cependant, bientôt deux siècles auront passé sur leurs cendres! Qu'on ne nous croie point exclusifs, si nous rendons ce tribut d'éloges à l'époque dont nous avons retracé les merveilles; le dix-huitième et le dix-neuvième siècle ont jeté des vues nouvelles et ingénieuses sur les hautes parties des mathématiques, ils on

donné une extension singulière aux ressources et à l'ensemble de l'analyse infinitésimale, et les noms de Daniel et de Nicolas Bernouilli, d'Euler, de d'Alembert, de Clairaut, de Laplace et de Lagrange resteront des noms glorieux, même dans la liste où figurent les Descartes, les Newton et les Leibnitz; à ceux-là le mérite d'avoir aplani et élargi les voies les plus difficiles de la science, à ceux-ci la gloire de l'invention. L'avenir jugera si le fini décèle plus de génie que l'ébauche, et si les temps que ceux qui ont instruit nos maîtres ont vus, nous ont laissé dans leur histoire cet ensemble de circonstances qui caractérise le dix-septième siècle, et qu'on retrouve à peine aux époques reculées des écoles de l'orient : l'appréciation et l'estime de la science, l'émulation des savants, le concours de génies nombreux et de premier ordre, l'amour du progrès et la générosité des rois (1).

Aujourd'hui cette géométrie sublime, qui circulait si glorieusement dans le monde savant au temps de Leibnitz, est pour ainsi dire devenue vulgaire; fidèle à continuer la tâche que ses inventeurs avaient commencé à lui soumettre, elle a étendu son domaine sur toutes les sciences où entre le calcul; ses applications se sont multipliées presque à l'infini dans la physique, dans la mécanique et dans l'astronomie. Toutefois elle n'a point reçu ses derniers perfectionnements; les lois générales qui dirigent ses opérations sont très limitées, et trop souvent encore l'efficacité de ses investigations dépend d'un artifice de calcul qui échappe à toute loi; mais c'est là l'histoire de toutes les branches des mathématiques avant qu'elles n'eussent des théories plus générales. Celles-ci dépendent le plus souvent

---

(1) Charles II accorda de grandes faveurs à la *Société Royale* naissante; Louis XIV fit fonder l'*Académie des Sciences*, il accorda une pension de 3000 livres à Descartes, il combla de bienfaits Huygens, Cassini, etc. Newton fut anobli par la reine Anne et appelé deux fois à siéger au parlement.

de la considération la plus simple ; il est permis d'en appeler aux découvertes qui honorent le plus les sciences exactes. Mais peut-on attendre de telles théories du siècle où nous sommes? Un géomètre écrivait il y a trente-six ans : « Il serait difficile et peut-être téméraire d'analyser les chances que l'avenir offre à l'avancement des mathématiques : dans presque toutes les parties, on est arrêté par des difficultés insurmontables ; des perfectionnements de détail semblent la seule chose qui reste à faire... Toutes les difficultés semblent annoncer que la puissance de notre analyse est à-peu-près épuisée, comme celle de l'algèbre ordinaire l'était par rapport à la géométrie transcendante au temps de Leibnitz et de Newton, et qu'il faut des combinaisons qui ouvrent un nouveau champ au calcul des transcendantes et à la résolution des équations qui les contiennent (1) ». C'est bien là ce que l'on peut dire sans témérité, le reste est le secret de l'avenir. En attendant, que nul ne désespère à la vue de l'influence peu favorable des circonstances extérieures ou des difficultés inhérentes aux calculs. Descartes et Pascal ne devaient rien aux circonstances lorsqu'ils franchissaient, de l'horizon étroit des écoles, les limites que leur époque semblait tracer à la science. Newton ne devait rien aux circonstances quand, sacrifiant encore les vœux du génie au respect de l'autorité maternelle, il préludait, par de sublimes essais, aux grands problèmes de la mécanique céleste. On ne conçoit point ces « combinaisons qui ouvrent un nouveau champ au calcul » ; on ne peut rien en conclure ; l'histoire n'offre point d'exemple qu'un seul génie ait prévu les ressources qui devaient anéantir plus tard les difficultés de son époque. Si, au temps où la géométrie florissait à Athènes, quelque disciple de Platon se fût avisé d'avancer en présence du philosophe

---

(1) Delambre, Rapport historique sur les progrès des mathématiques. p. 131

géomètre que la science pourrait bien un jour sortir des limites que semblait lui tracer alors l'usage arbitraire et borné de la règle et du compas, qu'une géométrie nouvelle supplanterait peut-être celle de son école, et résoudrait comme en se jouant les énigmes qui faisaient son tourment continuel; comment eût répondu le *divin* philosophe? sans doute par un geste de défi; et pourtant ces choses se sont réalisées.

A. J. DOCQ.

HISTOIRE DE L'ART.

IV.

DES TENDANCES NOUVELLES DE L'ART EN ALLEMAGNE.

Les œuvres originales qui ont contribué à la régénération des lettres en Allemagne ont vu le jour il y a un demi siècle, dans cette glorieuse époque où dominent les noms de Wieland et de Herder, de Schiller et de Goethe : le mouvement intellectuel dont ces hommes ont été la plus haute expression était alors parvenu à son apogée, le génie littéraire avait révélé toute sa puissance, la langue avait déployé toutes ses ressources pour revêtir d'une forme neuve les grandes conceptions des poëtes nationaux. Les souvenirs de leur âge ne sont pas encore éteints au sein du peuple lui-même dont ils sont restés les interprètes; mais ces poëtes illustres n'ont pas trouvé de successeurs ou d'héritiers dans la génération qui les a suivis : depuis leur mort, la grande époque de la littérature allemande est tombée tout entière dans le domaine de l'histoire; c'est la science seule qui progresse aujourd'hui dans ses ramifications diverses, et les découvertes faites dans les vingt dernières années prouvent assez quel genre de travaux, quelle espèce de recherches positives sert d'aliment à l'activité innée des nations germaniques. Point de créations nou-

velles dans la sphère élevée de la poésie, point de drames qui perpétuent l'éclat de la scène romantique : des formes, des strophes, des mesures, des rimes, voilà les seules innovations qui attirent à de courts intervalles la faveur du public sur la muse féconde de Frédéric Rückert, à qui revient le rôle de Protée parmi les bardes Allemands de nos jours. L'âge de la critique est donc déjà venu pour une littérature dont les premières productions ont manifesté les efforts réunis des grands hommes appartenant à une brillante époque. Une ère nouvelle de création poétique et littéraire doit-elle bientôt commencer après ce demi siècle de repos qui n'a pas été cependant un temps d'inaction intellectuelle? C'est là un secret, c'est encore une énigme, et l'on chercherait en vain à la résoudre, en raison de la diversité d'opinions et de doctrines qui croît sans cesse dans la culture scientifique des pays allemands, eu égard à la diversité de tendances que présente actuellement leur culture littéraire.

L'art germanique, si nous entendons sous ce nom l'ensemble des beaux-arts cultivés au-delà du Rhin, a eu dans les mêmes lieux d'autres destinées, et il les a accomplies dans un espace de temps plus long et plus rapproché de nous. Les arts n'avaient occupé qu'une bien petite place dans la vie publique de l'Allemagne depuis le XVI[e] siècle, qui fut témoin de la destruction de tant de monumens précieux; ils avaient été bannis du culte dans beaucoup de pays par le zèle pharisaïque des réformateurs. Ils ont, il est vrai, trouvé asile et protection dans les palais de quelques princes, mais il y ont été plutôt considérés comme une source de jouissance, un moyen de décoration, un aliment du luxe, et encore, dans les petites cours allemandes des deux derniers siècles, ont-ils affecté sans cesse des formes étrangères, comme la critique allemande l'a elle-même fort bien reconnu.

C'est à la réaction littéraire de l'Allemagne contre les idées et les formes qui lui étaient imposées par une influence extérieure,

celle de la France, qu'est dû le réveil des beaux-arts : soudain, ils ont repris possession des intelligences à la voix des poëtes et des philosophes, à la voix des critiques formés à leur école; et alors encore, l'initiative a-t-elle appartenu, comme dans les plus grandes époques de l'histoire, à la poésie, à cet art inventif qui est le puissant intermédiaire entre la pensée pure et les formes qui sont créées par l'homme dans la nature extérieure et imposées en quelque façon à la matière rebelle (1). Mais l'art pris dans sa généralité était appelé à une vie plus longue pour se manifester avec une admirable spontanéité et dans une libre variété d'expression qui répondît à toutes les inspirations de l'intelligence méditative et chercheuse des Allemands. Celui des beaux-arts que sa nature rapproche le plus du langage, expression immédiate de la pensée, la Musique accomplit la première une évolution brillante et progressive qui valut à l'Allemagne la production d'un grand nombre de chefs-d'œuvre; ses écoles musicales représentèrent toutes les tendances qui s'étaient révélées dans la poésie et qui devaient se manifester aussi dans la culture des arts plastiques. L'idéal a plus de place dans les compositions de Haydn et de Beethoven, l'imagination se joue en rapides fantaisies dans celles de Mozart et de Weber; la liberté romantique éclate dans les fougueuses inspirations de Meyerbeer : ce que l'esprit allemand a en propre tantôt de doux et de mélancolique, de calme et de rêveur, tantôt de sombre et d'inquiet,

(1) Nous trouvons dans les œuvres poétiques de Fr. Rückert (tome I.) un gracieux morceau consacré au souvenir de la fête donnée en 1818 au prince royal de Bavière (le roi Louis) par les artistes allemands de Rome : il renferme la belle fiction d'un hommage solennel rendu par la musique, la peinture, la sculpture et l'architecture à leur mère commune, la poésie, qui l'accepte comme une reconnaisance qui lui est due. C'est d'autre part un hommage rendu à la puissance des arts, gloires de l'Allemagne moderne, par le poëte inépuisable qui avait dès lors essayé son talent dans des pièces pleines de fraîcheur.

tantôt de grave et d'impétueux, s'est traduit dans les œuvres des grands maîtres, bientôt applaudies par l'Europe entière.

Les arts du dessin ne sont point encore arrivés en Allemagne au dernier terme de cette phase de splendeur que nous voyons parcourue déjà par le génie des grands poëtes et dans une certaine mesure par le talent de compositeurs originaux : les arts plastiques proposent à l'esprit de l'homme une libre transformation de la matière, transformation qui devient une lutte de la force individuelle contre les forces de la nature; ils réclament la patience du calcul et la lenteur de l'exécution; supposant une étude combinée des formes qui est le travail de la réflexion, ils exigent aussi la réalisation successive des diverses parties d'une conception, fût-elle même idéale et unique en son objet. Leur développement aura donc lieu partout à la condition d'une loi de durée à laquelle l'art du poëte et celui du musicien ne sont point soumis, puisque la parole et les sons répondent à une expression rapide, immédiate, instantanée de la pensée humaine. Ainsi faut-il comprendre l'extension et la perpétuité nécessaires à l'achèvement des œuvres de l'art nouveau, à l'accomplissement de sa mission complexe.

Pour découvrir à quel point de sa nouvelle carrière l'art germanique est arrivé présentement, nous sommes tenus de remonter au moment précis de sa renaissance; nous devons nous représenter le mouvement artistique qui continue de nos jours en Allemagne, comme lié d'abord au mouvement intellectuel pris en général, et issu en partie des idées répandues par la critique philosophique. On ne peut perdre de vue les causes d'une si éclatante régénération : avant de redescendre vers le peuple qui l'avait si longtemps renié, l'art a dû résider dans une région spéculative; et ce fut le pouvoir de quelques hommes de génie, de faire apparaître de nouveau à l'horizon de l'intelligence populaire la splendeur du beau, objet de leur culte secret.

En suivant le libre développement des arts plastiques chez les Allemands depuis le commencement de ce siècle, nous n'allons considérer que les œuvres capitales, marquant l'apparition d'un grand principe ou l'influence d'une tendance nouvelle; nous ne nous attachons qu'aux plus grands noms, nous rassemblons les faits qui déterminent le caractère et les dispositions de quelques écoles : si l'architecture et la sculpture n'ont point manqué de payer leur tribut dans cette révélation multiple de grands talens, ce sont les destinées de la peinture qui renferment la plus large part d'instruction et qui peuvent le mieux initier à la prodigieuse activité de l'Allemagne contemporaine. Les premières années de ce siècle ne vont figurer dans nos aperçus que pour amener plus naturellement l'histoire artistique des dix dernières; nous n'oublierons pas que l'époque la plus récente doit occuper ici la plus grande place à cause de la nouveauté des faits qui la caractérisent.

La première époque de l'art allemand, envisagé dans sa régénération présente, a pour point de départ la tentative faite par Raphaël Mengs de donner l'*Idéal* pour base aux théories artistiques : mais ce culte d'un idéal indéterminé ne put être embrassé que par un petit nombre d'esprits, même en Allemagne; il ne devait d'ailleurs donner naissance qu'à des productions où la recherche des motifs et le maniéré du dessin trahissent l'effet d'une pénible étude. On sentit bientôt le besoin de reprendre d'anciens types, de renouer les tentatives nouvelles à la tradition des siècles; ce sentiment était d'autant plus naturel en Allemagne et il devint d'autant plus fort, qu'on y avait toujours voué de longues et patientes études à toutes les branches de l'érudition. Comme, dans le domaine des sciences, on avait recouru à l'expérience des ancêtres et interrogé le passé pour mieux connaître les voies où l'on entrait, de même on voulut que l'activité des artistes fût éclairée par l'étude des plus grandes époques de l'art dans l'histoire du monde. Ce fut d'abord l'antiquité classique dont les

modèles furent proposés à l'imitation des écoles allemandes, ce furent les principes de l'art grec ou plutôt de la statuaire grecque, propagés par les travaux de J. Winckelmann, qui devinrent les règles de l'esthétique dominant au-delà du Rhin. Puis la révolution romantique dont la poésie donna le signal, ramena subitement les esprits au culte des formes de l'art au moyen-âge : l'art chrétien, représenté non seulement par les monuments de l'architecture ogivale, mais encore par les œuvres des anciennes écoles de l'Italie, des Pays-Bas et de l'Allemagne, reprit peu à peu l'empire qu'on lui avait contesté; il fut l'objet d'un culte passionné même de la part de ceux qui n'avaient point foi aux dogmes qui avaient toujours été les sources de son inspiration. La naissance d'une critique plus large y contribua puissamment; les ouvrages de Louis Tieck (1) et des deux Schlegel (2) opérèrent dans l'art une révolution qui aboutit au triomphe du principe chrétien sur le paganisme des écoles : continuer la peinture chrétienne, telle fut la tâche que recommandèrent aux jeunes artistes les chefs du mouvement romantique.

Une seconde époque est marquée par l'adoption plus franche, plus systématique, plus complète des idées prédominantes de l'art chrétien : et qu'on le sache bien, cette adoption ne fut pas seulement théorique, elle ne se réduisit point à une opinion purement spéculative, comme il en est advenu maintes fois dans les

---

(1) L. Tieck a déposé une partie des idées fondamentales de sa critique dans un roman intitulé *Sternbald*, dont le héros supposé est un artiste du XVI[e] siècle, écolier d'Albert Dürer, contemporain de Raphaël (V. M[me] de Staël, *de l'Allemagne*, liv. II, ch. 28) : L. Tieck est aussi l'auteur de *Méditations sur l'art*.

(2) Frédéric de Schlegel a consacré aux arts plusieurs articles qui, du recueil périodique *Europa* (T. I et II), ont passé dans le tome VI[e] de ses Œuvres sous le titre de *Vues et idées sur l'art chrétien;* Guill. Aug. de Schlegel a résumé ses anciennes études dans des *Leçons* faites à Berlin sur l'histoire et la théorie des arts (trad. en français, Paris 1831).

révolutions de l'esprit allemand. La pensée chrétienne ne peut rester à l'état de formule, quand il s'agit de l'appliquer à la vie ou de lui donner un corps dans les conceptions multipliées que les arts plastiques peuvent exprimer; elle n'a de vraie puissance, elle ne jouit de sa fécondité naturelle, que comme croyance, croyance forte et complète, qui prend possession de toutes les facultés de l'intelligence et qui dirige leur activité. C'est ce que prouve la conversion des premiers adeptes de l'art régénéré qui étaient appelés par la Providence à travailler à la réalisation des plus grandes choses. Abandonnant des sectes qui renient les conséquences mystiques du dogme chrétien, les artistes de la jeune école ont la plupart embrassé le catholicisme dans la capitale de l'Italie où ils étaient allés étudier les œuvres des siècles de foi; ils en ont rapporté les convictions énergiques sur le sol de l'Allemagne qui se montra d'abord incrédule à l'égard de leurs projets. Les Overbeck, les Schadow, les Vogel de Vogelstein, les Egger, les Müller, avaient demandé à Rome non seulement l'exemple des grands peintres chrétiens, mais encore les sérieuses croyances qui ouvrent sans danger à l'homme le champ de l'idéalisme religieux; Frédéric Overbeck n'a plus quitté le sanctuaire, après y avoir introduit l'élite de ses jeunes compatriotes, tandis que ses compagnons, de retour dans leur patrie, y ont fait l'essai de leur talent, soit en fondant des écoles, soit en exécutant de grands et magnifiques ouvrages. La peinture à l'huile leur a paru rester au dessous des proportions qu'exige l'histoire figurée; elle a été cultivée avec zèle et avec conscience dans les principales académies de l'Allemagne, mais plutôt en vue de sujets restreints ou de fantaisies individuelles; il est juste de dire que la peinture de genre n'est pas restée sans gloire au sein des écoles de Düsseldorf, de Berlin, de Dresde et de Munich. La peinture historique a pu s'élever aussi à l'aide des mêmes procédés, et quelques scènes de l'his

toire des peuples germains ont été dessinées sur la toile par le crayon de maitres habiles, sans manquer d'un certain charme de coloris.

Mais là n'étaient pas renfermés les desseins des hommes qui voulaient manifester aux yeux du peuple entier la puissance créatrice de l'art : l'architecture fut appelée par eux au secours de la peinture; des édifices s'élevèrent pour recevoir sur leurs murailles gigantesques des poëmes dont les figures seraient fournies par les mystères de la religion et par toutes les époques de l'histoire. La peinture *al fresco,* c'est-à-dire, celle où la coloration est appliquée aux parois encore fraîches des édifices, fut importée de l'Italie comme une innovation (1), mais une innovation nécessaire, et dès lors commença l'ère de la peinture monumentale que signalent le nombre considérable de ses œuvres et la variété de ses destinations; elle a eu son siége d'abord dans les pays catholiques de l'Allemagne, surtout dans la Bavière : c'est là où il faut la suivre dans sa première phase de développement. Est-il besoin de la rattacher à un nom célèbre entre tous, nous trouvons celui de Pierre de Cornélius qui, sortant de l'école de Düsseldorf, a continué à Munich son enseignement, non par des règles, par des théories, mais par des modèles, par des créations : penseur profond et original, historien philosophe, fort de sa croyance, il a usé en maître de la tradition des siècles; s'élevant à la contemplation des vérités chrétiennes, il a figuré les mystères de notre foi ainsi que les plus grands faits de la rédemption; après avoir remonté dans la haute antiquité, il est redescendu avec complaisance vers les gloires de la peinture chrétienne. N'apprend-t-on pas avec étonnement que c'est le même

(1) La peinture à fresque avait pénétré dans l'Allemagne méridionale dès le XVII[e] siècle, mais pratiquée par des Italiens qui reproduisaient la manière des écoles de leur pays.

homme qui a composé les cartons du *Paradis du Dante* destinés à la villa Massimi près de Rome, qui, dans les salles de la Glyptothèque de Munich, a représenté les origines de la mythologie grecque partagée dans les trois cours de Jupiter, de Neptune et de Pluton et qui en a rapproché, pour résumer en quelque sorte la Grèce héroïque à la manière d'Homère, les scènes tragiques et grandioses de la guerre de Troie; que c'est le même homme qui a consacré, dans les Loges de la Pinacothèque, les plus gracieuses allégories au souvenir de Raphaël, de Michel-Ange et du Corrège, et qui a aussi conçu les fresques monumentales qui décorent l'église S^t^. Louis : la Création, la Nativité, le Crucifiement, le Jugement dernier (1)? L'admiration augmente, si l'on attribue à l'influence d'un grand talent les efforts empressés de beaucoup d'autres formés ou non à son école; et l'on n'a pour cela qu'à nommer Henri HESS, créateur de cette gloire d'anges et de saints, de patriarches et de prophètes, qui inonde de ses clartés la chapelle royale de Munich (2), et aussi Philippe VEIT qui a exécuté à Francfort (3) la peinture allégorique du christianisme pénétrant dans les forêts de la Germanie encore idolâtre. Il faudrait citer en outre J. SCHNORR de Carolsfeld, le chantre sévère des Niebelungen, le biographe fidèle des empereurs allemands dans les vastes salles du nouveau palais de Munich, et, avec tant d'autres peintres qui ont décoré la résidence

---

(1) L'artiste Allemand est parvenu à atteindre une grandeur originale sans copier Raphaël et Michel-Ange dans les fresques du Vatican consacrées à de si redoutables sujets.

(2) La chapelle de la cour de Bavière, dite *Église de Tous les Saints* (Allerheiligen Kirche), est couverte de fresques dont les figures sont peintes sur fond d'or dans le goût Byzantin et forment l'histoire symbolique de l'Ancien et du Nouveau Testament.

(3) Dans une des salles de l'Institut des Beaux-Arts fondé par le banquier Staedel.

royale, le célèbre sculpteur Schwanthaler qui a crayonné les dessins peints à la frise des grands appartemens et qui n'est pas moins prodigieux dans la création rapide de morceaux de sculpture déjà immortalisés par le burin. Ce ne serait encore que donner une faible idée des tentatives hardies qui signalent la seconde époque de l'art moderne en Allemagne : si les architectes imitent tour à tour d'anciens styles, si les peintres reprennent quelquefois les tendances prononcées d'une école, on n'en peut pas moins dire qu'un génie créateur a laissé son empreinte sur l'ensemble des œuvres de toute l'école méridionale; Léon de Klenze a su être original et délicat dans ses copies des basiliques italiennes; L. Schwanthaler a donné à ses statues historiques et mythologiques des traits grandioses qui semblent n'avoir pu être empruntés qu'à une tradition vivante; Cornélius a mis le cachet de la hardiesse de son esprit même sur les ouvrages que l'on croirait d'abord avoir été inspirés par les réminiscences d'anciens chefs-d'œuvres. La seconde époque de l'art allemand possède déjà une histoire accomplie, sous le rapport de ses tendances et de ses procédés ainsi que sous celui du caractère général de ses conceptions : l'achèvement de quelques œuvres vraiment colossales est une obligation qui reste imposée personnellement aux souverains qui en ont provoqué l'exécution dans la ferveur d'un généreux patriotisme.

Une troisième époque a commencé dans les dernières années qui viennent de s'écouler, par la propagation et la diffusion des idées artistiques de l'Allemagne méridionale dans ses contrées septentrionales : les prédispositions heureuses de quelques esprits d'élite ont été bientôt fécondées par l'exemple d'une autre région de la patrie allemande, une salutaire émulation s'est établie dès lors entre les plus grands centres de l'activité germanique, et les capitales du Nord, qui n'avaient pu se glorifier que de quelques noms d'artistes, ont à leur tour osé ambitionner une illus-

tration nouvelle et plus complète, celle des beaux-arts venant couronner celle des sciences.

Des artistes, formés la plupart dans les écoles de Rome, avaient continué à Dresde et à Berlin l'enseignement des arts du dessin, basé naguère sur les procédés des écoles italienne ou française. On ne peut méconnaître l'influence légitime qu'y ont acquise depuis de longues années des hommes aussi distingués que MM. Bégas et Henzel (1). Un sculpteur doué du sentiment de l'antique, Christian Rauch, avait consacré par des œuvres achevées la nécessité de l'imitation des Grecs ; un architecte de génie, Ch. Fr. Schinkel avait réalisé plusieurs de ses plans originaux dans la capitale de la Prusse : mais la peinture historique, la statuaire antique et l'architecture civile (2), avaient été pendant un quart de siècle les seuls travaux artistiques qui fussent en quelque sorte possibles au Nord de l'Allemagne. Depuis longtemps, il est vrai, les œuvres nouvelles de la peinture catholique étaient connues dans le Nord protestant et une partie de ses principes empruntés à des temps plus anciens avait pu être adoptée, sans scandale comme sans contrainte, par les artistes chargés de la décoration de quelques oratoires évangéliques. Quand enfin le protestantisme, transformé en culte officiel, appela la création d'un art religieux en rapport avec le dogmatisme soi-disant orthodoxe réglé par la personne royale, force fut aux auteurs

---

(1) Le premier est l'auteur d'un assez grand nombre de tableaux religieux, commandés par le gouvernement prussien pour ses temples, mais exécutés avec liberté et souvent avec bonheur par l'artiste catholique : le second excelle à représenter les personnages historiques, et, peintre de la cour de Prusse, il a le monopole du portrait dans l'aristocratie princière de l'Allemagne.

(2) L'église gothique, bâtie à Berlin sur la place dite *Werder*, est l'œuvre la plus malheureuse de Schinkel ; caricature du style ogival, elle atteste qu'un prodigieux talent ne suffit pas pour donner l'intelligence de l'art religieux.

du mouvement de rallier les artistes au nom de l'art chrétien et de les pousser à l'imitation des chefs-d'œuvre des temps et des pays catholiques.

Nous allons voir quels moyens ont été mis en œuvre pour opérer avec quelque grandeur, sinon avec liberté, cette rénovation artistique qui se produit, du moins extérieurement, sous les auspices du symbole protestant ; nous apercevrons bientôt ce que pourra être en Allemagne la peinture religieuse, soumise au patronage du protestantisme évangélique, fût-il supposé plus large que jamais dans ses exigences et animé d'un désir sincère de réconciliation avec le passé.

L'Allemagne savante, quoiqu'absorbée dans de longues et ardues controverses qui sont loin d'être terminées, n'avait pu fermer les yeux sur l'apparition successive de tant d'œuvres d'art qui attestaient la vie intérieure et forte dont le catholicisme avait animé tout à coup les contrées du midi : c'est pourquoi les gouvernements protestants ont bientôt prêté leur concours et leur appui à quelques artistes, dans l'espoir de coopérer à une restauration des formes de l'art qu'ils regardaient comme un nouveau soutien de leur église régénérée par des ordonnances ministérielles. Non seulement ils ont mis à l'œuvre ceux de leurs fidèles qui avaient été chercher au-delà des Alpes les ressources d'une habile technique, mais encore ils ont appelé à leur aide des artistes catholiques qui avaient présidé aux grands travaux de la Bavière. De ce nombre a été le célèbre P. de Cornélius qui a quitté Munich pour répondre à l'appel du roi de Prusse, et qui a porté depuis trois années à Berlin l'autorité de son nom et les promesses de son avenir. On ne peut encore présager jusqu'ici à quel point la présence de Cornélius fera pencher la balance en faveur du Nord, quand elle a depuis quarante années penché décidément du côté du Midi. Mais, quelle est la première tâche imposée au génie de l'émigré par l'hospitalité prussienne ?

L'achèvement des œuvres d'autrui : le grand peintre n'a fait encore que surveiller l'exécution des cartons de l'architecte Schinkel, peints à fresque par un de ses élèves, Charles Hermann, sous l'immense péristyle du Musée de Berlin. Le public de la grande ville s'impatiente; il demande des œuvres à l'hôte illustre qu'a précédé la renommée; il ne peut comprendre que l'artiste catholique doit se transporter dans une autre sphère d'idées, s'il veut retracer sans trop de témérité le symbolisme de commande qu'il a trouvé au-delà des plaines arides de Halle et de Wittemberg. Le génie a des ailes, ainsi l'ont voulu les poëtes, les peintres et les sculpteurs de tous les temps : et certes, il semblerait que Cornélius ait pris subitement son vol vers un autre ciel, quand il est venu mettre son talent au service d'un Roi-Pontife; mais le vol du génie sera-t-il aussi libre, sera-t-il aussi hardi que par le passé?

Le projet auquel M. de Cornélius doit concourir, c'est l'érection d'un *Campo-Santo*, espèce de panthéon allemand, auquel sera jointe une basilique romane, métropole future de l'Évangélisme, érigée en face de la Résidence Royale de Berlin. Chargé de la décoration murale des deux édifices, que fera l'artiste catholique de bien adapté, de rigoureusement ajusté aux dogmes du protestantisme? A quelle distance devra-t-il rester du symbolisme catholique pour être chrétien à la manière de ses nouveaux maîtres? Pourra-t-il faire de libres emprunts aux conceptions traditionnelles de l'art chrétien, sans faire violence à la rigueur du puritanisme protestant, sans blesser des consciences qui n'ont admis la révélation évangélique que sous bénéfice d'inventaire?

Une seule voie lui reste ouverte : c'est de proposer les symboles qui ressortent de la foi catholique et auxquels l'art a donné une figure, comme des allégories morales qui ne contrastent pas trop avec la croyance flottante des populations réunies sous

le sceptre du monarque prussien. Cornélius devra s'en tenir à certains dogmes de convention, pour ainsi parler, et prendre les autres dogmes également vénérables du christianisme, non comme des réalités revêtues de formes symboliques, mais comme des croyances séculaires que l'exégèse se charge d'expliquer par des mythes ou bien comme des légendes populaires qui cachent un sens moral. S'il est en apparence un seul dogme qui lui reste, c'est celui de la Sainte Trinité : et pourra-t-il cependant le faire comprendre dans sa vraie nature et le faire accepter dans sa réalité par cette multitude de sectes et d'écoles qui ont réduit le christianisme en formules de métaphysique? Pourra-t-il le proposer avec quelque espoir de succès à tous ceux qui ne veulent plus concevoir qu'une triade philosophique, fruit individuel de l'abstraction? Lui suffira-t-il de l'exposer et de l'affirmer en faisant un appel aux convictions qu'a soutenues un reste d'enseignement chrétien? Puis, si nous allons plus loin, Cornélius voudra-t-il figurer le dogme de l'Incarnation, il ne saura comment représenter la personne du Sauveur, sous quels traits divins et humains l'offrir aux piétistes et aux disciples de Strauss. Que fera-t-il ensuite de la Vierge Marie et des Apôtres? Il peut à peine leur donner le rôle de spectateurs. Marie n'est plus la reine des anges, des patriarches et des saints : dépossédée de son trône céleste, elle est confondue dans la foule des figures austères que la tradition place dans les temps apostoliques. Dépouillés de leur auréole et aussi de leur puissance, les Saints sont réduits dans le système des allégories à n'être que des personnages arbitraires et supposés, portant des noms d'emprunt; rentre-t-on dans l'interprétation historique, ils sont réduits aux proportions que la critique donne aux héros qu'elle fait et qu'elle défait. Et les Anges, la milice céleste! Ils n'interviennent non plus qu'à titre de génies, abstractions plus vides encore que les génies ou Démons (δαίμονες) du polythéisme, doués d'une action surhumaine par l'imagina-

tion populaire. Figures échevelées, sévères, mélancoliques jusqu'à l'affectation, comme celles que le ciseau des Tieck a modelées avec quelque profusion dans les sanctuaires évangéliques (1), ils ne sont plus les messagers du Très-Haut; ils sont plutôt les aspirations de l'homme qui les a crées par sa volonté et à son image.

Cornélius sera sans cesse en présence de telles difficultés par l'emploi forcé d'un même symbolisme, qui ne serait pas en désaccord avec la conscience catholique, mais qui d'un autre côté ne choquerait point la conscience protestante, même la plus conciliante et la plus éclairée. S'attachera-t-il au symbolisme qu'on pourrait dire orthodoxe, consacré par les grandes écoles d'Italie, d'Espagne et des Pays-Bas? On ne peut croire qu'il l'adopte sans restriction, comme il l'a fait dans ses grandes compositions de Munich : en supposant qu'il en prenne ce qu'il réputerait essentiel, il ne fera encore qu'en détacher des fragments, dépouillés de la haute signification qui résulte de l'admirable concordance de tous les élémens du symbolisme catholique; car, nous pouvons admettre que le symbolisme religieux dans l'art est quelque chose de complet, comme la dogmatique chrétienne est liée dans toutes ses parties et complète en soi. Cornélius perdra ainsi une grande partie de l'heureuse et sainte liberté avec laquelle les artistes catholiques ont exprimé leur conception d'un dogme ou d'un fait miraculeux; il ne pourra pas non plus interpréter en peinture la merveilleuse liaison des dogmes qui ne subsiste plus après les controverses et les contradictions de l'hétérodoxie. Ne sera-t-il pas forcé plus d'une fois de renoncer à la vraisemblance, de démentir l'histoire, pour établir des rapprochements spécieux, pour donner plus de relief à son œuvre, des couleurs poétiques à son invention? On jugera par le fait

---

(1) Qu'on prenne pour exemple les anges bien drapés qui remplissent les compartimens des portes de bronze de la *Werder-Kirche* à Berlin !

nir de baptême (1). Le milieu du plateau est occupé par
me de Jésus par S. Jean, qu'entourent d'autres traits de
u Sauveur; les figures des douze apôtres rayonnent à
, comme pour fermer le cycle des Évangiles. Mais ce
nt fini : une dernière bande en relief retrace les mira-
prédicateurs de l'Évangile et le baptême du prince Ethio-
r S. Philippe. A la suite de ces scènes apostoliques, on
e bientôt le navire qui porte en Angleterre le roi de
un des parrains du fils de la reine Victoria : Frédéric-
ne IV siège sur le tillac, entouré de ses fidèles, mais por-
chapeau de pèlerin, le manteau à écailles, le bâton sur-
le la gourde, dans la posture d'un piétiste contrit; le
Albert, drapé en Antinoüs, le salue de la rive opposée.
n, la cérémonie du baptême s'accomplit en présence du
oyageur que fait reconnaître la couronne dentelée qui
son énorme chaperon. On avouera qu'il ne manque plus
troisième scène, dans laquelle le royal pèlerin donnerait
seul la confirmation luthérienne, pour qu'on ne doute
ue l'artiste n'ait voulu peindre un successeur des apôtres.
croyons avoir signalé quelques uns des obstacles qui se
ront à chaque pas au grand maître, quand il abordera
ts religieux : et qu'on le suppose parlant assez heureu-

dessin de ce cadeau royal (*Pathen-Geschenk*) a figuré à la dernière
ı des Beaux-Arts (Septembre 1841), dans le local de l'Académie de

sement un langage qui soit bien entendu de ses nouveaux patriotes, langage qui soit neuf et ingénieux dans ses r sentations allégoriques, il n'en demeure pas moins le défaut emploi perpétuel de l'allégorie dans des œuvres d'art qui son tes pour un peuple entier et qui doivent parler à l'espı la foule.

L'allégorie pure révèle le pouvoir d'une vaste imaginatioı revêt d'un corps les conceptions de l'intelligence; elle a dans comme dans la poésie, quelque chose de compassé et de qui tient à son usage conventionnel; elle participe dans les ductions des arts plastiques aux défauts du langage d'abstra et de personnifications qui remplit les œuvres poétiques seule aux époques d'affaissement littéraire et qu'on regarde avec ı comme une des marques de l'altération du goût. C'est ce ı a pu reprocher aux peintures à fresque récemment achevées le portique du Musée de Berlin d'après les cartons du fa Schinkel : elles figurent une histoire savante de la civilisatio doit être interprétée avec le secours d'une érudition aussi gı que celle qui a aidé à la construire. Les premiers progr l'agriculture, de l'astronomie, de l'architecture, de tous le et de toutes les sciences, n'y sont retracés qu'au moyen d'eı mes assez compliqués dont la clef serait fournie seulemen une sorte de philosophie hiératique.

L'allégorie *mystique* n'entraîne pas en peinture les mêm convéniens que l'allégorie *morale* et surtout que l'allégorie ı pourrait appeler *philosophique* ou *scientifique :* elle est facile comprise par le peuple qui trouve dans sa foi la solution d énigmes proposées par l'art; ne peut-on pas le dire avec des sculptures du moyen-âge, des vitraux des cathédrales général des œuvres de la peinture catholique? L'histoire, la sie, les légendes en font foi. Cependant, le mélange des éléments, mystique et historique, dans une même composi

offre de sérieuses difficultés, aussi bien que le mélange de l'allégorie et de la réalité historique dans de grands poëmes. L'esprit du spectateur ne discerne pas aussitôt le merveilleux du réel; il ne peut deviner assez promptement l'harmonie établie par l'artiste entre ses représentations d'un monde idéal et les individualités historiques. Tel est l'objet d'une critique assez fondée qui a été dirigée contre une des plus belles toiles de l'illustre Fr. Overbeck (1) : le grand tableau de l'institut de Francfort, qui représente le *Triomphe de la Religion dans les Arts* (2). Les peintres, sculpteurs et architectes des siècles chrétiens, qui sont groupés au premier plan, restent étrangers à la scène qui se passe au centre : là jaillit, de la terre au ciel, une fontaine mystique qui signifie l'aspiration de la nature humaine vers son créateur; les allusions que le peintre a vaguement esquissées autour du bassin allégorique appartiennent à un merveilleux céleste que ne comportent point les figures authentiques ou plutôt les portraits dont est rempli le reste du tableau.

Si nous passons à une autre partie de la tâche entreprise par le célèbre Cornélius, nous le trouvons encore aux prises avec les embarras de la mission qu'il a cru pouvoir accepter : le *Campo-Santo*, destiné à devenir non-seulement le Saint-Denis de la monarchie prussienne, mais encore le panthéon des gloires prussiennes, sera, d'après la volonté royale, recouvert de peintures murales comme le fameux cimetière de Pise portant le même

(1) C'est la partie la plus juste des observations de M. Hippolyte Fortoul qui, du reste, n'a dispensé quelques louanges à cette œuvre admirable qu'avec une réserve calculée qui pourrait paraître à quelques-uns du mauvais vouloir (*De l'Art en Allemagne*, Paris 1842, t. I, p. 293 suiv. p. 300).

(2) Fr. Overbeck a publié lui-même sous forme de notice une explication vraiment éloquente des allégories de son tableau : ce document authentique a été traduit de l'Allemand en Français dans la *Revue de Bruxelles*, nouvelle série, t. I, p. 119 suiv. (1842), et reproduit ensuite dans le recueil de Lyon intitulé : *Institut catholique.*

nom : mais ici encore, quel champ reste-t-il ouvert à la pensée de l'artiste? Il ne peut être question de transporter au milieu des sables du Brandebourg, sur les bords de la Sprée (1), un autre Valhalla, ombre de celui qu'a bâti le roi Louis à la porte de Ratisbonne, dominant le cours du Danube et les champs illustrés par les souvenirs héroïques de l'Allemagne ; ce serait mentir trop impudemment à l'histoire, que de rassembler de vive force toute l'antiquité germanique dans la capitale d'un royaume nouveau qui, peut-être dans la pensée des chefs de l'état, en serait donné comme l'héritier présomptif! A part cette prétention à laquelle le talent du grand artiste ne se plierait qu'avec peine, il ne lui reste rien de mieux à faire que de glorifier tour à tour les princes de la maison de Brandebourg, puis les hommes de guerre compagnons de tous les Frédérics, enfin les penseurs de la Prusse qui ne pourront prendre rang que sur diplôme de la haute chancellerie ; s'il est ordonné ou bien s'il est permis à Cornélius de peindre un enfer parmi les tableaux de son Campo-Santo, — c'est, comme on sait, un des grands morceaux du monument de Pise, — le ministre Eichorn lui livrera sans pitié toute l'école hégélienne qui contrarie si brutalement les vues du prosélytisme évangélique. On voit que la plus grande place dans le nouveau Valhalla restera en tout cas aux porteurs de sabre et aux idéalistes : les grands écrivains de la Prusse, les savants de toute qualité, n'y seront point oubliés ; mais ils n'attendent point cette transfiguration comme un acte de justice, comme s'ils n'avaient pas eu assez de biographes et de panégyristes académiques dans le pays qui se vante d'être la patrie de la pensée,

(1) On sait que ce sont des bords très-peu poétiques, et le poète Rückert qui cherche à se venger par la satire des ennuis de Berlin que ne rachètent point à ses yeux les faveurs royales, n'a pas oublié dans ses tirades mordantes la pauvre rivière « qui entre, dit-il, blanche comme un cygne et sort noire comme un porc » (*Album der Tiedge-Stiftung*, 1843.)

le réceptacle de toutes ses tendances et l'interprète de toutes ses formes.

Sous le rapport de l'exécution matérielle, voyons quels procédés s'offrent à M. Cornélius et aux maîtres qui entreprennent courageusement aujourd'hui la rénovation de l'art au nord de l'Allemagne : la peinture sur toile est jugée par eux indigne des grandes choses qu'ils ont à produire ; la peinture à fresque leur paraît seule convenir à des œuvres monumentales et, sous ce rapport, les essais de Munich sont de glorieux antécédents qu'ils peuvent invoquer. Mais si la fresque doit faire l'éternel honneur de quelques grands peintres, illustrations de notre temps désormais acquises à l'histoire, elle sera aussi l'écueil du plus grand nombre des artistes ; l'étude exclusive de la technique qui lui est particulière les réduira à une étrange incapacité, quand ils voudront tout à coup appliquer leur talent à d'autres genres de peinture. Rien n'est plus déplorable et plus affligeant que cette décadence instantanée de l'art, se trahissant dans l'échange des procédés, et toutefois les faits qui l'attestent ont une explication facile ; un œil attentif a bientôt découvert l'analogie de la peinture à fresque et d'une autre branche des arts du dessin, la sculpture; le modelé des figures détachées l'une de l'autre et l'absence presque complète de perspective semblent des conditions communes à ce genre de peinture ainsi qu'à la statuaire et à l'exécution des hauts et des bas-reliefs ; on peut concevoir d'après cela que l'artiste, après s'être transporté dans cette autre région de l'art, la sculpture, qui attend ses plus grands effets de la science des contours, après en avoir emprunté les lois dans le dessin hardi de la peinture architecturale, ne saisit plus les ressources naturelles ou, si l'on veut, les artifices obligés dont les genres inférieurs de la peinture ne peuvent dédaigner l'usage.

Celui qui s'était produit dans ses fresques de la Bavière comme

rival de Michel-Ange en magnificence et en hardiesse, Cornélius lui-même a donné il y a peu de mois un exemple d'une telle impuissance à redescendre des hauteurs de la peinture monumentale jusqu'aux modestes exigences de la peinture à l'huile le Chérubin qui a dessiné des anges ou des athlètes ne retrouve plus les proportions de la personne humaine, quand il doit peindre des hommes, et cela dans les dimensions ordinaires d'une toile. A la demande du comte Raczinsky, possesseur d'une précieuse galerie de tableaux à Berlin, Cornélius a consenti à peindre de sa main *La descente du Christ dans les Limbes*, toile exposée depuis deux ans dans la même galerie (1) : le magnifique dessin des fresques y est devenu roide et contourné jusqu'à la caricature; les figures sont entassées sans distinction de physionomie et groupées sans perspective ; la pâleur qui couvre tous les visages a gagné celui du Sauveur, qui apparaît froid et insensible au milieu des patriarches stupéfaits. Du coloris, il ne faut pas en chercher dans l'œuvre de celui qui n'a jamais pris le pinceau pour l'exécution de ses propres cartons; de la vie, du mouvement, il n'y en a plus dans le dessin réduit du tableau. Aussi, les plaisanteries n'ont pas été épargnées à l'auteur par la verve d'une population railleuse et caustique, comme celle de Berlin; elle a porté une terrible sentence en répétant complaisamment ce dicton en vers sur le tableau de la descente aux Limbes (2) :

---

(1) *Christus in der Vorhölle*, n° 52 du catalogue de la collection du comte Raczinsky : on y lit la lettre par laquelle Cornélius annonce l'achèvement de son ouvrage auquel il a travaillé *jusqu'au dernier coup de pinceau ;* on y voit aussi la réponse dans laquelle le noble *dilettante* se glorifie d'une telle acquisition, « une des portions les plus précieuses de son héritage »!

(2) C'est une feuille locale qui a mis en circulation ces deux vers :

Vorhölle war es schon es zu malen ;
Es an zu schauen, erreget Höllequal!

« C'était déjà un purgatoire que de le peindre ! c'est un enfer,
» de le voir ! »

Le peintre n'a fait attention ni aux satires des journaux, ni au silence de ses amis : il a cru son œuvre mal jugée, et il est rentré dans son repos.

Un défaut en entraîne un autre : le grandiose du dessin que porte la fresque admet des teintes uniformes sur de grands espaces, et la monotonie ou la faiblesse de coloris qui en résulte est dissimulée par le prestige des figures hardiment suspendues dans les airs ou tracées majestueusement au premier plan d'une grande scène. Dans les genres subordonnés de la peinture historique ou religieuse qui sont renfermés dans les limites d'une toile, cette ignorance ou plutôt cette insouciance de la coloration devient un vice bien plus sensible : nous allons chercher à l'établir même sans avoir recours à une comparaison directe de la nouvelle école allemande avec les autres écoles les plus privilégiées sous le rapport du coloris. Qu'on observe que dans les remarques qui vont suivre, il est question d'autre chose que d'un procédé, d'une manière : c'est bien plutôt d'une tendance, d'une prédisposition à négliger ce qui peut paraître un soin superflu aux habiles dessinateurs de la Germanie, c'est-à-dire, le travail du pinceau qui vient après celui du crayon.

Admettons que les artistes allemands aient atteint dans le système de coloration des fresques quelque chose de la fixité qu'ils ont pu étudier dans les grands ouvrages des maîtres italiens : il ne reste pas moins vrai que la peinture à l'huile est demeurée dans leur patrie bien inférieure à ce qu'elle est chez d'autres nations, et il faut bien l'attribuer à une inexpérience volontaire du coloris à laquelle les Allemands n'ont pas pris la peine de se soustraire par les voies de l'étude. Que l'on excepte quelques productions de l'école de Düsseldorf, — et peut-être une telle exception s'explique-t-elle le plus naturellement par le voisinage des écoles

de la Belgique et de la Hollande —, il y a chez eux un dédain affecté pour cette partie de l'exécution qui consiste à donner la vie, la chaleur, le mouvement aux êtres doués de forme par l'imagination; et, tout le monde en conviendra, ce dédain est quelquefois poussé bien loin, au point qu'un artiste renonce de plein gré à l'emploi d'une partie de ses forces, pour laisser deviner qu'il a suspendu son travail; on pourrait croire que, sans faire davantage, il a déjà compté sur les suffrages intelligents du public amateur, et qu'il l'a, tout gratuitement, supposé capable de suppléer en imagination à ce défaut d'achèvement.

Un exemple éclatant en a été donné, il y a peu d'années, par le fameux Wilhelm KAULBACH, un des élèves les plus distingués de Cornélius, et devenu l'un des chefs du mouvement artistique de la Bavière par l'originalité de ses conceptions (1). Une des œuvres les plus belles de Kaulbach, c'est le grand *Combat des Huns* contre les Romains, combat mystérieux livré pendant trois nuits, sous les murs de la cité par les ombres des guerriers d'Attila et des défenseurs de Rome (2) : s'emparant d'une tradition antique qui fait survivre au coup de la mort la fureur des batailles et le désir de la vengeance (3), le peintre allemand a

---

(1) W. KAULBACH, originaire d'Arolsen dans la principauté de Waldeck, a passé de Düsseldorf à Munich avec son maître; devenu célèbre par les grâcieuses peintures dont il a orné les salles de Goethe et de Klopstock dans le palais de Munich, il porte depuis 1837 le titre de peintre de la cour de Bavière. (K. Baierscher Hofmaler.)

(2) *Die Hunnenschlacht*, n° 39 de la galerie du comte Raczinsky à Berlin; le catalogue fait connaître les circonstances de la composition du tableau ainsi que la nature du sujet dont le D[r] Pinder rapproche dans une courte notice d'autres traditions également anciennes et chantées par des poëtes modernes, Goethe et Ugo Foscolo.

(3) C'est le patriarche Photius qui nous a conservé (*Bibliotheca*, ed. Bekker, p. 339, b.) cette tradition que rapportait le philosophe Damascius dans un de ses ouvrages : l'épouvante causée à l'Italie entière par l'approche d'Attila aura fait transporter sous les murs de Rome ces combats nocturnes, mais acharnés, qui sont plutôt des souvenirs de la grande bataille de Châlons.

groupé dans les airs les figures encore menaçantes des deux races qui se sont disputé longtemps l'empire du monde et en dernier ieu la possession de la ville éternelle; les barbares, aux traits auvages et rudes, s'élancent dans les airs avec l'ardeur impétueuse u'ils avaient portée au carnage; les Romains se relèvent fiers t déterminés, se serrant les uns contre les autres pour reformer les rangs de leurs légions et défendre leur étendard que urmonte la croix. Partout, vérité de dessin! pureté de contours, ardiesse d'exécution! Mais d'autre part l'artiste n'a-t-il voulu onfier sa conception qu'à une grande esquisse? C'est ce qu'on e demande à la vue d'un dessin qui n'est relevé que par des eintes brunes. L'immense toile monochrome est-elle autre chose u'une ébauche, destinée à recevoir les touches achevées du pinceau? *La bataille des esprits*, comme on l'a aussi appelée, est einte en camaïeu; scène nocturne, apparition mystérieuse, elle 'en réclame pas moins la magie de la couleur et les grands effets le l'ombre. Le peintre aurait-il craint d'altérer son magnifique lessin en donnant aux figures les nuances de la réalité tempérées ar les teintes sombres et transparentes d'une nuit méridionale? 'aura-t-il fait sous l'impression d'une pareille crainte, comme n peut le penser (1), il justifie le reproche adressé maintes fois à la peinture moderne de l'Allemagne, de prendre en pitié, inon en aversion, la science du coloris; c'est là un bien grand xemple à l'appui d'une remarque qui trouve de fréquentes applications dans l'histoire récente de l'art allemand.

Qu'est-ce que cette science du coloris en peinture? Une partie essentielle de la science de la forme : on le sait d'ailleurs, le génie

---

(1) Mr Fortoul (De l'Art en Allemagne, t. I. p. 439) nous apprend d'un autre côté que « cédant à une crainte qui n'était pas sans fondement, le « propriétaire de cette toile s'est opposé à ce que l'artiste risquât de nuire « par l'œuvre du pinceau à celle du crayon ».

allemand n'a le plus souvent que du mépris pour ce genre d science qui mérite assurément quelques peines; ne le voit-on pa s'obstiner d'ancienne date à sacrifier d'ordinaire la forme à l'é rudition dans la culture des lettres? n'y a-t-il pas justice à lu reprocher la production précipitée de tant d'œuvres qui seraien utiles si elles paraissaient réellement achevées, grâce à un secon genre de travail qui leur manque presque toujours, le trava de la forme, complément nécessaire de celui de la composition Le génie allemand est laborieux : il travaille, il conçoit, il con struit des plans; s'agit-il de leur réalisation, la patience ne lu manque pas; il a dépensé depuis des siècles assez de patien dans les plus minutieux et les plus étonnants ouvrages d'art, te que les sculptures en bois et en ivoire, comme dans les innom brables travaux d'une érudition consciencieuse. Ce qui lui a man qué souvent, ce qui lui manque encore aujourd'hui, c'est sentiment de la vérité ainsi que de la convenance dans l'expressi de la pensée, sentiment dont l'absence se trahit toutefois da les arts plastiques moins souvent que dans le langage. Le sty dans ses logiques clartés, c'est bien le reflet le plus pur des op rations de l'esprit : pourquoi l'art du style ou, si l'on veut, l'exposition disparaît-il si souvent chez les écrivains alleman sous l'entassement des mots et l'enchevêtrement des périodes Le coloris dans ses tons vigoureux, c'est le souffle qui anime le créations de la peinture : pourquoi l'art de la couleur semble-t-i indifférent aux ingénieux penseurs que l'Allemagne compte aujourd'hui parmi ses peintres? Le style, le coloris! N'y a-t-il pa une relation évidente entre ces deux choses? Leur oubli ou leu mépris, n'est-ce pas un même défaut dans la vie intellectuell des nations germaniques? Nous ne savons s'il suffit de l'explique par une sorte d'idéalisme qui répond à leur besoin d'illusion, qu est entretenue par leurs habitudes méditatives et qui se retrouv au fond de tous les rêves de leurs poëtes et de leurs philosophes

il n'en est pas moins vrai de dire dans un certain sens qu'en réalité « l'esprit allemand n'est à l'aise que dans la pensée pure (1)» !

Nous venons de signaler une des faiblesses auxquelles n'a pu échapper le génie de l'Allemagne jusque dans l'exécution des choses les plus grandes ; mais, critique n'est pas négation, et qu'on ne s'y méprenne point, notre pensée n'a pas été de rabaisser les efforts gigantesques d'un si grand nombre d'artistes illustres pour réhabiliter l'art religieux, pour faire rentrer le culte de l'art parmi les nobles et salutaires préoccupations de la vie sociale. Il y a assez de grandeur, assez d'originalité dans les travaux simultanés des plus grands peintres de l'Allemagne, pour qu'on rende un sincère et solennel hommage à ce déploiement subit de forces cachées, à cet essor de talents mûris qui est admirable parce qu'il est spontané. Ce qui vient d'être dit n'a trait qu'à ces défauts généraux, innés chez les peuples, pour ne pas dire nécessaires, tels qu'on peut en trouver dans l'ensemble des productions de toute école ; en effet, chaque époque obéit à une tendance particulière ; chaque nation s'attache, même dans les temps de création et d'invention, à quelque idée exclusive qui se fait jour dans le plus grand nombre de ses œuvres, et il est, pour ainsi dire, des défauts qui finissent par lui paraître aimables.

Nous sommes témoins d'une nouvelle évolution de l'art qui cette fois a son point de départ, non en Italie, mais dans les contrées transalpines : elle a pris naissance en Bavière pour s'étendre bientôt à l'Allemagne entière. Cornélius est allé porter au Nord les principes de cette *Science nouvelle* qui avait besoin d'un si puissant interprète pour y être comprise et accueillie : puisse-t-il réussir dans cette entreprise de généreux prosélytisme qui doit

---

(1) Nous croyons pouvoir appliquer ici à la critique artistique ce mot prononcé dans une de ses leçons d'histoire par un professeur aujourd'hui trop fameux du *Collège de France*.

naturaliser sous un autre ciel les formes de l'art appelées naguère à la vie au soleil du midi! Puisse-t-il remplir aussi un ministère de conciliation, en faisant pénétrer dans les esprits quelques-unes des pensées religieuses qui, de l'âme de l'artiste, passeront dans le symbolisme de ses peintures! Car, s'il ne peut donner libre cours dans ses œuvres nouvelles aux inspirations de sa foi, il n'en arrêtera point les élans, et son cœur le rendra éloquent malgré la réserve que les circonstances imposent à son esprit. N'en doutons point, les fresques nouvelles de Cornélius seront, au milieu de Berlin, une protestation de la pensée chrétienne, qui retentira dans les âmes d'élite et les arrachera peut-être aux angoisses d'un idéalisme sceptique. Le grand maître a promis de faire connaître bientôt la description des Cartons destinés au double monument de la capitale; il ne craindra point de prendre ainsi le public allemand tout entier pour juge de la conception et de l'ordonnance des sujets avant de procéder à l'exécution : cette fois encore, c'est à Rome qu'il a voulu mettre la dernière main aux esquisses de ses immenses tableaux; plaise au ciel que les poëmes de ce nouveau cycle portent la forte empreinte de sa main créatrice et soient pénétrés des brûlantes ardeurs d'un génie croyant! Aussi ne pourrions-nous mieux faire que de répéter en finissant le vœu émis par Cornélius lui-même en rappelant le vaste travail qui l'occupe (1) : « Un grand et nouveau *Campo-* » *Santo* m'est assigné pour que je le cultive....... Dieu veuille » inspirer mon intelligence et remplir mon cœur de son amour »!

F. NÈVE.

---

(1) Dans sa réponse à la Faculté des Sciences philosophiques de Münster qui lui a décerné vers la fin de l'année 1844 le titre honorifique de *Docteur en philosophie*.

HISTOIRE DE L'ART.

V.

ÉTUDE

SUR LES CAUSES DU PROGRÈS OU DE LA DÉCADENCE DES BEAUX-ARTS EN BELGIQUE.

Sous ce titre, qui semble trop promettre, ce n'est point un résumé de l'histoire générale des arts que nous avons la prétention de faire ; c'est bien moins encore un exposé complet de toutes les influences qui ont déterminé le caractère intime et propre de notre école de peinture : il serait téméraire à nous d'essayer ce que personne n'a encore osé tenter jusqu'ici. Mais en attendant qu'un architecte habile élève l'édifice, de toutes parts déjà on apporte des matériaux, et les travaux ne manquent point sur des époques limitées, des individus ou des écoles. Puiser dans ces essais épars ce que nous avons pu trouver sur les grandes causes qui ont développé ou diminué la culture de l'art en Belgique, sans trop nous arrêter au mérite intrinsèque des œuvres d'art elles-mêmes, c'est là le seul but de ce travail. Quelque restreint qu'il soit, il ne sera point sans offrir quelque intérêt dans les circonstances actuelles ; chacun voudrait voir renaître à notre époque la gloire du passé, la comparaison des causes qui la produisirent

avec celles qui agissent de nos jours sur la marche des arts ne peut donc qu'être féconde en enseignements. En même temps qu'elle rendra compte de la différence profonde qui existe entre deux écoles nourries sur le même sol, et s'honorant du même nom, elle nous fera sentir aussi tout ce qu'il nous reste à faire, si nous aspirons réellement à reconquérir dans le domaine du beau la place qu'y occupèrent nos ancêtres. Delà une division toute naturelle de ce travail en deux parties, dont la première embrasse les temps qui appartiennent déjà à l'histoire et dont l'autre s'occupe de la situation actuelle.

I.

Ce n'est guère qu'à partir du Xe siècle, je crois, que l'on puisse dater l'origine de l'art belge. Avant cette époque, les invasions successives des Romains et des Francs, les malheurs inséparables de la conquête, ont empêché tout progrès, toute production vraiment nationale, ou bien les dévastations des hommes du Nord ont à peine laissé quelque trace de nos premiers monuments. La cathédrale de Tournay est peut-être le seul débris échappé à ces temps lamentables. Mais au Xe siècle et surtout au XIe, alors que le moyen-âge revit à l'espérance, les constructions se multiplient ; l'art semble sortir de la retraite où l'avait relégué la terrible crainte de la fin du monde : bientôt les croisés viendront lui imprimer une puissante impulsion, et par les souvenirs de la Terre-Sainte qui enflamment leur piété, et par les nouveaux moyens d'orner la maison de Dieu que l'Orient fournit à leur zèle. Dès l'origine, le catholicisme a pris sous sa protection l'art à son berceau, il lui a préparé un asile dans les monastères, il dirige ses premiers pas, et il ne cessera d'inspirer son génie que quand l'art deviendra à lui-même son but. C'est que le catholicisme a compris la haute mission de l'art, sa mission sociale

lisatrice, c'est qu'il veut le pénétrer de son esprit et s'em-
d'une arme qui aurait pu être dangereuse dans des mains
les. Le culte de la matière ou d'un idéal stérile, l'idolâtrie
erfection des formes, voilà souvent tout ce que l'art a été
u catholicisme, et voilà ce qui l'a fait proscrire des sociétés
lésespérant de diriger cette force vers un but utile, l'ont
sans pitié. Mais le catholicisme venait rétablir l'harmonie
création, aussi osa-t-il employer la matière et la matière
ée de ses prestiges les plus séduisants, mais en la forçant
nir, de s'associer à ses conceptions spiritualistes; et de
ce d'éléments qui avaient toujours semblé incompatibles,
rmé un tout harmonieux qui satisfait les sens pour élever
igence, pour nous rappeler sans cesse l'idée d'un ordre
urel, notre origine et notre fin. C'est parce que le catho-
a eu foi dans la puissance de l'art, qu'il en a toujours
é les efforts. Jamais ses travaux ne lui ont paru assez
eux, et là où ses vastes églises, semblaient devenues trop
pour renfermer les œuvres des générations qui se succé-
, il a peuplé de statues et de tableaux, les places publiques
carrefours des villes et jusqu'aux solitudes des campagnes.
est-il vrai de le dire, il sut élever les arts à une hauteur
digieuse, que les œuvres qu'il inspira, l'emportent sur
les autres, de l'immense supériorité qui sépare une mis-
ivine d'une mission humaine.

oup sûr il n'atteignit pas dès les premiers jours au dernier
de perfection; la forme resta longtemps grossière; mais l'on
léjà découvrir sous cette forme quelque chose de divin que
élent point à l'âme les œuvres de la statuaire antique. Voyez
d au milieu du moyen-âge dans ces temps qu'il est convenu
ler barbares, voyez surgir partout dans l'Europe chrétienne
mmenses édifices, dont six siècles de durée n'ont servi qu'à
e la beauté plus vénérable et plus sainte. Tout a été dit

pour louer ces chefs-d'œuvre d'une architecture que notre siècl admire, ce mélange merveilleux de délicatesse et de grandeur, d solidité et d'élégance, cette variété dans les détails et cette gran diose unité dans l'ensemble. Parfois un seul de ces monuments suffit pour illustrer un peuple, et souvent on demanderait en vain à l'histoire le nom de l'artiste de génie qui l'a enfanté : touchant exemple d'humilité dans ces siècles de foi, où un pauvre moine, en traçant dans sa cellule les pages sublimes de l'Imitation, écrivait, sans le savoir, « le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes ».

Mais c'était peu que d'asseoir de gigantesques piliers, de les couronner d'ogives hardies, de lancer dans les airs ces flèches symboliques, sveltes et gracieuses comme le peuplier de la plaine, il y a là sans doute de quoi effrayer notre tiédeur, mais non de quoi suffire à la ferveur de nos pères. Comment un culte inépuisable dans ses trésors, ne le serait-il point dans ses inspirations? Aussi lorsqu'une cathédrale nous semble achevée, ce n'est encore que le canevas d'une vaste épopée, partout variée et partout la même, dont le Sauveur est le héros et dont les SS. Écritures ou de pieuses légendes fournissent tous les épisodes. Les architectes n'ont pas fini que déjà la religion appelle à son aide les peintres et les sculpteurs. Depuis les abords du portail jusqu'à la croix triomphante du sanctuaire, tout s'anime, tout se couvre d'innombrables figures ; point de mur sans bas-relief ou san tableau; point de pilier qui n'ait sa statue tutélaire; sur la voût brillent au milieu de l'or de religieux emblèmes; une couronn de chapelles environne le chœur et bientôt toute l'église; le jou même ne pénètre dans l'immensité de la nef, qu'à travers d'étincelantes verrières, aux scènes variées et touchantes, et le sol ne porte sur les fidèles qu'une clarté mystérieuse qui dispo l'âme à la prière.

Un monument pareil n'était pas l'œuvre d'un jour, mais

ge savait bien qu'il travaillait pour le Dieu éternel; cha-
ration qui passait donnait à l'édifice un témoignage de
si elle ne pouvait l'achever en entier, elle s'endormait
voûtes, avec la confiance que celle qui la suivrait ne
pas inachevé le grand œuvre des ancêtres. Cependant
le fut l'ardeur, quel que fut le désintéressement des fidèles,
t pas d'individus isolés que la religion pouvait attendre
ntesques travaux. Aussi voyons-nous les pasteurs se met-
tête de leur troupeau, pour aller dans les lieux où l'on
une maison du Seigneur porter le secours de milliers de
abandonnait volontiers ses foyers, on campait autour de
en construction, pour mériter par le travail une part
lgences attachées à l'œuvre sainte. Ce qui faisait la force
uples au milieu d'une civilisation matérielle à peine dans
, ce qui leur donnait le courage et le dévouement né-
pour réunir tant de matériaux et y imprimer le cachet
, c'était l'unité de vues et de principes qu'ils puisaient
culte de charité et d'amour. L'association seule, et l'asso-
basée sur un désintéressement qui n'est possible qu'avec
entière dans les destinées éternelles, pouvait concevoir et
ces admirables travaux. Le principe d'association existait
is sa première vigueur et à son expression la plus parfaite
onséquent la plus puissante dans les ordres monastiques
nultipliaient en Europe. Cette force collective, toujours la
t toujours nouvelle, si propre à faire réussir les grandes
es entreprises, nous la trouvons d'un autre côté dans les
ions et les confréries, qui, elles aussi placées sous le
ge de l'Église, rivalisaient avec les religieux d'activité,
et de talent.

ue les travaux de plusieurs siècles eurent changé en fé-
campagnes les landes arides où s'élevaient les cellules
miers cénobites, d'immenses richesses récompensèrent

enfin leurs courageuses tentatives. Quel plus digne, quel plus noble usage que de les consacrer à la splendeur du culte. Alors pour obéir aux désirs des conciles qui déclaraient la peinture *le livre des ignorants,* les moines partagèrent entre les beaux-arts et la littérature, les heures que ne réclamaient ni la prière ni les travaux des champs. Chaque monastère renferma ainsi le germe d'une civilisation complète dont la portée est restée longtemps incomprise. Là naquit l'agriculture, là de nombreux ateliers virent éclore tantôt des morceaux précieux de ciselure ou de sculpture, tantôt des manuscrits aux miniatures splendides, destinés à fixer l'esprit des grossiers barons. Bientôt à la place de pauvres monastères s'élèvent de vastes abbayes, mais la sévère élégance du cloître n'est rien en comparaison de la profusion des trésors prodigués à l'Église. On serait tenté de dire que les modestes artistes ont voulu s'essayer d'abord à construire les maisons des serviteurs, avant d'oser mettre la main à la demeure du maître.

Cette étonnante multiplicité d'objets d'art, nous la retrouvons partout et même dans les Églises desservies par les ordres mendiants. Si elles n'ont pas de riches domaines, la piété des fidèles y consacre à Dieu une bonne partie de leurs revenus; les corporations s'y choisissent des chapelles qu'elles s'étudient à orner de préférence encore aux salles de leurs réunions, c'est là surtout qu'elles redoublent leurs dépenses pour exciter l'émulation des sociétés rivales, pour jouir de leur infériorité (1).

Le moyen-âge avait reçu de l'Église sa civilisation tout entière; c'était l'Église qui offrait une protection à toutes les faiblesses, un remède à toutes les misères; que pouvait faire une société qui ne vivait que de la foi, qui ne trouvait qu'aux pieds des autels un peu de repos, sinon de choisir aux pieds de ces mêmes

---

(1) *Esquisse d'une histoire des Arts*, par Félix Bogaerts, p. 89.

autels, l'asile inviolable où elle pût attendre en paix le grand jour du réveil? Delà tous ces monumens remarquables par leur simplicité aussi bien que par leur richesse, et semés à profusion dans nos vieilles Églises par la piété de tous les âges, de toutes les conditions et de tous les rangs. Même quand elles ne suffirent plus aux générations qui se succédaient dans la tombe, on conserva longtemps encore le pieux usage de consacrer dans la demeure du Dieu vivant, un souvenir d'amour et de prière à ceux qui ne sont plus.

Ainsi le christianisme conquit successivement toute la pensée humaine, non pour l'asservir, mais pour la relever, pour l'arracher aux préoccupations de la matière, ennoblir ses travaux et les coordonner en leur donnant pour but l'objet le plus digne que l'homme puisse ambitionner sur la terre. Aussi ce ne fut point dans notre pays seulement qu'il travailla si efficacement à la prospérité des arts; cette influence il l'exerça partout où pénétra un rayon de sa lumière; car partout il lui faut des temples, des autels, des sépultures, mille signes extérieurs, qui soient pour les vivants un perpétuel enseignement et une perpétuelle exhortation. D'où vient donc que partout nous ne trouvons point les arts au même point de développement? Évidemment de la diversité des moyens que la foi put mettre en œuvre et qui variaient en nombre, en puissance et en durée. Deux pays entre autres se trouvèrent sous ce rapport singulièrement favorisés, pays qui présentent d'ailleurs des analogies si frappantes tant sous le rapport religieux que sous le rapport des institutions et des destinées sociales et politiques, la Belgique d'une part et de l'autre l'Italie.

Dans les provinces Belges, en effet, l'autorité était d'autant plus faible qu'elle était plus partagée; l'indépendance qui, pour me servir d'une expression de Bossuet, faisait tout le fond d'un Germain, était restée fortement empreinte dans le caractère

d'un peuple presque tout Germain. Cet esprit d'indépendance, en même temps qu'il poussait nos comtes et nos ducs à s'affranchir de la tutelle féodale, les priva par là aussi de la protection du suzerain, quand les peuples obéissant à la même impulsion que leurs princes se précipitèrent avec ardeur dans le mouvement communal. La Belgique, entrée la première dans cette voie, fut la première à en recueillir les fruits, la liberté et tous les avantages qu'elle suppose. A l'ombre de la liberté, l'activité se développa; la richesse naturelle du sol, la fécondité, la variété des produits, les habitudes d'ordre et de travail d'une population qui s'y était rapidement accrue, toutes ces causes, qui en faisant naitre le goût du luxe apportaient en même temps les moyens d'y satisfaire, donnèrent un prodigieux essor à l'industrie flamande, qui bientôt fournit tous les marchés de l'Europe. De là à la cour de nos princes ce faste célèbre dans les pages des chroniqueurs; de là dans le peuple une aisance qui faisait souhaiter une liberté plus entière et partant plus favorable à l'industrie, toujours souffrante, sinon impossible entre des mains chargées d'entraves.

On ne peut s'empêcher de faire à ce sujet un rapprochement curieux. Dans l'ancienne Grèce, comme dans la Belgique, dans l'Italie du moyen-âge, les villes les plus industrieuses et les plus commerçantes étaient aussi celles qui cultivaient les arts avec le plus de prédilection; soit que le goût se perfectionnant au contact des beaux-arts reproduise dans les étoffes l'élégance du pinceau; soit que la perfection de l'industrie répande jusque dans les plus basses classes le sentiment vrai du beau. On pourrait dire ainsi que les beaux-arts perfectionnent l'industrie, qui à son tour contribue efficacement à leur prospérité, en sorte que les progrès de l'art donnent, pour ainsi dire, la mesure de ceux de l'industrie; c'est du moins ce que l'on doit remarquer là où le dessin joue dans la fabrication un rôle quelque peu important. Quoiqu'il

en soit de cette remarque, ce n'est pas le seul point de ressemblance entre les trois pays dont il s'agit. Tous trois déchirés par les guerres civiles, ils ont vu se développer fortement l'orgueil de la cité dans les petits états qui se disputaient la prééminence; tous trois étaient plus libres et plus riches que le reste de l'Europe contemporaine et conservèrent par là pendant longtemps la plus large part dans le commerce. La jalousie des princes ou des villes y trouvait, à défaut de batailles sanglantes, dans une rivalité de luxe et de dépenses, un vaste champ ouvert à des combats pacifiques, où les beaux-arts remplaçaient la science de la guerre.

Mais n'oublions point de mentionner une différence importante: la Grèce et l'Italie eurent dès l'origine une langue harmonieuse et belle. La Belgique, lorsque ses deux idiômes commençaient à se développer devint comme la proie de toutes les langues étrangères; absorbée dans les vastes états de la maison d'Autriche, elle n'avait plus de princes pour protéger ses trouvères du midi ou ses chanteurs du Nord; l'on eût dit que la domination étrangère allait étouffer, après d'heureux préludes, le génie poétique de la nation. Il n'en fut point ainsi : au milieu des étrangers, il continua de vivre; il se fit jour, il brilla d'un éclat nouveau, mais en se faisant dans la peinture une langue universelle à laquelle il imprima son cachet de nationalité propre. Souvenons-nous que si l'imagination, le cœur et le sentiment du beau sont les qualités essentielles du poète, l'imagination, le cœur et le sentiment du beau sont l'apanage indispensable de l'artiste; tous deux retracent ou les splendeurs du ciel ou les grands spectacles de la terre, et, selon qu'un même génie emploie pour se produire, le pinceau ou la plume, il sera Rubens ou Homère, Vandyck ou Racine, Téniers ou Lafontaine. Je n'hésite donc pas à croire, que les hommes doués d'une imagination poétique, brûlant de revêtir d'une forme sensible les créations de leur pen-

sée, et ne trouvant d'autre langue que l'idiôme latin, inconnu des masses, se portèrent de préférence, et par cet instinct du génie que l'on constate sans pouvoir le définir, vers un moyen d'expression compris de la foule; le ciseau, le pinceau ou le burin remplaca chez eux la plume du poëte. Ainsi s'expliquerait en partie et le nombre extraordinaire de nos artistes et la stérilité relative de quelques autres peuples; n'est-il pas remarquable, en effet, que la France, qui a jeté un si grand éclat dans les lettres et dans la poésie et qui a vu ses pléïades de poëtes former tant d'écoles célèbres, n'a jamais eu en peinture une véritable école, avec des traditions et des procédés qui lui appartinssent en propre. Le Grand Roi, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, appela des Artistes Belges pour transmettre à la postérité le souvenir de ses victoires, comme François I avait confié à des Italiens l'exécution des plus beaux monuments d'architecture de l'époque.

Mais ce serait en vain que l'art eut été placé dans les conditions les plus favorables à son développement, si l'on manquait des ressources nécessaires pour réaliser les vœux des peuples, les fantaisies des souverains, les conceptions des artistes. Ces ressources, on les trouva dans la prospérité fabuleuse née du commerce et de l'industrie au sein de nos vieilles communes. On comprend sans peine qu'un peuple pauvre obligé de chercher dans un pénible et continuel labeur les moyens d'alimenter une existence précaire, néglige complètement toute culture intellectuelle. On s'expliquerait plus difficilement que des richesses, qui sont le fruit d'occupations toutes matérielles, pussent produire une passion aussi noble, aussi élevée, que l'amour des beaux-arts, si l'histoire n'était là pour l'attester. Mais l'histoire nous apprend aussi que si la culture des beaux-arts suppose un grand bien-être, elle n'en est point la conséquence fatale et uniforme; chez bien des peuples, l'opulence n'engendre qu'un luxe désordonné; chez d'autres, elle fait naître la manie des collections,

sans les rendre capables de rien produire par eux-mêmes ; dans les pays mêmes où elle a réellement donné l'essor aux travaux des artistes, elle a imprimé à leurs œuvres un caractère qui varie, comme l'influence prépondérante qui la savait mettre en usage. Sous le climat enchanteur de la Grèce, par exemple, avec un culte matérialiste, mais avec un sentiment profond du beau, les arts atteignirent à un degré de perfection dans les formes qui ne sera peut-être jamais dépassé. En Italie, où l'on travailla autant peut-être par émulation de l'antiquité que par ferveur religieuse, les arts se ressentent plus qu'ailleurs de cette double influence, mais déjà une grande conquête a été faite, celle de l'expression et du sentiment, et sous ce rapport les autres peuples seront longtemps tributaires de l'Italie. Aux Pays-Bas, où le génie n'a pas eu pour se former les modèles de l'antique, il est aussi plus franchement chrétien ; longtemps l'architecture y conserve son caractère de symbolisme mystique ; malgré de cruelles dévastations on peut voir encore aux ruines qui couvrent notre sol que les autres arts la suivirent glorieusement dans cette voie jusqu'à ce que la renaissance vint modifier à un certain point les travaux des artistes religieux. Lorsqu'à la suite des troubles du XVIe siècle, les provinces du Nord furent arrachées violemment de la société catholique, la peinture s'y perpétua, mais elle n'y produisit plus de ces sublimes pages que proscrivait le culte nouveau ; elle se borna dans une sphère inférieure à des occupations qui ne dépassent point le cours ordinaire de la vie ; au lieu de s'élever au-dessus de la nature, elle dût s'attacher à en copier les détails ; ne pouvant aspirer à briller dans un sanctuaire, elle se contenta d'orner les salons des marchands. Aussi dans ce pays, et avec les formes qu'il affectionna, on conçoit comment le goût des arts s'allia aux spéculations mercantiles, comment même il aurait pu exclure toute étude littéraire. La littérature est à la portée de toutes les fortunes ; les

arts sont le privilége de la richesse, dont ils sont même le plus éclatant témoignage. Que ceux qui les protègent n'y cherchent qu'un étalage d'opulence, ou bien qu'ils soient poussés par une passion plus délicate, ils s'attirent toujours et l'admiration de la foule et les flatteries des artistes dont ils ont à redouter la satire. Mais il s'en faut que ce mobile puisse suffire pour donner aux arts une grande impulsion. Il n'est que juste de reconnaître dans les professions industrielles des amateurs aussi intelligents que généreux. Cette pureté de goût et cette prédilection pour une partie des productions esthétiques ne peuvent s'expliquer uniquement par l'influence mutuelle qu'exercent les uns sur les autres, les travaux des arts et de l'industrie. Il semble qu'il doive y avoir quelque cause spéciale qui, entre des goûts aussi semblables que celui de la peinture et celui de la poésie, fasse le plus souvent incliner vers le premier l'admiration un peu exclusive du commerçant. Peut-être ne tient-elle qu'à la nature même du plaisir; presque toujours enfant du contraste, il est d'autant plus vif que l'opposition est plus saisissante. Voilà pourquoi peut-être la première vue d'une œuvre littéraire, n'offrant à un négociant, que ce dont une journée, une semaine de travail l'a fatigué, des lettres sur du papier, il est tout d'abord porté à dédaigner les attraits que cette œuvre pourrait lui offrir. Un tableau, une statue, le charmera au contraire, par une harmonie de lignes ou de couleurs à laquelle ses yeux ne sont pas accoutumés; c'est déjà une jouissance; le souvenir d'un premier plaisir le ramène vers l'objet qui l'a causé; ainsi il apprend à le mieux connaître, il l'étudie, il s'y attache avec d'autant plus d'ardeur que son affection n'est point partagée. Et pourquoi alors ira-t-il chercher dans une lecture, qui est encore une fatigue pour lui, un délassement que sa galerie lui offre plus immédiate et plus sensible?

Mais c'est bien assez s'arrêter à des conjectures. Elles ont d'ailleurs pour notre histoire fort peu de vérité; presque tous nos

grands peintres ont puisé dans l'histoire religieuse la source de leurs inspirations (1). Les chefs-d'œuvre de notre école furent des dons offerts aux églises, et, si c'est là de la vanité, ce fut la vanité des grandes âmes. Laissons au dévouement religieux toute sa gloire dans un siècle où l'on ne veut que trop douter de sa puissance.

Soyons plus justes : faisons encore rentrer parmi les moyens dont se servit l'Église, ce goût des fêtes qui fit de tous temps partie du caractère flamand. Ce goût, on en voit l'expression la plus naïve dans les mystères, ou le théâtre du moyen-âge. Qui d'entre nous n'a lu, plus tard, dans quelque vieux chroniqueur, la féconde histoire de toutes les magnificences dont se paraient pour la réception de leurs princes les riches communes Belgiques? Chose remarquable, le sujet de toutes ces fêtes, c'est toujours quelque épisode de la grande histoire de notre foi, et ce caractère sacré se conserve jusques au milieu du luxe d'allégorie que Rubens, peu de temps avant sa mort, déploya pour l'entrée du prince Ferdinand.

Y a-t-il de quoi s'étonner après cela, qu'avec des moyens si nombreux et si divers, mis au service d'une influence toute puissante, un peuple religieux et riche sut recevoir dignement dans ses étroites limites le magnifique héritage que lui léguait l'Italie. Car, alors comme aujourd'hui, les artistes Belges visitaient l'Italie; seulement ils la visitaient alors dans toute la gloire de sa splendeur artistique, sans néanmoins devenir ses débiteurs; ce sont eux qui lui portèrent l'invention des Van Eyck; et, s'ils ont pu étudier ses chefs-d'œuvre, il n'en est que plus étonnant que, sans se laisser subjuguer par un art qui semblait avoir atteint les dernières limites du beau, ils aient encore pu se frayer une voie nouvelle non moins originale, non moins brillante.

---

(1) *Esquisse d'une Hist. des Arts.* p. 75.

Ce serait un magnifique tableau que celui qui retracerait l
efforts de nos artistes dans la recherche d'une perfection autre q
le dessin un peu raide du moyen-âge. Sous la bannière du Chris
portée par des hommes tels que Memling, Van Eyck, Metsys
ils marchent d'un pas assuré; chaque école, chaque artiste, cha
que tableau est un progrès. Mais c'est là un essai qui sort de
limites de notre cadre; sans le tenter, il nous reste encore asse
de faits à constater.

C'est à l'époque de Metsys que les beaux-arts, après avoir fleu
successivement à Malines et à Bruges, se concentrèrent pou
ainsi dire entre les murs d'Anvers. Cette ville était venue un
des dernières des communes Belgiques, mêler son nom inconn
aux noms fameux de ces cités qui faisaient trembler les rois
Elle devait se faire pardonner son origine roturière, et certe
elle ne faillit point à sa tâche. Elle était alors la plus brillante
comme elle devait être la dernière manifestation du caractère
national sur le point de subir mille influences étrangères. Fière
et indépendante, mais ne vivant que de la paix, industrieuse
et active, mais avide des fêtes que facilitait son opulence, ce n'es
pas sans raison, sans doute, que Guichardin au XVIe siècle
ne trouvait à lui reprocher qu'une chose : son luxe, ses concerts
ses jeux trop multipliés, dit-il, pour un peuple chrétien. Ca
avant tout la ville était chrétienne; depuis longtemps elle avai
appris à réunir dans un même amour, la religion et les art
qui en reçoivent leurs plus fécondes inspirations. Anvers n'étai
encore qu'une misérable bourgade à côté des villes dont elle de
vait devenir l'heureuse rivale, que les peintres déjà y formaien
une académie; un siècle plus tard seulement, ils cessèrent
Bruges et ailleurs d'être confondus avec les corporations de
chaudronniers et d'autres professions analogues. C'était noble
ment relever la dignité de l'art, c'était lui construire d'avance
un sanctuaire aux rives de l'Escaut. Aussi depuis Metsys, les au

tres villes de la Belgique ne brillent dans la sphère de l'art que de la lumière que projette sur elles l'école d'Anvers, comme les plus belles planètes n'empruntent leur éclat qu'à un rayon du soleil. Anvers se montra digne de cette glorieuse suprématie; pour ne citer qu'un exemple, il résulte d'un relevé minutieux de tous les artistes connus qui formaient, à la mort de Rubens, notre école nationale, que plus des deux tiers d'entre eux avaient vu le jour à Anvers (1). On en conclut naturellement que le développement des arts dût être proportionné à la prospérité d'Anvers, et que la ruine de l'une dût être le signal de la décadence des autres. C'est là une vérité dont malheureusement nos annales devaient nous donner une preuve trop évidente.

La piété de plusieurs siècles avait couvert la Belgique d'une ample moisson de chefs-d'œuvre de tout genre, un jour d'orage suffit pour la ravager et en disperser les débris : jour de funèbre mémoire que celui où une bande de furieux, étrangers pour la plupart à notre culte et à notre patrie, couvrit la Belgique de ruines sacriléges. Notre-Dame d'Anvers était, après S^t. Pierre à Rome, le temple le plus riche de la chrétienté; des monceaux de décombres restèrent seuls pour indiquer les places où s'élevaient les soixante-dix autels. Et partout se reproduisirent ces hideuses dévastations : alors périrent en foule les précieux monuments du moyen-âge, ses merveilleuses sculptures en bois, que la renaissance commençait à dédaigner et dont la ruine fut ainsi consommée pour jamais.

C'en était fait dans notre beau pays de la religion et de l'art

---

(1) Voyez *Esquisse d'une Histoire des Arts*, page 23 à 65. — Et ici l'on passe sous silence tous ceux qui étrangers à Anvers et à la Belgique, en avaient fait la patrie de leur choix. Voyez aussi p. 75 à 89 les tableaux peints pour Anvers seulement de Rubens, Van Dyck, Jordaens. On peut remarquer la même chose sur les artistes de la fin du XVII[e] siècle dont la liste se trouve page 97 à 142.

qu'elle inspire, si les excès même de la réforme n'étaient venus arrêter ses ravages. L'aurore d'une heureuse tranquillité surgit enfin pour la Belgique : Albert et Isabelle vinrent apporter à nos provinces désolées le secours de leurs talents et la consolation de leurs vertus. Alors on s'attacha à la vieille religion de l'Europe avec d'autant plus de zèle qu'on avait été plus près de la perdre, et les arts purent avec elle renaître à l'espérance.

Dans la plupart de nos temples les Iconoclastes n'avaient rien laissé debout. Il fallait donc recommencer ces immenses travaux, qu'un moment l'on avait pu croire achevés. Le ciel suscita des hommes à la hauteur de cette colossale mission. L'école d'Anvers, au milieu des ravages de l'hérésie, entre les cris de guerre et les clameurs du désespoir, avait continué ses travaux; elle n'avait cessé de protester au nom de l'art contre ce culte inconnu qui enlevait à la ville ses affections les plus chères. Et au moment où la paix revient, où des princes bien aimés s'appliquent à guérir les cicatrices d'un demi siècle de combats, elle leur présente avec orgueil le plus illustre de ses membres. Leurs bienfaits enchaînent au sol de la patrie son activité quelque peu aventureuse, et ils ont la gloire de dater de leur règne, le règne de Pierre Paul Rubens. Dès lors la cause la plus puissante qui agisse sur le XVIIe siècle, c'est le génie d'un seul homme.

Bien plus encore que les archiducs par leur généreuse protection, Rubens, par l'enthousiasme de son âme ardente, fait éclore une légion d'élèves la plus nombreuse qu'un maître ait réunie à ses côtés. Il ne fallait pas moins que cette foule d'ouvriers pour répondre aux vœux d'une population avide de foi, qui réclamait partout de nouveaux autels pour remplacer les autels détruits, il ne fallait pas moins pour les former, qu'un Rubens, c'est-à-dire, une organisation si forte que, dans les routes les plus diverses, quelle que soit la carrière où l'emporte son ardeur, en toutes il dépasse ses émules de la hauteur de son génie, en

toutes il s'avance aussi loin que peuvent aller les spécialités les plus puissantes. Rubens est peintre avant tout; les rois appellent ses lumières au secours de leur politique; les architectes réclament son approbation pour leurs œuvres; Duquesnoy le consulte du fond de l'Italie; à Mantoue, à Londres, à Paris, comme en Espagne et en Hollande, c'est toujours l'artiste qui a conscience de son génie et de la dignité de l'art, c'est toujours le peintre *qui s'amuse par fois,* comme il le disait lui-même, *à faire l'ambassadeur;* et, sans se refuser aux églises de sa patrie, il remplit de ses tableaux les galeries des rois et les salons de leurs ministres. Mais c'est dans son palais d'Anvers qu'il retrouvait ses véritables plaisirs; là parurent ses chefs-d'œuvre, là il se voyait renaître dans ses disciples qu'il affectionnait comme ses enfants; là, après avoir modéré l'ardeur des uns, stimulé la sagesse des autres, prodigué à tous ses conseils et ses exhortations, il trouvait encore le temps de causer de science, d'histoire et de littérature, avec quelques hommes d'élite dont la Belgique est fière à plus d'un titre et qui formaient autour du grand homme une petite cour renommée pour son savoir et son urbanité. Ce ne fut pas seulement dans la peinture que Rubens concentra son talent de composition et d'exécution, la gravure lui fut aussi redevable de plusieurs perfectionnements; ses leçons et parfois même ses exemples donnèrent au burin la couleur de son pinceau, et le rendirent digne de multiplier ses œuvres. Ainsi Rubens fit accomplir à toutes les branches de l'art leurs derniers progrès, et ces progrès furent acceptés de l'Europe que dominait alors son génie. Comme on l'a fort bien observé (1), la multitude de travaux que réclamait l'époque fut la cause de cette manière large et hardie qui fait l'unité de son école, sans que pour cela le maître ait dépouillé aucun de ses élèves du caractère qui lui est propre.

---

(1) *Esquisse*, p. 90.

La mort le surprit au milieu de ses travaux. Lorsque le chapitre de la cathédrale et tous les ordres mendiants suivis de l'académie, de la noblesse, du commerce et de la bourgeoisie d'Anvers, s'unirent au clergé de saint Jacques pour accompagner à sa dernière demeure la dépouille mortelle de Pierre Paul Rubens, ils voyaient tous dans cette lugubre cérémonie plus que la mort d'un grand citoyen à pleurer, c'était la mort d'un peuple. Après la perte d'Albert, après la fin récente encore d'Isabelle, maintenant qu'on regrettait celui qui fut leur conseiller et leur ami, on pouvait entrevoir déjà la grande iniquité qui viendrait mettre un terme à des guerres sans cesse renaissantes en nous sacrifiant à l'ambition de nos ennemis. On pouvait dire que toute cette splendeur répandue sur les premières années du XVII[e] siècle, n'était que le dernier effort d'un peuple généreux, que d'envieuses rivalités concouraient à accabler de toutes parts. Il y avait longtemps que les peuples voisins n'épargnaient ni les intrigues ni les ruses les plus honteuses pour susciter des guerres à l'extérieur, ou fomenter des troubles au sein du pays même. Le génie de Charles V avait manifesté une dernière fois toutes les ressources de la Belgique; mais dès lors aussi plus que jamais, ce fut à la Belgique à expier la grandeur de la maison d'Autriche.

Avant que tout fut consommé, déjà avaient commencé à tomber les plus beaux fleurons de notre couronne artistique. Après la mort de Rubens restait une oligarchie brillante, au milieu de laquelle personne n'osait saisir le sceptre : Van Dyck, qui seul eut pu le recevoir et le porter dignement, succomba presqu'en même temps aux rives étrangères. Du moins, il avait quitté volontairement sa patrie; bientôt on put voir partir ceux que le besoin chassait des lieux où s'étaient illustrés leurs maîtres (1). Ah ! si du moins les étrangers qui les avaient amenés à cette dure nécessité,

---

(1) Voir les noms de quelques-uns. *Esquisse*, p. 94.

ne devaient point après cela nous disputer la propriété de leurs grands noms ; comme si, parexemple, l'on ajoutait à la gloire ou au génie d'Edelinck, Flamand par la naissance, Flamand aussi par le genre de son talent, en le comptant au nombre des graveurs français.

C'était ainsi cependant que les étrangers reconnaissaient l'hospitalité qu'ils n'avaient cessé de recevoir dans notre patrie; mais nos provinces étaient réduites à une telle extrémité, qu'aucun genre d'humiliation ne devait leur être épargné. Un siècle de combats qui avait ébranlé tant de fortunes se termina par le coup de mort : Anvers, dont la prospérité à dater du XV[e] siècle fut comme la mesure de la prospérité du pays, resta veuve de ses vaisseaux et veuve de son port vendu à l'étranger. Sous la domination assoupissante de l'Autriche, tout resta plongé dans une mortelle stagnation. Le peuple fut content peut-être, il le fut du moins dans les derniers temps, mais il lui avait fallu oublier les instincts de la gloire. Il avait perdu avec l'opulence son goût si vif pour les fêtes et pour les arts; heureux d'avoir conservé sa religion, il regardait tout ce qu'il avait perdu avec résignation mais non sans regret. Les temples continuèrent, jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, à se remplir des œuvres de l'école de Rubens, et pour des hommes qui vivaient d'une sévère économie et qui avaient perdu le sceptre du commerce, ils durent paraître assez riches; car il n'y avait plus alors de vieillards qui pussent, comme ceux de Jérusalem, comparer les monuments détruits à ceux qui s'élevaient, et stimuler par leurs plaintes le zèle de la jeune génération.

Un siècle s'écoula après la mort de Quellin, le dernier représentant de la grande école, siècle de torpeur qui ne compte pour rien dans nos annales. Enfin le gouvernement de Marie-Thérèse essaya de rendre quelque vie intellectuelle à nos provinces; il fallut commencer par relever les arts, même dans l'opinion publique : l'impératrice décréta que leur exercice ne

dérogeait point à la noblesse. Par sa protection, par des récompenses et des encouragements, l'art revenait à l'existence, mais faiblement, tel qu'il pouvait être chez un peuple qui ne vivait plus que des relations de famille. Cependant l'avenir commençait à lui sourire, quand il tomba sous la plus fatale influence qui ait encore agi sur la Belgique.

Une école se formait chez un peuple voisin ; sortie d'une société matérialiste, elle avait banni de l'art son principe essentiel, le principe spiritualiste ; rampant sur les pas de la statuaire grecque, elle cherchait vainement dans le beau idéal de la nature un refuge contre la froideur et la fausseté de son système. Chose étonnante, importé par un pouvoir odieux et cruel au milieu des horreurs de l'invasion et de l'anarchie, ce système trouva en Belgique des adeptes, bien rares il est vrai, car il violentait trop les sentiments de la nation, mais il en trouva. Seulement, avant qu'il put rien produire, ses patrons devaient lui préparer les voies en détruisant tout ce qui gênait son essor. On vit alors, comme au XVIe siècle, les apôtres du progrès et des lumières, abattre au nom de la civilisation les œuvres qui en sont le plus glorieux apanage. Que d'églises dépouillées, renversées ; que d'autres changées en ignobles magasins, et qu'il est petit le nombre de sanctuaires qu'épargna le fanatisme raisonné de ces Vandales de nouveau genre ! Dans leur rage de nivellement, ils ne pouvaient pardonner au génie même de s'élever au-dessus de la foule, quelques jours encore et la flèche d'Anvers tombait sous le marteau révolutionnaire, au milieu des ruines de la cathédrale. Mais la barbarie avait fait son temps, et les quelques jours lui manquèrent pour achever son œuvre, pour réduire à jamais au néant avec les travaux du XVIIe siècle les rares débris échappés aux destructions d'une autre époque.

Lorsque l'orage fut passé, et que le grand homme qui présida aux destinées de l'Europe eut fait rentrer dans son lit le torrent

de l'impiété, il y eut de nouveau des églises à rebâtir, à préparer aux pompes du culte catholique. Mais les temps avaient changé; et la réaction ne fut ni aussi prompte ni aussi énergique qu'elle le fut jadis. Le vent du philosophisme, qui avait soufflé sur la Belgique, avait éteint dans bien des âmes le flambeau de la foi, et c'était la foi qui avait présidé à toutes les entreprises des âges précédents. La guerre d'ailleurs continuait d'absorber le plus noble sang, et de moissonner la plus large part des revenus du peuple. Et qui donc eut pu entreprendre de remplacer les chefs-d'œuvre perdus par de nouveaux chefs-d'œuvre? On l'osa néanmoins, mais ce fut pour ajouter aux dévastations violentes du flot populaire les dévastations de prétendus restaurateurs, pour outrager le génie de nos pères en détruisant autant que possible leur ouvrage. Et qu'osait-on y substituer, grand Dieu? Des couches de plâtre; de mesquins ornements; des toiles sans inspiration et sans chaleur; des statues d'où l'imitation maladroite de l'antique bannissait tout sentiment chrétien. Quand l'art s'était ainsi égaré, on était fier d'une résurrection qui n'en était pas une; on admirait dans les musées comme dans les églises, les mannequins guindés de l'école de David. C'est qu'il ne nous était pas même resté, ce qui avait échappé à la destruction, quelque page de Rubens pour nous reprocher notre apostasie.

Enfin les nombreuses toiles qui, pendant plusieurs années étaient restées à Paris, exposées aux sarcasmes de la prévention ou aux dédains de l'ignorance, nous revinrent; mais ce fut avec l'exilé qui passait encore pour le Dieu de l'art. Sa présence dans notre pays prolongea son règne sur un sol où ses principes répugnaient cependant autant à nos mœurs que ses procédés étaient inférieurs aux saines traditions de notre École. Subissant lui-même ce joug étranger, et cédant d'ailleurs à l'engouement de son époque, un homme travaillait alors, sans le savoir, au progrès réel de l'art. Mathieu Van Brée, en réorganisant les sé-

rieuses études, rassembla autour de lui une jeunesse enthousi d'avenir et de gloire; mais ses savantes leçons ne firent que po des bases solides pour une théorie autre que celle qui avait éte en lui le germe du plus beau talent, et qu'il essayait vainem de rappeler à la vie. Bientôt du milieu de cette foule qui n'av pas assisté aux fêtes de l'empire; de cette ardente jeunesse, pleine de patriotisme et si fière de ses aïeux, qui avait appri connaître l'art aux pieds des chefs-d'œuvre où nos mères n mènent prier et admirer, sortit comme un vague murmure c tre les restes de la domination française. Puis la lumière jai du tombeau de Rubens; le Vanderwerf apparut. C'était le n ment attendu par tant de jeunes âmes pour décider de l avenir ; dès lors ils connurent leur vocation, et Rubens tro de nouveau avec de chaleureux admirateurs des disciples ferve

II.

Quinze ans se sont écoulés. Une révolution suivie de tout l'e vrement du triomphe a favorisé, par l'enthousiasme de la nat nalité, le mouvement artistique dont le Vanderwerf fut le po de départ. Ce mouvement a entraîné la Belgique entière, et multitude de travaux revendiquent à tort ou à raison l'honn de rivaliser avec ceux des anciens maîtres. Mais si l'on a retro leur palette, leur pinceau, et sinon leur génie, par fois au m leur talent, en général on n'a pas puisé l'inspiration à la mê source. De quelques ressemblances de forme, on conclut t souvent une égalité qui demanderait avant tout la ressembla du fond. La peinture religieuse et historique, voilà le fonc notre vieille école nationale, voilà son plus beau titre de glo Aujourd'hui, on l'a souvent répété, mais il faut bien le re encore, il en est tout autrement; on s'occupe partout des bea arts, mais, à quelques rares exceptions près, les régions les

élevées en sont plus désertes et plus stériles que jamais. Sans déprécier personne, il est permis de constater ce fait sur lequel il n'y a plus de doute possible ; il est permis d'en rechercher les causes dans notre état social. Plus que jamais néanmoins, nous devons nous borner à des observations générales qui laissent toute latitude à d'honorables réserves ; plus que jamais la facilité de se tromper sur des questions contemporaines nous interdit les preuves personnelles, les remarques qui pourraient le moins du monde froisser un amour propre, quel qu'il soit.

Commençons par un axiôme devenu banal, si l'on veut, à force d'avoir été invoqué, mais qui donne à lui seul la clef de la situation actuelle ; c'est qu'il existe entre la société d'une part, les beaux-arts et la littérature de l'autre, une influence réciproque telle, que si ces derniers parviennent souvent à modifier complètement les idées et les mœurs d'un peuple, ils sont, à raison de cette toute puissance même, l'expression la plus franche des idées dominantes. Dans une société religieuse, l'art fut toujours principalement religieux ; et des travaux entrepris sous cette influence ne furent sans doute pas une des moindres causes de la réaction sous laquelle nous vivons ; malheureusement l'art semble avoir oublié les principes au nom desquels il combattit et triompha naguère. Le XVIIIe siècle a passé avec ses doctrines ; à peine osent-elles encore çà et là tenter quelque manifestation surannée ; mais quant à leurs dernières conséquences pratiques, on dirait qu'il est réservé à notre âge de les déduire et de les appliquer dans toute leur rigueur. Singulière contradiction, mais contradiction hélas trop réelle ! on a continuellement sur les lèvres les grands noms de Dieu et de religion ; on tient à honneur de reconnaître les bienfaits du christianisme ; on fait sonner bien haut la reconnaissance, le dévouement qu'on lui porte, et le cours de la vie entière n'est qu'une désolante application des doctrines matérialistes qu'on réprouve. Car il n'y a que cela dans

cette altière suprématie, à grands cris réclamée, et presque toujours concédée aux intérêts matériels. Comme si les plaisirs élevés de l'intelligence et les pures affections du cœur pouvaient s'acheter à prix d'argent! Que sera, que peut être l'art sous l'empire d'un pareil principe sinon un calcul de jouissances? Il n'y a peut-être pas de cause plus puissante que celle-là au scandaleux succès qu'obtiennent au milieu d'un peuple dont la moralité était naguère encore proverbiale les coupables spéculations de la contrefaçon sur les productions les plus révoltantes de la littérature. Sans doute cette fureur de jouissances, et de jouissances à bon marché, n'a pas eu une influence aussi désastreuse sur les arts; c'est que là la Belgique a des antécédents bien connus et dont on ne saurait s'écarter un peu sans froisser une des plus nobles susceptibilités de l'orgueil national. Aussi la résurrection du passé semble l'unique but de tous ceux qui attachent encore quelque prix au retour de la plus belle de nos gloires. Mais en est-il beaucoup qui songent à employer des moyens proportionnés à la grandeur de leur entreprise. Qu'a-t-on fait, qu'a-t-on proposé pour balancer la ferveur des particuliers, les dépenses des associations industrielles ou religieuses, la munificence éclairée de nos princes? Tout cela n'a-t-il pas disparu sans que rien le remplace?

Nos pères acquéraient à grand prix pour les offrir aux églises les œuvres des meilleurs maîtres; nous nous croyons fort généreux, si nous achetons à un jeune artiste en détresse, *mais qui promet,* un petit essai, dont ses succès futurs doubleront la valeur. La vanité du riche ne connaît plus de bornes, quand elle veut bien commander à un homme de talent un travail de quelque valeur. Ne croyez pas que l'amour de l'art soit toujours pour beaucoup dans ces protections si fastueusement accordées de nos jours. Grâces aux progrès de la science, l'or faux, les fausses pierreries effacent l'éclat des bijoux précieux; les mêmes étoffes en apparence habillent et la grande

t la plus humble bourgeoise; néanmoins le besoin de luxe
amais plus exigeant; il ne reste pour le satisfaire que les
rts dont la contrefaçon soit impossible. Telle est la tyran-
idées de notre siècle, que ce motif on l'entend alléguer
fois, par des amateurs d'ailleurs au dessus de pareilles
ations, comme s'ils avaient besoin de se faire pardonner
, autrefois on eut dit la vertu, d'un noble désintéres-

ncouragements ainsi présentés ne peuvent déjà faire éclore
œuvres de petite dimension; l'expression d'une grande
sera que rarement permise, même aux premiers artistes.
joug ridicule de la mode force les derniers rangs de la
on à suivre l'exemple des classes supérieures; et là, faute
et de bon goût, quel déplorable développement de mau-
inture!

cul d'intérêts, cette cupidité générale de l'individu, doit
rement se faire jour dans l'association. Partout nous ren-
des instituts fondés uniquement pour protéger les arts.
mes qui les dirigent assument une lourde tâche, le plus
payée d'ingratitude et de calomnie, et ce ne sera pas eux
te qu'on soupçonnera de vues intéressées; mais, derrière
public qui paie et qui compte sur la loterie exige que
p d'objets en multiplient les chances, et ses impérieuses
ns rendent impossible, ce que l'on peut attendre des
seulement, l'acquisition d'œuvres sérieuses et grandes.
exigent de longues et coûteuses études, dont les pro-
restreintes, ont le grand, l'incomparable tort de coûter
r. Voilà pourquoi nous voyons des hommes de mérite
avec succès dans la haute peinture, pour descendre,
s par les goûts de l'époque, dans la sphère étroite du
ureux qu'on leur permette du moins la dignité du *genre*
e.

Encore si tous les encouragements partaient d'intelligentes commissions ; mais les plus honorables, ceux plutôt qu'on ambitionne le plus, viennent d'un juge dont l'incompétence ne peut pas lui être attribuée à crime. Le gouvernement a remplacé nos ducs et nos comtes d'autrefois. Nul doute que souvent il n'ait pris de sages mesures ; mais par sa nature, indifférent à tous les systèmes, il est soumis à toutes les influences qui l'entourent ; il flotte indécis, changeant avec les ministres qui se succèdent et posant presque toujours en dernier ressort comme juge du génie l'intelligence d'un commis de ministère ou les intrigues d'une coterie. L'artiste peut-il garder l'indépendance du talent, lorsqu'on ne lui laisse pour arriver à la gloire d'autre avenue que l'antichambre d'un bureaucrate ?

Il serait malséant pourtant de trop médire ; mieux vaut un secours par fois mal appliqué, que l'absence de tout secours. Et puis, l'on veut bien favoriser une industrie, qui attire dans le pays les étrangers et leur argent, qui fournit d'ailleurs à l'exportation une matière des plus fructueuses, car on vend au poids de l'or quelques pouces de bois ou de marbre ; mais l'art jouirait-il de cette haute protection s'il voulait se donner comme un culte de l'intelligence, ou seulement comme une industrie glorieuse mais qui exige en apparence plus de sacrifices qu'elle ne peut donner de bénéfices ? Aux yeux de bien des gens la question ne serait pas longtemps douteuse, et ces idées venant à triompher, comment donc ensuite arracher à la plus grande partie de la population la maigre ration accordée sur le budjet de l'état aux besoins incessants de l'art.

Les communes y suppléeraient peut-être. Mais existent-elles encore ces communes du XV[e] siècle, si fières de leur renommée et si jalouses de leur honneur ? Il y a bien dans la plupart de nos villes une académie, ou même un musée et une exposition périodique. On en obtient, dit-on, les plus brillants résultats ; ils seraient fort

satisfaisants, je pense, si la connaissance universelle du dessin donnait à l'industrie plus de goût et d'élégance, en même temps qu'elle éveillerait de loin en loin quelque génie encore ignoré. Mais il n'est rien dont on n'abuse. Grâce à l'orgueil paternel, aux stupides éloges du journal de l'endroit, ou même d'un professeur qui ne vaut pas mieux, la Belgique qui serait fière à bon droit de donner tous les ans naissance à deux ou trois hommes distingués, en voit surgir au moins autant de chacune de ses villes; malheureux avortons, ils encombrent la voie de l'art, et empêchent tout progrès, en détournant à leur profit une attention dont ils ne sont pas dignes. Au lieu d'artisans instruits, nous avons des artistes incompris exploitant la pitié bien plus que le bon goût des connaisseurs.

Et les arts fleurissent néanmoins en dépit d'un pareil état de choses. C'est qu'il y a encore parmi nous d'anciennes habitudes, de sincères convictions qui ne se laissent point entraîner à cette passagère tendance; elle succombera, n'en doutons point, dans sa lutte contre l'art qui semble avoir avec la conviction de sa force la certitude d'un meilleur avenir. Sans ce courage instinctif, l'art continuerait-il de vivre au sein de ce paganisme moderne, plus fidèle sectateur du veau d'or que ne le fut peut-être jamais l'antiquité païenne? Là du moins la beauté inimitable de la forme suppléait en quelque sorte à l'absence du spiritualisme; là on s'émouvait encore à une idée généreuse, et l'amour de la gloire et de la patrie, dans l'exagération même de son exclusivisme, inspirait avec bonheur les travaux du génie. Honorer les Dieux, tels qu'ils fussent, tel était en définitive le but de ces sanctuaires magnifiques érigés en tous lieux, de ces jeux et de ces plaisirs solennels qui remplissaient la vie des nations anciennes. De nos jours, les fêtes ne sont de mise que pour remettre à flot une caisse communale en danger de faire naufrage; et pour attirer la foule et son argent, que peuvent les plus grands artistes?

Quelque grotesque mascarade n'a-t-elle pas infiniment plus de pouvoir sur l'immense majorité d'un peuple, que l'expression la plus piquante même d'une ingénieuse satire. Il n'est donc pas jusqu'aux divertissements publics qui ne souffrent de notre parcimonie, de nos préoccupations et de notre esprit positif? Que sont en effet les salles de spectacles, ces temples élevés au plaisir, en comparaison des théâtres antiques dont maintenant encore on admire les ruines grandioses? Rien que d'éphémères et mesquins témoignages d'une contradiction manifeste au milieu des idées modernes; car, il faut bien se le rappeler, cet entraînement des nations anciennes pour les spectacles n'était que le résultat de leurs croyances; c'était comme un élément essentiel de leur culte, et le culte fut partout et toujours l'inspirateur des grands travaux de l'art. Transporter dans nos théâtres et sur notre scène les conceptions et les figures qui étaient comprises par la multitude du Forum et de l'Agora, c'est transporter de vive force le monde ancien dans le monde nouveau, ou bien c'est forcer les modernes à se rendre aux exigences de l'art antique, jusque dans la représentation des héros qui appartiennent à leur histoire et qui étaient chrétiens comme eux. Ensuite, est-ce conserver à l'art sa dignité, sa part d'action sociale, que d'en faire une arme contre les idées morales ou religieuses, ou de l'isoler de tout ce qui pourrait accroître son influence et multiplier ses plus belles œuvres. Vainement aussi les modernes chercheront-ils dans l'ordre purement profane cette noble et sévère beauté dont les monuments sacrés semblent seuls susceptibles. C'est ce qu'avaient admirablement compris nos pères; simples dans leurs goûts, ils aimaient la magnificence dans les temples, et les arts y exécutèrent des travaux que nous n'avons guère égalés. Dans l'intérieur des familles, se trouvait-il quelque objet précieux, c'était presque sans exception quelque image sainte, les riches ornements d'un oratoire; toujours l'art à sa plus haute expres-

sion était considéré comme la source des jouissances que l'on devait préférer aux autres, et cette pensée chrétienne donnait à toutes choses une dignité que l'on cherche inutilement dans les innombrables futilités qui remplissent nos maisons et nos villes.

On objectera sans doute que les monuments publics se multiplient, que nos cités deviennent plus belles, plus régulières; qu'on élève des statues à nos grands hommes. Mais les hôtels de ville, les halles des anciens temps valent bien nos modernes édifices. Rome était en pleine décadence quand les maîtres du monde songèrent à se loger somptueusement, et il fut réservé à Néron de bâtir le plus merveilleux palais dont nous parle l'histoire. Quand les hommes se sentent trop bien dans la vie privée, ils ne s'inquiètent plus des affaires publiques, ils s'endorment sur leurs trésors, pour ne se réveiller qu'au bruit de la société qui s'écroule. Les fragiles colonnes qu'on élève maintenant à la mémoire d'un événement, valent-elles donc ces flèches gothiques et tous ces monuments chrétiens qui rappellent de si grands souvenirs, toujours associés aux destinées éternelles de l'humanité. Jamais peuple n'a fait couler plus de statues que le peuple grec ou le peuple romain; et les vertus diminuaient chez ces nations à mesure que se multipliaient les images. Peut-on après cela attribuer à l'orgueilleux piédestal et à tous ces honneurs tant vantés qui font de l'ambition une vertu et qui vont pour ainsi dire jusqu'à déifier l'individu, peut-on leur attribuer une influence plus salutaire, plus efficace pour faire réaliser de grandes œuvres par les grands hommes capables de les accomplir, qu'à ce sentiment si profond et si généreux du devoir, qui dépouille les supériorités de ce qu'elles peuvent avoir d'égoiste et d'exclusif pour les employer tout entières aux progrès harmoniques de la civilisation? Est-ce à dire qu'il faille renverser les monuments que viennent de consacrer nos mains? A Dieu ne plaise; mais il ne faut point les laisser sans contre-poids. Plus que nous, nos pères ont dédié

des souvenirs aux hommes illustres de leur temps ; ces souvenirs étaient presque toujours des tombeaux placés dans le lieu saint, afin, sans doute, de purifier à ce contact de vaniteuses espérances. Nos pères ont donné, autant que nous, des exemples de patriotisme ; ce patriotisme sincère et éclairé, ils le puisaient aux pieds des autels du Christ, à la vue de toutes ces images saintes qu'ils considéraient avec les yeux de la foi pour nourrir leur dévotion et soutenir leur dévouement. Aujourd'hui pour plusieurs bien des pratiques extérieures du culte et surtout les images sacrées ont perdu leur haute signification; elles n'inspirent le plus souvent que l'indifférence ou le dédain; ce n'est point que toujours on l'étale ouvertement; s'il est des hommes pusillanimes qui craignent de découvrir le fond de leur pensée restée chrétienne, il en est plus encore qui dominés par les idées du jour redoutent de faire mal augurer de leur goût et de leur esprit; à titre d'amis des arts, ils osent encore contribuer aux œuvres de piété. Rien de plus commun donc que de reconnaître la supériorité de l'art religieux, de déplorer sa décadence, d'exprimer poétiquement ses regrets de ne pas vivre dans les *âges de foi*; vient-on à parler, je ne dirai point d'une cathédrale à bâtir, mais seulement à restaurer, aussitôt mille prétextes sont présentés qui empêchent qu'on y contribue. Avant tout on cherche à satisfaire sa vanité, son plaisir à soi; on ne se montre généreux que pour que chacun le sache. Sans doute il est encore, même en assez grand nombre, de glorieuses exceptions; mais ne faut-il pas plus souvent appliquer à notre pays aussi, ce que disait il y a peu de mois, un critique français ? « L'art marche à la suite » de l'intérêt matériel, comme le roi vaincu suivait le triom- » phateur romain. Il rêve à sa gloire passée; car à cette heure » il n'a plus de but, plus de vie qui lui soit propre, partant » plus d'avenir; c'est que l'individualisme moderne a tué les » grands principes; c'est que l'égoisme seul se sent de l'avenir

» et que chacun s'épuise, non à devenir digne du succès, mais » à en saisir au plus tôt les bénéfices (1) ».

On a souvent fait à nos artistes ce reproche qui peut bien n'être pas sans fondement. Mais de grâce qu'on leur prêche d'exemple. C'est leur apprendre à préférer l'argent à l'art que de chicaner sur une misérable somme, en acquérant leurs ouvrages. Si Rubens sut faire souvent des présents magnifiques, d'un autre côté, lorsqu'il vendait son œuvre, il en exigeait autant de fois cent florins qu'il avait passé de jours à la faire. Toute comparaison gardée qu'on nous montre l'artiste qui de nos jours paye seulement la moitié. On ne peut demander de chacun qu'il se mette au-dessus de son siècle, et n'est-ce pas au taux de sa fortune que nous évaluons le mérite d'un homme?

Sans doute la difficulté d'obtenir une rémunération suffisante pour son travail est souvent une cause qui arrête les premiers efforts d'un artiste, soit qu'elle enflamme sa cupidité, soit qu'elle enchaîne son talent aux caprices ou aux passions du moment; mais il est une cause bien plus fréquente, croyons-nous, et plus nuisible aux succès de l'art véritable, c'est l'ignorance, et une ignorance dont on se fait rarement une juste idée, grâce à l'éclat du clinquant dont elle sait se revêtir. Bien jeunes encore, ceux qui aspirent à devenir peintres ou sculpteurs ont tout quitté pour le dessin, et ils ne se mettent point en peine de réparer plus tard la négligence de leurs premières années. Ils oublient trop que les grands maîtres qu'ils vénèrent étaient presque toujours des hommes éminemment instruits et qui s'étaient familiarisés avec les événements et les travaux de tous les temps, avant de mettre eux-mêmes la main à l'œuvre; que leurs vastes études leur permettaient souvent de s'exercer en plusieurs genres, et qu'il n'était

(1) Em. De Jainville. *Nouveau Correspondant*. Tome IV.

pas rare de trouver dans le même homme un peintre, un graveur et un architecte. C'est parce qu'on dédaigne trop aujourd'hui le sévère travail de l'intelligence que l'on a à déplorer de voir se multiplier ces œuvres éphémères où l'on chercherait en vain l'esprit, la grâce, l'imagination ou la poésie; ont-elles un mérite autre qu'une certaine entente de la forme, ce n'est souvent encore que la fadeur du roman ou la verve du cabaret.

Cependant, ne voir que de stériles efforts dans l'activité tumultueuse de notre siècle, ce serait le calomnier. Il n'est que juste de reconnaître un beau développement dans plusieurs branches de l'art, dans celles-là surtout qui semblaient manquer encore à la gloire de la patrie. Le genre, le paysage, la marine, presque nuls dans notre ancienne école belge, forment le fond de l'école actuelle; là nos artistes ont acquis une grande perfection, parce que cette peinture répond aux besoins de l'époque, à la vanité égoïste des particuliers. Mais est-ce donc là que doivent se borner désormais nos rêves et nos espérances. Ne verrons-nous jamais renaître ces siècles de désintéressement où les ambitions personnelles s'effacent pour réunir toutes leurs forces dans une seule entreprise. A ne considérer que l'effrayante facilité avec laquelle les jalousies d'intérêt nous divisent et nous isolent, ou les futiles occupations dans lesquelles tant de personnes consentent à abdiquer pour ainsi dire les nobles facultés de l'intelligence, on serait tenté de croire impossible un avenir fécond en grandes œuvres. Aussi n'est-il sorte de doléances que nous n'ayons été condamnés à entendre, n'est-il sorte d'expédients qu'on n'ait proposés pour remédier à l'imminence du mal. On est allé jusqu'à ne voir dans tout cela qu'une imperfection d'administration, et à ne trouver par conséquent le salut de l'art que dans les étreintes de la centralisation. Enlever à une ville de province, où, comme le dit un de ces critiques administratifs, « le génie de la peinture est héréditaire », son école des beaux-arts pour la transporter

dans les bureaux de l'un ou l'autre ministère, c'est la seule peine qu'il faudrait se donner pour voir surgir aussitôt l'aurore d'un autre siècle de Rubens. C'est, me semble-t-il, un moyen à peu près aussi bien imaginé que celui de transplanter dans les glaces de la Norwège les palmiers qui languiraient sous le soleil fécondant de l'Égypte. Il faut à l'artiste autre chose que les inspections gouvernementales, il lui faut des principes sûrs qui le guident, qui l'élèvent et qui l'inspirent; il lui faut la sympathie, le concours de tout ce qui l'environne. Son œuvre ne sera belle qu'en proportion de la beauté du sentiment qu'elle exprime ; elle ne sera vraie que pour autant que l'auteur lui-même soit convaincu de la vérité de ce qu'il veut peindre; elle n'agira sur la foule, enfin elle n'en sera comprise, qu'à condition que la foule partage les convictions de l'artiste. Ce sont là des vérités que chacun veut bien admettre, puisque l'expérience en fournit les preuves; et comme chacun aussi reconnait à l'art chrétien sa supériorité incontestable, n'en faut-il pas conclure que l'avenir de notre école dépend tout entier de ses croyances. Malheur à celui qui entreprendrait une œuvre religieuse sans sentir dans son cœur la chaleur de la foi. Il pourra bien, s'il a l'esprit élevé, exprimer sur la toile les harmonies de la création; son cœur est-il sensible, généreux, il éveillera en nous tour à tour la douleur, la joie ou l'admiration, c'est déjà être poëte : monte-t-il plus haut, sait-il nous faire voir dans le spectacle de la nature, les desseins de son auteur, il aura du génie. Mais trop de tentatives malheureuses ont montré à l'évidence qu'il faut être chrétien pour traiter des sujets chrétiens. Et c'est là le sommet de l'art; une école qui ne l'atteint point n'occupera jamais que le second rang, et elle ne saurait l'atteindre qu'appuyée sur une société qui la seconde et qui l'élève par la communauté de sentiments.

Ce qui nous rassure donc sur l'avenir de l'art belge, ce sont ces

convictions religieuses si vivaces encore et si pures dans la majorité de la population. Faire appel à ces convictions, n'est-ce pas invoquer le mobile par excellence des actions humaines, effacer les distances des rangs et des fortunes, pour confondre tous les cœurs dans un même amour et diriger toutes les volontés vers un même but? N'est-ce pas ouvrir à l'imagination une source intarissable de créations nouvelles, et montrer en même temps dans le passé des modèles parfaits dans tous les genres? Non pas que nous soyons désormais condamnés à une copie servile, ou en d'autres termes à une monotone impuissance; mais il est des conditions que toute œuvre doit réunir pour respirer l'esprit chrétien; et ces conditions nous les trouvons admirablement résumées dans les travaux de nos pères. Sans vouloir se l'avouer, on leur a fait dans ces derniers temps plus d'emprunts qu'on ne croit d'ordinaire, et des emprunts qui toujours ont amené d'heureux résultats. Bien des personnes, par exemple, ont admiré la suave beauté de quelques tableaux d'Allemagne, sans se douter du mouvement chrétien qui agite et qui séduit les écoles de ce grand pays. En Belgique, n'avons-nous pas vu une vague réminiscence des anciens manuscrits faire refleurir peu à peu la gravure qui semblait à jamais frappée de stérilité sur notre sol? Et quels sont donc les sujets qui ont fait faire à notre sculpture de si brillants progrès, sinon des sujets chrétiens, ou qui du moins sont nés des idées chrétiennes? N'est-ce point enfin aux inspirations de la foi que nous devons la renaissance d'une architecture que naguère encore on désespérait de faire jamais revivre? Disons-le hautement : la source, qui dans les temps antérieurs était inépuisable, n'est pas tarie aujourd'hui; pour avoir été longtemps négligée, elle n'est que plus abondante. Même en Belgique bien des œuvres sont entreprises qui le montrent aux plus incrédules. Je n'en voudrais d'autre preuve que celle que vient de nous donner un artiste qui a su pour son début faire naître, sous

le ciseau d'un sculpteur digne de lui, les stalles de Notre-Dame d'Anvers. Qu'on nous pardonne de citer encore la même ville, puisqu'aussi bien en fait d'art, elle est toujours au premier rang. Ces stalles après tout sont bien son œuvre à elle; et s'il faut regretter une chose, c'est qu'une si brillante innovation n'ait pas rencontré dans le pays ou même dans la ville une sympathie plus universelle, un concours plus généreux. Qu'on ne s'y trompe point du reste; la culture de l'art religieux n'est point si exclusive qu'elle bannisse toute autre culture; elle exige trop de science, de génie, je dirai même de vertu, pour qu'il soit possible à tout homme de s'y livrer avec succès. Elle n'est point la seule en effet qui fasse la gloire de nos anciens maîtres; bien des travaux moins élevés lui servent ou de préparation ou de délassement; et ces travaux trouveront toujours dans nos populations des encouragements et des récompenses. Ne semble-t-il pas même permis de dire que c'est aux lieux où l'esprit chrétien conserve le plus d'empire que l'art est aussi le mieux compris et le plus honoré? Et s'il est vrai que l'art agrandit les idées de tous ceux qui le cultivent ou l'honorent, ne pourront-ils s'élever enfin à l'intelligence de ce beau chrétien qui ravit de plus en plus toutes les écoles de notre temps?

Non, la Belgique ne restera point en arrière des autres peuples dans la carrière artistique : plus heureuse que plusieurs d'entre eux, elle a conservé presqu'intacte encore cette unité de principes et de croyance qui permet à l'artiste de parler à tous le même langage, sûr de trouver, dans tous les rangs de la richesse ou de la misère, des hommes qui le comprennent, parce que c'est leur pensée qu'il exprime; qui l'admirent et le chérissent parce que le sentiment qui l'a animé est le même qui tous les jours fait battre aussi leurs cœurs. Il est temps enfin qu'on cesse de gaspiller dans des œuvres sans portée et sans influence cette habileté d'exécution et cette perfection technique qui semble avoir

été jusqu'ici le seul but de la majorité de nos peintres ; d
vaux plus sérieux, de grandes compositions qui retrac
époques les plus mémorables dans la vie de l'humanité o
les fastes de notre histoire, voilà ce qui est seul digne d'
les talents de premier ordre. C'est au public à les sout
ses sympathies, à leur donner la force, la confiance et
nécessaires pour recommencer cette brillante série de
d'œuvre de l'art belge, si malheureusement interrompue
le XVIIe siècle. Manquer à cette noble tâche, refuser de se
tant de glorieux efforts, rester indifférent à tant de suc
promettent un avenir plus beau encore, ce serait avou
impuissance et abdiquer tout véritable patriotisme.

Th. SMEKENS.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

VI.

DES IDÉES D'HÉRODOTE SUR LA DIVINITÉ, ET SUR SON ACTION DANS LE MONDE.

En nous imposant la tâche d'étudier les idées religieuses d'Hérodote, nous avons compris combien il serait difficile de formuler sur leur ensemble un système complet et régulier; Hérodote lui-même n'ayant pas eu, dans le cours de son ouvrage, la pensée d'en faire une exposition suivie, il nous eut paru téméraire de nous livrer à une entreprise dans laquelle nous eussions, à chaque pas, été exposé à lui attribuer des opinions religieuses auxquelles il n'eut jamais souscrit, et un corps de doctrines qu'il n'a pu concevoir. C'est pourquoi dans le présent mémoire nous nous sommes contenté d'exposer quelques considérations générales qui résultent d'une étude comparée des textes qui, dans les neuf livres de l'histoire d'Hérodote, ont trait à la religion, et d'émettre ensuite notre opinion particulière sur la manière dont Hérodote semble avoir envisagé les principaux dogmes de la religion grecque ainsi que la plupart des cultes du monde ancien.

Depuis plusieurs années, les œuvres d'Hérodote ont été, en Allemagne, l'objet de sérieuses études : plus d'un philologue de ce pays a considéré l'historien grec au même point de vue que nous-mêmes nous nous sommes proposé de l'examiner; nous avons donc cru utile de faire précéder notre travail de quelques observations sur les écrits allemands analogues au nôtre, qui ont été récemment publiés. Parmi ces écrits, nous distinguons ceux de G. Boetticher (1), de Ch. Hoffmeister (2) et de Baarts (3), comme spécialement dignes de remarque. Afin de présenter au public, avec une confiance plus grande, nos propres réflexions, nous nous sommes fait un devoir de consulter ces savants d'Outre-Rhin; cependant nous devons dire aussi que le plan que nous avons adopté est entièrement différent du leur, et qu'en nous traçant une marche spéciale, nous avons cherché à nous conformer davantage au goût particulier des lecteurs auxquels nous nous adressons.

En Allemagne en effet, les philologues doivent en écrivant se souvenir qu'ils parlent à un peuple essentiellement investigateur et savant, se plaisant aux recherches laborieuses, et qui, dans son profond amour de l'antiquité, ne juge point complet un travail à moins qu'il ne soit appuyé de citations et de textes multipliés. Pour nous, il en est autrement : nous appartenons à une nation dont l'esprit plus positif, moins idolâtre du génie an-

---

(1) De ΘΕΙΩΙ Herodoteo, *sive de Herodoti in componendis rerum monumentis pietate*, scripsit Guill. Boetticher. Berlin, 1830, 4°.

(2) *Sittlich-religiöse Lebensansicht des Herodotos* von Dr Karl Hoffmeister. (Essen, 1832, 136 p. 8°). — C'est la seconde partie d'un travail entrepris par l'auteur sous le titre de : Matériaux pour la connaissance scientifique de l'esprit des anciens, et dont la première partie est consacrée à l'étude de Tacite.

(3) *Religiös-Sittliche Zustände der alten Welt nach Herodotos.* — Dissertation de M. Baarts mise en tête du programme des exercices du Gymnase royal de Marienwerder (Ibid., 1842, 4°).

tique, se rebuterait bientôt d'un trop grand appareil scientifique, et c'est pour cette raison que, comme nous le disions dès l'abord, tout en nous imposant une exactitude aussi rigoureuse que possible, nous avons cru devoir nous borner à des réflexions et à des données générales sur la manière dont Hérodote semble avoir conçu la divinité et représenté son action dans l'histoire.

Avant de procéder à l'étude spéciale des vues d'Hérodote sur la religion, nous voyons quelque avantage à constater deux faits capitaux qui résultent de l'examen général de son ouvrage. L'un de ces faits regarde la nature des idées qui prédominent dans toutes les conceptions religieuses de l'écrivain; l'autre a rapport à la forme extérieure dont il s'est plu à les revêtir.

Hérodote ne perd jamais de vue le sentiment religieux en écrivant l'histoire : soit que son esprit s'exalte devant les événements mémorables qui ont immortalisé sa patrie, soit que l'historien décrive la grandeur ou l'humiliation, l'énergie ou la faiblesse des immenses populations réunies dans la monarchie des Perses, soit qu'il se complaise à dépeindre l'état moral et intellectuel de certaines peuplades encore à demi sauvages et presque ignorées, il nous montre toujours au fond de ses tableaux si gracieux ou si animés la main puissante de la Divinité. Tous les événements importants qui entraînent la ruine des empires, ou qui tirent tout à coup un peuple de l'obscurité, se déroulent dans ses pages sous l'influence d'une idée vivace et vraiment féconde, celle de l'activité incessante de Dieu. C'est ainsi que l'histoire d'Hérodote se présente à nous comme la relation fidèle, la description générale des faits qui résultent de l'action divine sur l'humanité tout entière. Cette intervention directe de la Divinité, si essentiellement favorable aux inspirations dramatiques, rapproche évidemment la composition d'Hérodote de l'épopée d'Homère. Cependant une lecture attentive nous fait découvrir, dans les traits d'une similitude apparente, une différence réelle qu'il importe de

signaler. Chez Homère, le merveilleux divin est mis en œuvre le plus souvent comme moyen poétique, sans découler d'une conviction éminemment religieuse. Chez Hérodote, au contraire, il est l'expression franche de la piété de l'écrivain, il est en quelque sorte l'écho fidèle des sentiments religieux qu'il trouvait répandus encore de son temps parmi les populations de la Grèce. Mais il est des rapports analogues à celui que nous venons d'établir et qui donnent aux œuvres du prosateur et du poëte des caractères d'affinité encore plus marquants, et certes, ce n'est pas sans raison que les Grecs assemblés à Olympie ont attribué les récits du premier historien à l'inspiration des neuf Muses dont le nom y est resté attaché par un ingénieux symbole. Dès qu'Hérodote avait admis les idées religieuses comme explication des faits historiques, il devait nécessairement négliger et dédaigner en quelque manière tout examen sérieux de leurs causes naturelles : aussi voyons-nous dans son récit, comme dans l'épopée homérique, les événements se succéder, s'enchaîner étroitement, sans que l'historien en interrompe la marche par des réflexions et des considérations politiques ; si l'auteur se permet quelquefois des digressions, c'est pour instruire agréablement les lecteurs en reposant leur esprit, c'est pour les transporter un instant du théâtre des événements politiques dans le champ des beaux-arts, au milieu des scènes de la nature dont l'œil de l'homme aime à contempler, avec une admiration toujours nouvelle, la variété et les merveilles.

De telles digressions ne ressemblent pas à des hors-d'œuvre qui sont d'ordinaire de véritables défauts dans la composition historique : elles forment autant d'épisodes qui tous concourent naturellement au but principal, qui amènent tour à tour les événements décisifs de la guerre des Perses et qui servent à préparer le dénouement sanglant et terrible qui mettra fin à la lutte sous les murs de Platée et de Mycale. L'œuvre d'Hérodote

e puissance étrangère à l'humanité que l'on voit les
elopper successivement; c'est au point de vue de la
e l'auteur a conçu toute l'histoire morale et intellec-
plupart des peuples anciens, qu'il lui était donné de
rodote par ses voyages et par ses recherches avait
maître la grande majorité des peuples qui se trou-
ou moins éloignés des deux centres d'action qu'il
is, la monarchie des Perses et les républiques de la
ar un art infini qu'on ne peut se lasser d'admirer,
moyen de ménager une place dans le vaste cadre
tracé aux peuplades en quelque sorte les plus isolées
inconnues. En résumé, il est vrai de dire que cette
historique est une sorte de transformation de la poésie
t qu'elle est placée par sa nature sur les confins
roïque et de l'âge politique dans l'histoire des nations

ons essayé jusqu'ici d'exposer en termes généraux,
éciale de l'ouvrage d'Hérodote : les caractères distinc-
vre étant définis, nous allons maintenant examiner en
nes personnelles sur tout ce qui concerne la religion.
es mythologiques d'Homère et d'Hésiode sont les deux
cipales auxquelles Hérodote fait le plus souvent allusion
agit des principes ou des objets de sa croyance (1).
cond livre, intitulé *Euterpe*, et qui nous offre les

renseignements les plus curieux sur l'histoire religieuse et poli
tique de l'Egypte, il nous représente ces deux poëtes comme le
inventeurs, les *Créateurs* de la religion nationale (1). C'est à leur
chants que la Grèce est redevable d'une grande partie de se
théogonies et de presque toutes les conceptions religieuses qu
sont devenues populaires chez les nations les plus puissantes. C
sont ces deux poëtes qui ont décrit avec le plus d'art et de variét
l'origine de tous les dieux, leur nature, leur forme et leurs attri-
buts, leurs fonctions et leurs cultes.

Bien qu'il semble fermement attaché à la foi nationale de l
Grèce, on doit cependant reconnaître dans les idées religieuse
d'Hérodote une pureté et une élévation de pensée inconnues à l
plupart de ses contemporains. Hérodote a dû une telle supério
rité aux efforts généreux qu'il n'a cessé de faire dans le but d
chercher la vérité partout où il croyait en trouver quelque mani
festation. A cet effet, il se fit initier aux mystères des Cabir
qu'on célébrait de temps immémorial à Samothrace (2); il entretii
aussi de fréquents rapports avec les prêtres de Bacchus et c
Cérès qui consentirent à lui révéler les secrets de leur culte,
pendant son long voyage en Egypte, il trouva le moyen de
faire instruire dans les doctrines secrètes des prêtres de Saïs. D
relations si prolongées avec les représentants de la croyance rel
gieuse dans les sociétés païennes eurent pour résultat d'éclairer
de fortifier sa piété naturelle et de lui inspirer pour la divinité pa
tout où elle se manifeste un respect profond et invariable. Cet
piété et ce respect, nous les trouvons énoncés assez explicitem
dans les diverses parties de son ouvrage.

---

(1) L. II, ch. 53. Οὗτοι δέ εἰσι οἱ ποιήσαντες θεογονίην Ἕλλησι,
τοῖσι θεοῖσι τὰς ἐπωνυμίας δόντες, καὶ τιμάς τε καὶ τέχνας διελόντ
καὶ εἴδεα αὐτῶν σημήναντες.

(2) L. II, ch. 51.

Après avoir soigneusement séparé les choses humaines d'avec les choses divines (1), Hérodote nous déclare que, quant à celles-ci, il n'en parlera qu'avec réserve et seulement lorsqu'il s'y verra forcé par les exigences de son discours (2). Aussi voyons-nous un sentiment mêlé de crainte et de scrupule s'emparer de son âme, toutes les fois que la néccesité l'oblige à entrer dans le domaine de la religion. Un exemple frappant de ces dispositions à une vénération intime et profonde pour les Dieux se rencontre dans un passage où Hérodote reproche aux Grecs les propos inconsidérés et les fables extravagantes qu'ils débitent au sujet d'Hercule, et de ses exploits extraordinaires sur le sol de l'Égypte (3). Est-il bien naturel, se demande-t-il, qu'Hercule qui, selon les traditions des Grecs eux-mêmes, n'était encore qu'un simple mortel, eût pu mettre à mort tant de milliers d'hommes? Et sans oser trancher la question d'une manière absolue et dans un sens sceptique, comme s'il reculait en quelque sorte en face des croyances populaires, il s'écrie : « Quoiqu'il en soit, je prie les Dieux et les Héros, de » prendre en bonne part ce que j'ai dit à ce sujet » ! Une déclaration si franche et si naïve nous amène à deux conclusions aussi importantes que légitimes : d'abord, elle nous montre le respect d'Hérodote pour les mythes et les dogmes admis par la conscience publique; en second lieu, elle nous apprend que l'historien, lorsqu'il se trouve en présence d'une tradition douteuse, cherche les motifs de son adhésion dans les principes de la religion naturelle qu'il s'efforce de ressaisir. On aurait donc tort d'accuser Hérodote d'une foi téméraire et aveugle, entretenue seulement par la superstition. Au contraire, dans une foule de circonstances,

---

(1) L. II, ch.3. τὰ μέν νυν θεῖα τῶν ἀπηγημάτων ..... ch. 4. ὅσα δέ ἀνθρωπήϊα πρήγματα.

(2) L. II, ch. 3. ὑπό τοῦ λόγου ἐξαναγκαζόμενος.

(3) L. II, ch. 45. Καὶ περὶ μεν τούτων τοσαῦτα ἡμῖν εἰποῦσι καὶ παρὰ τῶν θεῶν καὶ παρὰ τῶν ἡρώων εὐμένεια εἴη.

il s'abandonne à toutes les recherches et se livre aux discussions rationnelles, que pouvaient se permettre à son époque les esprits sans prévention; mais il le fait toujours, nous le répétons, sous l'œil de la divinité et avec l'intention éminemment louable de justifier aux yeux de ses concitoyens les objets vénérables d'une foi transmise par leurs ancêtres.

Telle n'a pas été toujours la pensée d'Homère auquel nous aimons à comparer sur ce point le *Père de l'histoire profane.* Au moment de l'apparition du grand poëte sur la scène du monde, la religion des Hellènes se trouvait déjà altérée par la tendance irrésistible de ces peuples à déifier, dans l'enthousiasme du patriotisme, des hommes qui s'étaient illustrés soit par leurs vertus héroïques, soit par leur bravoure militaire; elle avait sans cesse perdu en moralité par leur désir de donner un rang et une con sécration dans la hiérarchie divine aux passions dominantes qu'il avaient intérêt à justifier. Un esprit aussi élevé que celui d'Héro dote a dû reconnaître à quel point l'abus de l'apothéose avai ôté à la religion ancienne sa simplicité et sa pureté, sa gravit et sa grandeur. Souvent il se révolte contre les ridicules absu dités que l'imagination égarée des poëtes avait consacrées dai la foi populaire, et son esprit est bien éloigné de consentir à raillerie maligne qui se fait jour çà et là dans le rôle qu'Homè prête aux Dieux. Aussi on ne trouve rien dans le récit d'Hérodo qui rappelle un seul instant la hardiesse du poëte épique, repr sentant par exemple dans un épisode de l'*Odyssée*, le dieu M surpris en flagrant délit avec l'épouse de Vulcain. Tandis qu'H mère se plaît à orner de toutes les grâces de la poésie cette av ture du Dieu au casque d'or, captif d'un autre habitant l'Olympe, tandis qu'il se plaît à nous dépeindre la troupe f tunée des Dieux, honteusement sujette à toutes les faible humaines, Hérodote de son côté craint de se souiller par l' parence même de l'impiété et garde maintes fois le silence

toire qui a trait aux Dieux et qui pourrait porter atteinte et que doit inspirer leur culte personnel (1).

u'on ne puisse s'empêcher d'admirer la piété sincère et : de l'historien d'Halicarnasse, on est cependant frappé ier abord de rencontrer chez lui une espèce de contra- ur le point fondamental de la foi religieuse. Nous voulons u dogme d'un Dieu unique qu'il semble avoir mêlé et ı avec les principes du polythéisme, toutes les fois qu'il cène plusieurs dieux. Cette contradiction néanmoins s'ex- ément. Hérodote, chaque fois qu'il essaie de découvrir la mière des événements humains, a recours à un Dieu uni- ersel, qu'il désigne sous les noms généraux, ὁ θέος, τὸ θεῖον, ιον; ce mode de procéder est d'accord avec les lois es- de l'esprit humain : toujours il éprouve le besoin de ıner ses vues à une règle générale, de les rattacher à des universelles. Au contraire, quand Hérodote veut don- ibre cours aux sentiments religieux dont son âme est :, il parle des dieux individuels (οἱ θέοι) dont il a in- ıme ses compatriotes à invoquer la protection; il semble 'il veuille avec la foule chercher un refuge dans leurs es. Le polythéisme permettait à des adorateurs fidèles et de croire que la divinité était en quelque sorte présente images et dans ses temples, et il attachait de cette leur vénération à des symboles extérieurs qui devaient névitablement le plus grand nombre des consciences. onnant, du reste, que l'esprit d'Hérodote ait pu se com- ıns le domaine du sensible, à une époque où la spécu- ilosophique ne laissait plus d'autre refuge que la pensée

---

, ch. 171; περί μέν νυν τούτων (μυστηρίων ἐν Σαΐ)...... εὔστομα ὶ τῆς Δήμητρος τελετῆς πέρι..... εὔστομα κείσθω, πλὴν ς ὁσίη ἐστὶ λέγειν.

abstraite de l'unité ou bien la conception non moins abstraite des forces de la nature mises dans un jeu perpétuel? Ainsi donc lorsqu'il s'agit du sentiment et de la foi pratique, Hérodote désigne collectivement les dieux par le nom de (οἱ θεοί) ; mais quand son esprit raisonne, quand il envisage la foi sous le rapport théorique, il s'adresse toujours à une divinité unique et générale, il remonte à un Dieu, ὁ θεός (1). Nous pouvons croire que la conception d'une divinité unique était vivante au fond de l'âme d'Hérodote et qu'elle s'y était développée parallèlement et dans une certaine harmonie avec le dogme des dieux nationaux pour lesquels il professait aussi une haute vénération. Il pouvait les concilier d'autant plus aisément que le pouvoir des dieux était conçu par lui comme subordonné au pouvoir plutôt abstrait du Dieu suprême. Du reste, cette croyance à l'existence d'une véritable hiérarchie céleste n'est pas un dogme particulier à Hérodote, ou exclusivement hellénique; on la trouve partout formulée dans les doctrines mythologiques de l'Orient et elle se représente beaucoup plus tard, mais avec des modifications importantes, dans la doctrine gnostique des Eons (αἰῶνες), esprits ou génies émanés du sein du Dieu caché et impénétrable.

Le respect et la piété d'Hérodote pour la Divinité suprême et les dieux nationaux ne l'ont pas rendu indifférent ou hostile au culte des dieux étrangers; et cette absence d'égoïsme national en fait de religion est une nouvelle preuve de l'élévation de ses idées, que déjà nous avons pu constater et qui frappe d'autant plus qu'elle est plus rare au sein du paganisme ancien.

La religion des Grecs, après avoir traversé différentes phases, s'était constituée vers la fin des temps héroïques avec tous les caractères d'un culte exclusivement national. Une fois que les divinités eurent pris place dans la vaste échelle de la hiérarchie

---

(1) Cfr. Hoffmeister, l. c., § 2, p. 8-11.

e, une fois qu'elles ne formèrent plus qu'une même dynastie, e seule famille, l'entrée dut en rester constamment fermée ieux étrangers : toute croyance qui ne portait pas le cachet nie hellénique devait paraître au plus grand nombre absurde me sacrilége. Ce furent là les limites étroites dans les-s se renferma volontairement l'esprit religieux et poétique recs. Hérodote le premier les a franchies hardiment : il a les liens si forts qui tenaient enchaîné l'esprit antique de ion, et cherchant à embrasser dans un même système les religions alors connues, il nous offre le premier mo-'éclectisme en matière religieuse. Quoiqu'il ait proclamé t et toujours la suprématie des dieux nationaux, et qu'il leur attribuer dans son histoire une supériorité démon-ir des faits, il a professé néanmoins un profond respect pour inités adorées chez les nations étrangères et réputées bar-Hérodote, partout où il trouve le culte de la divinité établi, e représente comme nécessaire, légitime et toujours pro-il semble avoir compris que la valeur rationelle de tout lonne la mesure du degré de civilisation auquel un peuple rvenu; il semblerait avoir reconnu, sans l'avouer ouver-:, que partout l'on adore les mêmes divinités sous des et des noms différents et que tous les hommes ont des nalogues sur la nature des dieux et sur les choses divi-général (1). Telle fut l'extension que l'on peut croire avoir née au symbole religieux des Grecs par le père de l'histoire. conçoit qu'Hérodote n'ait jamais eu en vue de déterminer

---

. II, ch. 3 — νομίζων πάντας ἀνθρώπους ἴσον περὶ αὐτέων ἐπίσ- — Nous croyons qu'on ne peut rapporter exclusivement aux Egyp-tte expression, *tous les hommes*, qu'Hérodote a plutôt voulu étendre iquer à tous les peuples du monde ancien dont il avait pu visiter e un grand nombre.

d'une manière précise les attributions de la Divinité suprême et des dieux inférieurs ; qu'il n'ait pas essayé de formuler les rapports qui les lient entre eux, et de définir leur action respective sur le gouvernement du monde : mais si par suite on ne peut prétendre recomposer ici toute une théorie, nous pouvons cependant constater par l'examen et par le rapprochement des textes combinés quelles furent sur ces points de doctrine les opinions personnelles de l'auteur.

Hérodote considérait d'abord l'Être suprême comme souverainement heureux et éternel, ayant un pouvoir ordonnateur capable de tout disposer, de tout gouverner, et possédant aussi le pouvoir rémunérateur qui donne aux actes moraux leur sanction. Il en faisait une divinité bienfaisante par sa nature, infiniment élevée au-dessus des dieux et des héros, mais vivant en paix avec eux : divinité digne de la vénération des hommes et de leurs adorations perpétuelles. Cette idée d'Hérodote est du reste en harmonie avec le fond de l'ancienne mythologie des Grecs qui reportaient à l'intelligence divine l'invention des arts utiles. Elle est confirmée par la manière dont l'écrivain représente la divination et les oracles comme les organes du pouvoir divin : il en fait, pour ainsi parler, les ministres cachés de la volonté suprême, ou encore les instruments d'une conciliation morale entre des principes ou des intérêts opposés ; c'est pourquoi l'on a pu comparer justement cette action des oracles et de la divination sur les destinées des hommes aux fonctions du Chœur dans la tragédie antique, alors qu'il calme les esprits, flétrit l'orgueil et console l'infortune par l'invocation de la clémence céleste (1).

(1) Fr. Creuzer, *die historische Kunst der Griechen*, 1803, p. 152-53, note 63. — Qu'on se rappelle l'heureuse et poétique définition qu'Horace a donnée du rôle qui revient à ce merveilleux acteur des pièces grecques, le *Chœur*, représentant ou adorateur de la Divinité (*Epist. ad Pisones*, v. 193-201) !

Quant aux dieux inférieurs, Hérodote est loin de leur attribuer d'aussi éminentes qualités. Intermédiaires entre Dieu et homme, ils n'ont en partage ni la puissance suprême, ni la erfection absolue (1). Leur vie se meut au dedans de certaines mites que la main d'un être supérieur a tracées : leur félicité leur puissance ne cessent pas d'être soumises à l'arbitrage de la ivinité; mais cependant elles surpassent de beaucoup la puissance la félicité humaines, comme il convient en effet aux interrètes et aux messagers de la divinité qui administrent sous son om et selon ses décrets la terre tout entière.

Un second ordre de rapports entre la Divinité suprême et les ieux inférieurs s'établit encore d'après une autre conception qui it partie des idées religieuses d'Hérodote. L'historien qui, dions-nous tout-à-l'heure, considérait la Divinité suprême comme n être bienfaisant, nous l'a représentée aussi quelquefois comme n pouvoir aveugle et capricieux, μοῖρα, caché au delà de l'Olympe; comme un dieu jaloux, ὁ θεός φθονερός, τὸ θεῖον φθονερόν, t enfin comme une divinité vengeresse, comme un pouvoir vengeur (ἡ νέμεσις). Ce n'est autre chose au fond que le principe ivin (τὸ θεῖον), conçu par un esprit païen, comme divinité hostile, comme Dieu-Destin, surtout par rapport aux hommes. Nulle rt la puissance de la Divinité ne se fait mieux sentir que quand érodote nous la représente sous cette forme austère et ennemie. s Dieux comme les hommes sont irrévocablement soumis à ses rêts : mais leur soumission présente cependant une différence e l'on ne peut perdre de vue dans l'étude d'une question aussi licate. L'homme est frappé d'une impuissance radicale vis-à-vis destin : en aucune manière, quoiqu'il fasse, il ne peut éloir de lui ses arrêts éternels. Un Perse, en répandant des nes amères sur les calamités qui doivent affliger sa nation,

(1) Cf. Boetticher, l. c., p. 6. — Hoffmeister, § 3, p. 12 suiv.

dit au Thébain Thersandre : « Ce que Dieu a résolu, il est
» dicalement impossible à l'homme de le détourner; car perso
» n'ajoute foi aux meilleurs avis : nous Perses, nous suivons M
» donius, enchaînés que nous sommes par la nécessité (1
L'homme est également incapable d'écarter ou d'adoucir
quelque manière les décisions de la destinée relativement
son semblable. Qu'elle est désespérante la réflexion qu'Hérod
attribue au roi Amasis qui méditait sur le bonheur non int
rompu de son allié Polycrate ! « Amasis, dit-il, reconnut q
« serait impossible à un homme d'arracher un autre homme
« sort qui le menace (2)» ! Les dieux inférieurs, quoiqu'égalem
incapables de résister aux ordres du destin et de les anéant
peuvent cependant par leurs prières en retarder l'exécutio
c'est là un privilége marqué de leur origine céleste. Apol
conjure le Destin d'éloigner de la tête de Crésus les malhe
dont ce prince est menacé; mais le Destin demeure ine
rable : il n'accorde aux prières d'Apollon qu'un délai de t
ans, au bout desquels il fait sentir au roi ses coups terri
et longtemps médités : « Il est impossible même à un Di
» avait dit l'Oracle (3), d'éviter le sort marqué par le Desti
La Divinité suprême, considérée comme *μοῖρα*, s'attribue
gestion générale des affaires du monde; elle en conserve
direction arbitraire et absolue. C'est elle qui fait passer le s
tre de Lydie des mains de Candaules entre celles de Gygès : « c
» fallait qu'il en advînt mal à Candaules (4) » ! C'est elle

---

(1) *ὅ, τι δεῖ γενέσθαι ἐκ τοῦ θεοῦ, ἀμήχανον ἀποτρέψαι ἀνθρ*
— L. IX, ch. 16.

(2) *Ὁ Ἄμασις... ἔμαθε ὅτι ἐκκομίσαι ἀδύνατον εἴη ἀνθρώπῳ ἄν. πον ἐκ τοῦ μέλλοντος γίνεσθαι πρήγματος.* — L. III, ch. 43.

(3) *Τὴν πεπρωμένην μοίρην ἀδύνατά ἐστι ἀποφυγέειν καὶ θεῷ*
L. I, ch. 91.

(4) *Χρῆν γὰρ Κανδαύλῃ γενέσθαι κακῶς.* — L. I, ch. 8.

envoie des calamités aux peuples et prépare leur ruine : « Il se » manifeste une sorte d'impétuosité divine, dit Artabase en » parlant des Grecs, et une ruine précipitée du ciel par la divi- » nité enveloppe, comme il paraît, les peuples helléniques (1) » ! C'est encore la Divinité qui frappe les princes impies et sacri- léges, et qui leur destine une mort malheureuse, mais inévitable; Cambyse, grièvement blessé à Egbatane par sa propre épée, s'écrie qu'il se souvient de l'oracle : « C'est ici, dit-il, que je dois » finir mes jours selon l'ordre des destins (2) » !

L'identification du sort (μοῖρα) avec la divinité en général (τὸ θεῖον), que nous avons énoncée un peu plus haut, va être constatée d'une manière irréfutable par les expressions dont l'auteur s'est toujours servi : ainsi, quand il a voulu nous faire connaître qu'un événement s'est accompli par les ordres immédiats du destin, il emploie les mots significatifs, χρῆ, δεῖ, μέλλει, πεπρωμένον, et il les met en rapport avec l'expression moins abstraite, ὁ θεός, qui désigne d'ordinaire la Divinité même, la Divinité collective, sinon le Dieu unique et suprême.

Les dieux inférieurs, d'après la conception d'Hérodote, sont appelés à jouer un double rôle dans le gouvernement du monde. D'abord l'historien envisage les dieux inférieurs comme dépositaires des décrets immuables de la Divinité, et à ce titre il leur accorde un pouvoir renfermé dans de certaines limites. Une fois que la divinité leur a imposé une mission vengeresse, comme celle de poursuivre un mortel avec acharnement, ils ne peuvent la repousser. Mais comme ils jouissent de toute liberté dans la sphère de l'exécution, ils peuvent retarder la peine, et y apporter les divers tempéraments qu'il leur plaira. Outre le rôle

---

(1) Δαιμονίη τις γίνεται ὁρμή, καὶ Ἕλληνας, ὡς ἔοικε, φθορή τις καταλαμβάνει θεήλατος. — L. VII, ch. 18.

(2) L. III, ch. 64. — ἐστὶ πεπρωμένον τελευτᾶν.

passif d'exécuteurs des ordres du Destin, Hérodote leur assig encore un pouvoir inhérent à leur propre nature (1). Se trouva en quelque sorte rapprochés de l'homme et liés à lui par des ra ports intimes et fréquents, ils s'introduisent dans la famille hu maine : tantôt ils ouvrent pour les hommes la source des plaisi et des délices; tantôt ils enveloppent l'homme individuel dans l calamités publiques, ou bien ils le frappent de maux éphémères particuliers qui viennent affliger l'une ou l'autre période de sa vi telles sont la perte d'un bien, la mort d'un fils, comme dan l'histoire de Polycrate et dans celle de Crésus (2).

La doctrine du Destin, cette divinité allégorique que l'espr grec créa et modifia dans le cours des âges, occupe, comm nous venons de le voir, une grande place dans le système reli gieux d'Hérodote. Quoiqu'il n'en ait pas possédé une notion bie nette, qui aurait passé dans son livre, on aperçoit cependa chez lui un progrès réel, quand on rapproche sa conception celle d'Homère. En effet le poëte ne se restreint pas à cette dou ble manière de concevoir le *fatum*, comme divinité aveugle jalouse ou comme un pouvoir vengeur; il en exprime d'autr encore. La fatalité est souvent, dans la partie merveilleuse son poëme, le résultat d'une lutte entre la divinité supérieure les dieux du second ordre; d'autres fois au contraire, elle n' autre chose qu'un décret, qu'un conseil de Jupiter qui vient t miner les discussions des habitants de l'Olympe, mais elle n' pas toujours le conseil de la prudence, la conséquence de l'abso sagesse; elle se manifeste par quelque arrêt précipité qui renve les idées de l'homme sur l'équité divine. La fatalité n'a rien

---

(1) Cf. Hoffmeister, ibid.

(2) Her. Musæ. L. III, ch. 44. — εἶς δὲ οὐ σύ μοι τοῦδε τοῦ κ αἴτιος.... ἀλλὰ θεῶν κού τις, ὅς μοι καὶ πάλαι προεσήμαινε τὰ λοντα ἔσεσθαι. L. I, ch. 45.

si capricieux et de si aveugle, par conséquent de si odieux dans les pages d'Hérodote : la fatalité, au point de vue de notre historien, se présente à nous sous un côté essentiellement religieux : le dogme de la justice et de la Providence universelles viennent s'y rattacher comme à leur principe.

Il y a un grand intérêt à tenir compte du point de vue d'Hérodote, quand on envisage combien l'idée de la fatalité a varié dans les derniers siècles de l'antiquité profane, et quelles significations opposées les écoles grecques ont données à ce dogme, en le reprenant sous d'autres termes, tels que εἱμαρμένη, πεπρωμένη. C'est ainsi que la philosophie romaine, qui fut toujours une faible copie de la science des Grecs, refondit à sa manière la doctrine du Destin. Elle en fit un être abstrait, imaginaire et formel, sans vie comme sans activité. N'était-elle pas de ce genre la fatalité enseignée par le nouveau stoïcisme et imaginée par Sénèque comme un Dieu de convention ou bien comme un personnage muet servant à mettre en jeu le mécanisme si roide de ses tragédies? Ne serait-il pas juste de désigner cette Fatalité des écoles sous le nom de *philosophique*, pour la mieux distinguer de la fatalité *religieuse*, du Dieu-Destin qu'il faut reconnaître dans les écrits d'Hérodote? Nous n'insistons pas davantage sur le caractère distinctif de la fatalité qui a pris entre les mains des philosophes la valeur d'une pure abstraction et qui cependant n'a pas cessé d'être envisagée sous son côté terrible. Nous préférons chercher, dans l'esprit du paganisme grec, les sources et aussi l'interprétation de la pensée d'Hérodote sur une question qui forme pour ainsi dire le côté philosophique de son histoire.

Deux grands principes, deux vérités qu'on pourrait dire universelles, servent de point de départ aux idées de l'historien grec, la grandeur de Dieu et la faiblesse de l'homme : c'est de cette double source qu'ont découlé les dogmes les plus précieux, les plus nobles de la philosophie et de la religion grecques.

De là une première conséquence, c'est la nécessité pour l'homme de se renfermer dans les bornes de la modération : modération dans les richesses, modération dans les plaisirs, modération dans la fortune; elle est la condition de l'ordre universel et particulier, la vertu par excellence, la loi invariable de nos actes moraux, obligatoire pour les dieux comme pour les hommes (1). Une autre conséquence de ces mêmes données, c'est le dogme d'un Dieu suprême, modérateur de toutes choses, manifestant sa justice et son pouvoir dans le but de conserver ou de rétablir l'ordre. Le pouvoir de la divinité s'exerce sous un triple point de vue et d'abord il se manifeste comme justice distributive : la fraude le sacrilége, le parjure, en un mot, tous les crimes contraires à la loi religieuse sont vengés, sont punis par elle. Avec quel respect, avec quel discernement, Hérodote nous rapporte la vengeance des dieux sur l'impiété des Athéniens, lorsque ceux-ci se préparent à enlever aux Éginètes les statues de Damia et d'Auxesia (2) : « Un coup de foudre, un tremblement de terre les jette dans une » espèce d'aveuglement et de fureur : ils se précipitent les uns » sur les autres; ils s'entre-égorgent. Un seul échappe pour porter » à sa patrie la nouvelle de ce désastre, et lui-même, il périt » victime de la fureur des femmes athéniennes ».

La justice s'exerce encore sous d'autres formes et dans d'autres circonstances. Gardienne universelle de la règle morale, elle permet aux princes de punir avec modération le coupable, mais elle décharge sa colère contre ceux qui dans la vengeance se plaisent à des excès criminels. Phérétime, princesse de Lybie, venge sur les Barcéens le meurtre de son fils : mais dans cette punition qui est légitime dans son principe, elle s'abandonne à

---

(1) V. les considérations de Hoffmeister sur la loi de la modération, ibid § 13, p. 57 suiv.

(2) *Herod. Musæ.* L. V, ch. 83 et 87.

tous les débordements de sa haine et de sa colère. Aussi la justice divine ne se fait pas attendre : « cette princesse, dit Hérodote (1), périt malheureusement dévorée par les vers dont son » corps fourmillait; tant il est vrai, ajoute-t-il, que les dieux » punissent et châtient ceux qui portent trop loin leur ressenti- » ment »! Quel passage exprime mieux que celui-ci la conviction profonde de l'historien sur cette double vérité : d'un côté, l'homme obligé à garder la loi de la modération, même dans de justes vengeances; de l'autre côté, la Divinité prête à frapper celui qui ose enfreindre cette loi. Il est encore un troisième pouvoir que la Divinité exerce sur l'homme et dans lequel Hérodote montre jusqu'à quel point il entend concilier le libre arbitre et l'action du Destin. Le pouvoir de Dieu, d'une main forte, trace autour de l'homme un cercle dans lequel celui-ci s'agite et se meut librement (2) : c'est dans cet espace qu'il trouve sa portion légitime de plaisirs, de fortune, de richesses. Tant qu'il s'y renferme, il agit librement et reste dans l'ordre; aussitôt qu'il veut le franchir, sa liberté lui échappe, il travaille dans le désordre. Dès ce moment, il tombe sous l'action immédiate du destin irrité qui se joue de lui, et qui, après l'avoir bercé un instant par des fantômes de gloire et de bonheur, le précipite bientôt jusque dans la poussière. Telle fut la destinée des rois de Perse : Cyrus, Cambyse, Darius avaient subjugué des peuples puissants et nombreux; Assyriens, Saces, Indiens, Éthiopiens, tous avaient éprouvé la bravoure des Mèdes, tous avaient plié sous la gloire militaire des Perses. Mais il semble que la Divinité tout en abandonnant à ces princes l'Orient pour théâtre de leurs conquêtes, leur ait en même temps défendu d'en franchir la limite. En

---

(1) L. IV, ch. 205.

(2) Cf. *Commentatio de vitâ et scriptis Herodoti;* dans le tome IV[e] de l'édition de Baehr (*Her. Musæ*, Lipsiæ, 1835, 8°), p. 410 suiv.

effet, à peine les Perses ont-ils mis le pied en Occident que tout se déclare contre eux, les peuples et les éléments. Le désastre de Marathon, loin d'ouvrir les yeux à Darius et à son fils, les fait persister plus obstinément dans leurs projets insensés. Tout est bouleversé dans leur esprit qui n'aura désormais que la vengeance, l'orgueil et la colère, toutes les passions violentes, pour guide et pour lois. Il n'y a plus d'ordre à leurs yeux, il n'y a plus de frein pour eux : la vengeance divine va commencer son rôle! Dès que Xerxès est monté sur le trône, il convoque les grands, pour leur ouvrir ses intentions et demander leurs avis. Il est impossible de peindre en traits plus caractéristiques un esprit en démence, une imagination en délire, que ne l'a fait Hérodote dans les paroles qu'il prête au monarque persan. Nous citerons quelques passages de ce grand discours (1) : « C'est à moi » dit Xerxès, à venger et mon père et les Perses. Je ne me » désisterai point de mon entreprise que je ne me sois rendu » maître d'Athènes et que je ne l'aie réduite en cendres....... » Et plus loin : « la Perse n'aura plus d'autres bornes que le ciel, » le soleil n'éclairera pas de pays qui ne nous touche, je par» courrai toute l'Europe, et, avec votre secours, je ne ferai de » la terre entière qu'un seul empire : car on m'assure que, les » Grecs une fois réduits, il n'y aura plus ni villes ni nations qui » puissent nous résister ». Est-il possible de pousser plus loin le désir de la vengeance, l'aveuglement et la présomption? Non seulement le destin se plaît ainsi à aveugler le coupable qu'il veut punir, mais soit qu'il se croie impuissant dans l'exercice de sa vengeance, soit qu'il ait dessein de donner plus d'éclat à la punition, il déchaîne contre sa victime et les dieux et les hommes (2). Tous doivent concourir à venger l'ordre un instant

---

(1) *Herod. Musæ*, L. VII. ch. 8.
(2) Ibid. ch. 7 et 8.

: Onomacrite par ses oracles, les Pisistratides et les
es par leurs conseils persuasifs, Mardonius par ses odieu-
ivades; tous, en un mot, poussés par le destin portent
à faire la guerre aux Grecs. Des fantômes viennent
t la nuit inquiéter et assaillir le monarque ambitieux :
ils le menacent de la perte de tous ses états, s'il ne
incessamment en marche contre les Grecs (1); tantôt ils
gnent la tête d'un rejeton d'olivier (2) dont les branches
it toute la terre. Tout lui crie que la divinité menace
s, que la Grèce sera bientôt mise au rang des Satrapies
s. Le Destin seul connaît et médite le coup funeste.

toute cette histoire, depuis l'avénement de Xerxès jus-
résolution définitive de porter ses armes en Occident (3),
te s'est efforcé de montrer la prodigieuse activité du Des-
squ'il veut frapper un roi coupable d'orgueil et d'ambition.
ule fois la vérité parvient à se faire jour par l'organe
eillard, Artabaze, oncle du roi; mais à l'instant la lu-
st repoussée, et le ton emporté du monarque ferme la
à la sagesse expérimentée. Sommé de dire son avis, Ar-
commence par réfuter le discours insolent de Mardonius
inue en ces termes : « Ne voyez-vous pas, dit-il, que le
lance sa foudre sur les plus grands animaux, et qu'il les
isparaître, tandis que les petits ne lui causent pas même
s légère inquiétude? Ne voyez-vous pas qu'elle tombe sur
ands édifices et sur les arbres les plus élevés? Car Dieu se
à abaisser tout ce qui s'élève trop haut. Ainsi une grande
: est souvent taillée en pièces par une petite. Dieu, dans

VII, ch. 14.
I. ch. 19.
is les 20 premiers chapitres du VII[e] livre.

» sa jalousie, lui envoie des terreurs (1), ou la frappe aveuglement, et conséquemment elle périt d'une manière indigne de » sa première fortune, car il ne permet pas qu'un autre que lui » s'élève et se glorifie (2). » En examinant ce passage, nous y trouvons le résumé des considérations exposées plus haut : ce sont les grands édifices, les grands animaux que la foudre écrase, ce sont les grandes armées que la divinité aveugle et terrasse. Malheur donc à tout ce qui sort des bornes ordinaires de la nature, à tout ce qui dépasse les forces légitimes et, pour ainsi dire, l'activité normale de l'humanité! Tout ce qui est grand est une source d'inquiétude et de crainte pour la Divinité, et c'est pourquoi dans sa jalousie, elle se plaît à l'abaisser, ou se hâte de l'anéantir. On rencontre chez Hérodote une foule d'autres passages, où il expose nettement les mêmes idées. Un noble Perse ne peut retenir ses larmes, en réfléchissant à la mort inévitable de tant de milliers d'hommes que la vengeance divine doit renverser sur le champ de bataille. Qu'on se rappelle la réponse qu'il fit au Thébain Thersandre qui l'exhortait à communiquer à Mardonius la terreur qui l'agitait (3). Amasis dans une lettre qu'il adresse à Polycrate et que nous avons déjà citée, lui exprime ses craintes sur la bonne fortune non interrompue dont avait joui ce prince : « Il m'est bien doux, lui dit-il (4), d'apprendre les succès d'un ami et d'un allié. Mais comme je connais la » jalousie des dieux, ce grand bonheur me déplaît. Car, ajoute-t-il, » je n'ai jamais entendu parler d'aucun homme qui, ayant été » heureux en toutes choses, n'ait enfin péri malheureusement ».

---

(1) L. VII, ch. 10 § 5. — ὁ θέος φθονήσας φόβον ἐμβάλῃ.

(2) Ibid. οὐ γὰρ ἐᾷ φρονέειν ἄλλον μέγα ὁ θέος ἢ ἑωυτόν.

(3) L. IX, ch. 16.

(4) L. III, ch. 40. ἐμοί δὲ αἱ σαὶ μεγάλαι εὐτυχίαι οὐκ ἀρέσκουσι, ἐπισταμένῳ τὸ θεῖον ὡς ἔστι φθονερόν.

Ce qui nous frappe d'abord en lisant ces textes, c'est l'idée de la jalousie des dieux. Un pareil préjugé, qui par sa nature est non seulement irréligieux mais impie, est fait pour nous étonner dans l'ouvrage d'un homme dont la piété se manifeste par tant de signes. Mais quand nous examinons sérieusement les circonstances dans lesquelles Hérodote se laisse aller à ses plaintes et à ses accusations, nous trouvons bientôt qu'il y a au fond un motif caché, et que l'idée de la jalousie peut facilement se rattacher à la loi de la modération que l'homme est tenu d'observer constamment, et que Dieu veut lui rappeler par de grandes et terribles leçons. Pindare, de même qu'Hérodote, regarde la modération comme une vertu nécessaire à tout homme, mais absolument indispensable à quiconque marche dans le chemin de la gloire même sous les auspices de la Divinité. N'est-ce pas alors qu'il déploie toute l'énergie de son talent pour chanter les nombreux dangers d'une prospérité qui n'est pas immuable? Aussi ce sont toujours de mâles accords que le poëte fait entendre aux oreilles des vainqueurs, afin de les préserver de toute illusion qui serait leur perte infaillible : plus d'une fois il crie au héros qu'il célèbre : « Tu es au faîte du bonheur! tu as atteint les colonnes d'Hercule! Arrête, au delà il n'y a plus de route pour toi ....! (1) » Le chemin de la gloire ne peut jamais être parcouru en entier par l'homme; aux sages comme aux autres, il est interdit de s'avancer au delà d'une certaine limite. Non seulement Pindare ne se contente pas de nous laisser entrevoir les maux presqu'inévitables qu'engendrent des désirs immodérés, mais il nous effraie quelquefois par de sombres tableaux où il nous peint les infortunes d'un

---

(1) Pindare, 3e *Olympique*, v. 43-45 (Edd. de Boeck et de Dissen) et *passim*.

homme jadis favorisé des dieux, mais que la prospérité a jeté dans des voies criminelles. Avec quel pinceau vigoureux nous trace-t-il le sort du malheureux Tantale qui par l'abus sacrilége qu'il avait fait du breuvage de l'immortalité avait attiré sur lui tout le poids de la vengeance divine! Tantale, autrefois le plus heureux des mortels, devient après son crime le plus misérable des hommes. Une énorme pierre, toujours suspendue au-dessus de sa tête, son fils honteusement chassé de l'Olympe, une soif ardente au milieu des eaux, une faim insupportable en présence des fruits les plus exquis : voilà les punitions terribles que Pindare a chantées, d'accord en cela avec la tradition mythologique des Grecs (1). Telles étaient les funestes suites d'un crime que l'orgueil avait enfanté, mais dont il faut chercher la première origine dans la prospérité même, dont le coupable avait abusé. En rapprochant ces passages et d'autres semblables, empruntés à Pindare et à Hérodote, on parvient facilement à établir entre les vues des deux écrivains, une comparaison qui se résume dans les considérations suivantes. L'un et l'autre regardent la prospérité comme la source de l'orgueil et partant comme la mère de tous les vices, et en vertu de ce principe, tous deux engagent l'homme à la modération et le détournent des vices qui seraient opposés à cette règle suprême, à cette condition immuable de son bonheur. Chez Pindare, la prospérité, loin d'être mauvaise de sa nature, est au contraire considérée comme un témoignage d'affection, donné par la Divinité à l'homme qui lui est agréable. Le présent de l'immortalité, dont les dieux avaient gratifié Tantale, ne cachait certainement aucune intention hostile, aucun

(1) ἀλλὰ γὰρ καταπέψαι
μέγαν ὄλβον οὐκ ἐδυνάσθη.

Olymp. I, v. 55-56. L'ode tout entière, un des chefs-d'œuvre du lyrisme grec est remplie par l'histoire de Tantale et par la description de ses supplices

désir secret de haine ou d'oppression de la part des dieux qui avaient été ses hôtes. Aussi, ce n'est pas le bonheur de Tantale dont s'indignent ses divins protecteurs, mais c'est son ingratitude, son orgueil, l'audace de son crime, qui irritent leur justice et qui déterminent leur vengeance. La doctrine d'Hérodote est à cet égard beaucoup plus sombre ; la prospérité même devient un vice que la Divinité punit à l'égal de l'orgueil et de l'arrogance. Quel crime Polycrate avait-il commis, lorsqu'une voix amie vint le menacer? De quel attentat sacrilége Xerxès lui-même était-il coupable, lorsque le Destin s'éleva contre lui ? Ils avaient désiré, devrait-on répondre d'après Hérodote, une gloire trop haute, trop éclatante ; ils avaient rêvé dans leur coupable présomption un bonheur inaltérable que les dieux veulent se réserver à eux-mêmes; ils avaient, en un mot, franchi le cercle de l'ordre qui est éternellement tracé pour tous les êtres. C'est là le grand problème, insoluble pour Hérodote ; c'est une incertitude aussi cruelle qui lui a souvent arraché un cri de désespoir et lui a fait répéter des paroles d'ingratitude envers les dieux, ces mots d'envie et de jalousie (φθόνος — ὁ θεὸς φθονερός), qui nous affligent et qui nous étonnent. De telles expressions, qui d'ailleurs seraient opposées à l'inspiration religieuse du grand poëte lyrique, ne déparent jamais ses pages immortelles. Pindare qui avait une idée plus élevée des justes motifs qui déterminent la colère des dieux se servit aussi d'expressions plus nobles et qui sont en harmonie avec la notion de la Divinité. Il invoque en ce cas la justice (δίκη), la vengeance divine (νέμεσις), la providence (τὸ δαιμόνιον), le Dieu (ὁ θεός). Ce sont là des termes qui au fond sont religieux et qui ne cessent de l'être dans le langage de Pindare : mais Hérodote ne peut en faire usage que lorsqu'il parle de la justice divine, appliquée soit aux crimes ordinaires, soit aux excès auxquels l'homme se livre dans le ressentiment.

Quoiqu'il faille nécessairement faire à Hérodote honneur d'une

profonde piété, quoiqu'on puisse admirer la noblesse de ses sentiments religieux que n'ont pas eu peine à démontrer dans l'examen des mêmes questions les célèbres critiques Creuzer (1) et Ottfried Müller (2), on doit cependant reconnaître aussi que la conception de la jalousie se produit dans son livre avec l'apparence d'une contradiction : en effet, malgré les restrictions qui nous l'expliquent, elle parait à nos yeux souillée par la tache d'ingratitude religieuse, et elle est au fond indigne du culte que notre historien voue à la puissance divine. Mais ne faisons pas Hérodote seul responsable de cette erreur ; attribuons-la plutôt à l'esprit particulier dont furent pénétrées les religions antiques du moment où l'idée d'un Dieu unique leur devint étrangère. Le paganisme humanisa les divinités qu'il avait longtemps adorées comme les agents de la nature, et en les humanisant, il leur attribua toutes les passions humaines ; c'est par la voie des passions que les dieux veulent parvenir à une suprême félicité dans le sens qu'y attachent les hommes. C'est là une des idées que devaient consacrer les fables polythéistes dans leur développement nécessaire. Le bonheur dont jouissent les dieux et les hommes étant réputé absolument le même par son essence, par sa nature, nous comprenons comment l'homme au comble de la puissance, au sein des plaisirs et des richesses, pouvait en quelque sorte se présenter en rival à la Divinité, jeter le trouble et la terreur dans le séjour même de l'Olympe. Ainsi, nous nous expliquons les passions, les haines, les jalousies, les craintes auxquelles doivent être constamment livrés les dieux dont les destinées supérieures, mais étroitement circonscrites, sont subordonnées à une lutte sans cesse renaissante avec les mortels. Inviola-

(1) Fr. Creuzer, *Die histor. Kunst der Griechen*; p. 149-51.
(2) K. O. Müller, *Gesch. der Griech. Literatur* (Breslau, 1841), t. I, p. 489-91.

attaché à une religion dont la base était humaine,
pouvait-il échapper au triste naufrage auquel fut con-
ıut esprit placé sous une pareille influence? L'Orient
, ce berceau des religions païennes, fut plongé sans
ans une aussi fatale erreur. Quelle envie, quelle crainte,
ousie n'avilissent pas les dieux qui jouent un rôle actif
épopées indiennes? Un solitaire, brâhmane ou guer-
ondamne à deux mille ans d'une pénitence rigoureuse;
pproche d'une purification complète, il va jouir de la
e finale et de la béatitude suprême, lorsque les dieux,
dans cet homme une pureté et une force presque
maginent dans leur jalousie mille moyens de séduction,
le pénitent doit enfin succomber. N'est-il pas évident
: de la jalousie divine est pour ainsi dire inhérente aux
olythéistes? Hérodote, toujours réservé en rapportant
es opposés à la dignité des dieux, manque pourtant
ophie pour s'élever jusqu'à la hauteur que Pindare
atteindre dans ses chants sublimes (1), toujours rem-
ouanges des immortels, et où se plaça dans la suite
s le divin Platon, lorsqu'il reprocha si vivement à Ho-
voir prêté aux dieux les faiblesses humaines (2). Voilà
on voit plus d'une fois Hérodote tomber dans un état
ment et entrer comme dans un cercle de contradictions
se trouve en présence d'une catastrophe effrayante et
. Et telle n'a-t-elle pas été la situation du paganisme

' ἀνδρὶ φάμεν ἐοικὸς ἀμφὶ δαιμόνων καλά· μείων γὰρ αἰτία.

PINDARE, Ire *Olympique*, v. 35.

ses livres de la *République* et des *Lois*. — On sait que Xénophane, Eléates, avait attaqué avant Platon le polythéisme des poëtes, ait reproché à Homère et à Hésiode les actes immoraux dont t sont coupables.

en face des grandes infortunes qui n'ont manqué à aucune époque de l'histoire du genre humain ? Ses interprètes les plus sages ont pu conserver dans quelques symboles le souvenir bien imparfait de dogmes antiques et vénérables : mais muets et interdits, ils n'ont jamais pu expliquer à la foule les mystères de la destinée de l'homme et dévoiler la raison des vicissitudes de la vie terrestre. N'accusons donc pas Hérodote d'une impiété calculée envers les Dieux : au contraire, il saisit toujours avidement le moyen de laisser entrevoir leur justice en abaissant son intelligence troublée devant ses terribles et inexplicables effets.

Jusqu'ici nous avons passé en revue les principales idées d'Hérodote sur la divinité et sur son action dans le monde ; pour mieux faire ressortir ce que nous avons établi à ce sujet, nous allons mettre en parallèle la marche que suivit l'esprit grec dans son développement religieux, tel qu'il se manifeste dans la vie littéraire de la même époque et surtout dans le domaine de l'histoire et du drame. Nous ne pouvons douter que le travail d'Hérodote n'exprime assez fidèlement l'état des croyances religieuses de la Grèce dans le Vᵉ siècle, quand nous voyons dans les sources anciennes que la lecture de son ouvrage fut accueillie à Olympie par les acclamations et l'enthousiasme du peuple grec tout entier. Une tendance différente se trahit déjà dans l'œuvre de Thucydide, qui n'est séparé d'Hérodote, que par un petit nombre d'années : doué d'un esprit plus philosophique que son devancier, Thucydide se débarrassa d'une foi aveugle dans les traditions et les superstitions de la Grèce. La doctrine du Destin fut écartée du théâtre de l'histoire, ou laissée dans l'ombre : les réponses et les décrets des oracles perdirent de leur importance à ses yeux et la divination fut dépouillée pour lui de tout prestige. La liberté, le jeu des passions, la science de la politique, sont les nouveaux ressorts historiques découverts et mis en œuvre par Thucydide. Ce n'est plus une divinité vengeresse qui détermine les coups d'état ou

trice, elle doit en quelque sorte laisser aux faits leur in-
e; elle doit abandonner leur place légitime au libre arbitre
résultat des actions humaines. C'est en raison même de ces
ue l'histoire de Thucydide fut dans le principe peu popu-
peu en rapport avec la croyance des masses, qui n'était déjà
u'une transformation dégénérée de la foi antique; on y vit
ves atteintes portées à la majesté des Dieux, et peu s'en
que le peuple, dans sa première indignation, ne le con-
it comme coupable d'un athéisme raisonné.

a même époque, un progrès analogue se produisait, au
même de la Grèce, dans les œuvres du génie dramatique.
dans les tragédies de Sophocle, la Providence divine,
ie hautement proclamée, n'entrave en rien les détermina-
t les actes de la liberté humaine. L'œil de Dieu veille encore,
'homme agit par l'impulsion de sa propre volonté; on voit
sions naître, grandir, se développer, produire d'horribles
; et ce nouveau mode, en mettant en jeu tant de ressorts
, donne à la scène plus de variété et à l'action plus d'in-
t de force. Sophocle attribue donc comme Thucydide une
l'action assez large aux conséquences de la liberté humaine.
s ce rapport, nous pouvons leur attribuer la gloire d'un
de vue également élevé dans la conception générale de
nité et de son histoire, nous avons droit de rapprocher leurs
de même que l'on a pu avec justesse comparer Hérodote

vagances d'une doctrine exclusive et sombre. Tout pour lui devint fatalité ; tout fut l'œuvre de la fatalité. L'homme enchaîné dans les malheurs par une divinité ennemie est frappé d'une impuissance radicale; le sort en est jeté : en vain s'opposerait-il aux décisions immuables du Destin en courroux. Aussi Eschyle n'a-t-il que des reproches amers, d'infamantes accusations à lancer contre les dieux et contre Jupiter lui-même. Il redoute pour les mortels les entreprises des dieux conçues dans un esprit de ruse et de tromperie, parce que tous leurs coups sont inévitables (1). On dirait en un mot que son âme est comme écrasée, qu'elle est près de s'anéantir à la vue de la terrible figure sous laquelle lui apparaît toujours le Destin.

Hérodote, comme nous l'avons vu, accorde aussi une large part de puissance à cette divinité allégorique; mais en retranchant tout ce que son idée avait pour l'homme de haineux et de désespérant, il s'était ainsi préservé des poignantes angoisses, sous le poids desquelles l'esprit d'Eschyle demeure accablé. Du reste, de quelque nature que soient les jugements d'Hérodote, on les trouve toujours conformes à la justice et à la modération qu'il reconnaissait comme le fondement de toute vertu dans la vie humaine et auxquelles il veut rendre lui-même un solennel hommage dans la composition de son histoire. En effet, seul de tous les Grecs, méprisant d'avance la colère d'une nation vaine, prompte à s'offenser et à punir, il ne craignit point de louer ouvertement la bravoure et le courage du peuple vaincu (2). Si les Perses

---

(1) *δολόμητιν δ' ἀπάταν θεοῦ*
τίς ἀνὴρ θνατὸς ἀλύξει;

Eschyle, *les Perses* (chœur), v. 93-94, et suiv.

(2) Qu'on se rappelle les accusations portées plus tard contre Hérodote comme trop peu soucieux de la gloire nationale : c'est à l'époque des rhéteurs et des sophistes qu'a été composé dans des vues non moins étroites le traité *de la malignité d'Hérodote*, qui porte le nom de Plutarque.

ont essuyé sous les murs de Platée et de Mycale de sanglantes défaites, qu'on se souvienne que ce peuple, condamné à partager la punition de ses princes, dût soutenir la lutte malgré la colère des Dieux. Qu'on se souvienne qu'il eût à surmonter tous les obstacles imaginables et que la valeur ne lui fit point défaut: « Les Perses, au témoignage d'Hérodote, ne le cédèrent »aux autres combattants ni en ardeur, ni en force, ni en audace». Pourquoi leur ont-ils été inférieurs dans l'action? C'est à cause de leurs armures trop légères, c'est plutôt en raison de leur inhabileté ainsi que de leur ignorance de la tactique de l'ennemi (1). Que les Grecs se gardent donc d'attribuer tout l'honneur de la victoire à leur courage personnel; en effet, s'ils ne possédaient pas tous les avantages matériels qui assurent le succès, les Grecs ont combattu sous l'égide d'une divinité protectrice; ils n'ont été que les instruments aveugles de la vengeance divine, les exécuteurs des oracles.

En jetant un coup d'œil sur les différentes questions que nous avons parcourues successivement dans le présent travail, nous sommes amené à résumer leur solution dans l'ensemble de considérations qui va suivre.

D'abord, Hérodote, en écartant soigneusement toutes les superstitions qui répugnent à la nature des dieux, conçut la divinité suprême comme un pouvoir rémunérateur et ordonnateur, dictant à l'univers entier ses décrets immuables par l'organe des divinités inférieures. Cependant le mérite personnel d'Hérodote dans son système religieux, c'est de s'être affranchi de l'idée étroite de religion nationale; soit en témoignant un profond respect pour les dieux non helléniques, soit en admettant avec une égale confiance l'enseignement des mystères étrangers.

---

(1) *Her. Musæ*, Lib. IX, ch. 62. Il est dit ailleurs (ib. ch. 40) que les Perses et les Mèdes firent des prodiges de valeur.

Ensuite la fatalité chez Hérodote, quoique flottante et mal déte minée, montre partout l'antithèse de la fatalité impuissante (Stoïciens; elle apparaît au fond de ses tableaux sous des co leurs moins sombres que dans les vers du tragique d'Éleusis; nous la dépeint éminemment active, quoique cachée, pleine d'int ligence, quoique en apparence aveugle dans ses volontés, confondant en définitive avec la divinité elle-même par l'unive salité et l'infaillibilité de son action.

Enfin, si la doctrine de la jalousie des dieux produit dans livre d'Hérodote un contraste désagréable, il semble qu'elle pe être excusée dans l'historien par la nature même des idées reli gieuses dont il fut nourri, et par les transformations multiplié qu'elles avaient subies avant son époque. Ce qu'il faut bien r connaître encore, c'est que, retenu dans une ignorance qu'o pourrait appeler invincible et qui tenait en partie aux préjug contemporains, il n'a pas réussi comme Pindare à élever au-dess de toute idée d'injustice les catastrophes frappantes que cet jalousie semblerait avoir produites.

D. DEMOOR.

PHILOSOPHIE DU DROIT.

VII.

DE LA PROPRIÉTÉ EN GÉNÉRAL ET DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

Toutes les nations ont eu de tout temps des mœurs, des habitudes et des croyances particulières, qui sous l'influence de causes diverses ont subi elles-mêmes de nombreuses transformations. Aussi, quand la pensée se reporte dans le passé pour contempler le grand spectacle des vicissitudes humaines, elle n'aperçoit d'abord que multiplicité et variété, elle ne distingue que les caractères spéciaux qui séparent les peuples entre eux; et si cette première connaissance est insuffisante pour satisfaire l'intelligence que travaille un besoin secret de pénétrer plus avant dans la nature des choses, elle lui est cependant nécessaire pour qu'elle puisse descendre jusqu'aux réalités et s'efforcer de les saisir, tout insaisissables qu'elles sont en elles-mêmes. Bientôt, au sein de cette étonnante variété, l'intelligence, en vertu de sa puissance de comparer et de juger, reconnaît et rapproche tout ce qui lui paraît semblable, constate et définit les rapports, et en poursuivant sa route ne tarde pas à découvrir une vaste harmonie d'idées,

de croyances et d'usages communs. Partout et toujours on re contre la foi à un Être suprême, une distinction entre les id et les choses, le juste et l'injuste, la vertu et le vice.

Parmi ces faits universels, il en est un qui nous a spécialeme arrêté : c'est le profond respect des nations barbares ou civilisé pour la propriété individuelle, dont l'existence dans des mesur inégales a été toujours considérée comme sacrée et inviolabl Ce fait a été diversement conçu et expliqué, on y a vu tour tour une condition de l'état social ou une anomalie traditionnell Nous avons voulu d'abord étudier ces différentes doctrines su la propriété en général, sur son origine et sur sa transmissio Puis, frappé d'un autre fait qui appartient à l'histoire moderne nous avons cherché à résoudre une question qui ne pouvait êt bien comprise qu'après avoir fixé ce qu'on doit entendre pa propriété et par propriété individuelle; nous voulons parler d la propriété littéraire. Depuis que l'imprimerie est venue donner la pensée les moyens de se répandre et de se multiplier presq à l'infini, la production littéraire constitue une source inépu sable de richesses intellectuelles, morales et même matérielle En raison de cette qualité nouvelle, le législateur l'a soumise une organisation juridique spéciale; les jurisconsultes et les p blicistes lui ont reconnu ou dénié, d'une manière absolue relative, le caractère de propriété. De là différentes opinio dont l'examen viendra compléter nos premières recherches.

Pour arriver à une véritable solution des deux questions q nous nous sommes posées, il importe de montrer la connexi intime et nécessaire qui unit les faits de la vie pratique avec principes que l'on regarde trop souvent comme de pures sp culations, il importe de montrer ce qui adviendrait dans monde si les systèmes dans lesquels chacun croit voir le sa de l'humanité étaient réalisés dans leurs conséquences logiq en tout ou en partie. Malgré l'innombrable diversité de ces s

tèmes, ils aboutissent à notre époque presque aux mêmes résultats, et l'on peut attribuer à la philosophie moderne, sur la question qui nous occupe, les mêmes idées et les mêmes prétentions. Nous aurons donc atteint notre but, si nous établissons le parallèle de ses doctrines avec celles du christianisme. Ce parallèle nous donnera les moyens de constater l'action conservatrice et progressive que doit exercer le christianisme sur la société par son harmonie avec la conscience de l'humanité tout entière, tandis que le rationalisme moderne, en opposition manifeste avec cette même conscience, contient le germe destructeur de tout progrès social, puisqu'il rend impossible toute activité individuelle.

Nous venons d'indiquer le plan et le point de vue de notre travail; comme son titre l'indique, il comprend deux parties distinctes: après avoir dans chacune d'elles établi les principes, nous répondrons brièvement aux principales objections que l'on peut faire à l'opinion que nous aurons cru devoir embrasser.

I

DE LA PROPRIÉTÉ EN GÉNÉRAL.

I. Quand la pensée, guidée par l'histoire, remonte à l'origine de l'humanité et la suit pas à pas, à travers les temps et les lieux, dans les destinées si diverses des peuples qui la constituent, elle voit que l'homme, sorti parfait des mains du Créateur, tombe bientôt de cette haute position qu'il avait reçue. Peu après les familles se multiplient, se divisent et se répandent sur la surface de la terre. Les unes, menant une vie errante et vagabonde, vivent du produit de la chasse, de la pêche ou de leurs troupeaux. Les autres, en se fixant au sol, cherchent dans l'agri-

culture leurs moyens d'existence : toutes elles sont condamnées à la loi pénible du travail. La corruption grandit avec les ténèbres de l'intelligence, séparée de la source de toute lumière. La force et la violence étouffent la voix de la justice et de l'équité. Les faibles, poussés par l'oppression des puissants, cherchent la conservation de leur existence dans leur union ; le régime patriarcal ne suffit plus pour maintenir les relations des hommes entre eux. L'association des familles donne naissance à la société civile, qui apparaît sous des formes diverses, et toujours dans le but principal de protéger les personnes et les biens par l'établissement d'une puissance collective supérieure à la force individuelle. Les nations nomades quittent peu à peu leur vie aventureuse. La plupart d'entre elles viennent augmenter le nombre des peuples agricoles. De grandes villes s'élèvent, de somptueux palais deviennent la demeure des rois, des temples superbes sont consacrés à la Divinité. De grands empires naissent, grandissent et disparaissent; d'autres s'élèvent sur leurs débris, pour éprouver le même sort. Et tandis que Rome s'agite et va s'anéantissant dans la sensualité la plus effrénée, le Christ expire sur le Golgotha. Dès lors une ère nouvelle s'ouvre pour l'humanité ; elle est appelée à sortir de la voie de corruption qu'elle avait fatalement suivie avec une rapidité effrayante. Le christianisme ouvre aux hommes la voie de la régénération, et son action, douée de cette puissance civilisatrice qui la distingue essentiellement de celle de tout système purement philosophique, ne cesse de se faire sentir par ses bienfaits pendant dix-huit siècles consécutifs.

Au milieu de ces vicissitudes, on rencontre chez tous les peuples une prodigieuse variété dans les résultats de la triple activité humaine. Il n'en est point qui n'honorent la vertu, mais quelle confusion sur les idées morales n'a-t-on pas à déplorer ? Les arts, les sciences et les lettres, dont le développement n'est possible que chez les peuples d'une civilisation assez avancée, ne les voit-on

pas cultivés avec des succès divers et dans des buts opposés? On trouve en tous lieux des hommes qui savent se créer par le travail matériel, par leur industrie, leur économie et leur prévoyance, des richesses plus ou moins étendues; mais il en est d'autres qui, faute d'adresse et de constance, ou par paresse et par dissipation, parviennent à peine à se procurer des ressources éphémères, et restent exposés à toutes les angoisses de la pauvreté.

De là apparaissent partout, pour les individus comme pour les nations, des richesses personnelles et inégales, qui ont leur raison immédiate dans le sentiment profond que tout homme possède de son individualité et dans les conséquences nécessaires d'un travail légitime et libre. Le chasseur possède son arc et ses flèches; l'animal qu'il prend est à lui. Au nomade appartiennent ses troupeaux errants, qui sont sa seule richesse et l'unique moyen de satisfaire à ses besoins. Le laboureur, par un travail de chaque jour, cultive son champ; il en recueille les fruits et les croit siens. L'industriel s'approprie les produits de son activité. L'écrivain voit dans ses œuvres sa propriété la plus intime, parce qu'elles reflètent d'une manière toute spéciale sa personnalité. Toujours chacun d'eux dispose des fruits d'un travail dont le soutien est l'espérance, et toujours aussi la conscience est calme et tranquille. Le pauvre vit à côté du riche ; parfois il peut être tenté d'enlever ce que son voisin a de superflu, mais toujours il est au fond du cœur une voix puissante qui lui crie : cela n'est pas à toi. Si, cédant à une impulsion désordonnée, il soustrait à autrui le fruit de son travail, la conscience soulève en lui le remords, ce pesant fardeau qui accable l'âme. La conscience publique vient à son tour imprimer sur son front le stigmate de la réprobation, et venger l'atteinte portée à la personnalité humaine. Si parfois à travers les siècles on a vu des peuples se soulever pour aplanir les grandes inégalités des

richesses, c'était dans ces moments où la société placée dans une condition anormale opérait une de ces grandes révolutions amenées en quelque sorte par la loi actuelle de l'humanité, par la loi du progrès. Encore dans ces rares moments, le droit de propriété ne s'effaçait pas, il se courbait devant un intérêt plus grand, pour se redresser ensuite avec plus de force et de puissance; car, lorsque cette confusion momentanée avait cessé, la société, sortant comme d'un rêve affreux, semblait en effacer le pénible souvenir, en rendant immédiatement à la propriété ce caractère sacré et inviolable et cette complète sécurité qui lui semblaient à juste titre le fondement de son existence et le gage de son avenir. Ainsi, quel que soit leur degré de civilisation, quelles que soient leurs croyances religieuses, toutes les nations ont reconnu jusqu'à ce jour la nécessité des richesses individuelles et de leur variété. Toutes, dans leur législation écrite ou coutumière, elles ont garanti et assuré à tous les membres de la caste privilégiée ou à tous les individus sans distinction, le fruit de leur travail, en établissant des pénalités plus ou moins fortes contre quiconque eût osé y porter atteinte. Enfin elles ont toujours protégé efficacement la propriété, parce qu'elles voyaient en elle une des bases de leur stabilité, de leur force, de leur conservation et de leur progrès.

Malgré cet accord unanime des peuples, malgré cette imposante autorité, il s'est trouvé des hommes qui n'ont pas craint de voir dans cette propriété une condition anormale pour la société. Maintenant demandons-nous si cette conscience universelle des peuples, qui n'est que la manifestation complète de la conscience personnelle, est un mensonge? L'existence de cette propriété, telle qu'on la retrouve partout, est-elle une anomalie, une monstruosité au sein de la société? est-elle pour l'humanité une plaie profonde, un ver rongeur qui, s'il ne peut la conduire à la destruction, l'empêche cependant de remplir sa

destination. Si tel est le caractère de la propriété individuelle, n'est-ce pas un droit et un devoir pour l'humanité et pour chaque individu de chercher par de continuels efforts à l'anéantir, à la faire disparaître, pour la remplacer par une propriété collective dans laquelle chaque individu aurait droit à une portion rigoureusement en rapport avec ses besoins physiques. Ou bien cette propriété individuelle est-elle en réalité une condition d'existence, de conservation et de progrès pour la société, ainsi que l'a reconnu la conscience de tous les peuples? Doit-on encore de nos jours lui reconnaître le caractère que lui a attribué l'histoire? Ne doit-on pas la défendre, la garantir comme un palladium de la vie et de la liberté de la société moderne?

Telles sont les deux hypothèses exclusives qui ont été posées et résolues respectivement par le rationalisme et par la philosophie chrétienne. Fidèle au but que nous poursuivons, nous allons exposer parallèlement les doctrines de ces deux représentants de l'esprit humain. Aujourd'hui, comme nous le disions en commençant, l'humanité semble divisée en deux camps, où l'on se dispute le monde intellectuel. Dans l'un, brille un étendard dont la devise est : *science et foi;* dans l'autre, le rationalisme a arboré celui de l'incrédulité sur lequel on distingue : *Indépendance de la raison.* Dans l'un, l'esprit humain se courbe avec dignité sous l'autorité de la parole éternelle. Dans la philosophie rationaliste, la raison s'est émancipée du joug que lui impose la nature : dans son orgueil elle a usurpé l'empire de la pensée pour se poser comme la régulatrice absolue des conceptions humaines.

L'opposition que nous avons constatée entre ces deux doctrines, relativement au point qui nous occupe, n'est que la conséquence plus ou moins éloignée des principes fondamentaux sur lesquels elles s'appuient. La question de la propriété est trop intimement liée à celle de l'humanité pour pouvoir en être séparée; l'une a sa raison dans l'autre. Aussi avons-nous cru nécessaire d'ex-

poser la manière de concevoir l'origine, l'existence et le but de l'homme dans les deux systèmes. Commençons d'abord par le rationalisme.

II. La philosophie, en posant comme base fondamentale de ses conceptions la négation de toute révélation positive faite à l'homme par la Divinité, l'indépendance de la raison de toute autorité extérieure, l'identité de l'idée et de la réalité, ne pouvait pas reculer devant les conséquences fatales et inexorables de pareilles prémisses. Après avoir été rigoureusement conduite à rejeter toute foi à l'existence d'un Être suprême qui domine et gouverne les mondes, elle fut forcée de reconnaître l'humanité comme l'unique réalité, comme la réalité absolue. Loin d'hésiter à admettre cette conclusion, loin d'y voir un douloureux sacrifice, elle l'accepta avec un sentiment de bonheur et de joie. Il ne pouvait en être autrement; la philosophie arrivait par là à un principe qui était la condition indispensable de son existence, et si elle avait admis un principe contraire, elle se fut creusé à elle-même son propre tombeau. Aussi pour elle l'humanité n'est ni une pure abstraction, ni un tout dépendant complètement des fractions qui le constituent Ce n'est pas non plus une réalité purement objective, c'est-à-dire, une réalité qui sans être soutenue par elle-même, sans exister pour elle-même, trouve son substratum et son but dans les individus. Elle est une existence substantielle, une substance absolue, au-dessus du temps, étant à elle-même sa raison et sa fin. Dans le principe, plongée comme dans une profonde rêverie où tout venait s'agiter, se mêler, se perdre et se confondre, elle était alors dans un véritable chaos où ne brillait pas même le moindre rayon d'intelligence. Au sein de l'ignorance absolue, elle n'avait aucune conscience de son être : elle *était*, mais dans l'état de pure possibilité, d'imperfection complète. Un jour, et ce jour a commencé la série des siècles, en vertu de sa propre énergie et d'une

itanéité absolue que les philosophes lui attribuent par une ncevable contradiction, elle est sortie de ce sommeil ténébreux n'avait pas eu de commencement. C'est de ce réveil que ent les temps; c'est à l'apparition de ce premier rayon d'intelnce que l'humanité a eu pour la première fois conscience lle-même, c'est alors qu'elle a fait le premier pas dans la voie progrès qu'elle était appelée à parcourir à travers les temps r parvenir au développement de toutes ses puissances, pour naître complètement sa propre existence, et pour pouvoir si s'aimer d'un amour un, immense, éternel, ineffable. C'est s cet amour inaltérable de soi que se trouve le bonheur part, la félicité suprême de l'humanité. Sa loi, disent les rationales, n'est donc pas une loi de maintien et de conservation : e est toute de développement et de progrès : sa perfection, t l'histoire.

Une fois entrée dans le chemin de la perfection, continuent-ils, umanité est dominée par une puissance qui l'entraîne d'une nière irrésistible. Elle ne peut se soustraire à l'influence de te force mystérieuse qui la pousse fatalement vers le but der-r de son existence. Dans sa marche progressive, dans ses transmations continuelles, elle pourra bien rencontrer des obstacles; is, sans pouvoir d'une manière absolue et positive empêcher réalisation de son être, ils ne feront qu'en retarder le moment s le temps, et elle trouvera dans son activité, qui une fois née incessante, le moyen unique de sortir victorieuse de toutes les tes et de réaliser la grande œuvre de sa perfection.

Pour développer les ressources universelles de cette dévorante ivité, l'humanité vient se personnifier dans les individus, et y établit un centre spécial d'action dans le but unique d'y ailler à son propre perfectionnement. Elle est le foyer central l'être et de la vie, dans lequel se résolvent l'être et la vie des ividus, qui trouvent ainsi en elle leur principe, leur milieu

et leur fin. Les individus n'ont qu'une existence phénomenale, ils ne sont pas isolés, séparés en réalité les uns des autres et de l'humanité : ils sont tous unis en elle par un lien d'une consubstantialité absolue. Ils ne se distinguent d'elle et d'eux-mêmes que par une personnalité purement apparente, transitoire et passagère. Cette individualité appartient entièrement aux temps : née au sein de l'humanité dans laquelle elle a pour ainsi dire sa racine, elle vient après une durée plus ou moins longue s'évanouir et se perdre dans l'océan de l'être et de la vie, alors que la réalité absolue a cessé de se manifester en elle. L'humanité ne se révélant dans ses individualisations multiples et indéfinies que dans le but unique de poursuivre sa carrière dans la voie de son progrès propre, leur activité doit être complètement consacrée à la réalisation de ce perfectionnement.

Donc, l'individu qui ne possède en réalité rien de propre, si ce n'est peut-être une forme passagère, a pour loi suprême de tendre par des efforts incessants vers la réalisation du bien-être suprême de l'existence absolue. Dans cette tendance, il doit se dépouiller de toute vue personnelle : il doit faire une complète abnégation de lui-même par un oubli et un abandon entier de son individualité. C'est dans ce désintéressement que consiste la sublimité de la vertu, dont l'opposé, l'égoïsme, est la source unique d'où découlent tous les vices, et par conséquent tous les maux qui affligent si profondément l'humanité. Le dévouement de tous les individus et le sacrifice qu'ils feront d'eux-mêmes à l'humanité, constituent pour celle-ci son bonheur absolu ; car alors et seulement alors possédant la conscience entière de son être un et indivisible, elle pourra s'aimer et s'aimera en effet d'un amour un, complet, inaltérable.

Tout ce qui tend à unir les hommes, à resserrer entre eux les liens de la consubstantialité, est un bien; tout ce qui les pousse à la division, à la séparation, à l'isolement, tout ce qui peut

faire naître ou entretenir une vie propre et personnelle, tout ce qui distingue l'individu, est un mal. Les principes générateurs de toutes les haines et de toutes les dissensions qui surgissent entre les hommes et les portent à se nuire réciproquement sont l'égoisme individuel, domestique et national. Ces trois sentiments impurs sont la source de tout mal : ils se présentent comme les trois grands obstacles contre lesquels l'humanité doit constamment lutter pour arriver à l'égoïsme pur, à l'égoïsme vertu, celui de l'humanité. La destruction de tout amour de l'individu, de la famille et de la patrie est la condition nécessaire dans chaque individu pour la réalisation du but commun; car alors toutes les personnalités viendront s'éclipser et disparaître dans le sein de l'être éternel, et c'est en cela que consiste leur félicité dernière.

Il y a donc pour tout rationaliste conséquent une stricte obligation de travailler sans cesse selon la mesure de ses forces à l'anéantissement de ces vues étroites qui enfantent toutes les misères dans lesquelles la société est plongée. Le sentiment de l'individualité différente de l'être, voilà l'objet sur lequel l'humanité doit constamment diriger ses efforts, afin de l'effacer dans le cœur de tout homme. C'est un droit et un devoir pour tous de chercher la destruction des propriétés individuelles, dont l'existence est d'ailleurs absolument impossible au fond; car la notion de propriété implique l'idée d'un être qui s'appartient à soi-même, d'un être en soi; or l'individu n'a d'existence qu'au sein de l'humanité qui est l'être, l'être absolu, la substance unique; l'humanité seule s'appartenant à elle-même peut seule avoir quelque chose de propre, peut seule être propriétaire. Et, comme tout ce que comprend l'humanité, appartient à tous et à chacun de ses membres, c'est un droit et un devoir pour tous de ne négliger aucun moyen afin de substituer aux richesses individuelles une richesse collective dont la propriété appartien-

drait à l'humanité elle-même. A entendre la raison incrédule le paupérisme, cette plaie de la société actuelle dont les résul tats sont si funestes et si désastreux pour le progrès, est la con séquence fatale de cette organisation vicieuse du travail et d l'ordre social qui reposent l'un et l'autre sur le sentiment d l'égoïsme individuel. En effet, c'est en vertu de ce sentimen que chacun peut s'approprier et s'approprie en réalité tous le produits de son activité, au lieu de venir, poussé par la sublim vertu du dévouement et de l'abnégation, les déposer dans le mains de l'humanité représentée par le pouvoir social humanitair

L'établissement d'une communauté absolue de biens est, pou les novateurs modernes, la seule condition légitime, la conditio normale de la société. Celui qui ne s'arrête pas à la première vu des choses mais qui les pénètre dans leur essence doit avouer disent-ils, qu'il en résulterait comme conséquence immédiate nécessaire, que la pauvreté disparaîtrait à jamais par la for seule de la nouvelle impulsion, imprimée à la marche progre sive de la société, qui serait délivrée pour toujours d'un des pl grands obstacles à sa félicité. Le pouvoir social, dans lequel rés derait la souveraineté absolue, recevant les produits du travail d chacun, les distribuerait au nom de l'humanité aux membres d la société dans une proportion rigoureusement mathématique basée sur les besoins réels des individus. Chacun d'eux, e vertu d'une puissance purement personnelle, aurait droit tout ce qui est nécessaire à son existence d'après la quantité et l qualité de ses besoins, de telle sorte que le droit s'ouvrirait s'évanouirait avec le besoin qui l'aurait fait naître, pour reparaît au moment d'une nouvelle nécessité et s'éteindre avec elle. Ai les conditions d'existence matérielle des individus seraient ass rées; la société se trouverait placée non seulement dans l'état plus avantageux à son développement intellectuel et moral, m dans celui qui seul peut le rendre possible.

Et qu'on ne dise pas, continue la philosophie de la raison exclusive, qu'opérer une telle restauration dans la société, ce serait poser l'acte le plus arbitraire et le plus injuste, parce qu'il aurait pour résultat de dépouiller les individus de richesses acquises, conservées ou transmises d'une manière légitime. C'est en vain, ajoute-t-elle, qu'on prétendrait que la légitimité de la possession des richesses repose tout entière sur le fait primitif de l'occupation. Ce fait n'a jamais pu exister : l'occupation ne se conçoit que comme l'appréhension matérielle d'une chose qui n'appartient à personne, avec l'intention de la rendre sienne; l'humanité étant absolue et éternelle, l'individu relatif et passager, le fait qui réalise cette occupation a été impossible, car il n'a jamais pu exister des *res nullius*.

Toute la théorie rationaliste que nous venons d'esquisser peut se résumer dans les propositions suivantes. L'humanité est la substance suprême; l'individu en est une personnification passagère. Le but dernier de l'humanité est l'amour inaltérable de son unité, celui de l'individu est son absorption en elle; la loi suprême de l'humanité est son dévoloppement, celle de l'individu est la réalisation de ce développement par son travail dans le triple ordre matériel, intellectuel et moral. L'unique mobile de ce travail est le bonheur de la substance absolue. La communauté des biens est la condition normale et nécessaire de la société, l'occupation est un fait impossible.

III. Nous passons à la philosophie chrétienne. En prenant pour point de départ des principes contraires, elle arrive à des conclusions diamétralement opposées. De son dogme fondamental, qui se résume dans l'union de la science et de la foi, résulte la croyance à une véritable hiérarchie d'êtres où nous n'avons à considérer pour notre sujet que Dieu, l'homme et la nature. Or les rapports actuels entre les trois grandes existences présentent une opposition manifeste avec l'harmonie qui a dû les unir pri-

mitivement, et comme la saine interprétation de ce qui est n'est possible que par la véritable intelligence de ce qui doit être, voyons donc ce qui a dû être, pour constater ensuite ce qui est.

Au sommet de l'échelle des réalités, le christianisme pose l'être absolu, complet, invariable, infini. Seul au sein de l'éternité, il appelle à l'existence par un acte de sa volonté toute-puissante et toute libre, au moment fixé dans sa sagesse, des êtres nouveaux qu'il avait conçus et déterminés avant le temps. La création fixe un moment précis dans la durée, et renfermant en soi l'humanité et la nature, elle est l'œuvre absolue et libre de Dieu. La qualité de créateur, accidentelle et historique en quelque sorte dans la Divinité, comprend nécessairement les attributs de providence et de souveraineté absolue. Dieu est la source unique de tout pouvoir, de tout droit et de toute obligation. Le but suprême qu'il s'est proposé dans la création est la manifestation de sa propre grandeur et la sanctification des êtres qui, semblables à lui, sont susceptibles de bonheur par la participation à sa félicité parfaite.

Dans l'œuvre toute libre de la Divinité, on distingue l'humanité et la nature. L'humanité est l'anneau central de la chaîne des existences dans lequel la nature, cette créature infime, et l'Être suprême viennent se rencontrer. Qu'elle n'ait d'autre existence que celle de l'idéalité ou qu'elle soit une réalité objective, toujours est-il que dans le christianisme l'humanité est entièrement subordonnée à l'existence des individus, qui, étant les véritables existences subjectives, peuvent seuls être sujets ou objets d'amour ou de haine.

Peu importe que les individus aient ou non au fond quelque chose de réellement identique, les relations qui les unissent comme personnes constituent une véritable harmonie. C'est sous le rapport de leur personnalité permanente et perpétuelle que la philosophie chrétienne envisage les individus au point de vue de la morale et du droit. La distinction ontologique du nomi-

nalisme et du réalisme, qu'on doit rigoureusement différentier du rationalisme, ne peut produire aucune différence dans les relations sociales des individus. L'humanité ainsi considérée n'est rien autre chose qu'une association de personnes semblables, unies entre elles par un lien d'amour réciproque. La naissance, la conservation et la perfection des individus sont des faits impossibles en dehors de cette association. En raison même de cette impossibilité, toute personne est tenue à travailler au bien-être général; alors son activité a pour objet non pas l'humanité qui ne peut tomber sous son action, mais le semblable, c'est-à-dire, ces fractions de l'humanité sur lesquelles il peut seulement agir, et que chacun est en état d'aider, de fortifier et de soutenir. Jamais dans cette doctrine l'humanité n'est l'objet ou le but de l'activité individuelle.

Ce lien de similitude constitutif de l'humanité n'a pas sa raison suprême dans les personnes humaines, il puise son existence dans une source plus élevée qui en explique l'unité. Tout homme, dit la philosophie chrétienne, porte dans son âme le caractère sublime et indélébile de l'absolu, en ce sens qu'il est une image vivante de la Divinité, une imitation substantielle de la sagesse éternelle. C'est ce reflet mystérieux qui brille sur le front de tout homme et qui est pour lui le titre constitutif de sa position dans l'humanité et dans la nature. C'est en vertu de cette similitude, dont la connaissance, révélée à l'origine, s'était perdue chez la plupart des hommes jusqu'au moment où le christianisme vint la rétablir, que les hommes sont réellement des frères, et que les notions d'égalité et de fraternité possèdent leur valeur éminemment sociale.

De ce que l'humanité n'est qu'une association de personnes semblables, il s'en suit que sa vie et son esprit devront nécessairement être le résultat total de la vie et de l'esprit qui animent tous et chacun de ses membres; car une totalité ne peut être

autre que les éléments qui la composent. Selon que chaque individu enfreint ou observe les lois de la sociabilité, la société tout entière se maintient dans son état normal, ou subit une altération plus ou moins profonde, eu égard à la gravité des infractions commises et au nombre des individus, qui en les commettant ont brisé ou interverti les rangs qu'ils devaient occuper dans le corps social; de sorte que la vie d'une société a sa mesure dans la vie des individus, et tout ce que l'on considère comme vrai pour l'une, on peut l'affirmer pour l'autre.

Le principe que l'âme humaine est une image vivante de la Divinité est fécond en conséquences tant sous le rapport théorique que pratique. On y trouve la seule explication satisfaisante de ce qui a dû être, de ce qui est, de ce qui sera. C'est en elle que l'âme humaine puise la raison de la permanence continue et perpétuelle de sa personnalité. Elle est le principe de la conscience que l'homme possède de lui-même et de l'infini, et la cause de ses incessantes aspirations vers la félicité parfaite; car l'âme, pour conserver la fidélité de sa ressemblance, doit se proposer constamment une imitation complète de la sagesse éternelle qui ayant voulu lui servir de modèle et de type a dû, en se révélant elle-même d'une manière positive à l'origine, révéler en même temps les moyens de faire arriver l'homme jusqu'à elle.

Mais si l'on ne doit pas séparer l'image du modèle, il ne faut pas non plus les confondre. Cette confusion, qui est un des caractères de la philosophie moderne, est pour le christianisme une preuve puissante de sa vérité; car si l'âme humaine n'avait pas dans son essence même la forme de l'infini, jamais on n'aurait pensé à l'identifier avec lui, si toutefois la notion de l'infini avait pu venir en notre possession. L'union intime de l'âme à Dieu doit exister sous le double mode de vie qui se manifeste dans l'âme : elle doit être toute de pensée et d'amour. Dans les relations réciproques de ces deux êtres vivants du vrai

du bon et du beau, l'âme n'est pas semblable à un fleuve qui s'évanouit en se jetant dans l'océan qui l'absorbe et le confond dans son immensité. Le mélange de la pensée et de l'amour se fait sans confusion, dans une pénétration mutuelle, réciproque, où Dieu, l'Être supérieur, et l'âme, l'être inférieur, sont *un* en restant deux. La personnalité de l'âme est si loin d'éprouver une altération quelconque dans cette pénétration qu'elle y trouve au contraire sa réalisation complète, car c'est dans cette union intime qu'elle possède la conscience entière de sa similitude avec la Divinité, en même temps qu'elle reconnaît sa dépendance de celui qu'elle adore. Cette adoration constante, mode suprême de l'existence de l'ame, constitue son bonheur absolu, et il en est de même pour l'humanité.

L'homme, destiné à unir en sa personne le monde spirituel et le monde corporel, est à la fois corps et esprit. L'âme pénètre l'organisme corporel de la même manière que nous avons vu qu'elle pénètre l'infini. Dans cette union, la supériorité appartient au principe spirituel, et, en vertu de cette supériorité, l'homme devient le roi de la nature, qui, ayant été créée pour lui, lui fournit tout ce qui lui est utile par sa fécondité spontanée, par l'abondance et la variété de ses productions..

Une harmonie complète se manifeste à l'origine entre les trois existences : Dieu, l'homme, la nature, dont tous les rapports sont régis par la loi d'amour; mais cet ordre normal universel, cette unité et cette hiérarchie, cette subordination et cette liberté, ont fait place à la division, au désordre, à l'esclavage, à la révolte, et cette dégradation apparait surtout dans l'homme. Or c'est à lui que le christianisme d'accord avec l'histoire attribue la cause de cette profonde perturbation dans le monde. L'homme a voulu briser les liens de sa dépendance et usurper la souveraineté qui n'appartient qu'à celui dont il est l'image; toutes les puissances de son être et celles de la nature se sont alors révoltées contre lui, l'an-

tagonisme de l'esprit et de la matière a donné naissance à ces combats intérieurs et extérieurs que l'homme soutient sans relache, et le travail, transformé en chatiment, est devenu pour lui le seul moyen de conserver sa vie.

L'ordre ayant été rompu, l'homme étant sorti des voies que son créateur lui avait tracées pour le mener à sa fin, rien ne pouvait arrêter le fatal progrès de sa dégradation, dont le terme nécessaire eut été l'anéantissement complet de l'humanité. Déjà elle s'agitait dans les convulsions de la mort, quand la justice divine apaisée vint offrir à l'être déchu un nouveau modèle, en harmonie absolue avec celui qui avait servi de type au premier homme. Ce divin modèle, en rappelant à l'homme sa grandeur passée, lui rendit avec le sentiment de sa dignité, la force d'accomplir les sacrifices de la vie présente, en vue du bonheur de la vie éternelle, et il créa la véritable sociabilité en proclamant le dogme de l'égalité de tous devant Dieu.

Rétablir l'unité du genre humain, rendre le bonheur à l'humanité déchue, opérer sa réhabilitation dans le temps, reconstituer son indépendance des forces ennemies du dehors, tel est le terme absolu de la vie présente, telle est la fin suprême de l'histoire, a dit un profond philosophe : telle fut, aurait-on pu dire, la mission de l'Homme-Dieu. Mais cette réhabilitation, dont il est venu apporter les lois, ne doit pas s'accomplir d'une manière fatale et irrésistible; elle se réalise par l'individu, et non par l'humanité qu'aucune puissance ne saurait atteindre. L'impulsion qui nous appelle vers le rétablissement de l'ordre primitif est toute de persuasion, elle laisse subsister la liberté pleine et entière, dont la perfection consiste à ne lui opposer aucune résistance en conservant toujours la conscience de pouvoir lui résister. Cette impulsion doit mettre en œuvre l'activité libre de chaque individu, soutenu dans ses efforts par l'action divine et par celle de ses semblables qui s'exerce dans la famille et dans la société. Or le but que poursuit chaque

individu est son bonheur personnel, qui est pour lui le premier mobile de son activité; et cette activité libre étant variable dans son intensité comme dans ses résultats, il faut admettre que, dans l'état actuel de l'homme, l'inégalité des produits de son travail, et par suite l'inégalité de la richesse, est nécessaire en fait et aussi en droit. En effet, comme nous le verrons à chaque pas dans le cours de ce mémoire, ce n'est qu'à cette condition que l'homme produira, ou qu'il produira au-delà de ce qui suffit à ses besoins passagers, et que son travail toujours progressif rendra possible l'existence, le développement et le bien-être des familles. Si donc, après ce que nous avons déjà dit, l'on tient compte de la stérilité d'un sol autrefois si fertile, de la rigueur des saisons, de la longue enfance de l'homme et de ses infirmités, des vrais caractères du travail, on n'aura pas de peine à reconnaître qu'une propriété individuelle, inégale, permanente, efficacement transmissible, constitue l'état normal et légitime de la société.

IV. Malgré l'antithèse frappante que nous venons de constater entre les deux doctrines que nous examinons, il est cependant un point essentiel sur lequel elles sont d'accord. On convient de part et d'autre que le principe générateur de toute richesse matérielle, intellectuelle et morale est le travail individuel, et qu'ainsi c'est de lui que dépend la conservation comme le progrès de la société. Mais l'on est loin de s'entendre sur le mobile qui doit déterminer l'individu à faire usage des facultés qu'il possède. La philosophie, en exigeant que l'individu fasse une complète abnégation de tout intérêt propre, lui propose, comme unique stimulant à son activité, le progrès de l'humanité, et pour récompense au-delà de la tombe son absorption en elle; autant vaudrait dire le néant. Le christianisme, au lieu de considérer l'humanité comme le but suprême de l'activité individuelle, présente au contraire à l'individu l'intérêt personnel comme devant être le mobile déterminant de ses actes. En effet, sa réhabilitation,

c'est-à-dire la réconciliation de la créature déchue avec son cré
teur, est évidemment la plus grande des récompenses et le pl
personnel des intérêts. Il existe donc une opposition évidente ent
les deux mobiles qu'invoquent ces doctrines, et dès lors elles i
peuvent ni stimuler ni justifier le travail par les mêmes consid
rations. A priori on concevrait même que dans leur applicati
pratique elles le rendissent impossible, et alors il faudrait à
société une troisième doctrine, afin de ne pas mourir victi
d'une insurmontable paresse. Il est donc d'une extrême impo
tance de constater jusqu'à quel point, le rationalisme d'une pa
le christianisme de l'autre, sont logiquement compatibles avec
travail; car si nous venions à découvrir que l'un d'eux paral
serait l'activité de l'homme, si l'homme lui obéissait d'une m
nière absolue, des questions bien graves seraient tranchées po
toujours.

Pour trouver la solution de ce grand problème, il est d'
bord nécessaire de déterminer nettement le caractère prop
et réel de tout travail. Tout le monde admettra facilem
qu'il n'est aucun travail, intellectuel, moral ou matériel, qui
devienne à la longue pénible, rude, accablant. Ce fait que
rationalistes chercheraient vainement à expliquer, tant il sem
contradictoire dans leurs théories que le progrès s'opère dans
douleur, est aisément expliqué par les chrétiens, puisqu'ils voi
dans le travail un châtiment d'abord, et puis une expiation
doit les conduire au bonheur. Ceci posé, ajoutons qu'un
intelligent et libre ne travaille qu'autant que sa volonté acc
elle-même librement les souffrances qu'implique le travail.
quelles sont les lois de la volonté ? Pour qu'elle se décide à
acte quelconque, il faut que cet acte en soi ou dans ses co
quences lui plaise, ou en d'autres termes, qu'elle le trouve b
beau ou utile. Proposez-lui un acte qui lui répugne, elle
refusera; demandez-lui d'agir quand elle est insouciante,

demeurera immobile ; pour qu'elle sorte de son repos, il faut donc que son activité ait un motif qu'elle accepte, qui la sollicite, et qui lui semble valoir l'emploi de toutes ses énergies. Mais ce motif, n'allez pas le chercher hors d'elle; n'espérez pas qu'en lui parlant de cette humanité, dans laquelle elle ne verra jamais autre chose qu'une abstraction, vous la déciderez à fatiguer d'un labeur continu le corps qui lui obéit. Elle n'en viendra là qu'au degré où la personnalité dont elle est la force se trouvera en cause. Alors elle voudra le travail, parce que les fruits du travail seront une récompense personnelle.

Dès lors il semble bien difficile de concilier l'hypothèse rationaliste avec les nécessités les plus immédiates du genre humain. En effet, l'homme qui serait fermement convaincu que la récolte préparée par ses soins appartiendra à son espèce, sans qu'il y ait plus de droit qu'aucun de ses semblables, ne consentirait jamais à arroser de sa sueur la terre où doit germer le grain. L'homme encore, qui serait fortement persuadé que le dernier terme de ses espérances est la fusion de son être particulier dans l'indivisible substance de l'être général, se laisserait fatalement aller à une complète insouciance, puisque rien ne pourrait hâter et rien ne pourrait empêcher cette inévitable consommation. Nous nous trompons, le rationaliste verrait dans le suicide un moyen facile d'accélérer cet anéantissement final, et d'échapper ainsi aux angoisses de la faim comme aux ennuis du travail.

La philosophie chrétienne au contraire place le travail dans les conditions les plus favorables. Si l'intérêt personnel, l'amour du moi, est le puissant mobile qui doit déterminer l'activité de l'individu, cet amour du moi ne peut être confondu avec l'égoïsme; il ne saurait exister sans l'amour du semblable, il sort de la personne pour s'attacher à la famille, à la patrie, à l'humanité, et il la fait participer aux avantages de tous les actes qu'il suscite. L'amour du semblable , non pas seulement comme sem-

blable mais comme frère, remonte jusqu'au Père commun de tous les hommes. C'est en lui et par lui que l'amour du moi se vivifie, et qu'il se dépouille de tout ce qu'il semble avoir au premier abord d'intéressé, d'exclusif et d'insociable, à tel point que le moi peut rester sans danger la mesure équitable, certaine, facile et universelle de l'affection, du dévouement et des services que l'homme doit à l'homme. Voilà, relativement à la fécondité du travail et à son utilité générale, une de ces merveilleuses conséquences pratiques qui distinguent éminemment la doctrine du christianisme de tous les systèmes purement humains. Ce caractère pratique, qui est une preuve manifeste de l'harmonie de cette doctrine avec la conscience humaine, ajoute une force étonnante à ses sublimes enseignements. Ils se manifestent partout par leur puissance sur la volonté, ils sont facilement saisis par toutes les intelligences, et avant que la raison ait pu entièrement se former, ils lui fournissent déjà les principes moraux qui contiennent une règle de conduite pour toute la vie. Mettre en œuvre pour le plus grand bien de ses semblables toutes les ressources de l'esprit et du cœur, toutes les forces du corps, et cela partout et toujours en obéissant à la loi de sacrifice et de charité, tel est le devoir imposé à tout homme, qui demeure néanmoins assuré de recueillir personnellement le prix de ses travaux et de ses vertus.

C'est donc en vain que les rationalistes prétendent disputer au christianisme sa puissance civilisatrice, puisque leurs théories peuvent à peine pénétrer dans un petit nombre d'intelligences cultivées et qu'alors même que par les efforts d'un travail ingrat elles sont parvenues, elles ne peuvent rien sur la volonté, qui, ne trouvant en elles aucun motif capable de la déterminer, reste frappée de mort pour le bien. Ce fait est si vrai que, lorsqu'il s'est rencontré chez quelques nations des individus conséquents avec les doctrines qu'ils admettaient, on les a vus s'anéantir dans cette immobilité stérile, dont les fameux solitaires indiens ont don

le si tristes exemples, et que l'on a pu par là se convaincre de action désorganisatrice et désastreuse de ces doctrines, bien plus ncore que de leur impuissance pour diriger les individus comme s nations dans les voies du progrès.

Il y a plus : la communauté des biens, que nos adversaires rerdent comme l'idéal de la perfection, ne s'est rencontrée qu'une ule fois dans l'histoire, non pas chez les peuples où dominaient s idées rationalistes, mais au sein même du christianisme. Si elle été réalisée dans une certaine mesure, elle le fut par la charité es premiers chrétiens, et non en vertu d'un devoir strict et igoureux qui leur aurait été imposé, puisque d'ailleurs la proriété individuelle avait été efficacement établie et garantie dès origine, quoique d'une manière indirecte et implicite, par la éfense du vol. Sans doute cette communauté serait une des conitions les plus avantageuses pour la société, mais elle est impossle dans notre état actuel, et si elle pouvait se réaliser, ce ne rait point par l'amour de l'humanité, mais par l'amour du semable, tel que le définit la philosophie chrétienne. Celle-ci seule it concilier les faits et les réalités avec les véritables intérêts de société, et si elle consacre le droit de la propriété individuelle, le en modifie la rigueur par le précepte de la charité. Ce droit : propriété est la condition du travail, qui est à son tour la ndition *sine quâ non* de la société, et il y a entre ces trois its une corrélation telle que, quand on nie l'un, on est forcé : nier l'autre. Or nous espérons avoir montré suffisamment e le rationalisme, en s'acharnant à détruire toute activité personelle, a renversé les fondements du travail, de la richesse de la société, et qu'au lieu de ces merveilleuses destinées qu'il étendait avoir découvertes pour l'humanité, il ne lui offre pour enir que l'abîme de la dégradation et du néant.

V. Arrivé à ce résultat, nous croyons indispensable, pour : cette partie de notre travail ne reste pas incomplète, de

chercher à déterminer quelle fut l'origine de la propriété foncière, et d'analyser la propriété en elle-même, quant aux droits qui en découlent, et quant à ses modes de transmission.

Pour bien apprécier l'origine de la propriété foncière au point de vue chrétien, on doit soigneusement distinguer l'état des choses avant et après la chute. Dans la situation primitive, les besoins physiques de l'homme étaient moins nombreux que dans l'état actuel ; car alors ayant leur raison unique dans l'économie générale qui est l'œuvre de la sagesse éternelle, ils étaient reduits à leur plus simple expression. L'homme rencontrait partout sous ses pas, sans travail aucun, tout ce qui était propre à la conservation de son organisme. L'activité individuelle n'étant pas nécessaire à la production des richesses matérielles, le besoin de la propriété foncière ne pouvait se faire sentir. La communauté des biens existait dans les proportions rigoureuses, telle que la rêvent les rationalistes modernes. L'homme avait la jouissance du sol dont Dieu s'était réservé la propriété pleine et entière. Alors on aurait pu dire avec justesse :

> Ne signare quidem aut partiri limite campum
> Fas erat...

Après la chute l'homme fut condamné au travail, il eut à lutter à la fois contre la stérilité du sol et contre les forces ennemies de la nature rebelle. Ses besoins physiques se multiplièrent en proportion même de ce que leur satisfaction était plus difficile. Il fallut jeter les fondemens de la première demeure, fixer les premières limites d'un champ, et s'efforcer d'en obtenir par un pénible labeur les alimens indispensables à la conservation de la vie. Or l'homme ne se décidera à défricher la terre que pourvu qu'il soit assuré de conserver le sol auquel il aura rendu une partie de sa fécondité première. De là le droit de s'approprier une certaine étendue de terre d'une manière fixe et permanente, et ce droi

s la philosophie chrétienne repose immédiatement sur la
nté divine qui s'est manifestée, lorsqu'elle a prononcé la
lamnation au travail. Cette condamnation est la charte natu-
:, constitutive de la propriété; et la nécessité du travail a eu
r conséquence fatale de faire évanouir la communauté des
s, qui a été remplacée par le système des propriétés indi-
uelles.

a loi du travail n'attribuait pas à nos premiers parens la
priété du sol tout entier, ni même une partie déterminée;
s elle leur concédait le droit général de s'en approprier une
aine portion d'une manière durable, et ils réalisèrent ce
it par l'occupation. On ne peut séparer le premier homme de
compagne. Ce n'est donc pas leurs nécessités isolées, mais
s de leur association nécessaire qui doivent servir de base à
préciation des limites de cette propriété. Si l'on considérait cette
été, abstraction faite des variations personnelles qu'elle pouvait
r, des causes qui peuvent influer sur le travail et ses produits,
jouissances légitimes de l'intelligence et du cœur, il faudrait
que cette propriété devait être restreinte aux besoins présents.
s si l'on tient compte de toutes ces circonstances, si l'on ob-
e que cette association est destinée à devenir une famille, et
, sous la loi du travail et du progrès, la prévoyance et l'éco-
ie sont des devoirs aussi bien que des nécessités, on devra
itablement admettre que le droit de l'association comportait
outre le droit d'amasser, de posséder un superflu, pour
: face aux éventualités de l'avenir.

a première association donna naissance à de nouvelles familles,
pour se créer elles-mêmes des ressources qu'elles ne pou-
nt trouver que dans leur propre travail, allèrent former
nt de groupes indépendants, et se fixèrent en divers lieux de
rre en réalisant le droit du premier occupant. Parmi les cir-
tances qui amenèrent bientôt des variations dans l'étendue

des richesses individuelles, il faut placer au premier rang l'activité laborieuse et la bonne administration de certaines familles, la paresse et la prodigalité des autres. C'est dans la dépendance où se trouvèrent réduits un certain nombre d'individus par l'absence des choses nécessaires à la vie, qu'on pourrait trouver l'explication de l'origine de l'esclavage chez tous les peuples de l'antiquité. Quand même on admettrait, comme cause seconde, que quelques familles poussées par la soif de la domination et de la richesse ont traité comme esclaves celles qu'elles avaient dépouillées, on ne pourrait encore en conclure que l'inégalité des fortunes a sa raison principale dans la violence et la force.

La société civile se forma de la réunion des premières familles qui voulurent assurer leur liberté et leur conservation. De nouveaux besoins se manifestèrent, et les nécessités des familles ne purent plus être la seule mesure du droit de propriété. La société, qui avait eu surtout pour but d'assurer le respect des personnes et des choses, avait accepté la propriété comme un fait accompli, et bien qu'elle ne l'eut pas fondée, elle devait l'assujétir à certaines règles, parce qu'elle aussi avait ses nécessités, qui comme celles de la famille devaient déterminer la limite extrême de l'inégalité des richesses.

La propriété n'est donc pas une création de la loi civile, qui ne l'a organisée que pour la protéger. Cette distinction, trop souvent méconnue, est fort importante pour juger du droit que peut avoir la société sur les richesses individuelles. Si, par des circonstances extraordinaires, elles s'accumulaient chez un individu ou une famille dans une extension telle qu'elle compromettrait gravement l'existence de la société, conséquent à ses principes, le système qui s'appuie sur la philosophie chrétienne ne refuserait pas au pouvoir social le droit de restreindre une inégalité entraînant la ruine de la société elle-même. La légitimité de ce pouvoir exceptionnel résulte de l'opposition se ma-

nifestant alors entre deux droits égaux et subordonnés; le droit le plus faible se courbe sans s'anéantir devant le droit le plus fort, sous la direction du pouvoir social qui est l'exécuteur temporel de la volonté divine.

On voit donc que dans le système que nous défendons toutes les éventualités sont prévues, et dans le cours ordinaire des choses, les richesses individuelles se développent librement, tandis que le travail, conservant sa plénitude d'action, reste la seule force capable d'assurer toujours l'existence matérielle de la société.

VI. On a voulu expliquer différemment l'origine de la propriété et de la variété des fortunes. Le rationalisme à son berceau prit pour point de départ un prétendu état de nature, où l'homme primitif aurait vécu dans un isolement complet, en dehors de toute société. Tous les individus de l'espèce humaine, possédant les mêmes puissances, soumis aux mêmes nécessités, étaient alors dans une égalité absolue de rangs et de fortunes. Une communauté de biens, se constituant des fruits spontanés du sol, formait une richesse collective dans laquelle chacun avait un droit proportionné à ses besoins. Mais dans cet état de nature l'homme n'obéissait qu'aux instincts de son égoïsme : de là une opposition constante d'intérêts et de volontés, une guerre continuelle du fort contre le faible, une suite non interrompue de querelles et de déchirements dont la propriété était presque toujours la cause et le but.

Cet état terrible, que l'on regarde comme l'état primitif et naturel de l'humanité, au lieu d'y voir une déchéance, ne finit que par ce fameux contrat social, dans lequel l'humanité tout entière, voulant mettre un terme à ses douleurs ou cédant à l'intérêt des puissants, consacra l'existence de la société, l'inégalité des richesses, et sanctionna toutes les usurpations de la ruse ou de la force. Ce système, nettement formulé par Rousseau, et qui n'est du reste que la reproduction des principes po-

sés par Grotius, Puffendorf et Hobbes, a vu dans le contrat soci la raison absolue de la légitimité des richesses individuelles et leur inégalité. Mais tout contrat est un fait qui appartient à l'hi toire, et quelles preuves historiques l'auteur d'*Emile* a-t-il appo tées à l'appui de sa théorie? Qu'il nous soit permis de lui appliqu ce qu'il a dit lui-même d'Hobbes et de Grotius, à savoi que l'un s'appuie sur des sophismes et l'autre sur des poëte nous pensons qu'il disait la vérité et qu'il les a surpas tous les deux.

Si l'humanité avait posé elle-même l'acte de sa délivranc et si elle avait fait cesser les effroyables calamités que l'o suppose avoir pesé sur elle, les traditions des peuples n'eu sent pas manqué d'en conserver le souvenir. L'antiquité, si port à diviniser les bienfaiteurs des hommes, n'eût-elle pas élevé d autels à celui qui serait venu leur apporter le repos et la paix? (l'histoire ne nous montre aucune trace de ce contrat, mêu sous une forme symbolique. Viendra-t-on nous opposer le Di Terme? mais son caractère révèle évidemment dans la proprié une origine divine, et en outre il n'était pas considéré comme Dieu *créateur,* mais comme le Dieu *protecteur* de la proprié Un tel contrat est d'ailleurs un fait matériellement impossibl puisqu'il implique l'harmonisation de toutes les volontés da un temps où l'on suppose au contraire qu'elles étaient le pl violemment opposées. De plus, le contrat social en venant chang la condition de l'humanité viole le droit absolu de la natur c'est la volonté, qui au lieu d'y obéir s'arroge le pouvoir de donner à elle-même ses lois. Enfin quelle autorité pourrait av en droit un pareil contrat qui aurait le tort immense de fa reposer tout l'ordre social et la stabilité des fortunes sur volonté si impressionnable et si mobile des peuples? Certe ne pourrait avoir qu'une autorité historique, et nullement valeur d'un principe nécessaire, éternel, absolu.

D'autres auteurs, dédaignant toute investigation philoso-
ont cru qu'on pouvait sainement apprécier ce qui est
connaissance de ce qui doit être. S'attachant aux insti-
positives, ils les ont admises comme des faits légitimes
-mêmes, n'ayant pas besoin de se justifier par un prin-
érieur. Selon eux, la propriété est un fait, qui, puisant
n de sa légitimité dans la loi civile, est complètement
nt de la volonté souveraine dans l'état.

stème présente d'abord selon nous le grave inconvé-
e porter une atteinte presque mortelle à l'activité indivi-
car la volonté-loi dans un état, si elle ne relève de rien
au-dessus de l'homme, participe à toutes les infirmités
ture humaine : elle peut être faible, inconstante, avide,
nême. Dès lors la certitude pour chacun de conserver
de son industrie n'existe plus dans ce système, qui nous
consacrer en principe l'instabilité et la fluctuation des
. Cette doctrine du reste repose sur une base qui n'a
aucun des caractères essentiels d'un véritable principe.
souveraineté dans une société réside dans une volonté
elle ou générale, elle ne peut avoir par elle seule le
de concéder des droits, ni de créer des obligations qui
conscience, à moins d'être absolue, éternelle, nécessaire,
mot, Dieu même. Il nous paraît, qu'avant de parler des
ons positives, on aurait dû leur assigner un but, une rai-
st-à-dire, les justifier elles-mêmes.

Passons maintenant à l'étude de ce qu'est la propriété
nême ; voyons comment les droits qu'elle confère s'éta-
ou se modifient. La propriété, sous toutes ses formes,

est privée. En général, pour qu'un être quelconque ait le pouvoir d'en posséder un autre d'une manière exclusive, il doit s'appartenir à lui-même, et avoir sur cet autre une supériorité morale réelle. L'homme qui a conscience de lui-même peut posséder, comme il se possède lui-même; la chose ne peut ni l'un ni l'autre. L'égalité fondamentale, qui existe entre tous les hommes, fait qu'aucun d'eux ne peut être soumis à la volonté d'un autre, au point de cesser complètement de s'appartenir. Si la violence qui réduit l'homme à l'esclavage ne peut être légitimée en principe, rien n'empêche cependant que deux personnes s'appartiennent réciproquement, pourvu qu'elles continuent à être maîtresses d'elles-mêmes. Mais, par la même raison que l'homme n'a pas le pouvoir légitime de s'assujétir son semblable, il faut reconnaître à la Divinité ce pouvoir sur l'homme, et dans cette dépendance, celui-ci, loin d'être anéanti, peut vivre de la vie la plus complète, puisqu'il est placé au sein de l'activité pure qui est la liberté parfaite.

On voit nettement que c'est dans sa ressemblance avec la Divinité que l'homme puise la raison de sa puissance d'être propriétaire. L'absence de ce caractère dans la chose explique pourquoi celle-ci ne peut posséder cette qualité. Elle explique en même temps pourquoi la chose est susceptible d'être l'objet d'une propriété, sans que par cela seul elle soit la propriété d'une personne déterminée; pourquoi elle est alors une *res nullius*, soumise à la loi du premier occupant. L'homme ne se juge digne de respect et n'est jugé tel par ses semblables que parce qu'il est la propriété et l'image de Dieu; et ce respect il l'imprime sur la chose qu'il s'approprie, et à laquelle il communique pour ainsi dire le caractère sacré de sa personnalité. Voilà la raison suprême de l'inviolabilité des personnes, de la propriété, des liens qui résultent de l'association conjugale; voilà pourquoi le meurtre, l'adultère et le vol ont toujours été repoussés par la conscience humaine.

La chose ne révèle pas par elle-même le caractère de *propre :* cette qualité morale, toute relative à la personne, reçoit en elle une existence réelle, quand une espèce d'identification a lieu entre elle et une personnalité humaine. Or celle-ci se constitue de deux éléments essentiels : l'intelligence et l'organisation. La pensée de réaliser cette identité morale est donc insuffisante par elle-même ; le fait organique isolé n'est pas plus efficace. Il faut leur concours simultané pour que la chose relève de toute la personnalité de l'homme. C'est pourquoi dans l'établissement de tout droit on a toujours exigé le fait et l'intention, que les Romains exprimaient par leurs causes, *corpore et animo.*

On conçoit aisément que cette qualité morale dans une chose y sera d'autant plus caractérisée que l'empreinte de la personne y sera plus profonde. La propriété absolue sera donc la qualité d'une œuvre due complètement à l'activité d'une personne. La création libre de Dieu est la propriété typique. Les propriétés des hommes ne prennent ce caractère, que parce qu'elles sont des imitations de la création divine ; elles sont conditionnelles et relatives. De là nous déduirons que, parmi les propriétés des hommes, les plus parfaites sont celles qui reflètent le plus la personnalité humaine, celles qui lui sont le plus redevables de leur existence. C'est pour ce motif que l'invention a toujours été envisagée comme la mère de la propriété, l'œuvre d'un travail productif et pénible comme devant inspirer du respect, le salaire de l'ouvrier comme quelque chose de saint et de sacré. C'est aussi sur ce motif que nous nous appuyons pour prétendre, que la production littéraire, qui est, selon nous, une des créations les plus entières de l'homme, possède éminemment la qualité de propriété.

La personnalité et la propriété humaines ont pour type absolu la personnalité et la propriété de Dieu. Le caractère essentiel et fondamental que Dieu possède par rapport à la création est la

souveraineté qu'il exerce sur elle d'une manière absolument indivisible et exclusive. La domination que l'homme exerce sur la chose comme propriétaire est aussi exclusive de tout partage avec ses semblables. Cette puissance, pour être légitime, doit être une image fidèle de la souveraineté divine sur l'univers. Or l'action de Dieu sur le monde est toujours en harmonie avec la fin suprême de la création : cet accord parfait constitue une véritable nécessité divine. Le droit de propriété dans l'homme sera donc déterminé par les nécessités spéciales de la nature humaine coordonnées avec la nécessité universelle. C'est ce qu'implique d'ailleurs la définition de la propriété subjective, que l'on fait consister généralement dans le droit de disposer d'une chose à l'exclusion de tout autre, car le mot *disposer* implique la coordination et l'harmonie d'une chose avec son but. Disposer d'une chose contrairement ou au delà de son but, c'est abuser. Le droit d'abuser ne peut exister dans la législation divine, qui est l'expression de l'ordre même. La philosophie chrétienne, tenant compte de l'impossibilité pour le pouvoir humain d'empêcher complètement l'abus qui est le désordre, tolère jusqu'à un certain point dans le for extérieur cette espèce de droit, que par suite des nécessités sociales on rencontre dans toutes les législations civiles ; tandis qu'en le condamnant dans le for intérieur, elle concilie la légitimité et la légalité.

La propriété existe pour que l'homme puisse remplir sa destination par l'usage légitime des choses extérieures. Ce droit de disposer renferme donc nécessairement celui d'user et de jouir, qu'on ne peut concevoir sans la faculté de posséder. Si le droit de propriété implique la possibilité morale de disposer d'une chose, la possession, qu'on ne doit pas confondre avec le pouvoir de posséder, comprend la possibilité physique d'en user. Ces deux puissances sont donc des compléments respectifs et réciproques : l'une autorise la disposition que l'autre, qui repose

sur la détention de la chose, rend possible en fait. La combinaison de ces deux possibilités détermine les conditions objectives de la propriété.

Le droit de propriété se distingue de tous les autres droits en ce que par son essence il porte immédiatement sur la chose, sans produire aucune obligation dans une personne spécialement déterminée. Ce droit impose aux autres l'obligation de n'apporter aucun obstacle au libre exercice du pouvoir complet du propriétaire sur la chose, et c'est ce qui a fait donner à ce pouvoir la dénomination de droit réel. La souveraineté divine ne peut être aliénée, restreinte, partagée, parce que Dieu n'a que des semblables et aucun égal. La souveraineté qui appartient à l'homme est complétement accidentelle, elle peut être aliénée et partagée; suivant que le rapport d'où elle découle existe d'une manière réelle ou éventuelle vis-à-vis d'un ou de plusieurs sujets, elle est alors individuelle ou commune, libre ou asservie, définitive ou révocable. Si la propriété admet différentes distinctions suivant les modifications qu'elle peut éprouver dans sa nature, elle subit une division importante d'après le caractère de son objet qui est meuble ou immeuble. L'importance de cette distinction résulte de la différence d'organisation à laquelle a été soumise la propriété immobilière, organisation qui a varié elle-même suivant les idées politiques qui dominaient dans la société.

Nous savons que la propriété objective, qualité morale et accidentelle dans une chose, existe quand la personnalité humaine par un acte individuel, éclairé et libre, l'a réalisée dans cette chose en la rattachant à elle par une sorte d'identification. Cet acte, créateur de la propriété individuelle, ne peut se manifester que sous deux formes principales, constitutives des deux modes généraux propres à l'établir. Une chose porte l'empreinte d'une personnalité humaine, ou elle ne possède pas cette qualité. L'acte, qui réalise dans une chose isolée de toute personne le caractère

de propre, constitue en elle une nouvelle propriété, et il prend pour cette raison la dénomination de mode absolu, primitif, originaire. L'acte au contraire, qui ne tend pas à créer une propriété nouvelle en elle-même, mais à lui donner cette qualité vis-à-vis d'une personne autre que celle à laquelle elle appartenait, se nomme mode relatif, dérivé, secondaire. Les modes primitifs ont tous leur raison immédiate dans la législation divine, parce que tous ils résultent directement de la nature des choses. Parmi les modes secondaires, il en est qui ont leur origine dans la loi civile; on range généralement dans ce nombre l'hérédité ou la succession; nous ne saurions partager cette opinion, et nous allons essayer de trouver la solution de cette importante controverse.

IX. L'hérédité, ce mode de maintenir les fortunes acquises au profit des membres de la famille qui se succèdent, est reconnue par toutes les nations. Elle leur a paru le complément nécessaire de la stabilité de la propriété, et la condition indispensable de la conservation de la société domestique et civile. Ce caractère d'universalité, qui est la marque distinctive de l'ordre naturel, et l'étude des véritables rapports constitutifs de la famille nous portent rationnellement à admettre, que cette transmission continue doit s'opérer naturellement, à l'abri de toute éventualité, en suivant le cours régulier des choses. Cependant, si l'on consulte les lois positives des peuples les plus civilisés, on est surpris de voir qu'elle se réalise uniquement par une fiction de la législation, que nous ne pouvons mieux exprimer que par l'expression énergique des vieilles coutumes françaises : le mort saisit le vif. L'explication de cette étrange nécessité, où le législateur a été de recourir à un si faible moyen pour assurer des droits si essentiels, est toute entière dans la fausse notion qu'il a eue de la constitution normale de la famille, sur laquelle il fait reposer le principe de la succession.

La base naturelle et nécessaire de la famille est l'association conjugale. Réalisée par le mariage, elle produit une personnification morale et légitime des deux époux, qui par un acte de leur volonté libre deviennent la propriété réciproque l'un de l'autre, tout en se possédant eux-mêmes. L'unité dans cette association doit se manifester de la manière la plus complète ; il serait contraire à la logique, à la nature, de séparer, d'isoler ces deux personnes, même dans les puissances ou dans les facultés qui leur appartiennent. Les richesses intellectuelles, morales et matérielles des deux époux doivent se fondre entièrement pour réaliser dans toute son intégrité l'unité conjugale, et nous ne croyons pas être téméraire en concluant de la fusion des personnes à celle de leurs biens, en admettant la communauté absolue comme l'état naturel et normal de la famille.

Dans cette communauté, les richesses matérielles ne forment par leur nature qu'un seul tout, qu'une masse commune, à la différence des richesses intellectuelles ou morales, dont la réunion s'opère, comme celle des personnes, sans confusion aucune. Le nouveau patrimoine, formé des patrimoines des époux, leur appartient en commun, sans qu'on puisse cependant distinguer leur part respective, puisque leur droit égal et indépendant en soi, comme tout droit à une chose commune, porte sur la richesse collective qui révèle d'une manière complète l'union de leur double personnalité.

Mais l'association conjugale reste imparfaite aussi longtemps qu'elle n'a pas atteint son but principal. Non seulement la communauté des personnes et des biens, qui en découle naturellement, n'est point altérée par la naissance des enfants, mais encore elle trouve en eux l'élément qui la complète. En effet, l'amour conjugal se transforme alors en amour paternel ou maternel, et les époux deviennent véritablement *un* par la puissance de ce troisième terme, œuvre commune de leur amour,

et dans lequel va se perpétuer leur mutuelle existence. Par lui et en lui, ils posséderont même après leur mort les richesses qu'ils auront acquises, et l'attrait d'une jouissance en quelque sorte impérissable viendra donner un nouvel essor à leur activité.

La société conjugale s'élève donc par la naissance de l'enfant à la dignité de la famille, et les biens qu'elle a créés reçoivent leur forme dernière. Dorénavant ils constitueront un patrimoine, c'est-à-dire une propriété commune au père, à la mère et à l'enfant, propriété dans laquelle chacun d'eux aura un droit d'un ordre différent, mais un droit qui s'étendra sur la propriété tout entière. C'est ainsi que la société domestique ou la famille manifeste son unité : harmonie des personnes avec confusion des biens, telle est son caractère propre, et l'on ne peut le lui ôter, sans que la séparation des intérêts matériels ne provoque des dissensions contraires à sa nature.

Cependant il n'est aucune société qui puisse se passer d'un pouvoir dirigeant et pour les personnes et pour les choses. Dans l'association conjugale, aucune des parties contractantes ne tient de la supériorité de son essence un titre exclusif à cette double juridiction ; car en eux-mêmes ils sont rigoureusement égaux. Mais, outre l'avantage qu'assure l'unité dans l'exercice du pouvoir, il est tout aussi certain que le mari doit à sa force physique, au développement plus grand et plus hardi de son intelligence et de sa volonté, une aptitude toute spéciale pour le commandement. L'autorité suprême et par conséquent l'administration des biens lui reviendra donc, tandis que la femme plus faible, plus sédentaire et plus tendre, se dévouera aux besoins intimes et personnels de la famille. Si la délicatesse de son organisme l'enchaîne au foyer domestique, son extrême sensibilité en fait le charme, et sa royauté naturelle est là. Lui refuser l'administration intérieure, ou lui attribuer le gouvernement extérieur de la famille serait donc un égal contresens. Lien indissoluble qui les rattache

m à l'autre, l'enfant obéira à tous deux, et dans cette hiérar-
ie qui exprime plus fidèlement encore les besoins de la mère
de l'enfant que les droits du mari, tout sera harmonique, tout
ra à la place que lui assigne le véritable intérêt de la famille.
is quand la nature humaine vient à se corrompre, la connais-
nce des rapports qu'elle implique se perd fatalement. Lorsqu'à
me l'homme s'effaçant devant le citoyen eut refusé à la femme
galité intrinsèque qui lui appartient, l'association conjugale
ressentit profondément de l'erreur où il était tombé. On sait
ue le mariage romain se réalisait sous deux modes qui produi-
ient des effets différents quant aux biens des époux. Tantôt
s biens se confondaient en un seul patrimoine et devenaient
mplétement la propriété du mari, en sa qualité de chef absolu
l'association; tantôt ils demeuraient distincts, en ce sens
'ils continuaient à former deux patrimoines séparés, l'un celui
mari et l'autre celui de la femme. Plus tard, quand les enfants
ent acquis le droit de posséder en leur nom propre, il put
avoir au sein de la même famille trois sortes de possessions ou
utôt de propriétaires.

Mais du moment où l'on admettait et le principe d'un patri-
oine unique ou collectif sous la dépendance exclusive du père,
le principe des patrimoines séparés, il était radicalement im-
ssible de concevoir la conservation continue des richesses dans
famille sans l'intervention d'une fiction légale. En effet la
rsonnalité de celui qui a cessé de vivre disparaît nécessairement,
les droits dont elle était investie s'évanouissent avec elle;
si les biens qu'elle possédait cessent d'être possédés, et de-
us des *res nullius*, ils tombent par une conséquence irrésis-
le dans le domaine public, ou si on l'aime mieux, ils sont
mis à tous les hasards de la loi du premier occupant. Afin
maintenir d'une manière certaine les richesses dans la famille,
llait donc neutraliser les résultats d'un principe si dange-

reux, et pour cela conserver la qualité de propriété à ces biens que la mort du propriétaire en avait privés. C'est ce qu'on fit en maintenant aux morts, à l'instant de leur décès, la position juridique qu'ils avaient occupée de leur vivant, relativement aux choses. Grâce à cette fiction, le législateur parvint à séparer de la donnée première les inductions qui en sortaient logiquement, et la transmission continue de la propriété fut assurée aux familles.

Le droit de succession ainsi compris n'est, on le voit bien, qu'une pure création de la loi humaine. Dès lors les familles et les fortunes, ou en d'autres termes, les élémens mêmes de la société civile n'ont plus pour garantie de leur existence que la raison de cette loi, c'est-à-dire une fiction. Et ce n'est point à Rome seulement qu'une situation si pleine de périls a été faite à la société; cette situation se retrouve chez tous les peuples qui avaient ou qui ont au même degré perdu la véritable connaissance de la nature humaine. Cette connaissance a été rendue au monde par le christianisme, puisque seul il a consacré l'unité des époux dans leur dualité, et fait sortir de ce grand fait l'unité absolue de la famille.

Un principe si nouveau ne pouvait toutefois être immédiatement accepté des législateurs terrestres, alors même qu'ils eussent été profondément pénétrés des vérités chrétiennes; car les peuples ne passent qu'avec une extrême lenteur des applications d'une doctrine fausse à l'application d'une doctrine vraie, et celle-ci domine déjà depuis des siècles le monde des intelligences que le monde matériel garde encore l'empreinte de celle-là. Ce n'était donc qu'à l'aide d'une infiltration, pour ainsi parler inaperçue, que le principe de l'unité dans la famille pouvait remplacer celui de la pluralité et s'élever triomphant sur les ruines des distinctions et des privilèges, en engendrant cette communauté légale que la loi française a consacrée. Cette communauté, encore incomplète il est vrai, a cependant resserré les liens de la famille en

ant une certaine unité de but à la collaboration commune ;poux, et en faisant cesser la plupart des contestations qu'occnnaient les distinctions établies entre les biens des divers bres de la famille.

pendant la communauté dans les limites actuelles n'a fait bancher l'unité de la fortune domestique. La communauté lue achèverait cette œuvre immense, et le code qui la consait aurait la netteté pratique à la fois et logique, qui est le ctère propre de la vérité absolue. Sans doute, une pareille lte contre des institutions encore si imparfaites serait audhui plus que téméraire; mais qui ne voit aussi que cette stitution de la famille sur ses véritables bases est un provers lequel on doit tendre, car la famille est et sera toujours té génératrice de la société. Préparer les esprits à une réle si salutaire est donc un devoir, et c'est seulement après aura été bien rempli, que la réorganisation de la famille ra d'être une impraticable utopie.

l'on ne peut trouver qu'à l'aide d'une fiction légale, l'oridu droit d'hérédité dans le système qui distribue les biens ı famille entre des possesseurs distincts, cette fiction devient mment inutile, lorsque l'on admet le principe de la posn collective, ou en d'autres termes, que chaque membre ı famille a droit sur toutes les choses de la famille. Alors fet le décès de l'un d'eux aura bien pour conséquence riuse l'extinction de tous les droits inhérents à sa personnalité re, mais elle n'affectera à aucun degré ceux des autres, puis; ne seront pas réduits à invoquer son ombre pour demeurer ensemble propriétaires de ce qui était déjà à eux. Donc iens de la famille ne cesseront, et n'auront pas un seul it cessé d'être possédés, ni par conséquent d'être des pro's, et l'on n'aura besoin d'aucun mensonge législatif pour npêcher de tomber dans le domaine des *res nullius*.

Qu'on ne s'y trompe point, la mort d'aucun des membres de la famille ne saurait avoir pour conséquence naturelle et logique la transmission de son droit de propriété, puisque ce droit expire avec lui, et que nul assurément ne saurait transmettre ce qu'il n'avait pas au moment où l'on affirme qu'il l'a transmis. Il n'y a donc point de succession dans le sens propre ou rigoureux du mot, et cela est si vrai qu'il a fallu le génie inventif du législateur pour empêcher, dans l'ordre d'idées qui a été accepté jusqu'ici, qu'à la douleur de perdre un parent ne se joignit celle d'une exhérédation au profit soit de l'état soit du premier occupant. Certes, ce n'est point là ce que veulent la raison et la justice, mais l'une et l'autre elles protestent contre le subterfuge dont elles profitent. Combien toutes les deux n'applaudiraient-elles pas au triomphe d'un principe qui le rend inutile, en même temps qu'il donne au travailleur une sanction nouvelle et peut-être nécessaire? Le jour ne viendra-t-il jamais où d'impitoyables théoriciens accepteront les doctrines actuelles, en rejetant la fiction qui en atténue les résultats? Que ce jour arrive, et c'en est fait du droit d'hérédité, avec l'économie, la prévoyance et l'activité qu'il amène à sa suite, avec le progrès matériel par conséquent; car le père, sachant que ses épargnes, ses avances, son labeur, ne peuvent lui valoir qu'une jouissance personnelle et viagère, ne voudra ni accumuler, ni payer de ses sueurs ce qui dépasserait la nécessité ou les plaisirs de chaque jour. Pourquoi aspirerait-il à davantage, si à sa mort le fruit des sacrifices qu'il aura fais doit appartenir à des étrangers.

Considérée à ce point de vue, l'hérédité est un aiguillon sans lequel les grands travaux, qui assurent la propriété de tous en garantissant l'existence de la famille, seraient pour toujours suspendus. Elle est donc une condition de la vie sociale, et plus cette condition est impérieuse, plus il importe de la justifier

en se ralliant au seul principe qui en légitime et en explique les exigences : nous n'avons pas besoin d'ajouter que la question de l'hérédité ne doit pas même être soulevée dans l'hypothèse rationaliste, puisqu'en supposant que la richesse puisse s'y développer, la communauté absolue est l'ordre, la répartition par le pouvoir social la mesure du droit de l'individu.

II.

DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

Jusqu'ici nous avons considéré la propriété dans sa généralité, il nous reste pour terminer notre tâche à étudier une classe spéciale de propriétés individuelles, la propriété littéraire. Avant la découverte de l'imprimerie, la production littéraire n'était pas comme de nos jours une source de richesses matérielles : la copie à la main exigeait un travail immense qui absorbait pour ainsi dire la valeur matérielle de l'ouvrage, et le prix d'un volume n'était presque toujours que le prix du manuscrit. Cependant on avait partout reconnu la production littéraire comme donnant lieu à une propriété, et ce ne fut que quand l'impression l'eut fait tomber dans le domaine public qu'on commença à lui dénier ce caractère. Grâce à l'art de Guttemberg, la pensée pouvait se multiplier à l'infini, parvenir à la connaissance d'un nombre presque indéterminable d'individus; elle devenait une source féconde de richesses matérielles, en même temps qu'elle acquérait une force prodigieuse pour contribuer au développement intellectuel et moral, sa seule sphère d'action jusque là. Mais si la propagation des idées pouvait servir puissamment la cause du progrès, elle pouvait être aussi un élément de perturbation et de désordre. La législation fut forcée d'intervenir pour régler l'emploi des moyens si rapides et si faciles de cette propagation :

elle assujétit l'imprimerie à certaines formalités, parmi lesquelles il faut compter la défense de reproduire librement dans un pays les ouvrages qui y avaient vu le jour, tandis que ceux qui se publiaient à l'étranger pouvaient être impunément contrefaits. La législation assurait par là à l'auteur indigène pendant toute sa vie ou pendant un certain temps la jouissance des fruits de son travail, et lui garantissait en quelque sorte sa propriété.

En présence de ces faits, et des conclusions qu'on en a tirées, il est indispensable, croyons-nous, de rechercher d'abord ce qu'est la production littéraire dans son objet et dans ses rapports avec le droit, de voir si elle ne réunit pas tous les caractères d'une véritable propriété, et si les possédant, elle peut les perdre par la publication.

I. Toute question, quelle qu'elle soit, a un objet déterminé qui en fait la matière, et qu'il importe avant tout de bien préciser. Par l'examen sérieux et attentif de la nature des choses, nous avons cru pouvoir définir la production littéraire un ensemble de signes matériels fixés immédiatement par l'écriture, révélant à la pensée un ensemble d'idées abstraites de l'intelligence qui les a formées. Nous allons d'abord justifier cette définition. Toute production, quelle que soit sa nature, suppose une conception qui lui est antérieure et lui sert de base. La conception intellectuelle, l'idée, précède donc la manifestation extérieure, la production qui lui donne un corps, une existence objective, et il convient d'examiner en premier lieu en quoi elle consiste. L'idée, qui n'est autre que la conception, est la représentation mentale d'une vérité qu'on a voulu posséder intellectuellement. Elle implique nécessairement un sujet *idéant* et un objet *idéé* : elle n'est ni l'un ni l'autre : elle tient de l'un et de l'autre. Elle a la forme de l'objet, qu'elle révèle au sujet qui la renferme et dont elle est elle-même un mode. De même que l'intelligence, pour posséder une vérité quelconque, a dû s'informer dans une

idée qui la manifeste ; de même aussi, pour qu'elle puisse se présenter à elle-même ses propres modifications, elle doit les envelopper sous une forme sensible qui les lui révèle. La forme de l'idée est la parole pure, intelligible ; elle accomplit entre l'idée et le sujet le même rôle que l'idée entre le sujet et l'objet : elle fixe et détermine l'idée. Sans son secours la pensée est vague, errante, incertaine, ne pouvant se limiter : l'intelligence n'en possède qu'un sentiment obscur : elle ne la connaît pas. C'est ainsi que la parole est la condition nécessaire de toute connaissance, de toute science, de tout amour. C'est par elle que l'intelligence se forme des idées, se les présente à elle-même, les rend immobiles pendant le temps de la réflexion, et y voit à la fois et la vérité qu'elles manifestent et ses propres modifications. C'est donc par la parole qu'elle parvient à se distinguer de ses modes, de ses idées, de leur objet ; en un mot, c'est par elle qu'elle se conçoit elle-même, qu'elle affirme l'existence du moi et du non moi.

Si la parole pure suffit à l'intelligence pour lui montrer tous les phénomènes du monde intérieur, elle est impuissante pour les manifester au monde extérieur. Dans la nature des choses la parole, pour offrir à d'autres les pensées qu'elle présente immédiatement à l'esprit, doit traverser l'organisme de la personne à laquelle elle s'adresse pour arriver jusqu'à l'intelligence, qui est enveloppée, et y faire jaillir la lumière préexistante, bien que sans éclat, dans un certain ordre d'idées. Pour atteindre ce but, la parole doit revêtir une forme composée, sensible, matérielle. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut impressionner l'organisme, et déterminer dans l'âme une sensation qui, manifestant la parole composée, laisse entrevoir le verbe pur et par lui l'idée dont il est l'image. C'est ainsi qu'on communique ses idées et tous les phénomènes de l'âme : c'est ainsi que se réalise l'enseignement, et c'est là aussi le seul moyen d'en profiter.

La pensée se produit extérieurement sous deux modes dì rents. La parole peut se matérialiser en s'enveloppant dans son articulé ou dans un geste dont l'existence est locale et p sagère. La manifestation ici est successive, subissant toute l' fluence du temps et même du lieu : elle n'est pas, et à pe est-elle, que déjà elle n'est plus : elle ne peut être recueillie par ceux qui peuvent entendre ou saisir le son ou le geste, qui suppose la présence à la révélation elle-même. La pen peut se fixer d'une manière permanente, continue, en s'ent rant de signes qui survivent à la révélation et même à son aute Le moyen de donner à ses pensées fugitives une manifestat fixe se réalise sous différents modes. Il reçoit son existence d les arts et dans la littérature. La toile du peintre reflète enc sa pensée après qu'il a disparu du monde. Le sculpteur impri le cachet immortel de son génie sur le bloc de marbre qu'i façonné. C'est dans l'écriture que la pensée trouve l'express fidèle de ce qu'elle est. La parole écrite peut se présenter s deux modes divers : ou les signes révèlent immédiatement idées elles-mêmes, ou ils manifestent aux yeux les différents s articulés sous lesquels la parole se produit à l'organe de l'o C'est sous ce mode que la pensée reçoit ordinairement son e tence objective dans la littérature. Ce moyen est d'une néces absolue dans tout progrès intellectuel, soit individuel, soit cial. Les pensées sont les phénomènes passagers du monde i rieur; abandonnées au seul souvenir, elles pourraient s'ensev dans un oubli éternel, après le travail pénible qu'il a fallu p les former. En les fixant par l'écriture, on assure leur con vation, et l'on prévient ainsi les défaillances de la mémoire.

Quand une personne, après s'être formé un ensemble de ceptions, les objective en les incorporant sous ce dernier m il y a production littéraire. La définition que nous en avons née se trouve donc conforme à la nature des choses, elle a

ıjective, et les conséquences que nous en tirerons ne
int de purs fantômes de l'esprit, mais l'expression exacte
'ts réels.

production littéraire, avons-nous dit, a pour objet l'in-
ɪn de pensées vivantes et déterminées dans l'intelligence
conçues : elle en est la manifestation matérielle et im-
Si l'on ne peut concevoir la production sans la pensée
rain a formée par son activité intellectuelle, on ne doit pas
'elles constituent une seule et même chose; elles sont
ire deux objets fort différents. La pensée, la conception,
e dans l'intelligence : mode intérieur du moi, elle pour-
sans paraître au dehors, sans la production. Celle-ci au
, extérieure à l'esprit, est sans vie propre : elle est une
matérielle qui exprime la pensée dont elle est l'image ex-
e ne peut recevoir d'existence sans la pensée qu'elle pré-
t dont elle est la révélation, bien qu'elle ne la contienne
ne sont donc pas l'une dans l'autre, mais séparées l'une de
une manière aussi distincte que l'idéal et le réel.

luction littéraire prend la dénomination d'original, de ma-
le même que la conception est une et indivisible, de même
poration immédiate est une et individuelle. On ne peut
qu'il y ait deux originaux dans la production d'une
nception. Le caractère essentiel de toute production lit-
t donc l'unité, c'est-à-dire l'individualité, exclusive de
ltiplicité. On ne saurait trop s'attacher à bien fixer ce
lamental qui donne la clef de toute la question. Affirmons
ne même conception, un même ensemble de pensées, ne
r qu'une *seule production,* qu'une seule manifestation
e permanente. Si dans son essence l'original est unique,
pas demeurer tel de sa nature. Il peut se manifester sous
nières différentes, il peut s'individualiser sous mille for-
rses, il peut en un mot se multiplier indéfiniment, sans

cesser de rester ce qu'il est dans son essence, un et individuel. Ainsi donc la reproduction de l'original est multiple : c'est ce qui la caractérise essentiellement : c'est aussi ce qui la différentie au fond de la production. Il ne faut donc pas confondre deux choses aussi distinctes entre elles que l'individualité et la multiplicité qui en sont respectivement les élémens constitutifs. La réalisation de la reproduction ne donne nullement naissance à de nouvelles productions littéraires : il n'y a pas eu de nouvelle conception : seulement l'original s'est développé, multiplié, répété, pour atteindre son but, pour se livrer à l'intelligence d'un grand nombre. C'est le fonds producteur qui a épanché de son sein les richesses qu'il renfermait, et elles serviront à entretenir la vie de la pensée et de l'amour dans la société. Cette multiplication de l'original se réalise par la copie ou par l'impression, qui est le mode ordinaire. L'impression, qu'elle se fasse à l'aide de l'original ou d'un exemplaire, est toujours une reproduction du manuscrit. Chaque impression prend la dénomination générale de livre.

S'il est important de se former une idée claire, exacte et précise des caractères distinctifs de l'original, il n'est pas moins utile de déterminer la nature spéciale du livre. C'est le seul moyen de constater les rapports et les différences qui existent entre eux, et qui entraînent des conséquences d'un intérêt fondamental au point de vue du droit : l'examen de ces rapports et de ces différences constitue le fond même de la question qui nous occupe.

Il y a entre l'original et les impressions le même rapport que l'on voit exister entre la conception et la production, c'est-à-dire le rapport de substance à mode, de fonds producteur à fruit, de chose manifestée à la manifestation. On doit donc dire qu'il existe entre eux une différence essentielle : en effet, les impressions ne sont pas des productions littéraires : elles en sont les reflets fidèles, complets ; elles en sont les modes, les incorporations multiples, elles en sont les produits indéfinis. Chacune d'elles

forme une chose individuelle et réelle : toutes différentes entre elles, elles ont pour caractère commun de refléter l'original, le fonds matériel producteur dans tout son ensemble, et par suite la conception entière de l'auteur, source principale et intellectuelle de la production et de la reproduction.

Ne confondons donc pas la conception, la production ou l'original, et les copies ou impressions (livres). La conception subjective est chose purement intellectuelle ; elle est un mode de l'intelligence qui la comprend et dont elle est inséparable au fond : elle peut seulement être manifestée, et si on la considère en elle-même, elle n'est qu'une abstraction destituée de toute réalité. L'original a une existence réelle, il existe en lui même, abstraction faite de l'intelligence qui l'a formé, de la personne qui l'a réalisé : son caractère est l'unité et l'individualité. Les impressions sont multiples entre elles, unes et individuelles en elles-mêmes.

Si envisagés en eux-mêmes la conception, l'original et les exemplaires sont différens, quoiqu'ils aient un caractère commun, ils se différentient encore quand on les étudie dans leur rapport avec leur destination naturelle. La fin de la conception est la connaissance personnelle de la vérité. L'original n'est pas destiné à tel individu, mais à la société tout entière : son but est le progrès social par l'enseignement permanent et général. Le livre trouve sa destination dans l'enseignement individuel : il est appelé à présenter à chaque intelligence en particulier la pensée de l'auteur qui se manifeste dans l'original, et il n'est pas à son tour destiné à la reproduction. Le manuscrit trouve sa fin dans sa multiplication et sa distribution au sein de la société, le livre dans une étude sérieuse des vérités qu'il renferme et qui y sont cachées sous une expression fidèle.

II. L'argumentation que nous venons d'établir a sa base dans la nature des choses, et peut, nous paraît-il, soutenir l'examen d'une critique sévère. C'est plein de confiance en elle que nous

allons aborder la question elle-même, à laquelle les développements qui précèdent forment une sorte d'introduction nécessaire. Nous avons à considérer la conception, le manuscrit et les impressions dans leur relation avec le droit; nous avons à reconnaître si chacune de ces choses peut faire l'objet d'une propriété juridique, et dans l'affirmative, quelle peut être l'étendue du droit du propriétaire de l'une d'elles.

La conception subjective est évidemment propre à l'intelligence qui l'a formée : elle lui est tellement intime qu'il y a presque identification entre elles. Ne pouvant se séparer de l'intelligence, elle est inaliénable, intransmissible, et ne peut donc être une propriété juridique; elle n'est d'ailleurs qu'une pure abstraction, et l'objet de toute propriété en droit est et doit être avant tout une chose réelle. Au contraire, la production, l'original est une réalité destituée de toute conscience, de toute liberté, et susceptible en fait d'une possession exclusive : elle présente donc les conditions essentielles pour pouvoir être l'objet d'une propriété en droit. Ajoutons qu'elle réunit éminemment toutes les qualités que nous avons reconnues exister dans la propriété. Bien loin de devenir dans un temps donné apte à être une propriété, elle a toujours eu ce caractère, ou pour parler plus exactement, en recevant l'existence, elle était *propre* à son auteur. Il n'y a aucune chose qui exige autant de travail qu'elle dans sa formation, sa conception et sa réalisation. Elle est déjà éminemment propre sous ce rapport. Ce caractère se fortifie encore, quand on observe qu'elle est l'œuvre tout entière de la liberté, et que, fille de la pensée, elle est le reflet extérieur de l'intelligence. C'est elle qui s'est en quelque sorte matérialisée, incorporée dans l'original, qui brille de tout l'éclat de la personnalité humaine, éclat indestructible dont la durée peut s'étendre bien au-delà de la vie terrestre de cette personnalité. Il y a dans la pensée quelque chose de l'éternité, et voilà pourquoi supérieure à cette vaine gloire, qui s'évanouit

comme l'ombre, elle assure l'immortalité au génie qui la produit. On a pu dire avec une profonde vérité :

> Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère,
> Et depuis trois mille ans, Homère respecté,
> Est jeune encore de gloire et d'immortalité.

Si donc jamais chose a mérité le nom de propriété, c'est bien la production littéraire. Or, étant essentiellement une et indivisible, il n'y a et ne peut y avoir qu'une seule propriété littéraire dont l'objet est l'original et dont le propriétaire est l'auteur qui l'a conçu. Peu importe d'ailleurs qu'il y ait eu ou non publication, puisque l'impression, nous l'avons vu, n'a pu donner naissance à de nouvelles productions littéraires. Cette propriété, œuvre de la personnalité humaine tout entière, est par excellence la propriété de l'homme; on peut dire qu'elle en est le type. Tel champ fut resté inculte si tel individu ne l'eut pas défriché; mais si celui-ci ne l'eut pas cultivé, un autre eut pu le faire. L'Iliade, l'Énéide, la Jérusalem délivrée n'eussent jamais existé, si Homère, Virgile et le Tasse n'eussent créé ces poëmes immortels. La propriété littéraire devrait donc être entre toutes les propriétés la plus sacrée et la plus inviolable, alors surtout qu'elle se place sous la sauvegarde de la confiance publique.

Quelle peut être l'étendue du droit de l'auteur ou de tout autre propriétaire du manuscrit original? Son droit est celui de tout propriétaire en général, et il reçoit une détermination particulière, parce que la destination de toute production littéraire est connue. Le droit caractéristique a pour objet la reproduction, et celui qui en jouit peut donc seul légitimement publier le manuscrit. Toute autre personne ne peut en tirer des copies, même par la impression, puisqu'au fond la réimpression n'est et ne peut être qu'une reproduction, une disposition de l'original même. Il en est de la propriété littéraire comme de tout fonds producteur : c'est le

propriétaire qui a droit aux fruits, aux produits de ce fonds; c'est ce droit exclusif qui lui donne le véritable caractère de propriété, car c'est par lui qu'il acquiert une valeur matérielle.

Quand un auteur (1) a fait publier son ouvrage, tous les exemplaires lui appartiennent comme produits de son fonds. Chacun d'eux forme une propriété nouvelle qui ne peut être qualifiée de littéraire, et qui par conséquent ne peut comprendre le droit distinctif de l'auteur, celui de l'impression et de la réimpression. L'aliénation d'une telle propriété ne peut donc impliquer la transmission de ce droit. Celui qui achète un exemplaire en devient propriétaire; il peut le modifier, le changer, l'aliéner, en user et en jouir dans les limites de sa destination naturelle. L'observation de l'étendue du droit que comprend la propriété d'un exemplaire confirme ce que nous venons de montrer directement, que le droit de reproduire est uniquement attaché à la propriété du manuscrit original. En effet le but naturel de l'original est le progrès général de la société; pour atteindre ce but, il a dû se multiplier et se répandre dans le public auquel il va donner l'aliment de la vie intellectuelle et morale qu'il renferme. L'acquisition de l'exemplaire procure l'aliment individuel : chaque livre reproduit aux yeux de chaque intelligence les idées de l'auteur, afin que celle-ci puisse se les approprier et en faire des applications dans un intérêt moral ou matériel. Telle est la fin naturelle de tout livre : tel est aussi le but de son aliénation. Or en deçà du but est l'ordre, l'harmonie, le droit, la justice; au delà, le droit ne se conçoit plus, on l'exagère, on est dans l'abus qui est le domaine de l'injustice. La contrefaçon est donc injuste, car celui qui s'y livre, en faisant servir l'exemplaire à une autre fin que celle que comporte sa nature, détourne l'original de sa

(1) Nous argumentons pour plus de facilité dans l'hypothèse où l'auteur conserve son œuvre et la fait publier à ses frais.

tination et empiète par suite sur les droits de l'auteur. De là s devons aussi conclure que l'aliénation pure et simple d'un mplaire ne peut entraîner la transmission du droit important réimprimer, qui caractérise la propriété littéraire. Pour qu'une e aliénation existât, il faudrait une convention formelle sur point. Il serait tout à fait absurde même de supposer que iénation d'un exemplaire, produit de la propriété, entraînât le de la propriété elle-même. Il est contradictoire que la transsion d'un fruit puisse impliquer celle du fonds producteur. ne conçoit pas que l'acquisition de ce qui n'est que le reflet la propriété littéraire emporte celle de la propriété elle-même. Par la publication et la diffusion des impressions dans le public a possibilité, mais seulement possibilité matérielle, de reproduire iginal, parce que chaque exemplaire le reflète tout entier. Que uve une telle possibilité, que prouve l'impuissance de l'auteur mpêcher en fait la contrefaçon, de défendre son droit contre justice? que prouve-t-elle aux yeux du droit et de la morale? n, absolument rien; l'existence du droit a-t-elle jamais pu facer devant la puissance, ou s'anéantir par la faiblesse phyue?

Qu'une personne achète un ouvrage scientifique pour déveper sa pensée par l'appropriation des idées qu'il révèle ; qu'elle se ces formes matérielles et les dissèque avec le scalpel de alyse ; qu'elle s'identifie les pensées de l'auteur en les conunt aussi bien ou même mieux que lui, et qu'elle en fasse des lications dans l'ordre matériel et moral; là est le cachet de ire et du droit. Combien les choses changent, quand cette onne se procure un exemplaire non plus dans le dessein d'exerou d'enrichir son intelligence, mais dans le but de réaliser la reproduction un bénéfice matériel, peut-être aux dépens elui qui aura consumé sa vie à préparer son œuvre. N'est-ce à un abus, une injustice? Qu'on aille chercher dans les tré-

sors de l'imagination poétique les grandes émotions de l'âme, les sentiments nobles et généreux qu'inspirent aux poëtes la sagesse et la beauté de Dieu, l'action paternelle de sa Providence, les merveilles du dévouement et l'héroïsme de la vertu ; qu'on aille puiser à cette source intarissable la reconnaissance pour la Divinité et les pures joies de l'âme, il n'y a là rien qui ne soit beau, noble et juste. Mais si l'on veut confisquer à son profit cette légitime puissance du poëte, si on veut attirer à soi tout ce qu'elle produira de richesse matérielle, il n'y a plus qu'injustice, désordre et égoïsme ; il en serait encore ainsi quand bien même on en viendrait à soutenir que dans la poésie, la production n'a pas le caractère de propriété au même degré que dans les autres productions de l'esprit.

Si l'examen de la nature spéciale de la propriété littéraire nous démontre que la contrefaçon en elle-même est proscrite en principe par la loi naturelle, la certitude que nous en avons acquise se trouve fortement confirmée par l'ensemble de ses applications. Il en est de l'humanité comme de l'individu : sa loi est celle du progrès sainement entendu, tel que nous l'avons caractérisé dans la première partie de ce travail. Si toutes les puissances, toutes les facultés de l'homme doivent s'harmoniser entre elles, se prêter un secours mutuel pour le diriger vers sa fin dernière, de même dans l'humanité les hommes doivent unir et combiner leurs efforts pour rétablir l'ordre primitif. Il y a solidarité entre eux pour la réalisation du progrès social, qui ne peut être le résultat de l'action isolée de quelques hommes agissant çà et là à des époques diverses et dans les limites étroites de la localité. L'action doit être générale et continue pour être forte et puissante, et donner ainsi au progrès une impulsion grande et soutenue : elle doit en outre être harmonique. La société doit progresser dans la triple existence qu'elle manifeste, dans la triple vie qui se révèle dans chacun de ses membres. Le progrès doit être matériel, intel

t moral, car il existe entre ces trois ordre la même relation
e qu'on voit être entre le vrai, le bon, le beau et l'utile :
mplètent mutuellement. De là il est évident que le pro-
ial tout entier repose sur le développement du vrai, de
e. Or la formation de la pensée exige l'enseignement oral
ialise par l'action sociale, la parole ; son progrès réclame
ement écrit qui est la condition nécessaire, pour que les
ons présentes et à venir puissent profiter des lumières des
ons passées, et sans lui le travail serait à recommencer
our. Mais cet enseignement implique la production, qui
ne est nécessaire pour le progrès individuel : car ce n'est
e condition qu'on peut assurer les découvertes de la pen-
s mettant d'une manière certaine à la disposition de tous.
e en état de produire, la pensée a dû d'abord se former;
naître en passant de l'état de puissance à l'état d'actualité.
nsition a été l'œuvre du temps et du travail; c'est surtout
réation du sujet produit que le travail de l'intelligence a
le et laborieux, qu'il a exigé de longs jours, des années,
une vie entière; il faut y ajouter en outre celui qu'a
la production même. La production à elle seule ne suffit
répondre aux besoins de la société, pour alimenter toutes
ligences; elle serait demeurée presque stérile, si elle ne
ultipliée par la publication. Ainsi au labeur pénible de la
on et de la production, aux dépenses considérables qu'elles
les, on doit encore ajouter les sacrifices matériels qu'en-
mpression.

ne de telles difficultés, on voit combien il est facile de
rager, on voit combien il importe de laisser à l'homme
stimulants nécessaires à son activité libre, et que, bien

et qui engage l'homme à tout oser, à tout entreprendre : c'est l'in-térêt matériel et moral qui résume tout son développement. En raison même de l'importance de la pensée pour la civilisation et des difficultés qui entourent son action sur la société, ne paraît-il pas évident que la sagesse suprême a voulu donner à la production littéraire le double caractère d'être une source de richesses matérielles et morales, dans le but de porter l'homme à aborder les travaux ardus de la science sans lesquels le progrès social est impossible?

Pour peu qu'on y réfléchisse, il devient certain que la contrefaçon a pour résultat inévitable d'arrêter ce progrès, et par là d'empêcher l'humanité d'accomplir sa destinée. En ôtant à l'individu le stimulant qu'il faut dans bien des circonstances considérer, quoiqu'on dise, comme le principal, vous ne lui laissez entrevoir dans la production littéraire qu'un intérêt moral, futur ou indéterminé, et vous lui enlevez la certitude d'y trouver un bénéfice matériel. Or la première loi de l'homme c'est d'exister, et la production sera donc entièrement laissée à ceux qui sont au dessus des rigueurs ou des éventualités de la fortune; l'activité du plus grand nombre devra se tourner vers une industrie propre à fournir les moyens de satisfaire aux exigences de notre nature physique, et dès lors l'avenir intellectuel et moral de la société ne sera-t-il pas douteux? Combien d'entre ceux qui pourraient se livrer à la production littéraire ne se rebuteront pas devant un travail long et pénible, et devant les dépenses de la publication. Prétendre que l'homme mettra en usage ses forces intellectuelles lorsqu'il n'a aucun avantage à en retirer, ce n'est pas connaître sa véritable nature.

III. Il résulte de ce qui précède que la contrefaçon est proscrit par la législation naturelle. Dès lors le système opposé est dé-montré faux et erroné. Cependant pour ne laisser aucun doute examinons sur quoi il s'appuie; montrons brièvement le pe

consistance de son principe ; efforçons-nous d'en démontrer vice radical. La production littéraire, dit-on, est une propriété ssi longtemps que l'auteur n'a pas publié son œuvre, mais dès le ment même où, par l'impression et la publication, il l'a laissée répandre dans la société, il ne peut la rappeler à lui ; elle échappe malgré ses efforts pour la retenir ; il ne peut plus disposer ; elle peut devenir la chose de chacun, et chacun ut se l'approprier. Or qu'est-ce qu'une propriété dont on peut disposer, une propriété qui peut appartenir à tous? Il ne ut donc y avoir de propriété intellectuelle émise dans la société. l est le principe fondamental de l'opinion que nous combattons. Observons que cette argumentation se présente sous une double e: son caractère est d'être équivoque. En quoi fait-on consister production littéraire à laquelle on reconnait le caractère de pro-iété avant la publication? C'est ce qu'on aurait dû exposer nette-nt, et c'est ce qu'on exprime sous la dénomination générale vague de pensée. Quand on dit : par la publication, la pensée l'auteur peut devenir la propriété de chacun, entend-on par te expression que l'original s'est multiplié et que chacun a pu procurer un exemplaire? Il serait imposible de le soutenir sé-usement : il est clair que le fait matériel de la publication et la lte des exemplaires n'ont pu ni multiplier la propriété littéraire, entraîner son aliénation. L'auteur la détient, il peut en disposer droit et en fait. Seulement, comme nous l'avons dit, par suite la publication, il y a eu possibilité matérielle pour d'autres de e réimprimer l'ouvrage au moyen d'un exemplaire, moyen ement physique et nullement en rapport avec le droit. Le carac- distinctif de la propriété littéraire est la reproduction ; et la pu-ation, son but naturel, serait la négation même de la propriété, l'anéantirait, elle l'effacerait? Les choses tombent-elles dans éant, quand elles se conforment à leur nature? N'est-ce pas isément alors qu'elles tendent vers leur perfection? La pro-

duction littéraire devient par la publication ce qu'elle doit être, l'aliment de la vie sociale; n'est-ce pas alors surtout qu'elle devrait être respectée, puisque son auteur l'a confiée à la bonne foi du public?

Mais ce n'est peut-être pas la véritable portée du principe de l'opinion contraire : ses partisans n'auraient-ils pas entendu parler, non pas de la pensée incorporée, mais de la pensée que la production et chaque exemplaire révèlent? La question peut du reste être envisagée sous ce nouveau point de vue, mais il n'y en a plus d'autre. Si on s'y place, on aperçoit la nullité radicale de l'argumentation qui lui sert de base; en effet la propriété littéraire consiste dans l'incorporation de la pensée de l'auteur ou dans la pensée elle-même. A-t-elle pour objet la manifestation matérielle de la pensée, le système tombe; consiste-t-elle dans la pensée elle-même, la propriété littéraire dès lors a pour objet une abstraction, un phénomène fugitif de l'intelligence, qui n'a et ne peut avoir de valeur réelle. Le principe s'évanouissant, le système disparaît avec lui.

Chacun, dit-on encore dans ce système, peut s'approprier la pensée de l'auteur : examinons ce que vaut cette allégation. Il ne peut s'agir que de l'appropriation intellectuelle; mais l'analyse nous a montré que ce n'est pas la pensée elle-même de l'auteur qui est l'objet de la propriété intellectuelle. En effet, toutes les personnes, qui par une étude sérieuse auront creusé les signes matériels sous lesquels la pensée est cachée et se seront formé une conception de la création de l'auteur, auront toutes des conceptions ayant un même objet extérieur et dont elles sont toutes des représentations : chacune de ces personnes possédera non pas la pensée même de l'auteur, mais seulement son image, et cette image, mode de l'intelligence de chacune de ces personnes, lui appartiendra en propre, à tel point qu'au fond l'image s'identifiera avec l'intelligence qui l'a perçue. Il n'y a donc pas là une

même chose, objet d'une propriété commune ; il ne peut être question que de richesses purement intellectuelles, qui n'étant pas du domaine du droit, ne peuvent faire l'objet de propriétés juridiques.

IV. Passons à l'examen des principales objections que l'on fait contre la propriété littéraire.

Ne pourrait-on pas nier le caractère de propriété à l'œuvre littéraire et même à la pensée, abstraction faite de toute publication? Ne pourrait-on pas nous dire qu'il est impossible qu'un homme possède, à l'exclusion de tous autres, les idées qui constituent le fond de toute production littéraire et qui sont communes à toutes les intelligences? Peut-on admettre que l'homme puisse exploiter le monde des idées pour en retirer ce qui est nécessaire à ses besoins physiques? Les idées que l'écrivain développe, les acquiert-il seulement par le travail? Dans l'hypothèse des idées innées, l'homme, nous dira-t-on, possède le germe de toute vérité qui se développe au temps marqué dans son esprit; dans une autre hypothèse, c'est l'enseignement, c'est-à-dire un agent extérieur, qui doit féconder les forces de l'intelligence : dans les deux cas, l'homme ne possède donc rien en propre. Si la conception n'est pas la propriété de l'écrivain, pourra-t-il être propriétaire du signe matériel extérieur qu'on ne peut séparer d'elle?

Il nous sera facile de montrer que ces objections, auxquelles on peut répondre à la fois, sont plus spécieuses que réelles. Dans l'état primitif, le monde idéal n'avait certes pas été livré à l'homme pour y chercher des moyens de réaliser des bénéfices matériels; mais sous la loi du travail un échange réciproque des produits matériels et intellectuels est nécessaire pour l'individu comme pour la société. Quant même on admettrait l'innéité complète des idées, ou bien la nécessité absolue de l'enseignement pour éveiller l'activité de l'intelligence, nous disons encore que la conception et la production constituent deux propriétés intimes de l'auteur.

En effet, il ne s'agit pas ici d'idées communes à toutes les intelligences; il est seulement question de la conception déterminée dans l'intelligence de l'écrivain et de sa manifestation écrite. Or cet ouvrage de l'esprit est le résultat de trois élémens, d'abord des idées innées ou de leur équivalent, puis de l'enseignement qui féconde ce germe ou qui excite les facultés intellectuelles, et enfin de l'activité libre et personnelle qui, en donnant une forme à tout ce qu'elle peut avoir reçu, y imprime le cachet propre de sa personnalité. La méthode, la manière de combiner des idées déjà connues ou de les exprimer, le but qu'on s'est proposé, tout cela constitue pour l'écrivain une certaine originalité qui est sa chose et qui n'appartient qu'à lui. L'homme aura beau renfermer dans son intelligence la puissance de connaître, et recevoir le bienfait de l'éducation qui vient mettre la raison en possession d'elle-même, si par son activité propre et libre il ne réagit pas sur cette excitation extérieure, il ne développera jamais aucune pensée, et son intelligence restera inculte et stérile, bien que toutes les conditions extérieures de son développement soient données. Tant il est vrai de dire que les conceptions de l'intelligence, étant ses œuvres propres à elle, sont en réalité des créations, qui pour être conditionnelles n'en constituent pas moins de véritables propriétés humaines.

Ce que nous avons dit en parlant de la différence entre la conception et la production nous dispense de prouver ici que ce sont deux choses distinctes dont l'une a sa raison dans l'autre. Il importe de bien observer que dans la question qui nous occupe on ne doit pas considérer les idées d'une manière absolue, générale, abstraite, mais les prendre dans leur développement, tel qu'il existe dans l'esprit qui les conçoit, les précise, les coordonne et les reproduit, c'est-à-dire, d'une manière spéciale et déterminée.

On nous opposera encore que la production littéraire n'a pas le véritable caractère de la propriété, puisque l'auteur ne peut pas

en disposer à son gré; qu'il n'est pas maître d'anéantir son œuvre, ou de refuser de la publier s'il la croit utile à la société, alors même qu'il n'en recevrait rien en échange; car il la doit à la société qui a formé son intelligence, à Dieu qui lui a donné les idées pour s'en servir dans un but utile.

On peut opposer à tout cela que, si la vraie nature de la propriété consistait pour l'homme à pouvoir disposer à son gré de la chose qui en forme l'objet, non seulement il ne serait pas douteux que la production littéraire ne pût être une propriété, mais qu'il serait vrai de dire dans ce sens qu'il n'y en a aucune; elle impliquerait alors une disposition absolue, qui ne peut exister que pour Dieu seul. Dans la propriété, la disposition est déterminée par la destination naturelle de la chose, et à ce titre il n'est pas plus légitime de laisser un champ stérile que de ne pas livrer au public le fruit de ses méditations. Mais aussi il n'y a pas plus d'obligation pour l'écrivain de travailler gratuitement pour la société, qu'il n'y en a pour le laboureur de lui livrer à cette condition les produits de sa récolte; car ils sont l'un et l'autre redevables à Dieu et à la société de leur existence, de leur conservation et de leur richesse. Nous avouons que c'est la société qui est le moyen excitateur de la pensée de l'individu, et que sans elle cette pensée resterait à l'état latent, si toutefois elle se développait; mais qu'on ne s'y trompe pas, la société est la première obligée envers tout travailleur qui a droit d'exiger d'elle tout ce qu'elle peut lui donner, et cela eu égard à la position qu'elle lui a faite et qu'elle est obligée de lui conserver. Nous reconnaissons que l'individu se doit à la société, c'est-à-dire, à ses semblables auxquels il se rattache par toutes ses facultés, mais jamais il n'est strictement tenu d'abdiquer tout intérêt personnel. Prétendre que l'écrivain devrait, d'une manière absolument gratuite, le fruit d'un travail généralement austère et pénible ou même facile quoique toujours laborieux, ce serait placer la société dans une

position plus funeste et plus désastreuse, si cela est possible, que celle où l'a réduite la philosophie rationaliste; car là au moins l'écrivain aurait droit à la richesse commune, il viendrait recueillir une part certaine dans le capital social à la production duquel, il aurait concouru. Nous croyons que Dieu n'a pu donner à l'homme des facultés intellectuelles que dans un but utile; le caractère de propriété détruit-il dans la production littéraire l'utilité qu'elle doit avoir? Nous ne le pensons pas. En lui reconnaissant cette qualité, nous exigeons simplement que, si l'écrivain offre à ses semblables quelque avantage par ses écrits, il soit assuré d'en obtenir une récompense équitable. Dans cet échange de services et de rémunérations, il n'y a rien qui ne soit favorable à la société; c'est un moyen infaillible d'accroître ses ressources, de stimuler l'activité de tous par un intérêt personnel et immédiat, et de rapprocher par ce puissant mobile toutes les volontés, qui dans l'opinion contraire pourraient demeurer isolées, inactives ou indifférentes.

Toute votre argumentation, qui est basée sur l'intérêt social, pourra-t-on nous dire encore, ne prouve pas que la production littéraire ait le caractère de propriété; elle établit seulement que l'auteur doit en retirer des bénéfices proportionnés à son travail. Or le système, qui fait tomber l'œuvre de l'écrivain dans le domaine public, atteint ce but tout en étant plus utile à la société; car après un temps déterminé, on pourra, grâce à la libre réimpression, livrer cette œuvre au plus bas prix possible: tel est le système admis par les législations belge et française. Certes cet argument, qu'on voudrait rétorquer contre nous, n'a pas dans notre pensée la force suffisante pour attribuer à la production littéraire la qualité de propriété, nous y avons vu seulement une raison très-forte pour prouver qu'il est nécessaire que l'écrivain soit récompensé de son travail. Cette objection ne porte donc pas proprement sur la question : elle a bien plutôt pour

jet de déterminer s'il n'est pas plus utile à la société de ne pas rantir la propriété littéraire, comme elle garantit les autres pèces de propriété. Il importe de bien remarquer qu'il s'agit i de savoir si les œuvres de l'intelligence sont des propriétés que on doive respecter partout et toujours, abstraction faite des limites qui séparent les peuples, et par conséquent si la contreçon est légitime, n'importe d'ailleurs la localité où elle s'exerce. Or dans l'objection on ne considère la question que sous un point le vue spécial et relatif à telle société déterminée, et nullement au point de vue général, au point de vue de l'humanité tout entière.

La liberté absolue et universelle de réimpression est la négation le toute publication, cela nous semble évident. La contrefaçon relative, telle qu'on la considère dans l'objection, est spécialement nuisible à l'auteur et à sa patrie. En effet, c'est ordinairement au sein de sa patrie que l'auteur répand le fruit de ses réflexions : es concitoyens seuls le désintéressent; les étrangers auxquels il st utile ne lui doivent rien. Cela n'est-il pas contraire aux lois de a raison et de la justice? car si l'utilité est égale pour tous, tous indistinctement doivent être redevables également et au même titre; et s'il y avait quelque privilége à établir, évidemment ce serait au profit de la patrie et non au profit de l'étranger. Examinons quelques conséquences de ce système. Un écrivain fait publier dans sa patrie, qui compte peu de lecteurs, un ouvrage très-utile à l'humanité : le nombre des exemplaires en sera très-restreint et le prix élevé. La pensée de l'auteur concentrée dans quelques personnes n'aura pas une influence générale, même dans patrie qui en profitera peu. A l'étranger, où le nombre des lecteurs sera plus grand, l'œuvre sera réimprimée; l'éditeur pourra en livrer immédiatement les exemplaires à très-bon marché. Il réalisera un bénéfice immense au moyen d'un travail qui lui aura coûté aucune peine, tandis que l'auteur aura retiré

un modique salaire d'une œuvre longue et pénible. A l'étranger elle aura atteint immédiatement toute l'influence dont elle est susceptible, dans la patrie de l'écrivain elle ne pourra l'obtenir que quand elle tombera dans le domaine public, c'est-à-dire, après un laps de temps plus ou moins long. Supposez pour un instant la contrefaçon proscrite partout, et la propriété littéraire garantie par tous les peuples : tout change. Grâce au grand nombre de lecteurs, l'auteur pourra réaliser un bénéfice considérable en livrant chaque exemplaire à un prix très-minime. L'étranger viendra aussi partager la dette commune en désintéressant celui qui lui procurera une nourriture intellectuelle, et les idées de l'auteur pourront prendre un développement général et simultané. Il est digne de remarque que le système actuel sur la contrefaçon est surtout nuisible aux petits états. Toute culture intellectuelle y est difficile, tout mouvement littéraire national y est presque impossible ; non seulement les auteurs ont peine à rencontrer des intelligences qui les comprennent et qui les encouragent de leurs sympathies, mais le public restreint auquel ils s'adressent ne peut leur offrir une compensation suffisante pour leurs travaux, dont l'étranger jouit de son côté gratuitement.

Quand on examine le système moderne sur la contrefaçon, qui du reste n'est que l'application des anciens principes, on voit que partout les œuvres d'un écrivain sont sa propriété dans son pays pendant un temps déterminé, après lequel elles tombent dans le domaine public, tandis qu'à l'étranger on ne lui garantit cette propriété temporaire à aucun degré. Ne pourrait-on pas tirer de là une forte présomption contre le caractère de propriété que nous voulons attribuer aux œuvres intellectuelles, puisque ces œuvres ne le possèdent que dans l'état où elles ont été primitivement publiées, et qu'elles l'y perdent même après un certain temps. Nous observerons que dans l'antiquité les lois positives de chaque peuple ne garantissaient en général qu'aux régnicoles l'inviolabilité de leurs

personnes et de leurs biens, est-ce à dire pour cela que cette inviolabilité n'aurait pas dû et ne doit pas être respectée, abstraction faite des distinctions de peuple et des limites de leurs territoires. S'il est vrai de dire que les œuvres de l'esprit n'ont été reconnues comme propriété de l'auteur que dans le pays où elles ont vu le jour, cela prouve que partout on lui a reconnu le caractère que nous lui affirmons. Il est vrai encore qu'après un certain laps de temps la loi cesse de protéger cette propriété; elle ne fait alors que retirer sa protection à une richesse qu'elle ne reconnaît plus, et qui en perdant ainsi son caractère légal conserve cependant toute sa légitimité : la loi civile ne la lui donnait pas, elle ne peut la lui ôter. On a confondu dans l'objection ces deux qualités dans la propriété civile : l'aptitude intrinsèque à être une propriété et la consécration légale de cette aptitude. On confondrait évidemment encore ces deux caractères, si l'on voulait nous opposer la loi sur les brevets. Comment peut-on prétendre, dira-t-on, que la loi fasse ou doive faire pour les œuvres intellectuelles ce qu'elle ne fait pas pour les inventions matérielles? Nous le répétons; la loi civile ne crée pas la propriété, elle ne fait que la garantir et la protéger.

On a dit que, dans le système que nous défendons, des héritiers négligents, obstinés ou avides, pourraient ensevelir dans l'oubli ou retirer de la circulation un ouvrage nécessaire ou du moins fort utile à l'humanité; qu'ils pourraient impunément le détruire, ou ne le livrer au public qu'à des conditions tellement onéreuses qu'elles équivaudraient à une séquestration; qu'enfin il leur serait permis de tenir cette conduite pendant un temps indéterminé. Cette objection me semble accuser une connaissance peu exacte du véritable caractère de la propriété. Celle-ci ne confère pas un droit absolu, comme on paraît le croire, elle ne donne que la faculté de disposer de son objet d'après sa destination naturelle; l'auteur, ou ses héritiers, ou tous

autres propriétaires de l'original, doivent donc en conscience le livrer au public. Il ne serait même pas contraire à l'équité, croyons-nous, que la législation civile pût intervenir pour garantir le droit qu'a la société de faire jouir tous ses membres des travaux de chacun, pourvu qu'elle respecte les droits acquis et qu'elle ne froisse aucun intérêt. Il n'y aurait peut-être pas d'inconvéniens, l'utilité de la publication d'un ouvrage étant bien constatée, à appliquer à ces détenteurs égoïstes et aveugles le régime en usage sur l'expropriation forcée pour cause d'utilité générale.

Que l'état donne un juste salaire à l'écrivain, nous objecte-t-on encore, qu'il le récompense dignement, magnifiquement, et que la pensée qui ne lui appartient pas, mais qui vient de Dieu, circule librement dans le monde qu'elle éclaire, sans être soumise aux règles vulgaires de la cupidité. Ici on reconnaît avec nous la nécessité d'accorder à l'auteur une ample compensation, pour les sacrifices de toute espèce qu'il se sera imposés, mais on varie quant au mode propre à la réalisation de sa récompense. Est-il plus conforme à la raison que l'auteur retire le produit matériel de son œuvre par l'entremise de l'état plutôt que par la vente. Si c'est l'état qui récompense l'auteur, la production littéraire deviendra sa propriété; comment la distribuera-t-il à tous les citoyens? Cette rémunération se fera avec l'argent des contribuables; or les étrangers, qui ne figurent pas au nombre des débiteurs du trésor de l'état, profiteront des découvertes et des perfectionnements que la publication de l'œuvre pourra amener, sans contribuer en rien à la récompense due à l'auteur : dans cette hypothèse, le régnicole sera moins favorablement traité que l'étranger. De plus, tous les contribuables, participant proportionnellement à la formation du fond avec lequel l'état paiera à l'auteur le prix de son travail, devront jouir dans le même rapport des avantages de la publication, et comment arriver à une pareille égalité? Cette opinion conduit en

outre à une conséquence essentiellement funeste pour la société; car si c'est le gouvernement qui au nom de la société apprécie le mérite des ouvrages, et détermine la rémunération dont ils sont dignes, il s'en suit nécessairement qu'il exerce un patronage suprême, un contrôle absolu sur toute production littéraire; et l'intervention de l'état dans une pareille mesure implique la négation de toute liberté dans la manifestation de la pensée. D'un autre côté, quelles seront les personnes désignées pour juger la valeur d'un ouvrage? Quelle base prendront-elles pour se guider dans une opération qui ne se prête guère aux calculs mathématiques? Quelle garantie suffisante pourra-t-on avoir dans la capacité, la sincérité et presque l'infaillibilité de ces personnes, appelées peut-être à apprécier un ouvrage qu'elles ne comprendront pas, ou qui sera en opposition avec leurs propres sentiments. Ne vaut-il pas mieux laisser le public juge du talent de l'écrivain? Il pourra, il est vrai, s'engouer pour des ouvrages de mauvais goût, le vrai mérite sera exposé à souffrir de ses dédains et de ses préventions; mais ce n'est là qu'un inconvénient du genre de ceux qu'on ne peut pour ainsi dire pas éviter, et il ne signifie absolument rien en raison des difficultés inextricables du système opposé. La liberté d'exprimer sa pensée reste complète dans notre opinion, et les étrangers sont placés sur la même ligne que les concitoyens de l'auteur; c'est un vrai système de liberté et d'égalité. Ce ne sont pas les contribuables qui paieront l'écrivain : ce seront ceux qui voudront acheter ses œuvres, c'est-à-dire, ceux qui en profiteront réellement. Inutile de faire voir encore ici le peu de fondement de l'opinion de ceux qui prétendent que la pensée de l'écrivain lui vient de Dieu et ne saurait par suite lui appartenir. A ce point de vue, l'homme n'a rien à lui, car tout lui vient de la Divinité, et les richesses matérielles aussi bien que les idées : il n'existerait donc plus aucune espèce de propriété.

Nous ne nous arrêterons pas à développer les conséquences

funestes de ces diverses opinions. Tout ce qui, en favorisant contrefaçon, entrave ou comprime l'activité nécessaire pour ré liser les œuvres de l'intelligence est une négation plus ou moi complète de la production littéraire. Or, si le travail est la ba de toute production, nulle part son action n'est plus indispe sable, plus étendue, plus créatrice, que dans la production des nous étudions la véritable nature. On distingue dans le travail la pensée qui dirige, la volonté qui y détermine et la force qui exé cute, et l'on peut dire que la pensée est la condition fondamentale de tout travail et par suite de toute richesse. Si donc à la plus faible intervention d'une intelligence à peine cultivée, à la pensée la moins laborieuse, la plus facile, on accorde sans difficulté la rémunération naturelle qu'elle mérite, pourvu qu'elle ait pour but quelqu'un de ces objets de la classe des richesses matérielles, comment peut-on la refuser à ces conceptions acquises et enfantées à force de peine, de méditation, de persévérance et de sacrifices de toute espèce, à ces productions qui sont le fruit de toutes les puissances les plus élevées de la raison, et qui ont absorbé la vie d'un homme ou consumé en peu d'années toute l'énergie de son organisation corporelle? Sera-ce le fait de la publication qui fera perdre le caractère de propriété à ces œuvres qui brillent de l'éclat indélébile de la liberté et de la personnalité, quand on le reconnaît à des produits qui ne reflètent qu'une lueur pâle et fugitive de la pensée et de la liberté, et où la matière d'ordinaire est l'objet principal? Mais la publication est venue à la fois manifester jusqu'à quel point l'auteur est réellement créateur, et livrer à tous les hommes ses recherches et ses lumières. Il serait étrange que celui qui par un travail physique produit les choses propres aux besoins matériels de la société, à la vie animale pour ainsi parler, puisse exiger son juste salaire en toute circonstance, et que l'homme qui, après s'être livré au travail austère de la science aura ajouté à tant de sacrifices celui des frais de publication, perd

out droit sur son œuvre précisément au moment où il vient apporter à la société l'aliment précieux qui répond à ses plus nobles instincts, et qui doit la faire vivre de la vie intellectuelle et morale, aussi nécessaire que la vie physique. Ajoutons encore que les œuvres de l'esprit sont souvent une source de ces richesses matérielles auxquelles on veut réserver tous les priviléges, et qu'on leur doit toujours quelque progrès, quelque amélioration, en un mot, ce souffle vivifiant qui pénètre toutes les directions du travail. Les prétentions que nous combattons sont donc contraires à l'ordre, elles consacrent même la supériorité du monde matériel sur le monde moral, elles apportent le trouble dans les rapports qui doivent exister dans la nature, et, puisqu'elles renversent une harmonie nécessaire, elles ne peuvent être que le résultat de l'erreur.

En principe, il est, nous paraît-il, démontré que la contrefaçon est proscrite par la saine philosophie, par la loi naturelle. Est-ce à dire que cette défense ne puisse fléchir en certaines circonstances exceptionnelles? Est-ce à dire que la loi positive, qui ne la maintiendrait pas, ou qui ne garantirait que les ouvrages indigènes, fut radicalement injuste? Certainement non, la propriété est de droit relatif; si elle doit toujours être protégée, il n'est pas rigoureusement requis que la société lui conserve la même organisation, lui continue dans tous les temps et dans tous les lieux le même régime. Tout mouvement progressif deviendrait par là impossible; et si l'intérêt individuel doit s'effacer devant l'intérêt général pour qu'il y ait harmonie, la propriété doit subir la loi commune et universelle des nécessités sociales. Ainsi une société naissante, sortant enfin de cet état précaire où toute son activité était absorbée par les besoins physiques, cherche à entrer dans les voies de la civilisation : les moyens d'existence sont peu nombreux, le travail intellectuel est faible, difficile, il manque de guide et d'appui, il est presque réduit à ses seules

forces, il ne peut que rarement et à grand'peine profiter des productions de l'esprit humain dans des contrées plus favorisées. Rien de plus naturel dans un pareil état de chose que de chercher à hâter, par la diffusion des lumières qui forment le patrimoine commun de l'humanité, le développement complet de la société nouvelle. Si, pour y parvenir, il lui faut la contrefaçon, la loi positive qui la permettra quant aux ouvrages étrangers nous paraîtra pleine de justice et de sagesse. Il n'en serait pas de même dans un pays où la civilisation est déjà avancée, où la culture de l'esprit a déjà franchi certaines limites et produit des fruits abondants; la loi qui y permettrait la contrefaçon serait toujours injuste, et elle ne saurait être que nuisible au progrès intellectuel de ce pays.

Pour ne citer qu'un exemple, nous croyons qu'en Belgique, la liberté de réimprimer, à laquelle nos lois ne mettent aucune borne, est aussi injuste que funeste. On peut envisager ses résultats à deux points de vue, sous le rapport du mouvement littéraire et sous le rapport moral. La Belgique ne le cède à aucune nation pour l'industrie et pour les arts, elle ne peut envier à ses voisins que leurs progrès dans la littérature. Notre plan ne nous permet pas d'entrer ici dans l'examen de toutes les causes qui peuvent avoir exercé et exercer encore leur influence sur notre état littéraire; quel que soit le degré d'importance qu'on leur attribue, il n'en est pas moins vrai qu'aucune n'est plus puissante que la contrefaçon, qui approvisionne surabondamment le marché du pays d'ouvrages scientifiques ou littéraires de l'étranger. Chaque jour, on s'ingénie à conserver ce marché aux produits indigènes, soit agricoles, soit industriels, par un système complexe de prohibition, et on laisse étouffer par la concurrence aidée de la vileté du prix tous les essais de la science nationale. Ce n'est pas tout. La Belgique qui ne jouit que rarement des œuvres du génie de ses enfants, faute de pouvoir leur

une juste récompense, est obligée par la contrefaçon de
›rter l'importation de toutes les idées bonnes ou mauvaises.
ra jusqu'à abdiquer le droit sacré de veiller à sa propre con-
tion en repoussant ces hideuses élucubrations d'un esprit
mpu, où l'impiété ne l'emporte que sur le cynisme, et elle
duit à ne pouvoir l'invoquer même dans les rares occasions
n France, dans le pays d'où nous viennent surtout ces pro-
ions antisociales, la police croit devoir punir l'outrage fait à
orale publique. Une infâme spéculation exploite les plus
eses passions du cœur, et multiplie avec une scandaleuse
rence les alimens empoisonnés qui ne sont que trop souvent
els. Celui-là rendrait donc un service signalé à notre patrie
montrerait les ravages de cette lèpre nouvelle que nous nous
ilons de nos propres mains, au lieu de travailler généreuse-
t et sans relache à consolider le bel avenir que la conquête
otre indépendance semble nous promettre. Placée entre l'Al-
gne et la France, la Belgique peut centupler ses forces :
uffle des génies de ces deux grandes nations, au souvenir de
ropres gloires, avec le dévouement qui ne lui a jamais man-
elle peut s'avancer rapidement dans la carrière des lettres,
velopper avec succès les genres qui conviennent le mieux à
mœurs, à sa vie sociale et politique, à ses croyances.

us voici parvenu à la fin de la tâche que nous nous étions
sée, quelle conclusion pourrions-nous tirer de nos études
es graves questions, sinon celle que nous avions prévue et
uée au début de notre mémoire. Pour tout travail, et *à*
ri pour le travail intellectuel, une activité libre, mais déter-
e par un intérêt personnel, est une condition indispensa-
et cette condition n'existe ni dans l'hypothèse de la com-
uté absolue ni dans celle de la contrefaçon. Il y a donc une
gie frappante entre ces deux hypothèses, et ceux qui refu-

sent à la production littéraire les garanties, auxquelles elle a dr comme propriété, ne s'imaginent guère qu'ils acceptent pour u classe tout entière des produits du travail les principes et les con séquences qu'ils rejettent pour la propriété en général. Remarquons en outre que les théories rationalistes, en rendant impossible, comme nous l'avons longuement démontré, toute production des biens matériels et toute activité, nient par cela même toute culture intellectuelle, et l'on voit aisément que nous n'avons rien exagéré quand nous disions que ces théories étaient impuissantes à assurer le bien-être de l'humanité et à la conduire dans les voies du progrès. La philosophie chrétienne au contraire, en faisant appel à toutes les puissances de l'homme, à celles-là surtout qui peuvent contribuer à maintenir l'équilibre entre toutes les exigences de sa nature déchue, réserve cependant toujours à l'individu la jouissance personnelle de ses efforts; si elle ne fixe aucune limite à la production, elle oppose la loi de charité et d'amour aux passions d'un égoïsme cupide et d'un orgueil dominateur qu'enfante le développement excessif des richesses matérielles, et fidèle à sa mission qui est de rétablir l'humanité dans ses hautes destinées, elle fait un devoir à chaque homme non seulement de tous les travaux mais encore de toutes les vertus qui peuvent en hâter l'heureux accomplissement.

L. CONSTANT.

LITTÉRATURE MODERNE.

VIII.

ÉTUDE

SUR LA LUCRÈCE DE Mr PONSARD ET SUR LES BURGRAVES DE VICTOR HUGO, SUIVIE DE QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LE THÉATRE MODERNE EN FRANCE.

Il est inutile, Messieurs, de vous prévenir que le travail que je viens vous soumettre n'est point ce qu'on appelle un mémoire littéraire, dans l'acception rigoureuse de ce mot; c'est moins une critique qu'une simple étude, une simple analyse. Le sujet que j'ai choisi est l'examen rapide de deux œuvres qui ont mis l'hiver dernier (1) toute la littérature en émoi : j'ai nommé la Lucrèce de Mr Ponsard et les Burgraves de Victor Hugo.

Qui de vous, Messieurs, ne connaît les sensations profondes que ces œuvres ont produites, les conflits d'opinions qu'elles ont réveillés, les luttes de systèmes antagonistes, enfin, qu'elles ont renouvelées? Vouloir vous raconter ces choses comme nouvelles, ce serait jouer le rôle d'Alexandre Dumas qui, en 1833 ou 34, si je me le rappelle bien, apprit à la presse parisienne sa découverte de la Méditerranée à Nice et celle de l'Alhambra à Grenade.

Vous savez donc tous comme moi les circonstances remarqua-

(1) Ce travail a été lu à la Société dans la séance du 25 Juin 1843.

bles de l'apparition simultanée des deux ouvrages en question. Le fameux débat du classicisme et du romantisme, cette hydre qui n'a pas encore rencontré son Hercule, a été aussitôt remis à l'ordre du jour. Des critiques ont vu dans les Burgraves la renaissance de l'art chez Victor Hugo; d'autres y ont trouvé une nouvelle preuve de décadence; les uns ont admiré cette production pour sa conception large et profonde; les autres ne lui accordent que le mérite des détails. Même variation, même diversité de jugements à propos de Lucrèce. On a dit et écrit que Lucrèce témoigne d'une régénération de l'art dramatique français; que cette pièce est un retour incontestable aux saines doctrines littéraires du grand siècle. D'autre part, on a avancé que Lucrèce n'est pas une reprise des théories anciennes; qu'elle ouvre, au contraire, une nouvelle sphère d'idées. Lucrèce est un chef-d'œuvre, un phœnix né de lui-même, a-t-on prétendu; ce n'est qu'un pastiche, un semi-plagiat, a-t-on répliqué, une belle mosaïque faite avec des pierres précieuses ramassées çà et là dans les Tragiques grecs, dans Corneille, dans Racine et dans Chénier. On a été plus loin : j'ai entendu dire, et qu'on me permette d'avouer ici que je ne voudrais pas me donner le tort d'un semblable jugement, j'ai entendu dire que Lucrèce est une œuvre insignifiante et de lecture insoutenable. Enfin, Messieurs, les partisans systématiques de nos deux productions théâtrales se sont plûs à les comparer entre elles, tout en les proclamant incomparables; et, ils ont porté, chacun dans leur sens, des jugements péremptoires qui n'aboutissaient à rien moins qu'à rayer l'une ou l'autre du catalogue de notre littérature dramatique. Je ne reprendrai pas toutes ces discussions; je viserai moins encore à donner une opinion qui prétende résoudre définitivement ces problèmes si compliqués. Non. J'examinerai purement et simplement les Burgraves et Lucrèce dans leur ensemble et dans leurs détails, me défiant tout à la fois des préventions de l'admiration et de celles de l'antipathie. Il en est du bon sens

de la vertu : je crois qu'il est rarement l'hôte des extrê-
; qu'il habite de préférence le juste milieu.

t aux opinions que j'émettrai, Messieurs, je vous prie de les r comme de simples opinions. Je n'irai pas, par exemple, c Montaigne : « je donne mes idées, non comme bonnes, mme miennes ». Non, je dirai à-peu-près le contraire. Je s un reproche d'avouer que je ne donne pas mes idées bonnes. Quel est l'homme, en effet, qui ayant une con- oserait la croire mauvaise? D'un autre côté, ce serait tion que de dire : « tout ce que j'avancerai est mien ». qu'à mon âge, et dans ma position, ce n'est une marque orance, ni de servilité, que d'avouer qu'on pense encore les autres, ou, au moins, avec eux.

onnez-moi, Messieurs, un si long préambule. Mon travail, ète, n'est pas une œuvre d'art; c'est, passez-moi le mot, ple causerie écrite. Au reste, cet exorde n'est pas le seul le dans lequel on puisse trouver une péroraison; et ce n'est pas non plus le seul ici bas qui ait en longueur ce manque en profondeur. Je commence.

ut examiner toute œuvre dramatique sous quatre points différents : sous celui de sa portée historique; sous celui xécution, ce qui comprend l'ensemble et les détails; puis, son influence morale; et, enfin, sous le point de vue de général. Pour ce dernier point, loin de l'approfondir te étude, je ne l'effleurerai même pas. C'était cependant e occasion d'émettre quelques considérations artistiques, onter quelques systèmes littéraires, et de montrer si l'un e des deux ouvrages en question laisse ou comble une ms notre histoire dramatique. Messieurs, le peu de temps u devant moi ne m'eût pas permis un tel travail, et, je sans rougir, le temps ne m'eût pas seul manqué pour

Au point de vue historique, l'auteur des Burgraves a agi, dans ce drame, à l'inverse des historiens sceptiques de l'école moderne. Ceux-ci ont vu partout le mythe, et partout ils ont voulu y substituer le fait; ils ont soupçonné partout la légende, et partout, ils l'ont écorcée pour n'en garder que le noyau, l'histoire. Victor Hugo, je viens de le dire, procède en sens contraire. Rencontre-t-il l'histoire, et surtout l'histoire qui gêne ses plans? Vite, et sans façon, il y substitue la légende ou la fantaisie. L'histoire éclaire, il est vrai, mais souvent elle ennuie; la légende est trompeuse, mais elle plaît. C'est, au reste, une transaction bien facile à opérer, puisqu'un seul consentement y suffit, celui de l'auteur.

Fidèle à ce procédé, Victor Hugo fait des Titans de ces Burgraves que les historiens allemands appellent du nom plus modeste de « chevaliers voleurs ». Il fait un Jupiter de ce Frédéric Barberousse que l'histoire juge tant soit peu mieux, puisqu'elle le proclame un grand homme. Pourquoi donc ne pas insinuer que la longue lutte engagée entre le Pape et l'Empereur était une des dernières périodes de la guerre du paganisme et de la catholicité? Barberousse, dit l'histoire, périt en 1190 dans les flots du Cydnus. Imprudent empereur! Il ne savait donc pas que le prolongement de sa vie jusqu'en 1220 devrait être indispensable à un écrivain dramatique français!

A l'époque où Victor Hugo place ses Burgraves, Barberousse était donc mort depuis 30 ans. Qu'est-ce que cela fait? Hugo le ressuscite. Cela n'embarasse nullement notre auteur, dans la fantaisie duquel la vie de ses personnages est comme une lampe qu'on souffle et qu'on rallume au besoin.

Victor Hugo nous représente la dislocation de la vieille Allemagne comme l'œuvre des bandits rhénans; c'est éclipser tant soit peu les chefs des maisons de Hohenstauffen et de Bavière, qui, je le crois, furent les auteurs de ces déchirements terribles. Après cela, il donne pour motif aux anciennes guerres de Barberousse

ontre les Burgraves la recherche d'une maîtresse, de Ginevra, que l'empereur croyait gésir dans l'un des burgs du Rhin; c'est bien flatter les idées d'unité du grand politique, de l'illustre successeur d'Othon. Quant aux amours rivaux de Donato et de Fosco pour la future sorcière Guanhumara, c'est encore de la fantaisie, à moins que la légende du Liebenstein n'en ait donné l'idée à l'auteur. On le voit, partout des créations imaginaires, nulle part la vérité; je dirai même plus, et bientôt je le prouverai, nulle part le vraisemblable.

Passons à Lucrèce. Nous avons entendu dire que, le sujet de Lucrèce étant connu de tout le monde, le choix n'en pouvait être que funeste à l'écrivain téméraire qui voudrait l'introduire sur la scène. Le triomphe de Mr Ponsard est là, je crois, pour attester la légèreté de cette assertion. « Mais il n'y a aucune invention, aucune création nouvelle dans cette tragédie ». Quand l'histoire est belle, grandiose, imposante par elle-même, Messieurs, qu'est-il besoin de la suppléer, d'y ajouter de l'éclat? Autant vaudrait dorer une armure pour la rendre plus forte, ou farder une figure charmante pour lui donner plus de grâces.

« Mais Tite Live a raconté d'une manière admirable les faits dont il s'agit dans l'œuvre de Mr Ponsard; et qui ne possède son Tite Live au bout des doigts »? Nous ne devons pas douter, Messieurs, que l'auteur de Lucrèce ne se soit attendu à cette périlleuse confrontation; et il fut pour lui aussi courageux de tenter cette rude épreuve, qu'il est noble d'en sortir, sinon victorieux, au moins avec gloire. Ce n'est pas un maigre succès que d'être beau après l'admirable Tite Live.

Si nous entamons l'examen de l'ensemble et des détails de Lucrèce, qu'y voyons-nous? D'abord, cette tragédie renferme une double action. Mais, loin de faire avec d'autres personnes un reproche de cela à l'auteur, on doit, me semble-t-il, lui en faire un mérite. Les deux faits du viol de Lucrèce et de l'affranchisse-

ment de Rome sont si bien entremêlés dans l'œuvre en question, qu'ils ne se nuisent nullement l'un à l'autre, qu'ils ne font qu'un, pour ainsi dire. Ce sont deux événements dont l'un est la cause déterminante de l'autre, et dont les dénouements sont simultanés. Que de simplicité, que de naturel dans les incidents de la pièce de Mr Ponsard! Quelle vraisemblance, quel enchainement dans la succession des scènes, et dans le développement de l'action! Aucun de ces effets visiblement cherchés que l'on rencontre dans les Burgraves; aucune de ces arrivées inattendues, mais opportunes, que Victor Hugo prodigue dans sa pièce, comme si tous les murs, toutes les portes, toutes les colonnes du burg, renfermaient chacun une oreille de Denys; nulle part dans Lucrèce, ce hâchis de scènes qu'offrent les Burgraves surtout au premier acte.

Le premier acte de Lucrèce renferme, à mon sens, une des plus belles expositions que je connaisse. Dès l'abord, Lucrèce apparaît dans toute la simplicité de la femme d'intérieur, et dans toute la majesté, dirai-je, de la femme vertueuse et pure. Je ne sais, mais cette Lucrèce m'impose; elle joint à la gravité du devoir la grâce de la beauté; elle est presque sublime d'emblée, parce qu'elle est vraie, simple et naturelle; on croirait voir en elle la Vénus cuirassée des Spartiates, mais recouverte de l'armure de la vertu. Vous citerai-je les belles paroles que Mr Ponsard met tout d'abord dans la bouche de son héroïne, Messieurs? Vous les avez lues, et, comme moi, vous devez admirer cette noble apologie d'une vie simple, active et recueillie. Le langage de Lucrèce est digne sans être emphatique; c'est une leçon de vertu qui persuade sans prétendre à convaincre.

Cette première scène est parfaitement conduite, et prépare, on ne peut mieux, au triomphe de Lucrèce comparée aux autres femmes romaines: triomphe sur lequel pivote toute la pièce, triomphe fatal et glorieux à la fois, puisqu'il est cause de la passion adultère de Sextus, et par suite de l'affranchissement de Rome.

Le forfait de Sextus n'était pas le seul élément de la pièce. Aussi, Mr Ponsard fait-il précéder le crime de ce prince infâme, d'une scène entre Lucrèce et Brutus, scène où l'on entrevoit l'état misérable de Rome, et où l'on pressent sa régénération prochaine. Cette scène est belle, elle renferme une grande profondeur de pensée et de sentiment ; elle révèle une parfaite entente dramatique chez Mr Ponsard. Combien la folie nécessaire de Brutus est poignante! Quel contraste émouvant se fait voir dans cet homme double qui sent un sombre drame se tordre au fond de son cœur, et qui revêt son extérieur d'une déchirante comédie! Sa folie est le rire nerveux et convulsif d'un homme qui souffre horriblement ; c'est le rire gonflé de larmes du pauvre Hamlet. Mr Ponsard n'est pas bien loin de Shakespeare en cet endroit.

« Brute, voilà mon nom. Il faut m'appeler Brute,
La brute que chacun injurie et rebute,
C'est encore me hausser, même, et je suis plus bas :
La brute a sa compagne, et moi, je n'en ai pas.
Sextus m'a dérobé cette dernière joie,
Celle qui fut ma femme, il en a fait sa proie ;
Et vous l'avez pu voir tantôt, insolemment,
Fouetter l'époux avec les lauriers de l'amant.
Grâce à Sextus, la honte, ardente à ma poursuite,
A su me relancer, jusqu'au fond de mon gîte,
Et, debout sur mon seuil, ou dedans, ou dehors,
M'attend lorsque je rentre, et me suit quand je sors.
C'est bien ! Et le mari s'accorde avec la femme,
L'un étant ridicule, et l'autre étant infâme,
La sottise donnant la main à l'impudeur,
Et l'homme sans idée à la femme sans cœur!
N'est-ce pas très-plaisant? et peut-on trouver pire?... »

Lucrèce soupçonne une intention sous le délire de Brutus; et, avec cette franchise, compagne de toute âme noble : « Junius! » dit-elle par trois fois au pauvre insensé qui lui répond de l'appeler « Brute ». Le bon sens de Lucrèce s'explique par son bon cœur; d'ordinaire, la pitié est intelligente. Brutus souffre; Lucrèce le voit, et se dit qu'un homme n'est pas fou dès qu'il se sent mal-

heureux, que le cœur serait privé de ses sentiments, si la tê était tout à fait sans idées.

Je trouve invraisemblable, pourtant, ce que dit Brutus à *Lucrèce* des soupçons de laquelle il veut se défendre :

« . . . . . Qui donc! moi, Lucrèce, un Junius!
Un parent du feu roi Servius Tullius !
Un pur patricien! un sénateur de Rome!
Un homme illustre, moi, qui ne suis pas un homme !
Chacun insulte ici Brute; mais, sous l'affront,
Si j'étais Junius, courberais-je mon front?
Brute baise la main du bourreau de son père.....
Mais Junius saurait ce qu'il aurait à faire ;
Il eût, — par Romulus, le divin fondateur! —
Il eût été victime, ou sacrificateur.
Si j'étais Junius!.... Junius, pour tout dire,
Eût fait trembler de peur ceux que Brute fait rire. »

Ces vers sont beaux, très-beaux, mais ils ne sont pas vraisemblables; ils feraient plutôt croire à l'intention de se découvrir qu'à celle de se cacher. J'ai entendu reprocher à Mr Ponsard d'avoi fait, dans cette même scène, une politique, une conspiratric de sa Lucrèce si noble dans ses attributions d'intérieur. Messieurs quant à la possibilité de l'existence d'idées politiques dans Lucrèce je n'y vois aucune invraisemblance, je l'admets même comm chose très-naturelle. L'habitude des idées sérieuses de la femm recueillie légitime parfaitement, ce me semble, la prédispositio l'aptitude même aux idées d'un ordre plus élevé, d'une sphè plus étendue. D'ailleurs, Lucrèce est la parente des chefs de l'Ét son époux est acteur dans toutes leurs entreprises, et témoin tous leurs actes; rien ne s'oppose donc à ce qu'elle soit quelq peu initiée aux événements, à la marche des affaires à Rome. puis, Lucrèce ne conspire pas; elle réfléchit, elle a l'intuition des âmes d'élite.

Je passe au deuxième acte de notre tragédie. Il débute par monologue de Brutus. Ce monologue et la scène qui le s

it, à mon avis, de la plus haute portée. Ici, ce ne sont plus les timents, cette source intarissable des effets dramatiques, qui t tous les frais de la situation; c'est la pensée, claire bien : profonde, intéressante quoique sérieuse. Mr Ponsard rappelle neille en ce passage, et le Brutus de Lucrèce peut soutenir parallèle avec l'Auguste de Cinna. Que de justesse dans l'appréion des hommes et des événements! Quelle vigueur de coloris s l'expression des pensées de ce Brutus! Qu'il est puissant, ce de raison qui jaillit à la dérobée de cette tête marquée d'un mate de folie! C'est une belle création que le caractère de itus. Cet homme a été frappé dans tout ce que le cœur et l'est ont de plus intime et de plus cher; il a élaboré une longue terrible vengeance; et, quand cet homme sent approcher jour de la justice, il oublie ses maux personnels; il ne voit s dans les bourreaux de sa famille que les tyrans de sa patrie; l'a plus de pensée que pour Rome gémissant sous le poids fers.

VALÈRE.

« Brute tient sa vengeance, et diffère à punir!

BRUTUS.

Je ne diffère, ami, que pour mieux la tenir.

VALÈRE.

Pourtant, quand aurons-nous l'occasion plus mûre?
Le tyran est absent; et le sénat murmure. . . . . .
. . . .
Ainsi, ton père mort . . . .

BRUTUS.

Plus tard sera vengé.

VALÈRE.

Tes affronts . . . . .

BRUTUS.

Je suis fait au rôle d'outragé. »

Ce caractère est beau, je le répète; c'est bien là l'abnégation des vieux Romains; cela fait bien pressentir le sublime et terrible holocauste, que Brutus offrira plus tard sur l'autel de la patrie, le jour où les fils du consul deviendront traîtres. Non, Messieurs, Rome n'est pas morte avec Corneille; ou, si elle est morte avec lui, Mr Ponsard l'a ressuscitée.

L'auteur de Lucrèce met une pensée bien profonde et bien tristement vraie dans la bouche de son Brutus, quand il lui fait dire que

« La foule ne s'émeut contre la tyrannie
Qu'au moment qu'elle en touche au doigt l'ignominie;
Lorsque se répandant sur un terrain nouveau,
La licence descend jusques à son niveau,
Et quitte les sommets, où vit la politique,
Pour se ruer au sein du foyer domestique.
Ces abus de pouvoir sont les plus odieux :
Car, d'un même danger instruisant tous les yeux,
Révoltant de chacun les entrailles intimes,
Ils forcent tous les rangs à plaindre les victimes,
Et, par les attentats contre le droit commun,
En s'adressant à tous, font craindre pour chacun. »

L'histoire n'atteste malheureusement que trop ces effrayantes vérités. La même année, Rome chasse ses rois, et Athènes les siens, par suite d'une violation tyrannique de la pudeur; un fait de même nature détrône plus tard les décemvirs; et, si l'on suivait d'anneau en anneau la chaîne des annales européennes, depuis ces temps éloignés jusqu'aux nôtres, on rencontrerait sans doute le nom de plus d'un roi Rodrigue, et celui de plus d'un comte Julien. Passez-moi cette digression, Messieurs, et reprenons la pensée de notre Brutus. Elle est profonde, je le répète; mais, ce qui la dépare, selon moi, c'est que Brutus spécule pour ainsi dire sur elle quand il dit à son confident :

« . . . . Laisse faire;
L'impunité les pousse, et c'est en quoi j'espère.
Un premier attentat couronné de succès,
Est un chemin frayé vers les derniers excès. »

Cette espérance de Brutus n'est pas digne de lui. Brutus peut bien sacrifier des intérêts individuels à l'intérêt général; mais il me semble qu'aux yeux d'un tel homme, un seul individu devait l'emporter sur tout un peuple, lorsqu'il ne s'agissait que du bonheur de celui-ci et que l'honneur de celui-là était en jeu. Je dois le dire, c'est là une faute grave à reprocher à Mr Ponsard.

Achevons vite l'examen du second acte de Lucrèce. Messieurs, quoi de plus aride et de moins dramatique que l'exposé d'une utopie gouvernementale? L'auteur a fait un tour de force de génie en rendant intéressante, par sa profondeur et sa concision, celle que Brutus déroule à Valère. C'est une idée hardie que celle de formuler sur la scène les théories de la liberté, dans un siècle qu'on pourrait appeler le siècle des conspirateurs. Et cette idée est aussi belle que hardie chez Mr Ponsard, puisqu'il ose mettre dans la bouche de Brutus la condamnation des systèmes politiques en présence aujourd'hui de l'absolutisme, cette tyrannie d'un seul, et de la démocratie, cette tyrannie de tous.

Je passe les citations; elles me conduiraient trop loin.

Si la scène que ce dialogue précède était de la même nature que lui, il s'en suivrait sans doute de la monotonie, malgré tout le mérite de l'exécution. Aussi l'auteur de Lucrèce fait-il succéder aux questions sociales débattues entre Brutus et Valère, une des positions les plus dramatiques que l'on puisse imaginer : celle d'une femme perdue qui fait parade de sa honte en présence d'un époux qu'elle croit insensé, époux qui ne la comprend que trop, et qui dévore son ressentiment presqu'en silence.

Le dévergondage de Tullie est peint vigoureusement, mais avec mesure toutefois; l'auteur a su recouvrir ce caractère d'un voile de moralité, en nous montrant la femme criminelle, non triomphante dans son opprobre, mais avilie, mais misérable, mais subissant, dans le dédain d'un amant et dans le mépris d'un mari, la conséquence inévitable de tout désordre, les regrets

honteux et les remords rongeurs. S'ouvre ensuite le troisième acte qui vient reposer un peu l'esprit de l'action principale, sans retarder cependant la marche de celle-ci. L'idée mère en est de peindre l'insouciance et l'étourdissement des passions dans un prince, jeune, riche, puissant et débauché. La confidence que fait Sextus à Sulpice de son amour et de ses projets infâmes me paraît trop crue. Il existe dans l'art une certaine pudeur qui est un de ses plus beaux attributs. L'art peut montrer l'ignominie au doigt; mais la manier, c'est risquer de s'y salir.

Parlerai-je de l'épisode de la prise de Gabie que mentionne Sextus, on ne sait trop pourquoi? Cette citation est inutile, pour ne pas dire disparate. Une grande inspiration, ce me semble, c'est l'arrivée de Tullie, qui vient chez Sextus subir un dernier châtiment dans un dernier mépris. Un mot de Tullie peint admirablement l'horrible état de cette âme ulcérée : « J'ai fait rougir un fou!» s'écrie-t-elle. Cette idée est grande. La plus complète punition qu'on pourrait infliger aux coupables, ce serait d'attacher à leur âme la conscience, jusqu'au scrupule, de leur infâmie.

On a blâmé Mr Ponsard d'avoir introduit dans sa pièce la porteuse des livres sybillins. Je suis loin d'être de cet avis. Les paroles prophétiques de la sybille de Cumes rendent très-bien ces avertissements que le ciel, par un dernier effet de sa clémence, envoie presque toujours aux criminels lorsqu'ils approchent de leur perte; et l'incrédulité de Sextus rappelle on ne peut mieux cet esprit de vertige et d'erreur dont Racine fait l'avant-coureur de la chûte des puissants. De telles inspirations sont nobles et profondes, et peuvent bien justifier un anachronisme volontaire.

On trouvera peut-être que ma critique est une admiration continue, que je ne m'arrête qu'à des beautés? Messieurs, je l'avoue, cette tragédie de Lucrèce me semble belle, bien belle; et, quoique je ne la trouve point parfaite, j'ose dire que les seuls défauts à lui reprocher gisent plutôt dans une gêne de tournure, dans un vice

d'expression assez souvent répété, que dans la conception et dans l'exécution générale de la pièce. On peut y trouver nombre de vers torturés et de latinismes; on dirait que Mr Ponsard a écrit la langue de l'auteur du Cid. Mais il est, sinon permis, au moins excusable d'imiter Corneille dans ses défauts, lorsqu'on touche presque à ses beautés. J'aime mieux voir attaquer la forme que le fond d'un ouvrage. Et d'ailleurs, j'ose le croire, Mr Ponsard ne fait pas système de sa forme. Un peu plus de soin, et Mr Ponsard sera un écrivain aussi correct que profond. Le purisme peut s'apprendre facilement; le génie ne s'apprend jamais.

Abordons le quatrième acte de notre tragédie. Encore un tableau d'intérieur, encore « l'éternelle quenouille »! comme l'a dit *si spirituellement* un feuilletoniste belge. Laissons l'avocat de Vienne auprès des fuseaux de Lucrèce, Messieurs; Lucrèce n'est pas une Omphale pour lui; elle fait grandir son Hercule au lieu de le rabaisser.

La scène des présages est heureuse et d'un excellent effet. L'interpolation du rêve n'a rien d'aussi neuf, et n'est pas, ce me semble, et quoi qu'on en ait dit, le triomphe de l'auteur. Ce rêve me paraît tant soit peu traînant.

La scène suivante dut être bien périlleuse pour Mr Ponsard; elle rentre presqu'entièrement dans la catégorie des situations équivoques du théâtre actuel. L'auteur, une fois décidé à l'intercaler dans son œuvre, devait bien rendre la passion de Sextus dans toute sa noirceur; mais, d'autre part, il eût dû tempérer cette effusion de crime par la majestueuse dignité de la vertu de Lucrèce. Et c'est en ce dernier point qu'il a faibli selon moi. Lucrèce se montre grande, il est vrai; mais elle souffre trop longtemps les attaques de Sextus. La femme fidèle s'irrite et s'indigne des paroles du séducteur; mais ces paroles criminelles, la femme vertueuse devait-elle les entendre jusqu'au bout? Et Lucrèce n'aurait-elle pas dû se soustraire d'abord à celui à qui elle ne pouvait imposer?

Non, Messieurs, cette scène n'est pas traitée avec le talent qui distingue le reste de la pièce; elle traîne. Qu'a besoin Lucrèce, par exemple, après avoir dit: « moi, je reste fidèle à mon époux», d'ajouter :

« Je ne veux point entrer dans votre politique,
Étant trop peu versée en affaire publique.
Si j'ai compris, pourtant, vous prenez un moyen
Qui n'est ni d'un bon roi, ni d'un bon citoyen.
Il vaut mieux corriger les mœurs que les corrompre,
Illustrer qu'avilir. Mais, enfin, et pour rompre,
Je ne veux point de part à votre royauté.
Méritez d'être roi par plus de loyauté. »

Dans sa position, et avec son caractère, elle devait mépriser Sextus, et non chercher à l'instruire.

Arrive enfin le cinquième acte, le plus difficile à traiter, selon moi. Mr Ponsard était là aux prises avec Tite Live.

L'entrée de Lucrèce est parfaitement préparée par l'attente et l'inquiétude de Lucrétius, de Brutus et de Collatin. Je n'ai pas vu représenter Lucrèce, Messieurs; mais il me semble que cette entrée doit être magnifique et d'un effet prodigieux. En se plaçant au point de vue des idées morales de Rome sous ses rois, ce suicide de Lucrèce doit profondément émouvoir, et exciter un vif enthousiasme. Mr Ponsard a traité cette scène de main de maître; il l'a revêtue de toute la gravité d'un jugement terrible, et de tout le poignant d'une agonie volontaire. Quelque chose de vraiment beau, de sublime même, c'est cette idée de faire pleurer Lucrèce à son arrivée en scène. Il y a tant de naturel et de vérité là dedans! Malgré sa détermination terrible et irrévocable, Lucrèce n'a pas dépouillé toute la faiblesse de son sexe; et, bien que la vue d'une Romaine héroïque soit d'un effet grandiose, on aime encore à voir percer, sous ces traits sévères, la femme, la fille de larmes. Cette scène est magnifique, je le répète. Il s'y trouve un mot qui me semble de la plus grande beauté. C'est ce que dit Lucrèce pour prévenir tout reproche de ce qu'elle a reçu un séducteur chez elle, la nuit.

« . . . . Il venait par l'heure ténébreuse ;
Je l'ai reçu. C'était un hôte . . . . . »

Ce « c'était un hôte » est admirable; ces trois mots disent plus qu'une apologie tout entière; ils écrasent le blâme et le soupçon; ils sont rapides; ils résument toute une vie pure au moment solennel qui doit la briser.

Quant au reste de l'acte, il abonde en beaux vers; mais l'action y languit. La scène des serments est historique, mais elle est longue; celle des derniers devoirs est pleine de couleur locale, mais c'est une entrave au dénouement. Quant à la dernière de toutes, l'entrée du peuple sur le théâtre, il me semble que Mr Ponsard eût dû y jeter plus d'entrain. Au reste, après la mort de Lucrèce, il était très-périlleux de mettre un second dénouement dont les émotions ne fussent pas paralysées par celles du premier.

En résumé, sans être parfaite, l'œuvre de Mr Ponsard est belle et grandiose; c'est un coup d'essai qui vaut un coup de maître. On peut lui reprocher, sans doute, une trop grande simplicité dans l'intrigue, et un certain manque d'émouvant; l'auteur fait trop souvent deviner l'issue de ses situations; il oublie trop peut-être que les péripéties d'un drame doivent se dissimuler pour mieux se faire découvrir; il ne cherche pas assez à déguiser le jeu de folie de son Brutus, il lui donne trop de moments lucides; enfin ne pourrait-on pas dire que sa tragédie rentre peut-être trop dans l'esprit philosophique de celles d'Euripide et de Voltaire? Quoi qu'il en soit, Messieurs, espérons que Lucrèce ne sera pas le dernier mot du jeune avocat de Vienne, et que Cinna et Polyeucte viendront couronner les Horaces. Certes, ce ne sera pas chose aisée pour Mr Ponsard que de se soutenir à la hauteur où il s'est placé d'emblée. D'un côté, la gloire est plus difficile à conserver qu'à acquérir, et de l'autre, l'admiration est inconstante et s'ennuie vite. Espérons, cependant, qu'un si bel avenir ne trompera pas notre attente, et que le génie dramatique français, qui vient de réap-

paraître, n'aura pas passé parmi nous ainsi qu'un vain fantôme D'ailleurs, lors même, comme l'ont paru soupçonner et presqu désirer quelques critiques malveillants, lors même que Lucrèc demeurerait l'enfant unique de Mr Ponsard, j'ose dire qu'elle seul suffit pour immortaliser son père. Le comte Maffeï ne fit qu'une belle tragédie, la Mérope; et la statue qu'on éleva de son vivant à ce noble Italien, et qu'il fit disparaître, reparut après sa mort, et est encore sur son piédestal.

Abordons enfin l'examen des Burgraves.

J'ai parlé tantôt des arrivées inattendues, mais toujours à point des personnages de ce drame; j'ai parlé de la dislocation de se scènes. Le premier acte surtout viendra à l'appui de mon assertion Il s'ouvre par un monologue de Guanhumara. Cette sorcière dis paraît. Alors viennent les esclaves faire, en forme de longue histoires, une exposition de l'ouvrage qui ressemble plus à une préface qu'à une exposition dramatique. Les esclaves s'en vont puis arrivent Otbert et Régina; puis survient Guanhumara, propos, bien que par hasard. Ces trois personnages sortis, scène reste encore vide, jusqu'à ce qu'arrivent les jeunes seigneu qui terminent l'acte. Ajoutons que toutes ces allées et venues so assaisonnées de plusieurs apparitions de Guanhumara qui, l'exemple du solitaire de Mr Darlincourt, « voit tout, sait to entend tout et n'oublie jamais rien ». Voilà, j'ose le croire, corps de pièce bien démembré, bien déchiqueté. Passons détails.

« Qui ressemble plutôt à une préface qu'à une exposition d matique », ai-je dit tout-à-l'heure, en parlant de l'exposition Burgraves. Messieurs, cette manière de voir paraîtra peut-quelque peu cavalière; mais j'y persiste, et je veux en prouve justesse.

Qu'est-ce donc qu'une exposition dramatique, sinon l'initia aux mystères d'un événement dont cette exposition même es

: péripétie? Est-ce seulement un prologue, une affiche
:? Je ne le crois pas, Messieurs. Ce doit être, me semble-
remier fait d'une action synthétique, mis en avant, il
pour jeter de la lumière sur toute celle-ci, mais qui fait
qui fait corps avec elle.

n! ce principe posé et admis, qu'on l'applique à l'expo-
Burgraves, et qu'on me dise si j'ai tort de ne voir dans
nière qu'un récit de longues histoires, qu'une préface
e, en un mot. Guanhumara, tout d'abord, indique les
ix personnages de la pièce; puis les esclaves viennent
les indications de la sorcière par une kyrielle d'aventures,
des et d'événements. Passe pour la vieille, si elle eût fait
les Burgraves : Guanhumara est un des pivots de la pièce.
'ai dit, elle ne laisse tomber sur la scène que quelques
is aussi brèves que vagues. Il faut que des esclaves,
voit là que par hasard, et qui ne doivent plus paraître
s, et qu'une fois, viennent mettre le parterre au courant
it il s'agit. Et dans quel labyrinthe de récits interminables
mènent! Et comme ces esclaves sont jaloux de placer
dans la conversation!

SWAN.

Job eut un dernier fils, étant déjà fort vieux.
aimait cet enfant. Dieu fit ainsi le monde :
'oujours la barbe grise aime la tête blonde.
. peine âgé d'un an, cet enfant fut volé. . . .

KUNZ.

'ar une Égyptienne...

CYNULPHUS.

Au bord d'un champ de blé ».

Messieurs : voilà trois interlocuteurs pour dire que « un
t volé par une Égyptienne, au bord d'un champ de blé ».
mble beaucoup à certaine musique russe, où chaque

instrument ne fait qu'une note, et où il faut tout l'orchestre po formuler le moindre chant.

Nous ne suivrons pas les esclaves dans tous les méandres de la récit, et nous sauterons à l'endroit où un soldat, j'allais dire l régisseur, vient faire vider la scène à ces hommes-programmes

Ici commence véritablement la pièce, et, disons-le avec franchi se, c'est une aube pleine de rayonnement et qui semble promettre un jour bien pur. Je parle de la scène entre Otbert et Régina. Délicatesse, fraicheur, vérité de sentiment, tout y est; on y reconnait le grand poëte du *Date lilia* et de *La prière pour tous*. Elle doit produire peu d'effet au théâtre, par exemple; mais elle est belle, cela suffit.

Une restriction, cependant. Quelle cohérence y a-t-il entre l'amour parfois si pur d'Otbert, et les inspirations infernales qui lui suggère cet amour? Lisez cette scène, Messieurs, et la suivante où Otbert vend son âme à Guanhumara, au prix de la guérison de Régina qui se meurt, et vous verrez ce drôle d'amoureux se donner, — passez-moi l'expression — se donner quatre fois au diable, mais très-explicitement au diable. Est-ce que, par hasard, l'auteur aurait mis une intention là dessous, et voulu insinuer que les tourments de l'enfer sont au bout de toute affection de tout amour? Vraiment, cela serait très-peu engageant pour quiconque voudrait se marier. Dorénavant, Messieurs, que Victor Hugo ne vienne plus nous dire :

. . . . « Aimer, c'est la moitié de croire » ;

Ou nous lui répondrons, avec le proverbe, que les poëtes sont menteurs.

Les aveux de Guanhumara et le pacte qu'elle arrache à Otbe sont des machines à émotions; c'est de l'horrible concentré; c'e encore l'emploi de l'éternelle ressource du théâtre de Victor Hug la vengeance. Celle-ci est terrible dans Triboulet; elle est affre dans Ruy Gomez; elle est épouvantable dans Lucrèce Borg

ı Guanhumara, elle est au dessus et au dessous de toute
. C'est un tour de force de diabolisme. Je ne sais quel
ıagération tourmente sans cesse Victor Hugo; presque
outre les proportions; ses personnages sont rarement
res telles que nous en avons sous les yeux; ce sont pres-
rs des géants, des monstres ou des anges; à tout ins-
ɔstitue des excentricités, des exceptions, des anomalies,
mènes réguliers, bien que multiples de notre nature.
ınt, l'écrivain dramatique doit être psychologiste avant
u'est-ce que sa psychologie à lui, sinon la psychologie
monde? L'écrivain dramatique doit peindre l'homme,
ins l'individu; il doit chercher au moins le vraisem-
s l'exception, s'il laisse là le vrai dans la généralité;
ıfin, montrer l'homme tel qu'il est, tel qu'il peut ou
être; mais mettre sur la scène des êtres improbables,
s dire impossibles, incarner des contre-sens psycholo-
n'est plus là du drame, c'est de la fantasmagorie,
ıs Guanhumara, Messieurs; et voyons si ce caractère
s la sphère des possibilités.
ıhumara des Burgraves est une monstruosité morale;
ıme hérissée d'horribles laideurs; c'est une intelligence
les démons. J'admettrai qu'un tel être soit possible,
mi les hommes; que Victor Hugo ne fait que toucher
de l'exception, qu'il n'en franchit pas la borne. Voyons
:, si cette méchanceté prodigieuse a quelque peu sa
'e.

, la vieille Ginevra est femme : et le proverbe dit :
› optimi pessima »; puis, cette femme a été torturée
ffections les plus vives et les plus chères : et cela peut
:hant, très-méchant; ensuite, Guanhumara est corse :
ıent de la vengeance peut être assez naturel chez elle;
'cière, enfin : et ses habitudes *nécromantiques* peuvent

très-bien l'avoir rendue insensible à tout, au point de jouer avec la mort, et de n'aimer plus que le sang, la cruauté et la tombe.

J'admets donc Guanhumara telle que son créateur nous l'a donnée. Je le répète : cette femme a déjà le pied levé pour enjamber le vraisemblable; mais je suppose qu'elle touche encore au possible. Je n'attaquerai donc pas Victor Hugo dans la complaisance avec laquelle il enlaidit, il *horribilise* — passez-moi le mot — sa sorcière. Non.

L'art jouit d'une latitude immense, et une telle exagération peut encore être de l'art, à la manière moderne, au moins. Mais voici ou je veux battre en brèche la fantaisie du grand poëte. Qu'il ait mis cette vigueur de méchanceté, ce paroxysme permanent de passion dans un cœur de 30 ans, dans une existence que l'âge n'ait pas encore débilitée, je l'accorde, j'essaierai même de le comprendre. Mais, c'est une vieille, c'est une Guanhumara nonagénaire, ce sont des veines desséchées par l'âge, la douleur et les fatigues qui nourrissent ce foyer de haine; et cela n'est pas vrai; cela est contre toute loi psychologique. Il faudrait une constitution de damné pour résister à de semblables fièvres. Voilà donc où j'attaque Victor Hugo; voilà où je l'accuse, non plus simplement d'exagération, non plus même d'invraisemblance, mais de ridicule, et presque d'absurdité.

Au reste, ce vice du grand poëte n'est pas né tout à coup dans les Burgraves; il germait depuis longtemps; et le penchant de Victor Hugo à l'étrange, à l'outré, l'avait déjà antérieurement conduit à l'emphatique dans l'expression, et à l'incroyable dans la fantaisie.

Messieurs, pardonnez-moi ces considérations qui forment presque une digression; je tenais à les formuler, tant je les trouve souvent applicables aux œuvres de Victor Hugo. Je reviens à la simple analyse des Burgraves.

Certes, cette trilogie témoigne parfois d'une inspiration puis-

sante; mais je croirais être presque coupable de trouver beaux des vers tissus d'horreurs, tels que ceux dont je viens de m'occuper. Une pareille admiration me donnerait des remords.

Passons à la scène des jeunes seigneurs en pleine orgie. On a blâmé le cynisme de cette scène, et je me rallie à cette opinion. Cependant, puisque l'auteur a voulu faire parler ces brigands, il fallait bien leur mettre sur les lèvres des propos de francs-coquins, et il l'a fait. En agir autrement, c'eût été les *douer* d'un nouveau vice, l'hypocrisie; et l'auteur respecte trop la morale publique pour lui montrer de tels tableaux.

Arrêtons-nous un instant ici, Messieurs : voici encore une arrivée, moins incompréhensible peut-être, mais toujours grandement inopportune. Pendant que le duc Gerhard de Thuringe est occupé à débiter une tirade des plus délicates sur le parjure, personne de nous, et le duc moins que nous encore, ne s'attend à ce que s'ouvre la porte du donjon, et à ce que le vieux Magnus et le vieux Job entendent tout, à leur grand scandale. Il en devait être ainsi cependant; car l'auteur avait l'intention d'établir en cet endroit un parallèle pompeux entre les serments d'autrefois et les serments du jour.

Je ne sais s'il ne commet pas un léger anachronisme en disant à propos de ces derniers :

« Mais aujourd'hui, la foi, l'honneur et les paroles
Ont pris le train nouveau des modes espagnoles,
Clinquant, soie. etc. etc. »

Il faut qu'en 1220, les Maures d'Espagne avaient des bras moins robustes ou des cimeterres moins incisifs qu'un siècle auparavant; car le Cid qui les combattait à cette dernière époque ne le faisait que tout bardé de fer; et Victor Hugo habille de clinquant et de soie les Espagnols du règne de saint Ferdinand.

Quoi de plus emphatique et de moins naturel que la tirade de Magnus, Messieurs? Qu'est-ce donc que :

*

« Un brave mort qui dort dans sa tombe humble et pure,
Couché dans son serment comme dans son armure »?

Ces deux vers n'ont toutefois qu'un demi ambigu. Mais sera-ce plus tard que ce Burgrave,

« Isolé, foudroyé, réprouvé, mais resté
Debout dans sa montagne et dans sa volonté »?

On reproche des tournures embarrassées, redondantes à Mr sard, à l'auteur de Lucrèce. En voici de plus gracieuses, de douces, l'une, du deuxième acte des Burgraves :

« Une tâche de sang qui sur le mur descend
D'une fenêtre au bord du torrent. — C'est du sang » !

Et l'autre du Roi s'amuse :

« Sors. — Sortir! quand mon sort à ton sort est lié »!

Et celle-ci de Hernani :

« . . . . . . Ma race en moi poursuit en toi ta race... »!

Reprenons les paroles du Burgrave Magnus : « Malheur à berousse »! dit-il après avoir fini l'oraison funèbre des sern d'autrefois;

« Que je ne meurs pas avant d'être vengé!
Car, pour avoir enfin cette suprême joie,
Pour sortir de ma tombe et ressaisir ma proie,
Pour pouvoir revenir sur terre après ma mort,
Jeunes gens, je ferais quelqu'exécrable effort!
Oui, que Dieu veuille ou non, le front haut, le cœur ferme,
Je veux, quelle que soit la porte qui m'enferme,
Porte du paradis ou porte de l'enfer,
La briser d'un seul coup de ce poignet de fer » !

« L'âge lui a troublé l'esprit, » dit tout bas Hatto, fils de nus. Je trouve cette remarque pleine de raison, Messieurs. n'a qu'un tort : c'est de sortir de la bouche d'un fils, et d'l l'adresse d'un père.

Victor Hugo a, sans doute, oublié les dogmes chrétiens faire ainsi parler son Magnus. Quoi! en quelque lieu qu

rouve après sa mort, dans le ciel ou bien dans l'enfer, Magnus eviendra pour se venger! Mais, je ne sache pas qu'avec les idées e Magnus on puisse entrer en paradis; et pour l'enfer, je doute u'on en puisse sortir, une fois qu'on y entre. De telles croyances : sont pas des inventions de notre siècle. Virgile admettait *l'irmeabilis unda* du Styx, et n'ouvrait pas son Élysée à des esprits ts de la trempe de Magnus; Dante Alighieri écrivait son *lasciate ni speranza* autant en théologien qu'en poëte; et ce n'est pas oger que d'être sensé avec Virgile, et chrétien avec Dante. me rappelle à l'ordre, Messieurs, et je reviens à mes Burgra. Nous voici à l'arrivée du Mendiant. Les jeunes seigneurs rçoivent ce pauvre hère de la fenêtre de la galerie, et aussitôt lui lancer des cailloux. Magnus se récrie; Job se récrie; et, s les deux, tour à tour, ils font une dissertation sur l'histoire l'aumône à différentes époques du moyen-âge. Puis, entre le ndiant que le comte Job reçoit comme un ambassadeur, avec nières déployées et fanfares.

Eh! Messieurs, malgré les beaux vers de cette finale, ne trouons-nous pas là le désir de frapper l'esprit de la foule, d'éblouir yeux bon gré mal gré? N'accuserons-nous pas Victor Hugo mployer, pour passionner le public, des moyens au dessous de ı génie, et de chercher à suppléer le vide de la situation par pompeux du spectacle? Souvent il a reproché aux classiques, avec raison sans doute, de trop guinder leurs personnages, ne les produire que montés sur des échasses. Mais avouons que même, il tombe ici frappé de ses propres traits. Son comte n'est pas majestueux, il se rengorge; il ne parle pas, il che; il ne raisonne pas, il radote. Quand je le vois s'avancer, e fait tout l'effet de la statue du Commandeur, arrivant chez Juan, grave et pesante, à cette différence près, que la stane fait frissonner, et que le vieillard me fait presque rire. une homme, taisez-vous, » dit-il à Magnus, son fils, âgé de

70 ans. Veut-il souhaiter au Mendiant la bienvenue chez *Job* l'excommunié? Il lui décline ses nom, prénoms, domicile et qualités dans une tirade aussi longue que les discours de nos bourgmestres lors de la visite du roi.

Décidément, Messieurs, vous devez me trouver, pour ainsi dire, acharné à contredire les Burgraves. Je suis loin pourtant d'être systématique dans mon opposition. Et le fussé-je, on devrait peut-être me le pardonner, puisque l'écrivain que j'attaque a toujours prétendu, quoi qu'on dise, faire système de ses paradoxes littéraires. Loin de moi, cependant, la pensée de dénier le génie dramatique à Victor Hugo. J'admire encore tous les jours les grandes œuvres dont il a doté notre théâtre; et bien que presque à chaque page on y trouve des rébellions contre le bon goût, bien que la plupart de ces œuvres ne soient que les débauches d'une grande intelligence, je trouve d'admirables choses jusque dans leurs imperfections, et, je regrette de le dire, jusque dans leur immoralité. Messieurs, si je fais des Burgraves l'objet d'une attaque toute particulière, c'est que je regarde cette pièce, malgré son canevas homérique et sa fracassante mise en scène, comme la plus faible des pièces de Victor Hugo, comme un gain de cause donné à plaisir aux aristarques consciencieux dont ce grand écrivain a toujours dédaigné la critique. Souvent, on a reproché à ses créations dramatiques trop de forfanterie dans l'expression, et trop de recherche dans l'étonnant de la situation. Eh bien! Victor Hugo a porté, dans les Burgraves, cette forfanterie jusqu'au delà de l'emphatique, et sa recherche à tout prix de l'étonnant y dépasse les limites du croyable. Voilà pourquoi j'attaque cette dernière pièce. On me dira sans doute que j'ai tort de censurer impitoyablement et à froid cette production d'une intelligence, fatiguée de produire peut-être, mais qui fut longtemps sublime, après tout; on ajoutera qu'une telle critique n'est pas loyale, et que, en résumé, je ne renouvelle que la ruade de l'âne

le lion malade? Messieurs, je proteste contre ce reproche :
, sinon avec toute lumière, au moins en toute conscience.
à l'épigramme, peu m'importe de la recevoir : des juges
lairés que moi, et qui sont de mon avis, en subiront
:het; et cela me console. Certes, si j'avais assisté à la
ce de notre grand Corneille, je n'eusse jamais reproché
:ux Romain de se montrer inférieur à lui-même. L'âge
ait cette noble intelligence, et ce n'est pas un crime que
lir. Mais la décadence de l'auteur des Burgraves n'est
ıvre du temps; c'est l'œuvre de Victor Hugo lui-même.
Iugo aurait dû écouter les quelques sages conseils qu'on
na tout emmiellés de bien justes louanges, il aurait dû
a fausse voie de laquelle on lui criait de sortir. Qu'a-t-il fait?
obstiné, il s'est retranché dans un dédain superbe; et
ant, s'il pâtit de son propre méfait, qui donc n'a pas
de le juger à froid et impitoyablement?
:verai rapidement l'analyse des Burgraves, Messieurs. Voici
deuxième acte. Il s'ouvre par un monologue du men-
npereur, monologue qui n'est en somme qu'une longue
:thnographique de l'Europe au moyen-âge. C'est la qua-
ois que Victor Hugo, dans ses drames, passe ainsi l'Europe
e. Sa muse paraît se complaire à ces courses à travers le
ıt; elle a une prédilection marquée pour les vastes théâ-
dirait que là son inspiration est plus à l'aise. Rappelez-
uperbe monologue du Don Carlos de *Hernani*, Messieurs;
: *Roi s'amuse*, et lisez le monologue, peu vraisemblable,
ıu cependant, du pauvre Triboulet; passez ensuite à la
e apostrophe de la scène II du troisième acte de *Ruy Blas;*

en a fatigué le public dans les Burgraves, où il copie encore, bien faiblement, sa propre inspiration.

. . . . « L'empire avait de grands piliers,
Hollande, Luxembourg, Clèves, Gueldres, Juliers. . . . .
Croulés! Plus de Pologne et plus de Lombardie!
Pour nous défendre au jour d'une attaque hardie,
Nous avons Ulm, Augsbourg, closes de mauvais pieux!
L'œuvre de Charlemagne et d'Othon le Pieux
N'est plus. Notre frontière à l'Occident s'efface :
Car la haute Lorraine est aux comtes d'Alsace,
Et la basse Lorraine aux comtes de Louvain.
Plus d'ordre teutonique. Il ne reste à Gauvain
Que vingt-huit chevaliers et cent valets de guerre.
Cependant le Danois menace; l'Angleterre
Agite Gibelins et Guelfes; le Lorrain
Trahit; le Brabant gronde; un feu couve à Turin;
Philippe-Auguste est fort; Gênes veut une somme »; etc. (

Eh! Messieurs, ne croirait-on pas entendre une page (
géographies en vers des écoles d'autrefois?

Une petite remarque encore. D'où vient qu'au beau mili
sa gigantesque description des états européens, puisse surgi
l'esprit de Barberousse la pensée de la flèche de Strasb
Est-ce que, par hasard, chez notre empereur, l'artiste
doyait tellement le politique, que la préoccupation de l'ac
ment d'une tour d'église pût le distraire du spectacle
dislocation de son empire? Barberousse rattachait-il la flèc
Strasbourg à la nationalité allemande, comme le roi de l
actuel l'a fait de la cathédrale de Cologne? La flèche de
bourg, enfin, devait-elle servir de pilier à l'Allemagne? Mes
le Barberousse des Burgraves a pu avoir toutes ces idées,
ces intentions; mais je crois, que son but principal a été d
dre hommage aux connaissances de son poëte en arch
monumentale. Au reste, je ne suis infaillible ni dans me
ments, ni dans mes hypothèses, et je puis me tromper.

Après le monologue en question, la scène reste vide enco

s. Otbert et Régina arrivent tout de suite cependant. C'est s-heureux; car le public n'aime pas à attendre.
ci a lieu une petite scène charmante comme un coin de ciel ı qui se montre à travers les interstices d'un noir nuage. is! elle sera bientôt éclipsée, souillée même par celle qui va re. C'est Guanhumara qui vient donner ses instructions infer- ; à Otbert. Passons. Très-heureusement, Victor Hugo a adopté stème des contrastes, et l'a très-bien appliqué en cet endroit. i venir, après ces horreurs, une des plus belles scènes des raves, celle entre Otbert, Régina et le comte Job. Ici tout eau, tout plaît, tout émeut, parce que tout est vrai, ou au s vraisemblable. Otbert et Régina s'aiment véritablement; ı dépouillé ses rudes gantelets, et a des mains pour caresser eux enfants: il est sans armure et a une poitrine pour y er les cœurs qu'il aime. Je devrais transcrire cette scène jue mot à mot, Messieurs, pour vous en citer les beautés. ƙit de l'enlèvement du dernier né de Job est un petit chef- vre.

« . . . . Quant je le voyais rire,
J'avais, pauvre vieillard, un soleil dans le cœur.
J'en voulais faire un brave, un vaillant, un vainqueur;
Je l'avais nommé George. . . . Un jour, pensée amère!
Il jouait dans les champs, ... Oh! quand tu seras mère,
Ne laisse pas jouer tes enfants loin de toi!
On me le prit ». . . etc. etc. etc.

est charmant, c'est exquis, c'est le cœur qui parle. Puis, jue Job veut consacrer par l'hymen les amours d'Otbert et égina :

« Sais-tu, quand je te dis : jeune homme, sois mon fils!
Ce que je veux te dire et ce que je te dis?
Je veux dire . . .

(A Otbert et à Régina.)

Écoutez .

. . . . Que passer sa journée
Près d'un pauvre vieillard, face au tombeau tournée,

Du matin jusqu'au soir vivre comme en prison,
Quand on est belle fille et qu'on est beau garçon,
Ce serait odieux, affreux, contre nature,
Si l'on ne pouvait pas, dans cette chambre obscure,
Par dessus le vieillard, qui s'aperçoit du jeu,
Se regarder parfois, et se sourire un peu.
Je dis que le vieillard en a l'âme attendrie,
Que je vois bien qu'on s'aime, et que je vous marie ».

Quelle distance de ce Job si naturel, si tendre, à ce Job si guindé, si froidement grandiose de tout à l'heure! Quel heureux mélange de cœur et d'esprit dans ces paroles du bon vieux comte! Je voudrais analyser toute cette scène, Messieurs; je me réjouirais de devoir applaudir le grand poëte à chaque vers de sa pièce. Mais j'essaie de juger, et les beautés que je rencontre, loin d'être à mes yeux l'excuse des défauts qui me frappent, me les font condamner plus sévèrement.

La scène suivante rentre malheureusement encore dans les proportions outrées de la plupart des conceptions de Victor Hugo. Elle s'ouvre par un défi que jette Otbert à Hatto, son rival. Otbert accable Hatto de mépris et d'injures; Hatto est cruel et violent; c'est un chat-tigre. . . . . Que fait-il? Il attend pour répondre que ce soit son tour à parler. Vraiment, cette provocation me fait l'effet du duel des Huguenots de Meyerbeer, où les combattants attendent, pour porter leurs coups d'épée, que le chef d'orchestre ait donné le signal de la mesure.

Quant à ce qui suit, à l'intervention du mendiant, à sa transformation en Empereur, à ses longues invectives contre les Burgraves, à la patience de ceux-ci, à Magnus qui, après avoir reconnu Barberousse le premier, attend toujours, pour l'accabler de sa haine, que ce soit, je le répète, son tour à parler; quant au vieux Job qui, les ayant bien laissés pérorer tous les deux, recommence encore un long dernier discours; pour ce qui est enfin de l'enchaînement des Burgraves...... tout cela renferme grand nombre de beaux vers; mais cela n'a ni vraisemblance, ni naturel

çois le Charles-Quint de Hernani, se trouvant seul au milieu
ıspirateurs acharnés à sa perte, et leur parlant avec une
nte ironie; comme Pompée qui n'avait qu'à frapper la terre
l pour l'emplir de soldats, il lui suffit d'un mince bruit de
our remplir de satellites les catacombes où il se trouve, et
e qu'on lui fait faire en effet. Mais je ne puis me mettre
esprit un empereur qui, puissant, formidable, a trouvé
s Burgraves des géants invincibles, et qui, brisé ensuite par
t par les revers, fait de ces géants ce qu'un marmot ferait
ooupée. Je ne puis croire davantage qu'un Magnus, au cœur
ibibé de haine contre Barberousse, laisse ce prince bougon-
ıt à l'aise, et qu'il aille, lorsqu'enfin il se décide à prendre la
« faire tripler les sentinelles, lever le pont, baisser la herse,
mille hommes au ravin, et mille aux créneaux », et tout
our que Barberousse, mendiant, débile, sans armes, seul,
échappe pas. Je trouve également absurde que Job, resté
100 ans l'ennemi acharné de l'empereur, tout à coup,
ien perdre de ce ressentiment personnel, devienne l'ami le
évoué de l'Empire; que les Burgraves se laissent enchaîner
foi d'un caprice du vieux Job; que Barberousse enfin, qui es-
ânement autrefois de forger une Allemagne à grands coups
ses d'armes, trouve soudain, sous ses faibles doigts, une
ıgne ductile et malléable comme du laiton, ou de la terre
N'avais-je pas raison de dire, que cette grande scène n'est
tissu d'invraisemblances? Puis, Victor Hugo, qui d'ordinaire
bien le dialogue, n'a su mettre ici que trois discours, longs
e ceux de nos chambres, sans interruption aucune, sans le
re rappel à l'ordre même. La parodie a résumé chacune des
irades démésurées de Barberousse, de Magnus et de Job,
deux vers assez drôles :

« . . . . A mon tour, mes enfans,
J'éprouve le besoin de parler très-longtemps ».

Je me rallie tout-à-fait à cette opinion. On me dira, peut-être, que je vais chercher mes perles dans le fumier? Mais je prends le bon sens partout où je le trouve, fût-ce même dans une parodie.

Nous voici, enfin, au troisième et dernier acte des Burgraves. En admettant purement et simplement la donnée dramatique de l'auteur, ce troisième acte paraît supérieur aux deux autres. Mais aussi il faut pour cela admettre tout le terrible, tout le poignant, tout l'échevelé du théâtre romantique moderne; il faut être fait à la vue du meurtre qui se crispe sur la scène, et de l'agonie lente qui s'y débat contre la mort. C'est à ce prix seulement, que l'acte en question pourra nous sembler bien traité.

Le monologue d'ouverture est long; mais il est beau. Je ne puis m'empêcher d'en relever deux vers; ce sont ceux-ci :

> « Hélas! dans notre cœur, percé de triples glaives,
> Lorsque la vertu dort, le crime fait les rêves ».

Je trouve la forme de ces deux vers excessivement harmonieuse; mais la pensée qu'ils peuvent renfermer doit être, me semble-t-il, excessivement apocalyptique. Victor Hugo les a-t-il écrits pour le Théâtre français ou pour certain théâtre du boulevard St-Martin? Je l'ignore. Je laisse aux Thésées modernes la solution de l'énigme.

Après, ou plutôt pendant ce monologue, Guanhumara survient; puis elle fait apporter Régina ensevelie dans un cercueil, et sous l'influence d'un narcotique violent qu'elle lui a administré. Cette deuxième scène est horrible, monstrueuse même; mais elle est palpitante d'effet dramatique. Il me semble qu'un frisson doit courir sur les spectateurs, lorsque Guanhumara se découvre à Job, et lui dit insoucieusement : « tu vas mourir »! Je n'admirerai pas toutefois, ce qu'ajoute la sorcière en parlant d'Otbert et en montrant le cercueil de Régina :

« Qu'il choisisse, elle ou toi! si tu veux, fuis loin d'eux,
Fuis! Otbert, Régina mourront alors tous deux.
Ils sont en mon pouvoir,

JOB.

Horreur!

GUANHUMARA.

Laisse-toi faire,
Meurs, Régina vivra! » etc. etc.

Connaissez-vous quelque chose de plus engageant que ce *laisse-toi faire*, Messieurs? Ne se laisserait-on pas tuer à l'instant, et bien volontiers, après une semblable invitation? Vraiment, je ne sais qu'une chose qui puisse lutter de sens persuasif avec ces paroles de Guanhumara : c'est ce que dit le docteur Guillotin dans son rapport sur l'instrument bienfaisant de son invention. « Cet instrument, dit-il, au lieu de toutes les angoisses des an- » ciens supplices, ne fait véritablement éprouver à la victime » qu'une légère fraîcheur ».

Comme cette *légère fraîcheur* est tendre! Je ne pense pas pourtant, que la guillotine ait, par ce seul charme, attiré à elle tous ceux qu'elle a *rafraîchis*. Passez-moi la plaisanterie, Messieurs.

La scène troisième est faite pour désespérer les modernes fabricants d'émotions dramatiques.

Otbert arrive dans le Caveau perdu, et la fantaisie du poëte le ballotte là, à plaisir, entre deux fatalités : entre la perte d'une amante et un parricide. Un Otbert, je ne dis pas chrétien, mais homme d'honneur seulement, se croirait presqu'aussi coupable, en cette occurrence, d'hésiter quelque peu devant l'assassinat d'un père, que de le perpétrer sans hésitation et à cœur-joie. L'auteur des Burgraves trouve que cela serait moins intéressant, et s'il fait temporiser son héros avec le parricide, c'est pour que l'effet soit plus grand lorsque Otbert se décidera à le commettre. Oh! les belles leçons que donnent à leur public certains dra-

maturges français, et Victor Hugo à leur tête! « J'aime cette jeune fille; je ne puis l'épouser qu'en assassinant mon vieux père; assassinons ». Messieurs, on serait tenté de crier au sacrilège, si de telles fantaisies en valaient la peine. Passons ce hideux colloque de Job et d'Otbert; laissons-les jouer, l'un à l'amour parricide et l'autre à l'agonie, et permettons-nous quelques gorges chaudes en voyant Barberousse apparaître soudain, et retenir, avec un à propos sublime, le bras assassin qui se lève sur le vieux comte. Ne voyez-vous pas, Messieurs, qu'il n'y aurait qu'à faire un jeune homme de Job, un vieillard d'Otbert, et de Barberousse un ange, pour interpoler le sacrifice d'Abraham dans les Burgraves?

Eh bien! malgré tout le calculé de cette intervention de Barberousse, réjouissons-nous-en en considération de son à propos. Maintenant tout s'explique, tout se rectifie : Job a retrouvé son dernier né, et peut mourir de belle mort; Barberousse a refait son Allemagne; Régina renaît à la vie; Otbert échappe au parricide; Régina, sa fiancée, deviendra son épouse; Hatto, son rival, est enchaîné et n'entravera plus son bonheur. Voici, enfin, une tempête affreuse qui va faire place au jour le plus serein, le plus radieux...... Non, une telle fin serait trop simple; nul cadavre ne gît sur le théâtre; nous avons oublié Guanhumara, en un mot. Voyons ce que Victor Hugo fera de sa sorcière. Guanhumara a dit tantôt en parlant du cercueil de Régina : « Je jure que ce cercueil d'ici ne sortira pas vide ». Et ce cercueil est destiné Régina, si Job refuse de se laisser assassiner, où à Job, à moins que la sorcière ne vienne à retrouver son Donato, qui n'est autre que le mendiant, Barberousse. Soit. Guanhumara retrouve son Donato dans la personne de l'Empereur; cette découverte délivre tout le monde; Guanhumara peut être heureuse comme Otbert, comme Régina, comme Job; et malgré cela Guanhumara s'empoisonne. Pourquoi? Parce qu'elle a dit : « le cercueil d'ici ne sort

pas vide »? Eh! mon Dieu, elle peut esquiver son serment sans devenir parjure : que ne laisse-t-elle le cercueil pourrir éternellement dans le Caveau perdu? En pareil cas, une restriction mentale serait bien innocente. Pourquoi donc Guanhumara se tue-t-elle? Je crois l'avoir deviné, Messieurs. C'est que, si elle avait pris le simple parti de vivre, Victor Hugo eût été obligé de faire une scène de reconnaisance entre elle et Barberousse, son ancien bien-aimé. Et franchement c'eût été chose assez drôle, assez ridicule, qu'une reconnaissance amoureuse entre deux amants nonagénaires. La mort de Guanhumara est, pour tout dire, un moyen assez commode, bien que peu sain d'éviter l'absurde par l'invraisemblable.

Messieurs, voilà que j'ai terminé l'analyse des Burgraves, cette pièce qui a fait tant de bruit l'hiver dernier. Il me reste encore à étudier ce drame, ainsi que la tragédie de Lucrèce, sous leur point de vue moral. Mais avant d'entamer ce dernier examen, vous me permettrez quelques réflexions sur les défauts généraux et saillants du théâtre de Victor Hugo.

J'entendis faire, un jour, cette observation judicieuse, qu'en général, les auteurs de systèmes littéraires avaient montré peu d'aptitude à mettre leurs propres principes en application. Aristote, Horace, Boileau ont écrit sur l'esthétique dramatique, et certes, ni Boileau, ni Horace, ni Aristote n'eussent été, je le crois, capables d'enrichir le répertoire des théâtres grec, romain, ou français. Cette observation est, selon moi, d'une vérité universelle, mais non d'une vérité absolue. J'essaierai de le prouver. Victor Hugo, lui aussi, a voulu formuler des règles théâtrales, promulguer un code dramatique; mais ce n'est pas le manque d'application qu'on peut reprocher à son système, on peut au contraire en déplorer la mise en œuvre excessive, exagérée. Le grand poëte français a eu cette faculté pratique qu'on refuse généralement aux trois illustrations de tout à l'heure; il a eu cent

fois plus que la puissance théorique; mais il s'est donné corps et âme à une théorie aussi immorale que peu sensée, et il a poussé ses paradoxes systématiques jusque dans leurs derniers développements. C'est cette déduction obstinément logique d'erreurs, dissimulées d'abord à force de génie, qui a produit au grand jour tout le pernicieux, tout l'inadmissible de ces erreurs. Lisez, Messieurs, la préface de chacun des drames de Victor Hugo, depuis celle de *Cromwell* jusqu'à l'avant-propos de *Ruy Blas*, et vous serez presque tentés d'admettre les innovations usurpatrices de l'auteur; vous serez éblouis par le jour sous lequel il vous fait entrevoir ses imprudentes hardiesses. Mais, après les préfaces, lisez les drames; analysez l'application, après avoir analysé la théorie, et, malgré les éclatantes beautés des œuvres théâtrales de Victor Hugo, vous romprez en visière à son système dramatique.

Victor Hugo a donné tête baissée dans une erreur fondamentale. Il a confondu deux notions qui sont loin d'être identiques, malgré leurs rapports extérieurs d'homogénéité; il n'a fait qu'un de l'Art et du Beau, ou plutôt il a pris l'un pour l'autre. Le Beau est un principe invariable, et indépendant de l'homme; l'Art est un principe multiple, et tout-à-fait soumis à la fantaisie humaine. La définition de Platon ne cessera jamais d'être juste, quelque vieille qu'elle puisse être : « Le Beau est la splendeur du Vrai, dont le Bien est la réalisation ». Le Beau est donc tout ce qui peut éclairer l'intelligence, purifier le cœur, mettre enfin l'esprit de l'homme à même de trouver ici bas le foyer réflecteur des rayons de la pensée divine. L'Art n'est rien moins que cela, Messieurs. L'Art n'est, le plus souvent, qu'une faculté d'imitation exacte, de *décalque* scrupuleuse. Le Beau est tout entier dans le seul Vrai; l'Art a la latitude de l'imaginaire; l'un n'exige que la perspicacité, le judicieux du talent; l'autre implique toujours l'intuition du génie.

Organe du Vrai, l'Art est sublime; il complète le Beau, si

uelque chose d'infini peut recevoir un complément; organe du aisemblable, c'est une mimique qui peut être admirable; enfin, rsqu'il traduit l'imaginaire, l'invraisemblance, l'impossibilité, art peut éblouir, il peut témoigner d'un grand talent d'invenn et d'expression, mais il est bien peu de chose: c'est presque gaspillage d'une des plus belles facultés de notre nature. En un t, l'Art n'est vraiment grand, que lorsqu'il s'applique au Beau, Vrai ou au Bien.

Victor Hugo, lui, s'est cru l'interprète du Bien, du Beau et Vrai, en rendant avec un art, souvent prodigieux, des invraiblances, de monstrueuses horreurs, de pures impossibilités. , c'est en cela qu'il a péché, c'est pour cela qu'il ne peut, à on avis, entrer en parallèle, ni avec les tragiques grecs, ni avec ux de notre grand siècle, ni avec Shakespeare, le psycholoite si profond, bien que si bizarre et si crû parfois.

Voilà donc l'erreur fondamentale qui a vicié le système draatique de l'auteur des Burgraves. Un autre reproche à lui faire, est l'amour opiniâtre pour une forme antipathique à l'esprit poéque français. Qu'il me suffise de citer ici le décousu de la phrase, mépris du rhythme, l'apothéose de l'enjambement, dont se tarle vers dramatique de Victor Hugo. Est-il besoin, pour trouver ne condamnation péremptoire de ces prétentions, d'émettre ici ses arguments didactiques? Non, Messieurs, je ne veux recourir 'à un seul argument, et je le tire des œuvres mêmes que je sure. Partout où Victor Hugo se montre grand poëte, là, esque toujours, sa pensée revêt la forme cornélienne. Et cet mmage à notre belle poésie traditionnelle est l'argumentation la s concluante contre une innovation qui a fait tant de sectaires.

Formulons maintenant le troisième défaut capital du génie matique de Victor Hugo : la recherche excessive de l'effet au yen des contrastes. Les apologistes de ce système l'ont souvent umé en cette image : « mettez une chenille sur la rose, et les

belles teintes de la rose ressortiront par l'opposition des couleurs repoussantes de la chenille ». Je répondrai par une métaphore à cette allégation métaphorique, Messieurs; et je dirai que la rose a assez d'éclat par elle-même pour n'avoir besoin de rien qui rehausse cet éclat; qu'une chenille cacherait une partie de cette fleur charmante qui ne brille bien que dans son entier développement; et que de plus cette chenille, à qui on attribue le pouvoir de faire ressortir la rose, pourrait très-bien aussi la gâter par ses hideuses morsures.

Parcourons Eschyle, Sophocle, Euripide, Corneille, Racine, Voltaire; — certes, ces grands tragiques ont écrit plus d'une œuvre parfaite, — et qu'on voie si, dans le développement de leurs conceptions, le calme alterne à tout instant avec la crise, la tempête avec la bonace, les noirs nuages avec les rayons les plus purs. Il est vrai qu'ils emploient parfois ces effets du contraste; mais ils les emploient comme simple ornement, et non comme clef de voûte de leur inspiration.

Pourquoi cette nécessité de l'hybride accolade du laid et du Beau? Le soleil a-t-il moins d'admirateurs parce qu'il a toujours brillé du même éclat depuis l'aube du monde? Ses splendeurs seraient-elles plus rayonnantes, si elles étaient entrenuancées de quelques tâches bien visibles à notre œil? Étendons un tel paradoxe à l'ordre moral, Messieurs; et cela peut se faire, le Beau, le Vrai et le Bien se touchant, formant de leurs anneaux la chaîne qui remonte de l'homme à Dieu. Que verrons-nous alors? Des hommes qui se rendront criminels à plaisir, par calcul, pour trouver ensuite la vertu plus belle, plus digne d'être aimée. On rira, peut-être, d'un telle déduction? Mais, la tête et le cœur de l'homme ne sont pas si éloignés l'un de l'autre, qu'ils ne puissent parfois s'imposer de mutuelles influences.

J'arrive, enfin, au quatrième et dernier vice fondamental du théâtre de Victor Hugo : l'immoralité.

Les Burgraves viendront à l'appui de ce reproche; et malheureusement, on peut dire à propos de ce drame : « ab uno disce omnes ».

La trilogie des Burgraves est-elle une œuvre morale? Messieurs, bien que dans la préface de cette dernière production dramatique, comme dans toutes celles des précédentes, l'auteur ait voulu insinuer l'affirmative, je ne crains pas de lui dénier ce mérite. Non, ce n'est pas là une œuvre morale. Quel y est le but de l'auteur? Écoutons les propres paroles de ce dernier : « Ce serait de faire » de cette famille des Burgraves, aïeul, père, fils et petit-fils, » comme le symbole palpitant et complet de l'expiation ; de mon» trer l'aïeul craignant Dieu, de le relever par le repentir, etc. » etc......... Dans un tel œuvre, Job serait auguste, parce qu'il » se repent ; Magnus serait grand, parce qu'il respecte son père. » etc. etc. Ce serait de rendre visible à la foule cette grande échelle » morale de la dégradation des races, qui devrait être l'exemple » vivant éternellement aux yeux des hommes, etc. etc.» ....

Singulier genre d'expiation que celui que Victor Hugo voit dans cette famille, Messieurs! Est-ce que Job expie, parce qu'il est puni dans le dévergondage de ses petits-fils? D'ordinaire, je croyais que la peine subie par le coupable ne suffit pas pour l'expiation, qu'on n'expie que si la résipiscence vient *consacrer* la peine. Et cette dégénération dont parle Victor Hugo, où donc est-elle, où la trouver? Hatto et Gorlois sont des infâmes; mais Job n'est-il pas assassin? Mais Magnus, ne dit-il pas : « et moi aussi, j'ai été jeune »? Jeune, mot sophistique employé si souvent pour couvrir, sinon pour excuser une phase ignominieuse de la vie de beaucoup d'hommes! Gorlois et Hatto ont-ils dégénéré parce qu'ils ne sont que des brigands timides, tandis que leurs pères étaient des brigands audacieux? Je ne sais quelle échelle de dégradation on pourrait établir entre la violence et la ruse, entre le scandale et l'hypocrisie.

Job est-il auguste, comme le prétend l'auteur? Mais Job n'a pas de repentir; il a des remords, rien de plus. Job voulait d'abord se tuer, puis il demande qu'Otbert le tue; il s'appelle lui-même « vieux damné ». Loin d'être auguste, il n'est pas même excusable; il n'est que tout au plus à plaindre.

Et Magnus, est-il grand, parce qu'il respecte son père? J'ignore jusqu'à quel point il peut y avoir mérite à ne pas devenir coupable.

Reprenons les paroles de l'auteur : « Dans une pareille famille, » deux puissances doivent intervenir, la Providence et la Fatalité. Je me suis dit qu'il y aurait peut-être quelque grandeur à » ce que la Fatalité fut représentée par une esclave, et à ce qu'un » empereur personnifiât la Providence etc. etc. ». Encore ce mot « Fatalité », l'éternel épouvantail des conceptions dramatiques du grand poëte! L'auteur fait, cependant, aux ennemis de ce système des ouvertures pour une transaction : il prononce enfin le mot « Providence ». La fatalité des Burgraves ne rend pas, il est vrai, comme celle de *Notre Dame de Paris*, les hommes coupables bon gré mal gré; elle ne fait que punir ceux qui le sont. C'est vouloir racheter l'impie par l'absurde. Eh! qu'a Dieu besoin de la fatalité pour poursuivre les criminels? N'a-t-il pas sa justice, cette fatalité éclairée, clairvoyante? Le hasard n'entre pour rien dans les jugements de Dieu. Que la main céleste récompense ou frappe, qu'elle poursuive ou protège, toujours elle choisit. Victor Hugo a prêté ici à l'application du vieux proverbe: « de Charybde en Scylla ». Voyons un peu sa Providence maintenant. Oh! l'on y reconnait bien encore la manière des écrivains dramatiques du jour. Ce mot « Providence » est un mot sonore et qui peut renfermer mille idées, ce qu'on n'a pas toujours sous la main; vite, on s'en empare, vite, on l'emploie.

Non, Messieurs, Barberousse, tel que Victor Hugo nous le représente dans les Burgraves, n'est pas la personnification de la

Providence. La Providence est digne, majestueuse, puissante ans ses actes, j'aime à la reconnaître dans le pontife de Jérusa- m aux pieds duquel tombe Alexandre; je l'admire dans saint éon, pétrifiant d'une parole, d'un geste, d'un regard, l'impé- ueux Attila; mais dans un Barberousse plus emphatique que radiose, plus matamore qu'empereur, je ne saurais la voir que ricaturée, insultée même. Oui, je veux le redire encore : Victor ugo n'est parvenu, dans les Burgraves, à racheter la fatalité npie de Notre Dame de Paris que par une Providence ridicule.

Au reste, c'est une manie caractéristique de notre époque que lle de ne pas écrire trois lignes sans que quelque mot du voca- ulaire théologique ne s'y trouve. Et il y a, pour certains écri- ins autant de prétention, qu'il y a d'inconséquence pour certains tres, à toujours ainsi prononcer avec emphase les grands mots e religion, de vertu, d'Être suprême, etc. Ces Messieurs parlent ne langue qui n'est pas tout-à-fait la leur; malgré le brillant de ur diction, souvent on s'aperçoit que c'est un manteau de urpre sous lequel se cache la lèpre du doute, ou celle de gnorance. Tout le monde se rappelle l'aventure de cet érudit, uveau venu dans la ville de Minerve, qui, en dépit de son étorie attique, s'entendit répondre par une maraîchère : « non, onsieur l'étranger, vous n'êtes pas d'Athènes ». Eh! ne res- mblent-ils pas à cet étranger la plupart des écrivains romanti- ues du jour? Chaque fois qu'ils mettent le pied sur le terrain e la religion ou de la vertu, chaque fois qu'ils entrent dans la ité de Dieu, le plus borné des hommes honnêtes ne pourrait-il s, malgré leurs paroles onctueuses de foi et de moralité, leur ier avec cette maraîchère de tout-à-l'heure : « Messieurs, Messieurs, us n'êtes pas d'Athènes »?

Cette assimilation n'est rien moins que gratuite; je donnerai s faits, s'il faut des faits pour l'appuyer. Des faits, j'en ai mille ns la main; mais un seul me suffira. Messieurs, j'ai taxé d'igno-

rance et de prétention la manie des modernes parleurs de vertu. Victor Hugo est l'un des chefs de la littérature française contemporaine, et c'est à lui que j'adresse le trait. Sait-il ce que c'est que Morale et Religion, celui qui a écrit pompeusement à propos de sa Lucrèce Borgia, de cette femme infernale qui n'aime son Gennaro, son fils, outre mesure, en vrai *sachette,* que parce que ravalée au niveau de la brute elle a tous les instincts violents de celle-ci : « Il ne faut pas que la foule sorte du théâtre sans emporter
» avec elle quelque moralité austère et profonde. Le poëte aussi a
» sa charge d'âmes. L'auteur ne mettra pas Marion de Lorme sur
» la scène, sans purifier la courtisane avec un peu d'amour; il
» donnera à Lucrèce, la monstrueuse, des entrailles de mère. Et de
» cette façon, sa conscience se reposera tranquille et sereine sur
» son œuvre. Faites circuler dans tout une pensée morale et com-
» patissante, et il n'y a plus rien de difforme ni de repoussant.
» A la chose la plus hideuse mêlez une idée religieuse, elle devien-
» dra sainte et pure. *Attachez Dieu au gibet, vous avez la Croix!*»
Oh ! l'on sourirait de pitié en lisant ces lignes, n'était la main qui n'a pas rougi de les écrire. Oui, le poëte a charge d'âmes. Cette parole serait grande dans toute bouche; mais elle est terrible comme un anathème dans la bouche d'un Victor Hugo. Oui, le grand poëte a charge d'âmes. Ces âmes, il les étreint dans son génie, il les emporte dans le tourbillon de son vertige..... Mais où s'arrêtera sa course? Ces âmes, au seuil de quelle éternité les déposera-t-il? Mes paroles sont bien graves, peut-être? Cependant, quel est l'homme de moralité et de foi qui les accueillera par un sourire?...

Messieurs, j'ai dit tantôt que la plupart des œuvres de Victor Hugo ne sont que les débauches d'une grande intelligence, et je le maintiens. Je ne respecte pas le génie qui trahit sa mission sainte. Imprimé sur un front pur, le génie est un sceau de gloire; mais quand la tête prédestinée qui le porte en abuse,

ne vois plus dans son auréole qu'un stigmate d'abaissement.

On me dira que le génie a le champ libre, que, dès que ses œuvres sont grandes, nul n'a le droit de censure contre lui? Ce droit, je le nie à la force matérielle, à la coaction législative; je ne fais de réserve que pour le cas où l'ordre public serait immédiatement et universellement intéressé à une complète répression; car je ne crois pas immorale l'intervention des lois là où la moralité publique court une chance désastreuse immédiate. Mais bien que je sache les poisons lents aussi funestes à la longue que les poisons les plus prompts; bien que, si certaines œuvres contemporaines étaient destinées à vivre, leur influence pourrait enfin devenir aussi terrible que si elles eussent déployé tout d'abord une grande énergie corruptrice; je n'admets pas contre ces œuvres une intervention légale qui a intrônisé jadis l'arbitraire et la tyrannie; je la récuse, je la repousse de toutes mes forces. C'est à l'opinion, c'est au bon sens publics que j'accorde un droit de censure vigoureuse, impitoyable même; c'est à l'opinion, au bon sens publics à interjeter de véhéments appels comme d'abus. Et ce n'est pas seulement un droit que j'aime à leur reconnaître, c'est un devoir que je voudrais leur imposer.

Mes paroles n'éveilleront probablement pas d'autres échos que ceux de cette salle; mais il me vient de l'ambition, je voudrais avoir la renommée à mon service, quand je vois d'illustres intelligences épancher la corruption sur le peuple. Le peuple est grand, aujourd'hui; il est puissant. Bien que son nom même exprime une généralité sans exception, la force, l'état des choses en fait un élément distinct dans le corps social, et c'est cet élément qui domine notre siècle. Messieurs, si cette force immense qui se déploie de nos jours ne bouleverse pas les nations, c'est grâce aux bons instincts, aux grands sentiments natifs des cœurs où elle se concentre. Corrompre le peuple, Messieurs, c'est empoisonner une arme qui, par cela même, se tournera contre la

patrie! Je vais loin dans mes appréhensions, peut-être ? Quand je parle de l'action corruptrice du théâtre sur le peuple, je prête sans doute au théâtre une influence qu'il n'a pas ?.... Non, je le soutiens, je n'outre pas les choses, et je le prouverai plus tard. Qu'il me suffise de dire maintenant que les bras populaires travaillent toute la journée, et que l'intelligence populaire n'a le plus souvent qu'une heure ou deux à s'exercer. Et cette heure, à quoi l'emploie-t-elle? A-t-elle des auditoires ou des cabinets pour s'y mesurer avec la science, ou avec les lettres? Non, le grand délassement du peuple, c'est le théâtre. Et si cela n'est vrai que pour Paris, c'est déjà assez pour que la France entière s'en ressente. A Paris, le théâtre est donc une école pour le peuple. Mais quelle école, Messieurs! Quelle école que celle où les maîtres n'enseignent que l'immoralité! Le peuple croit vite, parce qu'il est franc; mais s'il a assez de cœur pour sentir, il n'a pas toujours assez de lumières pour discerner. Ce qui frappe son esprit, il l'accepte au pied de la lettre, et le bien comme le mal entrent tout entiers dans sa pensée. Qu'on lui serve donc l'immoralité à pleines mains dans les leçons de son école enchanteresse! Qu'on attende, et l'élève surpassera bientôt ses maîtres. Ceux-ci ont, sinon assez de conscience, au moins assez d'intérêt égoïste pour ne pas pousser leurs principes trop loin; mais une fois lancé, le peuple marche; le plus souvent, le peuple ne s'arrête que trop tard. Je le répète: je semble exagérer mes appréhensions...... Mais, ce que je redoute, ce n'est pas l'influence d'une multitude de drames qui n'exploitent que la vogue d'un genre; je ne la crains pas plus que celle des romans qui n'exploitent que l'opportunité d'une question. De telles œuvres sont certainement pernicieuses; mais elles disparaissent bientôt avec la tendance et la question qui les provoquent. Ce que je redoute, ce contre quoi je m'élève de toutes mes forces, ce sont les œuvres corruptrices imprégnées de génie. Ces œuvres sont indépendantes du temps; elles peuvent faire

lytes et des victimes de génération en génération. Je ne pas devant un Frédéric Soulié immoral; le lendemain se de semblables écrivains malgré leur renommée. Mais r Hugo me fait peur; les œuvres de l'homme de génie le puissant même après sa mort, quiconque les lit le fait er.

iens enfin à Mr Ponsard. Sa tragédie renferme-t-elle un al, vrai, complet, irréprochable? Je distingue, Messieurs. onsidère Lucrèce au point de vue des idées chrétiennes, est une pièce immorale dans son dénouement. Un chré-elle que soit sa part de misère, ne peut jamais recourir e : criminel, il a le repentir pour refuge; malheureux, ésignation. Mais une Romaine, chez qui la vertu, cette ne dont le christianisme seul a donné le vrai sens, n'était rupule d'un noble sentiment humain, l'honneur; une , dans la position tout exceptionnelle de Lucrèce, ne it certes pas un devoir en se tuant, mais aussi n'en bles-n, vu les convictions de l'époque. Ce devait être même acle sublime que de voir une femme préférer la mort au déshonneur, dans un temps où l'on ne pensait guères stice de Dieu est là pour rectifier et juger la justice des

te, je suis loin d'entrer complétement dans le goût de ujets. L'art doit user de réserve, je le répète, et au lus qu'ailleurs; car son influence est plus vive et plus le là où il agit sur les masses.

ne croie pas, cependant, que je veuille blâmer l'in-iorale de l'œuvre de Mr Ponsard; non. Mais, puisque dans tout d'intelligence, tout avide d'émotions intellectuelles, e nôtre, la moralité publique est le premier élément de que doivent mettre en œuvre les hommes de pensée, je i doit être réservé et presque méticuleux dans le choix

des spectacles offerts au peuple. Oh! combien cette moralité a é foulée aux pieds depuis quinze à vingt ans! Le XVIIIme siècle Messieurs, a fait une bien triste croisade contre les croyances Aujourd'hui, ce n'est plus l'esprit, c'est le cœur qu'on attaque c'est contre les mœurs que le XIXme siècle lance ses hordes d'écrivains. L'un des principaux points de mire de ses attaques corruptrices, c'est un sentiment qui contient le germe de toutes les sublimités, l'amour, la soif du cœur, et dont il se plaît à faire jaillir toutes les infâmies. Depuis quinze à vingt ans, la femme est insultée, est mise au pilori sur la scène française. S'il était vrai que le théâtre fût toujours le miroir de la société, la France en serait vraiment à l'époque des fêtes romaines de la Bonne Déesse.

En effet, qu'avons-nous vu dans les drames contemporains, sinon des Lucrèce Borgia, des Angèle, des Marie Tudor, des Marion de Lorme, des Marguerite de Bourgogne, des prostituées en un mot, qu'on a rendues intéressantes, qu'on a voulu montrer plus malheureuses que coupables? Et nos comédies, que nous offrent-elles? — Et, sous ce nom, je n'entends pas seulement ces grands tableaux de mœurs, tels que Molière en a exposé quelques-uns sur la scène. De telles œuvres sont rares, bien rares aujourd'hui surtout, Messieurs. Je comprends en général, dans cette dénomination, toutes les pièces qui touchent, ne fut-ce que par quelques légers points de contact, aux habitudes, aux travers, enfin aux mœurs de la vie ordinaire, depuis les privilégiées peu nombreuses du Théâtre Français jusqu'aux innombrables favorites des Variétés, du Gymnase, etc. — Eh bien donc, que nous offrent ces comédies, ces semi-comédies, ces vaudevilles? Que nous offrent presque toutes ces pièces, sinon des femmes qui se marient pour commencer leurs amours, qui s'enchaînent pour être plus libres? Partout, la femme légère ou criminelle recherchée, aimée, disputée; et la femme pure, oubliée ou couverte de ridicule. Oui, la France se doit une éclatante ré

tion après les infâmies qu'elle a encouragées de sa faveur, la ce doit se réhabiliter à ses propres yeux.

sieurs, j'ose le dire, l'auteur de Lucrèce a mis la première au redressement de ce tort immense. Il fallait de beaux nents d'abord, puis un grand courage, pour marcher en s de ce flot d'immoralité, et pour parler au théâtre un ge nouveau. Et c'est ce que Mr Ponsard a osé : il a relevé me sur la scène française. Il a été plus loin : il ne s'est ontenté d'exalter la femme pure ; il l'a dépouillée de cet rage éblouissant dont on se sert quelquefois pour faire ter ses idées à la foule. Il aurait pu placer son héroïne dans phère brillante, au milieu de détails enchanteurs.......... nsard a voulu faire ressortir la vertu au moyen de ses pro- t seuls attraits ; il a choisi une Lucrèce simple, retirée, vivant mme d'intérieur, en femme de ménage, pour me servir xpression vulgaire. Il a introduit sur la scène française ce t germanique envers la femme, cette espèce de culte dû à , pour qui Dieu créa les noms sacrés de mère et d'épouse, qui depuis longtemps la littérature française n'offre qu'une tion, le plus souvent injurieuse si elle était comprise. Il and, le poëte qui a mis, en présence du public le plus de la terre, ces nobles paroles sur les lèvres d'une femme :

« Ce n'est pas assez bien respecter la pudeur
Que d'avoir seulement son culte au fond du cœur :
Il lui faut rendre hommage à la face publique ;
Pour être vraiment chaste, il faut être pudique ;
Et, comme vers ce but tout doit être tourné,
C'est être criminel que d'être soupçonné, etc. etc. »!

est grand celui qui a osé faire, sous les yeux du peuple le mondain, l'apothéose de la simple vie d'intérieur, et mon- rer un chef-d'œuvre, que, loin d'être la prison des femmes, ison peut et devrait en être le monde !

Fera-t-il des sectaires, des prosélytes, le noble innovateur? Espérons-le, Messieurs. Plus que jamais, les peuples ont aujourd'hui besoin de saines littératures. Les peuples se replient sur eux-mêmes, aujourd'hui; l'exubérance de leur activité ne s'épanche presque plus dans des entreprises extérieures; les bouleversements du génie de la guerre ne les distraient plus de leurs passions, ni de leurs vices; notre siècle cherche moins à couper qu'à dénouer le nœud des civilisations; aujourd'hui, en un mot, le bras travaille moins que la tête; l'action a presque fini son règne, la pensée commence le sien. Et, est-ce la science qui domine ce triomphe de l'intelligence? Sans doute la science s'est montrée active et heureuse *propagandiste* dans notre siècle; elle s'est infiltrée dans toutes les conditions, dans presque toutes les têtes. Mais la grande *colporteuse* des idées, aujourd'hui, c'est la littérature, et cela se conçoit. Les abstractions, la sécheresse scientifiques contrarieraient, dégoûteraient même, l'avidité intellectuelle des peuples. La littérature est plus recherchée que la science, parce que ses moyens sont plus aisés, plus accessibles; parce qu'elle mène aujourd'hui a un but qui pour des esprits superficiels ressemble fort à la science : l'érudition. Qu'on ne dise plus maintenant que la poésie, le roman et le drame sont des futilités sans influence, sans résultats positifs. La triste expérience des vingt dernières années ne prouve que trop le contraire d'une pareille assertion. La littérature n'est plus une simple étude de l'homme; elle s'est faite l'organe, le défenseur de toutes les grandes questions qu'agite notre époque. Nous avons des romans philosophiques, des romans communistes, des romans républicains; nous avons des drames politiques, des drames sociaux; nous avons des poëmes humanitaires. Je crois bien que ces qualifications grandioses sont tant soit peu usurpées, mais elles témoignent d'une prétention qui peut devenir une capacité. Et la littérature n'est plus un privilége de caste, c'est un droit de tout

le monde. Tout le monde écrit, et de plus, les écrivains ne peuvent suffire aux lecteurs. Qu'on aille du boudoir jusqu'à l'atelier, jusqu'à la loge, jusques à l'échoppe même, et partout l'on trouvera des têtes travaillées de la fièvre des écrits, ou de celle des lectures. Ainsi donc, il faut l'admettre : la littérature a aujourd'hui une action triplement puissante, et par son caractère enchanteur, et par ses tendances sérieuses, et par son ubiquité. Cette action s'est développée, depuis vingt ans, presqu'au seul détriment de la moralité populaire. Et cependant, Messieurs, ne pourrait-on pas faire tourner au profit de celle-ci une force, bienfaisante par elle-même, et qui n'est corruptrice que parce que des mains inhabiles ou coupables la gaspillent, l'exploitent? Ce n'est pas la littérature qui manque d'aptitude pour concourir au bien général; ce sont les écrivains qui manquent de bonne volonté.

Réjouissons-nous, Messieurs, en voyant un homme de génie essayer de rendre les choses à leur véritable destination; réjouissons-nous d'autant plus, que c'est au théâtre qu'il a montré cet exemple si beau et si hardi. Car, plus que le roman, plus que la poésie, le théâtre remue et travaille l'intelligence des masses. Ce qui nous laisse froids dans un cabinet nous transporte souvent à la scène; là, l'enthousiasme est contagieux, et gagne vite toute une foule. Le roman fatiguera bientôt; la poésie est déja peut-être à charge; mais le théâtre plaira toujours; la foule a les yeux aussi impressionnables que l'esprit et le cœur.

Espérons donc qu'il se lèvera bientôt une nouvelle génération d'écrivains, plus consciencieux, plus moraux, plus dignes, en un mot, de la mission sacrée du génie. Ira-t-on toujours, pour satisfaire l'avidité publique, à la recherche de vices heureusement exceptionnels, mais souvent monstrueux par cela même? Rira-t-on toujours avec le crime, et ridiculisera-t-on sans fin ce qui devrait être exalté, ce qui devrait être l'objet d'un culte? Verrons-nous continuellement des spéculateurs impies fouiller dans

tous les cloaques, remuer à plaisir toutes les boues sociales, sans s'inquiéter des miasmes dangereux qu'ils soulèvent ? Les ressources manquent-elles au génie qui veut se produire? Faut-il des monstruosités, des horreurs, du cynisme enfin, pour instruire le peuple et pour lui plaire? Eh! Messieurs, nos écrivains peuvent sans grands frais, sans grande peine, être très-spirituels, très-émouvants, très-instructifs, et cependant épargner à nos fronts toute honteuse rougeur. Veulent-ils passionner, saisir la foule au moyen des grandes leçons du drame? Ils ont un passé riche en souvenirs, plus étonnant avec ses faibles ressources, que nous avec nos ressources immenses. Dédaignent-ils l'histoire? Ils ont le drame à chaque instant autour d'eux; ils n'ont besoin de créer ni des événements, ni des hommes; la rue, la place publique, seront plus fertiles que leur imagination. Mais non; ces apostats de l'intelligence s'ingénient à créer des êtres et des faits écrasants de monstruosité; ils veulent à tout prix éblouir le vulgaire, et lui faire croire qu'ils pensent mieux que tous, parce qu'ils pensent autrement que tous. Trop faibles pour pénétrer la nature humaine, ils veulent avoir l'air de s'élever au dessus d'elle, en se mettant en dehors d'elle; ils pensent dire des choses qui la surpassent, en disant des choses qui lui répugnent. Moralistes hypocrites, ils prétendent éclairer l'homme sur ses passions, en lui peignant des passions dont il n'avait jamais eu l'idée peut-être; dramaturges charlatans, on les voit trancher de l'homme de génie, parce qu'ils arrivent à impressionner la foule, non par le vrai, le grand ou le beau, mais par l'ébouriffé, le repoussant et le grotesque! Vraiment, Messieurs, si les écrivains dramatiques français de nos jours devaient être regardés comme infaillibles dans leurs doctrines, les théories théâtrales se réduiraient à bien peu de principes; la scène n'aurait plus que trois moyens d'action sur le rire et sur les larmes : le dégoût, la platitude et la convulsion. Non, le drame, le véritable drame n'est pas tout entier dans ces éléments, ou

tôt il est tout entier en dehors d'eux. Le drame ne force pas choses, ne travestit pas les hommes; ce n'est pas un lit de Pro- e où l'on doit mutiler ce qui semble trop grand, et tirailler u'à la dislocation ce qui ne le paraît pas assez. Le drame est niroir que l'art pose devant notre nature, miroir où rien n'est qué, et sur lequel rien ne doit tomber que l'image humaine, uelques rayons de haute lumière pour l'éclairer. Le grand it de l'écrivain dramatique n'est pas de créer des passions, de peindre celles qui existent; ce n'est pas de montrer, fût-ce ie avec un art admirable, ce qui ne peut exister que dans sa aisie, mais bien de faire voir ce qui devrait-être à côté de ce est réellement. Et les ressources ne manquent pas au véritable ne, au point de le forcer de recourir aux hypothèses psychologi- . Que nos dramaturges jettent parfois dans leurs promenades, leurs visites même, de ces coups-d'œil intuitifs, qui pour ne sont pas des coups-d'œil indiscrets, qu'ils étudient la sim- vie réelle, et ils verront, ils devineront au besoin bien des nes silencieux, dont quelques-uns, traduits sur la scène, pour- nt servir à la fois l'ambition littéraire des auteurs et l'intérêt al du public. Si l'on dédaigne les hautes leçons de l'histoire, n choisisse parmi les grands enseignements de la famille. n choisisse, j'insiste sur le mot; car tout n'est pas toujours à peindre, et malgré les meilleures intentions morales, il est lquefois plus prudent de laisser le mal enseveli dans sa nuit, de l'afficher, et de l'illuminer de honte.

insi donc, nos écrivains peuvent s'inspirer de ce qui les ure; mais que leurs leçons ne soient pas d'hypocrites para- s, qu'ils ne corrompent pas le peuple sous prétexte de l'é- er. Je crois bien qu'il est plus difficile de travailler sur canevas précis, que d'en créer et d'en broder d'excessivement plaisants, d'excessivement souples; je crois bien que la tâche plus rude, là, où il faut un grand sens d'appréciation, que

là où il ne faut qu'un grand sens inventif. Mais nos modernes écrivains ont osé tout tenter; ils se sont mesurés à tout; ne reculeraient-ils que devant la saine raison, que devant le sens commun?

Veulent-ils épancher à flots sur les spectateurs le bon vieux rire des aieux, plein de malice et de bonhomie? Veulent-ils lancer, du théâtre, sur les vices sociaux les carreaux de la satyre, ou simplement donner à quelque travers le coup de griffe veloutée que la vraie comédie administre si bien? Ah! Messieurs, ni les sujets, ni les spectateurs ne manqueront jamais à ces écrivains : il n'est pas de moment où, sur la place publique, quelques rieurs ne coudoient quelques gens ridicules. Mais la comédie transgresse aussi ses lois; c'est moins avec les travers qu'avec le crime qu'on la voit s'égayer. Son rire est spirituel, sans doute, puisque c'est toujours le rire français; mais il a dépouillé la délicieuse bonhomie gauloise, et il en vient souvent à un débraillé quelque peu plat.

Peu d'hommes ont fait, de nos jours, exception à cet entraînement général vers le mauvais goût. J'en sais trois ou quatre, au plus, et leur peu de vogue est la meilleure preuve de leurs bonnes intentions. Je n'en citerai qu'un ici, mais le plus grand d'entre eux. Ai-je besoin de nommer le chantre des Messéniennes, l'illustre Casimir Delavigne? L'auteur de l'*École des vieillards* a presqu'exclusivement nourri sa poésie des traditions de l'art véritable; il a compris le but du théâtre, s'il ne l'a pas encore tout-à-fait atteint. Je ne crains pas de le dire : si Casimir Delavigne avait eu un peu plus de ce sentiment de conviction qui oint et fortifie l'esprit; s'il avait eu un peu plus de ce *génie du cœur*, dirai-je, qui favorise si singulièrement l'action de l'intelligence, — car la foule apprend autant par sympathie que par étude, — eh bien! avec ce complément de qualités et de ressources, Casimir Delavigne eût, peut-être, dominé toute la littérature dramatique

contemporaine ; il eût eu, presque à lui seul, l'honneur de continuer les illustrations théâtrales du grand siècle.

Messieurs, ce que de nos jours un homme a presque réussi à réaliser, d'autres hommes ne peuvent-ils le tenter à son exemple? Je le répète, dans ce siècle où l'on a tout abordé, ne reculerait-on que devant le bon sens et le bon goût?

Au reste, le drame est frère de la comédie, et la décadence actuelle de celle-ci dérive probablement de l'influence de l'autre. Le drame moderne est immoral et grossier ; la comédie l'a suivi dans sa fausse voie. Le romantisme, — Victor Hugo le dit lui-même dans sa préface de Cromwell — le romantisme s'attribue la découverte d'un nouvel élément dramatique : le *Grotesque* ; ce qui, probablement, explique assez bien pourquoi nous avons aujourd'hui une fourmilière de dramaturges. La comédie s'est aussi approprié ce nouvel élément, et ses malicieuses naïvetés ont fait place à de spirituelles platitudes. Oh ! quand reviendra-t-elle à ses vrais moyens d'action? La comédie peut très-bien rire et faire rire, sans s'exercer sur des impiétés ou sur des équivoques scandaleuses. Les plaisanteries anti-médicales du *Médecin malgré lui* sont-elles moins fines que les gravelures de cette pièce ? Et faut-il la bouffonnerie de celles-ci pour faire ressortir la gaieté des premières ? Que nos spirituels frondeurs ne se rejettent pas sur les vices, sous prétexte du manque de travers à ridiculiser et même à flétrir. La sottise a-t-elle quitté le monde? Eh ! mon Dieu, non. Aujourd'hui comme autrefois, l'homme trouve dans autrui à tancer ses propres défauts ; nous ne plairions pas un mois dans nos sociétés, si l'on ne nous y trouvait ridicules, une fois au moins par semaine. Des travers ? l'intérieur des familles en abrite encore ; nous avons des travers politiques, des travers littéraires, des travers roturiers, des travers aristocratiques, des travers sociaux, humanitaires même, pour me servir de la grande épithète du jour. Ne sommes-nous plus au siècle des Turcarets? Voyez cet équipage

qui nous éclabousse en passant; voyez celui qu'il emporte; il aiguillonne le pas de ses chevaux, comme s'il craignait de ne pas arriver assez tôt à la banqueroute...... Écoutez : c'est un parvenu, un vilain d'autrefois qui s'affuble des dédains d'une classe que son père, que lui-même peut-être a jadis bafouée et battue en brèche...... Cet homme qui nous toise orgueilleusement, c'est un rétrograde qui croit être né cent ans avant sa naissance, qui salue rarement, jamais le premier, et qui marche si raide, qu'on doute si chez lui l'épiderme n'est pas en parchemin... Eh! quelle est cette assemblée parlementaire qui se lève respectueusement à l'apparition d'une femme? Ce parlement, c'est celui des États-Unis; cette femme, c'est Fanny Ellsler, une danseuse.... Mais d'où viennent donc ces propos humanitaires, ces discussions de théories sociales? Ce sont des jeunes gens, des utopistes de collége qu'on tient encore en lisières, et qui voudraient déjà tenir des rênes.... Regardez, mais vite, regardez cette fête aux flambeaux, et cette voiture traînée par des chevaux d'une nouvelle espèce. Quel peut être le héros, le génie, le Dieu que l'on mène de la sorte? Ce génie, ce héros, ce Dieu, c'est encore une danseuse; et ces chevaux à figures d'hommes, si fiers de leur nouvelle condition, se croiraient stupides s'ils s'agenouillaient devant le Viatique qui passe, ou flagorneurs, s'ils rendaient au Roi qui se promène le salut qu'il leur donne...... Des travers, Messieurs, des travers?..... Je volerai Pascal, et je dirai que l'imagination se fatiguerait d'en concevoir plutôt que notre nature d'en fournir. La moisson des ridicules a toujours été, et sera toujours abondante sur la terre. Ce sont là des fruits qui tiennent à la nature du sol. Je le répète : que nos spirituels frondeurs ne se rejettent pas sur les vices, sous prétexte du manque de travers. Il faudrait étrangement sarcler le champ humain, pour en faire disparaître toutes ces plantes parasites qui l'encombrent; et l'ensemençât-on de sagesse, après l'avoir défriché et retourné en tous

ens, je crois qu'il y pousserait encore des drôleries et des sottises.

Pardonnez-moi, Messieurs, ces quelques réflexions tant soit peu légères, et qui font peut-être disparate dans la question grave et sérieuse que j'ai abordée. Je reviens une dernière fois à celle-ci. Je l'ai dit, et je crois l'avoir prouvé : la littérature peut être saine, peut être pure, sans devenir par cela même glaciale ; et le théâtre peut faire vibrer la corde du rire et celle des larmes, sans faire sonner haut la platitude ou l'immoralité. Je sais ma faiblesse, Messieurs ; je sais que ma voix ne sera pas plus entendue dans la tourmente littéraire de nos jours que le battement d'un cœur au milieu des acclamations d'une foule ; mais, partout où je verrai prostituer l'intelligence, partout je m'élèverai contre ce mal fait à l'humanité. Et c'est contre le théâtre immoral surtout que je lancerai mes virulentes réclames. Le prestige de la scène est puissant, et par suite redoutable ; le prestige de la scène est un coin qui peut ouvrir les esprits les plus solides aussi bien que les plus durs, et y donner entrée à tout. Qui donc pourrait voir des mains insensées ou malveillantes s'emparer de cette grande arme, sans chercher aussitôt à la leur arracher, ou à les mettre hors d'état de nuire?

On accusait Rome autrefois de donner à ses fils des spectacles repoussants, de repaître la curiosité publique de l'agonie de malheureux esclaves.... Nos spectacles sont-ils souvent moins infâmes, Messieurs? Nous n'y voyons plus, il est vrai, le sang couler sérieusement ; mais, si l'on n'y déchire pas des corps, on y tue des âmes. Et pour moi, j'aimerais cent fois mieux voir sortir du théâtre le peuple moins sensible et plus dur, que plus luxurieux et plus corrompu.

Oh! appelons de tous nos vœux le jour où la scène aura un caractère digne et noble, et sera un des mille auxiliaires de la civilisation. Je voudrais voir la vertu aller s'asseoir tranquillement sur les banquettes de nos théâtres ; l'étude des œuvres de

génie n'est pas interdite aux cœurs purs. Mais, pour cela, j'exigerais une garantie sans modification possible : celle que rien n'y dût jamais froisser la nouvelle venue. Pour l'innocence, cette fleur du premier âge, je voudrais voir la loi elle-même l'écarter de nos spectacles. Quelque épurés que puissent être ceux-ci, le jeune âge n'est ni assez éclairé, ni assez fort, pour en subir les émotions ou pour en comprendre les idées. La sainte ignorance des jeunes cœurs tient d'ailleurs à quelque chose de si délicat et de si précieux, que c'est, à mes yeux, presque les corrompre que leur apprendre qu'on peut rougir. Nos institutions, celles d'agrément surtout, doivent-elles anticiper sur les tristes nécessités de la vie ? Pourquoi mettre l'expérience en serre chaude? Elle ne se développe déjà que trop vite en plein air.

Bien des gens, qui m'entendraient parler ainsi, n'auraient sans doute pas assez de leurs voix pour crier : au réformateur! au moraliste ! au rêveur présomptueux ! ! ! Messieurs, quand j'aspire au jour où la vertu pourrait entrer sans crainte dans nos théâtres, ce n'est pas une impossibilité que je réclame, ce n'est pas un idéal que je rêve. Qu'est-ce donc que le génie, sinon une émanation, un reflet du soleil éternel? Et la lumière, soit matérielle, soit immatérielle, la lumière ne brille que parce qu'elle est pure. Dieu ne peut avoir destiné à notre dégradation le plus bel élément de notre grandeur, l'intelligence. Certes, le génie est parfois funeste à la société; mais cela ne vient que du fait de l'homme. Le génie peut donner à l'homme le vertige de l'orgueil : il est assez sublime, et l'homme est assez faible pour cela. Il en est souvent des fils préférés de l'intelligence comme de la plupart des enfants trop aimés : ils se montrent ingrats, ils consternent leur mère.

Oh! que de défections, que de chûtes volontaires nous ont affligés depuis un petit nombre d'années! Qu'elle est pénible pour l'homme de croyance, cette insurrection du génie contre

la morale et la vérité! Nous avons suivi Victor Hugo dans ses écarts, Messieurs. Hélas! il n'a pas été le seul transfuge! Je ne citerai pas l'auteur de *Lélia*. Être merveilleusement étrange, tête d'homme, cœur de femme, Georges Sand réunissait les grandeurs de deux natures; mais cet écrivain s'est placé d'emblée dans un centre d'immoralité : ce n'eût pu être qu'à sa gloire, et dans l'intérêt public, que Georges Sand se fût montrée inconséquente avec elle-même. Des têtes autrement puissantes encore que celle-là ont trahi les destinées qu'elles semblaient d'abord vouloir accomplir. La France applaudissait un nouveau père de l'Église qui venait de lui naître...... Soudain, cet homme brise lui-même ses saintes armes; la politique voit surgir son Luther, le grand De Lamennais tente contre les lois ce que le moine de Wittemberg essaya contre les dogmes. Et ce n'était pas assez pour la religion d'avoir perdu son apologiste; il fallait encore qu'elle perdît son poëte! Le coryphée de nos chœurs poétiques, l'ami qui berçait nos jeunes intelligences de ses célestes mélodies, et qu'aujourd'hui nous devons refuser d'entendre, le Platon de la poésie française s'en est presque fait l'Epicure!

N'y aura-t-il pas d'illustres résipiscences après ces retentissantes défections! La littérature et la science sont sœurs; si l'une peut découvrir la vérité, l'autre peut la faire aimer. Eh bien! où va la science aujourd'hui? Marche-t-elle vers le doute et l'incrédulité? Non, Messieurs, la science confirme aujourd'hui la Foi qui l'éclaire. Et la littérature est-elle au dessus de la science? Appellera-t-elle faiblesse ou préjugé le noble abaissement de sa sœur? Faiblesse et préjugé sublimes, puisqu'ils complètent le savant, en en faisant un sage! Faiblesse et préjugé sublimes, puisqu'ils élèvent devant Dieu celui qui n'était grand que devant l'homme.

Oh! je l'appelle de tout mon cœur, le jour où le génie littéraire aura ces visions saintes qui transportent le génie scientifique! Je l'appelle de tout mon cœur, ce jour où la littérature

aura le courage et la force de cette noble prosternation de la science devant la Foi. Ce jour viendra-t-il? Messieurs, ne espérons pas de l'homme, et espérons beaucoup de Dieu.

B. QUINET.

HISTOIRE POLITIQUE.

IX.

DU RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ TERRITORIALE

CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LE MOUVEMENT POLITIQUE.

Parmi les éléments constitutifs de la société, il en est deux qui paraissent destinés à exercer l'un sur l'autre une action directe et importante. Ces deux éléments, qui se modifient et se déterminent réciproquement, sont la propriété foncière et le pouvoir. Nulle part et à aucune époque, l'ordre social n'a été possible qu'à la condition de créer l'une et d'organiser l'autre. Partout et toujours, on a dû régler le fait de la détention du sol, et fixer en même temps soit par la croyance, soit par la coutume ou par la loi écrite, les bases sur lesquelles repose l'autorité publique, les formes dans lesquelles elle s'exerce. Le rapport intime existant entre ces deux faits devient cause, que dans toute société l'un est le complément nécessaire de l'autre. La propriété foncière ne prend le caractère d'une institution sociale, présentant des garanties suffisantes de sécurité et de durée, que quand elle se trouve placée sous la protection du pouvoir. Cette protection constante, régulière, devient sa sanction; elle ajoute au fait le droit et convertit la détention en propriété. Et à son tour l'autorité publique, quelle que soit d'ailleurs son origine, quel que soit l'ordre

de faits ou d'idées dans lequel elle puise aux yeux de tous le droit d'exister, devra toujours s'appuyer soit directement, soit indirectement sur la propriété foncière. On peut chercher, dans des moments de grande agitation ou d'égarement politique, ailleurs qu'en elle les bases matérielles du pouvoir, on peut proclamer comme titre exclusif à prendre part au gouvernement la capacité ou la naissance; mais la force des choses, qui fait revenir sur tant de doctrines erronnées, y ramènera toujours, et la propriété foncière sera nécessairement l'expression la plus concentrée de ces titres, dans ce sens que la capacité servira à l'acquérir, la naissance à la conserver.

Ce rapport intime entre ces deux grands faits de la vie sociale n'existe pas seulement à l'origine de cette dernière, il continue pendant toute sa durée, et devient un des principaux moteurs du mouvement politique et de ces crises publiques, dans lesquelles les institutions se refondent et l'organisation du pouvoir se transforme. Tout changement dans le régime de l'un est nécessairement suivi d'une modification dans celui de l'autre. Concentrez dans l'état le plus démocratique la propriété du sol en un petit nombre de mains, faites-en le partage exclusif d'une race ou d'une classe, d'une catégorie quelconque d'individus, et au bout d'un certain temps, le gouvernement ne pourra manquer de subir une réforme dans le sens aristocratique. Supposez que dans cette même société il s'introduise des idées, des éléments aristocratiques, sans aucun rapport direct par eux-mêmes avec la propriété, supposez que ces éléments parviennent à exercer une influence prépondérante, et tôt ou tard mais inévitablement, le régime de la propriété libre sera limité et finira par être remplacé par la propriété privilégiée.

D'un autre côté, toutes les fois que des idées et des tendances démocratiques se sont fait jour dans une société aristocratique, la propriété a été individualisée, le sol divisé et le travail libre

substitué au travail asservi. L'histoire est là pour le prouver, depuis la plébe romaine, qui, à peine organisée en corps politique, à peine sortie de cet état de dispersion et d'isolement qui la contenait dans la dépendance, demande par la puissante voix de ses tribuns le partage du domaine public, jusqu'au tiers-état français, qui, ayant enfin gagné la conscience de sa force, détruit dans une nuit à jamais mémorable les priviléges territoriaux, œuvre de tant de siècles.

Je n'ai pas l'intention de rechercher, quelles sont les causes de ce rapport intime entre la propriété et le pouvoir : cette question est du domaine de l'économie sociale. La tâche que je me suis proposée appartient à un ordre d'études plus modeste; j'ai pensé qu'il serait instructif, utile et intéressant de suivre, à travers les phases du développement politique d'une ou de plusieurs nations, l'action que la propriété et le pouvoir ont exercée l'une sur l'autre. J'ai choisi à cet effet les deux nations dont l'histoire politique m'a paru la plus riche et la plus complète : le peuple romain pour l'antiquité, le peuple anglais pour les temps modernes. J'ai exposé d'abord l'organisation de la propriété à Rome, et cet examen m'a fourni l'occasion d'un rapprochement curieux entre ce régime et celui du domaine de l'État en France. J'ai recherché ensuite l'influence de l'organisation de la propriété sur les transformations successives du pouvoir depuis les origines de la Cité jusqu'aux temps d'Auguste ; j'ai démontré que la prépondérance politique du Patriciat repose sur les priviléges territoriaux de cet ordre, que l'émancipation de la propriété par les lois Liciniennes a amené la domination des classes moyennes, et qu'enfin l'accumulation de la propriété entre les mains d'un petit nombre d'individus a eu pour résultat de donner naissance à une nouvelle *nobilitas* qui entraîne la perte des anciennes libertés et prépare le gouvernement monarchique. Puis parcourant le même cercle de recherches pour l'histoire de l'Angleterre, qui offre tant de

similitude avec celle du Peuple-Roi, j'ai fait voir quelle a été depuis les temps de la conquête jusqu'à nos jours la répartition de la propriété entre les diverses classes de la nation, et j'ai prouvé comment le caractère spécial de ce régime fournit la véritable explication du mouvement politique en Angleterre et du rôle important que n'a cessé d'y occuper l'aristocratie.

I.

DU RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ A ROME.

Les fonds de terre furent de tout temps à Rome l'objet de deux espèces de droits de propriété. Tout le sol formant le territoire Romain, l'*ager romanus* proprement dit, présentait deux catégories de fonds différentes : les fonds appelés *ager privatus* et les fonds appelés *ager publicus*. Les terres appartenant à l'*ager privatus* étaient possédées à titre individuel par les citoyens et en général par tous ceux qui à Rome jouissaient du *jus commercii*; ces terres formaient une propriété privée dans toute l'étendue de l'expression. Les droits, auxquels cette propriété donnait lieu, consacraient la faculté illimitée d'en disposer, et l'assimilaient sous tous les rapports aux choses, que le droit romain désigne par le nom de *res mancipi*. Toutes les dispositions de la loi, relatives à la transmission de ces choses, étaient applicables à cette espèce de propriété; on l'acquérait par les moyens naturels de l'occupation, de l'accession et de la tradition naturelle, ou par les moyens civils de la mancipation, de l'usucapion, de la cession en justice, de l'adjudication et de l'acquisition *sub corona*. Ce qui caractérisait particulièrement cette propriété, c'était la sanction spéciale sous laquelle la loi la plaçait. La religion, qui déjà dans la Rome païenne constituait la base de l'ordre social, était appelée à consacrer d'une manière solennelle et

authentique le fait de la possession de l'*ager privatus*. Les limites de tout fonds appartenant à cet *ager* étaient fixées par une espèce d'arpenteurs-pontifes nommés *agrimensores*, d'après certaines règles et sous l'accomplissement de certaines cérémonies empruntées aux rituels de la religion étrusque. Cette délimitation est le cachet propre de la propriété privée; l'opération par laquelle elle s'effectuait n'était pas seulement un bornage fait dans l'intérêt du cadastre ou du propriétaire, c'était encore une consécration religieuse du droit de propriété même, consécration qui rendait ce dernier inviolable en le mettant sous la protection de l'autorité publique, et en faisant un sacrilége du déplacement d'une borne. La tradition attribue à Numa, ou en d'autres termes, fait remonter aux origines mêmes de la cité, la loi d'après laquelle l'auteur d'un pareil crime est dévoué aux dieux infernaux (1).

Des recherches récentes ont prouvé que la tradition, les écrits et la pratique des *agrimensores* furent légués par l'empire romain au moyen-âge. Il en est fait mention dans tous les codes des barbares; des documents originaux trouvés dans une traduction en langue romane d'une somme du code de Justinien, ainsi qu'un écrit extrêmement remarquable rédigé dans ce même idiôme et intitulé : *le Livre des Termes*, démontrent, que dans le midi de la France, on suivait encore au XIIIme siècle, dans la fixation des limites, les pratiques et les errements des Romains (2).

Les terres de l'*ager privatus* étaient soumises à l'impôt, participant à tous les bénéfices que la coutume d'abord, la loi écrite ensuite, accordaient à la catégorie des *res mancipi*, elles devaient aussi prendre leur part dans les charges, qui pesaient

---

(1) Numa Pompilius statuit, eum qui terminum exarasset, et ipsum et boves sacros esse. Festus, s. v. *termino*.

(2) Giraud, *Recherches sur le droit de propriété*, I, 137-157.

sur cette espèce de propriété. La propriété foncière priv
restée jusqu'aux derniers temps de la république en deh
toute action et de toute influence politique. Le domaine
sif de la loi civile sur cette espèce de propriété, pendant u
de temps aussi considérable, est une preuve remarquable d
sens politique du peuple romain et de l'entente parfaite qu'
de ses véritables intérêts, c'est en même temps une confir
éclatante de la justesse des principes établis par Montesqu
sur les rapports entre l'action civile et l'action politique.

En raison même de son caractère purement civil, le rég
l'*ager privatus* est d'une importance moindre, quand il s'
déterminer l'action de la propriété sur le pouvoir et celle d
voir sur la propriété. Il n'en est pas de même de la seco
pèce de droits de propriété, établis par la loi romaine et
pour objet l'*ager publicus*.

Le plus grand parmi les socialistes de l'antiquité, si je p
servir d'une expression si moderne pour désigner une c
ancienne, Aristote proclame comme principe fondamental d
ganisation de la propriété, le devoir qui existe pour l'é
diviser le territoire en deux grandes portions, l'une livr
citoyens, l'autre réservée à l'État. Son opinion est deven
règle d'économie politique généralement adoptée par les a
Dans tous les états de l'antiquité, une partie du territo
exclue de l'appropriation privée, pour servir de ressou
besoins publics et elle fut soumise à un régime légal part
A Rome, ce domaine réservé fut appelé *ager publicus*; so
due augmentait dans la même proportion que le territoire d
en général; toutes les fois qu'une nouvelle province fut
à l'empire, l'*ager publicus* reçut une part des terres e
par la conquête à leurs anciens propriétaires.

---

(1) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, XXVI, 15.

Le domaine de l'état sur l'*ager publicus* était imprescriptible, inaliénable; l'état n'en concédait que la jouissance accordée sous différentes formes et à titres divers, tantôt comme location à terme, tantôt comme bail emphytéotique, tantôt comme concession indéfinie à titre de tolérance, respectant dans ce dernier cas jusqu'à révocation l'occupation faite par un individu ayant droit. Le droit de propriété particulier, que le détenteur d'une terre appartenant à l'*ager publicus* exerçait sur ce fonds, s'appelait *possessio*, tandis que la détention légitime et régulière d'un bien-fonds de l'*ager privatus* donnait lieu au domaine quiritaire, à la propriété romaine proprement dite.

Aucun des priviléges, aucune des garanties, qui constituent le régime de l'*ager privatus*, n'était applicable à l'*ager publicus*. Le possesseur d'un fonds de cette dernière espèce, se trouvait dans une double position; à l'égard de l'état d'abord, sa jouissance n'était qu'un simple usage et non un droit de propriété, son titre restait toujours précaire et révocable; à l'égard des tiers, l'état lui garantissait sa possession. Cette protection envers des tiers était cause, que la possession de l'*ager publicus* pouvait devenir l'objet d'une transmission, soit par vente, soit par donation, soit par succession. Mais en droit rigoureux, l'acquéreur n'avait jamais d'autre titre, que l'occupation de fait du possesseur primitif; ni ce dernier, ni ceux qui achetaient de lui, ne pouvaient jamais prescrire contre l'État. La faculté du gouvernement de révoquer la concession fut toujours admise comme incontestable; l'équité, l'opportunité de la révocation pouvaient seules être l'occasion d'une discussion. Pour qu'un fonds faisant partie de l'*ager publicus* pût devenir l'objet d'un droit de propriété parfaite, du domaine quiritaire, il avait besoin d'être converti en fonds privé par un acte authentique de l'État, tel qu'une loi ou un sénatus-consulte, et le signe extérieur ainsi que la sanction de cette conversion, fut la délimitation solennelle.

L'occupation d'une terre de l'*ager publicus* conférait de grands avantages. Le fonds ne donnant point lieu à un droit de propriété parfaite ne pouvait pas être compris dans les biens, qui servaient de base à l'assiette de l'impôt principal, du cens. Il est vrai que ces terres furent soumises à une certaine redevance, qui se levait en guise de dîme ou sous une forme analogue, mais cette redevance fut toujours minime et entièrement hors de proportion avec le taux de l'impôt ordinaire. Elle doit être considérée plutôt comme signe destiné à marquer le domaine suprême de l'État sur le fonds, que comme taxe foncière. Ce domaine suprême est si absolu, si inhérent au fonds que, même dans les cas où l'État est forcé d'aliéner des parties de l'*ager publicus* pour faire face à des besoins extraordinaires, la vente n'en doit avoir lieu qu'à titre doublement onéreux pour l'acquéreur. L'état conserve un droit de rachat, qui est plus qu'une simple faculté de réméré, car ce droit s'exerce toujours sans être limité par aucun laps de temps, et il impose en outre à l'acheteur le paiement d'une rente perpétuelle, irrachetable. Les historiens de Rome font souvent mention de ces aliénations de terres d'origine domaniale. Durant la deuxième guerre punique, le revenu ordinaire ne put suffire à l'entretien des armées, le sénat fit vendre une portion des terres de la Campanie appartenant au domaine, avec l'obligation pour les acquéreurs de payer un *as* de rente annuelle par *jugerum*, et en se réservant la faculté de réméré. (1) Vers la fin du VIIme siècle, une loi du tribun du peuple Servius Rullius ordonna de vendre toutes les terres de l'*ager publicus*, provenant des anciens domaines des rois de Macédoine et de Pergame, de ceux de Mithridate en Paphlagonie, dans le Pont et dans la Cappadoce, de ceux du royaume de Bithynie, d'Égypte et des territoires de Corinthe, de Carthagène, de l'ancienne Carthage et

(1) Tite Live, XXVIII, 46.

de Cyrène (1). Dans une autre occasion le gouvernement employa les terres de l'*ager publicus* pour payer les créanciers de l'État ; le récit de Tite Live me paraît assez curieux, pour que je le donne en détail. Ce fut au moment de commencer la guerre contre la Macédoine, les consuls se disposaient à entrer en campagne, « lorsque, dit Tite Live (2), une troupe de citoyens se présenta aux portes du sénat, c'étaient ceux qui sous le consulat de M. Valérius et de M. Claudius avaient prêté de l'argent à l'État ; le troisième paiement de leur créance était échu cette année, mais les consuls, prévoyant que pour une guerre nouvelle, qui exigeait de grandes flottes et de grandes armées, le trésor suffirait à peine, leur avaient signifié qu'il était impossible de les payer pour le moment. Les créanciers firent entendre leurs plaintes au sénat : si la république voulait se servir encore pour la guerre de Macédoine d'un argent prêté pour la guerre punique, et si de nouvelles expéditions se succédaient sans cesse, n'était-ce pas déclarer leurs biens confisqués et punir leur dévouement comme un crime ? Le sénat ne put tenir contre de si justes réclamations ; mais comme d'un autre côté, Rome n'était pas à même de s'acquitter, on prit un juste milieu pour concilier la justice et la nécessité, on décréta que comme ces particuliers avaient témoigné le désir d'acheter des terres qui de toutes parts étaient à vendre, on leur abandonnerait les terrains du domaine public, qui se trouvaient dans l'espace de cinquante milles de la capitale. Les consuls feraient l'estimation de ces terres, ils leur imposeraient une rente perpétuelle de deux *as* par arpent, pour preuve qu'elles appartenaient à la république, et à l'époque où le peuple pourrait éteindre sa dette on rendrait les terrains à l'état. Les citoyens acceptèrent avec empressement ces conditions ; ces terres

---

(1) Cicer. *de lege agrar.* I. passim.
(2) Tite Live, XXXI, 13.

furent nommées *trientines* et *tabuliennes*, parce qu'elles a été concédées pour solder un tiers de la dette ».

II.

DU DOMAINE DE L'ÉTAT EN FRANCE.

Le régime de propriété foncière, tel que le constituait nisation de l'*ager publicus* à Rome, se retrouve au moy en France, où les fonds appartenant au domaine de la co sont régis par des principes et des dispositions analogues fort intéressant de voir comment, avec des points de dé| différents, on parvient dans les deux législations aux même tats; la monarchie absolue établit pour le domaine de ses même régime que la république avait adopté pour la propı peuple, et il y a telle ordonnance de Charles IX et de Loui qu'on dirait copiée sur un sénatus-consulte. Je vais ess résumer les principaux points de l'organisation de ces b domaine des rois de France qu'on désignait sous le nom maines engagés ou échangés, on verra que leur condi presque entièrement conforme à celle des terres de l'*ager*] à Rome.

On entend par domaines engagés ou échangés (1) ce biens composant avant 1789 le domaine de l'État, qui en été détachés par aliénation ou échange. On appelait les p domaines engagés, parce que d'après les principes sur l'i bilité du domaine public, l'aliénation qui en était faite, r que comme simple engagement temporaire et essentielleme cable. Dans les premiers siècles de la monarchie fran

---

(1) DALLOZ, Des domaines engagés etc. *Jurisprudence du XI* t. II, p. 335, et ss.

avant l'établissement des impôts fixes et réguliers, le revenu principal des rois consistait dans les produits des biens appartenant à la couronne. Ces biens étaient des bois, des terres, des maisons, etc. C'était là ce qu'on appelait alors le fisc, et ce qu'on a appelé depuis le domaine de l'État, le domaine de la couronne ou le domaine du roi, avant l'établissement de la monarchie constitutionnelle.

Lorsque les besoins et le pouvoir toujours croissant du trône, ainsi que le progrès de la civilisation, eurent amené l'institution de l'impôt permanent, le domaine perdit de son importance, il ne fut plus qu'une branche secondaire de la fortune des rois. Depuis lors, dans les temps ordinaires, ses produits servaient à alléger le fardeau des taxes publiques; dans les guerres ou d'autres nécessités pressantes, le fonds même, aliéné temporairement, procurait les ressources pécuniaires réclamées par les circonstances. C'est ainsi qu'on suppléait alors au crédit public dont le développement était réservé à des siècles plus éclairés. Il est évident que la conservation du domaine dut être dans tous les temps l'objet de l'attention toute particulière des rois. Aussi rendirent-ils fréquemment des ordonnances dans la vue d'en maintenir l'intégrité, et déjà dès le treizième siècle, sous le règne de Philippe V, c'était une maxime constante du droit public français, que le domaine de la couronne était inaliénable. Mais cette maxime, toujours consacrée en théorie par les successeurs de ce prince, était tous les jours aussi violée dans la pratique. La faiblesse ou la prodigalité des rois leur faisaient sans cesse détacher de leur domaine des biens dont ils gratifiaient leurs favoris, ou qu'ils employaient à d'autres usages purement individuels. La négligence des officiers préposés à la garde de ce patrimoine de la couronne en laissait souvent aussi usurper les possessions par des hommes puissants, entre les mains desquels ils n'osaient plus ensuite les revendiquer. Vainement à différentes époques,

plusieurs princes essayèrent-ils de réunir au domai
qui en avaient été ainsi séparés; leurs tentatives, ou
trop peu de vigueur, ou contrariées par les malheur
restèrent infructueuses.

Dans le nombre on doit distinguer celle de Cha
1566 ce monarque rendit, au sujet du domaine,
nance qui est demeurée célèbre et qui a depuis fait
réglements établis en cette matière jusqu'à la révolu
autres dispositions cette ordonnance porte, que le d
couronne ne pourra être aliéné qu'en deux cas : le p
apanage des puînés des rois de France, le second pou
sités de la guerre, et que dans celui-ci il devra é
pour l'aliénation des lettres patentes vérifiées par les
et qu'il y aura faculté de rachat perpétuel. Elle ajoute
tenteurs du domaine, sans concession valable dûme
seront condamnés à la restitution des fruits, non se
puis la saisie du bien pour sa réunion au domaine,
depuis leur jouissance et celle de leurs prédécesseurs
puissent alléguer leur bonne foi, quelques titres
du roi ou de ses prédécesseurs.

Les troubles qui agitèrent le règne de Charles IX
III, et la mort prématurée de Henri IV empêchèrent
suite à cette ordonnance, mais elle n'en a pas moins f
cipe d'inaliénabilité qui depuis fut une maxime fonda
la monarchie, à tel point que les rois de France lors d
juraient de la maintenir.

Le dessein de réunir au domaine les biens qui en
séparés fut repris sous Louis XIV. En 1666, des arr
seil d'État ordonnèrent que les possesseurs et engagiste
d'origine domaniale représentassent les titres en ver
ils les détenaient, ainsi que les quittances des fina
avaient payées pour en être mis en jouissance, afin qu
le vu de ces pièces, pourvu à leur remboursement.

L'année suivante, un édit plus sévère déclara que tous les biens dépendants du domaine, aliénés à quelques personnes, pour quelques causes et depuis quelque temps que ce fût, à l'exception des dons faits aux églises, des douaires, apanages et échanges faits sans fraude et en conséquence d'édits vérifiés, étaient et demeuraient pour toujours réunis à la couronne, nonobstant tout laps de temps et toute prescription, sans qu'ils puissent ensuite être aliénés, si ce n'est pour apanage des fils de France.

Sous Louis XV, la chûte du système de Law amena une telle pénurie dans les finances, qu'il ne fut plus possible de songer à un remboursement, qui aurait eu pour effet la réunion des biens détachés au domaine de la couronne. On pensa donc de prendre une voie toute opposée, celle d'engager les biens du domaine à de nouveaux concessionnaires, qui rembourseraient les finances dues aux anciens et feraient en outre une certaine rente à l'État. Les nouveaux engagements ne devaient se faire que sous la stipulation expresse de la faculté de rachat perpétuel pour l'État. La législation révolutionnaire changea essentiellement ce régime. Après avoir déclaré que les biens d'origine domaniale pourraient être prescrits au bout de quarante années de possession paisible, après avoir dépouillé ensuite les détenteurs de ces biens de la manière la plus injuste de leur possession, elle finit par une transaction entre le gouvernement et les engagistes, transaction qui permit à ces derniers de devenir propriétaires incommutables de ces biens, en payant le quart de leur valeur aliénatoire.

On le voit donc : le domaine, de même que l'*ager publicus,* sert de ressource dans les besoins extraordinaires de l'État et comme lui il est inaliénable. La couronne conserve une faculté de réméré indéterminée ; le détenteur d'un bien d'origine domaniale n'en a que la propriété utile, il ne peut jamais acquérir celle du fonds et il ne prescrit jamais contre le domaine : il est de tout point

dans la même condition que le possesseur d'une terre de l'*ager publicus* à Rome.

Ce régime n'a pas disparu ; il existe de nos jours encore dans l'Inde. Le souverain, qui dans l'organisation politique de ce pays tient la même place que le peuple tient à Rome, est le seul et unique propriétaire du sol. La condition d'un *ager privatus* y est entièrement inconnue ; toute terre y est *ager publicus* dans le sens romain, c'est-à-dire propriété de celui qui exerce le pouvoir souverain, et qui peut, quand il lui plaît, reprendre aux agriculteurs les champs qu'ils cultivent. Néanmoins, ceux-ci héritent de ces fonds, les vendent, les transmettent, les engagent, comme s'ils avaient sur eux un droit de propriété parfaite. La détention a lieu moyennant une certaine redevance, dont une portion plus ou moins grande se paie en nature. Le souverain loue ou vend ces fruits aux Zémindars, de même que Rome louait ou vendait les produits des redevances de l'*ager publicus* aux Publicains, à des compagnies financières composées de Chevaliers (1).

III.

DE L'INFLUENCE DU RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ A ROME SUR LE MOUVEMENT POLITIQUE.

Après avoir exposé les traits principaux de l'organisation de la propriété foncière à Rome, je passe à l'examen de l'action que cette organisation a exercée sur le mouvement politique de la Cité, ou en d'autres termes, je vais rechercher de quelle manière le régime de la propriété foncière a influé sur les transforma-

(1) Niebuhr, II. 174-176.

tions, effectuées à différentes époques dans l'organisation du pouvoir politique.

Le mouvement qui a amené ces transformations présente trois grandes phases, depuis les origines de la Cité jusqu'à l'établissement de l'Empire. La première comprend les premiers temps de Rome jusqu'au moment où l'établissement de la République s'achève par les lois Liciniennes; la seconde va jusqu'au milieu du VIIme siècle de la Ville: c'est l'époque des grandes conquêtes et de la fondation de la domination universelle; la troisième commence aux lois des Gracques, pour finir à l'avènement d'Auguste au pouvoir. On sait que la forme primitive du gouvernement à Rome crée une aristocratie fortement constituée; les descendans des conquérans composent la caste dominante, et tout leur appartient : honneurs, pouvoir, gouvernement, sciences, droits politiques. Pour faire partie de cette caste, il faut naître Patricien. Les descendans des vaincus forment une classe d'individus tolérés, dépourvus dans le principe de toute organisation politique, n'ayant que des droits civils, vivant sous la protection des maîtres de la Cité. Le besoin qu'a la royauté de trouver un point d'appui hors du Patriciat, dont les prétentions portent atteinte aux prérogatives du chef de l'État, devient la premiére et la principale cause de l'organisation politique des Plébéiens, de leur réunion en ordre indépendant.

Les réformes de Servius constituent cet ordre comme partie intégrante de l'État, comme un des éléments de la société politique; il se trouve d'abord nécessairement dans une condition infiniment inférieure sous tous les rapports à celle des Patriciens, mais l'impulsion est donnée, et pendant plus de trois siècles le mouvement politique de la Cité tend avec une persistance remarquable vers l'émancipation complète des Plébéiens. Tous les faits, tous les événements de l'histoire intérieure pendant cette époque se rattachent ou à l'aggression de la Plèbe ou à la défense du

Patriciat. Dans cette longue lutte tout est mis en œuvre par la caste dominante, pour refuser d'abord et retarder ensuite les concessions que le peuple réclame, concessions, qui, il faut bien le dire, devaient détruire l'ancien ordre de choses et amener une vraie révolution sociale dans l'État. La supériorité intellectuelle incontestable du Patricien sur le Plébéien, le caractère sacré dont le premier est entouré comme dépositaire de la science religieuse, comme médiateur entre la Divinité et le Plébéien, le respect qu'il inspire comme juge, l'autorité qu'il exerce comme magistrat, la vieille habitude qu'il a de commander et qui rencontre chez le Plébéien l'habitude tout aussi vieille d'obéir, tout paraît devoir faire décider la lutte en sa faveur. Et en effet pendant longtemps le Patriciat conjure l'orage, par des mesures partielles et insignifiantes, qui lui obtiennent de longs intervalles de repos. La sagesse du sénat, sa prudence consommée, sa modération dans les moments d'irritation générale, l'énergie et la promptitude qu'il met à profiter de l'inexpérience politique de ses adversaires, l'habileté avec laquelle il entretient dans leurs rangs la désunion et le désordre, l'indiscipline du parti populaire, qui, resté toujours éloigné du pouvoir, n'avait aucun usage des affaires, toutes ces circonstances réunies auraient pu sauver pour longtemps encore la cause du Patriciat, et maintenir avec de légères modifications son ancienne prépondérance, sans l'action d'une cause toujours renaissante de troubles et de révolutions. Cette cause, c'est l'organisation de la propriété foncière. D'après cette organisation toutes les charges de la propriété pesaient sur le Plébéien, tous ses avantages appartenaient au Patricien. Lui seul était admis à la jouissance de l'*ager publicus*. Quand la conquête ajoutait au domaine de l'État de nouvelles terres, le Sénat les affermait aux familles patriciennes, à long terme et contre un loyer peu considérable, ou il en laissait l'occupation au Patriciat sans imposer à ceux qui en profitaient d'autre condition que cette redevance

minime, dont il a été question tout-à-l'heure. Le Patricien acquérait ainsi sans payer de prix d'acquisition, il jouissait du produit de fonds très étendus, sans autre peine que celle de se mettre en possession, sans autre sacrifice que les dépenses nécessaires à l'exploitation, et en-sus de tous ces avantages, les fonds qu'il détenait étaient encore exempts d'impôts.

Le Plébéien au contraire ne pouvait posséder que l'*ager privatus*, la propriété à titre onéreux, qui le soumettait au rude impôt du cens des choses *mancipi*, impôt qui absorbait une partie du produit, sans tenir aucun compte des circonstances qui pouvaient en diminuer le revenu. Fixé tous les cinq ans, le cens devait être payé pendant cet espace aux taux d'évaluation de la première année. Que les terres fussent cultivées ou en friche, que la récolte fût bonne ou qu'elle manquât, la loi était inexorable; la taxe, une fois fixée au commencement du lustre, n'était susceptible d'aucune modification pendant sa durée. On admettait bien des réclamations contre la fixation du censeur; il parait même, que l'estimation des biens, qui servait de base à cette fixation, avait lieu contradictoirement, mais l'inscription du montant de l'impôt au rôle du censeur une fois effectuée, il n'y avait aucun moyen légal de le modifier jusqu'au prochain recensement. D'autres causes diminuèrent encore considérablement les chances de bénéfices que présentait au Plébéien l'exploitation de l'*ager privatus*. Les guerres avec les nations voisines, dans lesquelles Rome se trouva engagée pendant les quatre premiers siècles de son histoire, exposaient son territoire à des invasions assez fréquentes et à des ravages presque continuels, dont le Plébéien avait doublement à souffrir. En effet, détenteur de la propriété imposable, il avait à contribuer dans une proportion beaucoup plus grande que le Patricien aux dépenses et aux charges qui résultaient des désastres de la guerre, tandis que le devoir du service militaire personnel, qui lui incombait en

outre, le mettait hors d'état de donner tous ses soins à l'entretien et à l'amélioration de son fonds, dont les produits constituaient cependant son unique ressource pour subsister et pour s'acquitter envers le trésor. Les suites de cet état de choses, combinées avec la rigueur extrême de la législation sur dettes, poussèrent sans cesse les Plébéiens aux dernières extrémités, même après les importantes concessions que le Patriciat leur fit à différentes reprises.

La situation qu'amena ce régime a été exposée par Tite Live d'une manière si vraie et si complète, avec une vivacité de couleurs et un soin de détails si remarquables, que je ne puis mieux faire que de reproduire ici le tableau fidèle qu'il en a tracé (1). « Les Volsques, dit-il, nous menaçaient de la guerre. L'État, en proie aux dissensions intestines, voyait éclater la haine, qu'avait surtout allumée entre les Patriciens et le peuple l'asservissement des débiteurs. Ils murmuraient qu'après avoir combattu au dehors pour la liberté, pour l'empire, ils ne trouvaient au dedans qu'oppression et servitude ; leur liberté courait moins de risques à la guerre, au milieu des ennemis, que pendant la paix, parmi leurs concitoyens.

« Les mécontentements croissaient assez d'eux-mêmes, quand le spectacle du malheur d'un de ces infortunés vint causer un embrasement général. Un vieillard, dont tout faisait ressortir la misère, se jette dans la place publique. Ses vêtements sales et déchirés le rendaient moins hideux encore que la pâleur, que la maigreur de son corps exténué. Une barbe longue et hérissée, des cheveux en désordre, lui donnaient un air hagard et farouche. On le reconnaissait pourtant à travers cet extérieur affreux, on disait qu'il avait été centurion, on s'attendrissait sur son sort, on

(1) Tite Live, II, 23.

parlait des récompenses que lui avait méritées son courage. Lui-même, découvrant sa poitrine, montrait les honorables cicatrices, témoins de ses exploits. On lui demande de tous côtés la cause d'une situation si horrible. Alors, s'adressant à la foule qui l'entoure, aussi nombreuse qu'une assemblée du peuple, il dit : que servant dans la guerre contre les Sabins, leurs dévastations ont entraîné la perte de sa récolte, l'incendie de sa maison, le pillage de tout ce qu'il possédait, l'enlèvement de ses bestiaux, et l'ont mis dans l'impuissance d'acquitter l'impôt, que dans une position si difficile on exigeait de lui. Il a emprunté; ses dettes, grossies par l'usure, l'ont dépouillé d'abord du champ qu'il tenait de son père et de son aïeul, puis de tout ce qui lui restait, enfin cette plaie dévorante a gagné sa personne. Livré à son créancier, il a trouvé en lui, non un maître, mais un geôlier, un bourreau. Et alors il découvre ses épaules, encore toutes déchirées de coups de fouet.

» A cette vue, à ce récit, un cri s'élève. Le tumulte ne règne pas seulement au forum, il se répand dans toute la ville. Les débiteurs esclaves dans ce moment, et ceux qui l'ont été, s'élancent de tous côtés sur la place, ils implorent la garantie du peuple. Partout la sédition trouve des appuis; des troupes nombreuses accourent, en remplissant les rues de leurs cris; les sénateurs, que le hasard avait amenés au forum, courent le plus grand danger au milieu de cette multitude furieuse; on ne les eût pas épargnés, si les consuls ne se fussent empressés d'interposer leur autorité pour arrêter ce mouvement. C'est à eux, que la foule s'adresse; elle leur montre ses fers, son aspect misérable, voilà le prix de ses services; et chacun en même temps rappelle ses campagnes. Ils demandent, avec menaces plutôt que d'un ton suppliant que les consuls convoquent le sénat, ils entourent la salle pour diriger, pour dicter ses délibérations. Quelques sénateurs, présents par hasard, se réunissent près des

consuls. La crainte retient les autres loin de la curie et même du forum. L'assemblée n'est pas assez nombreuse pour délibérer. Alors le peuple s'imagine qu'on veut le jouer, le trahir, que ce n'est pas le hasard, pas la crainte qui retient les sénateurs, mais le désir de tout arrêter, que les consuls eux-mêmes ne cherchent qu'à gagner du temps; ils n'en doutent plus, on se rit de leurs malheurs.

» Déjà la majesté du consulat ne suffit plus pour contenir tant de ressentiment, quand les sénateurs, incertains si leur absence n'offre pas plus de dangers que leur présence, se rendent enfin au sénat. Mais quand l'assemblée fut complète, les sénateurs et les consuls mêmes ne se trouvèrent point d'accord. Appius d'un caractère emporté voulait faire agir l'autorité consulaire, il pensait que l'arrestation d'un ou deux coupables contiendrait le reste. Servilius, plus enclin à la douceur, croyait plus facile et plus sûr en même temps d'apaiser ces esprits irrités que de les abattre. Cependant surviennent d'autres alarmes plus sérieuses. Des cavaliers Latins accourent précipitamment avec la nouvelle menaçante d'une invasion des Volsques; ils viennent assiéger Rome. La discorde avait si bien divisé la république en deux nations différentes, que ce message produisit des effets tout opposés sur les Patriciens et sur le peuple. Le peuple, transporté de joie, s'écriait, que les Dieux allaient enfin punir l'orgueil des Patriciens. On s'encourageait à ne point se faire inscrire, il valait mieux périr tous ensemble que de périr seul. C'était aux Patriciens à se charger du service militaire, à prendre les armes; les périls de la guerre seraient alors pour ceux qui en recueillaient les fruits.

» Mais le sénat, abattu et tremblant, se trouvait presque entre l'ennemi et les citoyens. Il prie le consul Servilius, dont l'esprit était plus populaire, de délivrer la république des terreurs qui l'assiègent. Alors le consul lève la séance et se rend au forum. Il représente, que le sénat s'occupait des intérêts du peuple,

quand cette délibération, relative à la partie la plus importante de l'État, mais qui n'en est pourtant qu'une partie, a été interrompue par le danger que court la république tout entière. Peut-on, quand l'ennemi est aux portes de Rome, s'occuper d'un autre objet que la guerre? Même dans des circonstances moins critiques, serait-il honorable au peuple de ne prendre les armes pour la patrie, qu'après avoir reçu le prix de son dévouement, ou convenable au sénat de soulager les malheurs des citoyens, plutôt par crainte que par affection. Pour appuyer ces paroles, il publie un édit portant défense de retenir en prison ou dans les fers un citoyen, et de l'empêcher ainsi de se faire inscrire devant les consuls, de saisir ou de vendre les biens d'un soldat présent sous les drapeaux, d'arrêter ses fils ou ses petits-fils. A la publication de cet édit, tous ceux des débiteurs livrés à leurs créanciers, qui se trouvent présents, donnèrent leurs noms; les autres, comme leurs créanciers n'avaient plus le droit de les retenir, s'échappent des maisons où on les gardait, et accourent sur la place, pour prêter le serment militaire. Ils formèrent un corps nombreux, qui montra la plus brillante valeur, et rendit les plus grands services contre les Volsques ».

Voilà une des scènes, qui pendant de longues années forment le fond de l'histoire intérieure de Rome, et dont l'origine et les causes résident en entier dans l'organisation de la propriété foncière. On conçoit l'impossibilité où se trouve le Patriciat de résister à des demandes ainsi présentées et ainsi appuyées. Aussi le voyez-vous renoncer successivement aux principales prérogatives que la constitution lui assure : il admet les Plébéiens aux droits politiques, aux honneurs, aux magistratures, il partage avec eux sa prérogative la plus auguste, le droit d'exercer les fonctions du sacerdoce; il leur accorde, chose inouie pour une aristocratie héréditaire et fondée essentiellement sur la pureté de race, la légitimité civile et religieuse du mariage entre Plébéiens

et Patriciens. Mais toutes ces concessions sont impuissan médier au mal, tant que le régime territorial n'est point Les distributions de terres faites à différentes reprises, l'a momentanée des Plébéiens à la jouissance de l'*ager publi* vent bien conjurer pour un temps l'orage qui mena gloutir le vaisseau de l'État, mais non pas arrêter le mo qui est au fond des choses beaucoup plus encore que volonté des Plébéiens à cette époque. Ce qui leur i ce n'est pas de recevoir, à titre de don, quelques arpens *publicus;* c'est de faire inscrire dans la législation le de l'égalité des droits des deux ordres, relativement au de l'État; c'est d'être admis au partage de cet *ager* t fois que les Patriciens le sont et aux-mêmes conditions car leur émancipation ne sera complète que quand u même droit de propriété sera établi pour tous les citoy

La nouvelle organisation de la propriété dans ce sens tuée par les lois Liciniennes. Voici les principales di de ces lois remarquables. Tous les citoyens, sans égard dition de Patriciens ou de Plébéiens, ont droit à la jouis l'*ager publicus*. Aucun citoyen, sous quelque prétexte qu ne peut posséder à l'avenir plus de 500 *jugera* (250 ar cet *ager;* on distribuera gratuitement, ou on affermera à le surplus aux citoyens pauvres; dans ce partage on au moins sept *jugera* (trois arpens et demi) par tête citoyen. On ne pourra avoir sur ces terres qu'un nomb miné d'esclaves, et le reste des hommes qu'on emploiera à valoir devront être Italiens et libres; le nombre des troup aussi limité et proportionné à la quantité de terres occu chacun; les plus riches ne pourront nourrir ni envoyer communaux et les pâturages publics plus de cent bêtes et cinq cent moutons. Enfin le sénat, les chevaliers et l jureront solennellement d'observer cette loi, et ceux

la suite y contreviendront, seront condamnés à une amende de 10,000 *as*.

Les lois Liciniennes, en fixant un maximum et un minimum pour la propriété de l'*ager publicus*, créent la propriété moyenne; elles favorisent éminemment le travail libre en restreignant la faculté d'exploitation par esclaves, elles encouragent la culture, elles appellent son amélioration, en rendant impossible une trop grande accumulation de propriétés et la fondation de grands établissements agricoles, qui absorbent les petites industries et priment sous tous les rapports sur le petit cultivateur. Ces lois ont fait la grandeur de Rome. A peine sont-elles mises en vigueur, que les dissensions civiles finissent, l'union des citoyens donne de nouvelles forces à l'État, la cessation de la lutte des deux ordres rétablit l'équilibre entre les différents éléments du pouvoir, les libertés publiques ne sont plus menacées, sa consolidation au dedans permet à la république de porter au dehors ses principales forces d'action. La période ouverte par les lois Liciniennes est celle des grandes conquêtes de Rome, c'est celle des mœurs et des vertus Romaines, dont le poëte dit :

Moribus antiquis stat res Romana virisque.

L'égalité des droits et des prérogatives politiques fait naître une noble rivalité entre les citoyens; la magistrature, l'armée, la partie agissante de la société se recrutent parmi la race active, probe et énergique des Plébéiens ; Rome échappe au danger de mourir de décrépitude, danger auquel ont succombé tant d'autres états fondés sur une aristocratie exclusive (1).

Le maintien de la division des propriétés, l'encouragement qu'en reçoit l'agriculture, produisirent en même temps un accroissement considérable de la population libre, et fournirent

(1) Sallust. Catilin. IX.

ainsi une pépinière de soldats, qui réparait les pertes causées par les combats de terre et de mer, par les fatigues et les maladies, suite inévitable de la guerre dans les contrées éloignées. Tite Live cite un exemple frappant de cet accroissement rapide de la population libre. Les lois Liciniennes datent de la dernière moitié du IVᵉ siècle de la ville ; dans les premiers temps du Vᵉ, Rome se trouva momentanément dans une position fort dangereuse. Les Gaulois menaçaient d'une invasion, et les alliés, les Latins principalement, refusèrent les secours auxquels ils étaient tenus en vertu des traités. Au moment de soutenir à la fois deux guerres étrangères, cette défection des alliés, dit Tite Live, (VII, 25.) inquiétait le Sénat, mais il comprit, que la crainte contiendrait ceux que leur foi n'avait pu contenir, il ordonna aux consuls de déployer dans une levée toutes les forces de la république, car Rome devait compter sur une armée citoyenne, quand l'appui des alliés lui manquait. On enrôla partout la jeunesse de la ville et celle des campagnes, et on en forma dix légions, chacune de 4200 fantassins et 300 cavaliers. « Improviser aujourd'hui, ajoute Tite Live, une armée pareille, au premier bruit d'une invasion étrangère, dût cette puissance du peuple romain, que l'univers entier contient à peine, réunir toutes ses forces, ne serait point œuvre facile : tant il est vrai que nous n'avons grandi que pour notre ruine, en richesse et en luxe. »

Dans l'espace de soixante-dix ans, Rome étendit sa domination jusqu'aux dernières limites de l'Italie ; un siècle plus tard, Carthage est détruite, la Macédoine vaincue, la Grèce soumise, l'Orient entamé ; à l'intérieur les vertus civiques des Papirius, des Décius, des Fabricius, des Fabius et de tant d'autres grands hommes illustrent la patrie. La république établie dans son assiette par les lois Liciniennes a réalisé les principes fondamentaux de la constitution ; l'égalité des citoyens y est devenue une vérité.

Malheureusement pour Rome, ses conquêtes en l'enrichissant,

ı portant sa puissance au plus haut degré auquel il soit donné à ı peuple d'atteindre, perdirent la liberté et ruinèrent sa contitution. Le mouvement politique, qui en amène la chûte, remplit ıt le temps depuis les lois des Gracques jusqu'à l'avènement luguste. L'état dans lequel se trouve pendant cette époque rganisation de la propriété a agi de la manière la plus directe r les destinées de Rome, et mérite à plus d'un titre une attenn toute spéciale.

Constatons d'abord l'effet moral produit sur la société par cet roissement rapide de la puissance de Rome.

« Lorsque la république par son énergie et son équité se fut randie, dit Salluste (1), qu'elle eut vaincu des rois puissants, bjugué des nations farouches et de grands peuples, que Carge, rivale de l'empire romain, eût péri sans retour, que toutes mers nous furent ouvertes, la fortune ennemie commença e montrer cruelle, à tout confondre. Les mêmes hommes, qui ient supporté sans peine les travaux, les dangers, l'incertile et la rigueur des événements, ne trouvèrent dans le repos dans les richesses, objets d'envie pour les autres, qu'embarras misère. D'abord s'accrut la soif de l'or, puis celle du pouvoir : le fut la source de tous les maux. L'avarice en effet étouffa bonne foi, la probité et toutes les autres vertus; à leur place elle pira l'orgueil, la cruauté, l'oubli des dieux, la vénalité. L'amion força nombre d'hommes à la fausseté, leur apprit à renmer leur pensée dans leur cœur pour en exprimer une autre ' leur langage, à régler leurs amitiés et leurs haines, non leurs sentiments mais sur leurs intérêts, et à porter la bienlance moins dans le cœur que sur le visage. Les vices ne firent ord que de faibles progrès et furent quelquefois punis. tôt lorsque la contagion, semblable à la peste, eut partout

---

ı Sallust. Catilin. X.

fait invasion, un changement s'opéra dans la république, son gouvernement si juste et si parfait devint cruel et intolérable». Comparez à ces paroles les faits que citent Polybe, Valère-Maxime et tant d'autres auteurs, la plupart contemporains, et vous trouverez que Salluste, loin d'exagérer, reste encore au dessous de la vérité.

La force de la constitution reposait principalement sur l'égalité des citoyens, et cette égalité suppose nécessairement une certaine égalité dans les fortunes. Les lois Liciniennes avaient établi cette égalité dans les limites où elle peut l'être. Mais l'agrandissement du territoire et les rapides conquêtes enrichirent un certain nombre de citoyens outre mesure. Les trésors immenses, qui tombèrent au pouvoir des armées victorieuses, ne furent pas toujours versés tout entiers dans la caisse de l'État; des sommes considérables passèrent aux chefs ou servirent à enrichir en général tous ceux qui occupaient une position éminente dans l'administration. L'organisation du pouvoir dut nécessairement se ressentir de ces abus. Aussi voyons-nous, qu'à peine une classe de riches existe-t-elle dans l'État, qu'une mesure est adoptée qui détruit complètement l'égalité politique des citoyens; cette mesure, c'est l'institution d'un cens sénatorial. L'importance de cette innovation ne me paraît pas être généralement appréciée comme elle le mérite; peu de mots suffiront pour en démontrer l'immense portée. Le sénat constituait dès les plus anciens temps une espèce de conseil d'État, investi des attributions les plus importantes; la direction de la politique extérieure lui appartenait sans contestation, il conduisait les relations de Rome avec l'étranger comme il le croyait conforme aux intérêts de la république, il réglait les affaires de paix et de guerre, et disposait en maître des ressources matérielles nécessaires pour faire celle-ci. L'accès au sénat avait été réservé aux anciens magistrats, qui y entraient de droit, et à des personnes distinguées à divers titres, que les censeurs jugeaient

dignes de faire partie de cette auguste assemblée. Établir un cens pour être sénateur, c'était altérer dans leur essence même les principes qui avaient jusqu'alors présidé à la composition du sénat; la capacité ne suffisait plus pour prendre part au gouvernement des affaires, il fallait encore la fortune. Comme les attributions du sénat restaient les mêmes, la nouvelle mesure concentrait évidemment les principaux moyens de gouvernement entre les mains des riches. Maîtres du sénat, ils dominaient si complètement toute la Cité, que les magistrats les plus élevés, tels que les consuls et les préteurs, ne pouvaient songer à se mettre en opposition avec eux. C'est ainsi que les riches, ayant la direction des affaires en leur pouvoir, disposant des premiers dignitaires de l'État, tenant les chevaliers par l'intérêt, le peuple par des largesses, parvinrent à former un nouveau Patriciat basé sur la fortune, comme l'ancien l'avait été sur la naissance, et ayant l'orgueil, la vanité, l'âpreté et tous les défauts qui distinguent la noblesse parvenue de la noblesse de race. Mais il fallait une base matérielle à cette position : elle avait besoin d'un point d'appui, qui lui assurât la durée, sans laquelle le pouvoir est un danger plutôt qu'une jouissance. La fortune acquise dans les guerres consistait en espèces, en meubles; si elle donnait une influence momentanée à ses détenteurs, elle ne pouvait sous cette forme devenir un titre définitif du pouvoir. Soumise à des vicissitudes et à des chances sans nombre, cette fortune était à Rome, moins encore que dans les États modernes, suffisante pour devenir la base d'un système de gouvernement. Pour la faire servir à ce but, il fallait la consolider, en convertissant les meubles en immeubles. L'acquisition de la propriété foncière sur une grande échelle, voilà le vrai et le seul moyen de rendre définitive la possession du pouvoir, usurpé plutôt dans le principe que légalement obtenu par les nouveaux maîtres de la Cité.

C'est là la cause du grand mouvement qui s'opéra au sein de

la république, lorsque les richesses de l'Orient affluèrent à Rome. En moins d'un quart de siècle, le numéraire en circulation fut centuplé; la propriété foncière fut de toutes parts recherchée, et la demande se porta principalement sur les fonds situés en Italie, qui présentèrent sous plusieurs rapports des avantages considérables. Mais cette tendance rencontra un obstacle sérieux et puissant dans les lois Liciniennes. L'*ager privatus*, qui, en raison même des charges qui pesaient sur lui, avait toujours été beaucoup moins étendu que l'*ager publicus*, se trouva bientôt en possession des riches, mais il ne pouvait leur suffire, et l'occupation de l'*ager publicus* était bornée à un maximum de 250 arpents. Il fallait donc reculer et renoncer au projet de donner dans la concentration des fonds de terre entre leurs mains une base matérielle à leur pouvoir politique. Mais l'obstacle fut bientôt écarté : l'influence des riches fut assez grande pour leur assurer l'impunité dans les cas où ils violeraient les restrictions salutaires des lois Liciniennes. On occupa plus de 500 *jugera*, et le signal une fois donné, le mouvement devint en fort peu de temps général. En moins d'un demi siècle, le régime d'une division utile et raisonnable de la propriété avait fait place à celui d'une concentration démesurée et funeste. Il y a peu de faits sur lesquels les témoignages des anciens auteurs soient aussi précis et aussi unanimes; on distingue cependant, entre tous, les récits d'Appien et de Plutarque comme les mieux motivés. Écoutons le premier de ces historiens. « A mesure que les Romains subjuguaient une portion de l'Italie, dit Appien (1), ils prenaient une part du sol; là ils fondaient des villes, ou bien ils peuplaient de colons celles qui existaient déjà : c'étaient leurs boulevards. De cette terre conquise la partie cultivée était assignée, ou vendue ou affermée aux colons. Quant à la partie inculte, souvent fort consi-

(1) App. *Bell. Civ.* I, 7.

dérable, on l'abandonnait sans la diviser à ceux qui voulaient la cultiver, moyennant la redevance annuelle du dixième des grains et du cinquième des fruits. Il y avait aussi un impôt déterminé pour le droit de pâturage du gros et menu bétail. On voulut multiplier cette race italienne, race patiente et courageuse, pour augmenter le nombre de soldats citoyens, mais le contraire de ce que l'on avait prévu arriva. Car les riches, maîtres de la plus grande partie de ces terres non limitées, enhardis de la durée de leur possession, achetèrent de gré ou prirent de force l'héritage de leurs pauvres voisins et transformèrent leurs champs en d'immenses domaines. Ils employèrent des esclaves pour laboureurs et pour bergers; le service militaire arrachant les hommes libres à l'agriculture, les possessions étaient des plus fructueuses par la rapide multiplication des esclaves, que favorisait singulièrement cette exemption du service militaire. Les riches devinrent donc démesurément riches et les esclaves augmentèrent rapidement en Italie, mais la race Italienne s'appauvrit et s'anéantit, usée par la misère, les impôts et la guerre. Et si l'homme libre échappait à ces maux, il lui fallait se perdre dans l'oisiveté, car le sol était tout entier aux mains des riches, qui cultivaient par des esclaves et qui ne voulaient point de lui ».

Ce mouvement de concentration de la propriété foncière fit des progrès rapides, et amena un état de choses dont l'histoire d'aucun pays ne présente d'exemples. Il se forma des corps de biens-fonds comprenant des districts entiers et réunis dans la main d'un seul propriétaire. On désignait ces grands domaines par le nom de *latifundia*. Il y a eu un moment où tout le sol de cette grande et riche province de l'Afrique Romaine appartenait à six propriétaires fonciers. En d'autres provinces, tout l'*ager publicus* était possédé par quelques familles (1). Quintilien (2) nous montre,

(1) Plin. *Hist. Nat.* XVIII, 7. 3. (2) Quintil. *Declam.* XIII, 2.

dans une de ses Déclamations, un malheureux en procès a
homme riche, parce que celui-ci, incommodé par les abeil
pauvre, son voisin, les avait détruites. Le maître des abeill
teste devant les juges, qu'il a voulu fuir, s'établir ailleurs a
essaims, mais que nulle part il n'a pu trouver un petit c
où il n'eût encore un homme riche pour voisin. « Jusques à
reculerez-vous, s'écrie un auteur contemporain (1), les limi
vos propriétés? Eh quoi! une terre, qui a contenu tout un p
est trop étroite pour son possesseur. Jusques à quand pous
vous votre charrue, vous qui ne savez pas restreindre v
ploitations même dans les limites d'une province? Ses ri
coulent pour un seul individu, et des plaines immenses qu
bornèrent d'immenses royaumes, vous appartiennent depui
source jusqu'à leur embouchure. Mais c'est trop peu pour vo
des mers ne bordent vos domaines, si votre fermier ne rè
delà du golfe Adriatique et de la mer Ionienne, si des îles j
séjour de chefs puissants ne sont comptées parmi vos plus el
propriétés (2) ».

La situation, créée par cette concentration de la propri
été la principale cause de la chûte des institutions républi
Elle a amené en premier lieu la destruction des fortunes
classes moyennes. Les riches s'approprièrent soit par ach
par violence les héritages de leurs pauvres voisins. Propri
de cantons entiers, ils remplacèrent la culture des hommes
par celle des esclaves, moins onéreuse puisqu'elle n'avait
charge du service militaire; et ainsi disparut chaque jour d
tage le noyau de ces populations laborieuses, énergiques, à
simples, qui avaient fait la force et la gloire de la répul

---

(1) Sénèque, *lettr.* XLIX.

(2) Un aqueduc ayant six milles rom. de longueur ne traversait q
propriétés appartenant à neuf propriétaires. Instit. Archaeol. I, 177.

Des faits extérieurs provenant de la situation politique générale contribuèrent à hâter cette décroissance. Les guerres sanglantes de cette époque moissonnèrent surtout la classe que nous appellerions bourgeoise. La guerre sociale qui ne dura que trois ans enleva à l'Italie 300,000 hommes; les proscriptions, qui suivirent le bannissement de Marius et sa rentrée dans Rome avec Cinna, diminuèrent considérablement la population libre. Plusieurs fois pendant cette période, on fut obligé d'armer les esclaves. Pendant la seconde guerre de Sylla, on ne faisait point de prisonniers; l'acharnement, la cruauté des deux partis passèrent tout ce qu'on peut imaginer. Les esclaves qu'on avait armés formèrent des corps de brigands, pillèrent, égorgèrent leurs maîtres. Les proscriptions de Sylla, avant et pendant sa dictature, portèrent principalement sur la classe moyenne, qui avait embrassé le parti de Marius. On peut juger du nombre de victimes par l'exemple de Préneste, où dans un jour, la guerre terminée, Sylla fit égorger devant lui 12,000 habitants. La dépopulation, combinée avec les suites de la concentration des propriétés, fut telle, qu'au temps des Gracques le voyageur qui se rendait par terre de Rome en Espagne, ne rencontrait en traversant la Toscane, anciennement un des pays les plus riches et les mieux cultivés, que des terres désertes, et ne trouvait ni d'autres laboureurs, ni d'autres pâtres, que des esclaves venus des pays étrangers et des Barbares (1).

L'effet moral de ce mouvement ne fut pas moins funeste que son résultat matériel. Les propriétaires moyens ou petits, qui cédant à la violence ou n'ayant pu soutenir la concurrence du voisin riche, avaient dû abandonner leurs champs, affluèrent à Rome et demandèrent à l'État des moyens d'existence, que le travail ne leur donnait plus. Là exposés à toutes les

(1) PLUTARQUE. *V. Grach.*, med.

tentations, entraînés par les mauvais exemples qui abondent dans les capitales, abandonnés à tous les dangers de la misère, leur caractère, leurs mœurs dégénérèrent complètement, et au bout d'une génération, ces hommes sobres, vertueux, contenus et énergiques, devinrent un peuple de mendiants, adonnés à la débauche et à la paresse. L'État les nourrissait eux et leurs enfants, au moyen de distributions régulières de vivres, et favorisait ainsi, en leur assurant une subsistance facile et sans peine, le développement de toutes les passions, auxquelles la fainéantise et l'amour effréné des plaisirs entraîne la foule, cette foule que Varron caractérise si bien en disant d'elle : « *maluisse manus movere in theatro quam in aratro* » Mais ces mendiants possédaient un privilége, que les rois étrangers leur enviaient ; ils conservaient au milieu de leur pauvreté un trésor précieux, que les hommes du pouvoir étaient avides d'acheter. Ce trésor, c'était leur qualité de citoyens avec les droits politiques qui s'y rattachaient. Les portes des comices s'ouvrent devant ces hommes en haillons : leur vote décide des destinées de la république. Malheureusement ce caractère de citoyen, qui aurait pu les relever, a plutôt contribué à les perdre tout-à-fait et la république avec eux, en devenant dans leurs mains un moyen de gain et l'objet d'un honteux trafic. Les chefs des partis qui se disputent le pouvoir ont besoin d'une majorité dans les assemblées du peuple, pour donner à leurs actes une apparence de légalité, d'autant plus nécessaire qu'on observait toujours encore avec une scrupuleuse exactitude les formes sous lesquelles auparavant le pouvoir avait été donné et exercé. Cette majorité, cette apparence de légalité, ils la trouvent à acheter au forum, au cirque, partout où les citoyens désœuvrés se réunissent. On marchande les suffrages, le vote est au plus offrant, et ces descendants des conquérants du monde dissipent le soir, dans les tavernes des Carines et de la Suburra, le prix auquel le matin ils ont vendu leur conscience politique. Cette vénalité des suf-

frages est la plus grande plaie des derniers temps de la république. La corruption politique, se joignant à la corruption morale qui a envahi en même temps la société, entraîne la chûte de la liberté et de ces belles et fortes institutions qui avaient créé la grandeur et la puissance du nom romain.

A différentes reprises des hommes généreux, frappés des malheurs qui pesaient sur la patrie, essayèrent d'y remédier. On sentait bien le mal dans sa racine, il fallait réformer le régime de la propriété foncière, tel que les abus et les usurpations de tous genres l'avaient fait. Aussi le point de départ de toutes ces tentatives se trouve-t-il nécessairement dans la remise en vigueur des lois Liciniennes. Les Gracques ne voulaient autre chose; les lois de Tibérius reproduisent, presque à la lettre, les principales dispositions de la seconde loi de Licinius. Mais il était trop tard, tous leurs efforts échouèrent devant la résistance des riches, des hommes qui tenaient le pouvoir. Après eux vient l'époque des lois Agraires proprement dites. Dans l'impuissance de détruire le germe même de la maladie, on eut recours à un moyen, que quatre siècles auparavant les Patriciens avaient déjà employé, aux distributions de terres, qui soulageaient pour un moment la misère des citoyens et les charges qu'elle faisait peser sur le trésor. Mais ces distributions, faites avec les terres du domaine, que l'État s'était réservées, épuisèrent les dernières ressources matérielles de la république. Elles présentaient en outre le grave inconvénient d'occasionner les commotions intérieures les plus violentes, par suite des remaniements de la propriété foncière sur une immense étendue. On peut se faire une idée des dangers et des difficultés dont l'exécution de ces lois dut être accompagnée, quand on examine les dispositions d'une d'entre elles, de celles de Rullus, sur laquelle les discours de Cicéron nous donnent des détails fort circonstanciés.

Cette loi ordonnait qu'on vendît les anciens domaines des rois de Macédoine et de Pergame, ceux de Mithridate en Paphlagonie

dans le Pont et la Cappadoce, le royaume de Bithynie, celui de l'Égypte, les territoires de Corinthe, de Carthagène, de l'ancienne Carthage, de Cyrène, et de plus les rues, les édifices, les meubles et immeubles, qui appartenaient à l'État hors de l'Italie. Elle faisait vendre encore tout ce que la république possédait dans la Sicile, en maisons et en biens-fonds, les terres, les vignes, les bois, les prairies, et en Italie l'immense forêt de Scantia, les territoires de Capoue et de Stellata, la voie publique d'Herculanum à Naples, le mont Scaurus, les fossés de Minturnes, et jusqu'aux temples et lieux publics à Rome même. La même loi assujétissait les généraux à rapporter tout le butin, et tout l'argent qu'ils avaient reçu dans la guerre et qui n'était pas entré dans le trésor public. Elle livrait aux Décemvirs tous les esclaves, le bétail, l'or, l'ivoire, les étoffes, les meubles, qui avaient été acquis à l'État depuis le consulat de Sylla et de Pompée, c'est-à-dire depuis 25 ans. Elle choisissait pour diriger toutes ces opérations des commissaires investis pour cinq ans du pouvoir de vendre, d'aliéner, d'imposer, d'affermer, de faire rendre compte, et de juger sans appel quelles terres appartenaient à l'État ou aux particuliers. Avec les sommes immenses recueillies par ces divers moyens, les Décemvirs devaient acheter des terres en Italie, pour y établir les citoyens pauvres. On ne saurait le méconnaître : ce que ce projet propose, ce n'est rien moins qu'une révolution dans l'état de la propriété foncière. La même chose fut encore tentée par Pompée, au moyen de la loi Agraire du tribun Flavius, mais il ne fut donné qu'à Jules César d'effectuer cet immense remaniement de la propriété foncière; toutes les terres domaniales situées en Italie furent alors distribuées aux Plébéiens. Une nouvelle répartition de la propriété foncière en est le résultat, et cette répartition devient la base matérielle des institutions monarchiques, qu'Auguste donna aux Romains.

C'est encore l'organisation de la propriété foncière, qui fonde

cette nouvelle époque dans l'histoire politique de la ville éternelle, comme elle avait déjà fondé l'aristocratie du Patriciat par le régime primitif de l'*ager publicus*, et amené par les lois Liciniennes, la domination des classes moyennes.

IV.

DE L'ORGANISATION DE LA PROPRIÉTÉ EN ANGLETERRE ET DE SON ACTION POLITIQUE.

S'il est vrai qu'on ne peut connaître et approfondir le caractère d'une institution sociale ou politique, que quand on la rapproche de son origine et qu'on recherche les différentes transformations qu'elle a subies, cela est surtout vrai quand il s'agit d'un point quelconque de la constitution d'Angleterre. Quoique, à différentes époques, ce pays ait été agité de mouvements violents, qui tendaient à changer de fond en comble son organisation intérieure, il a cependant moins qu'aucun autre rompu avec son passé. La grande révolution qui s'y accomplit au XVIIme siècle fut bien plus une réforme politique qu'une réforme sociale, et la restauration de 1660 s'empressa de rétablir les traditions un moment interrompues par la tourmente révolutionnaire, et de renouer les anneaux brisés de la chaîne qui rattache les institutions politiques du temps de la conquête à celles créées dans les siècles postérieurs.

Cela reconnu, on comprend que le régime foncier, loin d'avoir pu se soustraire à la loi générale, doit porter le cachet propre, l'empreinte particulière de toutes les institutions du pays. En effet la propriété du sol n'y est pas organisée, comme en France et chez d'autres nations où les idées mises en avant par la révolution française ont été appliquées, conformément à des principes rationnels, résultant de quelques vérités premières abstraites, fournies par le

raisonnement, et développées sous la forme d'un système, que la législation civile respecte et sur lequel elle se règle. En Angleterre, son régime est le produit des circonstances, dans lesquelles ce pays se trouva placé au moment où l'empire, dont la Grande-Bretagne de nos jours est sortie, fut fondé. Les conditions générales, dans lesquelles se présente cet empire à son origine, influent sur l'organisation de la propriété comme sur toute autre relation de la vie civile ou politique, et lui fournissent les bases sur lesquelles elle s'établit. Or le fait qui a constitué l'empire anglais, c'est la conquête; les conditions générales dans lesquelles ce fait s'accomplit sont celles de la féodalité. Aussi la propriété foncière est-elle organisée tout entière d'après les exigences du principe féodal : ce caractère primitif lui est resté, il a traversé une longue série de siècles et de situations différentes, en subissant des modifications insignifiantes en comparaison de celles qui ont été effectuées dans le régime de la propriété foncière en d'autres pays, dont la position primitive était analogue. Ces modifications ne concernent le plus souvent que le fait, la pratique, où on a accordé des concessions à ce qu'ailleurs on appelle l'esprit du temps; le droit, la théorie sont restés rigoureusement et raidement les mêmes. Aujourd'hui encore comme à l'époque de Guillaume le Conquérant, le roi est aux yeux de la loi le seigneur universel et le propriétaire d'origine de toutes les terres du royaume; personne n'en possède ou n'en peut posséder que ce qu'il tient de lui, médiatement ou immédiatement, à titre de don et à charge de service féodal (1).

L'origine de cette organisation féodale complète de la propriété est rattachée par les légistes anglais à un évènement précis, certain et rapporté par les principaux historiens du temps. En 1085, d'après la Chronique Saxonne, dans la XIX[e] année du règne

(1) Blackstone. II, 4, p. 384.

de Guillaume le Conquérant, on craignit une invasion de la part des Danois, et les institutions militaires des Saxons, auxquelles on avait renoncé, n'ayant pas été remplacées par d'autres, le royaume était absolument sans défense; le roi fit venir alors une forte armée de Normands et de Bretons, qui furent mis en quartiers chez les possesseurs de terres, et ce fut pour le peuple une oppression grave. Cette faiblesse apparente du royaume, et les maux qu'entraînait l'introduction de troupes étrangères, déterminèrent la noblesse à se prêter plus facilement aux vues et aux désirs du roi pour l'adoption des mesures de défense. Aussitôt que le danger eut cessé, le roi tint un grand conseil pour délibérer sur l'état de la nation. Le résultat immédiat de cette délibération fut une grande enquête territoriale, qui produisit un des documents les plus célèbres, les plus curieux et les plus importants que possède l'histoire administrative du moyen âge, le fameux Doomesday-Book. Le Doomesday-Book, proprement Livre du jour de jugement, est une espèce de grand rôle des propriétés foncières (1), dans lequel on a enregistré d'après les déclarations vérifiées des propriétaires, les noms de toutes les terres, leurs détenteurs, leurs revenus, les droits et obligations qui y étaient affectés, et tout cela avec des détails fort circonstanciés et d'après la situation à trois époques différentes : sous le roi anglo-saxon Édouard, immédiatement après la conquête et au moment de la rédaction du Doomesday-Book. Ce grand livre de la propriété féodale servit dans les cours de justice à régler toutes les contestations au sujet des fiefs, des propriétés foncières quelconques, des coutumes et usages. En raison de son importance, on apporta à toutes les époques de l'histoire d'Angleterre un soin particulier à le conserver; aussi existe-t-il encore aujourd'hui aux archives de l'abbaye de Westminster où

(1) V. Thierry. II, 233.

il se trouve déposé depuis plusieurs siècles, ayant d'abord été gardé dans la cathédrale de Winchester (1).

Ce recensement général de l'état de la propriété territoriale rappelle en tout point la belle institution du cens romain, et une institution analogue introduite au XIIIe siècle en Grèce, après la conquête de ce pays par les Croisés latins. Lorsqu'il fut achevé, il y eut à Salysbury une réunion de tous les conquérants et fils de conquérants, qui étaient seuls admis à la possession du sol. Chacun d'eux vint à la tête de ses gens d'armes et des feudataires de ses domaines. Ils se trouvèrent là, 60,000, tous possesseurs au moins d'une portion de terre suffisante pour l'entretien d'un cheval et d'une armure complète. Après avoir renouvelé successivement au roi Guillaume leur serment de foi et d'hommage, ils assujétirent tous leurs propriétés au régime de tenure en se reconnaissant vassaux du roi, en raison de la terre qu'ils tiennent de lui. Voici le serment prononcé à cette occasion: « De cette heure en avant, je suis votre homme lige, de ma vie et de mes membres, honneur et foi vous porterai en tout temps pour la terre que je tiens de vous, qu'ainsi Dieu me soit en aide. »

Adopté nationalement et librement par l'assemblée générale du royaume, ce régime ne tarda pas à se développer. La terre y sert, on le comprend sans peine, de base à l'organisation de la défense et devient en même temps le titre du pouvoir politique. Les conquérants seuls la possèdent; eux et leurs descendants

---

(1) Vers 1767, la Chambre des Lords demanda par une adresse au Roi, la publication du Doomesday-Book aux frais de l'État. Commencée en 1773, l'impression reproduisant fidèlement l'original, ne fut achevée que dix ans après, lorsqu'on eût vaincu de grandes et nombreuses difficultés. En 1816, on publia sous le titre d'Additamenta et Indices un complément du rôle principal, et plus récemment encore la Commission des Archives du royaume a fait paraître sous le titre *d'Introduction* un travail qui fournit les matériaux les plus précieux.

seuls entourent le roi, le servent et prennent part à l'exercice des différentes attributions de la souveraineté dans les cours judiciaires et dans les assemblées nationales qui se transforment dans la suite en Commun Conseil, et d'où sortent plus tard la Chambre des Communes et celle des Lords ou Pairs du Royaume. Toute l'organisation intérieure, telle qu'elle se développe dans les siècles subséquents se fonde sur l'idée du service rendu en retour de la concession territoriale. Toutes les terres se classent en un certain nombre de catégories, ou de *tenures* différentes, et dans cette distinction on trouva le moyen d'admettre à la possession territoriale des individus que le régime primitif en excluait, les descendants des vaincus. Cette concession (car, au point de vue de la conquête, c'en est une) se reproduit dans tous les régimes analogues; elle est amenée partout par la force des choses, elle résulte du rapprochement et de la fusion qui s'opèrent dans la nouvelle société entre les maîtres et les sujets. Chez toutes les nations qui se sont formées de deux éléments distincts, les vainqueurs et les vaincus, il arrive un moment, soit à la suite d'une réaction violente, soit que les distinctions se soient effacées au bout d'un long espace de temps, où il devient nécessaire de relever les descendants des vaincus de leur position inférieure et de les admettre peu à peu à la jouissance de tous les droits que les vainqueurs s'étaient d'abord exclusivement réservés. Il faut alors trouver un moyen d'effectuer cette réforme sans ébranler les fondements sur lesquels repose l'État; l'avenir de ce dernier, sa force et sa fortune en dépendent. Rome trouva ce moyen dans les distributions de terres faites aux Plébéiens dans toutes les grandes crises depuis le second siècle de la ville, l'Angleterre le rencontra dans la division des tenures et dans l'organisation des services qui les distinguaient.

Le droit anglais reconnaît quatre espèces principales de tenure, d'après les différents services, qui en constituent les conditions.

Les services sont de deux sortes, libéraux ou bas quant à leur nature, et déterminés ou indéterminés quant à leur étendue. Les services *libéraux* sont ceux qui ne répugnent pas à un homm libre, au caractère, à l'honneur d'un soldat, comme de servi dans les armées, sous les ordres d'un seigneur, de lui payer un somme d'argent, de l'assister dans certains cas, etc. Les servic *bas* sont ceux qui ne peuvent être remplis que par des personn de condition servile, qui est celle du conquis, comme de labour les terres du seigneur, faire ses haies, charrier son fumier, et Les services déterminés, soit libéraux, soit bas, sont ceux do la quantité est déterminée, sans pouvoir être excédée sous auc prétexte, comme de payer une rente annuelle fixe, ou de fai un nombre déterminé de corvées dans un champs désigné. L services indéterminés dépendent de circonstances imprévues, ma portent, quand ces circonstances se présentent, sur des obje déterminés : telle est, par exemple, l'obligation de sonner d cor, quand les populations limitrophes et hostiles, surtout l Écossais, feraient une invasion dans le royaume.

Les combinaisons variées de ces divers services ont donné nai sance aux quatre espèces de tenures laïques qui ont subsisté e Angleterre jusqu'au milieu du XVIIe siècle, et dont trois y su sistent encore aujourd'hui. Ces tenures comprennent toutes l terres du royaume qui sont entre les mains des sujets; les légis anglais proclament, en termes formels et explicites, qu'ils n'a mettent pas dans la législation anglaise de terres propreme allodiales. « Toutes nos terres, dit un des plus distingués pa eux, Sir Ed. Coke, sont pleinement féodales ou du moins particip beaucoup du caractère féodal ». Les quatre espèces principales tenures se divisent en franches tenures et en tenures servi Les premières comprennent la tenure de chevalier, *tenemen per servitium militare*, qui donne lieu à un service libéral i incertain, et la tenure appelée *socage* dont le service est lib

›t certain à la fois. Les tenures serviles sont également au nombre le deux : l'une le *villenage* pur, l'autre le *villenage* privilégié, lans l'une et l'autre le service est bas de sa nature; dans la première il est incertain, dans la seconde certain; ce dernier s'appelle ussi *vilain socage*.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails d'organisation ntérieure de ces tenures; qu'il nous suffise de remarquer que, râce à leur régime, la coexistence sur le même sol du conquérant et du conquis devint possible, sans que leurs rapports fussent eux du maître et de l'esclave. L'Anglo-Saxon, admis à la possession des tenures de *villenage* et fort probablement aussi à celles la *socage* (1), conserve une place, sinon brillante, du moins nécessaire et utile, dans la société telle que la conquête l'a faite. Ainsi léfinitivement casé sur le sol, il put prendre part plus tard à ce mouvement si prodigieux et si intéressant à étudier, qui a fait urgir l'ère de la liberté civile en Angleterre.

Avant de nous occuper des modifications qui furent introduites lans ce régime au XVII[e] siècle, cherchons à nous rendre compte le quelques conséquences politiques de ce régime. Remarquons l'abord un fait capital et qui donne à l'histoire politique d'Angleterre depuis la conquête normande un caractère propre et ut particulier. C'est la grande puissance qu'acquit la royauté ans ce pays, par cela même qu'en droit et aux yeux de la i elle passait pour propriétaire primitif et unique du sol. En rtu de ce principe, celui qui possédait une portion quelconque t sol, n'importe à quel titre, soit comme vassal immédiat de couronne, soit comme relevant d'un vassal immédiat, était ligé de rendre foi et hommage, directement et immédiatement au roi, et de se constituer à son égard en état de sujétion. st surtout cette dernière circonstance qui mérite de fixer

I) Voyez Blackstone. II, 435.

toute notre attention. En France, en Allemagne, en Italie et dans les parties de l'Espagne où il était établi, le régime féodal eut pour résultat inévitable de morceler le pouvoir politique, de décentraliser son action, d'affaiblir la puissance de la royauté et de favoriser le développement excessif de l'élément aristocratique. C'est là une conséquence qui provient surtout de ce que, dans ces pays, toute concession de terre, toute détention de fief obligeait à l'égard de celui dont le fief relevait directement, et nullement à l'égard du suzerain commun de tous, à l'égard du Roi. Les vassaux d'un Baron féodal, et on sait que ce titre désigne proprement un feudataire qui relève immédiatement de la couronne, ne devaient et ne prêtaient foi et hommage qu'au Baron qui était comme leur Roi immédiat. Cela est si vrai, que lorsque en France les Rois commencèrent à publier des ordonnances obligatoires pour tout le monde, ces ordonnances n'obligeaient en fait que ceux de leurs sujets qui étaient en même temps leurs vassaux et qui vivaient sur leurs domaines. Pour obliger les autres, qui relevaient d'un grand feudataire quelconque, le Roi dut demander d'abord le consentement et comme l'approbation de ce dernier.

Cette circonstance a été décisive pour l'histoire du mouvement politique dans tous les pays où un pareil état de choses existait. Pour échapper à cette dépendance de la noblesse féodale, pour ressaisir le pouvoir politique général que l'organisation territoriale avait enlevé, la royauté dans ces pays eut besoin de chercher un point d'appui en dehors de l'aristocratie; elle le trouva dans la puissance naissante de la bourgeoisie du tiers-état, qui était sortie d'une pensée d'opposition contre la féodalité. De là cette ardeur et cet empressement qu'en France surtout, plus encore qu'ailleurs, les rois mettent à seconder le mouvement communal; de là cette alliance entre eux et les bonnes villes, alliance qui après avoir détruit le pouvoir *prépondérant* de la noblesse territoriale finit

par fonder sur ses débris le pouvoir *exclusif* de la couronne.

Il n'en fut pas de même en Angleterre, où l'action du roi sur tous ses sujets était également grande; chacun lui devait avant tout soumission et obéissance; les obligations particulières, que ses relations féodales avec quelque grand feudataire pouvaient lui imposer, ne venaient qu'en second lieu. La royauté anglaise, grâce à cette influence immédiate et indépendante de tout état de possession, a exercé, plus tôt qu'aucune autre royauté en Europe, ce pouvoir moral, abstrait, conventionnel, qui forme son essence dans les temps modernes; étant à la fois autorité territoriale et autorité politique suprême, elle parvint plus rapidement en Angleterre à l'apogée de la puissance. Les Tudor précèdent de près de deux siècles les Bourbons absolus, Henry VIII vient cent cinquante ans avant Louis XIV, et la révolution, qui dans les deux pays brise d'abord le pouvoir royal pour le rétablir ensuite sur des bases nouvelles et plus stables, arrive en Angleterre au milieu du XVII[me] siècle, tandis qu'elle n'éclate en France qu'à la fin du XVIII[me]. L'histoire du mouvement politique dans la Grande Bretagne se ressent également de cette influence. L'élément prépondérant, celui qui exploite le pouvoir à son profit exclusif n'est pas ici comme sur le continent, l'aristocratie, c'est la royauté. Aussi l'on ne voit pas, comme en France, le roi et les bonnes villes se liguer pour secouer le joug féodal, mais bien la noblesse et la bourgeoisie se réunir contre la royauté. Sur le continent, de même qu'en Angleterre, la liberté civile est née dans la lutte, qui mit fin à la féodalité; mais en France, c'est la couronne qui l'accorde aux bourgeois, pour s'en faire d'utiles et forts auxiliaires contre la noblesse; en Angleterre, c'est la noblesse alliée à la bourgeoisie qui arrache la liberté civile à la royauté. C'est là un des grands titres sur lesquels reposent la considération, la popularité et la haute influence de l'aristocratie dans ce pays.

Du reste, le système féodal suivit en Angleterre les phases, il eut la même destinée que chez d'autres peu bout de quelques siècles, il dégénéra, et son utilité p incontestable disparut devant les abus, les oppression exactions sans nombre, dont l'histoire nous a transmis accablant. Au lieu de former une milice nationale comp barons, de chevaliers, d'hommes bien nés, engagés intérêt, par leur honneur, par leur serment, à défen prince et leur pays, le système entier des tenures n'eut p but que de trouver de misérables moyens de lever de pour payer au besoin une armée de mercenaires. Toutes l les nobles, ou vivant noblement, gémissaient sous les insupportables introduites en conséquence de la fiction après la conquête et que leur avaient imposée les sub les détours des gens de loi normands. Car, indépendam *scutages*, auxquels ils étaient assujétis à défaut de service nel et qui du moins étaient réglés par eux-mêmes en pa le roi ou le seigneur dominant pouvait encore exiger d aides, quand il faisait chevalier son fils aîné ou qu'il sa fille aînée, sans compter ce même droit pour la ranç propre personne. L'héritier, s'il était majeur à la mor père, était dépouillé des premiers fruits de son hérit moyen des reliefs et de la prime saisine, et s'il était de la fortune entière durant sa minorité. Et quand, la tu sant, il rentrait dans ses biens : ses bois étaient dégra bâtiments en ruine, ses provisions pillées ou enlevées, épuisées. Pour le dépouiller davantage encore, on lui fais une demi année des produits de sa terre, comme un pour sa mise en possession, et de plus, le prix ou valeu mariage, s'il refusait la femme négociée par son sei tuteur qui la lui imposait, ou deux fois cette valeur, s'il une autre femme. Ajoutez à cela les frais d'honneur d

valerie, arrivant mal à propos pour faire éclater plus complètement sa pauvreté. Et quand par toutes ces déductions, sa fortune était renversée, ruinée, de manière à le forcer de vendre son patrimoine, on ne lui accordait pas même ce triste privilége, s'il n'achetait par un droit exorbitant la permission d'aliéner (1).

Cette situation de la propriété foncière, qui en détruisait tous les avantages matériels, et anéantissait ainsi du moins indirectement les priviléges politiques qui s'y rattachaient, ne pouvait durer. La liberté civile et les droits positifs des corporations, le parlement à leur tête, avaient acquis trop d'extension et trop de développement, pour que la propriété du sol, cet élément si important de l'existence sociale, pût rester dans l'état de servitude, où lès siècles précédents l'avaient placée. Mais la réforme devenue nécessaire se fit attendre. Ce n'est que sous le règne de Jacques Ier, que paraît, sinon la première pensée de changement, du moins un premier commencement d'exécution. Les graves évènements, qui ont rendu le règne de son successeur si tristement célèbre, interrompirent ce mouvement de réformes. La grande révolution, qui fait monter Cromwell au pouvoir par dessus l'échafaud sur lequel il avait fait périr Charles Ier, suspend pour un moment les charges qui pèsent sur la propriété retenue dans les entraves féodales. La restauration les rétablit; ce n'est que sous Charles II, que l'œuvre est reprise, et que la propriété féodale est convertie en une propriété qui se rapproche davantage de la propriété civile de nos jours, sans cependant lui ressembler complètement.

Voici le Statut de Charles II (22 Car. II, c. 24) qui crée le nouveau régime : « La cour des tutelles et des mises en possession, tous les droits de garde et de tutelle, de désaisissement, de mise en saisine, de premiers fruits ou premières années du revenu, de prix ou double prix de mariage, à raison de tenures rele-

(1) V. Blackstone. II, p. 425 et suiv.

vant du roi ou de tout autre, sont entièrement supprimés. Les droits d'aliénation, les tenures par hommages, services de chevalier et *escuage*, ainsi que les aides pour le mariage de la fille et pour faire le fils chevalier, et les tenures du roi *in capite*, sont pareillement supprimés. Toutes ces sortes de tenures, relevant du roi ou de tout autre, seront converties en *franc* et *commun socage*, à l'exception seulement des tenures en *Copyhold* et des services d'honneur de grand *Serjeanty*, dépouillés de toute la partie de servitude ».

Jugée au point de vue des théories purement rationnelles qui ont prévalu dans l'organisation de la propriété du sol dans les pays où la loi française a pénétré, l'émancipation accordée par Charles II doit paraître peu de chose. On abolit des charges, qui après tout ne se sont introduites qu'abusivement, et on conserve le principe même, le fondement de tout le régime, la fiction de la concession royale, qui laisse subsister le titre onéreux, tout en le mitigeant, et qui maintient avec lui le caractère féodal à la propriété. Cependant les Anglais eux-mêmes, jugeant l'œuvre de Charles II, au point de vue historique plutôt qu'à celui d'un système ou d'une abstraction philosophique, s'en déclarent fort contents, et en font un éloge qui peut nous sembler exagéré. « Ce statut, dit Blackstone (II, 428), fut pour les propriétés civiles du royaume, une acquisition plus précieuse que la *Magna Charta* même, puisque celle-ci, en retranchant quelques extensions militaires, n'avait fait que donner à ces tenures d'autant plus de solidité, tandis que le statut du roi Charles a détruit le tout et anéanti à la fois et les branches et la racine ».

Le mouvement de réforme s'arrête là : l'organisation du sol n'a plus subi de modifications essentielles depuis le XVII[e] siècle. Encore aujourd'hui la loi anglaise connaît trois espèces de propriétés, le *franc* et *commun socage*, qui a absorbé les anciens fiefs de chevalerie, c'est le régime de la propriété privilégiée de la plupart des grandes terres d'origine féodale proprement dite

détenues par l'aristocratie; le *copyhold*, qui est sorti de cette espèce de propriété que le vilain pouvait posséder dans l'ancienne organisation territoriale et qui est devenu le régime de ce que nous appelons la petite propriété; enfin une troisième espèce intermédiaire, le *vilain socage*, dont l'origine remonte aux concessions de domaines faites par la couronne à des conditions qui tiennent du *socage* et du *copyhold*. Cette dernière espèce de propriété a cependant presque disparu dans les deux autres, et à l'heure qu'il est, la plupart des légistes anglais, suivant en cela l'exemple de Blackstone, divisent les fonds de terre en général en deux catégories, les franches tenures en *commun socage* et les basses tenures par *copyhold*. Il existe encore une troisième espèce de tenure d'origine ecclésiastique, conservée par le statut de Charles II, et appelée tenure en franche aumône : elle est peu importante et ne doit guère nous occuper.

Toute propriété privilégiée a une tendance naturelle à se concentrer, à s'accumuler entre les mains d'un petit nombre d'individus. La propriété moyenne et la petite propriété ne sont possibles que sous un régime rationnel, et dans l'absence de toute institution qui serait de nature à mettre obstacle à la libre division du sol, comme le droit d'aînesse, les charges ou les services hypothéqués. En Angleterre, où le partage égal des immeubles entre les enfants n'a jamais été admis, et où la propriété n'a perdu en principe à aucune époque le caractère propre que la féodalité lui avait imprimé, cette tendance vers l'accumulation est aussi manifeste qu'elle put l'être à Rome du temps des Gracques, à la fin de la république et sous l'empire. Tant que durait le régime féodal, les principaux propriétaires étaient le Roi, la Noblesse, l'Église et les Corporations. Lorsque sous Henry VIII, les biens de l'Église furent sécularisés, le nombre des propriétaires ne s'accrut point, comme cela eut lieu dans d'autres pays par suite de l'entrée dans la circulation d'immenses fonds de terres soumis

jusqu'alors au régime de la main-morte; la royauté parta
dépouilles du clergé avec la noblesse dont le patrimoine s'ag
sans qu'il y eut augmentation sensible dans le chiffre d
priétaires. « Si l'on y regarde de près, dit Hallam (1), on
naîtra que toutes les familles considérables de notre (
investies ou non de la pairie, commencèrent, à fort peu (
tions près, à se faire remarquer sous la maison des Tudo
suivant la trace de leurs biens, on verra qu'ils leur vir
grande partie directement ou indirectement des dépoui
monastères ou des autres établissements religieux. »

Depuis le XVII[e] siècle des circonstances d'une autre
viennent expliquer et démontrer le mouvement de centr
de la propriété, qui continue dans une proportion toujou
sante. Le développement particulier et l'importance que
partir de cette époque le commerce de la nation, l'accroi
de la population, l'essor rapide et soutenu de l'industrie, l
augmentation dans la consommation, les nombreux perfe
ments introduits dans toutes les branches de l'agricultu
ces faits réunis augmentent la valeur du sol, et devienne
que la rente foncière atteint en Angleterre le taux le plu
auquel elle soit jamais parvenue dans aucun pays. Il a é
taté qu'en moyenne le produit en argent d'un acre de te
en 1800 quatre fois plus grand qu'en 1700; la valeu
produit a donc quadruplé dans l'espace d'un siècle (2).
quête parlementaire sur l'état de l'agriculture a prouv
comparant la moyenne de la rente foncière pendant les a
1781 à 1799 avec le taux commun de cette dernière e
on trouve qu'en 1814 elle était de 150 pour cent plus él
pendant la première époque, et que malgré les réductio

(1) Hallam. *Hist. Constitution. d'Angleterre*. I, 116.
(2) V. *Die Korngesetze England's* von F. von Raumer. Leipzig, 184

baisses qu'elle a subies depuis, elle est encore maintenant supérieure de 90 pour cent à ce qu'elle fut en 1799 (1).

Il arriva ainsi en Angleterre, ce qui n'a guère eu lieu sur le continent, que l'acquisition de la propriété présenta l'avantage d'une très-grande productivité, en même temps que celui de la plus grande sécurité qu'elle offre à peu près partout. Quoi d'étonnant alors, que le placement en bien-fonds fût recherché, de préférence à tout autre, par les plus grandes fortunes, tant territoriales qu'acquises dans le commerce ou dans l'industrie. En présence de ce mouvement, le nombre des propriétaires moyens et petits, qui n'avait jamais été très-considérable, diminua encore; car, déterminés par le haut prix que les capitalistes leur offraient, beaucoup d'entre eux vendirent leurs biens, et ils y furent d'autant plus portés, qu'en plaçant le prix reçu en fonds consolidés de la dette nationale, ils pouvaient s'assurer, sans aucun travail, un revenu suffisant pour leur existence. Il se passa alors en Angleterre les mêmes faits que nous avons vu se produire à Rome, lorsque après l'époque des grandes conquêtes, les familles qui s'y étaient enrichies, voulurent placer et faire fructifier leurs immenses capitaux. Après les guerres contre la république et l'empire français, le nombre des propriétaires fonciers en Angleterre et dans la Cornouaille ne s'élevait pas au delà de 32,000, parmi lesquels il y eut 6,000 corporations : ce n'était plus qu'un huitième de ce qu'il avait été quarante ans auparavant. Depuis cette époque jusqu'en 1831, le mouvement de centralisation et d'accumulation de la propriété s'est accru au point, que dans cette dernière année il n'y eut plus dans les deux pays cités que 7200 individus possédant des propriétés foncières (2); mais il faut observer que dans

(1) *Report on agriculture, quest.* 11,355 dans : Raumer, *England im Jahre* 1835. Leipzig, 1836. Bd. I, p. 590.

(2) V. Schubert. *Handbuch der allgemeinen Staatskunde von Europa.* Bd. 1, 2, p. 409.

ce chiffre les corporations ne se trouvent point comprises. Le nombre des grands propriétaires, c'est-à-dire des Pairs, des autres membres de la Noblesse, des Knights et des Esquires, dans toute la Grande-Bretagne ou les trois royaumes unis d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, était en 1811 de 47,177 chefs de familles, celui des petits propriétaires francs tenanciers de 280,000, en tout : 327,177. En 1839, il fut jugé de 376,881. Quand on compare ces chiffres avec l'étendue du sol possédé, on trouve qu'en Angleterre la moyenne de la possession d'un propriétaire est de 111 2/3 acres : en France cette même moyenne n'est que de 2 1/16 hectares ou de 5 1/3 acres ; elle est à peu près la même en Prusse et en Autriche ; dans la Russie européenne, elle est de 10 1/10 acres (1).

Cette diminution du nombre des propriétaires est d'autant plus remarquable que depuis le règne de la reine Anne, c'est-à-dire depuis le commencement du XVIIIme siècle, la quantité des terres livrées à la culture et entrées dans la propriété particulière a suivi constamment une progression rapide et a pris un immense accroissement. Sous le règne de la reine Anne, 1439 acres de terres furent convertis en propriété particulière ; sous George I, 17,000; sous George II, 318,000 et sous George III, 2,804,000 (2). En présence de ces faits, n'est-on pas autorisé de croire que l'Angleterre arrivera au point où fut Rome du temps de Trajan, alors que le sol de toute une province appartenait à six familles.

Quand on recherche l'influence que cette organisation si caractéristique de la propriété foncière a exercée sur le mouvement politique en Angleterre, on constate que le pouvoir, le gouverne-

---

(1) Nous empruntons ces chiffres à un travail fort intéressant publié en 1838 à Leipzig, sans nom d'auteur, sous le titre de : *Essai politique et historique sur le partage et la transmissibilité de la propriété territoriale d'après le principe de la stabilité en Russie et dans quelques autres pays.*

(2) V. Raumer, ouvrage cité. p. 398.

ment de ce pays a toujours été entre les mains des plus riches d'entre ceux qui possédaient le sol. C'est là un fait prépondérant dans toute l'histoire anglaise, comme nous l'avons déjà remarqué à propos de la royauté. La naissance ou la capacité n'y ont jamais été par elles-mêmes des titres pour gouverner. Il a toujours fallu une sorte de suprématie territoriale, une supériorité émanant de la propriété pour arriver à la domination. Le Commun Conseil, l'institution primitive qui a servi de point de départ à celles qui ont réalisé le concours régulier de la nation au gouvernement, n'était déjà que la réunion des principaux propriétaires. Lorsque les divers éléments qui le formaient se séparèrent pour se constituer, indépendamment l'un de l'autre, en Chambre des Lords et en Chambre des Communes, la grande majorité des pairs, qui siégeaient dans la première, étaient pairs par tenure, c'est-à-dire, exerçaient leur part dans le pouvoir législatif comme attaché aux fiefs et en vertu de leurs possessions féodales. Quand plus tard on créa des pairs par statut ou par patente, on eut toujours soin de fonder la nouvelle pairie non sur un nom, une famille, une charge, à l'exception toutefois des sièges épiscopaux, mais sur un corps de biens-fonds auquel le droit de siéger à la Chambre des Lords fut comme inféodé. Dans la Chambre des Communes le même principe prévalut, quoiqu'il y fût réalisé sous une tout autre forme. La représentation par comtés, celle des corporations municipales, n'a jamais été que la représentation des propriétaires fonciers. Ce fait est si profondément entré dans l'esprit et dans les coutumes de la nation, qu'en 1833 lorsque l'on s'occupa d'une réforme fondamentale du système électoral, il fut établi explicitement dans la loi, que la base de la représentation serait dans les villes le nombre des maisons et dans les comtés la quotité de l'impôt foncier. Il ne fut tenu aucun compte de la population, qui dans la plupart des pays constitutionnels est considérée comme base principale de la représentation

nationale. Les conditions d'éligibilité ont de tout temps été réglé d'une manière analogue. Une des principales qu'on exigeait d candidats à la députation, fut toujours, non pas comme ailleurs paiement d'une certaine quotité d'impôt, mais une possession te ritoriale d'un certain revenu net, dont le chiffre fut de bon heure assez élevé. Le député du comté doit justifier d'une ren territoriale d'au moins 600 liv. st. (15,000 frs); à celui des vil on en demande la moitié. On ne dispense de ce cens que l députés des Universités et les fils aînés des pairs; mais, si les en dispense, c'est parce que les premiers représentent l propriétés territoriales très-considérables que possèdent les co porations universitaires, et parce que les seconds, dans leur qu lité d'héritiers d'une pairie, ont un droit inhérent et éventuel de grandes propriétés foncières.

En fondant ainsi tout le pouvoir politique sur la propriété te ritoriale, il est évident qu'on exclut la fortune mobilière de tou influence sur les affaires. Un gouvernement composé d'une ass ciation de propriétaires du sol, et jusqu'aux temps modernes gouvernement anglais n'a été en réalité que cela, peut bien devra même consulter les intérêts de cette fortune; le commer et l'industrie auront une voix dans ses conseils, on les entendr mais ils ne gouverneront pas. La direction des affaires générale ne leur appartiendra pas, et c'est là ce qui a eu lieu en Angl terre pendant de longs siècles. Tant que la possession du sol co stitue la richesse par excellence, cette subordination de la fortu mobilière n'est pas seulement possible, elle est en quelque sor naturelle et nécessaire, et il n'est pas étonnant que pendant u long laps de temps cette fortune ait accepté, en Angleterre comm ailleurs, une position si humble, si éloignée de toute influen réelle et politique. Mais lorsque à partir du XVIIme siècle, et sur tout depuis la révolution de 1688 et l'avènement de la dynast de Hanovre, le commerce et l'industrie prirent dans ce pay

un essor prodigieux, lorsque cette nation active et entreprenante eut appliqué toute son énergie à développer les intérêts matériels, lorsque par le trafic et par le travail elle fut parvenue à augmenter ses richesses et à les accroître avec une rapidité prodigieuse et dans des proportions sans égales sur le continent, cette position dut changer. La fortune mobilière dut demander une part dans le pouvoir, elle voulut gouverner à son tour, et lasse du rôle de sujette, que l'on peut bien comprendre mais qu'on ne se résigne pas toujours à observer, elle aspira à celui de reine, elle prétendit commander comme elle avait obéi. La propriété territoriale cependant ne lui céda pas spontanément le trône qu'elle avait occupé si longtemps, elle résista aux prétentions de sa rivale, et alors une lutte s'engagea, lutte inévitable et fatale, car elle doit amener de violentes secousses et ébranler profondément la société.

Cette lutte existe en Angleterre depuis bientôt un siècle. Elle est le mobile de tout le mouvement politique dans ce pays; tous les grands évènements de son histoire intérieure depuis le commencement du XVIIIme siècle y aboutissent nécessairement, s'y rattachent de près ou de loin, en proviennent d'une manière directe ou indirecte. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler les faits. La restauration des Stuarts de 1660 ne rendit pas seulement la couronne à la dynastie exilée, elle rétablit aussi le pouvoir sur les anciennes bases, elle rendit le gouvernement à l'association des principaux propriétaires du sol. Mais en rétablissant ainsi extérieurement le *statu quo* de 1648, elle ne put détruire et faire disparaître du milieu de la nation les idées nouvelles et les doctrines plus libérales sur le pouvoir, sur les droits de la couronne et sur ceux des sujets, idées qui après avoir été poussées à l'extrême pendant la révolution commençaient à devenir plus modérées, tout en maintenant leur opposition contre l'ancien système et ses créations dans l'ordre de choses établi. Cet

antagonisme des doctrines revêtit bientôt des formes plus positi-ves et descendit des hauteurs de l'abstraction et de la spéculation dans le domaine de la pratique. Ce mouvement dans les esprits engendra les deux grands partis qui divisent encore l'Angleterre à notre époque, et qui depuis la seconde révolution de 1688 s'y sont disputé le pouvoir politique. Il est difficile d'en mieux caractériser le point de départ, le but, les tendances, que ne l'a fait un historien, dont l'autorité dans toutes les questions concernant l'histoire constitutionnelle de son pays est reconnue.

« Il est impossible, dit Hallam (1), de se former une idée nette de l'histoire politique de l'Angleterre, si on ne distingue par une définition exacte, les deux grands partis Whig et Tory Nous pouvons considérer ces mots d'abord comme exprimant une doctrine politique applicable au gouvernement anglais. Ils commencèrent à être employés au temps du bill d'exclusion (1679), quoique la distinction des partis qu'ils désignent soit évidemment aussi ancienne que le long parlement. Il est important d'observer que chacun de ces partis était d'accord sur le maintien de la constitution, c'est-à-dire sur l'administration du gouvernement par un souverain héréditaire, sur le concours de ce souverain avec les deux chambres du parlement pour la législation, et sur d'autres institutions très-anciennes regardées comme fondamentales. Mais ces partis différaient surtout en ceci, que pour un Tory la constitution, en tant que constitution, était un point extrême, au delà duquel il ne portait jamais ses regards et dont il croyait absolument impossible de s'écarter, tandis qu'un Whig jugeait que toutes les formes de gouvernement sont subordonnées au bien public et sujettes par conséquent à être changées, lorsqu'elles cessent d'atteindre à ce but. Dans ces limites, que comme son antagoniste il n'avait pas dessein de dépasser, et rejetant toute

(1) Hallam. *Hist. Constitut. d'Angleterre.* V, p. 3 et suiv.

innovation inutile, le Whig avait une tendance naturelle, le Tory une aversion prononcée pour toute amélioration politique. — La prédilection pour l'aristocratie territoriale et un gouvernement dirigé surtout par son influence, la méfiance des hommes nouveaux, des intérêts mercantiles et du commun peuple, ont toujours caractérisé le véritable Tory ».

Fidèle à ces tendances, le parti Tory, se recrutant principalement parmi les propriétaires territoriaux a toujours et avant tout cherché à conserver la constitution et les institutions qui prenaient un soin particulier de ses intérêts. Les Whigs au contraire, comptant dans leurs rangs, avec une certaine portion de la noblesse surtout de second ordre, les hommes considérables du commerce et de l'industrie, inscrivaient dans leur programme le progrès et les réformes réclamées par les besoins nouveaux de la société. Les Torys, comprenant tout le danger qui serait résulté pour eux du triomphe de ces principes, s'appliquèrent de bonne heure à fortifier leur position, à assurer leur influence et à s'affermir au pouvoir. De ces efforts sont sorties les deux grandes institutions qui caractérisaient la situation intérieure de l'Angleterre jusques à des temps tout-à-fait récents, le système électoral et la législation sur les céréales.

Tout le monde connaît les vices du premier. Grâce au principe qui admettait, comme unique titre à l'exercice du droit électoral, la collation de ce droit faite dans des temps antérieurs, les Torys usant de l'influence que leur donnait leur qualité de grands propriétaires, parvinrent à former, au moyen des élections dans les bourgs pourris et de la corruption électorale publiquement pratiquée, une majorité dans la Chambre des Communes, qui assura pendant plus de cinquante ans leur influence prépondérante sur les affaires, et qui les maintint au pouvoir pendant presque tout ce laps de temps. Ce ne fut qu'après une longue et opiniatre lutte, après des efforts vraiment héroïques, que les Whigs, soutenus par

les partisans des opinions extrêmes qui se sont formées depuis le commencement de ce siècle en Angleterre, et secondés par un mouvement populaire redoutable, parvinrent à faire adopter par la Chambre des Pairs, un bill de réforme électorale voté par les Communes. Et encore cette réforme n'est-elle que tout-à-fait partielle; elle a fait disparaître, il est vrai, les abus les plus criants, elle a introduit une répartition plus équitable du droit électoral, mais elle a maintenu ce droit, comme prérogative de la propriété foncière, et elle a refusé toute capacité électorale aux autres espèces de propriété, à la propriété commerciale et industrielle.

La législation sur les céréales a pour but de rendre, à l'aide d'une production toute spéciale et de faveurs exclusives accordées aux produits agricoles, la propriété foncière aussi productive que possible, afin d'assurer la position matérielle de ses détenteurs et de contrebalancer les avantages que procure au commerce et à l'industrie le rapide accroissement de la fortune mobilière. Ce système de protection remonte dans ses premiers commencements jusqu'au règne de Guillaume III (1). Le premier moyen qu'on employa, consistait en primes accordées à l'exportation des blés. Ce moyen ne fut possible, on le conçoit aisément, qu'à une époque où la production dépassait la consommation indigène, ce qui eut lieu, pendant tout le règne de Guillaume et pendant ceux de ses successeurs jusque vers la fin du XVIII[e] siècle. Pour se faire une idée des bénéfices que la propriété foncière retira de cette institution, il suffit de mentionner que pendant les 12 ans qui s'écoulèrent depuis 1740 jusqu'en 1751, le montant des primes payées par le trésor pour des grains exportés fut de 39,390,000 francs (1,515,000 livres sterling). Ajoutons que les prix sur les

(1) V. Mac Culloch, *Dictionnary of commerce and navigation*. — v. Corn-laws.

marchés intérieurs se maintinrent pendant tout ce temps à une hauteur considérable, et montrèrent presque constamment une tendance vers la hausse. En 1645, le prix moyen du froment avait été de 22 sh. le *quarter;* en 1745, il était monté à 40 sh.; jusqu'en 1785, il monta successivement jusqu'à 60 sh.; depuis cette époque il ne descendit jamais au dessous de 40. Pendant la guerre contre la république et l'empire français, il atteignit, malgré les immenses importations de blés étrangers, à une hauteur qu'on serait tenté d'appeler fabuleuse, si elle n'était constatée le plus authentiquement possible. Pendant l'année 1800, le *quarter* de froment se payait au plus bas prix 110 sh. et 127 au plus haut. Après l'admission des blés irlandais, qui avaient été considérés jusqu'alors comme étrangers, et jusqu'à la fin de la guerre, le prix varia entre 80 et 112.

Lorsque après la paix de 1815, le rétablissement des relations commerciales dans toute leur ancienne liberté fit affluer du continent aux marchés anglais des quantités considérables de blés, les prix subirent tout à coup une baisse si forte que les fermiers se virent hors d'état de satisfaire aux obligations que leur imposaient leurs baux, considérablement élevés par suite de la situation prospère où s'était trouvée l'agriculture pendant les 20 dernières années. La ruine des exploitants compromettant gravement les intérêts des propriétaires, ces derniers profitèrent de la majorité qu'ils possédaient à la Chambre des Lords aussi bien qu'à celle des Communes, pour introduire une législation nouvelle, un système qui put remplacer avantageusement pour eux les anciennes primes d'exportation. Ce système est celui des lois sur les céréales qui sont encore actuellement en vigueur en Angleterre. Il consiste à maintenir le prix du blé à un taux avantageux pour le producteur, en frappant l'importation des blés étrangers d'un droit fort élevé, tant que le prix de l'intérieur n'a pas atteint à une certaine hauteur. Grâce à ce système,

qui, bien que modifié à différentes reprises, est cependant resté le même quant au fond depuis 1815 jusqu'à nos jours, la rente territoriale s'est maintenue en Angleterre dans des conditions infiniment plus avantageuses que celles où elle se trouve dans les autres pays de l'Europe. On conçoit qu'un monopole aussi exorbitant conféré à la propriété foncière doit exercer l'influence la plus directe et la plus immédiate sur la fortune mobilière. Le prix du pain est un des principaux éléments, qui entrent dans la fixation du salaire, et le prix du travail se règle sinon exclusivement du moins en grande partie sur lui. L'industrie anglaise se ressent de jour en jour davantage du détriment, que la législation sur les céréales lui cause; placée pour bon nombre de ses produits dans des conditions beaucoup plus onéreuses que ses rivales du continent, depuis longtemps déjà elle ne lutte plus avec son ancienne supériorité contre la concurrence de ces dernières, et se voit enlever l'un après l'autre les marchés, où pendant tant d'années elle avait régné en souveraine. Cet état de choses a provoqué une réaction contre la condition privilégiée de la propriété foncière, qui forme depuis plusieurs années déjà et formera encore pour longtemps la difficulté principale de la situation intérieure, le problème de la solution duquel dépend en grande partie l'avenir de la Grande-Bretagne.

Une dernière considération suffira, je le pense, pour démontrer toute l'influence que l'organisation de la propriété foncière exerce sur le mouvement politique dans ce pays. Dans la longue lutte entre les Whigs et les Torys, les Whigs ont été portés à différentes reprises au pouvoir dans des circonstances extrêmement favorables pour s'y maintenir. Mais quels que fussent les avantages de leur position, quelles que fussent les sympathies qu'ils inspiraient à la royauté, dont l'influence sur les sentiments de la nation est si grande en Angleterre, quelque grand

que fût l'appui qu'ils trouvaient dans toutes les classes de la nation, en dehors de celle des grands propriétaires, jamais ils n'ont pu conserver le pouvoir au delà d'un laps de temps souvent peu considérable; toujours ils ont été évincés, non pas par leurs propres fautes, ou par des circonstances extérieures, mais bien par la volonté du pays légal, se manifestant dans des élections qui créaient une majorité Tory, quoiqu'elles fussent faites sous un ministère Whig. Tellement l'influence du parti territorial est grande, tellement son action est répandue, tellement il est en possession d'un pouvoir puissant, et pour ainsi dire indestructible. Car ce pouvoir se produit toujours le même dans les situations les plus différentes, sous l'empire des circonstances les plus diverses; à peine entamé par les réformes, il ne paraît succomber pour un moment dans les plus grandes défaites, que pour se relever après sa chûte plus vigoureux, plus avide de domination, et il faut bien le dire, plus capable de l'exercer que jamais. Qu'on me permette de citer quelques faits, qui montrent à l'évidence cette puissance politique immense du parti territorial, et qui fassent apprécier comment son action, quelquefois comprimée et peu apparente, est cependant incessante et énergique sur les affaires.

Si jamais le pouvoir d'un parti avait des chances de durée, c'était bien celui des Whigs sous le règne de la reine Anne. C'étaient eux qui avaient fait la révolution de 1688, révolution qui faisait passer le trône à la descendance féminine des Stuarts; c'étaient eux qui avaient gouverné avec ce prudent et politique Guillaume III, auquel l'Angleterre doit une bonne partie de sa grandeur moderne; c'étaient eux qui soutenaient cette guerre de la succession d'Espagne, si glorieuse pour les armes anglaises, si utile pour les intérêts politiques et commerciaux du pays. Malgré cette situation si brillante, malgré tant de succès obtenus, malgré les services les plus incontestables et les plus essentiels rendus à la nation entière, ils sont renversés et forcés d'abandonner le pou-

voir à leurs adversaires, non, comme des conteurs d'anecdotes l'ont dit tant de fois, par un caprice de la Reine, mais bien, comme le montre l'histoire sérieuse et approfondie, par le dessein mûrement examiné de celle-ci, par sa volonté réfléchie qui s'appuie sur la volonté indubitablement manifestée de la nation. En effet il s'opérait alors dans les esprits une véritable réaction, moins toutefois contre la manière dont les Whigs avaient conduit les affaires, que contre leurs principes sur les droits de la couronne et contre leurs doctrines en général. Cette réaction, qui était toute intérieure et que les circonstances extérieures entravaient plutôt qu'elles ne la favorisaient, provenait de l'influence que les Torys, quoique depuis longtemps hors du pouvoir, exerçaient sur l'opinion, les sentiments et les tendances du peuple par les mille moyens par lesquels le grand propriétaire du sol influe sur les masses, aussitôt qu'il le veut. La reine, à qui un procès célèbre, celui du docteur Sacheverel, avait fait connaître les véritables dispositions de la nation, et dont les sympathies étaient depuis longtemps acquises aux Torys, n'hésita pas. Elle renvoya le ministère Whig, le remplaça par des Torys, et proclama la dissolution du Parlement, dans lequel les Whigs possédaient une majorité compacte et dévouée. C'était presque un coup d'état; c'était même pire, si l'entreprise ne réussissait pas, car un échec eût compromis la royauté et l'eût privée pour longtemps de toute influence sur les affaires. Mais sûre de l'appui des Torys, la Reine n'avait rien de pareil à craindre, le parti territorial fit jouer les innombrables ressorts de son influence, la résistance des Whigs, naguère tout-puissants rendit la lutte vive et difficile, mais les Torys l'emportèrent, le pays envoya une majorité aux Communes qui ratifia, par une adhésion sans réserve, le brusque revirement auquel les Whigs avaient succombé.

Le même fait se reproduisit dans des circonstances tout autres, lorsque George III lutta seul avec William Pitt contre l'aristocratie

Whig et l'immense majorité du parlement, formée de la coalition de lord North et de Fox. La situation n'était rien moins que favorable aux Torys, ils avaient contre eux le souvenir tout récent de cette désastreuse guerre contre les colonies américaines, qui par leur faute avait englouti les armées et les trésors de la mère patrie, et créé à l'Angleterre une rivale là où jusqu'alors elle avait dominé seule. Ni cet antécédent accablant, ni la prépondérance marquée des Whigs, ni la situation désespérée des affaires qui fit un instant hésiter George III à résigner la couronne et à se retirer dans son électorat de Hanovre, ne purent rien contre les Torys; ils reprirent le pouvoir et le pays les soutint. Les élections leur donnèrent une seconde fois la majorité, cette majorité qui a fourni au grand Pitt de quoi lutter pendant 15 ans contre la puissance la plus forte et la plus heureuse que les temps modernes aient vue, contre la révolution française. Terminons ces considérations par un dernier exemple, qui pour être le plus récent, pour s'être passé sous nos yeux, n'est certes pas le moins probant de tous.

La révolution de Juillet avait ramené les Whigs au pouvoir, et, à quelques interruptions près, ils l'avaient conservé jusqu'en 1840. Soutenus par les sympathies de la couronne, ils y paraissaient déjà bien affermis, lorsque la quadruple alliance du mois de Juillet, qui fait triompher leur politique en Orient, au moment même où les événements paraissaient la compromettre, et qui assure à l'Angleterre une prépondérance marquée sur le point le plus dangereux et le plus important pour elle, en Égypte, porte le comble à l'éclat de leur administration et paraît leur promettre une longue jouissance de la puissance suprême. La situation intérieure les confirme dans cet espoir; des réformes dans la législation sur les céréales, dans celle des tarifs, dans la condition de l'Irlande étaient reconnues nécessaires, et la nature de ces questions mêmes semble appeler à leur solution plutôt un ministère

Whig qu'un ministère Tory. Malgré ces circonstances, et tandis que l'administration obtenait encore des majorités considérables dans le Parlement, la réaction avait déjà commencé dans le sein de ce dernier, par le cours naturel des choses, qui ramène toujours vers le parti territorial, l'opinion du pays, dont celle du Parlement est l'expression. La catastrophe fut hâtée par une déclaration de l'un des plus habiles chefs des Whigs. « Je désire, disait lord John Russel un jour dans le Parlement, je désire que l'aristocratie, maîtresse de vastes propriétés foncières, se persuade bien que nous ne voulons pas la laisser sans protection ; mais tout en respectant des droits acquis, je crois que pour préserver le pays des fluctuations trop fréquentes et qui pèsent sur lui, on peut réduire le droit sur le blé et établir un droit fixe plus modéré que le droit existant ». Le parti territorial répondit à cette menace par un vote, dans lequel une majorité de 36 voix rejeta la proposition ministérielle ; bientôt après, un vote de *non-confidence* vint confirmer et grossir le premier échec. Les Whigs cependant ne se tinrent pas pour battus. La reine leur permit d'en appeler au pays. Les Communes furent dissoutes, on mit en œuvre tous les moyens d'action et d'influence. Jamais le mouvement électoral n'avait été plus violent, jamais les partis n'avaient fait d'aussi grands efforts. Les Torys l'emportèrent, le parti territorial sortit vainqueur de la lutte. Il restait une dernière tentative, dangereuse, compromettante, mais constitutionnelle après tout, une démonstration directe de la part de la souveraine. Elle fut essayée, au lieu d'ouvrir le nouveau parlement en personne, la Reine y envoya des commissaires. Dans un pays où le respect de la royauté et de la volonté personnelle du souverain est poussé si loin, cette manifestation tacite pouvait encore rallier quelques voix au ministère; mais tout fut en vain. Les Whigs et la couronne durent s'incliner devant la toute puissance de la propriété territoriale, qui voulait le pouvoir. Une

majorité de 72 voix dans la Chambre des Lords et de 91 dans celle des Communes déclara que les conseillers actuels de S. M. n'avaient plus la confiance du pays. Le ministère Whig se retira ; il suffit de quelques jours pour former l'administration Tory qui lui succéda et qui se trouve encore, à l'heure qu'il est, aux affaires.

G. A. ARENDT.

POÉSIE.

X.

PRIÈRE CIVIQUE.

Toi qui d'un souffle de tes lèvres
Fais naître, ou bien étiens, parmi les nations,
Ces redoutables fièvres
Qu'on nomme révolutions ;
Toi qui permets parfois à la gloire épuisée
D'un peuple languissant
De retremper, ainsi que dans une rosée,
Sa force dans le sang ;
Toi qui, soulevant la poussière
Que foulait parmi nous un oppresseur altier,
Fis passer sur son front le vent de ta colère,
Ce simoun meurtrier;
Oh ! daigne encor protéger ma patrie,
Dieu saint, Dieu de bonté, seul Grand, seul Éternel ;

Et sur ta noble enfant, jadis hélas ! flétrie,
Puis réhabilitée en un jour solennel,
Laisse tomber encore un regard paternel.

La Belgique a fléchi sous le poids de sa gloire.
Le peuple par toi sauvé
Dépose, fatigué de sa propre victoire,
L'héroïque fardeau qu'il avait soulevé.
Ils étaient beaux ces jours où, pareils à des laves,
Et puissants bien que seuls,
A notre liberté naissante, vieux esclaves,
Nous donnions pour berceau la tombe de nos braves,
Et pour langes leurs linceuls !
Ils étaient beaux ces jours où, noble et magnanime,
Au grand œuvre chacun voulait porter la main ;
Où, pour laisser passer notre foule sublime,
Il faillait de la gloire élargir le chemin !
Nous pouvions défier alors la tyrannie ;
Et, sous ses coups vengeurs nous eût-elle abattus,
Nous aurions su montrer à la foudre ennemie
Que les peuples, épris du saint nom de Patrie,
Peuvent être écrasés... mais non être vaincus.
Où sont ces jours, mon Dieu ! Combien elle est changée
Cette fière Belgique, objet de tant d'amour !
Eh ! qu'avait-elle donc besoin d'être vengée,
Pour que ses fils ingrats ne l'aimassent qu'un jour !
Honte à jamais sur toi, triste inconstance humaine !

Les Belges que la gloire, hier, vint enivrer,
Oui, les Belges auraient aujourd'hui plus de peine
Pour faire encor sortir leur glaive de sa gaine,
Qu'ils n'en avaient hier pour l'y faire rentrer!
Plus d'intrépide élan, plus de foi généreuse!
A peine nés, avons-nous donc vieilli?
Serait-ce moins le feu d'une ardeur valeureuse
Qu'une convulsion fièvreuse
Qui fit que notre sang quatre jours a bouilli?
O délire imposteur de nos fêtes civiques!
Nos cœurs, jadis ouverts aux vertus héroïques,
N'abritent aujourd'hui qu'indignes passions;
Et l'on pourrait nier nos forces politiques,
Sans la triste vigueur de nos dissensions!
Jaloux d'intrôniser leur funeste influence,
Les aveugles partis, luttant d'efforts rivaux,
Tiraillent en tous sens la publique puissance
Jusqu'à ce que, peut-être, ils l'aient mise en lambeaux.
Ma patrie, ô mon Dieu, n'est qu'une sombre lice!
Nous ne travaillons plus à notre œuvre immortel;
Et de nos libertés l'imposant édifice
Vieillit, inachevé, comme une autre Babel!
La voix qui, pure encore, ose parler Civisme,
On ne la comprend plus, on la raille, elle ment!
Le mal est si commun qu'un fatal scepticisme
Ne nous fait voir, au fond du plus vrai Dévoûment,
Rien que l'hypocrisie, hélas, de l'Égoïsme!
La Belgique a pourtant encore de vrais fils;
Mais des bras isolés n'ont qu'une force vaine.
Quand l'onde du torrent s'élance sur le chêne,
Qu'importe qu'à sa rage il jette ses défis?...
L'onde souvent l'abat... et, quelquefois, l'entraîne.

Ah! si, quand le tyran se répétait tout bas
Que des fers en nos os s'infiltrait l'habitude,
Soudain, du lit de mort où gît la servitude,
Nous sautâmes armés dans le champ des combats;
Si, nés à peine à cette autre existence,
Nous changeâmes bientôt, en notre élan fatal,
Les langes trop étroits d'une virile enfance
Contre le manteau triomphal;
Si, franchissant encore une plus haute cîme,
Nous jetâmes au monde, à haute et mâle voix,
L'improvisation sublime
Du livre immortel de nos lois;
Si le vertige saint du civique génie
Nous fit, enfin, peuple indompté,
Non seulement frapper d'effroi la tyrannie,
Mais étonner même la liberté.......
Oh! c'est que nous avions dans le fond de notre âme
De ces convictions qui bravent tous les maux,
Plus fortes que l'airain, plus vives que la flamme,
De ces transports qui font les martyrs, les héros;
C'est qu'ennemis jurés de toute idolâtrie,
Nul de nous n'adorait le stupide Veau d'or,
Nul de nous n'étouffait l'amour de sa patrie
Sous les verroux honteux de son vil coffre-fort;
C'est que nous abjurions, pareils aux fils de Rome,
Devant le bien public tout égoïsme altier;
C'est qu'on nous voyait, peuple entier
Ne semblant qu'un seul homme,
Marcher au même but par le même sentier!
Hélas! mais aujourd'hui!.... Mon Dieu, fais-nous comprendre
Qu'un peuple n'est point grand pour s'être mis bien haut;
Que si, l'ayant acquise, il ne sait la défendre,

Sa gloire est un opprobre.... Et sur nous, s'il le faut,
Fais retentir ta foudre, ô Dieu de la vengeance!
Viens avertir ton peuple avant de le frapper.
Le verras-tu, muet, gaspiller sa puissance,
Tel qu'un dissipateur qu'on vient d'émanciper?
Aux yeux de l'univers entier qui nous contemple,
Ne nous as-tu montrés que comme un triste exemple?
Protége-nous encor bien qu'ingrats! Fais sentir
Au peuple qui des fers, hier, osa sortir,
Quelle honte au-dessus de toute servitude
C'est qu'atteindre en naissant à la décrépitude.
Qu'importe qu'un tyran sous nous ait dû fléchir?
C'est de nous, aujourd'hui, qu'il faut nous affranchir.
Nos âmes, oubliant qui les avaient aidées,
Livrent aux passions le trône des idées.....
Ah! si le monde, un jour, nous vit surgir vainqueurs,
C'est que la foi, surtout, avait place en nos cœurs!
Nous l'avons abjurée... Oh! rends-la nous encore,
Au seul jour de cet astre un peuple peut éclore;
Ce n'est que dans la foi que toute liberté
Peut trouver l'élément de l'immortalité.
Viens nous rendre, ô mon Dieu, nos croyances profondes!
Le levier de la foi peut soulever les mondes.
Sans elle les pouvoirs travaillent sans garants;
Les peuples les plus purs sont toujours les plus grands.

●

Que n'ai-je pour parler le verbe des prophètes!
De tes enfants ingrats j'irais troubler les fêtes,

J'éveillerais en eux la crainte et le remords ;
Et, prenant par amour une voix ennemie,
Je viendrais secouer leur ardeur endormie...
Si déjà leur sommeil n'est pas celui des morts.

Non. Quoique bien souvent la publique risée
Repousse sans pitié la lyre méprisée,
Je poursuivrai tes fils, je m'attache à leurs pas.
Leur gloire n'est pas morte encore ; elle sommeille.
Ah ! permets à ma voix de frapper leur oreille !
Ils m'entendront, enfin, s'ils ne m'écoutent pas.

«Septembre vous a vus sublimes.., Les tempêtes,
»Frères, sans les courber, rugissaient sur vos têtes ;
»Vous étiez beaux de gloire et grands de liberté...
»C'est que le bras est fort quand la pensée est sainte ;
»C'est qu'humbles devant Dieu, vous vous dressiez sans crainte
»Géants devant l'humanité.

»Eh bien, vos mains aux fers sont à peine échappées......
»Les vers rongent vos croix, la rouille vos épées !
»Ils vivront donc bien peu vos immortels destins !
»Hâtez-vous d'en jouir... Bientôt, à votre table,
»La vengeance des cieux, convive formidable,
Viendra partager vos festins.

»Que l'ivresse du mal bouillonne dans vos veines !
»Rome, pour s'étourdir, parait de roses vaines
»Le spectre menaçant de sa destruction ;
»Et, soleil éclipsé, Babylone la belle
»Des vases saints faisait des coupes...... quand sur elle
»Tomba la malédiction.

»Buvez l'oubli de Dieu; Dieu vous gêne, peut-être.
»Frères, vous avez ri, l'autre jour, d'un vieux prêtre,
»D'un ministre du Roi de toutes les grandeurs!
»Vous me faites pitié; car je vous vois sans cesse
»Devant d'ignobles fronts courber votre bassesse,
»Lâches et vils adulateurs.

»C'est de l'or qu'il vous faut. Sûrs de ce but suprême,
»Vos pas iraient fouler pour marche-pied Dieu même.
»Le vent de l'intérêt soutient seul votre essor;
»Hommes, vous exposez vos âmes aux enchères,
»Citoyens, vous vendriez vos libertés si chères
»Si l'on vous offrait des fers d'or!

»Relève, ô mon pays, ta grandeur abattue.
»Crois moi, le luxe énerve, et l'impiété tue;
»C'est un double anévrisme au cœur des nations.
»La toge d'or revêt peu de seins magnanimes;
»Et Dieu, Dieu seul inspire et les œuvres sublimes,
»Et les sublimes actions.

»Reprends avec la Croix tes armes redoutées.
»Il n'est point de héros dans un peuple d'athées.
»Si ce peuple est vainqueur, c'est ainsi qu'un fléau:
»Le Ciel qui, pour sévir, solde parfois sa rage,
»Même en le couronnant le flétrit... Son courage
»Est le courage du bourreau.

»Autels de ma patrie, enfantez l'héroïsme!
»Quand l'esprit est sans foi, le cœur est sans civisme;
»Rome, Rome tomba quand tombèrent ses Dieux...
»Oui, la force est la sœur des croyances profondes,

»Et l'astre d'un pays n'éclaire tous les mondes,
»Que lorsqu'il brille au haut des cieux».

Protége-nous, mon Dieu! Sans toi, tout n'est qu'un rêve.
Toi seul peux commencer, et ta main seule achève.
O lumière incréée, aube de vérité,
Éclaire nos esprits.... l'ombre les environne;
Et lorsque dans ce jour ta bonté nous la donne,
Fais-nous comprendre enfin la noble liberté.

Terre mystérieuse à nos regards ouverte,
L'homme peut y trouver son bonheur ou sa perte;
La droite voie y tient au sentier de l'abus.
Comme un Eden nouveau, mais tout rempli d'abîmes,
La liberté puissante est près de tous les crimes...
Et, pourtant, elle touche à toutes les vertus.

Mon Dieu, ce siècle abonde en apôtres funestes
Qui, détournant le sens de tes livres célestes,
Veulent sous le niveau courber les nations;
Qui, trompés ou trompeurs, montrent, pleins d'impudence,
Comme l'astre sacré de toute indépendance,
Le brandon flamboyant des révolutions.

Daigne écarter de nous leur coupable délire!
Quand on peut réparer, faut-il donc tout détruire?
Nous avons vu par eux plus d'un peuple abusé...
Quoi, n'obéir à rien ce serait être libre!
Non, non, la liberté n'est qu'un saint équilibre,
Et le niveau menteur est un joug déguisé.

Mais que fais-je, ô mon Dieu! Je demande à ta grâce
D'écarter de nos fronts un mal qui nous menace,
Quand un mal cent fois pire est déjà parmi nous!
Le lèpre des partis lentement nous dévore;
Notre désunion lentement s'élabore,
Jusqu'à ce qu'une crise y travaille à grands coups.

Si dans nos esprits seuls brûlaient ces dissidences;
L'espoir nous resterait. Du choc de ces démences
Des hommes généreux peuvent sortir vainqueurs.
Mais, lorsque nous voyons des rancunes vivaces
Vouloir mettre entre nous la barrière des races;
Lorsque deux sangs rivaux bouillonnent dans nos cœurs ;

Quand de notre drapeau les couleurs se haïssent,
Jalouses de briser les nœuds qui les unissent;
Quand plus d'un rénégat chez nous ose aspirer
Au jour où du pays l'arbre fera deux tiges;
En quoi donc, si ce n'est dans l'un de tes prodiges,
En quoi donc, ô mon Dieu, pouvons-nous espérer?

Nos idiômes se font des injures fatales;
Il germe parmi nous deux nations rivales;
Le pacte fraternel se brise; des défis
S'échangent entre nous; et les mêmes colères
Qui, jadis tourmentaient les glaives de nos pères,
Viennent envenimer les plumes de leurs fils.

Mon Dieu, sur tes desseins les hommes se méprennent.
Il n'est pas d'étrangers où les cœurs se comprennent.
Des langages que sont les variations
S'ils servent à parler pour la cause commune?

Dédaignes-tu, mon Dieu, pourvu qu'elle soit une,
Malgré ses noms divers, la foi des nations ?

Viens poser entre nous ta Droite souveraine;
Étouffe dans nos cœurs et l'envie et la haine;
Et qu'au bien du pays, sa seule ambition,
Chacun de nous payant un tribut de civisme,
Rapprenne encor par où l'on marche à l'héroïsme,
Et retrouve la Force au sein de l'Union.

Rends-nous la foi, surtout, la foi vivifiante;
Contiens l'hydre du mal sans cesse renaissante,
Si ton bras ne veut point encor l'exterminer;
Que les fils de l'Autel, ô Majesté suprême,
Ignorant les douleurs qu'éveille le blasphème,
N'aient partout qu'à bénir, ou bien à pardonner.

Céleste mandataire, oint de ta Providence,
Le prêtre est le tribun de tout peuple en souffrance.
Oh! qu'en ton seul esprit il agisse, ô mon Dieu!
L'humilité relève, et la douceur est forte.
Que toute passion frappe en vain à sa porte!
Que la Charité seule habite le saint lieu!

Mais si jamais, poussés par leur triste folie,
Les méchants à l'Autel font une guerre impie,
Change en athlète alors chacun de tes enfants!...
Ou, qu'évitant plutôt, si le choix est possible,
Un combat, bien que juste, hélas, toujours pénible,
Sans faire des vaincus tes fils soient triomphants!

Mon Dieu, pour mon pays je t'ai dit ma prière.
Permets-moi d'encore implorer
Ta bonté qui pour nous peut faire
Plus que nos propres cœurs ne sauraient désirer.
Garde de notre Roi l'existence chérie;
Non moins que devant nous qu'il soit grand devant toi!
Protège de longs jours encor notre patrie
Dans la personne de son Roi!
Quand nous eûmes voué les fers à l'anathème,
Quand parmi nous, peuple ressuscité,
La liberté n'eut plus à craindre qu'elle-même,
Tu nous rendis le trône, ô sainte Majesté;
Tu fis, en nous donnant un royal diadème,
La consécration de notre liberté.
O jours d'instructive mémoire!
Dans cette Royauté, dans ce présent divin
Où nos yeux ne voyaient qu'un complément de gloire,
C'était notre salut que nous cachait ta main.
Soit qu'ayant seul le droit de donner la couronne,
Le peuple n'ait jamais le droit de la porter,
Et que, seul assez fort pour soutenir le trône,
Il soit pris de vertige en voulant y monter;
Soit que trop de grandeurs courbant notre faiblesse,
Il en advint de nous comme des parvenus
Qu'on voit embarrassés par leur propre richesse;
En ces temps d'imprudente ivresse,
Les devoirs de l'État restèrent méconnus;
La confiance aveugle engendra l'incurie;
Le Pouvoir Citoyen
Laissa dormir le champ de la patrie
Ainsi qu'une jachère où l'on ne sème rien.
Distraits de nos travaux par d'incessantes fêtes,

Nous croyions qu'il suffit d'être une fois vainqueurs...
Oh! nous avions trop peu de têtes,
Bien qu'il ne nous manquât ni des bras ni des cœurs!
Tels nous étions alors; et, de chaînes si fortes,
L'insouciance hélas! nous avait tous liés,
Qu'un jour, lorsqu'à nos portes,
Surgirent tout à coup les fatales cohortes
Des Tarquins que trop tôt nous avions oubliés,
La Belgique en alarmes
Comme un guerrier surpris ne put trouver ses armes;
En vain, parmi les rangs de nos jeunes soldats
L'on entendit quelques nobles courages
Faire tonner plus haut que la voix des orages
Le rude refrain des combats,
En vain, placé depuis un jour à notre tête,
Notre Roi, fier d'affronter la tempête,
Nous criait : Victoire ou Trépas!...
L'effroi de l'imprévu paralysait nos âmes,
De faibles mains d'enfants eussent pu nous frapper;
Et si ton bras, mon Dieu, n'eut repoussé les flammes
Qui voulaient nous envelopper,
De même que déjà l'on avait vu tomber
Sous l'or des ennemis quelques lâches infâmes,
On eût vu sous leur fer nos braves succomber.
Alors, comme sortant d'un redoutable rêve,
Mon pays sur le bord d'un gouffre se trouva.
La Royauté seule alors nous sauva :
Et l'œuvre dans lequel avait failli le Glaive,
Enfin le Sceptre l'acheva.
Un pouvoir vigilant combla tous les abîmes;
Forts de notre unité, c'est alors seulement
Que nous recueillîmes

Les premiers fruits de l'affranchissement.
Protège-la, mon Dieu, cette Royauté sainte
Par qui nous avons vu notre droit assuré !
Et si l'ardeur civique en nous est presqu'éteinte,
Nourris-la sur le trône ainsi qu'un feu sacré !
Ah ! sauve notre Roi, Providence bénie !
Non moins que devant nous, qu'il soit grand devant t
Protège de longs jours encor notre patrie
Dans la personne de son Roi.
Protège notre Reine, émule de tes anges;
Elle à qui tout cœur fier de n'être point vendu
Peut offrir hautement d'immortelles louanges.....
C'est un autel, le trône où s'assied la vertu.
Mon Dieu, des fils de la couronne
Daigne aussi te souvenir :
Veille sur ces enfants que ta bonté nous donne
Comme un garant de l'avenir.
Garde surtout la vie auguste et chère
Du royal premier-né;
Oui, c'est pour lui surtout qu'insiste ma prière,
Pour lui qu'un jour nos yeux doivent voir couronné.

Daigne l'envelopper d'une aile protectrice;
Que les anges gardiens en fassent leurs amours;
Que pareils à des fleurs de vertu, de justice,
S'épanouissent tous ses jours!
Entre ses mains, plus tard, si tu mets la puissance,
Qu'elle ne soit pour lui, souveraine Équité,
Qu'un don de ta munificence,
Que le trésor du peuple à sa garde apporté!

Montre-le pur comme notre croyance,
Montre-le grand et fort comme la liberté.
Puisse-t-il, remplissant ta volonté suprême,
Puisse-t-il toujours voir
Dans le saint diadême
Moins un Droit qu'un Devoir!
Que son âme, ô mon Dieu, par ta grâce activée,
Sache de la grandeur fuir les séductions...
Car les puissants n'ont point d'existence privée;
Et les trônes des rois livrés aux passions
Sont de vils piloris où leur honte est rivée,
En spectacle aux nations.
Que des hommes trompeurs, avides de complaire,
Ne lui dérobent point sous leurs menteuses voix
La noble rumeur populaire,
Cette conscience des rois!

Mon Dieu, dans l'avenir, gouffre plein de nuages,
Je n'oserais jeter la sonde des présages;
Mais puisque pour punir, ou bien pour éprouver,
Souvent tu fais de l'homme un jouet éphémère,
Et que, parfois, ainsi qu'en un sombre mystère,
Pour mieux frapper tu semble oublier ta colère,
Parfois, tu parais perdre afin de mieux sauver...
Ouvre au fils de mon Roi ta profonde science;
Puisse-t-il sous les maux toujours se relever,
Et jamais du bonheur n'avoir l'insouciance.
Si de la paix pour nous brillent les jours sereins,
Si du cri des combats, ces faucheurs des humains,
Notre patrie, un jour, doit être encor frappée,
Fais que le sceptre, et, s'il le faut, l'épée,
En les ennoblissant s'illustrent dans ses mains!

Que devant rien son âme ne faiblisse!
Puisse-t-il le fils de mon Roi,
Ne reculer jamais que devant l'injustice,
Et ne trembler, mon Dieu, que devant toi!

Dieu saint que vainement nul n'implore ou ne brave;
Toi qui permets parfois de répandre sa lave
Au cratère brûlant des révolutions;
Toi qui voulus enfin que la Belgique esclave
S'affranchît, et prît rang parmi les nations...
Daigne achever ton œuvre, et, jaloux de leur gloire,
Viens de tes fils régénérer les cœurs.
Ne sauront-ils donc pas user de la victoire,
Eux qui surent être vainqueurs?
Notre terre doit-elle encore être flétrie?
Auront-ils les beaux jours qui l'avaient ennoblie
Des lendemains déshonorants?
Ah! l'orgueil de tes fils est tout pour leur patrie!
C'est par elle, ô mon Dieu, qu'ils veulent être grands.
Pour nous, oh! ce serait dérision profonde
Qu'aspirer à courber des peuples sous nos lois;
Mais, dans la balance du monde,
Ne pourrons-nous jamais être de quelque poids?
De l'Europe souvent les puissances altières,
Méconnaissant un droit qu'elles ont consacré,
Veulent faire chez nous, jalouses étrangères,
Des rênes de l'État d'insultantes lisières,
Et comme des enfants nous mener à leur gré.. .....
Quoi! ces prétentions que leur orgueil étale,
Sans cesse devrons-nous muets les supporter?

Et l'étranger encor viendra-t-il ajouter
Au livre de nos jours quelque page fatale?
Tu me poursuis partout, sombre prévision,
Pire que l'esclavage et que l'invasion!
Ils peuvent donc, mon Dieu, les chefs des grands royaumes,
Ainsi que des troupeaux se partager les hommes!
Qui sais si, médité par eux, dans l'avenir
Un nouveau Trente-neuf ne doit plus nous ternir?

Odieuse pensée, amère souvenance!
Les nations venaient de nous voir abaissés.
Mais, par les soins du Trône, et par notre constance
Au rang des forts enfin placés,
Nous aspirions sans crainte au jour de la vengeance
Qu'appelaient en nos cœurs nos désastres passés.
Ce jour était venu : le clairon des batailles
Avait à son lever salué Trente-neuf...
Oh! comme il palpitait au cri des représailles
L'aiglon que de lâches mitrailles
Avaient voulu jadis écraser dans son œuf!
Qu'ils étaient beaux ces jours de glorieuse attente
Où le fourreau gênait le fer de nos guerriers!
Qu'elle était belle alors notre jeunesse ardente
Qui voulait avec eux moissonner des lauriers!
Et, quand près de son sceptre il plaça son épée,
Avec quels cris d'amour fut reçu notre Roi!
Non ce n'est point par lui qu'elle se vit trompée
Notre héroïque foi!...
De son cœur notre gloire était la sainte idole;
Il nous avait donné sa royale parole;

Et du champ de l'honneur, qu'habitent les combats,
La poussière eût gardé la trace de ses pas.
Mais, — ô temps douloureux, que l'oubli vous efface ! —
L'arbitraire étranger jalousa notre audace ;
Souvenir amer !
Des potentats sur nous vint peser l'exigence ;
Et, suscités par eux au sein d'un peuple fier,
La Crainte, l'Intérêt et la froide Prudence
Allèrent déposer de l'or dans la balance
Lorsque nous ne voulions y mettre que le fer.
Mon Dieu, bien que ce jour éclaira notre honte,
De nos élans brisés l'avenir tiendra compte ;
Nos annales, un jour, diront avec fierté
Tous ceux qui, bien qu'en vain, alors ont protesté.
Car, ainsi que parfois dans les fêtes romaines
L'athlète se faisait admirer en tombant,
Les hommes généreux sous la force courbant
Leur courage indompté grandissent par leurs peines ;
Ces hommes là seraient libres malgré les chaînes,
Ils sont vainqueurs en succombant.

L'œuvre de notre honte, ah ! faut-il qu'il s'achève ?
Si contre nous encor l'injustice s'élève,
Ne nous sera-t-il donc jamais hélas ! permis
D'aller, braves et fiers, aux murs des ennemis
Clouer nos volontés à la pointe du glaive ?
Sur mon pays, mon Dieu, je ne demande pas
De voir passer encor l'ouragan des combats ;
Non. Mais, puisque parmi leurs principes de vie,
Aux peuples tu donnas l'amour de la Patrie ;

Si sur tes nobles traits tu fis l'humanité;
Et si, par cela seul, la vile lâcheté
Odieuse ici bas à tout cœur, à toute âme,
A tes propres regards, mon Dieu, doit être infâme;
Quelle est la nation qui foule aux pieds tes lois
Alors que de son sang elle scelle ses droits?
Alors qu'elle préfère, avilie et lésée,
La défaite elle-même à la paix imposée?
Ne nous refuse pas, juge éclairé du mal,
De porter notre cause à ton seul tribunal.
Qu'importe que de sang quelque terre s'abreuve?
Tôt ou tard, la justice a le succès pour preuve.
Ces rois médiateurs, qui, rompant tout effort,
Dans leur volonté seule enferment notre sort,
Désirent moins, peut-être, en jetant leurs entraves,
Voir les peuples amis, que de les voir esclaves.
Subirons-nous sans fin ce joug déshonorant?
Pour un peuple, un tuteur est pire qu'un tyran.
Ne pouvons-nous tenir en main nos destinées?
Les verrons-nous toujours hélas! abandonnées.
Au caprice odieux de ces ambitions
Qui cherchent à régir, orgueilleuses aînées,
La famille des nations?
Tel se dit protecteur qui, parfois, cache un maître.
Fais-nous, Dieu de bonté, repousser ardemment
Cette honteuse image, ou cet essai peut-être
De l'envahissement.
Oh! nous nous soumettrons si notre esprit trop frêle
Ne peut pas supporter la charge de nos droits...
Mais, alors qu'il s'impose et que nul ne l'appelle,
C'est un usurpateur que l'arbitre révèle;
Les conseils des puissants sont d'hypocrites lois.

Seconde notre ardeur, mon Dieu, bien que tardive.
        Notre Nationalité
Devra-t-elle périr, existence chétive,
        Avorton de la liberté?
Non, tu nous garderas le fruit de notre peine;
Et ce ne sera pas pour une pompe vaine
Que nous t'aurons voué, seul Grand, Seul Éternel,
Ce double piédestal, monument immortel
Où doit poser ses pieds toute puissance humaine,
Le Trône d'une part, et de l'autre, l'Autel.

B. QUINET.

POÉSIE.

XI.

LUTHER.

> Ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles. Si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous deux dans la fosse.
>
> Evang. St Math. ch. XV, ℣ 13 et 14.

> Dieu ne nous trompe point; mais l'homme est trompé en se confiant trop à lui-même.
>
> Dieu marche avec les simples, il se découvre aux humbles, il donne l'intelligence aux petits, il ouvre l'esprit aux âmes pures, et il cache sa grâce aux curieux et aux superbes.
>
> La raison humaine est faible et sujette à se tromper; mais la vraie foi ne peut être trompée.
>
> Imit. de J. C. Liv. IV, ch. XVIII. 4.

Un moine est accoudé dans sa cellule sombre.
Il se voit à regret enseveli dans l'ombre;
Avide de grandeur et de célébrité,
Cet homme veut sortir de son obscurité.
Sent-il le feu sacré que Dieu donne au poëte
Embraser à la fois et son cœur et sa tête?
D'une immense épopée, en Homère nouveau,
Nourrit-il le projet dans son vaste cerveau?

Va-t-il des nations entreprendre l'histoire,
Ou bien en Raphaël s'élancer à la gloire?
S'est-il trompé d'abord sur sa vocation?
Aurait-il du guerrier l'ardente ambition?
Voudrait-il diriger une innombrable armée?
Dans le sang et les pleurs asseoir sa renommée?
Et, soumettant partout les peuples à ses lois,
Supporter, sans fléchir, le faix de ses exploits?......
Non, non, il veut un jour, au sein de l'Allemagne,
Apparaître plus grand qu'Homère et Charlemagne!
— Pour ce cœur où l'orgueil trouve seul des échos,
Qu'est-ce donc qu'un poëte et qu'est-ce qu'un héros? —
Non, non, il voudrait voir l'humanité certaine
Qu'en lui rien n'est humain que l'enveloppe humaine;
Il veut monter si haut qu'on ne comprenne pas
Qu'un homme ait jamais pris un tel vol de si bas;
Il croit, hélas! il croit, comme le mauvais ange,
S'élever en trempant ses ailes dans la fange;
Contre l'esprit de Dieu, son esprit veut lutter . . . . .
Ce rêveur orgueilleux, ce moine, c'est Luther!

Bientôt, le livre d'or, dont les pages sacrées
Furent par le Seigneur aux mortels inspirées,
Va devenir l'objet de ses coups incessants :
L'Église, à son avis, en a tronqué le sens.
En vain tant de chrétiens ont sondé dans leurs veilles
La révélation des bibliques merveilles,
Et, s'abaissant devant leur sublime dessein,
Allumé leur génie au feu de l'Esprit Saint;
Ces fervents traducteurs n'ont pas compris la Bible ;
Tous ils se sont trompés. — Luther est infaillible!

Et demain il nìra, l'imposteur effronté,
Du successeur du Christ l'infaillibilité.

Voyez! De temps en temps, son œil fier devient morne:
Il sent qu'il va franchir un dédale sans borne
Où peut-être, il ira s'égarer désormais
Comme le Juif Errant, sans s'arrêter jamais.
L'erreur, la vérité, — la nuit et la lumière, —
Se disputent le moine à la pensée altière;
La Foi, l'épouvantant dans sa rébellion,
Jusqu'au fond de sa nuit jette un dernier rayon;
Il hésite à lancer le fatal anathème........
Voyez à ses côtés, en ce moment suprême
Où le ciel à l'enfer peut l'arracher encor,
Un ange à l'aile rouge, un ange à l'aile d'or.
Le premier, au front chauve, à la bouche railleuse,
Étale insolemment une ironie affreuse;
Le feu de ses yeux noirs qu'il adoucit en vain,
Hélas! sans l'éclairer, brûle le cœur humain;
Ses traits ont conservé, dans leur dure harmonie,
Comme une femme impure une beauté flétrie,
Plus horrible cent fois que l'horrible laideur.....
Le regard du second, dans sa suave ardeur,
Animant le mortel de sa céleste flamme,
Éclaire, échauffe, exalte et transporte son âme!....
Cet Ange est la beauté qu'on ignore ici bas,
Que notre cœur soupçonne et ne s'explique pas,
L'idéale beauté que le poëte rêve,
La beauté de la femme avant la chûte d'Ève.
— L'un est l'ange du ciel, l'autre est l'ange de mort;
L'un conduit à l'espoir, l'autre mène au remord.

LE MAUVAIS ANGE.

Rien ne doit ici bas rester stationnaire.
Quand son aile a grandi, l'aigle quitte son aire;
Arrivé dans les cieux, il veut monter encor!
A l'œuvre donc, Luther! — Le progrès est la sève
Sans laquelle il n'est pas un cerveau qui s'élève.....
— Aigle, ton aile est grande! — Il faut prendre l'ess
Parle, parle!.... La Bible est vieille;
Ta raison pourrait l'étayer.
Parle donc! Le progrès sommeille,
C'est à toi de le réveiller!
Qu'à ta voix l'antique Écriture
Renaisse plus grande et plus pure?
Relève ta religion!
L'erreur peut-elle choir trop vite ?
Et le but des hommes d'élite
N'est-ce pas la perfection?

LE BON ANGE.

Songe que ce démon, dans sa phrase hardie,
Sous les couleurs du vrai cache une perfidie
Au venin sans pareil. —
Vas-tu chercher, — âme insensée, —
A l'aide du flambeau de ta faible pensée,
A donner plus d'éclat aux clartés du soleil?
Oh! le progrès humain, qui marche d'âge en âge,
Précédé du génie et béni par le sage,
Guide l'humanité;
Mais l'humanité tout entière
N'ajoutera jamais un rayon de lumière
Au livre radieux de la Divinité !

LE MAUVAIS ANGE.

Allons, sois l'illustre interprète
D'un livre mal interprété;
Que ta main puissante soufflète
Non le Christ, mais la Papauté!
Renverse sa triple couronne,
Et dissipe à jamais l'éclat qui l'environne
Au souffle de la vérité!

LE BON ANGE.

Si l'orgueil à sa voix de ton âme s'empare,
Peut-être tu pourras renverser la tiare;
Puis, au chef découvert du pontife romain,
Où brillait un fleuron enfoncer une épine......
Mais tu n'ôteras pas l'auréole divine
Que Dieu mit à son front humain!

LE MAUVAIS ANGE.

L'orgueil, c'est la vertu, c'est la force de l'homme;
L'orgueil, c'est le soutien du pontife de Rome;
L'orgueil seul de la gloire indique le chemin!

LE BON ANGE.

A la gloire d'en haut, chrétien, tu dois prétendre.
Les terrestres grandeurs sont des fruits pleins de cendre;
L'orgueil ne peut franchir la borne du trépas.
Quand tout doit s'éclipser devant la mort livide,
Pourquoi monter si haut pour planer dans le vide,
Pourquoi monter si haut pour retomber si bas?

Pour celui qui vécut dans la foi de son père,
Qui devant le trépas murmure encore : « j'espère» !
La plus belle existence est là dans l'infini !.....
Si tu veux de la gloire, oh! souviens-toi qu'à l'heure
Où sur la mort d'un juste on gémit et l'on pleure
En disant : « c'est fini »,

Une âme a délaissé l'enveloppe grossière
Dont sa flamme suprême était la prisonnière,
Une âme libre enfin vers les cieux prend l'essor;
Un ange éblouissant surgit d'un corps fétide,
Comme le papillon sort de la chrysalide
Avec deux ailes d'or!

Oh! n'insulte donc pas aux bibliques doctrines.
Les géants destructeurs sont d'affreux immortels!
Jésus-Christ, qui porta la couronne d'épines,
Loin d'apparaître en roi, debout sur des ruines,
Par son sang tout divin cimenta ses autels.

Et comprends bien, Luther, que les talents célèbres,
Qui du Dieu rédempteur osent braver la loi,
Cueillent leurs palmes d'or sur des routes funèbres :
Le plus grand est petit sous l'éclair des ténèbres,
Le plus petit est grand sous l'astre de la Foi!

LE MAUVAIS ANGE.

Parle: comble la vieille ornière
Où le monde est las de marcher;
Que, désormais, dans sa poussière
Il ne puisse plus trébucher.

Aux yeux de la raison humaine
Dépouille l'Église Romaine
De tous ses dogmes superflus;
Que ton bras gigantesque rompe
Le vieux prestige de sa pompe,
Et son culte ne sera plus!.......

Loin d'être ami du beau, le papiste révère
Son vieux temple construit dans un style sévère,
Les autels de granit dont les saints impuissants
Sont les sourds auditeurs de stériles accents.

Pour rendre hommage à Dieu, les fécondes campagnes,
Les astres, l'Océan, les vallons, les montagnes,
La nature étalant son immense trésor,
Sont des témoins plus grands que des idoles d'or.

Abrutis sous le joug du Pontife de Rome,
L'homme va s'incliner devant l'œuvre de l'homme,
Lorsque dans la nature, en tout temps, en tout lieu,
L'homme peut s'incliner devant l'œuvre de Dieu!

LE BON ANGE.

O mensonges pompeux où l'astuce respire!
La nature n'est rien qu'un emprunt de splendeur.
Dans ce qui pense, seul, ici bas Dieu s'admire;
Et c'est l'homme qui donne au monde sa grandeur.

Mais des temples chrétiens les augustes enceintes,
Luther, sont les parvis des célestes Sions;
Comme une âme, la Foi vit dans ces maisons saintes;
Le marbre et l'or y sont des adorations.

Séduite promptement bien que pieuse et pure,
L'âme humaine devait s'isoler au Saint Lieu;
L'attrait infructueux de l'aveugle nature
Pouvait peut-être, hélas! la distraire de Dieu.

Les églises du Christ, Luther, sont trois fois belles !
Leurs murs sont revêtus des splendeurs éternelles ;
Là, chaque jour, un Dieu s'immole de nouveau
Dans le pain et le vin consacrés à sa gloire . . . . .
De ce spectacle auguste, ô moine, à ta mémoire
Dois-je ici retracer le sublime tableau?..,

— Écoute cette cloche aux sonores volées,
Cet appel journalier des grandes assemblées
Qui contemplent le trône où plane Jéhova....
— Lieu vaste où Dieu bénit, par la bouche du prêtre,
Dans ses langes d'enfants celui qui vient de naître,
Dans son linceul de mort le juste qui s'en va. —

Silence!.... Un calme saint règne dans l'édifice . . . . .
Le prêtre a commencé le pieux sacrifice,
Au pied du crucifix il tombe à deux genoux!
Il est grand, prosterné devant Dieu qu'il supplie?
— Si l'orgueil flétrit tout, l'âme qui s'humilie
Dans les cieux entr'ouverts s'élève jusqu'à nous!

Silence!.... Écoute l'orgue, aux accords doux et grave
Se mêler lentement aux prières suaves
Des tout petits enfants dont l'organe est si pur?....
Il semble qu'on entend — ineffables louanges! —
La voix des Séraphins et la voix des Archanges
Chantant l'hymne infini dans l'éternel azur!

L'encens remplit l'enceinte aux arceaux magnifiques!
De la pourpre et de l'or de ses vitraux gothiques
Les rayons du soleil reflétant les couleurs,
De prismes radieux étoilent la fumée.....
On dirait que par eux la nef est parfumée;
Ces prismes ont l'aspect de nos célestes fleurs!

Vois! — Toi que le Très-Haut forma d'un peu de cendre,
L'homme monte à l'autel, et Dieu daigne y descendre;
Le ministre sacré le touche de ses doigts;
Vois! l'hostie apparaît! tout chante, l'encens fume!
Comme une étoile blanche au milieu de la brume
Dieu brille à tes regards!....Ouvre tes yeux, et vois!

LE MAUVAIS ANGE.

Il tient pour t'éblouir, l'ange que je défie,
Un sceptre de clinquant qu'on nomme Poésie;
Il te parle de fleurs, de prismes et d'encens.....
Pour t'attacher à moi, loin d'exalter tes sens,
Armé du sceptre d'or de la philosophie,
Je parle à ta raison, je parle à ton bon sens.
Luther, détruis sur ton passage
Cette église aux dogmes obscurs.
A tout « pourquoi » qui vient du sage,
Ils disent, ces prêtres impurs :
« Chut! à genoux!.... C'est un mystère! »
L'homme à jamais doit-il se taire
A ce refrain de leur chanson?
Non! de leurs poétiques songes
Disperse les brillants mensonges;
Base la foi sur la raison.

LE BON ANGE.

Oh! ta raison dépasse-t-elle
Les deux branches de ton compas?
Mais, par la foi l'âme immortelle
Pressent ce que l'œil ne voit pas.
Nier toute énigme suprême!
Alors tu te nîras toi-même,
Être changeant comme le flot.
Ta vie, orgueilleux misérable,
N'est-ce pas l'énigme admirable
Dont le Seigneur seul a le mot?

Si des mystères innombrables
Pressent l'homme jusqu'au tombeau,
Dans ses œuvres impénétrables
Dieu se révèle grand et beau.
Autour du mortel sur la terre
Dieu mit mystère sur mystère,
En lui dérobant sa splendeur,
Pour qu'en voyant dans la nature
Tant de secrets, la créature
Ne doutât pas du Créateur!

LE MAUVAIS ANGE.

Viens, Luther! — Énergique apôtre,
Ainsi que le soleil radieux de clarté,
Ton astre d'un pôle à l'autre
Peut éclairer l'humanité!
Viens, viens! et dégagé d'un serment illusoire,
Les charmes de l'amour embelliront ta gloire.

Suis-moi, romps les liens d'une fausse vertu!
A l'amour viens ouvrir ton âme.
Luther, à l'aspect d'une femme
Ton cœur n'a-t-il jamais battu?....

La vie est un fardeau qu'il faut jeter à terre
Quand on marche privé d'un ange tutélaire
Qui murmure : « je t'aime », et qui montre le jour.
Le soleil de la vie, oh! n'est-ce pas l'amour?
— La vie est un fardeau! — Qu'un homme, sur sa route,
Blasphème ces cinq mots dans un moment de doute,
Et, pour finir ses jours, dans quelque sombre coin
S'arrête, l'œil hagard, l'arme fatale au poing.......
Bientôt, épouvantés de son crime suprême,
Sur son corps mutilé vous crîrez : « anathême! »
Hommes qui, le voyant seul fléchir en chemin,
Ne songiez pas la veille à lui tendre la main.
Vous aimez, on vous aime, et, dans le jour d'absence,
Votre âme comme un poids traîne son existence,
Tant vous avez besoin d'amour et d'amitié.
Riches, grands, forts, heureux, ayez quelque pitié
Pour tout être isolé qui crie, en sa misère :
« La vie est un fardeau qu'il faut jeter à terre! »
Viens, viens, Luther! Quittons ce dangereux séjour;
Je t'offre un avenir tout de gloire et d'amour!
Ce cloître, c'est la nuit froide, incessante, et sombre,
Dont jamais le bonheur ne vient dissiper l'ombre;
Tu serais criminel, dans un stupide orgueil,
De t'en faire vivant un éternel cercueil.
Viens, suis-moi! ne va pas, en hésitant encore,
Heurter l'œuvre divine et l'empêcher d'éclore;
Ne va pas, en gardant ton vœu de chasteté,

Détourner les desseins de la Divinité;
Viens, viens, sans refouler dans le fond de ton âme
L'amour, ce doux rayon de l'éternelle flamme,
Dont Dieu remplit ton cœur qu'il se plut à former.
C'est insulter à Dieu que de ne pas aimer!

LE BON ANGE.

Ce langage trahit sa mission perfide :
Lui seul peut excuser l'horrible suicide.
C'est l'honneur, la vertu qu'il voudrait réformer!.....
Un seul mot suffira pour le couvrir de honte:
A Dieu qui nous entend tout amour pur remonte;
De l'amour le plus pur ton cœur peut s'enflammer.
C'est insulter à Dieu que de ne pas l'aimer!

LE MAUVAIS ANGE.

De ta route, ô raison superbe,
Écarte ce rêveur imberbe.
A la voix au timbre argentin;
Papillon aux débiles ailes,
Esprit aux arguments plus frêles
Que ses vêtements de satin.

Marche, marche, Luther! Marche en levant la tête
Vers le but que ton cœur comprend!
Marche la Bible en main, et que rien ne t'arrête :
C'est la gloire du Christ que l'avenir t'apprête,
Car l'on ne saura plus lequel est le plus grand,
L'inspirateur ou l'interprète.

Allons, franchis ces lieux obscurs!
Eh quoi! la puissante pensée
Qui pèse à ton âme oppressée
Se briserait contre ces murs?

Du monde impatient si tu trompais l'attente,
Un autre accomplirait la réforme éclatante
Qui peut s'accomplir sous ta main;
Déchire ta robe de prêtre,
Deviens docteur, parle!... peut-être
Un autre parlerait demain.

Rends la vue à la chrétienté!
Hâte toi!.... Déchire la nue
Qui lui cache la vérité!
Roi, fais un sceptre de ta plume;
Que la foi des peuples s'allume
Au culte qu'elle aura prescrit!
Les rois environt le prophète:
Qui pourrait atteindre à ton faîte?
Tu seras au niveau du Christ!

LE BON ANGE

Crois-moi, toi qui du divin Maître
Fus longtemps l'organe en ce lieu,
Luther, que la plume du prêtre
N'attaque pas l'œuvre de Dieu!
Quand sa main avec l'existence
T'a départi l'intelligence
Dont ton front noble est couronné,
Adore et bénis son essence,

Sans tourner contre sa puissance
Le sceptre humain qu'il t'a donné!
Sais-tu bien que l'ange rebelle
Était sublime et radieux,
Lorsque sa folie immortelle
Brava la majesté des cieux?
Tu voudrais, toi qui n'es qu'un homme,
Te mesurer, ô frêle atôme,
A l'immense Divinité;
Et, quand tu devrais la défendre,
Contre elle tu veux entreprendre
Ce qu'un ange en vain a tenté!

D'ailleurs ton projet n'est qu'un rêve.
Réformer le monde chrétien!
— Avant que ton bras ne se lève,
O Luther, regarde toi bien :
Tes pieds dont j'ai suivi la trace,
N'occupent qu'un point dans l'espace,
Un point que le doute a terni;
Dieu remplit le ciel et la terre,
Dieu, c'est la source de lumière
Éternelle dans l'infini!

LE MAUVAIS ANGE.

Réponds, ne s'est-il pas fait homme
Le Dieu qui mourut sur la croix,
Le Dieu dont l'église de Rome
A toujours méconnu les lois?
« Tes pieds, dont il suivit la trace,
N'occupent qu'un point dans l'espace, »
Dit ce vain rhéteur à l'œil bleu;

Mais ton âme ardente et féconde,
Luther, peut embrasser le monde ;
Tu peux être aussi grand que Dieu!

A ce blasphème audacieux,
Luther mit une main brûlante sur la Bible,
Et tendit l'autre au démon glorieux.
Quand Satan l'entraînait dans une étreinte horrible,
En ébranlant les murs de l'asile pieux
Par un éclat de rire effrayant et terrible,
— Le bon ange en pleurant retournait vers les cieux!

De Satan pour jamais Luther est la victime!
Son orgueil l'a plongé dans l'infernal abîme;
Même en y trébuchant il se croyait profond ;
Sa pensée y plongeait sans en trouver le fond.....
Car ainsi que la foi l'erreur est infinie.
Il sent dans un chaos tournoyer son génie;
Et pourtant dans le gouffre où roule son esprit,
Luther se trouve grand.... comme l'ange proscrit.

Et que fit-il, depuis le jour où, plein d'audace,
Jaloux de regarder le soleil face à face,
Dans son vol que guidait un funeste pouvoir,
Cet aigle ambitieux s'aveugla pour mieux voir?
Que fit-il?...... Dégradant son digne caractère,
Il arracha du fond d'un pieux monastère
Une Vierge, — cœur d'or que Luther a flétri,
En jetant à son Dieu le plus sanglant défi!

Et que fit-il fait encor? — Le landgrave de Hesse
Voulait jusqu'à sa femme élever sa maîtresse!
Le prophète un moment hésita cette fois.....
Mais bientôt, au mépris du Christ et de ses lois,
Luther prostitua sa conscience altière
Jusqu'à légitimer un semblable adultère!
Mais, n'osant qu'en secret accorder son concours
Au sacre révoltant d'impudiques amours,
Luther n'eut même pas, — ô comble d'infamie! —
Le courage honteux de son ignominie!
Le censeur impudent, le moine suborneur,
Venait de secouer tout prestige d'honneur.
Voilà l'effet impur d'un hymen sacrilège!
Peut-il parler du ciel au grand qui le protège,
Celui qui s'est joué des serments solennels
Qu'il prononça naguère au pied des saints autels?
Non! — Ce n'est pas le ciel, c'est Satan qui l'inspire;
L'apostat pour jamais reconnaît son empire;
Et, lorsqu'il veut toucher à l'autel consacré,
Par l'ange à l'aile rouge il se dit inspiré.
N'est-ce pas une amère et cruelle ironie?
Quoi! Luther, possédé du ténébreux génie,
Ose se déclarer à la fois en ce lieu
L'esclave du démon et l'apôtre de Dieu!

Il règne cependant. — Sur son trône de boue,
Il veut représenter le Seigneur qu'il bafoue;
Il défie à grands cris, organe de l'erreur,
Des princes et des rois, le Pape et l'Empereur;
Au sein de son pays qu'embrase sa parole
L'erreur grince les dents à la foi qui s'envole,
Et l'on y prône, hélas, les innovations

D'un homme dont la voix flatte les passions;
Ses prêches ont jeté dans les bourgs, dans les villes
L'incendiaire brandon des discordes civiles;
Son nom sème partout le désordre et l'effroi. . . . .
Et Luther avili se croit grand : il est roi!
Il règne, regardez! — L'Espagne le redoute,
L'Allemagne l'encense, et l'Europe l'écoute;
Plus rien à ses regards ne borne l'avenir.
Mais pour ce roi puissant que va-t-il advenir?.....
Regardez : lorsqu'il croit voir son œuvre féconde,
Comme un vaste océan envelopper le monde,
Le vent de la discorde en soulève les eaux;
Il voit son océan se perdre en vains ruisseaux;
Ses disciples partout, s'érigeant en prophètes,
Usurpent comme lui le rôle d'interprètes;
Envieux du renom de son chef, tout docteur,
Pour être à son niveau, se fait réformateur.

Le moine pour jamais avait frayé la route
Où l'homme, au nom du Christ, pouvait prêcher le doute;
Tout orgueilleux rêveur, dès lors, se fit un jeu
De commenter tout haut le grand livre de Dieu;
Le doute, que Luther avait pris pour détruire,
Détruisait chaque jour ce qu'il osait construire;
Et l'arme qu'il avait soulevée en vainqueur,
Passée en d'autres mains, frappait son culte au cœur....
Détournons nos regards de ces tristes ruines,
Frères, reportons-les sur nos saintes doctrines....
La vieille Foi chrétienne est à jamais debout!
Partout elle est sublime et la même partout.

Le prêtre le plus grand, le plus fort, n'est qu'un homme
Soumis sous tous les cieux aux croyances de Rome;
Car Dieu, pour en prouver la toute vérité,
Les marqua de son sceau suprême, l'Unité!

A. CLESSE.

POÉSIE.

XII.

BATAILLE DE WOERINGEN.

> Ceste bataille est une des plus célèbres de quoi l'on sache à parler. . . . .
>
> Le combat fut aspre et rude, et dura ambigu l'espace de deux heures, sans qu'on eust sceu juger quelle des parties avait l'avantage, chascune d'icelles se promettant le triomphe.
>
> BUTKENS. *Trophées du Duché de Brabant.* liv. IV, chap. VII.

Vois-tu quel beau soleil se lève sans nuage?
Woeringen, Woeringen, humble et pauvre village,
Aujourd'hui pour toi seul il aura des rayons!
Ce jour va te couvrir d'un sanglant nom de gloire,
Qui rougissant plus tard ta page dans l'histoire,
Fera battre le cœur des générations!

Car jamais tu n'as vu, sur tes sombres bruyères,
Tant d'illustres drapeaux, d'éclatantes bannières,
De nobles chevaliers au terrible appareil;
Jamais tu n'as vu tant de coursiers intrépides,
Ni de lances en l'air, ni de casques splendides,
Ni de panaches blancs frissonnant au soleil!

[redacted]

C'est qu'ici va finir une lutte suprême.
Au vainqueur du Limbourg le brillant diadème;
Aux vaincus le dépit, les chaînes et l'affront!
Des deux côtés la haine aiguise le courage;
Il faudra bien du sang et des larmes de rage
Avant qu'un des partis veuille courber le front.

Siffroid, le fier tyran et le prêtre parjure,
Qui porte insolemment le froc sous son armure,
Est là bas, le maintien et les yeux arrogants,
Rangeant sa grande armée en orde de bataille.
Il rit des Brabançons et de leur nombre; il raille,
Et promet beau butin à ses soldats-brigands.

La troupe Westphalienne, à son ordre soumise,
Serre ses rangs épais, où vainement se brise
Le choc rapide et lourd des cavaliers fougueux.
A la gauche Henri de Luxembourg commande;
A la droite, suivi d'une horde Flamande,
Chevauche, impatient, Renaud l'impétueux.

Mais le Gueldrois n'a plus son orgueilleux courage;
Il frémit oppressé d'un sinistre présage;
Son morne regard luit d'un sombre acharnement;
On dirait qu'en secret le désespoir le ronge,
Et qu'il a vu planer devant sa face, en songe,
Comme un oiseau de nuit, un noir pressentiment.

Cependant, moins nombreux, rangés sur peu d'espace,
Les hommes de Brabant ont foi dans leur audace,
Et dans le bras puissant de leur chef glorieux;

Car il est à leur tête, éclatant, intrépide,
Beau comme le Dieu Mars sur son coursier rapide,
Le front calme et serein, Jean le Victorieux!

Le Comte Arnault de Loz, le vieil aigle de guerre,
Dont les combats n'ont point encore usé la serre,
Et le Comte de Berg, le bouillant chevalier,
Commandent les côtés, pleins d'une ardeur rivale;
Celui-ci, bondissant sur sa blanche cavale
Porte sur son haut casque un lion pour cimier.

Au milieu l'étendard de Brabant se déploie,
Abandonnant au vent ses flots d'or et de soie;
Et comme des pavots au printemps dans les blés,
Les pennons, les écus de la chevalerie,
Étincellent, jaloux de leur bizarerrie,
Et fiers de leurs blasons aux champs bariolés.

Mais les clairons et les trompes guerrières
Sonnent soudain: et les mille bannières
De toutes parts agitent leurs couleurs;
Et les chevaux en piaffant bondissent,
Mordent leurs freins, tressaillent et hennissent,
Et l'air s'emplit de confuses clameurs.

Ainsi le vent, précurseur de l'orage,
Dans la forêt secouant le feuillage,
En fait mugir les sombres profondeurs;
Le chêne altier, plié sous sa furie,
En se tordant, s'agite, siffle, crie,
Et la forêt est pleine de terreurs!

Mais dans la plaine une poussière immense
Roule ses flots; c'est Siffroid qui s'avance ;
C'est son armée aux larges bataillons !
Nombreuses sont les armures qui brillent !
Nombreux les fers de lance qui scintillent,
Au loin, parmi les sombres tourbillons !

Jean de Brabant, que leur lenteur irrite,
Vole suivi de ses hommes d'élite
Criant : — A moi ! par le Ciel, notre appui,
Honni celui que la peur aiguillonne ! —
Ses chevaliers, noblesse brabançonne,
Tous à la fois volent autour de lui.

Le sol gémit sous le choc des armures,
Les cris de mort, les amères injures
Fendent les airs; déjà le sang jaillit !
Mais, comme un mur qu'aucun effort n'accable,
Des Westphaliens la phalange indomptable
Soutient et rompt l'élan qui l'assaillit.

Les Limbourgeois, au combat qui s'engage,
Viennent des leurs soutenir le courage,
Criant : — au Duc ! au Duc ! — avec fureur !
Et, pris en flanc, les Brabançons chancellent,
Quand, au milieu des cent voix qui se mêlent,
A retenti soudain un cri sauveur !

— Serrez les rangs, serrez ! — Toute l'armée
A cet appel, obéit ranimée,
Et sent renaître une ardeur qui s'éteint.

Oh! que de bras vont se briser contre elle!
Comme le sang sur les armes ruisselle!
Le sol poudreux s'en abreuve et s'en teint!

Mais à travers l'ennemi, pleins d'audace,
Laissant au loin une fatale trace,
Arnould de Loz et ses fiers cavaliers,
Renversant tout dans leur fougueuse rage,
Sont accourus au milieu du carnage;
La terreur suit leurs glaives meurtriers!

Les coups mortels plus nombreux retentissent;
Le fer se brise et les bras se roidissent....
Qui vit jamais plus de flèches pleuvoir,
Plus de chevaux qui se cabrent et tombent;
Plus de guerriers mutilés qui succombent,
Lançant au ciel des cris de désespoir!

Et plein de voix, de tumulte et de haine,
En s'étendant, le combat sur la plaine
Heurte et meurtrit de nouveaux bataillons.
Les rangs pressés l'un sur l'autre s'écroulent;
Les cavaliers se renversent, se foulent;
La mort partout creuse d'affreux sillons.

Ce chevalier au regard intrépide,
Au casque d'or, dont la hache rapide
En s'agitant reflète des éclairs,
C'est Godefroy de Brabant. Sa bravoure
Se rit des coups du groupe qui l'entoure;
Son bras habile écarte tous les fers.

Là bas, le jeune Adolphe de Berg vole,
Semant la mort, raillant ceux qu'il immole.
Le cœur joyeux, comme un tigre altéré,
L'odeur du sang le transporte, il tressaille;
Et, plein d'ardeur, s'ébat dans la bataille,
Frappant partout, délirant, effaré!

Et ce héros, qui seul à tous fait face,
Qui des deux bras brandit sa lourde masse,
C'est l'intrépide Adolphe de Nassau.
Son casque un jour deviendra diadème!
Et l'on verra l'arbitrage suprême
Tomber plus tard des plis de son manteau.

Plus loin, Henri de Luxembourg, Hercule
Effrayant seul la foule qui recule,
S'en va poussé par un rapide élan ;
Il a juré d'ensevelir sa vie
Dans un couvent, si, trompant son envie,
A ses regards échappe le duc Jean.

Et Jean premier est tout près qui s'élance....
Rien ne résiste à sa terrible lance;
Derrière lui fume un chemin sanglant;
Son aspect seul épouvante et menace;
Son destrier foule casque et cuirasse,
Et le plus fort ne l'attend qu'en tremblant!

Mais tout à coup, son bras dans la mêlée
Heurte une main qu'il n'a pas ébranlée,
Et devant lui sur un fougueux coursier,

Écartant tout d'un geste redoutable,
La lance au poing, et la voix formidable,
Hurle son nom un géant chevalier!

— Viens donc ici, toi qui pourfends nos hommes,
Jean de Brabant, ne sais-tu qui nous sommes?
Nous te cherchions; à la fin te voici!
Dis, il est temps, tes adieux à ta dame,
Et veuilles bien réfléchir à ton âme
Et prier Dieu qu'il la prenne à merçi! —

— Tu parles bien; beau comte, sur ma vie!
Mais nous jurons de t'en ôter l'envie!
Car, par saint Jean, tu ressembles au chien
Qui jappe avant que l'affaire commence
Mais dont un coup fait taire l'insolence,
Nous allons voir si ton cimier tient bien! —

Il dit : soudain, alerte et tournoyante,
Sa lance vole et frappe, foudroyante,
Le heaume blanc du chevalier hautain;
Mais le coup glisse; et, tremblant de colère,
Sur son coursier dont frémit la crinière
Henri se dresse, une hâche à la main.

Jusque au cœur de son rival, sa rage
Avec ce fer veut s'ouvrir un passage.
— Ange de Dieu, protège Jean premier! —
L'arme en sifflant s'abat...... le Duc l'évite.......
Henri, trompé, d'un bond se précipite,
S'élance au cou de l'adroit chevalier!

Fatal combat! L'un à l'autre s'enlace;
Jamais ainsi, d'aussi près, face à face,
Ne se sont vus leurs sanglants écussons.
Leurs bras de fer dans l'étreinte se tordent;
Leurs destriers en écumant se mordent;
Malheur à qui glissera des arçons!

La lutte horrible et sanglante s'achève!
Impatient, le comte se soulève,
Il va tenter un vigoureux effort!
Mais tout à coup!...... il pâlit, il frissonne,
Il est tombé!..... Son armure résonne......
Le fier Henri de Luxembourg est mort!

Au moment même où sa farouche audace
Espérait vaincre, un fer sous sa cuirasse,
Long et glacé, lui traversait les reins:
Et le voilà déjà couché sur l'herbe,
Mort, mais le front encor dur et superbe!
Sur sa poitrine il a croisé les mains.

Auprès de lui, tombé sur sa bannière,
Est étendu Walran son jeune frère,
Le gracieux chevalier au teint blanc:
A son flanc saigne une large blessure;
La pâle mort assombrit sa figure,
Ses blonds cheveux sont rougis de son sang.

Des Limbourgeois le désordre s'empare;
Leurs ménestrels ont cessé leur fanfare;
Un vague effroi fait taire les clairons!

Soudain Renaud qu'aveugle la colère,
Sur les vainqueurs dont l'orgueil l'exaspère
Vient se ruer avec ses escadrons!

Il vole au loin la tête échevelée,
Le front sans casque, au sein de la mêlée,
Sa voix féroce émeut les combattants!
Il rend aux siens leur cruelle furie,
Et sous le choc de sa cavalerie
Les Brabançons reculent haletants.

Et de nouveau, l'affreux massacre entasse
Vassaux, vilains, et preux d'illustre race,
Vieux chevaliers fameux par leur valeur!
En vain les bras à la lutte s'épuisent,
En vain les fers sur les écus se brisent,
Le noir combat accroît sa sombre ardeur!

Mais — gloire à Berg! — quel est ce cri sauvage
Qui retentit au dessus du carnage,
Comme le bruit d'un sinistre ouragan?
Quels sont ces gens, sans casque, sans cuirasse,
Dont le bras frappe et dont la voix menace?
— Vengeance! gloire à Berg! gloire au Duc Jean!

Oh! voyez donc comme avec leurs mains nues,
Ces paysans font tomber leurs massues
Sur les seigneurs casqués et cuirassés!
Ils n'ont souci des lames effilées,
Ni des coursiers, ni des lances ailées
Des cavaliers aux regards courroucés.

Car eux aussi se font enfin justice!
Du dur Siffroid la cruelle avarice
Sous ses impôts les écrasa longtemps....
Grâce à leurs bras, la victoire est certaine;
Siffroid frémit en voyant, dans la plaine,
Les soldats fuir et regagner leurs camps.

A toi, Duc Jean, à toi l'honneur de la journée!
D'un beau fleuron nouveau ta gloire est couronnée!
A toi la joie, à toi l'amour des Brabançons!
A toi le ciel serein qui suivra la tempête!
A toi le beau Duché, ta brillante conquête,
Les prisonniers fameux et les riches rançons!

Maintenant, c'est assez de gloire et de détresses!
Vaillants guerriers, barons, c'est assez de prouesses!
Aucun n'a dans ce jour fait honte à son blason.
Vous avez dans le sang éteint assez de haine;
Vos destriers sont las de courir dans la plaine,
Le soleil fatigué tombe sur l'horizon.

Cessez; la victoire est ainsi loyale et belle;
Replacez votre hâche à l'arçon de la selle;
Rassemblez près de vous vos fidèles vassaux;
Et retournez chez vous, attendant d'autres guerres,
Voir si quelque voisin n'a pas touché vos terres,
Ou bien egratigné les murs de vos châteaux.

Et vous retrouverez, l'âme contente et fière,
Comme au jour du départ, au bord de la rivière,
Assis sur son rocher, votre orgueilleux manoir;
Ses triples bastions muets d'un long silence;
Ses donjons attristés qui pleurent votre absence,
Lorsque dans leurs créneaux souffle le vent du soir.

G. MOTTET.

POÉSIE.

XIII.

I. LA PENSÉE DES MONTAGNES.

Assis sur la plus haute cime
Des sombres laves de Lexy,
Je voyais, penché sur l'abîme,
Des fleurs qui s'y penchaient aussi.

C'était la reine des montagnes,
La Pensée, humble et tendre fleur,
Dont chaque amant dans nos campagnes
Porte une tige sur son cœur.

A ce bouquet frêle et pudique,
Une autre fleur venait s'unir
Fleur dont le nom mélancolique
Recommande le souvenir.

Quoiqu'en butte sur la montagne,
Au souffle glacé de l'hiver
L'humble Pensée et sa compagne
Avaient fleuri pour le désert.

A peine abrités par la cîme,
Leurs boutons, pourpres ou dorés,
Versaient à l'envi sur l'abîme
Des parfums toujours ignorés.

Mystérieuse destinée!
La neige avait beau la flétrir,
La fleur renaissait chaque année
Pour embaumer et pour mourir.

Pour mourir sans goûter une heure,
Une heure d'azur et d'amour;
Pour mourir sans un œil qui pleure;
Pour mourir sans voir un beau jour.

— Ainsi de sa pénible épreuve,
En secret dévorant le fiel,
Une âme solitaire et veuve
N'a d'autres témoins que le ciel,

De ses maux ou de son génie
Le monde ignore le secret,
Et sa vie est une agonie
Entre l'attente et le regret.

Mais, soit que le destin l'accable,
Ou que Dieu vienne à son secours,

Une espérance impérissable
Survit aux bons et mauvais jours.

Qu'importe que du vent chassée,
Comme le vain bruit d'un concert
Comme l'odeur de la Pensée,
Sa flamme se perde au désert,

Pourvu qu'une âme fraternelle,
Une âme lasse de ployer,
Recueille une seule étincelle
De cet invisible foyer.

II. LE CENTENAIRE.

Le poids de tout un siècle a fatigué sa tête,
Que de jours sont passés ou de deuil ou de fête,
Depuis que dans son sein est enfermé son cœur?
Combien d'êtres, hélas! qui passaient sur sa route,
Parvenus avant lui au terme qu'on redoute,
Ont délaissé le voyageur.

Par le temps oublié, ruine de lui-même,
Cherchant en vain quelqu'un qui le comprenne ou l'aime,
Du naufrage des ans il n'a sauvé que lui;
Tour à tour, dans son cœur, laissant leur place vide,
Pour adieu sur son front imprimant quelque ride
Toutes les passions ont fui.

Enfant il avait ri dans les bras de sa mère,
Car ce n'est pas au bord que la coupe est amère ;
Dans le monde, plus tard, quand il s'est élancé,
Quand son âme rêvait d'honneur, d'amour, de gloire,
Il a cru!.... Maintenant, même de sa mémoire,
Chaque songe s'est effacé.

Il a vu le délire affecter la sagesse;
Il a, soit dans sa force ou soit dans sa faiblesse,
Vu tout homme ici bas sur lui-même abusé;
Il a vu qu'en tous lieux d'un masque on se recouvre,
Et que ce n'est jamais que quand la tombe s'ouvre
Que le faux masque est déposé.

C'est quand on a vécu qu'on sait ce qu'est la vie,
Que l'on voit le néant des biens que l'on envie,
Que fatigué du jour on n'attend que le soir;
Désenchanté de tout, lorsque la nuit arrive,
A quel banquet encore et près de quel convive
Pourrait-on désirer s'asseoir?

III. A UNE PAQUERETTE.

Fleur des prés, pauvre pâquerette,
Qu'un brin d'herbe pouvait cacher,
Hélas! de ton humble retraite
Quelle main a pu t'arracher?

Tu ne brillais que pour le pâtre ;
A chaque aurore un doux zéphyr
Venait parer ton sein d'albâtre
Ou d'une perle ou d'un saphir.

Avant cette atteinte mortelle,
Dans ton coin de terre oublié
Ta tige encor n'avait plié
Que sous le poids de l'hirondelle.

C'était là sur ton sol riant,
Qu'elle essayait sa voix timide,
Et gazouillait son chant rapide
En voyant rougir l'Orient ;

De là que vers l'aube empourprée,
Elle aimait à prendre l'essor,
Et dans l'air son aile azurée
Jouait parmi les rayons d'or.

Et tu n'es plus rien ! ta couronne
Git maintenant dans le vallon,
Et feuille à feuille s'abandonne
A la merçi de l'aquilon !

— Ainsi meurt, pleine d'espérance,
Quand nul abri ne la défend,
Cette blanche fleur d'innocence,
La pâquerette de l'enfant.

Gardez-la de toute souillure,
Mon Dieu, gardez-la de tout mal,
Et qu'elle vous revienne pure
Dans tout son éclat virginal.

Léon WOCQUIER.

TABLE.



ERRATA.

Page XXII, *note* 2, 1843, *lisez* : 1844..
— 12, *ligne* 16, venu, *lisez* : venues.
— 73, — 18, restreignait, *lisez* : restreignaient.
— 111, — 7, que porte, *lisez* : que comporte.
— 173, — 21, que le Dieu, *lisez* : que Dieu.
— 338, — 27, 1799, *lisez* : 1794.
— 339, — 2, 1799, *lisez* : 1794.

CHOIX DE MÉMOIRES.

T. IV.

PRÉCÉDÉ DES RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

PENDANT LES ANNÉES 1844-1845, 1845-1846 ET 1846-1847.

ERRA

Page xxii, *note*
— 12, *lig*
— 73,
— 11
—
-

A BRUXELLES,

A la Librairie Polytechnique

D'Aug. DECQ, rue de la Madeleine, 9.

A PARIS,
Chez V. Waille, Libraire,
Rue Cassette, 6.

A BONN SUR LE RHIN,
Chez Adolphe Marcus,
Libraire.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

CHOIX DE MÉMOIRES.

T. IV.

LOUVAIN,

DE L'IMPRIMERIE DE ICKX ET GEETS, RUE DE NAMUR, N° 38.

1848.

A BRUXELLES,

A la Librairie Polytechnique

D'Aug. DECQ, rue de la Madeleine, 9.

A PARIS,
Chez V. Waille, Libraire,
Rue Cassette, 6.

A BONN SUR LE RHIN,
Chez Adolphe Marcus,
Libraire.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

CHOIX DE MÉMOIRES.

T. IV.

LOUVAIN,

DE L'IMPRIMERIE DE ICKX ET GEETS, RUE DE NAMUR, N° 38.

1848.

Opus quod inscribitur : *Société littéraire de l'Université Catholique de Louvain. — Choix de Mémoires*, *t. IV*, ex auctoritate Eminentissimi et Reverendissimi Cardinalis Archiepiscopi Mechliniensis et legum Academicarum præscripto recognitum, quum fidei aut bonis moribus contrarium nihil continere visum fuerit, imprimi potest.

Datum Lovanii die 25 *mensis Martii* 1848.

P.-F.-X. DE RAM, RECT. UNIV.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1844-1845, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1845, PAR M. ÉM. NÈVE.

MESSIEURS,

VOTRE commission directrice a toujours regardé comme le plus cher de ses devoirs celui de vous présenter un rapport fidèle de vos travaux. Aujourd'hui elle remplit cette tâche avec d'autant plus d'empressement qu'elle doit vous rappeler des faits bien propres à stimuler votre zèle. Les témoignages de sympathie que la Société a recueillis à l'occasion du VIe anniversaire de sa fondation lui ont donné l'heureuse assurance que ses efforts étaient compris, justement appréciés, et la réunion du 23 Février 1845 sera pour elle comme le point de départ d'une nouvelle ère. Nous serons tous venus retremper notre courage dans les idées et les sentiments qui animaient les fondateurs de notre association, et sûrs de l'approbation qu'ils ont obtenue, nous rivaliserons d'activité pour augmenter nos titres à la mériter dans la suite. Nous conserverons tous le souvenir de ces paroles si cordiales qui nous

(1) La commission était composée de MM. G. UBAGHS, président; EM. NÈVE, vice-président; L. WOCQUIER, secrétaire; C. DE COUX; L. HALLARD; L. CONSTANT; C. A. PÉRIN.

ont été adressées par M. le RECTEUR, au moment où il remettai à quelques-uns d'entre nous les médailles d'honneur qu'il avai bien voulu accorder à la Société comme une marque toute spéciale de sa haute satisfaction (1).

C'est cette année encore que la Société a publié le 3ᵉ volume de ses Mémoires et qu'elle a donné par là une nouvelle preuve de sa fidélité à porter dans toutes les voies de la science cette unité de vues qui la distingue. Ici comme toujours votre commission a trouvé auprès de notre Président d'honneur un appui qui ne lui a jamais fait défaut, et elle a pu ainsi parvenir à réaliser cette entreprise difficile de la manière la plus utile pour la Société. Plusieurs des compositions dont nous avons à vous présenter l'analyse ont trouvé place dans le 3ᵉ volume de nos publications, et nous allons vous le rappeler brièvement en passant en revue les divers sujets qui ont rempli nos séances de l'année dernière.

Nous avons d'abord à vous rendre compte d'un mémoire de M. le professeur UBAGHS sur l'*Histoire de la question de l'origine de la parole* (2). Dans ce travail, dont il attribue la conception à l'un de ses collègues, il a fait passer rapidement sous nos yeux les diverses phases que cette question a subies depuis que les auteurs chrétiens s'en sont occupés jusqu'à nos jours.

Les anciens docteurs chrétiens se bornèrent à reconnaître avec S. Augustin et conformément à l'enseignement des saintes Écritures, que Dieu a donné à l'homme non seulement la faculté de parler mais aussi l'usage de la parole, et à regarder, avec Arnobe et Lactance, comme une fable le prétendu *état de nature* dans lequel certains philosophes supposent que l'homme aurait vécu

---

(1) Voir la fin du *Rapport* du 27 Octobre 1844, au t. III du *Choix de Mémoires*, p. XX.

(2) Ce mémoire est imprimé dans la *Revue catholique* de Liége, nᵒ de Décembre 1844.

au commencement, et d'où il serait sorti par ses seuls efforts, en se créant lui-même le langage et les autres conditions nécessaires de la vie sociale.

Aussi le fait même de l'institution divine du langage n'a-t-il jamais été révoqué en doute par les philosophes chrétiens, pas même par ceux qui, comme Condillac, croyaient que la parole aurait pu être inventée par l'homme.

Mais depuis que l'on a commencé, il y a quelques siècles, à s'occuper de la question de la *possibilité* de l'invention ou de l'institution humaine de la parole, ce problème a eu des vicissitudes qu'il est important de constater.

Dans cette recherche on s'occupa d'abord uniquement des difficultés matérielles et extérieures que présenterait l'institution de la parole par l'homme réduit à ses seules forces intellectuelles. En traitant ainsi la question, on supposa tacitement que l'homme peut avoir le plein usage de ses facultés intellectuelles indépendamment de la parole. Malgré cette hypothèse dont on n'aperçut la fausseté que plus tard, les difficultés à surmonter parurent néanmoins telles que, depuis Lessius jusqu'à De Feller, les hommes les plus réfléchis n'hésitaient point à dire que les forces de l'homme n'auraient pas suffi pour vaincre ces obstacles, et que sans l'intervention divine l'institution du langage aurait été impossible.

Bientôt après on commença à apercevoir un autre point qui se rattache à la question et qui devait conduire, mais plus tard seulement, à une solution péremptoire du problème; c'était le rapport intime qui existe entre la pensée et la parole. On remarqua, en effet, que, sauf le cas où l'intelligence s'occupe de choses sensibles qu'elle se représente sous la forme d'images, elle ne peut penser qu'à l'aide de mots. Cette vérité ne tarda pas à être généralement reconnue, et elle est aujourd'hui avouée par toutes les écoles philosophiques même les plus opposées. Leibnitz, Rousseau

et Condillac, De Bonald, Rosmini et l'éclectisme français la proclament unanimement.

De cette connexion inséparable de la pensée et de la parole, il suit évidemment, comme s'exprime Rousseau, que « si les hommes ont eu besoin de la parole pour apprendre à penser, ils ont eu bien plus besoin encore de savoir penser pour trouver l'art de la parole, et la parole paraît avoir été fort nécessaire pour établir l'usage de la parole. »

Dès lors donc la question de l'origine de la parole change entièrement de face, et l'on voit clairement que sa solution définitive dépend de la solution qu'il faut donner à la question de l'origine de la pensée, ou en d'autres termes, qu'elle se réduit en somme à la question de l'origine spontanée ou non spontanée de la pensée elle-même. Car, même en admettant l'impossibilité de l'invention de la parole, il serait facile de dire que, la pensée étant le produit spontané de la raison, la parole a été formée d'une manière également spontanée. Mais si la pensée ne se développe qu'à l'aide de l'instruction, il devient incontestable que la parole, l'instrument de la pensée, n'a pu se former spontanément.

Or tous ceux qui ont examiné avec impartialité les observations et les expériences faites dans ce dessein, reconnaissent que des faits nombreux, certains, incontestables et nullement contredits par aucun fait contraire, prouvent que là où l'instruction a manqué l'intelligence humaine ne s'est jamais développée, et que partout au contraire où la raison s'est formée, elle s'est formée sous l'influence de l'instruction; force nous est donc d'admettre, avec toutes ses conséquences, cette vérité désormais incontestable, que la parole est la condition indispensable de la formation de la pensée, comme à son tour la pensée formée est nécessaire pour former originairement la parole ou pour la faire naître dans les autres, et que par conséquent la parole et la pensée ne sont pas le produit spontané de nos facultés, mais qu'elles ont dû pri-

mitivement être données en même temps à l'homme de la part de la Divinité.

Vous avez entendu dans la même séance (17 Novembre) la lecture d'un travail de M. A. Docq sur le *Progrès des Sciences mathématiques au XVIIe siècle* (1). L'auteur recherche d'abord dans l'étude du mouvement général des sciences à cette époque les causes qui ont amené ou du moins favorisé les progrès des mathématiques. Il rappelle combien l'incertitude des astronomes en présence de systèmes inconciliables donnait de relief à la science qui se présentait à eux comme un guide et qui devait servir à juger leur choix définitif. Il compare ensuite le XVIIe siècle avec ceux où florissaient les écoles des philosophes géomètres de l'antiquité; à l'une et à l'autre de ces époques les mathématiques jouirent de la même faveur et inspirèrent à leurs partisans un égal enthousiasme; mais les ressources que fournissait la science aux géomètres d'Athènes étaient insuffisantes, et, si l'on n'a égard à l'inégalité des moyens, les succès des deux périodes ne souffrent plus de parallèle. De là l'auteur passe à l'histoire de la science elle-même : l'algèbre reçoit une application générale à la géométrie, et pour un moment l'analyse supplante complètement la synthèse; l'idée de l'infiniment petit finit par s'accréditer auprès des géomètres, elle reçoit des applications sans nombre, dont l'une donne le jour au calcul différentiel. Telles sont les phases du progrès de la science que l'auteur expose dans son mémoire, en s'attachant à suivre le fil des travaux qui tendaient au même but et en retraçant spécialement les premiers temps de la géométrie transcendante. Il finit en empruntant à l'histoire générale des mathématiques quelques-uns des traits les plus propres à définir la considération dont la science était alors entourée et à caractériser le monde savant de l'époque.

---

(1) Publié dans le t. III du *Choix de Mémoires*, p. 62-89.

Dans la séance du 1 Décembre, M. N. J. LAFORET vous a lu un travail intitulé : *Coup d'œil sur l'Exégèse rationaliste en Allemagne*(1). Après avoir signalé la pensée fondamentale de la Réforme, le libre examen, la souveraineté de la raison individuelle comme la source première et générale de ce criticisme outré qui a depuis envahi le champ de l'exégèse sacrée, l'auteur s'attache à montrer comment ce principe s'est développé peu à peu chez les théologiens protestants. Les esprits sérieux ne tardèrent pas à comprendre que, pour être conséquents, il fallait laisser à chaque fidèle la plus entière liberté quant à l'interprétation de l'Écriture. Toutefois la marche de l'esprit humain est lente, et le rationalisme n'apparut point tout d'abord : ce ne fut que dans la dernière moitié du XVIIIe siècle qu'il put prendre racine dans le sol religieux de l'Allemagne. Semler et Ernesti doivent être regardés comme les promoteurs immédiats de cette nouvelle révolution ; depuis lors l'exégèse s'affranchit de tout *préjugé dogmatique*, et ne voulut plus relever que de la raison. — Le rationalime exégétique se partage en deux classes : le naturalisme et le mythe. Le naturalisme, qui trouve son plus fidèle interprète dans le savant Paulus de Heidelberg, admet la vérité historique des récits de l'Évangile, mais il leur ôte tout le fond divin qui les distingue, il ne veut rien y reconnaître qui soit au-dessus des forces de la nature. Le système mythique, auquel le docteur Strauss, son plus intrépide défenseur, a valu un retentissement si extraordinaire, part du même principe, la négation du surnaturel, l'impossibilité des miracles ; mais plus logique que le naturalisme, il ne se contenta plus d'attribuer à la poésie l'enveloppe seule des événements rapportés dans nos Évangiles, tout en conservant les faits à l'histoire ; pour lui l'ensemble, non moins que les détails, doit tomber dans le do-

---

(1) Publié dans le t. III du *Choix de Mémoires*, p. 36-61.

e de la poésie et du mythe. Après une exposition assez dé-e des idées de Strauss sur le mythe, M. Laforet conclut en rquant que ces rêveries absurdes sont les conséquences légi-; du principe posé par Luther : dès qu'une fois l'esprit hu-a violé les lois de la nature, il ne s'arrête plus dans la voie :rreur.

Ch. Degroux s'est occupé dans la séance du 8 Décembre : tragédie qui a obtenu en Belgique un légitime succès : *dré Chénier* de M. Ed. Wacken. Cette pièce lui paraît avoir résultat de cette même réaction qui en France a produit la :ce de M. Ponsard ; aussi a-t-il fait ressortir les analogies résentent sous ce point de vue les deux pièces, où l'on trouve :ureux mélange des principes classiques et romantiques. L'au-se livre à un examen approfondi de l'œuvre de M. Wacken , ıt en remarquant ce qu'elle laisse à désirer sous le rapport de ımposition et de la vérité historique, il fait ressortir les bril-s qualités de style qui la caractérisent; il montre que cette uction est d'un heureux augure pour l'avenir littéraire de : pays.

Schmit, membre honoraire de la Société, nous a envoyé ıouveau chapitre de ses *Études sur la science, la croy-et la philosophie au point de vue du catholicisme* (1), dont us a été donné lecture dans la séance du 12 Janvier. Dé-nt le vaste tableau de l'activité scientifique de l'homme et tra-les différentes voies où elle s'exerce, l'auteur y cherche et termine la place de la philosophie. Il définit la nature de science et les principales différences qui la séparent d'avec utres ; il montre quel est son objet, quel est son but, quel e rôle nécessaire qu'elle occupe dans la science universelle.

V. Rapport de 1841-1842 (séance du 23 Janvier 1842) et Rapport de 1844 (séance du 14 Janvier 1844).

Cet examen lui donne occasion d'établir quels sont les rapports légitimes de la philosophie avec la théologie et avec les sciences secondaires et de fixer la mesure de son pouvoir et de son indépendance. Il prouve que la philosophie sainement comprise n'est point une science personnelle, arbitraire, sujette à des vicissitudes fondamentales, circonscrite dans le domaine de la pure spéculation, ou parcourant fatalement des phases successives et opposées. Il cherche ensuite à faire connaître ce que l'on doit entendre par progrès en philosophie, et il termine par un parallèle entre le rôle de cette science dans le monde des idées et celui de l'homme dans le monde des substances.

Dans la séance suivante (26 Janvier) M. Th. Smekens vous a communiqué un travail sur la *Critique artistique en Belgique.* Il s'est d'abord proposé de résoudre la question de l'utilité de la critique et d'expliquer les causes des réclamations universelles qu'elle soulève presque infailliblement, ou des effets désastreux qu'elle produit. L'ignorance et la partialité lui paraissent être ces causes : on distribue l'éloge ou le blâme, souvent à tout hasard, plus souvent encore par intérêt ou par haine, sans conscience, avant même de s'être donné la peine de réfléchir aux meilleurs moyens d'encourager les artistes qui sont dans la voie du progrès ou d'y faire entrer les autres. Parmi les expédiens imaginés dans ces derniers temps pour imprimer une nouvelle impulsion à la culture des beaux-arts, l'auteur considère comme un des plus injustes et des plus dangereux celui qui ne tend à rien moins qu'à réaliser le régime de la centralisation dans toute la rigueur de son despotisme. Aux yeux de certains critiques, la création d'un musée unique serait le salut de l'art et des artistes dans notre patrie : pour l'exécution d'un pareil projet il faudrait commencer par enlever à nos villes les monuments qu'elles possèdent et qui y sont l'objet d'une vénération héréditaire ou d'une émulation sans cesse renaissante, et n'est-ce pas là une mesure qui répugne à nos

mœurs constitutionelles autant qu'elle est contraire aux véritables intérêts de l'art?

La séance du 9 Février a été remplie par la lecture qu'a faite M. le professeur Nève d'un travail *Sur les tendances nouvelles de l'art en Allemagne* (1), dans lequel il a eu pour but principal de faire connaître les tentatives faites dans l'Allemagne protestante pour amener la création d'un art religieux. Afin de faire comprendre la phase nouvelle dans laquelle l'art germanique est entré, il a remonté à l'époque de sa renaissance qui répond à l'apogée de la littérature allemande, et il l'a montré en rapport avec le mouvement intellectuel qu'avaient dirigé de grands poëtes. Puis il a caractérisé les deux premières époques qui ouvrent l'histoire récente des arts plastiques: la première, où du culte d'un idéal indéterminé on est passé à l'imitation des œuvres de la sculpture grecque et plus tard de la peinture chrétienne; la seconde, où la conversion d'un grand nombre d'artistes a déterminé l'influence décisive des principes de l'art catholique, principalement en Bavière. M. F. Nève signale le commencement d'une troisième époque par la propagation de l'art nouveau du midi de l'Allemagne dans ses contrées septentrionales; il a insisté surtout sur l'essai de fonder un art religieux au service du protestantisme évangélique, sur l'appel du célèbre Pierre de Cornélius à Berlin, sur la nature et les difficultés de la tâche qui est confiée au grand artiste dans la décoration murale du Campo-Santo. Il en a pris occasion d'énumérer les défauts d'un symbolisme incomplet, tel qu'il peut convenir à la conscience protestante, et les vices d'un emploi perpétuel de l'allégorie en peinture. Venant à ce qui concerne l'exécution matérielle, il a fait ressortir l'abus qui résulte des procédés de la fresque dans les genres inférieurs de la peinture et l'insouciance

---

(1) Publié dans le *Choix de Mémoires*, t. III, p. 94-117.

ou l'inhabilité de la plupart des peintres allemands pour le coloris. Il termine par des vœux pour que le talent de Cornélius opère au milieu de Berlin une réaction efficace en faveur de la pensée chrétienne qui inspirera l'artiste catholique dans ses œuvres nouvelles malgré les restrictions que lui impose la religion royale et ministérielle de la Prusse.

M. J. M. De Smet vous a lu ensuite une de ces légendes nationales, toujours si chères à la mémoire des peuples ; il vous a retracé un des épisodes de l'antique histoire de la Flandre, les exploits du sire de Maldeghem et de ses chevaliers dans leur guerre d'extermination contre les brigands des bois qui entouraient son célèbre château.

Dans un discours sur *les associations en Belgique* (séance du 23 Février), M. Émile Nève s'est proposé de montrer quelle fut l'influence du principe chrétien sur les associations de notre pays sous le triple rapport de la vie religieuse, des intérêts matériels et des besoins de l'intelligence. Aujourd'hui que la science et la charité semblent les deux voies ouvertes pour la régénération de la Société, l'ancienne puissance de l'union chrétienne manque surtout à la science ; aussi l'auteur s'est spécialement arrêté à rechercher son action efficace pour le progrès scientifique. En parlant de la célèbre Université de Louvain, il a consacré quelques instants à une institution qui offre la plus grande analogie avec notre Société littéraire, c'est la *Palæstra bonæ mentis* :

« Le fait capital qui signale le mouvement des intelligences au moyen âge, c'est leur tendance incessante à embrasser toutes les connaissances humaines. Le *studium generale* était l'objet de l'ambition d'un grand nombre. Les sciences qui le composent : la théologie, les arts libéraux, le droit, la médecine, étaient déjà enseignées dans différentes villes, quand on voulut organiser cet ensemble d'études par des lois uniques et donner à toutes la même impulsion. Le corps entier qui représenta le stu-

dium generale prit le nom d'Université; Paris et Naples passent pour avoir vu naître les premières de ces corporations qui s'étendirent proptement en Italie, en Angleterre, en France, et qui jouirent dès l'origine des priviléges de toute espèce concédés par les Souverains-Pontifes et par les princes. Bologne, Palencia, Salamanque, Cambridge, Oxford, acquirent bientôt une célébrité presque égale. La Belgique ne pouvait pas rester en arrière dans cet entraînement général vers les fortes études. L'Université de Louvain fut fondée dans la première moitié du XVe siècle, et cette institution nationale s'éleva rapidement à la même hauteur que les Universités les plus florissantes. Elle rassembla les forces savantes éparses dans nos provinces, et le foyer qu'elle alluma rayonna longtemps au-delà des limites si restreintes de notre territoire. Au XVIe siècle, la part qu'elle prit au mouvement de l'époque ne fut pas sans gloire. L'enseignement encyclopédique de l'Université fit accourir vers elle des milliers d'étudiants. Les hommes illustres de tous les pays tinrent à honneur de visiter les docteurs de Louvain, de nouer avec eux de savantes relations et de coopérer à leurs entreprises. On vit, à l'époque des Erasme et des Vivès, la cité brabançonne offrir l'exemple d'une de ces républiques que forme naturellement, malgré la distance des lieux et les distinctions de peuple, l'union de tous les hommes, qui, animés de la même foi, cultivent la science dans le même but. L'Université de Louvain se distingua avant tout par l'orthodoxie de ses doctrines, et les hommes fermes et indépendants qui les défendirent forment une succession non interrompue de noms chers à tous les catholiques. Puisant dans l'étendue de leur savoir, ainsi que dans l'esprit traditionnel du corps auquel ils étaient fiers d'appartenir, des armes à toute épreuve, ils furent dans les moments de lutte le boulevard de l'Église et de la papauté. C'est ce qui devint évident surtout dans les années où le luthéranisme se propageait avec le plus d'éclat et de

danger. Les progrès rapides d'une hérésie menaçante semblèrent donner une force nouvelle aux apologistes éloquents qui se firent entendre au sein de l'Université; ils n'épargnèrent dans cette mission glorieuse ni peines ni travaux, et ils surent la continuer avec succès dans les temps difficiles qui suivirent. Plus libres des influences temporelles, moins accessibles aux sollicitations intéressées des princes que les docteurs de Sorbonne, les savants de Louvain conservèrent jusqu'au jour de leur dispersion, par la ferveur et par la pureté de leurs croyances, cette réputation de sagesse antique qui faisait respecter leurs décisions partout où le nom chrétien était connu.

» Avec un prosélytisme aussi éclairé, l'Université de Louvain devait donner naissance à une foule d'institutions qu'elle animerait de son esprit : on vit s'ouvrir un grand nombre de colléges, tantôt pour cultiver des études spéciales, tantôt pour étendre les études de théologie et de jurisprudence. Ces associations permanentes participaient à la vie du corps entier tout en contribuant à lui donner de nouvelles forces.

» Parmi les associations qui se formèrent alors, il en est une presque ignorée et qui dans sa courte carrière produisit cependant d'heureux résultats. C'est une espèce d'académie, de société littéraire, formée au XVII[e] siècle au château César par Erycius Puteanus, gouverneur de Louvain et successeur de Juste-Lipse dans la chaire d'histoire de l'Université. Cette société, qui portait le nom de *Palæstra bonæ mentis*, avait pour but de favoriser et de fortifier les études académiques par des compositions et des disputes sur divers points d'histoire et de morale, ou, comme on s'exprimait alors : *philologica*, *didascalica*, *epistolica*, *oratoria*, *historica*, *mixta*. Erycius Puteanus croyait en donnant ses soins à sa *Palestre* faire une œuvre non moins utile à sa patrie qu'aux lettres ; aussi chercha-t-il pour elle l'appui des savants et des seigneurs belges. Après avoir éprouvé ses jeunes amis sur leurs travaux, il leur com-

niquait ses propres opinions ou celles de ses collègues, et ces :ussions de chaque instant étaient un centre d'activité qui reait l'élément variable et mobile de la science, nécessaire peut: pour compléter un enseignement traditionnel et uniforme. brillants éloges que la *Palæstra bonæ mentis* obtint des écriıs contemporains prouvent assez combien on avait apprécié utilité. « *Palæstram,* dit l'un d'eux, *suadæ officinam*, *his-æ diatribam*, *ethicæ*, *politicæque porticum*, *quam* FELICITATEM TERARUM *merito appellamus.* »

M. F. LABIS vous a lu (séance du 8 Mars) un travail intitulé : *éorie des idées selon M. Gioberti* (1). Dans ce mémoire, l'auteur ose assez au long les vues de l'illustre philosophe italien sur te importante question. L'idée peut être envisagée de trois mares diverses : ou bien comme une sensation transformée et ritualisée, ou comme une forme, une modification purement ›jective du sens intime, c'est-à-dire de l'âme, ou enfin comme bjet en tant qu'il est en relation avec notre faculté de connaître. première opinion sort de base au sensualisme proprement dit : seconde, qui a été mise en vogue par Descartes, trouve ses reésentants dans les nominalistes et les conceptualistes du moyen-:, dans les idéalistes et les panthéistes de tous les temps, et adoptée par tous les rationalistes modernes sans exception. M. berti désigne les partisans de cette seconde hypothèse sous le n de *psychologistes :* le *psychologisme* place le terme immédiat la connaissance rationnelle dans l'homme, dans des formes de ıtendement; il *déduit l'intelligible du sensible et l'ontologie de ›sychologie.* Enfin, la troisième opinion considère l'idée comme ›jet même de la connaissance rationnelle en tant qu'il est en reon avec notre entendement; comme la vérité réelle et concrète

---

(1) Publié dans la Revue catholique, t. III, p. 19.

en tant qu'elle se pose en face de notre esprit, qui le contemple par une intention directe et immédiate. Cette dernière hypothèse, à laquelle M. Gioberti donne le nom d'ontologisme, et qu'il estime la seule vraie, réunit les suffrages des noms les plus respectables en philosophie. Elle est représentée par deux grands triumvirats, dont l'un appartient à l'époque moderne et se compose de Leibnitz, de Malebranche et de Vico, l'autre est formé par S. Anselme, S. Bonaventure et S. Thomas, ces trois champions les plus illustres du réalisme dans le moyen-âge : S. Augustin avait précédé et préparé cette double triade. M. Labis s'est surtout attaché à faire ressortir la différence qui sépare, sur ce point, Fénélon et Malebranche de celui qu'on a coutume de regarder comme leur maître commun, Descartes, le père du psychologisme moderne. L'auteur termine en donnant, d'après le philosophe italien, la solution du fameux problème de l'*origine des idées*. On peut, dit M. Gioberti, regarder l'idée comme *acquise* par rapport à la substance de l'âme, mais elle est *innée* par rapport à la pensée : car on ne peut penser sans penser à quelque chose d'intelligible; or l'intelligible, c'est l'idée. On ne peut donc assigner d'autre origine à l'idée, par rapport à nous, que l'origine même de l'exercice intellectuel.

M. A. De Becker vous a ensuite lu un travail sur le livre du *Prêtre, de la Femme et de la Famille*. Après une courte introduction destinée à étudier les funestes tendances des productions littéraires de notre époque, où l'on ne respecte plus rien de ce qui constitue l'ordre et la stabilité de la Société, l'auteur s'attache à montrer l'injustice et l'impudeur sacrilége du libelle de M. Michelet, et il le considère tour à tour sous le rapport historique, moral et littéraire. Il s'arrête principalement à faire ressortir le caractère antisocial des doctrines qui y sont contenues, et qui, tout en paraissant dirigées contre l'organisation chrétienne de la famille, s'attaquent directement à la famille elle-même. Il termine en ci-

it les divers jugements que l'on a portés sur cet ouvrage. « C'est
livre de colère et de haine et non un livre de sérieuse critique,
rivait, il a quelque temps, un jeune philosophe français; nous
tendons dire que ce livre est hardi : nullement, c'est faible et
lent qu'il faut dire. »

Dans la séance du 27 Avril, M. le professeur Nève a donné lec-
re d'une note concernant la question de l'*Antériorité du Brâh-
anisme sur le Bouddhisme* (1), examinée d'après les documents
igiuaux qu'a le premier exploités M. E. Burnouf, dans son His-
ire du Bouddhisme indien. Il a démontré cette antériorité par le
ractère moral de la réforme bouddhique, par l'emprunt qu'elle
fait de ses divinités au panthéon des Brâhmanes, par le tableau
lèle que nous tracent ses livres canoniques de la société indienne
mplétement organisée avec sa religion, ses castes et ses lois.
rès avoir répondu à quelques objections faites récemment en
veur de l'antiquité du Bouddhisme, l'auteur s'est attaché à faire
sortir les marques de postériorité inhérentes à la nature même
cette doctrine; il l'a montrée non-seulement comme un schisme
a Brâhmanisme, mais encore comme une hérésie qui nie les
oyances du monde patriarcal, une erreur qui détruit les tradi-
ons communes au monde ancien.

Dans la séance du même jour, M. J. Keph vous a présenté une
tude sur le premier développement de la Tragédie romaine. Après
voir fait connaître les premiers auteurs des drames latins qui ont
euri dans le VIe et le VIIe siècles de Rome, il a signalé le mérite de
originalité dont ces poëtes n'ont point été dépourvus dans l'imita-
on des pièces du théâtre grec ; puis il a cherché à caractériser
s défauts inhérents à la composition de leurs œuvres, et à ex-
liquer leur infériorité relative devant les productions de la scène

(1) Ce travail a été publié dans la *Revue catholique*, t. III, 1845, mai-juin,
. 120, p. 169.

tragique d'Athènes par les faits de l'histoire contemporaine et par les causes religieuses, politiques et morales qui se sont opposées à Rome à une culture plus libre et plus complète du genre dramatique.

M. F. LABIS vous a communiqué dans la séance du 1 Juin la suite de ses études sur la philosophie italienne contemporaine. Un premier travail était destiné à faire connaître la *Théorie de la connaissance primitive en la Formule idéale selon M. Gioberti* (1), qui apparaît ici non comme un critique ou un novateur, mais qui s'est proposé de compléter et d'élever à la dignité de système l'ontologisme de S. Augustin et de Malebranche. M. LABIS suit pas à pas les conceptions de M. Gioberti ; il arrive bientôt à montrer que le véritable principe philosophique, la première idée aussi bien que la première chose, est le concept de l'ÊTRE, mais de l'ÊTRE RÉEL. *L'Être est nécessairement,* voilà ce jugement objectif et divin qui se rend présent à l'esprit dans l'acte immédiat de l'intention, et sur lequel repose le fondement de toute évidence, de toute certitude. — A ce premier anneau de la philosophie est nécessairement attaché le concept de l'EXISTENCE qui se présente comme un effet dont l'Être est la cause? Ce problème si difficile trouve sa solution dans l'idée de CAUSE appliquée à l'être. Cette cause première et efficiente, doit, pour être telle, être créatrice, et partant, le concept de création, d'existence, doit être compté parmi les idées les plus originaires de l'esprit humain : restait toutefois à prouver que l'être est de toute nécessité créateur; c'est ce que l'auteur fait en exposant comment l'intention primitive de l'être concret inclut l'action créatrice et les existences, en sorte que la véritable formule idéale peut, selon lui, s'exprimer ainsi : *L'être*

(1) Ce travail a été publié dans la *Revue catholique*, t. III, ainsi que celui sur la *Théorie de la parole*. V. p. 126, 177, p. 289 suiv.

crée les existences. Le travail se termine par quelques applications de ce principe aux problèmes les plus importants de la philosophie, à l'existence des corps, aux divers genres de certitude et en particulier à l'évidence.

Un second travail avait spécialement pour but d'exposer, d'après M. Gioberti, la question de *la parole et de ses rapports avec la pensée*. M. Labis observait que nous n'avons conscience de l'idée perçue dans l'intuition que lorsque la réflexion entre en exercice au moyen de signes, c'est-à-dire par le langage : la parole est donc nécessaire pour *repenser* l'idée, puisque c'est elle qui la détermine. Il conclut de là la nécessité de l'existence d'une révélation primitive faite au père du genre humain par le Créateur.

Dans la même séance, M. Poumay vous a présenté un travail intitulé : *La Comédie latine et les Romains*. Après avoir représenté le genre comique cultivé à Rome tardivement et grâce à l'imitation d'œuvres étrangères, il a eu en vue de caractériser aussi complétement que possible les deux causes qui ont privé ce genre d'un libre développement; il a montré d'une part quelle résistance passive a opposée le caractère romain aux créations de la scène comique, quelle a été l'indifférence du peuple pour des pièces composées d'après des modèles grecs, quelle a été la défiance de l'aristocratie patricienne envers un spectacle qui compromettait sa dignité et ses priviléges, et d'autre part, il a défini de quelle nature était l'incapacité des Romains à concevoir et à goûter une œuvre d'art, malgré leur prédisposition à la satire et la causticité naturelle de leur esprit. Il a pu en conclure que la comédie a rencontré autant d'obstacles dans cette incapacité radicale du public romain que dans les restrictions politiques apportées à sa libre culture.

M. le professeur Arendt vous a communiqué dans les séances du 17 Juin et du 13 Juillet la suite de son *Essai sur le régime de la propriété territoriale dans ses rapports avec le mouvement po-*

litique (1). Dans la première partie de ce mémoire (2), l'auteur, après avoir indiqué la nature et les causes de l'action que la propriété et le pouvoir ont toujours exercée l'une sur l'autre, s'était proposé de montrer, par un exemple tiré de l'histoire romaine, l'influence de l'organisation de la propriété sur les transformations du pouvoir depuis les origines de la cité jusqu'aux temps d'Auguste. Dans la seconde partie il a parcouru le même cercle de recherches pour l'histoire de l'Angleterre, qui offre tant de similitude avec celle du peuple-roi. Il a exposé les principales dispositions de cette organisation depuis la conquête jusqu'aux temps modernes, et il a fait voir que dans ce pays le pouvoir politique a été pendant des siècles exclusivement le partage des propriétaires du sol. Il a expliqué ensuite les causes qui ont amené, en Angleterre comme à Rome, l'accumulation de la propriété foncière entre les mains d'un petit nombre de détenteurs, et il a prouvé que le régime territorial, qui est sorti de cet état de choses, constitue depuis le commencement du XVIII[e] siècle le principal mobile du mouvement politique dans ce pays et de la lutte des partis qui en est l'expression.

Dans la séance du 28 Juin, M. le professeur Ubaghs a lu la seconde partie de son mémoire sur le *Problème ontologique des universaux*. Dans la première partie de ce travail (3), l'auteur avait donné un exposé historique des divers systèmes adoptés au moyen âge sur ce problème; la seconde partie est consacrée à la discussion de la question considérée en elle-même, et se trouve

(1) Ce mémoire a été publié dans le *Choix de Mémoires*, t. III, p. 311 à 373.

(2) Séance du 20 Décembre 1840. Voir l'analyse dans l'*Annuaire* de 1842, p. 24 (Rapport de l'année 1840-41, p. VII-VIII du t. II des *Mémoires*).

(3) Luc à la séance du 21 Mai 1843 et analysée dans l'*Annuaire* de 1844, p. 39-41 (*Rapport* de l'année 1842-43, p. 16-17, t. III des *Mémoires*). — Ce mémoire a été imprimé en entier dans la *Revue catholique* de Liége, tome III, et dans une brochure à part, Liége et Louvain, 1845.

divisée en trois paragraphes. Dans le premier l'auteur expose et critique la méthode suivie au moyen âge pour résoudre le célèbre problème. Il trouve que d'une part on ne s'appuyait que sur le témoignage direct des sens et d'autre part sur des considérations purement logiques. Il fait voir en passant la valeur réelle de ces procédés et il constate leur insuffisance pour prouver efficacement la réponse à donner au problème des universaux, lors même qu'ils en donneraient la réponse véritable.

Le deuxième paragraphe, destiné à faire connaître la méthode qu'il faut employer pour arriver à une solution certaine, montre comment cette question, en passant de l'étroite enceinte de la philosophie purement spéculative dans le domaine de la philosophie de la nature ou de l'histoire naturelle, a été soumise à une méthode entièrement différente de celle qu'on avait suivie jusqu'alors. Cette méthode consiste non pas à s'appliquer directement à l'étude de l'essence des êtres, mais à s'élever de l'étude des effets à celle de leurs causes, c'est-à-dire à s'appuyer sur des faits bien observés, très-certains et aussi nombreux que possible, et d'en conclure, non simplement au moyen de conceptions logiques, mais à l'aide des principes réels et constitutifs de la raison humaine, et surtout à l'aide de ce qu'on appelle le principe de causalité, quelle doit être la nature des causes qui produisent ces faits ou ces effets. Pour le problème en question cette méthode consiste à appliquer ce double procédé au fait par lequel les êtres qui constituent la nature vivante sont tous liés aux uns et séparés des autres, savoir à ce qui est bien connu de la génération des animaux et des végétaux.

Dans le troisième paragraphe, qui contient le résultat de cette méthode, l'auteur constate : 1° que la prétendue génération spontanée ne repose sur aucun fait certain, mais qu'elle est en opposition avec tous les faits connus; 2° que les individus de la même espèce peuvent seuls engendrer des êtres capables de se

propager indéfiniment; 3° que, si des individus appartenant à des espèces différentes, mais voisines dans le genre, produisent parfois des êtres vivants, ces hybrides ne peuvent cependant jamais former une nouvelle race; 4° que des individus appartenant à des genres différents ne peuvent point procréer des êtres vivants.

De ces faits il tire les conclusions suivantes : 1° que les espèces sont déterminées, immuables et incommunicables; 2° qu'entre les individus d'une même espèce il y a une loi naturelle propre, un principe générateur commun, une force séminale par laquelle ils tiennent tous les uns aux autres et se séparent de ceux des autres espèces; 3° que si, par une conséquence qui lui semblerait forcée, on voulait conclure de la production des hybrides à l'existence d'un principe commun à des individus de quelques espèces différentes, l'étude des faits physiques ne fournit cependant aucune donnée pour étendre cette communauté à des êtres différents de genre, et que par conséquent elle est bien plus loin de fournir quelque fondement à l'extension d'une telle communauté à tous les êtres en général.

Il pense donc que les espèces sont aussi réelles que les individus, et que l'on doit reconnaître dans tous les êtres vivants, outre les éléments particuliers qui les distinguent comme individus, un élément commun ou spécifique par lequel ils tiennent chacun à son espèce et se différencient des êtres appartenant à d'autres espèces. Il ne prétend pas avancer par là sur cette matière une théorie qui lui soit propre, ou bien encore avoir donné une nouvelle solution au problème des universaux; mais il croit seulement avoir assuré au réalisme de S. Anselme, en le déterminant d'une manière précise, la valeur d'une vérité prouvée. Finalement il signale la différence marquée entre ce *réalisme dans la nature*, comme il le nomme, et le *réalisme des idées*.

Dans la même séance, M. Emile Nève vous a fait connaître par une courte analyse le cours d'histoire moderne professé à la faculté

des lettres de Paris par M. Ch. Lenormant (1). Il s'est spécialement attaché à déterminer la place qu'occupe cet ouvrage remarquable dans la littérature historique de notre époque, et il vous a présenté dans ce but diverses considérations qui lui ont servi à faire ressortir les nombreuses qualités des leçons de M. Lenormant, comme aussi à rendre raison de certaines critiques. En présence d'un auditoire mobile et avide d'émotions, au milieu des brûlantes discussions des journaux et des revues, dans l'incertitude d'une position demeurée précaire, le savant historien n'a pas cru pouvoir s'astreindre aux formes lentes et méthodiques d'un enseignement régulier; ce n'est pas, à proprement parler, un cours d'histoire moderne qu'il a prétendu faire, ce sont des *Questions historiques* qu'il a résolues. Mais ces questions, il les a choisies avec une entente merveilleuse des nécessités de l'époque. Il s'est attaqué de préférence aux opinions les plus en vogue dans les productions du jour et qu'on va répétant sur la foi d'un auteur en renom; il a eu soin de ne pas laisser sans réponse les virulentes déclamations parties d'une chaire voisine de la sienne, et il a consacré plusieurs leçons d'un haut intérêt à l'étude du sacerdoce et de la famille chez les nations germaines après leur conversion au christianisme. Tout en satisfaisant aux exigences du moment, l'auteur a su avec un rare bonheur ne rien omettre d'essentiel dans le majestueux tableau de l'histoire de la société chrétienne et de la société musulmane jusqu'au IXe siècle. Ses vues sur la religion de Mahomet, qui forment presque un volume, constituent un travail tout à fait neuf et d'une importance capitale pour les catholiques. Tout le monde sait en effet que la plupart des écrivains modernes ont cru trouver dans l'Orient une mine inépuisable d'accusations contre la civilisation chrétienne, et qu'ils ont souvent été écoutés avec

(1) Publié en 25 livraisons formant 2 vol. de 384, 402 pages, sous le titre de *Questions historiques (V^{e}-IXe siècles), Cours d'Hist. moderne,* 1844-1845.

d'autant plus de faveur et de crédulité, que les armes dont ils se servaient étaient plus inconnues, les philosophes du dernier siècle n'ayant pas osé y recourir. En somme, l'on peut dire que M. Lenormant a rendu un service signalé à la cause de la vérité par la publication de son livre, et, s'il est permis de regretter qu'il n'ait pas usé partout d'une plus grande précision, et qu'il ne se soit pas mis en garde contre les interprétations diverses toujours difficiles à éviter pour des leçons improvisées, c'est qu'eu égard à l'autorité dont jouit si légitimement sa parole, on eut voulu rencontrer jusque dans les moindres détails cette unité de principes qui est dans l'ensemble de l'ouvrage, comme elle est dans les intentions de l'auteur.

Outre ces divers mémoires, plusieurs compositions poétiques vous ont encore été communiquées dans les séances du 12 et du 26 Janvier et du 23 Février. *Un rêve* et *Feu de paille*, par M. B. Quinet; *Luther* (1), par M. Antoine Clesse, membre honoraire de la Société; *L'Homme au milieu de la Création*, par M. L. Wocquier.

Après avoir terminé l'inventaire des travaux de l'année qui vient de finir, il nous semble utile, Messieurs, d'appeler de nouveau votre attention sur quelques idées qui vous ont déjà été soumises dans les communications peut-être trop rares que la commission directrice échange avec les membres de la Société. A plusieurs reprises on vous a parlé de l'utilité incontestable des thèses des mémoires; on vous a montré comment les divers moyens, dont la Société est destinée à favoriser l'application, forment, pour ainsi dire, une sorte d'initiation à la vie publique. On a insisté sur les nombreux et puissants motifs qui doivent décider chacun de nous à les employer, à les faire fructifier. C'est principalement de ces motifs, qui prennent chaque jour un ca-

---

(1) Ce poëme a été publié dans le t. III du *Choix de Mémoires*, p. 393-410.

ıctère plus impérieux, que nous venons encore vous entretenir vec confiance.

Il n'est personne qui ne soit frappé de l'attitude des esprits de otre temps. *L'alliance de toutes les erreurs avec toutes les passions* e fut jamais peut-être plus étroite, et ce qui la rend plus formiable, c'est qu'elle porte à la fois ses coups dans tous les rangs et ans toutes les directions, c'est qu'elle ne laisse debout qu'une ule idée, la croyance à la légitimité et à la moralité du succès.

Sous l'étreinte des écrivains contemporains, l'histoire n'a pas eu contribué, comme nous vous le disions l'an dernier, aux rogrès de ce déplorable optimisme d'un nouveau genre, et les lus tristes égarements des nations, comme les plus grands crimes es individus, ont été proclamés des nécessités du temps et presue des bienfaits pour l'humanité. Grâce aux prétendues notions e tolérance et d'impartialité, grâce surtout à ce triste aveulement qui fait méconnaître de plus en plus l'action véritable le la Providence dans la vie des peuples, on a passé un niveau nenteur sur les annales de nos pères, et la vertu n'a plus conervé son diadème, que quand la victoire lui avait attaché le ien. De là une étrange confusion de jugements sur les faits les lus significatifs et les mieux constatés, un arbitraire sans bores, dans l'interprétation des révolutions sociales. Et pouvait-il n être autrement quand les coryphées du système ne craignaient pas d'invoquer comme un axiome que la science historique n'a pour « aucun point de doctrine, pour aucune tradition séparée des autres, ni prédilection, ni répugnance; qu'elle comprend tout, qu'elle est curieuse de tout, qu'elle admet tout dans la mesure de son importance véritable. »

Les conséquences de pareils principes ont été déduites avec une rigueur et une promptitude remarquables. « Si tout est parfaitement juste dans ce monde, » à quoi bon se donner tant de peines pour discerner l'innocent du coupable? à quoi servent les

apologies et les réhabilitations? Pourquoi chercherait-on à venger de la calomnie ceux qu'elle a perdus, s'ils sont morts l'honneur et à cette vie, pour le plus grand bien de l'humanité? Qu'on ne vienne pas dire que ce sont là des opinions inventées à loisir pour se donner la satisfaction de les réfuter, vous savez tous, Messieurs, quelle effrayante application de cette théorie de la fatalité des écrivains du plus grand talent ont faite à l'histoire d'une époque dont le souvenir est inséparable d'un juste sentiment de terreur; vous lisez tous sous leurs innombrables formes les paradoxes spécieux qu'elle fournit à notre littérature.

En présence de tels systèmes et de leurs désastreux résultats, qui oserait se croire dispensé de s'associer dans la mesure de ses forces aux courageux défenseurs de la vérité? Qui pourrait ne pas se croire obligé d'acquérir une connaissance sûre et positive de la cause du combat et de la situation des combattants? qui ne voudrait savoir quelle est l'arme la plus favorable pour l'attaque et pour la défense? Quand on entend retentir de toutes parts les confuses clameurs de la fausse science, ne serait-on pas infidèle à sa mission, si l'on ne cherchait à faire dominer au sein de la mêlée la voix de la justice?

Sans doute, Messieurs, ce n'est pas à nous qu'incombe cette tâche immense du prosélytisme, mais nous avons certainement l'obligation de nous préparer à remplir tous les devoirs qu'il impose. Et ces devoirs, comment les remplirions-nous, si nous ne travaillions sans relâche à donner à nos convictions une base solide et forte, si nous ne cherchions constamment à suivre les phases de cet éternel procès entre la vérité et l'erreur, non pas pour rester simples spectateurs de la lutte, mais pour y apporter le faible tribut de notre bon vouloir et de notre dévouement. Ce serait en vain que des intelligences d'élite se consumeraient dans un inutile labeur pour préparer, à l'aide d'une érudition consciencieuse et d'une persévérance infatigable, la so-

ation de tous les grands problèmes de la philosophie et de l'his-
oire, s'il ne venait point des hommes pour s'emparer des résultats,
our les faire entrer dans le domaine de la vie pratique, pour
'efforcer d'atteindre, sur toutes les voies où ils se placent, cette
ultitude d'esprits désireux de savoir, mais trop portés à se pas-
er de toute croyance; si l'on ne cherchait à les arracher enfin à
ette espèce d'idolâtrie du fait humain, où l'éclectisme, cette folie
u jugement et du sens moral, les tient enchaînés.

Sans doute encore une fois, Messieurs, ce que nous pouvons
st peu de chose, nous ne nous le dissimulons pas; mais le rôle
ui convient à notre âge, à notre position, à nos études, c'est
e reprendre en sous-œuvre les tentatives essayées dans une
phère plus haute; c'est de tirer quelque bonne pensée, quelque
onne parole d'un bon livre; c'est de conserver, au milieu de nos
avaux spéciaux, un esprit constamment attentif au grand mou-
ement qui s'accomplit dans le monde chrétien; c'est de faire en
orte que nos sentiments généreux n'aillent pas expirer dans notre
œur au lieu de se manifester par des actes. Après cela, quels que
oient les résultats de notre modeste entreprise, nous aurons
a conscience d'avoir rempli nos devoirs envers la Religion et la
'atrie. Après cela, Messieurs, si quelque jour le découragement
ouvait nous surprendre en chemin, nous nous rappellerions cette
levise si grave et si vraie qui a peut-être ressuscité déjà plus d'une
ois le zèle d'un grand nombre, cette devise d'un membre de la
Palæstra bonæ mentis, à l'antique Université de Louvain dont
nous sommes les héritiers et les enfants : *Pusillæ quidem merces, quæstus exiguus, at saltem conatus, in rebus præsertim bonis arduisque, minime improbandus.*

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1845-1846, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1846, PAR M. L. CONSTANT.

—

Messieurs,

Si l'on jette un coup d'œil sur la vie d'une association en la comparant à celle d'un individu, on reste étonné en présence de l'analogie frappante qui existe entre elles. Dans une société, comme dans un individu, la puissance a pour condition essentielle l'heureuse harmonie de ses forces avec le but suprême de son existence. C'est au flambeau de l'intelligence et sous l'empire de la liberté que se réalise la combinaison des ressorts divers qui la font mouvoir. Pour qu'une association quelconque fournisse pleinement sa carrière par une activité propre, il faut qu'elle ait toujours conscience de son état actuel, de la mesure de ses forces et enfin de ses destinées. Toujours, il lui importe d'avoir présent à la pensée et ce qu'elle a fait et ce qu'il lui reste à faire pour arriver au terme final qui lui est assigné.

Ainsi donc, Messieurs, avant d'aborder une nouvelle série de travaux, avant d'entrer dans des relations nouvelles, il est pour nous du plus haut intérêt d'appeler votre attention sur l'état de notre association scientifique et littéraire pendant l'année qui vient

(1) La commission était composée de MM. G. Ubachs, président; L. Constant, vice-président; C. Périn, secrétaire; L. J. Hallard; F. Nève; T. C. Smekens; A. De Becker.

de s'écouler. L'esquisse rapide que nous allons vous présenter dans cette séance vous montrera les progrès de notre institution; elle vous fera connaître aussi les développements dont elle est susceptible et dont elle espère la réalisation, parce qu'elle a foi dans le zèle et l'attachement de tous ses membres; nous sommes en effet tous également tenus de contribuer à sa conservation et à sa prospérité. Dans ce court aperçu chacun de nous doit trouver un enseignement fécond pour l'avenir; nous y puiserons de nombreux motifs pour nous rallier avec plus de force encore à la pensée qui a servi de principe à la création de notre Société.

Dans la vue d'en exposer la véritable situation, nous ne pouvons mieux faire que de soumettre à votre jugement, dans l'ordre chronologique de leur production, l'analyse rapide des travaux qui vous ont été présentés dans le courant de l'année académique qui vient de prendre fin, et qui ont eu tour à tour pour objet, la philosophie, la science religieuse, l'histoire ancienne et celle du moyen âge, la poésie, les études artistiques et la littérature de l'antiquité.

Dans les séances du 16 Novembre, du 14 Décembre 1845 et du 8 Février 1846, M. N. J. LAFORET a lu à la Société un travail sur *le Cartésianisme* (1). L'auteur de ce mémoire s'est proposé de faire ressortir les principaux défauts de cette philosophie cartésienne qui a joué un si grand rôle dans les écoles philosophiques, et qui aujourd'hui encore est accueillie avec une faveur marquée par le rationalisme français et allemand. M. LAFORET s'attache surtout aux principes logiques du cartésianisme, qui se résument dans ces deux points : le doute et l'évidence interne. Après avoir défini la véritable nature du doute cartésien et indiqué son analogie

(1) Publié dans la *Revue catholique*, t. III, p. 449 suiv., p. 504 suiv., p. 567 suiv. Ce mémoire forme la première partie des *Études sur le Cartésianisme et le Lamennisme*, par M. N.-J. LAFORET (Louvain, 1846, in-8°).

frappante avec le principe fondamental du protestantisme, l'auteur passe à l'évidence interne et à la démonstration logique, considérées par Descartes comme le seul moyen d'arriver à la connaissance certaine de la vérité. Après cet exposé des idées cartésiennes, M. Laforet essaie de découvrir si elles peuvent soutenir l'épreuve d'une critique sévère et impartiale ; le doute, l'évidence interne et la démonstration logique sont interrogés au double point de vue de la religion et de la philosophie, et le résultat de cet examen le conduit à conclure que les principes qui servent de base au système cartésien sont inconciliables avec la religion autant qu'avec la vraie philosophie. Les témoignages de l'histoire à la main, M. Laforet nous montre le rationalisme moderne comme le développement nécessaire des idées cartésiennes, et la méthode de l'auteur des *Méditations* lui parait entièrement identique avec la méthode suivie de nos jours par les rationalistes allemands, condamnés par l'inexorable logique à se perdre dans l'abîme sans fond de l'idéalisme et du panthéisme.

Dans la même séance (16 Novembre), M. L. Constant vous a présenté quelques considérations générales dans le but d'aider à l'intelligence d'une Thèse ayant pour titre : *Théorie de la cause dans les contrats*, et dont la discussion a rempli la séance suivante (30 Novembre). L'auteur a cru trouver que l'obscurité qui pèse sur la section, qui a pour objet la cause des conventions, résulte de ce que le législateur moderne, au lieu de donner une définition absolue du contrat, ne le détermine que comme fait générateur de l'obligation ; d'après cela il lui a paru que, dans les principes fondamentaux, le code a confondu la matière de la convention avec celle de l'obligation qui en naît : or, d'après l'auteur, l'objet de celle-ci est la cause du contrat.

On vous a donné lecture dans la séance du 11 Janvier, d'un mémoire de M. Schmit, membre honoraire de la société. Dans ce travail qui fait partie des études de l'auteur sur *la science*, *la croy-*

ance et la philosophie au point de vue du catholicisme (1), il s'est attaché à déduire de la nature de l'homme et de la nature de l'intelligence la perception comme source générale de toutes nos connaissances ; puis, constatant une profonde analogie entre le monde spirituel et le monde matériel, il en conclut une ressemblance fondamentale entre nos moyens intérieurs et nos moyens extérieurs de percevoir, et il arrive ainsi, tout en tenant compte des exigences de la liberté humaine, à reconnaître l'identité absolue du problème de la pensée et du problème de la parole. Trois grands faits reportent nécessairement jusqu'à Dieu l'origine de l'une et de l'autre : la rédemption, la chute, la création ; les rapports intimes qui unissent le dogme à l'essence même de la société réclamaient d'ailleurs dans la promulgation divine un caractère social bien tranché.

L'auteur s'appuyant donc sur ces deux bases, et les fortifiant encore par les données de l'observation et de l'histoire, en fait jaillir toute la constitution du monde intellectuel, il en montre l'harmonie avec l'ordre universel ; il finit en comparant la théorie catholique de la science aux théories rivales et il n'a pas de peine à prouver toute la supériorité de celle-ci sur celles-là.

M. Aug. Seghers vous a fait dans la séance du 25 Janvier 1846 l'exposition et la critique du *Système philosophique de Bordas Dumoulin*. L'auteur montre d'abord que les rationalistes, malgré quelques divergences d'opinion, admettent un même principe fondamental : l'évidence interne ; puis après avoir présenté l'analyse rapide du système rationaliste formulé par Bordas, il suit l'auteur dans les développements qu'il en a donnés et notamment dans les conséquences morales et religieuses qu'il a tirées de la

(1) V. les analyses des chapitres précédents : Rapport de 1841-1842 (séance du 23 Janvier 1842) ; Rapport de 1843-1844 (séance du 14 Janvier 1844) ; Rapport de 1844-1845 (séance du 12 Janvier 1845).

maxime : l'âme contemple Dieu dans l'idée de l'infini. Suivant l'auteur, cette doctrine n'est qu'un produit de l'imagination démenti par la réalité ; car, indépendamment de la réflexion de la pensée sur nos idées à laquelle Bordas attribue toute la science, la faculté de croire est nécessaire pour les rattacher à la réalité qu'elles représentent. Contredit par ce qui est, Bordas Dumoulin invoque ce qui a dû être, c'est-à-dire, l'état de perfection dans lequel l'homme a été créé. Mais la double faculté de voir et de croire, loin d'être contraire à la perfection de la création, lui est nécessaire ; car sans elle on ne peut saisir l'harmonie qui doit rattacher le monde des corps à Dieu qui en est la fin suprême.

M. De Clèves, membre honoraire de la Société, vous a communiqué dans la séance du 22 Février le premier chapitre de ses *Essais de psychologie ontologique*. Après avoir établi que la Psychologie a pour principe la véracité de l'intelligence garantie par la souveraine vérité de Dieu, et pour méthode la légitimité de tous nos moyens de connaître, il aborde l'importante question de l'origine de nos connaissances, et, pour la résoudre, il suit l'enfant dès le berceau jusqu'au moment où il parvient à l'usage parfait de la raison.

L'homme apporte en naissant un principe de vie intellectuel[illegible] et les facultés qui la manifestent. Comment pourrait-il acquér[illegible] les puissances de l'entendement, les idées de la raison, les se[illegible] timents primitifs de la volonté, phénomènes supérieurs à tou[illegible] expérience, si Dieu n'en avait déposé le germe dans son âme[illegible] Toutefois les facultés ne se développent pas d'une manière pur[illegible] ment spontanée et leur développement dépend de certaines co[illegible] ditions : si l'homme n'entre pas en rapport avec le monde visib[illegible] par les sens, avec la société par l'enseignement, jamais il ne jouir[illegible] de la vie intellectuelle et morale. Cette éducation de l'enfant ne s[illegible] fait que graduellement : son intelligence ne parvient à la con[illegible] naissance parfaite d'elle-même, qu'au moment, où, éveillée pa[illegible]

l'enseignement et la vue du monde visible, elle aperçoit au plus intime de son être l'image de son Créateur. Sans l'idée de Dieu, en effet, les puissances de l'entendement flottent dans un vide sans bornes ; les idées métaphysiques sont sans objet, les idées morales sans fondement; le désir du bonheur n'est plus qu'illusion, la liberté morale un non-sens. L'idée de Dieu achève ainsi la création de l'être intelligent et moral.

Le Créateur a donc établi entre toutes ses créatures d'admirables liens, et l'harmonie est le cachet de ses œuvres. L'homme n'est point isolé : les nécessités de sa vie intellectuelle, comme de sa vie physique et surnaturelle, l'unissent de la manière la plus intime avec le monde visible, la société, et surtout avec Dieu, son principe et sa fin dernière.

Dans un travail intitulé : *Études sur Pindare* (séance du 8 Mars), M. Pollet s'est attaché à faire ressortir l'unité qui existe dans la composition des odes du premier des lyriques grecs. Il a montré spécialement, en prenant pour exemple la première *Néméenne*, que les fictions et les mythes, dont Pindare fait un usage si fréquent, ont un rapport intime avec le sujet de l'Ode, et qu'ils renferment un éloge indirect, très délicat et très élevé, des vainqueurs que le poëte a pour but de célébrer.

Dans un mémoire ayant pour titre : *De la suprématie intellectuelle d'Athènes dans la Grèce* (séance du 22 Mars), M. J. Duculot s'est proposé de faire connaître, en constatant la prépondérance morale de la république athénienne, les causes successives ou simultanées et les éléments constitutifs de cette glorieuse primauté. La première partie de son travail est consacrée à des indications précises sur le climat, les richesses, l'industrie, les croyances religieuses et les institutions des Athéniens : toutes choses qui ont influé sur la grandeur prodigieuse de la cité grecque. Dans la seconde partie, l'auteur examine l'esprit intime d'Athènes; il y étudie l'individu et la société; il recherche les conditions

auxquelles cette ville a exercé un ascendant si universel. La sociabilité des Athéniens occupe ici une assez large place : c'est à cette tendance prononcée de leur caractère national que l'auteur attribue la rare fécondité, la délicatesse des sentiments, la parfaite convenance, qui distinguent les productions de ce peuple d'artistes; il a soin de faire voir tous les citoyens d'Athènes occupés à plaire aux étrangers par l'élégance de leurs manières et leur complaisance empressée, se recherchant les uns les autres par un penchant irrésistible à la conversation, se livrant à ces entretiens intarissables où chacun veut l'emporter par la justesse ou la subtilité du raisonnement et par le charme du langage, souvent même sacrifiant aux jouissances de l'esprit leurs intérêts et leurs droits; comme les faits le prouvent, le pouvoir de l'intelligence est le seul auquel ne cessera jamais de prétendre cette race d'hommes libres et avides de gloire. Amené à décrire les phases diverses du développement intellectuel dans l'histoire de la civilisation attique, M. Duculot retrace à grands traits les tendances religieuses, philosophiques et politiques qui sont dessinées dans quelques œuvres originales, expression immortelle du génie athénien. Il finit par montrer la science dégénérant par de frivoles tentatives dans les écoles de l'ingénieuse Athènes; jusqu'à ce qu'elle succombe entièrement dans la décadence générale de la Grèce.

Dans la même séance, M. Emile Nève vous a donné lecture d'u fragment d'un *Essai sur l'histoire littéraire des Croisades*, do il avait déjà précédemment communiqué l'introduction généra à la Société (1). Ce fragment concernait surtout Pierre l'Ermi et Godefroid de Bouillon : la famille et les destinées du premie le lieu de naissance du second ont été l'objet de vives contro verses, dont l'auteur nous fait le récit. Puis, fidèle à son plan

(1) V. Rapport de 1842-1843 (séance du 19 Mars 1843).

il rapproche et il critique les uns par les autres les témoignages des historiens proprement dits et ceux des auteurs des chroniques rimées et des *Chansons de Geste*, pour recomposer la légende et la biographie réelle de ces grands personnages qui appartiennent aux provinces belges. Il reproduit dans ce but un certain nombre de passages intéressants, tirés du Roman de *Godefroid de Bouillon*, des diverses branches du Roman du *Chevalier au Cygne*, de la chronique de Philippe Mouskes, des *Chants royaux* du XVe siècle, des *Grandes Chroniques de S. Denys*, de Bernard le Trésorier et d'Albéric de Troisfontaines, enfin de P. A Thymo qui a souvent traduit en latin dans son grand ouvrage les trouvères du XIIe et du XIIIe siècle.

La séance du 29 Mars a été spécialement consacré à l'*Étude de l'art musical en Belgique*. — Dans un court mémoire d'abord, ensuite dans la défense de ses Thèses, M. X. Van Elewyck s'est attaché à démontrer quelques propositions nouvelles touchant notre musique.

C'est ainsi, que considérant d'abord l'histoire de notre pays, il conteste, dans sa première thèse, un véritable génie musical au peuple belge. Le sentiment national, d'après lui, n'a jamais choisi cet art pour s'exprimer, et l'opinion publique à cet égard devrait être singulièrement modifiée. — S'occupant ensuite du contact que les diverses écoles de Musique ont eu entre elles vers la fin du XVIIIe siècle, ainsi que de la naissance du Romantisme musical, il se demande comment ces nouvelles influences ont réagi sur l'art en Belgique. La métamorphose a eu lieu plutôt dans la forme que dans le fond, et quelques réformes précieuses n'ont pas suffi pour le détourner de la fausse impulsion qu'il avait originairement reçue. — La troisième thèse concerne l'avenir. L'auteur y indique quelques moyens qu'il croit efficaces, pour atteindre le mal dans sa racine et amener un jour la création d'une véritable école belge.

e sujet se terminait naturellement ici. Toutefois, comme la
stion de la Musique religieuse est aujourd'hui si fortement agi-
, il a voulu aussi sur ce point exposer un système, qui, en
artant tout ce qu'il y a d'exagéré dans les deux opinions en
résence, les concilie en ce qu'elles ont d'admissible. Des con-
idérations techniques étant ici indispensables, mais ne pouvant
trouver leur place dans une défense de thèses, seront dévelop-
pées par l'auteur dans un mémoire spécialement consacré à
la matière.

Dans la séance du 10 Mai, M. J. B. Lefebvre a lu un mémoire
intitulé : *De l'origine et du progrès de nos connaissances religieu-
ses*. Dans tout système rationaliste, à travers mille expositions
diverses, on distingue toujours ces deux dogmes fondamentaux
les connaissances religieuses sont le fruit des méditations
l'homme, et elles sont soumises à un perfectionnement progres
L'auteur du mémoire que nous analysons s'est proposé de réfu
cette doctrine subversive. Il montre par les expériences d
psychologie et par les faits de l'histoire, que la spontanéité
de la raison, point de départ du rationalisme, est opposé
nature; que l'homme est impuissant pour découvrir, l
seules facultés, les principes du dogme et de la morale;
faut avoir recours à l'intervention divine pour expliquer
des connaissances religieuses. Ensuite il fait voir que
lation primitive, philosophiquement démontrée, est ar
sur les attributs divins, et attestée par les traditic
les peuples. Le fait de la révélation établi, tout
rationalistes ont écrit sur le perfectionnement progr
rités morales et dogmatiques se trouve détruit. Si l
les connaissances religieuses au premier homme,
être parfaites en sortant de sa bouche; l'homme n'
ger sans les corrompre. Cependant, quoique la thé
imaginée par les rationalistes soit fausse et absu

tombant dans l'excès opposé, prétendre faire de la science
eligion une science stationnaire et immobile. La religion
par Dieu et propagée par l'enseignement doit rester im-
mais sa connaissance, s'il n'y a point d'obstacle exté-
loit progresser et se perfectionner. Après ces réflexions
s appuyées sur la doctrine des Pères et sur des raisonne-
rés de la nature de l'esprit humain, l'auteur, pour mieux
sortir la fausseté de la théorie rationaliste sur le progrès,
par l'histoire, que la religion primitive était pure et avait
lement dans la croyance en l'unité de Dieu; que cette reli-
mitive, qui fut transmise par toute la terre, s'altéra succes-
t en dehors du peuple juif; que, si au temps de J. C., le
main a quitté ses erreurs pour s'élever à une doctrine pu-
fut point par l'effet du développement de la raison, mais
u'un enseignement divin avait été apporté sur la terre;
, depuis la naissance de J.C., les peuples, qui n'ont pas été
s par la voix des chrétiens, s'enfoncent de plus en plus
absurdités de l'idolâtrie et de la superstition.

a séance du 24 Mai, M. N. J. CORNET a lu un travail in-
*raditions sur la Divinité, sur l'histoire primitive du monde
mme d'après Hésiode, considérées surtout dans leurs rap-
ec la Genèse.* En voici le résumé : les systèmes religieux des
nciens contiennent nne multitude de traditions, lesquelles,
s avec discernement, deviennent une source inépuisable
gnages en faveur de notre foi. Les traditions grecques en
er ont conservé un grand nombre de vestiges des croyan-
itives qui se trouvent consignées surtout dans Homère et
iode. La *Théogonie* et le poëme *des Travaux et des Jours*
d de ces poëtes nous offrent un système complet de tra-
vraies dans leur fond, mais voilées pour la plupart sous
loppe allégorique. Nous y retrouverions en résumé l'an-
du monothéisme sur le polythéisme et, à part un an-

thropomorphisme souvent grossier, nous y découvririons un Dieu premier principe de toutes choses, manifestant sa puissance, sa sagesse, sa justice, étendant son action universelle sur le monde tant physique que moral. M. CORNET passe ensuite à la croyance chrétienne des anges et de leur défection, qu'il retrouve dans les δαίμονες d'Hésiode et dans sa narration du combat des Titans. Puis, après avoir mis en parallèle la création biblique et le récit de la création dans Hésiode, l'auteur passe à l'état primitif de l'homme; il fait voir successivement son bonheur dans le paradis terrestre, son péché, les suites de ce péché, et enfin la promesse d'un Réparateur futur : circonstances qui seraient d'après lui indiquées toutes par des allusions plus ou moins claires dans les ouvrages du chantre d'Ascrée. Enfin il fait observer en terminant la longévité, la perversité des hommes antédiluviens, et l'histoire des géants, dans le tableau des quatre âges du monde qui sont décrits dans le poëme des *Jours*.

Dans la séance du 7 Juin, M. le professeur NÈVE a donné lecture d'un fragment intitulé : *De l'homme envisagé dans le Véda sous le double rapport de la pensée et de la parole* (1). Recherchant quelle place est laissée à l'homme dans les hymnes et les chants védiques inspirés par un culte naturaliste, il a signalé d'abord l'idée d'intelligence rattachée au nom de Manou, ancêtre unique de la race humaine d'après les traditions de l'Inde, et restée inhérente aux mots dérivés qui désignent les hommes en sanscrit et en d'autres langues. Puis, il essayait de définir la manière dont les chantres pasteurs ont exprimé la notion de l'esprit et de ses principales opérations. Il s'attachait ensuite à l'idée de la parole, signe de l'intelligence, phénomène mystérieux dont les poëtes du

---

(1) Publié dans le IIe chapitre de l'*Essai sur le mythe des Ribhavas, premier vestige de l'apothéose dans le Véda*, etc. Paris, 1847, 8° (p. 68-112).

Véda rapportaient l'origine à un monde surnaturel; il faisait ressortir l'importance que les anciens Hindous ont attribuée à cette idée par la divinisation de la parole, par le culte rendu aux déesses qui la personnifiaient, surtout par l'invocation de la déesse Sarasvati dont le mythe s'est perpétué à travers les révolutions du Brâhmanisme; il montrait comment, dans ce mythe, le génie des peuples s'est plu à associer les idées de la voix et des eaux, de même qu'il associait les idées de vérité, de justice et de force, à celle de lumière dans le langage figuré de la poésie. Enfin, l'auteur a envisagé l'efficacité de la prière chantée, réputée l'aliment de la grandeur des dieux et le secours assuré des hommes qui sacrifient, dans la vue d'établir qu'une telle conception de la nature de la parole et de son pouvoir a été la sauvegarde des derniers éléments du spiritualisme au milieu des ténèbres de l'idolâtrie indienne.

La séance du 5 Juillet a été occupée par la lecture que M. Frédéric Capelle vous a faite de son travail sur *Euripide étudié dans sa tragédie : l'Hercule furieux.*

Après quelques considérations sur l'esprit du théâtre des anciens, qu'il vous a représenté comme une institution nationale, religieuse et littéraire à la fois, l'auteur du mémoire a cherché à donner une idée du génie propre, du talent particulier d'Euripide; il l'a tour à tour considéré comme philosophe, poëte tragique et auteur d'innovations dramatiques qui sont assez en harmonie avec les tendances du romantisme moderne. Il vous l'a représenté visant continuellement aux grands effets du drame par la peinture animée et fidèle des passions du cœur humain, immense livre dont le poëte, disciple d'Anaxagore et ami de Socrate, avait fait une étude si approfondie. Il l'a fait voir toujours animé du désir de plaire à ses concitoyens, leur offrant surtout ce qui pouvait piquer leur curiosité, exciter en eux de grandes émotions, remuer dans leurs cœurs la fibre si sensible de la vanité nationale, et sa-

crifiant même à ce but les convenances théâtrales et quelquefois les règles de l'art. Sans dissimuler dans l'analyse de cette tragédie l'embarras ou l'invraisemblance de quelques situations, il a caractérisé l'intérêt propre de chacune des deux actions qu'Euripide a renfermées dans son œuvre : l'une, la vengeance qu'Hercule vient tirer des menaces de Lycus ; l'autre, la vengeance de Junon contre Hercule qui immole les siens à peine sauvés des mains du tyran de Thèbes. Enfin il vous a dépeint Euripide, dans son intention bien avouée de ramener ses héros aux justes proportions de l'humanité, cherchant ainsi, sans effacer le prestige traditionnel de leur grandeur, à les rapprocher des conceptions de la multitude.

M. F. Capelle a pris soin d'étayer toujours ses diverses observations de nombreux et longs passages extraits de cette tragédie et qu'il a traduits en vers français avec une scrupuleuse fidélité. Il a fait choix des morceaux qui lui ont paru les plus saisissants, les plus pathétiques, les plus propres enfin à faire comprendre l'écrivain qu'Aristote ne craint pas de nommer *le plus tragique* des poëtes dramatiques ; il s'est proposé, dans cette traduction, de rendre la pensée grecque, autant que le lui permettait la différence du génie des deux langues, dans sa forme originale et avec ses allures propres. C'est ainsi qu'en suivant Euripide pas à pas, pour ainsi dire, il a pu observer l'art avec lequel le grand poëte s'est emparé de tous les incidents de son sujet et la marche qu'il a dû se tracer dans l'admirable composition de l'*Hercule furieux*.

M. J. Poumay vous a lu dans la séance du 12 Juillet un *Essai sur l'histoire politique de l'état de Mégare*. L'auteur fait d'abord ressortir l'intérêt que doit avoir cette histoire en ce qu'elle est en résumé celle des grandes cités Helléniques, un tableau abrégé de leurs révolutions Après avoir donné pour plus de clarté quelques notions géographiques sur la Mégaride, il aborde son sujet en distinguant deux périodes dans l'histoire de Mégare : relativement à

la première période qui répond aux temps fabuleux et aux siècles héroïques de la Grèce, il vous a exposé les principales traditions qui concernent l'origine de la ville et dans lesquelles on retrouve à la fois un fond historique et des fictions brillantes dictées le plus souvent par l'orgueil national. Arrivant à une seconde période qui est l'histoire proprement dite de Mégare, il vous a montré comment cette ville a passé successivement par les mêmes formes de gouvernement que la plupart des cités grecques, depuis la monarchie jusqu'au régime démocratique. L'auteur décrit ensuite les luttes intérieures que soutient pour sa défense le principe aristocratique prédominant à Mégare, en s'appuyant sur l'autorité des vers moraux et politiques de Théognis; puis, il représente Mégare sacrifiée à l'ambition de ses voisins et aux intérêts des grands états dans les guerres intérieures de la Grèce. Il termine en citant quelques traits saillants de cet esprit d'astuce et de sordide parcimonie qui a été reproché aux Mégariens, au point d'être passé en proverbe et d'avoir mérité la censure publique d'Aristophane; il fait observer en même temps que Mégare a été plus tard le séjour des dialecticiens de l'école éristique.

Indépendamment des compositions scientifiques et littéraires que nous venons de passer en revue, la poésie est venue à son tour prêter à nos séances beaucoup de charme et de variété. Il nous suffira de rappeler à votre souvenir les pièces intitulées : *Conclamandum, Herman et Marguerite, la Royauté*, par M. Benoît QUINET (1); *Apothéose de Napoléon* (traduit de Multedo), par M. Léon WOCQUIER (2); *sur l'album d'une jeune orpheline*, par M. THONISSEN (3); *la Fête de Juillet à Namur*, par M. F. CAPELLE.

---

(1) Pièces insérées dans le volume de poésies qu'il a fait paraître sous le titre de *Pages détachées*. Louvain, 1846, gr. 8°.

(2) Publié dans la *Revue de Belgique*, 1re année, livr. 4, p. 161-73.

(3) *Revue catholique*, nouvelle série, vol. 1, p. 414.

Tel est, Messieurs, le résumé des travaux sur lesquels nous avons appelé votre attention dans le but d'éclairer votre jugement sur l'état de notre institution et de vous inspirer le vif désir de son développement. Mais la juste appréciation de ce qu'il nous importe de faire à l'avenir suppose l'intelligence de ce but supérieur auquel doivent se rattacher tous nos efforts. En effet, Messieurs, ce n'est que quand un but est nettement formulé qu'on peut et mesurer ses forces et les employer avec zèle et succès dans cette unité de conception qui sait, grâce à la vertu prodigieuse de l'association, donner tant de puissance même à de faibles efforts. A ce point de vue vous comprendrez facilement comment nous avons cru nécessaire de vous rappeler encore dans cette circonstance la pensée intime qui a présidé à la fondation de la Société littéraire. La nécessité de cet appel à vos souvenirs le justifie d'autant mieux que notre force à nous consiste à rester fidèles au caractère primitif de notre œuvre. Cela est si vrai que la plupart d'entre nous n'ont fait que continuer l'œuvre que d'autres avaient si généreusement commencée. S'il n'en était pas ainsi, par suite du renouvellement naturel de ses membres, une transformation désastreuse serait à redouter dans la Société, alors surtout que le temps nous éloigne de plus en plus de l'époque de son institution.

Je serai l'interprète des sentiments qui vous ont depuis longtemps animés et qui se présentent encore en ce moment à vos esprits, en vous rappelant, Messieurs, les causes principales qui ont fait naître l'idée première de l'établissement d'une Société littéraire à l'Université catholique.

En présence des théories nouvelles et exclusives qui sont enseignées et propagées par le rationalisme moderne avec tant d'ardeur; en présence des conséquences fatales qu'elles entraînent pour la religion et l'ordre social, des hommes de bonne foi conçurent le noble dessein d'unir leurs talents, afin d'opposer au mal la plus

grande force de résistance. On vit alors de jeunes et généreuses intelligences, dirigées par la seule passion du vrai et du beau, se dévouer pour la défense de la vérité; on les vit mettre à l'épreuve de la discussion des connaissances laborieusement acquises pour soutenir des convictions profondes. C'est ainsi que les élèves se trouvèrent associés à leurs maîtres dans l'intérêt d'une cause commune, le culte de la science unie à la religion et fécondée par la foi. C'est ainsi que, dès le début de leur carrière, ils jouirent du bienfait inappréciable d'une salutaire émulation, qui seule peut assurer le développement des études philosophiques et littéraires; tandis que les esprits se ralliaient sous la bannière de la philosophie chrétienne pour remonter aux principes du vrai savoir, toutes les branches des connaissances humaines devenaient l'objet de recherches et de travaux où des résultats utiles étaient signalés à l'attention du public instruit. Tous ont dû retirer de grands fruits de ce point de vue encyclopédique qui a permis d'accueillir avec le même empressement des mémoires et des essais dans tous les genres.

Telle fut, Messieurs, la pensée qui inspirait les fondateurs de notre Société. Les divers rapports qui, dans de semblables circonstances, vous ont été présentés dans cette même enceinte, vous ont montré à l'évidence que tel fut aussi le caractère que les auteurs des nombreux mémoires, qui ont été produits depuis huit ans, surent imprimer à leurs œuvres. Le coup d'œil que nous venons de jeter sur les travaux les plus récents suffit pour vous prouver qu'ils révèlent tous le même esprit, les mêmes sentiments et les mêmes tendances. Car, et nous aimons à le constater, malgré leur spécialité, nous y retrouvons au fond la pensée commune qui nous rattache à notre passé et nous fait entrevoir un avenir plein d'espérance. C'est ainsi qu'alliant aux principes d'une sage conservation les idées d'un progrès sainement entendu, nous avons marché avec intelligence dans la voie qui nous a été ouverte à

l'origine. Nous pouvons donc nous rendre ce témoignage, Messieurs, que nous avons compris notre tâche et que nous n'avons point failli à notre mission.

Les rapports que nous avons établis naguère et que nous avons maintenus avec les sociétés qui ont les mêmes vues que nous, ainsi qu'avec des hommes recommandables par leurs lumières et leur attachement à la même cause, nous ont été et nous seront encore d'une grande utilité. Grâce à de telles relations, nous profiterons de leurs travaux et de leurs conseils; nous saurons que notre voix, faible mais dévouée, trouve ailleurs une généreuse sympathie à laquelle nous ne cesserons d'attacher le plus grand prix. D'un autre côté le cabinet de lecture, ce puissant appui de notre institution, nous a offert aussi et nous offrira encore un grand secours : nous continuerons à profiter comme par le passé, des ressources littéraires qui s'y trouvent réunies en abondance. La commission directrice, grâce à la bienveillance de M. le Recteur, notre Président d'honneur, n'a rien négligé pour le pourvoir toujours avec la même richesse de ces nombreux recueils périodiques qui, traitant dans tous les genres les questions qui sont la dernière expression de la science actuelle, nous fournissent ainsi le moyen indispensable d'en suivre le développement nouveau et de bien connaître la position nouvelle des écrivains qui ont droit à nos sympathies.

Avant de terminer, permettez-nous, Messieurs, d'appeler votre attention sur le caractère distinctif de notre époque, pour vous en montrer le côté grave et sérieux qui a un rapport intime avec le but de notre institution. Au nom du progrès indéfini que tant de voix préconisent aujourd'hui, il n'arrive que trop souvent qu'on imprime une fausse direction à de nobles élans de l'intelligence, à de généreuses aspirations de la volonté. C'est là un mal immense et qui nous touche de trop près pour ne pas y arrêter notre pensée. Les partisans de l'incrédulité, en donnant

aux mots un sens et une portée qu'ils ne comportent pas, profitent de l'éclat mensonger de leur parole pour s'annoncer aux peuples et leur faire croire qu'ils sont les seuls dépositaires d'une doctrine capable d'amener l'humanité à la forme dernière de la perfection, et, par une conséquence fatale, ils ne manquent pas de refuser à nos principes la puissance du progrès social.

Définir nettement le progrès considéré sous le point de vue social et religieux, intellectuel et matériel, c'est, Messieurs, nous placer sur le véritable terrain que nous devons occuper, afin de nous mettre à la hauteur de notre siècle et repousser avec avantage les prétentions exagérées du rationalisme moderne. Revendiquons, Messieurs, le véritable valeur du mot progrès : déclarons-nous hautement les partisans du progrès mieux conçu et bien défini. Et pour résumer notre pensée en peu de mots, disons que nous le voulons, sans réserve aucune, dans la connaissance, l'amour et la réalisation du vrai, du bon et du beau, tout en admettant que dans leur essence ils sont immuables et éternels. Mais en même temps que nous nous attachons à une semblable doctrine qui concilie la théorie de la perfectibilité avec les idées de conservation, nous repousserons sincèrement les utopies d'un progrès universel qui ne peut et ne doit s'élever que sur des ruines, et dont l'expression dernière est cherchée dans des rêves insaisissables, contraires à l'histoire et à l'expérience de l'humanité.

Vous le voyez, Messieurs, pour exercer sur notre siècle une influence sociale, nous devons avant tout nous efforcer de prouver que nos principes, loin d'être exclusifs d'un progrès réel, en contiennent au contraire les véritables germes et les conditions les plus sûres. Mais il est un point spécial sur lequel nous voudrions appeler toute votre attention. Il vous souvient que maintes fois dans de pareilles circonstances, on vous engageait instamment à vous livrer aux études historiques. Il n'est pas moins

juste que nous fassions de nouveau valoir aujourd'hui toute leur importance. Les bons esprits ne peuvent qu'être frappés de l'enseignement fécond et utile que l'on recueille en se livrant à une investigation sérieuse des faits. S'il était vrai que tout dans le monde se réalise sous l'influence d'une nécessité logique, l'histoire générale ne devrait nous présenter qu'un tableau harmonique et gradué des diverses existences qui constituent l'univers. Or, il suffit d'ouvrir de bonne foi les pages de l'histoire pour être convaincu qu'il n'existe rien de nécessaire dans les actes qui composent la vie de l'humanité. Observer dans l'étude des grandes époques l'action de la Providence et la part de la liberté humaine, c'est la tâche qui est le devoir de tous ceux qui ne repoussent pas dans leurs recherches la lumière de la vérité.

Vous donc, Messieurs, qui avez déjà pris à cœur la cause si belle de la science religieuse, que les obstacles que vous avez rencontrés, loin de ralentir votre généreuse ardeur, ne fassent qu'augmenter votre zèle. La victoire renferme plus de gloire et de mérite quand elle a été acquise au prix du travail et des sacrifices. Pour l'obtenir, il convient que nous apportions tous, dans la défense du vrai, cette constance et cette modération qu'enfantent la foi et les croyances profondes et que vient fortifier dans l'homme l'amour de la science. Nous trouverons une récompense bien grande dans la pensée d'avoir, dans la mesure de nos facultés, contribué à hâter la réalisation d'un avenir que nous saluons avec bonheur; tout le présage de notre temps, même au milieu des crises philosophiques et religieuses dont nous ne sommes pas encore sortis; de tous côtés on voit briller à l'horizon l'aurore de jours plus beaux, où les intelligences, éclairées par des discussions approfondies, proclameront d'une voix solennelle et unanime l'alliance indestructible de la science et de la foi.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1846-1847, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1847, PAR M. ALPH. DE BECKER.

MESSIEURS,

Au moment de fournir une nouvelle carrière, arrêtons-nous un instant encore devant l'espace que nous venons de franchir et parcourons d'un regard rapide l'arène de nos derniers combats. Cette revue de notre passé nous sera une salutaire leçon à tous : à ceux qui se rencontrent ici depuis quelque temps déjà, elle montrera ce qui leur reste à faire encore; elle rallumera leur zèle, elle leur donnera une nouvelle ardeur ; et à ceux qui viennent pour la première fois se joindre à nous, elle apprendra la nature de nos travaux et le but de notre association. Elle leur fera voir que c'est une même pensée qui nous a toujours inspirés; que c'est au triomphe de la vérité religieuse, que tous et chacun dans notre spécialité nous avons constamment consacré nos efforts.

Nous allons donc, MM., vous présenter une analyse succincte des divers mémoires dont vous avez pris connaissance pendant l'année académique 1846-47.

Dans notre première séance (8 Novembre 1846), M. le professeur NÈVE a donné lecture d'un fragment *sur l'action sociale*

---

(1) La commission était composée de MM. G. C. UBACHS, président; C. A. PÉRIN, vice-président; A. DE BECKER, secrétaire; H. B. WATERKEYN; F. NÈVE; N. J. LAFORÊT; L. CONSTANT; Membres.

du Bouddhisme dans l'histoire (1). Il a eu en vue de rechercher quelle influence la religion de Bouddha a exercée en réalité sur la vie des peuples orientaux et à quel point il serait juste de lui faire gloire d'une doctrine civilisatrice. Il a constaté par des faits que cette religion a bien pu donner un frein moral à des peuples sauvages et prévenir en partie les désastres qui devaient suivre les invasions des Mongols, mais qu'elle n'a manifesté aucune force créatrice dans son œuvre principale, la société tibétaine, régie par la théocratie des Lamas et enchaînée aux formules d'une science orgueilleuse. Il a fait ensuite observer que le Bouddhisme n'a pu amener aucun progrès véritable chez les peuples déjà civilisés au sein desquels il a prévalu, et qu'il s'est maintenu presque partout à la faveur d'un système d'intolérance et d'exclusion. Enfin M. F. Nève a montré grâce à quelles circonstances et dans quelles limites le Bouddhisme s'est propagé dans l'Asie centrale et orientale, mais quels obstacles invincibles lui a opposés l'activité politique et intellectuelle des peuples occidentaux ; il en a pris occasion de faire ressortir combien vaine a été la prétention du Bouddhisme à l'apostolat de la parole, dans lequel il a pris les dehors du véritable apostolat, et comment l'action de son prosélytisme humanitaire a été, après tout, restreinte à une fraction du monde oriental qu'il a plongée dans l'immobilité contemplative de l'idéalisme.

Dans la séance du 29 Novembre, M. N. J. Cornet vous a donné lecture de ses *Etudes historiques, psychologiques et physiologiques sur Gaspar Hauser* (1). L'auteur, en prenant pour base de son travail l'ouvrage de M. de Feuerbach, nous a fait connaître l'état de

---

(1) Publié dans le travail intitulé : *De l'état présent des études sur le Bouddhisme et de leur application*, Gand, 1846 (2me partie, p. 34-43). — Extrait de la *Revue de la Flandre*, t. I.

(2) Publié dans les *Recherches sur les connaissances intellectuelles des sourds muets*. etc, Louvain, 1847, p. 182-206.

l'intelligence de ce malheureux enfant, quand il fut tiré du cachot où une barbarie cruelle l'avait enfermé dès l'âge de quatre ans. Il nous a dit ensuite comment l'homme charitable, qui s'était chargé de son éducation, lui fit comprendre qu'il avait une âme, lui montra les rapports qui unissaient cette âme à son corps et arriva enfin à lui donner la notion de l'Être suprême. L'auteur nous raconte encore les grandes difficultés qu'eut à surmonter son instituteur pour lui apprendre à parler le langage humain; car, lors de son entrée à Nuremberg, il ne prononçait, selon M. de Feuerbach, que quelques sons inintelligibles qu'il répétait à tout propos, et auxquels il n'attachait aucun sens déterminé. Enfin M. Cornet a terminé en nous décrivant le développement physiologique de Gaspar Hauser dans les phases successives de son éducation.

M. Fr. Toussaint, dans les séances du 6 Décembre et du 24 Janvier, nous a donné connaissance de ses *Etudes sur la vie et sur les hymnes de Synésius*. Ce travail est divisé en trois parties :

Dans la première, l'auteur cherche à déterminer quelles ont été les croyances de Synésius aux différentes époques de sa vie. Après avoir parlé brièvement de son éducation philosophique, de sa légation à Constantinople, de ses études privées et de son éloignement des affaires, il s'arrête particulièrement aux points qui sont le plus sujets à la contestation; c'est ainsi qu'il prouve par les propres écrits de Synésius qu'il a reçu le baptême et la consécration épiscopale quand déjà il professait des croyances chrétiennes. Il rejette la conjecture de Baronius qui révoque en doute la sincérité de Synésius dans les motifs de refus que celui-ci allégue pour décliner le fardeau de l'épiscopat; il rejette également l'interprétation donnée par le pére Pétau à un passage décisif de la lettre 95me de Synésius, et montre par ce passage qu'il y a eu un intervalle de sept mois au moins entre l'élection de l'évêque de Ptolémaïs et sa consécration, espace de temps qui lui a suffi pour redresser ses croyances dans les questions où il s'éloignait du sym-

bole catholique. Enfin il achève de prouver par les faits mêmes que l'évêque de Ptolémaïs était un pontife attaché à la foi, dévoué à l'autel et ne respirant que pour les fonctions saintes de son ministère.

L'auteur passe ensuite à l'examen des hymnes de Synésius qu'il étudie sous le double rapport du fond et de la forme. En premier lieu, M. Toussaint recueille les idées de Synésius sur Dieu et sur le monde; il les range dans un ordre systématique et montre dans un cadre resserré l'ensemble de ses doctrines philosophiques. Il le suit dans ses conceptions sur la Trinité, et constate qu'il a de ce mystère des idées assez justes et même fort élevées, sauf quelques expressions Valentiniennes. Après cela, il le suit dans ses conceptions sur le monde, prouve qu'il a adopté le système panthéistique de l'émanation, et conclut de là que l'esprit de l'éclectisme contemporain a réagi sur la philosophie de Synésius.

Dans la troisième partie du travail, M. Toussaint considère Synésius comme poëte lyrique. Ses poésies rentrent dans le genre subjectif, individuel; elles portent un caractère d'inspiration étranger aux œuvres de son époque. Synésius nous a laissé dix hymnes qui se divisent naturellement en deux catégories : les quatre premiers étant beaucoup au-dessus des autres pour le mérite littéraire, M. Toussaint s'attache surtout à étudier leur nature intime, qui leur donne le caractère de méditations religieuses. Il y a recueillement du poëte d'abord; puis action et travail de l'intelligence qui contemple la Divinité; enfin, réaction de l'intelligence sur la volonté qui désire la jouissance des biens contemplés par l'intelligence. Après avoir ajouté quelques mots sur les autres hymnes, M. Toussaint cherche à déterminer les qualités générales des poésies de Synésius, et il les range dans le genre méditatif où s'est illustré naguère M. de Lamartine.

M. Em. Nève vous a communiqué dans la séance du 6 Décembre une rapide analyse de l'ouvrage de M. A. Ozanam intitulé :

Dante et la philosophie catholique au XIII[e] siècle (1). Après avoir passé en revue les principales opinions accréditées chez les critiques sur le vrai sens de la divine Comédie, il a fait voir combien les recherches de M. Ozanam ont apporté de preuves solides en faveur de ceux qui continuent à regarder, d'après la tradition italienne, le Dante comme s'étant inspiré aux sources les plus pures de la philosophie chrétienne. Pour expliquer une œuvre qui porte au plus haut degré le caractère encyclopédique de l'époque, et qui en méritant d'être appelée la somme littéraire et philosophique du moyen-âge a valu à son auteur le titre glorieux de S. Thomas de la poésie, il fallait étudier attentivement tous les monuments littéraires d'où le chantre de l'Arno avait pu tirer ses doctrines, son symbolisme, ses moyens poétiques; or, cette tâche a été consciencieusement remplie pour chacun de ces ordres de faits, qui a été l'objet d'un examen spécial, toujours remarquable par des considérations d'une rare sagacité, souvent appuyé sur des documents nouveaux. M. Emile Nève a cherché à résumer quelques-unes des solutions obtenues, en se reportant aux travaux antérieurs à celui de M. Ozanam, pour mieux faire juger de leur valeur, ou en reproduisant les témoignages des critiques les plus éminents, et il a terminé en citant un fait peu connu, qui ne pouvait être passé sous silence en Belgique; c'est que Dante a compté au nombre de ses maîtres, à l'Université de Paris, Siger de Brabant, doyen de l'église de Notre-Dame à Courtrai, et qu'il n'a fait que se montrer l'écho fidèle de l'opinion de ses contemporains, en plaçant le savant Belge, dans son *Paradis*, presque sur la même ligne que le Docteur angélique.

M. Louis Seghers vous a lu à la séance du 20 Décembre un travail sur *les Poésies de Casimir Delavigne*. L'auteur s'était pro-

(1) Ce travail a été inséré dans la *Revue catholique*, t. II, nouvelle série, n° d'avril 1847, pag. 57-65.

posé, en étudiant ce poëte, de rechercher jusqu'où le talent s'élève quand il est enflammé par l'amour des plus grands intérêts de la patrie. Paraissant au moment où la France en deuil pleurait ses braves morts à Waterloo et ses vingt-cinq années de gloire qu'un jour lui arrachait, les premiers chants de Casimir Delavigne, les *Messéniennes*, sont empreints d'une véritable enthousiasme et d'une douleur sincère. Mais, dans le second recueil de ces élégies patriotiques, la critique est forcée de remarquer à côté des traits les plus heureux un manque assez fréquent de vigueur.

Passant aux comédies de C. Delavigne, l'auteur nous y a fait voir un style correct, un esprit fin, des détails piquants; mais aussi, absence presque complète d'énergie dans la conception des plans, absence surtout de cette *vis comica*, que Molière semble avoir emportée avec lui dans la tombe. C'est dans la tragédie qu'il a retrouvé le poëte tel qu'il est: réussissant rarement à tracer un plan complet et vigoureusement soutenu; écrasé souvent même par les sujets qu'il a librement choisis; mais toujours grand, parfois sublime quand il nous montre le faible aux prises avec l'oppression des grands, le bon droit du malheureux méconnu par le riche injuste, en un mot la liberté luttant avec la tyrannie.

M. L. Seghers a terminé son travail par l'appréciation au point de vue littéraire des œuvres de C. Delavigne, dont il nous a fait parcourir toute la carrière. D'abord fidèle aux théories sévères de l'école classique, le poëte sacrifia peu à peu à ce qu'il nommait les nécessités du temps, à cette libre allure que défendaient alors les premiers génies de la France. Mais il parut n'avoir jamais aucune initiative, et ne se laisser entraîner que par le caprice du public. C'est le style, qui, d'après l'auteur, est un des plus grands mérites du tragique français : car il prêcha toujours le respect pour la langue, et nul n'observa mieux que lui ce précepte si sage.

C'est ainsi que, suivant pas à pas le poëte, sans nous cacher

aucun de ses défauts, M. L. Seghers nous l'a montré moins grand que Lamartine et que Victor Hugo dans leurs premiers ouvrages, mais rehaussé de tout l'éclat que peut donner au talent un des beaux sentiments des cœurs généreux, l'amour de la patrie et de la liberté.

Dans les séances du 10 Janvier et du 27 Juin, M. G. Dubois a lu un travail intitulé : *Du Rationalisme théologique en Allemagne*. L'auteur de ce mémoire a eu en vue de montrer les ravages que le rationalisme a exercés et exerce encore incessamment en Allemagne dans le domaine de la théologie : il s'est efforcé en même temps de faire voir l'insigne faiblesse ou plutôt l'absurdité des principes qui lui servent de base et de point de départ. — On peut distinguer deux espèces de rationalisme théologique : le premier est un rationalisme purement critique et négatif, qui consiste à répudier comme contraires à la raison les dogmes qu'enseigne le christianisme : le second au contraire se flatte de ne rejeter aucune des vérités chrétiennes; il les accepte toutes, mais à la condition de les dégager de l'élément surnaturel qui les constitue, pour les soumettre ensuite au suprême tribunal de la raison, les expliquer uniquement à l'aide des notions qu'elle renferme et les convertir ainsi en idées purement rationnelles. En d'autres termes, ce rationalisme, qui se nomme spéculatif ou transcendental, n'admet les dogmes chrétiens que pour les détruire ensuite par ses spéculations mêmes; car au fond, toutes les explications rationnelles qu'il essaie d'en donner ne sont que des négations.

Parmi les principaux représentants du rationalisme négatif, l'auteur place Spinosa, dont il expose et réfute assez longuement les principes sur la religion, et dans des temps plus rapprochés de nous Emmanuel Kant, que l'on peut considérer comme le père du criticisme tant philosophique que théologique. Au premier rang des interprètes du rationalisme spéculatif figure Hegel, qui

n'a été que trop fidèlement suivi dans cette voie par de nombreux disciples, dont la malheureuse activité intellectuelle a puissamment contribué à bouleverser toutes les idées religieuses en Allemagne.

A côté de ce rationalisme théologique dont le résultat est l'anéantissement de tous les dogmes chrétiens, l'auteur montre comment de nobles intelligences égarées par les faux principes d'une science menteuse, et ne pouvant se résoudre à rompre avec toute idée religieuse, se jettent les yeux fermés dans le sentiment, dernière ressource contre les argumentations du rationalisme estimées irréfragables. Le célèbre Schleiermacher doit être regardé comme le plus illustre représentant de ce Piétisme rationaliste : M. Dubois s'est attaché à exposer et à réfuter le panthéisme mystique de cet écrivain.

Dans les séances du 21 Février et du 9 Mai, M. J. Poumay vous a communiqué un mémoire d'histoire et de littérature ancienne intitulé : *Théognis et Solon, ou l'aristocratie et la démocratie dans la poésie grecque*. L'auteur a établi en premier lieu quelle est l'importance sociale et quel est le caractère politique de la poésie gnomique en général, et a indiqué en quel sens les poésies de Théognis et de Solon sont la reproduction fidèle des deux principes qu'on peut nommer l'Ionisme et le Dorisme dans l'histoire de la Grèce, et comment elles résument à cet égard toute la nationalité hellénique; il a pris d'examiner dans son introduction quels ont été les rapports nécessaires des vers sentencieux de ces deux poëtes avec la pensée politique de leur nation. M. Poumay a dû apprécier d'abord quelle a été la mission civilisatrice de la poésie gnomique, et quelle part elle a eue à la régénération sociale des tribus du continent à cette époque qu'on a appelée le moyen-âge de leur histoire; puis, dans un essai sur l'histoire littéraire de ce genre, il a entrepris de déterminer son origine, ses divers caractères, les causes de sa décadence, tout en montrant l'influence

exercée sous ces différents rapports par les idées politiques. C'est seulement à la suite de ces aperçus historiques que M. Poumay donne place à l'étude des deux principaux d'entre les poëtes gnomiques. Il consacre une notice biographique à Solon qu'il suit jusqu'à son entrée dans les carrières publiques, et il juge ensuite le mérite littéraire que révèlent ses différents ouvrages. Dans un tableau rapide de l'état politique d'Athènes pendant les siècles antérieurs à Solon, l'auteur recherche quelles causes ont pu déterminer les tendances et les vues démocratiques de cet homme d'état, et il justifie à ce point de vue les principes consacrés dans ses actions comme dans ses lois, en s'appuyant sur des passages tirés textuellement de ses poésies. Pour mieux montrer avec quelle constance admirable Solon a persévéré dans son amour pour la liberté du peuple athénien, il décrit les derniers efforts qu'a faits le grand législateur en vue de déjouer les projets des factieux et les menées habiles de Pisistrate.

M. Poumay a étudié en second lieu le rôle de Théognis de Mégare, le poëte aristocrate d'une nation dorienne. Après avoir exposé quelles sont les qualités littéraires de ses poésies gnomiques et quelles ont été leurs destinées dans l'antiquité et dans les temps modernes, il a examiné le fond de ses ouvrages qui avaient pour but l'éducation religieuse et politique de la jeunesse et auxquels Xénophon et d'autres écrivains anciens attribuaient une haute valeur morale. Quand il a décrit l'état intérieur de la cité des Mégariens depuis la conquête des Doriens jusqu'à l'époque de Théognis, l'auteur entre dans l'appréciation des vues politiques de ce poëte: or, la seule noblesse étant la vertu et la richesse, la plèbe est réputée par Théognis ignorante et stupide, et l'aristocratie possède de droit tous les avantages intellectuels et moraux ainsi que tous les priviléges qui peuvent assurer le bien-être matériel. Le poëte exilé par la plèbe qui s'est emparée du pouvoir déplore le sort de sa patrie qu'il voit plongée par suite de cet événement dans un

abîme de maux irrémédiables. Il prétend découvrir la ruine totale de Mégare dans l'alliance des *bons* ou des nobles avec la plèbe, dans la décadence des vertus aristocratiques, dans l'insolence et la corruption de la multitude qui a perdu tout respect pour les traditions et les coutumes; enfin, dans l'influence des démagogues sur les classes populaires incapables de se gouverner elles-mêmes. C'est surtout l'enrichissement de la plèbe qui révolte le sens essentiellement aristocratique de Théognis : ses distiques sentencieux renferment une peinture des souffrances auxquelles la pauvreté condamne les hommes de la noblesse dépouillés de leurs biens; le poëte dorien se laisserait aller au plus vif désespoir, si la pensée de la Divinité, puisée dans les croyances sévères de sa race, ne ramenait le calme dans son âme. Le travail de M. Poumay est terminé par une revue des faits qui met de plus près en parallèle les deux poëtes d'Athènes et de Mégare.

Il nous a encore été donné lecture dans la séance du 21 Février, d'un travail envoyé par M. Schmit, membre honoraire de la Société, et qui est la continuation de ses études sur la science, la croyance et la philosophie au point de vue du catholicisme (1). L'auteur dans cette partie s'est occupée *de la science dans ses rapports avec l'œuvre*, et avec cette lucidité d'idées, cette profondeur de vues et ce charme d'expression qui lui sont propres, il a résolu ce problème philosophique de la manière la plus heureuse et la plus brillante.

Dans les séances du 14 Mars et du 13 Juin, M. J. Duculot vous a communiqué, sous la forme de fragments, *Quelques recherches sur l'éducation et la politique de Julien l'Apostat*. L'auteur a eu principalement en vue de porter un jugement équitable sur le caractère et les projets de cet empereur en conciliant, autant que la chose est possible, les témoignages divers de ses

---

(1) Voir le Rapport de l'année précédente 1845-46, p. xxxiii.

apologistes et de ses ennemis. Il examine tour à tour les années de son enfance et les principaux actes de sa vie publique et, dans les documents qu'il produit à cet égard, il s'attache surtout à baser le résultat de ses recherches sur les aveux assez clairs qui sont tombés de la plume impériale. Il termine en montrant combien les reproches adressés aux Pères de l'Eglise et aux historiens catholiques sont remplis d'injustice et dénués de tout fondement.

Dans la séance du 16 Mai, M. F. Degive vous a présenté un travail sur les *Destinées de la poésie latine au siècle d'Auguste*. Il a cherché d'abord à établir en principe que toute monarchie absolue est contraire au libre développement des forces de l'esprit humain, et faisant l'application de ce point de vue au règne du premier empereur romain, il a montré quelle atteinte l'avénement d'Auguste a portée à la culture des lettres latines et comment les genres les plus sérieux de la prose ont dû succomber presque à l'instant. L'auteur a ensuite envisagé plus particulièrement le sort de la poésie à l'époque d'Auguste : d'une part, grâce au concours bienveillant du prince, de ses ministres et de la noblesse romaine, la poésie latine s'élève rapidement à un haut degré de splendeur; on ne peut nier qu'Auguste ne sût distinguer le vrai mérite, et que des juges aussi éclairés que les Mécène, les Pollion et les Agrippa, ne fussent les meilleurs protecteurs des poëtes et les meilleurs conseillers d'un public d'élite; on ne peut méconnaître l'influence des mœurs polies d'une cour dans l'exquise élégance de tant de productions poétiques. Cependant, la poésie eut d'autre part beaucoup à souffrir de l'intervention trop immédiate et de la protection intéressée d'un souverain qui voulait tout plier à sa propre volonté; le drame cessa d'exister, la satire fut condamnée à une grande réserve, et la pensée du règne réagit directement sur l'esprit des écrivains entourés d'honneurs officiels : si l'expression des

anciens sentiments de liberté leur a été interdite, il serait injuste toutefois de porter contre Horace et d'autres hommes éminents l'accusation de servilisme qu'on a trop souvent répétée sans prendre garde aux mœurs de leur siècle et aux idées de loyauté consignées dans leurs ouvrages.

M. Degive s'est attaché à déterminer, à la suite de ces considérations, quelques caractères distinctifs de la poésie romaine du grand siècle; il a signalé dans cette poésie plutôt aristocratique l'absence du sentiment national qui pouvait seul lui gagner une immense popularité. Il a fait également ressortir à quel désavantage l'a réduite l'emploi forcé d'une mythologie brillante, mais étrangère, à laquelle le Romain ne pouvait ajouter foi; il a soutenu qu'il faut chercher dans la décadence toujours croissante des cultes païens et dans l'incrédulité qui l'a suivie de près la véritable raison de ces sentiments profonds de tristesse et de mélancolie qui ont été le partage de la belle âme de Virgile et de quelques esprits élevés parmi les poëtes latins : c'est aussi la raison de cette corruption effrayante qui envahit le monde romain, quand le polythéisme, en succombant comme croyance, eut laissé dans le cœur de l'homme un abîme que les doctrines philosophiques étaient incapables de combler. M. Degive a prouvé en terminant, que la poésie latine qui avait jeté un si grand éclat sous le gouvernement d'Auguste a dégénéré aussitôt après la mort de cet empereur et qu'elle a été entraînée dans la dissolution générale de la société et la dépravation du goût littéraire.

Dans la séance du 30 Mai, M. F. Devos vous a lu un mémoire intitulé : *De la résistance de l'esprit romain à l'influence des idées et des lettres grecques*. Après avoir retracé l'état politique de Rome au VI[e] siècle de son histoire et montré cette république sacrifiant tout à l'agrandissement de son territoire par voie de conquête, l'auteur a voulu signaler les différents obstacles que la culture de l'esprit a dû rencontrer dans Rome à la même époque; il

caractérise l'indifférence naturelle que l'éducation romaine, toute militaire, devait donner à la jeunesse pour les lettres; il insiste sur la politique essentiellement conservatrice de l'ordre des patriciens qui étaient en possession des plus hautes fonctions de la magistrature et du sacerdoce. Puis, il envisage les moyens de résistance que les hommes d'état ont essayé d'opposer à l'ascendant des idées, des lettres et des mœurs étrangères, et il prouve que la philosophie des Grecs ne pouvait qu'inspirer aux Romains autant de défiance que les arts de la Grèce leur inspiraient de dédain et de mépris; en effet, le spectacle de la décadence morale et politique des nations grecques était de nature à provoquer les protestations énergiques de Caton l'ancien et à justifier les décrets du sénat contre les rhéteurs et les philosophes. M. Devos a dû ensuite établir dans quelle mesure l'influence grecque a fait des progrès à Rome malgré la sévérité des lois, quelle fut la vogue de l'enseignement littéraire qui s'adressait à la jeunesse, et quels furent les systèmes de philosophie accueillis de préférence par les Romains; enfin, il a constaté que la résistance des magistrats une fois vaincue, les lettres et les sciences de la Grèce sont entrées dans l'éducation romaine, et que, si un siècle auparavant le pouvoir législatif prétendait repousser toute innovation qui portât quelque atteinte à la constitution de la république, la connaissance de la langue et de la littérature des Grecs était devenue au VIIe siècle de Rome un objet de luxe pour les grands et un moyen de crédit et d'influence pour la masse des citoyens dans toutes les carrières publiques.

M. Fr. Tychon vous a donné lecture à cette même séance de ses *Etudes sur les chants nationaux de l'ancienne Rome.*

Après quelques considérations préliminaires sur les causes qui retardèrent jusqu'au VIe siècle de Rome le développement complet de la littérature romaine, l'auteur affirme que longtemps avant ce siècle l'esprit patriotique des anciens Romains avait

déjà trouvé son expression dans des chants détachés, liés à des cérémonies publiques, à des fêtes de familles, à des actes officiels. C'est d'après la double source qui inspira ces chants antiques, qu'il les range en deux classes, dont la première comprend les hymnes religieux et la seconde les chants nationaux. Parmi les premiers qu'il considère en général comme l'expression des sentiments religieux d'un peuple agricole, il distingue les chants Saliens, ceux des frères Arvaux, les oracles, etc., et, se bornant à en indiquer l'origine et le caractère spécial, il passe aux chants nationaux qu'il divise en chansons de table, en *Nénies* et en chants historiques ou patriotiques. Etablir l'existence, le but et le caractère de ces trois sortes de chants, les comparer aux récits détachés qui ont formé l'épopée germanique des Niebelungen, et indiquer les causes pour lesquelles des débris seuls en sont parvenus jusqu'à nous, tel est le plan que l'auteur s'est proposé dans la suite de son travail.

Après avoir examiné les différentes espèces de chants nationaux, M. Tychon présente quelques observations générales sur l'ensemble de cette première littérature romaine, littérature toute nationale qui ne manque ni d'originalité ni de spontanéité ni d'intérêt religieux : autant de qualités précieuses auxquelles Rome n'atteindra plus dans la suite des temps. Il termine son travail en examinant les causes par le concours desquelles toutes ces productions nous ont été enlevées, et en faisant ressortir l'importance de ces anciennes productions de l'esprit romain pour quiconque cherche à connaître à fond l'histoire, la langue, la littérature, et surtout les mœurs et les institutions de l'enfance d'un grand peuple.

Dans les séances du 30 Mai, du 13 Juin et du 18 Juillet, M. J. Berleur vous a lu les deux premières parties de ses *Etudes sur la Pragmatique Sanction de St. Louis*. Dans une introduction assez étendue, l'auteur, pour éclairer la voie dans laquelle

il s'engage, a cru nécessaire de tracer un tableau de l'état de la législation en France avant Louis IX, et de nous montrer ensuite l'influence de l'administration de ce prince sur la jurisprudence du XIII[e] siècle. S'arrêtant aux *Etablissements* de St. Louis, il vous a dit que ce code ne porte pas le nom de ses véritables auteurs, tout en reconnaissant cependant que ce grand roi y a contribué par plusieurs de ses ordonnances : si l'on ne peut y reconnaître une œuvre d'origine exclusivement royale, c'est du moins une des productions législatives des trente dernières années du XIII[e] siècle, et une de celles qui attestent le progrès des études des jurisconsultes en France.

Abordant alors le sujet véritable de ses études, l'auteur vous a exposé le but de son travail, qui est l'examen critique des relations établies entre les deux grandes puissances de cette époque, le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir royal. Ces relations se trouvant inscrites dans la Pragmatique de 1268, c'est cette ordonnance fameuse qu'il se propose surtout d'étudier.

Après avoir défini les termes *Pragmatica Sanctio*, après l'exposé des différentes opinions émises sur la pièce ainsi intitulée, M. Berleur résume sa pensée dans ces trois propositions, dont il n'a développé présentement que les deux premières :

I. L'article des *Exactions* est l'œuvre d'un faussaire.

II. La Pragmatique réduite aux articles restants, n'est ni un acte hostile au Saint-Siége, ni le premier fondement des libertés gallicanes.

III. La Pragmatique, à la seule réserve de l'article des *Exactions*, peut avec *probabilité* être considérée comme l'œuvre de St. Louis.

La poésie est venue quelquefois aussi prêter ses charmes à nos réunions : *Le débordement de la Meuse*, *le Proscrit*, *c'est toujours de saison*, *sans façon*, *Prêtez l'oreille au pauvre chansonnier*, par M. Frédéric CAPELLE ; *Le départ*, *le Désespoir*, *la Veille du*

poëte, *l'Orphelin*, par M. Arsène Loin, sont des compositions poétiques que vous avez entendues avec plaisir. A l'extérieur, Messieurs, nos relations avec les sociétés savantes s'étendent encore tous les ans; cette fois, c'est la société archéologique de Namur qui nous a proposé l'échange de nos publications respectives. Nous avons accueilli avec reconnaissance cette proposition; car malgré la différence de but et de moyens, un lien commun nous unit : elle, en recherchant l'histoire du passé, et nous en y joignant l'étude de notre société actuelle, nous nous proposons également de travailler à la manifestation de la vérité.

Voilà ce que nous avons fait, Messieurs, et ne pouvons-nous pas dire maintenant avec assurance, que la Société littéraire n'a pas failli à sa mission : ce doit être un motif de plus de faire en sorte d'en comprendre de mieux en mieux tous les devoirs. Pour vous y engager, on a déjà dans les précédents rapports attiré votre attention sur l'importance qu'il y a de nos jours à suivre le mouvement des esprits dans les luttes incessantes de la science. On vous a rappelé dans ce but les théories modernes sur l'humanité, son histoire, son avenir, et son progrès indéfini. Permettez-nous, Messieurs, de vous parler un instant d'une théorie qui touche à tout, qui prétend renouveler de fond en comble la société actuelle : ce sera un moyen court et facile de vous faire sentir avec quelle utilité vous essaierez de bonne heure de combattre avec les armes de la raison et de la foi toutes les spéculations de l'erreur.

Il est bien vrai, Messieurs, que nous sommes témoins des efforts terribles que fait une philosophie égoïste pour détruire l'autorité de la parole divine et pour établir l'omnipotence de la raison humaine : vous savez que cette philosophie veut le progrès par la raison seule, en oubliant Celui qui est la cause de toute raison. En même temps, une littérature dévergondée couvre de son mépris impur ce qu'il y de plus chaste et de plus véné-

rable, et elle lance un anathème sacrilége contre la morale chrétienne.

Mais, malgré les ravages que produit une classe trop nombreuse d'écrits, ce n'est point là qu'est le péril le plus imminent : voyons le plutôt, Messieurs, dans cette lutte formidable engagée contre la constitution de notre état social, dans ces idées qui s'adressent aux masses et qui prêchent la destruction de la propriété individuelle, la guerre à la richesse, l'égalité par le nivellement, dans les théories du Socialisme enfin. On ne peut fermer l'oreille aux plaintes et aux gémissements du prolétaire malheureux, qui menaçent à chaque instant d'enfanter la tempête; mais, c'est quand la pensée de ce prolétaire est remuée, travaillée, soulevée par le souffle de l'impiété, que la tempête est surtout dangereuse. Il n'est point difficile de comprendre ce mouvement fébrile qui agite aujourd'hui le peuple dans presque tous les états de l'Europe; il ne l'est pas plus de comprendre quel peut être le succès des tentatives trompeuses dont il est l'objet : car, lorsqu'on montre à un malade, dans le délire de la souffrance, un moyen prompt et facile de guérir pour un instant la plaie qui le ronge, il s'en empare avec ardeur et sans souci de l'heure qui doit suivre. Il est, d'autre part, des hommes doués des dons de la fortune, qui veulent sacrifier immédiatement la minorité des riches à la majorité des pauvres : profondément émus des malheurs de leurs frères, ces hommes sont entraînés par une idée généreuse dans d'étranges illusions et ils cherchent la réforme dans la destruction et la violence. L'erreur de ces philanthropes est certainement moins excusable que celle du peuple souffrant.

Quelle est la cause du paupérisme, quels sont les remèdes à employer pour en arrêter les progrès? Tel est le problème dont la solution occupe depuis bien longtemps les économistes. Or, toutes les utopies et les conceptions de la plupart des socialistes modernes arrivent en définitif à trouver cette cause dans la pro-

priété individuelle : s'il en est ainsi, il faut détruire cette propriété et accorder à la société seule le droit d'être propriétaire; alors l'état représentant le pouvoir social partagera les revenus selon les règles rigoureuses de la justice distributive. La répartition des récompenses proportionnée au mérite, dans le développement complet de la destinée humaine, voilà le point de départ de tous les Communistes modernes; et rien n'est plus vrai que ce principe en lui-même : mais, voici comment d'un principe si vrai, ils sont arrivés à de si terribles conséquences, à la destruction de la propriété de la famille, et par suite à la destruction de la famille elle-même. Ils oublient Dieu, ou plutôt ils le reconnaissent, mais à la condition de le tenir pour oisif et indifférent. Leur dieu n'est plus le juge des actes humains, dont il ne s'inquiète pas; il n'est plus le maître et l'arbitre de l'éternité. C'est ainsi qu'ils en viennent sans peine à mettre en oubli qu'il est une vie à venir, vie de récompenses ou de châtiments. Certes, si l'existence de l'homme se bornait à la vie terrestre, oh! alors les communistes auraient raison en réclamant une prompte et stricte justice; car, les hommes après tout étant égaux, ils devraient tous jouir ici-bas de la même somme de bonheur, en vertu des principes éternels d'équité; il faudrait donc abolir tout ce qui s'oppose à la réalisation de ces principes, et la propriété individuelle y mettant obstacle, il faudrait l'abolir aussitôt.

Mais comme notre séjour sur cette terre n'est qu'un passage, comme la destinée de l'homme embrasse deux existences, nous savons et nous croyons, Messieurs, que la réalisation complète de la justice distributive ne peut avoir lieu qu'en unissant ce que nos adversaires divisent. Nous pouvons les défier de jamais donner au travail organisé d'après leurs théories de meilleures garanties que les devoirs sociaux qui ont pour règle et pour sanction les espérances de l'éternité. Et cependant, malgré la faiblesse de ses principes, malgré l'immoralité inévitable de ses consé-

ıces, le système de ces nouveaux législateurs fait des progrès yants; il pénètre partout. Ce n'est plus une vaine production uelques cerveaux malades; ce n'est plus une brillante rêverie, ıttue entre les murs de quelques écoles : c'est un abîme qui reuse tous les jours sous nos pas, et où l'on craint de voir gloutir ce que l'homme a de plus sacré et de plus précieux, eligion, la morale, l'art, la vraie science, et jusqu'aux der-es traces du pouvoir des lois.

'avons-nous pas assez de raisons, Messieurs, pour nous re-tre à l'œuvre avec un zèle plus constant que jamais? N'est-il ıt donné à chacun de nous de choisir utilement une ma-e qui sollicite son activité? Que la poésie nous chante encore ı, la patrie et le bonheur de la famille chrétienne! Que la osophie vienne encore rendre un éclatant témoignage à la té du catholicisme! Que l'histoire, à son tour, en nous mon-t les vicissitudes du passé, nous donne de grandes et utiles ns pour l'avenir! Que les sciences sociales nous enseignent remèdes ou du moins des palliatifs aux divers maux dont ociété contemporaine est accablée! Après ce que nous avons nis et après ce que nous avons fait, après les grandes espé-es que nous avons excitées et les bienveillants encourage-ıts que nous avons reçus, reculerons-nous devant la difficulté problèmes dont la solution agite aujourd'hui les meilleurs es-s autour de nous? Nous sommes jeunes et faibles, je le sais; s ce n'est pas là un motif pour étouffer les élans de nos con-nces et de nos convictions. Et d'ailleurs, nous ne sommes seuls : nos forces ne sont pas renfermées dans les limites cette enceinte. Les frères qui nous ont quittés travailleront e nous; car ils nous restent unis par des liens indissolubles. croyances sont les leurs; les mêmes sentiments de foi et de riotisme font battre nos cœurs : ils travailleront encore avec s, parce qu'ils se souviendront des devoirs que leur séjour

parmi nous leur a imposés. Comment resterions-nous inactifs pour le bien en reportant notre pensée à l'homme illustre que avons pu montrer naguère dans nos rangs? M. Ballanche vient de nous être enlevé ; mais la mort n'a pas tout brisé : il nous demande un souvenir encore, un témoignage de notre connaissance. M. Ballanche n'avait voulu dans sa vie prêter la gloire de son nom qu'à deux sociétés savantes ; mais quand il a connu la Société littéraire de l'Université de Louvain, il n'a pas hésité à lui donner une preuve éclatante d'une généreuse sympathie, en acceptant le titre de membre honoraire et en lui envoyant un exemplaire de ses œuvres.

Ce profond penseur, Messieurs, était chrétien de cœur et d'esprit; lui aussi, il comprenait le progrès sous l'inspiration du dogme catholique; lui aussi, il liait étroitement la destinée présente et les vicissitudes passagères de la société humaine à l'attente d'une vie meilleure. Que pouvons nous offrir à la mémoire de ce grand homme, sinon la promesse sincère et solennelle de travailler à son exemple et d'une manière digne de lui, en nous instruisant aux mêmes sources de haute sagesse où nous l'avons vu puiser ?

XTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA COMMISSION DIRECTRICE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE.

Séance du 20 *Octobre* 1846

La commission décerne une médaille à Mr Nic. LAFORÊT pour son travail intitulé : *Etudes sur le Cartésianisme et le Lamennisme.* Prenant en considération que ce mémoire a déjà été imprimé, elle décide qu'il ne sera pas reproduit dans la prochaine publication de la société.

Elle accorde ensuite une médaille à Mr A. J. DOCQ pour son mémoire *sur le progrès des mathématiques au* 17e *siècle,* déjà inséré dans le IIIe volume du Choix de Mémoires.

Elle accorde une troisième médaille à Mr Fréd. CAPELLE pour ses *Essais poétiques sur l'Hercule furieux d'Euripide.*

Séance du 28 *Octobre* 1847.

La commission décerne des médailles d'honneur à Mr F. J. TOUSSAINT pour son mémoire *sur la vie et les hymnes de Synésius;* à Mr J. G. POUMAY pour son travail sur *Théognis et Solon;* à Mr J. BERLEUR pour ses *Etudes sur la Pragmatique-Sanction de St. Louis.*

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ (1)

(1er *Janvier* 1848.)

COMMISSION DIRECTRICE (2).

Président, G. C. UBAGHS, professeur.
Vice-Président, A. DE BECKER, étudiant en droit.
Secrétaire, E. SOLVYNS, étudiant en droit.
Membres : L. HALLARD, professeur; F. NÈVE, professeur; N. LAFORÊT, étudiant en théologie; L. CONSTANT, étud. en droit.

MEMBRES ACTIFS.

G. A. ARENDT, professeur ord. à la fac. de phil. et lettres.
F. N. J. G. BAGUET, id.
J. T. BEELEN, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. B. DAVID, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. DE COCK, vice-recteur de l'Université.
V. J. FRANÇOIS, prof. ord. à la fac. de médecine.
L. J. HALLARD, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. MALOU, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. B. J. NÈVE, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.
CH. PÉRIN, prof. extr. à la fac. de droit.
A. TITS, prof. ord. à la fac. de théologie.

---

(1) V. les statuts arrêtés le 10 Mars et définitivement fixés le 8 Décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 7 Novembre 1847.

G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
H. B. Waterkeyn, prof. ord. à la fac. des sciences.
J. Berleur, étudiant en philosophie.
F. Capelle, étud. en droit.
L. Constant, étud. en droit.
A. De Becker, étud. en droit.
L. De Give, étud. en philosophie.
D. Doyen, étud. en théologie.
J. J. G. Duculot, étud. en philologie.
N. J. Laforêt, étud. en théologie.
J. B. J. Lefebvre, étud. en théologie.
J. Poumay, étud. en philosophie.
A. Seghers, étud. en droit.
L. Seghers, étud. en droit.
E. Solvyns, étud. en droit.
F. Toussaint, étud. en philologie.
J. Tychon, étud. en philosophie.
F. X. Van Elewyck, étud. en droit.
G. J. H. Verzyl, étud. en théologie.
L. Wocquier, docteur en philos., étud. en droit.

MEMBRES ASSISTANTS.

A. Breisdorff, étud. en philosophie.
J. Clasen, étud. en philosophie.
E. Coutteel, étud. en philosophie.
A. D'Anéthan, étud. en droit.
Em. De Becker, étud. en philosophie.
H. Defontaine, étud. en philosophie.
A. De Robiano, étud. en droit.
F. De Robiano, étud. en droit.
H. J. Desclée, étud. en philosophie.

P. Foccroulle, étud. en philosophie.
J. A. Fraikin, étud. en droit.
N. Hilgers, étud. en théologie.
F. Houba, étud. en théologie.
J. Jehl, étud. en théologie.
J. B. Laforêt, étud. en philologie.
L. Lannoy, étud. en philosophie.
J. Lejeune, étud. en théologie.
C. Lysen, étud. en philosophie.
I. Masureel, étud. en théologie.
J. Rouvez, étud. en philosophie.
G. Soenens, étud. en philosophie.
Pr. Staes, étud. en philosophie.
G. Thomas, étud. en droit.
N. Wattcamp, étud. en théologie.

MEMBRES HONORAIRES.

P. F. X. De Ram, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la Société.

Edm. De Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire général et président du séminaire de Montauban.
J. B. De Brouwer, juge suppléant au tribunal de commerce, à Bruges.
Paul Diercxsens, avocat, secrétaire de la chambre de commerce, à Anvers.
A. Troisfontaines, docteur en philos. et lettres, ancien étudiant, à Bruxelles
A. Deschamps, ancien ministre des affaires étrangères, membre de la chambre des Représentants.
P. De Decker, membre de la chambre des Représentants, à Gand.

Le marquis de BEAUFFORT, à Bruxelles.

F. CHON, professeur d'histoire au collége royal de Lille.

L'abbé ROHRBACHER, docteur en théologie de l'Université de Louvain, prof. d'histoire au séminaire de Nancy.

A. J. NAMÊCHE, licencié en théologie, directeur de l'école normale, à Nivelles.

Le comte L. DE MÉRODE, ancien membre actif, à Bruxelles.

A. J. HENROTAY, prof. de dogmatique au séminaire de Liége, ancien membre actif.

L. DELGEUR, doct. en phil., prof. à l'Institut St.-Louis, à Malines; ancien membre actif.

L'abbé CH. FILLION, prof. d'Écriture-Sainte au séminaire du Mans.

E. THONISSEN, avocat et ancien commissaire d'arrondissement à Hasselt.

J. DIEDEN, doct. en phil., ancien membre actif, avocat à Bruxelles.

J. A. SCHMIT, ancien membre actif, à Paris.

Le docteur LE GLAY, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut de France, à Lille.

CH. BRETON, doct. en phil. de l'Université de Louvain, ancien membre actif, à Nancy.

P. CANOY, prof. de philosophie au petit séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

E. GÉRARD, docteur en philosophie, prof. au collége de Hasselt, ancien membre actif.

A. DE CLÈVES, bachelier en théologie, prof. au séminaire de Bonne-Espérance, ancien membre actif.

CH. LOOMANS, doct. en phil. et en droit, professeur agrégé à l'Université de Liége, ancien membre actif.

J. J. NYSSEN, prof. de rhétorique au petit séminaire de St.-Trond.

G. LONAY, prof. de philosophie au petit séminaire de St.-Trond.

EUG. BORÉ, correspondant de l'Institut de France, membre de l'académie arménienne de St. Lazare.

AUG. BONNETTY, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de la société asiatique de Paris; directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

L'abbé HIRON, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

TH. ASSELBERGHS, prof. à l'athénée royal d'Anvers, ancien membre actif.

ANT. CLESSE, membre de la société des sciences et des arts du Hainaut et des sociétés littéraires de Gand, Liége et Tournai, à Mons.

Le vicomte DE CHATEAUBRIAND, de l'Académie française, à Paris.

Le baron DE GERLACHE, premier président à la cour de cassation, membre de l'Académie royale de Belgique, etc., à Bruxelles.

M. DEPREZ, docteur en phil., ancien membre actif, avocat à Mons.

A. D'HANIS, avocat à Anvers, ancien membre actif.

L'abbé MAUPIED, doct. ès sciences de la faculté de Paris.

AMÉDÉE DE GABOURD, à Paris.

AUDIN, de l'académie et de l'institut catholique de Lyon, de l'académie de la religion catholique de Rome, etc., à Lyon.

A. RIVET, fondateur et directeur de l'*Institut catholique* à Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

J. C. DELOOSE, prof. de philosophie au séminaire de S.-Nicolas, ancien membre actif.

G. MOTTET, ancien membre actif, à Liége.

H. MARET, doct. en théologie de l'Université de Louvain, chanoine honoraire de Paris, professeur à la Sorbonne.

L'abbé DRIOUX, prof. d'histoire au séminaire de Langres.

E. QUATREMÈRE, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, prof. au Collége de France, etc., à Paris.

C. DE COUX, anc. prof. de la faculté de phil. et lettres, à Paris.

F. LABIS, docteur en théologie, ancien membre actif, à Tournai.

N. KEPH, doct. en philos., prof. au coll. de St.-Trond, ancien membre actif.

Th. Smekens, avocat, à Anvers, ancien membre actif.

F. Lefebvre, doct. en médecine, à Namur, ancien membre actif.

D. Demoor, doct. en philos., prof. au collége de Malines, ancien membre actif.

L'abbé Carton, directeur de l'Institut des sourds-muets à Bruges.

C. A. Périn, avocat à Mons, ancien membre actif.

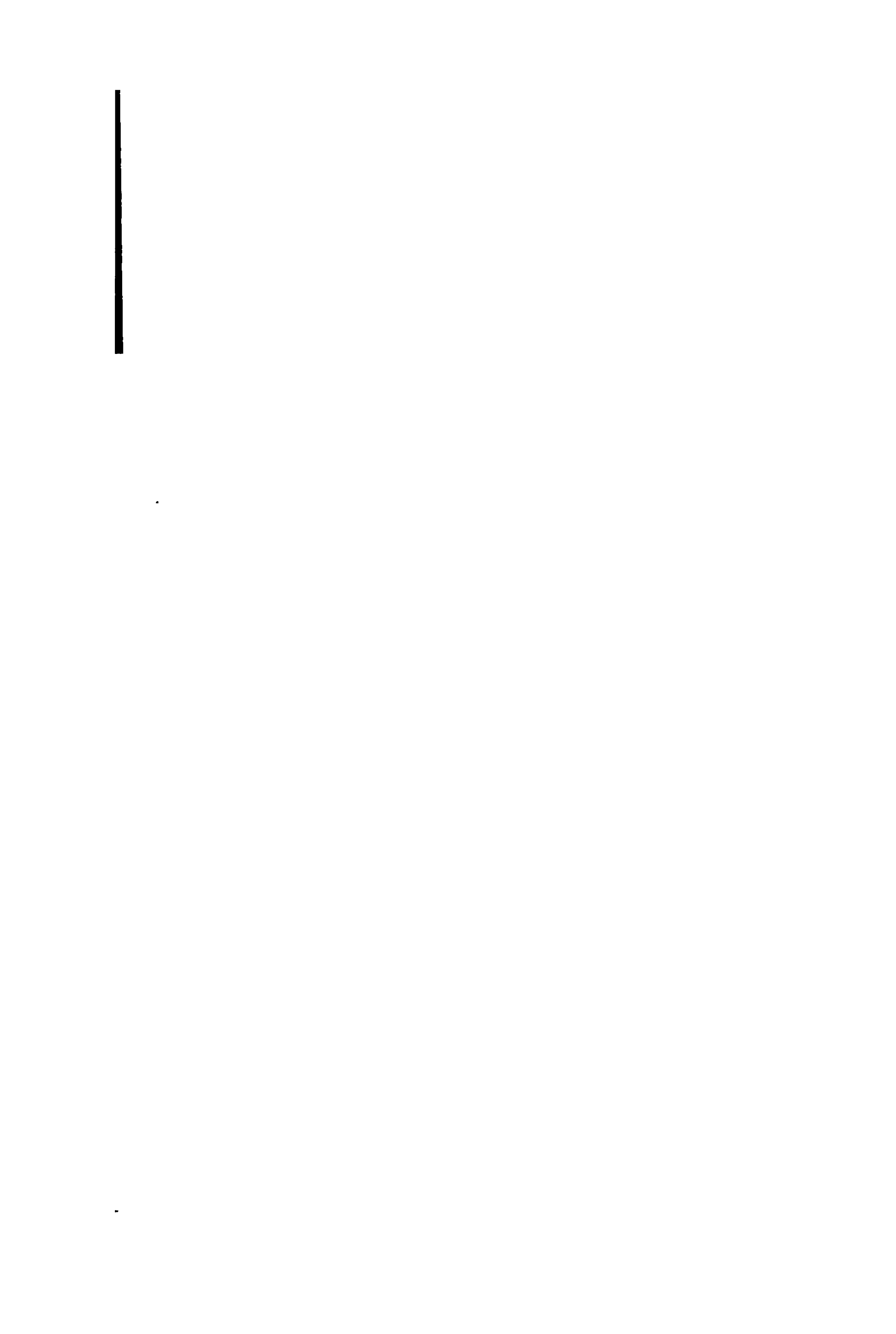
Em. Nève, à Paris, ancien membre actif.

F. De Vos, prof. de rhétorique à Grammont, ancien membre actif.

A. J. Docq, prof. au séminaire de Bastogne, ancien membre actif.

N. Cornet, étudiant à Bonn, ancien membre actif.

B. Quinet, ancien membre actif, à Mons.



POÉSIE CHRÉTIENNE.

I.

ÉTUDES

SUR LA VIE ET SUR LES HYMNES DE SYNÉSIUS.

ius est un des écrivains qui font le plus d'honneur aux grecques dans une période de leur décadence qui ne fut s gloire pour l'esprit humain. Son nom, qui signifie *ntelligent,* trouve en lui une application réelle : Synésius effet une des intelligences les plus nobles et les mieux s de son siècle. Sa prose ne le cède guère à celle de et ses vers se ressentent de cette fraîcheur d'imagination, loris oriental qu'Homère a su répandre dans ses poèmes : et Platon, deux auteurs que Synésius affectionnait par-ment, et dont il faisait l'objet de ses méditations assi-oit pour se perfectionner dans la philosophie, soit pour r et fortifier en lui l'inspiration poétique. Aussi comme ı, Synésius a-t-il un mérite incontestable. Mais si, en cette tout le monde s'accorde à lui reconnaître un talent ır, on est loin d'être aussi unanime, quand il s'agit de ıoncer sur la pureté de ses croyances. Philosophe néo-ien d'abord, puis chrétien et évêque de Ptolémaïs, Sy-a été l'objet de violentes attaques. Son orthodoxie est mise en doute aujourd'hui ; on dit qu'il a reçu le baptême onsécration épiscopale avec des opinions philosophiques

contraires au symbole catholique, et, par une conséquence aussi absurde que ridicule, on accuse en cette occasion l'Église d'une complicité coupable dans la personne de Théophile, patriarche d'Alexandrie.

Pour toute réponse, nous nous proposons d'exposer la vie de Synésius, en nous appuyant, faute de documents plus nombreux ou plus certains, sur ses propres écrits : de cette sorte, ses croyances, aux différentes époques de sa vie, ressortiront de l'ensemble même des faits qui la composent. Nous passerons ensuite à l'examen de ses hymnes, que nous étudierons sous le double rapport du fond et de la forme. D'un côté, nous y verrons les idées des Alexandrins et des Gnostiques combinées avec les idées chrétiennes : tristes productions de Synésius à l'époque la plus malheureuse de sa carrière ; et de l'autre, nous reconnaîtrons que ce mélange d'idées au fond incompatibles n'empêche pas de compter ses hymnes parmi les plus belles inspirations du lyrisme grec.

I.

Biographie de Synésius.

Sur une des côtes de la Méditerranée, dans un des sites les plus agréables de la Lybie, était bâtie Cyrène, colonie grecque, qui devait son origine aux Lacédémoniens. La fertilité de son sol, sa situation avantageuse pour le commerce l'avaient rendue riche et puissante, au point que Carthage elle-même ne pouvait voir sans envie sa prospérité. Mais au IVme siècle de notre ère, Cyrène était complètement déchue de son ancienne splendeur. Outre que les Romains faisaient peser sur elle un joug de fer, les incursions des barbares, les cruautés des Ariens, le despotisme inhumain des gouverneurs de la Pentapole avaient achevé de rendre cette ville malheureuse : « Je déplore, écrivait Synésius à son frère, je déplore le sort de l'illustre terre de

ène, autrefois la patrie des Carnéade et des Aristippe (1)! »
e fut dans cette ville, si florissante d'abord et si malheureuse
iite, que naquit Synésius, vers le milieu du IVme siècle,
ıe famille noble et ancienne, qui faisait remonter sa généa-
e jusqu'aux Héraclides de Sparte. Il perdit ses parents de
ne heure : un frère plus jeune que lui et une sœur nommée
tonice étaient tout ce qui lui restait au monde. Après avoir
sa première éducation dans sa ville natale, il se rendit à
tandrie pour y étudier la philosophie.

lexandrie était alors le foyer des sciences et des lettres.
ıparition et la propagation du christianisme dans le monde,
ondation d'une école chrétienne à côté de l'école néoplato-
enne, la lutte terrible qui s'était engagée entre les deux
es rivales et qui devait finir par le triomphe de la vérité :
cela avait donné un élan extraordinaire aux études philo-
ıiques et religieuses. A cette époque, l'école néoplatonicienne
t dans son sein une femme célèbre, Hypatie, fille du mathé-
icien Théon, laquelle enseignait avec une réputation et une
rité remarquables. Synésius vint écouter ses leçons, et il se
lit habile non seulement dans la philosophie, mais encore
s la rhétorique, dans la géométrie et dans l'astronomie : ce
prouve la variété et l'étendue de ses connaissances.

'e retour à Cyrène, il s'attira bientôt l'amour et l'estime
es concitoyens par l'affection qu'il leur témoignait lui-même,
l'aménité et le charme de son commerce, enfin par le désir
soulager sa malheureuse patrie des maux qui pesaient sur
. En vain aurait-on réclamé secours et protection de la part
gouverneurs de la Pentapole : au lieu d'en être les protec-
's, ils en étaient les tyrans. En conséquence, on résolut de

) Lettre L^{e}. *Synesii opera quæ exstant omnia* (gr. lat.), interprete
ysio Petavio, S. J. Presb. Lutetiæ, Typis Regiis, 1612, fol, p. 188.

députer Synésius à l'empereur Arcadius, pour l'informer de l'état de la province et pour le prier de venir en aide à ses infortunés sujets. Synésius était digne d'une telle mission : outre l'éclat du talent et de la naissance, il avait un patriotisme sincère et ardent. Il se rendit en 497 ou 498 à Constantinople, où il demeura trois années entières, cherchant à surmonter les obstacles qui s'opposaient aux succès de sa légation. Il parla en présence de l'empereur Arcadius et des courtisans, avec le courage et la fierté d'un Spartiate (1) : « Prince, » lui dit-il dans un discours *sur la Royauté*, qui nous est conservé, « si tu peux » supporter mes paroles avec égalité d'âme, si tes oreilles ne sont » pas gâtées par les louanges que tu as coutume d'entendre; » me voici en ta présence (2) ! Cyrène m'a envoyé vers toi, non » seulement pour orner ta tête d'une couronne d'or (et en même » temps il lui présentait cette couronne), mais aussi pour orner » ton âme de la philosophie : Cyrène, ville grecque, nom antique » et vénérable, célébrée autrefois par les chants de tant de poë» tes; mais aujourd'hui ville pauvre et abaissée, tombant en » ruines et réclamant une munificence vraiment royale si on » veut la secourir d'une manière digne de son ancienne splen» deur (3) ! » Dans le même discours, il s'élève ensuite avec force contre la corruption et les abus qui régnaient à la cour d'Arcadius, et, le censeur faisant place au publiciste, il s'étend sur les

---

(1) Voyez Villemain, *Nouveaux mélanges hist. et littéraires*. T. II. p. 297 (Paris, 1827). « C'étaient d'autres réprimandes, dit-il en parlant de ce discours, que celles de la chaire Chrétienne. Elles peuvent être plus utiles au peuple, en réveillant le patriotisme et le courage. » Le célèbre littérateur semble oublier que l'héroïque St. Jean Chrysostôme vivait dans le même temps, et qu'il était victime des persécutions de l'impératrice Eudoxie, à cause du courage qu'il montrait dans la *chaire chrétienne*.

(2) Ἔνδον μὲν δὴ ὅδ' αὐτὸς ἐγώ. (Fragment d'un vers antique.)

(3) Περὶ βασιλείας, p. 2, éd. cit.

oirs de la royauté et en général de tout gouvernement, s'appuyant surtout sur les maximes politiques de Platon et ristote.

;ette liberté de Synésius ne déplut pas au jeune empereur; à juger par un passage de son hymne III[e], sa légation eut un ıreux résultat : « Ma vie, a-t-il dit, n'était pas agréable alors, cause de l'oppression de ma patrie. Tu l'as délivrée de ses ouleurs, ô roi qui ne connais pas la vieillesse, ô souverain lu monde........ A cause du souvenir que j'ai gardé de tes bienaits, pour les maux cruels que mon âme a soufferts, conerve longtemps ces faveurs aux habitants de la Lybie (1). »

ȝynésius revint donc à Cyrène avec le consolation d'avoir été le à ses concitoyens. Depuis son retour de Constantinople (400) qu'à l'époque de son mariage (403), il se tint habituellement Alexandrie. Avait-il reçu le baptême avant sa légation à la ır de Byzance? c'est ce que l'histoire ne nous dit pas. Cepenıt il est permis de conjecturer que des peuples chrétiens comme ıx de la Pentapole, n'avaient pas député un homme imbu de ganisme au fils et successeur de Théodose le Grand, de cet ıpereur qui avait tant fait pour la religion, et dont le souıir était encore si profondément gravé dans les cœurs. Ce qui us confirme dans cette manière de voir, c'est que dans son cours *sur la Royauté*, Synésius laisse échapper des paroles qui us paraissent indiquer clairement — au moins une première tiation aux mystères du christianisme. Il nous semble faire alsion à l'oraison dominicale qui se récite dans l'auguste sacrifice nos autels, lorsqu'après avoir dit que le nom de Dieu ne nifie autre chose que l'auteur de tout bien, il ajoute : « les prières saintes de nos pères, adressées dans les augustes mys-

1) H. III, v. 473-480, et 495-502 (ibid. p. 328-29).

» tères au souverain Seigneur de toutes choses, ne proclament » point sa puissance, mais bénissent sa paternelle sollicitude (1). » Quoiqu'il en soit d'une question que nous ne pouvons éclaircir davantage, faute de données plus positives, il est hors de doute que les relations fréquentes de Synésius avec les chrétiens d'Alexandrie et surtout avec Théophile, patriarche de cette ville, le mirent à même de s'instruire des mystères de la foi et de recevoir le baptême, si déjà il ne l'avait reçu précédemment. Il se maria vers l'an 403, et ce fut Théophile lui-même qui bénit son mariage, ainsi que nous le verrons bientôt. Mais, pendant le long loisir de six ou sept années qui s'écoulèrent avant son élévation à l'épiscopat, Synésius eut le malheur de retomber dans ses anciennes erreurs philosophiques. Les relations qu'il continua d'entretenir avec Hypatie et les plus illustres disciples de cette femme célèbre, furent sans doute la cause principale de sa rechûte, et ne servirent qu'à le pousser plus avant dans l'abîme, jusqu'à ce qu'enfin un coup de la grâce vint l'en retirer comme malgré lui.

Sur ces entrefaites, le peuple et le clergé de Ptolemaïs le demandèrent pour évêque : Théophile le pria de consentir à sa consécration. La vie que Synésius menait alors avait trop d'at-

---

(1) *Τοῦτο γὰρ ἡ διάνοια βούλεται τοῦ ὀνόματος ἐφερμηνεύειν τὸν θεὸν αἴτιον ἀγαθῶν· ἱεραί τε ἐν τελεταῖς ἁγίαις εὐχαὶ πατέρων ἡμῶν ἐκβοῶσαι πρὸς τὸν ἐπὶ πᾶσι θεὸν, οὐ τὴν δυναστείαν αὐτοῦ κυδαίνουσιν, ἀλλὰ τὴν κηδεμονίαν προσκυνοῦσιν.* — Nam nulla alia subest huic vocabulo notio, quam ut Deum bonorum omnium causam significet; *sacræque in augustissimis mysteriis patrum nostrorum preces, quæ ad Deum supra omnia eminentem clamant, non ipsius principatum prædicant, sed providentiam curamque venerantur.* — J'ai cru devoir joindre au texte de ce passage l'interprétation du P. Pétau, éd. cit., p. 9, B. D'autre part, le même éditeur adopte dans ses *Notes* sur les écrits de Synésius (p. 3) la conjecture de Camerarius qui lit ici *πάτερ ἡμῶν*.

traits, pour qu'une telle proposition ne souffrît pas de grandes difficultés. Partager son temps entre l'étude et les délassements honnêtes, goûter les joies pures et simples de la famille, jouir de la considération de ses amis et de ses concitoyens, se tenir éloigné du tumulte des affaires : voilà quel était pour Synésius l'idéal du bonheur; et ce bonheur, il le savourait pleinement. Accepter l'épiscopat, c'était faire le sacrifice de sa tranquillité et de son repos; c'était embrasser une vie d'agitations et de soucis; en outre, il lui fallait dire adieu à sa famille et renoncer à certaines opinions philosophiques qui lui étaient chères, et qui étaient passées chez lui à l'état de convictions profondes. Aussi ne se laissa-t-il persuader qu'après bien des résistances. Il adressa une lettre fort remarquable à son frère Evoptius pour le prier de représenter à Théophile tous les inconvénients qu'il y aurait à l'ordonner, et toutes les raisons qu'il avait de refuser : « Dieu, lui écrit-il, Dieu lui-même, la loi et la main sacrée de » Théophile m'ont donné une épouse. Aussi je déclare et proteste » que je ne veux, ni m'en séparer, ni vivre furtivement en adul- » tère avec elle (1). Vous savez, ajoute-t-il un peu plus loin, que la » philosophie est en opposition avec plusieurs dogmes formelle- » ment énoncés du christianisme (2). Ainsi je ne me persuaderai » jamais que l'âme a une origine postérieure à celle du corps; » je ne dirai jamais que le monde avec ses diverses parties doit » périr; et quant à cette résurrection si vantée, je la regarde » comme quelque chose de symbolique et de mystérieux. Je suis » loin d'approuver sur ce point la croyance du vulgaire (3). »

---

(1) Lettre CV^{e}, p. 248 D, éd. Pétau.

(2) Ibid. p. 249 B. τοῖς θρυλλουμένοις τούτοις... δόγμασιν.

(3) L'esprit des écoles anciennes, qui perce dans ces derniers mots, se révèle d'une manière plus claire encore, lorsque Synésius demande « ce que » la philosophie peut avoir de commun avec avec le peuple ». Ibid. D.

Tels sont les principaux motifs de refus allégués d'abord par Synésius. L'auteur des *Annales ecclésiastiques*, Baronius, croit que ces raisons ne sont rien moins que sincères; il les regarde comme de pures fictions, imaginées par Synésius dans la vue de décliner le fardeau de l'épiscopat (1). Il s'appuie sur un grand exemple, celui de St. Ambroise, et il faut convenir que la vie même de l'évêque de Ptolémaïs viendrait ajouter quelque poids à ce genre de témoignage. Cependant, malgré l'autorité du savant Cardinal qu'ont suivi des érudits aussi célèbres que les Possevin et les Lequien, il nous paraît impossible de révoquer en doute la sincérité de Synésius (2). Car il est constant que, dans l'intervalle qui sépare son mariage de son élévation à l'épiscopat, il est tombé dans des erreurs philosophiques contraires aux dogmes chrétiens. Ce qui le prouve, ce sont les ouvrages mêmes qu'il a composés à cette époque et dans lesquels se trouvent consignées de telles erreurs. Ainsi, dans son livre *des songes* (περὶ ἐνυπνίων) et dans plusieurs endroits de ses hymnes, il professe ouvertement que l'âme humaine est une parcelle de la divinité descendue dans la matière; il l'appelle *Dieu et prophétesse de l'avenir* (3), θεὸς οὖσα καὶ προφῆτις εἰ βούλοιτο, et c'est sans doute à cette erreur qu'il fait allusion, lorsqu'il écrit dans sa lettre CV^e : « Je ne me persuaderai jamais » que l'âme a une origine postérieure à celle du corps. »

En embrassant cette opinion relativement à la sincérité de Synésius, il semble que nous nous éloignons de ceux qui ont voulu justifier son orthodoxie. Partant du principe général, que

---

δήμῳ γὰρ δὴ καὶ φιλοσοφίᾳ τί πρὸς ἄλληλα; Cicéron dans ses *Tusculanes* et Platon dans la *République* avaient parlé dans le même sens.

(1) Ad ann. 410, cap. 83, 84 (Ed. Colon., 1624, t. V. p. 346).

(2) Des écrivains catholiques ont réfuté Baronius sur ce point : Lucas Holstenius dans une dissertation *de Synesio et de fuga episcopatus*, et Pagi dans sa *Critique* des Annales.

(3) Traité *des Songes* (*De insomniis.*), p. 143.

;lise n'a jamais reçu au baptême et aux ordres sacrés que ceux professaient son symbole, ils croient qu'il faut admettre deux choses l'une : ou bien que les raisons apportées par ιésius dans sa lettre citée sont fictives ; ou bien que l'Église eçu au nombre de ses enfants et même au rang de ses prin- un homme qui ne croyait pas à sa doctrine. D'un autre ȿ, il y a des écrivains, qui saisissant avec avidité tout ce qui ait opposé à l'église catholique, s'attachent à prouver que ιésius avait réellement les opinions consignées dans sa let- CV[e] : ils concluent de là qu'on a reçu au baptême et élevé épiscopat un hétérodoxe, et sans s'arrêter à cette conclusion, léversent le blâme, nous dirons même le ridicule sur des écri- ns respectables qui ont tenté de faire l'apologie de Synésius.

'est ce chaos d'opinions contraires et erronées que nous allons her de débrouiller, à l'aide des principes généraux de la ique historique, en nous appuyant sur certains passages des its de Synésius, qui ont été, nous semble-t-il, ou *méconnus mal interprétés.*

Premièrement, nous rejetons l'opinion de ceux qui ont différé baptême de Synésius jusqu'au temps de sa consécration. Il certain qu'il était baptisé à l'époque de son mariage, c'est- lire en 403, tandis que sa consécration n'eut lieu qu'en 410. ıus avons de Synésius lui-même, des paroles trop claires et ıp précises pour pouvoir conserver des doutes à ce sujet : Dieu, dit-il, la loi et la main sacrée de Théophile (ἱερὰ Θεοφίλου χείρ) m'ont donné une épouse (1). » Cette expression : *main sacrée de Théophile*, ne peut s'entendre que d'une béné- ction sacramentelle (2) : par conséquent, le mariage de Syné-

---

(1) Lettre CV[e], p. 248. — ἐμοὶ τοι γὰρ ὅ τε θεὸς, ὅ, τε νόμος, ἥ, ἱερὰ Θεοφίλου χεὶρ, γυναῖκα ἐπιδέδωκε.

(2) Nous ne pouvons nous empêcher de citer à ce propos l'opinion d'un

sius était un mariage chrétien ; par conséquent encore, Synésius avait dû recevoir le baptême précédemment. Mais, de ce que nous le voyons professer des erreurs après son baptême, s'ensuit-il qu'il a reçu ce sacrement avec des opinions contraires à notre symbole? On l'a prétendu : mais cette conclusion n'est rien moins que légitime. N'est-il pas plus naturel de supposer, qu'on n'a pas dévié pour Synésius de la règle générale qu'on suivait à l'égard des autres catéchumènes, et qu'ainsi, avant son admission au baptême, on aura exigé de lui une instruction suffisante et une profession de foi bien expresse et bien formelle, si non une profession publique et solennelle? Après cela, Synésius a failli; il a imité malheureusement l'exemple de plus d'un grand homme de l'antiquité chrétienne qui a failli comme lui. Mais, c'est là le fait de l'inconstance et de la fragilité humaine : fait dont la responsabilité dans la circonstance présente pèse uniquement sur Synésius lui-même et non sur l'église qui, fidèle à sa mission, n'a jamais admis au baptême que des sujets éprouvés; c'est là une règle générale dont elle ne s'est jamais départie. En conséquence, ceux qui veulent faire excep-

---

écrivain que nous aurons l'occasion d'invoquer plus d'une fois, Emile Théodore Clausen, licencié en théologie de l'Université de Copenhague et auteur d'un ouvrage intitulé : *De Synesio philosopho, Lybiæ Pentapoleos Metropolita, commentatio* (Hauniæ, 1831, VI—236 pp, in 8°). Clausen y fait des efforts inutiles (p. 104), pour expliquer les mots ἱερὰ χεὶρ dans un sens métaphorique qui indiquerait seulement une marque de respect de la part de Synésius envers le patriarche d'Alexandrie : le texte, à notre avis, est trop clair pour s'y méprendre. Du reste, le travail du critique Danois est la biographie la plus complète que l'on possède sur Synésius, et il est en même temps précieux comme exemple d'un usage détaillé des sources. — Il faut encore savoir gré à Clausen d'avoir établi un meilleur ordre dans le recueil des 156 lettres de Synésius, adressées surtout à des personnages d'Alexandrie et de Constantinople (§ 8, p. 61 et suiv.), et d'en avoir restitué la chronologie dans des tableaux placés à la fin de son livre.

tion pour Synésius ne peuvent pas se contenter d'assertions gratuites : les exceptions doivent se prouver.

Reste maintenant à résoudre la seconde difficulté, savoir : si Théophile a consacré l'évêque de Ptolémaïs, avant qu'il eût abjuré ses erreurs.

Rappelons-nous d'abord tous les motifs de refus que Synésius apporte dans sa lettre CV^e. Pourquoi insiste-t-il tant sur ces motifs ? N'est-ce pas dans la prévision que Théophile ne consentira jamais à ordonner un homme imbu de telles doctrines? Il veut, quoi qu'il arrive, être libre de toute faute devant Dieu et devant les hommes, et non moins devant son père Théophile (1). Il paraît si certain de l'inflexibilité du pontife à cet égard, que pour résumer ses raisons dans toute leur force, il lui pose le dilemme suivant : « Que le père Théophile très cher » à Dieu (θεοφιλέστατος), sachant la chose et s'expliquant claire- » ment comme il la sait, décide ainsi à mon sujet! Ou Théo- » phile me permettra de demeurer dans le même état *philoso-* » *phant* pour moi-même, ou bien il n'aura plus après cela le » recours de me soumettre à son jugement et de me rayer du » nombre des évêques (2). »

Pourquoi Synésius veut-il éviter l'épiscopat par ce raisonnement? C'est parce qu'il sait bien que Théophile ne consentira jamais ni à l'ordonner pendant qu'il conserve ses opinions hétérodoxes, ni à abdiquer le pouvoir que la qualité de patriarche lui donnait sur les évêques de Ptolémaïs. Ce passage nous montre donc que Théophile n'était pas homme à transiger, quand il

---

(1) Lettre CV^e, p. 248 D. — ἀναίτιος ὦ, καὶ οὐχ ἥκιστα πρὸς τοῦ πατρὸς Θεοφίλου.

(2) Ibid. p. 250, B. — ἢ γὰρ κατὰ χώραν ἐάσει μένειν ἐπ' ἐμαυτοῦ φιλοσοφοῦντα.

s'agissait d'orthodoxie; et en effet, il avait la réputation d'un sévère défenseur de la foi. Nous sommes loin d'attacher à ce passage un valeur qu'il n'a pas; mais il faut convenir pourtant qu'il nous donne une certaine présomption en faveur des intentions fermes de Théophile. Voyons la suite des faits.

Lorsque Synésius eut enfin reconnu dans les vœux de Théophile et du peuple la volonté de Dieu lui-même, il se résigna; il quitta Cyrène où il habitait avec sa famille, et, après s'être séparé de sa femme et de ses enfants (1), il vint demeurer quelque temps à Alexandrie pour s'instruire des devoirs de l'épiscopat sous les yeux de Théophile lui-même. La plupart de ces détails nous sont connus par la lettre XCVᵉ, qui est à nos yeux d'un grand prix, pour prouver que la consécration de Synésius n'a rien que de canonique. Après avoir témoigné à son ami Olympius les craintes qu'il éprouve à la vue de l'immense fardeau qui va peser sur lui, après avoir prié Dieu d'être son protecteur et son gardien dans la carrière nouvelle et difficile qu'il doit parcourir, il poursuit de cette manière : « De même que s'il m'était arrivé quel-
» que chose d'heureux, je vous aurais communiqué le sujet de
» ma joie, à vous qui êtes mon meilleur ami; de même aussi je
» vous communique le sujet de mes douleurs, afin que vous y
» preniez part, et qu'après avoir considéré la chose attentive-

---

(1) Dans les *Nouveaux Mélanges* déjà cités (t. II, p. 301), M. Villemain se contente de dire en esquissant la vie de Synésius : « On lui permit de » garder sa femme et ses opinions »; il ne tente pas même de prouver son assertion. Les derniers traducteurs français des *Hymnes de Synésius*, MM. Grégoire et Collombet ont répondu à l'assertion que nous venons de relever, quand ils ont observé « que la continence épiscopale était d'une discipline » trop rigoureuse et trop constamment suivie dans les deux Eglises pour » qu'on passât légèrement sur ce point regardé comme capital. » P. LVIII, Lyon, 1836, 8°. Ce n'est pas la seule fois que nous mettrons à profit cette estimable publication qui offre le texte grec fidèlement reproduit en regard de la version.

» ment, vous me fassiez connaître votre sentiment sur la conduite
» que je dois tenir. Car maintenant j'examine la chose de loin.
» Vivant depuis sept mois dans un état de perplexité, j'habite
» loin des hommes auprès de qui je serai pontife, jusqu'à ce que
» j'aie appris avec soin ce qui est de la nature de cette charge (1).
» Si elle s'accorde avec la philosophie, je l'exercerai; si elle y est
» opposée, si elle est contre ma vocation déterminée, que puis-je
» faire d'autre, sinon de m'embarquer aussitôt pour aller directe-
» ment dans l'illustre terre des Hellènes? Car je refuserai l'épisco-
» pat avec force, et alors il me faudra renoncer aussi à l'espoir
» d'habiter ma patrie, à moins que je ne doive être le plus dés-
» honoré et le plus maudit des hommes, en vivant dans la
» foule de mes ennemis (2) » !

Si nous considérons attentivement le sens des paroles que nous venons de citer, nous y découvrirons deux choses. D'abord, nous y voyons que la consécration de Synésius n'a pas encore eu lieu, puisqu'il déclare expressément qu'il *refusera l'épiscopat*, s'il ne peut concilier la philosophie avec les devoirs de cette charge, (*ἀπειπαμένῳ γὰρ τὴν ἱερωσύνην*) (3). Ensuite nous lisons que Synésius étudie depuis *sept mois* ce qui regarde la nature et les obligations de la haute dignité à laquelle il sera élevé; et cela, dans la ville d'Alexandrie, sous les yeux de Théophile lui-même. Par le moyen de cette étude, Synésius ne désespère pas de pouvoir concilier la philosophie avec la doctrine qu'un évêque doit

---

(1) Lett. XCV°, p. 236, B. — *Νῦν γὰρ ἐγὼ πόῤῥωθεν ὄντα διαπειρῶμαι τοῦ πράγματος, ὡς ἕβδομον ἤδη μῆνα γενόμενος ἐν τῷ δεινῷ, μακρὰν ἀποδημῶ τῶν ἀνθρώπων παρ' οἷς ἱεράσομαι, ἕως ἂν ἀκριβῶς ὁποῖόν ποτέ ἐστι τῇ φύσει κατανοήσω.*

(2) Ibid. p. 236, C.

(3) Remarquez le terme *ἱερωσύνην* qui exprime le caractère sacerdotal, effet de l'ordination.

professer : car il dit au commencement de sa lettre, qu'il prie Dieu de régler le genre de vie qu'il lui impose, malgré ses vœux contraires, afin que la charge d'évêque *ne l'éloigne pas de la philosophie, mais l'élève plutôt à la philosophie* (1).

Ainsi donc, puisque d'un côté nous connaissons la sévérité de Théophile et des évêques d'Égypte pour tout ce qui touche à l'orthodoxie, et que de l'autre nous savons que Synésius a étudié au moins pendant sept mois ce qui regarde la nature de sa charge : nous devons conclure que Théophile n'aura consacré Synésius, qu'après s'être assuré de la pureté de ses croyances aussi bien que de la loyauté de ses intentions.

Le père Pétau, il est vrai, donne à la lettre XCVe un sens différent de celui que nous lui avons donné. D'après sa traduction latine, Synésius aurait été consacré dès son arrivée à Alexandrie, et par conséquent avant qu'il fût instruit *entièrement* (ἀκριβῶς) de ce qui regarde les devoirs d'un évêque. Il interprète de la manière suivante les expressions ἕβδομον ἤδη μῆνα γενόμενος ἐν τῷ δεινῷ : *quum septimum jam mensem molestum et invisum munus ingressus sim*. Mais il se trompe évidemment. L'expression générale γίνεσθαι ἐν τῷ δεινῷ n'a jamais signifié : « Entrer dans une charge importune et odieuse » ; et, comme le contexte ne favorise nullement cette interprétation, il est plus simple de l'entendre d'un état de malaise et d'anxiété comme celui dans lequel se trouvait alors Synésius. Par conséquent nous devons rapporter ces paroles : ἕβδομον ἤδη μῆνα, non pas à la *consécration* de Synésius, mais à son *élection* et à son *acceptation*. Qui ne voit que cette distinction est essentielle et bien fondée?

Suivons maintenant Synésius dans sa carrière épiscopale, si

---

(1) ὡς μὴ φανῆναί μοι τὸ πρᾶγμα φιλοσοφίας ἀπόβασιν, ἀλλ' εἰς αὐτὴν ἐπανάβασιν.

pénible et si glorieuse en même temps, et voyons si, pendant la courte durée de son épiscopat, il est une seule de ses actions qui puisse nous inspirer le moindre doute sur son orthodoxie. Immédiatement après sa consécration et avant de se mettre à la tête de son troupeau, il écrivit au clergé de Ptolémaïs pour lui annoncer son arrivée et pour lui demander un concours généreux. Il déclare à ses prêtres avec une noble franchise qu'il ne leur était pas supérieur auparavant, lui qui s'est fait le détracteur du sacerdoce de toutes ses forces et par tous moyens : ce ne sont point eux qui l'ont vaincu, mais c'est un secours divin qui a fait toutes ces choses (1). Après avoir reconnu son insuffisance et son indignité, il se tourne vers Dieu et, comptant sur la protection de celui qui peut tout, il finit en ces termes : « Pour vous » donc, priez pour moi le Seigneur, tendez vers lui des mains » suppliantes. Ordonnez des prières en mon nom, en public et » en particulier, au peuple de la ville et au peuple de la cam» pagne, ainsi qu'à ceux qui font partie des églises des bourgs. » Car, si je ne suis pas abandonné de Dieu, alors je reconnaîtrai » que le sacerdoce ne nous éloigne pas de la philosophie, mais » qu'il nous y élève (2). »

Ces dernières paroles de Synésius nous montrent qu'il songeait à une autre philosophie que la philosophie de la spéculation ; il avait en vue la philosophie de la pratique, la philosophie du dévouement qui, loin d'être incompatible avec le sacerdoce, en est un des devoirs essentiels. Synésius embrassait d'avance cette philosophie ; il avait compris tout ce qu'il lui faudrait de zèle pour administrer son église aussitôt qu'il serait entré en charge, il avait

(1) Lett. XI[e], p. 172, D. Synésius répète encore ici ce qu'il a dit dans sa lettre XCV[e], qu'il aurait subi plusieurs morts, plutôt que d'accepter une fonction qui lui répugnait naguère. — (ἀντὶ τῆσδε τῆς λειτουργίας.)
(2) Ibid. p. 173, B.

prévu toutes les difficultés qui l'attendaient; et c'est pour cette raison, qu'il réclame auprès du clergé et des fidèles de Ptolémaïs avec tant d'instances le secours de leurs prières. Il faisait bien : car à peine eut-il mis le pied dans cette ville, qu'il fut obligé de lutter contre le gouverneur de la Pentapole, Andronique, homme cruel et violent, né pour le malheur de sa patrie et renouvelant, sous le premier descendant de Théodose, toutes les horreurs qui s'étaient vues sous Néron. Cet Andronique torturait les chrétiens comme au temps des persécutions; un jour même, il alla jusqu'à afficher sur la porte du temple de Ptolémaïs un édit par lequel il défendait sous les peines les plus sévères de participer encore à la table sacrée : « Ah! ce jour » là, s'écrie Synésius, il a apporté une nouvelle croix à mon » Dieu...... L'inscription que Pilate plaça sur la croix du Christ, » ne partait pas d'un cœur religieux, il est vrai; mais au moins » les paroles étaient honorables, puisqu'elles proclamaient haute» ment la royauté du Christ. Mais ici, le langage s'accorde » avec les sentiments du cœur (1). »

Andronique ne se contentait pas de torturer les chrétiens; il vomissait encore les blasphèmes les plus horribles contre le Christ et contre les plus saints mystères de la religion. Ayant conçu une haine violente contre un jeune homme noble qui n'était coupable d'aucun crime, il le fait saisir un jour pour l'écorcher vif aux ardeurs du soleil de midi. Lui et ses bourreaux se repaissaient déjà de ce spectacle affreux. A cette nouvelle, Synésius accourt ou pour l'arracher de leurs mains ou pour mourir avec la victime. C'est alors qu'Andronique, furieux de voir qu'un évêque osât s'opposer à sa vengeance, excité en même temps par Thoas, le plus cruel de ses satellites, lança ce blasphème sans

---

(1) Lettre LVIII, *ad Episcopos*, p. 201 et 202,

exemple dans l'histoire : « Que personne n'échapperait aux mains » d'Andronique, quand même il tiendrait les pieds du Christ embrassés (1) ». Synésius, ne pouvant opposer la force à la force, use à son tour du pouvoir que sa qualité d'évêque lui donne sur Andronique. Il rédige une sentence d'excommunication, dans laquelle il le déclare indigne du nom de chrétien : il defend à tous les fidèles de lui donner ce nom glorieux, de communiquer avec lui, et de lui permettre l'entrée des églises (2). Il se disposait à envoyer cette sentence aux évêques et aux prêtres de sa juridiction, lorsqu'Andronique, pour échapper à l'excommunication, feignit de supplier, et promit de mettre fin à ses violences. Les évêques s'intéressèrent à lui, et, sur leurs représentations, Synésius lui accorda généreusement son pardon. Mais peu de temps après, Andronique ayant commis une nouvelle violence, Synésius n'hésite pas, et montrant autant de fermeté qu'il avait montré d'indulgence d'abord, il lance contre lui le décret d'excommunication (3) : Andronicus qui a trompé l'Église va la trouver cette fois véridique et fidèle à elle-même. Le premier devoir, le devoir essentiel de l'épiscopat est de veiller au maintien et à la pureté de la foi : Synésius sut le remplir avec énergie.

L'Arianisme et l'Eunomianisme avaient jeté de profondes racines dans la Lybie. Les sectaires, appuyés de la puissance civile, y causaient de fréquents désordres ; cherchant à entraîner dans leurs erreurs le clergé et les fidèles, ils employaient indifférement les prières et les menaces. L'évêque de Ptolémaïs ne négligea rien pour s'opposer à leurs criminelles entreprises : il réunit ses prêtres en concile ; il écrivit à Théophile pour s'éclairer

---

(1) Lettre LVIII, p. 202, D.

(2) Ibid., p. 202 et 203.

(3) Lettre LXXII[e], p. 218 et 219 : *Ἀνδρόνικος τὴν ἐκκλησίαν ψευσάμενος, ἀλευθευούσης αὐτῆς πειραθήτω.*

des conseils de ce patriarche; car « il regardait, a dit fort bien Fleury (1), comme des oracles divins les ordres qui lui venaient du siége d'Alexandrie ». Synésius adressa une lettre pressante à tous les membres de son clergé pour les engager à veiller sur eux-mêmes et sur leur troupeau : sur eux-mêmes, afin de ne pas se laisser corrompre par l'argent des hérétiques, sur leur troupeau, afin de le défendre contre la rapacité des loups qui cherchaient à le dévorer (2). Enfin il mit tout en œuvre pour arrêter le progrès du mal, et pour conserver dans le cœur des fidèles une foi pure et un attachement inviolable à l'Église catholique. En même temps qu'il travaillait à maintenir les fidèles dans l'orthodoxie, il s'efforçait d'entretenir la bonne harmonie parmi les évêques ses suffragants et cherchait à pacifier avec douceur, mais aussi avec fermeté, un différent survenu entre deux de ces évêques, touchant les limites du territoire soumis à leur juridiction.

Un zèle si pur pour la défense de la vérité devrait au moins fermer la bouche aux détracteurs de Synésius et les convaincre de la sincérité de sa foi : il en est tout autrement. Ne pouvant inculper les faits, on accuse les intentions; on ne veut voir dans les actes énergiques de l'évêque de Ptolémaïs qu'une espèce d'hypocrisie, une savante dissimulation qui, si elle était réelle, ferait de lui un monstre odieux. On prétend reconnaître jusque dans les décisions ecclésiastiques qu'il a portées certaines préférences ou certaines précautions du Platonicien qui ne pouvait voir de bon œil la doctrine des Ariens et des sectes chrétiennes nées au IVe siècle. Mais un jugement tellement inique ne peut être d'aucune valeur aux yeux d'un esprit droit qui s'inclinera toujours devant la logique des faits, tandis qu'il n'aura aucun motif de les interpréter

(1) *Histoire ecclésiastique*, t. V, p. 360 (ed. Paris, 1758).

(2) Lettre V, p. 169 : *μὴ λάθωσιν ὑμᾶς ἐμπηδήσαντες τῷ ποιμαίνετε ποιμνίῳ.*

défavorablement (1). Aussi, n'insistons pas davantage sur un point qui nous paraît suffisamment éclairci; nous passons à un événement d'une tout autre nature, bien important sans doute pour l'histoire de la Pentapole, mais non moins important pour le but apologétique que nous nous sommes ici proposé : cet événement est le siége de Ptolémaïs.

Le vieux courage romain avait disparu : l'empire affaissé tombait sous le poids de sa propre grandeur, et les empereurs, ne pouvant plus protéger les provinces que l'ancienne république avait acquises au prix de tant de sang, étaient forcés de les abandonner peu à peu aux barbares. Vers l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire vers l'an 412, des peuplades nomades du Nord de l'Afrique, nommées par notre auteur lui-même *Macètes* et *Ausuriens* (2), se précipitèrent comme un torrent sur le territoire de la Lybie, portant partout le ravage et la dévastation. Les édifices religieux ne furent pas épargnés et les vases sacrés servirent plus d'une fois au culte des démons et à des festins infâmes. Après avoir ravagé les terres de la Pentapole, ces aggresseurs sauvages se disposaient à mettre le siége devant Ptolémaïs. Les habitants de cette ville s'assemblèrent pour délibérer. Ce fut dans cette circonstance critique et solennelle que Synésius prononça un discours vraiment riche de détails historiques et qui est un véritable chef-d'œuvre d'éloquence sentimentale et pathétique. Pressé par le peuple de monter sur un vaisseau pour se

---

(1) V. p. ex. CLAUSEN, p. 159 et 160, *De Synesio philosopho* : « Neque ab insigni quodam orthodoxiam vindicandi studio illi in familiam Arianorum severitas repetenda mihi videtur....... Neque deinde Eunomianismo impugnando Synesius tam fidei Nicænæ patrocinatus, quam opiniones, Arianis pariter atque orthodoxis invisas, aggressus fuisse censendus est. » (Ibid., *notæ*). Le critique luthérien cherche ainsi à donner des raisons personnelles à la conduite toujours ferme d'un « évêque philosophe », comme il l'appelle.

(2) Voir CLAUSEN, ibid., §. 35, p. 212 suiv.

dérober à la fureur des barbares, il y consentit, mais avec quels regrets! Ses cendres ne seront donc pas réunies aux cendres de ses aïeux! Il ira donc mourir sur une terre étrangère! Il devra donc abandonner le temple et les autels du Seigneur, c'est-à-dire, tout ce qu'il a de plus cher au monde! Telles étaient les tristes réflexions qui se pressaient dans l'âme de Synésius au moment où on lui proposait de prendre la fuite.

« O sépulcres antiques des Doriens, s'écrie-t-il, où je n'aurai » point de place! O malheureuse Ptolémaïs dont je serai le der- » nier pasteur! je n'en puis dire davantage, les larmes m'em- » pêchent de continuer. Une seule pensée m'occupe, c'est que » je doive quitter mes fonctions saintes. Il faut partir et se sauver » sur la mer. Lorsqu'on viendra m'appeler pour aller au vaisseau, » je demandrai d'attendre encore un peu. Je me dirigerai d'abord » vers le temple du Seigneur, je ferai le tour de l'autel, j'ar- » roserai de mes larmes le pavement précieux, je ne partirai » pas avant d'avoir baisé le seuil et le siége vénéré. Oh! que de » fois j'invoquerai la foi de mon Dieu! que de fois je tournerai » mes regards de ce côté! que de fois je porterai la main sur les » barreaux du sanctuaire! Hélas! la nécessité est bien dure et » bien violente (1)! » Puis, comme s'il eût désavoué la résolution qu'il avait prise de fuir : « Je demeurerai à mon poste, con- » tinue-t-il, je demeurerai dans le temple. Je placerai devant » moi les vases sacrés qui contiennent l'eau lustrale. J'embrasse- » rai les colonnes qui soutiennent la table pure et sainte; je m'y » assiérai vivant et je m'y laisserai immoler. Je suis prêtre et sa- » crificateur de Dieu : il faut que de mon côté je sois prêt à lui » sacrifier ma vie. Mais Dieu ne laissera pas sans vengeance un » autel pur, souillé par le sang d'un de ses pontifes (2)! »

---

(1) Catastasis, *in qua Pentapolitana calamitas describitur*, p. 302 et 303, éd. Pétau.

(2) Catastasis, ibid., p. 303.

Quel langage éloquent! et comme il est digne d'un grand évê-
ue! Nous ne savons pas au juste quelle fut l'issue de l'événement
ui l'inspira. Peut-être les barbares se retirèrent-ils à la vue
les difficultés que leur présentait le siége de Ptolémaïs, ou bien
la suite de négociations. Nous ignorons également quelle fut
'année précise de la mort de Synésius. Il ne paraît pas cepen-
lant qu'on puisse la placer au delà de 414 ou de 415 : car ses
écrits ne contiennent aucun fait qui soit postérieur à ces deux
innées, et après cette époque, il n'est plus fait aucune mention de
ui dans l'histoire (1). Quoiqu'il en soit, nous croyons avoir at-
eint notre but; dans cette courte biographie, nous croyons
ivoir fait justice de toutes les vaines accusations qu'on a por-
ées contre la vertu et l'orthodoxie de Synésius évêque. Cette
arrière épiscopale qu'il a parcourue avec tant de courage et de
lignité ne nous permet plus la moindre hésitation à cet égard.
Nous l'avons vu ferme et intrépide vis-à-vis d'un gouverneur
ruel qui persécutait la religion; nous l'avons vu vigilant et
élé pour arrêter le progrès de l'Arianisme et pour conserver
a foi dans le cœur des fidèles : les dernières paroles que nous
venons de citer et qui nous révèlent les sentiments les plus in-
times de son âme, nous montrent en Synésius un pontife attaché
à la foi orthodoxe, dévoué au sanctuaire, et ne respirant que pour
es fonctions saintes de son apostolat. St. Augustin lui-même, en
voyant dans ses derniers jours les hordes des Vandales environ-
ner Hippone, pouvait-il tenir un autre langage, exprimer d'autres
regrets?

Il nous reste maintenant à considérer Synésius comme philoso-
phe et comme poëte : ses hymnes seuls, qui sont comme un
ibrégé de ses croyances, suffiront pour nous le faire apprécier

---

(1) CLAUSEN (p. 226), conclut en ce sens : « Quamobrem suspicor Syne-
sium anno 414 aut 415 e vita migrasse ».

sous ce double rapport. Nous n'avons point cru devoir faire entrer présentement dans le cercle de nos études les traités en prose que Synésius semble avoir composés antérieurement sous l'influence plus directe des écoles (1).

II.

Synésius philosophe.

L'hymne est un chant lyrique consacré principalement chez tous les peuples à la louange de la divinité. Parmi les différents genres de poésie qui composent une littérature quelconque, il n'en est point de plus grand pour le sujet, puisque rien n'est au dessus de la Divinité : point de plus naturel ; car qu'y a-t-il de plus naturel que de rendre hommage à l'auteur de notre être, en lui consacrant les facultés que nous tenons de sa munificence? Aussi la poésie primitive de toutes les nations n'a-t-elle été que l'expression de leurs sentiments religieux. Enfin, il n'en est point qui se prête mieux à l'enthousiasme poétique : ici, la grande difficulté pour le poëte n'est pas de se contenir dans de justes bornes, mais de ne dire que des choses dignes de la grandeur et de la majesté de Celui qu'il célèbre.

On sait assez qu'un tel genre de littérature tire ses principales beautés du fond même du sujet ; et, s'il est vrai de dire en général que la forme n'est que l'accessoire et, pour ainsi dire, le vêtement de la pensée, cet axiôme est plus rigoureusement vrai encore quand il s'agit de l'hymne : l'hymne qui exprime les croyances propres et individuelles du poëte, en même

---

(1) Voir Clausen, *Comm.*, §. 7, p. 51 suiv. — Schoell, *Histoire de la littérature grecque*, t. VII, p. 92-93.

mps les croyances publiques de la société qui l'a formé, c'est-à-ire tout ce qu'il y a de plus intime dans l'individu et dans la société.

Synésius nous a transmis ses croyances et ses opinions dans s dix *hymnes* qui font l'objet de notre étude et qui comprenent un peu plus de quinze cents vers (1). Les idées chrétienes s'y trouvent quelquefois confondues avec les idées philoophiques des Néoplatoniciens; l'erreur est placée à côté de la érité : de manière que, pour démêler le secret de cette confuion, il est indispensable de préciser à quelle époque de la vie e Synésius on doit rapporter la composition de ces hymnes.

Les uns ont attribué tous ces hymnes à Synésius évêque; 'autres à Synésius encore païen; d'autres enfin en ont exainé le fond et les ont attribués en partie à Synésius philosohe Néoplatonicien, en partie à Synésius chrétien et évêque, elon la prédominance de l'élément chrétien ou philosophique. n présence de cette divergence d'opinions, nous allons faire onnaître le sentiment que nous adoptons ainsi que les raisons ui nous déterminent à l'embrasser.

Il est certain qu'on doit placer la composition de ces hymnes près l'ambassade de Synésius à Constantinople, puisqu'il y parle xpressément des succès de sa légation. Il nous paraît non moins ertain qu'on ne peut pas les rapporter au temps de son épiscopat. ar, si d'un côté l'on fait attention que son épiscopat n'a eu qu'une urée d'environ quatre années, et si de l'autre on considère les bstacles sans nombre et les peines infinies qui l'ont traversé, n conviendra facilement que Synésius n'avait, ni assez de oisir, ni assez de tranquillité pour s'adonner à la poésie.

---

(1) Le texte de ses hymnes remplit les pages 313-348 de l'édition comlète de ses œuvres; nous les citons d'après cette édition. Leur texte a té inséré par Boissonade dans le volume des *Lyrici græci*, p. 97-160 (Colection des poëtes grecs, in 24°, Paris, Lefèvre, 1823).

Le caractère intrinsèque des six premiers hymnes et du huitième confirme cette manière de voir ; en effet, selon la judicieuse remarque d'E. T. Clausen, ces hymnes ont cela de commun qu'ils nous montrent l'auteur, jouissant de toute la vigueur de la jeunesse, menant, loin du commerce des hommes, une vie de tranquillité et de repos (1). Pour les trois autres, qui sont les plus purs au point de vue de la doctrine, on ne peut rien affirmer de bien certain sur l'époque de leur composition. En général, il faut donc placer la composition des hymnes de Synésius après son retour de Constantinople, entre son baptême et son élévation à l'épiscopat ; à cette époque où il pouvait jouir tranquillement de l'ombre de ses jardins de Cyrène, et alors que ses relations avec les philosophes néoplatoniciens l'avaient fait dévier en quelques points des croyances pures de la foi. Ce qui achève de nous confirmer dans ce sentiment, c'est que d'une part les idées de Synésius sur la Trinité sont trop élevées pour appartenir à un philosophe païen, tandis que, d'autre part, ses opinions sur la formation de l'univers et de l'homme en particulier sont trop conformes aux conceptions néoplatoniciennes pour être sorties de la plume d'un évêque.

Synésius a embrassé dans ses hymnes les plus grandes questions philosophiques et religieuses : Dieu, l'homme, le monde, l'ordre et la conservation de l'univers, la chûte et la réparation de l'humanité. Il est juste que nous examinions en détail chacun de ces points.

Synésius nous représente Dieu sous les traits les plus magnifiques. Il nous le montre Père et dispensateur (ταμίας) des êtres, étant à lui-même son principe et sa fin, assis sur le

---

(1) *Commentatio*, p. 78 et 70. Voir ibid., p. 77, note, les opinions diverses des critiques et des historiens, tels que H. Dodwell, Lucas Holstein, le P. Baltus, Brucker, Cave, Tillemont.

trône élevé du ciel et jouissant d'une gloire immortelle (1). Cette gloire est telle que Dieu est comme « voilé par l'éclat » de ses propres splendeurs (2) », et que les esprits célestes eux-même demeurent éblouis sans oser le contempler dans ses plus étincelantes clartés (3).

Comment Synésius conçoit-il ce Dieu dont il vient de nous donner une si haute idée? Comme l'unité pure et simple qui précède toute unité, comme la Monade primitive qui précède toute monade, qui réunit les *simplicités des sommités* et qui, répandue d'une manière ineffable, acquiert une triple force (4). Nous ne nous arrêterons pas à débrouiller l'obscurité qui règne dans tout ce passage; la suite nous apportera des éclaircissements qui, nous l'avouons, ne sont pas sans nécessité. Par cette *triple force*, Synésius entend parler de la Trinité. Dieu est unité et Trinité, de telle sorte que la distinction réelle des Personnes n'empêche pas l'indivisibilité de la substance divine : « Je te célèbre, dit-il, ô » Unité, je te célèbre, ô Trinité! tu es Unité quoique Trinité, » tu es Trinité quoique Unité : l'intellectuelle division conserve » indivisible encore ce qui est divisé, c'est-à-dire, *distingué* (5). » Ailleurs, il donne à ces trois Personnes divines les noms qui leur sont propres : « Là, où se trouve la profondeur du Père » (βυθὸς πατρῷος) se trouve aussi le Fils glorieux (κύδιμος υἱός) en» fantement de son sein, sagesse qui a ordonné le monde : là, » brille en même temps la Lumière de l'Esprit-Saint, qui est » *unité* et *identité* (de substance avec le Père et le Fils) (6)! »

---

(1) Hymne I, v. 53 et suiv. éd. D. Pétau, Paris 1633. Nous avons consulté pour la citation des hymnes cette dernière édition de préférence à celle de 1612 indiquée plus haut (p. 2).

(2) Hymne III, v. 196 et 197.

(3) Ibid., v. 123 et suiv.

(4) Hymne I, v. 58 et suiv.

(5) Hymne III, v. 209 et suiv.

(6) Hymne II, v. 27 et suiv. Conciliatrixque lux sancti elucet spiritus.

Ενοτήσιόν τε φέγγος
Αγίας ἔλαμψε πνοιᾶς.

Voyons maintenant à quel point Synésius est d'accord avec le symbole chrétien dans la manière dont il conçoit cette triple Personnalité ; examinons s'il caractérise chacune des trois personnes avec les marques distinctives qui leur conviennent.

Le Père, désigné souvent sous le nom de *βυθός*, *abîme*, est réellement un abîme, une profondeur, « que l'esprit ne peut con- » cevoir, que la parole ne peut nommer (1) ». Il nous est représenté avec l'attribut de la *Toute-Puissance*. C'est lui surtout que Synésius appelle le principe et la source des êtres, le conservateur de l'univers, le maître de la foudre et de tous les éléments.

Le Fils vient du Père ; sa génération est éternelle. « Le temps, » aux flots immenses, n'a point connu le secret de sa naissance (2) » ; il a vu, ce Fils, la racine des siècles ; il est la première forme, la première lumière (3) ; il est le Verbe conçu par l'intelligence du Père ; né avec lui, il est toujours son conseil (4). Il nous est toujours représenté comme la *Sagesse* qui crée le monde, qui dispose, arrange, ordonne toutes les choses de la nature depuis les astres jusqu'aux profondeurs de la terre (5). Mais, comme la Divinité est un acte très-pur, selon l'expression des théologiens, et que par conséquent, le *passé* et le *futur* s'unissent dans un *présent éternel*, ce Verbe, cette Sagesse du Père nous est représentée comme étant éternellement née et devant éternellement naître (6) : « Il a apparu en même temps que le Père,

---

(1) Hymne IV. v 228 et 229.
(2) Hymne III, v. 244 et suiv. et Hymne V. v, 11.
(3) Hymne IV, v. 131 et suiv.
(4) Hymne III, v. 240-43.
(5) Hymne V, v. 16-18, et Hymne VI, v. 14 et suiv.
(6) Hymne III, v. 250-52. « Una cum patre apparuit semper natus qui nasciturus erat. »

» celui qui est toujours né et qui doit toujours naître! »

Ἅμα πατρὶ φάνη,
Αἰὼν γενόμενος
Ὁ γενησόμενος.

Il est vrai que l'emploi du verbe γίνομαι, dont la traduction la plus littérale est le *fio* des Latins offre à notre esprit l'idée de création. Il eut été plus exact de se servir du verbe γεννάω, *engendrer*, qui ne laisse aucune ambiguïté : car, souvent les hérétiques de cette époque ont abusé de la ressemblance qui existe entre les termes γενητόν, *factum*, venant de γίνομαι, et γεννητόν (1), *genitum*, venant de γεννάω, pour dissimuler leurs sentiments hétérodoxes ou pour surprendre la foi des fidèles et les faire tomber dans l'erreur. Telle n'était pas certes l'intention de Synésius : tel n'est pas le sens qu'il attache aux participes γενόμενος, γενησόμενος (2); en effet, il nous a déjà dit que le Fils est éternel, et ici en particulier, il reconnaît que le Fils *paraît en même temps que le Père* qui lui-même est éternel.

Cette idée de la génération éternelle du Verbe, qui s'accomplit toujours sans cesser jamais de s'accomplir, est rendue avec une merveilleuse justesse par l'emploi du passé et du futur unis ensemble : mais Synésius ne s'arrête pas là. Guidé par les lumières de la foi, il pénètre plus avant dans le secret de cette génération ineffable. Ce Fils éternel est un rayon qui brille en même temps que le Père, συλλάμψας ἀκτὶς πατρί (3); c'est la beauté du Père, πατρὸς κάλλος (4); c'est l'image du Père,

(1) On peut voir dans Platon cette même forme de participe, signifiant *né*, opposée à ποιητόν, *fait*, *produit* (*Lois*, XI, p. 923),

(2) Tertullien a aussi quelquefois employé indistinctement les mots latins *conditus* et *generatus* pour désigner la génération du Verbe.

(3) Hymne V, v. 13.

(4) Ibid., v. 65.

πατρὸς μορφά (1), mais une image si fidèle et si exacte que le Fils est l'image du Père, comme une empreinte quelconque est la représentation du cachet qui l'a produite, πατρὸς σφραγίς (2). Nous n'insisterons pas sur l'exactitude rigoureusement théologique d'un tel langage. Qu'il nous suffise de faire remarquer que ces comparaisons tirées *du rayon d'une lumière, de l'empreinte d'un cachet*, ne sont que le développement ou plutôt la répétition de ces quelques mots sublimes inspirés au grand Apôtre par l'Esprit-Saint lui-même, lorsque, dans son Épitre aux Hébreux, il nous représente le Fils comme *la splendeur de la gloire du Père et l'empreinte de sa substance* (3). Synésius s'élève plus haut encore ; après s'être comme extasié en présence de cette génération du Fils, il s'écrie : « Enfantement sacré, génération ineffable, vous êtes le terme des natures, de celle qui engendre et de celle qui est engendrée (4) ! » Et en effet, le Père, en engendrant son Fils, lui communique toute sa substance, de manière que l'intelligence divine se trouve comme épuisée par la production de ce terme infini : le Père ne peut plus rien donner, puisqu'il se communique infiniment, et le Fils ne peut plus rien recevoir. Synésius a donc raison d'affirmer que cette génération est le terme des personnes (5), de Celle qui engendre et de Celle qui est engendrée. L'application de ce raisonnement à la procession du St. Esprit donne une des plus belles conceptions théologiques qu'il soit possible d'avoir sur le

---

(1) Hymne V, v. 59,

(2) Ibid., v. 61.

(3) *Ep. ad Hebr.* C. I, v. 3 : ἀπαύγασμα τῆς δόξης καὶ χαρακτὴρ τῆς ὑποστάσεως αὐτοῦ.

(4) Hymne III, v. 226-230 :

Ὠδὶς ἱερά,
Ἄρρητε γονά,
Ὅρος εἶ φυσίων,
Τᾶς τικτούσας
Καὶ τικτομένας.

(5) Φύσις a quelquefois reçu cette signification.

mystère de la Ste Trinité. Synésius parle peu de cette troisième personne, en comparaison de ce qu'il a dit des deux autres : cependant, il ne nous sera pas difficile de déterminer ses croyances sur ce point. En effet, indépendamment des passages que nous avons cités plus haut et dans lesquels il est fait mention expresse du St. Esprit, Synésius nous *le* représente assis sur un même trône avec le Père et le Fils, τὰν σύνθωκον πνοιάν (1), et jouissant par conséquent d'une puissance égale à la leur : il est comme milieu entre *la racine et le rameau*, μέσσαν ῥίζας καὶ βλάστας (2); comme centre entre le Père et le Fils (3), κέντρον κόρου καὶ πατρός. Son rôle bienfaisant et salutaire est de venir éclairer les âmes et de leur faire des présents divins : κράντειραν θείων δώρων (4). Les termes de milieu et de centre, employés par Synésius pour exprimer la relation qui existe entre le St. Esprit et les deux autres personnes divines, ces termes, disons-nous, sans avoir l'exactitude désirable, nous paraissent susceptibles d'un sens conforme à la vérité. Selon nous, ils indiquent que le St. Esprit, dans la pensée de Synésius, est, non pas un simple médiateur, mais une personne divine, produite par la réciprocité de l'amour ineffable du Père et du Fils. Il est impossible d'en douter, toute cette doctrine de Synésius a été puisée aux sources pures du christianisme et nullement à l'école philosophique d'Alexandrie. Comment en effet les conceptions de Plotin sur la Triade auraient-elles pu donner à notre poëte ces hautes et sublimes idées sur la Trinité chrétienne? Cependant, pour être juste à tous égards, nous devons signaler un fait qui n'est pas à l'avantage de Synésius : c'est que souvent il a subi l'influence de cette école même

---

(1) Hymne V, v. 53.
(2) Ibid., v. 54.
(3) Ibid., v. 63.
(4) Ibid., v. 68.

en ce qui concerne la Trinité. Souvent il se sert de la terminologie obscure et ambigüe des Gnostiques : quelquefois même, son langage devient *matériel*, et offre à l'esprit des images qui ne peuvent être acceptées ni tolérées par la conscience religieuse, lorsqu'on parle du plus saint et du plus auguste de nos mystères. Tantôt il paraît vouloir s'entourer de toutes les lumières du christianisme pour chanter la Divinité dans son essence; on dirait qu'il va soulever le voile qui couvre les questions les plus profondes de la métaphysique chrétienne. Tantôt il se laisse séduire par des illusions, par des fantômes qui n'ont rien de réel. Il se laisse entraîner par le souvenir de son éducation philosophique, et se jette dans les conceptions vagues de l'école Néo-Platonicienne et de la *Gnose* pour expliquer l'origine du monde et des êtres qu'il renferme. C'est ce qui va résulter de l'examen de ses idées sur la création, où il nous paraît avoir adopté le système panthéistique de l'émanation.

Si nous ne rencontrions dans Synésius que les expressions Valentiniennes dont il se sert pour exprimer que Dieu est la cause des êtres : ainsi παγά, source, ῥίζα, racine, σπέρμα, semence, nous serions disposés à interpréter de telles expressions dans un sens métaphorique. Mais d'autres passages dans l'exposé de sa doctrine semblent s'y opposer : ainsi on le voit déclarer en propres termes que Dieu est *un et tout*, ἓν καὶ πάντα, ou pour traduire plus exactement, *une seule chose et toutes choses*. Il ne faut pas croire que Synésius fasse allusion à l'infinité de Dieu : comme on va en juger, le contexte ne favorise nullement cette interprétation. « Vous êtes, dit-il en s'adressant à Dieu, un et tout, » un en tout, un avant tout, la semence et le germe de tout, la » racine et le rameau, ῥίζα καὶ ὄρπαξ (1)! » Ce qui veut dire évi-

(1) Hymne III, v. 180-84.

demment, d'après la suite même des paroles, que les diverses parties du monde s'identifient avec la substance divine, et qu'elles n'en sont que l'épanouissement ; de même que les rameaux d'un arbre, participant à une seule et même substance avec la racine, ne peuvent être considérés que comme l'extension, le développement de la substance *arbre*.

Synésius remarque dans un autre endroit que tous les êtres qui manquent de vie, la reçoivent, cette vie, du sein du Père, d'où elle descend comme un ruisseau qui coule de sa source ; par le moyen du Fils, elle passe dans les mondes intellectuels et pénètre ainsi jusqu'à la matière (1). Encore une fois, si Synésius avait formulé nettement la doctrine du christianisme sur la création, nous pourrions peut-être regarder ces passages comme des exagérations poétiques, ou du moins y excuser beaucoup : mais nous trouvons le contraire partout, ainsi que nous allons le montrer plus amplement en exposant la manière dont notre poëte conçoit l'ensemble de l'univers et les différents rapports des êtres.

Synésius distingue deux mondes : le monde intellectuel et le monde visible, image et reflet du monde supérieur (2). Il admet huit cercles de constellations dont nous appelerons l'ensemble *ogdoade* (3) : au dessus de cette ogdoade est une région sans astre, où habite un grand esprit, qui étend ses aîles blanches jusqu'aux extrémités du monde. Au delà de cette région règne un silence solennel qui couvre l'indivisible division des intelligents et des intelligibles. Un seul esprit est répandu dans toutes les parties de l'univers sous différentes formes (4). Ainsi répandu,

---

(1) Hymne IV, v. 193 et suiv.
(2) Hymne V, v. 211-212.
(3) Hymne II, v. 14 et suiv.
(4) Hymne I, v. 88-90.

il devient sous un certain rapport multiple, quoiqu'au fond il conserve son unité et son indivisibilité (1). Dans cet esprit universel qui est partagé sans être divisé (ἀμερίστως ἐμερίσθη), Synésius distingue plusieurs catégories d'esprits : les uns s'énivrent de la contemplation de la divine beauté et la célèbrent par des hymnes intellectuels; les autres habitent les astres, les dirigent dans leur cours, et conservent partout l'ordre et l'harmonie (2). Viennent ensuite les héros, esprits d'un ordre inférieur, qui ont pour mission de surveiller les actions des hommes (3), tandis que les génies du mal, les démons de la matière cherchent à les troubler dans leurs prières et dans leurs bonnes actions (4). Enfin c'est à l'esprit universel que la matière est redevable de ses formes et de ses différentes manières d'être (5). Quant à l'homme, il participe à deux principes opposés : au principe de la lumière ou du bien, et au principe des ténèbres ou du mal. Son âme est une portion de la grande âme répandue partout : c'est une parcelle de la divinité et comme un écoulement de sa substance. Principe lumineux par elle-même, elle est descendue dans la matière (ὕλα) qui est le principe du mal (6). De là ce mélange de lumière et de ténèbres dans l'intelligence de l'homme, de faiblesse et de force dans sa volonté. De là ces prières touchantes qui terminent presque tous les hymnes de Synésius, et par lesquelles il sollicite la délivrance des liens qui le retiennent encore captif sur la terre.

Tous les êtres sont placés dans un ordre parfait : chacun occupe le rang qui lui convient sans jamais y déroger, c'est

(1) Hymne I, v. 84-87.
(2) Hymne II, v. 40 et suiv. — Hymne I, v. 91 et suiv.
(3) Hymne III, v. 290-95.
(4) Ibid. v. 539 et Hymne IV, v. 243 et suiv.
(5) Hymne VI, v. 14-15.
(6) Hymne I, v. 81-84. — Hymne III, v. 563 et suiv. et v. 713 et suiv.

une gradation décroissante, depuis les plus sublimes esprits jusqu'aux limites infimes de la matière. Le monde ainsi constitué ne saurait périr; car les êtres forment une immense chaîne dont tous les anneaux se tiennent mutuellement. Ils jouissent les uns des autres, ils se communiquent les uns aux autres la vie qui découle du sein du Père : par là se trouvent réparées toutes les pertes que la nature peut faire (1). De même que tout sort d'une seule source, d'un seul principe, de même tout retourne à cette source, à ce principe, de manière qu'il se fait comme un flux et reflux continuel des êtres autour de leur source primitive (2).

Toute cette philosophie de Synésius se trouve développée surtout dans les quatre premiers hymnes qu'on pourrait appeler ses grands hymnes, à cause de leur étendue et de l'importance des matières qui y sont traitées. Les six derniers n'offrent pas le même intérêt au point de vue philosophique ; mais les croyances y sont plus pures au point de vue du christianisme. Synésius est chrétien par le cœur; alors même qu'il est entraîné par d'anciennes spéculations, il conserve du mystère de l'Incarnation un profond souvenir. Son retour au Néoplatonisme a bien pu altérer momentanément sa croyance sur ce point, mais non pas la détruire.

C'est avec bonheur que Synésius consacre ses derniers chants à célébrer Celui « qu'une Vierge pure et sans tâche a mis au mon- » de », Celui qui est descendu sur la terre pour dissiper nos ténèbres et nous éclairer d'une lumière divine, Celui que les Mages viennent reconnaître dans l'humble réduit de Bethléem « comme » Dieu, roi et homme (3) », Celui enfin qui, après avoir accompli sa mission dans le monde, règne triomphant au plus haut des

(1) Hymne III, v, 300 etc. v. 327 et suiv.
(2) Hymne I, v. 67-70.
(3) Hymne VII, v. 25. θεὸς, ἢ νέκυς, ἢ βασιλεύς.

cieux. Tant que le poëte se tient dans la sphère du style descriptif ou sentimental, il n'a rien que nous puissions désavouer. Mais, dès qu'il entre dans le champ de la dogmatique chrétienne et qu'il entreprend de sonder et d'expliquer les profondeurs du mystère d'un Dieu-Homme; il s'égare, il tombe, parce que la langue théologique lui fait défaut. C'est ainsi que voulant confesser l'union des deux natures en une seule personne, il emploie une expression qui se rapporte directement à la manière de parler des Monophysites, en appelant le Sauveur « une nature » mêlée de tout », τὰν παντομιγῆ φύσιν (1).

Nous allons terminer cet exposé par la citation de l'hymne X^e^ tout entier. Cet hymne, d'une extrême brièveté, est une prière adressée au Christ : prière qui renferme les sentiments les plus beaux et les plus dignes d'un véritable chrétien. Croyance à la Trinité, croyance au Sauveur, croyance à la vie future et espérance de la posséder : voilà quel en est le contenu. Peut-être le pourrions-nous regarder comme une espèce de rétractation, si nous connaissions les circonstances et l'époque précise où il fut composé. Du reste, en voici la traduction littérale :

« Christ, Fils du Dieu qui règne dans les cieux, souviens-toi » de ton serviteur, *pécheur malheureux*, *qui écrivit ces choses.* » Accorde-moi la délivrance des passions qui nourrissent la mort » et qui sont enracinées dans mon âme souillée. Donne-moi, « ô Sauveur Jésus, de contempler ta splendeur divine. Lorsque » j'aurai été admis en ta présence, je chanterai un hymne au mé- » decin des âmes, au médecin des corps, ainsi qu'au Père puis- » sant et à l'Esprit-Saint ! »

Telles sont les croyances exprimées par Synésius dans les dix

---

(1) Hymne VII, v. 14. Le P. Pétau a eu soin de paraphraser ainsi l'expression : « Ex Deo et homine junctam naturam », dans l'édition de 1612; Et dans l'édition de 1633, il dit : « omnibus immiscentem se naturam. »

hymnes que nous venons d'examiner. Si maintenant nous voulons nous recueillir quelques instants et caractériser sa philosophie d'un seul trait, nous devons convenir que cette philosophie est de l'éclectisme, mais un éclectisme plus élevé que celui de la plupart des Néoplatoniciens, parce que l'élément chrétien s'y rencontre en plus grande abondance. Aussi les idées et les croyances chrétiennes ne sont pas tellement mêlées et confondues avec les idées du Gnosticisme et de l'école alexandrine, qu'on ne puisse encore assez facilement les reconnaître (1). Cependant il est toujours vrai de dire que la philosophie de Synésius est au fond une philosophie éclectique Car, outre les éléments hétérogènes que nous venons de signaler et qui entrent dans la composition de cette philosophie, on voit même répandues çà et là quelques réminiscences des nombres pythagoriciens. Mais le mélange de toutes ces doctrines opposées ne doit nullement diminuer l'estime que nous avons conçue pour les vertus épiscopales de Synésius et pour son mérite littéraire et philosophique. Rappelons-nous son éducation à Alexandrie; rappelons-nous son amour pour les ouvrages de Platon; et alors nous nous expliquerons facilement comment il a pu, même après son baptême, retourner à d'anciennes erreurs qui lui avaient été chères. Placé sous la double influence du christianisme et du néoplatonisme, il a subi l'une et l'autre. Certes, si ses hymnes, si parfaits à tant de titres, avaient été composés sous la seule inspiration

(1) M. J. Matter, dans son *Histoire critique du Gnosticisme* (t. III, p. 191, 2e éd.), remarque qu'on ne peut aucunement considérer « Synésius comme un Gnostique, par la seule raison qu'il n'a pas été pris pour tel par un seul de ses contemporains. » — « Les rangs des Gnostiques et des Néo-Platoniciens, ajoute-t-il, ne se confondirent point : les Platoniciens ne pardonnèrent jamais aux Gnostiques l'élément chrétien qu'ils conservaient dans leurs systèmes, et les Gnostiques ne voulurent jamais embrasser les mythes auxquels les philosophes rattachaient les idées fondamentales de leurs doctrines. »

du dogme chrétien, la vérité du fond aurait donné un lustre encore plus éclatant à la forme, un degré de supériorité de plus au talent de Synésius qui, malgré ses défauts, occupe néanmoins un rang si distingué parmi les poëtes lyriques. Ainsi que l'a fort bien dit M. Ernest Falconnet (1), «comme croyance et comme poésie, Synésius mérite une sérieuse attention». Il nous reste à prendre le second point comme objet de notre étude.

III.

Synésius poëte lyrique.

C'est comme poëte surtout que Synésius a droit à notre estime, à nos sympathies. Ses poésies n'ont pas excité, il est vrai, cet enthousiasme universel que la Grèce, dans ses beaux jours, avait conçu pour les récits séduisants d'Homère ou les chants lyriques de Pindare. Elles rentrent dans le genre subjectif, individuel; elles ne chantent que des croyances particulières. Mais, dans un siècle de décadence où la vaine ostentation de science et les formes affectées de langage remplacent le bon goût, on est heureux de rencontrer une poésie comme celle de Synésius : poésie nouvelle qui semble renaître au milieu des ruines de la littérature antique; poésie inspirée qui semble retourner à sa destination primitive et naturelle en se consacrant au culte de la Divinité. Or, la raison de cette transformation ou régénération

---

(1) Dans l'introduction qu'il a mise à sa traduction nouvelle des hymnes de Synésius insérée dans le recueil des *Lyriques grecs*, éd. Charpentier, 1842, p. 519. Cette traduction est d'un mérite incontestable : mais on regrette de voir que l'auteur, dans l'introduction, se borne à répéter les assertions de M. Villemain que nous avons relevées plus haut.

e la poésie, c'est qu'un nouvel ordre de choses avait paru : : christianisme, par l'influence salutaire qu'il exerçait sur la ociété, avait transformé cette société en changeant ses goûts et n épurant ses idées. Ainsi, la poésie nouvelle devient l'œuvre u christianisme; et c'est aux sources pures de la bonne doctrine ue Synésius va puiser ses meilleures inspirations.

« La pure inspiration de la divine Sagesse, dit-il dans le premier de ses hymnes, me presse de tirer des cordes de ma lyre un pieux cantique, et m'ordonne de fuir la douceur empoisonnée des amours terrestres. Qu'est-ce en effet, que la force, la beauté, la gloire, les splendeurs royales, au prix de la pensée de Dieu (1)? » Synésius ne tient ce langage que parce qu'il vait cultivé dans ses premières années la poésie lyrique proane d'après les idées et les modèles de la Grèce païenne; suivant on propre aveu, il avait fait résonner sa lyre pour les chansons lu vieillard de Téos et les accens de Sappho la Lesbienne (2), t ce fut lui-même sans doute qui condamna à l'oubli ces productions de sa muse antérieures à ses études spéculatives, si ce l'est pas le temps qui nous les a dérobées (3).

Les Hymnes de Synésius qui nous sont conservés au nombre le dix se partagent naturellement en deux catégories : les uns, t ce sont les quatre premiers, célèbrent spécialement la Divinité lans son essence et dans ses œuvres; les autres ont, en général, our sujet la miséricorde et la gloire du Fils de Dieu, sauveur

---

(1) Hymne I, v. 10-19.

(2) Ibid., v. 2-3. — Deux passages de ses lettres font allusion à ses études ur les règles et les mesures du lyrisme classique des Grecs. (Lettre CXLVII• ›. 287 et lettre CLIII, p. 290).

(3) Un traducteur italien de Synésius, Ant. Fontana s'est ainsi exprimé à e sujet : « Da questi primi versi appare, come Synesio avesse già scritte altre ose liriche profane, le quali tutte si smarirono nell' oblio o dannatevi da ui, o condottevi dai quatuordici secoli trascorsi. » *Inni del vescovo Synesio. Milano*, 1827, p. 131. — V. Clausen, p. 75-76.

des hommes. Un hymne se distingue entre tous par un caractère particulier ; c'est le VIII[e], qu'on pourrait intituler : une prière de Synésius pour sa famille.

Les quatre premiers hymnes ont un caractère de grandeur et d'inspiration qui les place à une distance considérable au-dessus des autres : l'exorde, le corps de l'hymne et la fin portent également ce caractère. Cependant nous ne voyons pas le poëte se précipiter tout à coup au milieu de son sujet. Ses mouvements sont mesurés, réglés, préparés ; l'inspiration ne parait pas être chez lui l'œuvre d'un moment : elle naît peu à peu dans son âme. Il s'isole, il se recueille, il prie, il se souvient de l'hommage qui est dû à la Divinité : et quand il s'est recueilli, quand il a prié, et qu'il s'est excité à célébrer cette divinité avec une langue pure et un esprit religieux, alors seulement l'enthousiasme éclate dans les paroles du poëte : « Silence, s'écrie-t-il, silence » dans les cieux et sur la terre ! Que la mer se calme, que l'air » se taise ! Arrêtez, souffles des vents impétueux ; arrêtez, tour- » billons des flots rapides, cours des fleuves, sources des fontai- » nes ! Que le silence s'étende sur toutes les régions du monde, » pendant que j'adresse en sacrifice des hymnes sacrés (1) ! »

Cette image grandiose par laquelle le poëte réclame le silence de la nature a quelque chose de solennel. Elle se rencontre fréquemment dans nos Livres sacrés, surtout là où les prophètes inspirés veulent dévoiler aux yeux du monde les oracles de l'Esprit-Saint. Ils demandent ou plutôt ils ordonnent au ciel et à la terre d'écouter avec respect les paroles qui vont sortir de leur bouche, parce qu'ils parleront au nom du Seigneur lui-même; et le ciel et la terre sont dans le silence, étonnés et ravis d'apprendre leurs destinées futures. Synésius imite ces élans prophétiques avec un naturel qu'on ne peut se lasser d'admirer. Lui aussi, veut dire

---

(1) Hymne III, v. 72-85. Εὐφαμείτω αἰθὴρ καὶ γᾶ κ. τ. λ.

de grandes choses, puisqu'il veut du fond de son âme célébrer la Divinité : mais il n'ose l'entreprendre avant de s'y être préparé, il ne tente pas de se jeter dès l'abord au milieu de son sujet, parce que, dans la condition ordinaire où il se trouve, l'enthousiasme ne peut naître naturellement qu'après une espèce de recueillement religieux, qu'après une profonde et pieuse extase.

De l'exorde, Synésius passe au sujet proprement dit, sans effort et sans peine; afin de s'y disposer, il s'est élevé jusqu'à la divinité, qu'il va chanter dans sa nature ineffable et glorifier en célébrant les œuvres admirables de la création.

Dans toute cette partie, qu'on pourrait appeler la partie *contemplative* de l'hymne, règne une obscurité mystérieuse et profonde d'où semblent jaillir parfois des éclairs d'une lumière éblouissante. C'est le βυθός ou *abîme* que l'esprit ne peut concevoir, que la parole ne peut nommer : ce sont des vérités chrétiennes, mêlées, comme nous l'avons reconnu, à des conceptions vagues qui ne peuvent appartenir qu'aux Gnostiques ou aux philosophes d'Alexandrie; c'est une métaphysique subtile dont les nuances échappent, pour ainsi dire, à l'observation la plus attentive. Le poëte philosophe se transporte au sein de la divinité; on dirait qu'il veut en pénétrer les secrets pour nous les dévoiler; il nomme les attributs de ce grand être, *voilé*, *caché*, comme il le dit lui-même, *par ses propres splendeurs :* « Source des sources, principe des principes, racine » des racines; tu es la monade des monades, le nombre des » nombres, la monade et le nombre! Tu es l'intelligence, l'in- » telligent; l'intelligible, et avant l'intelligible (1)! »

Synésius lui-même, étonné de son audace, s'arrête quelquefois au milieu de ses élans et s'accuse de témérité : « Silence,

(1) Hymne III, v. 171-79... Νοῦς καὶ νοηρός, — καὶ τὸ νοητόν, καὶ πρὸ νοητοῦ.

» ô lyre téméraire, s'écrie-t-il, ne révèle pas au peuple les » secrets divins! Va, chante les choses de la terre : mais que le » silence couvre les choses du ciel (1)! » Mais bientôt il oublie sa résolution : tel qu'un aigle qui se tient toujours dans les régions élevées, il dédaigne la terre; il s'efforce de contempler les clartés célestes, et il ne trouve digne de ses chants que la divinité elle-même.

Cependant, cette contemplation doit avoir un terme : l'esprit ne peut pas fixer longtemps des choses aussi élevées et aussi sublimes sans se lasser enfin. Que va faire le poëte? Va-t-il tomber des hauteurs où il s'est placé? ou bien, comment en descendra-t-il? C'est ici peut-être que Synésius est le plus admirable pour le talent de la composition : talent qui est fondé sur une connaissance approfondie des facultés de l'âme et de la dépendance où elles se trouvent vis-à-vis l'une de l'autre. Il quitte tout à coup la région des idées pour entrer dans la région des sentiments. Mais il passe d'un ordre à l'autre sans cesser d'être lui-même : et comme cette transition est naturelle! Il a vu la divinité, il l'a contemplée, il a été quelques instants témoin du bonheur des cieux : par un retour sur lui-même, il sent combien il est éloigné de ce bonheur. Qu'y a-t-il donc de plus légitime et de plus naturel que d'en désirer la complète possession? Aussi est-ce à ce désir que Synésius laisse aller son âme. Son style prend alors une teinte mélancolique et touchante : le poëte prie; mais ce n'est plus cette prière inspirée, ardente et solennelle, que nous voyons dans le corps de ses hymnes. Ici, c'est une prière humble, une prière toute de sentiment, une prière qui n'est, sous différentes formes, que la traduction de ce cri de St. Paul : « Qui me délivrera de ce corps de mort? » Le poëte prie; mais comme

---

(1) Hymne I, v. 71-75.

on prie dans une terre d'exil, lorsqu'on soupire après la patrie : « Dieu puissant, s'écrie-t-il, éclaire mes regards tournés » vers le ciel; donne-moi des ailes légères; coupe mes liens; » relâche les chaînes des passions par lesquelles la nature astu- » cieuse courbe les âmes vers la terre ! Permets, que, délivré » de la contagion du corps, je m'élance d'un vol rapide jusque » dans ton palais, jusque dans ton sein, *d'où découle la source* » *de l'esprit. J'ai été répandue sur la terre, comme une goutte* » *céleste; rends-moi à la source, d'où je me suis échappée en* » *vagabonde* (1) ! »

Nous le répétons : il n'y a rien qui prouve mieux la force de conception de Synésius que cette transition de l'ordre des idées à l'ordre des sentiments. De cette sorte, ses hymnes portent le caractère d'une méditation poétique et religieuse à la fois, et ils forment un tout, dont les parties principales, renfermées dans une sévère unité, sont les conséquences l'une de l'autre. L'exorde dispose à la contemplation, et le sentiment suit celle-ci. L'isolement religieux où se place d'abord le poëte favorise l'action de l'intelligence, qui réagit à son tour sur la volonté, en lui proposant les biens qu'elle a contemplés pour lui en faire vivement désirer la jouissance : voilà en quelques mots tout l'art de Synésius. Dans le cours de ces chants, on trouve, il est vrai, une espèce de désordre et de confusion qui paraît s'opposer à l'unité. Mais ce ne sont là que les détours d'un esprit qui veut nous dérober sa marche, qui cherche à cacher son travail, afin de donner à l'expression plus de vie, à la composition toute entière plus de naturel et de spontanéité. Au fond, la règle de l'unité est rigoureusement observée, bien que cette unité, dans les quatre premiers hymnes, soit purement intellectuelle,

(1) Hymne III, v. 697-717. S'il s'agissait de doctrine, nous devrions faire quelques observations sévères sur les dernières paroles de ce passage.

purement fondée sur la dépendance réciproque des facultés de l'âme.

Puisque nous venons de parler de la partie sentimentale des hymnes de Synésius, nous ne pouvons nous empêcher de nommer ici celui de nos poëtes modernes qui l'emporte sans contredit sous le rapport du sentiment. Ce poëte est M. de Lamartine, doué naguère d'une si grande puissance dans l'expression des croyances de sa jeunesse; il a avec Synésius des traits de ressemblance qu'on ne peut contester. Comme lui, il a compris les misères et les tribulations auxquelles l'humanité est sujette sur la terre : comme lui, il a des larmes pour les pleurer et des accents plaintifs pour en solliciter la délivrance; comme lui, il aime ce vague de pensées et de sentiments qui porte le lecteur à la méditation et à la rêverie, et qui semble l'enlever au monde des réalités.

Ecoutons-le parler lui-même :

« Viens donc (dit-il, en s'adressant à la mort),
viens détacher mes chaines corporelles!
» Viens, ouvre ma prison; viens, prête-moi tes ailes!
» Que tardes-tu? Parais; que je m'élance enfin
» Vers cet être inconnu, mon principe et ma fin (1)! »

Et dans une autre méditation intitulée : *la prière*, voici comme il s'exprime :

« C'est peu de croire en toi, bonté, beauté suprême;
» Je te cherche partout, j'aspire à toi, je t'aime!
» Mon âme est un rayon de lumière et d'amour
» Qui, du foyer divin détaché pour un jour,
» De désirs dévorants loin de toi consumée,
» Brûle de remonter à sa source enflammée (2). »

---

(1) *Méditations poétiques*. V. L'immortalité.
(2) *Médit. poét.*, XVI.

Il y aurait quelque charme à multiplier des rapprochements, comme ceux que les Méditations et les Harmonies nous offriraient en grand nombre (1). Mais les quelques vers que nous avons rapportés suffisent du moins pour faire apprécier quelles relations intimes le christianisme a établies entre deux poëtes qu'un espace de quinze siècles a séparés, mais qui se sont inspirés de la même vérité et qui ont vécu dans un même ordre de conceptions et d'idées. Ne dirait-on pas en effet que M. de Lamartine n'a fait que *traduire* le passage de Synésius que nous avons cité plus haut? Nous retrouverions dans tous les autres morceaux de ce genre la plus grande analogie de mouvements et de formes qui puisse constituer une fraternité poétique.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur les qualités de la forme s'applique plus spécialement aux hymnes métaphysiques de Synésius. Les six derniers se distinguent par plus de clarté, et plus de simplicité : l'inspiration poétique n'y est pas aussi grande, les émotions y sont plus douces, plus calmes. Mais en revanche, nous trouvons des beautés de détails qui plaisent et qui charment. Après avoir célébré la Divinité dans son essence et dans ses œuvres, il vient à la crèche de Bethléem adorer avec les Mages *Celui* qu'une Vierge a mis au monde et qu'il reconnaît pour être en même temps Dieu, roi et homme. Il sait proportionner son style à la scène touchante qui se passe dans l'étable, au moment où les Mages offrent au Fils de la Vierge, au Dieu caché, κρυπτόμενος θεὸς, les présents qui attestent leur foi : « Allons, dit-il, apportez vos présents, l'of-
» frande de la myrrhe et de l'or, et les doux parfums de l'en-
» cens. Tu es Dieu, reçois cet encens — j'apporte de l'or à Celui

(1) MM. Grégoire et Collombet ont insisté sur cette comparaison dans leur traduction déjà citée des *Hymnes* de Synésius, mais en se servant d'autres passages. Ils ont fait entrer de même en parallèle les odes sacrées de Manzoni.

» qui est Roi. — voici la myrrhe pour ton tombeau (1)! » Veut-il nous représenter le triomphe du Christ sur les démons, sa descente aux enfers, et sa délivrance des âmes qui y sont renfermées? Alors son style se revêt d'une teinte orientale où brillent les plus riches couleurs. Son imagination vive nous dépeint le Sauveur s'élevant au ciel avec le cortége des âmes, tandis que l'Ether fait résonner un chant triomphal sur sa lyre à sept cordes et que les astres font briller leurs feux comme à l'envi pour rendre au Sauveur le juste tribut d'adoration et de louanges qui lui est dû (2).

« O aimable, ô noble, ô heureux fils de la Vierge de Solyme, c'est toi que je célèbre; toi qui as chassé du vaste » jardin du Père le serpent aux mille ruses qui se nourrit de » terre. Tu es descendu sur la terre, habitant parmi les êtres » d'un jour, ἐπίδημος ἐφαμέροις; puis, tu es descendu dans ce » Tartare, où la mort retenait captives des myriades d'âmes. » Le vieux, l'antique Orcus a frissonné à ta vue, et le chien » vorace s'est éloigné du seuil. Pour toi, après avoir délivré » de leurs douleurs les âmes saintes, tu entonnas avec ce cortége brillant des hymnes en l'honneur du Père. Lorsque tu » remontais, ô roi, la foule immense des démons qui remplit » les airs, fut saisie d'horreur, et le chœur immortel des astres » radieux, rempli d'étonnement. Mais l'Ether, noble père de » l'harmonie, sourit et tira de sa lyre à sept cordes un chant » triomphal. On vit sourire également Lucifer, messager du jour, » et l'étoile brillante du soir, l'astre de Cythérée. La Lune aux » cornes lumineuses, remplissant son disque d'un torrent de feu, » présidait au cours des Dieux de la nuit. Le soleil étendait sa » chevelure enflammée sous tes pas ineffables. Il reconnut le Fils

(1) Hymne VII, v. 26-32. Voir plus haut § II, p. 34.
(2) Hymne IX, v. 1-30.

» de Dieu, l'intelligence créatrice, le principe des feux dont il » brillait lui-même. Toi, agitant tes aîles, tu franchis les es- » paces du ciel azuré, et tu t'arrêtas enfin sur les sphères intelli- » gentes les plus pures, où est la source de tous biens, le ciel » enveloppé de silence. »

Synésius n'a pas seulement de l'imagination : il sait aussi donner à ses descriptions un caractère de vérité qui étonne. Telle est en particulier la description qui termine le même hymne et où il nous dépeint le bonheur du ciel : « Là, nous dit-il, ne se » trouvent ni le temps *aux flots profonds, aux pieds infatigables,* » qui emporte toutes les choses de la terre; ni les combats » honteux de la matière impétueuse : mais là, *le temps antique,* » *exempt de vieillesse, le temps jeune et vieux à la fois,* accorde » aux Dieux (θεοῖς, c'est-à-dire, aux esprits célestes) une de- » meure éternelle (1). »

Que dirons-nous de l'hymne VIII[e], qui semble sortir du cadre ordinaire des sujets traités par Synésius, et dans lequel il implore pour lui et les siens la protection du Ciel? Nous nous figurons ce poëte, profondément incliné devant l'Eternel, « le » conjurant de couvrir de sa main protectrice sa paisible de- » meure »; plus religieux sans doute, mais ressemblant néanmoins par quelque endroit, à ces chefs des *gentes,* qui, chez les Romains, remplissaient au foyer domestique les devoirs sacrés de Pontife, au nom de toute la *famille :* la prière de ces chefs n'était-elle pas destinée à exprimer les mêmes sentiments, à demander les mêmes faveurs? Cet hymne a été remarqué par un auteur français du XVI[e] siècle, qui l'a traduit ou paraphrasé avec ce charme et cette naïveté de langage qui caractérisaient l'idiôme de sa nation à cette époque; nous

---

(1) Ibid. v. 51-60.

ne pouvons balancer à rapporter ici deux strophes de la pièce du gentilhomme percheron Courtin de Cissé, qui avait mis en vers français *les hymnes de Synese Cyrenean* (1).

Je marierai cette fois
Ma haute-chantante voix
A la chanson dorienne
De ma harpe aonienne,
En ton honneur bienheureux,
En ton honneur merveilleux,
O fils de la Vierge Mère,
De la Vierge singulière.
. . . .
Que je puisse encor tenter
Mon lut afin de chanter
Un hymne plein d'excellence
A ta divine puissance,
Peut estre que quelquefois
D'une plus hautaine voix
Pour tes louanges redire
Je repincerai ma lyre.

Avant de déterminer d'une manière générale le caractère dominant des poésies de Synésius, nous devons signaler à titre de défauts, d'abord, l'obscurité qui règne parfois dans le corps ses hymnes et qui provient du vague que l'on rencontre dans ses conceptions philosophiques; et en second lieu, des répétitions et des longueurs qui nuisent dans une certaine mesure à la rapidité du mouvement lyrique. Mais ces défauts sont compensés abondamment par les beautés qui étincellent partout,

(1) L'imitation de l'hymne VIII[e] a été reproduite, d'après les *OEuvres poétiques* de Courtin de Cissé (Paris, 1581, in 16), dans les *Petits poèmes Grecs* publiés par E. Falconnet, en tête des œuvres de Synésius (Collection du *Panthéon littéraire*, Paris, 1842).

et ils n'empêchent pas Synésius de figurer au premier rang des poëtes de son époque. Cette supériorité, Synésius la doit aux circonstances du temps où il a vécu, ainsi qu'à son caractère personnel. Ennemi de la sophistique qui s'attaquait de toute part au christianisme, il bornait son ambition à rechercher une vie de tranquillité et de repos, dans le but de se livrer entièrement aux méditations philosophiques. La connaissance des vérités chrétiennes ne pouvait guères lui faire perdre le goût de la contemplation. Graves et sérieuses qu'elles sont, ces vérités produisent des effets analogues dans l'âme de ceux qui les aiment. De là le caractère méditatif et rêveur des poésies de Synésius : de là ce vague qui parfois semble enlever le lecteur bien loin du monde réel pour le transporter dans un monde créé par l'imagination : de là ce laisser-aller poétique, cet éloignement prononcé pour le vain étalage de science dont se piquent la plupart des écrivains d'alors. « On sent en Synésius, dit M. Villemain, le disciple » de Platon et l'imitateur des anciens poëtes de la Grèce; mais » cette couleur de métaphysique religieuse, qui est la poésie » de la pensée, donne à ses accens un charme d'originalité, » sans lequel il n'y a point de génie. L'évêque grec du quatrième » siècle ressemble quelquefois, dans ses chants, à quelques-uns » de ces métaphysiciens rêveurs et poëtes, que la liberté reli- » gieuse a fait naître dans l'Allemagne moderne....... L'imagi- » nation orientale qui, dans ses abstractions comme dans son » enthousiasme, a plus d'un rapport avec la poésie des peuples » du Nord, ajoute à la vérité de ce parallèle (1). »

---

(1) *Nouv. Mélanges hist. et litt.*, t. II, p. 302 3. La citation présente peut faire juger à quel point l'auteur a porté dans la notice sur Synésius la pureté et l'élégance de style qu'on admire dans tous ses écrits. Cette notice fait partie d'un tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle, où l'on remarque des aperçus d'une grande finesse de pensée et d'expression à côté d'opinions hasardées et hostiles à l'Église comme celle que nous avons critiquée plus haut.

Dans le siècle où il a vécu, Synésius est un poëte de renaissance : il est le premier des poëtes chrétiens. Sans qu'il ait pu s'affranchir entièrement de l'influence de l'école Alexandrine, il est juste de dire qu'il a fait faire un pas immense à la poésie, en marchant dans la voie nouvelle que le christianisme lui avait ouverte. Nous l'avons déjà dit, c'est au Christianisme que Synésius est redevable de son mérite comme poëte. Le paganisme usé dépérissait de jour en jour : il n'avait plus assez de force pour produire un chef-d'œuvre soit en poésie, soit en éloquence. Aussi n'irons-nous plus désormais lui en demander dans ces deux genres de littérature; nous devrons maintenant nous adresser à la religion qui a inspiré les Grégoire de Naziance, les Basile et les Chrysostôme.

Fr. TOUSSAINT.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

II.

THÉOGNIS ET SOLON

OU

L'ARISTOCRATIE ET LA DÉMOCRATIE DANS LA POÉSIE GRECQUE.

ἐξίει δ' ὥσπερ κυβερνάτας ἀνὴρ
ἱστίον ἀνεμόεν.
PINDARE, *Pyth. I.*

S'il est vrai de dire, Messieurs, que la littérature est l'expression de la société, s'il est établi comme un fait constant et universel que les diverses classes des productions de l'esprit humain sont la peinture des mœurs, des institutions et des croyances de la nation à laquelle elles appartiennent, c'est surtout dans les genres qui ont pour objet immédiat la société elle-même que doit être profonde l'empreinte de ce caractère; c'est dans les écrits de cette nature qu'il nous faut voir les véritables archives des nations, et il appartient à la science de les explorer comme les sources les plus abondantes dans lesquelles il nous soit donné de puiser une connaissance complète du génie particulier d'un peuple.

On remarque dans la littérature grecque une série d'œuvres poétiques qui présentent à un haut degré cet intérêt spécial, et qui sont dignes d'une étude sérieuse à côté des ou-

vrages classiques les plus vantés; nous voulons parler des monuments de la poésie *gnomique* ou sentencieuse. En effet, cette poésie qui eut pour objet d'exprimer sous la forme de sentences concises et pleines de vigueur les règles de la vie religieuse et civile des Grecs, ne dut-elle point par sa nature même pénétrer au cœur des institutions politiques et sociales de ces peuples? Ne dut-elle point examiner à fond toutes leurs croyances, sonder pour ainsi dire leurs mœurs et leurs usages, et ne contribua-t-elle pas à les fixer et à les maintenir à l'aide de ses maximes si puissantes sur l'esprit de la multitude? Si cet avantage d'être la reproduction fidèle de la société grecque appartient en propre à la poésie gnomique, c'est qu'elle ne fut point exclusivement personnelle et qu'elle n'établit pas en règle de conduite les opinions des individus, mais qu'elle fut au contraire nationale et traditionnelle, c'est-à-dire, que les préceptes, formulés par elle, étaient consacrés par l'expérience, et pris en quelque sorte dans l'essence même, dans la nature et les habitudes de la nation.

Mais, de même que la vie des états grecs fut éminemment politique dès les temps qui ont préparé leur plus haute splendeur dans l'histoire, de même que par suite de la diversité des races et de la multiplicité des états indépendants, les relations civiles et politiques furent l'objet dominant de l'activité de ces peuples, de même la poésie gnomique fut généralement associée à la politique, et on l'employa pour formuler les devoirs qu'était tenu de remplir le bon citoyen et pour célébrer les vertus qui devaient le distinguer d'après les idées reçues dans chaque cité. Dès l'origine, la poésie avait eu chez les Grecs des rapports intimes avec la vie publique. Dans les temps que nous nommons fabuleux, les poëtes *théologiens* à la tête desquels la tradition place Orphée, eurent la haute direction des affaires civiles en qualité de magistrats suprêmes; le soin de rendre la justice et de protéger l'opprimé leur était confié, et on les prenait pour arbitres

dans tous les différends soit publics soit privés (1). Ils usèrent de leur influence considérable pour rétablir dans son éclat et sa puissance l'idée de la Divinité qui n'avait presque plus d'empire sur des peuplades sauvages ; mais ils ne firent pas servir la poésie uniquement à l'enseignement de croyances rattachées à quelque système de cosmogonie ou de théogonie : la pensée constamment présente d'une justice supérieure à celle des lois positives, la crainte d'un vengeur suprême que les chantres de l'époque mythique prenaient à tâche de raviver dans tous les cœurs, contribuèrent surtout à fortifier les liens sociaux entre les différentes familles d'une tribu, et à rendre peu à peu moins hostiles et moins barbares les relations d'intérêt entre les tribus voisines. En général, la renommée de sagesse et de vertu de ces poëtes civilisateurs les entourait au sein des races helléniques d'une considération et d'un respect tout religieux. Plus tard, c'est dans l'épopée que nous pouvons étudier le type de cette royauté à la fois modérée et forte, qui domine durant toute la période héroïque. L'Iliade nous montre le véritable esprit, le cachet propre d'une telle monarchie dans la personne du puissant Agamemnon, le premier des « pasteurs des peuples ». Les siècles de l'histoire s'ouvrent ensuite : dès leur aurore, l'activité politique des Grecs se manifeste dans toute sa vigueur ; une longue série de transformations s'opère presque partout dans le but d'assouvir cette soif de liberté et d'autocratie qui dévore les tribus helléniques, et c'est alors que la poésie gnomique est destinée à servir d'organe aux diverses tendances qui viennent

(1) Qu'on se rappelle le passage classique d'Horace dans l'*Épitre aux Pisons* (v. 396 suiv.).

Fuit hæc sapientia quondam,
Publica privatis secernere, sacra profanis,
. . . .
Sic honor et nomen divinis vatibus atque
Carminibus venit.

à prévaloir à la suite de ces mouvements. Les poëtes gnomiques les plus connus, Théognis et Solon, nous représentent les principes Dorien et Ionien qui se sont fait jour à travers tant de changements et dont l'antagonisme perpétuel constitue dans la suite ce qu'il y a de plus saillant dans l'histoire intérieure de la Grèce. Le poëte de Mégare, c'est l'aristocrate grec dans son expression la plus franche et la plus complète ; c'est le véritable Dorien qui prétend être en vertu de sa naissance infiniment meilleur que la plèbe. Lui seul, doué de talents, vertueux et brave, peut posséder des richesses et composer un état indépendant. La plèbe, au contraire, qui est comme le rebut de l'humanité, est destinée à vivre sauvage et stupide dans le désert des campagnes qu'elle laboure péniblement pour la jouissance des nobles. D'autre part, le législateur d'Athènes, le Sage Ionien nous apparaît comme le modèle du républicain sage et modéré. Loin de croire la multitude destinée au servage, il sait en reconnaître tous les droits et les faire valoir. C'est dans le peuple qu'il voit le centre de la nation ; mais cependant il ne perdra pas de vue les avantages matériels et les qualités intellectuelles et morales, qui dans l'ordre naturel des choses, assignent à la classe élevée une certaine prépondérance sur les classes inférieures et la rendent capable d'éminents services.

Il y a par conséquent un contraste véritable qui ressort ici naturellement des faits et qui est tiré sans peine de la comparaison de ces deux auteurs, de la confrontation de leurs idées et de leurs principes ; le rapprochement est d'autant mieux choisi que ces poëtes résument en quelque sorte toute la nationalité grecque et que leurs fragments sont dans l'histoire de la Grèce les plus anciennes sources qui offrent un synchronisme parfait avec les événements (1). Si Théognis est moins connu que le

---

(1) THEOGNIDIS RELIQUIÆ. *Novo ordine disposuit, commentationem criticam*

législateur d'Athènes, certes sa renommée n'est pas à la hauteur de l'importance que présentent ses fragments, et nous verrons que, comme représentant d'un principe, comme personnification d'une tendance politique, il est tout aussi conséquent, tout aussi absolu que le démocrate athénien. Il a même plus que ce dernier le mérite, presque unique dans l'histoire ancienne (1), de se constituer directement et d'une manière aussi franche que hardie, le défenseur exalté, le champion toujours fidèle d'un parti à la fois civil et politique.

D'après ce que vous venez d'entendre, MM., nous nous proposons d'étudier l'Ionisme et le Dorisme, en nous appuyant sur le témoignage authentique des poésies de Théognis et de Solon, en recherchant le caractère vrai et original avec lequel ces deux principes y sont représentés. Pour atteindre ce but à l'aide des textes de la poésie gnomique, nous sommes tenu d'examiner quels ont été les rapports de ce genre de littérature avec la pensée politique. N'est-il pas essentiel, en effet, de voir d'abord comment les *Gnomes* ou distiques sentencieux sont devenus des formules que cette pensée s'est longtemps appropriées pour se répandre et se produire au dehors; comment ils ont été, pour ainsi parler, le creuset dans lequel les deux grands principes de la nationalité hellénique se sont élaborés pour en sortir purs et entièrement libres de tout élément étranger? C'est dans la

---

et notas adjecit Fr. Theoph. Welcker. Francofurti ad Mænum, 1826, (pp. CXLIV-150, in 8°). *Prolegomena.* I, ch. 22.

Je me suis appuyé principalement pour l'étude du poëte de Mégare, sur cette importante publication du célèbre helléniste, professeur d'archéologie et bibliothécaire en chef à l'université de Bonn. — Pour l'étude de Solon, j'ai fait usage de l'édition donnée par Nicolas Bach, et intitulée Solonis *Atheniensis carminum quæ supersunt. Præmissa est commentatio de Solone poeta.* Bonnæ ad Rhenum, 1825, (pp. VI-116, 8°). C'est le meilleur recueil des fragmens de ce poëte.

(1) Welcker, *Prolegomena,* ibid.

vue de montrer le lien étroit qui rattacha la culture et le développement de la poésie gnomique aux révolutions des races grecques, que nous rechercherons l'origine de cette poésie, que nous apprécierons successivement sa mission et ses destinées, et que nous essaierons de la caractériser dans sa forme et ses qualités littéraires.

L'invasion des Héraclides avait replongé la Grèce d'Europe dans la barbarie des temps primitifs (1); mais les colonies dont cette révolution amena l'établissement, transportèrent sur les côtes de l'Asie-mineure les débris de la civilisation des âges héroïques, y joignirent celle de l'Asie et s'appliquèrent à en assurer le développement et les progrès toujours croissants. C'est alors qu'un spectacle tout à fait opposé est offert par les populations grecques des deux continents que séparent seulement les eaux de l'Archipel. D'un côté, les Doriens conquérants à demi-sauvages sortis des montagnes de la Thessalie, et les Ioniens et Eoliens envahisseurs de l'Attique et de la Béotie, abrutissaient l'ancienne population, en lui enlevant non seulement ses droits politiques, mais encore ses villes, ses terres et dans plusieurs contrées sa liberté personnelle; les vainqueurs, après avoir violemment renversé une monarchie devenue despotique, conservaient toute leur férocité en accablant les vaincus et en se déchirant entre eux sous le régime d'une oligarchie effrénée ou d'une tyrannie odieuse : d'un autre côté, les colonies asiatiques, par leur commerce aussi étendu que prodigieux, parvenaient au plus haut degré de luxe et de puissance et en même temps à une culture avancée des arts plastiques et industriels, des sciences et des lettres. Cependant, à cause des conditions peu favorables du sol dans l'étendue de leur territoire, quelques villes du continent, telles qu'Athènes, Mégare, Sicyone et Corinthe, où s'é-

(1) Voir Poirson et Cayx, *Précis de l'histoire ancienne*, Chap. IX et X.

taient conservés d'ailleurs de faibles restes de l'ancienne civilisation, s'adonnèrent peu à peu à la navigation et au commerce, et c'est ainsi qu'ils établirent dans la suite des temps avec les villes les plus florissantes de l'Asie, des communications qui leur fournirent les lumières nécessaires pour dissiper les ténèbres profondes où elles étaient plongées (1). Ce fut donc l'influence des poëtes et des sages de la Grèce Asiatique et des îles qui régénéra les peuples du continent et qui contribua à opérer une sorte de renaissance parmi eux. Déjà au VIIIe siècle avant l'ère chrétienne, Hésiode de Cumes en Eolie, et Thalétas de Crète qu'on peut très-bien appeler le précurseur de Lycurgue, jouent, l'un en Béotie, l'autre à Sparte, le rôle de poëtes civilisateurs; en outre, les rhapsodes qui commencent à parcourir toute la Grèce depuis que Lycurgue a rapporté les œuvres d'Homère dans sa patrie, ont aussi une grande part à l'œuvre de la régénération sociale. Mais un événement qui fut éminemment favorable au progrès, et qui dut assurer à la poésie une mission civilisatrice, ce fut le changement radical que la littérature poétique subit dans la Grèce d'Asie à partir du VIIIe siècle. Les poëtes abandonnèrent le monde héroïque, monde de glorieux souvenirs et d'ingénieuses fictions, qui avait fourni à l'épopée ses éléments essentiels, mais qui était déjà loin d'eux, et qui devenait de plus en plus étranger à l'esprit de leurs contemporains ; ils prirent plutôt pour objet de leurs chants la société au sein de laquelle ils vivaient et dont ils eurent à cœur de célébrer les intérêts nouveaux. Les genres qui remplacèrent l'épopée furent, d'une part, la poésie gnomique ainsi que le iambe satyrique d'Archiloque, auquel vint se joindre la parodie d'Hipponax, et de l'autre, la poésie élégiaque, première forme ou du moins pre-

---

(1) Voir le *Précis de l'histoire ancienne*, Chap. XII.

mier essai classique du lyrisme grec. La poésie gnomique et l'élégie furent bientôt importées des provinces ioniennes dans la Grèce continentale ; mais la Satire, qui ne convient qu'à un peuple déjà parvenu à tous les raffinements de la civilisation, et qui d'ailleurs était tombée dans les plus graves excès en obéissant à la *rage* devenue proverbiale de son inventeur, resta confinée sur le territoire de l'Ionie.

Revêtue de ce nouveau caractère d'utilité pratique et appliquée directement aux besoins de la vie présente, la poésie allait jouir désormais chez les Grecs d'une puissance d'action plus considérable. C'était un titre de plus pour qu'on l'accueillît avec faveur et qu'on la cultivât sur le continent Hellénique ; elle dut s'y répandre rapidement et avoir de nombreux représentants. L'histoire nous a en effet conservé les noms de quelques hommes célèbres, en rapportant divers exemples de l'influence sociale de leurs poésies. A Sparte, c'est Tyrtée qui, par ses élégies guerrières dans lesquelles il célèbre la vaillance prodigieuse et les vertus civiques des anciens héros, ranime le courage des Spartiates, et qui voit ses chants couronnés par de brillantes victoires (1) : pourrions-nous douter de cette puissance de chants patriotiques, quand nous avons vu de nos jours l'auteur des *Messéniennes* rendre à la France accablée par des malheurs publics le sentiment fier de sa force et de sa liberté? A Athènes, c'est Solon qui obtient plus tard le même succès que Tyrtée par une élégie à laquelle sa patrie doit la conquête de l'île de Salamine.

A la même époque, la poésie gnomique de son côté, contribua pour une large part au rétablissement de l'ordre et au maintien des institutions politiques dans l'intérieur des cités.

---

(1) On sait quel beau monument a été élevé à la gloire du poëte Milésien, par M. A. Baron, dans son recueil des *Poésies militaires de l'antiquité ou Callinus et Tyrtée*. (Bruxelles 1835, 8°).

Elle fut l'instrument des *Sages*, c'est-à-dire de ces hommes, qui, doués des grandes qualités de l'esprit et du cœur, réunissant une prudence mûrie par une longue expérience aux connaissances regardées alors comme utiles, s'imposèrent la mission d'instruire et d'éclairer les peuples. S'il est un fait bien acquis à l'histoire philosophique de l'antiquité (1), c'est le caractère profane de cette mission que s'attribuèrent les Sages du siècle de Solon : leur sagesse a pu être nommée sagesse civile et politique, en opposition à la science religieuse dont ils répudiaient l'héritage dogmatique, en n'acceptant le secours de la tradition qu'à l'appui de leurs préceptes moraux et quelquefois de leur enseignement de légistes. L'expérience eut toujours une large part dans les vues que ces hommes s'efforcèrent de réaliser d'une manière pratique par des lois d'organisation ou de répression, par des essais de constitution, d'ordinaire peu systématiques. Ce fut par des règles de morale mises en vers qu'ils tâchèrent de réformer les usages de la vie publique et privée, de polir les mœurs et de répandre partout l'esprit de concorde et de bienveillance. Aussi, comme le dit éloquemment le savant Meiners, « rien ne convenait mieux aux Grecs d'alors que des » sentences courtes et pleines de sens, des résultats simples d'une » suite d'expériences, des exhortations fortes à la vertu, des » avertissements énergiques tels que le bon sens pût les com» prendre et la mémoire la plus faible les retenir; enfin, des » sentences qui tirassent autant et même plus de poids de leurs » auteurs que des vérités mêmes qu'elles exprimaient (2) ».

---

(1) Le fait a été suffisamment éclairci dans les travaux modernes le mieux accrédités, tels que ceux des Degérando, des Ritter et des Brandis, sur le développement historique de la philosophie grecque.

(2) *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences dans la Grèce*, par Christophe MEINERS, Prof. à l'univ. de Gottingue. Traduction de Ch. Laveaux. Paris, an VII. Livre premier, t. I, p. 48.

Le même écrivain remarque qu'on trouve des sentences chez tous les peuples dans les mêmes circonstances. Les Claudius, les Scœvola, les Scipion, les Métellus et surtout Caton et Maximus, qui furent à Rome ce qu'étaient les Sages chez les Grecs, consignèrent aussi dans de courtes sentences, les résultats les plus précieux de leur expérience et de leurs méditations : « Les sentences, conclut-il (1), sont comme les prémices de la réflexion et » de l'esprit observateur des nations entières, et les précurseurs » de leurs connaissances scientifiques. »

Toutefois, le rôle des Sages de la Grèce ne se borna pas à instruire. Vivant dans des Etats où le peuple, dépositaire du pouvoir, conférait les dignités uniquement au mérite et à la vertu, ils étaient employés dans les affaires publiques les plus difficiles, et choisis par exemple pour être ambassadeurs, généraux, législateurs ou chefs du gouvernement. Aussi furent-ils tous de grands hommes d'état, et leurs actions nous montrent que c'est avec raison que les grands écrivains de l'antiquité leur ont donné les titres de chefs des états, de législateurs prudents (2). Il suffit de citer Epiménide de Crète, Pittacus, Cléobule, Solon, Périandre (3), et peut-être même Théognis. Ceux qui étaient poëtes mirent en

(1) Ibid. p. 50-51.

(2) Ibid. p. 43-44. Il est à remarquer que le mot *sage*, *σόφος*, était à cette époque synonyme du mot *habile* ou *expérimenté*, et on appelait *hommes sages*, *σόφοι*, non-seulement tous les poëtes et les artistes habiles ; mais aussi tous les artisans et même les matelots et les cultivateurs qui se distinguaient dans leur état. Il n'est donc pas étonnant de voir donner ce titre à des chefs, à des magistrats, à des législateurs respectables. Meiners, ibid. p. 62 et la note 33, p. 295-319, où l'auteur analyse les passages classiques des anciens et recherche à qui, de Pythagore ou de Socrate, revient de droit l'invention du nom de philosophe, *φιλόσοφος*.

(3) Périandre fut plutôt un tyran *habile* et rusé qu'un *sage* législateur ; il avait écrit un code des tyrans, digne du *Prince* de Machiavel. Voir Aristote, *Politique*, Livre V, chap. 2.

vers les principes et les idées politiques qu'ils voulaient voir triompher dans leur patrie, et qui étaient ordinairement d'accord avec les dispositions et les tendances de la nation tout entière; ils les répandirent sous forme de conseils et de maximes, et ils réussirent ainsi à les populariser au milieu de leurs concitoyens. Ce sont ces conseils qui composent en grande partie le sujet de la classe d'écrits qu'on a désignés sous le nom de poésies gnomiques. Il nous importe d'examiner ici particulièrement leurs qualités littéraires.

Nous avons déjà dit que le genre gnomique succédant à l'épopée fleurit en même temps que l'élégie guerrière et que la satire ïambique. Plusieurs critiques modernes ont voulu en faire une branche du genre élégiaque sous la dénomination d'*Elégie gnomique* (1); mais cette opinion semble peu fondée, et, en tout cas, ces termes sont arbitraires : car le nom d'*Elégie gnomique* n'a jamais été usité chez les Grecs (2). Les écrits qui portent le titre de *gnomes* (γνῶμαι) étaient plutôt des recueils suivis de sentences diverses rattachées plus ou moins les unes aux autres par le fond du sujet. Quand les anciens les ont nommés ἐλεγεῖα (τά), c'est sans doute en raison de leur mètre particulier, et non à cause d'une sorte d'identité avec la véritable élégie (ὁ ἔλεγος — ἐλεγεία). S'il faut en juger surtout par les fragments de Solon, nous croyons qu'ils ressemblaient assez à ce qu'on appelle communément chez les modernes des épîtres en vers. Au reste, il ne faut pas se méprendre sur l'âge et la véritable origine de la poésie gnomique.

---

(1) Par exemple le Dr Herm. Ulrici dans son *Histoire de la poésie Hellénique*. Berlin, 1835, t. II, p. 117, 423, 444. On peut encore citer l'avis de Ch. Ottf. Müller, qui, dans son *Histoire de la littérature grecque jusqu'à l'époque d'Alexandre* (Breslau, 1841, en allem. t. I, p. 222-23), n'admet qu'une seule et même élégie dans laquelle rentrent les *gnomes* et qui n'en distingue pas une branche spécialement gnomique.

(2) Welcker, *Prolegomena*, III, ch. 4, p. CXXIII.

L'usage des sentences, il est vrai, remonte très-haut dans l'antiquité grecque. La tradition vante déjà pour la sagesse de ses maximes Pitthée, aïeul de Thésée (1). Homère abonde en vers sentencieux, et on a même fait un recueil de ceux qui sont épars dans ses immortels poèmes; cependant ni Pitthée ni Homère ne sont encore des poëtes gnomiques. On ne peut pas même considérer Hésiode comme tel, ni le nommer avec Isocrate le premier des maîtres du genre gnomique (2), malgré les nombreuses maximes que renferme le poème *des Travaux et des Jours* (3); car les mythes dont il parsème ses écrits, montrent plutôt en lui un narrateur, un poëte épique qui, s'adressant à des Doriens, a dû donner à ses récits un caractère pratique et un cachet religieux, afin qu'ils respirassent l'esprit grave, sérieux et positif, qui distinguait cette race. C'en est assez de signaler dans Hésiode la prédominance de l'élément moral ou éthique qui caractérise les tendances et la manière de l'école Béotienne, faisant contraste avec la liberté de l'art descriptif dans les poésies homériques.

Le plus ancien auteur de *Gnomes* véritables que nous connaissions, c'est Phocylide (Φωκυλίδης) de Milet, qui fleurit dans le sixième siècle avant l'ère chrétienne, et dont les poésies ont été chantées par les rhapsodes avec celles d'Homère, d'Hésiode, d'Archiloque et de Mimnerme (4). Sa gloire de poëte moraliste

---

(1) N. Bach, *Solonis Carminum quæ supersunt*, p. 10.

(2) Discours à Nicoclès, éd. Lange, p. 28-29.

(3) La tendance morale de tout le poème lui a fait souvent donner les noms de *γνῶμαι*, *ὑποθῆκαι*, *παραινέσεις* par les anciens. Chez les modernes, ce même poème a été rangé par R. Brunck dans son recueil des *gnomici græci* (Ἠθικὴ ποίησις), mais il est placé par la plupart des éditeurs parmi les petits poëtes grecs (*poetæ minores*).

(4) Voir Schoell, *Histoire de la littérature grecque profane*. Paris, 1823, t. I, p. 241.

fut partagée en Ionie par Xénophane de Colophon ; mais, tandis que tous deux ils employaient leur talent à réprimer les vices et à arrêter la corruption naissante dans une société qui allait entrer dans la voie de la décadence, Théognis et Solon consacraient le leur avec non moins d'éclat à l'éducation d'une société qui marchait à grands pas dans le chemin de la civilisation et du progrès. Aussi les débris de leurs vers, qui sont empreints de toute la simplicité des mœurs antiques, ont-ils inspiré aux modernes depuis trois siècles autant d'intérêt que d'admiration (1). Comme c'est à leur nom que se rattache la vraie notion du genre, force nous est d'insister immédiatement sur les avantages qu'il offrait de leur temps à l'ordre le plus sérieux des pensées et des sentimens.

Ce ne fut pas seulement la destination publique des *gnomes*, mais ce fut bien plus encore la nature de leur forme qui concourut à les rendre populaires. D'abord le coloris poétique donnait aux sentences une tournure plus vive et plus originale, et il leur conservait l'attrait de la nouveauté, en les présentant à l'imagination sous des images toujours variées : puis, l'harmonie du rhythme permettait de les confier sans peine à la mémoire. Il est encore à observer que les poètes gnomiques adoptèrent à dessein le mètre élégiaque, parce qu'il était très-

---

(1) L'auteur d'un travail littéraire que nous citerons plus d'une fois, Corn. Alard Abbing, philologue de l'école de Van Heusde, nous fait part de son admiration pour les Gnomiques, dans des termes d'une élégante latinité qui méritent d'être ici rapportés : « Cum cætera poëseos Græcæ monumenta antiquissima admirari soleo, tum maxime me cepit in poëtis Gnomicis, simplicitas nativa, ingenii acumen, animi candor. Nativam enim ævi antiqui de vitæ humanæ conditione virtutibus et vitiis, sentiendi et cogitandi attendens rationem, naturæ vocem percipere mihi videbar quæ apud omnes gentes pariter cum deterret a vitiis, tum ad pulchra, bona, honesta impellit. » *Specimen litterarium de Solonis laudibus poeticis.* Utrecht, 1825, (pp. XII-106, in 8°). Préface, p. IX.

répandu à leur époque et parce qu'il donnait aux sentences une forme serrée, brève, et d'une improvisation comme d'un emploi facile. Si l'on examine en outre les divers usages que les Grecs faisaient des sentences métriques, elles nous apparaissent aussi comme les meilleurs véhicules de pensées destinées à la plus grande publicité. On consacrait par exemple les *Gnomes* à l'Apollon de Delphes, et on les faisait graver dans les vestibules et les galeries de son temple (1); moyen efficace, comme on le voit, de donner aux chefs-d'œuvre de l'art et du génie plus d'estime et de durée, et à leurs auteurs une gloire plus éclatante, puisqu'aux temples grecs, affluait chaque jour, de toutes les parties du pays et même des contrées étrangères, une multitude de visiteurs qui se faisaient montrer et expliquer toutes les merveilles et les raretés déposées dans ces lieux sacrés (2). Une autre coutume propagée parmi les Grecs, ce fut celle de chanter les poésies sentencieuses dans les repas avec accompagnement de la flûte, comme on le faisait pour l'élégie, sur un nome régulier, mais plus sérieux et plus solennel. Cette fonction de chanter les *gnomes* était réservée aux convives les plus respectables par leur sagesse et leur gravité, comme le rapporte Dicéarque dans le Scholiaste

---

(1) Christ. Meiners. *Histoire des sciences chez les Grecs.* Livre I, t. 1, p. 52.

(2) Meiners, ibid. p. 53. — Une coutume semblable s'était pratiquée déjà dans les temps les plus anciens : « Les Grecs, dit Meiners, déposaient dans » les temples de quelque divinité, non seulement les monuments des actions « distinguées et des événements remarquables, non seulement les lois et les » traités, mais aussi les ouvrages précieux, les observations et les découver- » tes utiles. » Le même savant fait ressortir les suites importantes de cette coutume. « C'est dit-il, cet usage plus général chez les Grecs que chez les autres peuples où on le retrouve aussi, qui rendit les prêtres de l'antiquité, pour ainsi dire, les seuls gardiens et possesseurs des connaissances utiles et des relations historiques les plus anciennes : et c'est aussi ce qui engageait les philosophes, les médecins et les historiens de la première antiquité à visiter si souvent les temples célèbres. » Ibid. p. 54-55.

d'Aristophane, tandis que les chansons joyeuses étaient chantées par tous indistinctement (1). En général, la poésie gnomique jouit d'une vogue très-étendue, et d'un emploi pour ainsi dire journalier, et on se l'explique aisément en la voyant si intimement liée aux éléments essentiels de la vie sociale des Grecs (2). Cependant, quoiqu'elle fut si bien appropriée aux besoins moraux de ces peuples, le développement des esprits d'une part, et de l'autre les progrès de la littérature diminuèrent l'importance antérieure de son rôle, et amenèrent enfin sa chûte et sa disparition totale.

Dans la Grèce d'Asie, la poésie des Gnomiques fut supplantée par la philosophie naissante, alors que les philosophes s'adonnèrent tout entiers à la recherche du principe primitif des choses et qu'ils consignèrent dans des poèmes didactiques en vers hexamètres le fruit de leurs observations qui avaient pour but de fonder la science *de la nature*. Les physiciens d'Ionie, les Pythagoriciens et les Eléates ne s'occupèrent des règles de morale que d'une manière très-secondaire, et il était réservé aux écoles Socratiques de rendre plus tard à la science des mœurs ses droits quelque temps méconnus, en lui consacrant un grand nombre de dialogues et de traités. Sur le continent ou plutôt dans cette ville qui devint le centre où se développèrent les diverses branches de la culture intellectuelle, c'est-à-dire à Athènes, la tâche qui avait été imposée naguère à la poésie gnomique fut remplie par des genres plus parfaits. Tandis que les esprits d'élite puisèrent des leçons de sagesse dans les entretiens et les discussions des écoles philosophiques, l'éducation politique

---

(1) Welcker. *Prolegomena* II. ch. 5 d.

(2) M. E. Egger, professeur à la Faculté des lettres de Paris, a inséré dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, publié chez Hachette, un article d'un haut intérêt sur la *philosophie gnomique*, t. II, p. 545-51.

des masses fut continuée par l'éloquence de la tribune; ce furent désormais ou d'habiles et rusés démagogues ou de sages orateurs qui dirigèrent chacun dans des vues différentes cette ardeur cachée pour la liberté et l'indépendance et cette ambition inquiète qui agitèrent constamment le peuple Athénien. La direction morale de l'élite de ce même peuple passa à des maîtres non moins dignes que les premiers; ce fut à l'école des poëtes dramatiques que le public d'Athènes alla s'instruire de ses devoirs et former ses opinions; on sait qu'ils se plurent constamment à appliquer aux grands faits de l'histoire les sentences des anciens poëtes auxquelles ils donnèrent ainsi une nouvelle vie et un nouvel attrait (1). La poésie gnomique qui dès lors n'avait plus de mission bien marquée dégénéra de plus en plus et finit par se perdre dans l'épigramme, genre individuel qui n'offrait le plus souvent qu'un intérêt de circonstance tout à fait passager (2).

Hâtons-nous, Messieurs, d'aborder le véritable objet de ce travail, et d'abord justifions par un court exposé le plan que nous allons suivre. Il va de soi que nous devons vous faire connaître la personne des deux poëtes qui nous occupent, en esquissant rapidement les principaux traits de leur vie, d'autant plus que leurs actions furent toujours l'application de leurs principes. Nous devons également nous faire une idée claire et juste de l'état intérieur des cités dont ils furent membres; car les circonstances du moment forment, pour ainsi parler, la partie

---

(1) L'usage du mètre iambique adopté pour la poésie gnomique, comme on en voit un exemple dans Solon, montre que ce changement littéraire se préparait depuis longtemps.

(2) V. Schoell. *Hist. de la litt. Grecque profane*, t. I. p. 237, 242, 247, et surtout le chapitre consacré à l'élégie, par le D[r] G. H. Bode dans son *Histoire de la poésie grecque*. Leipsig, 1838, vol. 2[me], lyrisme ionien. p. 212, 259 et sqq.

ạrielle de leurs poésies, et c'est sous l'impression des évé-
ents contemporains qu'ils ont écrit ou plutôt improvisé leurs
nes et formulé leurs principes. « Quand c'est un législateur
ii parle, observe M. Egger (1), la poésie ressemble fort à
: l'histoire écrite par un contemporain ; on dirait presque des
émoires en vers, non pas simple chronique, mais récit rai-
nné des événements auxquels le poëte a pris part. »

ne nous serait pas libre toutefois, comme on pourrait le
re au premier abord, de traiter brièvement dans les pages
antes la carrière littéraire de nos deux poëtes avant d'ana-
r et de juger leurs idées. Remarquez, en effet, que c'est
ı perfection artistique de leurs poésies autant qu'au sujet lui-
ne que Théognis et Solon doivent leurs succès et leur renom-
: comme écrivains, ou, si vous le voulez, comme publicistes.
ıs les esprits, tous les cœurs étaient dans la Grèce de leur
ıps ou Ioniens ou Doriens et par conséquent pleins des mêmes
sées et des mêmes sentiments que nos poëtes. Mais c'est la
me remarquable dont ces derniers ont su revêtir les pensées
es sentiments patriotiques, qui leur a valu les suffrages de la
térité; c'est cette forme qui oblige la critique sévère de
stoire à rendre sans cesse de nouveaux hommages à leur
nt poétique, organe si fidèle de leurs convictions nationales.
il nous soit permis de commencer par le démocrate athénien.

I.

Solon, né à Salamine dans la seconde moitié du septième
:le avant l'ère chrétienne, appartenait à l'antique famille de
lrus, dernier roi d'Athènes. Son père avait dépensé la plus

(1) *Dict. des sciences philos.*, art. cité, p. 546.

grande partie de ses biens à faire plaisir à tout le monde, comme dit l'historien Hermippus dans Plutarque (1); en conséquence, Solon s'adonna d'abord au commerce pour rétablir sa fortune; ensuite il visita les Sages et les poëtes de l'Ionie pour s'instruire et se former à leur école. Il cultiva de bonne heure la poésie par manière de divertissement, et il chanta avec assez de complaisance les plaisirs de l'amour et de la table à la manière de Mimnerme dont il avait entendu dans ses voyages les élégies érotiques et sentimentales. Revenu à Athènes, il se fit connaître par son élégie guerrière sur l'île de Salamine; voici le fait :

Mégare, qui disputait depuis longtemps la possession de cette île, était parvenue à s'en emparer complétement, et les Athéniens, en désespoir de cause, avaient défendu par une loi de parler jamais de Salamine : mais Solon s'avisa de contrefaire l'insensé et, un jour qu'on ne s'attendait à rien moins, il chanta publiquement dans l'*agora* l'élégie qu'il avait composée. Il piqua au vif l'amour-propre national des Athéniens, et ses reproches étaient trop amers et trop sanglants pour que sa tentative échouât: élu lui-même général, il s'embarque avec cinq cents volontaires et défait d'abord les Mégariens. Cependant la guerre se prolonge jusqu'à ce que les deux ennemis se décident à prendre les Lacédémoniens pour arbitres de leur différend. Ce fut encore Solon qui décida cette fois du succès. Il prouva, en usant, à ce qu'il paraît, d'une adroite supercherie, que Salamine avait appartenu anciennement à l'Attique : son adresse et son talent de diplomate furent tels que les Lacédémoniens portèrent leur jugement en faveur d'Athènes. La renommée de Solon se répandit et

(1) V. Plutarque, *Vie de Solon*, (Traduction de Ricard); c'est la source que j'ai surtout consultée pour la partie historique de mes aperçus. Il faut savoir que le polygraphe de Chéronée a puisé dans les vers mêmes de Solon, qu'il cite quelquefois textuellement, une partie des détails authentiques qu'il nous a transmis sur ce législateur.

s'accrut encore par l'éloquence qu'il déploya pour décider les Athéniens et les Amphictyonies de Delphes à entreprendre une guerre sacrée contre les Cirrhéens qui avaient violé le territoire d'Apollon. C'est après avoir acquis à ces titres divers l'estime et la considération de ses concitoyens que Solon fut élu archonte en 593 et chargé de donner une législation politique et civile. Nous le suivrons dans sa carrière publique lorsque nous apprécierons ses vues et ses tendances ; esquissons maintenant sa vie de poëte (1).

Nous savons déjà par son Élégie sur Salamine que Solon marcha glorieusement sur les traces de Callinus et de Tyrtée. Si l'on en juge par les quelques vers qui nous en sont restés (2), et par l'effet qu'elle produisit, on ne peut douter de la perfection, de la verve et de l'éclat poétique de cette œuvre qui paraît avoir été intitulée Σαλαμίς :

« Je suis venu moi-même en héraut de la désirable Salamine, disposant un chant aux nobles paroles au lieu d'un discours au peuple...... Que ne puis-je, changeant de patrie, être habitant de Pholégandre ou de Sicine (3), au lieu d'être né Athénien !

---

(1) V. N. Bach, commentatio præmissa etc. p. 4 et suiv.

(2) Bach, fragm. ιβ' (p. 86-87) avec les notes. — Abbing, diss., p. 18-21.

Αὐτὸς κήρυξ ἦλθον ἀφ' ἱμερτῆς Σαλαμῖνος
Κόσμον ἐπέων, ᾠδήν, ἀντ' ἀγορῆς θέμενος.
. . . .
Εἴην δὴ τότ' ἐγὼ Φολεγάνδριος ἢ Σικινίτης
Ἀντί γ' Ἀθηναίου, πατρίδ' ἀμειψάμενος.
Αἶψα γὰρ ἂν φάτις ἥδε μετ' ἀνθρώποισι γένοιτο·
Ἀττικὸς οὗτος ἀνήρ, τῶν Σαλαμιναφετῶν.
. . . .
Ἴομεν εἰς Σαλαμῖνα, μαχησόμενοι περὶ νήσου
Ἱμερτῆς, χαλεπόν τ' αἶσχος ἀπωσόμενοι.

(3) Pholégandre était une des îles Sporades dans la mer Egée ; Sicinos une petite île voisine de la Crète et nommée plus anciennement Œnoé.

Car à l'instant cette nouvelle sera dans la bouche de tout le monde : « cet homme, c'est un Attique, un de ceux qui ont abandonné Salamine! « ..... Allons donc à Salamine, combattons pour cette île désirée, et repoussons loin de nous une tache infamante! »

Les autres fragments que nous avons des poésies de Solon sont des *gnomes* ayant trait à la politique ou à la morale. Les écrits qu'il composa dans ce genre étaient, comme nous l'avons affirmé plus haut, des espèces d'épîtres en vers qu'il adressait à ses amis ou qui se rapportaient aux circonstances du moment. On porte à cinq mille le nombre des vers, ἐλεγεῖα, qu'il avait composés sous le titre général de ὑποθῆκαι εἰς ἑαυτόν, *Avertissements à lui-même*, y compris son poème, bientôt cité, concernant la politique Athénienne (1). Il nous reste un fragment qui comprend trente-huit distiques et qui est un des meilleurs monuments de la poésie gnomique. Dans cette composition, le poëte nous enseigne que les Dieux assurent la conservation de leurs biens aux hommes qui les ont acquis justement, tandis que ceux qui s'enrichissent par la fraude, subissent tôt ou tard la peine de leur injustice. Il montre ensuite que, dans les diverses carrières qui sont ouvertes à l'homme, celui-là seul arrive au but qui reste constamment dans la voie de la justice et de l'équité.

Parmi les poésies politiques de Solon, on peut distinguer deux pièces principales qu'il composa lorsqu'il se fut retiré des affaires, et dont nous n'avons également que des lambeaux détachés. La première intitulée : *sur le Gouvernement d'Athènes*, περὶ τῆς τῶν Ἀθηναίων πολιτείας, embrassait vraisemblablement toute la

(1) Diogène Laërce, *Vies des Philosophes*. Livre I. Section 60e des anc. éditions. (Chap. II, § 14, édit. Hübner. Leipsig, 1828, t. I. p. 40). Voyez G. Bode, ouvr. cité, p, 222 et suiv.

vie politique de l'auteur en rapport avec les événements qui suivirent l'établissement de sa constitution. La seconde : *sur soi-même et sur son administration*, τὰ εἰς ἑαυτὸν καὶ τὴν ἑαυτοῦ πολιτείαν, se distingue des morceaux précédents en ce qu'elle est écrite en vers ïambiques : elle était probablement destinée par Solon à servir en quelque sorte d'apologie à sa conduite dans les années où il fut revêtu de la plus haute magistrature.

Solon avait aussi commencé un poème épique et allégorique sur les fastes primitifs d'Athènes dans des vues toutes patriotiques qui exigent quelque mention de l'ouvrage et de son sujet. Cette ville parvenue, dans une époque anté-diluvienne (1), à un très-haut degré de splendeur, aurait préservé toute l'Europe d'un asservissement général en repoussant par la force de ses armes et le courage de ses habitants d'immenses armées sorties d'une île très-étendue et très-florissante du nom d'Atlantide, île qui était située derrière les colonnes d'Hercule et qui fut engloutie plus tard dans l'Océan par suite d'un déluge et d'un tremblement de terre. Telle est l'action poétique que Solon résolut de chanter et qu'il reçut ou feignit avoir reçue lors de son voyage en Egypte des prêtres de Saïs qui passaient pour dépositaires des plus anciennes annales du monde. Son but était de flatter l'orgueil national des Athéniens par le souvenir de la résistance que leurs ancêtres avaient opposée à de redoutables et mystérieux ennemis ; mais en même temps, il eut spécialement en vue de faire le tableau d'une cité qui devait toute sa puissance et tout son éclat à une bonne organisation, afin que ses concitoyens, excités par l'exemple de leurs aïeux, visassent ensemble à la même gloire. Platon a repris plus tard le même sujet ; mais, comme Solon, il a été ravi à la lumière avant d'avoir pu achever son œuvre, et

---

(1) Neuf mille ans avant l'époque de Solon, au dire des anciens.

ce qu'il nous a laissé dans son dialogue *le Critias* ainsi que dans un passage du Timée en est la partie la moins importante au point de vue historique, parce qu'elle ne précise pas le fait et qu'elle concerne plutôt l'île Atlantide même dont elle décrit l'étendue et la constitution sociale (1).

S'agit-il maintenant de caractériser en général le style de Solon, disons qu'il se distingue par une allure libre et dégagée, par une diction pure et correcte au plus haut degré, par une énergie mâle et pleine de dignité, et enfin par une imagination sage qui réunit en même temps la hardiesse et l'éclat. On pourrait en juger par les nombreuses citations que nous aurons l'occasion de faire, si l'on ne tenait compte d'ailleurs des éloges donnés au poëte législateur par Platon qui l'appelle le plus *libéral* des poëtes, le plus élevé par son indépendance (2), *ἐλευθεριώτατον*, et qui dit plus loin que, si Solon avait pu s'adonner plus spécialement à la poésie et achever son Atlantéide, il aurait atteint à la gloire des Homère et des Hésiode (3).

Nous allons montrer maintenant que Solon a occupé un rang non moins élevé parmi les Grecs en qualité d'homme d'État. Mais il est indispensable que nous reprenions, à cet effet, quelques données générales dans l'histoire intérieure d'Athènes durant les

---

(1) M. Henri MARTIN, a inséré dans ses *Études sur le Timée de Platon* une dissertation fort étendue sur l'Atlantide, où il montre toute l'incertitude de la tradition accréditée par Solon relativement à la victoire des Athéniens sur les Atlantes (t. I. p. 257 et suiv. Paris, 1841), Les opinions des anciens et des modernes sur cette île merveilleuse sont examinées tour à tour dans ce précieux morceau de critique.

(2) *Timée*, ed. H. Martin, I. p. 68-69. *δοκεῖν οἱ τά τε ἄλλα σοφώτατον γεγονέναι Σόλωνα καὶ κατὰ τὴν ποίησιν αὖ τῶν ποιητῶν πάντων ἐλευθεριώτατον.*

(3) *Timée*, ibid. *κατά γ' ἐμὴν δόξαν οὔτε Ἡσίοδος οὔτε Ὅμηρος οὔτε ἄλλος οὐδεὶς ποιητὴς εὐδοκιμώτερος ἐγένετο ἄν ποτε αὐτοῦ.*

siècles antérieurs à Solon : une courte digression est ici nécessaire pour l'intelligence du sujet.

Lors des dernières migrations doriennes, l'Attique fut envahie par les Ioniens et les Eoliens que les Héraclides avaient contraints à sortir du Péloponèse (1). Les vainqueurs refoulèrent les anciens habitants dans les montagnes ou sur le rivage; ils s'emparèrent de leurs terres et leur enlevèrent tout droit politique; mais ils ne les réduisirent point à l'état d'esclavage ou à la servitude de la glèbe, comme l'avaient fait les Doriens à l'égard des peuples du Péloponèse. Les dominateurs établirent une violente oligarchie composée des chefs de l'expédition et à la tête de laquelle ils placèrent un roi. Bientôt la jalousie du pouvoir divisa les diverses familles qui constituaient cette oligarchie; la coalition des plus faibles contre les plus puissants amena presque immédiatement la chute de la royauté et l'établissement de l'Archontat. Les diverses modifications qu'éprouva successivement cette magistrature renchérirent l'une sur l'autre en ce sens qu'elles répartirent le pouvoir entre un plus grand nombre de personnes. Dans la suite, les membres des familles qui n'eurent plus assez de puissance par elles-mêmes pour résister à l'influence des familles rivales, s'unirent à l'ancienne population et bientôt ils se constituèrent ses chefs. Dès lors, les noms de *Hyperacriens* et de *Parrhaliens* donnés dans le principe au peuple soumis des montagnes et du rivage, et celui d'*Eupatrides* ou bien de *Pédiéens* attribué à la race des vainqueurs qui étaient devenus habitants de la plaine, désignèrent autant de factions civiles. Les anciens habitants étaient restés citoyens, et c'est par cette circonstance surtout que s'explique l'établissement de la démocratie dans les états ioniens. Aussi les factions populaires,

(1) Voir Poirson et Caix, *Précis de l'hist. anc.* Chap. IX et XI.

dès qu'elles furent constituées comme telles, demandèrent-elles aussitôt une législation qui les rétablît dans leurs droits civils et qui en outre leur donnât une part dans le pouvoir. Ce ne furent désormais que révoltes et séditions continuelles contre la faction régnante. Les essais législatifs de Dracon furent inefficaces; les luttes continuaient, et elles n'étaient interrompues par les événements extérieurs, tels que la tentative de Cylon, les expiations d'Epiménide et la guerre de Salamine, que pour renaître avec plus d'acharnement et de fureur. Enfin, les partis ennemis, fatigués de se déchirer mutuellement, chargèrent l'un et l'autre Solon de leur donner une législation, parce qu'ils le crurent chacun favorable à leur cause.

Athènes était en réalité dans une situation pénible, et elle menaçait de s'abîmer sous le poids de l'anarchie qui pesait sur elle; mais ici, pour mieux apprécier la crise terrible à laquelle la grande cité était exposée, laissons parler Solon lui-même : « Les » citoyens, dit-il (1), poussés par l'avarice, veulent perdre eux-» mêmes la ville par leur imprudence. Les dominateurs ne savent » pas modérer leurs injustes désirs, et ils marchent eux-mêmes » à leur ruine. Ils ne respectent ni les propriétés sacrées ni » le trésor public, ils pillent tout ce qui se rencontre au mépris » des saintes lois de la justice. » Quant au peuple, successivement dépouillé des terres qui lui étaient restées après la conquête, il fut contraint ou à se couvrir de dettes ou à s'engager au service des riches comme mercenaire attaché à la glèbe. Des débiteurs se voyaient à la fin réduits à livrer leur liberté en nantissement de leurs dettes, et leurs créanciers se les attachaient comme esclaves ou les envoyaient vendre dans des pays étrangers « char-» gés d'indignes chaînes (2) » comme des criminels. « Telle est

(1) N. Bach. *Solonis carm. quæ sup.* § *ιγ'*, v. 5-16, p. 88-90.
(2) Ibid. v. 27. *δεσμοῖσι τ' ἀεικελίοισι δεθέντες.*

» la plaie qui s'étend sur toute la ville, — ici encore nous em-
» pruntons les paroles de Solon (1) —, et qui la mène à une hon-
» teuse servitude. La calamité publique qui se répand partout
» entre dans chaque maison. Les portes d'airain des palais ne
» veulent plus l'arrêter : elle franchit les murs les plus élevés ;
» elle pénètre dans les appartements les plus inaccessibles, et
» elle atteint partout, jusque dans le réduit ou le lit où l'on
» s'est réfugié. Que les Athéniens sachent bien qu'une mauvaise
» législation, δυσνομία, est la source de tous les maux pour une
» cité : c'est là ce que mon cœur m'ordonne de leur appren-
» dre (2) » ! C'est par ces traits vigoureux que Solon nous dépeint le désordre et la misère auxquels il va s'efforcer de porter remède.

En présence d'abus aussi criants et de l'exaspération croissante de la multitude, Solon ne voit d'autre moyen de succès que de suivre les principes d'une démocratie sage et modérée. N'appartenant à aucun des partis rivaux, il est entièrement exempt des passions qui les aveuglent ; il plane pour ainsi dire au-dessus de la tempête qui agite sa patrie, et il n'a d'autre ambition que d'y rétablir le calme et la tranquillité. Il est témoin des funestes résultats auxquels a abouti la domination oligarchique des Eupatrides ; d'autre part, il ne perd pas de vue cette activité inquiète qui agite le peuple, cette légèreté qui le caractérise, et cette ardeur passionnée qu'il montre pour la liberté et l'émancipation. Solon est donc convaincu que l'état ne peut plus résider uniquement dans la classe dominante, que c'est au contraire le peuple tout entier qui doit le constituer. Il travaillera en conséquence à fondre les partis et les races diverses, à faire de toutes les classes un seul peuple libre

---

(1) Bach. Ibid. v. 19-20.
(2) Ibid. v. 28-33.

et indépendant, qui n'aura d'autre autorité que celle de la loi, mais d'une loi conçue et combinée de telle manière que le peuple ait, comme il le dit lui-même, plus d'intérêt à l'observer qu'à la violer.

Solon est persuadé que le peuple ne doit pas obéir à un pouvoir qui puisse avoir des intérêts étrangers à l'intérêt public; mais ce pouvoir doit être inhérent à la nation et organisé de telle sorte que sa propre conservation dépende de la prospérité de tous. Une législation rédigée dans cet esprit démocratique et en vue de l'utilité générale est donc seule capable d'après Solon de régner sur le peuple Athénien. Le gouvernement tyrannique, aux yeux de ce législateur, ne peut pas plus que l'oligarchie convenir à une nation assez vaine et assez légère pour crier demain à la torture et à la tyrannie contre un magistrat suprême qu'elle accueillerait aujourd'hui avec transport et qu'elle exalterait avec l'enthousiasme le plus sincère. Aussi Solon refusa-t-il d'accepter le pouvoir tyrannique que la plupart des citoyens lui offraient; c'était à Athènes, comme il l'appelait très-bien, un chemin sans issue. Bien plus, Solon le considérait comme odieux et flétrissant pour une nation par sa nature même (1): relativement à sa personne, il répondait à ceux qui le raillaient de son désintéressement et qui lui disaient, comme il le rapporte lui-même, que « pour eux, ils se seraient laissé » écorcher et détruire dans toute leur race pour régner un seul » jour à Athènes (2)», il répondait, disons-nous, « qu'il croyait » rendre par son refus tous les citoyens plus soumis à ses volon- » tés ». En effet, Solon espérait atteindre son but plutôt par une solide organisation civile que par la tyrannie ou par une

(1) Bach, Ibid. fragm. κδ', v. 3, p. 102.
(2) Ibid. v. 10.

autorité sans limite et sans frein : c'est dans l'autorité pour ainsi dire passive d'une bonne législation qu'il mettait tout son espoir (1). Mais écoutez-le plutôt lui-même, quand il oppose le règne de la justice aux désastres causés par une constitution vicieuse. « De bonnes lois, *εὐνομία*, rétablissent l'ordre et le repos ; » elles mettent des entraves aux projets des citoyens injustes, » elles polissent ce qui est dur ; elles compriment l'ambition » orgueilleuse, elles effacent les outrages et réparent les inju- » res ; elles étouffent dans leurs germes les calamités nais- » santes ; elles redressent les jugements faux ; elles pallient » l'odieux des actions que dicte l'orgueil ; elles détruisent les » séditions dans leurs principes ; elles calment la colère des » partis : enfin, grâce à une bonne législation, tout est réglé » parmi les hommes par la sagesse et la prudence (2) ! »

C'est d'après le système d'idées que nous venons de présenter en résumé que Solon trace le plan de l'édifice politique qu'il veut élever. Cet esprit de sage démocratie, qui sera constamment sa règle de conduite, nous est déjà révélé par son décret servant d'introduction et de préambule à la constitution générale. Au lieu d'accorder au peuple un nouveau partage des terres, il confirme la possession des propriétés à ceux qui en sont détenteurs ; mais il abolit les dettes, par une loi nommée *décharge* (3), *Σεισάχθεια*, en ce qu'elle accordait « la libération de corps et de biens (4) » ; en même temps il augmente la valeur de la monnaie et assure à tous les citoyens leur liberté personnelle contre

---

(1) Bach. Ibid. v. 4-5.

(2) Bach, fragm. *ιγ'*, v. 33-41. — Adding, *Elegia Solonis ad Athenienses*, p. 22-32.

(3) Voir A. Boeck, *Économie politique des Athéniens*, trad. de Laligant, t. I, p. 214. — Plutarque, Solon, chap. XIX et XX.

(4) *Λύτρωσις σωμάτων τε καὶ κτημάτων*. Diog. Laërce, liv. I, § 45.

les créanciers qui s'étaient montrés trop souvent impitoyables. Par cette mesure conciliatrice contre laquelle les riches n'osent murmurer à cause de son caractère d'équité, il ne satisfait pas complétement le peuple qui serait devenu insolent et audacieux, s'il avait vu les riches tomber tout-à-coup au même niveau que lui; mais il calme la fureur du peuple en le délivrant de la sujétion de ces derniers et en le mettant à l'abri de leurs injustes vexations. C'est un triomphe pour Solon d'avoir détruit l'arbitraire qui avait passé en coutume au profit des grands : toujours ami du peuple, il s'applaudit longuement d'avoir rendu leur existence civile à tant de citoyens : « J'ai ramené, dit-il, dans leur » chère patrie beaucoup d'Athéniens qui avaient été vendus in» justement ou à bon droit, et d'autres que la nécessité avait » réduits à errer dans toute la Grèce en faisant le métier de de» vins, vagabonds à tel point qu'ils avaient oublié leur idiome » maternel. J'ai rendu la liberté à d'autres qui subissaient sous » des maîtres cruels un honteux esclavage (1) ». C'est encore par le même sentiment qu'il se garde bien de favoriser aucune faction; car, « si je voulais, dit-il, faire d'abord ce qui plaît à un parti, » puis ce qui plaît au parti opposé, je priverais la ville d'un » grand nombre de citoyens (2). »

Cependant, en se tenant ainsi neutre et en quelque sorte isolé des partis, Solon s'aliène également les uns et les autres, et partant toute la masse des citoyens; mais plein d'un noble désintéressement, il ne craint pas de se rendre suspect au plus grand nombre. Il se dévoue pour sa patrie, et il le fait avec d'autant plus d'honneur qu'il reconnaît lui-même la position critique dans laquelle il se place, comme quand il dit : « En voulant également

(1) Bach, ibid. *Iambes*, fragm. *xi*, v. 8-15.
(2) Ibid., v. 24-26.

» partager le pouvoir entre tous, je suis comme un loup au milieu » des chiens (1) ». Il est vrai que, lorsque la réflexion eut pris le dessus, la reconnaissance succéda au mécontentement dans le public Athénien, et Solon s'empressa de profiter de ces dispositions favorables pour donner le corps entier de sa législation.

Le principe démocratique y domine toujours la pensée du législateur, et il est saillant dans les deux lois qui sont le fondement de toute la constitution. Ainsi, par la première qui établit une nouvelle division du peuple basée sur la fortune, la distinction des races, qui est entièrement opposée à la pensée démocratique, doit disparaître, et cependant, c'est toujours le parti dominant qui reste dans les classes supérieures, parce qu'il se compose des propriétaires, parce qu'il est de fait le plus riche par une des conséquences de la conquête. La constitution qui avait fait cesser entièrement le servage donna part au gouvernement à tous les hommes libres; mais elle détermina diversement leurs droits d'après le *cens* ou l'estimation de la propriété (2) : de là, le nom de τιμήματα, τέλη, donné aux quatre *classes* politiques de la cité athénienne; de là, leurs obligations telles que le service de guerre variant dans la mesure de leurs droits. La seconde loi qui porte que l'assemblée générale décide des grands intérêts de l'état, pose évidemment la démocratie comme pierre de fondement dans la société nouvelle. Toutes les dispositions subséquentes ne tendent qu'à éclairer ce pouvoir central, à l'entourer de toutes les garanties possibles de prudence et de justice, et à maintenir en même temps le genre de prépondérance qui peut convenir en stricte équité à la classe des riches. C'est dans ce but que Solon ordonne de choisir le

(1) Bach, ibid., fragm. κέ, v. 27-28.
(2) V. Boeck, *Économie politique des Athéniens*, t. II, p. 301 et suiv., p. 308-318.

Sénat ou Conseil suprême, βουλή, institué par lui, dans les trois classes supérieures, et qu'il donne à celles-ci seulement accès aux magistratures. C'est à dessein qu'il tient éloignée des emplois, une quatrième classe légale qui est formée des citoyens pauvres, la plupart ignorants ou inhabiles. Une réflexion d'Aristote fait ressortir toute la sagesse de ces lois : « Si le peuple, dit-il, » avait pu parvenir aux charges, il les aurait moins respectées, et » s'il y était parvenu, qu'aurait-on pu en attendre (1) ? » Cependant, Solon sait, tout en évitant ces inconvéniens et ces excès probables du pouvoir populaire, rester démocrate. Il dit lui même : « Le peuple obéira à ses magistrats, pourvu qu'on ne le serre » pas de trop près et qu'on ne lui lâche pas trop le frein (2). » A cet effet, il décide que les magistrats seront élus par l'assemblée générale de la nation. C'est encore dans le même esprit, et dominé qu'il est par le souvenir vivant de la perfidie avec laquelle les riches rendaient naguère la justice, qu'il établit au sein du peuple entier un tribunal chargé des causes civiles.

Mais Solon nous montre surtout combien ses principes étaient modérés, combien le Sage, le philosophe inspirait chez lui le démocrate, par l'organisation qu'il donna à un corps qu'il appelait à régner par l'intelligence et la vertu, savoir à l'Aréopage (3). Composer ce tribunal des hommes les plus éclairés et les plus prudents, en particulier des Archontes sortis de charge avec honneur, lui conférer un pouvoir souverain à la fois sur le peuple et sur les magistrats, lui donner la garde des droits de l'individu à cause de l'ascendant universel de sa sagesse, n'était-ce pas

---

1) Barthélemy. *Voyage d'Anacharsis*. Introduction. Siècle de Solon. — V. Aristote. *Politique*, livre III, chap. 11.

(2) Bach, fragment ιέ, p. 93.

(3) Quoiqu'on en ait dit, c'est de Solon que l'Aréopage a reçu sa constitution définitive qui fait époque dans l'histoire sociale de l'antiquité.

en effet déclarer que la force morale, la prudence doivent toujours l'emporter sur le nombre ou sur la puissance matérielle? Enfin, dans toute sa constitution ainsi que dans sa législation civile, Solon a toujours en vue de maintenir l'équilibre entre les diverses classes de citoyens, d'assurer un respect inviolable à la loi qui est le soutien de tous et qui sert d'égide aux faibles, et d'entretenir constamment l'esprit de liberté et de démocratie. C'est ainsi qu'il apprécie lui-même la manière dont il a rempli sa mission, quand il dit dans ses *Gnomes :* « J'ai donné au peuple » autant de puissance qu'il en était besoin; je n'ai rien ôté, ni rien » ajouté à sa considération. J'ai aussi pourvu à ce que les riches » et ceux qui ont du crédit ne souffrent rien de révoltant. J'ai » couvert le peuple et les riches chacun d'un fort bouclier, et » je n'ai pas permis que l'un eût sur l'autre une autorité illé» gitime (1) ». Mais, comme le remarque Solon lui-même, « dans » les grandes choses il est difficile de plaire à tous (2) ». En effet, le législateur qui avait tenté de conjurer l'orage dut enfin se soustraire aux plaintes et aux réclamations qui lui arrivaient de toutes parts.

Se condamnant à un exil volontaire dans des vues politiques, Solon alla d'abord en Egypte où il conçut le projet d'écrire son *Atlantéide* dont nous avons parlé; puis il passa dans l'île de Chypre où il aida par ses conseils le roi Philocypre à rebâtir et à organiser sur un nouveau plan la ville d'Aipeïa qui prit dès lors le nom de Soli et qui devint une des plus considérables de l'île. Après dix ans d'absence, Solon revint seulement dans sa patrie. Les factions s'étaient relevées avec leur ancienne animosité; Pisistrate s'aplanissait la voie de la tyrannie en flattant

---

(1) Bach, *Solonis carm.* fragm. ιδ', p. 94.
(2) Ibid. fragm. ις', v. 2. p. 95.

les passions de la multitude. La paix et la tranquillité semblaient depuis longtemps un état monotone à un peuple ambitieux et toujours inquiet. « Il n'y avait pas un seul citoyen, dit Plutarque, » qui ne fût pour les innovations, non pas qu'aucun parti voulût » rétablir l'égalité; mais chacun espérait qu'un changement le » mettrait au dessus de ses adversaires (1) ». Qu'on se garde donc bien d'accuser la constitution de Solon. Celui-ci avait dit auparavant que ses lois étaient les meilleures que les Athéniens pussent recevoir; il dut dire maintenant qu'il était impossible d'en imaginer qui leur convinssent. Cependant, toujours démocrate zélé, il fait un dernier effort : il observe les démarches de Pisistrate, pénètre ses intentions, devine ses projets et les dénonce au peuple; mais alors on l'accuse de folie. « Dans peu de temps, » dit-il, la vérité vous montrera quelle est ma folie (2)! » En effet, Pisistrate se rend maître de la citadelle par ruse et s'empare du pouvoir vers 560. Solon n'avait-il pas annoncé à ses concitoyens l'événement à l'aide d'images poétiques, bien faciles à saisir (3)?

« C'est des nuages élevés que tombe avec force la neige ou la » grêle; c'est de l'éclair brillant qu'est engendré le tonnerre..... » C'est par ses grands hommes qu'une cité est entraînée à sa » perte, et de même un peuple, inexpérimenté qu'il est, va tom- » ber dans l'esclavage d'un tyran! »

Le poëte publiciste ajoutait à ces présages un avertissement aussi clair que pressant (4) : « Il est encore facile de contenir

(1) *Vie de Solon*, chap. XXXIX.

(2) Bach, fragm. ιη', p. 96. — Abbing, p. 45-49.

(3) Bach. Ibid. ιθ', dist. 1-4, p. 97-98. (surtout d'après Diogène Laërce, liv. I. .§ 52.)

(4) J'ai inséré et traduit ici ce distique peu connu de Solon qui fait suite au morceau, d'où sont extraits les vers précédents, dans des fragments nouveaux de l'histoire de Diodore de Sicile (liv. VII, ch. 24), publiés par le cardinal Angelo Maï d'après les manuscrits du Vatican (*Scriptorum veterum*

» celui qui n'est pas enrichi de butin; mais il faut songer à tout
» dès à présent et non plus tard! »

Λείης δ' ἐξέραντα ῥαΐδιον ἐστὶ κατασχεῖν·
Ὕστερον ἀλλ' ἤδη χρὴ πάντα νοεῖν.

Solon qui voit toujours dans la tyrannie, même dans celle d'un maître aussi bienfaisant et aussi généreux que Pisistrate, une servitude honteuse, entraînant après elle la ruine des états, accable les Athéniens de reproches véhéments. « Si, grâce » à votre lâcheté, leur dit-il, vous subissez des traitements » indignes, n'en attribuez point quelque part aux Dieux! » « Vous avez vous-mêmes fait grandir ces hommes (τούτους), *qui* » *sont vos ennemis*, en leur donnant des gardes, et voilà pour- » quoi vous souffrez une misérable servitude! Vous ne faites at- » tention qu'au langage, qu'aux paroles de ce fourbe — εἰς ἔπη » αἱμύλου ἀνδρός —, et vous ne prenez aucunement garde à ses » actions : à cause de cet orgueil vaniteux qui vous domine tous, » vous suivez à l'envi les pas de ce renard astucieux (1)! » Mais la peur empêche qu'on ne l'écoute. Lui qui brave fièrement le tyran, quoiqu'il n'ait, comme il le dit, d'autre appui que sa vieillesse, il s'indigne de tant de faiblesse et de lâcheté; il se retire dans sa maison pour y vivre encore deux ans dans la retraite et c'est alors qu'il dit en jetant ses armes dans la rue : « J'ai » défendu les lois et ma patrie autant qu'il était en mon pou- » voir (2)! » Consolation bien amère pour un homme aussi émi-

---

nova collectio e Vatic. codic. edita, Romæ, 1827, in4°, t. II, p. 21). Le savant éditeur a observé dans ses notes l'incorrection de ce vers inédit (« ita laborat in codice versus »), et l'obscurité de la forme ἐξέραντα : « Vocabulum non explico; ἐξέρασμα non placebat. » — Facile est præda (vacuum) continere. Ibid. trad. lat.

(1) Bach, ibid., fragment ιθ', dist. 1-4, p. 97-98. — V. Diog. I, § 52.

(2) Plutarque, *Vie de Solon*, chap. XLII. On peut voir dans le même chapitre d'autres mots célèbres attribués à Solon.

nent qui s'est tout à fait dévoué pour sa patrie et qui aurait vu se réaliser le rêve de sa vie entière, s'il n'avait eu affaire au peuple le plus indocile, et si je puis le dire, le plus intraitable qui fut jamais!

Tel est, MM., le dénouement qui couronna les nobles efforts du législateur Athénien : il ne vit pas le triomphe de ses idées de modération, il put à peine entrevoir les fruits qu'elles porteraient un jour pour la plus grande gloire de sa patrie. Certes, il est pénible de devoir achever par un tel coup de pinceau, avec des couleurs aussi sombres, la figure du grand législateur. L'Aristocrate Mégarien, son émule en poésie, ne jouit pas, il est vrai, personnellement d'un meilleur sort; mais aussi sa cause était moins belle, moins généreuse et moins digne de l'humanité : c'est ce qui va ressortir de l'exposé que nous allons maintenant entreprendre.

II.

Théognis de Mégare vécut dans la seconde moitié du sixième siècle avant l'ère chrétienne (1). Ses écrits nous témoignent qu'il n'a quitté la vie qu'après la victoire de Salamine dont il a pu encore contempler avec un noble orgueil les immortels trophées (2). Il a pu connaître parmi les poëtes de son époque le

---

(1) Dans la partie biographique comme dans la partie philologique et critique de notre travail sur Théognis, nous avons pris surtout pour guide le bel ouvrage de Welcker cité plus haut, et nous croirions être assez récompensé de nos efforts, si nous avions réussi à mettre à la portée d'un plus grand nombre de personnes les fruits de ses laborieuses recherches, et les résultats de ses savantes dissertations.

(2) Γνῶμαι, vers 743-764. Nous indiquerons toujours les vers de Théognis, d'après l'ordre dans lequel Welcker les a disposés dans l'édition de

tendre et pathétique Simonide de Céos ; il a pu admirer le majestueux Eschyle, et les premiers essais de Pindare ne lui auront-ils pas déjà fait entrevoir dans le jeune poëte le maître du lyrisme grec? Dans sa carrière poétique, Théognis cultiva d'abord le genre élégiaque ; on mentionne particulièrement une élégie qu'il composa sur les Mégariens de Sicile chassés de leur ville après un long siége entrepris par Gélon de Syracuse en 483. Mais toute la renommée de notre poëte est dans ses *gnomologies* : elles furent peut-être au nombre de deux, l'une adressée à Cyrnus, l'autre à Polypœde ; cependant on les confond d'ordinaire et on a accoutumé de ne citer que la première.

Ces poésies pour lesquelles des critiques modernes ont créé la dénomination d'*Elégies gnomiques* nous semblent avoir été, comme nous l'avons déjà dit, des espèces d'épîtres en vers renfermant des maximes et des règles de conduite pour les relations ordinaires de la vie. Elles sont destinées à la jeunesse aristocratique et, dans la personne de Cyrnus, il ne faut voir qu'un ami réel ou supposé auquel Théognis a imaginé d'adresser ses vers pour se conformer à un usage reçu. L'apostrophe fréquente à un nom individuel était depuis longtemps employée dans la poésie didactique : il entrait aussi dans les conditions du lyrisme de s'adresser à un ami ou à un parent pour donner à une chose simulée l'apparence de la vérité et revêtir ainsi des conseils généraux d'une couleur d'intimité et d'intérêt qui devait

---

Francfort, 1826, quoique des éditions très répandues, antérieures à celle-ci, en présentent le texte dans son ancienne disposition : on citerait par exemple celles d'Emmanuel Bekker (*Theognidis elegi*, etc., Leipzig 1815; Berlin 1827), et celle de Boissonade dans le volume des *Gnomiques* de sa collection des poëtes grecs (Paris, Lefèvre, 1823, in 24, p. 5-72). Welcker a mis en rapport dans une double table le calcul des vers d'après l'ancienne et la nouvelle *recension*.

considérablement augmenter l'émotion. L'usage de l'apostrophe convenait surtout aux *Gnomes*, parce qu'elle était comme un témoignage de bienveillance paternelle qui palliait la sévérité des préceptes et qui rendait les jeunes gens plus empressés à les accueillir. Il ne faut donc pas prendre à la lettre, comme on l'a fait, les noms de fils et d'amant que Théognis donne à Cyrnus, ni conclure de là que la poésie sentencieuse eut certains rapports avec la poésie érotique. Ces termes d'affection tiennent aux mœurs de la race dorienne suivant lesquelles il était d'usage de contracter à l'égard des adolescens un amour pur et honnête. Mais il y a plus; il paraît que le mot Κύρνος était un vieux nom commun appartenant en propre au langage dorien, et qu'on désignait à Mégare sous ce nom, comme à Sparte sous celui de κόροι, les fils des nobles, les *jeunes gens*, pour les distinguer des enfants plébéiens appelés παῖδες. De cette façon Théognis aurait eu en vue sous le nom de CYRNUS toute la classe des lecteurs pour lesquels il écrivait, c'est-à-dire, les nobles.

La réputation littéraire de Théognis fut grande déjà durant sa vie, comme il nous apprend lui-même, lorsqu'il se déclare célèbre parmi tous les mortels (1). Dans toute l'antiquité, il fut considéré comme un poëte moraliste de premier ordre, et il jouit d'une vogue pour ainsi dire classique. Il servit conjointement avec Phocylide et Hésiode à l'éducation de la jeunesse : c'étaient les préceptes de ces poëtes qui formaient les Grecs à la vertu dans leur enfance. Les jeunes gens chantaient ensuite les *Gnomes* qu'ils avaient appris dès un âge tendre, au milieu des festins, premier théâtre sur lequel ils faisaient leur épreuve dans la science de la vie pratique.

Théognis, avec cette vanité qu'on retrouve souvent chez les

---

(1) Vers 863. πάντας δὲ κατ' ἀνθρώπους ὀνομαστοῦ.

poëtes, mais qui a au moins le mérite de la sincérité, se glorifie lui-même de la célébrité de ses poésies. Les félicitations qu'il adresse à Cyrnus à cause de la renommée brillante qu'elles lui procureront, nous en fournissent la preuve; elles méritent d'être citées d'autant plus qu'elles seront tout d'abord un échantillon très-fidèle du talent poétique de Théognis (1) : « Je t'ai » donné, dit-il à Cyrnus, des ailes qui te porteront rapidement » sur l'étendue des mers et dans tous les pays de la terre. On te » conviera à tous les festins; tu seras dans la bouche d'un grand » nombre de convives, et des jeunes gens réunissant l'amabilité » à la modestie te célébreront aux sons de la flûte harmonieuse » dans des chants pleins d'agrément et de douceur. Lorsque tu » descendras dans les retraites ténébreuses de la terre, dans le » séjour des pleurs, empire du terrible Pluton, jamais la mort » n'ôtera rien à ta gloire; au contraire, ton nom sera toujours » estimé et à jamais ineffaçable dans la mémoire des hommes. » Cyrnus, tu parcoureras le sol de la Grèce et les îles qui se trou- » vent au delà des mers sauvages et peu connues. Tu ne seras pas » monté sur un coursier agile; mais tu seras porté par des chants » poétiques, ces dons précieux que les humains reçoivent des » Muses couronnées de violettes; aussi longtemps que le soleil » et la terre subsisteront, tu deviendras le compagnon de tous » les hommes qui se consacreront au culte de la poésie »! Voilà comment Théognis se rassasie par avance des éloges des siècles futurs, et il faut sans doute d'après un tel langage l'accuser d'une présomption téméraire. Cependant il n'est pas tellement tombé dans l'oubli que l'histoire de ses destinées et de ses chants n'offre aucun intérêt et qu'elle ne mérite aucune attention. Ajoutez que cette histoire nous donnera la mesure la plus juste de

---

(2) Vers 865-880. Σοὶ μὲν ἐγὼ πτέρ' ἔδωκα κ. τ. λ.

son talent; car, le temps et le peuple n'ont-ils pas toujours été les meilleurs juges du mérite littéraire ?

Un premier titre de gloire pour Théognis, et ce n'est pas le plus mince, c'est que les auteurs tragiques ont souvent mis ses maximes à profit. Sophocle dans ses idées si sublimes sur la Divinité et sur le respect continuel qu'on lui doit, Euripide dans ses tirades philosophiques, ont souvent des réminiscences qui trahissent une connaissance vraiment familière des écrits de Théognis. Plus tard, la *Gnomologie* du poëte Mégarien servit pour ainsi dire de manuel aux philosophes socratiques qui se plurent maintes fois à le commenter. Platon, dans ses dialogues, l'a pris plusieurs fois à témoin comme moraliste (1). Xénophon, avait même écrit un ouvrage spécial sur Théognis, et le dur Antisthène avait intitulé περὶ Θεόγνιδος la seconde partie de son livre d'*Exhortations*. Mais en revanche, à cause même de cette grande estime qu'on accordait à Théognis, il dut être un objet de haine pour les hommes hostiles à ses opinions et le point de mire de certaines classes d'écrivains. Comme on n'osait attaquer de front la plupart de ses principes, comme ce sont toutefois les choses les plus sérieuses qui provoquent les railleries des hommes qui se rient de tout, la parodie qui ne fut que trop à la mode chez les Grecs, fut l'arme à l'aide de laquelle on combattit Théognies : les poëtes comiques et les Sophistes s'adonnèrent surtout à ce genre d'escrime. Notre poëte rencontra aussi des adversaires plus sérieux : ses préjugés sur la noblesse de la naissance furent violemment attaqués par les Cyniques et plus tard par les Stoïciens. Ces derniers répudièrent aussi, comme Socrate l'avait fait auparavant, le conseil qu'il donne de rendre le mal pour le mal : Bion de Borysthène, de son côté, l'inventeur de la Satire

---

(1) V. par exemple *Lois*, livre I, (p. 630). *Ménon*, ch. 35, (p. 95 D).

philosophique, dirigea contre lui ses traits acérés. C'est ainsi que Théognis a parcouru toute l'antiquité (1), comme précepteur de la jeunesse et comme philosophe, préconisé par les uns et déchiré par les autres. Dans les siècles de décadence, nous voyons entre autres particularités, un empereur romain lui rendre un brillant hommage en le préférant avec Isocrate et Phocylide aux proverbes de Salomon. Un éloge aussi flatteur venait trop tard pour être loyal et désintéressé : il aurait dû au moins sortir de la bouche d'un Marc-Aurèle ou d'un Alexandre Sévère; mais le nom de Julien l'Apostat décèle tout ce qu'il renferme de faux et d'exagéré (2). Durant cette longue période de malaise et de stérilité littéraire qui répond à la domination des empereurs de Byzance, la *Gnomologie* de Théognis subit un sort analogue à celui de tant d'autres ouvrages précieux de l'antiquité. Les extraits, les chrestomathies, les abrégés, qui en furent faits et qui durent être nombreux à cause même de son grand usage, amenèrent la perte de l'œuvre originale. Aussi, ce que nous possédons de Théognis, paraît-il être un recueil qu'un lettré inhabile aura composé en rassemblant tous les passages qui, dans les Chrestomathies de ce genre, appartenaient à Théognis, et les citations qui avaient été faites

---

(1) Il nous importe de reproduire textuellement l'opinion de Ch. Ottfr. Müller, sur les destinées des poésies de Théognis. « Dans l'antiquité, déjà avant le temps de Xénophon, on considérait surtout Théognis comme un maître de sagesse et de vertu, et l'on estimait bien plus ce qu'il y a de général dans ses poésies que ce qui a trait plutôt à sa personne. Quand dans les derniers temps de l'antiquité, ce fut une passion d'extraire des poëtes des pensées et des sentences d'une portée générale, on se mit à rejeter dans les élégies de Théognis tout ce qui avait conservé quelque rapport aux circonstances particulières de sa vie et une teinte individuelle. Ce fut alors qu'on forma la *Gnomologie*, ou le recueil de sentences qui est venu jusqu'à nous remanié plusieurs fois et mêlé à quelques fragments d'autres élégiaques. » *Histoire de la littérature Grecque*, t. I, p. 212.

(2) St. Cyrille contre Julien, (l. VII. p. 224 éd. Spanheim). — Voir Welcker. *Proleg.* II, 1. p. LXXII.

par des auteurs plus récents. Mais la critique la plus fausse et l'ignorance la plus profonde présidèrent à la composition de cette œuvre informe. On y trouvait en effet, à côté des Sentences, des épigrammes, des vers de table, des poésies érotiques (1), d'anciennes parodies contre Théognis lui-même, et tant d'éléments divers étaient mêlés, confondus, enchevêtrés et bouleversés au hasard dans cette compilation indigeste. Le caractère de la poésie gnomique était entièrement altéré et comme enseveli dans tout ce fatras qui lui était étranger : la figure du poëte, rendue difforme et voilée de lambeaux de toutes les couleurs, était devenue presque méconnaissable.

Tel est l'état dans lequel les poésies de Théognis ont traversé tous les temps modernes, et c'est seulement depuis vingt ans que le célèbre Helléniste Welcker est parvenu à force de travail, de sagacité et de saine érudition, à faire un triage peut-être trop rigoureux des débris divers de cette mosaïque irrégulière et bizarre (2), et à rétablir l'ordre autant qu'il était possible de le faire en travaillant sur des fragments qui ne portent aucune trace

(1) Il est probable toutefois que Théognis a écrit comme la plupart des poëtes ses contemporains, de ces sortes de poésies; mais, dit le savant Meiners, « ce n'était ni par inconséquence, ni par légèreté que Solon, » Mimnerme, Simonide et d'autres, dont les ouvrages sérieux excitaient » tous leurs concitoyens à la vertu, s'amusaient comme des jeunes gens » dans leurs poésies badines........ La licence dans les écrits n'est pas » toujours une preuve de la corruption des mœurs de leurs auteurs, ni de » celles de leurs contemporains. » En effet, la corruption des mœurs, déjà à son apogée en Asie, était encore peu sensible sur le continent. Meiners. Ouvr. cité. Livre I, 78-79.

(2) C'est en vain que G. Gräfenhan a protesté contre la nouvelle disposition du texte dans une brochure savante qui a pour titre de guerre : Theognis Theognideus, *sive Theognidis, qualis adhuc editus sit, in recentissimos ejus interpretes Vindiciæ* (Mulhusæ 1827, 49 p, in 4°) : le critique a bien pu trouver quelques défauts partiels dans les vues adoptées par Welcker, mais il n'a aucunement prouvé que l'arrangement ancien des *Gnomes* fût assez naturel pour être soutenable.

de la forme primitive et de la disposition originale de l'ouvrage. C'est seulement du recueil mis en ordre par Welcker qu'on pourrait dire véritablement avec LEVESQUE (1), que « ce qui nous reste de » Théognis ressemble à une statue antique exposée pendant une » longue période de siècles à tous les outrages du temps ; ils en » ont usé des parties, ils en ont détruit d'autres ; mais on ad- » mire encore celles qu'ils ont respectées. »

Cependant, jetons un instant les yeux sur le sort de Théognis chez les modernes : lors de la renaissance des lettres, il advint que l'ancienne vogue, sinon l'ancienne renommée de Théognis se rétablit en quelque sorte. Durant deux siècles, après l'élan donné par J. Hertelius et J. Camérarius, savants Hellénistes de l'époque, on le fit servir de nouveau à l'éducation de la jeunesse, et on le mit de préférence entre les mains des humanistes dans plusieurs écoles pour leur inspirer l'amour de la sagesse et de la vertu. On vit même des poëtes de l'Allemagne et d'autres pays l'imiter en plus d'une occasion. Ce fut là le dernier reflet de sa gloire ; il a été négligé depuis et relégué une seconde fois dans l'obscurité des bibliothèques.

Mais Théognis n'est-il pas indigne de cet oubli? C'est ce que doivent décider, me semble-t-il, les jugements et les suffrages

---

(1) *Études de l'histoire ancienne*, t. V, p. 21, Paris 1811. Voir aussi le préambule aux sentences de Théognis traduites dans la *Collection des moralistes anciens*, (1783, in 18). — LEVESQUE qui s'était borné à traduire les principaux groupes des sentences de Théognis dans leur arrangement traditionnel, était forcé d'ajouter : « Content de recueillir les fragments qui m'ont paru le mieux conservés, je n'ai pas entrepris de restaurer la statue. » — Il n'existe point jusqu'ici une traduction française complète des poésies de Théognis ; deux traductions allemandes en vers fidèlement calqués sur l'original grec suivent la disposition du texte restitué par Welcker : ce sont celle du Dr G. THUDICHUM (Büdingen, 1828) et du Dr G. E. WEBER, (Francfort, 1826, dans un recueil des Élégiaques de la Grèce, et séparément, Bonn, 1834).

dont l'ont honoré des hommes compétents en matière de goût et de critique littéraire. Or, écoutez Frobenius (1), Helléniste du XVI[e] siècle : « Théognis poëte de Mégare, dit-il, se place immé- » diatement après Hésiode, et je ne vois point à qui il le céderait » quant au titre d'ancienneté, lui qui se distingue en outre par sa » concision, qui brille par la tournure de ses sentences et qui » est au premier rang pour l'élégance du style. Quoi de plus » heureux que ses élégies exhortatives (2)? Quel secret divin » se révèle dans la construction de ses vers! » Valckenaer appelle Théognis un écrivain élégant et poli, « *cultissimum scriptorem* » (3), et le judicieux Heyne montre en général un grand enthousiasme pour les poëtes gnomiques de l'antiquité grecque (4).

Après avoir suivi les destinées de la *Gnomologie* de Théognis comme nous venons de le faire, on doit immédiatement se demander : quelle est la nature d'un ouvrage qui a été jadis si répandu et si vanté? Quel peut avoir été son but général? L'auteur l'énonce lui-même. « Je t'instruirai, dit-il à Cyrnus (5), » de tout ce qu'un père apprendrait à son fils ». Xénophon vient ensuite expliquer ce texte : « Théognis, dit-il (6), traite » des vertus et des vices de l'homme, justement comme un bon » cavalier traiterait de l'équitation ». Notre poëte dit en outre qu'il est philosophe dans ses écrits (7); or, à l'époque de sa vie, la philosophie était encore toute usuelle sur le continent

---

(1) Voir Welcker. *Prolegomena.* III, 1, p. CXII.

(2) Nous avons déja dit qu'on donnait à tort aux *Gnomes* le nom d'*Élégies*, malgré la dénomination commune de leur mesure, le mètre élégiaque, ἐλεγεῖον.

(3) Welcker. *Prolegomena* III, 4, p, CXXI.

(4) Heynii *præfatio* ad Glandorfi Gnomicorum poetarum opera.

(5) Vers 69-70.

(6) Passage conservé par Stobée (*Serm.* fr. 88). Cfr. les *Prolegomena* de Welcker, II, 1, p. LXXI.

(7) Σοφιζομένῳ μὲν ἐμοί. v. 859.

grec; la vie pratique était son unique objet. Celle-ci consistait alors dans la religion et la politique : chez les sept Sages, par exemple, quelques dogmes sanctionnés par la tradition servent de fondement à tous les préceptes de morale, en sorte que toute l'éducation est basée sur la culture et le développement du sentiment religieux. Venait ensuite l'éducation civile qui exigeait autant de soins que l'éducation religieuse chez des peuples où l'activité politique entrait pour la moitié dans la vie de tout individu. La formation du bon citoyen était jugée tellement essentielle, que dans la théorie même, la politique était considérée comme une partie de la morale, en sorte que celle-ci étant, comme dit Aristote, la science du bonheur, la politique, science du bonheur social, devenait son complément indispensable. Toute la philosophie de Théognis n'aura donc d'autre fin que de former l'homme religieux et le citoyen. C'est là en effet le principe qui vivifie toutes ses maximes, c'est le centre commun duquel elles émanent, et il embrasse ainsi l'homme moral tout entier tel qu'Aristote le reconnaît être dans les définitions tant de fois répétées du premier livre de la *Politique*.

Nous avons fait dessein d'étudier spécialement dans Théognis l'homme politique. Or, c'est sous la figure du noble de Mégare que nous devons apprécier l'aristocrate de race dorienne. Il faut encore ici que nous entrions dans la même sphère d'idées que celles où notre poëte a été renfermé par sa naissance : il est donc nécessaire de connaître le peuple au milieu duquel il a vécu, les idées dont il a été nourri, les événements qui ont fortifié ses principes ou qui en ont été l'application.

Les conquérants Doriens qui avaient échoué contre l'Attique à cause du dévouement de Codrus, se dédommagèrent de cette défaite, en s'emparant de la Mégaride qui avait jusqu'alors été soumise à l'Attique comme royaume particulier. Des Héraclides de Corinthe et d'autres villes alliées s'établirent à Mégare, chas-

sèrent dans les campagnes les anciens habitants qui étaient d'origine Carienne et Ionienne, leur imposèrent un tribut et leur enlevèrent tous les droits politiques. Les vainqueurs se concentrèrent dans la cité, formant à eux seuls la nation sous un régime aristocratique et ayant seuls en leur qualité de citoyens le droit de porter les armes. Ne s'occupant que de chasse et de guerre, ils vivaient des travaux de l'ancienne population : celle-ci distribuée dans les campagnes par bourgades était de fait au service des vainqueurs ; elle composait pour ainsi dire le domestique de l'Etat dont elle ne faisait partie en aucune façon (1). Un état de choses aussi violent qui n'avait pu s'établir que par la conquête ne pouvait être maintenu que par la force, et lorsque celle-ci manqua, il dut y avoir bouleversement. Toutefois ce régime se soutint pendant plus de trois siècles et amena même Mégare au plus haut degré de prospérité qu'elle ait jamais atteint. Elle sut maintenir ses droits contre les prétentions arbitraires de deux villes ambitieuses, Athènes et Corinthe, et les nombreuses et puissantes colonies qu'elle fonda sur les côtes de la Sicile et sur les rivages de la Propontide, attestent le haut degré de grandeur matérielle auquel l'éleva son commerce maritime (2). Mais enfin, cette auréole de gloire s'éclipsa quand Mégare entra dans la voie des révolutions; il faut attribuer au concours de circonstances diverses, et non à une cause unique, les mouvements intérieurs qni se préparèrent, à dater de l'an 630 avant l'ère chrétienne.

Les dominateurs que nous appelerons nobles, parce qu'ils se

---

(1) Μεταξὺ ἐλευθέρων καὶ δούλων. POLLUX, *Onomasticon*. III. 83. — μὴ γένῳ δούλους, ἀλλὰ πολίμῳ. *Lex. rhet.* etc. Voir WELCKER. *Prolegomena*, I. 8, p. XXI.

(2) Voir RAOUL ROCHETTE, *Histoire critique de l'établissement des Colonies Grecques*, liv. IV, ch. 8, (t. III, p. 57, p. 158-59, p. 213-14. — Paris, 1815).

désignaient eux-mêmes ainsi, se divisent d'abord entre eux. Ceux qui occupent les hautes magistratures, ainsi que ceux qui composent la cavalerie, laquelle faisait à cette époque la force des armées, s'élèvent, à Mégare, aux dépens des autres citoyens, et le pouvoir, au lieu d'être encore concédé au mérite, se concentre dans les mains de quelques oligarques. On a rapproché depuis longtemps l'origine et le pouvoir de la classe privilégiée des ἱππεῖς chez les Grecs du rôle de la *Chevalerie* dans les siècles de la féodalité européenne. La corruption morale, suite ordinaire de l'accroissement des richesses, est une seconde cause de trouble et d'agitation; les hommes cupides se ruinent par leurs excès; puis ils s'attaquent au pouvoir, afin de pêcher en eau trouble, selon l'expression du proverbe; l'inégalité trop grande des fortunes doit aussi résulter inévitablement de ces désordres. En même temps, comme un vice social en amène toujours un autre, les vexations des nobles envers les habitants des campagnes, redoublent et deviennent de plus en plus tyranniques. Joignez à cela que les citoyens se firent accompagner à la guerre par leurs serfs, et que les partis accrurent surtout la force militaire de la plèbe pour se rendre eux-mêmes plus puissants les uns contre les autres. Le peuple ne s'était-il pas d'autre part enrichi par le commerce à tel point qu'il se sentait de plus en plus capable de sortir de son état d'asservissement et qu'il voyait ses moyens d'action se multiplier davantage? Voilà les causes diverses des bouleversements qui auront lieu à Mégare et qui aboutiront au renversement du pouvoir des nobles et à la domination de la plèbe des campagnes.

Depuis longtemps, la population agricole de la Mégaride se montrait inquiète et agitée : ayant conscience de sa force et de ses ressources, elle veut renverser ses oppresseurs et se mettre à leur niveau; elle brûle du désir de les attaquer. Il ne lui manque qu'un chef, lorsqu'en 600, Théagène qui était proba-

blement un noble ruiné et aigri contre les oligarques, entreprend de servir sa cause, afin de profiter lui-même de ses succès. Ce rusé démagogue exhale d'abord toute sa fureur contre les nobles, en envahissant leurs pâturages et en égorgeant leurs troupeaux qui paissaient sur le bord de la rivière (1). Après avoir ainsi gagné la confiance de la plèbe, il marche contre Mégare et renverse le gouvernement oligarchique. Le peuple qui veut une isonomie parfaite, exige aussitôt un nouveau partage des terres; on établit l'alliance par mariage avec les nobles, interdite auparavant; on proclame l'abolition des dettes et l'égalité des droits. La plèbe satisfaite rentre dans ses bourgs et retourne à sa charrue; mais Théagène profite de son crédit pour agrandir sa puissance et, de chef du peuple qu'il était, il se constitue tyran de Mégare. Il veut alors se soutenir par lui-même et n'être plus l'instrument et le favori du peuple : celui-ci l'abandonne et finit même par le chasser (2), excité qu'il est par des démagogues intriguants et aidé peut-être par une partie des nobles. Dès lors, ce fut la démagogie qui eut l'autorité et, pour la conserver, elle favorisa les instincts de ven-

---

(1) ARISTOTE, *Politique*, livre V. Chap. IV.

(2) C. Otf. MÜLLER (*les Doriens*, t. II. p. 161. 2me éd. 1844) conjecture que Théagène a été chassé du pouvoir par les Spartiates. WELCKER (*Prolegomena* I. 2) dit que plus probablement les nobles ont chassé Théagène qui n'était plus soutenu par le peuple. Mais Plutarque nous dit dans ses *Questions Grecques :* « Après l'expulsion de Théagène, le peuple ne resta pas longtemps modéré, mais des démagogues le poussèrent aux excès en lui vantant au milieu des libations de vin (οἰνοχοούντων) la liberté complète, et même en exagérant cette dernière. » Donc, disons-nous, le peuple est resté au pouvoir après l'expulsion de Théagène; car les grands ne l'auront pas chassé sans être certains de reconquérir le pouvoir. Si les grands ont eu une part à l'expulsion du tyran, le peuple y a toujours le plus contribué, puisqu'il en a recueilli les fruits. D'un autre côté, si les Spartiates étaient venus à Mégare, ils n'auraient pas laissé le pouvoir entre les mains du peuple.

geance de la plèbe et la plongea dans l'anarchie et la licence. Les maisons des riches furent pillées au nom de la liberté et de l'égalité; leurs biens abandonnés à la populace, et eux-mêmes furent bannis de leur patrie (1). On alla jusqu'à porter un décret en vertu duquel les nobles devaient rendre à la plèbe les intérêts payés antérieurement : cette mesure exorbitante, appelée παλιντοκία (2), ne s'est vue qu'à Mégare. Alors les exilés se rassemblèrent et reconquirent le pouvoir; mais bientôt le peuple qui n'était pas encore rassasié d'excès et de désordres, se releva avec violence, reprit l'autorité et chassa une seconde fois la plus grande partie des nobles.

C'est au milieu de ces troubles que Théognis parcourut sa carrière, et il fut une des nombreuses victimes contre lesquelles se déchaîna la fureur du peuple. Il avait joui auparavant d'une haute considération (3) : peut-être avait-il été *théore*, c'est-à-dire, membre d'une de ces députations religieuses qu'on envoyait solennellement au Dieu honoré dans le temple de Delphes, ou bien membre d'un collége établi à Mégare pour consulter Apollon. Dépouillé ensuite de ses biens, il fut exilé par deux fois, et il visita la Sicile, l'Eubée et la cité de Sparte : « J'ai été, dit-il, » accueilli partout avec bienveillance et avec amour, mais per- » sonne n'a pu ramener la joie dans mon âme; car rien, s'écrie-t-il » avec un élan de sentiment, rien n'est plus cher que la pa- » trie (4) »! C'est dans son dernier exil que Théognis a écrit sa *Gnomologie* dont les faibles débris, parvenus jusqu'à nous, montrent encore l'âme toute entière du poëte. Attaqué dans sa nature de noble Dorien, outragé et flétri dans sa dignité, lésé

(1) Aristote, *Politique*. Livre V, chap. IV.

(2) Voir Plutarque, *Quæstiones græcæ*, XVIII. Τίς ἡ παλιντοκία.

(3) Welcker, *Prolegomena* I, 6, p. XVII.

(4) Vers 765-770.

dans ses droits et ses priviléges, il veut non seulement arrêter la chute de son ordre, en prévenir l'avilissement, mais encore le réhabiliter dans tous les cœurs et le réintégrer dans ses prérogatives. Avant d'analyser les divers sentiments qui ont agité cette âme exaltée, il nous importe d'établir sommairement quels étaient les éléments constitutifs de l'aristocratie grecque et les fondements sur lesquels elle appuyait ses exigences.

L'Aristocrate Dorien se dit et se croit noble ; or , la noblesse, nous apprend Aristote, c'est la vertu et la richesse de tradition (1). Telle est donc, pour ainsi parler, l'essence du Dorien. A cause de sa naissance, il peut être vertueux, et il doit être riche, et c'est en cela qu'il est supérieur aux races qu'il a vaincues. La vertu et la richesse, voilà les deux principes de son excellence : et d'abord, par ἀρετή, on a voulu entendre la réunion de toute espèce de biens. Sagesse, vertu, bonheur, me semblent résumer dans la pensée de Théognis tout ce qui est désigné sous le nom d'ἀρετή, et dont l'aristocrate dénie la possibilité de possession à tout plébéien. Théognis, en effet, refuse à ce dernier toute prudence, toute modération : celui-ci toujours emporté par les mouvements ignobles de son cœur n'agit que par passion, sans retenue, ni réflexion aucune; il se jette dans tous les excès et franchit inconsidérément toutes les bornes; il n'est donc pas capable de se conduire lui-même et encore moins de gouverner ses semblables. Le plébéien n'est qu'un être grossier destiné à vivre esclave, errant dans les landes et les bruyères, dominé par ses instincts matériels, incapable de toute vue au-dessus des sens et de toute idée généreuse. Il a cependant

---

(1) Aristote, *Politique*, Liv. IV, chap. 8. — Nous nous sommes servi surtout de la traduction de J. Fr. Champagne, revue par Hoefer. (Édit. Charpentier, Paris, 1843).

des ressources en lui-même comme le noble; car Théognis dit expressément : « Insensé qui se croit seul habile et qui prétend que » son voisin n'est capable de rien. Nous avons tous dans notre » esprit autant de moyens les uns que les autres; mais les nobles » ne les emploient que pour des fins relevées, ils ne recherchent » que le beau, tandis que le plébéien les fait servir à la satis- » faction de ses instincts de rapine et d'avarice (1) ». En second lieu, le plébéien ne possède aucun sentiment moral ni religieux; il n'a ni règle ni croyance; il ne craint ni les Dieux ni les hommes, et il n'a aucune idée du juste ni du bon, tandis que le noble respecte la volonté divine, lui adresse ses vœux et redoute les foudres vengeresses de Jupiter. La constance et le courage dans le malheur, la modération dans la prospérité distinguent encore le noble, tandis que le plébéien, insolent dans le bonheur, s'exaspère et perd toute vigueur dans l'infortune. Le noble possède seul la bravoure et le courage du guerrier; mais le plébéien lâche et sans cœur ne pourrait défendre la patrie. Après cela, il n'est pas étonnant que la prospérité, les honneurs, l'éclat et la puissance soient considérés par le Dorien comme faisant aussi partie de ce qu'il nomme vertu, ἀρετή : n'est-ce pas là en quelque sorte son complément indispensable sans lequel toutes les qualités et les hautes vertus du noble seraient avilies, faute d'un théâtre sur lequel elles pussent briller de tout leur éclat? Il entrait dans les conséquences des mêmes idées que l'éducation fût le partage exclusif des nobles; et en effet, ce que l'on nommait alors παιδεία, *éducation*, comprenant la gymnastique, l'exercice des armes et une certaine habileté de langage (2), était un apanage de l'aristocratie et une de ses marques distinctives.

---

(1) Vers 655 et suiv.

(2) Aristote, *Politique*, livre IV, chap. 6.

Si nous passons au deuxième principe de la noblesse, c'est-à-dire, la fortune, nous voyons la même présomption et le même engouement de la part du Dorien. La richesse est à ses yeux le levier à l'aide duquel il doit opérer les grandes choses dont il est seul capable, faire valoir tous les talents qu'il possède et accomplir ses hautes destinées. Lui qui n'a d'autre mission que de servir l'État et de défendre la patrie, il croit que la richesse lui revient de droit parce qu'elle est la condition du service militaire et de l'exercice des devoirs du citoyen. C'est donc aux plébéiens à labourer les terres au service du noble, à subvenir aux besoins matériels de ce dernier, pour qu'il ait le loisir de veiller à des intérêts d'un ordre plus relevé.

Lorsqu'on considère jusqu'où l'aristocratie Dorienne poussait l'orgueil dans ses pensées et l'audace ou la fatuité dans son langage, on est surpris de voir qu'elle ne donnait d'autre base de sa supériorité que la naissance. C'est bien là cependant l'argument perpétuel et unique de Théognis : « Le méchant naît » tel, dit-il (1) ; son éducation le perfectionne dans le mal, mais » il ne peut naître bon, et il ne pourrait non plus le deve- » nir avec une bonne éducation, » et ailleurs il dit encore (2) : « Jamais aucune tête esclave n'a été droite, mais elle est tou- » jours penchée et courbée vers la terre. Jamais la rose ou la ja- » cinthe ne naissent de l'ognon marin, et jamais une esclave » ne donne le jour à un enfant libre. » Le préjugé d'attacher un souverain mérite à la haute naissance a été très-répandu dans l'antiquité, et même au moyen-âge; mais il n'a été poussé nulle part aussi loin que chez les Doriens. Il est une considération qui en explique, ce me semble, l'origine d'une manière

---

(1) Vers 251-264.
(2) Vers 843-46.

assez satisfaisante. Elle consiste en ce que les familles Doriennes prétendaient toutes descendre de quelque héros ou de quelque Dieu : Hercule et les deux frères Castor et Pollux étaient surtout estimés et sans cesse invoqués à ce titre (1). C'est aussi par le même motif que ces familles s'attachaient avec tant de soin à faire leur généalogie et qu'elles étaient si fières de pouvoir énumérer une longue série d'aïeux. Elles méprisaient la plèbe qui ne connaissait pas son origine, qui était « éphémère (2) », comme dit Théognis, et qui était née pour le servage.

Il n'est pas inutile d'observer de près la distinction que fait Théognis entre la cité, πόλις, le gouvernement, le pouvoir aristocratique, et le peuple, δῆμος, la masse de la population (3) : cette distinction que n'admettait point la langue politique d'Athènes vient à l'appui de la supériorité que revendiquèrent les maîtres des états Doriens : « Je m'avance directement par la voie » droite, sans m'incliner d'aucun côté ; car je dois tout envisager » selon l'équité : je veux honorer ma patrie, la brillante *cité* (πόλιν), sans me tourner vers le *peuple* (ἐπὶ δήμῳ), sans céder » à des hommes injustes ! »

Nous pouvons également comprendre comment s'était établi le préjugé que la richesse était le droit du noble. Ce n'est pas que Théognis se soit probablement jamais posé la question de la légitimité de ce droit, et cela, parce qu'il n'en a point douté. Ses aïeux, lorsqu'ils ont envahi la Grèce, se sont emparés des propriétés par droit de conquête : ils ont basé leur organisation civile sur la possession et la jouissance immédiate de ces biens, et leurs descendants, grâce à cet esprit traditionnel et pour ainsi

---

(1) WELCKER, *Prolegomena* I, 17, p. XXXII.

(2) Vers 313. Voir WELCKER, *Prolegomena*, ibid. κακὸν λάτριν ἐφημέριον.

(3) Vers 691-94. — Voir *les Doriens*, de Ch. O. Müller, t. II, p. 67, 2e édit.

dire routinier, opiniâtre de la race Dorienne, se sont peu-à-peu convaincus que les biens leur étaient dévolus par droit de naissance et qu'ils avaient eux, d'ailleurs, une destinée plus haute que celle d'acquérir des richesses par le travail. La race asservie s'est pliée à cet état de choses, et, subissant l'ascendant moral de la race victorieuse, elle a cru que le seul droit naturel était celui des puissants (1); jamais les petits-fils n'ont été prompts à secouer un joug imposé par la force des armes à leurs ancêtres, lorsque des circonstances nouvelles ou des faits extérieurs ne sont pas venus les y pousser.

Aristote rattache aussi à la richesse l'origine des diverses dénominations qui servirent à désigner les nobles et les plébéiens chez les nations Doriennes. « L'éducation et la noblesse, dit-il, » accompagnent ordinairement la richesse; en outre, les riches » possèdent déjà ces biens que l'on achète si souvent au prix » de l'injustice, et c'est d'après ces idées qu'on les appelle *bons*, » *illustres*, *excellents* (2). » C'est en effet sous ces noms que Théognis parle sans cesse des nobles (Ἀγαθοί, ἐσθλοί), tandis qu'il flétrit les plébéiens des noms de *méchants, lâches, vils, mal famés* (κακοί, δειλοί). Du reste, la plupart de ces dénominations comme celle d'ἄριστοι, *les meilleurs*, employée plus tard, ont pu désigner les diverses classes du peuple sans qu'on y rattachât aucune idée de supériorité ou d'infériorité morale(3). On sait ce que les Romains entendaient également par les *optimates* et les *novi homines*, et quelle portée il faut donner

---

(1) Welcker, *Prolegomena* I, 23.

(2) *Politique* livre IV, chap. VIII....... ὅθεν καὶ καλοὺς καὶ ἀγαθοὺς καὶ γνωρίμους.

(3) Voir dans les *Prolegomena* (I, 9-16). les recherches comparatives de Welcker sur la valeur historique de ces différentes épithètes.

aux noms de *Rachimburgi* (riches bourgeois) et de *vilains* usités au moyen-âge.

Représentez-vous maintenant un noble Dorien fortement imbu des idées que nous lui connaissons, chassé de sa ville natale, réduit à l'impuissance et à la misère par la plèbe des campagnes, un noble qui voit cette dernière s'ébattre impudemment sur le trône de la cité, se jeter dans tous les désordres et précipiter la ruine de sa patrie, qui voit en même temps les hommes de sa classe insulter à leur origine et déshonorer leur caractère en se confondant avec cette tourbe sauvage, représentez-vous, dis-je, ce noble mettant sur des tablettes ses impressions et ses sentences, et vous aurez Théognis écrivant sa *Gnomologie!* Que de mouvements divers troublent l'âme de ce poëte qui a constamment devant les yeux au fond de son exil toute l'horreur du drame qui se déroule au sein de Mégare! Tantôt, c'est l'indignation qui fait son vers; tantôt, c'est le mépris et le dédain qui s'exhalent de son âme. Le plus souvent, ce sont des conseils bienveillants et pleins de tendresse qu'il donne à tous ceux qui veulent rester nobles de cœur et conserver leurs vertus au milieu de ce grand désordre. Parfois aussi, ce sont ou des sentiments d'espoir et de crainte ou des souhaits d'une vengeance sanglante, ou des prières adressées aux Dieux protecteurs de sa patrie, Apollon, les Muses, Castor et Pollux, ou même des récriminations contre Jupiter parce qu'il permet tant d'iniquités.

Suivons d'abord Théognis décrivant en Aristocrate l'aspect qui lui présente l'intérieur de Mégare. Ce qui doit blesser le plus profondément son cœur, c'est de voir les nobles trahir leur origine et contracter les vices des plébéiens. Aussi commence-t-il son livre en flétrissant l'innovation monstrueuse qui a creusé cette plaie, c'est-à-dire, les mariages des deux races entre elles (1).

---

(1) Vers 1 et suiv., ed. Welcker. — v. 183-88 de l'ancien texte.

« Nous recherchons, dit-il, des béliers, des ânes et des chevaux » d'un sang généreux ; nous ne voulons pas qu'ils s'unissent à » des animaux d'une race inférieure (1) ; le noble n'a plus honte » d'épouser la fille méchante d'un méchant père (κακὴν κακοῦ), » si elle lui apporte de grandes richesses, et la femme noble » ne refuse pas d'être l'épouse d'un méchant, s'il est riche, parce » qu'elle cherche la fortune plutôt que le bien (la vertu) ». Mais ici, comprenons bien tout le secret des idées aristocratiques. Ce serait une imperfection chez le noble s'il pouvait dégénérer tant qu'il demeure dans son état normal ; il faut donc pour cela qu'il lui manque une des conditions de son existence. En effet, écoutez les insinuations de notre poëte : « Le noble, dit-il (2), » s'unit à la fille de l'homme ignoble, parce qu'il est poussé par » une nécessité tyrannique, c'est-à-dire, la pauvreté laquelle rend » l'homme capable de tout faire ». Quoiqu'il en soit, ce sont ces alliances qui ont amené la perversité des nobles : « Il ne faut » nullement s'étonner, dit encore Théognis (3), que la race des » citoyens soit viciée : car les *méchants* s'unissent avec les » *bons* ».

Quels sont donc les vices introduits dans la cité par la plèbe? L'insolence, l'injustice. le manque de respect et l'arrogance (4), voilà ce qui règne dans la ville. Mais aussi, l'insolence, Dieu

(1) Un trait puisé dans l'histoire des Arabes vient corriger ce qu'il y a d'exagéré dans cette comparaison établie par Théognis. « L'usage de faire la généalogie des chevaux de bonne race est établi depuis longtemps chez ces peuples qui semblent faire beaucoup plus d'attention à la noblesse des chevaux qu'à celle des hommes; ce qui peut-être n'est pas si déraisonnable, puisque chez les animaux les races dont on a soin et qui sont sans mélange ne dégénèrent jamais. » Voltaire, *Histoire de Charles XII,* livre VII.

(2) Vers 10-12, éd. Welcker.

(3) Vers 895-96.

(4) Vers 29 suiv. αἰδὼς μὲν γὰρ ὄλωλεν· — Vers 291 des anc. éd.

l'a donnée en partage aux plébéiens, aux *méchants*, au lieu de la vertu (1). Auparavant déjà ils vivaient sans lois, sans justice (2), et maintenant qu'ils sont maîtres dans la ville, ils ont fait passer l'iniquité en coutume. Toute idée d'ordre ayant disparu (3), ils imposent des partages injustes, ils arrachent aux nobles leurs biens et ils convoitent cupidement ceux qu'ils n'ont pas encore (4); ils sont fourbes, trompeurs, et ils violent tous les serments; ils n'ont aucune retenue, aucun respect vis-à-vis des nobles (5), et l'esprit de lucre les porte à tous les crimes. Enfin s'ils dépassent toute limite dans leurs paroles comme dans leurs actions, c'est qu'ils sont insolents même à l'égard des Dieux (6); ils ne craignent pas la vengeance divine; mais ils sont au contraire d'une impiété absolue. Leurs règles de conduite sont montrueuses (7); les mauvaises actions des nobles sont bonnes à leurs yeux (8), et ils sont tellement aveugles dans leur perversité qu'ils croient que tous leurs forfaits sont bons et louables (9). A ces traits par lesquels Théognis nous trace la conduite de la plèbe, on reconnaît toujours l'aristocrate. Il est naturel que l'insolence soit à son point de vue le vice dominant de ses ennemis, eux qui devraient être des esclaves obéissants du noble. Mais remarquez combien il se croit fondé dans ses droits : c'est parce que les *vilains*, les plébéiens, ne craignent pas les Dieux, qu'ils sont injustes, comme si les prétentions de sa caste étaient de droit

---

(1) Vers 107. Ὕβριν... θεὸς πρῶτον κακῷ ὤπασεν ἀνδρί.
(2) Vers 20.
(3) Vers 737.... κόσμος δ᾽ ἀπόλωλεν.
(4) Vers 49.
(5) Vers 29. — v. 641 suiv. κακοὶ κακὰ λεσχάζοντες.
(6) Vers 40-48.
(7) Vers 28. ἡγέονται δ᾽ ἐκτραπέλοισι νόμοις.
(8) Vers 27.
(9) Vers 26. ὡς καλά.

divin, et comme s'il revendiquait pour les siens une haute protection divine et même une sorte d'infaillibilité.

Tels sont les désordres qui inondent la cité, selon Théognis; tels sont les vices qui en infectent et la noblesse et la plèbe. Il n'y a plus de citoyens que des plébéiens pervers de naissance et des nobles corrompus par ceux-ci, mais tous rivalisant entre eux de méchanceté et de perfidie. Ce qui froisse souverainement l'orgueil aristocratique de notre poëte, c'est cette confusion, ce mélange des deux races. Des traits de la satire la plus amère s'échappent parfois de son cœur oppressé. « Ils ont été, dit-il (1), » la dupe les uns des autres, et ils se raillent entre eux ! » Le noble rit du méchant parce que celui-ci ne sait pas supplier l'aristocrate, et le méchant se moque du noble, parce que ce dernier ne sait pas atteindre à la perversité du méchant. Le noble qui se dégrade pouvait-il être écrasé par un sarcasme plus flétrissant que celui de s'entendre tourner en ridicule, parce qu'il ne sait pas raffiner de méchanceté au même degré que le plébéien. D'autre part, il n'y a rien de surprenant à ce que Théognis, dont le cœur nourrit des sentiments aussi pénibles, désespère de voir se conserver la race des nobles; aussi dit-il (2), « que de tous les hommes qui existent maintenant, le soleil n'en » éclaire plus un seul qui soit vertueux et modéré »; et ailleurs il parle ainsi à Polypède (3) : « En cherchant même parmi tous les » habitants de la terre, vous pourriez mettre sur un seul vaisseau

(1) Vers 17-18.

(2) Vers 33-34. *ἀγαθὸν καὶ μέτριον ἄνδρα.*

(3) Vers 903-908. Il ne sera pas inutile d'observer que Polypède ou Polypæde, *Πολυπαίδης*, est un nom *patronymique*, et que le thème *Πολυπαΐς* est un surnom aristocratique qui doit signifier de même que *Πολυπάμων* : « Possesseur de beaucoup de biens. » V. la note de C. O. Müller, *hist. de la littérat. grecque*. t. I, p. 215.

» tous les hommes que vous trouverez ayant encore sur leur front » quelque pudeur, dans leurs paroles quelque retenue, et ne se » laissant pas entraîner par l'appât d'un gain honteux. » La noblesse est donc perdue; ses vertus, ses qualités n'ont plus aucun mérite; en réalité, elle est dépossédée de son ancien empire, Théognis l'a compris : « Le seul titre de noblesse pour la plupart des » hommes, dit le poëte (1), c'est d'être riche; le reste est super» flu. Tout est inutile, quand même vous seriez plus sage que » Rhadamanthe, plus ingénieux que Sisyphe fils d'Eole, qui par » son adresse parvint à sortir des Enfers,... quand vous emploie« riez les artifices de langage avec l'habileté de Nestor semblable » aux Dieux, quand vous seriez plus prompt que les harpies légè» res ou les enfants de Borée. Soyez bien convaincu de ceci, que » c'est la richesse qui jouit du plus grand crédit »! Abus bien déplorable aux yeux d'un homme qui ne voit les choses qu'à travers le prisme de la passion et de l'engouement aristocratique.

Il est naturel que Théognis conseille à son ami de rompre tout-à-fait avec les citoyens : « Fuyez, lui dit-il (2), la société » des méchants; sinon, vous perdrez encore l'esprit que vous » avez, et vous deviendrez insensé comme eux. Evitez de con» tracter ensemble les liens de l'amitié (3); car vous n'en re» tirerez aucune utilité : ils sont incapables de reconnaissance! » Faire du bien à un méchant, c'est le plus vain des bienfaits : » vaudrait autant semer son grain dans la plaine écumante des » mers (4)! » Bien plus, Théognis nous apprend qu'il y a malveillance et perfidie chez les citoyens et qu'il ne faut pas compter sur leurs serments (5), « quand même ils prendraient à témoin le

(1) Vers 501 suiv.... *ἀρετὴ μία γίγνεται ἥδε — πλουτεῖν.*
(2) Vers 56.
(3) Vers 325.
(4) Vers 329-30.
(5) Vers 807.

» grand Jupiter, le roi des Immortels. » — « Dans le cœur de ces » misérables, dit-il (1), il n'y a plus de bonne foi; ils aiment les » ruses, les tromperies, les intrigues (ainsi poursuit le violent sati- » rique), comme des hommes qui ne sont pas encore en sûreté »!

Théognis s'étend très-longuement sur l'amitié dans ses fragments, sans doute parce qu'il est pénétré de la perfidie de ses compatriotes, et parce qu'il avait été lui-même, paraît-il, victime d'une trahison personnelle et dépouillé de ses richesses par suite d'une trop grande confiance (2). Remarquons ici que Théognis nous montre se nationalisant, pour ainsi dire, cet esprit de fourberie et de déloyauté qui a rendu plus tard le caractère Mégarien proverbial dans toute la Grèce. Il avertit de se défier de tous les citoyens indistinctement pour ne pas être victime d'un de ces tours à la façon de Mégare dont parle Aristophane (3). Il se plaint aussi de la malveillance générale de la cité. « Dans » un état aussi détracteur, dit-il (4), rien ne plaît. Je ne puis » connaître l'esprit qui anime les citoyens (5) : je ne les satisfais » ni en faisant le bien ni en faisant le mal ». Du reste, il trouve dans son amour-propre de quoi se consoler : « Jamais, dit-il (6), » il n'a été, jamais il ne sera aucun homme qui descende dans la » demeure de Pluton après avoir satisfait tout le monde; celui » qui commande aux mortels et aux immortels, le fils de Sa- » turne ne peut même plaire à tous! Rien d'étonnant, dit-il en- » core; Jupiter, soit qu'il retienne la pluie, soit qu'il la fasse » tomber, n'est pas agréable à tous les hommes »! Son génie

(1) Vers 893-94.

(2) Vers 811-13.

(3) Voir le rôle d'un Mégarien, dans la comédie des *Acharniens*, vers 729 et suiv. et particulièrement le vers 738 :

ἀλλ' ἔστι γάρ μοι μεγαρικά τις μαχανά.

(4) Vers 857. Ἐν... πόλει ᾧδε κακοψόγῳ.

(5) Vers 853.

(6) Vers 215 etc. — v. 881-82.

aristocratique est si ingénieux qu'il tire même parti des médisances (1) : « L'un blâme, l'autre loue les nobles, dit-il ; mais personne ne parle des méchants ». En effet, il a dit que les méchants étaient incapables de faire le bien ; en conséquence ils ne peuvent mériter ni blâme ni louange.

Si Théognis détourne ses regards de l'état moral de Mégare pour en considérer la situation politique, il ne voit que la ruine inévitable et prochaine de sa patrie, à cause de la détention du pouvoir par la plèbe ; il ne remarque, pour en gémir profondément, que l'odieux de cette anomalie monstrueuse : « Qui peut voir, s'écrie-t-il (2), que les nobles soient méprisés et que la plèbe jouisse de tous les pouvoirs » ! Quelle était en effet cette plèbe ? Il ne craint pas de le dire : « Les peuples de notre cité sont changés (3) ; ceux qui y sont maintenant ne connaissaient autrefois ni loi ni justice ; mais, le dos couvert de peaux de chèvres, ils vivaient dans les campagnes fuyant la ville comme des cerfs effarés » (4). Jugeons par cet exemple de l'abrutissement sauvage auquel les événements avaient condamné ces malheureux ilotes. C'est ce qui a convaincu l'aristocrate que le plébéien est incapable de vivre libre et indépendant, bien loin de pouvoir régner sur les nobles (5) : « Jamais, dit expressément Théognis, la Divinité ne voudra que la plèbe constitue un état ;

---

(1) Vers 211-12.

(2) Vers 14-15.

(3) Vers 19-22. ἔξω δ' ὥστ' ἔλαφοι τῆσδ' ἐνέμοντο πόλεως.

(4) N'importe que le territoire de Mégare ait été partagé en tribus ou en bourgs, il renfermait une population de campagnards distinguée des autres par ses vêtements de peaux, et condamnée à porter en signe de son infériorité un bonnet terminé par une queue de chien : le nom de Κυνοσουρεῖς qui fut donné à ces paysans de la Mégaride a des équivalents dans les noms de populations vaincues du Péloponèse (Κυνουρεῖς, Κυνούριοι), réduites à porter la même marque d'asservissement. Voir WELCKER, *Proleg.*, I, 19, p. XXXIV-VI.

(5) Vers 108-10.

» car l'orgueil enfante l'insolence, quand le bonheur est en par-
» tage à l'homme méchant, à quiconque n'a pas l'intelligence
» droite »! Dominée par tous les sentiments désordonnés, lesquels sont seuls accessibles à son cœur, la classe inférieure ne cherche qu'à les satisfaire, et ses passions l'emportent infailliblement sur sa raison. La prudence et la sagesse politique lui sont étrangères; elle manque de courage et de vigueur et se laisse aveuglement entraîner à sa perte.

Cette théorie dont tout aristocrate doit être pénétré, Théognis la voit pleinement confirmée par le spectacle qu'il a sous les yeux. Que nous montre-t-il en effet? Une populace méprisable menée par de vils démagogues qui transportent dans les actes de leur administration toute la méchanceté dont leur âme est pétrie. Ainsi d'une part, des magistrats avides qui rendent la justice à prix d'argent, corrompent le peuple (1), enlèvent violemment toutes les fortunes (2), imposent des tributs iniques, renversent enfin tout ordre et foulent aux pieds toute justice. D'autre part, c'est une multitude vorace et lâche à la fois, qui, pourvu qu'on satisfasse ses instincts de rapine, se laisse bassement séduire, tyranniser et précipiter dans un abîme destructeur. Quels impétueux sentiments ce tableau vivant doit allumer dans le cœur du poëte! Ainsi, dans son indignation, il va jusqu'à exciter les démagogues dans des vues de vengeance (3). « Ecrasez sous
» vos pieds, leur dit-il, ce peuple aux vaines pensées; frappez-
» le d'un aiguillon acéré, accablez-le d'un joug pesant : car jamais
» vous ne trouverez sous le soleil un peuple qui aime autant
» le despotisme. Mais moi, s'écrie-t-il ailleurs (4), jamais je ne

(1) Vers 709.

(2) Vers 737-42.

(3) Vers 717-20. Λὰξ ἐπίβα δήμῳ κενεόφρονι κ. τ. α.

(4) Vers 793-94. Le Tmolus est une montagne célèbre de l'intérieur de la Lydie.

» plierai sous le joug de mes ennemis, pas même si le poids » du Tmolus pesait sur ma tête ».

Il est naturel que de sombres pressentiments s'éveillent dans l'âme du poëte exilé. L'amour de la patrie se réunit ici à l'exaltation aristocratique pour animer sa poésie : « Jamais, dit- » il (1), les *bons* (les nobles) n'ont causé la ruine d'une cité; » mais n'espérez pas qu'une ville, gouvernée comme la nôtre, » reste longtemps en repos (2). Le noble, grâce à sa bravoure » dont la gloire est inaltérable, pourrait sauver la ville et toute » la contrée (3); mais le peuple sans valeur, n'a point de res- » pect pour le brave qui est cependant pour sa défense comme » une citadelle et des tours (4) ». Théognis prévoit avec raison que Mégare succombera sous le poids des guerres civiles. « Les » chefs du peuple, dit-il (5), préparent eux-mêmes leur ruine » par leur perversité; la ville est en travail, et il surgira un » tyran cruel qui sera le fauteur de terribles séditions : plus » d'une fois, par la perversité de ses chefs, cette cité est allée » à sa perte, comme le navire qui va se briser contre le riva- ge (6)! » Les conseils que le poëte donne sur la conduite à tenir dans les troubles de la plèbe montrent combien ces mouvements s'accordent peu avec ses idées. « Le vrai noble doit alors, selon » lui (7), tenir un juste milieu, rester intègre en ne penchant

(1) Vers 707.

(2) Vers 711.

(3) Vers 499-500.

(4) Vers 695. *Ἀκρόπολις καὶ πύργος ἐὼν... ἐσθλὸς ἀνήρ.*

(5) Vers 702-705. On sait que Mégare a déchu rapidement après l'époque de Théognis, et que ses habitants sont devenus la risée de la Grèce entière, pour la singularité de leurs manières et leur art de pleurer ou de rire, ainsi que pour leur incapacité dans les affaires devenue célèbre par la voix même de l'Oracle.

(6) Vers 703.

(7) Vers 676. *μέσσην δ' ἔρχευ τὴν ὁδὸν, ὥσπερ ἐγώ.* — Vers 691-94. (Voir plus haut p. 99).

» ni pour le tyran ni pour le peuple; c'est ainsi qu'il fera l'or» nement et la gloire de sa patrie ». Il résume bien toutes ses craintes et tout son mépris dans une allégorie qui a souvent été imitée (1) : « Nous sommes portés à pleines voiles, hors de la » baie de Mélos (2), au milieu d'une nuit obscure; on ne veut » pas vider la sentine, et la mer dépasse de toutes parts les bords » du vaisseau. Certes il sera difficile que personne soit sauvé : » ils dorment inactifs, et ils ont déposé le pilote habile qui savait » prudemment éviter les écueils. Ce sont les porte-faix qui gou» vernent — φορτηγοὶ δ' ἄρχουσι —.... Les plus insensés et les plus » ignobles l'ont emporté sur les hommes sages et considérés; je » crains beaucoup que les flots n'engloutissent le navire »!

Voilà dans tout son jour, sous toutes les formes et dans ses extrêmes limites, le fanatisme politique de l'aristocratie Dorienne, tel que le traduit un de ses ardents défenseurs. L'axiome inébranlable de Théognis est celui-ci : le plébéien ne peut que perdre un état où il serait le maître; le noble, au contraire, a toujours maintenu ceux où il a eu l'autorité. Aussi voyez le portrait que Théophraste nous fait des nobles en général, en parlant des *Eupatrides* Athéniens : « On les reconnaît à l'élé» gance de leur coiffure. Ils marchent la tête haute; ils se plai» gnent de la populace qui obstrue les rues; ils ne parlent que » de coalition pour chasser la canaille des emplois et lui fermer » la carrière des honneurs. Ils ne cessent de répéter le seul » vers d'Homère qu'ils daignent apprendre : à quoi bon tant de » chefs? Il ne faut qu'un monarque (3)! »

(1) Vers 731-36, 739-40.

(2) Ile de la mer Egée, la plus avancée des Cyclades.

(3) *Caractères*, VIII (XXVI), περὶ ὀλιγαρχίας. — En citant le vers de l'Iliade on entendait sans nul doute par monarque le corps des nobles pris collectivement — Voir Welcker, *Prolegomena* I, 3, p. XIII, à propos du mot κυβερνήτης au vers 735 de Théognis.

Il est curieux d'observer que notre poëte ne fait aucune mention des dissensions funestes, des inimitiés désastreuses qui divisèrent maintes fois les nobles dans la cité de Mégare. Son aveuglement lui en fait sans doute méconnaître la portée, ou aurait-il peut-être eu recours à ce subterfuge que des nobles qui se déchiraient entre eux et aux dépens de leur classe, n'étaient plus dignes de leur titre. Un fait plus saisissant encore et qui nous dévoile bien la passion secrète du Dorien, c'est que jamais Théognis n'attaque ses ennemis au nom de la liberté : c'est d'ailleurs très-rationnel de sa part. Vous savez déjà que vis-à-vis de la plèbe, l'aristocrate veut plus que la liberté ou, en d'autres termes, la libre concurrence des capacités; c'est l'autorité absolue sur cette classe qu'il exige et qu'il revendique sans cesse. N'invoquer que la liberté, ce serait pour Théognis déroger à ses convictions, trahir sa cause, abandonner son terrain ; ce serait se mettre au niveau de la plèbe et renoncer à ses droits sur elle. Ou il dénierait d'un seul coup toutes les qualités qui élèvent sa classe au-dessus des autres, ou il manquerait aux lois de sa propre nature et placerait de même la plèbe hors des conditions normales de son existence. Il ne peut donc pas protester au nom de l'égalité et de la justice; il demanderait ainsi moins qu'il ne veut: s'il invoquait quelque titre, ce serait son droit de domination absolue sur la plèbe. Mais heureusement, ses préjugés n'ont pas encore assez étouffé sa nature d'homme pour le rendre aussi impudent. Ce cri de guerre, il le murmure au fond de son cœur; il n'ose le proférer. Du reste, la plèbe sait bien que sous ce rapport l'aristocratie est fixe et immuable, et qu'elle ne se laisserait pas leurrer par des clameurs de liberté. Elle sait que, pour conquérir sa propre indépendance, il ne suffit pas de s'insurger contre la noblesse, puis de composer avec elle; mais il faut qu'elle dompte cette dernière, qu'elle brise ses forces par l'exil et la dépré-

dation, qu'elle l'écrase presqu'entièrement pour la tenir en respect. Remarquons ici quelle est la puissance d'un préjugé national même sur ceux qui en sont les victimes : la plèbe se contente d'abaisser les nobles et elle ne profite pas à l'exemple de ceux-ci de son droit de force pour réduire ses ennemis à l'état de servage. Ce serait naturel, semble-t-il, dans un état où l'on ne connaît depuis des siècles que l'esclavage et le despotisme. Mais non : la plèbe croit, elle aussi, que la servitude est indigne du noble, qu'elle ne peut être son partage. Elle pense aussi que le noble est d'une nature supérieure, qu'il ne peut être soumis avec ses qualités éminentes à une vie matérielle et brutale, ni embourbé dans la fange des travaux les plus vils, comme naguère elle l'était elle-même.

Vous avez peine à croire aujourd'hui qu'un système aussi exclusif, aussi étrange, pour ne pas dire aussi monstrueux, que celui dont Théognis nous a laissé une ébauche dans ses vers, ait pu servir de base à l'existence d'un peuple pendant plusieurs siècles. Que sera-ce donc lorsque vous reconnaîtrez les principes économiques de l'Aristocrate, lorsqu'on vous dira que la richesse revient de droit au noble, et qu'elle est déplacée entre les mains du plébéien ? Croirez-vous avec le Dorien au principe que la pauvreté et la noblesse sont incompatibles, qu'elles sont pour ainsi dire aux antipodes l'une de l'autre? Croirez-vous seulement qu'un tel prodige ait pu être réalisé, qu'il ait pu être la pensée vivante de tout un peuple? Théognis cependant en est le témoin, il en est la preuve. D'abord, rien de plus anormal, selon lui, que de laisser la propriété entre les mains de la plèbe; celle-ci manque en effet de l'esprit et de la prudence nécessaires pour l'employer convenablement : les biens ne sont entre les mains de ces êtres ineptes d'aucune utilité ni pour eux ni pour leurs amis (1). La richesse ne rend pas les plébéiens meilleurs;

(1) Vers 497-99.

elle ne détruit pas leur incapacité et elle ne les élève pas à la hauteur du noble. Mais les choses ne s'arrêtent pas là. La fortune, lorsqu'elle échoit au plébéien dénué de raison, lui est funeste; elle développe en lui l'avarice (1), et l'avarice engendre l'insolence, source elle-même de tous les excès. Alors le plébéien lâche le frein à sa perversité native; il profite de la richesse pour satisfaire tous ses sentiments ignobles, et il se drape aussi de ce manteau trompeur, pour tâcher de dérober aux regards sa misérable condition, pour cacher en quelque manière son ignominie. « Il est donc juste, dit formellement le poëte de Mégare (2), que » le plébéien ne possède pas de richesses : mais, pour les bons, » ajoute-t-il, il est dans l'ordre de la nature qu'ils jouissent des » biens de la fortune ». La preuve invincible de cette seconde thèse, c'est que la pauvreté dégrade et flétrit le noble plus que ne le pourraient faire la vieillesse, la fièvre la plus opiniâtre et tous les autres maux (3). Théognis en est convaincu, et, plein de cette pensée, il ose s'attaquer au père des Dieux et réclamer hautement contre l'état de choses qu'il a sous les yeux : « Comment se fait-il, ô Jupiter, s'écrie le poëte indigné (4), que » le juste et l'impie (souvenons-nous que le plébéien l'est par » nature) soient également partagés par la fortune? Ceux qui s'abs» tiennent d'actions honteuses et qui aiment la justice sont » cependant atteints par la pauvreté qui est la mère de l'impuis» sance et qui précipite le cœur des hommes dans la voie du » crime, parce que la dure nécessité qu'elle impose porte atteinte » à la raison. Alors le noble ose poser malgré lui des actes cou» pables, parce qu'il cède au besoin, qui lui apprend forcément » beaucoup de méchancetés et lui fait connaître le mensonge,

(1) Vers 109. — v. 475-76.
(2) Vers 529-30.
(3) Vers 531-32. πενίη πάντων δάμνησι μάλιστα.....
(4) Vers 153-68.... ἡ γὰρ καὶ χαλεπὴν τίκτει ἀμηχανίην.

» la ruse et les discordes pernicieuses. Plus rien ne paraît mal » alors; car la pauvreté engendre l'impuissance de faire le bien »!

Voilà donc les tristes ravages de la misère : elle entraîne le noble dans la voie du désordre; elle prive de l'aliment, qui sert à leur croissance et à leur plein développement, tous ces germes de vertu qu'il possède en lui : le noble sans fortune, c'est une plante bienfaisante qui, transplantée sur un sol aride, végète péniblement et ne porte plus que de mauvais fruits. N'allez pas croire cependant que le noble devienne alors semblable au plébéien. Non, son cœur reste toujours droit et soumis à sa raison (1); il n'est plus en état de faire le bien et, s'il commet le mal, c'est malgré lui. En résumé, la pauvreté n'en est pas moins par elle-même indigne de l'aristocrate. De plus, le pauvre est partout odieux et méprisé (2), parce que tout le monde indistinctement n'honore que le riche; il n'ose pas se montrer dans les assemblées politiques ou judiciaires, et ce qu'il y a de plus cruel, il est abandonné de ses amis eux-mêmes (3). Or, de telles humiliations ne doivent jamais attendre le noble. Il faut donc qu'il secoue la pauvreté; il faut, s'écrie Théognis (4), qu'il la jette par delà les rochers escarpés et qu'il la précipite dans les abîmes de la mer : « Parcourez, ajoute-t-il (5), les terres et » les mers pour y mettre un terme ». La fortune peut changer (6), et si elle nous reste hostile, « mieux vaut mourir que » de vivre rongé par la cruelle pauvreté (7) ».

Vous le voyez, rien de plus nécessaire au noble que la richesse, rien de plus dur et de plus impérieux que cette néces-

(1) Vers 565-70.
(2) Vers 521-25.
(3) Vers 391.
(4) Vers 533-34.
(5) Vers 537-38.
6) Vers 552.
(7) Vers 539-40. *Τεθνάμεναι.... πενιχρῷ βέλτερον ἀνδρί.*

sité. Mais, parvenus à ce point, interrogeons un instant Théognis. Pourquoi tous ces raisonnements, pourquoi cette apparence de rigueur philosophique, afin de s'arroger le droit exclusif de propriété? Que signifie cette préoccupation inquiète au sujet de la fortune, qui domine dans toute la suite de ses fragments? L'aristocrate démasque ici son faible; il accuse, en effet, clairement la cupidité comme étant la source première de tous ses préjugés. Et puis, les contradictions sont criantes : Théognis, nous l'avons vu, excuse presque le noble que la pauvreté a poussé à se mésallier, et d'autre part il se plaint de ce que le plébéien attache plus de prix à la richesse qu'aux mérites du noble. Le Dieu du noble est la richesse, et le plébéien ne devrait avoir d'autre objet de culte que le noble lui-même. Assurément la cupidité et l'égoisme de l'aristocratie sont assez dévoilés dans tous les calculs et dans tous les griefs du poëte qui s'obstine à défendre les intérêts de sa caste. Ici perce assez évidemment, dirions-nous, le bout d'oreille de l'âne revêtu de la peau du lion. Tout cet échafaudage d'idées sur la différence de nature et de talents entre le noble et la plèbe, n'est donc bâti qu'en vue d'un amour-propre exagéré. Cet édifice, l'histoire de Mégare le prouve, s'écroule d'un seul coup : il en arrive toujours ainsi de tous les préjugés. Ce qu'il y a de plus pénible, c'est de voir ces erreurs plonger dans l'infortune un malheureux qui en est pénétré, qui les croit vraies et qui entretient dans son cœur les sentiments les plus douloureux. Rien d'amer comme les plaintes que Théognis profère contre la pauvreté (1) : « Ah! misé-
» rable, s'écrie-t-il, pourquoi, te reposant sur mes épaules, dés-
» honores-tu mon corps et mon esprit? Tu m'apprends à faire
» beaucoup de choses honteuses contre mon gré, moi qui en
» ai appris de belles et de nobles dans le commerce des hom-

(1) Vers 821-24. Ἆ δειλὴ πενίη.....

» mes. O misérable (1), pourquoi tardes-tu de me laisser et d'aller » trouver quelqu'autre malheureux? Pourquoi m'aimes-tu mal- » gré moi? Mais va-t-en sous un autre toit et ne viens jamais » partager ma vie infortunée »! Rien de touchant et de naturel comme les regrets que lui arrache la perte de ses terres : « J'ai entendu, dit-il (2), la voix de l'oiseau au cri perçant, » qui vient avertir les hommes que le temps de la moisson » est arrivé; il a brisé mon cœur assombri par la douleur, » parce que d'autres possèdent mes florissantes campagnes, parce » que je n'ai plus de mules qui traînent ma charrue recourbée». Enfin, Théognis a un profond sentiment de son infortune, et il montre combien elle froisse son orgueil aristocratique, lorsqu'elle lui arrache ces deux vers (3) : « Ah! que je suis misé- » rable, moi qui, après avoir essuyé de grandes calamités, suis » devenu la risée de mes ennemis et la charge de mes amis»! Il adresse à Jupiter des prières suppliantes; mais quelquefois le souvenir de ses souffrances révolte sa fierté indomptable, et alors ses vœux de vengeance deviennent horribles : « Jupiter, » dit-il (4), ô maître de l'Olympe, exauce ma prière opportune, » donne-moi aussi de jouir de quelque bien pour tous les maux » que j'ai soufferts! Puissé-je mourir, si je ne trouve pas quel- » que fin à ma douleur et si tu me donnes des maux pour des » maux! Car tel est mon sort que je n'ai pas encore vu la puni- » tion des hommes qui m'ont violemment dépouillé de mes biens. » Comme un chien, j'ai traversé le gouffre en jetant tout dans » le torrent. Puissé-je boire leur sang noir! Ah! qu'un bon génie » daigne m'aider à parfaire ces choses selon mes désirs »! Cependant, lorsque le feu de la passion n'emporte plus le poëte,

---

(1) Vers 825-28.
(2) Vers 911-15.
(3) Vers 791-92.
(4) Vers 777-86.

alors les sentiments religieux contiennent son cœur et deviennent pour lui une source de consolations. Ici encore, nous reconnaissons un caractère distinctif de la race Dorienne, un attachement beaucoup plus profond aux croyances religieuses que n'en eut aucune autre race hellénique. Aussi Théognis regarde-t-il la plèbe, qui était d'origine Carienne et Ionienne, comme professant une impiété absolue. Lui, au contraire, combien de fois ne déclare-t-il pas qu'il se soumet à la volonté des Dieux! Sous combien de formes ne répète-t-il pas que c'est la volonté divine qui dispose de tout, que Jupiter tient la balance et la fait mouvoir à son gré (1), qu'il faut craindre les Dieux et les prier (2). Tout dépend tellement d'eux selon la conviction du poëte que tous ses vœux se résument dans celui d'être cher aux Dieux et d'être gouverné par un génie bienfaisant (3) : « Je ne dé» sire aucun autre bien », dit-il expressément. Théognis, comme Hésiode et comme tous les Doriens en général, croit aux génies, c'est-à-dire, à des êtres médiateurs entre la Divinité et les hommes, et présidant à la destinée de ces derniers. A ce point de vue encore, il aime à se comparer aux plébéiens qui ne savent se soumettre aux destins (4), qui sont insolents dans la prospérité, et qui dans l'infortune s'aigrissent contre les Dieux (5), tandis que lui-même sait être également réservé (6), également soumis aux maîtres de l'Olympe dans le bonheur comme dans le malheur: « Il ne faut pas, dit-il (7), faire part de ses souffrances, car on » rencontre peu d'hommes compatissants; et ne va pas, ô Cyr-

---

(1) Vers 113.
(2) Vers 75.
(3) Vers 132. Εὐδαίμων εἴην καὶ θεοῖς φίλος....
(4) Vers 564.
(5) Vers 602.
(6) Vers 561.
(7) Vers 597-98.

» nus (1), augmentant ta douleur parce que tes maux sont » sans remède, t'abandonner à la haine, te chagriner, molester » tes amis et faire rire tes ennemis »! Il trouve encore dans sa vanité aristocratique même des motifs de résignation (2) : « Parce » que nous sommes malheureux, nous n'en sommes pas moins » habiles ; mais personne ne l'est en tout.... Le lion n'a pas tou- » jours non plus de la chair à manger ; la dure impuissance l'at- » teint aussi parfois ». Ainsi, nous le veut faire entendre le poë- te, lui et les siens n'en restent pas moins des lions.

Tel a été Théognis, cette image vivante de l'Aristocratie Dorienne. Telle se montre à nous cette figure saisissante du Dorisme Grec, dont nous avons tâché de reproduire les traits principaux dans la mesure de nos forces. Pourrait-on demander une déclaration de principes plus explicite et plus franche que la profession de foi consignée par Théognis dans ses vers au nom de la noblesse opprimée ?

III.

Maintenant, MM., que nous rappelions simultanément à notre pensée les deux poëtes politiques, Théognis et Solon, nous les verrons tous deux également forts de leurs principes, également puissants dans leurs convictions, également absolus, également tranchants, et ennemis de tout ce qui n'est pas eux. Si nous résumons nos souvenirs et nos impressions, que s'offre-t-il à notre esprit? quel tableau se présente à notre imagination? D'une part, un Dorien qui non seulement est imbu du préjugé de la naissance, mais qui, poussant cette erreur désastreuse aux extrêmes limites, ravale le plébéien au dernier degré de la condition humaine

(1) Vers 603-305.
(2) Vers 667-670.

et élève le noble au faîte de la perfection ; un poëte qui fait d'un sophisme odieux l'âme de ses poésies, la source première de son inspiration ; un publiciste qui soutient avec une assurance machiavélique que le seul état possible, c'est celui où les nobles, formant une classe essentiellement distincte de la plèbe, se partagent entre eux tout le pouvoir, toutes les richesses, et portent même seuls le nom de citoyens ; que c'est d'autre part celui dans lequel la multitude, frappée d'impuissance morale et de stupidité, végète dans une pénible servitude, soumise à un joug que la nature lui impose nécessairement. D'un autre côté nous voyons un sage philosophe qui considère les hommes tels qu'ils sont, tous également doués des dons de la nature, tous également capables de vices et de vertus ; un législateur habile qui prend le parti de l'opprimé et qui veut que l'état soit constitué de telle sorte que tous jouissent de leurs droits respectifs et que la prospérité générale, le bonheur du plébéien comme celui du noble, en soient le dernier résultat. Voilà quels sont nos deux poëtes politiques. Il y a quelque difficulté à nous persuader qu'un préjugé puisse avoir sur l'intelligence toute la puissance et tout l'ascendant de la vérité ; nous croirions plus volontiers qu'il y a eu chez Théognis purement animosité de parti, exaltation momentanée ; mais non : c'est croyance intime, c'est conviction profonde ; il est aristocrate par principe, et non par système. Remarquons, au contraire, que Solon n'est pas à proprement parler un pur démocrate, un républicain exalté, un partisan fougueux du peuple, un ennemi juré de toute apparence aristocratique, et que ses concitoyens ne brûlent pas encore de cet enthousiasme aveugle et passionné pour la démocratie, qui les embrâsa plus tard. Il faudrait prendre, pour opposer directement à Théognis et aux peuples Doriens, le peuple d'Athènes succombant après trente années de luttes sanglantes pour le triomphe du principe démocratique, ou ce même peuple désespérant

de voir la démocratie ramenée à Mégare, jusqu'à porter la peine de mort contre tout Mégarien qui mettrait le pied sur son territoire. Il faudrait pour mettre en regard de Théognis invoquer l'exemple de quelque Thrasybule inspiré par les neuf Sœurs. Cependant Solon a été démocrate; mais ce fut par l'effet des circonstances. Il s'agissait pour lui d'aider le peuple opprimé, et le législateur, en embrassant sa cause, a pris parti pour les plus faibles : de là vient qu'il contraste en tous points avec Théognis. Lui, il voit la nation dans le grand nombre: il veut qu'il y ait fusion et solidarité entre les diverses classes, et que toutes soient membres d'un même peuple. Le poëte de Mégare ne voit l'état que dans l'aristocratie; la plèbe est employée à son service, et toute idée d'union répugne à son orgueil. Solon veut la liberté et le bonheur de tout citoyen; il fortifie le peuple contre le noble, le noble contre le peuple. L'aristocrate ne vise qu'au despotisme et à la satisfaction de ses caprices; il prétend que la plèbe soit à sa merci, qu'elle se dévoue tout entière à son bien-être. Le poëte démocrate qui a été témoin des exactions des Eupatrides a horreur de l'absolutisme oligarchique; l'aristocrate qui méprise la plèbe qu'il a abrutie, ne voit qu'un désordre, qu'un mal affreux dans son indépendance. L'un dit que ce sont les grands qui perdent les cités (1); l'autre, que jamais noble n'a ruiné aucune ville (2), ou que jamais la divinité ne permettra à la plèbe de constituer un état (3). Le démocrate ne cherche qu'à niveler, c'est-à-dire, il poursuit l'établissement d'une véritable égalité en rapport avec les services rendus à l'état; l'aristocrate veut toujours élever son ordre, humilier le peuple. Solon qui voit l'homme d'un œil juste veut une loi universelle qui mette un frein à toutes les passions et qui proscrive l'ar-

(1) Solon, éd. Bach. *fragm.* ιζ', v. 5.
(2) Théognis, éd. Welcker, v. 707.
(3) Ibid. v. 108.

bitraire. L'aristocrate infatué de ses vertus héréditaires se croirait humilié en se soumettant à une loi. Quant à lui, il est sans règle, et son autorité sert de loi à la plèbe imbécile. La justice pour le démocrate, c'est l'égalité des droits; pour Théognis, c'est l'autocratie de l'aristocrate et la déférence servile de la plèbe à ses volontés absolues. Le devoir suprême pour le premier, c'est d'obéir à la loi, de servir la cause publique; celui du second, c'est de maintenir ses priviléges de noble, de ne pas se dégrader et de contenir la plèbe dans la servitude et l'abaissement. Enfin, l'égoïsme personnifié, voilà l'aristocratie Dorienne; l'amour du peuple, le désir du bien public, le civisme, c'est au contraire ce qui nourrit l'âme du démocrate. De cet égoïsme collectif qu'il défend, résulte chez Théognis un égoïsme individuel non moins méprisable, qui se fait jour à chaque ligne de ses écrits. Chez le législateur Athénien on voit un désintéressement personnel poussé jusques à l'abnégation : Solon se dévoue pour la liberté, pour la réhabilitation du peuple opprimé; c'est l'héroïsme du démocrate. Théognis aime mieux se faire exiler que de céder devant la plèbe victorieuse, il veut être son maître ou son ennemi; c'est le fanatisme de l'aristocrate. Le démocrate ne combat que pour l'indépendance; il ne verse que le sang de l'usurpateur : le Dorien s'ensevelirait sous les ruines de sa patrie, plutôt que de reconnaître l'émancipation de la plèbe. Solon hait la tyrannie parce qu'elle est indigne de l'humanité; Théognis ne hait que la tyrannie plébéienne; mais il ne connaît point de bornes à la souveraineté qui s'exerce par droit de naissance. Enfin chez Solon, il y a un véritable patriotisme, un enthousiasme sincère pour la liberté. Chez Théognis, la patrie, l'état, l'individu, tout est sacrifié à l'aristocratie. Dans leurs conseils moraux, tous deux, sauf certains écarts inévitables dans les siècles du paganisme, ont des vues très-pures sur la vertu et sur la perfection morale; mais, à part ce genre de mé-

rite, Théognis est aveuglé par un sentiment passionné, il invente des sophismes pour justifier ses prétentions. Solon respecte l'humanité; Théognis avilit l'homme en le dégradant dans la plèbe, et en l'élevant ou en l'exhaussant dans l'Aristocratie jusqu'à rendre son orgueil révoltant. Sous ce rapport donc, Solon est de beaucoup supérieur à Théognis. Il a bien mérité de l'humanité, tandis que le poëte Mégarien a trop souvent fait sa honte. Mais d'ailleurs ce n'est pas pour ainsi dire de deux poëtes que nous nous sommes occupé; il s'est agi d'un peuple entier, et de quel peuple? Il a été question de deux poëtes qui résument dans leurs écrits toute une nation, et à ce point de vue ils sont également importants et le mérite de leurs poésies assez justifié. Nous osons donc, et ce sera assez rehausser le sujet de ce travail, répéter l'hommage que Boissonade rend au célèbre Emmanuel Bekker, un des principaux restaurateurs de Théognis : l'Helléniste français félicite le savant allemand (1), « d'avoir méprisé les orgueilleux » dédains de quelques critiques qui adorent les noms illustres » jusqu'à la superstition et qui méprisent ou qui repoussent loin » d'eux comme vils et sans valeur tous les écrits qui n'ont point » paru dans la splendeur des périodes classiques. »

J. POUMAY.

(1) *Præfatio* ad poetas Gr. Gnomicos, ed. Lefèvre : « criticorum quorumdam superba fastidia perosus, qui splendida adorant nomina non sine superstitione, et quidquid auctorum non intra classica tempora nituit ut sordidos et capite censos despuunt ac proculcant ».

HISTOIRE DU MOYEN AGE.

III.

ÉTUDES

SUR

LA PRAGMATIQUE-SANCTION DE SAINT LOUIS ROI DE FRANCE.

Cupio refelli : quid enim laboro, nisi ut veritas in omni quæstione explicetur?
Cic. *Quæst. Tusc. III*, 20.

Introduction.

« Chaque époque historique, dit M. de Châteaubriand (1), a un homme qui la représente : saint Louis est l'homme-modèle du moyen âge ; c'est un législateur, un héros et un saint ! »

S. Louis législateur ! Voilà la pensée qui domine tout ce mémoire et qui nous conduit tout naturellement à apprécier sa politique, ses idées et ses vues gouvernementales. Or, cette politique nous révèle un ordre de rapports double :

D'abord, roi de France, Louis IX eut des sujets à gouverner et une administration à améliorer.

Ensuite, prince chrétien et souverain de la plus belle partie de la grande unité catholique d'Occident, il eut des relations

(1) *Etudes historiques*, tome III. *Louis IX*, p. 352.

étendues et directes avec la puissance spirituelle des Pontifes Romains.

Le premier point forme l'introduction au présent travail; mais, comme ce n'est pas là le sujet capital de nos études, et que d'ailleurs il a été supérieurement traité d'abord par Montesquieu, puis par Daunou, Mignet, Arthur Beugnot et d'autres auteurs modernes, nous nous y arrêterons à peine et nous ne toucherons sommairement que les deux questions suivantes : I. Quel était avant S. Louis l'état de la législation en France? II. Les *Etablissements dits de S. Louis* appartiennent-ils à ce prince?

« Vers le milieu du moyen âge, lisons-nous dans Montesquieu (1), la France était régie par des coutumes non écrites, et les usages particuliers de chaque seigneurie formaient le droit civil. Chaque seigneur avait son droit civil comme le dit Beaumanoir (2). . . . .

» Ces coutumes là étaient conservées dans la mémoire des vieillards, mais il se forma peu à peu des lois ou des coutumes écrites,

» 1° Dans le commencement de la troisième race (3), les rois donnèrent des chartes particulières et en donnèrent même de générales : tels sont les établissements de Philippe Auguste et ceux que fit S. Louis. De même, les grands vassaux, de concert avec les seigneurs qui tenaient d'eux, donnèrent dans les assises de leurs duchés ou comtés, de certaines chartes ou établissements selon les circonstances : telle fut l'assise de Geoffroi, comte de Bretagne, sur le partage des nobles, etc. Cela produisit quelques lois écrites et même plus générales que celles que l'on avait.

---

(1) MONTESQUIEU. *Esprit des lois*, livre XXVIII, chap. 45, des coutumes de France.

(2) Prologue sur la coutume de Beauvoisis. (Note de Montesquieu),

(3) V. *Recueil des ordonnances de Laurière*, t. I. (Ibid.).

» 2° Dans le commencement de la troisième race, presque tout le bas peuple était serf; plusieurs raisons obligèrent les rois et les seigneurs de les affranchir.

» Les seigneurs, en affranchissant leurs serfs, leur donnèrent des biens; il fallut leur donner des lois civiles pour régler la disposition de ces biens. Les seigneurs, en affranchissant leurs serfs, se privèrent de leur bien; il fallut donc régler les droits que les seigneurs se réservaient pour l'équivalent de leur bien. L'une et l'autre de ces choses furent réglées par les chartes d'affranchissement; ces chartes formèrent une partie des coutumes de la France, et cette partie se trouva rédigée par écrit.

» 3° Sous le règne de S. Louis et les suivants, des praticiens habiles tels que de Fontaines, Beaumanoir et autres, rédigèrent par écrit les coutumes de leurs balliages. Leur objet était plutôt de donner une pratique judiciaire, que les usages de leur temps sur la disposition des biens. Mais tout s'y trouve; et quoique ces auteurs particuliers n'eussent d'autorité que par la vérité et la publication des choses qu'ils disaient, on ne peut douter qu'elles n'aient beaucoup servi à la renaissance du droit français. Tel était dans ces temps là en France et dans plusieurs contrées le droit coutumier écrit. »

Nous n'abandonnerons point le judicieux auteur de l'*Esprit des lois*, sans recueillir encore une de ses précieuses observations (1):

« Il faut savoir que la France était pour lors divisée en pays du domaine du roi et en ce que l'on appelait pays des barons ou en baronies (2); et pour me servir des termes des Etablissements de S. Louis *en pays de l'obéissance-le-roi*, et en pays *hors-l'obéissance-le-roi*. Quand les rois faisaient des ordonnances pour les pays de

---

(1) *Esprit des lois*, t. III, liv. XXVIII, ch. 29.

(2) V. Beaumanoir, de Fontaines et les Etablissements, liv. II, ch. X, XI, XV et autres. (Note de Montesquieu).

leurs domaines, ils n'employaient que leur seule autorité : mais quand ils en faisaient qui regardaient aussi les pays de leurs barons, elles étaient faites de concert avec eux, ou scellées ou souscrites d'eux (1) : sans cela les barons les recevaient ou ne les revaient pas, suivant qu'elles leur paraissaient convenir ou non au bien de leurs seigneuries. Les arrières vassaux étaient dans les mêmes termes avec les grands vassaux. Or, les établissements (*ordonnances particulières, et non le code qui porte ce nom*) ne furent pas donnés du consentement des seigneurs, quoiqu'ils statuassent sur des choses qui étaient pour eux d'une grande importance : ainsi ils ne furent reçus que par ceux qui crurent qu'il leur était avantageux de les recevoir. Robert, fils de S. Louis, les admit dans son comté de Clermont; et ses vassaux ne crurent pas qu'il leur convint de les faire pratiquer chez eux. »

Maintenant nous pouvons entrer dans quelques aperçus concernant la carrière législative de Louis IX, sans entreprendre néanmoins l'examen politique de chacune de ses ordonnances.

Saint Louis a souscrit un grand nombre d'actes qui portent les divers noms d'épîtres, lettres, chartes, traités, statuts, ordonnances, établissements, enseignements (2). Cependant aucun recueil complet de ces monuments n'a été encore publié. Le tome Ier de la grande collection des *Ordonnances royales* n'en contenait que vingt-cinq de S. Louis, outre les Etablissements et une simple mention de neuf autres articles. Les volumes suivants jusqu'au XVIIIe siècle y ont ajouté quarante pièces vidimées par les successeurs du saint Roi, ou supplémentairement

---

(1) Voyez les ordonnances du commencement de la 3me race, dans le recueil de Laurière, etc. (Note de Montesquieu).

(2) *Histoire littéraire de la France*, in 4°, t. XIX, p. 143-171, Paris 1838. Ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de St. Maur, et continué par les membres de l'Institut. Il s'agit ici d'un article de M. Daunou intitulé : *Louis IX*.

imprimées ; c'est en tout un nombre de soixante-quatorze. On en trouve quatre-vingt-onze transcrites ou indiquées dans les deux premiers tomes du *Recueil des anciennes lois françaises*, entrepris en 1822, et l'on porterait ce nombre à plus de cent cinquante, en tenant compte de plusieurs autres articles, que divers écrivains ont fait connaître (1). Mais il en reste beaucoup d'inédits dans les archives de la France; car on y conserve environ trois cents actes authentiques émanés de S. Louis : soixante-six dans le trésor des Chartes, près de deux cent quarante dans les séries composées de monuments d'histoire civile et d'histoire ecclésiastique. Déduction faite des doubles emplois, on pourrait compter jusqu'à cent pièces non encore imprimées, qui à la vérité ne seraient pas toutes d'une égale importance. Quelques-unes se retrouvent dans un ancien registre dit de S. Louis, quoiqu'il ne lui appartienne qu'en partie, puisqu'il remonte à l'an 1192 et quoiqu'il n'embrasse pas tout son règne, les derniers articles étant de 1266. Il y aurait eu un peu plus à puiser dans un magnifique cartulaire, rédigé plus tard et provenant de la chambre des comptes : il comprend deux cent quatrevingt-sept actes, dont onze antérieurs à l'année 1226, soixante postérieurs au 25 août 1270 : deux cent neuf seulement correspondent au règne de S. Louis, et ce qu'on y rencontre d'actes émanés de lui ne forme pas la moitié de ce nombre. Du reste ce n'est pas seulement dans les archives de la France, qu'il doit subsister de pareils monuments de son administration et de ses relations avec ses contemporains : on aurait besoin de recherches longues et systématiques dans d'autres dépôts pour obtenir un catalogue complet de ces pièces manuscrites.

Un code moins authentique mais plus célèbre que tant d'édits ou

---

(1) On trouve encore plusieurs actes de S. Louis dans Jacques Doublet. *Histoire de l'abbaye de St. Denis*. Paris 1625, in 4°, liv. III, ch. XVI, p. 908 et passim. — Dom Félibien. *Hist. de l'abbaye St. Denis*. Paris 1706, in fol. Pièces justificatives, 1re partie.

statuts particuliers, porte le titre d'*Etablissements de S. Louis* (1). Les historiens qui vivaient de ce temps n'en parlent pas d'une manière assez positive ; car c'est à des lois beaucoup moins considérables qu'ils l'appliquaient : ils appellent *stabilamenta* les trente-neuf articles de 1264 (2). Pierre de Fontaines (3) ne peut avoir en vue que des écrits du même genre, lorsqu'il cite des établissements, puisqu'il est mort avant l'époque assignée à la publication du code en question. Beaumanoir (4) a vécu jusque sous les règnes suivants ; mais ses citations ne sont pas assez précises pour qu'il y ait moyen d'en tirer des conséquences bien certaines. Quoi qu'il en soit, on a plusieurs copies manuscrites du livre intitulé *Etablissements de S. Louis :* deux à la bibliothèque du roi de France, trois au Vatican, y compris celles

(1) *Hist. littér. de la France*, t. XVI. *Discours sur l'état des lettres au XIII*[e] *siècle*, par M. Daunou, p. 1-154, v. ib. t. XIX, p. 143-171.

(2) De Laurière. *Recueil des ordonnances des rois de France de la troisième race*, Paris 1723, in fol. t. I, p. 65-99.

(3) Pierre De Fontaines, jurisconsulte, ami de St. Louis, fut bailli de Vermandois en 1253, maître en parlement en 1260 et mourut avant l'année 1270. Du Cange a publié l'ouvrage de Pierre De Fontaines à la suite des établissements de St. Louis, et l'a intitulé : *Le conseil que Pierre De Fontaines donna à son ami, ou traité de l'ancienne jurisprudence des français.* Donnons le début de ce traité curieux : « *D'emprendre de che don vous m'aués tantefois proié et requis, en apel jointes mains le pourueanche de la diuine bonté, sans qui aide nus hom morteus ne souffiroit à vostre requeste.* » (*Hist. de St. Louis*, par Joinville, éditée par Charles Du Fresne, Sieur Du Cange, in fol. Paris, 1668, 3[e] partie, p. 77). Voir la biographie de Pierre de Fontaines dans l'*Hist. littér. de la France*, t. XIX, p. 131-138.

(4) Beaumanoir qualifié jadis de Justinien Français est auteur de plusieurs ouvrages, dont le plus connu est *le coutumier de Beauvoisis*, composé de 1265 à 1283. Voici le titre de cet ouvrage : *Livre des coutumes et des usages de Beauvoisins* (*selon que ce il corroit ou temps que ce livre fust fait, est à savoir en l'an de l'incarnation de N. S.* 1283), avec les notes de la Thomassière. Bourges et Paris 1630, in fol. Il fut bailli de Clermont en Beauvaisis sous Robert, comte de Clermont, fils de St. Louis ; il fut encore bailli de Senlis en l'an 1295. Son ouvrage assez volumineux contient LXX chapitres sur l'ordre judiciaire de son temps.

qui proviennent de la reine Christine. Montfaucon qui en cite deux autres, signale l'une « comme antérieure à la clôture du XIIIe siècle » : les plus anciennes de celles qui sont décrites ou indiquées ailleurs semblent n'être que du XIVe, même celle que possédait la ville d'Amiens, et dans laquelle il était dit que ce code, publié en 1270, avait été aussitôt « *confirmé en plein parlement par les barons du royaume et les docteurs ès lois.* » Les copies qui avaient appartenu aux états du Languedoc, au trésorier Le Fèvre-Chantreau, à l'avocat Nublé, à Baluze, ont été collationnées par Ménard, Du Cange et Laurière. Ces deux derniers écrivains ont publié les Etablissements l'un en 1668, à la suite de Joinville; l'autre en 1723, dans le tome Ier de la collection des ordonnances. Le conseiller clerc Saint-Martin en a donné, en 1786, une édition particulière, en joignant au texte une version en langue moderne; et ce travail a passé en 1822 dans le second volume du *Recueil général des anciennes lois françaises.*

Le savant Du Cange a le premier élevé des doutes sur l'authenticité de ce code : ces doutes lui étaient d'abord suggérés par un passage de Guillaume de Nangis, où il est affirmé que le roi partit d'Aigues-Mortes en juillet 1269. C'est une erreur de cet historien : le roi a passé en France les six premiers mois de 1270 et il aurait pu dans cet espace de temps y publier des lois. Mais, que S. Louis ait alors fait réellement celle dont il s'agit, qu'elle ait été enregistrée en parlement, adoptée par les seigneurs, reconnue par les magistrats, c'est de quoi nulle trace ne subsiste dans les monuments publiés, ni dans les annales écrites en ce siècle. Un si fameux code demeure sans autorité, sans influence et presqu'inconnu sous les quatre premiers successeurs du roi qui l'a, dit-on, promulgué : sous Philippe III, Philippe IV, Louis X et Philippe V. Ce n'est qu'en 1326, dans des lettres patentes de Charles IV, que nous commençons à voir

les *Etablissements* de S. Louis cités comme loi du royaume, non pas encore d'une manière bien expresse, mais peut-être implicitement. Charles déclare qu'en levant le droit d'amortissement sur les gens d'église, il suit les traces de son bienheureux aïeul : *Beatissimi Ludovici proavi nostri inherendo vestigiis* (1); or il ne paraît pas que Louis IX ait exprimé cette volonté ailleurs que dans le chapitre 123 du livre Ier des *Etablissements*. L'argument n'est pas péremptoire; car cette disposition pouvait se trouver dans quelque statut particulier, qui ne sera pas venu jusqu'à nous ou qui n'est pas encore découvert. Mais après tout, il est fort probable que dans le cours des cinquante-six ans écoulés entre 1270 et 1326, on a rédigé un recueil composé des ordonnances réelles de Louis IX, et d'articles divers qui semblaient en avoir été les appendices ou les suppléments. On y aura fait entrer les résultats des travaux de quelques jurisconsultes célèbres sous ce règne ou sous le suivant, beaucoup de dispositions du droit romain et du droit canon qui étaient étudiés alors l'un et l'autre, avec beaucoup d'ardeur, enfin, ce qu'il y avait de mieux établi dans les cours du roi, dans celles des barons et dans les usages judiciaires des provinces; car les manuscrits de ce code joignent au titre d'Etablissements tantôt celui d'*usages de Touraine et d'Anjou*, tantôt les mots *selon l'usage de Paris et d'Orléans et court de Baronie*. Le nom d'un prince révéré a donné à ce « *mélange de jurisprudence française, ecclésiastique, romaine et coutumière* », une autorité que la critique plus sévère des deux derniers siècles ne lui a pas totalement enlevée.

Du Cange et Fleury (2) n'ont vu aussi dans ce livre qu'un code coutumier de Paris, d'Orléans et d'Anjou (3). Laurière, le

(1) *Rec. des Ordonn.* t. I. Préf. p. VIII et p. 797.
(2) *Hist. du droit Français*, ch. 22, Paris 1674, in 12.
(3) Toutefois l'Anjou avait une coutume compilée avant St. Louis et qui

second éditeur des Etablissements de S. Louis, a essayé de réfuter les observations critiques du premier, et n'y a réellement opposé que des assertions vagues, sinon, en ce qui concerne l'erreur de date dans laquelle Guillaume de Nangis avait entraîné Du Cange (1). On a donc continué à regarder ce livre comme une pure compilation, fabriquée après la mort du monarque dont il porte le nom célèbre. C'était ainsi qu'on en jugeait dans le *Journal des savants* en 1735 (2): treize ans avant que l'auteur de l'Esprit des Lois déclarât que ce code obscur, confus, ambigu ne lui semblait qu'un mélange informe de droit coutumier, de droit ecclésiastique et de jurisprudence romaine (3). Si nous n'avons pu y reconnaître une œuvre de S. Louis, c'est du moins, croyons-nous, une des productions littéraires des trente dernières années du XIIIe siècle, c'est l'une de celles qui attestent l'étendue qu'avaient acquise alors en France les études des jurisconsultes.

Les matières qu'on trouve successivement traitées dans les *Etablissements* sont les actions personnelles ou réelles, les degrés de juridiction, l'application des peines aux crimes et aux délits; les donations, successions et partages; les douaires, la tutelle, la minorité; les affranchissements, les fiefs et les droits féodaux. D'après l'ancien auteur anonyme du prologue, qu'on trouve en tête des *Etablissements du bons Roys Loeys*, nous dirons aussi que « *enseignent ces establissemens comment tous juges de court layes doivent oir et jugier et terminer toutes les querelles*

---

traitait *des justices et mères d'icelles autrefois establies par les anciens, de la justice que les seigneurs justiciers ont en leur terre et sur les sujets d'iceux.*

(1) *Rec. des ord.* t. I. Préf. p. VII-IX.

(2) Février, p. 99.

(3) Ce code est partagé en deux livres dont l'un a 168 chapitres, l'autre 42, en tout deux cent dix, quoiqu'on lise à la fin : *Si a deux cens et treize chapitres,* dans les éditions de Du Cange, De Laurière et de M. Isambert.

qui sont tretiées par devant eux, et des usages de tout le Réaume et d'Anjou et de Court de Baronie, et des redevances que li prince et li Baron ont sur les chevaliers et sur les gentilhommes, qui tiennent d'eux. Et furent faits ces establissemens.... Pour confermer les bons usages et les anciennes coustumes, qui sont tenues el réaume de France, seur toutes querelles, et seur tous les cas qui y sont avenus, et qui chacun jour y aviennent. Et par cet establissement doit estre enseigné demanderres et li deffendieres à soy deffendre. »

Mais il ne faut pas croire que ces matières soient distribuées avec méthode, ni clairement et complètement développées. Bien que la préface dise que S. Louis fit ces Establissements pour être observés *ès cour layes, par tout le réaume et seigneurie de France,* ce n'est point, ce ne pouvait être une loi générale imposée à toutes les provinces françaises. En effet, dans un temps où chaque ville, bourg ou village avait sa coutume, donner un corps général de lois civiles, c'était vouloir renverser en un moment toutes les lois particulières, sous lesquelles on vivait dans chaque lieu du royaume. Faire une coutume générale de toutes les coutumes particulières, serait, dit quelque part Montesquieu, une chose inconsidérée même dans un temps, où les princes ne trouveraient partout que de l'obéissance. Car, s'il est vrai qu'il ne faut pas changer lorsque les inconvénients égalent les avantages, encore moins le faut-il lorsque les avantages sont petits et les inconvénients immenses. Or, si l'on fait attention à l'état où se trouvait la France, alors que chacun s'enivrait pour ainsi dire de l'idée de sa souveraineté et de sa puissance, on voit bien qu'entreprendre de changer partout les lois et les usages reçus, c'était une chose qui ne pouvait venir dans l'esprit de ceux qui gonvernaient. Cette réflexion prouve encore que ce code des Etablissements de S. Louis ne fut pas confirmé en parlement par les barons et gens de loi du royaume, comme il est dit

dans un manuscrit de l'hôtel-de-ville d'Amiens, cité par Du Cange (1).

Terminons cette introduction en empruntant encore à Montesquieu quelques lignes remarquables pour apprécier la valeur des Etablissements de S. Louis (2).

« S. Louis voyant les abus de la jurisprudence de son temps chercha à y porter remède ; il fit plusieurs réglements pour les tribunaux de ses domaines et pour ceux de ses barons ; et il eut un tel succès que Beaumanoir nous dit que la manière de juger établie par S. Louis était pratiquée dans un grand nombre de cours des seigneurs. »

« Aussi ce prince remplit son objet, quoique ses réglements pour les tribunaux des seigneurs n'eussent pas été faits pour être une loi générale du royaume, mais comme un exemple que chacun pourrait suivre et que chacun aurait intérêt de suivre. Il ôta le mal en faisant sentir le meilleur. Quand on vit dans ses tribunaux une manière de juger plus naturelle, plus raisonnable, plus conforme à la morale, à la religion, à la tranquillité publique, à la sûreté des personnes et des biens, on la prit et on abandonna l'autre.......

» Il est clair que celui qui fit le code en question combina les coutumes du pays avec les lois et les établissements (*particuliers*) de S. Louis. Cet ouvrage est très-précieux, parce qu'il contient les anciennes coutumes d'Anjou et les établissements (*particuliers*) de S. Louis, tels qu'ils étaient alors pratiqués, et enfin ce qu'on y pratiquait de l'ancienne jurisprudence française......

« Les formes judiciaires introduites par S. Louis cessèrent d'être en usage. Ce prince avait eu moins en vue la chose

(7) V. MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. XXVIII, chap. 37.
(8) *Esprit des lois*, ibid. chap. 38.

même, c'est-à-dire la meilleure manière de juger, que la meilleure manière d'*améliorer* l'ancienne pratique de juger. »

« Ainsi les lois de S. Louis changèrent moins la jurisprudence française qu'elles ne donnèrent des moyens pour la changer; elles ouvrirent de nouveaux tribunaux ou plutôt des voies pour y arriver; et quand on put parvenir aisément à celui qui avait une autorité générale, les jugements qui auparavant ne faisaient que les usages d'une seigneurie particulière, formèrent une jurisprudence universelle. On était parvenu par la force des établissements (*particuliers*), à avoir des décisions générales, qui manquaient entièrement dans le royaume : quand le bâtiment fut construit, on laissa tomber l'échafaud. »

De la Pragmatique-Sanction de Saint Louis.

But des recherches. — Définition de la Pragmatique-Sanction. — Texte de cette ordonnance. — Différentes opinions sur cette pièce. — Division de ces études.

Quand on parcourt les annales historiques du XIII[e] siècle, on rencontre partout la présence simultanée de deux grands pouvoirs : celui du pape et celui du roi; on se demande alors naturellement quelles étaient les relations de ces deux puissances. Or, dans ces *Ages de foi*, sous le règne de S. Louis, un document précieux nous offre, croyons-nous, la clef de ces relations si intéressantes pour tout homme qui porte ses observations sur les grands faits de l'histoire : c'est une ordonnance de 1268 connue ordinairement sous le titre assez nouveau de *Pragmatique-Sanction* et qui depuis longtemps est le sujet des controverses de la critique moderne.

Avant d'aborder l'examen de cette charte, selon nous, émanée de S. Louis, nous dirons que le titre de *Pragmatique-Sanction* est assez arbitraire et qu'il n'a été adopté que plus tard. Nous devons cependant voir la signification des deux termes qui composent ce titre (1). D'après un de nos adversaires dont nous adoptons

---

(1) Pour satisfaire à toute les exigences, nous donnerons un aperçu sur l'étymologie et les différents sens qu'on a attachés à ces deux mots: *Pragmatique-Sanction*, dans les derniers siècles.

Sanction, dit Moreri, vient du latin *sanctio*, qui signifie ordonnance, et *Pragmatique* du latin *Pragmaticus*, ou plutot du grec *πραγματικός* dérivé de *πράγμα*, affaire. (*Dictionn. histor.* art. *Pragmat.-Sanct.* in fol. Amsterdam 1698, t. IV).

Sanctio, dit de Laurière, est la partie de la loi qui dirige la peine contre ceux qui la transgresseront. (*Rec. des Ordonn.* t. I. p. 2, note c.)

Pragma, d'après Du Cange (*Glossarium ad Scriptores mediæ et infimæ Latinitatis*, Parisiis 1734, in fol. t. V. p. 788 et 789), signifie sentence, arrêt, statut, comme on le voit par ce texte d'Ernaldus, dans la vie de S. Bernard :

Ecce nova legatio, non Romanum Pragma circumferens, sed divinis legibus fidei Pragma allegans, etc. (tom. 2, oper. ejusd. edit. ann. 1690 col. 1096).

Par un *Rescript-Pragmatique*, par une *Pragmatique* ou une *Sanction-Pragmatique* ou une *Pragmatique-Sanction*, on entend :

1° Un statut que les rois, dans une assemblée des grands du royaume, accordaient ou portaient en forme de sentence, après un mûr examen de l'affaire dont il s'agissait. (Moreri et Du Cange).

2° Un précepte impérial; c'est dans ce sens que St. Augustin emploie les termes rescripts pragmatiques. (Collat. III, cum Donatistis, c. 2), il dit : (Collat. III, cum Carthag. c. 38).

« Peritiam sanctitatis vestræ arbitror non latere Pragmaticis Rescriptis preces inseri non solere. »

3° Un rescript accordé non à la demande d'un simple particulier, mais à la sollicitation d'un corps, d'une école, d'une cité, d'une province, ou de toute réunion d'hommes pour le bien public. (*Corpus juris civilis romani*, cum notis Gothofredi et Cujacii. Antverpiæ 1726, 2 vol. in fol. *Codex* lib. I, Tit. XXIII. *De diversis Rescriptis* et *pragmaticis sanctionibus*. 7. p. 88.

4° Des ordonnances qui se faisaient dans des assemblées publiques par le conseil de plusieurs Jurisconsultes savants dans la pratique du droit, que les anciens nommaient *πραγματικοί*, (Moreri. — Hotman, dans le *Rec. des Ordonn.* t. I, p. 2, note c).

la définition, il signifie « formule qui sanctionne » ou décret exé-

---

5° Une charte ou un diplome royal renfermant le recensement de tous les biens d'une église ou d'un monastère et la confirmation de ces biens› (Du Cange, *Gloss.*). Citons au moins un texte à l'appui de ce sens qui est assez souvent employé au moyen âge.

« Prædictorum igitur privilegiorum tenore considerato, dit le roi Robert, (Mabill. in append. ad tom. 4. *Annal. Benedict.* p. 5), ad notitiam futurorum placuit nobis *in hoc Pragmatico* confirmari et annotari possessiones, quæ in prædictis et in aliis Regum privilegiis continebantur, quas præsentialiter ejusdem cœnobii fratres gratia Dei secure et quiete possident. »

6° L'usage a donné le nom de Pragmatique-Sanction aux ordonnances qui concernent les grandes affaires de l'État ou de l'Église, ou du moins les affaires de quelques communautés, (Moreri).

7° Æneas Silvius, qui ceignit la tiare sous le nom de Pie II, définit la Pragmatique-sanction, une ordonnance touchant les affaires ecclésiastiques (Pinsson *S. Ludovici Pragmatica-Sanctio*, in 4°. Paris, 1663, p. 84).

8° Selon un de nos adversaires, Pragmatique-Sanction signifie formule qui sanctionne ou décret exécutoire. Elle suppose un acte primitif, une loi quelconque antérieure. C'est le sens que nous préférerons : citons quelques exemples pour prouver que nous pouvons sans crainte choisir définitivement cette signification.

Quand Etienne, comte de Chartres, partit pour la Terre-Sainte, Yves, évêque de Chartres, obtint de lui l'abolition d'une coutume préjudiciable aux maisons épiscopales (Souchet. Notes sur l'épitre 94, d'Yves, évêque de Chartres).

Yves fit confirmer cette charte par le pape Pascal (D'Achery *Spicilegium*, t. XIII, p. 297), et s'adressa ensuite à Philippe I pour que ce roi de France confirmât par une Pragmatique-Sanction l'abolition qui lui avait été concédée, et ce prince l'an 1105 y accéda par ce nouvel acte (Laurière, *Rec. des Ord.* t. I. p. 2).

On remarque dans le texte les expressions : « nostra *Pragmatica Sanctione* firmaremus etc... Et hæc per *Pragmaticam Sanctionem* nostram firmamus etc. »

Nous trouvons dans un diplome de l'empereur Frédéric I, de l'an 1173, ces paroles : « Edictum *Pragmatica-Sanctione* corroboratum (Miræus, t. II, p. 1178).

Paul Warnefrid dans l'histoire des Langobards dit (*De gestis Langobard.* lib. II, c. 12) : « Cui Rex, ut erat largissimus, omnes suæ ecclesiæ facultates concessit, et per *suum Pragmaticum* postulata firmavit. »

Aimoin dit dans l'histoire de France (lib. I, c. 17) : « Et ut ipsi posteri eorum illum possiderent locum, *per suum* firmavit *Pragmaticum.* »

Enfin Philippe-le-Bel, dans une charte de l'an 1312, en faveur des ha-

cutoire ou confirmatif (1). Toute Pragmatique suppose un acte primitif, une loi quelconque antérieure.

Mettons maintenant à l'avance sous les yeux des lecteurs le texte de cette ordonnance, tel que nous le trouvons dans Labbé (2) et dans Raynald (3) avec la traduction française en regard :

SANCTIO PRAGMATICA *tempore Sancti Ludovici regis Franciæ edita.*

« *Ludovicus, Dei gratiâ Francorum Rex, ad perpetuam rei memoriam.*

Pro salubri ac tranquillo statu Ecclesiæ regni nostri, necnon pro divini cultus augmento et Christi fidelium animarum salute, utque gratiam et auxilium omnipotentis Dei, cujus soli ditioni atque protectioni regnum nostrum semper subjectum exstitit et nunc esse volumus, consequi valeamus; quæ sequuntur, hoc edicto consultissimo in per-

PRAGMATIQUE-SANCTION *de Saint Louis.*

Louis, par la grâce de Dieu Roi des Français, pour perpétuelle mémoire.

Afin d'assurer l'état tranquille et salutaire de l'Eglise de notre royaume, afin d'augmenter le culte divin ; pour le salut des âmes des fidèles du Christ, et pour obtenir nous-mêmes la grâce et le secours de Dieu tout puissant, de qui seul notre royaume a toujours dépendu et sous la protection duquel nous le mettons encore maintenant,

---

bitants de Lyon, dit aussi (*Du Cange*, *Glossarium*) : « Declaramus, atque *Pragmatica Sanctione*, nostraque authoritate declaramus. »

(1) M. Thomassy. *De la Pragmatique-Sanction attribuée à S. Louis*, brochure in 8° de 68 pages Paris 1844, p. 49. Extrait du *Correspondant* (livr. du 10 octobre 1844), t. VIII, p. 342 et suiv.

(2) *Sacro-sancta Concilia*, studio Labbei et Cossartii, curante Coletti, in fol. Venetiis, 1731, tome XIV, page 445.

(3) *Annales ecclesiastici* ab anno 1198 ad annum 1534, t. XIV, Appendix, p. 618. Coloniæ Agrippinæ 1692, in fol.

petuum valituro statuimus et ordinamus.

1. *Ut ecclesiarum regni nostri prælati, patroni et beneficiorum collatores ordinarii jus suum plenarium habeant, et unicuique jurisdictio debite servetur.*

2. *Item ecclesiæ cathedrales et aliæ regni nostri liberas electiones et earum effectum integraliter habeant.*

3. *Item simoniæ crimen pestiferum, ecclesiam labefactans, a regno nostro penitus eliminandum volumus et jubemus.*

4. *Item promotiones, collationes, provisiones, et dispositiones prælaturarum, dignitatum, vel aliorum quorumcumque beneficiorum et officiorum ecclesiasticorum regni nostri, secundum dispositionem, ordinationem, determinationem juris communis, sacrorum conciliorum Ecclesiæ Dei, atque insti-*

nous avons par le présent édit dûment considéré, statué et ordonné ce qui suit :

1. Que les prélats, les patrons, les collateurs ordinaires de bénéfices dans les églises de notre royaume jouissent pleinement de leurs droits et que la juridiction de chacun d'eux soit en entier conservée.

2. Que les églises cathédrales et les autres de notre royaume aient de libres élections avec leurs effets dans leur entier.

3. Nous voulons et ordonnons que le crime pestilentiel de simonie, qui ébranle l'Eglise, soit entièrement expulsé de notre royaume.

4. Nous voulons et nous ordonnons que les promotions, les collations, les provisions et les dispositions des prélatures, des dignités et des bénéfices de quelque nature qu'ils soient, et des offices ecclésiastiques de notre royaume se fassent selon la disposition, l'ordination, la détermination du droit commun (1),

(1) Par *droit commun* on doit entendre le droit établi pour toute l'Eglise d'Occident; le *droit particulier*, c'est le droit des Eglises nationales qui composent l'Eglise d'Occident en général. (Durand de **Maillane**. ***Dictionn. de droit canonique***. Art. ***Droit***. C'est un ouvrage Gallican).

tutorum antiquorum Sanctorum Patrum, fieri volumus pariter et ordinamus.

5\. *Item libertates, franchisias, immunitates, prerogativas, jura et privilegia, per inclytæ recordationis Francorum reges, prædecessores nostros, et successive per nos ecclesiis, monasteriis atque locis piis, religiosis, necnon personis ecclesiasticis regni nostri concessas et concessa, innovamus, laudamus, approbamus et confirmamus per præsentes.*

Harum tenore, universis justiciariis, officiariis et subditis nostris, ac loca tenentibus, præsentibus et futuris, et eorum cuilibet, prout ad eum pertinuerit, districte præcipiendo mandamus, quatenus omnia et singula prædicta diligenter et attente servent, teneant et custodiant, atque servari et teneri, et custodiri inviolabiliter faciant, nec aliquid in contrarium quovismodo faciant vel attentent, seu fieri vel attentari permittant, transgressores aut contrafacientes, juxta casus exigentiam, tali pœna plectendo quod ceteris deinceps cedat in exemplum.

des conciles sacrés de l'Eglise de Dieu et des Instituts antiques des saints Pères.

5\. Par les présentes, nous renouvelons, nous approuvons, et nous confirmons les libertés, franchises, immunités, prérogatives, droits et priviléges accordés par les rois français nos prédécesseurs de glorieuse mémoire, et ensuite par nous aux églises, monastères, lieux pies, religieux, et personnes ecclésiastiques de notre royaume.

En conséquence nous enjoignons expressément à tous nos justiciers, officiers, lieutenants, sujets et vassaux, présents et à venir, et à chacun d'eux en particulier de garder et observer exactement tous les articles ci-dessus, et de les faire garder, tenir et observer inviolablement sans jamais faire et tenter rien de contraire, ni souffrir que personne fasse et tente rien de contraire, à peine de punition exemplaire contre les transgresseurs.

In quorum omnium et singulorum testimonium, præsentes litteras sigilli nostri appensione muniri fecimus.

Datum Parisiis, anno Domini 1268 *mense Martio* (1). »

En foi de quoi nous avons fait munir et sceller de notre sceau les présentes lettres.

Donné à Paris, l'an de Notre Seigneur 1268, au mois de Mars. »

Tel est le texte de la Pragmatique qui se trouve aussi dans la Bibliothèque des Pères (2). Mais il existe d'autres éditions de cette ordonnance dans lesquelles il y a six articles; entre notre quatrième et notre cinquième on en a interpolé un nouveau de sorte que notre cinquième article devient le sixième.

Voici l'article qu'on continue à intercaler aujourd'hui et qui porte ordinairement le nom d'*article sur les axactions :*

5. « *Item exactiones et onera gravissima pecuniarum, per curiam Romanam Ecclesiæ regni nostri impositas vel imposita, quibus regnum nostrum miserabiliter depauperatum exstitit, sive etiam imponendas aut imponenda, levari aut colligi nullatenus volumus, nisi duntaxat pro rationabili, piâ et urgentissi-*

5. « Nous ne voulons aucunement qu'on lève ou qu'on recueille les exactions et les grièves levées d'argent, imposées par la cour Romaine aux églises de notre royaume, et par lesquelles notre royaume a été misérablement appauvri, ou celles qui seraient imposées à l'avenir, si ce n'est pour une cause rai-

---

(1) Le mois de Mars 1268 correspond à notre Janvier 1269. Car S. Louis commençait l'année à Pâques dans ses diplomes. V. *l'art de Vérifier les dates* 3e édit. in fol. Paris. 1783. t. I. p. 586. La date de cette Pragmatique est aujourd'hui fixée, par les écrivains qui l'admettent, au mois de Mars 1268, d'après M. de Carné (*Correspondant*, 1845. t. XII, p. 255).

(2) Voici ceux qui admettent la Pragmatique comme nous : Margarin de la Bigne. *Magna Biblioth. Patr.* Col. Agripp. 1618. 10. 6. col. 1273.

Raynald, et Labbé, déjà cités. Ces écrivains se contentent de donner le texte de la Pragmatique sans l'accompagner d'aucune discussion.

má causá, inevitabili necessitate, et de spontaneo et expresso consensu nostro et ipsius ecclesiæ regni nostri. »

sonnable, pieuse et très-urgente, ou pour une inévitable nécessité, et du consentement libre et exprès de nous et de l'église de notre royaume.

Il y a sur la Pragmatique-Sanction diverses opinions que nous croyons bon d'énoncer immédiatement :

1° Les uns la reconnaissent pour être véritablement de S. Louis en y comprenant l'article des exactions (1). Cette classe de publicistes et d'historiens comprend :

A) Ceux qui trouvent dans cet acte la base des libertés gallicanes et une pièce hostile au Saint-Siége, ou bien l'une de ces deux choses, comme Richer, Mézérai, Noel Alexandre, Fleury, Bossuet, Pinsson, Guizot, Schoell, De Sismondi, De Chateaubriand, Daunou, Lebas etc. (2).

---

(1) Les uns ne donnent que le texte des six articles sans réflexions; Nous en citerons quatre :

Leibnitz. *Mantissa Codicis Juris Gentium diplomatici.* in-fol. Hanovriæ. 1700. p. 157. — De Laurière. *Rec. des Ordonn.* t. I. — Brumoy. *Hist. de l'Eglise Gallicane,* t. XI, p. 604, in 4°. — Durand de Maillane, *Dict. de droit canonique.* t. I, appendice p. 1, t. II, art. *Pragm.-Sanct.* p. 515.

(2) Richer. *Histor. Concil.* lib. III, c. 7. ed. Colon. 1673, in 8°, t. II. — F. De Mézerai. *Abrégé chronologique de l'hist. de France,* Amsterdam. 1701, in 12, t. II, p. 499.

Noël Alexandre. *Histor. ecclesiastica,* i 4°. Veneti, 1744. t. XV.

G. Daniel. *Hist. de France,* in 4°, Paris 1755, t. IV.

Fleury. *Hist. ecclésiastiq.* in 4°, Paris 1777, t. XII, liv. 86, p. 356.

Bossuet. *Defensio declarat. cleri Gallicani.* Coloniæ 1624, lib. XI, cap. 9.

Pinsson. *S. Ludovici Pragmat.-Sanctio,* in 4°. Paris 1663.

Guizot. *Hist. de la civilisation en France.* Paris 1830, t. V, 14° leçon, p. 65.

Schoell. *Cours d'histoire des états Européens,* in 8°. Paris 1830, t. V, p. 134.

De Sismondi. *Hist. des Français,* Brux. 1846, t. IV, p. 477.

De Chateaubriand. *Etudes historiques.* Bruxelles 1831, t. III. p. 353.

Hist. littéraire de la France, t. XVI : Daunou. *Discours sur l'état des lettres au XIII° siècle.*

B) Ceux qui, comme MM. Alzog et Moeller, admettent l'article des exactions sans cependant trouver dans cette pièce la base des libertés gallicanes (1).

II° D'autres la regardent comme une pièce supposée dans sa totalité et faussement attribuée à S. Louis, par exemple : les Bollandistes, ainsi que Thomassin, de Voltaire, MM. Thomassy, de Carné et César Cantù (2).

III° Quant à nous, nous croyons pouvoir soutenir :

1° Que l'article des exactions est l'acte d'un faussaire.

2° Que la Pragmatique composée des autres articles n'est ni un acte hostile au Siége Apostolique, ni la base des libertés gallicanes.

3° Que la Pragmatique composée des cinq articles susdits peut *avec probabilité* être considérée comme l'œuvre de S. Louis.

Notre dissertation se divise ainsi naturellement en trois points dont nous allons présentement examiner les deux premiers pour établir et justifier notre opinion personnelle.

LEBAS. *France, dictionnaire encyclopédique*, dans la collection : *Univers pittoresque* de Didot, t. XI, *Pragmatiques-Sanctions*, p. 693.

Même ouvrage. *Annales historiques de la France*, t. I. p. 180.

(1) J. MOELLER. *Précis de l'histoire du moyen âge*. in 8° Louv. 1846, p. 408. J. Alzog. *Histoire universelle de l'Eglise*, traduit de l'allemand par J. Goschler et Ch. Audley. in 8°. Paris 1846, t. II, p. 341.

(2) Thomassin. *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, partie 2, liv. 2, chap. 33, n° 4.

Acta Sanctorum, Aug. t. V, die 25. *De Sancto Ludovico*, p. 494-498.

Voltaire. OEuvres complètes. édit. 1784, in 8°, t. XVII. *Essai sur les mœurs*, t. II. Règne de S. Louis. Voltaire émet ici un doute.

Thomassy déjà cité.

DE CARNÉ. *Saint Louis*, dans le *Correspondant*, 1845, t. XII.

César CANTÙ. *Hist. universelle*, in 8°. Paris 1847, t. XI, p. 269.

CHAPITRE I.

L'article des exactions n'est pas l'œuvre de S. Louis, mais celle d'un faussaire.

En faveur de l'authenticité de cet article que nous avons donné et traduit plus haut, nous n'avons jamais vu alléguer qu'une seule preuve; nous commencerons par l'exposer en tenant compte de l'importance qu'on a voulu lui attribuer.

Noel Alexandre, dans son *Histoire ecclésiastique* (1), dit que la Cour romaine fournit à S. Louis l'occasion de prendre des mesures semblables à celles dont fait mention l'article cité. Pour étayer cette assertion, il avance un passage de Mathieu Paris, auteur contemporain qui, dans l'histoire d'Angleterre, à l'année 1247, s'exprime en ces termes (2) :

« A cette époque, le pape envoya une députation de Frères-Prêcheurs et mineurs à tous les prélats de la France, pour les supplier de lui prêter, chacun selon ses moyens, une certaine quantité d'argent. Et il leur promit lui-même avec assurance de rendre à chacun tout ce qu'on lui aurait prêté lorsqu'il serait sorti d'embarras. Le roi de France, ayant appris cette nouvelle, et suspectant l'avarice de la cour Romaine, défendit à tout prélat de son royaume, sous peine de perdre tous ses biens, d'appauvrir ainsi la terre où il régnait. Alors les légats du pape, chargés de cette commission, quittèrent le susdit royau-

(1) *Historia ecclesiastica*, edit. Roncaglia in 4°. Parisiis 1744, t. XV, p, 435,

(2) *Historia major angliæ* sive rerum anglicarum historia à Guilielmi adventu ad annum 43 Henrici III. Londini 1640, 2 vol. in fol. ad ann. 1247, p. 485, col. 1. L'importance de ce récit nous engage à donner quelques lignes du texte :

me sans avoir rien obtenu, et les huées et les dérisions de tous les habitants les suivirent jusqu'aux frontières. »

Avant d'examiner ce fait en lui-même, nous devons dire un mot du caractère de Mathieu Pâris, moine de S. Alban, et de la valeur de son témoignage en histoire.

Le plus judicieux des historiens anglais (1) rapporte que ce moine *accoutumé à attaquer les personnes élevées, laïques ou ecclésiastiques, semble avoir réuni et conservé toutes les anecdotes malicieuses et scandaleuses qui satisfaisaient ses dispositions critiques.* Lorsque le docteur Lingard a pu confronter le contenu de la chronique avec des recueils authentiques ou avec les écrivains contemporains, il a, *dans beaucoup de circonstances, trouvé assez de différence entre eux pour donner à la narration du moine l'apparence d'un roman plutôt que d'une histoire.*

D'après Feller (2), Mathieu Pâris écrit avec beaucoup de sincérité le bien et le mal, à moins qu'il ne prenne parti dans une affaire. C'est alors, dit-il, d'accord avec un critique, *le moins croyable de tous les historiens.*

Noel Alexandre lui-même, pour apprécier l'écrivain anglais, avait deux cents pages plus haut (3) rappelé le jugement du cardinal Baronius (4) sur ce personnage, jugement qui à coup

---

« Supplicans ut unusquisque, juxta suam possibilitatem, sibi unam quantitatem pecuniæ accommodaret. Et ipse procul dubio, cùm respiraret, quod cuique competeret, redderet indubitanter. Quod cum Regi Francorum innotuisset, suspectam habens Romanæ curiæ avaritiam, prohibuit ne quis prælatus regni sui, sub pæna amissionis omnium bonorum suorum, taliter *terram depauperaret*. Et sic *cum sibilo et derisione omnium*, Papales legati Sophistoci, quorum humeris officium hoc iucumbebat, *inanes et vacui* à regno *recesserunt* memorato. »

(1) Lingard. *Histoire d'Angleterre*, in 8°, édit. de Louvain 1827, t. III, p. 202 etc.

(2) Feller, art. Mathieu Pâris dans son *Dictionnaire biographique*.

(3) *Hist. eccl.* t. XV, p. 265.

(4) Baronius. *Annales ecclesiast.* ann. 996.

sûr est loin d'être flatteur pour Pâris et aurait dû par conséquent l'empêcher de s'appuyer sur un homme dont l'impartialité est plus que contestée (1).

Nous allons comprendre sans peine l'acharnement de Pâris contre le Saint-Siége; la source, où ce bénédictin a été puiser son fiel, mérite d'être mentionnée.

Pendant la vacance du siége de Cantorbéry, le pape Grégoire IX envoya aux évêques de cette province, pour la réforme des monastères, une bulle qui fut adressée également à toute la chrétienté. Cette bulle est datée de Spolète le neuvième de Juin 1232. Malheureusement, plus la réforme était nécessaire, plus elle était difficile; les anciens moines tenaient aux vieux abus, bien plus qu'à la règle de Saint Benoît, dont ils faisaient profession de bouche, et à laquelle on voulait les ramener par les œuvres. L'abbé de S. Alban et ses moines parmi lesquels Mathieu Pâris, se fondant sur leurs priviléges, demandèrent jusqu'à deux fois des délais pour éluder la réforme. Cette antipathie de Mathieu Pâris pour la réforme de son monastère ordonnée par le pape, explique très-naturellement ses insinuations malveillantes contre la cour de Rome et ses visiteurs. Mathieu Pâris est ici le coupable qui se plaint de son juge et de son correcteur (2).

---

(1) Voici les paroles du P. Alexandre : « De hoc historico ita censet doctissimus Cardinalis Baronius ad annum nongentesimum nonagesimum sextum : « *Quam fuerit animo infensissimo erga Apostolicam Sedem, quivis facile poterit intelligere :* nisi probra illa fuerint additamenta ejus qui edidit : quæ si quis demat aureum sane dixeris commentarium utpote quod ex publicis monumentis, totidem verbis redditis, egregie contextum et coagmentatum inveniatur. Quosdam locos in editione hujus historici a Matheo Cantuariensi procurata plurimum sibi suspectos esse Brianus Tivinus profitetur lib. 3. *De Antiquitate Academiæ Oxoniensis.* »

(2) ROHRBACHER. *Histoire universelle de l'Eglise*, in 8°. Paris 1845, t. XVIII, p. 101.

MATH. Pâris. ann. 1232.

Ainsi, puisque le père Alexandre met en avant les paroles du savant Baronius pour caractériser le moine anglais, il eût été prudent de sa part de ne pas défendre son opinion par l'anecdote de Pâris dirigée contre le Pontife romain ; en effet, on ne croit pas à un ennemi acharné, et surtout lorsqu'il raconte es faits dénués de toute apparence de vérité. Ensuite, supposons vraies les paroles de Pâris, seront-elles de quelque utilité pour le père Alexandre? Mais il n'y est pas dit un seul mot d'exactions ou de charges imposées ! On n'y découvre qu'une simple demande de sommes d'argent avec la promesse formelle de les rendre ! Et c'est ce simple fait qui qui aurait pu fournir à Louis IX l'occasion de faire vingt ans plus tard une loi contre des exactions qui n'existaient pas ! Les députés s'en retournèrent sans avoir rien obtenu, nous dit le chroniqueur anglais : comment donc le royaume a-t-il été par là misérablement appauvri? Si l'on admet que S. Louis se soit opposé si efficacement aux exactions de la cour romaine, comment peut-il se plaindre dans l'article en question de ce que son royaume a été malheureusement ruiné par de telles exactions, lui qui vingt ans plus tôt chassait les légats du Pontife pour un simple emprunt ! Pâris finit par dire que le pape et ses envoyés n'ont rien obtenu d'autre que les huées et les dérisions de tous les Français ; nous en appelons aux souvenirs de tous ceux qui ont étudié le règne de S. Louis, et nous ne craignons pas d'affirmer que jamais sous ce prince chose pareille ne serait arrivée. Ainsi ces paroles de Pâris, fussent-elles même vraies, n'ont aucune portée dans l'affaire qui nous occupe, et l'occasion d'un semblable article, fait si longtemps après l'époque assignée à la fable qu'on vient de mentionner, ne peut pas plus être prouvée par ces paroles, que l'on ne pourrait prouver qu'un royaume a été réduit à la détresse par des députés qui s'en retournèrent les mains vides.

Donc l'article des exactions porte en lui-même la preuve in-

trinsèque de sa fausseté, puisqu'on ne peut alléguer pour établir son opportunité qu'une anecdote qui ne nuit nullement à notre manière de voir. La main du faussaire se trahit donc visiblement dans ces paroles :

« *Charges très-pesantes que la cour de Rome a imposées ou pourrait imposer à l'Eglise de France, et par lesquelles notre royaume a été misérablement appauvri.* »

Bien plus, on y parle de taxes imposées au clergé de France, alors que ces taxes n'étaient imposées par le pape qu'à la prière du roi, qui les sollicitait pour la guerre sainte.

En effet, si nous interrogeons les parchemins de cette époque, que nous apprend l'histoire? Voyons (1) :

L'an 1266, les ecclésiastiques des provinces de Sens, de Reims et de Rouen, ayant appris que le roi demandait au pontife, pour aller au secours de la Palestine, un dixième ou telle portion des biens du clergé qu'il plairait au pape de lui donner, et lui voyant obtenir de lever un dixième pendant trois ans, pensèrent bien plus à la défense de leurs revenus qu'à celle de la Terre-Sainte. Les trois provinces conclurent de députer au pape et d'écrire fortement ; elles dressèrent donc une lettre pathétique qui, représentant la misère où le clergé se trouvait réduit par les exactions passées (qui toutes étaient au profit du roi), portait encore que les malheurs du premier voyage n'avaient pu venir que de la malédiction attachée à l'argent extorqué du

---

(1) Consultez : *Historiæ Normannorum Scriptores*, ab Andrea Duchesne editi. *Chronica Normanniæ*, p. 1012. Parisiis 1619, in fol.

H. Spondanus. *Annales sacri et ecclesiastici.* Parisiis, Lanoue 1639-1641. 6 vol. in fol. ann. 1268.

Labbée et Coletti. *Sacro-sancta Concilia,* in fol. Venetiis 1731, t. XIV, p. 445.

Filleau De la Chaize. *Hist. de S. Louis*, divisée en XV livres. Paris 1668, in 12. t. II.

Michaud. *Hist. des Croisades.* Bruxelles 1841, in 8°, t. VIII. l. XVII.

clergé; et que tout le monde savait que le schisme qui séparait l'Eglise Orientale de celle d'Occident n'avait point d'autre origine. Les députés partirent avec cette lettre, et après avoir fait serment de protester qu'on souffrirait plutôt toutes les excommunications imaginables que de se rendre sur ce point.

Mais, si le roi avait laissé délibérer contre lui en pleine liberté, il sut bien rendre aussi le résultat inutile, en écrivant d'une manière, à ce que disent quelques auteurs, qui attira une étrange réception à ces députés. Clément IV à la vérité les écouta en présence de tout le collége, mais ce fut tout ce qu'ils en eurent; car il les renvoya honteusement, confirmant la concession de la décime, et les chargeant d'une réponse digne de la lettre qu'ils avaient apportée. Il y reprochait aux ecclésiastiques, comme une insigne lâcheté, de refuser quelque portion de leurs commodités à leur roi, pour une entreprise toute chrétienne, où tant de princes, tant de guerriers illustres sacrifiaient leur vie et tout ce qu'ils avaient de plus cher. Il les menaçait, s'ils méprisaient les intérêts de J.-C. et les foudres dont il l'avait fait dépositaire, de leur donner une punition exemplaire en les privant de leurs bénéfices. Il fallut donc se soumettre à tout, et si bien que Clément voulait même comprendre la distribution quotidienne dans cette décime. Mais le roi même le pria de les excepter, et de lui donner à la place une quatrième année, ce que le pape accorda en laissant néanmoins les intéressés dans la liberté de choisir.

Après avoir entendu un fait aussi remarquable, comment expliquer la publication de l'article susdit faite, dit-on, par Louis IX? Dirons-nous qu'il a envié au Siége de Rome les biens de l'Eglise qu'il demandait pour lui-même avec tant d'opiniâtreté?... C'est insoutenable! Il n'y a pas de doute; si on apprécie chaque fait consciencieusement, on ne trouvera pas dans tout le règne de ce prince un motif plausible pour en venir à des querelles

et à des dissentiments avec le pape qui accédait toujours avec tant de bienveillance et d'empressement aux sollicitations du roi de France.

Mais tout est pour nous dans les faits eux-mêmes.

L'an 1268, époque, nous dit-on, de la rédaction de cet article, que faisait S. Louis? L'histoire nous le montre se préparant avec l'aide du souverain Pontife à une seconde expédition pour la Terre-Sainte. Et c'est dans un pareil moment, lorsqu'il devait plus que jamais se ménager les bonnes grâces de Clément, qu'on viendrait attribuer à S. Louis un langage aussi outrageant à l'égard des successeurs de S. Pierre? Voyez s'il n'y a pas en tout cela beaucoup d'inconséquence! Au moment où, sans l'autorité du Siége apostolique, il aurait été impossible au roi de France de lever l'argent nécessaire pour cette entreprise, on veut qu'il soit venu traduire à la barre des nations le pontife qui méritait alors toute sa reconnaissance! Supposons pour un instant que la France eût eu à se plaindre d'exactions de la part de Rome : certes, qui connaît S. Louis n'ira pas le croire capable de cacher au pontife les exactions immodérées de ses Officiaux; mais d'un autre côté, peut-on supposer que Louis IX eût été, sans avoir donné le moindre avertissement, s'opposer à des levées pécuniaires par un moyen infamant pour le Pasteur romain.

D'ailleurs, des quatre ans accordés au roi par le pontife, la seconde année seulement touchait à sa fin quand on veut que cet article ridicule ait été fait par S. Louis! Ce n'était certes pas le moment de livrer à la publicité un tel statut; car si le roi eut alors décrété que *les charges imposées par la cour de Rome ne devaient être ni levées ni recueillies sans le consentement exprès et spontané de lui et de l'Eglise de son royaume*, il tombait alors dans un piége; l'Eglise de son royaume serait alors venue se dresser devant lui; elle aurait révoqué

le consentement qu'elle n'avait donné que sous l'empire d'une crainte très-grave, et enfin refusé de payer la décime pendant les deux années qui restaient encore.

Si l'on tourne ses regards vers une autre série de faits historiques, on remarquera que cette mesure qu'on prête à S. Louis n'a pu être motivée ni par la conduite de Clément IV qui occupait alors le siége de S. Pierre, ni par celle de ses prédécesseurs, ni par celle de ses successeurs; on verra donc que cette amère récrimination contres les habitudes fiscales de la cour de Rome était, de la part de S. Louis en 1268, une mesure inutile, contradictoire et dangereuse.

Arrêtons-nous un instant devant la face majestueuse de Clément IV, et d'un simple aperçu sur la carrière de ce pontife jaillira l'absurdité de l'article en question.

Clément IV, né Français, était, avant d'être promu au sacerdoce, entré dans le conseil de S. Louis comme très-habile jurisconsulte (1). Après la mort de sa femme, il renonça au monde dont il était une des gloires pour entrer dans le sanctuaire. Il passa bientôt par les différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique et parvint enfin à la suprême dignité de l'Eglise. A son avènement il changea, dit-on les armes de sa famille en prenant un écusson d'azur à six fleurs de lis d'or, pour preuve de son attachement à la France, qu'il avait servie six années dans le conseil (2). Il fit part de sa promotion, par une lettre circulaire, aux rois dont il avait reçu les félicitations, surtout à S. Louis, à qui il dit ces paroles remarquables (3) :

---

(1) Brumoy, *Hist. de l'Eglise Gallicane*, in 4°. Paris 1744. t. XI, p. 550.

(2) Ciaconius. *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum*, cum notis Oldoini. Romæ 1677, 4 vol. in folio. Vita Clementis IV.

(3) Raynald. *Annales ecclesiast.* ab ann. 1198 usque ad annum 1534, in fol. Col. Agrip. t. XIV, ann. 1265, n° 8, 9 et 10. — P. Martene. *Thesaurus novus anecdotorum* t. II. *Clementis Papæ IV Epistolæ.* — Boll. *Acta Sanctorum.* in fol. August. die 25, t. V, p. 482.

« Il me fut doux autrefois de vous appeler mon maître ; rien n'était plus juste. Il m'était beau de vous donner le doux nom d'ami : rien de plus vrai. Depuis mon élévation au Souverain Pontificat je vous nomme mon fils ; nom plus tendre, et dont la douceur exprime en effet celle de ma tendresse pour vous. »

Toutes les lettres de ce pape respirent une charité sans bornes et une modestie admirable ; l'intégrité et la modération de son caractère sont vantées par tous les chroniqueurs (1).

Nous avons vu la modération de ce pontife et son affection pour le roi de France ; voici quelques faits qui prouveront encore davantage leur grande amitié : ce sont diverses faveurs remarquables que le pape lui accorda par des bulles.

Clément lui écrivit qu'il ferait toujours pour lui tout ce que sa conscience lui permettrait (2) ; mais que, pour qui que ce fût, il ne ferait jamais aucune dérogation à ses devoirs (3) ; il défendit d'interdire les terres du roi et ajouta que les sentences d'excommunication n'auraient pas lieu contre ceux qui les auraient encourues en exécutant les ordres de ce prince (4) ; il permit au confesseur de S. Louis de l'absoudre de tous cas (5), de le relever de tous vœux, excepté de celui du voyage d'outre-mer ; il confirma tous les priviléges accordés à Louis par ses prédécesseurs (6). Il les confirma une seconde fois (7), mais en déclarant que les bulles qui portaient la défense d'excommunier le roi et de mettre l'interdit sur ses terres ne devaient s'entendre que par rapport au seul domaine du roi, et non pas

---

(1) Génébrard cité par Ant. Charlas dans : *Tractatus de libertatibus ecclesiæ Gallicanæ,* in 4°. Romæ 1720, t. I, ch. XV, p. 43.

(2) Martène. *loc. cit.* col. 129. — *Acta Sanct.* t. V. p. 482.

(3) Filleau De la Chaize liv. XIII, n° 16.

(4) Bulle du 20 avril 1265. — V. Martene, col. 122.

(5) Bulle du 29 avril 1265.

(6) Bulle du 1 mai 1265.

(7) Autre bulle de même date.

relativement au royaume de France. Il permit aussi aux clercs de la maison du roi de ne pouvoir être contraints d'accepter les commissions dont le pape ou les légats les voudraient charger (1); enfin il renouvela la défense d'interdire les terres de Louis IX (2).

Voilà ce que nous apprend un coup-d'œil jeté sur le caractère de Clément IV, sur son dévouement et son affection pour le roi de France; mais chose qui nous étonne! c'est que l'an 1266 nous voyons S. Louis mettre son royaume sous la protection de ce pontife qui consent à sa demande en ces termes :

«*Prêtant une oreille favorable à vos sollicitations*, nous mettons sous la protection du bienheureux Pierre et sous la nôtre, pour le temps de votre absence, le royaume de France, les comtés et tous les autres lieux qui vous sont soumis (3).»

Maintenant nous sommes en droit de demander à ceux qui parcourent ces pages, s'il n'est pas contre le plus simple bon sens de supposer qu'un pontife, dont la modération et l'intégrité ont été célébrées même par ses adversaires, aurait voulu accabler sous de lourdes exactions la France qui fut son berceau; si c'est à un pareil pontife qu'un saint serait venu jeter l'insulte et l'outrage, et l'accusation odieuse d'avoir appauvri sa patrie. De plus, « si à cette amitié sincère, efficace, persévérante, le roi de France eût répondu par les récriminations flétrissantes qui font le caractère spécial de cet article, où serait son équité, sa loyauté, sa gratitude, et quelle contradiction plus flagrante que de placer son royaume sous la protection d'une

---

(1) Bulle du 4 mai 1265.

(2) Bulle du 13 mars 1266.

(3) « *Postulationibus tuis favorabiliter annuentes*, regnum Franciæ, comitatus, ac cetera loca tibi subjecta quamdiu in profectione fueritis, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et præsentis scripti patrocinio communimus. » *Acta Sanct.* loc. cit. n° 971.

puissance alors même qu'on l'accuse de l'avoir misérablement appauvri ! (1). »

Ici il nous semble entendre présenter avec force cette futile objection : ce n'est pas Clément IV que l'auteur de cet article avait en vue, mais ceux qui l'avaient précédé sur le siége de Rome!

En ce cas, qu'on nous montre donc un pontife contemporain de S. Louis qui ait pu provoquer ce recours tardif; Grégoire IX (1227-1241), Célestin IV (1241), Innocent IV (1243-1254), Alexandre IV (1254-1261), Urbain IV (1261-1265) ont eu les meilleures relations avec Louis IX, malgré les efforts de l'empereur Frédéric pour le gagner à son parti. Aussi, dans les luttes du clergé de France avec le roi et la noblesse, ces derniers en appellent aux papes qui leur donnent satisfaction (2). De plus S. Louis reçut une foule de faveurs de la part des Pontifes de Rome avec lesquels il vécut dans une grande amitié. Pour en avoir la preuve, résumons rapidement quelques bulles émanées du Saint-Siége.

Grégoire IX défendit à qui que ce fût de lancer sentence d'interdit sur les chapelles du roi, sans une permission spéciale du Saint-Siége (3).

Innocent IV permit à S. Louis de se choisir un de ses chapelains pour confesseur, et à ce confesseur d'absoudre le roi de tous crimes et de toutes excommunications, excepté de celles qui seraient fulminées par le Saint-Siége ou pour des crimes si énormes que l'absolution dût en être réservée au pouvoir pontifical (4); il accorda à S. Louis, que lui et ses chapelains, clercs, jurés et officiers, ne pourraient encourir l'excommunication majeure, ni même l'interdit en fréquentant des excommuniés (5);

(1) Journal l'*Univers*. 1847, 19 février, n° 121.
(2) Brumoy. *Hist. de l'Égl. Gall.* t. XI. ann. 1235 et 36.
(3) Bulle du 13 novembre 1236.
(4) Bulle du 5 décembre 1243.
(5) Bulle du 14 ibid.

il défendit de fulminer excommunication ou interdit sur les terres du roi ou de ses successeurs (1).

Alexandre IV multiplia les bulles favorables au monarque (2), et Urbain IV, successeur d'Alexandre IV, ne resta pas en arrière de ses prédécesseurs en accordant à S. Louis plusieurs bulles assez importantes.

Il donna à S. Louis et à la reine son épouse un an et quarante jours d'indulgence toutes les fois qu'ils assisteraient à la dédicace d'une église, et en leur faveur il étendit cette grâce à tous les autres auditeurs (3); il confirma les priviléges accordés à S. Louis par le Saint-Siége (4), ainsi que la bulle d'Alexandre IV du 25 Avril 1254 (5); et enfin le pape ordonna (6) à l'abbé de saint Denis d'excommunier ceux qui troubleraient le roi dans la jouissance des priviléges que le Saint-Siége lui avait accordés (7).

Ainsi l'article des exactions ne pouvait absolument pas être dirigé contre les prédécesseurs de Clément IV qui tous furent amis de S. Louis, qui comblèrent ce prince de faveurs insignes et qui n'encoururent à aucun titre les reproches dont cet article semblerait les charger.

Reste à supposer que ce fameux article était dirigé contre les papes futurs.

Poser cette objection, c'est la résoudre. Car S. Louis ne pou-

---

(1) Bulle du 15. ibid.

(2) On peut en citer quinze.

(3) Bulle du 21 novembre 1261.

(4) Bulle du 5 décembre 1261.

(5) Bulle du 21 ibid. — Alexandre IV y portait la défense d'excommunier ou d'interdire S. Louis, la reine son épouse et leurs successeurs.

(6) Bulle de même date.

(7) Consultez sur ces bulles : *Magnum bullarium Romanum* 1739-57, 28 vol. in folio. Rome. — De Héricourt. *Lois Ecclésiastiques de France*, in fol. 1774, Neufchatel. — Pithou. *Traité des droits et des libertés de l'église Gallicane*. 1731, 4 vol. in fol. — Aug. Lemoine. *Encyclopédie Moderne*, in 8°. Paris 1847, art. *Bulle*.

vait pas prévoir ce que feraient les papes futurs; et quelles seraient donc alors la sagesse, la justice d'un roi très-chrétien qui, en pleine paix, dans des relations tout amicales avec la papauté, au moment où il fait appel à sa protection, prendrait contre elle une mesure outrageante, au bénéfice hypothétique de l'avenir?

Ainsi l'article n'est pas de S. Louis ; car, c'eût été de sa part en 1269 une mesure inutile, contradictoire et dangereuse.

Les preuves abondent sous notre plume ; nous ne pouvons qu'en toucher quelques unes.

Le roi s'indigne ouvertement dans cet article de ce que son royaume a été malheureusement ruiné par les exactions de la cour de Rome. Ce serait donc la première et la seule fois qu'il eût formulé ce mécontentement public : car dans le grand nombre de lettres qu'il a écrites aux différents papes qui vécurent de son temps, et dans les réponses que lui firent les souverains Pontifes, on ne voit pas que jamais S. Louis se soit plaint de leurs exactions, quoiqu'il leur dise son sentiment sur beaucoup d'autres affaires moins importantes.

Si on jette un regard sur le caractère de Louis IX, quel anachronisme on découvre dans la prétention d'attribuer l'article susdit à ce prince (1)!

---

(1) Pour apprécier ce roi de France nous allons recourir à une autorité qui n'est guère suspecte, à celle du patriarche de l'incrédulité.

« Louis IX, dit Voltaire (Œuvres complètes, édit. 1784, in-8°, t. XVII. *Essai sur les Mœurs,* t. II, p. 154), paraissait un prince destiné à réformer l'Europe si elle avait pu l'être; à rendre la France triomphante et policée, et à être en tout le modèle des hommes. Sa piété qui était celle d'un anachorète ne lui ôta aucune vertu de roi. Une sage économie ne déroba rien à sa libéralité. *Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte* ; et peut-être est-il le seul qui mérite cette louange : prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. *Il n'est pas*

Dans les avertissements que le saint roi, cloué mortellement sur le rivage Africain, donnait à son fils qui allait lui succéder (1), nous trouvons quelques conseils remarquables qui furent toujours les mobiles de sa conduite et avec lesquels l'article des exactions est en désaccord complet.

« *Fais droicture et justice à chascun*, disait-il, *tant au pouvre comme au riche.* »

« *Et si aucune controversité ou action se meut, enquiers-toi jusques à la vérité, soit tant pour toy que contre toy.* »

« *Sois dévoué et obéissant à notre Mère l'Eglise Romaine et au souverain Pontife comme au Père spirituel* (2). »

Il avait dit un peu plus haut :

« *Applique-toy à faire jouir tous tes sujets de la justice et de la paix, et particulièrement les ecclésiastiques et les religieux* (3). »

Ayant ensuite rapporté l'exemple de son aïeul Philippe-Auguste qui préféra souffrir un tort de la part de quelques ecclésiasti-

---

donné à l'homme de porter plus loin la vertu. » Nous ne pouvons mieux exprimer toutes les bonnes qualités de S. Louis que par ces paroles de Thomas de Cantimpré qui mourut en 1293 (Lib. II. c. 57. num. 63): « Testor Deum, testor sanctos, testor et fideles omnes, quòd nunquam aliquis Regum, nunquam aliquis Principum *tam necessariò, quantum ad salutem et pacem fidelium, protexit Ecclesiam*, dotavit muneribus, et veris honoribus exaltavit. »

Voir aussi une lettre d'Alexandre IV en 1258, où l'on découvre une admiration profonde pour le monarque français.

(1) Voir Petitot : *Collection des mémoires sur l'histoire de France.* 1e série, t. II : *Joinville*, p. 401 etc. in 8°, Paris 1824. Cette belle collection renferme 78 vol. — *Observations de Claude Menard* dans Du Cange, édit. de Joinville, in fol. Paris 1668, p. 398. — Duchesne. *Hist. Franc. Scriptores* in fol. t. V, Paris 1649. *Vita et Sancta conversatio piæ memoriæ Ludovici noni*, per fratrem Gaufridum de Belloloco, ordinis Prædicatorum ejus confessorem.

(2) « Sis devotus et obediens Matri nostræ Romanæ Ecclesiæ et summo *Pontifici tanquam Patri spirituali.* »

(3) « Sis diligens, quod omnes subditi tui justitia et pace fruantur : *maxime autem personæ ecclesiasticæ et religiosæ.* »

ques plutôt que de donner scandale à l'Eglise en en venant aux prises avec eux, il conclut ainsi ses admirables enseignements :

« *Aime, ô mon fils, les ecclésiastiques et garde leur paix tant que tu le pourras* (1). »

Et c'est d'un prince qui propose à son fils de si sages conseils; qui lui cite comme un modèle à suivre l'exemple d'un roi puissant qui souffre avec patience un dommage reçu de la part de quelques membres du clergé, pour éviter un différend avec eux; c'est d'un tel prince qu'on viendrait dire que l'année précédente il a voulu réprimer, par un article spécial et décisif, des exactions qui n'existaient pas!

Non, il est impossible que S. Louis ait jamais écrit un semblable statut, tandis que, dans toute sa vie, on l'a vu venir en aide aux causes religieuses, mais jamais les dominer. « C'est bien assez, disait-il, que je réponde à Dieu du temporel qu'il m'a confié, sans rendre compte du spirituel (2). » Et c'est par cette distinction qu'il devint grand aux yeux de la politique autant qu'à ceux de la religion.

Ensuite, qui pourrait se persuader que le saint roi qui avait un respect si profond pour le Saint-Siége, s'il avait eu quelque occasion de se brouiller avec le Pontife, n'aurait pas eu plutôt recours aux prières et à d'autres moyens, qu'au moyen ignominieux qu'on lui attribue avec tant de légèreté ou tant de mauvaise foi? A-t-on donc oublié la belle conduite de ce monarque à l'égard du Saint-Siége ainsi que le magnifique témoignage que le chapelain de S. Louis rend à son maître sur ce sujet ?

« Certainement, dit Guillaume de Chartres (3), il n'y a que

---

(1) « *Ama igitur*, o fili, *personas ecclesiasticas et serva pacem earum quantum poteris.* »

(2) Sufficit mihi coram Deo de temporalibus mihi creditis, non etiam de spiritualibus rationem reddere. » Dans M. Thomassy, loc. cit. p. 44.

(3) Duchesne. *Hist. Fr. Script.* t. V. *De vita et actibus inclytæ re-*

ceux qui ont vécu dans son intimité qui puissent connaître le respect et la déférence qu'il eut toujours pour la sainte Eglise Romaine ; *les sentiments de piété et de soumission avec lesquels il avait l'habitude de recevoir les rescripts et les ordres apostoliques ;* sa soumission et son empressement à les accomplir comme un vrai fils d'obéissance; oh! sans doute il n'y a que ceux qui l'ont connu dans sa vie intime qui puissent apprécier ces belles qualités de Louis. »

Poussons plus loin notre argumentation.

Quelle était la conduite habituelle de S. Louis? A peine connaissait-il une action ou une intention du Pontife, laquelle, à ses yeux, était contraire à son droit et au bien de son royaume, aussitôt il s'empressait d'en avertir le Pape ou de l'en détourner amicalement par ses lettres ou par ses ambassadeurs ; et s'il survenait quelque différend, il faisait tous ses efforts pour arranger l'affaire à l'amiable. Maintenant nous demandons où l'on voit S. Louis se plaindre aux Pontifes d'exactions qui auraient amené la détresse et la pauvreté dans son royaume; où l'on voit les papes s'excuser ou se défendre au sujet de ce grief? On ne le trouve nulle part. Irons-nous donc croire qu'un prince renommé par sa prudence, sa sagesse, sa modération et par ses égards pour le Vicaire du Christ, ait consenti un jour donné à stigmatiser par une loi publique des exactions dont on ne pourrait prouver l'existence, à flétrir, sans l'avoir averti et sans avoir entendu sa défense, un Pontife dont les vertus furent toujours admirées. Loin de nous l'idée de supposer qu'il ait ainsi voulu détruire par sa conduite ce qu'au lit de mort devant Tunis il inculquait de nouveau avec tant de soin dans l'esprit de son fils.

---

cordationis Ludovici noni etc, auctore F. Guillelmo Carnotensi, ordinis Prædicatorum, ejusdem Regis Capellano. p. 470.

Non, ceux qui pourraient demeurer sous l'empire de conceptions semblables, n'ont jamais examiné mûrement la circonspection et les autres vertus de Louis IX ; ils ne concilieront jamais une telle manière de procéder avec le respect du Saint pour l'Eglise dont il fut toujours un des plus glorieux rejetons.

Ici se présente encore une nouvelle considération qui ne milite pas faiblement en notre faveur; c'est que la Pragmatique-Sanction se trouve souvent imprimée sans le dit article dans les ouvrages d'hommes savants dont quelques-uns avaient grand intérêt à pouvoir l'admettre. Elle est ainsi rapportée dans la grande bibliothèque des Pères par Margarin de la Bigne, docteur de Sorbonne (1), ouvrage qui eut à Paris les honneurs de trois éditions dans le court espace de trente ans; la dernière est de l'an 1609. — Elle se trouve aussi sans cet article dans la bibliothèque des Pères des docteurs de Cologne (2). — César du Boulay (3), dans l'histoire de l'Université de Paris publiée l'an 1666, la rapporte aussi sans cet article. Fleury le présente comme contestable, et Bossuet hésite à le citer intégralement. Nous rappellerons en passant que ces derniers auteurs sont au nombre des soutiens les plus honorables du Gallicanisme (4).

Enfin, si l'on déniait à ces considérations toute valeur, resterait encore l'impossibilité de démontrer par aucun acte contemporain l'authenticité de cet article (5).

Au silence de tous les historiens du XIIIe siècle, français ou étrangers, sur cet article de l'Ordonnance, au silence des arrêts

(1) Voir tome VI, in fol.

(2) Anno 1618, t. XIII, in fol. — Bossuet : *Defensio declarationis cleri Gallicani* liv. 11, chap. 9.

(3) *Historia Universitatis Parisiensis*, auctore Cœsare Egassio Bulæo. Parisiis 1665-73. 6 vol. in fol. t. III, p. 391.

(4) Ant. Charlas. *Tractatus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*. Romæ 1720. in 4° t. I. chap. XV, p. 43.

(5) Journal *l'Univers*. 1847. loc. cit. On a modifié l'esprit de ce savant article déjà mentionné.

de la cour du roi (*Olim*) (1), au silence des parties intéressées, à savoir le clergé de France d'une part et les papes de l'autre, au silence du XIV[e] siècle tout entier, au silence de Gerson lui-même dans ses quatre panégyriques de S. Louis (2), au silence enfin des réformateurs véhéments, passionnés de Constance et de Bâle, qui osèrent tout contre la Papauté, à ce silence qui se prolonge jusqu'au milieu du XV[e] siècle, qu'opposent les partisans de l'authenticité de ce même article?

« *On s'est tu pendant deux siècles sur cet article, parce qu'on n'avait aucun motif d'en parler.* »

Quoi! les papes, les évêques et les rois n'avaient aucun motif de parler d'une mesure qui touchait à tous leurs intérêts!

Quoi! Philippe-le-Bel dans ses luttes ardentes avec la Papauté n'a pas eu l'occasion d'user contre les pontifes d'une machine de guerre aussi puissante que cet article outrageant!

Et le procès de canonisation de Louis IX en 1296 n'a-t-il pas offert à Boniface VIII le moyen de faire ses réserves contre ce texte législatif qui était l'acte le plus hostile à la dignité du Saint-Siége (3)?

Et Rome enfin, si inquiète, si active, si opposante, lors de

---

(1) « A peine le parlement fut-il un corps fixe, qu'on commença à compiler ses arrêts. Jean de Monluc, sous le règne de Philippe-le-Bel, fit le recueil qu'on appelle aujourd'hui les registres *Olim*. » (Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, t. III, liv. 28, chap. 39.)

(2) Cependant, dans l'intérêt de la flatterie et de ses préjugés Gallicans, il nous semble qu'il aurait dû parler de cet article, si celui-ci eût été fait à cette époque.

(3) Boniface VIII a prononcé deux discours pour la canonisation de S. Louis, et il a donné une bulle pour l'inscrire au catalogue des Saints. On trouve les deux premières pièces dans Duchesne. *Hist. Franc. Script.* t. V, p. 485 et p. 485, etc. La bulle de canonisation se lit aussi dans Duchesne, p. 486 et dans : *Bullarum amplissima Collectio*. Pars II, p. 88. Si Louis IX eût été l'auteur de cet article, le Pape n'eût pas tenu partout le langage que nous lui voyons tenir dans ces documents.

la promulgation de la Pragmatique de Bourges en 1438, a pu accepter sans réclamation, sans une plainte un statut infamant qui la traduisait à la barre du monde chrétien comme coupable d'une rapacité oppressive !

Nous laissons maintenant à la conscience du lecteur à juger si, pendant ces deux siècles de silence, les motifs ont manqué pour parler de cet article et le préserver de l'oubli.

Mais, nous dira-t-on maintenant, quel sera donc l'auteur de cet article? Où placer son berceau?

C'est ce que va nous apprendre une des sommités du gallicanisme, un membre influent d'un corps connu par ses sentiments hostiles au Saint-Siége, un membre du parlement de Paris. Etienne Pasquier écrivait sous le règne de Henri IV, un passage remarquable trop peu considéré jusqu'à présent (1) :

« Cestuy de pareille dévotion qu'en toutes ses autres actions, voulut reduire les choses en leur ancienne dignité au moins mal qui luy serait possible : et fut cette belle Ordonnance que quelques uns appellent la Pragmatique-Sanction de S. Louys, de laquelle nous trouvons la teneur telle au vieux stile du Parlement de Paris : *Statuimus et ordinamus* etc. Nicolles Gilles en la vie de ce Roy (écrite sous Charles VIII) y a adjouté un article concernant les exactions et impositions de cour de Rome sur les bénéfices, qu'il défend et prohibite être faits : suivy en ceci aucunement par Maistre Charles du Moulin, l'un des premiers Jurisconsultes de notre France en son *traité des petites Dattes de Rome* (2). »

Voilà un témoignage décisif pour étayer notre opinion et sa-

(1) Nous pensions qu'il n'avait pas encore été mentionné, mais nous venons de voir le contraire dans l'article de M. De Carné, inséré dans le *Correspondant*, 1845 t. XII, p. 257.

(2) *Recherches sur la France*, in 4° Paris, 1617, p. 282, 2e édit.

per celles qui nous sont contraires; en effet, que l'on pèse bien toutes ces paroles du savant Gallican, et on y verra :

1° Que la Pragmatique était alors au Parlement sans l'article en question : « de laquelle nous trouvons la teneur telle au vieux stile du parlement, » y est-il dit.

Et cependant, avec quel empressement le Parlement eût inscrit cet article, si S. Louis en eût été l'auteur! Quelle heureuse occasion c'eût été pour ce corps de mêler à ses machinations et à ses cris contre les Pontifes de Rome la voix accusatrice d'un monarque qui reçut les honneurs de la canonisation!

2° Que cet article n'est pas de S. Louis, mais d'un auteur qui vivait deux cents ans après ce prince. Voici le titre de son ouvrage dont nous n'avons pu trouver qu'une édition de beaucoup postérieure à la première.

« *Les annales et chroniques de France depuis la destruction de Troye jusqu'à Louis XI, jadis composées par feu Maîtres Nicoles Gilles; imprimées nouvellement,* in fol. Paris 1553. » Nous voyons le texte de la Pragmatique à la page 110 de cet auteur dans la vie de S. Louis.

Rappelons que Nicoles Gilles écrivait à peu près sous le règne de Louis XI; que précisément à cette époque, ce prince voulant abolir la Pragmatique-Sanction de Bourges, le parlement s'opposa l'an 1467 à l'enregistrement des lettres qui abrogeaient cette ordonnance si défavorable à la suprématie religieuse du Saint-Siége (1).

3° Enfin, qu'un des plus savants jurisconsultes qui ait illustré la France, le fameux Charles du Moulin n'a pu à la fin du XVIe siècle admettre cet article, tant la non-authenticité lui en semblait évidente.

---

(1) Nicolas Gilles, qui fut depuis secrétaire du roi Louis XII, a publié cet ouvrage l'an 1492. M. Thierry du moins fixe à cette époque la première édition de cette histoire (*Lettres* etc.).

Maintenant que le terrain est un peu déblayé, nous pouvons procéder à l'examen des questions qui nous restent encore, en faisant remarquer cependant que nous n'aurons plus en vue l'article des exactions; car dans tout ce qui va suivre, ce statut est et demeure controuvé pour nous.

CHAPITRE II.

La Pragmatique-Sanction n'est pas hostile au Saint-Siége; et elle n'est ni le commencement, ni la base des libertés de l'Eglise Gallicane.

§ I.

OBJECTIONS.

Nous commencerons par l'exposé des objections que les principaux historiens, anciens et contemporains, ont présentées contre notre manière de voir; laissons-les s'exprimer eux-mêmes afin de donner à leur opinion tout le poids possible.

I. Pierre de Marca (1), archevêque de Paris et gallican célèbre, loue S. Louis d'avoir le premier *rétabli* les libertés de l'Eglise Gallicane (2) :

« Huic gloriosissimo Regi prima debetur libertatis Ecclesiæ Gallicanæ restitutio, quam suo edicto post mutatam disciplinam in Beneficiorum collationibus anno 1268 procuravit; quo uno capite contentiones inter Episcopos et Romanam Curiam tunc fere continebantur. »

---

(1) Voir sur ce personnage : ZACCARIA, *Anti-Febronius. Febronius Abreviatus.* in 8°, Louvain 1829, t. I, p. 310 et 440; t. II, p. 110 et 257; t. V, p. 306.

(2) *Dissertat. de Concordia Sacerdotii et Imperii*, édit. BALUZE. in-fol. Parisiis 1669, liv. IV. cap. 9. num 4.

De l'assertion de M. De Marca il s'ensuivrait (1) :

1° Que les libertés de l'Eglise Gallicane n'ont été violées avant S. Louis que dans la collation des bénéfices ;

2° Que cette violation a eu lieu peu de temps avant le règne de ce Prince, car on s'en serait plaint plus tôt;

3° Que la collation des bénéfices était alors le sujet de presque tous les différends entre les évêques et la cour Romaine, et enfin :

4° Que S. Louis a le premier *rétabli* les libertés gallicanes.

Certes, l'initiative serait odieuse tant de la part du Saint-Siége que de la part de la France.

Si d'un côté les Pontifes Romains s'étaient les premiers écartés de l'antique discipline pour se transférer la collation de tous les bénéfices, ils auraient peut-être irrité les esprits et forcé le roi de réprimer par ses statuts un abus aussi grave. Nous ferons cependant remarquer ici, ce qu'on verra d'ailleurs plus loin, qu'en principe la collation de tous les bénéfices appartient aux régulateurs suprêmes de la discipline, aux successeurs de S. Pierre, mais qu'en pratique, grâce à la condescendance de ceux-ci à l'égard des rois, il n'en est plus de même. Mais d'un autre côté, quelle honte eût rejailli sur les Français si, en Clément IV, en ce Pontife si distingué, ils n'avaient vu qu'un oppresseur, un tyran contre lequel on aurait dû invoquer le pouvoir séculier! Quelle ignominie alors pour l'Eglise de France de trouver l'origine de ses libertés dans un acte de rébellion, dans le rejet des Ordonnances du Pasteur universel, touchant la collation des bénéfices. Mais heureusement ce n'est là de la part de M. de Marca, qu'une assertion gratuite dont nous espérons montrer bientôt la fausseté. En attendant, il nous suffit

(1) Ant. Charlas, *Tractatus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, in 4° Romæ 1720. t. I, liv. 1, p. 40.

de noter que d'après l'archevêque de Paris *cette ordonnance n'est pas le fondement du gallicanisme*, puisqu'elle le rétablit, et que de plus deux questions devaient se présenter à M. de Marca :

1° Quelle est l'époque précise de cette violation?

2° Quels faits la constituent?

II. M. l'abbé Fleury (1), dont on aurait peine à défendre toujours la bonne foi, s'avance aussi dans l'arène : nous invitons les lecteurs à bien peser ses paroles :

» Quelques exemplaires, dit-il, n'ont point le sixième article contre les exactions de la cour de Rome, mais *on croit avec raison* qu'il en a été retranché. Car encore que *la cour de Rome ne soit pas nommée* dans les autres articles de cette Ordonnance, *on voit bien qu'elle tend principalement* à réprimer les entreprises des papes sur les droits des Ordinaires pour les élections, les collations des bénéfices et la juridiction contentieuse : *quoique le saint roi puisse aussi avoir eu en vue les entreprises des seigneurs et des juges laïcs*. Depuis quelques années il avait eu des différends *fâcheux* avec le pape Clément, *quoique d'ailleurs son ami*, au sujet *des bénéfices vacans en régale* dans les églises de Reims et de Sens : et il était *de sa prudence* de prévenir de pareilles contestations. »

Malgré l'accent de la franchise, quelle perfidie on voit percer dans ces quelques lignes! On sent «avec raison qu'il en a été retranché», nous dit-on; mais il nous sera sans doute permis d'attendre la justification de cette erreur, pour ne pas dire une fourberie. Dans ce passage remarquable on ne trouve qu'allégation sans fondement, mais pas même l'ombre d'une preuve. Une idée heureuse et justifiée par l'histoire se présente; mais elle contrecarre le gallicanisme, par qui elle est aussitôt rejetée

---

(1) *Histoire Ecclésiastique.*, in 4° Paris 1777, t. XII, liv. 86, p. 356.

sans examen. Pour tout motif on nous allègue qu'il y eut des différends entre Clément et S. Louis, et que de là ce prince aurait saisi l'occasion de flétrir la Papauté dans la personne *de son ami* et de fonder les libertés de l'Eglise Gallicane : cette raison, malgré sa faiblesse, sera cependant bientôt l'objet d'une attention sévère.

III. Arrive maintenant un écrivain de grand mérite sans doute, mais qui, selon M. Thierry (1), *n'a véritablement travaillé que sur les époques anciennes.*

« Jamais, dit le Père Daniel (2), qui comme ceux de son époque (3) brûle assez souvent un grain d'encens sur l'autel du gallicanisme, jamais prince (*S. Louis*) n'eut un plus sincère respect pour les papes, pour les évêques, pour les religieux et généralement pour tous les gens d'église. Mais *nul de ses prédécesseurs* n'entreprit avec autant de fermeté que lui, *de borner la puissance ecclésiastique qui était depuis plusieurs siècles en possession d'empiéter sur la puissance royale et sur les tribunaux de ses sujets.* On a plusieurs de ses Ordonnances à ce sujet, et entre autres sa Pragmatique-Sanction.... *Il publia cette ordonnance au mois de Mars 1268, dans le temps qu'il se préparait à la seconde Croisade;* et il y a dans le trésor des Chartes une lettre de Pierre de Colmieu ou de Collomedio, nonce du Pape, où il dit : qu'ayant voulu connaître par le commandement du Pape d'un différend qui était survenu entre l'Eglise de Beauvais d'une part, et la commune et le roi de l'autre, ce prince lui en avait fait défense; et l'acte qui fut signifié au nonce contient entre autres choses ces paroles : « Qu'il se donne

(1) *Lettres sur l'histoire de France.* in 8°. Paris. Tessier. 1836. Lettre IV, p. 39.

(2) *Histoire de France.* in 4°. Paris, 1755, t. IV, p. 563.

(3) Elle parut pour la première fois en 1713. Thierry, loc. cit.

bien de garde (*ne præsumeret*) de connaître directement de ses régales, ou de faire enquête en quelque manière que ce soit de quelqu'autre chose qui concerne sa juridiction temporelle (1). » De sorte qu'il est vrai de dire que c'est lui qui *a commencé à donner en France de justes bornes à l'autorité ecclésiastique,* laquelle n'y en avait point depuis plusieurs siècles. Les rois mêmes avaient souvent contribué à ce désordre et à cette confusion, lorsqu'en certaines conjonctures, pressés par leurs ennemis ou par leurs sujets rebelles, ils avaient eu recours aux armes spirituelles de l'Eglise, *de quoi les évêques s'étaient prévalus au préjudice de l'autorité royale.* »

Le père Daniel, en parlant des bornes que, d'après lui, le roi Louis IX mit à l'autorité ecclésiastique, tombe dans une étrange confusion d'idées : tantôt c'est l'autorité du pape qu'il a en vue, et tantôt celle des évêques; ses assertions à l'égard des Pontifes, nous les réprouvons, tandis que celles qui concernent les évêques ont en partie notre assentiment.

IV. Un écrivain protestant, M. Schoell (2), dit au sujet de la même question :

« Malgré son attachement pour l'Eglise et pour le clergé, Louis IX savait parfaitement résister aux prétentions injustes de celui-ci... Un homme *du caractère de Louis ne pouvait jamais se trouver en état d'hostilité formelle avec le Pape:* mais sa Pragmatique-Sanction de l'an 1269 prouve combien peu il était disposé à sacrifier à la cour de Rome l'indépendance et la majesté de la couronne.

---

(1) Inventaire des Chartes, t. I, Beauvais, n° 3 à Pontoise, année 1235, décembre. » Ne de regalibus suis seu rebus aliquibus ad jurisdictionem suam sæcularem pertinentibus agnoscere directe sive indirecte seu inquisitionem facere aliquatenus præsumeret » (Citation du Père Daniel).

(2) *Cours d'histoire des États Européens,* in-8°. Paris, 1830. t. V, p. 134 et seq.

« Une bulle de Clément IV de 1266 par laquelle il *introduisit* les réserves expectatives, engagea ce prince si véritablement, si sincèrement pieux, à réprimer les *empiètements* de la cour de Rome, en publiant au mois de Mars 1269 son fameux édit connu sous le nom de Pragmatique-Sanction. » Viennent ensuite les six fameux articles.

M. Schoell admet l'article des exactions dont nous croyons avoir prouvé l'imposture; or, dans cet article on a jeté à la face d'un pape respectable des outrages sanglants; on l'a représenté comme un homme rapace ne visant qu'à remplir son trésor au détriment du bien-être des nations; et M. Schoell a l'ingénuité d'avancer ensuite qu'un homme du caractère de Louis IX ne pouvait jamais se trouver en état d'hostilité formelle avec le pape! Quelle contradiction! Si S. Louis avait posé un tel acte contre la Papauté (*nous raisonnons toujours dans l'hypothèse de notre adversaire*), les Pontifes n'auraient proféré aucune plainte, ils auraient laissé avilir la dignité de la tiare sans faire entendre un cri d'indignation qui aurait retenti jusqu'à nous!!

V. Mais il est temps de clore la liste des objections. Terminons donc par l'opinion d'un des premiers publicistes de la France :

« Je ne veux, dit M. Guizot, je ne veux que vous rappeler cette fameuse ordonnance de S. Louis dite la Pragmatique par laquelle *il affirma et maintint si positivement l'indépendance et les priviléges soit de sa couronne, soit de l'Eglise nationale dans leurs rapports avec la Papauté*. Et ne croyez pas, Messieurs, que cette ordonnance ait été de la part de S. Louis un acte isolé, une protestation insignifiante. Dans la *pratique habituelle des affaires*, ce roi le plus pieux des rois, le seul de sa race qui ait obtenu les honneurs de la canonisation, *agissait effectivement et constamment* selon les principes posés dans la Pragmatique, et ne laissait point l'influence ecclésias-

tique envahir ou seulement diriger son gouvernement (1). »

Nous voudrions bien savoir quand, sous S. Louis, l'indépendance et les priviléges de la couronne et de l'Eglise nationale ont été menacés par la Papauté et maintenus si positivement par ce prince? Le célèbre auteur *de l'histoire de la Civilisation* nous dit clairement que cet acte n'est pas une protestation insignifiante, mais bien un manifeste éclatant contre la cour Romaine, dans l'intérêt de sa couronne et de son clergé; c'est là, qu'on nous permette de le dire, ce que la Pragmatique est loin de nous montrer. Où donc a-t-on pu trouver un appui à ces assertions gratuites dont tant d'écrivains se sont depuis fait les échos? Qu'on nous fasse donc voir S. Louis agissant effectivement et constamment selon les principes posés dans cette Ordonnance, en supposant toutefois pour le moment avec M. Guizot que ces principes sont hostiles au Saint-Siége. Nous croyons, après des études consciencieuses, pouvoir affirmer sans crainte que S. Louis n'a jamais réalisé le type qne ce passage nous présente.

Je me résume; de cette chaîne d'assertions diverses qui souvent se contredisent, on voit jaillir quatre faits principaux qu'on nous présente comme une pierre d'achoppement. Il nous importe donc de les examiner; c'est ce que nous allons faire aussitôt. Ces quatre faits dont le caractère fut et est encore très-souvent méconnu sont :

1° Un démêlé entre le roi et la commune de Beauvais d'une part et l'évêque de cette cité d'autre part. 2° Une bulle de Clément IV.

Et enfin deux nouveaux démêlés dont

3° L'un à Reims, et 4° l'autre à Sens.

Nous devrons nécessairement entrer dans certains détails dont on nous pardonnera la longueur peut-être, vu leur importance et leur actualité.

---

(1) *Histoire de la Civilisation en France*, in 8° Paris 1830, t. V, XIV° leçon, p. 65.

§ II.

Démêlé du roi avec l'évêque de Beauvais touchant la juridiction civile de cette cité (1).

Le vif désir de ne pas laisser le crime impuni entraîna un roi distingué par sa piété et son respect pour le clergé dans une lutte d'une certaine importance historique et qui doit fixer quelques instants notre attention. Pour ne pas reproduire sur ce fait et sur ceux qui vont le suivre les idées erronées d'une foule d'historiens, nous ne ferons pas un pas sans être appuyé sur des documents authentiques, et ainsi nous croyons pouvoir parvenir à mettre les évènements sous leur jour véritable.

Le premier démêlé du clergé supérieur avec la Cour surgit à l'occasion de Milon, évêque de Beauvais, qui était de la maison de Châtillon et qui était né apparemment plutôt pour les armes que pour l'épiscopat. Car trois ans avant l'évènement qui va nous occuper, il avait abandonné son troupeau pour aller chercher fortune en Italie, et il n'y avait pas mal fait ses affaires en servant le pape contre la ville de Spolète et ailleurs. Mais à son retour, il fut dévalisé par un parti de Lombards, sans qu'il lui restât de tous ses exploits qu'une grande estime parmi les gens de guerre et beaucoup de considération auprès du pape (2). L'affaire dont nous parlons était pour la *justice* de la ville de Beauvais que les habitants avaient autrefois disputée à l'évêque Henri, frère du roi Louis-le-Jeune (3); mais qui avait été jugée lui appartenir, aussi bien pour le

---

(1) Consultez entr'autres auteurs : *Hist. de l'Eglise Gallicane*, in-4° t. XI, liv. XXXI, p. 68-89.

Filleau de la Chaize, *Hist. de S. Louis*, en XV livres, Paris 1668. in 12 t. I, liv. 3.

Acta Sanctorum. Aug. t. V. die 25, § XXII.

(2) Ughelli, *De Episcop. Italiæ*, t. III, p. 1012.

(3) Louvet, *Histoire de Beauvais*, 1635, t. II, p. 289.

ıinel que pour le civil; *à moins cependant qu'il ne manquât* *ıire justice.* Il fut même ordonné depuis par Philippe-Au-e que le maire et les habitants feraient serment de fidélité ır évêque, après néanmoins que celui-ci l'aurait fait au roi.

n l'année 1232 donc, *durant la minorité de Louis IX* et dant l'absence de Milon, le corps des bourgeois de Beauvais embla, selon la coutume de la ville, dans la halle ou salle la commune, pour procéder à l'élection annuelle des ma-'ats municipaux. La nomination des douze pairs et des éche- eut lieu sans aucun trouble; mais lorsqu'il s'agit de désigner ıayeur ou maire, les opinions furent partagées et une grande ute s'éleva à ce sujet entre la classe des riches marchands n appelait *changeurs* et celle des gens de métier (1). Une tion étant ainsi prête à s'élever pour l'élection d'un maire, oi nomma à cette charge un habitant de Senlis; ce qui passa : une empiètement sur le droit de l'évêque. Le choix d'un nger choqua aussi les gens du menu peuple, et les choses en ent au point que ceux-ci se soulevèrent contre les riches 'geois, qui furent contraints de prendre les armes et de se onner dans une maison avec le maire. Les mutins eurent urs au feu; et, s'étant rendus maîtres de ces infortunés ci-ns, vingt d'entre ces derniers perdirent la vie et trente fu- grièvement blessés (2). Pour le maire, il fut traîné dans

---

ı Aug. Thierry, *Lettres sur l'Hist. de France,* lettre XXI, p. 331. Il arrivera peut être plus d'une fois dans ces récits de ne pas être à fait d'accord avec MM. Thierry et Guizot, mais nous renvoyons ecteurs aux sources historiques pour qu'ils jugent de quel côté est la é!

ı A Beauvais vivait alors un savant religieux qui nous a laissé une ıique intitulée *Speculum Historiale* laquelle comprend les histoires de-le commencement du monde jusqu'en 1244, c'est-à-dire jusqu'à son ıs. Voici comment cet écrivain que tout le monde connaît, Vincent de ·vais, raconte avec sa brièveté ordinaire ce que nous mentionnons ici:

les rues avec toutes les indignités imaginables, et « c'était ainsi, disaient ces furieux, qu'ils l'installaient dans sa charge. » On avertit aussitôt le roi qui partit, et la reine sa mère avec lui, pour se rendre à Beauvais, où l'évêque arriva le premier, *et commença par un faux pas en manquant de retenir les principaux des coupables*, soit qu'il ne fût pas en état de le faire, ou qu'il s'entendit avec le menu peuple comme on le soupçonnait (1). Il dépêcha sur l'heure au roi pour le supplier de lui laisser la punition de ce crime, dont il ferait telle justice qu'il plairait à sa majesté.

« Mais le Roy avançant toujours il alla lui-même à sa rencontre, le conjurant de ne point passer outre, et que si sa majesté avait agréable d'envoyer seulement quelques gens de son conseil, on verrait comment il en userait : à quoi le Roy répondit seulement qu'il y serait le jour suivant, et qu'on verrait ce qu'il ferait. (2) » Il arriva en effet le lendemain *suivi de beaucoup de monde, et de force gens de dix-neuf communes des environs*. Il logea dans l'évêché, où d'abord Milon, avec une partie du chapitre, le supplia de ne point porter atteinte à son droit; demanda qu'au moins la procédure se fît en son nom, et en fit même une sommation dans les formes (3).

« Anno Domini MCCXXXIII (c'est-à-dire à la fin de 1232, la sédition ayant commencé avant Pâques 1233) facta est dissensio inter Burgenses Belvacenccs, minoribus insurgentibus contra majores. Unde plures ex majoribus occisi sunt. » (*Opera seu speculum quadruplex* naturale, etc. *Speculum historiale*, liv. 30, chap. 137. Duaci 1626 4 vol. In fol.)

(1) Vincent de Beauvais dit encore, loc. cit. : Milo ejusdem Urbis Episcopus tanquam faveret minoribus *in hoc facto suspectus habebatur.* »

(2) Voir aussi : *Chronique ou annales de Hainaut* par *Jacques de Guise*, Cordelier. Paris 1531, t. I. p. 103.

(3) On lit aussi le récit de cette affaire dans une lettre de *Henri*, archevêque de Reims, écrite l'an 1233, le dimanche avant la Noël. *Martens* nous l'a conservée dans son précieux ouvrage : *Thesaurus novus Anecdotorum*. Parisiis 1717. 5 vol. in fol. (Voir t. I, col. 975), Dans cette lettre, écrite par un ennemi du roi, et qu'il nous importe d'examiner, on lit : « Domi-

Le conseil, pour les garder de son côté, commença par une enquête que le sous-chantre fit et *par où l'Evêque se trouva avoir manqué à rendre justice* en ne retenant pas les coupables. Si on réfléchit à la réserve faite par Philippe-Auguste, on voit sans peine que c'était assez pour mettre le roi en droit d'en user comme il fit. Car ce premier serment que la ville devait au roi est la marque d'une juridiction immédiate et non point de simple ressort, puisque les rois n'ont jamais prétendu que ce qu'on appelle arrière-fiefs, leur dût d'hommage, ni de serment, hors certains cas extraordinaires.

Quoi qu'il en soit, on fit le cri public au nom du roi; ceux qui avaient à se plaindre se présentèrent; on informa de la sédition; et on arrêta quantité de coupables dont une partie fut bannie du royaume, et le reste envoyé prisonnier dans différents endroits (1). Mais il n'y eut personne ni de tué dans

---

nus Rex circa festum Purificationis Beatæ Virginis nuper antè præteritum, *occasione cujusdam maleficii à quibus hominibus civitatis ibidem perpetrati*, *cum multis communiis* ad civitatem Belvacensem accedens, licet idem episcopus *paratus esset* idem maleficium facere per ballivos suos juxta facinoris qualitatem puniri; post multas supplicationes et monitiones eidem Domino Regi ab ipso episcopo factas, ne idem Rex episcopum et ecclesiam suam justitia et jurisdictione ad ipsum plenius pertinente, et quam hactenus pacificè possederat, spoliaret; » etc. Le reste viendra dans un instant.

Marlot (dans : *Metropolis Remensis historia*. Insulis, de Rache, 1662, in fol.) dit aussi (t. II. lib. 3, p. 515) : « Interim Rege Belvacum profecto, ut pœnas sumeret de seditiosis quibusdam, qui emergente tumultu civem Creliensem (*Creil*) ex invidià peremerant, quòd à Rege major urbi constitutus esset, cum viginti juratis, qui ei auxilio esse debebant, Milo de Nantolio Belvacensis Episcopus supplex ab eo petiit, ut pœna ab officiariis suis, exigeretur, quò jus episcopale illæsum et illibatum permaneret : Rex suprema utens potestate precibus flecti nequit. »

(1) Voici Vincent de Beauvais continuant le passage dont plus haut nous avons donné le commencement.

« Plurimi vero de minoribus capti, et per diversa regni loca carceri mancipati, ad ultimum verò multà pecuniæ summà redempti. Namque Milo ejusdem urbis Episcopus tanquam faveret minoribus, in hoc facto suspectus

le tumulte, ni de condamné au dernier supplice, *quoiqu'il paraisse que l'évêque manda depuis le contraire au pape* (1). On démolit seulement quinze maisons, et quelques meubles furent pillés. Cela fait en cinq jours, le roi partit et suivant le droit qu'il avait d'être défrayé par l'évêque (2), il lui fit demander huit cents livres; sur quoi Milon, prétendant ne devoir payer que pour un jour, demanda quelque délai pour en délibérer avec son chapitre. Mais comme on ne lui voulait point faire grâce, tout son temporel fut saisi faute de paiement, et on laissa des gardes dans la ville et dans le palais épiscopal (3).

Comme il se tenait alors un concile de la province de Reims à Noyon, Milon y ayant porté ses plaintes, le concile députa les évêques de Laon, de Châlons et de Soissons, pour s'informer de ce qui s'était passé à Beauvais. On leur répondit que *l'affaire*

---

habebatur. Rex autem Ludovicus *tanquam superior judex* manum ultricem adhibuit, et ob hoc episcopatus pluribus annis sub interdicto fuit. »

Continuons la lettre de Henri de Reims :

«... spoliaret; homines civitatis mille quingentos et plures capi fecit, et alios exbannivit, domos dirui fecit, catalla (c. à d. *bona mobilia*) hominum (c. à d. *vassalorum*) episcopi publicavit. »

Voir aussi *Spicilegium* curâ Lucæ Dachery. in 4° t. XI, p. 323.

(1) Raynaldus. *Annales Ecclesiast.* ann. 1236, num. 37.

(2) Le droit de gîte, dit M. Aug. Thierry, était un ancien droit qu'avaient les rois franks d'être logés et nourris dans toutes les villes où ils passaient. *Lettres sur l'hist. de Fr.* loc. cit.

(3) L'archevêque de Reims, animé contre le roi, exagère et dénature les choses, écoutez :

« Catalla hominum episcopi publicavit, eumdem episcopum *jurisdictione et justitia spoliando,* ibique per quinque dies existens sibi expensas quinque dierum usque ad octingentas libras Parisienses ab eodem Episcopo persolvi petiit. Et licet episcopus brevem diem peteret, *tanquam de gravi et penitus inaudita,* ut super hoc cum suo capitulo pertractaret; idem tamen dominus Rex hoc facere denegans, eumdem episcopum *civitate, redditibus et proventibus ad ipsam ecclesiam spectantibus, exceptis paucis mobilibus, spoliavit :* quare petebat idem episcopus pro se et ecclesia sua à nobis et toto concilio, quatenus super his concilium apponere curamus. »

ne regardait que des droits temporels entre l'évêque et la commune; et qu'ainsi elle devait se traiter dans la cour du roi : de sorte que se tenant pour refusés, il allèrent faire leur information qu'ils portèrent ensuite à Laon, où l'on avait indiqué un autre concile. Là Milon, sollicitant avec beaucoup de chaleur pour faire interdire la province, il fut résolu qu'on ferait deux autres monitions au roi, et que, si elles ne produisaient rien, ce qui arriva en effet, on accorderait à Milon ce qu'il demandait, pourvu qu'il commençât par interdire son diocèse, de quoi il ne fut pas besoin de le presser; il excommunia même les gardes du roi, avec le maire et les pairs de la ville; et puis enfin toute la province de Reims fut mise en interdit (1).

De là surgirent bien des difficultés; car les chapitres qui n'avaient point été mandés à ce concile, prétendirent qu'il ne pouvait les obliger : on ignore ce qui excita leur délicatesse sur ce point. Il y a apparence que la cour y intervint pour se tirer d'embarras. Nous voyons du moins, qu'aussitôt que le chapitre de Laon se fut détaché pour signifier au concile qu'il n'adhérait point à l'interdit, le roi lui-même écrivit au chapitre des lettres très-gracieuses (2). Ces lettres sont une pleine justification de tout ce qu'il avait fait à Beauvais, et du droit qu'il avait eu, sans blesser les priviléges de l'Eglise, d'en user avec l'Evêque selon la puissance que la qualité de souverain lui donnait :

« Vous savez, et presque personne n'ignore, dit-il, que l'évêque de Beauvais tient de nous, en baronnie et en fief d'hommage-

---

(1) Voir la narration détaillée des effets d'un interdit dans *Hurter : Vie d'Innocent III*, in-8° Bruxelles 1839. t. I. liv. IV, p. 334-343; et voir la forme de celui dont nous parlons dans la lettre de l'archevêque de Reims, que le temps ne nous permet pas de citer entièrement.

(2) *Epist. Ludov.*. ap. *Sirmond. Conc. Hard.* t. VII, p. 201.
Marlot. t. II. p. 517.
Acta Sanctorum, Aug, die 25, t. V. p. 832 et seq.

lige (1), sa juridiction près des habitants de Beauvais, et qu'il est par là même pair de France (2). Quant à l'affaire de Beauvais, les crimes, commis dans cet horrible désastre, n'ont pu partir que d'une rage diabolique : personne ne les ignore, et l'on n'ignore pas non plus ce qui serait arrivé de plus funeste, si le bras du Seigneur ne nous eût conduit à temps pour y apporter le remède en roi. Faut-il s'en prendre à l'évêque? Dieu le sait; il connaît quel a été notre procédé envers lui dès le commencement de cette affaire; il n'ignore pas quelles offres nous lui avons souvent faites depuis, afin que la justice fût rendue, de la manière la plus convenable et sans subterfuge, *par les juges de notre cour les seuls qui puissent et doivent décider dans cette affaire*. Voilà ce que nous voudrions que vous sussiez et que tout le monde pût savoir avec vous » (3). La date est de Compiègne, l'an 1233, au mois de Décembre.

---

(1) Il y a deux espèces d'hommages. *L'hommage par parage* (*homagium per paragium*) n'était accompagné d'aucune obligation féodale, et était distinct de *l'hommage lige* (*homagium legium*) qui emportait avec lui une obligation de fidélité. (Voir Hallam. *l'Europe au Moyen Age*, in 8° Bruxelles 1838. t. I. p. 178. note 2.).

(2) La cour des pairs se composait, comme on sait, de douze seigneurs dont six ecclésiastiques et six laïques. Les premiers étaient les évêques-ducs de Reims, de Laon et de Langres, *les évêques-comtes de Beauvais*, de Châlons et de Noyon. Les laiques étaient les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guienne, les comtes de Toulouse, de Flandres et de Champagne (V. *Morery*. art. *Pairs de France*, et *Hallam*, t. I; p. 266 et seq.).

(3) *Quòd Episcopus Belvacensis in baronia, et in feodum homagii legii de nobis teneat, quod habet apud Belvacences et quòd par sit ex eo Franciæ*, vos credimus non latere, vel paucissimos ignorare : circa factum illud siquidem Belvacense, ubi diabolica rabies in stragem hominum ità horribiliter ebullivit, et horribiliùs et in damnum villæ, et personarum detestabiliùs ac inæstimabilè ebullisset, nisi, providente Domino, regale apposuissemus remedium, qualiter sit processum, et quomodo de facto illo, de quo si ipse episcopus inculpatus est, Deus novit, erga ipsum nos habuerimus, et qualiter in principio, et posteà frequentissime *in curia nostra* jus

Donc de ce qui précède, il résulte :

1° Que le roi, en qualité de seigneur suprême, a apaisé et puni

---

obtulerimus eidem, *prout debuissemus, et per quos debuissemus*, sine omni subterfugio faciendum, vellemus vos universos et singulos seriatim per singula totum scire »

Poursuivons un peu la lecture de cette lettre pour voir la pensée de ce monarque sur la conduite des évêques de la province de Reims; cela éclaircira encore davantage cet évènement toujours si défiguré par tant d'écrivains :

« Unde quàm plurimùm admiramur, quod suffraganei Remensis provinciæ, *nobis à nullo jure deficientibus*, tantæ contra nos malitiæ acquieverint aliquorum, quod in nostrum, et regni præjudicium, interdicti sui præcipitantes sententiam, ita contra nos, et jus nostrum perperam processerunt. Et utinam quanto zelo, quanta affectione moveantur eorum aliqui in hoc facto, bene attenderitis singuli atque omnes. In quo tamen vos, qui saniore ducti estis consilio, jura nostra opprimere non duxistis, sed juri regio favorabiles, et eorum injuriis contrarios vos gessistis, ex quo vobis et ecclesiis vestris regalem gratiam meritò obtinuisse debetis. Rogamus igitur universitatem vestram, et in amore, quo nobis et regno tenemini, exhortamur, ut viam istam conservandi jura regia, qua incedere cœpistis, constanter atquæ viriliter teneatis.... *scientes quòd nos pro facto isto paramus nuntios providos et discretos incunctanter per hoc ad Romanam Curiam destinandos, ne procedat in tantum regni detrimentum ista malitia, prout aliqui contra nos conceperunt.*

Actum apud Compendium anno Domini millesimo ducentesimo trigesimo tertio, mense Decembri. »

Par cette épître on voit que Louis IX ne s'est pas moins plaint de la violation de ses droits par les évêques que ceux-ci ne se sont plaints de la conduite du roi. Voici en résumé les motifs de Louis.

La juridiction civile de Beauvais est un fief du royaume : toute contestation touchant un fief doit être plaidée et discutée devant le seigneur du fief; c'est pourquoi, puisque je n'ai pas refusé de rendre compte de ma conduite devant la cour du royaume, les évêques ont été injustes à mon égard, eux qui se sont arrogé le droit de décider dans cette affaire, qui n'est nullement de leur ressort. On va peut être nous objecter que, au dire de l'archevêque de Reims, toute juridiction dans la cité de Beauvais appartenait à l'évêque ! Nous ne le nions pas, et même nous ajouterons que ce privilége avait été reconnu par la charte de Louis VIII, que Loisel a publiée dans l'ouvrage intitulé : *Mémoires des pays, ville, comté et comtes, évêché et évêques de Beauvais, avec les chartes et pièces justificatives;* Paris 1617, in 4°, p. 275; notons cependant qu'il y avait quelques restrictions. Ecoutez les paroles du roi :

les séditieux de Beauvais, parce que l'évêque, comme il l'assurait positivement, avait négligé de le faire;

« Sancimus igitur ex regiæ majestatis excellentia, quòd semper ad episcopum querimoniæ perferentur, et nemo sit tam præsumptuosus, ut de jure episcopi et ecclesiæ, scilicet de facienda justitia, se intromittat apud Belvacum, quamdiu, ut fiat, in episcopo non remanserit. Sed si fortè in eo, quod absit, remanserit, *tunc ipsi cives habeant licentiam suis concivibus faciendi :* quia meliùs est tunc ab eis fieri quam omnino non fieri. » C'est pourquoi, puisqu'on lit que le roi vint à Beauvais avec force gens de dix neuf communes (*cum multis communiis*, dit l'archevêque de Reims lui même), auxquelles appartenait le droit de punir les habitans de Beauvais qui étaient coupables, lorsque l'évêque ne s'acquittait pas de cet important devoir ; c'est pourquoi, disons nous, on ne peut presque pas douter que ces habitans des communes n'aient imploré le secours du roi, parcequ'ils voyaient que les forces leur manquaient pour réprimer et punir les séditieux.

L'archevêque dit au même endroit que l'évêque *fut prêt à punir les séditieux ;* mais il ne se montra dans cette disposition que lorsque le roi arrivait pour remplir cette fonction à sa place; et Louis n'a mis la main à l'œuvre que lorsqu'il fut convaincu par l'enquête que fit son conseil, que l'évêque avait manqué à son devoir en laissant échapper les coupables. Aussi était-ce là le nœud de la controverse ; est-ce que l'évêque avait manqué à son devoir? Le roi l'affirmait, l'évêque le niait. C'est pour cette raison que Louis disait que cette controverse devait être examinée dans une cour séculière, et non dans un concile d'évêques. L'archevêque de Reims dit encore que S. Louis a dépouillé l'évêque de sa juridiction. Il ne faut pas croire, comme le fait Raynald en tombant dans l'erreur (*ann.* 1234, *num.* 12), que Louis IX eût dépouillé pour toujours l'évêque de sa juridiction et de la propriété de la ville; mais seulement, qu'il ne lui a pas laissé la juridiction et la libre faculté de punir en son nom les auteurs d'une sédition déjà accomplie. Il faut entendre dans le même sens les paroles, qui un peu plus bas affirment que le roi a ôté la cité à l'évêque; il ne faut pas vous imaginer, comme le fait encore Raynald (*ann.* 1236, *num.* 37), que le roi ait chassé l'évêque hors de la ville, car c'est entièrement faux : en effet, l'évêque venait librement dans la ville, chaque fois qu'il en avait le désir. Il faut seulement admettre que la ville a eu, pour quelque temps, dans ses murs une garnison royale; évidemment jusqu'à ce que la vente de quelques biens de peu d'importance, appartenant à l'évêque, et les revenus de l'évêché eussent réalisé la somme exigée pour le gîte, c'est-à-dire, pour couvrir les dépenses, que le roi et ses gens avaient faites pendant les cinq jours qu'il était resté à Beauvais, frais que Milon

2° Que l'évêque n'a été traité si sévèrement dans la demande de huit cents livres exigées du prélat pour le droit de gîte, que parce qu'il était suspect dans le fait et que par conséquent il ne méritait aucune grâce;

3° Il en résulte surtout que le roi ne refusait pas de rendre compte de sa conduite devant la cour des pairs; mais il refusait de le faire devant une assemblée d'évêques, parce qu'il s'agissait de la juridiction temporelle de la ville de Beauvais, ce qui n'était pas du ressort des évêques.

La piété et l'équité de S. Louis parlaient hautement pour lui dans la lettre qu'on vient de mentionner. Plusieurs autres chapitres s'unirent à celui de Laon contre l'interdit, et refusèrent de fermer leurs Eglises : ils prétendirent que l'interdit ne pouvait pas les obliger et portèrent leur appel à Rome (1). *Le roi ne manqua pas non plus d'appeler*, et l'on vit bien des procédures dont le détail serait ennuyeux. Il suffit de dire que, le Pape ayant témoigné qu'il n'approuvait pas cet interdit général si brusque et si contraire à l'honneur du roi, ces mêmes évêques se hâtèrent de le lever dans un nouveau concile tenu à Saint-Quentin, de peur que le pape ne le fît malgré eux. Milon voulut s'y opposer, en appeler à Rome, et fit assez de bruit,

---

refusait de payer. Aussi dans le monitoire que les évêques présentèrent au roi et qu'on trouve dans *Hardouin* (t. VII, *des conciles*, col. 200), ils lui demandent seulement,

1° De rendre à l'évêque la *justice*, c'est-à-dire, le droit de punir ces séditieux;

2° De réparer les dégats;

3° De rappeler les exilés;

4° De restituer les prisonniers et

5° De rendre la somme levée à titre de gîte; mais ils ne vont pas lui demander de laisser rentrer l'évêque dans la ville ou de rendre à l'évêque la propriété de la ville, parce que l'évêque n'avait été privé ni de la libre entrée dans Beauvais, ni de la propriété de cette cité.

(1) Labbée. *Concilia*. t. XI, p. 447.

ce qui ne lui servit de rien ; et l'interdit ne resta que dans son diocèse dont il demeura le maître.

Cependant le Pape qui n'avait pas perdu la mémoire de ses services, écrivit deux fois au roi en sa faveur, le conjurant de ne pas se laisser aller à de mauvais conseils. Il y eut aussi des lettres pour Blanche; les unes et les autres pleines de grands éloges pour Louis; et dont les dernières nommaient pour médiateur (1), (*les deux partis s'étaient adressés au Pape, avons-nous vu*) *Pierre de Colmieu* déjà employé pour le Languedoc et qui dans ce temps là était prévot de Saint Omer. « Comme c'était un homme droit, dit Filleau de la Chaize (2), Milon ne trouva pas apparemment toute la facilité qu'il aurait

---

(1) Quelle était la pensée du Pontife sur toute cette controverse et sur la conduite de Louis? Voilà ce qui intéresse beaucoup la vérité historique. Raynald produit une grande partie de la lettre du Pontife (*Ann. eccl.* ann. 1234, num. 12). Le pape, après avoir loué la piété des rois de France, donne de magnifiques éloges à Louis qui est leur digne successeur tant pour les sentiments religieux que pour la puissance souveraine, et il l'exhorte à la paix en ces termes :

« Cum omni regno desiderabilis sit tranquillitas, quâ et populi proficiunt, et honor regius custoditur, ad concordiam cum Belvacensi Ecclesia faciendam *animi tui mansuetudinem inclinare procures*, per quod misericordia quæ tecum coaluit, clariùs et conspectiùs enitescat. Nos enim dilectum filium Petrum de Collomedio cappellanum nostrum præpositum ecclesiæ S. Audomari *virum notæ probitatis et circumspectionis expertæ, quem honoris tui zelatorem tibi fidelem novimus, et devotum, et de sua prudentia et industria plenam habet notitiam Celsitudo Regalis*, mediatorem inter te et dictam ecclesiam duximus deputandum, cujus consiliis acquiescens, januam benevolentiæ consuetæ paci clementer aperias, eam et libertatem ecclesiasticam, quibus regni solium plus firmitatis accipit, plus splendoris, tanquam Rex Christianissimus amplectendo, ita quod in te paratum videatur ecclesiis antidotum pietatis, etc.

Datum Later. VIII Idus Aprilis Pontificatus nostri anno VIII » (1234). Ainsi Grégoire IX, si célèbre comme un des plus zélés défenseurs de la liberté ecclésiastique, fait ici entendre bien plutôt un appel à la miséricorde de Louis que des plaintes sur la violation des droits de l'évêque.

(2) *Hist. de S. Louis*, loc. cit. — *Hist. de l'Eglise Gallicane*, loc. cit.

désirée pour l'engager dans ses intérêts : car il partit vers la fin de l'année pour aller soutenir lui-même ses prétentions à Rome, mais il mourut en chemin. (1).

Geoffroi de Clermont ou de Nesle, son successeur (2), qui ne tint le siége que vingt mois et avec bien des traverses, ne fut pas plus heureux; et l'affaire ne s'accommoda que sous Robert de Cressonsac au bout de quatre années que l'interdit, d'abord ôté et puis remis, fut enfin levé. Le roi fit alors quelque grâce à Robert sur le droit de gîte, et Robert en cette considération lui remit tout le tort que le roi son aïeul et son père avaient pu faire à l'Eglise de Beauvais. La paix fut donc ainsi conclue l'an 1237 (3), et cette discorde qui s'éleva et dura assez longtemps *pendant la minorité de Louis*, fut bientôt éteinte lorsque ce prince eût pris les rênes de l'état (4).

---

(1) « Milo vero præfatus Episcopus, dit Vincent de Beauvais, Romam proficiscens, in itinere obiit. »

Albéric, moine de l'abbaye de Trois-Fontaines, de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Châlons en Champagne, écrivit une chronique depuis le commencement du monde jusqu'en l'année 1241, époque où il vivait. Voici ce que nous lisons dans cet ouvrage estimé du monde littéraire :

« Anno 1233 Rex Ludovicus de Civitate Belvacensi sibi resistente, in quâ facta fuit enormis dissensio inter divites et plebejos, ita se vindicavit, quod mille quingentos de mediocribus civitatis comprehensos, Parisios et alio adduci fecit et carceri mancipari, *Et per novem decim communias, quas ibi convocavit.*

Anno 1234 Milo Belluacensis episcopus apud Camerinam civitatem Italiæ moritur, post quem Gaufridus in Episcopum eligitur.

Anno 1235 mortuus est episcopus Belluacensis post quem Robertus Decanus fit episcopus. » (*Alberici monachi trium-fontium chronicum*, inter *Accessiones historicas G. Leibnitii.* 1700, in 4° t. II p. 543 et seq.)

(2) « Sed et ejus successor Gaufridus eidem causæ contra Regem insistens, dies paucos et malos, id est, afflictione plenos in Episcopatu peregit, cui succedens Robertus pacem cum Rege composuit, et sic ab interdicto diœcesim absolvit. » Vinc. de Beauvais.

(3) *Acta Sanctorum*, loc. cit. num. 266.

(4) On peut encore consulter sur ce fait :

D. Sammarthanus. *Gallia Christiana*, in fol. t. II. p. 394.

Voilà le fait, tel que la sévère histoire le présente à qui parcourt les anciens documents ; qu'en résulte-t-il contre notre opinion sur la Pragmatique ? Rien du tout. D'abord, le pape n'est pour rien dans cette affaire ; c'est un démêlé du gouvernement avec des évêques pour une chose civile, démêlé qui arriva précisément pendant la minorité du monarque, et à peine celui-ci est-il déclaré majeur, qu'on voit le trouble disparaître. De ce fait on ne peut rien inférer contre nous ; le roi a un sincère respect pour le pape, puisqu'il le choisit en quelque sorte pour arbitre, et dans notre discussion il ne s'agit que de l'attitude de la papauté. Notre attention ne s'est fixée si longtemps sur ce point que parce que l'évènement étant le plus souvent entièrement dénaturé, on aurait pu croire qu'il renfermait quelque chose qui nous fût contraire. Mais comment accorder ce récit avec les paroles que le Père Daniel met dans la bouche de S. Louis ? Ici avouons-le franchement, il nous est impossible de vérifier ces paroles, vu qu'elles sont manuscrites et ne peuvent par conséquent passer sous nos yeux. Nous présenterons seulement quelques observations. Dans le moment de la meilleure intelligence entre le pontife et le roi, lorsque Louis IX recourt au pontife et que celui-ci, à la prière du roi, nomme pour médiateur un personnage favorable au prince, un ecclésiastique qui neuf fois refusa l'épiscopat et dont l'équité et les vertus sont populaires dans toutes les chroniques de cette époque ; c'est dans un pareil moment que le roi viendrait lui dire les paroles mentionnées par le père Daniel. Mais alors il y aurait contradiction manifeste !

Nous soumettons ces réflexions au bon sens des lecteurs ; qu'ils voient si le texte cité par le savant Jésuite ne contrecarre pas

---

Marlot. *Metropolis Remensis historia* déjà cité.
Hardouin. *Concilia*, t. VII. p. 199.

d'une manière flagrante, je ne dirai pas seulement la vérité, mais même la vraisemblance.

Du reste, si on supposait même ce texte authentique, il ne pourrait encore avoir la moindre portée contre nous par rapport à un acte fait trente ans plus tard.

§ III.

Bulle de Clément IV.

Nous commencerons par donner la traduction de ce document (1) :

« Clément évêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu.

Pour perpétuelle mémoire.

» Quoiqu'on sache que l'entière disposition des Eglises, des Personnats (2), des Dignités et autres Bénéfices ecclésiastiques, appartient au Pontife Romain, et que par conséquent il peut non seulement les conférer de droit lorsqu'ils sont vacants, mais aussi accorder le droit de conférer les bénéfices lorsqu'ils viendront à vaquer, cependant *l'antique coutume* a réservé plus spécialement aux autres Pontifes Romains la collation des Eglises, des Personnats, des Dignités et des Bénéfices *qui sont vacants auprès du Siége apostolique.*

» C'est pourquoi Nous, regardant cette coutume comme louable, et l'approuvant même par l'autorité apostolique, et voulant

---

(1) *Bullarum amplissima collectio*, opera Cocquelines. Romæ 1740 in fol. 3. pars I. p. 437.

(2) Le personnat est une certaine prééminence ou prérogative qu'un bénéfice donne dans l'Eglise, sans juridiction. Le personnat est quelque chose de moins que dignité, mais quelque chose de plus que le simple office. (Durand de Maillane. *Dictionn. de Droit Canonique*, déjà cité. t. II. p. 587).

qu'on continue à l'observer inviolablement, nous statuons en vertu de la même autorité, que les Eglises, les Personnats, les Dignités et les Bénéfices, *qui viendront à vaquer près du Siége apostolique*, ne pourront être conférés que par le Pontife Romain seulement, et qu'aucun autre, de quelqu'autorité qu'il soit investi à ce sujet, soit que, par le droit de la puissance ordinaire, l'élection, la provision ou la collation de ces bénéfices *vacants en Cour* lui appartienne, soit qu'il ait reçu pour la provision de quelques uns des lettres générales ou même de spéciales sous une forme quelconque, qu'aucun autre quel qu'il soit ne s'avise de conférer ces bénéfices à quelqu'un ou à quelques uns, à moins que le Pape lui-même ne lui ait donné une autorité spéciale et expresse au sujet de ces bénéfices *vacants en Cour*.

» En effet, nous déclarons vain et annulé ce qui sera fait contrairement à nos ordres sur ce sujet.

» Donné à Pérouse, le six des kalendes de Septembre l'année première de notre Pontificat » (26 Août 1265).

Dans cette bulle on voit deux choses principales : 1° Clément IV dit qu'au Pontife suprême appartient de droit la prérogative absolue de disposer de tous les bénéfices vacants ou réversibles.

Certes, ce n'est pas là un statut nouveau, car ce principe est une des bases du droit canon ; en effet, c'est au Pasteur de l'Eglise qu'appartient le soin de décider sans appel en matière de discipline ; c'est le vieillard du Vatican qui est le novateur et le dispensateur souverain des biens ecclésiastiques. Qu'on lise les auteurs antérieurs à Clément IV, les bulles des papes ses prédécesseurs et tous les meilleurs canonistes, on verra que ce n'était pas là une innovation, mais seulement la proclamation d'un principe reconnu dans toute l'Eglise.

2° Le pape finit par restreindre, à l'exemple de ses prédécesseurs, cette prérogative absolue à la réserve des bénéfices pos-

sédés par les personnes qui mouraient à Rome, etc. (*vacantes in Curia*).

Cette prescription n'était pas nouvelle non plus; c'était l'antique coutume à laquelle il déclarait vouloir se conformer, comme ses prédécesseurs l'avaient fait.

Fra Paolo lui-même (1) pense que le privilége de nommer aux bénéfices vacants *in Curia* fut un des premiers *réclamés* par les Papes, et qu'il est même bien antérieur à l'usage des mandats que l'anglican Hallam (2) fait remonter à Adrien IV vers l'an 1155. Il nous suffit que, à l'époque de S. Louis, cette coutume ait eu, de l'aveu même des ennemis de l'Eglise, une antiquité de 110 ans; ne poussons pas plus loin, ce n'est pas nécessaire.

D'après M. Schoell, cette bulle, publiée l'an 1266, engagea S. Louis *si véritablement, si sincèrement pieux à réprimer les empiètements de la cour de Rome*, ce qu'il fit, nous dit-il, en publiant sa Pragmatique-Sanction.

Mais cette bulle ne pouvait offenser Louis IX, puisqu'elle n'établissait rien de nouveau, et que ses prescriptions étaient reconnues longtemps avant l'époque de S. Louis; on ne voit pas du reste dans les chroniques, que ce roi de France ait jamais proféré une seule plainte contre cette bulle : d'ailleurs, il ne pouvait le faire puisqu'il n'y avait là aucun empiètement sur ses droits, aucune règle nouvelle, aucune innovation.

C'est déplorable de voir des écrivains aussi distingués que MM. de Marca et Schoell se méprendre si étrangement dans l'histoire ecclésiastique; en effet, une simple teinture de ses annales leur aurait suffi pour se garder de semblables erreurs; nous n'en dirons pas davantage, car nous n'osons ici les accuser d'une insigne mauvaise foi.

---

(1) *Traité des bénéfices*, c. 35 (cité par Hallam).
(2) *L'Europe au Moyen Age*, t. II. p. 338 et 341.

§ IV.

Affaire de Reims.

Pour l'intelligence des deux faits que nous allons examiner, nous dirons un mot sur le droit de *régale*.

D'abord il ne faut pas oublier que le roi ne possédait pas ce droit dans toutes les Eglises de France ; *ce n'était que dans quelques unes seulement* (1).

Quand un évêque ou un abbé mourait, entre sa mort et la consécration du nouvel élu, il s'écoulait un intervalle pendant lequel la cathédrale ou l'abbaye était sans administrateurs et ses revenus sans maîtres ; c'est alors que le pouvoir temporel (*s'il avait ce droit* sur cette cathédrale ou sur cette abbaye) prenait sous sa garde le siége épiscopal ou abbatial vacant, et en percevait tous les fruits pour lui-même : c'est ce qu'on appelait *la régale*.

Cette définition n'étant pas tout à fait complète, nous ajouterons ces paroles du comte de Maistre (2) :

« On appelait du nom de *régale* certains droits utiles ou honorifiques, dont les rois de France jouissaient *sur quelques églises*

---

(1) C'est un fait patent dans les annales du Moyen Age. Voici entr'autres deux exemples : Un évêque du XIII[e] siècle, écrivant l'an 1299 à Philippe-le-Bel le récit des vexations que les ministres du roi faisaient peser sur les Eglises de la province de Tours, disait dans sa lettre : « Cum dictus rex Francorum *in quibusdam Ecclesiis Cathedralibus* dictæ Provinciæ vacantibus habeat Regalia, de excessu Regaliatorum est inserendum. » Paroles de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers (p. 189), avec qui nous allons bientôt faire ample connaissance. — Voici une ligne extraite du testament de Philippe-Auguste en 1190 qui justifie encore notre opinion. « Præcipimus, quod si *præbenda* vel *beneficium* aliquod Ecclesiasticum, vacaverit, *quando regalia in manu nostra venient*,... etc. (V. LEIBNITZ. *Codex juris gentium diplomaticus*. Hanovriæ 1693. in fol. Pars prima.)

(2) *De l'Eglise Gallicane*, liv. II, chap. II, p. 159, Bruxelles, 1844.

dans leur royaume, pendant la vacance du Siége; ils en percevaient les revenus; *ils présentaient aux bénéfices;* ils les conféraient même directement, etc.

« Que l'Eglise reconnaissante ait voulu payer dans l'antiquité, par ces concessions ou par d'autres, la libéralité des rois qui s'honoraient du titre de *fondateurs*, rien n'est plus juste sans doute; mais il faut avouer aussi que, la régale étant une exception aux plus saintes lois du droit commun, elle donnait nécessairement lieu à une foule d'abus. Le concile de Lyon tenu sur la fin du XIII[e] siècle, sous la présidence du pape Grégoire X, accorda donc la justice et la reconnaissance, en autorisant la régale, mais en défendant de l'étendre (1). »

Abordons maintenant les deux faits qui montrent dans nos adversaires ou ignorance ou mauvaise foi.

Du Boulay (2) dit que la Pragmatique est un frein aux envahissements de la Cour Romaine, et il pense voir l'occasion d'une grande inimitié entre S. Louis et le Pape dans la controverse qui s'éleva entre *ces deux amis*, pour la collation d'une prébende de Reims, alors vacante par la promotion de Jean de Courtenay à l'archevêché de Reims. Il a été suivi par la Chaize (3), par Fleury et plusieurs autres historiens. Nous avouerons qu'il y a eu quelque chose qui ressemble à une controverse, mais cependant nous ne voyons pas que cette affaire se soit passée de la manière décrite par ceux dont nous parlons; ce qui plus est, Clément, selon nous, offre à S. Louis plus que ce prince n'eût voulu mettre en usage pour la défense de son droit. Du reste, puisque toute cette scène est contenue dans deux lettres de Clé-

(1) 1274. Can. XII dans Labbée : *Concilia* (Note de M. de Maistre.)

(2) *Hist. Universit. Parisiensis,* autore C. OEg. Buloeo. Parisiis, 1665-73. in fol. t. III. p. 390.

(3) *Hist. de la vie de S. Louis*, liv. XV, t. II, p. 477 et seq.

ment IV, mettons-les sous les yeux de nos lecteurs, et qu'ils en jugent eux-mêmes (1).

« Nous ne voulons pas, dit cet illustre Pontife (2), que votre Altesse ignore que, Nous, après avoir, du conseil de nos frères, confirmé notre cher fils Jean élu à Reims, nous avons donné à notre bien-aimé fils Guillaume Cardinal-Prêtre du titre de S. Marc, à qui nous voulions faire une faveur spéciale, l'ordination des prébendes de Laon et de Reims, dont l'élu susdit avait été pourvu : parce qu'en effet, *d'après le droit et la coutume, au dire de la plupart*, cette ordination, depuis le temps de la confirmation de l'élu de Reims, n'appartenait plus à la collation royale.

« Le même cardinal a confié ensuite la dite prébende à un clerc de grand mérite, comme il l'assure ; et il nous prie, avec de vives instances, de vous engager par des sollicitations à tolérer cette chose, effectuée sans préjudice pour vous à l'avenir : si cela vous agrée, nous lui donnerons nos lettres efficaces à ce sujet. S'il n'en est pas ainsi, qu'il vous plaise du moins d'accorder alors vous-même la prébende susdite au dit cardinal, qui

---

(1) Consultez : *Acta Sanctorum*, Aug. die 25, t. V. p. 489.

MARTÈNE et DURAND. *Thesaurus nov. Anecdot.* t. II : *Clementis Papæ IV. Epistolæ*, p. 432. Epist. CCCCXVII.

SAMMARTHANUS. *Gall. Christ.* t. IX, p. 116 et seq. Dans ce dernier ouvrage, nous lisons le résumé exact du fait qui nous occupe ; nous le transcrivons textuellement :

« Quum statim post promotionem Johannis, Guillelmus ejus competitor præbendam quam novus archiepiscopus possidebat in Ecclesia Remensi contulisset, confirmante Papa, rex autem christianissimus de hujusmodi collatione conquestus esset, *eam rescindi voluit summus Pontifex anno sequenti, vetuitque ne in posterum regi præjudicium fieret super præbendis regalium jure vacantibus in Ecclesia Remensi.*

(2) Le cadre rétréci de ce travail ne nous permet pas de donner l'original ; nous avertissons du reste ceux qui voudraient vérifier notre exactitude, que nous avons suivi le texte de Martène p. 432.

s'en remet entièrement à vos désirs et à votre décision. *Nous donc qui ne voulons et n'avons pas voulu empiéter sur votre droit,* si pouvez le défendre en vous autorisant de la coutume, nous avons cru devoir prier votre Sérénité de satisfaire, par la seconde des voies susdites, au désir du Cardinal et au nôtre. *Si nos prières ne vous agréent pas, nous tolérons avec patience que vous usiez de votre droit*, pourvu qu'il ne porte préjudice ni à l'Eglise Romaine, ni à Nous.

» Donné à Viterbe, le 15 des kalendes de Janvier, l'an II de notre Pontificat (18 Décembre 1266). »

Par cette lettre on voit évidemment, selon nous du moins, que Clément n'a pas ici interposé son autorité, mais qu'il n'a eu recours qu'aux prières; et que S. Louis a été libre de conférer la prébende à son gré, ou au Cardinal ou à un autre. Aussi quand, par la suite, nous voyons Clément IV confier, une seconde fois, la même prébende au même clerc qui l'avait résignée pour se soumettre entièrement à la décision de Louis IX, nous croyons avec assurance que Clément n'a agi ainsi que du consentement de ce prince. Nous croyons qu'ils sont convenus entre eux que la chose serait ainsi faite, de manière à conserver intacts les droits du roi, comme le Pontife déclare formellement, dans la lettre que nous allons citer, vouloir qu'ils soient conservés intacts. Car, puisque dans cette lettre il reconnaît le droit du roi et qu'il veut que ce droit reste dans son entier, puisque de plus Clément dit qu'il confère lui-même cette prébende, le Pape tomberait en contradiction, s'il ne la conférait pas avec le consentement du prince; il ressemblerait à celui qui d'une main donne un objet et de l'autre le retire. Or, qui connaît Clément repousse aussitôt cette supposition injurieuse. Qu'on lise attentivement cette lettre, et l'on découvrira sans peine la fausseté des narrations d'une foule d'historiens, lorsqu'on les compare avec les pièces officielles, émanées des personnages qui sont en scène.

» Lorsque, dit Clément IV (1), notre fils Guillaume, Cardinal-Prêtre du titre de S. Marc, eut, investi qu'il était de notre autorité par oracle de vive voix, conféré à notre cher fils Maître Jean Villers-le-Sec, chanoine de Reims, la prébende qu'on sait avoir été autrefois vacante par la promotion de notre vénérable frère Jean, archevêque de Reims, alors chanoine de cette église : Nous, nous avons ratifié cette collation et nous avons cru devoir la confirmer par l'autorité du Siége Apostolique, en accordant à cet effet par nos lettres un exécuteur fidèle qui, nous a-t-on dit, a mis maître Jean en possession de cette prébende, en vertu de l'autorité des lettres susdites. Mais puisque vous assurez que, d'après la coutume, à vous seul appartient le droit de conférer les prébendes vacantes *dans cette église*, pendant l'intervalle qui s'écoule entre la mort de l'archevêque et la consécration du nouvel élu, puisque donc vous assurez que, d'après les règles de ce droit, cette collation a été faite à votre préjudice :

» Nous, dont tous les efforts tendent à éviter, autant que possible, tout scandale même à l'égard du moindre des hommes, ne voulant pas à plus forte raison vous scandaliser en cette occasion, vous qu'un mérite extraordinaire nous fait aimer d'une tendresse sans égale, nous donnons par nos lettres à notre cher fils Denis, chanoine de cette même Eglise, l'ordre formel de ne pas manquer de recevoir du dit maître Jean, en vertu de notre autorité, la consignation libre de la dite prébende. Mais vu que, par nos autres lettres, nous ordonnions au même Denis que, lorsqu'il aurait, d'après la teneur de nos premières lettres, reçu du même maître Jean la consignation libre de cette même prébende, il devait ensuite conférer par lui-même ou par un autre, en vertu de notre autorité, au dit maître Jean cette même prébende vacante ; puis le mettre en possession de cette

(1) Martène p. 521. Epistola CCCCCXXVI.

prébende et enfin le défendre, lorsqu'il en aurait pris possession, en réprimant, sans tenir compte d'appel, par censure ecclésiastique, tous les contradicteurs, à l'exception cependant de votre Majesté.

» Nous, *en témoignage de ce que, par ce qui vient de se passer, nous n'avons pas voulu et ne voulons pas préjudicier à l'usage dont vous jouissez dans la susdite Eglise, nous avons cru devoir accorder à votre Sublimité royale ces lettres de notre part.*

» Donné à Viterbe, aux Ides de Septembre, l'an III de notre Pontificat » (13 Septembre 1267).

Entre cette lettre et la première, dans laquelle il remet la collation à la volonté de Louis et s'efforce de l'engager, par ses prières seulement, à ne pas conférer la prébende à un autre, lui écrivant cependant qu'il supportera avec patience ce dernier point même; entre ces deux lettres, nous ne voyons qu'un intervalle d'environ neuf mois. Aussi, l'écrivain qui soutiendrait que le Pape a conféré, pour la seconde fois, cette prébende malgré Louis IX, devrait nécessairement se figurer en Clément IV un changement bien profond et bien étrange; et cela, dans le temps même où l'union des esprits était on ne peut plus grande entre eux deux (1). C'est pourquoi nous avons l'intime conviction que ceux, qui se sont imaginés que dans ce débat il y eut des disputes si vives et si acharnées que le roi eût été alors poser un acte attentatoire à la dignité suprême des Pontifes Romains, nous avons l'intime conviction que ces écrivains n'ont jamais connu ces deux lettres ou, s'ils les ont connu, qu'ils ne les ont jamais considéré avec attention. En effet que voyons nous ici? Le roi de France met un grand zèle à maintenir son droit et à le soutenir de la manière non seulement la plus avantageuse pour lui-même mais aussi

(1) Voir le chapitre premier de cette dissertation.

la plus en accord avec son grand respect pour le Saint-Siége.

Ce fait ne pourrait donc pas prouver que la Pragmatique a été faite dans un but hostile au Saint-Siége, car S. Louis n'avait pas lieu d'être mécontent des papes. En effet Clément IV se montre toujours plein de condescendance pour l'illustre roi des Français, et ici encore ne reconnait-il pas formellement les droits du roi de France sur la nomination des bénéfices vacants en régale?

§ V.

Affaire de Sens.

L'an 1268 « l'archevêché de Sens étant venu à vaquer, les chanoines avaient élu et demandé le grand archidiacre de leur métropole. Or, celui-ci étant aussi camérier du pape, S. Louis prévit, qu'il irait se faire sacrer en Italie et que par là *les prébendes de cette cathédrale*, vacantes en régale dans le cas où le sacre aurait lieu en France, allaient devenir vacantes en cour de Rome : ce qui, d'après l'usage, devait donner au pape le droit d'y pourvoir à la place du roi. » (1). C'est alors que ce prince, sans en avoir prévenu le Saint-Siége (2), donna à un nommé Girard de Ramplion, l'archidiaconé devenu vacant; mais Clément IV ne voulut point reconnaître cette nomination, et, sous peine d'excommunication, il défendit à Girard de prendre possession du dit bénéfice. « Il adressa

(1) *De la Pragmatique-Sanction attribuée à S. Louis*, par M. Thomassy. Voici, selon nous, le résumé de ce travail remarquable à plusieurs titres. La Pragmatique est une ordonnance contre Rome; donc elle n'est pas de S. Louis. Si on lui accordait l'antécédent, nous n'hésiterions pas à dire avec M. César Cantu (*Hist. Univers.* t. XI. Paris, 1847 p. 269) qu'il a démontré d'une manière irrécusable que cette pièce est apocryphe.

(2) *Acta Sanctorum*, Aug. t. V. § LXXVIII.

cet ordre à l'official de Paris (1) pour le signifier à Girard et l'obliger par censures de venir se justifier à Rome. »

« Je ne sais, dit alors le savant Tillemont (2), si saint Louis ne voulut pas souffrir qu'il y allât; mais il est certain que Clément étant mort le 29 novembre 1268, avant que cette affaire fût vidée, Girard demeura sans prendre possession jusqu'au temps de Grégoire X, qui fut élu après Clément le 1er Septembre 1271. Enfin Philippe III, qui régnait alors, ayant prié ce pape de lever la defense de son prédécesseur, il le lui accorda et donna ordre à l'abbé et au prieur de Saint-Denis non seulement de mettre Girard en possession, mais même de le faire jouir de tout ce qu'il avait dû recevoir depuis le temps qu'il avait été pourvu par Saint Louis. » (3).

---

(1) M. Thomassy, *loc. cit.*

(2) *Vie manuscrite de S. Louis.* (Mss. de la Biblioth. Royale. n° 2013 bis S. F. t. V) citée par M. Thomassy. — Le premier volume de ce bel ouvrage de Tillemont vient d'être imprimé à Paris pour la première fois.

(3) Ouvrons Martène, et là nous verrons des documents précieux qui éclairciront la question. D'abord considérons l'assertion des Bollandistes, à qui selon M. Daunou lui-même (*Hist. littér. de la France*, t. XIX, p. 143.) l'on doit le plus complet et le plus savant travail sur la vie de S. Louis (*Acta Sanct.* Aug. t. V. die 25, p. 275-758). Voici ce qu'ils disent au n° 995.

« Etsi tanta esset animorum conjunctio inter Ludovicum et Clementem, quantam hactenus vidimus, *negabat tamen alter alteri subinde, quod justis rationibus concedendum non putabat, nec inde amicitia lædebatur.* Verùm ut erat uterque ad jura sua conservanda attentissimus, nonnihil hac occasione ortum est controversiæ, aliquid etiam offensionis ex parte saltem Clementis. Petrus de Charny archidiaconus Senonensis electus erat ejusdem ecclesiæ archiepiscopus in locum abdicantis se Guilielmi de Brosse; profectusque ad Clementem, ibidem erat consecratus. Hinc nata controversia juris. »

Voyons une lettre du pape sur ce sujet (*Thes. nov. Anecd.* t. II, ep. DCXIV.) adressée à l'archevêque de Sens.

« Archiepiscopo Senonensi

« Ex parte carissimi in Christo filii nostri regis Franciæ illustris nobis exstitit supplicatum, ut super collatione archidiaconatus Senonensis, quem obtinebat electus jus suum conservaremus eidem. Nos verò qui *beneficia quæ*

Que résulte-t-il donc de ces faits? C'est que le saint Roi, revenant sur sa première mesure, avait lui-même annulé la no-

---

in Curiâ vacare contingit nostræ dudum collationi reservasse dignoscimur, decernentes irritum et inane quicquid per alium super eis contingeret impetrari, *archidiaconatum eumdem te consecrato vacantem conferre liberè poteramus;* sed sicut eidem regi anteà scripseramus, collationem distulimus, donec ipsum vidisses, et eidem *jus nostrum* pleniùs ostendisses. Licet autem cordi sit in omnibus et per omnia jura regia conservare; *quia tamen nostrum negligere nolumus, in his maximè quæ salutem respiciunt animarum*, fraternitati tuæ per apostolica scripta mandamus, quatenus viso rege, et jure nostro, *quod multum est liquidum*, ei plenius patefacto, dictum archidiaconatum auctoritate nostrâ vel magistro Aimerico præcentori conferre ullatenus non omittas, nisi forsan ex parte Regis ejusdem audiveris aliquid quod te moveat ad collationem hujusmodi differendam : in quo casu processum tuum et dilationis causam nobis rescribere non omittas. Cæterum si, prout dicitur, quod non credimus, idem Rex nobis non defferens, sicut nos ei detulimus, archidiaconatum cuipiam contulit memoratum, suspendas ab officio et beneficio possessorem, præfixo eidem termino peremptoriè duorum mensium, quo se nostro conspectui personaliter repræsentet. Quod si nondum possessionem apprehendit ejusdem, aut eidem renunciet aut citatus veniat, ut est dictum, pariter et suspensus. »

« Datum Viterbii, V Idus Martii, anno IV » (Mars 1268).

Dans cette affaire, Louis devance Clément et confère l'archidiaconat, avant le retour de l'archevêque de Sens. Nous ne doutons pas que le Saint Roi n'ait ici agi de bonne foi; peut-être ne regardait-il son droit ni comme douteux ni comme sujet à controversé; peut-être craignait-il d'être prévenu par Clément et ensuite forcé de céder de son droit par condescendance et par amour pour la paix. Cependant le Pontife désapprouve ce procedé, et ne dissimula pas le chagrin qu'il en ressentit, comme on le voit dans la lettre qu'il adresse au roi le 13 *Juin* 1268. (Recueil de MARTÈNE p. 607. Epist. DCLX).

« Carissimo in Christo filio L. regi Francorum illustri. »

« In archidiaconatus Senonensis negotio nobiscum curialiùs agere tua, fili carissime, circumspecta prudentia potuisset; nec peccabimus, si dixerimus, debuisset : cùm pro jure salvando regio, *si quod erat vel esse poterat*, viam nobis placuisset eligere generosam, quam acceptam te habere decuisset, cùm de illorum numero credaris, qui suam fortitudinem legem justitiæ esse volunt. Sanè nullus manus nostras ligaverat, nemo linguam, quin nos statim venerabili fratri nostro P. Senonensi archiepiscopo consecrato, archidiaconatum conferre liberè potuissemus ejusdem, quem etiam poteramus conferre infra tempus de consecrandis episcopis à canone diffinitum ex apostolicæ ple-

mination de Girard et ratifié la décision du Pape; et ainsi se trouve résolue l'objection qu'on aurait pu nous faire afin de tourner contre le Saint-Siége un acte qui ne nous montre nullement des intentions hostiles dans S. Louis.

Certaines explications, il est vrai, avaient eu lieu entre S. Louis et Clément IV; mais ces explications étaient si loin d'établir une mésintelligence avec le Pontife, que les lettres du Pape, datant de l'époque même de la Pragmatique, ont déjà prouvé que l'intimité du Saint-Siége et du roi de France ne fut jamais plus complète qu'alors, et le fut même à un point dont on n'eut d'exemple ni dans le passé ni dans les temps qui suivirent.

C'est pourtant de ces légers différends que l'abbé Fleury et tant d'autres ont voulu inférer l'hostilité de S. Louis contre Rome

---

nitudine potestatis, sed neutro istorum usi, tuæ benevolentiæ morem gessimus, nec humilitatis nostræ fructum alium reportamus, nisi quod efficaciter docti sumus, cùm se facultas obtulerit in similibus, inoffensa semper justitia, cautiùs nos habere. Tu ergo, fili carissime, diligenti meditatione pensabis, an benè feceris, an patri benevolo vicem dignam rependeris, quod defendi posse non credimus, *nisi sacrorum canonum fundamenta totaliter à radicibus evellantur*. Nos autem cum adversario, quem nobis constituere voluisti, jus nostrum, prout expedire viderimus, prosequemur.

« Datum Viterbii, Idibus Junii anno IV » (13 Juin 1268).

Du reste, ce désaccord ne dura pas. C'est un nuage qui ne fit que passer; car on voit de nouveau la même union d'esprit exister entre Clément et Louis.

En effet quelques jours ne s'étaient pas écoulés que l'amitié avait déjà réuni ces deux grands hommes si bien faits l'un pour l'autre. Nous trouvons dans MARTÈNE (Ep. DCLXVI. p. 610) une lettre de Clément à Saint Louis qui prouve la verité de notre assertion. La longueur de ce document ne nous permet pas de le transcrire ici.

Une preuve de ce que l'esprit de Louis IX ne fut pas aigri par les avertissements de Clément, et de ce que ce roi s'efforçait d'entretenir cette touchante amitié par de nouveaux bienfaits, c'est la faveur accordée par ce prince, peu de temps après, à l'abbaye de St. Gilles, faveur sollicitée par le pontife. C'est ce que nous apprend la belle lettre que le pontife lui envoya pour le remercier (MARTÈNE ep. DCCI, p. 630), le 13 Octobre, un mois avant sa mort. Il est donc évident que le petit démêlé de Sens passa bientôt et que l'union de ces deux grands hommes n'en fut pas troublée.

dans la Pragmatique, où il n'est pas dit, comme on sait, un seul mot de cette difficulté. Comme on l'a vu, dans ces deux derniers faits, le point capital est une question de régale; donc, si S. Louis eût été vraiment irrité contre le Pape, si dans son courroux il eût posé un acte pour s'opposer aux empiètements des Pontifes sur ses droits, il n'aurait certes pas manqué de parler dans cet acte de la fameuse question des régales; car c'était là encore une fois la cause de leurs difficultés. Eh bien! lisez la Pragmatique; pas un mot touchant la régale; pas un mot sur les explications du Roi avec le Pontife; ne sommes-nous pas en droit de conclure que ces objections qu'on nous a présentées n'induisent rien contre nous, et ne prouvent pas que la Pragmatique soit une arme contre la cour Romaine, contre ses envahissements?

Evidemment, ils nous montrent en S. Louis une âme très-susceptible, et une grande précipitation à faire des lois injurieuses, ceux qui veulent que, pour une controverse touchant une collation, tant de lois, sur des sujets si différents, aient été faites par ce prince. Mais les lois portées contre les blasphémateurs, touchant lesquelles il demanda pendant quatre ans l'avis du Pontife, nous font suffisamment voir, que les statuts de la Pragmatique, décrétés par le saint roi, ne l'ont pas été pour une cause aussi légère, et que par conséquent ils n'ont pas été décrétés contre Rome, puisqu'il n'eut jamais avec les successeurs de S. Pierre d'autres dissentiments que cette cause légère. Ensuite quelle conclusion voudrait-on tirer de cette controverse? Louis eut un différend avec Clément; donc, il a porté plusieurs lois pour réprimer les tentatives de la cour Romaine, et cela il l'a fait en portant une main sacrilège sur la discipline ecclésiastique, lui *le plus pieux des rois*!

En outre, tandis que ce différend n'a même interrompu ni leurs devoirs réciproques, ni l'amitié qui les unissait, S. Louis aurait outragé la dignité du Pasteur universel de l'Eglise, de son vieil

ami Clément, en publiant une déclaration solennelle contre les empiètements du Siége Apostolique!

Ainsi en résumé on voit que tout aboutit à cette assertion du protestant Hallam : « Nous ne voyons pas que le roi ait eu aucun différend avec le siége de Rome (1) » ; donc, pouvons-nous conclure avec assurance, S. Louis n'a pas eu de motifs de faire une telle pièce contre Rome, donc la Pragmatique n'est pas hostile au Saint-Siége.

Pour couper court à toutes les objections qu'on nous oppose, et ne rien laisser sans réponse, nous allons clore cette discussion par une belle page de M. Thomassy (2) :

« On sait, dit ce savant écrivain, que Clément IV avait été dans sa jeunesse avocat et conseiller du roi de France. Depuis lors il était constamment resté son ami, et il lui avait déjà confirmé en 1265 une série de priviléges qui constituaient une véritable et complète indépendance de la couronne à l'égard du clergé gallican. Ce clergé, entraîné par les progrès de sa puissance temporelle, empiétait souvent sur le domaine de l'état, et il abusait parfois de la faculté de l'excommunication ou bien du droit d'asile que les criminels trouvaient dans les Eglises, surtout quand les coupables étaient prêtres. Saint Louis avait, à ce propos, commencé à se plaindre au pape Alexandre IV, et ce Pontife de réformer aussitôt les abus du pouvoir ecclésiastique dans les terres soumises à la juridiction royale. Quant à Clément IV, il avait en outre défendu à tous les ordinaires d'excommunier le roi de France et Philippe son fils aîné. Or, ces réformes progressives, résultat de plusieurs années de correspondance, nous expliquent l'un des faits les plus gratuitement

---

(1) *L'Europe au Moyen Age*, t. II, ch. VI, p. 340, note.
(2) Loc. cit.

dénaturés du règne de S. Louis (1), savoir : *l'opposition de ce Prince aux empiètements de son clergé. C'est de là qu'on a conclu et répété cent fois que le saint roi avait su défendre sa couronne des atteintes de l'Eglise Romaine, tandis qu'il n'avait jamais eu occasion d'agir de la sorte qu'à l'égard de l'Eglise de France, et que c'était précisément à l'aide de la première qu'il avait pu faire doucement rentrer celle-ci dans les limites de la distinction des pouvoirs spirituel et temporel.*

« Ainsi les juridictions de la couronne et la personne même du roi et de son héritier présomptif, c'est-à-dire le germe de ce qui devait plus tard être l'état, affranchies des abus de la puissance ecclésiastique par la Papauté, qui s'en réservait la haute juridiction religieuse, tel est à coup sûr le fait le plus significatif du règne de S. Louis. Or, quand nous voyons ce résultat, si conforme au progrès de la civilisation chrétienne, confirmé de la manière la plus naturelle et la plus explicite par Clément IV, comment veut-on que ce soit dans la personne de ce Pontife, son vieil ami, que S. Louis déclare à la Papauté une guerre inouie jusqu'alors (2)? » Ceci passe évidemment toute supposition, et la Pragmatique tournée contre Rome serait non seulement un faux pour l'historien du XIII[e] siècle ; ce serait encore, aux yeux de tous, une pitoyable absurdité.

Après avoir démontré que le roi de France n'avait eu aucun différend sérieux avec le Siége de Rome, et que par conséquent il n'avait eu aucun motif de poser un acte injurieux pour cette Cour, tournons-nous vers de nouvelles considérations.

---

(1) *Spicilegium* de Dachery, t. III, p. 633 et les lettres de Clément IV, *Epistolæ* 450-504 (note de M. Thomassy).

(2) M. Thomassy, p. 27 et 28.

§ VII.

Confirmation de notre thèse.

Si la Pragmatique était hostile au Saint-Siége, toutes les expressions de cette pièce devraient naturellement montrer les sentiments d'hostilité et les idées d'indépendance qu'on attribue à S. Louis en cette occasion; or, c'est ce qui n'est pas, ce dont on ne découvre pas même la moindre apparence.

De plus, si S. Louis avait eu en vue les Pontifes Romains, je soutiens que ce prince manquait complètement de loyauté, et qu'il ne pouvait, sans en imposer de la manière la plus inique, employer ce préambule de la Pragmatique :

« Cujus SOLIUS (Dei) ditioni ac protectioni regnum nostrum semper subjectum exstitit, et nunc esse volumus. »

En effet, ce Prince n'ignorait pas que son royaume avait été jusqu'à trois fois placé sous la protection du Souverain Pontife. Grégoire IX avait pris le royaume sous sa protection à la demande de la reine Blanche, après le couronnement de S. Louis; Innocent IV avait fait la même chose avant la première croisade de ce roi; et enfin Clément IV, deux ans avant l'origine de cette pièce, avait agi de même, comme nous l'avons déjà vu.

Si, dans ce passage, le Roi avait eu le Saint-Siége en vue, comme beaucoup d'écrivains l'ont prétendu, comment expliquer de telles paroles? S. Louis aurait-il pu écrire, pour braver le Pape, que son royaume n'a jamais été mis que sous la protection de Dieu, de Dieu *seul*, et qu'il veut que maintenant il soit encore soumis à lui *seul?* Aurait-il pu tenir ce langage, le religieux monarque qui deux ans auparavant avait demandé et obtenu la protection du Siége Apostolique, pour tout le temps que durerait l'expédition sacrée dont on faisait alors les préparatifs? Si c'était

contre Rome, nous n'oserions jamais croire que la plume de S. Louis ait tracé ces lignes mensongères, lui le modèle proposé aux Chrétiens! Au contraire, dans notre opinion, rien de plus facile à expliquer que ce langage, tout simple, tout naturel, où l'on ne peut voir que la manifestation d'un sentiment religieux à l'égard du Créateur et du Soutien des empires.

Mais encore, si la Pragmatique était véritablement un document dirigé contre le Saint-Siége, pourquoi S. Louis ne parlait-il pas des régales « qui étaient la principale difficulté dans les rapports de l'église et de l'état. » Nous avons vu que les légers différends, survenus entre le Pape et Louis, étaient encore une question de régale; or, que le simple bon sens réponde, si on reprochait à une cour ses empiétements, si on voulait y mettre des bornes, irait-on laisser de côté le grief le plus important sans, je ne dirai pas en faire l'objet d'amers reproches, mais même sans en faire la moindre mention?

Pour comprendre l'étrangeté d'une pareille omission et la conséquence qui en dérive relativement à la portée de cette pièce, il n'y a qu'à se rappeler l'importance des régales au XIII[e] siècle.

D'un autre côté, si nous regardons cette ordonnance en elle-même, nous voyons qu'il est absurde d'avancer qu'elle est hostile à la cour Romaine. On dit : c'est contre Rome! Mais d'où vient donc qu'il n'y a pas un mot, pas la moindre expression qui puisse blesser les pontifes et même tourner le moins du monde nos réflexions vers eux?

Qu'est-ce en effet que cette ordonnance? C'est un édit qui contient quatre clauses surtout importantes, lesquelles sont loin d'être des envahissements dans le domaine religieux, sont loin d'être hostiles aux Papes : car bientôt nous montrerons qne ces statuts sont conformes à ceux de l'Eglise, et que la Pragmatique ne fait que confirmer en faveur du Clergé l'état

existant des choses en France prescrit par l'Eglise elle-même. On voit dans cette ordonnance les deux puissances se donner la main; le roi de France veille à ce que les seigneurs et les autres, qui harcelaient les Ecclésiastiques, observent à leur égard les statuts des conciles, les décrétales des Papes et les Instituts antiques des Saints Pères, c'est-à-dire les prescriptions émanées des Pontifes, le droit commun.

Une nouvelle preuve qu'il n'y a là rien de contraire au Saint-Siège, c'est que l'an 1253, Innocent IV, traitant par un légat apostolique la question de donner la Sicile en fief à Charles comte d'Anjou, proposa à ce prince, frère de Saint Louis, plusieurs conditions qui regardaient la liberté Ecclésiastique. Or ces conditions dictées par le Pape lui-même sont au fond les mêmes que les clauses de la Pragmatique (1), si je ne me trompe. C'est ici une preuve capitale, qu'on ne mentionne jamais. Ecoutez les paroles du pape :

« Le comte révoquera toutes les constitutions ou lois *contre la liberté ecclésiastique* portées par Fréderic autrefois empereur ou par les rois de Sicile ou par le roi Conrad; et dans le serment de fidélité qu'il prêtera, il sera ajouté que les priviléges du Siége Apostolique sur le royaume ou sur les choses sises dans ce royaume, accordés par les rois, les princes et les autres fidèles du Christ, seront conservés intacts; il ne donnera et ne promulguera aucun statut, aucune constitution qui dérogerait *au droit ou à la liberté ecclésiastiques* (2).

« De même les élections, les provisions, les postulations et les confirmations des Eglises cathédrales, des monastères et des autres lieux de piété seront, tant pour les prélats que pour les clercs et autres personnes ecclésiastiques, *faites librement sui-*

---

(1) Raynald. *Ann. eccl.* t. XIII, ann 1253, n° 3 et 4.
(2) Comparez ces paroles avec les art. 1 et 5 de la Pragmatique.

vant les prescriptions des canons et surtout du concile général (1).

« De même le comte promettra qu'aucun clerc, qu'aucune personne ecclésiastique de ce même royaume ne sera cité devant un juge séculier pour une cause civile ou criminelle, *à moins qu'il ne soit cité civilement pour des fiefs :* mais toutes les Eglises et toutes les personnes ecclésiastiques seront entièrement libres, et ne seront soumises en rien au roi ou au prince (2).

» De même, il n'imposera aucune taille, aucune contribution aux Eglises, aux monastères, aux clercs et aux ecclésiastiques ou à leurs possessions (3). »

Ces conditions d'Innocent sont un véritable commentaire des règles établies par Louis IX. Or, un roi qui prescrit des statuts semblables pour le fond et presque pour la forme à ceux que prescrit un pape, n'a pas évidemment été hostile au pape; ses statuts ne sont donc pas une machine de guerre contre la Papauté.

Inutile de dire que l'extirpation de la simonie est un vœu de l'Eglise, car qui ne sait que pendant plusieurs siècles les Pontifes ont lancé les foudres de l'anathème contre ce fléau dévastateur (4)?

---

(1) Ibid. 2 et 4 ibid.

Item *electiones, provisiones, postulationes et confirmationes* cathedralium ecclesiarum, monasteriorum, et aliorum locorum religiosorum tam in prælatis, quam clericis et aliis personis ecclesiasticis *liberè fiant secundum quod canones mandant et maxime statuta concilii generalis* (art. 2 et 4) — Denuntiatio tamen mortis prælati Regi fiat si *consueverit;* sed ejus consilium vel consensus in prædictis non requiratur, nec ante electionem nec post electionem.

Nous allons voir dans un instant l'existence du dernier usage en France.

Item restituantur omnes episcopi et alii prælati et clerici, et aliæ personæ ecclesiasticæ ad sedes et loca sua (art. 1 et 5 de la Pragm.).

(2) C'est le *jus* de l'article 1 et 5.

(3) Art. 1 et 5.

(4) La simonie existait encore à cette époque, et, pour ne citer qu'un

La confirmation des priviléges accordés au clergé, aux religieux, aux Eglises ne pouvait non plus que réjouir beaucoup le cœur des successeurs de S. Pierre et non lui causer du déplaisir et encore moins l'irriter (1).

Ici notre tâche est terminée ; quand on aura examiné cette question sans arrière pensée, de bonne foi en un mot, on proclamera avec nous, nous osons l'espérer, que la célèbre ordonnance de Louis ne fut pas une récrimination coercitive contre Rome, et que le plus souvent l'ignorance ou la mauvaise volonté a induit à ce sujet les gallicans en erreur. Ceci est d'une telle évidence, qu'un homme célèbre par ses connaissances et son zèle pour le gallicanisme a laissé échapper lui-même un aveu qui est précieux pour notre opinion et que nous nous empressons de recueillir.

« La Pragmatique du roi S. Louis, c'est le fameux Fevret qui parle (2), ne dit pas que les préventions soient abolies, mais

---

seul exemple, nous renvoyons au statut 34 du concile provincial de Béziers tenu en 1248. (*Sacrosancta Concilia*. Labbée et Coletti, t. XIV) :

« *Ad abolendam etiam simoniæ corruptelam, quæ in eis partibus inolevit*, etc. »

(1) Veut-on connaître les intentions de S. Louis à l'égard du clergé en général, écoutons le préambule d'une charte qu'il accorda l'an 1258 à l'abbaye de Cluny. (*Histoire de l'abbaye de Cluny*, par M. Lorain, in 8°. Paris 1845, p. 163).

« Au nom de la Sainte et indivisible Trinité, Amen.

Louis, par la grâce de Dieu roi des Français.

Bien que nous soyons tenus de chérir tous ceux qui sont zélés pour la foi, *cependant nous sommes encore obligés à protéger, avec une vigilance plus prévoyante et plus attentive, les lieux religieux et consacrés à Dieu, ainsi que les personnes dévouées au service du Seigneur, afin de les préserver de toutes les injures, de toutes les attaques, de toutes les exigences des méchants*. C'est pourquoi, que tous, présents et à venir, sachent etc. »

(2) *Traité de l'abus et du vrai sujet des appellations qualifiées du nom d'abus*, in fol. Lausanne, 1778 liv. II. ch. VII, n° 3. Voici ce qu'il dit encore dans le même numéro :

seulement que les bénéfices seront conférés par les Ordinaires selon *les saints décrets, sanctions canoniques, qui établissent aussi la puissance et supériorité du Saint-Siége in spiritualibus.* »

Donc ici Louis IX, loin d'avoir été hostile à l'Eglise, a posé un acte tout à fait conforme à son respect pour le christianisme, et il n'a pu que favoriser les Pontifes en portant des statuts semblables.

§ VII.

La Pragmatique n'est ni le commencement ni la base des libertés gallicanes.

Il nous reste maintenant à prouver davantage encore que la Pragmatique n'établit aucune règle nouvelle, qu'elle ne fait que mettre à l'abri des vexations laïques les droits du clergé reconnus par les canons et les conciles dont les papes sont les auteurs, et que par conséquent elle n'est ni le commencement ni la base des libertés gallicanes, puisqu'elle n'établit rien de contraire à l'Eglise, rien de nouveau, rien qui ne fût antérieur à la date de 1268.

Pour prouver cette assertion, il nous faut jeter un coup d'œil rapide sur l'état de l'Eglise en France à cette époque et développer en quelques mots une matière en elle-même si importante; du reste, nous rentrons ainsi dans le but général de ces Etudes.

« Jamais les anciens décrets des conciles n'ont touché au droit de conférer *qui appartenait au Pape comme chef et supérieur.* »

Un autre Gallican, Richer, docteur de Sorbonne, tient aussi un langage dont on doit tenir compte : Si l'article des exactions était retranché, « hæc pragmatica tolerabilior fieret Romæ, ac notam Censoriam vitaret » (*Histor. Concil.* t. II. p. 627).

§ VIII.

Hiérarchie ecclésiastique en France au XIII[e] siècle.

Art. I. Métropolitain.

1° Le Métropolitain pouvait suppléer au défaut ou à la négligence des évêques suffragants dans les collations, les institutions et les confirmations des bénéfices ecclésiastiques (1).

2° Si pendant la vacance de l'épiscopat, le chapitre négligeait l'administration spirituelle ou temporelle du diocèse; le métropolitain pouvait établir un visiteur ou un administrateur (2).

3° Les Métropolitains étaient tenus de visiter leur province, de réformer les abus, et pour cela ils devaient assembler des synodes provinciaux (3).

Art. II. Evêque.

1° Les Evêques étaient élus par les chapitres des siéges vacants. Le IV[e] Concile de Latran célébré l'an 1215, a sanctionné la *liberté des élections ecclésiastiques* dans les canons XXIII, XXIV et XXV (4).

Canon XXIII. « Nous statuons que l'Eglise cathédrale ou régulière ne doit pas rester plus de trois mois sans prélat : ces trois mois une fois écoulés, si, sans empêchement juste et valide, l'élec-

(1) Voyez le III[e] Concile de Latran célébré l'an 1179 sous la présidence d'Alexandre III. Labbée et Coletti : *Sacro-sancta concilia*, t. XIII, p. 321. can. VIII. *Nulla ecclesiastica*, etc. — Noel Alexandre, *Hist. eccl.* t. XV.

(2) *Sextus Decretalium liber*. in fol. Antwerpiæ. 1573. ap. Christ. Plantinum. Lib. I. cap. III. *Ecclesiæ*. Tit. *De supplenda negligentia Prælatorum*, p. 211.

(3) Loc. cit. cap. *Perpetuo*. Tit. *De censibus*, p. 582.

(4) Labbée. *Concilia*, t. XIII, p. 939 et 962.

Voir l'histoire de ce concile dans le célèbre ouvrage de M. Hurter: *Hist. d'Innocent III*. Bruxelles 1839. t. II. liv. XX, p. 577-592.

tion n'a pas été célébrée, ceux qui devaient élire doivent être pour cette fois privés de cette faculté : et celle-ci doit être dévolue à celui qu'on sait venir immédiatement après ceux qui l'avaient » (1).

Canon XXIV. « Puisque, à cause des diverses formes d'élection que quelques uns s'efforcent de trouver, beaucoup d'inconvéniens surgissent et beaucoup de périls graves menacent les Eglises privées de pasteurs : nous statuons que, lorsqu'on devra faire une élection, on doit désigner, en présence de tous ceux qui doivent, veulent et peuvent aisément y prendre part, trois membres du collége, dignes de foi, lesquels avec soin demanderont secrètement et en particulier les voix de tous, et publieront aussitôt en commun ce qui a été mis par écrit, sans aucun obstacle d'appel ; nous statuons que celui, qui aura réuni les voix de tous les membres du chapitre, ou de la plus grande ou de la plus saine partie, doit être nommé par l'application de la collation.

« Ou nous statuons que du moins le pouvoir d'élire soit confié à quelques hommes convenables qui au nom de tous nommeront un prélat pour l'Eglise délaissée.

« Nous déclarons nulle toute élection faite autrement, à moins qu'elle ne soit faite d'un accord commun, sans vice, comme par une inspiration divine » (2).

Canon XXV. « Quiconque s'avisera de consentir à l'élection que, *par abus et contre la liberté canonique*, le pouvoir séculier aura faite de lui ; qu'il soit privé de l'avantage de l'élection : qu'il devienne inéligible et qu'il ne puisse sans dispense être élu à une dignité quelconque. Ceux qui auront osé célébrer une élection de cette espèce, que de droit nous regardons comme nulle,

---

(1) *Statuimus. — devolvatur.*

(2) *Quia propter — absque vitio celebrata.* On voit dans ce passage trois modes d'élection.

qu'ils soient pendant trois ans suspendus de tous leurs offices et bénéfices et privés alors du pouvoir d'élire » (1).

Grégoire IX (2) exclut les laïques de l'élection de l'évêque et dit qu'elle doit être faite par le chapitre seul. Innocent III soutient la même doctrine (3).

En France il existait un ancien usage appelé la *permission royale*. L'exemple d'une élection ecclésiastique de cette époque, racontée par un contemporain, Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, va éclaircir la formalité que nous mentionnons ici et nous faire atteindre le but primitif de ce travail.

Avant de commencer ce récit, nous ferons remarquer que l'évêque d'Angers était suffragant de l'archevêque de Tours, et que dans l'Eglise d'Angers le roi avait, à la mort de l'évêque, le droit de régale.

Commençons :

L'an 1290, dit Guillaume Le Maire, après l'inhumation solennelle de mon prédécesseur Nicolas Gellant, le chapitre se réunit à huis-clos dans le chœur de l'Eglise; et on résolut d'envoyer vers le roi de France et le chapitre de Tours (l'Eglise de Tours était alors vacante) pour leur demander, comme c'était la coutume, la permission d'élire (4). C'est ce qui fut accordé des deux côtés.

---

(1) *Quisquis electioni — eligendi tunc potestate privati.*

(2) Cap. *Massana.* Extra. *De electione et electi potestate.*

(3) Cap. *Cum Ecclesia.* Extra. *De causa possessionis et proprietatis.*

(4) *Gesta Guillelmi Majoris Andegavensis Episcopi ab ipsomet relata.* (ab anno 1290 — 1316 dans *Spicilegium*, Paris, 1723. in fol. t. II. p. 159-207). *Pour voir les relations entre les deux puissances* qu'on nous permette de continuer ce récit.

On chargea *Jean le Scolastique*, et *Mathieu de Credonio*, dit Guillaume Le Maire, d'aller vers le roi de France avec les lettres munies du sceau du chapitre et dont voici la teneur :

« Excellentissimo Principi Domino Philippo Dei gratia Francorum Regi, Sui devoti Capituli Andegavensis Ecclesiæ, sede ejusdem Ecclesiæ vacan-

Le Mercredi avant Pâques on procéda à l'élection par voie de compromis, et le choix tomba à l'unanimité sur Maître Guillaume

---

te decanoque ipsius Ecclesiæ absente et in remotis agente, salutem et cum beatitudine perenni successus prosperos et felices.

Ad vestram Regiam Majestatem destinamus loco nostro viros venerabiles et discretos, dilectos nostros, Magistrum *Joannem* Scholasticum Andegavensem, et *Matheum* Decanum de Credonio, Canonicos nostros, exhibitores præsentium et quemlibet eorum in solidum, ad denuntiandum Excellentiæ vestræ prædictæ mortem bonæ memoriæ Domini Nicolai quondam Episcopi Andegavensis, ad petendum nomine nostro à vestra Regia Majestate *licentiam eligendi et Pastorem* in Ecclesia supradicta, *si peti fuerit consuetum*, necnon ad supplicandum Excellentiæ vestræ, ut remedium adhibeatis opportunum super pluribus gravaminibus, nobis et ecclesiæ prædictæ præjudicium de novo illatis, et hoc significamus vestræ Dominationi Regiæ per præsentes litteras sigillo nostro sigillatas.

Valeat in Christo Vestra Regia Majestas per tempora longiora.

Datum etc. »

La permission fut accordée par cette réponse de Philippe-le-Bel :

« Philippus Dei gratia Franciæ Rex, dilectis suis, Decano et Capitulo Ecclesiæ Andegavensis, salutem et dilectionem.

Petitam a nobis ex parte vestra per viros venerabiles et discretos, dilectos Magistros, *Joannem* Scholast. Andegav. et *Math.* Dec. de Credonio Concanonicos vestros præsentium relatores, licentiam eligendi Episcopum et Pastorem in prædicta Ecclesia vestra nunc Pastoris regimine destitutâ per mortem bonæ memoriæ Nicolai quondam Episcopi Andeg. vobis concedimus liberaliter et benignè, rogantes vos quateuùs talem personam in Episcopum et Pastorem eligere studeatis, qui regimini vestræ Ecclesiæ memoratæ in spiritualibus et temporalibus circumspectus existens, eidem Ecclesiæ vestræ fore debeat fructuosus.

Actum apud Coronam prope Rotomagum die Sabbati ante Cathedram sancti Petri, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo. »

Les députés une fois de retour, on envoya une lettre à Girard de Monterebelli chanoine d'Angers, archidiacre dans l'Eglise de Tours, pour annoncer la mort du Révérend Père susdit et demander au doyen et au chapitre de Tours la permission d'élire, si toutefois le chapitre d'Angers était tenu de faire cette demande. Voici la teneur de cette lettre :

« Viris venerabilibus et discretis Decano et Capitulo Ecclesiæ Turonensis, Sede vacante, Capitulum Andegavense, Decano ipsius Ecclesiæ absente et in remotis agente, salutem et cum reverentia et honore paratam ad eorum beneplacita voluntatem.

Ad vos destinamus et mittimus loco nostri virum venerabilem et discretum Magistrum Girardum de Maugia Archidiaconum Transvigenensem in

le Maire, grand chapelain, pénitencier de l'évêque d'Angers et chanoine de cette cathédrale. Revenons à notre sujet.

Philippe-Auguste permit au chapitre de Mâcon d'élire un évêque sans lui demander la permission, « afin, disait-il, qu'il n'en résulte aucun inconvénient vu la distance des lieux, si les chanoines ne pouvaient élire sans nous demander d'abord la permission de le faire. »

Cet usage était-il général? ou n'était-il employé que dans les Eglises où le Roi avait droit de régale ? Nous avouons notre ignorance sur ce point.

Remarquons ici qu'en France les Pontifes Romains conféraient les évêchés par droit de dévolution (1). Innocent IV nomma au

---

Ecclesiâ vestrâ, Concanonicum nostrum, exhibitorem præsentium, ad denuntiandum mortem bonæ memoriæ Domini Nicolai quondam Episcopi Andeg. et ad petendam nomine nostro à vobis licentiam eligendi Episcopum et Pastorem in Ecclesia Andeg. supradicta, *si petere debeamus* : et hæc vobis significamus per præsentes litteras sigillo nostro sigillatas.

Valeat in Christo vestra discretio reverenda !

Datum die Lunæ, post festum beati Mathiæ apostoli, anno Domini 1290. »

Si dans l'Eglise de Tours il y eut eu alors un archevèque ou un élu, c'est à l'un de ces deux-ci et non au chapitre qu'on aurait adressé cette déclaration et demandé la permission d'élire.

La permission fut accordée par cette lettre :

« G. Decanus et Capitulum Turon. sede Turonensi vacante, viris venerabilibus et discretis ac in Christo nobis carissimis Capitulo Andegav. salutem, et sinceram in Domino caritatem.

Denuntiata nobis ex parte vestrâ per Venerabiles viros Magistrum Girar. de Maugia Concanonicum vestrum, Procuratorem à vobis ad id destinatum, morte bonæ memoriæ Nicolai quondam Episcopi Andeg. et petitâ ab eodem Procuratore nomine vestro licentiâ eligendi, eamdem licentiam vobis auctoritate Metropolitanâ benigniter concedentes, dilectionem vestram affectuosè requirimus et hortamur in Domino, quatenùs solum Deum habentes præ oculis, providere salubriter studeatis magis Ecclesiæ quam personæ.

Datum die Mercurii in Capite jejuniorum, anno Domini 1290 »

(1) *Devolution* est le droit de conférer, qui appartient au Supérieur après un certain temps, par la négligence du Collateur inférieur (Durand de Maillanne. *Dict. de Droit Can.*)

siége de Bourges, qui était vacant depuis plusieurs années, Guy de Soliac de l'ordre des Frères Prêcheurs. Nous voyons Boniface VIII réserver à la collation du Siége Apostolique tous les bénéfices et les évêchés vacants en cour, à l'imitation de Clément IV; créer évêque de Toulouse S. Louis, prince du sang royal, de l'ordre des Frères Prêchcurs, et nommer à l'archevêché de Bourges le savant Egidius Romain.

Notons en passant que l'article II de la Pragmatique qui confirme *la liberté des élections ecclésiastiques*, ne fait donc que confirmer les prescriptions des Conciles et de l'Eglise, et que par conséquent cet article n'établit rien de nouveau ni d'hostile à l'Eglise (1).

2° Les évêques devaient être confirmés par les Métropolitains et ceux-ci devaient recevoir leur confirmation du Pontife Romain. Ils ne pouvaient, avant d'être confirmés, se mêler de l'administration des Eglises : pas même sous le nom de procurateur ou d'économe (2).

Si, pendant les trois mois qui suivaient leur élection, ils ne

(1) Cet usage existait du temps de Philippe-Auguste. En effet, nous lisons dans son testament de 1190 ces paroles remarquables :

« Si forte contingeret *Sedem Episcopalem* vel aliquam *Abbatiam regalem* vacare, volumus, ut Canonici Ecclesiæ, vel Monachi Monasterii vacantis veniant ad Reginam et Archi-Episcopum, *sicut nos ante venirent*, et *liberam electionem* ab eis petant. Et nos volumus, quod *sine contradictione* eis concedant, nos vero tam Canonicos quam Monachos monemus ut talem pastorem *eligant*, qui Deo placeat et utilis sit regno. » (LEIBNITZ. *Codex juris gentium diplomaticus*. 1693. in fol. Pars prima.) Cet usage, tel il était sous Philippe-Auguste, tel il fut sous Louis IX et sous Philippe-le-Bel. — Je dis ailleurs que l'habitude était de demander la libre élection, mais que je n'en connais pas le motif. S'il est permis de formuler une hypothèse, je crois que cette formalité (ce n'était qu'une pure formalité) était exigée, afin de savoir quand une Eglise était vacante, et voir si dans cette Eglise la couronne n'avait pas droit de régale.

(2) IVe Concile de Lyon sous Grégoire X. Cap. *Avaritiæ : de electione et electi potestate;* in Sexto : *Avaritiæ cæcitas* etc. *decernentes eo privatos.*

demandaient pas leur confirmation, l'élection était annulée (1).

3° Les seigneurs laïcs ne pouvaient exiger un serment de fidélité de la part des évêques qui ne tenaient pas d'eux leurs domaines temporels (2). Le roi seul faisait exception à cette règle (3).

Nous croyons, sans pouvoir toutefois l'assurer positivement, que le roi de France pouvait exiger ce serment de tous les évêques de son royaume sans exception (4).

---

(1) Id. cap. *Quam sit.*

Pour éclaircir les préceptes Canoniques, joignons la pratique à la théorie en continuant l'histoire de Guillaume-le-Maire qui peint assez bien son époque:

Après sa nomination unanime, on publia l'élection et des procurateurs furent envoyés au Chapitre de Tours pour en demander la confirmation. L'élu mandé dans la demeure du doyen de Tours subit un examen dont il sortit à son avantage; aussi le doyen et le chapitre de Tours confirmèrent l'élection trouvée canonique.

Alors ces derniers dépêchèrent des lettres aux évêques suffragants pour les convoquer, en vertu de l'autorité Métropolitaine, à la consécration de l'évêque d'Angers.

(2) INNOCENT III. IVe concile de Latran. Can. XLIII.

(3) Nous voyons *Alexandre IV* reconnaître aussi ce droit au roi d'Ecosse (RAYNALD. ann. 1260, num. 14) et Clément IV le reconnaître à Charles d'Anjou (V. diplome de Clément IV dans DACHERY. *Spicilegium* t. 9. p. 214).

(4) Après les lettres de convocation on envoya, dit Guillaume Le Maire, une dépêche au roi de France pour obtenir main-levée des régales, ce que le prince accorda immédiatement par sa lettre de l'an 1291.

L'élu alla ensuite trouver Philippe-le-Bel, qui dans ce moment était au bois de Vincennes, pour lui prêter serment de fidélité. Laissons ici parler le bon chroniqueur (Gesta chap. XVII) :

« Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo, die Mercurii post Festum Beati Nicolai Æstivale, fecimus nos Guillelmus Major Andegavensis Ecclesiæ electus, et auctoritate Metropolitanâ confirmatus, Domino Philippo Dei gratiâ Francorum Regi juramentum fidelitatis in hunc modum; videlicet quod stola nobis ad collum posita in modum crucis ante pectus et manu ad pectus missa, libro Evangeliorum coram posito, dixit nobis de mandato Regis Dominus Petrus de Chamberri Miles : *Vos juratis Domino Regi fidem et legalitatem, et filio ejus Regi Francorum post eum; et quod servabitis eisdem*

4° Les évêques ne pouvaient renoncer à leur siége que pour des causes canoniques et avec le consentement du Pontife Romain (1).

5° Les résignations en faveur d'un autre et la prise de coadjuteurs ne pouvaient avoir lieu sans l'autorité du Siége Apostolique (2).

6° Les changements de siége ne pouvaient avoir lieu que par l'autorité du Siége Apostolique (3).

7° Les évêques ne pouvaient, sans dispense du Siége Apostolique, posséder d'autres bénéfices que leur évêché.

Lorsque des évêques étaient élevés au Cardinalat, ils devaient avoir une dispense pour conserver en même temps leur évêché et les insignes de Cardinal.

Il existait alors un grand abus qui fut bientôt extirpé. Clément V, l'an 1306, abrogea toutes les collations faites par lui à titre de commendes (4), tant d'archevêchés que d'évêchés et de monastères; il les abrogea pour tous, même pour les Cardinaux. Voir sa décrétale *Ex supernæ* (5).

---

corpora, membra et vitam, et jura sua et honorem suum temporalem et si petat à vobis consilium bonum et fidele, sibi dabitis. Ita Juratis. Et nos respondimus : *Ita juro.*

(1) Innocent III. Cap. *Nisi : De renuntiatione : Intueri te volumus.*

(2) Innocent III. Cap. *Ex parte : De clerico ægrotante : cum Aurasiensis*, etc.

Boniface VIII. Decrétale *Pastoralis.* in Sexto. *Declaramus.*

(3) Innocent III. Cap. *Cum ex illo. De translatione Episcopi. Cum ex illo generali*, etc.

(4) *Commende*, est une provision d'un bénéfice *régulier* avec dispense de la *régularité.*

(5) V. Noel Alexandre, t. XV, p. 415 —

Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise.* Paris 1830, t. VII, p. 71. — Lib. III. *Extravagantium Communium*, tit. 2.

Raynald. ann. 1307. num. 28.

Guillaume Durand, dit *Speculator*, évêque de Mende, écrivit contre l'abus des commendes et l'accumulation des bénéfices, un livre intitulé : *De modo generalis Concilii celebrandi*, fait par l'ordre de Clément V. Voir partie 2, rubrique 20.

8° Les évêques devaient résider dans leurs diocèses (1). Ils en étaient quelquefois dispensés pour des causes de piété, de nécessité ou d'utilité publique (2).

9° Maintenant nous allons dire un mot sur la juridiction ecclésiastique de cette époque (3).

D'abord la juridiction des évêques dans les causes des clercs tant civiles que criminelles était alors fort étendue, comme on le sait.

Une des plus grandes immunités du clergé était l'exemption de la juridiction séculière, c'est-à-dire le privilége accordé aux clercs de ne pouvoir être traduits devant les tribunaux séculiers, et de faire juger leurs causes en matière même temporelle, par un tribunal ecclésiastique (4). Si les clercs ne veulent pas du tribunal ecclésiastique et préfèrent des juges séculiers, ils perdront leur place par le fait même.

Mais nous reviendrons ailleurs sur ce sujet.

---

(1) INNOCENT III. Cap. *Qualiter.* Extra. *De clericis non residentibus.*

(2) Ils en étaient dispensés :

a) Lorsqu'ils devaient aller près du Siége Apostolique ou aller donner à leurs supérieurs des marques de respect et d'obéissance.

b) Ils en étaient aussi dispensés par raison d'obéissance au roi, lorsque celui-ci les faisait entrer dans son conseil, ou lorsqu'il les convoquait aux assemblées de son royaume. Ainsi Philippe-Auguste prit pour conseiller intime Guérin, évêque de Senlis (V. RIGORD. *Vita Philippi Augusti* dans Duchesne).

S. Louis appelait souvent des évêques dans son conseil et dans le parlement; souvent il convoquait les prélats, les princes, les barons, etc. (V. GUILLAUME DE NANGIS dans la vie de ce roi)

c) Enfin les évêques étaient dispensés de la résidence pour assister à des synodes généraux ou provinciaux. (V. Concile de Latran. Can. VI, touchant la célébration annuelle des conciles provinciaux *Sicut olim a Sanctis.*).

(3) V. M. GOSSELIN. *Pouvoir du Pape au Moyen Age.* Louvain 1845. Biblioth. Fonteyn. p. I. *Introduction.* num. 88 et n°s 98-110.

(4) Voir les paroles d'Innocent III. *Ne clerici laicos* etc. Cap. *Si diligenti.* Extra. *De foro competenti.*

Nicolas IV (1) permit l'an 1278 à Philippe III de faire jeter en prison les clercs déshonorés par des crimes très-graves, sans lui accorder cependant d'exercer lui-même quelque droit contre eux; il lui permit seulement de les livrer à leurs juges ecclésiastiques, afin qu'ils ne s'abandonnassent pas à une licence effrénée dans l'espoir de l'impunité; et il décréta que ce prince n'encourrait nullement par ce fait la sentence d'excommunication.

La juridiction ecclésiastique s'étendait aussi à beaucoup de causes laïques : la connaissance du crime d'usure concernait les juges ecclésiatiques; d'après le droit des décrétales, le jugement sur l'adultère était aussi du for ecclésiastique (2).

10° Les jugements définitifs contre les évêques étaient réservés au Siége Apostolique; mais la première connaissance des causes épiscopales appartenait aux métropolitains et aux synodes provinciaux (3).

Voyez à ce sujet l'accusation portée contre Pierre de Latilli évêque de Châlons-sur-Marne, l'an 1315 (4).

Art. III. Des Clercs.

1° Les prébendes des églises cathédrales étaient conférées tantôt par l'évêque seul, tantôt par le chapitre seul, tantôt par l'un et l'autre de concert, suivant les coutumes diverses des Eglises (5).

Honorius III déclare que les bénéfices concernant la collation

---

(1) Noel Alexandre, t. XV, p. 424. — Raynald, t. XIV, ann. 1278, num. 33. — T. 1, lib. I, epist. 149.

(2) Cap. *Perniciosam*. Extra. *De officio judicis ordinarii*. — Berault-Bercastel, t. 7, ann. 1329.

(3) Noel Alexandre, ibid. p. 429.

(4) *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. 12, liv. XXXVI, p. 575.

(5) V. Innocent III, Cap. *Cum Ecclesia. De electione et electi potestate.* — Ibid. cap. *Postulastis. De concessione Præbendæ.*

de l'évêque ne peuvent être conférés par le chapitre pendant la vacance du siége (1).

Voici sur ce sujet les paroles de Boniface VIII :

a) Si la collation appartient en commun à l'évêque et au chapitre, le chapitre confère lorsque l'évêque est mort ou suspens; et l'évêque confère lorsque le chapitre est suspens.

b) Si la collation appartient à l'évêque avec le conseil ou l'assentiment du chapitre, le chapitre n'a pas le droit de conférer lorsque l'évêque est mort ou est suspens.

c) Si le chapitre confère avec le conseil de l'évêque, il peut conférer sans lui, lorsque l'évêque est mort ou est absent pour un temps assez long (2).

2° Dans la collation des bénéfices, les Papes conféraient, selon l'ancienne coutume, les bénéfices vacants en cour (3).

Il y avait ainsi lieu aux réserves et aux ordres pontificaux (4).

3° Les rois de France conféraient de plein droit quelques bénéfices que les papes leur avaient accordés ; et alors ils les conféraient soit à titre de donation, etc, en un mot à titre de régale (5).

---

(1) Cap. *Illa. Ne sede vacante aliquid innovetur.*

(2) In Sexto, p. 520. Cap. *Si ad Episcopum* Tit. *Ne sede vacante aliquid innovetur.*

(3) V. Cap. *Licet. De præbendis et dignitatibus*, in Sexto.

(4) Voir plusieurs lettres d'Innocent III, lib. XV. 23, 37, 97 et lib. XVI, 173. Collection de ses lettres recueillies par Baluze, 2 vol. in fol.

(5) Quant à cette classe de bénéfices, voici ce que Geoffroi de Beaulieu, confesseur de S. Louis dit de la conduite de ce prince à ce sujet (*Vita et sancta conversatio Ludovici noni*, dans Duchesne, t. V p. 455).

« Sane in beneficiis ecclesiasticis conferendis, quæ ad patronatum sive donationem ipsius pertinebant, Deum semper præ oculis habebat, et electis et probatis personis ea quantum poterat conferebat : præcipuè autem in Ecclesiis Cathedralibus, ubi sede vacante, ratione custodiæ regalis, ex consuetudine pertinebat ad eum collatio præbendarum. Quas personas inquiri et eligi faciebat per Cancellarium Parisiensem et alios viros bonos. »

Joinville, l'ami et le confident de S. Louis, dit aussi de ce prince (*Hist. de S. Louis*, édit. Du Cange. in fol. Paris 1668, p. 121) :

Voilà quel était, au XIII[e] siècle et même avant S. Louis, l'état des affaires religieuses en France. Voilà quelques mots rapides sur *le droit* et *la juridiction* du clergé, sur *les libres élections*, *les promotions, les collations*, *les provisions et les dispositions des prélatures, des dignités et autres bénéfices ecclésiastiques;* voilà quelques idées sur *les libertés*, *les franchises* et *les immunités* de l'Eglise à cette époque, enfin et pour tout dire sur la substance de la Pragmatique elle-même. De cette matière si intéressante, nous n'avons pu malheureusement donner qu'un aperçu bien incomplet, et tout ce que nous en avons esquissé, n'a pas d'autres sources que celles reconnues par la charte elle-même; ou, pour être plus explicite encore, tout ce que nous avons avancé est conforme *à la disposition*, *à l'ordination, la détermination du droit commun*, *des sacrés conciles de l'Eglise de Dieu et des instituts antiques des Saints Pères.*

Or, si ce que la Pragmatique exige est dans un accord complet avec les enseignements et les prescriptions du Saint-Siége; si cette Ordonnance ne contient aucune innovation, comme nous croyons l'avoir suffisamment établi; si elle ne fait que confirmer ce qui existait déjà en France; si elle maintient les relations entre les deux pouvoirs telles qu'elles avaient été par le passé; s'il en est ainsi, n'avons-nous pas la raison de notre côté lorsque nous venons conclure avec assurance que la Pragmatique n'est ni la base ni le commencement des libertés gallicanes.

Du reste, avant de terminer, ajoutons une dernière considé-

« Les bénéfices des Eglises qui eschoient en sa donaison, avant qu'il en voulust pourveoir aucun, il s'enquerait à bonnes personnes de l'estat et condicion de ceulx qui les demandaient, et savoir s'ils estaient clercs et lectrez. Et ne voulait jamais que ceulx, à qui il donnait les bénéfices, qu'ils en tinsissent plus d'autres, que à leur estat n'appartenoit, et toujours les donnoit par grant conseil de gens de bien. »

ration qui, peut-être, ne manquera pas de faire quelque impression sur une certaine classe de lecteurs.

Dans le Catholicisme, on reconnaît au Pape seul le droit de régler en dernier ressort la discipline ecclésiastique; en outre, l'histoire montre en S. Louis un homme qui avait de la distinction des deux pouvoirs une connaissance profonde et perspicace : cela posé, nous soutenons que le roi de France ne pouvait avoir eu en vue de dicter des lois au clergé sans empiéter sur la juridiction des successeurs de saint Pierre; il n'avait pas de motifs de montrer à la Cour Romaine des sentiments d'hostilité, et vu son caractère, il n'a pu se laisser égarer dans des aberrations semblables. En effet, un jour des chrétiens lui conseillèrent de ne pas user d'une si grande sévérité à l'égard des Juifs, parce que quelques hommes de la même religion que lui-même, faisant peser sur le peuple malheureux un joug beaucoup plus dur par leur système d'usure, l'ordre social, au lieu de s'améliorer, ne ferait que se détériorer davantage.

Voici la réponse du grand Roi :

« Pour ce qui est des chrétiens qui se livrent à de telles spéculations, je n'ai rien à y voir; c'est du ressort des Prélats. Mais il est de mon droit, de mon devoir de veiller à ce que l'usure des Juifs n'opprime pas les chrétiens de mon royaume. A chacun sa juridiction » (1).

Donc, si la Pragmatique était une machine de guerre contre la Papauté, elle imposerait des lois au clergé français malgré l'assentiment du Siége Apostolique; et ainsi l'auteur de cet acte

---

(1) Geoffroi, loc. cit. : « De Christianis fœnerantibus, et usuris eorum, ad prælatos Ecclesiæ pertinere videtur. Ad me vero pertinet de Judæis, qui jugo servitutis mihi sunt; ne scilicet per usuras Christianos opprimant... Faciant ipsi prælati, quod ad ipsos spectat de suis subditis Christianis, et ego volo facere, quod ad me pertinet de Judæis. »

porterait sur les prérogatives de l'Eglise une main téméraire et conquérante. Mais alors, on ne comprend plus Louis IX; on découvre aussitôt en lui deux personnages entièrement différents; car, comment aurait-il pu d'une part rendre hommage à la juridiction des Prélats, tandis que de l'autre il serait venu décider en maître que les élections ecclésiastiques et les autres statuts de cette trop fameuse Ordonnance appartenaient à son tribunal souverain? Comment, celui qui en matière disciplinaire s'arrogerait le pouvoir suprême des Pontifes aurait-il eu le scrupule de respecter la juridiction des Prélats et de leur laisser le soin d'empêcher les usures de quelques chrétiens ses sujets? Affirmons donc que Louis IX n'a pas donné des règles au clergé de son royaume pour s'opposer à la Cour Romaine, et lui mettre un frein; car pour lui, c'était impossible de toutes les impossibilités : et, s'il l'eut osé, aussitôt se serait fait entendre la voix mâle et courageuse des Pontifes, et de la chaire de S. Pierre se seraient élevés ces nobles accents : « Prince, vous viendrez jusque là et vous n'irez pas plus loin! »

Mais alors qu'est donc cette pièce, quel est son but?

Quand on l'examine avec soin, on découvre sans peine qu'elle est favorable à l'Eglise de France; le moindre doute à ce sujet ne peut même s'élever dans les intelligences. Ici, afin de ne pas laisser de confusion dans notre langage, nous noterons que, si dans ces Etudes, nous avons été ou devons être désormais favorables à l'Eglise de France, nous n'entendons pas parler de cette Eglise nationale qui un jour consentit à signer sous un nom glorieux sa propre servitude; non, quand nous parlons avec éloges de l'Eglise Gallicane, nous entendons parler d'une province seulement du grand empire catholique, province célèbre à juste titre par son attachement sincère aux évêques de Rome.

A nos yeux donc, l'Ordonnance de 1268 n'est pas une attaque contre la Papauté; loin de servir de base aux prétendues libertés

gallicanes, sanctionnées pas l'absolutisme de celui qui disait : « *l'Etat c'est moi* », cette Ordonnance est un acte posé contre l'arbitraire des seigneurs et juges laïcs afin de réprimer leurs empiètements dans le domaine religieux de la France. Nous y voyons une mesure importante, une œuvre d'un grand politique et d'un saint, pour protéger les immunités et les droits de l'Eglise envers et contre tous les séculiers. Mais, n'anticipons pas sur ce qui nous reste à traiter.

Nous voici enfin arrivés au terme de la seconde partie de nos Etudes, et c'est ici que nous quitterons nos lecteurs. Plus tard, lorsque nos loisirs nous auront permis de recueillir des matériaux suffisants et de porter sur eux une attention sévère, nous espérons compléter ce travail qui, nous l'avouons franchement en déposant la plume, n'est qu'une simple ébauche, propre peut-être à mettre sur la voie de la vérité historique, à la faveur de recherches qui doivent être sérieuses.

Encore un mot. La nouveauté du point de vue, (si nouveauté il y a), sous lequel nous avons envisagé l'Ordonnance de Louis IX, n'est pas le produit d'une idée futile et sans consistance; non, c'est le produit d'un travail fait avec conscience. C'est par un sincère amour du vrai que nous nous sommes mis à l'œuvre, et nous faisons trève à nos recherches encore sous l'empire du même sentiment..... En face des opinions diverses émises sur la Pragmatique, de quel côté se tourner? Où trouver la raison? Comme il ne nous appartient pas de décider nous-même, nous soumettons nos Études à des savants pleins d'équité, aux juges véritables en matière historique; et, nous nous inclinons entièrement devant la critique éclairée, quand même elle devrait, grâce à des preuves plus solides que les nôtres, renverser notre argumentation et en élever une autre sur des fondements inébranlables. Si cela arrive, ne sera-ce pas une assez grande satisfaction pour l'auteur d'avoir mis sur la voie de cette solution

difficile des écrivains distingués par la science et la profondeur d'esprit; est-ce que, après avoir ardemment désiré la découverte de la vérité sur cette question, il ne devra pas ressentir une joie bien légitime lorsqu'il verra enfin des points, si vivement débattus, sortir radieux et éclatants des investigations, que d'autres plus heureux et plus habiles viendront faire après lui?

J. F. BERLEUR.

HISTOIRE DES RELIGIONS.

IV.

ESSAI

SUR L'ORIGINE, LA NATURE ET LA CHUTE DE L'IDOLATRIE.

L'histoire de l'esprit humain nous présente un assemblage étrange de grandeur et de faiblesse. L'homme créé pour les régions de la lumière, porte naturellement ses regards vers les principes éternels de justice et de vérité ; mais en même temps, être borné et déchu, il est sujet à de trompeuses illusions; ses yeux se couvrent de nuages; il incline vers l'erreur. La vérité est un besoin de tous les instants pour son intelligence et son cœur; mais il porte en lui-même un principe toujours agissant de chûte et de dégradation, principe qui trop souvent l'entraîne et le fait dévier de sa noble destination. Si l'on veut connaître notre nature, il faut observer avec attention ce double caractère.

Un grand nombre de philosophes, épris des prérogatives de la raison, n'ont point aperçu son côté faible, et, méconnaissant ses lois, ils l'ont douée d'une puissance et d'une indépendance absolues. D'autres écrivains, non moins éloignés du vrai, ont fait tous leurs efforts pour déprimer la noble faculté qui nous distingue, et ils lui ont refusé toute énergie propre pour atteindre à la vérité. C'est que ces philosophes n'ont envisagé l'esprit humain que sous une de ses faces : en réfléchissant sur la nature de notre raison, leur vue s'est arrêtée sur un point

particulier; ils ont été frappés de sa grandeur ou de sa faiblesse, et, sans rechercher l'ensemble des faits par lesquels notre nature se révèle, ils ont donné sur nos facultés intellectuelles une théorie exclusive et tronquée, vain produit de leurs spéculations.

Pour éviter ces écarts et se tenir dans le vrai, il faut avoir recours à l'expérience, il faut consulter les faits de l'histoire qui est la manifestation la plus complète de l'humanité; il faut envisager les vérités que l'esprit humain a professées, mais il faut aussi examiner les erreurs contre lesquelles il n'a su se maintenir.

C'est dans cette vue que je me propose d'étudier une des plus graves erreurs qui aient jamais paru dans le monde. L'idolâtrie montrera d'une part combien la raison est faible lorsque, privée d'un guide sûr, elle est laissée à ses seules forces, tandis que d'autre part nous rencontrerons, au sein même des peuples idolâtres, des signes par lesquels il sera manifeste que l'homme n'a jamais cessé d'être l'image de Dieu; au milieu des absurdités les plus étranges, nous verrons que l'œil de l'âme est fait pour la vérité, et que malgré ses égarements l'homme n'a jamais cessé de rechercher ce qui est vrai et ce qui est juste.

L'idolâtrie a une trop grande part dans l'histoire de l'humanité, elle a exercé une influence trop marquée sur des peuples célèbres, elle se rattache à des questions trop importantes, pour n'avoir pas été l'objet des commentaires les plus divers et les plus opposés; peu de sujets ont été si souvent traités et l'ont été avec des vues plus différentes. Chaque écrivain a voulu expliquer cette grave aberration selon les exigences de son système.

Tandis que les théologiens protestants, pour confirmer leur doctrine outrée sur la plaie portée au genre humain par la chûte originelle, ont exagéré la dégradation des peuples païens plusieurs déistes, en haine de la révélation, se sont posés en défenseurs

ardents des croyances du monde idolâtre; ils ont trouvé une religion pure renfermée dans les écrits de l'antiquité païenne, et ils n'ont pas craint de lui décerner la supériorité sur le christianisme.

Nos rationalistes contemporains, qui ont succédé aux déistes du 18e siècle, rejettent la manière de voir par trop absurde de leurs devanciers; ils se gardent bien de contester la supériorité du christianisme. Mais, pour ne pas se voir obligés d'admettre la révélation, ils expliquent la marche des connaissances religieuses dans le monde par la théorie du progrès, entendu à leur sens, c'est-à-dire, subversif de tout dogme révélé.

Cette théorie, qui prit naissance et se développa en Allemagne dans l'école d'Hégel, d'où elle passa en France sous le patronage de l'école éclectique, peut se résumer de la manière suivante : les premiers hommes, incapables de hautes spéculations, ne s'élevèrent point tout d'abord à des idées sublimes sur la divinité; leurs premières notions se présentèrent sous une forme grossière et proportionnée à la faiblesse de leur esprit peu développé; le premier pas de l'homme dans la voie de la religion fut le fétichisme, l'adoration de la matière. L'homme, se développant peu à peu et marchant de progrès en progrès dans la découverte de la vérité, substitua au fétichisme le culte des héros. Plus tard, l'esprit se dégageant de la matière, sut s'élever à la connaissance de l'être infini, du Dieu des chrétiens. Ainsi chaque âge de la durée, ayant son génie propre, représenta la Divinité sous une forme particulière. Dans ce système, l'idolâtrie n'est plus la flétrissure du genre humain ; elle devient un fait nécessaire, elle est le produit régulier du développement intellectuel, et par là même elle mérite notre respect. Elle n'est plus une erreur dans le sens strict du mot, elle est simplement une vue incomplète de la vérité qu'elle renferme, mais sous une forme grossière des-

tinée à périr pour être remplacée par une forme plus parfaite (1).

Dans un but bien différent, M. De la Mennais, voulant appuyer un système qu'il se proposait de donner pour base à la démonstration chrétienne, fut amené à dire que les idolâtres n'étaient pas tombés dans l'erreur, que l'idolâtrie n'était point la négation d'un dogme, mais la violation d'un précepte (2). S'il n'a point fait comme les rationalistes l'apologie de l'idolâtrie; s'il a reconnu qu'elle était un principe toujours croissant de dégradation, il a du moins voulu montrer que les païens n'avaient pas cru à une fausse doctrine; en flétrissant le cœur, il a cherché à absoudre l'intelligence.

Telles sont les erreurs que nous aurons à combattre. On voit donc que l'idolâtrie n'a pas cessé d'être un sujet plein d'actualité; elle a été mal appréciée par des écrivains contemporains, et l'incrédulité a mis tout en œuvre pour éluder l'argument qui ressort des extravagances et des ignominies du paganisme en faveur de la révélation chrétienne; il importe de réfuter ces fausses théories en exposant l'idolâtrie dans son véritable jour.

I.

De l'origine de l'idolâtrie.

La première question qui s'offre à nos recherches est celle de l'origine de l'idolâtrie. Dans tout fait historique, la question de l'origine a une importance majeure; elle jette souvent

---

(1) Cousin, *Introd. à l'hist. de la phil.* leç. 6 et 7 et *passim.* — Saisset, *Revue des deux mondes*, 1845, t. I, p. 537 et suiv. Ed. de Brux. — E. Quinet, *Du génie des religions* I. p. 9. Paris 1842 — Creuzer, *Religions de l'antiquité.* Traduit par Guigniaut, *passim.*

(2) *Essai sur l'indifférence*, t. III, p. 68. Ed. d'Anvers.

un jour lumineux sur le point que l'on veut éclaircir, et, si elle ne peut pas toujours être résolue, jamais elle ne doit être négligée. Dans la matière qui nous occupe plus que dans aucune autre, cette question est capitale, parce que de sa solution découlent des conséquences de la plus haute importance.

Nous venons de le voir, à en croire le rationalisme, la religion, œuvre de l'homme, a dû suivre la marche des découvertes de l'esprit humain; imparfaite à son origine, elle a reçu un perfectionnement progressif. Ainsi la première religion dut être une idolâtrie grossière, ayant sa source dans le premier développement de l'instinct religieux.

Au point de vue catholique, au contraire, la religion, œuvre de Dieu, a dû être parfaite dès son origine; le théisme a été la croyance des premiers hommes, et l'idolâtrie n'apparut sur la terre qu'à l'époque où la doctrine primitive fut altérée.

Les connaissances religieuses des païens doivent-elles être considérées comme les premières pierres réunies pour la construction d'un temple gigantesque, ou bien sont-elles les débris d'un édifice ruiné : en d'autres termes, l'idolâtrie est-elle antérieure au théisme, ou bien a-t-elle été précédée par le dogme de l'unité de Dieu? Tel est le point débattu entre le catholicisme et le rationalisme; telle est aussi la première question que nous avons à résoudre.

Que la religion primitive ait été le théisme, c'est ce dont nous ne pouvons douter si nous admettons l'existence d'un Dieu créateur de l'homme. Ce Dieu, intelligent et bon, pouvait-il créer un être raisonnable, puis, après l'avoir jeté sur la terre, le laisser, livré à lui-même, s'avancer d'un pas ferme dans la voie des plus graves erreurs? Pouvait-il créer l'homme pour sa gloire et ne pas lui dire : vous n'adorerez que moi seul? Non, si le genre humain tient son existence de la main

libérale de Dieu, il n'a point été réduit à passer par la voie de l'erreur pour arriver au sanctuaire de la vérité.

Je pourrais donner une nouvelle force à cette preuve incontestable, en montrant que si l'homme n'avait pas reçu de Dieu le don de la vérité, il n'aurait pas même eu le triste privilége de passer par une longue suite d'erreurs pour s'élever enfin à la connaissance pure des vérités morales et religieuses, mais que l'état d'ignorance complète où il aurait été placé à l'origine aurait nécessairement duré toujours. Je pourrais faire voir que l'homme, tel que l'expérience nous le révèle, n'atteint son développement intellectuel que quand son intelligence a été fécondée par l'enseignement; qu'ainsi l'homme privé de la connaissance des choses divines et livré à lui-même, comme le veulent les rationalistes, ne serait jamais sorti de son état sauvage et abject. De cette sorte il serait démontré que la religion vient de Dieu et que l'idolâtrie n'est pas la religion primitive.

Mais il n'entre pas dans mon plan de développer cet argument, je veux surtout considérer mon sujet au point de vue historique.

Moïse, le premier historien de l'antiquité, digne de foi à tous égards, et vénéré même par les incrédules de notre époque, nous montre les premiers hommes rendant un culte pur au Dieu trois fois saint, créateur du ciel et de la terre; ses livres font foi que la connaissance du vrai Dieu brilla à l'origine de tout son éclat, et se conserva assez longtemps dans toute sa pureté. Selon le récit du *Pentateuque*, l'introduction du culte idolâtrique sur la terre précéda de quelques années seulement l'époque où vivait Abraham. Jusque là, le souvenir récent des œuvres de la toute-puissance divine, la longévité des patriarches, et les soins qu'ils donnaient à l'instruction de leurs enfants, n'avaient pas laissé altérer la notion du Dieu créateur. Mais au temps d'Abraham, l'idolâtrie commença à faire de rapides progrès. Cependant si

le saint patriarche, en parcourant diverses contrées, fut souvent affligé par la vue des idoles, il rencontra aussi de nombreux adorateurs de son Dieu (1).

Ainsi, selon Moïse, le culte du vrai Dieu a précédé l'idolâtrie. Les rationalistes se sentent accablés par un témoignage aussi décisif; pour en éluder la force, ils ont recours à un expédient que l'on n'imaginerait guère : ils disent que Jéhovah, le Dieu d'Adam, de Noë et du peuple Juif, n'est qu'un Dieu local, comme les dieux des nations. Mais quoi! il ne serait qu'un Dieu local, celui qui a tiré du néant le ciel et la terre (2); qui a créé l'homme à son image, lui a donné la lumière de l'intelligence et lui a montré le bien et le mal (3); qui a dit et tout a été fait (4). Non Jéhovah ne saurait être comparé aux dieux du paganisme.

Et qu'on ne croie pas que le récit de la Bible soit démenti par les écrivains de la gentilité. Les monuments profanes, eux aussi, proclament que les idoles n'ont pas toujours existé (5). Théophraste, qui ne fait que répéter ce que plusieurs autres avaient dit avant lui, nous apprend que la religion, dans ses commencements, était fondée sur des pratiques très-pures; qu'on n'adorait alors aucune figure sensible; qu'on n'avait pas encore inventé les noms et la généalogie de cette foule de dieux, qui ont été honorés dans la suite; qu'on rendait au premier principe de toutes choses des hommages innocents (6). Les Egyptiens, quoiqu'ils se soient égarés plus qu'aucun autre peuple dans l'idolâtrie, avaient primitivement adoré le seul vrai Dieu. Lucien atteste qu'anciennement ce peuple n'avait

---

(1) *Genèse*. Cap. 12, 13, 14, 20, 21, 23.
(2) *Gen.*, Cap. I.
(3) *Gen.*, Cap. 2 — *Ecclésiastique*, Cap. 17.
(4) *Psaume* 32, ℣ 9.
(5) *Sagesse*, Cap. XIV. ℣. 13.
(6) *Ap.* Porphyre. *De abstin. animal.*, lib. 2. n° 25.

point de statues ou d'idoles dans ses temples (1). Des savants modernes, à travers les fables absurdes, les symboles obscurs, les fictions bizarres du paganisme Egyptien, ont reconnu des notions morales et religieuses pures à leur origine, altérées avec le temps. Les mêmes observations ont été faites au sujet des doctrines religieuses de l'Inde, de la Chine et de la Perse. Si l'on en croit Hérodote, les fables de la mythologie et les noms des dieux furent primitivement inconnus en Grèce (2). Partout, plus on remonte dans l'antiquité, plus les croyances sont pures.

Il nous serait facile de multiplier les citations; mais, sans surcharger ce mémoire de textes isolés, il suffira de faire quelques observations générales propres à prouver notre thèse.

Et d'abord, les traditions sur l'âge d'or ne donnent-elles pas un démenti formel aux philosophes qui, en vertu de la théorie du progrès, placent à l'origine la plus grossière de toutes les religions? C'est un fait bien remarquable que chez toutes les nations, les poëtes et les historiens des temps reculés se plaisent à entourer le berceau du genre humain d'une auréole de science et de bonheur. Selon la tradition de tous les peuples, les premiers hommes ont vécu au sein de la félicité, et ont puisé les connaissances les plus pures dans leur commerce avec les dieux. Quelle que soit la manière dont les rationalistes

(1) Lucien, *De dea Syria.*

(2) Les Pélasges, au commencement, dans leurs sacrifices, se contentaient d'invoquer des dieux... Ils ne donnaient à aucun d'eux ni surnom ni nom quelconque, car ils n'en connaissaient point encore... Dans la suite, un long intervalle s'étant écoulé, ils apprirent les noms des dieux..... Les Pélasges ayant consulté l'oracle de Dodone pour savoir s'il recevraient ces noms qui venaient des Barbares, l'oracle leur répondit qu'ils pouvaient les adopter. Depuis ce moment, dans leurs sacrifices, ils employèrent les noms des dieux.

Herodot. lib. II, c. 52. traduction de Guigniaut.

expliquent cette tradition, ils ne sauraient la révoquer en doute. « Toutes les traditions antiques, dit M. Cousin, remontent à « un âge où l'homme, au sortir des mains de Dieu, en reçoit « immédiatement toutes les lumières et toutes les vérités, bientôt « obscurcies et corrompues par le temps et par la science in- « complète des hommes. C'est l'âge d'or, c'est l'Eden que la « poésie et la religion placent au début de l'histoire » (1). Je le demande, une telle tradition ne montre-t-elle pas combien les anciens étaient persuadés que les premiers hommes avaient les idées les plus pures sur la nature divine?

L'argument tiré des traditions sur l'âge d'or est confirmé par tous les passages où les philosophes ont professé le plus grand respect pour l'antiquité. Confucius, Platon, Aristote, Cicéron, tous les génies les plus élevés du monde païen ont célébré d'une voix unanime la sagesse de leurs pères. Le plus souvent, ils se donnent comme restaurateurs de l'antiquité plutôt que comme novateurs. Convaincus qu'on doit regarder le *meilleur comme le plus ancien* (2), ils ont invoqué le témoignage des ancêtres à l'appui de ce qu'ils ont dit de plus sublime sur Dieu et sur les vérités religieuses (3). Ce respect pour l'antiquité ne serait-il pas absurde, si les philosophes que nous venons de citer n'avaient pas été convaincus que les premiers âges furent illustrés par la science des choses divines? Si ces philosophes avaient admis, comme les rationalistes modernes, que les premières connaissances morales et religieuses furent des plus

(1) *Introd. à l'hist. de la philosophie* 7e leçon, p. 6. Edit. de Brux.

(2) Cicéron, *De legibus*, Cap. 16.

(3) Cfr. Platon, *De legibus*, lib. 4.; *Timæus* oper. t. IX. p. 324.; *Phedon*, *init.* et *passim.* — Cicéron, *Tusculan.* lib. 1, cap. 12; *de nat. deor.*, lib. 2, cap. 72; lib. 3, cap. 2, et *passim.* — Plutarque, *de Iside et Osiride.* — Œuvres d'Aristote, *De mundo*, cap. 6. — *Vie de Confucius*, par le P. Amiot, t. XII. *Des Mémoires sur les Chinois*, p. 344.

grossières, et ne se perfectionnèrent qu'avec le temps, comment auraient-ils osé prendre le témoignage de l'antiquité pour base de ce qu'ils ont dit de plus vrai sur la nature divine?

Les philosophes n'avaient point tort de s'en rapporter à l'antiquité pour tout ce qui concerne la religion. Il leur était facile de se convaincre que, tandis que les arts et les sciences, fruits du génie de l'homme, marchaient de progrès en progrès, les connaissances religieuses, en butte aux attaques des passions, s'obscurcissaient et se corrompaient de jour en jour; et qu'ainsi, si l'on voulait avoir une religion pure, il fallait remonter à l'antiquité, qui plus près des dieux, comme s'exprime Cicéron (1), savait mieux ce qui était vrai. C'est en effet une chose digne de remarque, que dans le monde ancien les connaissances religieuses suivent la marche inverse des connaissances humaines. L'homme, en pénétrant les secrets de la nature et en donnant à sa pensée l'éclat d'un style élégant, manifestait la force de son génie ; mais en même temps, en se laissant entraîner dans toutes les superstitions et tous les égarements, il faisait une triste expérience de sa propre faiblesse. Au moment où les Egyptiens opéraient des prodiges dans les sciences humaines, ils plaçaient de vils animaux sur les autels, et leur prodiguaient l'encens que leurs ancêtres n'avaient offert qu'au vrai Dieu. Les Grecs étaient entourés de tout l'éclat des arts et des lettres, quand ils offraient des sacrifices impurs au crime divinisé. Or, si la religion n'a pas suivi la même marche que les sciences, c'est qu'elle n'est pas comme elles le fruit des spéculations humaines; dès lors elle ne saurait venir que de Dieu, et elle a dû être parfaite à son origine.

Mais si l'homme primitif a connu le Dieu des chrétiens, comment la plus grave de toutes les erreurs a-t-elle pu s'intro-

---

(1) *Tusculan. disp.* lib. 1, cap. 12.

duire dans le monde? Comment le genre humain, après avoir été mis en possession de la vérité, a-t-il pu la laisser tomber de ses mains? Comment a-t-il quitté la voie du vrai, ouverte devant lui, pour s'égarer dans les longs circuits de l'erreur? C'est ce qu'il nous faut examiner.

Si l'intelligence avait toujours dominé sur les sens, l'idolâtrie n'aurait jamais pu régner sur la terre. Mais l'harmonie qui primitivement avait existé dans la nature humaine, et qui soumettait les facultés inférieures à la raison, fut brisée par la chûte originelle; et depuis lors trop souvent les sens obtinrent la prééminence. L'homme éprouve au dedans de lui-même le combat de deux principes opposés : l'intelligence, qui est l'œil de l'âme, l'élève à la connaissance du vrai, lui fait contempler la splendeur des attributs divins; les sens au contraire l'entraînent vers les objets sensibles. La chair ne cesse de combattre contre l'esprit, et en combattant contre l'esprit, n'est-elle pas en opposition avec les vérités les plus relevées de l'ordre intellectuel? Le dogme primitif d'un Dieu saint, inconnu aux sens, infini, répugne aux facultés inférieures, qui cherchent à se former une divinité plus conforme à leur nature et à leurs inclinations.

La vérité cependant se maintint longtemps contre les séductions de l'erreur. Les vapeurs qui s'élevaient du cœur, il est vrai, portaient peu à peu l'obscurité dans l'intelligence; mais, malgré les penchants vicieux qui poussaient l'homme à l'erreur, la vérité était soutenue par les enseignements de la tradition. Aussi, avant le déluge, bien que la corruption ait été portée à son comble, l'Ecriture sainte, qui reproche leurs crimes aux enfants d'Adam avec tant d'amertume, ne les accuse point d'idolâtrie. L'erreur devait l'emporter quand les sens furent secondés dans leur révolte par les circonstances funestes qui ont accompagné la dispersion des peuples, circonstances qui firent négliger l'enseignement et qui interrompirent, jusqu'à un certain point, la tradition.

L'homme est un être enseigné : son intelligence, qui se nourrit du pain de la parole, n'atteint pas son développement, et elle languit dans une extrême faiblesse, lorsqu'elle est privée des bienfaits de l'instruction.

Si l'on réfléchit à cette influence de l'enseignement sur la raison, il ne sera pas difficile de comprendre comment les hommes, après avoir été éclairés de la plus éclatante lumière, après avoir contemplé les vérités les plus sublimes, ont pu se plonger dans le gouffre de toutes les erreurs, quand le père cessa d'apporter des soins intelligens à l'éducation de son fils.

A toutes les époques de l'histoire, toutes les fois que l'enseignement a été entravé par de graves obstacles, aussitôt on a vu l'ignorance et le désordre faire disparaître la civilisation pour amener le règne de la barbarie. C'est ainsi que les connaissances religieuses qui, sous S. Chrysostôme et sous S. Augustin, avaient brillé d'un si vif éclat en Asie et sur les rivages de l'Afrique, disparurent devant le sabre musulman, pour faire place à l'ignorance et à la barbarie dont les effets pernicieux, quoique combattus par le contact de l'enseignement des autres peuples, subsistent encore de nos jours. C'est ainsi encore que les guerres et les troubles du moyen âge, en fermant les écoles, firent régner l'iniquité et les superstitions les plus honteuses dans différentes contrées. Et qui pourrait dire où l'Europe, dans des conjonctures aussi critiques, se serait arrêtée sur la pente de l'erreur, si la vérité n'eût pas été contenue dans les livres, et surtout si elle n'eût pas été conservée dans son sein par un corps chargé de l'enseignement des peuples?

Si donc, dans des temps plus rapprochés de nous, nous avons vu la superstition et les erreurs les plus absurdes se répandre avec rapidité, parce que des troubles politiques gênaient la marche régulière de l'éducation, qui pourrait s'étonner que les commotions, bien autrement graves, dont fut accompagné l'établis-

sement des premiers peuples, ont pu faire naître l'idolâtrie. A cette époque, la vérité n'avait pas encore été fixée par l'écriture, et, le temps de confusion passé, on ne pouvait la retrouver dans les livres. De plus, les peuplades, séparées les unes des autres et parlant diverses langues, ne cherchaient point à s'instruire par de mutuelles communications; nul n'avait reçu la mission d'aller instruire ses frères. Qui pourrait se représenter les troubles qui durent régner, quand le genre humain, devenu trop nombreux pour vivre réuni, fut contraint de se disperser dans toutes les directions pour aller habiter les diverses contrées de la terre? Obligés de pourvoir aux besoins les plus pressants de la vie, les hommes qui erraient de vallée en vallée pour trouver les fruits de la nature trop avare, eurent à combattre contre tous les éléments; la terre dut être fécondée par les sueurs; il fallut se défendre contre l'intempérie des saisons et la diversité des climats. Pour comble de misère, les peuplades, se disputant sans cesse le sol de quelque plaine fertile, étaient en guerre continuelle, et, perdant leur constitution sociale au milieu de tant de désordres, elles étaient livrées à l'anarchie.

Dans des circonstances aussi pénibles, le père, occupé de tant de soins, n'était que trop porté à négliger l'éducation de son fils, qui lui-même se souciait peu d'apprendre. L'enseignement traditionnel, il est vrai, n'était pas entièrement interrompu; et s'il l'eût été, que serait devenu le monde? Les vieillards redisaient encore à leurs enfants ce qu'ils avaient appris de leurs pères; mais ces leçons trop rares, s'affaiblissant de jour en jour, n'avaient plus le pouvoir de dissiper les doutes amoncelés par les passions, ni de faire jaillir une lumière dégagée de toute ombre. Les connaissances des choses divines se couvraient peu à peu de nuages; le fleuve de la tradition qui jusque là avait coulé pur et limpide, allait être troublé dans ses eaux.

Les intelligences moins enseignées, et par suite moins éclairées,

ne percevaient plus la vérité par la pensée pure; elles s'appuyaient sur l'imagination, et subissaient l'empire des sens. C'est précisément ce qu'il fallait pour que l'idolâtrie pût se produire dans le monde.

Nous l'avons fait observer, c'est par les facultés supérieures de son âme que l'homme s'élève à la plus sublime de toutes les notions, à la notion d'un Dieu spirituel et infini; l'œil de l'intelligence peut seul voir la divinité dans toute sa splendeur. De là il suit que la connaissance du vrai Dieu sera plus pure et plus certaine, à mesure que la raison aura plus d'empire et de force, et qu'au contraire, elle s'obscurcira et deviendra confuse, si l'esprit, pour une cause quelconque, se trouve moins éclairé. Quand donc, par défaut de culture, l'esprit commença à s'affaiblir, la connaissance d'un seul Dieu créateur dut s'obscurcir dans la même proportion.

Les facultés supérieures, en s'affaiblissant, laissèrent prendre aux sens un nouveau développement. Or, quand les sens dominent, les conceptions et les pensées de l'homme cessent de s'élever vers le monde des idées pour s'attacher à l'ordre sensible. Les instincts qui poussent l'homme à l'erreur lorsqu'ils ne sont point réprimés, tendent à faire disparaître la vérité pour lui substituer le mensonge. Après cela, faut-il s'étonner si le dogme primitif d'un seul Dieu s'est peu à peu enveloppé de ténèbres? Ne serait-il pas plutôt surprenant qu'il eût pu traverser une époque d'ignorance sans éprouver aucune atteinte, alors surtout que nulle autorité doctrinale n'était chargée de le maintenir contre les attaques des sens.

Par suite de la négligence apportée à l'enseignement, l'homme dégradé et ignorant ne percevait plus que les choses sensibles; le monde intellectuel n'était plus en rapport avec ses conceptions grossières. Si la notion de Dieu restait toujours gravée au fond de son âme, elle n'était plus entourée de toute sa splen-

deur et elle n'apparaissait que d'une manière confuse. L'homme était porté vers la divinité par un instinct trop impérieux pour qu'il pût tomber dans l'athéisme, sa nature étant morale et religieuse; mais l'idée de Dieu était trop élevée pour que son intelligence, privée d'un enseignement pur, pût la saisir dans toute sa plénitude. Que fit l'homme? Ne pouvant s'élever jusqu'à Dieu, il ravala Dieu jusqu'à lui. La divinité fut représentée sous une forme sensible, sous des symboles qui parlaient à l'imagination; le créateur dont la connaissance s'était perpétuée d'âge en âge, fut adoré dans sa créature, l'invisible fut expliqué par le visible. Bientôt, les ténèbres s'épaississant de plus en plus, le symbole fut confondu avec la chose symbolisée, et la nature fut déifiée. L'idée de Dieu une fois obscurie et altérée, les sens continuant d'exercer leur influence, les erreurs les plus graves, les absurdités les plus grandes se mêlèrent à la tradition et se transmirent de père en fils; les dieux furent faits à l'image de l'homme, et le cachet des passions fut imprimé à leur front. C'est ainsi que les hommes, courbés vers la terre et soumis aux sens, furent entraînés par leur propre penchant à matérialiser Dieu et à le confondre avec la créature.

Si l'on y réfléchit, on comprendra facilement qu'aux temps où l'ignorance s'introduisait dans les esprits . les vérités traditionnelles du monde primitif, en donnant lieu à de fausses interprétations, durent enfanter les croyances les plus absurdes, les fables les plus incohérentes, et produire ce mélange confus de vérité et d'erreur, qui forme le paganisme. Les traditions, écho d'une voix lointaine, étaient encore respectées comme un antique héritage, mais elles n'étaient pas toujours comprises; leur sens profond ne brillait plus à l'œil de l'intelligence. Cependant l'esprit humain cherche à comprendre ce qui est proposé à son assentiment; il s'efforce de mettre ses propres conceptions

en harmonie avec ce qui lui est enseigné : tout homme, quelque ignorant que vous le supposiez, cherche à se rendre raison de ce qu'il admet, et à comprendre de manière ou d'autre, ce qui fait l'objet de sa connaissance. En vertu de ce penchant qui lui est donné par la nature, l'homme confronte la vérité avec son propre esprit, et cherche à établir une harmonie complète, un accord parfait entre celui-ci et celle-là. Ce penchant est une de nos plus belles prérogatives; mais s'il n'est pas soumis à une règle sûre, il peut devenir pernicieux. En effet, la compréhension de la vérité par l'esprit n'est pas toujours possible, parce que la vérité est infinie, et que l'esprit a des limites qu'il ne peut dépasser. Cette disproportion entre l'intelligence et la vérité s'augmente à mesure que les forces intellectuelles s'affaiblissent. Or, cette même disproportion, vu le penchant qui nous porte à vouloir tout comprendre, sera une cause puissante d'erreur toutes les fois que la vérité ne sera pas définie et maintenue par le tribunal de l'autorité. Car, quand la proportion, l'harmonie entre la vérité et l'esprit humain n'existe pas, l'homme ne peut l'établir qu'à la condition, ou bien que les facultés intellectuelles, en se développant et en acquérant un nouveau degré de force, s'élèvent à la hauteur des dogmes métaphysiques; ou bien que la vérité descende des régions où elle se trouve placée, jusqu'à ce qu'elle soit proportionnée à la faiblesse de l'esprit. La vérité se conservera intacte, et demeurera dans son sanctuaire inviolable, quand elle sera clairement définie, et quand elle sera regardée comme un dépôt sacré. Alors, l'esprit fera de nobles efforts pour s'élever, selon la mesure de ses forces, à l'intelligence de la vérité; il y aura progrès dans la connaissance du vrai. Au contraire, l'homme rabaissera la vérité et l'altérera, quand elle ne sera point fixée par l'autorité, et que chacun se croira le droit de l'expliquer à sa manière. Dans ce cas, ce n'est point l'esprit

qui doit se conformer à la vérité, c'est la vérité qui doit se transformer au gré de l'esprit : l'homme en voulant expliquer les dogmes les travestit ; il les corrompt en leur prêtant les couleurs de ses conceptions grossières.

C'est ce qui arriva à l'époque de barbarie qui suivit le déluge et qui enfanta la mythologie. Les traditions du monde primitif passaient d'une génération à la génération suivante au moyen d'un enseignement vulgaire, soumis à toutes les influences du temps et des mauvais penchants ; elles ne s'appuyaient point sur le tribunal de l'autorité, si propre à maintenir la connaissance du vrai toujours pure et resplendissante. Les hommes, devenus ignorants et livrés aux sens, expliquaient à leur manière les croyances de leurs pères, et les interprétaient selon leurs vues étroites; ils les accommodaient à leurs propres pensées, à leurs goûts pervers, aux rêves de leur imagination, à leurs penchants vicieux. Les dogmes primitifs ainsi livrés à toutes les interprétations devaient s'obscurcir et s'altérer, ils devaient descendre de leur hauteur pour se rendre accessibles à l'imagination et aux sens. L'erreur naquit de l'abus de la vérité. La religion primitive avait admis un seul Dieu tout-puissant, et elle avait considéré le monde comme son œuvre : ce dogme sublime s'obscurcit, et le monde est déifié. La foi à l'immortalité de l'âme lorsqu'elle se fut altérée peupla le ciel de dieux. Les dogmes, une fois dénaturés, subissaient de nouvelles altérations à mesure qu'ils traversaient l'espace et le temps ; chaque jour, chaque lieu voyait naître de nouvelles fables.

Les faits historiques, en s'altérant, devinrent une autre source d'erreur. Il est facile de comprendre que lorsqu'un fait n'est pas consigné dans l'histoire, et qu'il doit traverser les siècles, appuyé sur un simple récit populaire, il subit bien des transformations ; il se charge d'ornements, il grandit de bouche en bouche, et il finit par revêtir les formes colossales qui, en le

rapprochant du surnaturel, le font entrer dans la religion. Voilà pourquoi tant de fables du paganisme ne sont que des explications bizarres des grands événements qui ont signalé le premier âge du monde. Voilà aussi comment tant d'hommes qui se distinguèrent parmi les diverses nations, grandis par les exagérations de leurs descendants, allèrent prendre place parmi les dieux.

Ainsi trois éléments, l'élément psychologique, l'élément traditionnel et l'élément historique, ont concouru à former les doctrines incohérentes du paganisme. Les sens et les inclinations intérieures de l'homme exercèrent une grande influence sur l'idolâtrie; les vérités religieuses du monde primitif, surchargées d'ornements, transformées par l'imagination, altérées en toute manière, prirent place dans les nouvelles religions; les faits historiques communs à tout le genre humain, ou propres à chaque peuple, défigurés par les récits populaires, revêtirent les formes du merveilleux et du divin. Nous indiquons ici d'une manière générale ces trois éléments, afin de mieux faire comprendre l'origine de l'idolâtrie; nous aurons l'occasion d'entrer dans les détails, lorsque nous parlerons des différents cultes du paganisme.

Plusieurs écrivains ont voulu expliquer la mythologie par l'un ou l'autre de ces éléments, à l'exclusion des autres. Les arguments qu'ils ont apportés montrent très-bien que l'élément auquel ils ont donné la préférence se retrouve au sein du paganisme, mais ils ne prouvent pas que l'on doive rejeter l'élément choisi par leurs adversaires qui, eux aussi, ne manquent pas d'apporter un grand nombre de preuves : leur système a du vrai, mais il est faux en tant qu'exclusif. Le paganisme est un chaos où tous les éléments se retrouvent, et où la vérité et l'erreur sont mêlées ensemble.

Jusqu'ici nous avons montré que les monuments les plus anciens

et les plus authentiques, ainsi que les enseignements de la mythologie s'accordent avec la raison pour prouver que la vérité a précédé l'erreur; que plus on remonte dans l'antiquité, plus la connaissance de Dieu est pure. Nous avons fait voir que l'idolâtrie a sa source dans l'affaiblissement de la raison et les dérèglements des sens, nés avec la chûte primitive, et développés par suite de la négligence apportée à l'éducation. Enfin nous avons constaté que l'idolâtrie doit sa naissance à l'abus et à l'altération de la vérité. Maintenant que nous connaissons l'origine de l'idolâtrie et que nous en savons les causes, nous tâcherons d'en pénétrer la nature. La question est grave et importante; je m'efforcerai de la résoudre sans dissimuler ce qu'elle a d'obscur et de difficile.

II.

De la nature de l'idolâtrie.

Pour bien comprendre la nature de l'idolâtrie, il faut rechercher la somme de vérité conservée au sein des peuples païens, et déterminer jusqu'à quel point la vérité fut obscurcie et altérée par l'erreur. La question n'a pas toujours été envisagée au même point de vue; les écrivains lui ont donné diverses solutions. Les uns ont peint sous des couleurs exagérées les ténèbres dont une partie du genre humain fut enveloppée; les autres, sans signaler les erreurs dont les plus beaux livres de l'antiquité païenne sont souillés, se sont attachés uniquement à faire ressortir les fragments de vérité, que l'on trouve épars dans les écrits du paganisme. Afin d'éviter ces deux excès, également opposés à la vérité de l'histoire et également hostiles à la cause catholique, nous tâcherons d'éclairer notre marche par la lumière des faits. Nous ferons d'abord la part de la vérité.

Le temple de la religion primitive, tout en s'écroulant, battu

par le vent des passions et de l'ignorance, ne put disparaître entièrement du milieu des hommes; ses débris couvrirent au loin les contrées de la terre. Les erreurs eurent beau s'accumuler, les vérités primitives purent toujours percer à travers le mensonge. Les croyances qu'Adam et Noë avaient professées, tout en se couvrant de nuages, se transmirent à leur postérité; le fleuve de la tradition, malgré les obstacles qu'il rencontra, malgré les altérations qu'il éprouva dans son cours, porta dans tous les pays la connaissance plus ou moins pure des choses divines. Souvent même cette tradition primitive, commune à tout le genre humain, fut purifiée par son contact avec le peuple hébreu qui, choisi de Dieu pour conserver dans toute sa pureté le dépôt des dogmes révélés, se trouva, par les vicissitudes de son histoire, en relation avec presque tous les peuples de l'Orient.

Les vérités morales et religieuses n'étaient pas seulement propagées par un enseignement extérieur; elles reposaient aussi sur les lumières intérieures de la raison. L'homme est créé pour la vérité, son esprit aspire après le monde moral; les principes éternels de vérité et de justice sont inscrits dans son cœur, et la réflexion, suscitée par l'enseignement social, les rend visibles à ses yeux. L'homme dont la raison est développée, peut se convaincre de l'existence de Dieu par la voix de sa conscience intellectuelle, et par l'aspect de l'univers étalé devant ses regards pour lui manifester la gloire divine. L'univers montre le sceau de la divinité à l'intelligence qui a atteint son développement. Peut-on, dit Cicéron (1), regarder le ciel et contempler tout « ce qui s'y passe, sans voir avec toute l'évidence possible, « qu'il est gouverné par une suprême et divine intelligence. » Cette lumière intellectuelle qui nous porte vers la divinité et

(1) *De nat. deor.* lib. 2, cap. 2.

qui nous montre son doigt dans la créature, n'a jamais été éteinte, quoiqu'elle se soit obscurcie; et, secondée par la tradition, elle a toujours pu faire briller la vérité aux yeux des hommes.

La raison et la tradition se prêtent un mutuel appui; les forces intellectuelles demeureraient stériles si elles n'étaient point fécondées par l'enseignement traditionnel; et s'il n'y avait pas harmonie entre l'intelligence et la vérité enseignée, celle-ci ne tarderait pas à se perdre, comme quelque chose de purement extérieur. Mais lorsque la raison est fécondée par la parole, elle se met naturellement en rapport avec le monde moral, et l'enseignement, vivifié par la lumière intérieure, jette de profondes racines dans l'âme.

En pensant que ces moyens de parvenir à la connaissance de la vérité n'ont jamais manqué aux hommes, pourrait-on supposer que les païens se soient laissés envelopper par les ombres de l'erreur, au point de ne plus percevoir les clartés du vrai? N'est-il pas surprenant de voir des écrivains, qui quelquefois exagèrent les forces intellectuelles, refuser toute connaissance de Dieu aux hommes de la gentilité, comme si tous les traits de l'image divine eussent été effacés en eux? Non, l'erreur n'a jamais eu assez d'empire sur les hommes pour faire disparaître totalement la vérité : le régime du faux absolu n'a pu prévaloir si longtemps sur la terre; il y a toujours eu au sein du paganisme des fragments nombreux de vérité, et ce n'est qu'en s'attachant à ces fragments que l'erreur a su se faire recevoir dans les intelligences.

Chez tous les peuples, si ignorants et si barbares que vous les supposiez, on a toujours conservé la notion d'une nature supérieure à la nôtre, dont nous devons attendre des bienfaits et craindre des châtiments; partout, on s'est montré convaincu qu'il faut se rendre la divinité propice par un culte dont les sacrifices ont tou-

jours fait la principale partie. Si les grands principes de vérité et de justice ont pu s'obscurcir et s'altérer, ils n'ont jamais disparu entièrement. Chez les peuples les plus adonnés à l'idolâtrie on retrouve, à côté de fables absurdes, des vérités de l'ordre le plus relevé, des croyances et des maximes d'une haute sagesse.

Les poëtes, dont les fables ont exercé une influence si pernicieuse sur les dogmes de la religion primitive, ont souvent aperçu la vérité entourée de tout son éclat. Chose étrange! tout en préconisant les plus graves erreurs, et en chantant des dieux marqués du sceau de la dégradation, ils ont exalté dans les termes les plus magnifiques les perfections distinctives de la divinité. Le Dieu qui faisait l'objet particulier de leur vénération était doué des attributs les plus sublimes de la nature divine. Il est tout-puissant (1), très-grand et très-bon, *maximus*, *optimus;* père et monarque souverain des dieux et des hommes, il commande en maître absolu au ciel et sur la terre (2); son empire éternel s'étend également sur les dieux et sur les hommes (3); maître de la foudre, il fait trembler le ciel et la terre, et les gouverne selon les décrets éternels de sa volonté (4); d'un seul clin d'œil il fait trembler l'Olympe (5), et il ébranle l'univers par un simple signe de sa volonté (6); il gouverne tout et rien n'échappe à son œil scrutateur (7). Ecoutons maintenant Horace parlant

---

(1) *Pater omnipotens*. Virg., *Æneid.*, lib. I,. v. 65. Cfr. Ovid. *Metamorph.* lib. 2, v. 402. Æschyl. *septem adv. theb.*, v. 240.

(2) Πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε. Homère, *Iliade*, lib. I, v. 544. Cfr. lib. 8, v. 31. Hesiod. *Theog, sub init. Rector deûm.* Ovid. *Metamorph.*, lib. 2. v. 850. *O hominum divûmque æterna potestas.* Virg., Æneid., lib. 10., v. 18.

(3) Ὅστε θεοῖσιν καὶ ἀνθρώποισιν ἀνάσσει. *Iliad.*, lib. I.

(4) *O qui res hominumque Deûmque Æternis regis imperiis et fulmine terres.* Virg., *Æneid.*, lib. I. v, 229 et 280.

(5) Homer. *Iliad.*, lib. I.

(6) *Qui nutu concutit orbem.* Ovid., *Metamorph.*, lib. 2, v. 852.

(7) Sophocle, *Electra*, v. 174 et 175.

de ce Dieu suprême : « Je commencerai, dit-il, par le tribut de louanges qui est dû au père de l'univers, à celui qui règle le sort des hommes et des dieux, qui gouverne la terre et les mers, qui préside à l'ordre des saisons. Il n'est point d'être plus grand que lui, il n'en est point qui l'égale (1) » ! Ces paroles sont sublimes dans la bouche d'un païen; un poëte chrétien ne les dédaignerait pas pour chanter les louanges du vrai Dieu. Sophocle faisait entendre sur le théâtre grec des paroles tout aussi remarquables : « Puissé-je, dit-il, jouir du bonheur de conserver toujours la sainteté dans mes actions et dans mes paroles, selon les lois sublimes descendues du haut des cieux ! Le roi de l'Olympe en est le père; elles ne viennent point de l'homme, et jamais l'oubli ne les effacera !... O Dieu, je vous invoque! Je ne cesserai jamais de mettre en Dieu mon appui. Souverain maître de l'univers, dont l'empire est éternel, montrez que rien n'échappe à vos regards pénétrants (2)! » Ailleurs le même poëte disait : « A vrai dire, il n'y a qu'un Dieu qui a formé le ciel et la terre, la mer azurée et les vents impétueux (3). »

En entendant de semblables paroles, et en examinant les passages nombreux où les poëtes décrivent, en termes magnifiques, la grandeur, la bonté, la sagesse et la puissance divine, pourrait-on douter que la notion de Dieu se soit toujours conservée parmi les peuples? Ces passages, quoique déparés par de graves erreurs, qui presque toujours subsistent à côté du vrai, prouvent assez que la vérité n'a jamais été entièrement effacée de l'esprit des hommes.

Ce n'est pas tout pourtant : à la voix des poëtes se joint la voix plus imposante des philosophes. Sans entrer dans de longs dé-

---

(1) *Carm.* lib. I, od. 12.
(2) *OEdipe roi* v. 863 et suiv.
(3) Ap. Euseb. *Præpar. Evang.* lib. 13, cap. 13.

veloppements qui s'écarteraient de notre plan, il nous suffira de faire quelques courtes citations.

Socrate mérite d'être cité en première ligne. La philosophie antique n'offre rien de plus remarquable que le dialogue entre ce philosophe et Aristodème, conservé par Xénophon (1). Aristodème est un impie qui ne croit point à la religion, et qui, non content de négliger ses devoirs religieux, saisit toutes les occasions pour attaquer par ses railleries les adorateurs de la divinité. Socrate le prend à partie. Après avoir décrit dans un tableau des plus éloquents tout ce qu'il y a d'admirable et de grand dans la structure du corps de l'homme et dans les facultés de son âme, il conclut qu'un être dont la formation révèle une si haute intelligence, ne saurait être l'effet du hazard, mais qu'il doit son origine à la sagesse et à la bonté divines. Aristodème, accablé par la force de l'argumentation de Socrate, admet l'existence d'un être suprême, dont l'homme est l'ouvrage; mais il croit que cet être est trop élevé pour qu'il ait besoin de nos faibles hommages, qu'il est trop au-dessus des mortels pour qu'il puisse s'intéresser à leur sort. Ce raisonnement étrange, qui a été reproduit par les incrédules de tous les siècles est réfuté victorieusement par Socrate. Plus Dieu, dit-il, met de magnificence dans les bienfaits qu'il nous accorde, plus il nous convient de le révérer. Quoi! il ne serait pas attentif à nos actions celui qui a donné à notre corps les qualités les plus remarquables, qui a orné notre âme des facultés les plus élevées. Enfin le philosophe conclut en ces termes : « Si vous vénérez les dieux, vous comprendrez que la divinité est douée d'une nature si parfaite, qu'elle voit tout d'un seul regard, qu'elle entend tout, qu'elle est présente en tous lieux, et qu'elle prend soin de tout ce qui existe (2). »

(1) *Memorab.*, lib. I, cap. 4.

(2) *Γνώσῃ τὸ θεῖον ὅτι τόσουτον καὶ τοιοῦτον ἐστιν ὥσθ' ἅμα πάντα ὁρᾷ*

Dans un autre endroit, le même philosophe, après avoir signalé les bienfaits accordés à l'homme par la divinité, ajoutait ces remarquables paroles. « Le Dieu suprême, celui qui a fait et qui soutient le monde en qui se réunissent tous les biens et toute la beauté; le Dieu qui, pour notre usage, maintient ses œuvres dans la fleur de la jeunesse, et dans une vigueur toujours nouvelle, qui les force d'obéir à ses ordres avec plus de promptitude que la pensée, et qui leur défend de s'égarer jamais; ce Dieu se manifeste à nous par sa puissance, mais il reste invisible aux yeux du corps » (1).

Platon, diciple de Socrate, a parlé, comme son maître, d'une manière admirable des attributs divins. Il reconnaît un Dieu éternel, souverainement intelligent, tout-puissant, cause formatrice et organisatrice du monde, l'auteur et le père de l'univers (2), la cause de toutes choses, dont l'œil scrutateur veille sur tous les êtres, et pénètre les actions des hommes pour récompenser la vertu et punir le vice (3).

Cicéron, l'illustre admirateur de Platon, mérite aussi d'être entendu. On ne peut, dit-il, concevoir Dieu que sous l'idée d'un esprit pur, dégagé de toute matière corruptible, qui connaît tout, qui peut tout et qui a de lui-même un mouvement éternel (4). Ailleurs il pose en principe que les citoyens doivent commencer par se persuader qu'il y a des dieux, maîtres et arbitres

---

καὶ πάντα ἀκούειν καὶ πανταχοῦ παρεῖναι, καὶ ἅμα πάντων ἐπιμελεῖσθαι. (*Memorab.* lib. 1, cap 4, n. 18. Opp., p 430, ed. Didot.

(1) *Mem.* lib. 4, cap. 3, n. 13 *Opp.*, p. 598.

(2) Cfr. Platon, *le Timée*, p. 302, éd. bip.

(3) Cfr. Platon, *le Timée*, p. 303.

(4) Nec vero Deus ipse, qui intelligitur a nobis, alio modo intelligi potest, nisi mens soluta quædam et libera, segregata ab omni concretione mortali, omnia sentiens et movens, ipsaque prædita motu sempiterno. *Tuscul.*, lib. I, cap. 27.

souverains de toutes choses, qui disposent de tous les événements, qui ne cessent de faire du bien au genre humain; dont les regards démêlent ce que chacun est, ce que chacun fait; et qui ont les yeux également ouverts sur les bons et sur les méchants (1).

Si maintenant nous jetons un regard rapide sur les doctrines du vieil Orient, dont les monuments ont été étudiés de nos jours avec un si heureux succès, nous y verrons aussi la preuve certaine qu'au milieu des ténèbres de l'idolâtrie on vit toujours briller plusieurs rayons de l'éternelle vérité.

Les savants admettent généralement que les anciens peuples de la Perse avaient conservé une idée assez nette d'un Dieu infini, éternel, unique, auquel, selon leur opinion, étaient soumis deux principes subalternes, l'un bon, l'autre mauvais. « Il serait difficile, dit un mythologue, de trouver dans toute » l'antiquité, si ce n'est chez les Hébreux, rien qui fût compa- » rable à la simplicité aussi sévère que sublime de la religion » fondée sur le *Zend-Avesta*. Le sabéisme y est tellement idéa- » lisé, le culte des éléments si épuré, tous les objets de » l'adoration publique ou particulière si rigoureusement subor- » donnés à l'idée d'un être bon, auteur, protecteur et sauveur » du monde, que l'on ne saurait guère taxer de polythéisme » les sectateurs de cette doctrine » (2). Cette remarque fondée sur l'histoire est confirmée par des autorités d'un grand poids. Aristote dit que les Mages reconnaissaient comme principe suprême *le bon primitif qui a fait toutes choses* (3). Selon un texte cité par Eusèbe, Zoroastre, le grand philosophe de la Perse, ad-

---

(1) *De legibus*, lib. 1, cap. 27.

(2) Voy. *Religions de l'antiquité*, par Creuzer, traduit par Guigniaut, 1er vol. p. 716. Cfr. p. 323.

(3) Aristote, *Métaphysique*, liv. 14, ch. 4.

mettait que Dieu est l'être par excellence, incorruptible, éternel, sans origine, sans parties, auteur de tout ce qu'il y a de bon, le père de l'équité et de la justice (1). Le témoignage de ces écrivains est d'accord avec les textes mêmes du *Zend-Avesta* qui attestent la croyance que Dieu existait de toute éternité et était comme l'infini du temps et de l'espace (2).

Les doctrines de l'Inde offrent aussi de nombreux vestiges de la vérité primitive. Les poëtes et les philosophes de cette immense contrée, bien qu'ils aient professé les vagues théories du panthéisme, se sont souvent rapprochés de la vraie doctrine, et les auteurs des *Oupanischads* surtout ont fait entendre de belles paroles sur la nature de Dieu. Longtemps avant l'ère des écoles philosophiques, des réminiscences d'idées anciennes et vénérables aidaient quelquefois les poëtes à chanter la grandeur divine, comme dans ce passage extrait du *Rig-Véda* : « Résidant aux confins de cet espace éthéré, fort de ta propre force, » maître d'une intelligence invincible, ô Indra, tu as fait pour » notre bien la terre, image de ta puissance : tu environnes » et tu possèdes l'atmosphère, l'air, le ciel. — Tu es l'image » de la terre ; tu es le soutien du ciel immense, plein d'une » force resplendissante ; tu remplis l'air de ta grandeur : certes, » personne n'est semblable à toi. — Toi que le ciel et la terre ne » peuvent contenir, toi dont les torrens de l'air (les masses des » nuages) n'atteignent point la limite, personne ne possède ta » force...... seul tu as fait complètement tout ce qui existe autre que toi ! » (3)

Quant à la Chine, on connaît la renommée que ses deux

---

(1) Eusèbe, *Præpar. evang.* lib. 1, cap. 10.
(2) Voir de nombreux passages du *Zend-Avesta*, traduit par Anquetil Duperron.
(3) F. Nève, *Essai sur le Mythe des Ribhavas*, p. 28.

philosophes, Lao-tseu et Confucius, se sont acquis à cause de la sublimité de leur doctrine. Sans doute, on a souvent exagéré leur mérite et la pureté de leurs connaissances religieuses; mais on n'en doit pas moins reconnaître qu'en général leurs enseignements sont supérieurs aux croyances de la plupart des philosophes païens. Ecoutons Lao-tseu parlant de la divinité : « Avant le chaos, dit-il, qui a précédé la naissance » du ciel et de la terre, un être seul existait, immense et » silencieux, immuable et toujours agissant, c'est la mère de » l'univers, j'ignore son nom; mais je le désigne par le mot » raison... On peut donner un nom à la raison primordiale; *sans* » *nom*, c'est le principe du ciel et de la terre; *avec un nom*, » c'est la mère de l'univers.... La raison a produit *un*, un a » produit *deux*, deux a produit *trois*, trois a produit toutes » choses.... Celui que vous regardez et que vous ne voyez » pas se nomme I, celui que vous écoutez et que vous n'entendez pas se nomme HI, celui que votre main cherche et » qu'elle ne peut saisir se nomme WEI. Ce sont trois êtres » qu'on ne peut comprendre et qui, confondus, n'en font » qu'*un* (1). »

Il serait superflu d'accumuler les textes; les citations nombreuses qu'il nous serait facile d'ajouter aux précédentes n'apporteraient pas une lumière nouvelle; elles ne feraient que surcharger ce mémoire d'une érudition parfois ennuyeuse. Tout homme tant soit peu versé dans la connaissance de l'antiquité n'ignore pas que des passages analogues à ceux que nous venons de citer, se présentent en foule dans les écrits des païens.

A travers les fables du paganisme, il est facile de reconnaître la notion d'un Dieu suprême, auteur des merveilles de ce monde,

(1) Cfr. *Mélanges asiatiques*, par Abel Rémusat, tom. I.

père et roi des hommes et des dieux; dans toutes les religions on rencontre l'idée plus ou moins confuse d'une cause surnaturelle à laquelle tout est soumis. Assez ordinairement au dessus des dieux vulgaires, on trouve un Dieu supérieur, sans nom, ineffable, inconnu (1), en tant qu'il ne peut être perçu par les sens et que souvent on regarde comme trop élevé au dessus de l'homme pour recevoir ses adorations : et la foi en ce Dieu suprême, supérieur aux idoles, n'est point propre seulement aux peuples civilisés; on la rencontre aussi chez les peuplades les plus barbares (2).

Les païens, malgré leurs égarements, avaient conservé la notion des principaux attributs de la divinité; ils la croyaient attentive à toutes les actions des hommes, prête à récompenser la vertu et à punir le vice; ils lui attribuaient la bonté, la sagesse, la puissance, la justice. Leur Dieu suprême était éternel, indépendant, présent en tout lieu; les esprits cultivés l'appelaient intelligence pure, esprit incréé, raison primordiale.

Des traits de ce genre avaient convaincu la plupart des Pères de l'Eglise que la vérité n'a pas toujours été étrangère aux païens. Dès les premiers siècles du christianisme, les apologistes ont prouvé l'unité de Dieu par le témoignage des philosophes et des poëtes de l'antiquité, et par les expressions les plus familières et les plus usuelles parmi les païens. Plus tard S. Augustin faisait observer que les nations n'étaient pas tellement livrées aux faux dieux, qu'elles eussent perdu la connaissance du seul vrai Dieu, auteur de tous les êtres (3). Ailleurs il s'exprime ainsi : « Telle est la force de la vraie

(1) *Deo ignoto.*

(2) Cfr. Leland. *Nouv. démonst. évang.* t. I, p. 119 et suiv.

(3) Discat ergo Faustus... monarchiæ opinionem non ex gentibus nos habere, sed gentes non usque adeo ad falsos deos esse delapsas ut opinionem amitterent unius veri Dei, ex quo omnis qualiscumque natura. (August., *contra Faustum,* XX, 19.)

» divinité, qu'elle ne peut être entièrement cachée à la » créature raisonnable qui jouit du plein usage de ses facultés; » car, si vous exceptez un petit nombre d'hommes en qui la » nature est par trop dépravée, tout le genre humain con» fesse Dieu auteur de ce monde. En tant donc qu'il a fait » le monde, dont les principales parties sont le ciel et la » terre, il est le Dieu connu de toutes les nations même avant » qu'elles aient reçu le bienfait de la foi du Christ. (1) » S. Thomas, en citant ces dernières paroles, leur a ajouté l'autorité de son nom (2).

Les théologiens du second ordre se présentent en foule pour défendre l'opinion des deux princes des deux grands siècles théologiques. Pour ne citer qu'un nom, nous dirons que le père Pétau, théologien célèbre, prouve l'existence d'un seul Dieu par le sens intime et par le consentement de tous les hommes, même des gentils (3).

Guidé par des autorités d'un si grand poids, en nous appuyant sur les preuves que nous avons indiquées, nous pouvons conclure, sans craindre de nous tromper, que si l'idolâtrie la plus absurde a pu obscurcir la notion de Dieu, elle n'a pas réussi à l'effacer entièrement de l'esprit des hommes; si elle a pu lui ôter son éclat, elle n'a pas su l'éteindre.

Les traits de vérité disséminés dans les doctrines païennes sont tellement nombreux que des écrivains modernes, en les

(1) Hæc est enim vis veræ divinitatis ut creaturæ rationali jam ratione utenti, non omnino ac penitus possit abscondi. Exceptis enim paucis in quibus natura nimium depravata est, universum genus humanum Deum mundi hujus fatetur auctorem. In hoc ergo quod fecit hunc mundum cælo terraque conspicuum, et antequam imbuerentur in fide Christi, notus omnibus gentibus Deus. (S. Aug., *in Evang. Joan.*, c. 17, n. 4, tr. 106).

(2) S. Th. *Sum.* 22, q 2, a. 8. Cfr. *comment. in ep. ad Rom.*, cap. 1.

(3) Demonstratur, unum esse Deum, primum ex naturali instinctu consensuque hominum etiam gentilium. *Theol. dogm.*, lib. 1, cap. 3.

discernant à la lumière apportée par l'Evangile, en les dégageant de l'alliage impur dont ils sont souillés, et en les rapprochant pour les réunir en un faisceau, en ont formé un corps de doctrine pure.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, Lactance avait déjà fait remarquer que de nombreux fragments de vérité sont renfermés dans les écrits du paganisme : « Il est aisé, dit-il, de montrer, que la vérité presque tout entière a été divisée entre les philosophes et les poëtes... Nous soutenons qu'il n'y a jamais eu secte si éloignée de la vérité, ni philosophe si vain qui n'en ait aperçu quelques rayons.... S'il se fut rencontré quelqu'un qui recueillant la vérité disséminée parmi les divers philosophes, éparse dans les différentes sectes, en eût formé un seul corps, sans doute il ne se trouverait point en dissentiment avec nous (1). »

Concluerons-nous cependant de ces paroles et de tout ce qui précède que les païens avaient une idée claire des vérités dont nous, éclairés par le christianisme, nous apercevons les traces dans leurs ouvrages? La conclusion évidemment ne serait pas justifiée par les prémisses. L'antiquité païenne a possédé de nombreux fragments de vérité; mais ces fragments, comme nous le montrerons, semblables aux débris d'un naufrage, disséminés çà et là au milieu d'un océan d'erreurs, ne brillent point de la lumière qui aurait résulté de leur ensemble et de leur réunion. Or, personne parmi les païens n'était capable d'opérer cette réunion, parce que, pour séparer le bon du mauvais, il aurait fallu posséder une règle sûre avec laquelle on eût pu confronter et juger les opinions les plus divergentes. Privé de cette règle, qui n'est autre chose que la vérité déjà connue, le païen qui eût voulu tenter de réunir dans une vaste synthèse tout ce que l'antiquité renferme

---

(1) Lact., *Divin. Inst.* lib. 3, c. 7.

de plus vrai, n'aurait eu d'autre guide dans son éclectisme que les caprices des sens, de l'imagination et de l'esprit, qui avaient égaré ses devanciers, et loin d'obtenir pour résultat la vérité pure et dégagée de toute erreur, il n'aurait pu qu'enfanter une nouvelle doctrine également mêlée de vrai et de faux.

Ainsi, bien que l'on rencontre dans les doctrines païennes des restes nombreux de la vérité enseignée dès l'origine, prétendre, comme l'ont fait quelques écrivains, que les idolâtres avaient un symbole de foi conforme au symbole chrétien, serait une grave erreur, réfutée par la voix imposante de l'histoire.

La fausseté et le ridicule d'une pareille assertion vont paraître au grand jour par l'examen rapide que nous allons faire des formes diverses sous lesquelles l'idolâtrie s'est produite.

L'esprit d'erreur, dans sa marche progressive, a enfanté trois cultes principaux : le culte des astres et des diverses parties du monde physique, le culte de l'homme et des idoles, enfin le culte des animaux.

Examinons séparément chacun de ces trois cultes, étudions en la nature et les causes, et tâchons de montrer de quelle manière l'esprit humain passa de l'un à l'autre.

Tout porte à croire que le sabéisme fut la première forme de l'idolâtrie; les monuments historiques semblent établir ce fait d'une manière incontestable. Job, dont le livre remonte à une très haute antiquité, dans un endroit où il aurait dû énumérer les divers cultes opposés à la volonté du Très-Haut, parle seulement de l'adoration du soleil et de la lune (1); d'où l'on peut conclure qu'à cette époque reculée le sabéisme était la seule fausse religion connue en Arabie. Moïse, dans plusieurs endroits de ses écrits, s'élève contre l'adoration des astres, et nous montre combien les hommes de son temps

(1) Cfr. *Job.* cap. 31, v. 26, 27 et 28.

étaient portés à cette idolâtrie. « En dirigeant vos regards « vers le ciel, dit-il, et en voyant le soleil et la lune ainsi » que les astres et tout l'ornement du ciel, ne vous laissez » pas égarer au point de les adorer » (1). Eusèbe, au sujet de ce passage, fait la remarque suivante : « Il fut un temps, » dit-il, où l'on ne faisait aucune mention de ceux qui depuis » ont été nommés dieux ou héros. Il n'existait pour les hommes » des temps anciens ni Jupiter, ni Saturne, ni Junon, ni » Minerve, ni Bacchus, ni aucune des divinités qu'on a vues » depuis par milliers chez les barbares et chez les Grecs; on » n'adorait alors parmi les hommes ni bons ni mauvais génies. » Les globes des astres, causes des phénomènes célestes, et qui, » comme on le dit, ont pris de θέειν (courir) la dénomina- » tion de θέοι (2), étaient seuls adorés » (3). L'auteur du livre de *la Sagesse*, examinant les diverses formes de l'idolâtrie, place le sabéisme au premier rang, et semble lui assigner la priorité. Les hommes, dit-il, environnés des bienfaits du créateur, n'ont pas vu la main qui les répand; à la magnificence des ouvrages de la nature, ils n'ont pas su en reconnaître l'ouvrier. Ils se sont persuadés que le feu, l'air, les étoiles, l'eau, le soleil et la lune, étaient les dieux qui gouvernent le monde (4). L'auteur sacré parle ensuite de l'introduction des autres faux cultes. Ce passage remarquable a sou-

---

(1) *Deuteron.*, cap. 4, v. 19.

(2) Aujourd'hui les linguistes font dériver le mot grec θεός de la racine *div.* (id dyu), briller, qui a formé le mot sanscrit *déva*. Ce qui confirme cette étymologie, c'est que le mot θεός, chez les Grecs, a longtemps réveillé l'idée de lumière. Quant aux diverses transformations que la racine a dû subir, on peut consulter la note de l'*Essai sur le mythe des Ribhavas*, p. 33.

(3) Euseb. *præp. evang.*, lib. 1, cap. 1.

(4) *Sap.*, cap. 13, v. 2.

vent attiré l'attention des savants : « L'écrivain sacré, a observé M. F. Nève, ne semble-t-il pas décrire tour à tour les dieux védiques, *Agni*, *Vâyou*, *Indra*, *Varouna*, *Sôma*, et bien d'autres? La lecture des sources a confirmé ce texte précieux » (1).

Les auteurs profanes sont ici d'accord avec les écrivains sacrés; leurs témoignages sont clairs et formels. Les Grecs avaient adoré l'armée du ciel avant de sacrifier aux héros déifiés : « Il » me semble, dit Platon, que les premiers habitants de la Grèce » ne reconnurent point d'autres dieux que ceux qui sont encore » adorés par la plupart des barbares : le soleil, la lune, la terre » et les astres du ciel (2). » Si l'on en croit Diodore de Sicile, les plus anciens habitants de l'Egypte, contemplant les cieux et les corps célestes, et descendant de cette contemplation au spectacle que leur offrait la terre et les phénomènes qui s'y opèrent, furent frappés d'étonnement et d'admiration; ils regardèrent le soleil et la lune comme des dieux éternels, comme les premiers et les principaux dieux, et ils supposèrent que les divinités gouvernent le monde (3).

M. Creuzer, après avoir examiné les documents et les rares fragments que les anciens nous ont transmis concernant les religions des antiques peuples de l'Asie-Moyenne, dit que chez ces nations, « tout semble se rapporter au culte des astres ou au Sabéis» me, dans son sens le plus matériel. Le soleil, la lune, quelques » planètes, certaines constellations, dans leurs mutuels rapports, » ou dans leurs rapports avec la terre, tels paraissent être les » principaux objets d'adoration (4). »

---

(1) *Annales de philos. chrét.* 3e série. t. 12, p. 172.

(2) *Φαίνονταί μοι οἱ πρῶτοι τῶν ἀνθρώπων τῶν περὶ τὴν Ἑλλάδα τούτους μόνους θέους ἡγεῖσθαι, ὥσπερ νῦν πολλοί τῶν βάρβαρων, ἥλιον, καὶ σελήνην, καὶ ἄστρα καὶ οὐράνον. Platon, Cratyle.* Cf. Arist. *Metaph.*, lib. 14, c. 8.

(3) Ap. Euseb. *Præp. evang.* lib. 1, c. 9.

(4) *Religions de l'antiquité*, t. 2, p. 18 et suiv.

Un autre savant, en retraçant le tableau des plus anciennes divinités de l'Inde d'après les monuments acquis depuis peu au domaine de la science, vient de montrer que le culte des astres, des phénomènes de la lumière et des diverses parties de la nature, fut la première religion du peuple Hindou, lorsque la croyance au vrai Dieu commença à s'altérer (1).

Les considérations que nous avons faites sur l'origine de l'idolâtrie confirment les preuves tirées des monuments sacrés et profanes, tendant à établir que le Sabéisme fut la première religion qui succéda au culte primitif d'un seul Dieu.

Nous avons vu que par suite de circonstances désastreuses, l'esprit inculte des hommes était devenu trop grossier pour percevoir la pure lumière des notions intellectuelles; que la vérité, pour ne pas éblouir les yeux affaiblis de l'homme, dut se couvrir d'un vêtement. De là l'origine du symbole qui, en dégénérant, substitua le culte des astres à l'adoration du vrai Dieu. Expliquons notre pensée.

Quand la vérité commença à s'obscurcir aux yeux du genre humain, tous les hommes ne tombèrent point dans le même degré d'ignorance; il est raisonnable de supposer que plusieurs individus ne cessèrent point de cultiver les dons de l'intelligence, et qu'ils conservèrent le dépôt sacré des traditions : de tels hommes, en vertu de leurs connaissances supérieures, devinrent les instituteurs de leurs semblables et les pontifes de la religion. Or ces prêtres comprirent que, pour instruire des hommes grossiers, il fallait s'adresser à l'imagination; que pour parvenir jusqu'à l'âme et y faire pénétrer la vérité, il fallait frapper les sens par une image vive et imposante : ils eurent donc recours aux symboles qui, dans cette supposition, ne furent point uniquement l'œuvre de la multitude, comme plusieurs philoso-

(1) *Essai* etc. par F. Nève, chap. I, *du culte Védique* (Paris, 1847).

phes l'ont supposé, mais qui furent introduits, en grande partie, par les prêtres, désireux d'accommoder la vérité conservée dans les sanctuaires au génie grossier des peuples. Or, les prêtres, cherchant des symboles propres à représenter la divinité, pouvaient-ils en trouver de plus frappants que le soleil et les astres, lumière des corps, comme Dieu est la lumière des esprits?

L'espace immense et les corps lumineux qui brillent au firmament manifestent le doigt d'une puissance surhumaine; ils sont comme un reflet de la divinité, et annoncent à toute intelligence la gloire du Très-Haut. Aussi tous les hommes sont-ils portés à placer le trône de Dieu dans les régions supérieures ; et lorsque, frappés de quelque malheur soudain, ils veulent réclamer le secours divin, c'est vers le ciel qu'ils dirigent leurs mains et leurs regards suppliants. En fallait-il davantage pour déterminer les prêtres à représenter la divinité sous le symbole des astres?

Le peuple de son côté, n'étant plus frappé que par des choses sensibles, ne pouvait se former une idée plus grande de la divinité qu'en se la figurant semblable à l'éclat des corps célestes. Dès lors on conçoit sans peine que quand l'homme, ayant cessé d'élever ses regards vers le Dieu créateur, se courba vers la créature pour lui rendre les honneurs divins, le soleil, la lune et les étoiles, durent être le premier objet de son culte sacrilége; que par conséquent le Sabéisme dut être la première forme de l'idolâtrie.

Ainsi une vérité, qui est placée hors de doute par les preuves de l'histoire, se trouve également appuyée sur les conclusions de la raison.

Toutefois il paraît assez vraisemblable qu'à l'origine les astres ne furent point adorés comme des dieux; on ne saurait croire que les hommes aient passé brusquement du culte du créateur au culte de la créature; le passage de la vérité à l'erreur a dû s'opérer d'une manière plus lente. Il est probable que les

corps célestes auront d'abord reçu les hommages de l'homme comme le symbole le plus éclatant de la divinité, comme le trône du Très-Haut. C'était encore Dieu que l'on adorait dans la créature; mais en lui rendant un culte qu'il avait réprouvé, l'homme, devenant prévaricateur de la loi divine, faisait un premier pas dans la voie des plus graves égarements. Les mêmes causes, qui avaient fait recourir au symbole, et qui avaient porté les hommes à adorer Dieu sous une forme sensible, continuant d'exercer leur funeste influence, ne tardèrent pas à faire confondre le symbole avec la chose symbolisée. Les créatures, environnées de tant d'éclat, auraient dû élever la pensée humaine vers l'auteur des merveilles de ce monde; mais peu à peu l'esprit humain s'arrêta à l'ouvrage sans remonter jusqu'à l'ouvrier; à la magnificence des dons, il ne sut reconnaître la main qui les répand. Sans s'élever jusqu'à l'être invisible qui régit l'ordre admirable des cieux, il supposa que le soleil, la lune et les étoiles sont animés et réglés dans leurs mouvements par diverses intelligences, il en fit des divinités : dès lors il chercha à se les rendre propices; il leur bâtit des temples et leur offrit des sacrifices.

Et qu'on ne s'étonne point de voir la multitude supposer les astres animés et se mouvant à la manière des animaux; cette opinion erronée fut, à certains égards, partagée par les philosophes eux-mêmes : « Tous les hommes, dit Platon, voient le corps du soleil; personne ne voit son âme, non plus que celle d'aucun être animé (1). »

Cicéron ne pensait pas différemment : « Le cours des astres, dit-il, qui accomplissent leurs mouvements avec une régularité si admirable, annonce qu'en eux résident une force et une in-

(1) Ηλίου πᾶς ἄνθρωπος σῶμα μὲν ὁρᾶ, ψυχὴν δὲ οὐδείς. (*De legibus*, lib. 10, t. IX, p. 94. Ed. Bipont.

telligence divine (1). » Parmi les chrétiens, le savant Origène pensait que Dieu a donné aux astres la raison et la sagesse en partage pour chanter ses louanges (2).

Or, les astres une fois déifiés, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver à la déification de la nature tout entière. Guidé par l'erreur qui avait enfanté le sabéisme, l'homme, pour expliquer les phénomènes de la nature physique, supposa tous les êtres animés par quelque intelligence cachée; chaque partie du monde visible fut réputée le siége de quelque génie ou divinité. Les forces de la nature devinrent des dieux puissants, et l'on chercha à fléchir leur colère, à se concilier leur bienveillance. Ainsi le polythéisme physique eut pour principe le penchant qui porte l'homme grossier à attribuer la vie aux êtres qui l'entourent, surtout lorsque ces êtres se font remarquer par quelque phénomène extraordinaire.

Toutefois l'origine et la nature du culte des diverses parties de l'univers ne furent pas toujours expliquées de la même manière. Ici nous avons à combattre une opinion qui, souvent émise, a été exposée de nos jours avec beaucoup d'éclat par un écrivain célèbre. M. de La Mennais a cherché à prouver que le culte des astres et des diverses parties de la nature n'était au fond que le culte des anges, qui sont comme les instruments de la divine providence dans le gouvernement de l'univers même matériel, et qui président, par l'ordre de Dieu, à toutes les choses visibles, aux astres du ciel, à la terre, à ses productions, au feu, aux vents, à la mer, aux fleuves, aux fontaines,

---

(1) Earum autem perennes cursus, atque perpetui, cum admirabili incredibilique constantia, declarant in his vim, et mentem esse divinam : ut, hæc ipsa qui non sentiat deorum vim habere, is nihil omnino sensurus esse videatur. *De nat. Deor.* lib. 2, c. 21.

(2) Cfr. Orig. *Contra Celsum*, lib. 5.

aux êtres vivants (1). Cette opinion devait plaire à l'auteur de l'*Essai*, qui, pour étayer son système, était contraint de faire voir que l'idolâtrie est née des passions et non du défaut de lumière, qu'elle est la transgression d'un commandement, et non la négation d'une vérité.

Mais l'illustre écrivain, malgré ses efforts, malgré son luxe d'érudition, n'a pu parvenir à donner un appui solide à ses opinions sur l'idolâtrie. Sans entrer dans l'examen des textes nombreux qui s'accumulent sous sa plume, il suffira de faire quelques remarques générales propres à mettre en évidence ce qu'il y a de faux dans les conclusions de l'auteur.

M. de La Mennais admet d'abord comme principe incontestable une hypothèse toute gratuite; il suppose que la doctrine concernant les fonctions des anges, telle qu'elle est conçue par les théologiens catholiques, fit partie de la révélation primitive, et que, transmise à tous les peuples par un enseignement non interrompu, elle se retrouve dans tous les faux cultes. Mais quels monuments peut-on invoquer pour confirmer cette hypothèse? Comment constater que la croyance aux anges, en tant qu'ils président aux diverses parties de l'univers, fut connue des premiers hommes? Dès lors, comment croire que les païens ont reçu une connaissance claire de cette doctrine? Au surplus, admit-on que Dieu a révélé aux premiers hommes l'existenee des anges, ainsi que les fonctions auxquelles il les a destinés; et rencontrât-on même des traces de ce dogme au sein des peuples idolâtres, serait-on autorisé à en conclure que l'idolâtrie fut exempte d'erreur, qu'elle fut seulement le culte des esprits chargés de l'administration de l'univers? La seule conclusion qu'on pût raisonnablement en tirer, c'est qu'une vérité importante, en s'obscurcissant et en s'altérant, contribua à produire l'idolâtrie.

---

(1) Cfr. *Essai sur l'indifférence*, ch. 24.

Pour affirmer que le culte des astres et des diverses parties de ce vaste univers ne suppose aucune erreur dans l'intelligence, mais qu'il est basé sur la foi aux anges préposés à la garde du monde visible, il faudrait que les génies, unique objet du culte sabéen, si l'on en croit M. de La Mennais, eussent été dans la pensée des païens de simples créatures, les ministres du Dieu suprême, établis par lui pour présider en son nom aux choses visibles ; pour être les exécuteurs de sa volonté puissante, les instruments de sa providence dans le gouvernement du monde. Mais cette doctrine fut inconnue aux idolâtres. Loin de considérer les génies dont, selon eux, les astres étaient animés, comme les créatures du vrai Dieu, placées sous sa dépendance, ils les ont crus éternels; et il n'y a rien en cela qui doive nous surprendre, puisque les philosophes les plus distingués ont admis une matière éternelle. De plus, les païens ont doué ces génies de la connaissance de toutes choses; ils les ont faits les distributeurs des biens, les arbitres des événements, et leur ont décerné un pouvoir absolu, indépendant, au moins sur certaines choses. Aussi c'est aux dieux qu'ils offrent des sacrifices, c'est d'eux qu'ils attendent tous les biens; c'est à eux qu'ils rapportent les bienfaits reçus, sans jamais remonter jusqu'au vrai Dieu.

En vain M. de La Mennais objecte que les idolâtres avaient conservé l'idée de la divinité, que par conséquent il est impossible qu'ils aient adoré les astres et les êtres imparfaits de ce monde, comme doués de la nature divine. Sans doute, la notion de Dieu s'était conservée au sein du paganisme; mais cette notion brillait-elle d'un éclat tellement vif qu'il ait été impossible d'en faire une fausse application? Les païens avaient-ils de Dieu une idée tellement nette qu'ils n'auraient su le confondre avec ce qui n'est pas lui? Ils ont réellement fait une fausse application de cette idée, puisque, d'après les

monuments de l'antiquité, il est incontestable qu'ils ont accordé aux principaux d'entre leurs dieux tous les attributs sous lesquels ils se représentaient la divinité. Nous admettons que si les idolâtres avaient eu une idée claire et exacte du Dieu infiniment parfait, il n'auraient pas persisté à regarder comme des dieux des êtres soumis aux imperfections de la créature; mais dans ce cas est-il croyable qu'ils auraient négligé le culte de celui qu'ils eussent cru seul vrai Dieu, pour offrir leur encens à des êtres reconnus par eux pour de simples créatures? Quelle que soit la corruption du cœur humain, on ne conçoit pas comment l'idolâtrie aurait pu régner sur la terre, si la connaissance du vrai Dieu n'avait pas été obscurcie. L'idolâtrie est assurément la violation d'un précepte, mais elle a sa source dans une erreur de l'esprit. Cette vérité d'ailleurs recevra par la suite de ce mémoire de nouveaux éclaircissements.

Mais il était nécessaire de placer ici quelques observations sur une partie du système de M. de La Mennais, afin de mieux faire comprendre l'origine et la nature du sabéisme. Poursuivons l'exposé des divers cultes du paganisme.

Le sabéisme, si absurde qu'il paraisse à la saine raison, n'était point le dernier degré d'abaissement où devait descendre la pensée humaine. L'anthropomorphisme, avec ses égarements bizarres et ses histoires scandaleuses, occupa une large place dans les systèmes religieux de l'antiquité. Or, son origine a été expliquée de diverses manières.

Plusieurs écrivains ont voulu prouver que le culte des dieux représentés sous la forme humaine n'était, au fond, que le culte des astres et des diverses parties de l'univers, transformé par l'imagination des peuples. Ils prétendent que les païens n'ont jamais connu que le culte du monde physique sous le symbolisme de l'humanité. Dans ce système, l'homme, en vertu du penchant qu'il éprouve de tout peindre d'après

sa propre image, aura prêté aux dieux célestes toutes ses pensées et toutes ses passions. Les astres, les éléments et les phénomènes de la nature furent peints sous les traits de l'humanité. Accessibles à l'amour, à la haine, à tous les penchants de notre nature, les dieux furent sujets à toutes les vicissitudes qui agitent la vie de l'homme; l'imagination des poëtes raconta leur généalogie et célébra leurs exploits; les histoires les plus merveilleuses furent inventées pour expliquer les singularités de la nature, pour rendre compte de certains phénomènes qui se manifestaient à tous les yeux, mais dont la cause restait cachée. Ces récits eux-mêmes, en passant à la postérité, devenaient une source abondante de fictions mythologiques. De là ces fables où l'on voit figurer les astres et les éléments revêtus de la forme humaine.

Cette explication de l'anthromorphisme remonte jusqu'aux Stoiciens. Ces philosophes, pour ne pas s'exposer à la colère du peuple, voulurent conserver en apparence la religion que les poëtes avaient chantée dans leurs vers. Ils cherchèrent donc à la concilier avec le dogme de l'âme du monde, leur plus chère croyance. Dans ce but, ils firent les plus grands efforts pour donner aux fables une valeur physique.

Les Néo-platoniciens des IIIe et IVe siècles de l'ère chrétienne eurent recours aux mêmes explications pour donner quelque appui au paganisme qui, de toutes parts, tombait en ruine sous les coups que lui portait la parole évangélique. Il n'était plus possible de soutenir la mythologie dans toute sa nudité; la raison avait été éclairée d'une lumière trop éclatante pour ne pas reculer devant l'absurdité des fables païennes. Cependant les philosophes restaient attachés au paganisme par les affections de leur cœur; flottant entre la vérité, dont l'éclat ne pouvait rester caché à leur intelligence, et l'erreur, dont ils auraient voulu conserver l'empire, ils employèrent toute la

souplesse de leur esprit pour donner aux fictions de la mythologie un sens que la raison pût accepter. Dans les récits des poëtes, dans les croyances du peuple, ils ne virent que des allégories, renfermant sous une forme parfois bizarre des conceptions profondes, des notions sublimes. Les histoires des dieux, à les en croire, étaient autant d'explications savantes des forces de la nature, des lois de la physique, d'un système sidéral, proposées sous le voile de l'allégorie. Les philosophes, en inventant ces théories, maintenaient la créature à la place du créateur, et croyaient soutenir convenablement les droits de la raison, en substituant à la mythologie le culte des diverses parties de l'univers.

Ces interprétations n'ont pas laissé d'être reproduites dans les temps modernes. Les incrédules du XVIII[e] siècle s'empressèrent de les adopter, ayant en vue de montrer que les païens ne s'étaient pas laissé entraîner par l'erreur, et que par conséquent, les arguments apportés par les apologistes pour prouver la nécessité de la révélation, reposent sur un fondement ruineux.

Il n'est pas difficile de réfuter ces explications, vain produit d'un esprit qui ne craint point de recourir à de misérables subterfuges pour étayer l'erreur vaincue par les enseignements de l'immuable vérité. Observons tout d'abord que les adversaires du christianisme ont voulu déduire des conséquences trop larges du système des Néo-platoniciens sur la nature de l'idolâtrie. Quand il serait prouvé que toutes les fables du paganisme ont un sens allégorique, et qu'elles ont trait à la personnification du monde visible, la nécessité de la révélation chrétienne pour éclairer les peuples n'en serait pas moins solidement établie. Que les païens aient adoré de simples mortels, ou qu'ils aient admis un panthéisme grossier en offrant de l'encens aux diverses parties du monde, il est con-

stant qu'ils ont prostitué le culte divin à la créature, et que les philosophes n'ont pas eu le pouvoir de dissiper les ténèbres dont ils étaient enveloppés.

Au surplus, le système des éclectiques alexandrins ne saurait soutenir un examen sérieux.

Il est bien vrai que dans la mythologie on rencontre plusieurs mythes qui évidemment sont dus à la personnification des astres et des forces secrètes de la nature. Mais d'abord, ces allégories physiques ne furent point le fruit d'une profonde sagesse, comme l'ont prétendu les Néo-platoniciens; elles furent, en grande partie, l'œuvre des poëtes et de la multitude, et elles furent suggérées par les caprices des sens et les penchants des passions. Les philosophes eurent beau employer toute la subtilité de leur esprit, torturer les faits, forcer les étymologies : il ne leur fut pas possible de faire disparaître les turpitudes et les extravagances du paganisme. Bien que dans leurs explications ils ne connussent d'autre règle que le caprice de leur esprit, ils ne parvinrent jamais à interpréter toute la mythologie selon les exigences de leur système, à montrer que sous le voile de la fable se cachait une doctrine sublime. C'est que les fables scandaleuses, les histoires impures des dieux, leurs infâmes généalogies, leurs fêtes célébrées par la débauche, ne cesseraient point de prouver la dégradation des sociétés païennes, quand même on pourrait les envisager comme des allégories.

Il est faux du reste que l'allégorie ait été la seule source de l'anthropomorphisme. Les Pères de l'Église, dans leur controverse avec les Néo-platoniciens, montrèrent avec une entière évidence que plusieurs des dieux adorés par les païens étaient de simples mortels gratifiés des attributs divins par leurs compatriotes. Plusieurs savants de l'antiquité profane avaient soutenu la même opinion : Evhémère avait écrit l'histoire des hommes

célèbres qui obtinrent après leur mort d'être élevés au rang des dieux. Ennius avait traduit cette histoire du grec en latin (1).

Il serait inutile d'apporter ici de nombreuses citations; c'est un point constaté aux yeux des savants, que l'humanité a fourni plusieurs dieux à l'Egypte, à la Grèce, à Rome, à l'Inde (2).

Mais, si aujourd'hui on admet généralement que l'apothéose occupe une large place dans les systèmes religieux du paganisme, les écrivains sont loin de s'accorder, lorsqu'il s'agit de déterminer quels étaient les hommes auxquels une grande partie du genre humain érigea des temples et dressa des autels. Sans aucun doute, on doit les ranger sous plusieurs catégories.

D'abord les hommes prodigieux qui, au récit de la Bible, furent les premiers pères de tous les peuples, ainsi que les grands faits qui ont accompagné le berceau du genre humain et ont manifesté avec tant d'éclat la puissance divine, figurent dans la mythologie de toutes les nations. Le souvenir de ces grands événements transmis par toute la terre, s'étant obscurci, n'a pas peu contribué à former les fables dont se compose, en grande partie, la religion des gentils. Est-ce à dire pourtant que, selon nous, chez les peuples anciens, la Bible mal interprétée serait la seule source d'erreur, comme la Bible bien interprétée, la seule source de vérité? Cette opinion, on le sait, a été savamment développée par quelques apologistes du christianisme; mais l'érudition de leurs recherches n'a pas suffi pour faire prévaloir une idée aussi exclusive. Cependant, tout en rejetant l'exagération où sont tombés ces écrivains, on doit reconnaître qu'au sein du paganisme on rencontre de nombreuses traces des faits racontés par Moïse.

---

(1) Cfr. Cicer., *De nat. Deor.*, lib. 1, cap. 42. — Lact., *Div. inst.*, lib. 1, cap. 2. — Arnob. *adv. gentes*, lib. 4.

(2) Cfr. l'ouvrage de Creuzer et l'*Essai sur le mythe des Ribhavas*, ch. 4 et 6.

Des traditions de ce genre ont été retrouvées chez tous les peuples du monde et signalées dans toutes les mythologies. Faut-il s'en étonner? Dès qu'il est prouvé que tous les hommes descendent d'un même père, on doit bien admettre que les événements qui ont illustré les premiers âges du genre humain ont pu être connus par toute la terre. Parmi ces événements il en est qui, à raison de leur importance et de leur éclat prodigieux, ont frappé plus vivement l'esprit des hommes, et qui se sont gravés plus profondément dans leur mémoire. Ces grands faits, transmis par la tradition, ont su traverser les siècles et venir à la connaissance de tous les peuples : le souvenir ne s'en perdit jamais, bien qu'ils aient revêtu mille formes locales, et qu'ils aient subi des modifications accidentelles, fruit du génie particulier de chaque peuple. C'est ainsi que l'histoire de Noë et du déluge, souvent réduite aux dimensions d'une histoire locale, se retrouve chez toutes les nations : c'est ainsi encore que plus d'un patriarche fut mis au nombre des dieux des gentils.

D'autres dieux furent choisis parmi les inventeurs des arts et des sciences, les fondateurs des empires, les bienfaiteurs du genre humain, et les héros qui s'étaient distingués chez les divers peuples par quelque action éclatante. Cette fois, c'était l'histoire nationale qui, embellie par l'imagination, formait le fonds de la mythologie, et plaçait de nouvelles divinités sur les autels.

Mais ici se présente une question assez difficile à résoudre. En voyant tant d'hommes placés au rang des dieux, l'esprit doit se demander comment de simples mortels ont pu passer aux yeux de leurs semblables pour des divinités. Certes, une métamorphose si surprenante n'a pu s'opérer subitement; il a fallu du temps pour effacer l'origine humaine des dieux. Il est vrai que la gravité romaine offrait quelquefois de l'encens à ses empereurs encore en vie, ou à des princes dont le souvenir était ré-

cent ; mais ces étranges apothéoses étaient-elles autre chose qu'une cérémonie civile, et celui qu'on élevait ainsi au rang des dieux cessait-il d'être compté au nombre des mortels? En était-il moins haï s'il gouvernait en tyran? Sans aucun doute, les hommes qui dans la suite reçurent les honneurs divins, furent vénérés dans le principe à cause de leurs bienfaits et de leurs exploits, sans que pourtant leur condition mortelle ait été perdue de vue. Des monuments furent élevés en leur honneur, chargés de transmettre à la postérité le souvenir de leurs vertus et de leurs actions héroïques; des fêtes furent instituées pour célébrer les bienfaits dont ils avaient marqué leur passage dans le monde. Peu à peu, la vérité historique qui, n'étant pas fixée par l'écriture, était abandonnée aux caprices d'un récit populaire, disparut recouverte de fictions merveilleuses et des ornements de la fable : l'homme, qui ne saurait échapper à l'exagération, enchérissant sur ses devanciers, combla les héros de tant d'éloges qu'il finit par les placer au-dessus de l'humanité. Les titres les plus pompeux leur sont prodigués ; pour faire comprendre quelle vénération ils inspirent, il faut les désigner par les noms et les attributs de la divinité ; on les dit dieux tout-puissants, immortels, pleins de sagesse, doués de toute science. Le peuple, tout en conservant le souvenir défiguré de leurs actions, les constitue les maîtres du monde; il ne met plus de différence entre ces hommes déifiés et les corps célestes, réputés depuis longtemps dieux immortels. Ces dieux d'origine diverse sont honorés des mêmes titres, sont doués des mêmes perfections, reçoivent le même encens; ils finissent par se confondre, et les hommes déifiés vont habiter les astres. Voila pourquoi fort anciennement Osiris chez les Egyptiens, Bel chez les Chaldéens, quelquefois aussi Hercule chez les Grecs, signifiaient à la fois le soleil et un homme.

La foule n'éprouve plus le moindre doute sur la divinité des

hommes que l'adulation ou la reconnaissance a déifiés; on leur adresse des prières, on leur offre des sacrifices, on est persuadé qu'ils sont les dispensateurs des biens et que les événements sont entre leurs mains. Cette idée pénètre dans tous les esprits; et plus tard, quand la vérité, éclairant les intelligences, renversera des autels sacriléges, de toutes parts on criera à l'impiété; les maux qui tomberont sur l'empire seront regardés comme une juste punition de l'abandon du culte des dieux; les défenseurs de la vérité devront réfuter ces superstitions, et il faudra toute leur éloquence pour convaincre la foule que les prétendus dieux sont de simples mortels.

On voit par là ce qu'il faut penser de l'opinion des écrivains qui assurent que la mythologie, en tant qu'elle consacre le culte de certains hommes déifiés, ne renferme aucune erreur, n'est qu'une profession de foi à l'immortalité de l'âme : opinion que nous avions déjà renversée à certains égards en montrant que les païens, en déifiant les astres et les diverses parties de la nature, n'ont pas professé la doctrine catholique sur les anges.

Peut-être comprendra-t-on mieux encore quelle funeste influence la mythologie exerça sur les esprits et jusqu'à quel point elle les enveloppa de ses fatales illusions, si l'on considère la conduite tenue par les philosophes. Dans l'intimité de leurs confidences, ces amis de la sagesse admettent l'origine humaine de plusieurs de leurs dieux, ils avouent que les doctrines populaires sont un tissu de turpitudes et d'absurdités; cependant ils croiraient faire une chose nuisible en communiquant au peuple leur propre conviction, et en lui dévoilant la fausseté d'une religion impure. Dans leurs traités des lois, ils inculquent l'obligation d'adorer les dieux suivant les coutumes établies; ils s'accordent à dire qu'il faut suivre les institutions de ses ancêtres dans les sacrifices et les céré-

monies religieuses (1). Par là ils favorisent les erreurs populaires au lieu de les combattre ; loin de ramener le peuple à ce qu'ils croient être la vérité, ils se conforment à ses folies. D'ailleurs oseraient-ils se risquer à dire la vérité? Socrate ne fut-il pas mis à mort pour ne pas avoir respecté les dieux de son pays? en faut-il davantage pour les contraindre à sacrifier à la peur? Ces rois de la pensée ne manifestent-ils pas assez leur haute sagesse en livrant les fables du paganisme à la risée des amis et des disciples dépositaires de leurs doctrines secrètes? pourquoi iraient-ils, défenseurs imprudents de la vérité, s'exposer à la colère du peuple? Ils savent prendre le parti le plus conforme à leurs intérêts; en public, leur zèle pour la religion de la multitude n'a point de bornes; ils excellent plus que personne dans l'éloge des dieux et des déesses ; la fumée de l'encens ne s'élève jamais plus abondante que quand un ami de la sagesse est présent devant l'autel de Jupiter ou de Minerve.

Il est vrai que le philosophe, en sacrifiant aux dieux de la multitude, fait un acte d'hypocrisie ; il peut se rendre le témoignage que comme le reste des hommes il n'est pas assez insensé pour croire à celui qu'il adore ; à ses yeux, les dieux que sa main encense sont de pures chimères, c'est par aveuglement que la multitude range parmi les dieux de simples mortels. Pour lui, il n'admet point ces divinités particulières, il a quelque chose de plus vaste dans ses conceptions ; c'est la nature entière qu'il gratifie du nom de Dieu ; c'est l'immense animal du monde qui reçoit l'hommage de sa foi. Il sait assez respecter la dignité de la raison en ne se montrant pas exclusif, et en donnant au tout ce que le peuple accorde à la partie. Quelques philosophes seulement font exception, en admettant un Dieu spirituel, intelligent, distinct

---

(1) Majorum instituta tueri sacris cœremoniisque retinendis, sapientis est. (Cicero *de divinat.*, lib. 2, cap. 72.)

de cet univers : encore ne savent-ils pas se passer d'une matière éternelle. Dans tous les cas, en revêtant le masque de l'hypocrisie; en reculant devant la pensée de combattre ouvertement les fausses opinions de la multitude, ils montrent assez combien l'erreur était enracinée dans les esprits.

Quant au peuple, sa foi est sincère : il ne méprise point les hommes devenus dieux auxquels il bâtit des temples.

Il va plus loin. Non content d'offrir de l'encens aux êtres qu'il croit doués de la divinité, dans son aveuglement, il adore même leurs statues; son instinct religieux ne serait pas satisfait par l'adoration de divinités éloignées, il lui faut des dieux plus rapprochés, qui soient sous ses yeux et auxquels il puisse parler; il faut qu'un signe sensible frappe ses sens et lui indique que la divinité veille sur lui. Dans cette disposition, il ramasse un morceau de bois ou de pierre; il le fait consacrer par un prêtre, et lui rend un culte religieux. Si les arts sont cultivés, ce nouveau dieu, artistement travaillé, revêt les formes les plus élégantes. « L'homme, dit l'auteur du *Livre de la Sagesse*, se » fait un dieu d'un tronc inutile auquel il donne sa propre » figure ou celle d'un animal; il le peint de diverses cou» leurs; il lui bâtit une demeure; il l'attache à un mur, où » ce dieu ne pourrait se soutenir sans le secours du fer dont il » est percé. L'homme le consulte sur ses biens, sur le sort de ses » enfants, sur le succès d'une alliance; il ne rougit point de par» ler à une idole stupide; il demande la santé à un être insensible, » la vie à un mort, du secours à un tronc inanimé (1). »

Ces paroles de l'écrivain sacré peignent admirablement les folies de l'idolâtrie; cependant elles ne tranchent point la question si difficile à résoudre, savoir quelle était la pensée des païens concernant les idoles. On a prétendu que le culte qu'ils

(1) *Sap.*, cap. 13, v. 14-18.

rendaient aux simulacres se rapportait aux astres, et que les astres à leur tour étaient adorés comme symboles de la divinité. Dans cette hypothèse, le culte idolâtrique serait purement relatif, et son objet principal serait le vrai Dieu. Cette opinion, si elle était conforme à la vérité historique, écarterait bien des difficultés qui ne peuvent manquer de surgir dans l'esprit du philosophe, quand il se demande comment les erreurs grossières de l'idolâtrie ont pu exister parmi tant de nations illustres par les sciences et les lettres. Mais l'histoire ne permet point de recourir à une explication qui n'est appuyée sur aucun monument de l'antiquité, et dont la base se trouve renversée par les faits que nous avons allégués précédemment.

Pour résoudre la question qui nous occupe, faudra-t-il dire que les païens, êtres absurdes et dépourvus de toute intelligence, ont cru qu'un vil morceau de pierre ou de bois était une divinité? Mais un tel renversement de la raison serait-il possible chez un peuple éclairé? Sur quoi se fondrait-on pour prétendre que les païens ont admis une erreur aussi absurde? Serait-ce parce qu'ils ont donné le nom de Dieu aux idoles? Mais la signification de ce nom n'est pas bien déterminée dans l'antiquité. D'ailleurs par un usage fréquent dans tous les temps, le même nom peut s'appliquer à la statue et à l'être qu'elle représente. — Verra-t-on une preuve en faveur de l'opinion que nous combattons dans les honneurs divins rendus aux statues? Mais il faudrait d'abord prouver que les païens, dans leur pensée, voulaient adorer l'or, l'argent, la pierre, et non les divinités dont les simulacres étaient une image sensible. Or, c'est ce qu'on ne saurait prouver. Les Hébreux, lorsqu'ils étaient dans le désert, ont aussi adoré un veau d'or, et pourtant, qui oserait dire qu'après avoir été témoins des preuves les plus éclatantes de la grandeur divine, ils croyaient que ce morceau de métal, façonné par leurs mains,

était le Dieu qui avait favorisé d'une manière si éclatante leur sortie d'Egypte (1)?

Quelle était donc la pensée des païens en adorant les Idoles? Selon l'opinion la mieux fondée, ils croyaient qu'en vertu de la consécration faite par le prêtre, les simulacres devenaient le séjour de leurs divinités; ils ne voulaient point adorer la statue, mais le Dieu dont elle était l'image, et dont ils la croyaient animée. C'est ce qu'un païen atteste dans Arnobe : « Nous ne croyons pas, dit-il, que l'airain, l'argent, l'or et les autres matières dont on forme des simulacres soient des dieux; mais nous honorons les dieux mêmes dans les simulacres, parce que du moment où on les a dédiés, ils y viennent habiter (2). » Porphyre enseigne aussi que les dieux habitent dans leurs statues, et qu'ils y sont comme dans un lieu saint (3).

Aux yeux des païens, cette explication du culte des idoles était, il est vrai, une justification complète du paganisme; mais prouve-t-elle que les Pères se soient trompés en reprochant aux idolâtres d'admettre les erreurs les plus absurdes? Nullement; car les dieux que les païens voulaient adorer dans les simulacres étaient de simples créatures, ou des fantômes créés par une imagination livrée au délire des sens. De plus les idolâtres, par un triste excès de superstition, supposaient que les divinités venaient habiter et animer les statues consacrées par un prêtre; dans leur pensée, ils voulaient adorer le dieu qui, selon eux, avait choisi une idole pour son séjour. Trompés qu'ils étaient par cette idée, en réalité les simulacres seuls recevaient leur encens : voilà pourquoi l'Écriture sainte et les Pères ont pu leur reprocher, en toute vérité, d'adorer la pierre, l'or, l'ar-

(1) Cfr. Vossius, *De orig. ac progressu idololatriæ*, lib. 1, cap. 3.
(2) Arnob., *adv. gent.*, lib. 6, n. 21.
(3) Ap. Euseb. *Præp. evang.*, lib. 3, c. 5.

gent, bien qu'ils rejetassent loin d'eux une pensée aussi absurde.

On conçoit à peine que l'homme ait pu être séduit par le culte des idoles; cependant il devait se laisser entraîner à des pratiques plus extravagantes encore. L'esprit humain ne devait s'arrêter dans sa marche rétrograde qu'après avoir parcouru tout le cercle de l'erreur. L'homme a successivement prodigué les honneurs du culte divin aux astres, aux éléments, à ses semblables, à des êtres imaginaires; il ira plus loin : méconnaissant sa dignité, il se prosternera devant la brute créée pour son usage. Si l'exemple d'une telle dégradation n'avait été donné, qui oserait penser qu'un être doué d'intelligence pût se laisser entraîner à de tels égarements? Si les historiens n'étaient là pour attester le fait, qui pourrait croire au spectacle d'une nation fameuse par sa science, plaçant dans ses temples des animaux immondes? Cependant on ne saurait en douter, l'Egypte a honoré d'un culte divin les animaux de toute espèce : dans une ville on sacrifiait au crocodile; dans une autre on vénérait d'une manière spéciale l'ibis, l'épervier, le canard; ailleurs on nourrissait dans les temples, avec une sollicitude religieuse, des chiens, des chats, des serpents. Tantôt tous les animaux d'une même classe étaient réputés sacrés, et le malheureux dont la main sacrilége aurait osé les frapper, était puni de mort; d'autres fois, parmi les animaux d'une même espèce, on en choisissait un doué de certains caractères distinctifs, gage certain de la présence divine, on le plaçait dans un temple, et là on lui rendait les plus grands honneurs.

Si absurde que ce culte nous paraisse, il n'offre rien qui puisse nous surprendre après que nous avons vu les païens adorer leurs fausses divinités dans des statues, ouvrages de la main des hommes. Si les idolâtres avaient pu croire que les divinités choisissent quelque morceau de bois ou de pierre pour y faire leur séjour, ne pouvaient-ils pas avec autant de raison supposer

que les animaux sont comme un temple où leurs dieux résident? D'ailleurs il est naturel d'admettre que les hiéroglyphes, en donnant lieu à de fausses interprétations, avaient exercé une grande influence sur le culte de l'Egypte; plusieurs savants ont observé que bon nombre d'animaux, à cause de certaines particularités de leur existence, servaient de symboles pour exprimer les choses les plus variées, et figuraient pour beaucoup dans les hiéroglyphes égyptiens (1). C'est ainsi, pour donner un exemple, que l'ibis était un emblème de l'inondation du Nil, parce que son apparition coïncidait avec la crue du fleuve. Le sens astronomique, donné dans le Zodiaque à certains animaux, put contribuer aussi à répandre un culte si opposé à la raison. De plus, il n'est pas douteux que les Egyptiens, fortement impressionnés à la vue des bienfaits ou des dangers qu'ils avaient à espérer ou à craindre de certains animaux, cherchèrent les moyens de se concilier les uns et d'écarter les autres; dans leur superstition, le culte rendu à ces animaux utiles ou nuisibles leur parut le moyen le plus sûr pour obtenir le résultat qui faisait l'objet de leurs vœux. L'homme dégradé rendit hommage à la force brute.

Nous n'entrerons point dans de plus longs développements sur les altérations successives que la vérité éprouva dans le monde païen. Sans nous attacher à combattre bien des opinions erronées, émises sur les systèmes religieux de l'antiquité, nous croyons avoir établi deux faits d'une haute importance, savoir que la vérité n'a jamais été entièrement inconnue parmi les hommes, et que cependant elle a eu à lutter contre un obscurcissement successif et de graves altérations, fruits de la faiblesse humaine. Ce mélange de vérité et d'erreur forme

(1) Cfr. Creuzer et Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. I, p. 946 et suiv., note 13.

tout le secret des doctrines qui ont régné longtemps dans le monde. « Si l'homme, dit Bossuet, avait pu éteindre toute » la connaissance de Dieu, la malignité de son cœur l'aurait » porté à cet excès. Mais Dieu ne l'a pas permis : il se » montre à nos esprits par trop d'endroits, il se grave en » trop de manières dans nos cœurs : *non sine testimonio se-* » *met ipsum reliquit* (1). L'homme qui ne veut pas le con- » naître, ne peut le méconnaître entièrement; et cet étrange » combat de Dieu qui s'approche de l'homme, de l'homme » qui s'éloigne de Dieu, a produit ce monstrueux assemblage » que nous remarquons dans l'idolâtrie (2). »

Ainsi, quoique l'homme n'ait jamais répudié entièrement les splendeurs de la vérité, ni effacé en lui tous les traits de l'image divine, il s'est laissé entraîner dans les plus graves erreurs; il a confondu le créateur avec la créature; il a prostitué le nom et les honneurs divins aux astres, aux éléments, à ses semblables, à l'ouvrage de ses mains, à la brute, au crime divinisé. L'idée de Dieu, comme le remarque St. Augustin, s'était conservée; mais on en fit une fausse application. Voici comment le saint docteur s'exprime dans un passage remarquable que nous aimons à placer ici, parce qu'il résume parfaitement notre pensée sur la nature de l'idolâtrie : « Quand l'homme entend prononcer le nom de Dieu, » ses pensées se portent naturellement vers une nature im- » mortelle et plus excellente que la nôtre. Ceux là même qui » adorent plusieurs dieux, lorsqu'ils veulent se former une » idée du dieu des dieux, comme ils l'appellent, tâchent de se » représenter un être tel qu'aucun autre être ne soit meilleur

(1) *Act.*, XIV, 16.
(2) Bossuet, panégyrique de S. Victor.

» ni plus grand. Mais les hommes peuvent se laisser guider » par les choses sensibles, ou par les choses intellectuelles. » S'ils sont livrés aux sens, ils reconnaissent pour Dieu su- » prême, le ciel ou la partie du ciel qui brille d'un plus vif » éclat, ou enfin le monde. Si, sans s'arrêter aux êtres de ce mon- » de, ils veulent concevoir le Dieu suprême à l'aide de l'ima- » gination, ils se figurent un être brillant de lumière, infini, » ou doué de toute autre forme plus parfaite à leurs yeux; » ils lui donnent la figure de l'homme s'ils la préfèrent à toute » autre. Lorsqu'ils croient qu'il ne faut pas admettre de Dieu » supérieur aux autres dieux, préférant plusieurs dieux de » même dignité, ils ne laissent pas de se figurer les dieux » comme les êtres les plus parfaits. Quant aux esprits qui » n'ont cessé de contempler la nature divine par la lumière » de l'intelligence, ils la placent au dessus de toutes les choses » sensibles et corporelles, et même de toutes les choses intel- » ligibles et spirituelles sujettes au changement. Ainsi tous sans » exception s'accordent à proclamer l'excellence de la divinité; » tous reconnaissent que Dieu l'emporte sur les autres êtres (1). »

(1) Movet (vocabulum Deus) ad cogitandum excellentissimam quamdam, immortalemque naturam. Nam cum ille unus cogitatur deorum deus, ab his etiam qui alios et suspicantur et vocant et colunt deos, sive in cælo, sive in terra, ita cogitatur, ut aliquid quo nihil melius sit atque sublimius, illa cogitatio conetur attingere. Sane quoniam diversis moventur bonis, partim eis quæ ad corporis sensum, partim eis quæ ad animi intelligentiam pertinent; illi qui dediti sunt corporis sensibus, aut ipsum cælum, aut quod in cælo fulgentissimum vident, aut ipsum mundum, deum deorum esse arbitrantur : aut si extra mundum ire contendunt, aliquid lucidum imaginantur, idque vel infinitum, vel ea forma, quæ optima videtur, inani suspicione constituunt, aut humani corporis figuram cogitant, si eam ceteris anteponunt. Quod si unum Deum deorum esse non putant, et potius multos, aut innumerabiles æqualis ordinis deos etiam eos, tamen prout cuique aliquod corporis videtur excellere, ita figuratos animo tenent. Illi autem qui per intelligentiam pergunt videre quod Deus est, omnibus Eum naturis visibilibus et corporalibus, intelligibilibus etiam et spiritualibus

On voit par ces paroles que si les païens avaient conservé l'idée de Dieu, en tant qu'il est le plus parfait des êtres, ils tombèrent dans les plus graves aberrations en voulant déterminer l'objet de cette idée.

L'esprit d'erreur s'était emparé des intelligences au point que les philosophes et les penseurs allaient se perdre dans les rêveries du scepticisme ou du panthéisme, tandis que le peuple, qui suivait la religion nationale sans chercher à la mettre d'accord avec les exigences de la raison, professait les doctrines les plus absurdes et, en fait de religion, recevait sans les discuter des erreurs incohérentes et contradictoires. On multipliait Celui qui est essentiellement un. Si on admettait un dieu supérieur aux idoles, on lui associait d'autres dieux ayant plein pouvoir sur les événements, et recevant seuls les honneurs divins. Tout en proclamant des dieux vengeurs du crime, rémunérateurs de la vertu, on leur attribuait des actions dont l'homme le plus dépravé rougirait.

Ces erreurs et ces fables admises par les païens annoncent une grande corruption du cœur; elles témoignent aussi d'un grand obscurcissement dans l'intelligence. Les passions avaient agi sur les croyances, les croyances à leur tour agissaient sur la morale. Le crime fut déclaré nécessaire au culte des dieux. C'est en vain qu'on voudrait nier ce fait, il est attesté par les témoignages les plus décisifs; il apparaît gravé en caractères ineffaçables au front de tous les monuments de l'antiquité païenne.

Cependant l'idolâtrie, malgré ses extravagances, a rencontré des apologistes. Sans parler des admirateurs qu'elle a comptés parmi les philosophes du XVIIIe siècle, les théories éclectiques, si goûtées de nos jours, tendent à réhabiliter un passé hon-

---

omnibus mutabilibus præferunt. Omnes tamen certatim pro excellentia Dei dimicant. (S. Aug. *De doctrina christ.*, lib. 1, c. 7.)

teux. On veut douer la raison de l'infaillibilité, on veut montrer qu'elle ne s'est jamais trompée ; dès lors les plus funestes égarements cessent d'être l'erreur, ils deviennent une vue incomplète du vrai, ou, pour parler le langage éclectique, la forme de la vérité dans l'histoire (1). On admet qu'il faut compléter les doctrines païennes par les découvertes modernes ; mais on dit qu'on doit bien se garder de les répudier. Tout ce que l'esprit humain a rencontré dans son délire doit exciter notre reconnaissance ; il faut admirer toutes les extravagances inventées dans la suite des siècles, parce que tout système religieux est le développement naturel et régulier de l'esprit humain.

Par de semblables théories, tout en se disant défenseur des droits méconnus de la raison, on place au même rang la vérité et l'erreur, on décerne des couronnes au vice aussi bien qu'à la vertu ! En proclamant le progrès indéfini des lumières, on retourne aux doctrines des gymnosophistes indiens, ou des prêtres de Memphis.

Ces tendances à absoudre toutes les turpitudes et toutes les folies que l'humanité a rencontrées dans sa marche incertaine, en les présentant comme l'effet des lois de la nécessité, sont en opposition avec l'histoire. Nous l'avons vu, Dieu avait primitivement communiqué à l'homme les connaissances religieuses ; le berceau du genre humain fut éclairé par les splendeurs de la vérité. Si l'homme s'est laissé entraîner dans la voie de l'erreur, c'est qu'en vertu de sa liberté, il a préféré les attraits des sens à la lumière de l'intelligence ; guidé par les passions, il a altéré la vérité pour l'accommoder à ses penchants vicieux. Si, en faussant la tradition, il n'a pas toujours cédé à un dessein réfléchi, si l'erreur s'est quelquefois introduite dans son esprit à son insu, il avait lui-même posé la

(1) Cousin, *Introduction à l'histoire de la philosophie*, 6e leçon.

cause de son aveuglement : en laissant dominer les sens sur son cœur, il avait affaibli l'empire de l'intelligence. « Les » hommes, dit Bossuet, portèrent la peine de s'être soumis » à leurs sens; les sens décidèrent de tout, et firent malgré » la raison, tous les dieux qu'on adora sur la terre (1). »

Ainsi expliquée, l'idolâtrie renverse les théories rationalistes, et loin de pouvoir être invoquée contre la Providence, elle manifeste ses plans divins. L'homme déchu par sa faute, égaré par l'abus de son libre arbitre, en s'avançant dans les plus graves erreurs, apprend à connaître sa propre faiblesse, et plus tard, quand Dieu, dans sa miséricorde, voudra le tirer de l'abîme où il s'est plongé, il saura mieux apprécier les bienfaits de cet acte éclatant de la divinité.

III.

De la chute de l'idolâtrie.

En considérant les égarements de la plupart des peuples de l'antiquité et en voyant jusqu'à quel point l'esprit des païens fut séduit par l'erreur, tout homme qui réflechit doit se demander comment tant de ténèbres ont pu être dissipées pour faire place à la plus éclatante lumière? Quelle force heureuse a donc pu élever sur les débris du paganisme la plus sublime de toutes les religions, la plus belle de toutes les doctrines?

C'est ici surtout que le rationalisme fait des efforts incroyables pour obscurcir l'évidence des faits et donner à la question proposée une réponse qui puisse se concilier avec ses théories nuageuses.

---

(1) *Discours sur l'histoire universelle.* 2e partie, ch. 2.

Les éclectiques modernes expliquent ce passage merveilleux de l'erreur à la vérité par le progrès continu de l'esprit humain. Dans l'antiquité, disent-ils, les connaissances religieuses sont entachées de graves défauts, parce que, soumises à la condition de toute découverte humaine, elles ont dû être imparfaites à leur origine; mais le temps les perfectionna. Après avoir, dans un long enfantement, mis au monde toutes les vérités de l'ordre moral et intellectuel, la raison les réunit en un seul corps de doctrine. Ce fut ce faisceau de toutes les découvertes des âges précédents qui fit jaillir la lumière dans les intelligences et amena la chute de l'idolâtrie. Le christianisme, dans ce système, serait le fruit du développement de l'humanité et n'aurait d'autre principe que les forces de la raison humaine; son seul mérite serait d'être un résumé sublime, un abrégé merveilleux, mais purement humain, des vérités qui l'ont précédé.

Il nous sera facile, après ce que nous avons établi dans les deux premières parties de ce travail, de renverser des théories qui donnent un démenti formel à l'histoire. En effet, nous avons montré par les preuves les plus décisives qu'avant le christianisme les connaissances religieuses avaient passé par une série d'altérations progressives; que dès lors les vérités que l'on rencontre au sein du paganisme ne sauraient être considérées comme les premiers fruits dûs à la fécondité de la pensée humaine, mais seulement comme des débris échappés au naufrage de la religion primitive.

Afin de rendre cette vérité plus évidente encore, et d'écarter les difficultés tirées de ce que chez certains peuples les dogmes et la morale semblent suivre les lois indiquées par les rationalistes, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil rapide sur la marche générale de la religion dans le monde.

Quoique nous ayons fait voir que la vérité avant le chris-

tianisme fut obscurcie par des nuages qui, en général, allaient s'épaississant de jour en jour, il ne faudrait pas en conclure que tous les peuples se sont également avancés dans cette marche rétrograde.

D'abord, il faut admettre une exception toute particulière en faveur du peuple juif, qui, dans les vues de la Providence, fut choisi pour conserver dans toute sa pureté et son intégrité le dépôt des traditions. Chez ce peuple la vérité est dégagée des erreurs dont elle ne fut que trop souillée parmi les gentils. Si même au sein de la nation juive les sens livrèrent de rudes combats à la vérité, si les hommes, objets des faveurs signalées du Très-Haut, furent souvent entraînés dans de grands écarts, si quelquefois leur cœur fit pencher l'intelligence vers le mensonge, Dieu, par ses enseignements divins, par la voix de ses prophètes, sut maintenir son œuvre contre ces attaques diverses. La vérité fut soutenue et même développée par des révélations successives; les vues de la Providence furent manifestées avec une clarté toujours croissante. C'est là un progrès dans la religion, mais un progrès qui a Dieu pour auteur; ce n'est point le progrès de la raison s'appuyant sur ses seules forces. Les vérités qui brillent au sein d'Israel, semblables à une clarté resplendissante qui apparaît au milieu de la nuit, loin de favoriser les théories du rationalisme, sont pour lui une énigme inexplicable.

En dehors du peuple juif, la vérité ne s'altéra pas au même degré chez toutes les nations.

Lors de la dispersion des peuples, les uns plus favorisés, n'étant pas contraints d'errer de contrée en contrée pour se procurer les choses nécessaires à la vie, conservèrent leur organisation sociale qui, en maintenant l'ordre, contribua beaucoup à la conservation des croyances religieuses. De plus, ces peuples ne s'écartant point des lieux qui avaient formé la commune patrie,

purent recueillir avec plus de soin les enseignements traditionnels de l'antiquité. Voilà pourquoi c'est chez les nations les plus rapprochées des contrées primitivement habitées que l'on rencontre le plus de traces de la vérité.

D'autres peuples, chassés de leur pays par les besoins de la vie et peut-être aussi par quelque bouleversement de la nature, furent dispersés dans toutes les directions et jetés dans les contrées les plus éloignées. Ces peuples luttant contre les obstacles de tout genre, livrés à l'anarchie sociale, tombèrent peu à peu dans la plus grande barbarie.

Parmi ces peuples, quelques-uns perdant de jour en jour le souvenir des connaissances qui font la base de toute société, en conservant toutefois quelque idée vague des dogmes et de la morale, arrivèrent au dernier degré de dégradation auquel il soit donné à une nation de descendre : tombés au fond de l'abîme, ils restèrent dans une immobilité effrayante. Telles sont encore de nos jours les hordes sauvages des diverses contrées de l'Amérique et de l'Afrique, qui n'ont pas été éclairées par le flambeau du christianisme. Ces peuples ont la même origine que nous, la science le démontre; ils descendent de ces premiers hommes qui perçurent les plus vives lumières de l'intelligence : dégradés et déchus, ils ont passé par une série d'erreurs qu'il serait impossible de décrire, faute de monuments, pour arriver à l'état sauvage dans lequel ils languissent sans pouvoir faire un pas vers un état plus parfait, dépourvus qu'ils paraissent de toute perfectibilité. Ils ne sortent de leur état abject pour s'élever à un état plus parfait, que quand ils sont enseignés par quelque homme élevé à l'école d'un peuple plus instruit. Que disent les rationalistes de ces peuplades, et comment peuvent-ils concilier leur existence avec leurs théories sur le développement et sur les forces de la raison?

Mais il est d'autres peuples qui, après avoir parcouru une longue suite d'erreurs, se dégradant toujours de plus en plus, s'ar-

rêtent tout à coup dans leur marche rétrograde, et reprenant une nouvelle énergie, s'élèvent à un état plus parfait. Plusieurs exemples de ce genre nous sont fournis par les peuples qui à différentes époques ont reçu les bienfaits de l'enseignement chrétien. Mais même avant le christianisme, quelques peuples avaient déjà éprouvé les bienfaits de cette tendance progressive vers la vérité succédant à la marche rétrograde de l'erreur.

C'est surtout dans ce fait que les rationalistes croient trouver des preuves en faveur de leur théorie du progrès. Mais il ne nous sera pas difficile de montrer qu'ils cherchent en vain à s'appuyer sur ce fait pour conclure que la raison humaine, dans son développement progressif, a enfanté les grandes vérités qui brillent au sein du christianisme.

Pour le moment nous n'avons pas à nous occuper des peuples qui, éclairés par la parole évangélique, ont abandonné l'erreur pour la vérité; ce que nous devons faire, c'est d'expliquer comment chez certaines nations de l'antiquité, les vérités religieuses, après avoir été obscurcies et altérées de diverses manières, reprirent en quelque sorte un éclat nouveau, sans pourtant jamais atteindre à leur pureté primitive.

Afin de donner à notre pensée plus de précision, nous prendrons la Grèce pour point de départ de nos observations, parce que son histoire nous est mieux connue, et parce que, selon les éclectiques, toutes les grandes vérités de l'ordre moral et religieux sont sorties du sein fécond de la philosophie grecque.

Le double mouvement des croyances religieuses, l'un rétrograde, l'autre progressif, dont nous avons parlé, se manifeste aussi parmi les Grecs, quoique peut-être d'une manière moins sensible que chez d'autres peuples. Les Pélasges avaient apporté en Grèce plusieurs dogmes de la religion primitive; ils s'étaient d'abord réunis autour de l'autel d'un seul Dieu : c'est du moins ce que l'on peut conjecturer d'après plusieurs passages recueillis

dans divers auteurs (1). Plus tard, vers le temps d'Homère, les généalogies et les noms des dieux furent introduits par les poëtes (2). Alors toutes les superstitions se répandirent parmi les peuples grecs et allèrent chaque jour en s'augmentant. Mais à ce mouvement rétrograde de la religion succéda une phase de progrès. Si le peuple s'enfonça de plus en plus dans l'idolâtrie, un bon nombre de philosophes s'élevèrent au-dessus des opinions du vulgaire, et professèrent des doctrines plus pures et plus conformes à la raison.

L'éclectisme triomphe de ce progrès. La raison, dit-il, après avoir pris un noble essor, après s'être élevée de progrès en progrès jusqu'aux régions sublimes où l'a portée Platon, n'a pas dû s'arrêter dans sa marche progressive; mais, étendant continuellement le cercle de ses découvertes, elle a dû atteindre aux doctrines sublimes du christianisme pour s'élever plus haut encore, en vertu de la loi de perfectibilité.

Sans nous arrêter à faire ressortir tous les défauts de ce raisonnement, il nous suffira de montrer qu'il repose sur une fausse hypothèse. C'est que, quoi qu'on en dise, les philosophes grecs n'ont pas été réduits à tirer de leur propre fonds toutes les vérités qu'ils ont enseignées. D'abord ils furent secondés par les traditions de leur propre patrie, où la vérité avait encore laissé de nombreux vestiges dans les croyances populaires. Ces enseignements, malgré leur altération, pouvaient mettre les esprits cultivés sur la voie des plus belles découvertes. Quand les philosophes examinant, au flambeau de leur raison, les fables du paganisme, mélange confus de vrai et de faux, auraient discerné la vérité de l'erreur, et auraient épuré les traditions nationales sans l'aide d'un secours

---

(1) Cfr. Boivin, *Mém. de l'acad. des Inscr.* t. LVI, p. 2.
(2) Herodot. lib. 2, c. 52.

étranger, on ne saurait inférer de là que l'esprit humain aurait pu franchir l'espace immense qui sépare Platon du christianisme; on ne saurait rien conclure de ce perfectionnement des doctrines religieuses en faveur de la théorie du progrès, telle qu'elle est conçue par les rationalistes, parce que les philosophes ne se seraient pas appuyés sur les seules forces de leur raison, parce qu'ils auraient encore été secondés par l'enseignement.

Mais le progrès que l'on constate en Grèce dans la connaissance des choses divines ne peut nullement être attribué aux seules forces intellectuelles de la nation grecque; il est surtout dû aux communications avec des peuples qui avaient conservé un souvenir plus parfait des dogmes primitifs.

C'est un fait attesté par les historiens profanes et par les Pères de l'Eglise, que les philosophes grecs ont parcouru les contrées de l'Orient, dans le but de s'instruire des traditions anciennes conservées et expliquées dans les temples. C'est ainsi que Solon, Pythagore, Platon, se firent initier aux secrets de la sagesse antique, en visitant les temples, en conversant avec les prêtres de l'Egypte et des contrées environnantes.

Ces philosophes qui pourtant avaient soin de faire remarquer les découvertes de leur génie, n'ont pas laissé d'indiquer la source à laquelle ils ont puisé leurs connaissances religieuses. Non seulement ils ne présentent pas les vérités de l'ordre moral comme le fruit de l'application de leurs facultés intellectuelles, mais ils disent qu'ils les ont reçues par la tradition : quelquefois même ils avouent qu'ils ont été instruits par des barbares.

N'eussions-nous aucun témoignage positif pour attester ce fait, il serait encore possible de le constater par un examen sérieux de leurs écrits. On rencontre dans leurs ouvrages plusieurs vérités qui sont en opposition avec leur propre systè-

me, et qui ne semblent acceptées que pour se conformer à une opinion reçue; souvent ces vérités ressemblent à des fragments détachés sans ordre ni harmonie. De plus les passages de leurs écrits où la vérité brille d'un plus vif éclat, ont un caractère traditionnel qui s'écarte essentiellement du génie grec. Ecoutons à ce sujet les paroles remarquables de M. de Maistre. « Lisez Platon; vous ferez à chaque page une distinction bien frappante. Toutes les fois qu'il est grec il ennuie, et souvent il impatiente. Il n'est grand, sublime, pénétrant que lorsqu'il est théologien; c'est-à-dire lorsqu'il énonce des dogmes positifs et éternels séparés de toute chicane, et qui portent si clairement le cachet oriental, que pour le méconnaître, il faut n'avoir jamais entrevu l'Asie. Platon avait beaucoup lu et beaucoup voyagé : il y a dans ses écrits mille preuves qu'il s'était adressé aux véritables sources des véritables traditions. Il y avait en lui un sophiste et un théologien, ou, si l'on veut, un grec et un chaldéen. On n'entend pas ce philosophe si on ne le lit pas avec cette idée toujours présente à l'esprit (1). »

Ainsi, soit que l'on envisage les écrits des philosophes grecs, soit que l'on consulte les témoignages historiques, il est constant que les vérités fondamentales de la religion naturelle ne sont point sorties du sein de la philosophie grecque.

Faudra-t-il dire cependant que les travaux des philosophes furent entièrement stériles, et que ces grands penseurs ne firent que répéter les enseignements qu'ils avaient reçus sans les perfectionner en aucune façon? Telle n'est pas notre pensée, et, disons le, telle n'est pas non plus la vérité.

Les philosophes, en recueillant les traditions, ont cherché à les restaurer; en les confrontant, en les comparant les unes aux

(1) De Maistre, *Du Pape*, liv. 4. chap. 7.

autres, ils s'efforcèrent de les mettre d'accord, et de faire disparaître les contradictions qui existaient entre elles; à l'aide de la raison, ils choisissaient entre des traditions si diverses et si opposées, et se servaient des unes pour purifier les autres. Ainsi corrigé, l'enseignement traditionnel devint un tout harmonique et se rapprocha plus ou moins de sa pureté primitive. Cependant il ne fut jamais donné à la philosophie de le restituer dans toute son intégrité et dans tout son éclat; le dogme d'un Dieu créateur resta toujours voilé par d'épaisses ténèbres. Souvent aussi il arriva que les philosophes, loin de restaurer les vérités traditionnelles, les altérèrent de plus en plus. Tantôt, guidés par quelque système impie ou sceptique, ils rejetaient entièrement les dogmes dont une tradition corrompue avait conservé des traces ineffaçables ; tantôt recueillant les fragments de vérité épars çà et là, puis les combinant, les groupant selon la fantaisie de leur imagination, ils formaient un assemblage bizarre, un système où l'erreur occupait une large place. Mais ces écarts ne doivent pas nous empêcher de reconnaître combien les travaux d'un Socrate et d'un Platon contribuèrent à rendre aux doctrines religieuses une partie de leur antique splendeur, en dégageant plusieurs traditions d'un alliage impur. Quoique les philosophes n'aient pas découvert les principales vérités par les seules forces de leur raison, et qu'ainsi il ne puisse être permis d'invoquer leurs connaissances religieuses pour prouver l'enfantement progressif des dogmes du christianisme, cependant ils auraient pu, à certains égards, éclairer leurs concitoyens, si leur voix eût été écoutée.

Les philosophes ne cherchèrent pas seulement à restaurer les anciennes traditions; ils voulurent aussi les expliquer. En les pénétrant à l'aide des facultés éminentes de leur esprit, ils en ont remarqué la profondeur, ils en ont reconnu la

beauté et l'éclat; ils ont vu leurs rapports, leur harmonie avec les principes innés de la raison humaine. Eclairés par les rayons de la vérité, ils ont cherché à exprimer leur conviction, à manifester la lumière qui frappait leur intelligence ; ils ont exposé les dogmes traditionnels d'une manière systématique, les ont entourés des preuves les plus fortes, et parfois illustrés par les plus belles spéculations. De semblables travaux leur ont acquis un titre à l'admiration des siècles. Il est vrai que travaillant sur une base traditionnelle mêlée de vrai et de faux, et n'étant pas guidés par une autorité doctrinale, leurs méditations profondes n'ont quelquefois abouti qu'à fortifier l'erreur; mais en général, on ne saurait nier qu'en appliquant les forces vigoureuses de leur esprit à l'intelligence des grandes vérités, ils aient fait faire de grands progrès à la science des choses divines et se soient souvent élevés aux considérations les plus sublimes de la métaphysique.

Au reste, quelle que soit l'opinion que l'on embrasse sur la valeur des spéculations philosophiques de l'antiquité, elles ne sauraient jamais former un argument en faveur de la théorie du développement spontané et progressif des connaissances religieuses, dogme fondamental du rationalisme. En effet, les philosophes, comme nous l'avons prouvé, ayant reçu par la voie de la tradition les vérités fondamentales de l'ordre intellectuel et moral, le vêtement plus ou moins brillant dont ils ont paré ces mêmes vérités, et les spéculations dont ils les ont ornées, appartenant à la partie scientifique des connaissances religieuses, ont pu recevoir un perfectionnement progressif, sans qu'il en résulte aucune preuve en faveur de la théorie du progrès telle qu'elle est conçue par le rationalisme.

Un progrès de ce genre s'est manifesté au sein même du christianisme, bien que ses dogmes soient immuables comme Dieu même dont ils émanent. Grâce aux travaux des Pères

et des docteurs de l'Églse, la doctrine chrétienne fut analysée, coordonnée, systématisée, développée; ses mystérieuses profondeurs et ses dogmes sublimes furent l'objet d'admirables spéculations, et furent présentés à l'œil de l'intelligence entourés de tout leur éclat; il fut prouvé que la doctrine sacrée est un tout harmonieux, sublime dans son ensemble, admirable dans ses parties. Ce progrès scientifique est le fruit de l'activité intellectuelle, qui toutes les fois qu'une doctrine féconde lui est proposée cherche à la comprendre, à l'expliquer, à la développer, à en faire voir les rapports avec les principes de la raison : en vertu de la nature de l'esprit humain, la science du christianisme devait se perfectionner de jour en jour. C'est là un progrès, mais ce n'est point le progrès que proclame le rationalisme; il n'y a point découverte de dogmes nouveaux, ou, pour parler le langage rationaliste, il n'y a point effusion incessante de lumières divines. Les Pères et les théologiens, dans leurs spéculations les plus élevées, ne se sont point écartés de l'enseignement qu'ils avaient reçu; ils ont pris la foi de l'Eglise pour règle et pour guide. De même dans le monde ancien, les philosophes, comme nous venons de le montrer, n'avaient point non plus découvert la vérité religieuse par les forces natives de leur esprit; ils avaient été secondés par la tradition. La vérité religieuse est un don que Dieu a fait à l'homme : toutes les fois que celui-ci a voulu lui faire subir quelque changement, il n'y eut point progrès, il y eut altération : le monde ancien pour avoir négligé les enseignements de la tradition primitive tomba dans l'idolâtrie; les hérétiques en s'écartant de l'enseignement de l'Eglise professèrent des doctrines plus ou moins absurdes, plus ou moins fécondes en conséquences désastreuses. Ainsi l'histoire s'est chargée de donner un démenti solennel à la théorie du progrès telle qu'elle est conçue par le rationalisme.

Maintenant que nous avons détruit la base sur laquelle les rationalistes veulent élever leur théorie, il ne nous sera pas difficile de montrer que la doctrine, qui a renversé l'idolâtrie pour régner en sa place, ne fut point formée par la réunion des découvertes antérieures, ne fut point le produit du développement des facultés intellectuelles.

Nous l'avons vu, loin d'avoir découvert de nouvelles vérités dans l'ordre moral et religieux, le genre humain n'avait pas su se maintenir à la hauteur à laquelle il avait été primitivement placé. Les sens avaient entraîné l'homme dans toutes les extravagances. Les philosophes, loin de pouvoir arrêter la marche précipitée des hommes vers l'erreur, ne réussirent pas toujours à dégager la vérité des fables dont elle était enveloppée; la lumière du vrai n'a apparu à leurs yeux que voilée par un nuage; leur esprit reste flottant et incertain même lorsqu'ils semblent se soustraire aux erreurs de la multitude pour s'élever vers les régions sublimes du vrai et du juste (1). Plus d'une fois, ils dénaturèrent les fragments de vérité renfermés dans la tradition en voulant les soumettre à l'examen de leur esprit.

Sous l'influence de la philosophie, ou malgré ses efforts impuissants, toutes les extravagances et toutes les turpitudes, toutes les superstitions et toutes les infamies s'étaient amoncelées dans le monde. L'idolâtrie traînant à sa suite le cortége de tous les vices et de toutes les erreurs s'était répandue dans toutes les contrées. Quel tableau que celui de la dégradation où le monde païen était arrivé sous le règne d'Auguste ! L'imagination s'arrête épouvantée à la vue des

---

(1) C'est ainsi que Cicéron, en parlant de l'immortalité de l'âme, ne présente son opinion que comme une conjecture, comme ce qu'il y a de plus probable parmi les choses incertaines. (*Tuscul.*, lib. 1.)

doctrines abominables, des excès affreux qui, consacrés par la religion, pénétraient dans toutes les classes de la société.

Or, c'est au milieu de cette nuit profonde que le christianisme apparaît tout à coup comme un astre brillant pour éclairer les pas du genre humain. Cette doctrine admirable, dites-vous, est le produit lent de la raison humaine! Comment donc se fait-il qu'elle apparaisse d'une manière si subite et si brusque? Comment l'esprit humain, qui pendant une longue suite de siècles n'avait fait que corrompre la religion primitive, a-t-il pu tout à coup par un revirement inexplicable s'élever jusqu'au sommet des vérités les plus sublimes? Comment a-t-il pu, en un moment, voir ce qu'il n'avait jamais vu, enseigner des maximes opposées à ses doctrines antérieures, dissiper les ténèbres pour faire briller la lumière? Ces questions ne seront jamais résolues par les rationalistes.

En vain ils croient éluder l'argument dont ils se sentent accablés, en disant que le christianisme n'est pas une création nouvelle, qu'il a ses racines dans l'antiquité, que les vérités chrétiennes n'étaient pas tout à fait inconnues avant la naissance de Jésus. Sans doute, Dieu n'a jamais été sans témoins parmi les hommes; la vérité a été manifestée dès l'origine, et sous ce rapport le christianisme est aussi ancien que le genre humain. Mais ces fragments de vérité, que l'on trouve épars dans toutes les doctrines antiques, sont entourés de fables, et sont comme encadrés dans un cercle d'erreurs. Or, toutes ces erreurs qui font partie de tous les systèmes philosophiques, qui souillent les doctrines les plus remarquables de l'antiquité païenne, furent renversées par l'Évangile, tandis que toutes les vérités disséminées dans les traditions et les diverses écoles se trouvent réunies dans le christianisme, et, séparées d'un alliage impur, enchaînées les unes aux autres, apparaissent dans toute leur splendeur et forment un tout homogène. — Le christianisme

ne fut point une religion nouvelle dans le sens strict du mot; il fut la restauration divine et le complément de la doctrine primitive qui, détruite par les sens, s'était conservée en fragments chez les diverses nations. Mais, si cette restauration pouvait s'opérer par le travail de la pensée humaine, pourquoi les méditations des plus grands philosophes ne purent-elles amener cet heureux résultat? Pourquoi ces grands penseurs n'ont-ils jamais aperçu la vérité dans toute sa pureté? Pourquoi ne fut-il pas possible de faire disparaître les erreurs qui étaient nées de l'esprit humain? On a beau recourir aux subterfuges, on ne saurait nier la réalité des faits, et le christianisme restera un phénomène inexplicable aussi longtemps que le considérant comme une œuvre humaine, on voudra chercher son origine dans quelque école de philosophie ou dans quelque temple de l'antique Orient.

S'il a quelque analogie avec les doctrines antérieures, en tant que celles-ci avaient conservé des débris de la vérité enseignée primitivement à l'homme, il a aussi un caractère propre et distinctif qui manifeste son origine divine : il met en toute lumière les vérités qui avant lui restaient cachées dans l'ombre; il restitue leur véritable sens aux traditions qui avaient été travesties et expliquées dans un sens fabuleux; il condamne toutes les erreurs qui avaient fait régner sur la terre la plus affreuse corruption. Par ces marques distinctives, loin d'être né du sein de la philosophie, il est en opposition avec tous les philosophes, il contredit toutes les doctrines du monde païen.

Après ces considérations générales, nous croyons qu'il serait inutile d'examiner et de réfuter un à un les raisonnements par lesquels les rationalistes ont prétendu prouver que le christianisme avait reçu ses dogmes des diverses écoles de philosophie, et ont voulu faire de Platon, de Zoroastre, de Confucius des ancêtres du Christ. On va jusqu'à soutenir que les dog-

mes de la Trinité et de l'Incarnation ont été empruntés à la Grèce et à l'Inde. Ce sont là des assertions dont les preuves n'ont jamais été produites, et dont la fausseté ressort de la façon la plus évidente de tout ce que nous avons précédemment établi.

N'eussions-nous point d'autre preuve, il serait manifeste que le christianisme n'a pas été enfanté par la pensée humaine. Mais, sans recourir même aux signes éclatants qui ont accompagné son apparition, la manière dont il s'est établi prouve surabondamment cette vérité.

Si le christianisme était l'œuvre de la raison, apparemment il aurait été découvert par quelques uns de ces philosophes qui passaient leur vie dans les écoles entièrement vouées à la recherche de la vérité. Or, le contraire eut lieu. Cette doctrine si belle et si sublime fut manifestée en premier lieu à des hommes obscurs et étrangers aux sciences humaines; ce sont de pauvres pêcheurs qui reçoivent la mission de répandre les enseignements que les siècles ont admirés. C'est par le ministère de leur parole, et non par une illumination spontanée des intelligences, que la vérité doit se propager parmi toutes les nations. Chez les peuples barbares, comme chez les peuples civilisés, les idoles se brisent, les ténèbres se dissipent, la lumière fait briller son éclat, mais c'est à la voix des apôtres. Si le christianisme est le résultat des méditations humaines, pourquoi à son origine est-il surtout connu dans les rangs de la classe ignorante? comment se fait-il qu'il ne compte point ses premiers partisans parmi les grands écrivains, parmi les penseurs et les amis de la science? Si la doctrine chrétienne était le fruit des spéculations philosophiques, elle se serait présentée au monde entourée de preuves savamment combinées, appuyées sur la sagesse et les raisonnements humains. Mais loin de là, elle est formulée, dans l'Evangile, sans art ni combinaisons savantes, avec une simpli-

cité qui n'a d'égal que son éclat tout divin ; elle n'a d'autre appui que la folie de la croix (1).

La doctrine qui opéra un si grand changement dans le monde, loin d'avoir été suscitée par la philosophie, a rencontré ses plus grands adversaires parmi les philosophes. Les éclectiques alexandrins, un Porphyre, un Jamblique, malgré les flots de lumière, qui les pressent de toutes parts, emploient leurs talents à soutenir des erreurs répudiées par des hommes grossiers.

Si quelques philosophes moins aveugles embrassent la vérité, c'est qu'ils ont été instruits par quelque disciple de Jésus, et qu'éclairés par une lumière céleste, ils ont renoncé aux doctrines qui avaient d'abord régné sur leur esprit. Ceux qui conservant leurs opinions philosophiques veulent les faire prévaloir sur les enseignements divins, sont bientôt réputés les ennemis de la parole évangélique. Après cela qu'on vienne encore nous dire que le christianisme est une fusion des doctrines anciennes, et que l'idolâtrie fut renversée par les progrès de la raison, tandis que les philosophes se montrèrent les plus grands ennemis de l'Evangile, et que l'Eglise repoussa toujours leurs doctrines ! En vérité l'on conçoit à peine comment des esprits distingués et sérieux peuvent ainsi se payer de mots.

Les nations idolâtres furent amenées à la connaissance de la vérité parce qu'un enseignement divin avait été apporté à la terre.

Toutefois cette conversion prodigieuse, ce changement inattendu ne s'opéra point sans une lutte très-vive entre la vérité et l'erreur. Les sens, qui avaient livré de rudes combats à la religion primitive, et qui avaient fini par étendre leur empire sur toutes les contrées, ne devaient pas se soumettre sans une vive résistance. Ils soulèvent toutes les puissances du siècle contre la

---

(1) I *Cor*. c. 1.

religion qui crie anathème à la chair; ils veulent retenir captive la parole qui veut les réprimer, et qui imprime à leur front le cachet de l'ignominie. Tentatives inutiles : la parole ne peut être arrêtée par aucun obstacle, elle brise ses liens, elle pénètre dans toutes les intelligences et les remue; partout sa force divine subjugue ses ennemis, renverse des autels sacriléges, brise des statues impures. Désormais l'empire de la vérité est assuré; soutenue par le bras de Dieu, enseignée par une autorité infaillible, elle ne cessera plus d'éclairer les hommes des rayons célestes de sa lumière pure et indéfectible.

Nous n'essaierons point de décrire les efforts tentés par l'erreur pour résister à la force qui renversait son empire; nous ne retracerons point l'histoire de cette lutte sans égale, qui eut pour résultat de forcer les derniers retranchements de l'idolâtrie, de détruire ses temples, et qui finit par la bannir de l'empire romain. Les détails dans lesquels il nous faudrait entrer nous entraîneraient trop loin.

Nous croyons pouvoir terminer ici notre travail.

Nous avons remonté à la source de la plus grave aberration qui ait souillé le monde; nous l'avons vue sortant des penchants pervers de l'homme et se répandant comme un torrent, renverser dans sa marche impétueuse les autels que les premiers hommes avaient élevés au vrai Dieu. Étudiant ensuite la nature de l'idolâtrie, nous avons tâché de faire voir que, comme un chaos informe, elle réunit dans un mélange confus la vérité et l'erreur. La faiblesse de la raison, qui a enfanté les doctrines incohérentes du paganisme, nous a apparu dans sa triste réalité. Enfin, en suivant d'un regard rapide la marche des connaissances religieuses, nous avons montré que si un changement merveilleux s'est opéré dans le monde religieux, si les autels du vrai Dieu se sont relevés plus brillants et mieux affermis sur les décombres des temples païens, c'est qu'un en-

seignement céleste avait éclairé le monde de ses divines clartés. Nous aurons atteint le but que nous nous étions proposé, si, à l'aide des travaux des plus grands apologistes du christianisme, nous avons pu rendre sensibles ces importantes vérités.

J.-B. LEFEBVE.

ÉTUDES POÉTIQUES.

V.

ESSAI

SUR L'HERCULE FURIEUX D'EURIPIDE.

Il est de ces écrivains, Messieurs, qui, sans nous éblouir par les traits de feu du génie, nous remplissent d'émotions nobles et douces et ne manquent jamais de se révéler à notre âme parce qu'ils lui parlent son véritable langage. Une profonde connaissance du cœur humain, un sentiment inné du beau, une âme bien douée, tels sont ordinairement les traits caractéristiques de cette classe privilégiée d'êtres que la nature semble avoir choisis tout exprès pour être les chantres et les peintres de l'humanité. Leurs accents sont l'écho fidèle, leurs ouvrages sont l'expression sincère de la nature dont ils nous aident à déchiffrer les sublimes caractères. Voilà ce qui fait que nous les comprenons si bien, et que les hommes leur vouent ce culte d'admiration et d'amour qui est attesté à chaque page de l'histoire littéraire. Voilà pourquoi la lecture de Racine nous est si chère, pourquoi nous trouvons tant de charme dans la poésie de Virgile; voilà aussi ce qui nous fait ajouter créance instinctivement, sans critique comme sans examen, à ces récits de l'effet presque fabuleux que produisaient les vers d'Euripide. L'on conçoit qu'à leurs accents si naturels, si expressifs et si

mélodieux, de farouches soldats aient, en faveur de ceux qui les récitaient, déposé la férocité qu'imprimait la victoire au cœur des peuples du paganisme.

Cette double prérogative de captiver à la fois l'admiration et les sympathies des hommes, tel est avant tout autre le grand mérite d'Euripide. Chez lui, la poésie revêt son caractère propre: langage des passions, elle s'adresse directement à leur siége naturel qui est le cœur. Personne n'a jamais été plus habile que lui, à mettre en jeu les ressorts secrets qui en font mouvoir les rouages. On a pu lui reprocher certaines imperfections au point de vue de l'art, mais on ne lui a jamais contesté d'avoir excellé dans le pathétique. Aristote a dit de lui : (1) « Sans être toujours » heureux dans la conduite de ses pièces, Euripide n'en est » pas moins le plus tragique des poëtes dramatiques, » et plus de vingt siècles se sont écoulés sans que la postérité ait interjeté appel du jugement rendu par le premier législateur du Parnasse.

Tel est l'écrivain, MM., que je me propose d'apprécier dans l'une de ses pièces, *l'Hercule furieux*, tragédie qui, dans un temps non encore éloigné a fait l'objet d'études sérieuses pour plusieurs d'entre vous (1). Je n'entreprends pas de juger Euripide et son théâtre sous toutes ses faces. Je me bornerai simplement à le peindre autant qu'il me sera possible, dans le seul de ses ouvrages que j'aie entrepris d'étudier d'une manière toute spéciale. Mon but principal, ce sera de reproduire par un calque fidèle plusieurs des beaux passages de cette composition poétique, et c'est pourquoi j'ai tenté de renfermer dans le langage des vers les expressions originales du tragique athénien.

---

(1) *De poetica liber*, cap. XIII. τραγικώτατός γε τῶν ποιητῶν.

(2) Cette pièce d'Euripide a été expliquée dans le cours de langue grecque à l'Université de Louvain pendant l'année académique 1845-46.

Cependant, qu'il me soit permis d'exposer à l'avance quelques vues sur le talent distinctif d'Euripide parmi les maîtres de la scène attique.

Et d'abord, je pense qu'il rentre dans le plan de cet essai, de dire quelques mots sur la personne d'Euripide, sur le but constant qu'il se proposait en écrivant ses tragédies, et sur le point de vue particulier qui l'a dirigé en composant celle-ci. Du reste je ne donnerai à ces considérations préliminaires que l'étendue nécessaire au développement de mon sujet. En effet, pour bien apprécier un auteur, il est indispensable de se reporter aux temps où il a écrit, aux circonstances, aux mœurs, aux idées qui ont exercé une influence quelconque sur ses ouvrages. C'est en tenant compte de ces influences qu'il faut étudier sa pensée et sa forme. La mesure d'une juste et impartiale appréciation se trouve dans la part que l'on sait faire de ces observations, en les conciliant toutefois avec les principes immuables du beau. J'essaierai ensuite par l'analyse et l'étude même des différentes parties et de l'ensemble de la pièce, *l'Hercule furieux*, de vérifier ces observations et de déterminer le génie propre de l'écrivain, à mesure que j'avancerai dans mon travail.

Euripide naquit à Salamine, le jour même de la fameuse bataille de ce nom, signalée par la victoire des Grecs. Remarquable coïncidence! la même journée où l'on vit Eschyle combattre pour la liberté donna à la même nation une de ses gloires nouvelles. Euripide reçut cette éducation soignée que l'on donnait de son temps à l'élite de la jeunesse athénienne, et il fréquenta les écoles des rhéteurs. Prodicus lui enseigna l'éloquence et la dialectique, et le rendit propre à la carrière du barreau qu'il embrassa ensuite. Ces deux circonstances influèrent sur la tournure de son esprit : il puisa chez les rhéteurs cette manie de controverses incessantes qui agitait alors les écoles, et il transporta sur le théâtre les habitudes du barreau. Aussi, chaque fois qu'il en trouve l'occasion,

aime-t-il à faire discourir les personnages qu'il met en scène; il ouvre un débat, et le théâtre devient une arène où l'on trouve des accusateurs, des défenseurs et des juges comme dans les temples de la justice. C'est là un défaut que nous aurons plus d'une fois à constater.

Euripide eut encore Anaxagore pour maître et Socrate pour ami intime. Il répandit dans ses ouvrages cet esprit philosophique qui tendait à s'élever au dessus des aberrations d'un polythéisme grossier. Non seulement il énonça du haut de la scène des sentences ou des réflexions dictées par une morale en général assez pure, — ce qui lui fit donner le surnom de *Philosophus de Scenâ*, — mais il se plut même à mettre dans la bouche de ses héros, des maximes philosophiques attaquant de front les croyances de la multitude. Du reste, quand Euripide combattit les opinions reçues, il eut soin de le faire avec circonspection: prudence que justifie bien la conduite du peuple d'Athènes qui condamnait à l'exil comme convaincu d'impiété, le philosophe Anaxagore, pour avoir enseigné que Dieu est l'artisan universel, que le soleil n'est qu'un globe de feu et non une divinité; de ce peuple qui faisait boire la ciguë à Socrate, le plus beau type de la sagesse païenne, pour n'avoir pu reconnaître dans son enseignement philosophique la mythologie ridicule des croyances populaires.

Le plus souvent Euripide se mettra à couvert derrière les traditions poétiques lorsqu'il rapportera des faits odieux empruntés à l'histoire des divinités de la Grèce. Il acceptera la puissance aveugle de la destinée, d'après les croyances reçues, pour faire justice des crimes qui avaient souillé le règne des maîtres de l'Olympe. D'un autre côté, pouvait-on mettre à nu en termes plus explicites, que ne l'a fait Euripide dans un passage de l'*Hercule* que nous rapporterons plus loin, les absurdes conséquences de la théogonie hellénique soumise à un pouvoir

mystérieux, caché, indéfini, comme l'était le destin dont les lois aveugles gouvernaient tous les êtres. Nous verrons Hercule dans sa réponse à Thésée, donner le dernier coup à cette doctrine fataliste ; par la bouche de son héros, le poëte la déclarera irrationnelle, et en rejettera encore tout l'odieux sur l'imagination des poëtes.

Vous le voyez, MM., Euripide va aussi loin qu'il est permis à la raison humaine d'avancer quand elle n'est pas éclairée par une révélation positive. Que son divin flambeau perce les dernières ténèbres de l'idolâtrie qui offusquent encore les yeux de l'homme, et le philosophe tragique aura proclamé le monothéisme le plus pur. Il ne faut pas du reste nous étonner de voir dans Euripide des idées aussi avancées : le siècle où il écrivait, était celui de la plus grande splendeur de la Grèce. C'était le beau siècle de Périclès, dont le nom résume à lui seul les plus hautes conceptions que nous puissions nous former des chefs-d'œuvre de la philosophie, de la littérature, des arts et de la civilisation des Grecs.

Il était juste d'envisager de quelle manière l'auteur restitue à la divinité toute la dignité que lui enlevaient les doctrines fatalistes. J'essaierai maintenant de vous montrer quelle application des mêmes idées philosophiques a été faite par le poëte, dans la peinture du cœur humain. Contemporain de Socrate, c'est dans des études psychologiques, qu'il a été chercher les règles de sa morale, la mesure à laquelle il rapporte toute sa philosophie. Il se plaît à semer ses ouvrages de maximes, de sentences qui, bien qu'elles ne puissent pas toujours échapper au reproche de hors d'œuvre, ont cependant le don de plaire aux penseurs parce qu'elles sont toujours puisées dans l'observation, dans l'étude même de l'homme, et qu'elles sont marquées au coin d'un naturel qui demande grâce pour leur manque d'à-propos. Elles appartiennent plus au philosophe qu'au poëte et justifient peut-

être l'opinion avancée par bien des critiques, que Socrate lui-même aurait mis la main aux compositions d'Euripide. On est frappé, en effet, de l'analogie qui existe entre les conceptions du tragique et la doctrine du sage d'Athènes. Chez Euripide, le héros ne cesse jamais d'être homme. Hercule, au milieu de sa famille qu'il vient sauver, nous sera présenté comme un bon père qui veille avec sollicitude sur ses enfants. Le poëte ne croit pas compromettre la gloire du plus étonnant des chevaliers des temps héroïques, en le ramenant au niveau de l'humanité. La nature est la même pour tous les hommes. Le poëte philosophe s'attache à nous la faire voir dans ses sentiments les plus simples, les plus vrais, les plus ordinaires, et cependant dans le cœur d'un héros. Il semble procéder à l'inverse de la plupart des autres tragiques : loin de rendre dignes d'un héros les passions de tout le monde, il rend dignes de tout le monde les passions d'un héros. On dirait qu'il a compris cette vérité à laquelle on revient assez généralement aujourd'hui : que le peuple est le centre lumineux d'où se répandent, et où reviennent comme à leur foyer propre, les rayons de tout ce qu'il y a de beau, de noble, de grand parmi les hommes. Avant Euripide on avait déifié les héros sur la scène : le poëte, permettez moi le mot, veut les humaniser. (1).

L'idéal du beau réside dans les justes proportions du vrai. Les sentiments que la nature a mis dans le cœur de tout homme ne sont pas antipathiques à ceux d'un héros : Euripide ne pardonnait pas à Jupiter lui même de les méconnaître. Hector, dans Homère, Hector le plus grand des Troyens, celui dont la

---

(1) On aurait à faire d'autres fois quelques restrictions à ce fréquent usage de traits familiers dans Euripide, par exemple quand il fait descendre Hercule dans son *Alceste*, jusqu'au rôle d'un géant vorace, d'un glouton insatiable.

valeur arrêta pendant dix ans les destins d'Ilion et qui, selon l'expression de Virgile, eût sauvé Troie si Troie eût pu l'être, Hector en partant pour les combats, adresse à son épouse de touchants adieux; il pose avec tendresse les yeux sur son enfant, il regarde Astyanax d'un sourire caressant, et reste sans parole à son aspect.

Le flegme stoïque, qui se dépouille de tout sentiment naturel, n'est pas la marque du vrai courage. Si quelqu'un trompé par un faux goût, pouvait reprocher à Euripide d'avoir prêté des sentiments trop vulgaires au grand Alcide, qu'il se rappelle que pour être communs à tous les hommes, il n'en sont que mieux l'expression de l'humanité.

J'insiste sur cette observation parce qu'il me paraît qu'elle caractérise Euripide dans son intention bien avouée de tout sacrifier au naturel et au vrai.

Telle est la direction philosophique particulière au génie de l'auteur. Au point de vue de l'art, elle est analogue : il marche avec une audacieuse indépendance dans la conduite de ses pièces. Pour les juger, laissons tomber de nos mains la poétique d'Aristote : car il n'y a pas, chez notre poëte, de système exclusif, du beau de convention, du formalisme en un mot; mais il y a du naturel comme dans Virgile, comme dans Racine. L'on ne peut méconnaître qu'arrivant après deux grands maîtres, Eschyle et Sophocle, et ne voulant pas suivre les voies déjà battues par ses illustres devanciers, l'écrivain de Salamine chercha des routes nouvelles à la tragédie et tenta de se créer un genre nouveau de composition assez en harmonie avec les tendances du Romantisme moderne. Moins occupé de son drame que de l'effet qu'il doit produire, il cherche à faire naître l'intérêt plutôt que l'illusion. Il n'a souvent compris la tragédie que comme une série de situations variées, enchaînées les unes aux autres avec assez de liaison pour ne

pas ôter toute vraisemblance à l'action et il lui suffit qu'elles soient capables de remuer fortement les cœurs.

« Attachez-vous à frapper fort plutôt qu'à frapper juste » répétait sans cesse Voltaire; et c'est ce précepte qu'Euripide paraît avoir mis en pratique, en le prenant non dans un sens restreint et borné, mais en le renfermant dans les limites de la vérité. Euripide cherche avant tout l'effet : il y arrive souvent à travers toutes les convenances reçues au théâtre, en sautant, pieds joints, au dessus de toutes les règles admises jusqu'à lui. Il ne recule devant aucun des moyens les plus extrêmes, pour arriver à son but. Ainsi, Amphytrion, au début de cette pièce, pour fixer plus sûrement l'attention, s'adressera directement au public de l'amphithéâtre.

Si, entre les situations diverses qui partagent le drame, il y a des vides où l'action reste interrompue, autre écueil où notre poëte tombe assez souvent, il ne s'en met pas en peine : l'intervention des chœurs viendra suppléer aux lacunes. A ces groupes de personnages qui ne participent que de sentiment aux péripéties de l'action, ne serions nous pas tentés de dire : que restez vous inactifs ? que sert de parler quand il faudrait agir? mais le spectateur avide d'émotions diverses est plus indulgent; transporté par la puissance des accords lyriques aux plus hautes régions où la poésie puisse atteindre, il a devant les yeux un charme qui l'empêche de voir que cette intervention passive du chœur suspend le cours des événements.

Quelques mots sur le style de l'auteur sont nécessaires ici. Le style est à un trop haut degré l'incarnation de la pensée, ce qui lui donne l'être, la vie et la forme pour que nous ne nous y arrêtions pas quelques instants. Celui d'Euripide, doué d'une chaleur vivifiante qui nous échauffe et nous transporte, m'a paru porter le cachet d'une âme qui s'impressionne fortement et qui est assez heureuse pour avoir rencontré dans la langue qui

lui a servi, un instrument merveilleusement propre à rendre les échos sublimes qu'elle entendait au dedans d'elle-même.

Formé à l'école des philosophes et habitué par l'esprit de leur enseignement à soumettre son cœur à une étude, à une analyse continue, Euripide n'est jamais embarrassé pour rendre compte de sa pensée. Cette philosophie fondée sur la connaissance de soi-même, sur la vérité naturelle des choses doit être l'éducation de l'écrivain (1).

Bien que d'une simplicité antique, le style d'Euripide est riche de ces mille formes diverses, de ces ressources infinies que la langue d'Homère empruntait aux différents dialectes et qui contribuaient à revêtir la pensée poétique des Grecs d'une physionomie toute particulière, mais qui malheureusement trop souvent nous échappe. Tantôt c'est l'imposante vigueur du Dorien, tantôt c'est la douceur et l'harmonie de l'Ionien, tantôt la délicatesse et l'urbanité de l'Attique. Ce sont là des ornements de détail qui rehaussent et embellissent les formes cependant si plastiques de la pensée grecque; et semblables à des bas-reliefs répandus avec une riche profusion au pied d'un monument, toutes ces beautés insaisissables à la première vue, forment un tout dont l'ensemble est proportionné à la grandeur et à la majesté de la langue poétique du drame. Pour nous, nous ne connaissons de nuances analogues que dans nos poésies légères et grâcieuses, où l'on rajeunit certains mots, certains tours qui ont de la fraîcheur encore dans leur vieille naïveté. Que fait le poëte moderne, quand il compose? le triage des mots auxquels l'autorité académique a bien voulu donner acte de naturalisation dans le domaine de sa langue, et il est contraint de mettre inpitoyablement à la réforme ceux qui sont rejetés du vocabulaire poéti-

(1) Respicere exemplar vitæ morumque jubebo
Doctum imitatorem, et veras hinc ducere voces. Horace.

que. La Harpe fait une observation bien juste quand il dit qu'en France, le poëte ne jouit pas d'un tiers de l'idiome national, le reste lui étant interdit. Aussi, Messieurs, c'est le comble du mécanisme de notre versification que d'introduire, à l'aide d'heureuses alliances, des mots qui, isolés, en seraient exclus. Encore ne semblent-ils passer qu'en fraude et sous l'égide d'un grand nom.

De là vient cette grande difficulté de rendre les vers grecs en vers français. Transplantée sur le sol de nos poésies modernes, la poétique des anciens devient, dans son expression nouvelle, une plante exotique, et elle perd de sa fraîcheur native. La poésie grecque a des allures bien plus franches, bien moins guindées que la nôtre; et cependant, malgré cette différence qui les sépare, j'ai cru que cette dernière était, pour nous, la seule interprète possible de l'autre quant au fond. Si donc je me suis permis de traduire en vers français quelques passages d'Euripide, je trouverai chez vous, je l'espère, un motif de plus à votre indulgence.

Le sujet de la tragédie dont je vais vous entretenir exclusivement est emprunté à une des nombreuses légendes qui composaient le cycle poétique du grand Hercule.

Ce héros qui, selon la fable, était fils de Jupiter et d'Alcmène, avait pour père putatif Amphitryon, roi d'Argos. Celui-ci, chassé de son trône à cause du meurtre d'Electryon, etait venu se réfugier à la cour de Créon, roi de Thèbes. L'union du divin Hercule avec Mégare, fille de ce prince, cimentait cette hospitalité et offrait un appui considérable à l'exilé, un relief à la dynastie thébaine. Hercule avait conçu le projet de rétablir Amphitryon sur son trône, et de rentrer avec lui dans leur commune patrie. Mais Eurysthée son frère s'y opposait, et l'on sait que la vindicative Junon l'avait soumis à l'empire d'Eurysthée. Celui-ci exigeait pour son retour l'accomplissement de certaines entreprises périlleuses connues dans la mythologie, sous le nom de *Travaux d'Hercule*.

Tout jusqu'ici a réussi au héros, mais à sa dernière épreuve, le même sort ne paraît pas lui être réservé : il est descendu dans le royaume de Pluton, et il n'en est pas revenu.

Dans l'entretemps, une sédition éclate à Thèbes. Un étranger venu de l'Eubée, Lycus, profite du trouble qu'elle a jeté dans la ville, s'empare du trône qu'il prétend avoir été possédé par ses aïeux du même nom que lui, avant la prédominance de la dynastie Cadméenne, et non content d'avoir immolé Créon roi de Thèbes, il veut pour raffermir son usurpation, anéantir jusqu'au dernier rejeton de la famille d'Hercule.

L'arrêt de mort est sorti de la bouche du tyran : il va recevoir son exécution quand Hercule, par un retour imprévu, vient sauver et venger sa famille.

Telle est, en substance le canevas de ce qu'on peut appeler la première partie du drame. Euripide y a rattaché, dans la seconde, une autre série de faits où Hercule nous apparaîtra toujours comme l'objet de la jalousie de Junon. En présence de ce nouveau triomphe, que vient de remporter celui auquel elle a juré une haine éternelle, elle le frappe de démence et le rend meurtrier de ses enfants.

Quand la raison, succédant à la fureur, permet à Hercule de mesurer l'abîme de maux où il s'est replongé, le désespoir le saisit : il veut attenter à ses jours, et rompre le fil d'une destinée si malheureuse. Alors intervient Thésée, son ami, qui le calme, le ramène à des sentiments plus conformes à sa gloire, l'arrache de ces lieux teints du sang de ses enfants, et le conduit avec lui à Athènes sa patrie.

Vous avez remarqué, MM., que dans le plan de ce drame, il n'y a pas de place pour l'une des passions que l'on rencontre presque toujours au théâtre : celle de l'amour proprement dit. Euripide a su s'en passer ; innovation qui lui a de même réussi dans cette fameuse tragédie qu'Aristote citait comme le chef d'œu-

vre du théâtre grec, et dont la Mérope de Voltaire ne peut pas nous faire regretter complètement la perte. Mais Euripide chez les Grecs et chez nous, l'auteur d'Athalie ont voulu donner comme un démenti à l'opinion généralement accréditée : que cette passion est la source des plus grands effets de la scène. Un autre sentiment, moins tragique il est vrai, mais plus noble peut-être en ce qu'il est plus désintéressé, vivifie cette pièce, c'est celui de *l'Amitié*. Nous en verrons la noble et touchante expression à chaque pas, et jusque dans la bouche d'une divinité infernale, d'une furie qui n'exécute qu'à regret les ordres qu'elle est chargée d'accomplir. C'est par la puissance de ce généreux sentiment qu'Euripide saura donner à son drame un dénouement convenable. Il ne fallait rien moins que l'intervention d'un ami pour ramener le fils d'Alcmène à la vertu, à la vie même.

Tel est donc le double sujet de la pièce : *Le retour d'Hercule* d'abord ; *ses fureurs* ensuite. La scène se passe à Thèbes en Béotie, et c'est près de l'autel élevé par Hercule à Jupiter Sauveur, dans le vestibule du palais, qu'Amphitryon paraît d'abord.

C'est lui qui, dans un long prologue où il commencera par s'annoncer lui-même, se chargera de l'exposition. Il donne les détails que nous avons rapportés sur son exil à la cour de Créon ; le mariage de son fils avec Mégare, fille du roi de Thèbes ; l'usurpation de Lycus et la férocité de ce tyran qui veut immoler jusqu'au dernier membre de la famille d'un héros qui ne doit plus revenir.

« C'est ainsi, s'écrie-t-il, que nous devient funeste cette malheureuse alliance qui nous rattache à la personne de Créon ? mais écoutons le parler lui-même : (1)

Ce malheureux hymen qui nous unit à lui,
Est la source des maux que j'endure aujourd'hui !

---

(1) Texte grec de l'*Hercule*, v. 35.

Tandis que sous le poids d'un destin trop barbare
L'ombre du grand Hercule erre au fond du Ténare,
Détestable tyran de ce triste pays,
Lycus a résolu la perte de ses fils!
C'est peu de ces enfants, il veut frapper leur mère;
Il veut... faut-il ici que je nomme leur père,
Inutile vieillard que des destins cruels
Défendent de compter au nombre des mortels?....
Mais il veut étouffer le crime par le crime,
Craint que le fils d'Hercule, innocente victime,
Ne redemande un jour au tyran insensé
Justice pour le sang que sa main a versé!
Quand Alcide partit pour la sombre contrée,
Il commit à mes soins sa famille éplorée ....
Que puis-je cependant pour défendre leurs jours?
De Jupiter sauveur j'implore le secours,
Au pied de cet autel, ce monument de gloire,
Que mon fils éleva pour prix de sa victoire
Quand, dispersant au loin leurs nombreux bataillons,
Du sang des Minyens il teignit les sillons.
Oui, le seuil de ce temple est notre unique asile :
J'importune le ciel d'une plainte inutile.
Chassés de ce palais qu'il ne faut plus revoir,
Nous implorons la mort, notre dernier espoir,
Et, le corps étendu sur cette humide pierre,
Nous périssons de faim, de soif et de misère!
Eh! qu'espérer hélas, même de nos amis?
Ceux-ci sont impuissants, ceux-là nous ont trahis.
Malheur, des vrais amis l'épreuve la plus sûre,
Pour les pauvres mortels voilà donc ta mesure!
Oui, sensible à mes maux, si quelque homme ici bas
Me demeure encor cher, qu'il ne t'endure pas!

C'est ainsi que, dès le début, Amphitryon nous fait connaître les principaux personnages de la pièce. L'on est au courant et de leur caractère et de leur position respective. Le prologue direct adressé à l'amphithéâtre est fini, et cependant, l'action ne commence pas encore; le discours de Mégare qui suit, en est une seconde préparation. Cette infortunée épouse, mère plus infortunée encore, viendra nous apprendre que le triste tableau qu'Amphitryon a déroulé à nos yeux, n'est qu'une esquisse de la réalité. En rappelant les titres de gloire du vieillard, les siens propres, et ceux de son illustre et malheureux époux, elle fait un contraste avec ses malheurs, et ce contraste achève la situation. J'appelle votre attention sur les paroles qu'elle adresse au vieux père d'Hercule, et qui forment à mon avis, un des morceaux les plus saisissants de la pièce (1) :

MÉGARE.

O vieillard ! dont jadis l'invincible courage
Remplit le Taphium de sang et de carnage,
Quel mortel peut des Dieux s'assurer les faveurs?
Chez mon père autrefois, au milieu des honneurs,
J'ai vu couler les jours de mon heureuse enfance
Dans le sein des plaisirs qui suivent l'opulence.
Les états confiés à ses habiles mains
Excitaient les désirs des princes, ses voisins;
A ton illustre fils, jeune, je fus donnée ;
Trois enfants sont les fruits de ce noble hyménée...
Eh bien! tout est perdu ... la mort va nous frapper
Et dans un même arrêt va tout envelopper ,
Moi, vieillard, et toi même, et les enfants d'Alcide!
Chers enfants! une mère inquiète et timide

(1) Texte, v. 60 suiv.

Comme un oiseau tremblant pour ses frêles amours,
Vainement de son aile, a protégé vos jours!
  Ils viennent tour à tour, dans leur simple innocence,
Par leurs tristes discours redoubler ma souffrance :
« O mère, dis-le nous, est-il bien loin le jour
» Où mon père viendra se rendre à notre amour?
» D'où vient que, si longtemps, loin de nous il s'exile? »
Je refuse à leur voix un récit inutile,
Et j'écarte avec soin la triste vérité :
Dieu sait ce qu'à mon cœur ces détours ont coûté!..
  Une porte en s'ouvrant redouble mon martyre!
De quel effroi soudain mon âme se déchire,
Si la porte en criant a roulé sur le gond :
Pour embrasser leur père ils sautent d'un seul bond,
Puis reviennent.... leurs yeux sont inondés de larmes.
Oh! quel baume d'espoir à nos justes alarmes!
Vieillard, seul être auquel je puisse m'adresser,
Ta prudence aujourd'hui viendra-t-elle verser?
Pouvons-nous du pays, sans escorte et sans suite,
Franchissant les confins, nous sauver par la fuite?
Penses-tu que par nous pourront être affrontés
Les gardes qu'en tous lieux on aurait apostés?
Eh! quel moyen encor, faibles comme nous sommes,
De jamais conjurer la malice des hommes,
Lorsque de toutes parts, entourés d'ennemis,
Nous ne pouvons compter même sur nos amis?
Donne-nous, si tu peux, quelque avis efficace
Qui protége nos jours du sort qui les menace.

Ces vers d'Euripide sont d'une désespérante beauté. C'est la poésie du pathétique le plus sublime. Quelle vigueur de touche, quelle richesse d'invention! Si jamais poëte a su comprendre ce précepte : *ut pictura poesis*, c'est bien Euripide dans cette admi-

rable morceau. Je n'entreprendrai pas de donner le développement des beautés que renferme le texte de cette traduction : les sentiments ne peuvent guère s'analyser.

Vous aurez remarqué, MM., que le prologue se fait de moins en moins sentir. Les acteurs sont mis en scène, leur paroles deviennent des peintures : les effets dramatiques commencent. Euripide a déjà fait entendre les accents de la pitié, cette voix puissante dont il connaît si bien tous les tons.

Mégare, comme on le voit, a parlé le désespoir dans l'âme. Elle demande à Amphitryon s'il ne connait pas de remède à ses maux. La prudence du vieillard ne lui suggère pas d'autre réponse que celle qu'il faut tout attendre des vicissitudes du temps (1).

— Ma fille, tout conseil serait témérité,
Et la prudence échoue en cette extrémité.

Mégare le presse :

— Eh quoi ! que manque-t-il encore à ta misère?
Chéris-tu donc, vieillard, à ce point la lumière?

Ici Amphitryon hésite : l'attachement à la vie est une chose si naturelle aux vieillards; il répond :

— Oui, je l'avoue, et j'aime à me bercer d'espoir.

Moi aussi, reprend Mégare avec feu, moi aussi, j'aime la vie; mais je sais me résigner, et je ne saurais espérer dans les choses qui n'offrent plus d'espoir.

— La lumière des cieux, mon œil aime à la voir :
Mais, quand l'espoir n'est plus, je n'ai plus d'espérance!
Amph. — Attendre est un remède, un baume à la souffrance.
Mégare. — Et moi c'est le délai qui me ronge et me mord!
Amphit. — Enfant, un vent plus doux peut souffler sur ce bord.
Ton noble époux, mon fils, perçant les voiles sombres,
Peut revenir encore du royaume des ombres.

---

(1) V. 88.

Etouffe dans ton cœur tes amers déplaisirs;
Amuse tes enfants en flattant leurs désirs.
Je le sais : recourir à ce triste artifice,
Pour le cœur d'une mère, est un bien dur supplice...
Il ne faut pas toujours redouter les autans,
Mais dormir sur la foi des destins inconstants.
A frapper les mortels l'infortune se lasse:
Souvent un vent contraire arrive qui la chasse.
Toutes choses, ma fille, ont un mobile cours,
Et ceux qui sont heureux ne le sont pas toujours.
En l'espoir est la force, en lui le vrai courage;
Un lâche désespère et vit dans l'esclavage.

Voilà bien le contraste de la jeunesse fougueuse et prompte à prendre les extrêmes dans Mégare, avec la sage et lente prudence dans le cœur du vieillard.

» Dans cette discussion qui s'engage entre les deux infortunés, » dit Patin, paraît, sans affectation, le génie philosophique d'Euri- » pide. C'est d'après la nature curieusement étudiée, qu'il suppose » chez la jeune femme, avec une plus vive impatience d'arriver au » terme de ces maux, une plus grande résignation à la perte de la » vie; tandis que c'est le vieillard qui paraît le plus obstiné à vivre, » à compter sur les chances de l'avenir. » (1).

Avec les dernières paroles d'Amphitryon finit à proprement parler le prologue. Elles sont suivies d'un morceau lyrique chanté par le chœur.

Nous avons vu une mère réduite, dans l'extrémité de ses maux, à demander conseil à un vieillard impuissant. Qui aurait pu rester froid au tableau si admirablement tracé de cette triste situation? Toutefois Euripide ne s'en tiendra pas là. Toutes les ressources qu'il possède pour émouvoir et attendrir, le poëte

(1) *Études sur les tragiques grecs*. tome. IIIe, p. 209.

40

par excellence du sentiment ne les a pas encore épuisées. Les mêmes émotions que la pitié, la compassion, ces armes si puissantes dans la main d'Euripide, nous ont fait éprouver jusqu'ici, vont recevoir une expression non moins forte et non moins passionnée dans la bouche des vieillards du chœur; et c'est avec une grande justesse que l'on a pu dire que le chant lyrique qui suit venait couronner le prologue. Aux charmes de la poésie d'Euripide, viennent se mêler les accords d'une symphonie lugubre. L'âme du spectateur troublée par les émotions qui l'ont assaillie a besoin, avant d'en recevoir de nouvelles, de se reposer. Ce recueillement, on le trouvera sous l'égide de l'amitié : car, ceux qui vont chanter, sont des gens restés fidèles à Amphitryon, des amis qui n'ont pas déserté la cause de la famille du malheureux Hercule. Ce sont de vieux compagnons d'armes qui ont blanchi dans une commune amitié avec le vieillard détrôné; ce sont des amis dont le dévouement dépasse les forces, et, qui, dans le malheur de ceux qui leur sont chers, à défaut d'un bras pour les défendre, ont un cœur pour les consoler.

CHOEUR DE VIEILLARDS THÉBAINS.

— *Strophe.* —

Vers ce palais, séjour d'un ami de mon âge,
De l'infortune, et des douleurs,
Guidant mes pas tremblants que ce bâton soulage,
Je viens répandre et des chants et des pleurs.
Et pourtant, je ne suis que fantastique image,
Ombre, vain mot qui s'enfuit dans les airs;
Mais ma voix a les tons du cygne au blanc plumage
Qui dit son chant lugubre au rivage des mers.
Mon zèle arme ma défaillance....

Triste mère, vieillard, êtres infortunés,
D'un père qui n'est plus enfants abandonnés,
Vos regrets d'un sauveur déplorent la vaillance,
Et les destins contre lui déchaînés !

— *Antistrophe* —

Mais à vos membres qui languissent
Accordez des ménagements,
Afin que vos ennuis encor ne les aigrissent
Et ne redoublent vos tourments :
Comme on voit sur le flanc d'une abrupte colline,
Haletans, des coursiers que le joug a soumis ;
Leur guide les excite et prévient leur ruine
Et par ses mains et par ses cris.
A mon bras viens te suspendre,
Mon vieil ami : tes pieds sont chancelants ;
Permets à ma main de prendre
Ta main unie au printemps de nos ans.
Vieillard, guide un vieillard : sa vieillesse flétrie
Aura le secours de ma main ;
Nous unissons notre destin,
Comme il l'était jadis pour venger la patrie.

— *Epode.* —

Voyez-vous ces enfants que l'on voue au trépas ?
Ils ont l'audace paternelle,
Et de leur ardente prunelle
Jaillit l'éclair et l'étincelle :
La grâce, le malheur ne les délaissent pas.
O Grèce, ô Grèce infortunée,
De quels guerriers la destinée
Dans cette fatale journée
Va-t-elle te priver au jour de tes combats !

Qu'elle est belle , cette dernière apostrophe des bons vieillards, alors que, saisis d'admiration pour la noblesse et la vivacité du maintien des jeunes Héraclides, ils plaignent la Grèce de ce qu'elle sera bientôt privée de ces guerriers qui auraient été un jour dignes de leur père! est-il dans toute la nature un tableau plus touchant et plus sublime que celui d'un vieillard regardant avec orgueil un enfant sur lequel il fonde ses plus chères, ses plus glorieuses espérances? La Grèce eût pu être sauvée par les enfants d'Hercule, et les enfants d'Hercule vont périr. Le chœur annonce l'arrivée du tyran.

C'est Lycus qui vient annoncer lui-même cet arrêt de mort qui enveloppe toute la famille d'Hercule. Il débute avec un froid mépris en s'adressant à Amphitryon et à Mégare. Il vient insulter au malheur, réclamer ses victimes, et hâter l'heure du sacrifice. A son arrivée commence donc à proprement parler l'action.

Il y a quelque chose de froidement atroce dans ce caractère si fortement conçu. Les paroles de l'usurpateur respirent une lâche cruauté. Il n'a pas honte d'exposer les motifs de sa politique sanguinaire : il craint Hercule dans ses enfants, et il l'avoue malgré lui.

Que Lycus, cherchant à s'abuser lui-même, déprécie, rabaisse même la gloire d'Hercule : cela se comprend aisément ; mais qu'après cela, il justifie longuement son mépris pour le fameux fils d'Alcmène, parce que celui-ci se servait de flèches, plutôt que de toute autre arme, ou bien parce qu'il ne s'exerçait qu'à combattre des animaux, c'est là une puérilité qui n'aurait plus de signification sur notre théâtre. En vain viendra-t-on dire que cette discussion entre Amphitryon et Lycus sur la valeur du héros, devait plaire aux Athéniens qui aimaient à retrouver sur le théâtre ces sortes de contestations, auxquelles les avaient familiarisés les disputes des sophistes, les thèses des rhéteurs, les habitudes du barreau, et leur participation conti-

nuelle aux orages de l'Agora; toujours est-il qu'une semblable polémique ne peut que refroidir une situation tragique. Nous ajouterons même, que cette discussion manque son but, en ce qu'elle ne peut guère tourner au profit du client d'Amphitryon : car Hercule y est mieux attaqué que défendu. Cependant, quoique ce passage nous paraisse un hors d'œuvre, il n'en reste pas moins un brillant défaut : le génie se trahit jusque dans ses écarts. Les vers dans lesquels Lycus développe son argument sont écrits avec tant d'art, que leur citation pourra faire plaisir, comme morceau détaché, et abstraction faite de l'ensemble (1) :

Le bouclier jamais ne pesa sur son bras.
L'a-t-on vu près d'un glaive affronter le trépas?
Son glaive était un arc!... il usurpa sa gloire!
Sa valeur est d'un lâche et ment à sa mémoire.
Les flèches ne sont pas les armes du plus fort :
Celui qui de son poste envisage la mort,
Et qui, sans se troubler, suit d'un œil intrépide
Des traits qui fendent l'air le passage rapide,
Voilà le vrai soldat...

Amphitryon s'apprête à répondre; il aiguise ses armes pour la réplique; mais ne le suivons pas sur ce terrain. Hâtons-nous d'arriver à une partie du poëme qui mérite davantage de fixer notre attention.

Après avoir sacrifié, dans cette oiseuse discussion, au goût des spectateurs, et peut-être à la tournure propre de son esprit, Euripide fait rentrer son personnage dans le rôle qui lui convient. La fin du discours d'Amphitryon est pleine de véhémence, de vigueur, et de cette éloquence entraînante qui, dans la poésie,

---

(1) Texte, v. 158.

selon la juste expression de Marmontel, devient une *enchanteresse*. Vous y verrez en effet tout ce qui caractérise le pathétique le plus sublime et le plus fort. Les paroles d'Amphitryon sont celles d'un homme profondément passionné. Il accuse tour à tour la lâcheté de Lycus, le ciel, les destins, la terre de Cadmus, la Grèce; il s'accuse lui-même et regrette la vigueur de ses jeunes années (1).

Tu l'as donc prononcé, l'arrêt de ces enfants?....
Qu'ont-ils fait?... il est vrai : tes conseils sont prudents.
Frappe... mais va ! tes coups seront un témoignage
Qu'à leur sang, malgré toi, tu devais rendre hommage.
Pour moi, je l'avoûrai : le dernier coup du sort,
C'est que ta lâcheté dictera notre mort ,
Au moment où nos mains dresseraient ton supplice,
S'il était dans les cieux un reste de justice!...
Si tu veux conserver le sceptre en ce pays,
Ordonne que du moins, l'exil nous soit permis.
A son heureux destin insensé qui se fie !
Le souffle du malheur pourrait souiller ta vie,
Changer tes heureux jours en des jours ténébreux :
Les destins sont pour toi, montre-toi généreux !
O terre de Cadmus, toi que ma voix appelle,
Lorsque nous t'implorons, qu'est devenu ton zèle?
Qu'as-tu fait pour Hercule et ses tristes enfants?
Souviens-toi de ces jours où ses bras triomphants
Des cruels Minyens ont rompu le servage.
Le voilà donc, le prix de ce noble courage
Qui t'a donné le droit de lever vers les cieux —
Devais-tu l'oublier, — libre et fière, les yeux !

---

(1) Texte, V. 206.

Toi donc aussi, toi donc tu sembles refroidie,
Grèce ingrate! de quels mots flétrir ta perfidie?
Que n'a point fait mon fils dans l'horreur de tes maux?
Il sauvait tes moissons, protégeait tes vaisseaux...
Réponds... arrache-nous du milieu des alarmes!
Viens avec tes brandons, tes lances et tes armes,
Et montre, qu'aujourd'hui prompte à nous secourir,
La Grèce a des bienfaits gardé le souvenir.
Mais non, ne comptez pas, mes enfants, sur la Grèce!
Thèbes même pour vous, et pour votre jeunesse,
Refuse son secours et n'a plus de pitié :
Mettez tout votre espoir en ma faible amitié!
Moi!. que dis-je? insensé... Je n'ai que la parole ;
Je ne suis plus qu'une ombre éphémère, frivole.
Les ans ont refroidi mon antique valeur,
Et pour vous, mes enfants, je n'ai plus que mon cœur...
Hélas! que n'ai-je encor ma force et mon courage!
Oh! comme alors, mon bras répondant à ma rage,
Je courrais vous venger, et par delà l'Atlas,
De ce monstre cacher la honte et le trépas!

L'approbation que donne le chœur à ces paroles d'Amphitryon, dans les deux vers qu'il récite, doit n'être d'aucun effet et passer inaperçue sous l'impression qu'elles ont produite.

A cette véhémence, et par un contraste admirablement ménagé, Lycus répond froidement par les ordres circonstanciés qu'il donne pour les apprêts du supplice. C'est là véritablement une scène tragique. Cet emportement si juste, ces mouvements si pathétiques d'une part, cette froide cruauté de l'autre, font succéder la terreur à la pitié : c'est l'inspiration, le génie de Racine, uni à celui de Crébillon. Lycus, en finissant, menace les vieillards : et les traite en esclaves. Le tyran poignardera jusqu'au dernier cœur qui aura battu pour la cause de ces innocentes victimes. Voilà bien le

Car il veut étouffer le crime par le crime,

mot par lequel Amphitryon a peint la cruauté de l'usurpateur.

Les nobles vieillards du chœur que les dernières menaces de Lycus n'ont pas intimidés, et dont la fierté est aiguisée par l'épithète d'esclaves que le tyran leur a lancée à la face, s'abandonnent à toute leur fureur, et s'excitent à lui résister. Inutiles accès dont ils déplorent l'impuissance dans ces tragiques accents du désespoir, qu'Euripide est toujours si habile à rendre : (1)

Illustres rejetons d'une terre divine,
Qui des dents d'un serpent tirez votre origine,
Thébains, que tardez vous sur ce monstre inhumain
De lever les bâtons appuis de votre main?
Venez, et dans son sang broyez la tête impie
De Lycus dont s'étend sur nous la tyrannie.
Lâche étranger, tu veux nous imposer ta loi :
Mais ne te flatte pas de l'emporter sur moi.
Tu ne jouiras pas des fruits de nos courages.
Cours aux lieux d'où tu sors prodiguer tes outrages,
Y cacher tes forfaits, périr loin de nos yeux!
Car tant que je verrai la lumière des cieux,
Je saurai, déjouant ta fureur homicide,
Protéger de mon corps les fils du grand Alcide.
Hercule tout entier n'est pas enseveli :
S'il vit dans ses enfants, il n'a point défailli.
Quoi! cette terre encor te serait conservée,
Lorsque tu l'as détruite, et que lui, l'a sauvée?
Tu blâmes pour Hercule un dévoûment si beau :
Il a besoin d'amis, puisqu'il est au tombeau.
Que tu brûles, ma main, de ressaisir ta lance!
Mais que peut ton désir contre ta défaillance?

(1) Texte, v. 252.

Ah ! si je retrouvais ma force d'autrefois,
Tyran, j'étoufferais les accents de ta voix;
Je te ferais rougir de nous nommer esclaves,
Et, fier, j'habiterais la cité que tu braves.
Mais hélas! un état en proie aux factions
Et que ronge leur lèpre en des séditions,
A de mauvais conseils aisément s'abandonne;
Sans quoi Thèbes jamais ne t'eût cédé le trône!

La sentence remarquable qui termine ce morceau, avait une bien triste actualité dans les circonstances mêmes où se trouvaient les Athéniens, lors de la représentation de cette pièce.

Ce sublime dévouement de l'amitié que le Coryphée exprime avec tant d'énergie, est le sentiment qu'Euripide semble avoir eu en vue dans tout le cours de cette pièce. Le zèle des vieillards franchit ici les barrières de la tombe.

Mégare remercie les vieillards des marques de sympathie qu'ils viennent de donner à sa famille, et elle les engage toutefois à ne rien tenter au détriment de leur propre conservation. Par un sentiment de dignité qui devait plaire à l'exquise urbanité des auditeurs, et dont elle donnera encore une preuve plus loin, la noble épouse d'Hercule ne daigne pas adresser la parole au tyran. Elle se retourne vers Amphitryon, et lui annonce une résolution que ses discours précédents ont déjà fait pressentir. Elle est décidée à se livrer à la mort. Elle s'attache à démontrer qu'il serait insensé d'espérer encore : Hercule n'est plus. Elle pourrait sauver ses enfants qu'elle ne le voudrait pas au prix de leur déshonneur. C'est là une pensée qu'elle développe avec une noble fierté, devant le tyran qu'elle méprise; il lui répugne d'en rien obtenir (1) :

(1) Texte, v. 302.

Plus d'une fois pour eux j'ai conçu la pensée
De demander l'exil : mais je l'ai repoussée.
Est-il rien de plus dur que cette extrémité
Qui nous fait recourir à l'hospitalité?
Ce n'est que pour un jour, dit un antique adage,
Qu'un hôte a pour son hôte un radieux visage.
La mort seule, la mort saura nous secourir :
S'il faut mourir, vieillard, eh bien, sachons mourir!
Mourons sans démentir notre noble origine.
Viens braver avec moi la mort qu'on te destine!
Cette mort qu'aussi bien il faudra supporter,
Sache avec moi du moins aujourd'hui l'affronter.
C'est au nom de ta gloire, au nom de ton courage,
Vieillard, que je t'implore : il est d'un homme sage
De savoir se soumettre à la fatalité (1) :
Nul n'échappe à la loi de la nécessité!

Ces raisons tirées de la doctrine des anciens sur la nécessité, étaient pour eux sans replique : ils s'étaient fait, du ***Fatum***, un Dieu sourd et aveugle. Euripide a montré ailleurs plus d'adhésion encore à cette doctrine. Le chœur ne fera ici que se plaindre de ne pouvoir être utile à ses amis. « Pour nous, dit-il, nous sommes anéantis et c'est à vous, Amphitryon, d'aviser aux moyens de repousser les coups du sort. »

Amphitryon, qui a si longtemps résisté à cette idée de la mort, éprouve, devant Lycus, le besoin de se justifier. C'est pour sauver les enfants qui lui sont confiés, qu'il a cherché à prolonger une vie à laquelle il ne tenait pas pour lui-même. Il se livre donc à la cruauté du tyran ; ses paroles sont de la dernière véhémence. Il ne met qu'une condition : c'est qu'il soit épargné à ses yeux, aux

---

(1) Le chœur finit par cette sentence : « Personne ne fera jamais que ce qui doit être ne doive pas être ».

yeux d'une mère, de voir — spectacle impie — les enfants égorgés devant eux. Sénèque le tragique dans son Hercule furieux a mis à profit les idées les plus frappantes de ce morceau.

Mégare de son côté, se résigne à demander à son bourreau qu'il lui soit permis d'entrer avec ses enfants, dans la demeure paternelle, pour les parer des vêtements funèbres.

Lycus répond :

Cela sera : j'enjoins qu'on leur ouvre les portes ;
Esclaves, obéissez.

On sent dans la sèche briéveté du texte grec : ἔσται τάδε, toute l'aigreur et toute l'amertume de la concession qu'il leur fait.

Mégare entre dans le palais avec ses enfants, et Amphitryon la suit en accusant le ciel dans des termes qui viennent à l'appui de ce que nous avons dit plus haut de l'esprit philosophique d'Euripide :

Toi qui souillas mon lit d'un amour clandestin,
Que pour des malheurux nous implorons en vain,
Bien que faible mortel dépourvu de puissance,
Quand mon bras affaibli combat pour l'innocence,
Grand Dieu! qui régis tout sous ta suprême loi,
N'ai-je pas dans le cœur plus de vertu que toi?
Dans l'oubli des devoirs que la Nature impose
Ai-je, moi, du malheur trahi la sainte cause?
Ai-je sacrifié les enfants de ton fils?
Mais toi, prince des dieux, tu t'es cru tout permis :
Au mépris de tout droit, dans la couche étrangère
Furtivement, la nuit tu portes l'adultère;
Et lorsque, menacés par un tyran cruel,
Il faut venger les fruits d'un amour criminel,
L'on voit pour ses enfants, au jour de leur supplice,
Jupiter sans puissance ou du moins sans justice!

Ici tous les acteurs se retirent à l'exception des choristes. Euri-

pide a donc trouvé moyen de faire une coupure, un acte si vous le voulez, si tant est que l'on puisse admettre la division en actes dans la tragédie grecque.

C'est pendant que la scène reste vide d'acteurs proprement dits, que le chœur chante à la gloire d'Hercule un morceau lyrique d'une assez grande étendue, consacré à célébrer les exploits d'Hercule ; c'est une revue politique de ses longs travaux.

Vous savez, MM., que la critique a établi sur des documents incontestables, la distinction à faire entre *l'Hercules* égyptien, et et *l'Hercules* des grecs. Hérodote remarque que ceux-ci avaient élevé deux temples à Hercules, qu'ils offraient au premier des sacrifices comme à un Dieu : c'est *l'Hercule olympien;* à l'autre des offrandes funèbres comme à un héros : c'est *le fils d'Amphitryon et d'Alcmène.* Au premier dont le nom signifie Gloire de l'air (ἤρας κλέος), étaient attribués exclusivement, les douze travaux si connus dans la fable, représentations mystiques de la course du soleil dans les signes du zodiaque ; le second, bien que par le grand nombre d'exploits qu'on lui attribue, il paraisse être un personnage multiple, appartient cependant à l'histoire, et il n'est jamais confondu par les écrivains grecs qui ont précédé les Ptolémées, avec le mythe importé de l'Egypte en Grèce. Cependant Euripide, usant d'une de ces licences que permet la poésie, mêle la partie mythique à la partie historique, sans doute pour donner à son héros des proportions plus gigantesques.

Cette ode écrite avec toute la majesté imposante que l'on retrouve dans celles de Pindare ne contient pas moins de cent vers. L'on s'est demandé pourquoi le poëte tragique lui avait donné une si grande étendue. Trois motifs principaux peuvent être présentés en réponse à cette question.

D'abord, le moment suprême des adieux d'une mère à ses enfants exigeait un assez long intermède, et d'ailleurs, il fallait

pour la vraisemblance de l'action, donner à Mégare le temps de revêtir ses enfants du costume funèbre.

En second lieu, ce sont des vieillards qui célèbrent les exploits d'un héros sur la valeur duquel on ne peut tarir.

Enfin, rien n'est plus naturel que, dans cet état désespéré, ils se complaisent dans la pensée d'Hercule et s'y arrêtent longtemps; qu'ils se fassent ainsi illusion à eux-mêmes, qu'ils nourrissent et entretiennent un vague espoir en s'entourant du prestige de la gloire du héros comme d'un bouclier qui doit les mettre à couvert des traits du destin.

La dernière strophe raconte le fait qui couronne les travaux d'Hercule : cette fameuse descente aux Enfers d'où il n'est pas encore revenu. C'est ainsi que les personnages du chœur rentrent dans le sujet de la pièce dont ils s'étaient écartés à un certain point de vue, puisqu'il semble que c'étaient des chants de tristesse bien plutôt que des chants de gloire qui convenaient à la situation. En finissant, ils accordent un dernier regret au sort malheureux des jeunes Héraclides qui vont faire la route qu'on ne fait qu'une fois : pensée bien amère et que les circonstances rendent plus poignante encore.

Le morceau lyrique terminé, le Coryphée, participant alors directement à l'action, annonce la rentrée en scène de Mégare et de ses enfants.

Il n'est peut-être pas, MM., dans toute cette tragédie, de passage plus admirable que le discours que Mégare prononce quand elle arrive conduisant avec elle ses enfants. Il est beau de résignation et de courage, beau par la vérité frappante des douleurs maternelles qui y sont retracées, beau encore de désordre et d'effroi (1).

---

(1) Texte, v. 451 suiv.

MÉGARE.

C'en est fait. La victime attend déjà le prêtre :
Qu'il vienne : j'obéis ... qu'on le fasse paraître,
Le sacrificateur de ces infortunés,
Cet égorgeur par qui seront assassinés
Mes malheureux enfants, le vieillard, et moi-même :
Déjà nous sommes prêts pour cette heure suprême.
L'on va donc atteler au même char de mort
Vous, enfants, votre mère, un vieillard... Dieux! quel sort!
Quel supplice! et pourtant de ce spectacle impie
Je repaîtrai mes yeux au terme de ma vie!
C'est donc pour vous, cruel, que leur donnant le jour
Je leur ai prodigué mes soins et mon amour!
Monstre qu'en sa fureur a vomi la nature,
Ils sont votre jouet, ils sont votre pâture!
Vous en qui je plaçais tout mon plus doux espoir,
Enfants, je vous vois donc pour ne vous plus revoir!
Tristes illusions d'une crédule mère,
J'eus foi dans les discours qui tenait votre père.
Il n'est plus... le bonheur dont nous avons joui,
Notre espoir, notre bien : tout s'est évanoui.
A vous, il destinait le sceptre de Mycènes,
Le palais d'Eurysthée et le sol des Hellènes;
Il voulait vous couvrir de la peau du lion.
— Vous, il vous en souvient, illustre Amphitryon,
Petit-fils de Créon, héritier de son trône,
Il ceignait votre front de sa noble couronne
Et chargeait votre main du bois, présent trompeur,
Dont Dédale autrefois arma son bras vainqueur.
— A vous, c'est Echalie et ses terres conquises. —
Trois couronnes, enfants, vous étaient donc promises,

Et son ambition voulait qu'à tous les trois,
Fût réservé le rang et les honneurs des rois!
Moi, je vous choisissais de nobles fiancées :
Athènes, Sparte et Thèbe, en mes douces pensées,
Par les liens puissants d'un hymen généreux
S'alliaient avec nous et comblaient tous mes vœux.
Vains projets! du malheur pour nous le jour se lève :
Et tout s'évanouit, comme fuit un beau rève.
Les Parques désormais sont votre hymen fatal,
Mes larmes serviront à mon bain nuptial.
Vois déjà leur aïeul, ô mère infortunée,
Préparer le banquet de ce triste hyménée
Que destine à tes fils Pluton dans les enfers.
Enfants, tendres objets des pleurs les plus amers,
Lequel de vous, pressé sur ma poitrine ardente,
Dois-je effleurer d'abord de ma bouche tremblante?
Comment, telle qu'on voit l'abeille aux ailes d'or,
Voler de l'un à l'autre et revoler encor,
Comme elle , tour à tour en mes embrassemens
Sur vos lèvres cueillir d'amers gémissemens,
En former un trésor rempli de tristes charmes
Et le répandre ensuite en d'abondantes larmes?
Si des mânes ma voix peut troubler le repos,
Cher époux, c'est à toi que s'adressent ces mots :
Ton père, tes enfants, ta femme en ta demeure,
Victimes d'un tyran, périssent à cette heure.
C'est moi dont le bonheur au pied des saints autels
Fut jadis proclamé par la voix des mortels,
C'est moi, moi qui t'évoque : apparais,.... qu'à ta vue
La froide lâcheté soit enfin confondue!

La teinte grâcieuse qu'Euripide répand à la fin de cette apostrophe suprême d'une mère à ses enfants a une force tragique

de contraste qui fait mal, et ce contraste s'achève encore par le ton sombre et lugubre de l'évocation dont le vœu doit être exécuté par l'arrivée d'Hercule qu'elle prépare d'une manière si effrayante.

Je renonce, MM., à entrer dans les détails des beautés que ce morceau renferme et qui, peut-être, à cause d'une recherche un peu affectée, ne sont pas exemptes de taches.

Amphitryon s'apprête à la mort : il adresse à ses amis des adieux dans lesquels il déplore l'inconstance du temps, sa rapidité et ses vicissitudes. Il en conclut que la sagesse consiste à passer la vie le plus agréablement, et dans l'éloignement des soucis. On croirait lire une ode inspirée par la muse épicurienne d'Horace ou quelque couplet d'un poëte du temple.

Nous voilà donc arrivés à la péripétie de l'action, parce qu'elle en est le point décisif. Tout est prêt pour le sacrifice, les victimes sont parées, et leur tête va se courber sous la hache du sacrificateur. C'est le moment où le drame semble toucher à son dénouement. L'arrivée d'Hercule va changer la scène.

Je ferai remarquer tout ce qu'il y a de naturel dans les paroles de Mégare, quand il lui semble reconnaître son illustre époux. Nous la voyons d'abord dans un état d'incertitude : elle n'en croit au témoignage de ses sens, que quand elle s'est bien assurée de la réalité. Le coup de théâtre était attendu; il arrive au moment précis où on le désire : voilà son mérite.

Il y a du trouble et du mouvement dans toute cette scène où tous les acteurs s'interrogent, s'accablent de questions, où la princesse interrompt en s'excusant le vieillard, où Mégare, Amphitryon, Hercule ont chacun des sentiments divers à exprimer. Hercule insiste sur un seul point : Qu'ont fait nos amis pour vous secourir? On le voit : l'amitié toujours et partout, voilà le sentiment qui domine. Mégare lui répond par cette triste réflexion, que l'homme, naguère entouré d'amis, reste seul à l'heure de l'adversité.

A propos de cette grande qualité que possède Euripide de ne jamais s'écarter du naturel et du vrai, j'ai parlé de la rencontre d'Hercule avec ses enfants, dans une situation qui en rend l'effet encore plus théâtral.

Après avoir cherché à assurer le salut de sa famille, Hercule annonce ses terribles projets de vengeance. En faisant un retour sur lui même, en se rappelant les bienfaits qu'il a répandus sur l'humanité, il vient à se demander : qui mérite mieux le secours de mon bras que ceux qui me sont chers par le sang? Il développe cette pensée avec une certaine complaisance, et Euripide fait même intervenir le chœur, pour y donner son assentiment (1).

Il est de ton devoir de venger tes enfants,
Ta compagne, ton père accablé sous les ans.

Sans doute, les vers en eux-mêmes sont fort beaux, mais enfin cette amplification est au moins inutile. Le sentiment est tellement naturel qu'il eut suffi de l'effleurer. Je fais cette observation pour constater un des grands défauts d'Euripide : celui de se complaire dans d'interminables lieux communs.

Amphitryon modère les transports d'Hercule et lui conseille la prudence (2) :

AMPH. — Sans doute, au cœur ami qui pour toi s'intéresse,
Hercule, il t'appartient de vouer ta tendresse;
Il t'appartient encor d'accabler de mépris,
D'outrager, de punir tes lâches ennemis;
Mais ne va pas, mon fils, dans ta juste vengeance,
Oublier les conseils que dicte la prudence!

HERC. — Mais en quoi suis-je donc trop prompt à me venger?

(1) Vers 583.
(2) Vers 585.

AMPH. — Ecoute moi, mon fils, tu n'es pas sans danger :
Le roi s'est entouré de vils auxiliaires,
Gens perdus, sans aveu, rapaces mercenaires,
Qui se disent puissants, mais en réalité
Ruinés par leur luxe ou leur oisiveté;
Ils ont par la révolte, ils ont par leurs rapines
Bouleversé l'Etat jusque dans ses ruines.
Ils t'auront vu, mon fils, portant tes pas vers nous :
Tu peux être surpris et tomber sous leurs coups.

Hercule défère aux prudents avis du vieillard. Le roi ne tardera pas à se présenter lui-même pour traîner au supplice sa femme, ses enfants, son père. Amphitryon engage le héros à l'attendre, et à ne se faire reconnaître dans la ville, que quand il aura assuré le succès de son entreprise.

La suite de ce dialogue, consacré aux détails circonstanciés de la descente d'Hercule aux enfers, nuit à la rapidité de l'action. Les questions importunes que le vieillard fait au héros n'ont pas échappé à la critique. Cependant on peut expliquer le motif qui amène cet épisode, sinon le justifier complètement. Le fait était de nature à intéresser des spectateurs qui étaient avides de merveilleux et qui d'ailleurs étaient bien en droit de savoir comment Hercule était revenu des enfers. Il faut ajouter que le récit de la délivrance de Thésée servait aussi à préparer son apparition à la fin de la pièce, en même temps qu'il était de nature à piquer au plus haut point la curiosité des Athéniens : Thésée était en effet, leur héros de prédilection.

Hercule, après avoir satisfait aux demandes d'Amphitryon, rentre dans le palais avec ses enfants qui lui prodiguent leurs caresses et auxquels il rend les siennes : c'est un petit tableau d'intérieur de famille (1).

---

(1) Vers 622.

Mais venez, mes enfants; suivez les pas d'un père !
Rentrons dans ce palais qui, trop longtemps fermé,
S'ouvrant enfin pour vous, en sera plus aimé.
Allons, prenez courage et tarissez vos larmes :
Mon retour a mis fin à toutes vos alarmes.
Recueille tes esprits, Mégare, et de ton cœur,
Puisque je suis ici, bannis toute frayeur.
Pourquoi m'arrêtez-vous dans une étreinte extrême?
Suis-je ailé? veux-je fuir les seuls objets que j'aime?...
Mais à mes vêtements ils s'attachent toujours :
La mort était donc bien prête à trancher leurs jours !
Eh bien, ne craignez plus : ma main va vous conduire,
Comme on voit des esquifs traînés par un navire.
Puis-je vous refuser ma tendresse et mes soins?
Quel mortel ici bas voudrait en faire moins?
Tout homme en quelque état que le ciel l'ait fait naître,
Qu'il soit riche ou puissant, qu'il soit esclave ou maître,
A dans le fond du cœur les mêmes sentiments;
D'une égale tendresse il chérit ses enfants,
Qu'il ait ou qu'il n'ait pas les biens de la fortune.
Pour nous autres humains, c'est une loi commune :
Le riche est en cela semblable au malheureux,
Et ce n'est que par l'or qu'ils diffèrent entr'eux.

Le chœur reste seul sur le théâtre : il chante la jeunesse dont il fait ressortir les avantages, en les mettant en parallèle avec les infirmités qui sont le cortége de la vieillesse. Il ne cessera cependant de célébrer la gloire et les plaisirs. Sa voix conserve encore les tons suaves des derniers chants du cygne, et semblable aux Déliades chantant au milieu des chœurs un noble Péan au fils de Latone, il dira en l'honneur du plus grand des héros un hymne d'allégresse et de victoire.

Pour apprécier convenablement la première partie de ce mor-

ceau lyrique, il faut bien se pénétrer des sentiments sous l'impression desquels Euripide a composé. Pour lui qui n'entrevoit rien de certain au-delà de cette vie, la mort est le plus grand des maux : et la vieillesse en est le seuil. Voilà pourquoi les vieillards lancent vers le ciel des plaintes sur les vicissitudes de la vie, et sur l'inégale répartition des biens entre les bons et les méchants.

Sans examiner comment ces tristes réflexions du chœur viennent à propos au moment où tout semble sourire, nous ferons remarquer que les vers sont d'une richesse de poésie admirable et témoignent de la brillante imagination dont Euripide était doué (1).

Les deux scènes qui suivent, où les mesures prises par Amphitryon de concert avec Hercule vont recevoir leur exécution, sont la plus faible partie de la pièce. Elles n'ont de véritable caractère tragique que dans les premières paroles de Lycus qui vient réclamer ses victimes. Il déverse encore à pleines mains l'outrage et l'insulte : peinture bien vraie de la cruauté dont le propre est de s'attaquer lâchement à l'opprimé sans défense, et qui tire toute sa force de la faiblesse de ses ennemis. Le tyran s'étonne de ne point trouver ses victimes. Amphitryon l'attire vers l'endroit où se cache Hercule et cherche à le faire tomber dans le piége, en lui faisant croire que Mégare et ses enfants y sont réfugiés.

Ce jeu de scène ne convient guère à la dignité de la Tragédie. Euripide a failli au sentiment du beau et du vrai, en souillant la bouche d'Amphitryon, d'une feinte mensongère. Il a manqué aux convenances théâtrales, en faisant pivoter le jeu d'une action sur des moyens que repousse la dignité d'une légitime défense.

A part cette observation, cette scène n'est cependant pas sans

(1) Chœur, v. 639 suiv. ἄχθος δὲ τὸ γῆρας αἰεί.

intérêt, alors surtout que Lycus semble hésiter, et qu'Amphitryon s'écrie : « Non ! plus d'espoir pour nous, à moins qu'il ne plaise à quelqu'un des dieux de rappeler Hercule à la vie ! » Paroles qui mettent un moment la situation dans une alternative terrible et qui font frissonner le spectateur dans l'appréhension où il est qu'elle ne soit comprise du Tyran.

Mais Lycus que sa cruelle impatience rend aveugle, tombe dans le piége ; il entre, et va chercher la mort où il croit la donner.

Que dire encore de cette joie peu noble qu'exprime le même vieillard, alors qu'il se retire en disant qu'il veut repaître ses yeux de la douce vue d'un ennemi expirant ! (1)

Va, tyran, cours aux lieux où t'attend la justice,
Va chercher un vengeur armé pour ton supplice !
Tu préparais la mort, et tu vas la trouver !
Qui médite le mal doit aussi l'éprouver.
Mes espérances donc ne seront pas trompées !
Vers des rets hérissés de lames et d'épées
Il marche, je le sais ; et mes yeux satisfaits
Le verront avec joie expier ses forfaits !

Euripide met encore, dans la bouche du chœur, ces mêmes sentiments d'une joie vindicative et féroce. Il est cependant vrai de dire que cette joie, qui naît de la vengeance satisfaite, ne révoltait pas autant les anciens : « La seule chose qui puisse nous consoler dans le malheur, disait Thalès, c'est la vue d'un ennemi plus malheureux que nous. » La vengeance est de toutes les passions humaines, celle que les payens ont le plus ennoblie. Elle existe peut-être dans notre nature dépravée, essentiellement orgueilleuse et égoïste ; mais nous ne l'admettons plus, nous ne pouvons plus la justifier ou la tolérer sous l'influence de la

---

(1) Texte, V. 726.

céleste doctrine qui nous prescrit le pardon aux ennemis.

Comme il est facile de le concevoir, c'est derrière la scène, loin des spectateurs, que s'accomplit l'expiation sanglante dont Lycus est l'objet. Cependant les vociférations que pousse Lycus sont accueillies par les cris de joie du chœur qui, par une correction dont on appréciera le motif, reconnaît dans cette expiation des forfaits du tyran, l'action providentielle des dieux. C'est le contrepoids des blasphèmes qu'Amphitryon lançait contre le ciel au commencement de cette pièce.

Le chœur entonne un hymne de délivrance : la joie est, comme la douleur, un sentiment qui aime à s'épancher. Aussi l'on verra que les vieillards iront jusqu'à inviter les lieux inanimés à partager avec eux toute leur allégresse.

Ici, la tragédie semble être finie. Sa conclusion est morale puisqu'elle assure le triomphe à la vertu, le châtiment au crime. Nous avons vu toutefois qu'elle ne l'est pas complètement, à cause des moyens dont Euripide s'est servi pour y arriver.

Si le drame se fût terminé à la mort de Lycus, il avait de l'unité, il était complet, et il suffisait d'en changer le titre, de l'appeler simplement : *Le retour d'Hercule,* pour qu'il fût à l'abri des récriminations de la critique. Mais nous n'avons pas encore ce que le titre de la pièce nous a promis : *Les fureurs d'Hercule*. C'est dans une seconde action, en un sens, indépendante de la première, que le poëte va nous les donner.

La colère et la jalousie de l'implacable Junon qui ont été tant de fois célébrées par les poëtes de l'Antiquité, et qu'alimente ici sa haine éternelle contre les fruits des adultères de son mari, viendront susciter de nouveaux obstacles au dénouement de la pièce. Il lui en coûte de voir triompher le fils de sa rivale, cet enfant qu'elle a maudit dans le sein de sa mère et dont elle a juré de traverser les brillantes destinées, attachées aux promesses de Jupiter.

Cette passion que, dans nos idées, nous blâmons chez les anciens, tenait au fond même de leur religion. Dans la critique de leurs œuvres d'art, sachons donc faire la part de cette observation, et soyons plutôt disposés à les plaindre qu'à les blâmer.

Euripide va employer un moyen qui appartient plus à l'Epopée qu'au genre dramatique pour retarder le dénouement. La Reine des Dieux enverra Iris sa messagère, et une divinité subalterme la Rage ou Lyssa, chargée du soin de sa vengeance.

Il y a toujours au fond de cette seconde action, une certaine liaison, une espèce d'unité avec la première. Hercule restera le héros de la pièce; ses malheurs seront, des effets de la colère de Junon, et la transition, le nœud qui rattache les deux parties, sera dans la force du constraste qui permet au poëte d'espérer qu'il va entraîner ses spectateurs, sans leur donner le temps de réfléchir que leurs émotions se reportent sur des évènements distincts.

C'est donc bien plus dans le sentiment que dans l'action elle même que réside l'unité de la pièce.

Iris et sa compagne descendent du ciel sur un nuage, et apparaissent aux yeux des vieillards consternés. Cette intervention merveilleuse est amenée un peu brusquement, et cependant la nature même de ces moyens exige que l'auteur les prépare de loin et diminue ainsi l'impression d'incrédulité qu'ils ne manquent jamais de produire.

Euripide n'a rien dit jusqu'ici qui puisse faire pressentir un semblable merveilleux, mais il rachète ce défaut par les beautés de la scène qui va s'ouvrir. Observons encore que le spectacle d'une divinité frappant d'égarement le mortel malheureux qu'elle veut perdre, était dans les idées du temps, et par conséquent tolérable sur le théâtre des anciens.

Cette apparition jette le trouble parmi les choristes. Iris, dans

un prologue moins long que celui d'Amphitryon, cherche à les rassurer et leur fait connaître qu'elle n'en veut qu'à un seul homme. Elle et Junon ont résolu de souiller Hercule d'un nouveau crime. La rage va s'emparer de lui, et dans la fureur et l'égarement qu'elle va lui souffler, c'est le sang de ses propres enfants qu'il fera couler. Qu'il connaisse à ce trait le courroux de Junon et le sien propre! Les Dieux sont sans pouvoir; les mortels seuls sont à craindre, si celui-ci ne satisfait point leur commune vengeance.

Lyssa prend ensuite la parole : elle s'annonce comme l'instrument involontaire des ressentiments de Junon. Voyez, MM., ce qu'Euripide ose entreprendre : il rend intéressante la personnification de la fureur : une Furie. De la bouche de cette divinité infernale sortent des paroles de pitié et de commisération pour les mortels malheureux. Euripide vise constamment aux effets : on dirait qu'il a cherché dans ce caractère de Lyssa à rejeter tout l'odieux sur Junon. Ce personnage extraordinaire mérite d'être étudié : il accuse, dans celui qui l'a conçu, une inconcevable facilité à donner de l'intérêt aux choses qui en paraissent le moins susceptibles.

Mais c'est en vain que Lyssa supplie pour Hercule. Iris lui ferme la bouche en lui rappelant fièrement qu'elle n'a d'autre mission que celle d'exécuter aveuglement les ordres de la déesse. Lyssa se résigne et change de rôle par un effrayant contraste (1) :

Je t'en prends à témoin, Soleil qui nous éclaire!
De la reine des Dieux, instrument nécessaire,
Si parfois j'accomplis les ordres rigoureux,
Je sais, en les frappant, plaindre les malheureux!
Mais, puisqu'il faut ici servir votre furie,
Puisqu'il faut à Junon que mon bras sacrifie,

(1) Texte grec, v. 858.

Et qu'en faveur d'Hercule en vain ma faible voix
S'élèverait ici contre vos dures loix,
Puisqu'il faut, comme on voit une meute fidèle
Sur les pas d'un chasseur s'élancer avec zèle,
Que je cède ... J'irai! L'orage et ses horreurs,
L'aiguillon de la foudre exhalant ses fureurs,
Les éclairs déchirant la nuit épouvantée,
Et dans son sein brûlant la contrée agitée
Causent moins de douleurs aux malheureux humains,
Que j'en réserve, Hercule, à tes tristes destins!
Oui, je vais m'emparer des entrailles d'Hercule.
Bientôt ma rage unie à l'ardeur qui le brûle
Sapera son palais jusqu'en ses fondements;
J'abandonne les siens à ses emportements:
Ses fils, tendres objets de soins si légitimes,
De leur père seront les premières victimes.
Dans son orbite creux déjà son œil hagard
A tourné vers le seuil un farouche regard:
Déjà sa tête tremble, il respire avec peine.
Déjà, tel qu'un taureau qui, lancé dans l'arène,
De sourds mugissements remplit le ciel et l'air,
Il évoque à grands cris les filles de l'enfer;
D'une ardeur frénétique il subit l'influence.
Repose-toi sur moi du soin de ta vengeance;
J'entre dans le palais, et me dérobe aux yeux:
Toi, belle Iris, reprends ton essor vers les cieux!

Iris et Lyssa ont disparu : le chœur occupe seul le théâtre. Il déplore la triste fatalité qui fait ainsi tourner la roue de la fortune, et succéder les plus affreuses calamités au bonheur que le retour d'Hercule avait ramené. Alors ces bons vieillards remerciaient les Dieux et chantaient un Péan : maintenant leurs accents devront prendre un autre caractère. Quand ils ne peu-

vent plus rien pour Hercule, qu'il ne leur est pas permis de résister à la volonté des Dieux, ne peuvent-ils pas dire comme Josabeth dans Athalie.

.... Hélas! en ces temps d'opprobre et de douleurs
Quelle offrande sied mieux que celle de nos pleurs?

Le chant qui va suivre sera donc un chant de tristesse et de désespoir conforme à la situation (1).

CHOEUR.

Verse des pleurs, ô ville infortunée!
Le fils de Jupiter, la fleur de tes héros,
Par la main de Junon aujourd'hui moissonnée,
Va succomber sous le poids de ses maux.
Tu mêleras aussi tes larmes à mes larmes,
Grèce! ton bienfaiteur, celui dont les hauts faits
Te protégeaient au sein de tes alarmes,
Tu vas le perdre pour jamais!
Des fureurs de Lyssa déplorable victime,
Il ne peut modérer ses transports furieux.
Il périt ... et Junon voue à la honte, au crime,
Son bras victorieux!
La fille de la Nuit, l'épouvantable Rage
A monté sur son char, Gorgone dont les mains
Versent les maux affreux sur les pâles humains;
Je la voyais courant, comme pour un carnage,
Presser de l'aiguillon ses coursiers écumants :
Cent serpents sur son sein poussaient leurs sifflements.
Bientôt hélas! en deuil changeant un jour prospère
Elle s'en va frapper le plus grand des mortels.
Bientôt hélas! les fils par la main de leur père
Tomberont immolés au pied des saints autels!

(1) Texte, v. 875.

— O puissant roi des cieux, toi qui vois nos souffrances,
Pousserons-nous en vain nos plaintes et nos cris?
Laisseras-tu Lyssa poursuivre ses vengeances
Contre les enfants de ton fils?

— Malheur à toi, palais, sous tes voûtes profondes
J'entends des cris aigus et des danses immondes :
Déjà franchit ton seuil
Cette fille maudite;
D'une bacchante en elle on ne voit pas l'orgueil :
Non : ce n'est pas le thyrse qui l'agite :
Mais de son sein qui palpite
Elle exhale des chants de détresse et de deuil.

— Non : elle ne vient pas aux accords de sa lyre
Verser les flots délicieux
D'un vin pur et précieux;
C'est la vengeance qui l'inspire :
Le plaisir ne peut la toucher,
Et les accents de son délire
Préludent seuls au sang qu'elle veut épancher!

Fuyez, enfants, malheureux Héraclides!
Son chant présage votre sort
Elle a poussé, des crimes parricides
La meute, hélas! qui hurle votre mort.

Que je te plains, ô vieillard vénérable!
Tu subis du destin les plus cruelles lois;
Quel mortel eut jamais un sort plus déplorable?
Avais-tu mérité tant de maux à la fois?

Et toi, malheureuse Mégare,
O toi, que d'un époux la démence barbare
Prive de tes enfants objets de tes douleurs,
Qui pourra refermer la source de tes pleurs?

Dieux! quel tableau hideux à mes yeux se déroule!.
La voix de la tempête a déjà retenti,
Déjà le sol s'ébranle et la voûte s'écroule....
En vain du sang des dieux Hercule est donc sorti?
Fils du grand Jupiter, Alcide, quelle rage
Fait que dans ton palais tu sèmes le carnage?
Comme on a vu jadis le géant aux cent bras,
Quand, foudroyé par la main de Pallas
Du haut des cieux sous les débris des mondes,
Du Tartare il troublait les entrailles profondes!

Pendant la durée de ce chant, s'accomplissent les vengeances annoncées par Lyssa. Un messager viendra dans la scène suivante en tracer le tableau. Le récit qu'il fait des fureurs d'Hercule, est justement célèbre; il brille en effet par la clarté, la vraisemblance et le naturel: et il a en outre, ce qui contribue surtout à le rendre tragique, une grande vigueur dans l'ensemble, et du pittoresque dans les détails. Le choix même du personnage a été fait avec art pour prêter à ses paroles plus de vérité et de vraisemblance: c'est un homme d'une condition inférieure qui raconte avec simplicité et quelquefois avec trop de naïveté; il parle enfin sous l'impression des émotions qu'il ressent encore: il ne peut manquer d'intéresser au plus haut point.

Telles sont les qualités qui font de ce récit un modèle tout à fait achevé. On lui a reproché d'être un peu long, mais l'on observera qu'il devait être d'une certaine étendue, puisqu'il résume à lui seul le sujet principal qu'Euripide s'était proposé. La critique a dit la même chose de celui de Théramène, et il n'en reste pas moins notre chef-d'œuvre du genre.

Vous ne vous étonnerez pas, MM., de voir Euripide produire sur la scène tragique un personnage vulgaire. Il est véritablement un écrivain de l'école de notre siècle. J'ai signalé plus haut sa tendance bien marquée à ramener ses héros mêmes, au niveau des conceptions de la multitude. Cette tendance se révèle jusque dans son style où il élève à la hauteur de la grande poésie, le langage ordinaire. Ne croyez pas, MM., que je hasarde cette opinion. Ne la trouvons-nous pas éloquemment exposée dans l'ouvrage si connu du savant Barthélemy?

« Eschyle, y est-il dit, avait conservé dans son style les har-
» diesses du Dithyrambe, et Sophocle, la magnificence de l'E-
» popée : Euripide fixa la langue de la tragédie; il ne retint pres-
» qu'aucune des expressions spécialement consacrées à la poésie;
» mais il sut tellement choisir et employer celles du langage
» ordinaire, que sous leur heureuse combinaison, la faiblesse de
» la pensée semble disparaître et le mot le plus commum s'en-
» noblir. Telle est la manie de ce style enchanteur qui, dans un
» juste tempérament entre la bassesse et l'élévation, est presque
» toujours élégant et clair, presque toujours harmonieux, cou-
» lant et si flexible, qu'il paraît se prêter sans efforts à tous les
» besoins de l'âme » (1).

Cette remarque sur le naturel et l'élégance du style d'Euripide reçoit une application frappante dans ce récit. J'ai fait quelque effort pour conserver autant qu'il m'était possible, dans la traduction que j'ai essayée de ce beau passage, *ce juste tempérament* dont parle Barthélemy.

Les paroles du Messager sont d'abord entrecoupées : rien de plus naturel; il est troublé par ses propres émotions, interrompu par les questions inquiètes des interlocuteurs qui pressentent et devinent déjà ce qu'il va leur annoncer, et qui redoutent d'en-

(1) *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, chap. LXIX.

tendre ce qu'ils désirent connaître. Aussi y a-t-il de la vérité et du mouvement dans ce début. Ces mots inachevés, sous forme d'interrogation ou d'exclamation, appellent en outre l'attention sur ce qui va suivre, et servent de préambule, de préparation au récit (1).

RÉCIT DES FUREURS D'HERCULE.

LE MESSAGER. O vous dont la vieillesse a blanchi les cheveux.......
LE CHOEUR. Quel est ce ton lugubre? apprends nous si tu peux...
LE MESSAGER. L'horreur dans le palais habite en souveraine!
LE CHOEUR. Toute demande hélas! n'est déjà que trop vaine.
Je ne comprends que trop . . . .
. . . . Objets de nos alarmes
Les enfants du héros...?
LE MESSAGER. Laissez couler vos larmes...
LE CHOEUR. Meurtre, ô meurtre cruel, ô parricides mains!
LE MESSAGER. Quels mots diront jamais ces transports inhumains?
LE CHOEUR. Parle, que nous sachions ces mystères horribles,
Comment des Dieux cruels les vengeances terribles
Ont frappé ces enfants, et causé nos douleurs.

LE MESSAGER.

L'autel de Jupiter était paré de fleurs
Et, pour purifier nos demeures souillées,
Les victimes bientôt allaient être immolées.
Vous le savez : pour prix de ses lâches forfaits
Alcide avait frappé Lycus dans le palais,
Et, pour laver le sang de ce juste supplice,
Alcide au roi des dieux offrait un sacrifice.
En cortége déjà sur ses pas triomphants
Il avait rassemblé ses aimables enfants.

(1) Texte v. 909-1017.

Là se trouvait Mégare, et sa jeune famille
Entourant le héros dans un cercle tranquille.
Un silence régnait pieux et solennel;
On faisait circuler la corbeille à l'autel,
Et lui, dans l'eau lustrale allait plonger la flamme...
Il cesse tout à coup, et son œil qui s'enflamme
Des enfants étonnés va rencontrer les yeux.
Son regard a trahi la colère des dieux :
D'horreur à cet aspect notre âme s'épouvante;
Il roule avec fureur sa pupille sanglante;
La bâve qu'il vomit souille ses blonds cheveux,
Il exhale ces mots avec un rire affreux :
« Mon père, à ton autel, ici que viens-je faire?
» Tournant sur Eurysthée une main sanguinaire,
» Ne pourrai-je accomplir, vainqueur en mes exploits
» Deux meurtres en ce jour, deux rites à la fois!
» Je veux sur ce parvis porter sa tête impie :
» Qu'alors pour tous les deux ma main se purifie!
» Ces corbeilles, cette eau, jetez-les loin de vous...
» Où sont mes traits, mon arc, pour servir mon courroux?
» Je cours jusqu'à Mycène; allez, suivez ma trace ,
» Armez-vous, accourez, que votre main efface
» Jusqu'aux derniers débris des superbes palais
» Par le Cyclope altier élevés à grands frais! »
Il descend à ces mots : il croit tenir des rênes,
Presse un char qu'il n'a pas, et pousse vers Mycènes.
L'un l'autre, entre l'effroi, le rire partagés,
Ses serviteurs alors se sont interrogés,
Et l'un d'eux étonné même se prit à dire :
« Est-ce un jeu, croyez-vous? n'est-ce pas un délire?
Hercule cependant précipite ses pas,
Il parcourt le palais du haut jusques en bas,

Et franchissant bientôt l'appartement des hommes :
» Mégare que je cherche est la ville où nous sommes » !
C'est ainsi qu'il s'écrie en ses sens éperdus :
Car il croit découvrir la ville de Nisus (1).
Il s'assied sur le sol ; il se lève en furie ;
Des Corinthiens il croit ravager la patrie,
Dépouillant sa chlamyde, il combat sans rival,
Et, quoique seul, entonne un hymne triomphal.
Eurysthée est l'objet de menaces terribles.
Son père arrête alors ses deux bras invincibles :
« Quelle fureur t'égare, ô mon fils, où vas-tu ?
» Le sang que tu versas trouble-t-il ta vertu ? »
Alcide méconnaît la voix même d'un père ;
Il a cru d'Eurysthée entendre la prière
Suppliant pour un fils qu'il jure d'immoler :
Malheureux qui ne sait quel sang il fait couler !...
Mais sa main le repousse, insensible à ses larmes.
Il va frapper ses fils : il a saisi ses armes.
Les malheureux qu'il croit enfants d'un ennemi
Au hasard cependant cherchent un vain abri.
Sous le fût d'un pilier le plus jeune s'abrite,
L'autre, saisi d'effroi, court et se précipite
Et s'entoure en pleurant des voiles maternels.
Le dernier se blottit à l'ombre des autels :
Tel un plaintif oiseau quand gronde la tempête,
Effrayé, bat de l'aile et cherche une retraite.
Mégare pousse au ciel de douloureux sanglots ;
D'une voix déchirante elle exhale ces mots :

(1) La ville de Mégare échut à Nisus, dans le partage des états d
Pandion entre ses quatre fils.

« Ne reconnais-tu pas tes fils, malheureux père
« Arrête! moi, je suis ton épouse et leur mère! »
Par nous, par le vieillard, ces cris sont répétés :
Nos clameurs et nos cris ne sont pas écoutés;
Hercule à la fureur tout entier s'abandonne.
   Vers l'enfant dont les bras entourent la colonne
Il court, il le poursuit, l'arrête sur ses pas
Et plonge dans son sein le fer et le trépas.
L'enfant tombe en arrière, et la dalle rougie
Reçoit avec son sang le souffle de sa vie.
« Vois ton fils, Eurysthée, expirant sous mes coups :
« Tyran, il me devait le prix de ton courroux! »
Il dit : et sur ses traits une féroce joie
A ce triste triomphe aussitôt se déploie.
   Mais il brandit son arc, il vole vers l'autel
Où son second enfant attend le coup mortel.
L'infortuné se jette aux genoux de son père :
L'enfant pleure, l'enfant crie et se désespère.
« Je suis ton fils, dit-il, oh! regarde-moi bien :
« Ce n'est pas son enfant, mon père, c'est le tien! »
Et tandis qu'il parlait, ses deux mains innocentes
Ensemble conjuraient des fureurs menaçantes.
Il l'étreignait : l'arc donc ne pouvant plus servir,
La rage du héros ne sait pas s'assouvir.
Mais tout à coup roulant un regard effroyable,
Il lève, sur son fils, un glaive formidable,
Et tel qu'un forgeron d'une puissante main
Soulève le marteau qui bondit sur l'airain,
Il frappe et d'un seul coup il lui brise la tête.
   Sa fureur cependant cherche une autre conquête :
Mégare, pour sauver le dernier du trépas,
S'enfuit dans le palais l'emportant dans ses bras.

Sur elle, par nos soins, la porte est refermée :
Terrible, sa fureur alors s'est ranimée.
Il se croit près d'Argos en ses esprits troublés,
Il fait sauter les gonds à grands coups redoublés
Et d'un seul trait immole et l'enfant et la mère.
Il se ruait déjà vers son malheureux père,
Quand portant une lance et l'égide à son bras,
Apparaît à nos yeux l'invincible Pallas.
Sur le sein du héros aussitôt la Déesse,
Lance un rocher fatal qui l'arrête et l'oppresse,
Et par ce choc divin au carnage arraché,
Contre un tronçon rompu du faîte détaché,
Hercule va heurter avec un bruit terrible,
Et tombe enseveli dans un sommeil paisible !
Nous l'avons attaché par d'énormes liens,
Afin qu'il cesse d'être un fléau pour les siens,
Et qu'après son sommeil renouvelant ses crimes,
Il n'immole en ces lieux victimes sur victimes
Il dort, le malheureux ! près des corps tout sanglants
D'une épouse adorée et d'aimables enfants :
Triste objet où du sort triomphe l'injustice,
Et l'exemple éternel du plus hideux supplice !

On ne voit pas bien pourquoi l'intermède qui suit cet exposé magnifique vient suspendre la marche de l'action. Cependant l'on peut dire que les émotions qu'a fait naître le récit du Messager débordent et ont besoin de se faire jour. La pensée du morceau chanté par le chœur est celle-ci : jamais la Grèce n'a été souillée d'un meurtre plus atroce que celui des enfants d'Hercule. Voilà l'idée mère, génératrice des autres, qui produit un développement, une amplification dont les horribles traditions de la mythologie offraient abondante et facile matière au génie fécond du poëte.

Une autre situation succède. Les portes du palais s'ouvrent : « On aperçoit, dit le chœur, au milieu des cadavres sanglants qui gisent sur le sol, un vieillard infortuné s'avancer à pas lents, *comme un oiseau qui gémit sur la perte de sa tendre couvée* (1). »

Rapprochez, MM., ces dernières paroles qui contiennent une comparaison si touchante et si juste de cet autre passage où Mégare, par une métaphore hardie, mais que justifie bien la vivacité des émotions qu'elle ressent, se représente protégeant ses frêles enfants, en les entourant de ses ailes :

Chers enfants, une mère inquiète et timide,
Comme un oiseau tremblant pour ses frêles amours,
Vainement de son aile a protégé vos jours.

et vous aurez la genèse de cette belle comparaison dont Moschus, un siècle après Euripide, dans son Elégie intitulée *Mégare* (2), s'est servi pour peindre la douleur de la noble épouse d'Hercule et qui, répétée par la plume de Virgile, restera à jamais gravée dans les cœurs : *Qualis populeâ mœrens* etc.

Tel est Amphitryon, quand il vient sur le théâtre imposer silence aux vieillards du chœur. Ses conseils ne sont pas entendus. Le chœur n'a que trop de sujet de pleurer et de gémir. Tout le dialogue grandit l'intérêt de la situation, et prépare le réveil d'Hercule. C'est ce que l'on attend dans la même anxiété que les interlocuteurs, partagé que l'on est, aussi bien qu'eux, entre la crainte et le désir.

On dirait qn'Euripide, sûr de son talent, n'a pas craint de faire désirer ce terrible moment du réveil. Son génie ne fera pas défaut à la difficulté de l'entreprise, et tous les critiques

---

(1) Vers 1039.
(2) Idylle IVe, v. 21 suiv.

ont admiré l'art avec lequel il a su s'élever à la hauteur d'une telle situation.

Hercule sort de ce sommeil profond qui est la suite ordinaire d'un grand épuisement de forces. Il est encore sous le poids d'une agitation vague et pénible, d'un trouble inexplicable; il sent le besoin de respirer l'air, et de se rendre compte des émotions qui l'accablent. Puis il s'étonne et s'indigne des liens qui attachent ses membres athlétiques à une colonne brisée.... il se croit dans les lieux voisins du séjour des morts.... Les objets qui se présentent à ses yeux, le détrompent. Dans le doute affreux où il se trouve, il s'écrie : « Y a-t-il loin ou près d'ici, quelque ami qui viendra me tirer de l'ignorance où je suis?.... Je ne sais où je suis, et je ne puis distinguer les objets qui frappent d'ordinaire mes sens. »

Cette exclamation d'Hercule amène l'intervention de son père. Toutefois Amphitryon ne s'approche qu'avec cette prudence, cette circonspection dont Euripide s'est plu à faire honneur à ce personnage et dont la peinture, il faut le dire, paraîtra peut-être puérile. Du reste, la scène est conduite avec art pour amener les explications. Les appréhensions mêmes du vieillard craintif, serviront merveilleusement à éclairer doucement, peu à peu, et sans rien brusquer, tous les points qu'il importe à Hercule de connaître.

La fin de ce dialogue m'en a surtout paru la partie la plus saillante; c'est le moment où les derniers éclaircissements sont donnés par Amphitryon à son fils : (1)

HERC. — Mais quels sont ces objets qui s'offrent à mes yeux?
AMPH. — Ces enfants égorgés étendus en ces lieux
Sont de hideux exploits que dément ton courage,
Et cependant, mon fils, ils sont bien ton ouvrage!

(1) Texte, V. 1132.

HERC. — Que parles-tu d'exploits?... Qui les a fait périr?
AMPH. — Toi, tes flèches, Junon... s'il faut tout découvrir.
HERC. — Achève! que dis-tu?... ne crains pas, ô mon père,
Que j'apprenne de toi cet odieux mystère :
Comment suis-je l'auteur de tant d'assassinats?
AMPH. — Malheureux fils, Lyssa seule a conduit ton bras....
Mais pourquoi me forcer à rouvrir mes blessures?
Hélas! tes questions redoublent mes tortures.
HERC. — Cette épouse chérie..., est-ce aussi mon courroux?...
AMPH. — Ta main, mon fils, ta main a frappé tous ces coups.
HERC. — Les maux m'ont entouré comme un sombre nuage!
AMPH. — Voilà pourquoi mes pleurs inondent mon visage.
HERC. — Ces murs et ce palais que je vois renversés,
Sont-ils de mes fureurs les effets insensés?
AMPH. — Je ne sais rien, sinon que le destin t'oppresse,
HERC. — D'où venaient ces fureurs? où ma fatale ivresse
Brûla-t-elle mon cœur de transports inhumains?
AMPH. — A l'autel où le feu purifiait tes mains.
HERC. — Qu'épargné-je ma vie et ma honte et mon crime?
Je veux du haut d'un roc me jeter dans l'abime,
Et, pour venger mes fils de leur sang répandu,
Jusqu'au fond de mon cœur plonger le fer aigu!
Dans les flammes périsse une importune vie..
Hâtons-nous de sauver nos jours de l'infamie!

Ainsi, quand Amphitryon a tout révélé au malheureux Hercule, éclate dans toute son énergie le plus violent désespoir. La situation est à son apogée; un coup de théâtre va la changer.

Hercule aperçoit Thésée qu'il appelle *un obstacle à ses projets de suicide*. Ce mot résume à lui seul la mission que le poëte va donner à ce personnage.

Tandis que Thésée paraît, Hercule obéissant à un préjugé des anciens, que l'aspect d'un ami malheureux souille un ami, est

saisi de honte. Ses yeux ne peuvent plus supporter la lumière : il se couvre d'un voile.

Il s'agissait de justifier cette arrivée de Thésée et de lui donner de la vraisemblance. Euripide, selon son habitude, met dans la bouche du personnage même la réponse au reproche que l'on peut faire au poëte. « Je viens dit Thésée à Amphitryon, — car il ne s'adresse pas à Hercule qu'il ne peut apercevoir sous le manteau dont il est enveloppé —, je viens avec l'élite de la jeunesse athénienne porter à ton fils le secours d'une lance amie! »

Puis, s'interrompant, il questionne le vieillard sur les étranges objets qui l'environnent. Il en apprend bientôt la raison. Alors se révèle dans Thésée cet admirable caractère qu'Euripide a su si bien créer sur la scène. Le dévouement d'un généreux ami, tel est le baume qu'il va verser sur les plaies qu'il a fait saigner. Aussi va-t-il faire succéder dans le cœur d'Hercule le calme et la résignation aux horreurs du désespoir.

Le sublime dévouement de l'amitié sera donc, dans cette pièce, ce soleil bienfaisant et réparateur qui chasse et dissipe les nuages après la tourmente. Nous voyons dans Aristote que c'était comme une règle de l'art chez les anciens, que de s'attacher à la fin de chaque pièce à tempérer les passions des auditeurs, et un moyen usité par les tragiques pour corriger par le *beau moral* ce que par antithèse il appelle *le laid moral*.

Voilà, à quel point de vue, il faut expliquer cette intervention finale de Thésée. Mettons-nous encore au point de vue des auditeurs d'Euripide, si nous voulons juger de l'effet qu'elle a dû produire. Les Athéniens aimaient à se dire les protecteurs du faible et de l'opprimé. Thésée était, sous ce rapport, le héros, l'idole d'Athènes, le type du véritable citoyen de la ville hospitalière de Minerve.

Cette scène présentera donc le tableau touchant d'un ami qui partage avec un ami, tout le poids du malheur.

Hercule se calmera, se laissera persuader par Thésée. Eh! qui ne céderait pas aux charmes, au pouvoir d'une affection si désintéressée, si ingénieuse à persuader? Rien de plus admirable que la gradation que sait mettre Thésée dans les concessions qu'il demande à Hercule de lui faire. D'abord il ne parle que d'une chose : c'est qu'il se découvre. Ecoutez les raisons qu'il donne, et dont il use comme d'armes invincibles :

« Tous tes maux ne sont-ils pas les miens? Crains-tu que tes » paroles soient une souillure pour moi? Je ne crains pas, » moi, de partager tes souffrances; car j'ai partagé ton bonheur. » Puis-je ne pas me ressouvenir des services que tu m'as rendus? » Je reçus alors tes bienfaits et maintenant je sais compatir à tes « peines. »

Admirables arguments puisés à la logique du cœur, et par lesquels Thésée force Hercule à se rendre à ses désirs! Puis, pour lever tout scrupule qui pourrait encore arrêter son ami, Thésée ajoute : « Non, un ami ne peut être une souillure pour un ami. Je hais un ami en qui vieillit la reconnaissance. »

Tous ces sentiments dont Hercule sait apprécier la noble délicatesse sont rendus avec une douceur et une expression mêlées de force et de mélancolie.

Dans sa réponse à Thésée, Hercule exhale les derniers accès de la douleur. Il doit mourir; car son existence a été souillée dès le sein même de sa mère. Jupiter, quel que soit celui qu'on nomme Jupiter, n'a engendré en lui, qu'un objet de haine pour Junon. Que n'a-t-il pas eu à souffrir à cause de cette implacable Divinité? Il rappelle les principales épreuves auxquelles il a été soumis, et le destin non content encore, le rend meurtrier de ses propres enfants! Où fuira-t-il pour cacher ses crimes et ses malheurs? L'univers a été témoin de sa gloire! il sera partout

un objet d'effroi et d'horreur ; partout il sera en proie aux traits malins de la langue des hommes. L'éclat même de son nom rend ses revers plus accablants. « Celui qui vécut dans la misère, dit-il (1), la supporte sans peine : il a fait alliance avec le malheur. » Hercule enfin a trop vécu d'un jour. Junon triomphe : « qu'elle célèbre son odieuse victoire par des danses au plus haut de l'Olympe, cette fière Déesse, qui ne mérite pas les hommages des mortels vertueux ! »

Ces vers énergiques où il rappelle le cours d'une horrible destinée, où il trace à grands traits les épouvantables conséquences de ses malheurs, où il accuse encore l'injustice et la cruauté des Dieux, sont empreints d'un pathétique déchirant, d'une sublimité entraînante, au point d'excuser l'impiété même qu'ils contiennent.

Thésée saura le rappeler à des sentiments plus philosophiques, plus humains.

Après s'être associé à ses plaintes, après lui avoir montré que les Dieux sont, comme les mortels, sujets au malheur et au crime, il lui offre de partager ses trésors, son amitié et sa patrie hospitalière. Il lui destine une partie des terres qu'il a reçues des Athéniens, après avoir vaincu le Minotaure. Par cet artifice dont nous trouvons un usage fréquent chez les poëtes de l'antiquité, Euripide, toujours soigneux de rappeler les traditions nationales, sait donner une origine intéressante à cette portion du territoire de l'Attique qui de son temps encore portait le nom de *terres Héracléennes*.

Écoutons les touchantes consolations que le cœur de Thésée lui inspire (1) :

---

(1) Vers 1292.
(2) Texte, v. 1314.

Quel mortel du destin peut se soustraire aux coups?
Les Dieux mêmes, les Dieux soumis à son courroux,
S'il faut s'en rapporter aux récits des poëtes,
Comme nous du malheur subissent les tempêtes.
N'ont-ils pas, à leurs pieds foulant les plus saints droits,
Contracté des hymens que réprouvent les lois?
Ne les a-t-on pas vus, pour usurper un trône,
En parricides fers changer une couronne,
Outrager un vieux père et le chasser des cieux!
En sont-ils moins pourtant, Hercule, de grands Dieux,
De l'Olympe habitant les redoutables cimes,
Et goûtant sans remords les fruits de tous leurs crimes?
Et toi, simple mortel, tu crains de supporter
Ces mêmes coups du sort qu'il leur faut affronter?
Obéis à la loi qui de Thèbes t'exile;
Dans les murs de Pallas viens chercher un asile.
Là tu purifiras tes mains teintes de sang
Et viendras partager ma fortune et mon rang.
Un monstre sur les miens exerçait sa furie:
Mon bras, en l'immolant, a vengé ma patrie;
Et, grâce à cet exploit, la Crète tous les ans,
Ne lui dévore plus sept beaux couples d'enfants.
Athènes largement a payé ma vaillance:
Les terrains que je dois à sa munificence
Sont à toi désormais et porteront ton nom.
Et quand aux sombres bords où commande Pluton,
Ton ombre ira chercher du repos à ta gloire,
Dans tous les cœurs encor survivra ta mémoire.
Athènes sur l'airain gravera ses regrets,
Inscrira tes vertus, bénira tes bienfaits,
Fera couler pour toi le vin des sacrifices.
La Grèce lui tiendra compte de ses services,

Saura louer le prix de son noble secours;
Car il est glorieux de défendre tes jours.
Moi, j'acquitte une dette à la reconnaissance
Et rends à mon sauveur le bien de l'existence.
Seconde providence au mortel malheureux,
L'amitié dans son cœur tient la place des Dieux!

Hercule se rend enfin aux raisons de son ami. Il donne ses soins à la sépulture de ses enfants : devoir sacré chez les anciens. Il fait ses adieux à son père et adresse à son épouse ainsi qu'à ses enfants, une déchirante prosopopée (1) :

Hé! que me font à moi ces exemples du crime?
Je n'en reste pas moins une horrible victime.
Je crains les Dieux, Thésée, et crois indigne d'eux
De les peindre cruels ou bien incestueux :
Un Dieu, pour être Dieu, n'a besoin de personne;
Nul n'est tyran de l'autre et, du haut de son trône
Où chacun d'eux sur nous fait pleuvoir ses bienfaits,
Il est inaccessible à ses honteux forfaits.
Des poëtes anciens ces récits misérables
Ne sont rien à mes yeux que de honteuses fables.

Je ne puis m'empêcher d'observer que dans ces vers c'est moins Hercule qu'Euripide qui parle. Le héros, frappé par l'aveugle colère de Junon, n'a pu tenir ce langage. Ces vers ne sont que pour répondre à la doctrine fataliste et irréligieuse que Thésée professait tout à l'heure : ils n'ont qu'une valeur philosophique que j'ai appréciée d'une manière générale au commencement de ce travail. La suite de ce morceau a plus de vérité, et est plus conforme à la situation :

Si grande de mes maux que soit l'extrémité,
Je crains qu'on ne m'accuse un jour de lâcheté

---

(1) V. 1340.

Si j'allais m'affranchir d'une vie importune.
Le courage consiste à vaincre la fortune.
Qui ne sait comme il doit résister au malheur,
En face du danger manque aussi de valeur.
Je me résigne donc à supporter la vie :
Je te suis dans Athène où ton cœur me convie.
Moi, qui jadis courais au devant des combats
Et voyais d'un œil sec les horreurs du trépas,
Eussé-je jamais cru que, plus fort que les armes,
Le sort me contraindrait à répandre des larmes?...
O vieillard! il faut donc m'arracher de ces lieux :
Recevez, en partant, mes regrets, mes adieux!
De mes enfants chéris soignez la sépulture,
Et donnez à leurs corps la dernière parure.
J'obéis à la loi dont l'ordre rigoureux
A leur père interdit ce devoir douloureux.
Qu'ils dorment sur le sein, dans les bras de leur mère,
Ces gages précieux d'un union si chère,
Ces fruits de mon amour que mes bras égarés
Malheureux!... à la mort ont eux-mêmes livrés!...
Vous, restez, que votre âme au malheur résignée
Supporte ainsi que moi la dure destinée!
Mais, du moins, vous viendrez pour calmer vos douleurs
Verser sur leurs tombeaux le tribut de vos pleurs!
Oh! mes enfants! celui, dont vous tenez la vie,
Sera donc l'assassin qui vous l'aura ravie!
La gloire, les honneurs, qu'Alcide avait conquis,
Que je vous réservais, qui vous étaient acquis,
Vous n'en jouirez point, et ce juste héritage,
Enfants, ne sera pas votre juste partage!
Epouse infortunée, est-ce là le retour
Que devait ton époux à ton fidèle amour?

Pauvres enfants, mon père, épouse malheureuse,
Je ne vous verrai plus ... à ma douleur affreuse
Laissez du moins, laissez en ces derniers moments
Les cruelles douceurs de mes embrassements.
Et vous, funestes traits, dois-je aussi vous reprendre?
Oserai-je à mon flanc de nouveau vous suspendre?
Vous me crîrez, « cruel! c'est par nous que tes fils
« Dans l'ombre de la mort dorment ensevelis.
« Parricide! par nous tu frappas tes victimes,
« Et tu portes sur toi l'instrument de tes crimes!... »
Et je pourrais encor, glaives trop inhumains,
Après de tels forfaits vous tenir dans mes mains?...
Mais faut-il, sans défense et plein d'ignominie,
Abandonner mes jours à l'offense impunie?
Que faire? ah! supportons ce dernier coup du sort.
Je dois à ma vertu ce douloureux effort.

Et en effet, MM., Euripide ne pouvait laisser partir sans ses armes, le grand Alcide, ce bienfaiteur de l'humanité. Ses destinées d'ailleurs n'étaient pas encore accomplies. Il ramasse donc ses armes éparses sur le sol, au milieu des cadavres de ses victimes, et poursuit (1) :

Noble ami, tu seras mon soutien et mon guide.
Mais d'abord conduis-moi jusque dans l'Argolide;
J'ai ramené Cerbère et, pour ce noble exploit,
J'y vais chercher le prix que mon frère me doit.
Hélas! anéanti par ma douleur extrême,
Je demande un soutien et ne suis plus moi-même.
Ne me refuse pas un reste de pitié :
J'ai besoin du secours de ta noble amitié.

---

(1) V. 1386.

Peuple Thébain, venez, rasez vos chevelures,
Et partagez mon deuil près de ces sépultures.
Junon triomphe! au moins que vos pleurs confondus
Signalent mes malheurs et mes enfants perdus!

Le dialogue continue et va nous conduire jusqu'au dénouement de la pièce.

THÉSÉE. — Lève-toi, noble Hercule, et reprends ton courage:
C'est assez de tes pleurs inonder ton visage.
HERC. — Je n'en ai pas la force, et mes membres roidis
Refusent tout secours.., enfin je ne le puis!
THÉSÉE. — Le malheur est plus fort que la force elle-même!
HERC. — Que ne suis-je de marbre! en ce moment suprême,
De mes maux je perdrais l'accablant souvenir!
THÉSÉE. — Calme-toi, viens : mon bras saura te soutenir.
HERC. — De ce sang qui me couvre oh! redoute l'empreinte.
THÉSÉE. — Sèche le : viens à moi, je n'en ai nulle crainte.
HERC. — J'ai perdu mes enfants : tu les remplaceras.
THÉSÉE. — Nous marchons : à mon col viens appuyer ton bras!
HERC. — Digne couple d'amis, assemblage sublime!
Mais l'un est vertueux, l'autre souillé du crime.
(*à Amphitryon :*)
Voilà l'ami qu'il faut, vieillard, dans les malheurs.!
AMPH. — Athènes sa patrie est riche en nobles cœurs!

Tandis qu'Amphitryon jette en passant ce tribut d'éloge à l'adresse des spectateurs, Hercule s'éloigne non sans se retourner à chaque pas, pour revoir encore ses enfants chéris, pour leur donner une dernière fois ce qu'il a appelé :

Les cruelles douceurs de ses embrassements.

Thésée veut l'arracher de ces lieux par la considération que l'excès de sa douleur compromet sa gloire. Mais Euripide, toujours fidèle à son système de donner à ses héros les mêmes passions qu'aux autres hommes, insinue dans la réponse d'Hercule, cette

réflexion, que le malheur est tel, qu'il flétrit même les plus grandes âmes :

HERC. — Revenons sur nos pas. Je veux les voir encore,
Ces enfants.

THÉSÉE. — Fuis ces lieux que ta douleur abhorre.

HERC. — Sur mon sein paternel une dernière fois
Laisse-moi les presser.

AMPH. — O mon fils, je le vois :
A ce juste désir nous devons satisfaire;
C'est du reste celui de ton malheureux père.
Les voici.

THÉSÉE. Tes travaux! les oublier ainsi,
Hercule!

HERC. — Eh! que sont-ils comparés à ceux-ci?

THÉSÉE. — De l'univers entier crains d'encourir le blâme,
Si l'on te voit gémir comme fait une femme.

HERC. — Tu me vois abaissé, flétri par les revers.

THÉSÉE. — Que devient donc Alcide?

HERC. Et toi dans les enfers,
En quel état du sort affrontais-tu l'outrage?

THÉSÉE. — Oh! j'étais le dernier des mortels en courage!

HERC. — Loin donc de me blâmer, contemple ma douleur,
Quand je reste aujourd'hui vaincu par le malheur.

THÉSÉE. — Suis moi.

HERC. Vieillard, adieu.

AMPH. Tu pars! hélas! ton père....

HERC. — Reste pour accomplir ma dernière prière.

Hercule recommande donc une seconde fois la sépulture de ses enfants à son père, et le vieillard ainsi délaissé de tout ce qui lui est cher, pousse un cri déchirant.

AMPH. — Eh! ces devoirs sacrés qui doit les rendre à moi?...

HERC. — Ton fils!

AMPH. — Reviendras-tu? puis-je compter sur toi?..
HERC. — D'abord à mes enfants rends cet honneur suprême;
Puis revenant à Thèbe, alors, vieillard, moi même
Je viendrai te chercher, tu vivras avec moi....
Ces cadavres sanglants, objets de mon effroi,
Et dont l'horrible aspect souille l'air et la terre,
Dans nos sombres caveaux faites qu'on les enterre.
Pour moi, chargé d'opprobre et destructeur des miens,
Je te suis, ô Thésée, et déjà t'appartiens.
Je pars: ton amitié me servira de chaîne :
Tel s'attache un esquif au vaisseau qui l'entraîne.
Que sont tous les trésors au prix de l'amitié?
Combien qui les préfère est digne de pitié!

LE CHOEUR.

Et nous, quittons ces lieux témoins de nos alarmes.
Pleurez, mes yeux, pleurez, laissez couler vos larmes.
Du plus grand des héros, d'un ami, que nos pleurs
Attestent à jamais la perte et les malheurs!

C'est ainsi que se termine par le départ de deux amis qui s'éloignent, l'un appuyant sa main défaillante sur l'épaule de l'autre, ce drame admirable où la belle âme d'Euripide s'est révélée tout entière, où le grand poëte semble avoir puisé à toutes les sources d'un des sentiments les plus purs et les plus nobles : l'Amitié.

La dernière sentence qui clot le drame

Que sont tous les trésors au prix de l'amitié?
Combien qui les préfère est digne de pitié!

Cette belle pensée, dis-je, pleine d'à-propos dans la bouche d'Hercule, a paru au P. Brumoy renfermer toute la moralité de la pièce. La Harpe, sans toutefois se donner la peine d'en chercher une autre, blâme légèrement ce commentateur de l'avoir été prendre d'un peu loin. Vous avez cependant pu vous

apercevoir, MM., que ce sentiment domine l'ensemble du drame. Nous l'avons trouvé reproduit dans tout le cours de la pièce: il s'y est personnifié dans les principaux acteurs, et sans parler de Thésée qui en est l'expression vivante, nous le retrouvons encore dans les rôles d'Amphitryon, de Mégare et d'Hercule, dans le zèle des vieillards du chœur, et jusque dans les paroles qui sortent de la bouche d'une Gorgone.

L'autorité du critique doit être de peu de valeur dans ce cas. Patin observe très bien, (ce qui du reste ressort avec évidence de la comparaison de la pièce elle-même avec l'analyse donnée par La Harpe), « que l'auteur du Lycée ne s'est pas même donné la peine de lire, je ne dirai pas, ajoute-t-il finement, ce qu'il analyse, mais ce qu'il parodie » (1).

Cette pièce, MM., quoique non exempte de taches, suffirait à elle seule, pour rendre immortel le nom de son auteur. Elle étincelle, à chaque endroit, des plus grandes beautés : beautés faciles à saisir pour tout le monde, parce que l'art y a moins de part que la nature.

J'ai cherché, dans ce travail, à peindre Euripide et dans ses défauts et dans ses beautés. Je n'ai pas épargné les uns, je n'ai été qu'un pâle interprète des autres. Vous avez reconnu dans une des admirables inspirations du poëte Socratique une main exercée et féconde d'artiste, esquissant avec vérité le cœur humain. mais qui semble avoir négligé de donner à son œuvre un dernier poli. Ce sera donc assez pour nous que cette tragédie nous ait transportés d'admiration, et que l'auteur y ait atteint son but, qui est de plaire, d'intéresser et de toucher nos cœurs.

Fréd. CAPELLE.

---

(1) *Etudes sur les tragiques grecs*, t. III, p. 258.

TABLE.

HISTOIRE DU MOYEN AGE.

HISTOIRE DES RELIGIONS.

ÉTUDES POÉTIQUES.

---

(1) Ce mémoire ne porte plus le même titre que dans le *Rapport* du 25 Octobre 1846, (p. XLI), parce qu'il n'en a été publié dans le présent volume que la seule partie des études poétiques.

ADDITION

A l'analyse du mémoire philosophique de M. Schmit.

(*Rapport* de l'année 1846—47. — Voir plus haut p. LVIII).

Dans ce nouveau mémoire, l'auteur étudie la science, non plus dans sa nature ou dans son principe, mais dans ses résultats : il nous montre la vie intellectuelle et morale, traversant l'homme sans se perdre dans lui, et revenant aboutir au monde réel par l'action, comme elle en était sortie par la perception. Dans ce passage à travers nous-mêmes, l'activité morale affecte quatre formes successives et nécessaires : l'intelligence pure, ou la connaissance; l'intelligence pratique, ou l'estime; et enfin l'amour et l'œuvre. Lorsque, sous ces différents aspects, la vie morale est ce qu'elle doit être, c'est-à-dire un reflet du monde réel, alors elle devient respectivement science, humilité, charité, et se traduit en actes sous la figure de la vertu : et comme le droit se trouve toujours entre deux excès contraires, à cette trinité du bien correspond toujours la double trinité du mal; à la science, l'ignorance et l'erreur; à l'humilité, la bassesse et l'orgueil; à la charité, la haine et la passion. L'auteur passe en revue les effets nécessaires des vertus et des vices sur l'homme et l'univers; il montre comment ils s'engendrent respectivement les uns des autres, et d'une manière parallèle à la filiation même des facultés auxquelles ils correspondent : puis, examinant ces facultés elles-mêmes dans leur rapport avec la personnalité humaine, il en conclut que l'humilité est la racine de l'arbre de vie, comme la charité en est le couronnement; et il termine par ce double corollaire : que l'imitation du Christ est la clef de toutes les vertus, comme la science du Christ est la clef de toutes les sciences; et que la philosophie, au point de vue de ses tendances finales, est bien réellement, comme l'ont appelée les anciens, la recherche, et par conséquent l'amour de la sagesse.

ERRATA.

Page LXVIII, *ligne* 3, connaissance, *lisez :* reconnaissance.
— 6, *note* 3, *lisez :* de commun avec le peuple.
— 80, — 3, *lisez :* Bach, ibid. ιζ', dist. 1 et 3 (Diog Laërce, liv. I, § 50).
— 84, — 1, κατт, *lisez :* κατ'.
— 142, *ligne* 14, axactions, *lisez :* exactions.
— 148, — 3, es faits, *lisez :* des faits.
— 149, — 12, *lisez :* que nous apprennent-ils ?
— 173, — 16, une empiètement, *lisez :* un.
— 186, — 18, 26 août, *lisez :* 27 août.







